HANDBOUND
AT THE
UNIVERSITY OF

5817

POLITISCHE

CORRESPONDENZ

FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

NEUNUNDZWANZIGSTER BAND.

POLITISCHE

CORRESPONDENZ

FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

NEUNUNDZWANZIGSTER BAND.

BERLIN,

VERLAG VON ALEXANDER DUNCKER,
KÖNIGLICHEM HOFBUCHHÄNDLER.

1903.

DD
405
.2
A4
1879
Bd. 29

LIBRARY
NOV 25 1953
UNIVERSITY OF TORONTO

869289

1769—1770.

[August 1769 — Juni 1770.]

Redigirt von Dr. Gustav Berthold Volz.

18295. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A BERLIN.[1]

Potsdam, 1er août 1769.

Votre dépêche du 28 de juillet dernier m'a été rendue à la fois avec votre lettre du 31 du même mois. J'ai reçu, à la suite de cette dernière, celle[2] qui vous avait été remise pour moi, à votre départ de Dresde, par l'électrice douairière de Saxe, et comme je compte d'y répondre dans quelques jours, j'aurai soin de faire parvenir ma réponse à cette Princesse par la voie accoutumée. Vous ferez bien d'accompagner également celle que vous avez reçue pour ma nièce, la Princesse de Prusse, de l'Électrice régnante, d'une lettre de votre part et de l'adresser ainsi directement à cette Princesse même.

Je ne vous dis rien sur le contenu de votre dépêche relativement aux affaires de Saxe;[3] votre arrivée à Berlin me dispense d'entrer, cette fois-ci, en matière là-dessus. D'ailleurs, il dépendra à présent uniquement de vous de pouvoir vous rendre partout où le bien de vos affaires domestiques l'exigera; mais, après avoir arrangé celles-ci, ma volonté est qu'avant de retourner à votre poste en Saxe, vous vous rendiez préalablement auprès de moi à Potsdam, parceque je serais bien aise de vous parler et vous donner mes ordres moi-même. Vous ne manquerez pas de vous conformer là-dessus.[4]

Nach dem Concept.[5] Federic.

---

[1] Borcke hatte den ihm bewilligten Urlaub (vergl. Bd. XXVIII, 507) angetreten und befand sich in Berlin auf der Durchreise nach seinen Gütern. — [2] D. d. Dresden 28. Juli. — [3] Borcke berichtete, Dresden 28. Juli, über die sächsischen Finanzprojecte und das Festhalten an den Plänen für den polnischen Thron; „on redoute l'ambition et la concurrence des oncles de l'Électeur et particulièrement du duc de Teschen.“ Vergl. Bd. XXVIII, 498. 500. 501. 508. — [4] Auf dem Bericht des Legationssecretärs Blanchot, Dresden 4. August, findet sich die eigenhändige Weisung für die Antwort, Potsdam 9. August: „Weiter referiren, absonderlich wegen der Réforme von der Armee, wann die geschehen wäre. Friderich.“ Vergl. Bd. XXVIII, 507. — [5] Alle Schriftstücke, deren Aufbewahrungsort nicht besonders genannt ist, sind dem Königl. Geh. Staatsarchiv zu Berlin entnommen.

18296. AU CONSEILLER DE GUERRE KŒPKEN A ANSBACH.

Potsdam, 1er août 1769.

Je suis très satisfait de votre dépêche du 20 de juillet dernier et du détail dans lequel vous êtes entré sur les dettes de Baireuth et d'Ansbach. Les raisons que vous alléguez pour en reconnaître la validité et pour y consentir comme successeur présomptif dans ces deux margraviats, tant pour moi que pour mes successeurs,[1] me paraissent aussi très solides. En effet, désirant de conserver cette succession à ma maison royale dans son entier, c'est-à-dire non seulement dans l'ancien patrimoine des burgraves de Nuremberg, mais encore dans les biens nouvellement acquis, il est tout naturel que je reconnaisse les dettes dont elle est chargée; et comme vous assurez que ces derniers biens font au delà de la moitié des deux principautés, j'agirais contre mes intérêts, si je voulais me départir de ce principe. Vous n'avez donc qu'à déclarer mon consentement à ces dettes aux ministres du margrave de Baireuth et d'Ansbach de la manière que vous venez de me le proposer, et continuer à acheminer cet article de la façon la plus convenable à mes intérêts.[2]

Nach dem Concept. Federic.

18297. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 2 août 1769.

Votre dépêche du 25 de juillet dernier, avec son apostille, m'est très bien parvenue, et je suis extrêmement sensible à la complaisance de Sa Majesté l'Impératrice-Reine de vouloir bien laisser à mon choix le jour de mon entrevue prochaine avec l'Empereur son fils à Neisse.[3] J'aurais, à la vérité, souhaité que ce fût Sa Majesté Impériale elle-même qui m'eût nommé le jour qui lui convient le plus; mais comme elle désire que je le fixe moi-même, je craindrais manquer à ce que je dois

[1] Köpken führte aus, dass die Anerkennung der Schulden, die an bestimmte Bedingungen gebunden werden sollte (vergl. Bd. XXVIII, 487), die regelmässige Schuldentilgung und die Erhaltung der Ordnung gewährleiste und dem König ein Aufsichtsrecht in beiden Markgrafschaften verleihe. Sie werde ausserdem die Gläubiger abhalten, auf dem Processweg ihre Entschädigung in den neu erworbenen Gütern der beiden Markgrafschaften zu suchen. — [2] Der König übersendet, Potsdam 1. August, Abschrift obigen Erlasses an Finckenstein und Hertzberg zur Aeusserung. In einem Erlass vom 3. billigt er ihren Vorschlag, Berlin 2. August, vor der Anerkennung sämmtliche die Schulden betreffenden Papiere, sowie den Stand der Einnahmen und Ausgaben der beiden Markgrafschaften zu prüfen, da die Anerkennung der gesammten Schuldenlast die Interessen des Königs in mehrfacher Hinsicht schädigen würde. Daraufhin Ministerialerlass an Köpken, Berlin 5. August. Am 21. August wird Köpken angewiesen, seine Berichte dem Generaldirektorium und dem Departement der Auswärtigen Angelegenheiten einzusenden. — [3] Vergl. Bd. XXVIII, 496. 497.

à cette politesse, si je différais davantage de céder à ses instances. Vous n'avez donc qu'à insinuer tout ceci à Sa Majesté l'Impératrice-Reine, dans les termes les plus polis, et lui faire connaître, en même temps, que, puisqu'elle voulait que je nomme ce jour, il dépendrait du bon plaisir de Sa Majesté Impériale son fils si elle voulait agréer le 25 de ce mois pour notre entrevue, et que j'aurais l'honneur de l'attendre ce jour-là à Neisse.

Au reste, les nouvelles de la victoire des Russes sur les Ottomans aux environs de Chozim[1] se confirment de tous côtés, et mes avis d'aujourd'hui[2] prétendent même que la prise de Chozim en a été une suite. Je ne saurais cependant encore garantir la vérité de cette dernière circonstance, mais ce qu'il y a de certain, c'est que la plus grande partie du bagage des Ottomans est tombée, à l'occasion de la victoire susmentionnée, entre les mains des Russes.

N'oubliez pas de faire attention à l'impression que toutes ces nouvelles feront à la cour où vous êtes, lorsqu'elles y parviendront, et de quelle manière elles y seront accueillies, pour m'en rendre compte.[3]

Nach dem Concept. Federic.

18298. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 2 août 1769.

Les détails que votre dernière dépêche du 28 du mois de juillet dernier comprend relativement à la compagnie anglaise aux Indes Orientales,[4] m'ont fait plaisir. Je me trouve en état par les avis dont vous m'avez rendu compte, de pouvoir me faire une idée de la position dans laquelle les actions de cette compagnie doivent être actuellement, et pour que je parvienne à en pouvoir juger d'autant plus solidement, vous continuerez à prêter votre attention à tout ce qui peut y avoir quelque rapport, et ne me laisserez ignorer aucune des notions ultérieures qui vous reviendront à cet égard.

Au reste, l'extrait ci-joint de mes dernières lettres de Varsovie[5] vous apprendra les nouvelles ultérieures que l'on y a reçues touchant les opérations de l'armée du prince Golizyn. Vous aurez soin d'en faire l'usage accoutumé.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Am 13. Juli. Vergl. Bd. XXVIII, 513. — [2] Bericht Benoîts, Warschau 26. Juli. — [3] Auf den „Grenzrapport" Schlabrendorffs vom 29. Juli verfügt der König am 3. August, dass er „auf die sowohl in Polen als im Oesterreichischen sich ereignende Vorgänge ferner aufmerksam sein" und darüber berichten solle. — [4] Thulemeier berichtete, dass Yorke zwar die durch den Aufstand der Eingeborenen herbeigeführte ungünstige Lage der Compagnie bestreite, dass aber die holländischen Kaufleute alle in ihren Händen befindlichen Actien schleunig verkauft hätten. Vergl. Bd. XXVIII, 489. — [5] Vergl. Anm. 2.

18299. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 18. Juli, er habe Panin die Bemerkungen des Königs über das Contre-projet der Russen für die Erneuerung der preussisch-russischen Allianz[1] mitgetheilt. „Après les avoir écoutées avec la plus grande attention, il s'est arrêté d'abord sur la dernière qui taxe d'équivoque la forme de ce projet. Il dit qu'il serait fâché être soupçonné d'avoir donné exprès à ses paroles un sens ambigu qui les rendît susceptibles d'une double explication et le mît dans le cas de pouvoir dispenser sa cour des obligations qu'elle aurait contractées; que ce serait faire du tort à sa façon de penser, mais qu'il passerait volontiers condamnation, si on les trouvait manquer de clarté ou d'ordre; qu'il avouait qu'en couchant ses idées sur le papier, il avait plus songé à la matière qu'à la tournure qu'il fallait donner aux mots, et qu'il avait cru que Votre Majesté ordonnerait là-dessus les changements ou les formalités qu'Elle jugerait nécessaires, et auxquels il se soumettrait toujours volontiers.

Passant ensuite aux matières, il répéta l'aveu qu'il avait déjà fait précédemment, savoir que, dans l'article de la garantie des États de Franconie, les mots »lois germaniques« qui avaient été ajoutés, étaient inutiles et devaient être entièrement retranchés.[2] Il fut très satisfait de ce que Votre Majesté rendait justice à la droiture des sentiments de l'impératrice de Russie, qui n'avait pas songé aux inconvénients qui pourraient résulter de cette restriction; mais comme elle ne faisait aucune difficulté pour la retrancher, il regardait aussi cet obstacle pour le renouvellement de l'alliance comme entièrement levé. Il observa cependant que la garantie de cette succession ne pouvait pas être regardée comme une chose de si peu d'importance comme il semblait que Votre Majesté voulait la faire envisager à la Russie; que, bien au contraire, on devait la considérer ici comme un engagement très important, qui pouvait entraîner l'empire dans une guerre contre la maison d'Autriche, qui ne pouvait qu'être jalouse de cette augmentation de pays pour la maison royale de Votre Majesté,[3] et que cette guerre, si elle arrivait durant celle que la Russie était obligée de soutenir présentement, ou peu après, ne laisserait que d'être incommode et dispendieuse; mais qu'après avoir pesé toutes ces considérations, l'impératrice de Russie, en conséquence du principe qu'elle s'était fait, de regarder l'union parfaite des intérêts de la Russie avec ceux de la maison royale de Prusse comme le seul et unique véritable système de son empire, s'était déterminée à se charger de cette garantie, et, malgré toutes les suites qu'elle pourrait avoir, elle était dans la ferme résolution de la maintenir et de l'observer religieusement.

Pour ce qui regarde les affaires de Suède, le comte Panin se flatte de pouvoir convaincre Votre Majesté que son intention n'a pas été de vous proposer, Sire, des engagements disproportionnés, que vous auriez raison de [refuser], ni de vous attirer à des mesures qui pourraient causer un embrasement général qu'on était fort éloigné ici de désirer. Il ne prétend pas regarder chaque changement que la Suède pourra faire dans sa forme de gouvernement, s'il ne tendait qu'à rendre au Roi certains droits et prérogatives qui lui ont été enlevés ci-devant par des factions, comme un motif suffisant pour lequel ni la Russie ni aucune des puissances voisines seraient autorisées de l'attaquer dans ses possessions; mais comme ces changements ne pourraient pas se faire actuellement, sans causer quelques secousses à l'État, qui, par la suite, pourraient mener ou à faire donner la souveraineté [au Roi] ou à entraîner la nation dans une guerre contre la Russie, il est d'avis que les cours amies devraient se concerter et faire agir uniformément leurs ministres à Stockholm, afin que par des

[1] Vergl. Bd. XXVIII, 503. 504 und Nr. 18217. — [2] Vergl. Bd. XXVIII, 425 und 503. Die Russen hatten für die Bürgschaft die Clausel hinzugefügt: „conformément aux lois de l'Empire Germanique". — [3] Vergl. Bd. XXVIII, 496.

négociations, déclarations et autres mesures, uniquement ministérielles, ils tâchent d'empêcher totalement ces changements dans ce temps-ci où les amis desdites cours amies n'ont pas la supériorité, du moins à les retarder par toutes les voies possibles. Les amples instructions qu'il a données au comte Ostermann, et qu'il a promis de me communiquer, se fondent sur ce principe et portent de contrecarrer d'abord tout changement qui serait contraire aux décisions de la dernière Diète, de se relâcher cependant, s'il ne voit pas jour d'y réussir, et de se tenir à celles de la Diète de 1756; de capituler ainsi de Diète en Diète, jusqu'à celle de 1720, aux décisions de laquelle il doit se tenir ferme et déclarer, à la fin, dans les termes les plus forts que tout changement contraire qui serait fait aux lois fondamentales, déterminées à cette Diète, serait regardé par la Russie comme un motif légal pour attaquer la Suède dans ses provinces, afin de l'obliger à conserver cette constitution. Le *casus fœderis* pour Votre Majesté ne doit donc être [entendu] aussi que pour ces deux cas seuls, savoir le bouleversement de la présente forme de gouvernement suédois, suivant que celle-ci a été fixée l'année 1720, et l'attaque des frontières de l'empire de Russie; et, pour prouver qu'il n'a point eu d'autre intention que celle-là, il en appelle aux paroles dont il s'est servi dans ce qu'il a ajouté au projet de Votre Majesté, à l'article 3, paragraphe 3,[1] de sorte que, pour ce qui est des mesures à stipuler pour les affaires de Suède, il se flatte que Votre Majesté ne les trouvera ni opposées à Ses propres intérêts ni contraires au troisième article secret de l'alliance;[2] dont, par conséquent, il ne pourra non plus empêcher le renouvellement. Il ne s'agirait seulement que de dresser l'article dans le nouvel instrument d'une manière moins enveloppée qu'il avait paru à Votre Majesté dans le contre-projet, et, à cet égard-là, le comte Panin témoigne vouloir se prêter volontiers à la prescription de Votre Majesté.

Une expression que Votre Majesté a trouvé bon d'employer dans Ses observations au sujet des affaires de Suède, savoir à l'endroit où Elle parle de ce qu'on était en droit d'exiger d'Elle,[3] a donné occasion à ce ministre de faire la réflexion suivante. La Russie, disait-il, n'est en droit de rien exiger de Votre Majesté au delà de ce qui est stipulé par le traité; mais, en vertu de l'alliance et de l'amitié personnelle qui subsiste entre les deux monarques, et conformément à ce qu'ils se sont réservés, par les propres termes de l'article [secret] susdit,[4] de se concerter plus particulièrement sur les moyens de détourner les évènements [énoncés dans] cet article, la Russie est en droit de proposer ce concert pour des mesures ultérieures, dans un temps où les circonstances ont fait paraître plus proche cet évènement qu'on n'a vu en 1764 que dans l'éloignement. De plus, comme la Russie, dans l'intention d'unir davantage ses intérêts à ceux de la Prusse, prend sur elle de nouveaux engagements, il a paru qu'il n'y aurait point d'injustice que, de son côté, elle demandât aussi des engagements nouveaux qui pourraient balancer ceux qu'elle prend vis-à-vis de Votre Majesté. Cependant, ajouta-t-il, je suis persuadé que, si Sa Majesté le roi de Prusse daigne examiner les paroles de l'article [secret] III du traité d'alliance[5] et les confronter avec ceux qui y ont été ajoutés par le contre-projet,[6] elle ne trouvera pas que nous avons étendu le *casus fœderis* au delà de ce qu'elle veut bien déclarer elle-même, dans ses observations, qu'elle est intentionnée de faire.

Pour ce qui est, en troisième lieu, des affaires de Pologne, le comte Panin se

[1] In § 3 sind die russischen Forderungen (vergl. Bd. XXVIII, 342) enthalten. — [2] In dem article secret III übernahm der König die Garantie der schwedischen Verfassung, vergl. Bd. XXVIII, 50. 53. — [3] Es handelt sich um die Weigerung des Königs, jede Veränderung der schwedischen Verfassung als casus fœderis anzusehen und sich ihr sogar mit Waffengewalt entgegenzusetzen: „ce serait changer notre alliance de défensive qu'elle est, en offensive." (Vergl. Bd. XXVIII, 408. 409). — [4] Article secret II des Vertrages von 1764. — [5] In dem Entwurf für die Erneuerung des Vertrages, vergl. Bd. XXVIII, 53. — [6] Vergl. Bd. XXVIII, 342.

flatte que Votre Majesté ne trouvera plus mauvais que, dans son contre-projet, il ait fait mention de la convention secrète de 1764,[1] quand Elle daignera faire attention que cette convention n'a pas eu pour son seul but l'élection du roi de Pologne d'aujourd'hui, mais que, dans son 5ième et 6ième article, on a songé aussi à sa conservation, et qu'on a stipulé clairement d'avance sur les efforts que les Confédérations et les menées étrangères pourraient entreprendre pour sa détrônisation. Il argumenta de là que, comme, en haine de cette élection et de la protection accordée aux Dissidents, la Russie se trouvait attaquée par la Porte jusque dans ses propres provinces, l'impératrice de Russie aurait été en droit, en vertu du 4ième article de la seconde convention de 1767,[2] de réclamer l'assistance de Votre Majesté dans toute son étendue; mais que, malgré le grand avantage qu'elle en aurait tiré, elle avait préféré d'accepter les subsides en argent et de porter seule le fardeau de cette guerre, parcequ'elle avait pour principe d'être, le moins qu'il serait possible, à charge à ses alliés. Que, d'un autre côté, cependant elle s'était flattée aussi que, comme Votre Majesté ne souffrirait certainement pas, si l'Impératrice-Reine se mêlait ouvertement des affaires de Pologne et jusqu'à envoyer de ses troupes dans ce pays-là, qu'Elle aurait aussi la complaisance d'étendre la même clause de ladite dernière convention sur les entreprises de la cour de Saxe,[3] d'autant plus que cette dernière n'entreprendrait certainement pas de faire un pareil pas, sans que l'autre ne l'ait précédée ou que du moins elle soit résolue de le faire, de sorte que la guerre deviendrait générale, malgré toute l'envie qu'on aurait de l'empêcher, et que Votre Majesté y serait entraînée, quand même il n'existerait point d'alliance entre Elle et la cour de Russie."

Potsdam, 2 août 1769.

Votre dépêche du 18 de juillet dernier, avec son apostille de la même date, vient de m'être fidèlement rendue, et comme toutes les bonnes nouvelles des succès des armes russiennes dont vous faites mention dans cette dernière,[4] sont déjà connues ici, je n'ai rien à y ajouter, si ce n'est que mes avis d'aujourd'hui prétendent même que Chozim se trouve déjà entre les mains des Russes.[5]

Mais, quant à la paraphrase du contre-projet du renouvellement de mon alliance avec la cour où vous êtes, que le comte Panin vous a faite en réponse à mes objections, et dont vous me rendez compte dans votre dépêche susmentionnée, vous sentirez bien vous-même qu'il faut la peser mûrement, avant que de donner mon dernier mot, de sorte que je me réserve d'y répliquer article par article au premier jour. En effet, dans ces sortes d'alliances, on ne saurait assez peser les termes, et cette précaution me paraît d'autant plus nécessaire que je suis fermement résolu de remplir religieusement mes engagements, et que, par conséquent, il faut nécessairement en écarter toutes les expressions équivoques, obscures et ambiguës et leur donner, au contraire, cette précision et clarté qui en constitue le vrai sens et n'admet aucune explication double ou contraire aux intentions des parties contractantes.

En attendant j'ai fait sur cette paraphrase quelques remarques préalables et générales que je ne veux pas vous laisser ignorer. Et

[1] Vergl. Bd. XXVIII, 410. — [2] Vergl. Bd. XXVI, 122. — [3] Vergl. Bd. XXVIII, 342. 343. 410. — [4] Vormarsch Golizyns über den Dniester und siegreiches Vorpostengefecht unter Oberstlieutenant Brincken bei Zwaniec (vergl. Bd. XXVIII, 352). — [5] Vergl. S. 3.

d'abord il est à considérer que tout ce qu'on exige de moi, se rapporte à des affaires déjà présentes, au lieu que les stipulations en ma faveur ne regardent qu'un avenir qui même, selon toutes les apparences, n'existera pas de sitôt. Telle est au moins la garantie des États de Franconie dont la succession de ma maison royale n'est nullement aussi prochaine. Peut-être même et vu l'âge peu avancé du margrave d'aujourd'hui, que notre traité expirera encore, avant qu'elle y soit appelée. D'ailleurs, elle n'est pas non plus aussi considérable que le comte Panin se l'imagine. Elle ne consiste que dans deux petites provinces séparées et fort éloignées de mes frontières et qui sont même chargées de tant de dettes que les revenus se réduisent au moins à fort peu de chose.[1] L'acquisition de cette succession et cette augmentation des États de ma maison royale ne saurait donc donner beaucoup de jalousie à la maison d'Autriche qui en connaît très bien le peu d'importance, et tout ce qui pourrait y attirer son attention, c'est le voisinage du margraviat de Baireuth de la Bohême.[2] Mais, prévoyant que cela pourrait devenir une pomme de discorde entre nous, je pourrais lui proposer, en tout cas, un juste équivalent pour éloigner tout sujet d'appréhension à cet égard.

Quant à l'article qui regarde les affaires de Pologne, je sais très bien que j'ai garanti le trône au roi d'à présent, et je ne m'en départirai nullement; mais mes engagements à l'égard des Dissidents ne portent pas si loin. Cependant, n'étant pas accoutumé à vétiller vis-à-vis de mes alliés sur des objets de cette nature, nous n'aurons nulle peine de nous accorder sur cet article.

Mais pour ce qui regarde les affaires de Suède, je suis pleinement persuadé et convaincu que la France a échoué dans les desseins qu'elle avait formés à l'occasion de la présente Diète, et ce qui me confirme dans cette persuasion, c'est qu'il règne actuellement une grande dissension dans son parti en Suède. Quoi qu'il en soit, s'il ne s'agit que de garantir les arrangements faits en 1720, je ne m'y opposerai pas, et, comme je l'ai déjà observé ci-dessus, je vous expliquerai encore plus amplement mes intentions sur tous ces différents articles dans la dépêche détaillée que je compte de vous adresser dans peu de jours.[3]

Au reste, on me mande de Vienne[4] que quelques officiers français de ceux qui y étaient venus pour passer de là aux Confédérés, sont déjà partis pour s'y rendre, et on ajoute que c'est un nommé Toupet qui se dit colonel et qui doit avoir servi comme major en France, qui engage ces gens-là sous les auspices du prince Martin Lubomirski qui se trouve, à ce qu'on prétend, sur les confins de la Hongrie du côté d'Eperies.

[1] Vergl. Nr. 18296. — [2] Vergl. Bd. XXVIII, 107. — [3] Nr. 18316. — [4] Bericht Rohds, Wien 25. Juli.

Enfin, la copie ci-jointe vous apprendra quelques particularités ultérieures sur les vues des princes saxons au trône de Pologne.[1]

Nach dem Concept. Federic.

18300. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 2 août 1769.

Que pensez-vous de la paraphrase que le comte de Panin vient de faire au comte de Solms du contre-projet de notre nouvelle alliance?[2] Elle me paraît exiger un mûr examen, et dans des alliances de cette nature l'on ne peut assez épurer les termes de toute obscurité et ambiguité. C'est à quoi j'ai dessein de m'occuper avec vous dimanche prochain, 6 de ce mois. Pour cet effet, vous viendrez ce jour-là, me trouver à mon palais neuf, à l'heure ordinaire, et, en attendant, j'ai jugé à propos de faire au comte de Solms la réponse préalable[3] dont je joins ici une copie pour votre information.

Nach der Ausfertigung. Federic.

18301. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 3 août 1769.

Vos dépêches deviennent plus intéressantes et plus instructives, et celle qui vient de m'entrer en date du 25 de juillet dernier, est de cet ordre. Elle me fournit une perspective assez juste sur le tour que les affaires prendront dans votre île,[4] et tout me confirme qu'aussi longtemps que le gouvernement actuel subsistera, les affaires ressentiront toujours de sa faiblesse.

D'ailleurs, je serai bien charmé, si, par votre canal, je puis apprendre encore plus d'anecdotes sur la façon de penser et sur les dispositions de l'Empereur. A vous dire cependant vrai, le jugement que le comte Rochford en a porté,[5] à cette occasion, me paraît un peu précipité et léger. Le plus ou moins d'estime de l'Empereur pour les Français ne saurait guère influer sur les grandes affaires des puissances, qui sont

[1] Vergl. S. 1. — [2] Vergl. Nr. 18299. — [3] Nr. 18299. — [4] Maltzan berichtete über die Rückkehr Butes nach England (vergl. Bd. XXVIII, 384. 467): „Le coup qu'il porte, à mon avis, au Roi par son retour, est des plus sensibles et lui ôte tous les moyens de gagner la confiance de la nation ... Le temps viendra assez tôt où les cris du peuple se réveilleront, et où il ne sera plus au pouvoir de ce favori peut-être de le satisfaire à sa fantaisie." — [5] Rochford hatte, von Frankreich und Oesterreich sprechend, erklärt, „que l'amitié de ces deux puissances était très précaire et ne dépendait que de la vie de l'Impératrice douairière, l'Empereur étant ennemi juré de tout ce qui était français".

accoutumées à faire des alliances partout où elles trouvent de leur intérêt d'en faire, et, d'ailleurs, les liens qui unissent actuellement la France et l'Autriche, sont si entrelacés qu'il n'y a nulle apparence de les rompre sitôt.

Au reste, on sera, sans doute, déjà informé, à la cour où vous êtes, de la nouvelle victoire que les Russes ont remportée, le 13 de juillet, sur les Turcs aux environs de Chozim, et quoique les Confédérés infestent les chemins au point qu'on n'en a pas encore une relation détaillée, de bonnes lettres prétendent cependant que la prise de Chozim en a été déjà une suite.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

18302. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 3 août 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 23 de juillet dernier, ainsi que votre lettre particulière avec son apostille de la même date. Sans contester tout ce que le comte Rzewuski vous a dit sur les affaires de Pologne,[2] il me semble cependant que tout y a pris une autre face, après les différents avantages que les Russes ont remportés sur les Turcs. La copie ci-jointe vous apprendra quelques particularités ultérieures de la victoire du 13 de juillet et qu'on prétend même que Chozim se trouve déjà entre leurs mains.[3] Je suis très curieux de savoir comment le duc de Choiseul et les autres ministres français s'énoncent sur ces succès des armes russiennes, et vous n'oublierez pas d'y prêter attention pour m'en faire part.

D'ailleurs, et à en juger par tout ce que vous me marquez dans le post-scriptum de votre lettre particulière, il paraît bien que le crédit du duc de Choiseul est fort sur son déclin, et qu'il ne bat plus que d'une aile. La demande qu'il vient de faire au Roi, de le dispenser de la direction des affaires étrangères,[4] en fournit une preuve sans réplique. Cependant le jugement qu'on vous a confié d'une personne assez au fait des affaires, ne manque pas non plus de vraisemblance, et il pourrait très bien que, se conservant jusques au mariage du Dauphin, il remportât la victoire et se soutînt encore plus longtemps.

[1] Vergl. dafür S. 3. — [2] Bei der geringen Zahl der russischen Truppen um Warschau befürchtete Rzewuski, der frühere polnische Gesandte in Petersburg (vergl. Bd. XXIV, 408; XXV, 376; XXVI, 373; XXVIII, 237), den Eintritt einer Katastrophe für Stanislaus, sobald sich ein Führer von Ansehen und Talent an die Spitze der vereinigten Conföderationen setze. — [3] Vergl. dafür S. 3. — [4] Goltz berichtete: „Que, pour ne pas s'exposer d'être tout-à-fait dépouillé, il avait témoigné au Roi que les deux places de secrétaire d'État étaient une trop forte charge pour lui, qu'ainsi Sa Majesté lui ferait une grâce de le dispenser des affaires étrangères". Choiseul war gleichzeitig Staatssecretär des Kriegsdepartements.

Au reste, la copie ci-jointe[1] vous apprendra quelques nouvelles particularités de la victoire que les Russes ont remportée sur les Turcs le 13 de juillet dernier.[2]

Der König bewilligt Vanloo den Abschied und beauftragt Goltz, mit Berruer (vergl. Bd. XXVIII, 421) einen vortheilhaften Vertrag abzuschliessen. Er beglückwünscht ihn zu der glücklichen Entbindung seiner Frau (vergl. Bd. XXVIII, 460).

Nach dem Concept. Federic.

18303. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam] 3 [août 1769].

Mon cher Frère. Je vous félicite de jouir d'une tranquillité philosophique à Rheinsberg.[3] Je voudrais, mon cher frère, que les choses de l'Europe ne fussent qu'un simple spectacle pour moi; je m'en amuserais, au lieu qu'à présent elles me donnent souvent de l'inquiétude. Par exemple, les Russes viennent de prendre Chozim.[4] Cela va leur donner une supériorité si marquée pour cette campagne sur leurs ennemis que l'arrogance et la hauteur de l'Impératrice en augmenteront encore, si tant y a qu'elles puissent augmenter.

En attendant, l'Empereur a fixé le jour de son arrivée au 25 de ce mois,[5] de sorte qu'il faudra que nous partions le 12, pour que j'aie le temps de faire une petite tournée en des lieux où ma présence est nécessaire. Nous verrons alors par nos yeux ce qui en est, et à quel point ce Prince mérite les éloges qu'on lui donne, ainsi que ce que l'on pourra s'attendre de lui. Tout cela, dans le fond, ne me touche guère, puisque je serai longtemps mort et oublié, quand il commencera à paraître. Je vous embrasse, mon cher frère, en vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

18304. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LOO.

[Potsdam] 3 août 1769.

Ma chère Nièce. La part que vous prenez à mes infirmités, en est le meilleur remède; je suis entièrement rétabli, ma chère enfant, des incommodités que j'ai ressenties,[6] et ne souhaite que d'apprendre la continuation de bonnes nouvelles de votre part.

[1] Liegt nicht bei. — [2] Vergl. S. 3. — [3] Prinz Heinrich schrieb, Berlin 2. August, er werde in einigen Tagen nach Rheinsberg übersiedeln und sich begnügen, in den Zeitungen die Vorgänge auf dem Welttheater zu verfolgen. — [4] Vergl. S. 3. — [5] Vergl. Nr. 18297. — [6] Gichtanfall.

Vous allez avoir beaucoup d'étrangers à La Haye, l'Électeur palatin, et madame de Grammont doit s'y rendre de même;[1] cette femme a beaucoup d'influence sur le gouvernement de la France, par l'ascendant qu'elle a su prendre sur le duc de Choiseul, son frère. Je vous prie de me dire comment vous l'aur[ez] trouvée. Je m'étonne de ce que vous me dites de la pr[incesse] Charlotte de Lorraine;[2] elle a passé autrefois pour très aimable, peut-être que son alliance avec la maison impériale lui a tourné la tête et lui a donné de l'hauteur au lieu des grâces qu'elle possédait autrefois.

Je pars le 12 pour la Silésie, où l'on me flatte d'une visite de l'Empereur;[3] on en dit un bien infini, l'Italie ne retentit que de ses louanges; je vous dirai ce que j'en pense, quand je l'aurai vu.

Pour ma nouvelle nièce,[4] elle me paraît bonne et douce; il semble que votre frère s'en accommode bien. Elle n'est pas belle, mais autant que j'en puis juger, nous ne serons pas exposés par elle à des scènes aussi odieuses que celles qui se sont passées.[5] Adieu, ma bonne et chère enfant, je vous embrasse du fonds de mon cœur, en vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bon et fidèle oncle

Federic.

Faites, je vous prie, mille amitiés au Prince de ma part.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

18305. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

[Potsdam, août 1769.]

Il faut non seulement tirer toute cette négociation au clair,[6] mais il faut la traîner, car je suis curieux de savoir ce que me dira l'Empereur. Notre traité avec la Russie dure encore deux années et demi. Si nous allions recevoir des propositions fort avantageuses de l'Empereur, il les faudrait refuser, parceque nous aurions eu l'imprudence de nous lier les mains trop vite, au lieu que, si l'Empereur ne dit rien d'intéressant, il sera toujours temps de conclure notre traité avec les Russes. Voilà

[1] Vergl. Bd. XXVIII, 466. — [2] Wilhelmine schrieb, Loo 23. August: „Pour ce qui regarde la beauté, elle n'en a pas conservé beaucoup de restes; dans le Brabant, elle passe pour fort haute, et on ne l'aime pas beaucoup. Vis-à-vis de nous elle a été très polie; mais, du reste, j'avoue qu'elle ne me paraît guère amusante." Vergl. Bd. XXVIII, 433. — [3] Vergl. Nr. 18303. — [4] Die Gemahlin des Prinzen von Preussen. — [5] Vergl. Bd. XXVIII, 502. — [6] Finckenstein antwortete, Berlin 3. August, auf den Erlass vom 2. (Nr. 18300): „Je vois ... que la cour de Russie se rapproche, et je commence à croire qu'il y aura moyen de lui faire entendre raison. L'article qui pourrait encore faire la plus grande difficulté, est celui des affaires de Suède ... Je crois qu'il ne sera pas difficile de s'entendre aussi sur ce sujet."

le fond du sac, et quand je vous verrai dimanche,[1] nous mettrons encore quelque anicroche à ce traité pour que j'aie le temps d'entendre l'Empereur et de juger foncièrement ce qui nous sera le plus avantageux.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung auf der Rückseite des Berichtes von Finckenstein vom 3. August.

18306. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 6 août 1769.

Votre dépêche du 29 de juillet dernier m'est bien parvenue. Dès que les troupes russes auront obligé les Turcs à se replier plus en arrière, les troubles diminueront vraisemblablement en Pologne; peut-être qu'ils cesseront entièrement, ainsi que les Confédérations qui en sont la source, et qui les occasionnent. Je vous avoue que je suis impatient d'avoir des nouvelles détaillées de ce qui s'est passé entre les armées russes et ottomanes, et, par cette raison, je souhaite fort que la correspondance soit bientôt rétablie dans ces contrées.

Quoi qu'il en arrive, vous ne laisserez, de votre côté, échapper aucune occasion convenable pour rappeler au roi de Pologne les avis salutaires que vous lui avez déjà insinués de ma part, et vous lui persuaderez toujours de votre mieux de témoigner, en toute rencontre, autant de complaisance et de bonne volonté que possible à la Russie, afin de se conserver l'amitié de cette puissance.[2]

Voici, au reste, ma réponse[3] à la lettre du grand-général de la couronne, comte Branicki, que j'ai reçue à la suite de votre susdite dépêche, laquelle vous aurez soin de lui faire tenir.

Federic.

Nach dem Concept.

18307. AU GRAND-GÉNÉRAL DE LA COURONNE DE POLOGNE COMTE DE BRANICKI A BIALYSTOCK.

Potsdam, 6 août 1769.

Les procédés contre le chambellan Sokolnicki à Breslau ne sont nullement aussi irréguliers que, selon votre lettre du 24 de juillet dernier, on a tâché de vous les représenter.[4] Selon le rapport que j'en ai déjà reçu, il y a quelque temps, de mon ministre d'État et de justice

[1] Vergl. S. 8. — [2] Vergl. Bd. XXVIII, 499. — [3] Nr. 18307. — [4] Branicki bat um vollständige Genugthuung für den Kämmerer von Kalisch, Sokolnicki, der unter dem Verdachte, die Ermordung zweier preussischer Officiere durch Conföderirte veranlasst zu haben, im Breslauer Rathhaus gefangen gesetzt, aller Sachen beraubt, als Verbrecher mit äusserster Härte behandelt und dem für seine Freilassung der Eid abgefordert sei, „de ne jamais se plaindre ni de se venger ni chercher aucune satisfaction".

de Carmer, ce chambellan, dans le temps qu'on faisait des recherches pour découvrir les auteurs du meurtre commis par les Confédérés contre deux de mes officiers, s'est rendu lui-même suspect d'y avoir quelque part, en changeant clandestinement et souvent de quartier à Breslau, et comme, d'ailleurs, son nom approchait de celui des Confédérés qui avaient égorgé ces officiers, on n'a pu s'empêcher de se saisir de sa personne pour éclaircir les soupçons qu'on avait conçus contre lui. Mais il s'en faut de beaucoup qu'on lui ait fait subir un traitement aussi dur qu'on a voulu vous le persuader. On lui a donné un poêle à la maison de ville à Breslau, et, après avoir reconnu son innocence, on lui a offert sa liberté, contre un serment de ne jamais se venger contre la justice, des procédés qu'il venait d'endurer. Quoique ce serment soit usité dans tous les tribunaux de l'univers, en pareille rencontre, il n'a jamais voulu s'y prêter, faisant toujours grand bruit du prétendu affront qu'il venait d'essuyer, et qu'il venait cependant de s'attirer par les changements continuels de son quartier. Tel est, dans le vrai, le cas du chambellan Sokolnicki, et vous conviendrez avec moi que ce n'est qu'au refus de ce serment, usité dans toutes les justices, qu'il doit attribuer le délai de sa liberté, qu'en effet il peut obtenir d'abord en renonçant à ses caprices et à ses fantaisies. Je suis donc fâché de n'être pas à même, dans cette occasion, de vous faire éprouver tout le cas que je fais de votre intercession, et je réserve à d'autres circonstances plus favorables de vous donner des marques convaincantes de mon estime et de ma bienveillance.

Nach dem Concept. Federic.

18308. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 6 août 1769.

J'ai été bien charmé d'apprendre par votre dépêche du 29 de juillet dernier que l'Empereur est déjà heureusement de retour de son voyage d'Italie,[1] et mes derniers ordres immédiats[2] vous auront également informé qu'en cédant aux instances obligeantes de Sa Majesté Impériale, j'ai proposé le 25 de ce mois pour notre prochaine entrevue à Neisse. Je compte, en conséquence, de me mettre en chemin pour la Silésie le 12,[3] et l'itinéraire ci-joint en copie vous fera connaître plus en détail la route que je prendrai.

Il ne s'agit maintenant que d'être bien instruit des inclinations de ce Prince, pour lui rendre son séjour à Neisse aussi agréable qu'il est possible. Je sais, à la vérité, tout ce que je dois à la dignité de ce grand Prince, et tous les préparatifs se font déjà, afin de ne pas se

[1] Vergl. Pd. XXVIII, 495. — [2] Nr. 18297. — [3] Vergl. S. 10.

trouver en défaut à cet égard. Je n'ignore pas non plus que Sa Majesté Impériale fait tout aussi peu de cas que moi du cérémonial, et qu'elle n'aime nullement ces embarras d'étiquette. Mais comme je n'ai plus rien à cœur que de prévenir en tout les désirs de ce grand Prince, vous vous adresserez à son grand-écuyer, le comte de Dietrichstein, pour tâcher d'apprendre, par son canal, comment il faut s'y prendre pour procurer à Sa Majesté Impériale à Neisse tous les divertissements et agréments qu'elle aime le plus. Pour cet effet, vous lui ferez un compliment de ma part, et vous lui direz qu'après les héritages qu'il avait faits en terres dans mes États,[1] j'avais lieu de le regarder comme Prussien à demi, et qu'en cette qualité, je me flattais qu'il voudrait bien m'instruire sur ce sujet; que je souhaiterais surtout de savoir:

1° Si l'Empereur agréerait ou non qu'à son arrivée on fît une décharge des canons de la forteresse;

2° S'il croyait que le palais de l'évêque à Neisse conviendrait à Sa Majesté Impériale pour y prendre son quartier;

3° Si Sa Majesté Impériale aimait ou non d'être servi par des chambellans et autres officiers de ma cour;

4° Si ce Prince amènerait des chevaux de monture et, en cas que non, si le comte de Dietrichstein ne voulait pas me faire le plaisir d'éprouver quelques-uns des miens pour juger par lui-même lesquels conviendraient le mieux à Sa Majesté Impériale.

Enfin, vous y ajouterez encore tous les autres articles que vous jugerez nécessaires pour me mettre bien au fait de tout ce qui peut faire plaisir à l'Empereur, vu que je ne veux rien épargner pour lui rendre cette visite aussi agréable qu'il me sera possible, et vous n'oublierez pas de m'en informer incessamment et le plus tôt que vous pourrez, afin de pouvoir m'y régler.

Quant à la nouvelle victoire des Russes sur les Turcs dont, selon votre dépêche susmentionnée, la nouvelle vous est également déjà parvenue, mes derniers ordres immédiats[2] vous en auront appris la confirmation, et quoique les détails nous en manquent encore, et que, jusques ici, les Confédérés n'ont laissé passer aucun courrier pour nous les apporter, il n'y a cependant aucun lieu de la révoquer en doute. Mais ce que j'aurais souhaité surtout, c'est que vous m'eussiez appris, en même temps, l'effet que ces nouveaux succès ont fait sur le ministère de la cour où vous êtes, et pour lequel des deux partis il paraît être le plus porté.

Nach dem Concept.

Federic.

[1] Dietrichstein hatte den am 29. Juli 1769 gestorbenen Grafen Georg Christoph Proskau in Schlesien beerbt, vergl. Bd. XXVII, 117. — [2] Nr. 18297.

18309. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 6 août 1769.

Le ministère britannique étant si fort animé contre le lord Bute que votre dernière dépêche du 29 de juillet l'annonce,[1] il se pourrait bien qu'il excitât sous main la nation à faire éclater sa haine contre lui et à lui en faire éprouver les effets d'une façon tragique. En attendant, je comprends très bien l'embarras du Roi, qui paraît toujours aimer ce favori, de le voir revenir justement dans un temps où le royaume est dans une aussi grande agitation, et où il aura bien de la peine à échapper aux dangers qui le menacent.

Au reste, je ne saurais qu'applaudir à tout ce que vous avez dit au comte Rochford, dans l'entretien que vous avez eu avec lui.[2] Il est bon qu'il sache, une bonne fois, comment il faut négocier avec des puissances étrangères, et qu'il se trompe fort, s'il s'imagine que celles-ci seront assez bonnes que de sacrifier leurs intérêts au plaisir seul de négocier avec la cour britannique. C'est tout ce que j'ai à répondre sur votre dépêche susmentionnée.

Nach dem Concept. Federic.

18310. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A WOLFSBURG.

Potsdam, 6 août 1769.

Votre dépêche du 27 de juillet dernier m'a été fidèlement rendue, et tout ce que je puis vous répondre sur son contenu relativement aux affaires de Württemberg,[3] c'est de vous réitérer les soupçons que je vous ai témoignés plus d'une fois, savoir que je ne saurais me persuader que le duc de Württemberg remplira jamais fidèlement la convention qui pourra être arrêtée entre lui et ses états.

J'ai enjoint, d'ailleurs, à mon département des affaires étrangères d'instruire, en conformité de vos désirs, le sieur de Rohd[4] à employer

[1] Maltzan berichtete: „A juger des discours que plusieurs d'eux m'ont tenus, ils n'auraient pas été fâchés, si le peuple eût pris son retour (vergl. S. 8) d'une façon plus tragique." — [2] Maltzan hatte erklärt, dass die angeblichen Vortheile einer nordischen Allianz (vergl. Bd. XXVIII, 426) allein England zu gute kommen würden, da es durch die Ausdehnung seiner Besitzungen und seiner Handelsinteressen am meisten einem Kriege ausgesetzt sei; dass man seiner Ansicht nach mit England auf einem anderen Fusse verhandeln müsse als mit den übrigen Mächten: „qu'il n'y avait que la nécessité et l'embarras qui puissent leur faire envisager les choses avec justesse". — [3] Karl Eugen hatte den Ständen erklärt, er nehme die Vermittlungsvorschläge Colloredos (vergl. Bd. XXVIII, 438) an und betrachte alle darin nicht erwähnten Punkte als seinen Wünschen entsprechend geregelt, während die Stände diese, nach Schulenburgs Bericht vom 10. Juli, als zu ihren Gunsten entschieden ansahen. — [4] Cabinetserlass an Finckenstein und Hertzberg, Potsdam 6. August, und daraufhin Ministerialerlass an Rohd, Berlin 11. August.

ses soins pour que les vues du vice-chancelier de l'Empire en faveur desdits états soient aussi sincères que celles de Sa Majesté Impériale paraissent l'être à leur égard.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

18311. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 6 août 1769.

Vous avez raison de dire, dans votre dépêche du 1er de ce mois, et je suis parfaitement de votre sentiment que le prince Louis de Brunswick aurait difficilement été remplacé en Hollande par son frère le prince Ferdinand, au cas qu'il eût effectivement, comme on l'avait ébruité, résigné une partie de ses emplois en faveur de ce dernier.[2] Je doute, outre cela, que le prince d'Orange veuille avoir, pour qui que ce soit, cette déférence qu'il témoigne, par reconnaissance pour son éducation, au prince Louis, laquelle vis-à-vis de tout autre aurait l'air de tutelle et répugne certainement à la façon de penser du Prince.

Je suis bien aise en attendant d'apprendre que le ministre de France à La Haye[3] ait échoué à Amsterdam dans sa négociation d'emprunt pour le compte de la Suède. Vous ne manquerez pas de continuer à me mander les notions ultérieures qui vous reviendront là-dessus, et aurez soin de me rendre également compte de toutes les particularités intéressantes qui parviendront d'ailleurs à votre connaissance.

Je n'ai, cette fois-ci, aucunes nouvelles à vous marquer de Pologne, l'ordinaire dernier ne m'en ayant point apporté.

Federic.

Nach dem Concept.

18312. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 7 août 1769.

Vos dépêches du 25 et 28 de juillet dernier viennent de m'entrer à la fois. Il est à croire que les esprits des Suédois se calmeront, et qu'ils adopteront des sentiments modérés et pacifiques, dès qu'ils seront informés des avantages que les Russes ont remportés tout nouvellement sur les Turcs aux environs de Chozim, et que la prise de cette ville en a été une suite.[4] Ces circonstances jointes à l'avis que j'ai reçu de Hollande, que la cour de France a échoué dans la négociation

[1] Schulenburg berichtete: Habe Colloredo ehrliche Absichten, so werde sich Karl Eugen wider Willen genöthigt sehen, „de souscrire aux justes conditions qui lui ont été faites". — [2] Vergl. Bd. XXVIII, 446. — [3] Breteuil. — [4] Vergl. S. 3.

d'emprunt qu'elle avait entamée à Amsterdam en faveur de la Suède,[1] me confirment dans l'opinion que j'ai eue de tout temps, que, faute de secours pécuniaires suffisants de la part de la France, il ne résultera absolument aucun changement important en Suède par la présente Diète. C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

Nach dem Concept. Federic.

18313. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 7 août 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 27 de juillet dernier, avec la lettre y jointe, et j'attends votre rapport ultérieur sur l'objet du séjour des princes de Saxe[2] à la cour où vous êtes. Pour le prince Xavier, on prétend que son dessein est de solliciter l'appui de la France pour obtenir la survivance du prince Charles de Lorraine en qualité de grand-bailli de l'Ordre Teutonique;[3] mais, pour l'autre, j'ignore ses projets et ses vues.

Quant au duc de Choiseul, il m'est fort indifférent qu'il reste en place ou qu'il soit culbuté;[4] ce qui m'intéresse, dans le moment présent, le plus, c'est de pénétrer les intrigues de la cour de Vienne relativement à la succession de Bavière,[5] dont vous ne sonnez plus mot. Des liaisons avec les ministres anglais et des Deux-Ponts pourraient peut-être vous servir à percer le voile qui les cache, et je me réfère, à cet égard, à mes ordres précédents.[6]

Federic.

Nach dem Concept.

18314. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam 8. August[7] 1769.

Es ist zwar nicht zu leugnen, dass nach dem Siege, dessen Ihr in Eurem Bericht vom 3. Julii Erwähnung thut, der Prinz Golizyn sich wieder über den Niester zurückgezogen gehabt hat;[8] seitdem aber ist er wieder über diesen Fluss gegangen und hat den 13. jüngstverwichenen Monats bei Chozim die Türken von neuem geschlagen[9] und sie genöthiget, mit einem sehr ansehnlichem Verlust das Schlachtfeld zu verlassen. So viel Mir bekannt, sind bei beiden Treffen keine Nationalpolen gewesen, und es hat die Armee des Prinzen Golizyn bloss aus Russen bestanden.

[1] Vergl. Nr. 18311. — [2] Xaver und Karl, vergl. Bd. XXVIII, 506. — [3] Vergl. Bd. XXVIII, 448. — [4] Vergl. S. 9. — [5] Vergl. Bd. XXVIII, 487. 492. 496. — [6] Mit einem Postscript wird der Abschied für Vanloo (vergl. S. 10) an Goltz übersandt. — [7] Vom 8. August ein Schreiben an die Churfürstin-Wittwe von Sachsen in den Œuvres, Bd. 24, S. 174. — [8] Vergl. Bd. XXVIII, 512. — [9] Vergl. S. 3.

Noch zur Zeit weiss man nicht, was der Grossvezier nach diesem zweiten Siege der Russen weiter unternehmen wird; so viel aber ist zum Voraus zu sehen, dass er sehr embarrassiret sein muss, sich aus diesen misslichen Umständen herauszuziehen. Denn, wenn auch schon die Pforte ein- und anderm Grossen den Kopf abschlagen lässet,[1] so wird das ihre Umstände nicht besser machen. Ich vermuthe dahero, dass diese üble Successe, welche sie doch erfahren muss, ihr vielmehr nächstens friedfertigere Gesinnungen einflössen dürften, und alsdenn könnet Ihr wohl zu verstehen geben, dass, wenn sie Meinem friedfertigen Rath gefolgt, sie sich weit besser dabei befunden haben würde. Ueberhaupt aber werdet Ihr Euch die Umstände zu Nutze zu machen suchen, um Meinen Credit sowohl als Influence an der Pforte immer mehr zu befördern.

Friderich.

Nach dem Concept.

18315. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 8 août 1769.

Pour vous entretenir dans la connaissance suivie de la situation actuelle des affaires à la Porte, je vous adresse, à la suite de la présente, un extrait de mes dernières lettres de Constantinople qui sont du 3 de juillet dernier,[2] et dont vous n'oublierez pas de faire un usage convenable.

Federic.

Nach dem Concept.

18316. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.[3]

Berlin, 8 août 1769.

Je vous ai déjà fait connaître, par ma dépêche immédiate du 2 de ce mois,[4] mes premières idées sur le contenu de celle que vous m'avez adressée en date du 18 de juillet,[5] et je n'ai pas voulu différer à vous envoyer aujourd'hui les détails que je vous ai promis sur cette matière,

[1] Zegelin berichtete, dass der bisherige Fürst der Moldau, Gregor Callimachi, der durch falsche Berichterstattung zum Kriegsausbruch beigetragen habe, angeblich „auf Ordre des Grossveziers" verhaftet sei und mit andern wahrscheinlich hingerichtet werden würde; „denn wenn die Sachen nicht nach Wunsch bei der türkischen Armée gehen, so muss das Volk ein Opfer haben, auf den man die Schuld alls Unglückes wirft". — [2] Vergl. Nr. 18314. — [3] Das obige, in Form eines Ministerialerlasses ergehende Schriftstück ist von Finckenstein nach den Weisungen des Königs (vergl. S. 8) aufgesetzt worden. Auf dem Bericht, Potsdam 7. August, mit dem Finckenstein das Concept dem König vorlegt, findet sich die eigenhändige Verfügung: „Ceci est à merveille, il n'y a qu'à l'expédier. Federic." — [4] Nr. 18299 — [5] Vergl. Nr. 18299.

afin que vous puissiez vous expliquer en conséquence avec le comte Panin.

J'ai tout lieu d'être satisfait de la facilité avec laquelle ce ministre s'est relâché sur la cheville qui avait été ajoutée, dans le contre-projet, à l'article de la garantie des États de Franconie.[1] Je n'en attendais pas moins de la façon de penser de l'Impératrice, mais il s'en faut de beaucoup que je regarde cette garantie comme une affaire d'aussi grande conséquence que le comte Panin semble l'envisager, puisqu'il est très probable, vu la jeunesse du Margrave aujourd'hui régnant, que la succession des pays de Baireuth et d'Ansbach ne tombera à ma maison royale qu'après l'expiration de notre traité, et qu'il est très incertain, d'ailleurs, s'il en résultera jamais une guerre avec la maison d'Autriche; il y aurait, en effet, une injustice manifeste à vouloir me disputer des droits connus et fondés sur les pactes de ma maison. L'acquisition d'un pays chargé de dettes ne fait pas non plus un objet assez considérable pour donner de la jalousie à la cour de Vienne, et si cette augmentation d'États dans le voisinage de la Bohême pourrait lui donner quelque ombrage, il n'y aurait rien de si aisé que de concilier cette diversité d'intérêts par un juste équivalent que je pourrais, en tout cas, lui proposer.

Ce sont-là des considérations que vous ne manquerez pas de faire valoir pour désabuser le comte Panin de l'idée où il paraît être, que cet article renferme des avantages si considérables pour moi; mais vous lui ferez surtout sentir l'extrême différence qu'il y a entre une garantie qui n'a pour objet qu'un avenir également incertain et éloigné, et une stipulation telle que l'est celle qu'on voudrait me faire contracter par rapport à la constitution du royaume de Suède, où il est question d'une affaire qui peut tous les jours m'entraîner dans une guerre, et qui est, à tous égards, très onéreuse pour moi. Il est vrai que l'explication que le comte Panin vous a fournie sur ce sujet,[2] donne à cet engagement une face très différente de celle que présente le sens littéral du 3ième article du contre-projet, et que, s'il ne s'agissait que de la forme de gouvernement, telle qu'elle a été établie en 1720, je pourrais, à toute rigueur, me charger de cette garantie, ainsi que je vous l'ai déjà marqué;[3] mais, avant que d'en venir là et de me déterminer sur cet article, il m'importe d'avoir encore quelques éclaircissements qui me paraissent absolument nécessaires pour bien constater l'état de la question et pour me déterminer en conséquence.[4]

Ces éclaircissements regardent cette même forme de gouvernement de 1720, dans laquelle les états de Suede se sont réservés, par une clause expresse, le pouvoir de changer cette constitution, selon leur bon plaisir et s'ils le trouvaient nécessaire, dans une diète générale du

[1] Vergl. S. 4. — [2] Vergl. S. 4. 5. — [3] Vergl. S. 7. — [4] Vergl. dazu Nr. 18305.

royaume. Et comme il y a, en effet, plusieurs degrés intermédiaires entre la susdite forme de gouvernement et la souveraineté, il s'agirait de savoir, avant toutes choses, quelles seraient les idées de la cour de Russie et jusqu'où elle voudrait étendre le *casus fœderis*, dans le cas où les états en corps jugeraient à propos d'user de leur droit et d'établir une nouvelle forme qui, quoique différente de celle-ci, fût toujours limitée et éloignée de la souveraineté.

Je ne prévois pas, à la vérité, ce cas dans le moment présent, mais, n'ayant pas le même droit que la cour de Russie de m'ingérer dans les affaires intérieures de Suède, il m'importe de supposer et de spécifier tous les cas qui pourraient arriver à l'avenir, avant que de prendre un engagement que je suis résolu de remplir scrupuleusement, dès que je l'aurai une fois contracté.

Enfin, et pour ce qui est des affaires de Pologne, je vous ai déjà marqué plusieurs fois et encore en dernier lieu que j'étais résolu de remplir les engagements que j'ai pris pour garantir le trône au roi de Pologne; mais c'est aussi là tout ce qu'on peut exiger de moi. Quant aux Dissidents, je ne me suis engagé à les soutenir que par des mémoires et des déclarations, ce qui s'est fait toutes les fois que la cour de Russie l'a souhaité, et, bien loin qu'on eût été en droit de demander quelque chose de plus de ma part, comme le comte Panin vous l'a insinué, il serait facile de prouver que le parti que j'ai pris, depuis que ces derniers troubles ont commencé, et que l'Impératrice a agréé, est en même temps le plus conforme à ses véritables intérêts, puisque, en faisant entrer mes troupes en Pologne, les Autrichiens en auraient fait autant de leur côté, ce qui, en causant un embrasement général, aurait privé la cour de Russie des subsides stipulés et m'aurait mis moi-même dans le cas de réclamer son assistance.

Vous pourrez faire usage de ces réflexions d'une manière polie et convenable, dans le premier entretien que vous aurez avec le comte Panin, et ce ne sera qu'après que j'aurai reçu votre réponse sur tout ce que dessus et en particulier sur l'article qui concerne la Suède, que je pourrai vous donner une réponse définitive sur cette affaire.

Nach dem von Finckenstein aufgesetzten Concept.

18317. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 9 août 1769.

Je souhaiterais au prince Wolkonski des sentiments plus pacifiques que ne sont ceux que, suivant votre dernière dépêche du 2 de ce mois, il a témoignés avoir, et désirerais qu'il abandonnât l'idée que l'intérêt de sa cour exige à ne pas faire la paix cette année-ci avec la

Porte Ottomane, quand même elle la lui proposerait.[1] Mais quelle que soit la façon de penser de ce ministre à cet égard, je ne veux pas, en attendant, vous laisser ignorer le contenu de différents papiers qui ont été interceptés à quelques Confédérés polonais, qui pourra servir et être fort utile là où vous êtes, à assurer la tranquillité à la ville de Varsovie. Je les fais joindre, pour cet effet, à la présente *in extenso*, et vous ne manquerez pas de les communiquer au prince Wolkonski, pour en faire tel usage qu'il trouvera convenable.

Au reste, je fais joindre ici le double de la dépêche[2] qui, suivant vos avis, a été perdue.

Federic.

Nach dem Concept.

18318. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 9 août 1769.

Rien de plus obligeant que la manière dont l'Empereur, selon votre dépêche du 2 de ce mois, s'est expliqué envers vous sur notre entrevue prochaine.[3] Aussi ferai-je tout mon possible pour rendre à Sa Majesté Impériale son séjour à Neisse aussi agréable que je pourrai. Il ne dépendra sûrement que de lui de s'y arrêter quelques jours, et je ne négligerai rien pour l'y engager.

Outre les articles que j'ai déjà touchés dans mes derniers ordres immédiats,[4] l'incognito que vous croyez que ce Prince voudra y garder, me fait cependant désirer de savoir encore s'il aimera mieux d'être seul à table avec moi ou en compagnie de mon neveu le Prince de Prusse, de mon frère le prince Henri et du margrave d'Ansbach et de Baireuth. Pour moi, il m'est tout-à-fait indifférent, et je ne souhaite d'en être instruit que pour me conformer à son inclination. Le comte[5] de Dietrichstein pourra vous dire mieux que personne ce qui en est, et vous n'avez qu'à vous adresser à lui pour me faire votre rapport, tant sur cet article que sur les précédents, le plus tôt que vous pourrez.

Au reste, je ne suis pas moins curieux d'apprendre l'impression que les nouveaux succès des Russes contre les Turcs font sur la cour où vous êtes, et comme il ne vous sera pas difficile de vous en mettre au fait par l'une ou l'autre de vos connaissances, vous n'oublierez pas de m'en informer en détail.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Wolkonski begründete seine Ansicht damit, „que ce ne serait que l'année prochaine que les Russes seraient dans le véritable état de pouvoir agir avec vigueur". — [2] Cabinetserlass, Potsdam 19. Juli (vergl. Bd. XXVIII, Nr. 18263). — [3] Joseph sagte zu Rohd, „qu'aucun des voyages qu'il avait déjà faits, ne l'intéressait tant que celui qu'il était sur le point de faire encore, et que tout ce qu'il avait vu en Italie, était peu de chose en comparaison de ce qu'il allait voir, en faisant connaissance personnelle avec Votre Majesté, où il comptait de voir et d'apprendre pas d'une seule façon, mais bien de plusieurs". — [4] Vergl. Nr. 18308. — [5] Vorlage: „prince".

18319. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 9 août 1769.

La correspondance entre l'armée russienne et Varsovie continuant toujours d'être interrompue, j'ai été bien aise d'apprendre par vos dernières dépêches du 25 de juillet quelques nouveaux détails de la dernière victoire des Russes sur les Turcs près de Chozim.[1] L'intérêt que j'ai pris à ces nouveaux succès des armes de Sa Majesté Impériale, a été des plus vifs et sincères; je l'ai déjà fait connaître moi-même à cette grande Princesse par la lettre de ma propre main que je vous ai adressée à la suite de mes ordres immédiats du 26 de juillet,[2] et il ne me reste rien à y ajouter aujourd'hui, si ce n'est des vœux tout aussi ardents et sincères pour que les suites de ces avantages soient parfaitement conformes à mes espérances.

En attendant voici les originaux et les traductions de quelques nouvelles pièces interceptées aux Confédérés,[3] qui me paraissent très intéressantes, et que vous aurez soin de communiquer au comte Panin; et comme je suis sur mon départ pour la Silésie, mes ordres seront pendant mon absence bien succincts et laconiques, et ce ne sera qu'après mon retour que je pourrai leur donner de nouveau quelque étendue.

Federic.

P. S.

Au reste, l'extrait ci-joint de mes lettres de France[4] vous apprendra que le sieur Chotinski[5] continue de ne pas témoigner une grande confiance à mon ministre le baron de Goltz.

Nach dem Concept.

18320. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 9 août 1769.

J'ai reçu votre dernière dépêche du 4 de ce mois, dont le contenu m'a fait plaisir,[6] et vous ne discontinuerez pas à me mander exactement toutes les notions ultérieures que vous apprendrez sur la façon de penser des Hollandais de la situation présente des affaires tant en France qu'en Angleterre. J'ai, à la vérité, tout lieu d'être content de l'exactitude de mes ministres à ces cours, pour ne me laisser rien ignorer de ce qui s'y passe d'intéressant, mais comme je suis curieux néanmoins de savoir

[1] Vergl. Nr. 18314. — [2] Vergl. Bd. XXVIII, Nr. 18280 und 18282. — [3] Vergl. S. 21. — [4] Bericht von Goltz, Compiègne 30. Juli. — [5] Der russische Geschäftsträger in Paris, vergl. Bd. XXVIII, 471. — [6] Thulemeier berichtete, dass nach Ansicht der Holländer der Ministerwechsel in England unvermeidlich sei, sich aber aus Mangel an geeigneten Nachfolgern noch verzögern werde.

le jugement qu'on porte là où vous êtes, sur les affaires de cesdites cours, vous tâcherez de satisfaire, le mieux que possible, ma curiosité à cet égard.

Vous trouverez en attendant ci-joint la relation que j'ai reçue avec mes dernières lettres de Pétersbourg,[1] de ce qui s'est passé à l'armée du prince Golizyn, que je vous communique pour en faire l'usage convenable.

Federic.

Nach dem Concept.

18321. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 10 août[2] 1769.

Je ne saurais qu'approuver tout ce que, selon vos dépêches et particulièrement selon votre lettre particulière du 30 de juillet dernier, vous avez dit au ministre d'Angleterre relativement aux vues de l'Autriche sur la succession de Bavière.[3] J'en attends un très bon effet, mais peut-être serait-il plus prompt et plus assuré, si vous pouviez encore engager ce ministre à s'ouvrir de la même façon sur ces vues au ministre des Deux-Ponts dont le maître y est intéressé plus particulièrement, et qui peut-être est mieux en état que personne de savoir ce qui en est.

Pour ce qui est du duc de Choiseul, je vois bien par tout ce que vous m'en dites, que ses ennemis n'ont pas encore arrangé leurs flûtes, et que surtout ils manquent encore de hardiesse pour travailler ouvertement contre lui. En effet, tout ce qu'ils ont fait jusques ici, ne consiste que dans quelques préparatifs, mais encore trop faibles pour lui faire perdre entièrement les arçons.

D'ailleurs, je n'ai encore aucune nouvelle de mon ministre à Londres sur les banqueroutes dont vous faites mention.[4] Si elles sont effectivement telles que vous me les représentez, la disette d'argent en France et, en particulier, les difficultés d'en procurer à la cour, iront toujours en augmentant, et, pour des fonds extraordinaires, il sera bien plus difficile encore d'en trouver.

Au reste, je me réserve de vous adresser de Neisse, par occasion, une lettre où je m'étendrai beaucoup sur les éloges de l'Empereur,[5] afin que [vous] puissiez prêter une attention sérieuse à la sensation qu'ils produiront à la cour où vous êtes.

[1] Vergl. Nr. 18319. — [2] Vom 10. August ein Schreiben an Prinz Ferdinand von Preussen in den Œuvres, Bd. 26, S. 560. — [3] Goltz hatte das persönliche Interesse, das Georg III. sowohl als König von England wie als Churfürst von Hannover an den österreichischen Plänen habe, in den Vordergrund gestellt. „J'aime mieux le faire agir en conséquence d'un avis que je lui ai donné comme ami pour sa propre cause, que s'il agissait pour la mienne." — [4] Goltz berichtete, dass eine beträchtliche Zahl von Bankhäusern in London, die bei der ostindischen Compagnie stark betheiligt waren, sich zahlungsunfähig hätte erklären müssen und mehrere Banken in Paris vor dem Bankrott ständen. — [5] Vergl. S. 57.

En attendant, voici quelques détails de la dernière victoire des Russes sur les Turcs qui me sont parvenus par la dernière poste de Pétersbourg.[1] Les Confédérés continuent d'infester les chemins entre l'armée et Varsovie; la relation détaillée n'a pu encore m'en parvenir en droiture.

Federic.

Nach dem Concept.

18322. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A WOLFSBURG.

Potsdam, 10 août 1769.[2]

J'ai reçu votre lettre du 4 de ce mois. Le motif que vous y alléguez pour vouloir retourner au plus tôt à votre poste à Stuttgart, n'est nullement aussi pressant que vous paraissez vous le figurer.[3] Je ne conçois pas ce que votre présence pourrait y effectuer, dans le moment présent, en faveur des états du Württemberg ou contribuer à la conclusion des affaires de ce pays, de sorte que je crois que vous n'avez pas sujet de précipiter votre prochain voyage pour là-bas.

Federic.

Nach dem Concept.

18323. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 11 août 1769.

Les préparatifs guerriers qui, selon votre dernière dépêche du 1er de ce mois, se font en Suède du côté de la Finlande contre la Russie,[4] ne font aucune impression sur moi et vraisemblablement n'en imposeront à personne. J'envisage ces démonstrations comme une fausse alarme, qui est à mépriser, et qui ne doit causer ni embarras ni inquiétude. Le manque d'argent qui se fait sentir actuellement en Suède, et le peu d'espoir que la France sera en état d'en pouvoir fournir, empêche absolument les Suédois d'agir offensivement; outre cela, les heureux succès que les Russes viennent de remporter sur les Turcs,[5] et qui probablement seront suivis d'autres plus considérables, inspireront, avec le temps, aux Suédois des sentiments plus doux et plus modérés qu'ils ne paraissent avoir à l'heure qu'il est.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 18319. — [2] Am 10. August befiehlt der König Finckenstein, ein (nicht vorliegendes) anonymes Schreiben an den Gesandten am oberrheinischen Kreise, Hochstetter, zurückzusenden: „C'est une misère.“ — [3] Schulenburg berichtete, dass die Stände und der dänische und hannöversche Gesandte auf seine Rückkehr drängten, da der Streit sich seinem Abschluss nähere. — [4] Cocceji berichtete über Waffen- und Munitionstransporte und die Entsendung eines Obersten nach Finland, der mit Instructionen versehen sei, aber persönliche Angelegenheiten vorschütze. — [5] Vergl. Nr. 18319.

18324. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Glogau, 13 août 1769.

J'ai reçu votre rapport du 5 de ce mois. Je conçois les raisons qui empêchent que vous ne puissiez, au moment présent, avoir des nouvelles de l'armée russienne.[1] En attendant celles que vous me marquez vous être parvenues par un hasard,[2] me paraissent, pour la plupart, fort vraisemblables, et je serai bien aise que vous continuiez à me faire parvenir tout ce que vous apprendrez ultérieurement, pour contenter ma curiosité sur ce qui se passe dans ces contrées.

Au reste, quoiqu'on prétende ici que le général Nummers[3] viendrait en Pologne avec un corps de troupes russiennes, j'ai lieu d'en douter encore, personne ne m'en ayant rien écrit directement, et vous pourrez, le mieux, en apprendre quelque chose de positif du prince de Wolkonski; auquel vous direz, relativement à la prochaine arrivée de l'Empereur à Neisse, que c'était la curiosité d'y voir la revue de mes troupes et principalement de la cavalerie qui l'y guidait; que ce Prince était résolu d'y amener avec lui les généraux Lacy et Laudon. Vous ajouterez que j'avais informé sa cour de tout ce qui avait du rapport à ce voyage,[4] et qu'il ne devait pas être étonné, si les Confédérés tâchaient de débiter des nouvelles à cet égard que vous pouviez toujours démentir comme absolument fausses et controuvées.

Nach dem Concept. Federic.

18325. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Schweidnitz, 15 août 1769.

J'ai reçu vos deux dépêches du 5 et du 9 de ce mois, et comme la réponse que je vous ai fait expédier en date du 2 de ce mois[5] à votre rapport du 25 de juillet — par laquelle je vous marque que, comme Sa Majesté l'Impératrice-Reine voulait bien laisser à mon choix le jour de l'entrevue prochaine avec l'Empereur son fils à Neisse, je craindrais de manquer à cette politesse, si je différais de céder là-dessus à ses instances, et qu'il dépendrait du bon plaisir de Sa Majesté Impériale son fils si elle voulait agréer le 25 de ce mois d'août pour notre entrevue, jour auquel j'aurais l'honneur de l'attendre à Neisse —, vous sera sûrement parvenue, à l'heure qu'il est, je me flatte que vous n'aurez pas

[1] Vergl. S. 24. — [2] Die Nachrichten enthielten Mittheilungen über die Fortdauer der Einschliessung von Chozim und über die Absicht Golizyns, die Festung auszuhungern, da ein Entsatz durch den Grossvezier nicht zu befürchten stehe. — [3] Nummers befehligte das Corps in Litauen. — [4] Vergl. Bd. XXVIII, 504. — [5] Nr. 18297. Rohd berichtete, Wien 5. August, über eine Mittheilung von Kaunitz: „Que Sa Majesté Impériale me faisait prier de faire parvenir à Votre Majesté qu'il aimerait mieux, si cela se pouvait, que cette entrevue n'eût lieu qu'au mois de septembre, c'est-à-dire, vers le milieu du mois ou environ."

tardé à en faire l'insinuation, dans les termes les plus polis, pour en obtenir l'agrément de Leurs Majestés Impériales. J'attends donc avec impatience votre réponse, tant aux susdits ordres qu'à ceux du 6 de ce mois,[1] et il me tarde surtout de savoir positivement si le 25 d'août a été accepté par l'Empereur et si Sa Majesté compte effectivement d'arriver ce jour-là à Neisse.

Au reste, je vous sais gré de toutes les circonstances desquelles vous avez cru devoir m'informer, et surtout de ce que vous m'écrivez au sujet du général Nostitz,[2] de qui je compte d'apprendre ce qui pourrait être agréable ou non à l'Empereur, et je ne laisserai sûrement pas de me conformer en tout aux goûts de ce Prince.

Quant à la jalousie que vous prétendez remarquer au ministre de France relativement à l'entrevue,[3] je ne saurais croire qu'elle puisse être aussi grande qu'il vous semble l'entrevoir, d'autant que le mariage arrêté du Dauphin avec une des Archiduchesses[4] est très propre à rassurer la cour de Versailles à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

18326. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Silberberg, 17 août 1769.

Votre dépêche du 28 de juillet dernier m'a été fidèlement rendue ici. Il importe fort peu à la Russie que les gazetiers étrangers réduisent à plus ou à moins les avantages que ses troupes ont remportés, en dernier lieu, sur les Turcs;[5] la vérité perce pourtant, à la fin, le voile dont ils tâchent de les couvrir, et les montre, en revanche, dans tout leur jour. Aussi ne discontinuerez-vous pas de me faire parvenir toutes les nouvelles que vous pourrez vous procurer des armées russiennes. La correspondance continuant toujours à être interrompue du côté de la Pologne, il n'y a que la voie de la Russie qui me reste ouverte pour en être informé exactement.

En attendant, la conduite du prince Golizyn ne me paraît pas aussi répréhensible que les gens du métier de chez vous veulent la faire envisager. Il me semble plutôt qu'après avoir combattu jusques à trois heures de l'après-midi, il est fort à excuser de n'avoir pas attaqué tout de suite et pendant la nuit les retranchements des Ottomans.[6]

[1] Nr. 18308. — [2] Rohd berichtete, Wien 5. August, dass Dietrichstein (vergl. S. 14) die Gunst Josephs verloren habe, „pour avoir voulu prendre trop rapidement le rôle d'un Mentor"; dass Nostitz sein Nachfolger geworden sei, „qui ne conseille que quand on le veut bien, et qui ne contredit pas". — [3] Rohd berichtete, Wien 9. August: „On m'a dit que cette entrevue fait faire du mauvais sang au comte Durfort, et je ne doute pas que sa cour l'eût empêchée, si elle en avait eu le pouvoir; mais l'Empereur a tenu trop bon pour cette fois." — [4] Maria Antoinette, vergl. Bd. XXVIII, 493. 497. — [5] Vergl. S. 22. — [6] Vergl. S. 17.

Au reste, je me trouve, à l'heure qu'il est, en Silésie, et j'attends, le 25 de ce mois, l'Empereur à Neisse. Immédiatement après son départ, vous serez informé de tout ce qui s'est passé dans cette entrevue, et j'aurai soin de vous en faire tenir une relation aussi exacte que détaillée.

Federic.

Nach dem Concept.

18327. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Silberberg, 17 août 1769.

Ce n'est qu'ici que votre dépêche du 3 de ce mois m'est parvenue, ainsi que la lettre immédiate dont elle était accompagnée. Les nouvelles d'Espagne que la première renferme,[1] ne me satisfont pas encore pleinement. Les notions que je vous ai demandées sur l'état actuel des forces de cette couronne,[2] n'ont pour but qu'à m'éclairer dans le calcul que je voudrais faire de l'époque d'une nouvelle guerre que je regarde comme inévitable entre l'Espagne, la France et l'Angleterre, et afin de juger à peu près vers quel temps ce feu pourrait bien éclater. Vous aurez donc soin de vous diriger en conséquence dans les recherches que vous ferez à cet égard, afin de pouvoir me donner des avis plus assortissants à mes vues, et vous ne négligerez rien pour me les procurer.

D'ailleurs, je vois par le contenu de votre lettre immédiate[3] que les arrangements militaires de la France ont tout aussi peu de solidité que ses autres opérations. Tout se réduit à donner un beau coup d'œil et à éblouir les yeux des spectateurs, tandis que l'essentiel y manque, et qu'on n'y trouve rien qui mérite l'admiration des connaisseurs.

Nach dem Concept.

Federic.

18328. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Silberberg, 17 août 1769.

Votre dépêche du 8 de ce mois m'a été fidèlement rendue. Il se pourrait que la cour de Darmstadt, rencontrant dans la négociation d'un million de florins qu'elle prétend faire en Hollande, les difficultés dont vous faites mention,[4] se contentera à y trouver peut-être un moindre emprunt; ainsi, quelque résolution qu'elle prenne à cet égard, vous ne manquerez pas de l'assister de votre mieux pour la faire réussir en tant que possible.

[1] Goltz berichtete über den Stand der spanischen Marine im allgemeinen. — [2] Vergl. Bd. XXVIII, Nr. 18207. — [3] Goltz gab eine Kritik über die französischen Truppen im Uebungslager bei Compiègne. — [4] Thulemeier berichtete, dass 3½ oder 4 Procent Zinsen schwerlich angenommen werden würden, vergl. Bd. XXVIII, 459.

Je suis curieux, d'ailleurs, de savoir l'emploi que la Russie veut faire du nouvel emprunt qu'elle fait négocier en Hollande. Ces emprunts dénotent la situation embarrassante dans laquelle cette puissance doit se trouver par rapport au numéraire. Vous tâcherez donc, de votre côté, à découvrir sous main si effectivement le manque d'argent en Russie est tel que la cour de Pétersbourg ne saurait faire la guerre contre les Turcs au moyen de ses propres fonds, et aurez soin de me communiquer les notions qui vous reviendront là-dessus.

Pour ce qui concerne la déclaration que la France vient de faire en Hollande au sujet de l'île de Corse,[1] cette démarche doit être envisagée comme une pure ostentation de la part de la cour de Versailles. Les Hollandais sont maîtres de laisser entrer dans les ports de leur domination tous les vaisseaux étrangers qu'il leur plaît, et cette liberté ne saurait être restreinte par la France.

Au reste, vous n'oublierez pas de me mander si les banqueroutes de la compagnie anglaise des Indes[2] influent sur les négociants hollandais et si elles font de l'impression là où vous êtes, ou bien si on les traite comme bagatelle en Hollande. J'attends votre rapport sur les différents objets que dessus.

Nach dem Concept. Federic.

18329. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Silberberg, 17 août 1769.

Je viens de recevoir ici vos deux dépêches du 1er et du 4 de ce mois. Pour me faire une juste idée de la situation actuelle des affaires en Angleterre, je désire fort de savoir au juste :

1° Si la fermentation dans l'opposition et dans la ville de Londres est toujours aussi forte qu'elle a été ;[3]

2° Si la haine publique contre le lord Bute[4] a diminué ou augmenté ;

3° S'il est vrai que six des principaux négociants intéressés dans la Compagnie des Indes Orientales ont fait banqueroute ;[5]

4° Si vous croyez que le gouvernement présent ait pris de bonnes et justes mesures pour affaiblir l'opposition, ou si elles ne sont pas suffisantes pour s'assurer du triomphe ; et, enfin,

5° Combien on pense, là où vous êtes, que la paix entre l'Angleterre, l'Espagne et la France pourrait bien se soutenir encore.[6]

[1] Breteuil hatte den Generalstaaten eine Denkschrift überreicht, in der die Besitznahme Corsicas (vergl. Bd. XXVIII, 491) förmlich angezeigt wurde. Er fügte die Aufforderung hinzu, allen Schiffen mit corsischer Flagge den Eintritt in die holländischen Häfen zu verbieten und sie als Kaper zu behandeln. — [2] Vergl. S. 23. — [3] Vergl. Bd. XXVIII, 488. 489. — [4] Vergl. Bd. XXVII, 575. — [5] Vergl. S. 23 und Nr. 18328. — [6] Vergl. Nr. 18327.

Vous aurez donc soin de vous donner tous les mouvements imaginables pour me procurer sur tous ces cinq points des notions sur lesquelles je puisse tabler.

Federic.

Nach dem Concept.

18330. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Silberberg, 18 août 1769.

Je vous sais gré des nouvelles que vous me marquez en date du 9 de ce mois, concernant les opérations ultérieures de l'armée russienne,[1] et quoiqu'elles ne soient pas telles qu'il les faudrait pour juger avec précision de la situation actuelle de cette armée vis-à-vis de celle des Turcs, on en peut pourtant inférer qu'elle continue à se conserver dans sa supériorité sur la dernière, et vous ferez toujours bien de me mander toutes les nouvelles qui vous parviendront ultérieurement des opérations desdites armées. Entre autres, je serais fort curieux de savoir où se trouve, à l'heure qu'il est, le corps de troupes sous le général Nummers,[2] par la raison qu'on prétend qu'il ne se trouve plus, à l'heure qu'il est, de troupes russes en Lithuanie.

Quant aux Confédérés, on ne saurait raisonnablement douter qu'ils ne s'accommodent à la fin, voyant que tous les efforts qu'ils font, ne sont qu'inutiles et n'aboutissent qu'à leur entière destruction.

Pour ce qui regarde la carte de la Pologne que Sa Majesté le roi de Pologne fait faire actuellement, vous ne manquerez pas de me l'envoyer, dès qu'elle sera gravée, en y ajoutant le compte des frais que vous aurez déboursés pour l'avoir.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

18331. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Silberberg, 18 août 1769.

Votre dépêche du 12 et celle du 14 de ce mois[4] que vous m'avez envoyée par estaffette, me sont bien entrées, et comme vous aurez reçu, au moment qu'il est, la lettre que je vous ai écrite du 15 de ce mois,[5] et que je vous ai envoyée de Schweidnitz par estafette — par laquelle je

[1] Benoît berichtete nach Briefen aus Kamieniec, dass Golizyn zur Beschleunigung der Uebergabe die Beschiessung begonnen habe, dass Mangel an Fourage in Chozim herrsche, die Russen alle Ausfälle siegreich zurückschlügen und der Grossvezier noch bei Bender stehe. — [2] Vergl. S. 25. — [3] Am 18. August wird Solms beauftragt, Tschernyschew um Mittheilung der Karte von Chozim und des Kriegsschauplatzes in Podolien zu bitten. — [4] Rohd berichtete, Wien 14. August, dass der Kaiser zu den Uebungslagern in Mähren aufbreche, um, je nach der Entscheidung des Königs (vergl. Nr. 18325), von dort nach den Lagern in Böhmen oder geradenwegs nach Neisse zu gehen. — [5] Nr. 18325.

vous marque que, Sa Majesté l'Impératrice-Reine ayant bien voulu laisser à mon choix le jour de l'entrevue prochaine avec l'Empereur son fils à Neisse, duquel d'ailleurs je me serais fait un devoir de m'en rapporter simplement au bon plaisir de Sa Majesté Impériale pour m'arranger en conformité, ce n'avait été uniquement que par l'appréhension que j'avais eue de manquer à la politesse de Sa Majesté l'Impératrice, si j'eusse différé de céder là-dessus à ses instances obligeantes, et qu'en conséquence je vous avais fait savoir qu'il dépendrait absolument du bon plaisir de Sa Majesté l'Empereur de vouloir bien fixer le 25 d'août pour notre entrevue à Neisse —, vous ne manquerez pas de réitérer en conséquence poliment là-dessus vos insinuations, en ajoutant que le grand empressement que j'ai de voir l'Empereur et de faire la connaissance personnelle de ce grand Prince, doué d'aussi éminentes qualités, n'avait pas peu contribué à me prévaloir du choix dont on s'était rapporté à moi, pour proposer au bon plaisir de Sa Majesté Impériale le 25 d'août pour notre entrevue à Neisse, et que j'osais me flatter que, par cette raison, Sa Majesté Impériale voudrait bien m'excuser, si j'avais pu en précipiter le terme.

Rohd wird nach dem Berichte Benoîts, Warschau 9. August (vergl. S. 29. Anm. 1), über die Lage der russischen Armee unterrichtet.

Au reste, vous ne manquerez pas, à l'occasion de l'entrevue de Neisse, d'observer de près la contenance du [marquis] de Durfort,[1] et vous me marquerez, en son temps, les propos qu'il pourra avoir lâchés à cet égard; car, quoique j'aie de la peine à croire que l'entrevue entre l'Empereur et moi n'ait été arrangée de longue main entre les cours de Versailles et de Vienne, il se pourrait néanmoins que, comme il y a en France des gens qui soupçonnent l'Empereur de ne pas penser le plus favorablement sur son compte,[2] le [marquis] de Durfort tâchât d'approfondir le but de cette entrevue.

Nach dem Concept. Federic.

18332. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Glatz, 19 août 1769.

Votre dépêche du 1er de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, et je ne saurais qu'applaudir à l'exactitude avec laquelle vous continuez à me faire part des nouvelles de l'armée russienne.[3] Je vous en sais d'autant plus de gré que, la correspondance directe avec ces cantons étant encore tout-à-fait interrompue et n'ayant, par conséquent, aucun avis de mes volontaires, je n'en saurais recevoir aucune nouvelle sur laquelle je puisse tabler.

[1] Vergl. S. 26. — [2] Vergl. S. S. — [3] Ueber die Belagerung Chozim durch die Russen.

Voici, en revanche, quelques nouvelles de Constantinople[1] au sujet du dernier incendie et de la manière dont on continue à en imposer au peuple ottoman sur les prétendues victoires remportées sur les Russes.[2]

Au reste, je compte de me rendre demain à Neisse pour y attendre l'Empereur. Son arrivée est fixée, ainsi que je vous l'ai déjà marqué, au 25, et je n'oublierai pas, selon mes derniers ordres immédiats du 17,[3] de vous faire part de tout ce qui se passera dans cette entrevue.

En attendant, on me mande de Londres que le comte de Tschernyschew fait des préparatifs pour quitter l'Angleterre,[4] et comme je serais bien aise de savoir si ce départ est bien fondé et ce qui y a donné lieu, vous ne manquerez pas de me dire ce qui en est.

Federic.

Nach dem Concept.

18333. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Glatz, 19 août 1769.

Le tableau que votre dépêche du 8 de ce mois fournit de la position actuelle du ministère britannique,[5] ne lui est guère avantageux. Je vous en sais cependant gré de me l'avoir fait connaître, puisqu'il m'a mis à portée de me faire une idée de la situation présente des affaires en Angleterre. Autant que j'en puis juger dans l'éloignement, il me semble que le ministère ne saurait se soutenir contre les cabales de la populace que par le Parlement qu'il a su se rendre favorable par ses corruptions. En effet, c'est un très fort appui, et le nom du Parlement vaut tout auprès de la nation britannique. Mais, nonobstant cela, je ne suis pas moins persuadé que les démêlés intérieurs de la nation et l'attention que le ministère est obligé d'y prêter pour se soutenir, rendront le gouvernement britannique toujours extrêmement faible vis-à-vis des puissances étrangères et empêcheront la Grande-Bretagne de figurer avec une certaine dignité sur le théâtre politique, et que cette faiblesse ne disparaîtra que lorsqu'une guerre prochaine obligera les deux partis à se rapprocher et à réunir leurs forces pour prendre une certaine consistance.

Tel est le pronostic que j'en forme; mais comme il se peut que je me trompe, vous ne négligerez pas de me dire tout naturellement et hardiment ce que vous en pensez, sans ménager, le moins du monde,

[1] Nach dem Berichte Rohds, Wien 12. August. — [2] Mit Kanonenschüssen war dem Volk angezeigt worden, dass ein türkisches Corps bei Mohilew den Uebergang über den Dniester erzwungen und einen Beutezug in das Land gemacht habe. — [3] Nr. 18326. — [4] Bericht Maltzans, London 1. August. — [5] Maltzan berichtete: „Cette nation a déjà la tête si échauffée que l'on peut s'attendre à toutes les extrémités de sa part." Er führte darauf ein Beispiel für den Hass des Volkes gegen die Minister an.

le jugement que j'en ai porté, vu qu'il m'importe trop d'être instruit avec précision sur les suites de la situation actuelle des affaires en Angleterre.

Federic.

Nach dem Concept.

18334. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Glatz, 19 août 1769.

Je suis content des notions que votre dernière dépêche du 11 de ce mois renferme, tant sur le voyage que l'Électeur palatin se propose de faire en Hollande que sur celui que la duchesse de Grammont a fait dans ce pays-là,[1] et vous sais gré de me les avoir mandées. Vous aurez soin de m'informer également du temps où cette dame compte de retourner en France, et des propos qu'elle pourra avoir tenus pendant son séjour à La Haye, qui indiqueront les motifs de son mécontentement de la cour de Versailles et les raisons qui l'ont engagée de s'absenter de cette cour. Vous ne manquerez pas de me satisfaire là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

18335. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Glatz, 19 août 1769.

Votre dernière dépêche du 6 de ce mois, ainsi que votre lettre immédiate du même jour n'exigeant aucune réponse, je me borne à vous en accuser la réception et à vous communiquer ci-joint quelques nouvelles de l'armée russe devant Chozim.[2] Les copies chiffrées, au contraire, vous apprendront quelques particularités, tant au sujet de la déclaration du sieur Chotinski[3] que sur les prétendus motifs du voyage de la duchesse de Grammont en Hollande,[4] que je n'ai pas voulu vous laisser ignorer pour votre information.

D'ailleurs l'Empereur compte d'arriver le 25 de ce mois à Neisse, et j'aurai soin de vous faire savoir de quoi il a été question dans notre entrevue. Mais, en attendant, je ne saurais que vous réitérer de prêter une attention très sérieuse à la sensation que cette entrevue fera à la

[1] Thulemeier berichtete, dass Karl Theodor zu seinem Vergnügen reise und die Herzogin von Grammont „par humeur et dans le dessein de bouder le roi de France". Vergl. S. 11. — [2] Vergl. S. 30. — [3] Solms berichtete, Petersburg 1. August, dass Choiseul auf die Vorstellungen, die Chotinski durch den ihm befreundeten Nuntius Giraud hatte machen lassen, sich verwahrt habe, irgend welche Kenntniss von der Beschlagnahme seiner Correspondenz (vergl. Bd. XXVIII, 505) zu haben, und dass Panin entschlossen sei, vor einer befriedigenden Erklärung Choiseuls das Creditiv des neu ernannten französischen Geschäftsträgers Sabatier (vergl. Bd. XXVIII, 505) nicht zu beantworten. — [4] Vergl. Nr. 18334.

cour où vous êtes. Vos amis ne vous manqueront pas, j'espère, dans cette occasion, et vous apprendrez toujours assez pour juger si cet évènement fait plaisir à la France ou s'il lui donne à penser. Vous n'oublierez donc pas de m'en rendre un compte aussi exact que détaillé.

Nach dem Concept. Federic.

18336. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Glatz, 19 août 1769.

Votre dépêche du 4 de ce mois m'est très bien entrée, ainsi que la quittance du comte Ostermann[1] qui y était jointe. Je ne puis m'empêcher de vous faire observer que je trouve cette quittance conçue en termes très équivoques et souhaiterais bien, par cette raison, que vous puissiez me procurer de la part du ministre de Russie à la place de celle que vous venez de m'envoyer, une qui fût moins susceptible de chicanes, et qui énonçât clairement la réception des 200 000 roubles payés de ma part en déduction des subsides que je donne à la cour de Pétersbourg à l'occasion de sa présente guerre avec les Turcs. Tâchez donc, pour cet effet, et faites votre possible d'obtenir dudit ministre une quittance telle que je la désire, et qu'il convient d'avoir pour la sûreté suffisante des sommes que je lui ai fait toucher par vous. C'est tout ce que j'ai à vous dire en réponse à votre susdite dépêche.

Nach dem Concept. Federic.

18337. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BLANCHOT A DRESDE.

Glatz, 19 août 1769.

Le Roi a reçu la dépêche et post-scriptum du sieur Blanchot du 11 de ce mois. Sa Majesté, surprise d'y voir que son entrevue prochaine avec l'Empereur cause de l'inquiétude à la cour de Saxe,[2] et supposant que cette cour ne saurait que trouver son intérêt dans l'harmonie et bonne intelligence de Sa Majesté avec la maison d'Autriche plutôt que dans la désunion entre elle et cette puissance, ordonne au sieur Blanchot de suivre attentivement l'impression ultérieure que ladite entrevue produira à la cour où il est, et de rendre un compte exact de toutes les notions qui lui reviendront successivement à ce sujet.

Quant à ce qui concerne le contenu de son post-scriptum, Sa

[1] Ueber den Empfang der beiden ersten Raten der preussischen Subsidien, vergl. Bd. XXVIII, 504. — [2] Blanchot berichtete: „Quoique l'on en raisonne diversement, tous les sentiments se réunissent à croire que la maison électorale de Saxe ne peut qu'y perdre."

Majesté veut bien lui dire en réponse qu'elle voit avec plaisir qu'il y a là-bas des gens qui souhaitent de s'établir dans ses États, et elle autorise, à cet effet, le sieur Blanchot de correspondre chaque fois et aussi souvent que des personnes lui feront des ouvertures à cet égard, avec la chambre électorale de guerre et des domaines à Berlin, qui l'instruira sur la réponse qu'il aura à leur faire, et sur la conduite qu'il pourra tenir à l'égard de chacun d'eux.

Federic.

Nach dem Concept.

18338. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Neisse, 20 août 1769.

Le contenu de votre dépêche du 16 de ce mois relativement à la prochaine arrivée de l'Empereur ici [1] m'a été d'autant plus agréable qu'il prouve suffisamment que Sa Majesté Impériale se propose d'y venir en ami, et vous pouvez être assuré que je me conformerai entièrement à ses désirs relativement à l'incognito qu'elle se propose de garder ici, [2] et que tout y sera arrangé sur le pied qu'elle le souhaite.

La seule chose que je me propose et sur laquelle je me flatte de rencontrer l'approbation de Sa Majesté Impériale, c'est de faire insérer un article dans les gazettes pour informer le public que, Sa Majesté l'Empereur m'ayant fait l'honneur de se rendre ici, et ayant expressément souhaité, pour éviter tout embarras de cérémonial, d'y garder un parfait incognito, j'avais cru devoir m'y conformer et prouver par là à Sa Majesté Impériale la déférence entière pour tout ce qui pouvait lui être agréable. [3]

Federic.

Nach dem Concept.

18339. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A WOLFSBURG.

Neisse, 21 août [4] 1769.

J'ai vu par votre rapport du 10 de ce mois que le prince Eugène de Württemberg, se plaisant, à l'heure qu'il est, à Montbéliard, comptait d'y rester et ne pas établir sa demeure à Neuchâtel, [5] dont je suis très content.

Au reste, j'ai toujours lieu de douter que l'accommodement des

[1] Rohd berichtete über die Antworten Dietrichsteins auf die Anfragen des Königs (vergl. Nr. 18308). — [2] Vergl. S. 21. — [3] Demgemäss Cabinetserlass an Finckenstein, Neisse 20. August. Die Mittheilung ist abgedruckt in der „Berlinischen privilegirten Zeitung" vom 26. August. — [4] Vom 21. August ein Schreiben an Hoditz in den Œuvres, Bd. 20, S. 224. — [5] Vergl. Bd. XXVIII, 398.

états de Württemberg avec leur Duc, dont, selon vous, le référendaire de l'Empire[1] s'est chargé de dresser le projet, mène jamais à rien de bien solide.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

18340. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Neisse, 22 août 1769.

J'ai reçu votre rapport du 12 de ce mois. Je suis toujours du sentiment que les Confédérations en Pologne dont vous me marquez qu'il y en a à présent quatre dans le district de Lublin, sans compter les autres qui battent la campagne sur la route jusqu'au Niester, n'aboutiront à rien de solide, autant qu'elles ne seront épaulées par les Turcs, et qu'elles ne feront qu'augmenter les misères et accélérer la ruine de la Pologne.

En attendant m'a-t-il fait un grand plaisir d'apprendre par vous que la cour de Russie se contenterait peut-être cette fois-ci pour se prêter à un accommodement, si on lui laissait obtenir son but en Pologne par rapport aux Dissidents,[3] et je suis très persuadé qu'avec des sentiments aussi modérés on réussira peut-être en peu à rétablir la paix et à ramener le calme et la tranquillité en Pologne.

Au reste, je ne saurais goûter l'ouverture que le bureau des postes de Varsovie, qui d'ailleurs ne saurait être autorisé d'en faire à des ministres étrangers, vient de vous faire pour le rétablissement de la sûreté des postes de Breslau à Varsovie moyennant des placards à afficher aux bureaux de postes sur la route de Breslau; car, comme vous l'observez vous-même, ces placards risqueraient d'être arrachés et traités indécemment, ce qu'il n'y aurait moyen d'empêcher sans des détachements de troupes, que je ne suis point intentionné d'envoyer pour cela en Pologne; et supposé même que je voulusse y en envoyer, la distance qu'il y a de Breslau à Varsovie, étant à au delà de 30 lieues, il faudrait du moins convenir, au préalable, avec la cour où vous êtes, et s'arranger de façon ensemble qu'elle assurerait par des détachements de troupes russes ou de la Couronne la mi-route jusqu'à la distance de 15 lieues de Varsovie, pour m'engager à en faire autant de Breslau.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Leykam. — [2] Am 23. August wird Schulenburg angewiesen, bis zur Rückkehr des Königs aus Schlesien seine Berichte an das Ministerium zu senden. — [3] Mittheilung Wolkonskis an Benoît.

18341. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Neisse, 23 août 1769.

J'ai bien reçu votre dépêche du 16 de ce mois, avec la lettre de mes officiers volontaires auprès de l'armée russienne, et vous ne manquerez pas de leur faire parvenir sûrement la réponse ci-jointe.[1]

Je vous sais gré de toutes les nouvelles que vous me donnez concernant les opérations de l'armée russienne, et comme, par la retraite du grand-vizir de Bender et s'il retourne sur le Danube[2], la communication ne pourra manquer d'être rétablie, je compte que la correspondance avec l'armée russienne ne sera plus gênée au point qu'elle l'a été jusqu'à présent, et que les Confédérés, ne pouvant plus faire fond sur l'assistance des Turcs, seront trop timides pour continuer d'en user comme ils ont fait jusqu'à présent.[3]

La nouvelle que je puis vous donner d'ici, c'est que l'Empereur s'est proposé d'y arriver après-demain.

Nach dem Concept. Federic.

18342. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Neisse, 23 août 1769.

Votre dépêche du 19 de ce mois m'a été fidèlement rendue, et, comme je m'étais arrangé ici sur tous les cas pour la réception de l'Empereur, les éclaircissements que vous m'y donnez,[4] me sont arrivés très à propos pour me fixer et faire les choses convenablement. Aussi pouvez-vous compter que l'avertissement que vous m'avez fait parvenir de la part de Sa Majesté l'Impératrice-Reine,[5] ne sera pas négligé, et que le service de la table se fera selon la règle la plus exacte des usages établis par la religion catholique-romaine.

Der König gestattet, dass ein Courier des Gesandten Golizyn an General Golizyn als Kammerdiener des Ministers Schlabrendorff reist, und giebt ihm einen Unterofficier zum Schutz bis Warschau mit.

[1] Der Bericht der Volontäre und die Antwort des Königs liegen nicht vor. — [2] Benoît berichtete, dass die Russen aus Mangel an schwerem Geschütz sich auf die Einschliessung beschränkten, der Grossvezier sich von Bender zurückgezogen habe und sich anschicke, zum Schutz der Magazine und Brücken in Isaksa über die Donau zurückzugehen, und dass die Capitulation Chozims zu erwarten stehe, nachdem zwei Unternehmungen zu Gunsten der Belagerten missglückt seien. — [3] Am 23. August übersendet der König an Thulemeier einen „Extract" aus obigem Berichte und wiederholt den Befehl, sämmtliche Nachrichten über die Lage der Dinge in England einzuschicken (vergl. S. 22). — [4] Nach Dietrichsteins Mittheilung stand es im Belieben des Königs, die Grösse der Gesellschaft bei Tafel zu bestimmen, vergl. S. 21. — [5] Maria Theresia hegte besondere Wünsche hinsichtlich des Speisezettels, „l'Empereur étant obligé de faire maigre le vendredi et le samedi".

Au demeurant, vous verrez par l'extrait ci-joint de mes dernières lettres de Varsovie [1] les nouvelles qui me sont entrées de l'armée russienne, qui vous mettront au fait de sa situation actuelle vis-à-vis de celle des Turcs.

Federic.

Nach dem Concept.

18343. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Neisse, 23. August 1769.

Euer Bericht vom 17. Julii jüngsthin ist Mir allhier wohl zugekommen; Meine übrige Beschäftigungen aber verstatten nicht, Euch von allem demjenigen eine ausführliche Nachricht zukommen zu lassen, was bishero zwischen den russischen und türkschen Armeen vorgefallen ist. Inzwischen werdet Ihr aus dem abschriftlich nebenliegenden Auszug eines zuverlässigen Schreibens aus Warschau vom 16. dieses Monats [2] die dermalige Position beider Armeen und die von denen Russen erhaltenen neuen Vorteile des mehreren ersehen, und Ich bin versichert, dass nach solchen die Türken mit nächstem gelindere Saiten aufziehen und auf friedliche Gedanken kommen werden.

Friderich.

Nach dem Concept.

18344. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Neisse, 23 août 1769.

Mes dernières lettres immédiates de Constantinople sont du 17 de juillet dernier, [3] et quoiqu'elles ne renferment rien de fort intéressant, je vous en fais tenir néanmoins ci-joint une copie pour vous entretenir dans une connaissance suivie de ce qui se passe à la Porte, et dont vous continuerez de faire part au comte de Panin.

Federic.

Nach dem Concept.

18345. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Neisse, 23 août 1769.

A ce que je remarque par votre dépêche du 10 de ce mois, on continue à Paris, comme à Constantinople, [4] à amuser le public par des nouvelles supposées des prétendus avantages des Turcs sur les Russes. Rien de plus imaginaire cependant que ces succès, et toutes les nouvelles qui nous parviennent de ces cantons, nous annoncent le

[1] Vergl. Nr. 18341. — [2] Bericht Benoîts, vergl. Nr. 18341. — [3] Vergl. Nr. 18343 und 18345. — [4] Berichte Zegelins, Konstantinopel 3. und 17. Juli.

contraire et ne laissent plus aucun lieu de douter que, jusques ici au moins, ce sont les Russes qui ont été partout triomphants et victorieux. L'extrait ci-joint d'une lettre de Varsovie du 16 de ce mois[1] et qui m'est entrée de bonne part, vous en fournira des preuves nouvelles et sans réplique, et vous ne manquerez pas d'en faire l'usage que vous jugerez convenable.

Au reste, on me mande de Constantinople que[2] le crédit du grand-vizir auprès du Sultan est si bien affermi que celui-ci n'entreprend absolument rien sans son approbation; qu'il y a dans l'Archipel plusieurs forbans qui croisent sous pavillon russien, et qui ont déjà enlevé aux Ottomans différents navires marchands, et qu'enfin la Porte a fait déclarer qu'elle ne saurait encore remettre en liberté les enfants et les domestiques du sieur Obreskow.

D'ailleurs, la nouvelle d'un transport de 4000 Français aux Indes Orientales m'est, à la vérité, également parvenue, mais, après tout ce que vous m'en dites,[3] je suis fort tenté à croire que cette nouvelle est destituée de tout fondement, et qu'elle n'est, en effet, qu'un jeu de quelque négociant pour décréditer encore davantage les actions de la compagnie anglaise.

Quant à votre lettre particulière du 10 de ce mois, j'ai lieu de présumer que la cour où vous êtes, ne discontinue pas à prodiguer son argent, à tort et à travers, tant en Pologne qu'en Suède, et qu'elle y a destiné surtout les fonds que, selon une de vos précédentes, elle a reçus de l'Espagne. Ce qu'il y a de certain au moins, c'est qu'elle a promis des sommes considérables à ses partisans dans ces deux royaumes que jusques ici cependant elle ne leur a fait passer qu'en partie.

Au surplus, et pour ce qui regarde la lettre de la landgrave de Hesse-Darmstadt au duc des Deux-Ponts,[4] vous pouvez être entièrement tranquille sur son contenu. Elle ne renferme que le détail de ce qui s'est passé pendant le séjour que cette Princesse a fait, en dernier lieu, à ma cour,[5] dont elle a été bien aise de rendre compte à son frère, et l'article de la succession de Bavière[6] n'y a été sûrement touché d'un seul mot.

Enfin, j'attends toujours ici à après-demain l'Empereur des Romains, et je n'oublierai pas de vous mettre, en son temps, au fait de tout ce qui s'est passé dans cette entrevue.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Bericht Benoîts, vergl. Nr. 18341. — [2] Bericht Zegelins, Konstantinopel 17. Juli. — [3] Goltz berichtete: „Il est presque impossible que, malgré toutes les précautions qu'on prend dans les ports de France, on ait ignoré la sortie de cette escadre.“ Vergl. Bd. XXVIII, 493. — [4] Goltz befürchtete, dass das Schreiben der Landgräfin, welches dem Postpacket an ihn beigefügt war, geöffnet worden sein könnte, „parceque je ne doute pas que les lettres pour tous les ministres étrangers sont ouvertes, sinon toujours, au moins de temps à autre“. — [5] Anlässlich der Vermählung ihrer Tochter mit dem Prinzen von Preussen am 14. Juli. — [6] Vergl. S. 23.

18346. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Neisse, 23 août 1769.

Votre dépêche du 11 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue ici, mais, jusques à présent, la France ne m'a pas fait remettre encore sa déclaration au sujet de la conquête de Corse.[1] Je ne m'y attends pas non plus; en n'ayant point de flotte en mer, cette déclaration me paraîtrait très inutile et même déplacée.

Mais la manière dont le gouvernement britannique l'a reçue, et la conduite qu'il se propose d'observer,[2] ne saurait que me surprendre infiniment. En effet, elle marque une indolence qui surpasse toute imagination et me confirme, de plus en plus, dans l'idée que sa faiblesse subsistera toujours et sans interruption jusques à une nouvelle guerre, et que ce ne sera qu'à cette époque qu'il se réveillera de sa léthargie et reprendra son ancienne fermeté.

Au reste, l'arrivée de l'Empereur ici reste toujours fixée à après-demain, 25 de ce mois, et, pour ce qui est du voyage que le médecin inoculateur Motherby se propose de faire à Königsberg,[3] je n'y ai absolument rien à redire; bien au contraire, s'il entend bien son métier, et qu'il est effectivement aussi habile que vous le dites, je serai bien charmé, s'il veut prendre sa route par Berlin et y faire également reconnaître la supériorité de ses talents dans l'inoculation de la petite-vérole.

Federic.

Nach dem Concept.

18347. AU PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU A LOO.

Neisse, 23 août 1769.

Monsieur mon Cousin et Neveu. Il suffit que Votre Altesse croie qu'il peut être utile à Ses intérêts et à ceux de la République que M. van der Hoop assiste à nos manœuvres,[4] pour qu'il n'appréhende point d'être refusé. Il est ici et assistera à tous les camps et manœuvres qu'il voudra voir. Vous savez, mon cher Prince, combien votre personne et vos intérêts me sont chers, et vous pouvez compter qu'il ne tiendra jamais à moi de vous être utile en tant que s'étend[5] la sphère de mon activité.

Nous attendons l'Empereur le 25, ce qui m'oblige à faire toute sorte de préparatifs et prendre tout plein d'arrangements pour le recevoir sur le pied qu'il a prescrit. C'est ce qui m'empêche aujourd'hui de

[1] Vergl. für die Erklärung S. 28. — [2] Rochford hatte Maltzan mitgetheilt, „qu'étant une fois en possession de cette île, ils [die Franzosen] auraient pu se passer de toute déclaration, si ce ne fût par un motif d'arrogance; que, malgré cela, ils n'y feraient aucune réponse pour le présent". — [3] „Pour y faire ses opérations." — [4] Der Prinz bat, Loo 6. August, dem Obersten van der Hoop die Theilnahme an den Cavalleriemanövern in Schlesien zu erlauben. — [5] Vorlage: „s'étant".

m'étendre davantage, et ce qui me borne à vous assurer de la parfaite estime et de la sincère tendresse avec laquelle je suis, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le fidèle cousin et oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Staatsarchiv zu Wiesbaden. Eigenhändig.

18348. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LOO.

Neisse, 23 [août] 1769.[1]

Ma chère Nièce. Je reçois votre lettre,[2] ma chère enfant, dans les préparatifs que nous faisons pour recevoir ici l'Empereur; vous pouvez vous figurer facilement que cela me tracasse un peu par tous les différents arrangements qu'il faut prendre. Je n'ai presque pas un moment à moi, cela m'oblige de vous dire en peu de mots que je vous aime toujours comme mon cœur, que je me suis entretenu longtemps avec M. van der Hoop[3] sur votre sujet, et que je serai jusqu'au dernier soupir, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

18349. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Neisse, 24 août 1769.

Votre rapport du 21 de ce mois m'est bien entré. Les chevaux que vous aviez indiqué, dans une de vos précédentes dépêches, qu'il fallait à chaque station pour le voyage de l'Empereur, sont tenus prêts depuis hier, et j'ai donné mes ordres afin qu'il y en ait 60 à chaque relais, au lieu de 52 que vous marquez.

Partie de l'équipage et les chevaux de selle de l'Empereur sont déjà arrivés ici, et je me flatte d'y embrasser demain Sa Majesté Impériale.

La réponse que le prince Kaunitz a donnée au ministre de France, lorsque celui-ci lui a parlé du sujet de l'entrevue qu'il y aura entre l'Empereur et moi,[4] est naturelle et sensée, et je soupçonne toujours, par ce qui m'en est revenu de France, que la cour de Versailles n'est pas sans ombrage là-dessus, quoiqu'il se pourrait très bien qu'il ne fût question de rien ici, et que l'arrivée de l'Empereur n'eût pour but qu'une visite de politesse.

Quant au comte de Sinzendorf,[5] je ne me propose de me servir

[1] Die Jahreszahl ist von der Prinzessin hinzugefügt. — [2] D. d. Loo 6. August. [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [3] Vergl. Nr. 18347. — [4] Kaunitz antwortete Durfort, que l'entrevue „ne signifiait autre chose que la curiosité d'un jeune souverain qui aimait à voyager et à connaître ses voisins". — [5] Rohd berichtete: „Je serais

de lui que pour savoir les goûts de l'Empereur, pour prévenir ce Prince sur tout ce qui pourra lui être agréable.

Nach dem Concept. Federic.

18350. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Neisse, 25 août 1769.

Votre rapport du 19 de ce mois m'est bien entré, et je ne conçois pas comment les Confédérés peuvent s'aveugler au point que de se flatter que les désordres qui, par leur fait, vont en augmentant en Pologne, pourront les mener à leur but, et quoiqu'ils puissent débiter que l'armée russienne ait eu du dessous,[1] elle ne sera pas battue pour cela, et ils ne pourront empêcher que les Russes ne profitent, à leur tour, sur eux des violences qu'ils exercent, à l'heure qu'il est, en s'appropriant le butin qu'ils font, et les sommes qu'ils extorquent de leurs compatriotes.

Federic.

Nach dem Concept.

18351. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT KAISER JOSEPH II.

[Neisse] 25 [août 1769].

Journal Kaiser Josephs:[2] „J'arrivai droit au quartier du Roi, où il y avait beaucoup d'officiers; il vint quelques marches en avant sur l'escalier; je l'embrassai, de même que le prince Henri et le Prince de Prusse; le margrave d'Ansbach s'y trouva aussi.

Après un compliment fort simple, nous montâmes dans sa chambre où j'entrai seul avec lui, et après qu'il m'eut d'abord attaqué sur le désir qu'il avait d'une union sincère et solide, il s'assit, et nous entrâmes dans une conversation rapportée, point par point, dans mon instruction ci-jointe.[3]

fort trompé, s'il ne venait pas à Neisse, pour avoir quelque part à ce qui s'y passera, et pour s'y ingérer autant qu'il pourra, et de venir ensuite ici en rendre compte au prince Kaunitz.“ Vergl. Bd. XXVI, 213. 214. 279; XXVII, 565; XXVIII, 481.

[1] Benoît berichtete: „C'est par de pareils mensonges qu'on cherche à duper le peuple compagnard qui, par conséquent, prend pour des fictions tout ce qui tend au moindre désavantage des Turcs, et qui, par cette raison, persiste dans son obstination.“ — [2] Das Journal, das hier nach dem Original im K. u. K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv zu Wien des Zusammenhangs halber auszugsweise mitgetheilt wird, ist vollständig abgedruckt bei A. v. Arneth, Maria Theresia und Joseph II., ihre Correspondenz, Bd. I, S. 300 ff. (Wien 1867). Der Kaiser sandte das Journal mit einem Schreiben vom 29. August an Maria Theresia. — [3] Die von Kaunitz für den Kaiser aufgesetzte Instruction: „Matières que vraisemblablement le roi de Prusse pourra mettre sur le tapis à l'occasion du prochain séjour de l'Empereur à Neisse“ (veröffentlicht von Beer, Archiv für österreich. Geschichte, Bd. 47, S. 446—464). Joseph fasste in eigenhändigen Randnoten den Inhalt der zur Sprache gelangten Punkte zusammen. Die in obigem Journal angezogenen Stellen lauten: „Il (le Roi) avança

Ensuite on alla dîner. Le Roi, par compagnie, fit maigre[1] et assura l'avoir fait par curiosité tout un carême, pour voir s'il pouvait faire son salut par l'estomac. Cela dura près de trois heures qu'on resta à table, et le Roi parla continuellement avec moi de différentes matières impossibles à rapporter.

Après le dîner, il nous congédia, et j'allai chez moi; un moment après, il vint lui-même me voir dans l'auberge où j'étais, et nous fîmes une conversation de près de trois heures ensemble sur différentes matières, mais surtout je lui fis conter la plupart des batailles de la dernière guerre. Il en parla très modestement et me nia d'abord que Zieten avait gagné l'affaire de Torgau, et il assura que c'était lui, avec 3 bataillons, qui avait fait occuper la hauteur de Ziptitz. Sur Hochkirch, il dit que, s'il avait été averti plus tôt, qu'il ne l'aurait pas perdue et l'aurait réparée. De Leuthen, il accusa nos dispositions, de même qu'à Prague l'indolence du maréchal Browne. Il exalta la tactique du feu maréchal Traun et Daun, loua pour deux marches le maréchal Lacy, et Laudon sur l'affaire de Francfort.[2]

Nous parlâmes encore beaucoup de nos intentions communes pour la paix, et je lui racontai, en grande confiance, nos arrangements pour rendre notre armée mobile, et que nous étions prêts actuellement. Cela lui fit un peu d'effet, et il m'assura qu'il avouait sincèrement avoir eu, étant jeune, de l'ambition et même d'avoir mal agi, mais que ces temps étaient passés, et qu'il pensait bien plus solidement;[3] preuve de cela,

d'abord le premier le désir d'une sincère amitié et d'un parfait réconciliement; cela fut répété cent fois." Und: „Il commença le premier à en parler, et même après que j'eus fait sentir que cela demandait plus mûre réflexion, »non,« dit-il, »commençons dès aujourd'hui.« Il conçut l'avantage mutuel, et je lui dis que la neutralité, une fois signée par lettres entre nous (vergl. Bd. XXVII, 443 und S. 45. Anm. 2), mettrait la planche à tout ce que respectivement l'on voudrait arranger par la suite. Je lui dis, entre autres, que je regardais la Silésie pour lui, comme la Lorraine et l'Alsace pour la France, d'une nécessité absolue et point d'amitié entre nous possible sans la possession; que nous l'avions entièrement oubliée, et que les avantages mutuels que, sans coup férir, nous pourrions nous procurer, étaient plus considérables que pour nous serait la Silésie et pour lui un morceau de Bohême. Il en convint, mais faiblement, quoique j'y mis toute la chaleur possible. Il me répondit qu'il lui serait impossible d'être mon ennemi, il me combla de politesses; mais, pour cela, il n'y a pas plus de compte à y faire. Il me dit qu'il était pourtant difficile d'avoir d'abord de la confiance dans un ennemi réconcilié; mais qu'avec le temps le système patriotique allemand, comme il l'appelle, pourrait se faire. Je lui fis voir l'utilité et tout ce que le nom seul de liaison entre nous ferait d'effet; que c'était couper l'Europe en deux et tirer un cordon de l'Adriatique jusqu'à la mer Baltique, pour maintenir la tranquillité; que nous pourrions diminuer nos armées et soulager nos peuples. »Non,« dit-il le premier, »je ne vous le conseille pas, car on ne peut jamais répondre des évènements.«" [Wien. Staatsarchiv.]

[1] Der 25. August 1769 fiel auf einen Freitag. — [2] Kunersdorf. — [3] Randnote Josephs zu der Instruction: „Il m'a dit deux fois: »quand j'étais jeune, j'étais un ambitieux; mais à cette heure, je ne suis plus le même«; une autre fois: »Vous me croyez rempli de mauvaise foi; je le sais, je l'ai un peu mérité, les circonstances l'exigeaient, mais cela est changé«." [Wien. Staatsarchiv.]

qu'il aurait eu la plus belle occasion de faire la guerre à cette heure, la Russie, à ce qu'il me dit en grande confidence, l'ayant pressé d'entrer avec ses troupes en Saxe, sur le seul soupçon qu'elle avait que l'Électeur cabalait en Pologne contre le roi Stanislas;[1] qu'il avait eu toutes les peines du monde à [l']en dissuader, et que c'était là une preuve de son humanité.

Après que j'eus accompagné le Roi jusqu'à la portière de sa voiture, il partit, et j'allai faire une visite au Prince de Prusse. . . De là j'allai chez le Roi; je voulus me rendre chez le prince Henri, mais il vint lui-même; il ressemble beaucoup, mais en laid, au général Thurn; il est petit, mais parle à merveille, quoique un peu affecté et empesé. Tous ces deux Princes sont d'un respect incroyable devant le Roi, et ne parlent pas.

Le souper, où le Roi ne mange rien, dura derechef plus de deux heures, et l'Italie fournit, en partie, matière à la conversation. L'on sauta de branche en branche; il me demanda ce que je pensais des Jésuites; je lui dis que nous les considérions; il les loua infiniment et dit qu'il faudrait seulement réformer le livre de Busenbaum[2] et ses propositions.

Après le souper, l'on parla un moment, et je retournai au logis."

Nach der Aufzeichnung Kaiser Josephs im K. und K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv zu Wien.

18352. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT KAISER JOSEPH II.

[Neisse] 26 [août 1769].

Journal Kaiser Josephs: „A sept heures, je montai à cheval pour aller trouver le Roi. Il était déjà sorti; je le suivis, et il nous mena d'abord voir la cavalerie, ensuite l'infanterie déploya, comme ces messieurs le noteront mieux que moi. Il laissa à chacun la liberté d'aller où bon lui semblait, et je galopais quelquefois avec le prince Henri, qui me suivit toujours, voir différentes choses. Le Roi fait beaucoup de compliments, toujours pour la droite, mais je ne l'ai jamais prise.

En retournant au logis, il me parla de différentes choses, mais avec beaucoup de sincérité: sur les détails de son service, de même que sur ses officiers. Il me donna une description à lire de la bataille de Chozim des Russes,[3] mais qui ne signifie pas grand'chose. Il me parla de nos Grecs en Hongrie, me dit que nos marchands de cette religion avaient fait à Breslau une fête publique à l'honneur de la victoire des Russes; qu'il fallait les bien traiter, pour qu'ils ne s'attachent pas plus et ne causent des troubles, enfin qu'il fallait d'être tolérant.[4] Je lui assurai

[1] Vergl. S. 6. — [2] Medulla theologiae moralis. — [3] Vergl. S. 53. — [4] Randnote Josephs zu der Instruction (vergl. S. 41): „Pour la religion, il me dit qu'elle n'était souvent qu'un prétexte pour d'autres vues, et que, pour lui, il pouvait assurer n'avoir jamais fait une démarche, parcequ'il est protestant, que la tolérance était son principe." [Wien. Staatsarchiv.]

tout cela et que nous y avions déjà pensé; enfin, il veut nous faire craindre beaucoup les Russes. Il avança que c'était lui qui avait fait le mariage de l'Impératrice d'aujourd'hui, et m'en raconta toute l'histoire, loua l'électrice de Saxe et vanta peu tous ces princes,[1] hors le prince Albert qu'il dit être le meilleur. Il me parla beaucoup de ses dispositions pour les vivres qu'il avait faites en guerre, m'en décrivit, vrai ou faux, tout le système, qui paraît bon. Je l'accompagnai jusqu'au logis, et ensuite retournai chez moi.

A midi l'on dîna; pendant près de quatre heures nous fûmes à table, et nous fîmes seuls la conversation. Beaucoup de matières passèrent le tamis, mais surtout il tâche toujours de vouloir nous inquiéter sur les Russes qui veulent avoir Azow[2] et être complaisants sur les Dissidents.[3] Il parla de Suède et parut croire le parti de Bonnets entièrement opprimé, et que la Diète sera courte, et que les subsides de la France étaient trop nécessaires pour qu'ils n'adoptent son système. Il parla de l'Angleterre avec beaucoup de mépris pour les troubles et insolences actuelles du contre-parti à la cour, et il dit qu'aussi petit prince d'Allemagne qu'il était, qu'il ne voudrait pas troquer avec le roi d'Angleterre.[4] Nous parlâmes de législation, de Voltaire, enfin de cent choses qui sont impossibles de rapporter.

Après cela, on alla à l'intermezzo italien, intituté: *La ritornata di Londra*, auquel je ne fis que parler au Roi de cent choses. Il me questionna, entre autres, sur le sujet de la mort de Sa Majesté l'Empereur, sur la Princesse d'Auersperg.[5] Je lui répondis sur chacun convenablement. Il me loua sur ma façon d'agir vis-à-vis de l'Impératrice et me recommanda beaucoup de n'en jamais changer.

Au retour, il me prit à côté et me demanda ce que je trouvais bon qu'il écrive de mon entrevue avec lui à la Russie. Je lui dis qu'il était bien le maître de dire tout ce qu'il voudrait. Il me demanda

[1] Randnote Josephs zu der Instruction: „On n'en parla pas généralement hors l'Électrice [douairière] dont il dit qu'il raffole. Il méprise beaucoup toute cette famille." [Wien. Staatsarchiv.] — [2] Vergl. S. 50. Anm. 1. — [3] Randnote Josephs zu der Instruction von Kaunitz, betreffend die Mittel zur schnellen Beilegung des polnischen Krieges: „Le 25. Je les lui dis tous, comme ils sont ici, mais il crut que la Russie ne le ferait point, et que d'offrir et faire exiger par les Turcs que nous soyons médiateurs, était l'unique moyen. Je lui dis alors les raisons ci-après alléguées, et je finis par dire que tous les deux partis le devraient désirer et demander. Il douta que la Russie le fera jamais, il assura qu'elle était très en état de continuer la guerre, et qu'elle avait trouvé beaucoup de crédit. Il me dit une autre fois que, pour la Pologne, pourvu qu'on ne casse pas les lois dictées par l'Impératrice, qu'elle se contenterait facilement de tous les moyens, mais qu'elle voulait Azow absolument." [Wien. Staatsarchiv.] — [4] Randnote Josephs zu der Instruction betreffend das Verhältniss zu England: „Que nous voulions rester bien avec elle, mais qu'elle était en décadence, que le Parlement excédait, et que les colonies pourraient faire son malheur. Il en convint, gronda contre le Parlement, dit qu'il ne voudrait pas y être roi, enfin assura que le retour de Bute (vergl. S. 8) avait fâché le Roi dans ce moment." [Wien. Staatsarchiv.] — [5] Vergl. Bd. XXIII, 240.

encore s'il osait lui témoigner [mon] désir pour une prompte paix et pacification en Pologne générale, de même que les louanges qu'il avait entendu me dire au sujet de l'impératrice Cathérine. Je lui dis que oui, et lui témoignai la plus grande sécurité sur tout ce qu'il pourrait écrire ou dire en Russie.[1]

Au souper, mille propros pendant deux heures sur toute matière; entre autres, il me raconta la façon avec laquelle Iwan a été tué, et Pierre III.

Je lui donnai une minute sur la lettre au sujet de la neutralité."[2]

Nach der Aufzeichnung Kaiser Josephs im K. und K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv zu Wien.

18353. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT KAISER JOSEPH II.

[Neisse] 27 [août 1769].

Journal Kaiser Josephs: „Nous sortîmes à la manœuvre, où il me dit d'abord qu'il avait lu ma minute,[3] mais qu'il trouvait de la difficulté à garantir la neutralité dans toutes les guerres à venir; que cela le gênait pour l'alliance de la Russie; que, pour toute guerre en Allemagne ou dans les pays respectifs d'un chacun, il en conviendrait d'abord, mais qu'il ne pourrait répondre de ce qu'en Pologne ou Suède la Russie pourrait entreprendre par la suite; que, par conséquent, il donnerait une autre tournure à cette lettre.

Je lui dis que cela m'était égal, et que nous voulions si peu l'embarrasser que même toute la lettre avec cette promesse pourrait rester dehors. Je laissai la chose ainsi; mille autres propos furent tenus, regardant ces objets et d'autres militaires, enfin il me parla de bruits de ville; je lui en contai un, c'était qu'on avait dit qu'il nous donnerait la Silésie pour avoir Danzig. »Oui,« en riant, »pour être roi de Pologne«; mais il s'embarrassa.

A midi, étant venu au dîner, il me glissa avec beaucoup de mystère

[1] Randnote Josephs zu der Instruction: „Il m'a . . . demandé s'il osait écrire en Russie que je lui avais parlé du désir que nous avions que la paix se fasse en Pologne (vergl. S. 44. Anm. 3) et avec les Turcs. Je l'assurai très fort qu'il nous était fort indifférent tout ce qu'il écrirait en Russie, et qu'il pouvait hardiment écrire tout ce qu'il croirait lui convenir le plus." [Wien. Staatsarchiv.] — [2] Vergl. S. 48. 49. Randnote Josephs zu der Instruction: „Le 25. A ce sujet il fit les premières avances (vergl. S. 41. Anm. 3) et dit qu'il avait longtemps sur le cœur le désir de la neutralité, mais que différentes circonstances l'en avaient empêché, qu'il n'avait aucun engagement avec l'Angleterre qui le gênât, ni même avec la Russie, qu'ainsi il croirait cette déclaration mutuelle excellente. Il topa tout de suite dans le projet des lettres à écrire, fit difficulté de mettre les mots »de foi de Roi« que j'exigeais, et voulait y suppléer par ceux: »d'honnête homme et parole d'honneur« (vergl. Nr. 18354). Je ne pus bonnement les refuser, mais n'y acquiesçant point entièrement, je laissai tomber cette conversation. Il déclara pourtant vouloir écrire le premier, je lui donnai un brouillon, il y changea quelque chose et écrivit . . . la lettre" (Nr. 18354). [Wien. Staatsarchiv.] — [3] Vergl. Anm. 2 und S. 48. 49.

son projet de lettre [1] en main, qui est ci-joint, et me pria de le lire. Je lui dis d'avance que nous en étions contents, voulant lui inspirer de la confiance et voulant lui ôter tout soupçon que c'était une attrape que cette proposition, pour le détacher de la Russie. Au dîner, mille propos, et le Roi fit toute une dissertation sur les Romains, qui parut pédante un peu . . .

Après le dîner, il me serra encore au sujet des Russes et me dit que, pour arrêter cette puissance, toute l'Europe sera obligée de lever le bouclier, parcequ'elle envahira tout. [2] Il assura qu'il croyait qu'après cette guerre il s'en ferait une à la Suède; qu'ils voulaient absolument la possession d'Azow et ne feraient jamais la paix sans cela; [3] pour la Pologne, pourvu que l'honneur de l'Impératrice soit sauvé, qu'elle n'insisterait point trop à la rigueur des choses qu'elle avait exigées. [4] Enfin, plus qu'il voulait m'inquiéter sur les Russes, plus j'étais tranquille, et je lui dis enfin: »Sire, dans le cas d'un embrasement général, vous êtes d'avant-garde, par conséquent, nous pouvons dormir tranquillement, sûrs de notre côté, vous ferez des Russes tout ce que vous voudrez.« [5]

Il me le nia et m'avoua ingénument qu'il les craint, que son alliance avec eux lui était nécessaire, mais qu'elle lui était rudement incommode; qu'il payait 500 000 écus par an, au lieu de son contingent stipulé en hommes; qu'il avait eu le bonheur et l'adresse de s'en esquiver, en faisant connaître aux Russes que, s'il y envoyait un corps, nous l'attaquerions, qu'il devrait se défendre, et que, par conséquent, ils n'auraient ni troupes ni argent; qu'il leur avait conseillé souvent de ne se point mêler des affaires de Suède et de les laisser aller à l'aventure, qu'ils ne valaient pas l'argent qu'ils coûtent. Convenus que j'écrirais, comme il me l'avait minuté, il me dit qu'il allait écrire. [6]

Nous allâmes à l'opérette, où je parlais de toutes sortes de choses au Roi; entre autres, il me raconta toute sa façon de mener les affaires, tant politiques qu'internes; que ses ministres avaient une double correspondance, avec son ministère et avec lui-même en droiture. J'affectai de n'en avoir jamais su la moindre chose; il me conseilla de ne pas

[1] Vergl. S. 48. — [2] Randnote Josephs zu der Instruction: der König habe erklärt: „Avec le temps, ni vous ni moi, mais il faudra toute l'Europe pour contenir ces gens-là; les Turcs ne sont rien vis-à-vis d'eux." [Wien. Staatsarchiv.] — [3] Vergl. S. 44. — [4] Vergl. S. 44. — [5] Randnote Josephs zu der Instruction: „Le 25. Je ne fis que louer l'Impératrice sur ses talents et témoigner notre désir d'être bien en général avec tout le monde. Il en convint, mais tâcha continuellement à me faire entrevoir la puissance russe, joint à l'ambition de l'Impératrice, comme très dangereuse. Je ne me laissai point inquiéter et dis toujours qu'il était d'avant-garde. Il dut en convenir, de même que je lui dis: »Allons, Sire, cette alliance avec la Russie vous est nécessaire, ne nous ayant pas, mais elle vous coûte cher et vous est souvent incommode.« — »Cela est bien vrai«, me répondit-il." [Wien. Staatsarchiv.] — [6] Es folgen Mittheilungen über Gespräche mit dem Prinzen Heinrich.

me laisser accabler de bagatelles, que cela usait l'esprit et l'empêchait de penser aux grandes choses.

Enfin, il me donna sa lettre,[1] quoique m'étant excusé que je ne voulais point la recevoir, la visite des Princes m'ayant empêché d'écrire la mienne. Il me força néanmoins de la prendre; je retournai chez moi, et je fis la lettre ci-jointe,[2] dans laquelle je suivis, mot à mot, ce qu'il m'avait écrit; et je ne fis que témoigner par ma lettre au Roi qu'en conséquence de la sienne je répondais celle-ci . . .

Il m'a beaucoup prié du secret et qu'on ne dise rien en Russie. Je le lui promis, quoique pas bien positivement."

Nach der Aufzeichnung Kaiser Josephs im K. und K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv zu Wien.

18354. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A NEISSE.[3]

Schreiben Kaiser Josephs, 28. August:[4] „Monsieur mon Frère. Votre Majesté a rempli, à mon égard, les doux devoirs de l'hospitalité d'une façon si obligeante pour moi, et je suis si satisfait et content de tout ce que j'ai vu en Elle et chez Elle, que je ne puis m'empêcher de Lui répéter encore par écrit combien j'ai été sensible à Ses marques d'amitié et de confiance, et satisfait d'avoir pu faire en Elle la connaissance personnelle de quelqu'un qui dément bien complètement le proverbe, quoique très ancien, que les grands objets perdent à être vus trop près. Les sentiments si justes, humains et clairvoyants qu'Elle a bien voulu me témoigner au sujet des affaires générales, m'ont causé bien de la joie, parceque j'y retrouve la plus parfaite conformité à ceux qu'en matière d'État mon auguste mère et moi avons. Je ne vois donc plus rien, étant réconciliés si sincèrement, qui puisse raisonnablement nous empêcher d'établir et de pratiquer dorénavant entre nous autant de confiance et de bonne et franche amitié qu'à mon grand regret j'y ai vu régner jusqu'ici de méfiance. Ces odieux sentiments seront, j'espère, désormais à jamais sans objet entre nous.

Pour faire donc encore plus sûrement

Neisse, 27 août 1769.

Monsieur mon Frère. Après avoir joui du bonheur inestimable de recevoir Votre Majesté Impériale, rien ne peut m'être de plus précieux que la lettre qu'Elle a eu la bonté de m'écrire. J'y vois les témoignages les plus certains de Son amitié et principalement l'objet que je pouvais désirer le plus, qui est celui d'une réconciliation parfaite entre deux maisons si malheureusement désunies depuis longtemps. Oui, Sire, je le répète par écrit qu'il est impossible à mon cœur d'être l'ennemi d'un grand homme; veuille le Ciel que ce premier pas amène à bien d'autres qui nous rapprochent encore davantage!

Je Lui promets, foi de roi et parole d'honnête homme, que, si même jamais le feu de la guerre se rallume entre l'Angleterre et les maisons de Bourbon, que je maintiendrai fidèlement la paix heureuse-

[1] Nr. 18354. — [2] Vergl. Nr. 18354. — [3] Vergl. dafür Nr. 18353. — [4] Das Ortsdatum fehlt. Das ursprüngliche Tagesdatum: „27" in der Vorlage ist nachträglich in „28" geändert worden. Vergl. dafür Nr. 18353.

durer la tranquillité générale, je Lui promets ici au nom de Sa Majesté l'Impératrice et au mien, foi[1] de roi et parole d'honnête homme, que, si même jamais le feu de la guerre se rallume entre l'Angleterre et les maisons de Bourbon, que je maintiendrai fidèlement la paix heureusement rétablie entre nous, et même qu'en cas qu'une autre guerre survienne, dont actuellement il est impossible de prévoir la cause, que nous observerons la plus exacte neutralité pour Ses possessions actuelles, comme Elle a voulu bien me le promettre pour les nôtres.

Je serais enchanté, si cet arrangement pourrait être, entre autres, un des heureux effets de notre entrevue et ouvrir un vaste champ à des liaisons si avantageuses à tous deux, de même qu'à nos peuples et, j'ose dire, à toute l'humanité. Lui dirai-je l'effet qu'Elle a fait dans mon âme? Non, car la vérité bien pure paraîtrait à Sa modestie une flatterie. Je me borne donc à prier Votre Majesté de croire que les sentiments de la haute estime et sincère amitié qu'Elle m'a inspirés, ne cesseront jamais, et que je serai toujours de Votre Majesté le bon frère."

* * *

Entwurf Kaiser Josephs:[2]

Pracmissis praemittendis.

Nous désirons également, je crois, le maintien de la tranquillité générale et particulièrement celle de l'Allemagne. Il ne peut donc plus être question entre nous ni d'oppositions d'intérêts ni de vues différentes. La paix entre nous, quoi qu'il puisse arriver sur la scène politique, et la promesse réciproque d'observer une exacte neutralité, en cas de guerre entre d'autres puissances, seront, sans doute, un moyen très propre ou peut-être le seul à faire durer cette tranquillité générale. Promettons-nous donc, foi de roi et parole d'honneur, que,[3] quand même le feu de la guerre se rallumerait jamais entre l'Angleterre et la ment rétablie entre nous, et même qu'en cas qu'une autre guerre survienne dont actuellement il est impossible de prévoir la cause, que j'observerai la plus exacte neutralité pour Ses possessions actuelles, comme Elle veut bien me promettre de les[4] observer envers les miennes.

Je ne dis rien à Votre Majesté Impériale de l'impression que m'a dû faire Sa présence, je respecte Sa modestie, et je me renferme simplement dans les assurances de la haute estime, de la considération et de l'admiration avec laquelle je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté Impériale le bon et fidèle frère

Federic.

Projet d'un changement peu considérable.

Que pour faire durer cette tranquillité générale, nous promettons, foi de roi et parole d'honneur, que, si même le feu de la guerre se rallumerait jamais entre l'Angleterre et les maisons de Bourbon, nous maintiendrons fidèlement la paix heureusement rétablie entre nos peuples, et, même en cas de quelque autre guerre, nous observerons la plus exacte neutralité pour nos possessions mutuelles.

[1] Von „foi" bis zum Schluss des Absatzes in der Vorlage unterstrichen. — [2] Vergl. dazu S. 45. 46. — [3] Von „que" bis „l'Europe" in der Vorlage unterstrichen. — [4] So.

maison de Bourbon, nous maintiendrons fidèlement la paix heureusement rétablie entre nous, et que nous observerons même la plus exacte neutralité, en cas de guerres qui pourraient survenir entre d'autres puissances de l'Europe. Quant à moi, au nom de l'Impératrice et au mien je le promets à Votre Majesté, foi de roi et parole d'honneur, et je n'attends qu'une promesse dans les mêmes termes de la part de Votre Majesté, pour regarder cet engagement arrêté et pris entre nous comme le traité le plus solennel."

Das Schreiben des Königs nach dem Abdruck der eigenhändigen Ausfertigung bei v. Arneth, Maria Theresia und Joseph II., Correspondenz, Bd. I, S. 313 (Wien 1867); das „Projet d'un changement" des Königs, sowie das Schreiben nebst dem Entwurfe des Kaisers nach den eigenhändigen Niederschriften.

18355. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Neisse, 27 août 1769.

J'ai reçu votre rapport du 23 de ce mois. L'Empereur étant arrivé ici le 25 sur le midi, je ne veux pas vous laisser ignorer que Sa Majesté Impériale y a été reçue de la façon qu'elle l'a souhaité elle-même, c'est-à-dire avec franchise, sans cérémonie et avec toute la tendresse qu'inspire l'amitié la plus parfaite. Ce grand Prince y a vu les régiments et compte de partir d'ici demain. Ce serait en vain que je me flatterais, en faisant son éloge, d'exprimer ce que je me sens pour lui. Il s'est acquis toute mon estime par ses manières aisées, polies et obligeantes, jointes à toutes les belles et grandes qualités dont il est doué au plus haut degré. Il est applaudi et aimé de tous également.

Au reste, en conformité de l'avis que vous aviez fait parvenir, on a eu soin que l'Empereur ait pu faire maigre ici,[1] et comme d'ailleurs, avant que de se rendre au manœuvre, Sa Majesté Impériale a été ce matin à la messe, la religion n'y a rien perdu de son côté.

Federic.

Nach dem Concept.

18356. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Neisse, 27 août 1769.

Votre dépêche du 8 de ce mois m'a été fidèlement rendue, et comme l'Empereur se trouve actuellement ici, je ne saurais y répondre aujourd'hui qu'en gros et fort succinctement. Et d'abord je vous sais gré de la communication du pacte de famille entre la France et l'Espagne dont vous m'avez procuré une copie,[2] ainsi que de la nouvelle de la retraite du grand-vizir de Bender. Ce dernier évènement m'a été également confirmé par les dernières lettres de l'armée russienne,[3] et il me fait augurer que les Russes ne tarderont pas de se rendre maîtres de

[1] Vergl. S. 36. 42. — [2] Vergl. Bd. XXVIII, 441. — [3] Vergl. S. 30.

cette forteresse, et qu'ainsi ils pourraient bien finir cette campagne par la prise de Bender, de Chozim et d'Oczakow.

Mais, quant aux conditions sous lesquelles la Russie voudrait peut-être se prêter à un accommodement et rétablir la paix,[1] celle d'Azow me paraît la plus difficile à obtenir, tandis que les affaires de Pologne pourraient bien, à ce qu'il me semble, être terminées sur le pied que vous me marquez. Jusques ici, cependant, il n'en saurait être encore question. Mon ministre à Constantinople est, à la vérité, instruit en général de se tenir à l'affût des évènements pour sonder les dispositions de la Porte relativement à la paix; mais on n'y est encore nullement instruit des échecs que l'armée ottomane a déjà soufferts, et, d'ailleurs, il ne faut pas douter que la France n'emploie le vert et le sec pour éloigner la Porte de la paix et l'exciter à continuer la guerre. Peut-être cependant qu'après avoir appris les pertes considérables que son armée vient d'essuyer, filera-t-elle plus doux et fermera-t-elle entièrement l'oreille aux insinuations séductrices de la France, pour revêtir des dispositions plus pacifiques. Le temps nous apprendra ce qui en sera, mais, selon toutes les apparences, il faudra bien attendre encore un couple de mois pour savoir au juste la sensation que les différents avantages des Russes auront produite à Constantinople. Quoi qu'il en soit, la cour où vous êtes, peut compter que, dès le moment qu'on y parlera de paix, et qu'on commencera à faire paraître des dispositions pacifiques, je n'oublierai pas de vous faire incessamment part des propos qu'on pourrait avoir tenus à cet égard à mon ministre, le sieur de Zegelin, afin qu'elle puisse prendre ses mesures en conséquence.

En attendant, j'ai été bien aise d'apprendre que les généraux russiens paraissent si contents de la conduite et de la bravoure de mes volontaires,[2] et je souhaite fort que ceux-ci aient souvent des occasions favorables de se signaler et de rendre des services utiles et agréables à Sa Majesté Impériale.

Au reste, le temps ne me permet pas aujourd'hui de vous mander beaucoup au sujet du séjour de l'Empereur ici.[3] Sa Majesté Impériale y est arrivée le 25, sous le nom d'un comte de Falkenstein, et le duc

[1] Solms berichtete: „Les conditions que, selon mes conjectures, on pourrait exiger principalement, seraient d'assurer par la conservation d'Azow (vergl. Bd. XXVII, 516. 523) une ville solide pour l'empire russien et de mettre les Grecs qui auront levé l'étendard de la révolte (vergl. Bd. XXVIII, 432), à couvert du ressentiment de la Porte, sans compter encore la conservation du roi de Pologne et des nouvelles constitutions, suivant que celles-ci pourront être réglées dans une diète de pacification." In Conseilsitzungen habe man noch an andere Projecte gedacht, „tendants à diminuer le pouvoir de la Porte, comme de former de la Crimée un État indépendant et de démembrer encore d'autres provinces pour en former des États séparés. Mais je serais tenté de croire qu'on se relâcherait sur ces articles, pourvu qu'on obtînt les trois premiers." — [2] Solms hatte seinem Bericht ein Schreiben Tschernyschews vom 25. Juli beigelegt, in welchem dieser ihn von den Lobsprüchen Golizyns über die preussischen Officiere unterrichtete. — [3] Vergl. Nr. 18351 bis 18353.

de Teschen, le grand-écuyer comte de Dietrichstein, le maréchal Lacy, le grand-maître de l'artillerie baron de Laudon, ainsi que les généraux comtes d'Ayassasa, de Nostitz et de Miltitz se trouvent dans sa suite. Ce Prince a demandé de garder un incognito absolu,[1] et j'ai cédé à ses instances; mais, d'ailleurs, il est des plus polis et des plus obligeants et se fait admirer partout par ses manières engageantes. Il paraît avoir un goût décidé pour le militaire, et ce qui lui fait le plus de plaisir, ce sont les troupes et leurs différents manœuvres. Je lui en ai fait voir ici autant qu'il m'a été possible, et je me réserve de vous en dire davantage, après que Sa Majesté Impériale sera partie, et que j'aurai achevé ici mes occupations ordinaires.

Enfin, voici quelques nouvelles[2] des Monténégrins, qui viennent de m'entrer.

Federic.

Nach dem Concept.

18357. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Neisse, 27 août 1769.

Votre dépêche du 13 de ce mois, ainsi que votre lettre immédiate me sont bien parvenues. Celle-ci renferme, à la vérité, un tableau de la situation de l'Espagne du temps de la dernière guerre, mais comme je désire d'être instruit de la position où ses affaires se trouvent à l'heure qu'il est,[3] vous ne discontinuerez pas de diriger vos recherches en conséquence, afin de vous mettre à même de l'état actuel de son gouvernement et de ses forces et de m'en faire un rapport aussi exact que détaillé.

En attendant, les Russes poursuivent leurs avantages contre les Turcs. Chozim est fort étroitement bloqué par leurs troupes, et le grand-vizir s'est retiré de Bender, de sorte que, selon toutes les apparences, ils finiront cette campagne par la prise de Chozim, de Bender et d'Oczakow.[4]

D'ailleurs, je n'ai aujourd'hui rien de nouveau à vous mander d'ici, si ce n'est que l'Empereur y est arrivé le 25, ainsi que je vous en ai déjà prévenu par mes ordres précédents. Ce Prince est des plus polis et des plus obligeants, et ses manières engageantes lui captivent tous les cœurs. Il a plu à Sa Majesté Impériale de demander un incognito parfait, et j'ai été obligé de céder à ses instances. Elle a cependant assisté aux manœuvres de mes troupes qui se trouvent rassemblées ici, et je fais tous mes efforts pour lui rendre son séjour aussi agréable qu'il m'est possible.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 34. — [2] D. d. Venedig 5. August. — [3] Vergl. S. 27. — [4] Vergl. S. 50.

18358. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Neisse, 27 août 1769.

Votre dépêche du 11 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue. A en juger par les particularités que vous continuez à me mander de la Diète de Suède,[1] il est à croire que la Reine ma sœur se verra, à la fin du compte, trompée dans ses espérances sur les avantages que la cour retirera de la présente assemblée des états. Mais quoi qu'il en arrive, tâchez de vous procurer toutes les notions relatives à cette Diète, et dès que vous aurez recueilli tout ce qui y a du rapport, n'oubliez pas de m'en rendre exactement compte et de m'envoyer toutes les nouvelles que vous aurez ramassées à cet égard.

En attendant, je puis vous dire que j'ai eu, le 25 du courant, une entrevue avec l'Empereur Romain. Ce Prince est venu à Neisse sous le nom de comte de Falkenstein. Il avait dans sa suite le duc de Teschen, le grand-écuyer comte de Dietrichstein, le maréchal Lacy, le général Laudon et les comtes d'Ayassasa, Nostiz et Miltitz. Sa Majesté Impériale, pendant le temps qu'elle a bien voulu s'arrêter avec moi, a assisté aux différents manœuvres de mes troupes rassemblées dans les environs de cette ville.[2] C'est tout ce que j'ai à vous dire pour le présent.

Federic.

Nach dem Concept.

18359. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT KAISER JOSEPH II.

[Neisse] 28 [août 1769].

Journal Kaiser Josephs: „A cinq heures, on sortit à l'exercice; il[3] était inquiet de ne pas avoir encore sa lettre.[4] J'eus la malice de la garder quelque temps en poche, enfin je la lui donnai. Il la lut avec beaucoup de mystère; je lui offris encore que, si elle ne lui convenait pas, d'être prêt à tous les changements qu'il voudrait, mais il me dit en être très content.

L'on parla guerre; enfin, vers dix heures tout étant fini, je pris congé avec les plus belles assurances d'amitié et partis au galop prendre ma voiture, sans être accompagné que de mes messieurs.

Le Roi fut toujours d'une politesse outrée, remplit d'assurances d'amitié tous ses propos; mais l'on peut compter que l'ancienne méfiance

[1] Cocceji berichtete, dass Fersen angeblich beabsichtige, „de terminer la Diète, dès que le système des finances et l'alliance avec la France seront parvenus au point de maturité, et qu'on laissera au Roi et au Sénat le soin de débrouiller le reste des affaires, comme ils pourront". Vergl. Bd. XXVIII, 508. 509. — [2] In gleicher Weise wie Cocceji werden Thulemeier und Blanchot am 27. August über den Aufenthalt des Kaisers in Neisse unterrichtet. — [3] König Friedrich. — [4] Vergl. Nr. 18353 und 18354.

est dans son âme encore, et plutôt dans son caractère. L'objet était très curieux à voir une fois; mais Dieu préserve d'une seconde; il menace de venir une fois à Kolin me rendre la visite."

Nach der Aufzeichnung Kaiser Josephs im K. und K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv zu Wien.

18360. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Breslau, 29 août 1769.

Vous verrez par la relation ci-jointe[1] les noms de ceux qui ont accompagné l'Empereur, et ce qui s'est fait tous les jours. Quant à sa personne, c'est un prince aimable et de la plus grande politesse.

Il m'a fait les assurances les plus fortes qu'il avait oublié pour jamais la Silésie,[2] dont je fais à peu près le cas qu'elles méritent. Après cela, il en vint à proposer une réforme mutuelle dans nos deux armées, dont je me suis excusé le plus poliment que je l'ai pu,[3] et l'ai mis sur le discours de la Russie. Il m'a dit qu'il était obligé d'avouer que l'Impératrice mon alliée était une grande femme,[4] *gran cervello di regina*, voilà ses expressions. Je l'ai mis sur la guerre des Turcs[5] et lui ai parlé de la relation de la bataille de Chozim de mes officiers. Il m'a prié de la lui communiquer, et il en a pris copie. Je l'ai mis sur le sujet de Paoli, de la Corse et de l'affaire de Saint-Remo[6] pour le pressentir sur ce qu'il pense des Français; mais il a été fort réservé sur ce sujet.

J'ai cependant pénétré en général que c'est un homme dévoré d'ambition qui couve quelque grand dessein, qui, actuellement retenu par sa mère, commence à s'impatienter du joug qu'il porte, et qui certainement, dès qu'il aura les coudées franches, débutera par quelque grand coup. De savoir si ses vues portent sur la république de Venise, sur la Bavière, sur la Silésie ou sur la Lorraine, c'est ce qu'il m'a été impossible de pénétrer. Mais on peut compter toutefois, sans se tromper, que l'Europe sera en feu, dès qu'il sera le maître.

Il m'a prié de venir en Bohême pour voir ses troupes,[7] et cela si poliment que je lui ai promis de me rendre, l'année prochaine, à quel camp il voudra m'avoir.[8]

P. S.

Ma lettre ci-jointe[9] est précisément la même que celle que j'écris au comte de Solms à Pétersbourg,[10] et je me réserve de vous parler plus au long sur son contenu à mon retour à Potsdam.

[1] „Journal von des Kaisers Majestät Anwesenheit in Neisse, Neisse 28. August." — [2] Vergl. S. 42. — [3] Vergl. S. 42. — [4] Vergl. S. 45. 46. — [5] Vergl. S. 44. — [6] Vergl. Bd. XXVI, 10. — [7] Vergl. Nr. 18359. — [8] Ein mit dem obigen gleichlautender Erlass ergeht, Breslau 29. August an Solms. — [9] Das Hauptschreiben. — [10] Vergl. Anm. 8.

En attendant pourrez-vous faire insérer dans la gazette un article de la relation qui se trouve à la suite de madite lettre.[1] Vous observerez cependant de le rédiger comme l'ont été ceux qui ont paru dans les gazettes sur le voyage de l'Empereur en Italie, en vous attachant principalement aux manœuvres des troupes auxquelles l'Empereur a assisté à Neisse.[2]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

18361. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A WOLFSBURG.

Breslau, 29 août 1769.

J'ai reçu votre rapport du 20 de ce mois, et j'approuve que vous retourniez présentement à Stuttgart,[3] d'autant plus que, l'Empereur m'ayant dit que les affaires s'arrangeraient probablement entre le duc et les états de Württemberg, votre présence pourrait y être nécessaire.

Nach dem Concept. Federic.

18362. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Breslau, 29 août 1769.

Je ne m'attendais aucunement à recevoir la nouvelle que renferme votre dépêche du 23 de ce mois des changements arrivés à l'armée russienne aux environs de Chozim,[4] et il faudra voir à présent quelles seront les suites qui en résulteront. Je suis en attendant bien persuadé qu'au cas que les choses en vinssent à une bataille, les Turcs seraient battus, et que l'armée russienne se verrait par là tout-à-coup hors d'embarras. Quoi qu'il en soit, je ne suppose pas assez d'habileté aux Turcs pour faire les manœuvres que vous semblez appréhender de leur part, et je ne saurais dissimuler que je suis bien fâché que le prince d'Anhalt ait pris le parti de quitter l'armée russienne,[5] dans les conjonctures où elle se trouve présentement.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 53. Anm. 1. — [2] Das „Journal" ist abgedruckt in der „Berlinischen privilegirten Zeitung" vom 5. September. — [3] Vergl. S. 24. — [4] Nach Briefen aus Kamieniec waren die Türken so zahlreich am 9. August vor Chozim erschienen, dass Golizyn, der sie für das Heer des Grossveziers hielt, seine Truppen von dort zurückzog und sich kampfbereit aufstellte. „Les deux armées étaient encore à se regarder dans cette position réciproque qui était si violente qu'il n'était pas possible qu'elles y restassent longtemps, sans en venir à une action décisive." — [5] Prinz Hans Georg (vergl. Bd. XXVIII, 474) beabsichtigte, krankheitshalber nach Deutschland zurückzukehren.

18363. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Breslau, 30 août 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 11 de ce mois, et rien ne me saurait être plus agréable que de voir la cour où vous êtes, se rapprocher de mes propositions pour un prompt renouvellement de notre alliance. J'attends donc avec impatience sa réplique, dont vous y faites mention,[1] et je me flatte de la trouver à mon retour à Potsdam, où je compte de me rendre dans peu de jours, pour juger de ce qu'il restera à faire pour mettre la dernière main à cette négociation.

En attendant, je ne saurais vous dissimuler que les dernières nouvelles que j'ai reçues de l'armée russienne par la voie de Pologne,[2] me paraissent un peu équivoques. Mon département des affaires étrangères vous en aura apparemment fait parvenir le précis;[3] et bien qu'il ait toujours été à présumer que les Turcs feraient des efforts pour sauver Chozim, j'avoue cependant que je ne m'attendais pas sitôt à la levée du blocus de cette forteresse. Quoi qu'il en soit, il faudra voir à présent les suites de cette retraite et si les deux armées en viendront à une bataille décisive. Je le souhaite pour le bien des affaires de la Russie, et il me semble même qu'il est d'autant plus à désirer qu'un plus long délai pourrait bien rendre la subsistance de l'armée russienne fort précaire et la faire manquer, à la fin, entièrement de vivres. Mais je ne saurais en même temps vous cacher qu'à mon avis le prince Golizyn a trop lanterné pour se rendre maître de cette forteresse, et que, s'il en arrive quelque malheur à son armée, il n'aura qu'à s'en prendre à soi-même et au peu de vivacité qu'il a mis dans la poursuite des avantages qu'il a remportés, en dernier lieu, sur les Turcs.[4]

Au reste, les pièces ci-jointes[5] vous apprendront tout ce qui s'est passé à ma dernière entrevue avec l'Empereur. Vous pouvez en faire part à l'impératrice de Russie, et Sa Majesté Impériale peut être persuadée qu'il ne manque rien à l'esquisse que j'ai faite de son caractère, et que, si cette Princesse avait vu elle-même ce Prince, elle la trouverait bien ressemblante à l'original. Jusques ici, ce Prince n'a encore, à la vérité, aucune influence dans les affaires. L'Impératrice-Reine, sa mère, y donne le ton, et tout se fait par ses ordres; mais dès qu'un jour les rênes du gouvernement se trouveront entre ses mains, son caractère se

[1] Solms berichtete, dass Panin ihm die »Réplique« auf die preussische Antwort (vergl. Bd. XXVIII, Nr. 18217) vorgelesen habe. „Cette pièce, autant qu'il m'a paru, s'accorde, quant au sens, avec ce qu'il m'a dit au premier moment que je lui ai fait connaître les intentions de Votre Majesté" (vergl. Nr. 18299). — [2] Vergl. Nr. 18362. — [3] Der angezogene Ministerialerlass ist Berlin 2. September datirt. — [4] Vergl. S. 17. — [5] Das „Journal" (vergl. S. 53. Anm. 1) und die dem obigen Erlasse angehängte ostensible Mittheilung, Neisse 28. August, die ebenso an d'Alembert (vergl. Œuvres, Bd. 24, S. 461) und an die Vertreter in Dresden, Paris, London, Stockholm und im Haag (vergl. S. 56—58) geschickt wurde.

développera sûrement davantage, et on verra que mon tableau est bien au naturel, et que je ne me suis pas trompé dans mes pronostics.

* * *

Neisse, 28 août 1769. L'Empereur serait un particulier aimable, s'il n'était pas un si grand prince; il égalera, s'il ne surpassera pas Charles-Quint, par son activité, par cette soif de s'instruire et cette ardeur à se rendre capable de bien remplir la carrière, dans laquelle il va entrer. On ne saurait être plus rempli de politesses et d'attentions que l'est ce monarque. Il a témoigné au Roi l'amitié la plus cordiale; il est gai, point embarrassé de sa personne, dur pour lui-même et tendre pour les autres. En un mot, c'est un prince dont on ne doit s'attendre qu'à de grandes choses, et qui fera parler de lui en Europe, dès qu'il aura les coudées franches.

Nach dem Concept.

18364. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BLANCHOT A DRESDE.

Breslau, 30 août 1769.

Le Roi ayant vu par la dépêche du sieur Blanchot du 18 de ce mois les propos que le ministre de Russie à Dresde lui a tenus relativement à l'impression de l'entrevue avec l'Empereur sur la cour de Saxe,[1] dans l'espérance qu'après qu'ils auraient été mis sous les yeux de Sa Majesté, il recevrait peut-être de sa part quelque déclaration consolante[2] et conforme à ses désirs, Sa Majesté veut bien en conséquence autoriser le sieur Blanchot à déclarer audit ministre qu'on ne changeait pas d'alliances comme de chemise, et que les engagements contractés entre puissances ne se révoquaient pas d'un jour à l'autre; que la cour de Russie était pleinement instruite de cette entrevue,[3] et que Sa Majesté venait encore de lui envoyer une relation détaillée de tout ce qui s'est passé, à cette occasion, à Neisse.[4] Outre cela, le sieur Blanchot insinuera audit ministre qu'il lui conviendrait de laisser la cour de Saxe dans l'embarras où elle paraît être au sujet du duc de Teschen, vu que cela retiendra peut-être ladite cour à se mêler des affaires de Pologne et les lui fera envisager avec plus d'indifférence.

D'ailleurs, Sa Majesté adresse ci-joint au sieur Blanchot un journal du séjour de l'Empereur à Neisse, ainsi qu'une relation succincte en français qui y est relative,[5] dont il tâchera de faire parvenir le contenu

[1] Beloselski hatte Blanchot mitgetheilt, er habe versucht, die Befürchtung des Grafen Osten-Sacken, dass König Friedrich in Neisse für die Pläne des Herzogs von Sachsen-Teschen auf den polnischen Thron gewonnen werden solle, zu zerstreuen, „en faisant entendre que l'amitié de Votre Majesté pour l'impératrice de Russie ne permettait pas de croire qu'aucune persuasion pût L'engager dans un parti contraire, et que, par cette raison, toutes les démarches de l'Empereur seraient des démarches infructueuses et ses peines des peines inutiles". — [2] Für Osten-Sacken. — [3] Vergl. S. 53. Anm. 8. — [4] Vergl. S. 55. — [5] Vergl. Nr. 18363.

de bonne manière et sans affectation à la connaissance du ministre d'Autriche qui réside à la cour où il se trouve.[1]

Nach dem Concept. Federic.

18365. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Breslau, 30 août 1769.

J'ai très bien reçu votre dépêche du 17 de ce mois, ainsi qu'une lettre et un post-scriptum de la même date. Selon mes dernières lettres de Pologne,[2] la position des armées russe et ottomane a un peu changé. A l'approche de la grande armée des Turcs, le prince Golizyn a levé le blocus de Chozim, et on est dans l'attente des évènements qui en résulteront.

Voici, en attendant, le journal du séjour que l'Empereur a fait à Neisse, auquel j'ajoute encore un petit précis sur son caractère.[3] Vous pouvez en parler comme des pièces qui vous avaient été communiquées d'ici, et je serais même bien aise, si vous trouviez occasion de faire parvenir le contenu du précis sans affectation et de bonne manière à la connaissance du ministre autrichien à la cour où vous êtes.[4]

D'ailleurs le sort du duc de Choiseul n'étant pas encore décidé, il en faut attendre le dénoûment.

Der Schluss betrifft einen früher in Berlin ansässigen Kunsthandwerker Hudde.

Nach dem Concept. Federic.

18366. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Breslau, 30 août 1769.

J'ai reçu, à la fois, vos deux dépêches du 15 et du 18 de ce mois, et vous ne discontinuerez pas de me mettre au fait de tout ce qui a quelque rapport au gouvernement britannique actuel, afin d'être en état de me faire de justes idées sur la situation présente des affaires à la cour où vous êtes.

Voici, en attendant, le journal du séjour de l'Empereur à Neisse, ainsi qu'une légère esquisse de son caractère.[5] Ce Prince m'a donné tant de marques d'amitié et de cordialité que j'en ai été véritablement enchanté, et que j'ai tout lieu de le regarder comme un de mes bons et vrais amis. Aussi pouvez-vous le déclarer hardiment aux ministres anglais et leur dire tout ce que je viens de vous marquer à ce sujet, en ajoutant à l'ébauche que j'ai faite du caractère de Sa Majeste Imperiale, tout ce que vous jugerez convenable pour la rendre plus ressemblante

[1] Graf Wurmbrand. — [2] Vergl. Nr. 18362. — [3] Vergl. S. 23 und 56. — [4] Mercy. — [5] Vergl. S. 56.

à l'excellence de l'original. Rien ne me serait même plus agréable que de faire parvenir à la connaissance du ministre autrichien à Londres[1] tout ce que vous direz de flatteur et de glorieux du caractère et des talents supérieurs de ce Prince; et si vous trouvez occasion de remplir mes intentions à cet égard sans affectation et de bonne manière, vous aurez grand soin de ne la point négliger.

Nach dem Concept. Federic.

18367. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Breslau, 30 août 1769.

N'ayant rien de particulier à vous répondre sur le contenu de votre dernière dépêche du 22 de ce mois, je vous communique aujourd'hui par la présente le journal du séjour de l'Empereur à Neisse, ainsi qu'une relation en français qui y est relative,[2] et que vous trouverez ci-joint. Mon intention principale, en vous faisant part de cette dernière, est que vous tâchiez d'en faire parvenir le contenu de bonne manière et sans affectation à la connaissance du ministre d'Autriche qui réside là où vous êtes,[3] de sorte que vous aurez soin de remplir de votre mieux ma volonté à cet égard.[4]

Au reste, selon mes dernières lettres de Pologne,[5] l'armée sous les ordres du prince Golizyn doit avoir levé le blocus de la ville de Chozim à l'approche des forces combinées ottomanes. Il faudra donc voir ce qui se passera présentement d'intéressant de ces côtés, et les nouvelles ultérieures que nous recevrons de ces contrées.

Nach dem Concept. Federic.

18368. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Gnichwitz, en Silésie, 2 septembre 1769.

Les nouvelles que renferme votre rapport du 26 d'août dernier, ne sont aucunement favorables à l'armée russienne;[6] en attendant ce qui saurait en quelque manière rassurer là-dessus, c'est qu'étant entrées par des canaux auxquels on ne saurait pas entièrement ajouter foi, il se pourrait qu'il y eût de l'exagération aux faits, et il faudra attendre encore, pour savoir au juste la situation actuelle des choses entre les

[1] Seilern. — [2] Vergl. S. 56. — [3] Reischach. — [4] In gleicher Weise erfolgt am 30. die Uebersendung des Journals und der Mittheilung vom 28. August (vergl. S. 56) an Cocceji, mit dem Befehl, die letztere unauffällig zur Kenntniss des österreichischen Vertreters in Stockholm (Legationssecretär Caché an Stelle des beurlaubten Gesandten Graf Belgiojoso) zu bringen. — [5] Vergl. Nr. 18362. — [6] Nach Briefen von Privatpersonen hatten die Russen mehrtägige unglückliche Scharmützel mit den Türken gehabt.

deux armées. Je prévois cependant que l'armée russienne pourra très bien être obligée, sans qu'il y ait eu de bataille, de repasser le Niester, et vous avez raison de dire que la Russie a trop traité en bagatelle la guerre avec les Turcs, à quoi l'on peut ajouter qu'elle a trop légèrement confié le commandement de son armée à un général destitué de l'expérience nécessaire pour conduire avec succès la guerre qu'elle a sur les bras.

Quoi qu'il en soit, vous me marquerez les nouvelles qui vous entreront ultérieurement de ladite armée, et vous y ajouterez votre sentiment si vous pensez qu'à la clôture de la campagne il y aura espoir de pouvoir tirer des chevaux de remonte de l'Ukraine, et si je pourrai avec sûreté y envoyer des officiers pour en faire l'achat, comme cela s'est pratiqué les années passées.

Nach dem Concept. Federic.

18369. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Gnichwitz, 2 septembre 1769.

J'ai reçu votre rapport du 26 d'août dernier, et je ne saurais m'empêcher de vous dire par la présente qu'après l'entrevue que j'ai eue avec l'Empereur à Neisse, je m'en fais une idée supérieure à celle que j'avais de lui, avant de le connaître personnellement. Il m'a fait mille amitiés, et je ne saurais m'empêcher de croire, vu la franchise de son caractère, qu'il en a agi rondement avec moi, et qu'il m'a dit les choses telles qu'il les pense. Il est tout feu, marque beaucoup de curiosité à s'instruire et semble désirer ardemment d'acquérir une grande renommée, et je pense qu'au cas que l'Impératrice-Reine lui laissât les coudées un peu libres ou qu'elle vînt à mourir, il ne resterait guère en paix, quoique d'ailleurs je n'aie guère lieu de soupçonner qu'il voudrait la rompre avec moi.

Ce Prince s'est étendu en éloges sur votre personnel et semble être très content de vous.

Au reste, je veux bien vous confier, sous le sceau du plus grand secret, que je suis convenu avec l'Empereur qu'en cas de guerre entre la France et l'Angleterre, nous nous garantirions réciproquement la neutralité de l'Allemagne,[1] à quoi je me suis prêté d'autant plus volontiers que cela ne saurait que convenir à mon alliance avec la Russie, en affermissant la paix en Allemagne; confidence, je vous le répète, dont vous me garderez le secret le plus absolu.

Pour ce qui est des nouvelles qui me sont entrées en dernier lieu de l'armée russienne, elles ne lui sont pas aussi favorables que les précédentes; mais comme elles ne sont pas parvenues directement de ladite armée, mais par des canaux un peu suspects,[2] je m'abstiens de vous

[1] Vergl. Nr. 18354. — [2] Vergl. S. 58. Anm. 6.

les communiquer, et il faudra encore attendre, pour être informé au juste de la situation où se trouve actuellement ladite armée.

Federic.

J'ai été ravi d'avoir vu l'Empereur. C'est un prince qui pronostique la grandeur du règne qu'il va commencer. Il m'a témoigné une amitié si cordiale qu'un cœur sensible, comme le mien, ne se saurait refuser à la reconnaissance et à la plus sincère réciprocité. Il a bien voulu que je l'allasse voir, l'année prochaine, dans un de ses camps,[1] et je ne manquerai aucune des occasions qui se présenteront, pour cultiver une amitié aussi précieuse à tous égards. Je n'ai point fait de cérémonie, il a été bien servi en cela; aussi suis-je le plus maussade maître de cérémonie de l'Europe.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

18370. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Gnichwitz, 2 septembre 1769.

Votre dépêche du 15 d'août dernier m'a été fidèlement rendue ici, et j'attends avec impatience la réplique de la cour où vous êtes, relativement au renouvellement de notre alliance.[2] Le succès de cette négociation dépend purement et simplement de la manière dont cette cour s'expliquera sur mes observations à son contre-projet, que je vous ai plus amplement détaillées dans ma dépêche du 8 du même mois,[3] et, pourvu qu'elle admette une juste proportion entre les avantages réciproques à stipuler, nous ne tarderons sûrement point d'en venir à une prompte conclusion de ce renouvellement.

En attendant, on a très bien fait de ne pas ajouter la moindre foi aux bruits d'une prétendue alliance à conclure entre moi et la France que le parti français en Suède a tâché de répandre et d'accréditer. Rien de plus faux que la nouvelle de la négociation de cette alliance; je n'y ai jamais pensé, et si j'ai prolongé le séjour de mon ministre à la cour de Versailles, ce n'a été que dans le dessein d'y avoir un observateur habile pour reconnaître son armée, ses forces et ses facultés, et pour épier ses démarches et ses intrigues, ainsi que sa façon de penser dans la situation présente des affaires. Dans cette vue, il a suivi la cour à Compiègne,[4] afin d'être présent aux différents camps qu'on y avait formés, et d'assister aux évolutions militaires que les troupes y ont faites. L'arrivée des princes de Saxe à la cour de France[5] a fait également un objet de son attention, et j'ai voulu savoir si peut-être ils ne cherchaient à lier quelque intrigue avec le ministère de Versailles

[1] Vergl. S. 53. — [2] Vergl. S. 55. — [3] Nr. 18316. — [4] Vergl. Bd. XXVIII, 421. — [5] Vergl. S. 17.

relativement à la couronne de Pologne. Enfin, l'état actuel des finances de cette cour, ainsi que sa position vis-à-vis du Portugal,[1] n'a pas moins excité ma curiosité, et c'est pour me procurer sur tous ces différents articles des notions sûres et exactes, que je lui ai ordonné de rester encore quelque temps en France. Son séjour n'y sera cependant plus fort long, et je pense qu'il pourra bien en retourner vers la fin d'octobre ou dans le courant de novembre.[2]

Au reste, les dernières nouvelles que j'ai de l'armée russienne,[3] ne sont plus aussi favorables que les premières. Il paraît plutôt que les Ottomans cherchent à éviter soigneusement une bataille décisive, et ne pensent qu'à chicaner les Russes, ce qu'il y a eu le plus à appréhender. Quoi qu'il en soit, et supposé même que, de ce côté-ci, la campagne de cette année ne fût pas aussi heureuse pour les Russes qu'on avait lieu de se promettre, et qu'ils fussent effectivement obligés de repasser le Niester, la prise d'Azow, de l'autre, est toujours un grand avantage pour eux et une perte assez considérable pour leurs ennemis.

Nach dem Concept. Federic.

18371. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Gnichwitz, 2 septembre 1769.

Votre dépêche du 20 d'août dernier, ainsi que la lettre et l'apostille de la même date, me sont très bien parvenues ici. Je vous ai déjà informé par mes derniers ordres de tout ce qu'il vous importe de savoir au sujet de mon entrevue avec l'Empereur,[4] et je n'ai rien à y ajouter; mais le duc de Choiseul, lié comme il est, avec la cour de Vienne, sera apparemment informé de ce qu'il y a donné lieu, et je doute, par conséquent, encore qu'il en soit fort jaloux.[5] Cela ne vous empêchera cependant point d'être attentif à la sensation qu'elle fera à la cour de Versailles, et vous n'oublierez pas de m'en rendre un compte aussi exact que détaillé.

En attendant, il paraît que la Russie commence à regarder avec quelque impatience que vous prolongez votre séjour à la cour où vous êtes. Elle me l'a fait entendre en dernier lieu,[6] et comme vous n'avez absolument rien à y négocier, et que d'ailleurs il n'y a rien à faire pour le commerce, vous aurez soin, vers la fin d'octobre, de prétexter une maladie, afin de pouvoir quitter dans le courant de novembre.

Der Schluss betrifft den Ankauf einer Bildhauerarbeit.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. Bd. XXVIII, 447. — [2] Vergl. Nr. 18371. — [3] Vergl. S. 58. — [4] Vergl. Nr. 18365. — [5] Goltz berichtete, dass die Nachrichten über die Zusammenkunft, von der man noch nichts bestimmtes wisse, sehr lebendigen Eindruck machen würden, „parceque . . on ne s'attend pas beaucoup ici de l'amitié de l'Empereur". — [6] Vergl. Nr. 18370.

18372. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Gnichwitz, en Silésie, 2 septembre 1769.

Vous me confirmez de plus en plus, par le contenu de votre dernière dépêche du 18 d'août, dans le sentiment que je vous ai fait connaître par une de mes précédentes,[1] que la Reine ma sœur ne retirera certainement pas de la présente Diète les avantages dont elle s'est flattée. Jusqu'à présent au moins les apparences ne lui sont guère favorables, et pourvu que cela ne l'engage pas à entreprendre des choses qui puissent choquer ou offenser la cour de Pétersbourg, mais qu'elle laisse aller le train aux affaires, j'espère que tout le reste ira assez bien et tranquillement en Suède.

Federic.

Nach dem Concept.

18373. AU LANDGRAVE RÉGNANT DE HESSE-CASSEL A WABERN.

Gnichwitz, 2 septembre 1769.

J'ai eu le plaisir de recevoir ici la lettre que Votre Altesse a eu la bonté de m'écrire le 14 d'août dernier, par laquelle vous me mandez que vous comptiez de faire parvenir à mon ministre à Londres, de même qu'au comte de Tschernyschew, le mémoire touchant l'affaire de Hanau que vous avez la bonté de me communiquer.[2] J'en approuve entièrement le contenu, et je donnerai mes ordres en conséquence à mon ministre à Londres de l'appuyer et de faire de son mieux pour que l'accommodement proposé par Votre Altesse puisse être moyenné selon Ses idées. J'en ferai écrire également, dans ce sens, à mon ministre à la cour de Pétersbourg.[3]

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

18374. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 6 septembre 1769.

J'ai trouvé ici, à mon retour de Silésie, vos dépêches du 22 et du 25 d'août dernier, et, étant encore fatigué du voyage, je n'y répondrai que fort succinctement.

L'entretien que vous avez eu avec le lord Rochford sur mon entrevue avec l'Empereur,[4] et l'humeur qu'il y a mise, m'a fort diverti.

[1] Vergl. Nr. 18358. — [2] Das „Mémoire" stellte die Bedingungen für das Abkommen auf: Rückgabe der landesherrlichen Oberhoheit der Grafschaft Hanau an Landgraf Friedrich, und Ueberlassung der gesammten Einkünfte an Erbprinz Wilhelm (vergl. Bd. XXVIII, 494). — [3] Demgemäss Cabinetserlass an Finckenstein, Gnichwitz 2. September, und Ministerialerlasse an Maltzan und Solms, Berlin 9. September. — [4] Rochford wollte der Zusammenkunft jede politische Bedeutung und

J'approuve parfaitement la réponse que vous lui avez faite, et, d'ailleurs, il est assez notoire que de l'entrevue de deux monarques il ne s'ensuit pas nécessairement qu'il s'y agisse d'abord de faire des traités ou de contracter quelques engagements.

Nach dem Concept. Federic.

18375. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 6 septembre 1769.

J'ai trouvé, à mon retour ici, votre dépêche du 24 d'août dernier, ainsi qu'une lettre de la même date; mais comme je suis encore fatigué du voyage, je me borne aujourd'hui au seul article qui regarde l'objet du séjour des princes de Saxe à la cour où vous êtes.[1] Selon tout ce qui m'en revient, j'ai lieu de présumer que tous leurs mouvements resteront sans effet, et qu'ils n'y feront que de sottes démarches; de sorte que vous n'aurez plus sujet de vous en embarrasser beaucoup.

Nach dem Concept. Federic.

18376. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 6. September 1769.

Euren letzteren Bericht vom 3. Augusti habe Ich bei Meiner Zurückkunft von Meinen schlesischen Revüen allhier vorgefunden; Ich bin aber von der Reise annoch etwas ermüdet, um darauf weitläuftig zu antworten. Ich begnüge Mich dahero, Euch nur zu erkennen zu geben, wie es Meinem Urtheil nach nunmehro bloss darauf ankommen wird, ob, wenn diese Campagne zu Ende ist, Russland friedfertigere Gesinnungen von sich blicken lassen wird.

Nach dem Concept. Friderich.

18377. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 6 septembre 1769.

Je ne fais que retourner de mon voyage de Silésie, et je me réserve de répondre à vos dernières dépêches demain.[2]

zumal jede Rückwirkung auf das Verhältniss zwischen Frankreich und Oesterreich absprechen. Maltzan erklärte, nach seinem Berichte, London 25. August, alle Vermuthungen, weil auf gänzlicher Unkenntnis beruhend, für haltlos; jedenfalls sei aber die Zusammenkunft nicht in der Absicht erfolgt, „d'en imposer ni à eux ni à la France".

[1] Vergl. S. 17. 60. — [2] Vergl. Nr. 18379.

En attendant, voici un extrait de celles qui me sont entrées de Constantinople en date du 3 d'août,[1] et dont vous aurez soin de faire part au comte Panin.

Federic.

Nach dem Concept.

18378. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 6 septembre 1769.

J'ai reçu votre lettre du 4 de ce mois, et, comme effectivement j'ai trouvé, à mon arrivée, la réponse de la cour de Russie aux remarques que j'avais faites sur son contre-projet pour le renouvellement de l'alliance,[2] je la joins ici, dans l'intention que vous l'examiniez et m'en disiez ensuite votre sentiment.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

18379. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 7 septembre 1769.

J'ai reçu à la fois, à mon retour ici, vos dépêches du 18 et du 22 d'août dernier; et pour ce qui regarde la réplique de la cour où vous êtes, à mes observations sur son contre-projet,[3] je ne saurais encore vous rien dire de positif sur son contenu. Désirant de remplir avec la dernière exactitude les engagements que je vais contracter, il me faut quelque temps pour les bien examiner, et, pour cet effet, j'attends encore votre réponse à ma dépêche du 8 d'août[4] dans laquelle je suis entré dans un plus grand détail sur les motifs qui m'empêchent d'acquiescer purement et simplement au contre-projet susmentionné. Dès que je me serai donc un peu remis des fatigues de mon voyage, et que j'aurai vu ce qu'on vous aura répondu au contenu de cette dernière dépêche, je ne manquerai pas de m'expliquer avec plus de précision sur cette réplique, et je ne tarderai alors plus de vous faire parvenir mes instructions ultérieures.

En attendant, je ne saurais vous cacher qu'il s'en faut de beaucoup que les dernières nouvelles que j'ai reçues de Pologne,[5] soient aussi favorables aux Russes que les précédentes. On me marque, au

[1] Vergl. Nr. 18376. — [2] Vergl. Nr. 18377 und 18379. — [3] „Réponse de Sa Majesté Impériale de Toutes les Russies aux remarques faites de la part de Sa Majesté le roi de Prusse sur le contre-projet pour le renouvellement de l'alliance“ (vergl. Bd. XXVIII, Nr. 18217). Sie enthielt die Zustimmung zur Uebernahme der Bürgschaft für die fränkische Erbschaft in der von dem König vorgeschlagenen Form (vergl. S. 19), die Forderungen des gemeinsamen Vorgehens in Schweden und der Diversion in Pommern, sowie in Sachsen, mit der Bitte, den Artikeln die endgültige Fassung zu geben. — [4] Nr. 18316. — [5] Vergl. Nr. 18380.

contraire, que leur armée s'est repliée sur Kamieniec, et que, quoiqu'elle n'ait pas été battue, elle s'est cependant vu obligée à cette retraite, tant par la disette des vivres que par le mauvais état de sa cavalerie. Ce qu'il y a le plus à appréhender dans ces circonstances, c'est qu'un gros corps des Turcs n'entre en Pologne et ne force le Roi de se retirer de Varsovie. Je vous avoue que la perspective d'un tel évènement m'inquiète beaucoup, et que je souhaiterais bien que les affaires s'acheminassent le plus tôt possible à un accommodement; mais je prévois qu'il faudra, à l'heure qu'il est, plus de temps pour y parvenir, et que, si les Turcs prennent une fois le dessus en Pologne, la subsistance deviendra toujours plus difficile pour les Russes, les Confédérations se multiplieront, et on ne se prêtera pas facilement à une réconciliation. Il est bien vrai que, si les Russes se mettent, l'année prochaine, de bonne heure en campagne, ils pourront aisément rétablir leurs affaires et déloger de nouveau les Ottomans de la Pologne; mais toutes ces opérations prolongeront la guerre, coûteront beaucoup d'argent et des troupes aux Russes, sans qu'ils puissent se flatter d'en retirer de grands avantages.

Quoi qu'il en arrive, l'empereur des Romains m'a donné, à notre dernière entrevue, les assurances les plus fortes de ne se mêler en aucune façon dans les affaires de Pologne et de les abandonner entièrement à leur sort, de sorte que je me flatte que la tranquillité générale n'en souffrira pas la moindre altération.

Au reste, je suis bien aise de vous informer que je me suis prêté avec plaisir au désir que l'impératrice de Russie a fait paraître de voir le prince d'Anhalt à Pétersbourg, après que l'armée sera entrée en quartiers d'hiver. J'en ai instruit ce Prince par la lettre ci-jointe [1] que vous aurez soin de lui faire parvenir, la route de Varsovie n'étant pas encore assez sûre pour y faire passer cette lettre. [2] Mais pour ce qui regarde mes autres volontaires, ils ne sont pas assez riches pour fournir aux frais qu'un pareil voyage exigerait, et c'est ce qui m'empêche de leur ordonner de s'y rendre. Vous aurez soin de colorer ce refus de manière que Sa Majesté Impériale ne puisse s'en formaliser.

Federic.

Nach dem Concept.

18380. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 7 septembre 1769.

Les particularités renfermées dans votre dernière dépêche du 30 août dernier ne me paraissent guère favorables pour les troupes russes. [3] Il est à présumer que, si les Turcs évitent d'attaquer les Russes et de

[1] Liegt nicht vor. — [2] Am 8. September sendet der König an Solms ein Schreiben, gleichen Datums, für die preussischen Volontäre, von denen er Auskunft für die Entsendung von Remontecommandos verlangt (vergl. S. 59). — [3] Golizyn war abermals über den Dniester zurückgegangen, vergl. Nr. 18379.

leur livrer bataille, que ces derniers se verront forcés à la fin de se replier jusques sur Kiovie et d'abandonner toute la Pologne aux incursions et ravages des premiers. Le roi de Pologne même ne pourra pour lors plus tenir à Varsovie, mais sera obligé de se rendre ou à Danzig ou à quelque autre endroit. De votre côté, vous ferez bien de prendre toujours des précautions d'avance et pendant qu'il en est temps encore, à mettre vos archives en lieu de sûreté, afin que, s'il arrive qu'il vous faille retirer de Varsovie, vous puissiez le faire d'autant plus commodement et sans rien laisser en arrière de vos papiers.

Vous continuerez, au reste, à me mander régulièrement, ainsi que vous l'avez fait jusqu'à présent, toutes les nouvelles qui entreront là où vous êtes, en observant cependant de me faire connaître toujours celles que vous croirez être fondées, d'avec celles qui vous paraîtront exagérées.

Nach dem Concept. Federic.

18381. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 7 septembre 1769.

J'ai reçu, à mon retour ici, votre dépêche du 30 d'août dernier. Les nouvelles de l'armée russienne[1] ne sont plus aussi favorables, et elle n'occupe plus la même position en Moldavie. Elle a plutôt repassé le Niester, et on présume même qu'elle reprendra son ancien camp aux environs de Medzibor.

Quoi qu'il en arrive, j'ai tout lieu d'espérer que nous resterons tranquilles, et que nous n'aurons pas sujet de prendre quelque part à cette guerre. L'Empereur au moins m'a protesté qu'il ne se mêlerait, en aucune façon, des troubles de Pologne, et c'est tout ce qu'il faut pour la conservation de la tranquillité.

Tout ce que je désire à présent de savoir, c'est quelle impression mon entrevue avec l'Empereur a faite tant sur l'esprit de ce Prince que sur celui des généraux qui l'ont accompagné, et du ministère autrichien. Comme vous êtes sur les lieux, vous ne négligerez rien pour pénétrer si effectivement elle a produit quelque changement dans leur façon de penser, et vous aurez soin de me rendre compte de tout ce qui en parviendra à votre connaissance.

Federic.

Nach dem Concept.

18382. AU GÉNÉRAL DE L'INFANTERIE BARON DE LA MOTTE FOUQUÉ A BRANDEBOURG.

[Potsdam] 7 septembre 1769.

Mon cher ami. Je vous suis bien obligé de la part que vous prenez à la visite que j'ai reçue.[2] Ce jeune Empereur est un prince

[1] Bericht von Benoît, Warschau 30. August. — [2] Schreiben, Brandenburg 5. September.

plein de mérite et d'ambition. Il m'a témoigné toute l'amitié qu'un de mes plus proches parents pourrait avoir pour moi. Il m'a même dit qu'il ne comptait jamais faire usage envers moi ou ma famille de ce qu'il pourrait apprendre chez nous. Il est parti très satisfait et m'a invité, l'année prochaine, à venir chez lui, ce que je lui ai promis, comme cela n'était que juste.

On a trouvé votre régiment très beau et en bon ordre. Toutes ces troupes sont dans un tel état qu'il ne reste presque rien à désirer pour elles que leur conservation; en un mot, j'ai eu tout lieu d'être content de mon voyage. Je vous envoie des fruits de mon verger, car, mon cher ami, à notre âge il ne nous reste que de cultiver nos jardins.

Je vous embrasse du fond de mon cœur, en vous assurant que je suis tout à vous.

Federic.

Nach dem Abdruck in den Œuvres, Bd. 20, S. 166.

18383. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 7 septembre 1769.

J'ai reçu, à mon retour ici, votre dépêche du 28 d'août dernier, et l'extrait ci-joint[1] vous fera voir que l'armée russienne s'est repliée sur Kamieniec. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette retraite n'est nullement une suite de quelque échec que cette armée aurait essuyé, mais on l'attribue simplement au défaut de subsistances, et on prétend que, par la même raison, elle sera obligée de se retirer jusques à Medzibor.

Observez soigneusement quelle impression ces nouvelles feront, tant sur le duc de Choiseul que sur le ministre d'Angleterre: s'ils les regardent avec indifférence, ou quel augure ils en tireront, et n'oubliez pas de m'en rendre un compte exact et fidèle, ainsi que de tout ce qui pourrait d'ailleurs passer à la cour où vous êtes, et mériter mon attention.

Nach dem Concept. Federic.

18384. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 7 septembre 1769.

Je vous sais beaucoup de gré du détail dans lequel vous êtes entré par votre dernière dépêche du 1er de ce mois relativement aux emprunts que la cour de Russie a été intentionnée de faire négocier en Hollande, ainsi que par rapport aux démarches que ladite cour, suivant les notions qui vous sont parvenues, prétend faire, à cette même fin, en Angleterre.[2]

[1] Liegt nicht bei. Er ist, laut Kanzleivermerk, nach dem Berichte Benoîts, Warschau 30. August (vergl. dafür Nr. 18379 und 18381) angefertigt. — [2] Thulemeier berichtete, dass Russland zwei Anleihen zu 3 und 2 Millionen in Holland ge-

Vous verrez par l'extrait ci-joint de mes dernières lettres de Pologne [1] que je vous communique dans le dessein que vous en ferez part au prince Louis de Brunswick, que les affaires de la Russie commencent à prendre un assez mauvais train en Pologne. Si ces nouvelles sont fondées, comme il y a lieu de croire, il est fort probable que la guerre ne finira pas cette année, mais qu'elle continuera vraisemblablement encore l'année prochaine. Ceci, cependant, ne pourra se faire sans argent, de sorte qu'il est fort à présumer que, pour trouver les fonds nécessaires à cette seconde campagne, la cour de Pétersbourg se verra nécessitée à recourir de nouveau en Hollande pour tâcher d'y faire des emprunts, car il n'y a guère apparence que l'Angleterre, sur la proposition que vous dites que l'impératrice de Russie veut lui faire, voudra l'assister, soit en argent ou en troupes.

Federic.

Nach dem Concept.

18385. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 7 septembre 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 29 d'août dernier, et je vous communique ci-joint un extrait de mes dernières lettres de Pologne. [2]

J'y joins encore ce qu'on me mande de La Haye sur l'emprunt que la cour de Russie, après avoir échoué en Hollande, se propose de faire négocier en Angleterre; [3] et quoique je doute fort de la réussite de cette négociation, vous ne négligerez cependant point d'y prêter attention, afin de pénétrer et de me rendre compte si elle s'entamera effectivement et quel succès on pourra s'en promettre.

Federic.

Nach dem Concept.

18386. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

[Potsdam] 7 septembre 1769.

Je vous envoie, mon cher Comte, le résidu de l'entrevue. [4] Vous verrez par ces pièces importantes que nous avons conclu entre nous un traité de neutralité pour l'Allemagne, en cas de guerre entre la France et l'Angleterre, et un engagement de ne nous point attaquer dans nos possessions, supposé que d'autres troubles nous entraînassent ailleurs. Ceci est d'autant meilleur que je n'ai aucun traité avec l'Angleterre, et

plant, die zweite aber wegen geringer Aussicht auf Zustandekommen aufgegeben habe und sich dafür nunmehr an England wenden wolle und auf Abschluss des Bündnisses dringe. Vergl. Bd. XXVIII, 490. 495. 506.

[1] Vergl. Nr. 18380. — [2] Vergl. Nr. 18380. — [3] Vergl. Nr. 18384. — [4] Das Schreiben Kaiser Josephs (vergl. S. 47. 48), nebst dem „Projet d'un changement peu considérable" (vergl. S. 48).

que les Russes — mettant les choses au pire — ne peuvent me commettre qu'avec la Suède ou la Pologne.

D'ailleurs, l'Empereur est franc et rempli de candeur, et je suis presque moralement persuadé qu'il ne me veut aucun mal, au contraire, assez de bien personnel.

Quant au reste, la politique entraîne souvent les princes dans des engagements et des mesures qui les forcent d'agir contre leur inclination, de sorte que je ne veux rien garantir pour l'avenir.

Il faut conserver toutes ces pièces soigneusement dans les archives secrètes comme un monument de réconciliation ou, si vous voulez, comme un renouvellement de la paix de Dresde. Adieu, mon cher Comte, dites-moi si vous n'envisagez pas les choses de même.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

18387. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 8 septembre 1769.

Je ne saurais qu'applaudir à votre sentiment sur le dernier mémoire de la Russie relativement au renouvellement de notre alliance.[1] Il est entièrement conforme au jugement que j'en ai porté, et c'est en conséquence que j'ai fait observer au comte de Solms dans mes ordres immédiats d'hier[2] que ce ne serait qu'après avoir reçu sa réponse à ma dépêche du 8 d'août dernier, que je pourrais prendre une résolution définitive dans cette affaire. Ce délai me paraît aussi d'autant plus à sa place que j'ai tout lieu d'être persuadé que la Russie, après les changements arrivés en Pologne, relâchera un peu de sa fierté et se prêtera avec plus de facilité que par le passé aux propositions que je lui ai fait faire. J'attendrai donc sa réponse à ma dépêche du 8 d'août.

Nach der Ausfertigung. Federic.

18388. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam] 9 septembre 1769.

Mon cher Frère. Je vous suis bien obligé de la part que vous prenez à ma santé.[3] Le voyage m'a un peu fatigué, mais, d'ailleurs, il ne m'a fait aucun mal à ma santé, qui demande de moi quelquefois des exercices violents. Je me suis aperçu que vous aimiez le vin du

[1] Finckenstein berichtete, Berlin 7. September, dass die Ausführungen der russischen Denkschrift mit denen von Panin sich deckten, die in dem Erlass an Solms vom 8. August (Nr. 18316) vorläufig beantwortet seien. Er empfahl daher, die Entgegnung des russischen Hofes auf diesen Erlass abzuwarten. Vergl. Nr. 18378. — [2] Nr. 18379. — [3] Schreiben, Berlin 8. September

Cap, et je prends la liberté de vous en envoyer une petite provision, vous en réservant encore, après que celui-ci sera consumé.

Je serais fort tranquille ici, si la conduite des Russes ne me causait quelque embarras. On m'annonce qu'ils pourraient bien se retirer à Medzibor où ils ont eu leur camp d'assemblée.[1] Je crains qu'on ne chasse le roi de Pologne de Varsovie, et que, solon mes engagements, je ne puisse me dispenser de m'intéresser à main armée à son rétablissement, ce qui ne me ferait aucun plaisir. Je voudrais que ces maudits Russes ne fussent jamais sortis de leur repaire, et que l'Impératrice se fût contentée de commander aux Russes, sans s'aviser de vouloir imposer des lois aux Polonais sur lesquels elle n'a aucune autorité légitime. Je suis avec les sentiments les plus tendres d'estime et de considération, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Je vous souhaite un heureux voyage[2] et beaucoup de contentement.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

18389. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 9 septembre 1769.

Rien de plus sensé que le jugement que vous portez, dans votre rapport d'hier, sur le contenu de la lettre ci-jointe du prince Eugène de Württemberg, et rien de plus sage que les avis que vous proposez pour le guider dans cette affaire embarrassante.[3] Faites donc dresser une réponse en conséquence à ce Prince,[4] et envoyez-la à ma signature.

Nach der Ausfertigung. Federic.

18390. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BLANCHOT A DRESDE.

Potsdam, 9 septembre 1769.

Le contenu de la dernière dépêche du sieur Blanchot du 4 de ce mois donne suffisamment à connaître au Roi que la cour de Saxe, bien loin de perdre tout espoir de voir placer la couronne royale de Pologne sur la tête de son Électeur, ne fait qu'entretenir et bercer ce Prince de

[1] Vergl. S. 66 und 67. — [2] Nach Rheinsberg. — [3] Friedrich Eugen schrieb, Montbéliard 5. August, Herzog Karl Eugen scheine Güter des Hauses veräussern zu wollen, zu deren Ankauf sowohl er wie die Stände Geld gegeben hätten. Nach Finckensteins Vorschlag sollte der Prinz warten, bis die bereits mit Nachforschungen beschäftigten Stände den ersten Schritt thäten, „pour ne pas se précipiter seul et sans ceux-ci dans une démarche qui le compromettra sûrement avec le Duc son frère". — [4] Das demgemäss im Ministerium aufgesetzte Schreiben ist Berlin 12. September datirt.

cette idée.[1] Cependant, Sa Majesté ne saurait concevoir comment ladite cour peut se flatter d'obtenir à cet égard son but, à moins qu'elle ne tâche préalablement de s'entendre là-dessus tant avec la cour de Russie qu'avec Sadite Majesté, vu qu'il lui est absolument impossible d'y pouvoir réussir de toute autre manière.

Nach dem Concept. Federic.

18391. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 10 septembre[2] 1769.

Les modifications que, selon votre dernière dépêche du 25 d'août, la cour de Russie paraît vouloir apporter à son contre-projet pour le renouvellement de notre alliance,[3] me font assez bien augurer d'en venir bientôt à une conclusion. J'y apporterai au moins, de mon côté, toutes les facilités qu'on peut raisonnablement exiger de ma part; et quoiqu'il m'ait été impossible d'acquiescer aux premières stipulations de son contre-projet,[4] j'espère cependant, moyennant les explications ultérieures du comte Panin et en particulier ses éclaircissements sur les affaires de Suède et de Pologne, renfermées dans votre dépêche susmentionnée, que ce renouvellement ne rencontrera plus de grandes difficultés. Toutefois et avant de m'expliquer définitivement et catégoriquement sur ce sujet, j'attends encore le mémoire que ce ministre s'est réservé de vous délivrer sur les engagements relativement aux affaires de Suède, et dès qu'il me sera parvenu, je ne manquerai pas de vous instruire ultérieurement et de vous donner mon dernier mot sur cette négociation.

D'ailleurs, il aurait été bien à souhaiter que le prince Golizyn eût pu se soutenir près de Chozim.[5] Mais, après tout, les avantages qu'il avait remportés, n'étaient pas aussi brillants qu'il aurait été à désirer, et quoique cette retraite rende, à la vérité, la situation des Russes moins favorable, on ne peut cependant pas la regarder comme désespérée. Ils sont plutôt encore toujours maîtres de la Pologne, et une excuse que ce général peut alléguer pour colorer la démarche qu'il vient de faire,

[1] Blanchot berichtete, dass die Zusammenkunft in Neisse den sächsischen Hof mit Sorge erfülle, da dieser fest überzeugt sei, „qu'aucun prétendant ne pourra raisonnablement aspirer à la couronne de Pologne qu'avec l'agrément de Votre Majesté, et que le prince Albert pourrait bien avoir obtenu cet agrément". — [2] Vom 10. September ein Schreiben an Gresset in den Œuvres, Bd. 20, S. 7; vom 11., ohne Monats- und Jahresdatum, aus dem Herbst 1769, an die Königin ebenda, Bd. 26, S. 39. — [3] Wie Panin Solms gegenüber erklärte, sollte das gemeinsame Vorgehen Russlands und Preussens in Schweden nur bei einer Veränderung der Grundgesetze, die eine Stärkung der Souveränität der Krone einschlösse, und die thatsächliche Unterstützung Russlands durch Preussen in Polen allein in den vertragsmässig festgesetzten Fällen erfolgen; jedoch sollte die Convention von 1767 auch auf Sachsen ausgedehnt werden (vergl. S. 6. 64). — [4] Vergl. Bd. XXVIII, 342—344. — [5] Vergl. S. 65. 66.

et qui me paraît mériter quelque réflexion, c'est qu'il n'a pas encore eu sa grosse artillerie à la main pour en faire usage et donner le nerf nécessaire à ses opérations.

Voici, au reste, quelques nouvelles d'Italie[1] au sujet des opérations des Monténégrins.

Federic.

Nach dem Concept.

18392. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 10 septembre 1769.

Votre dépêche du 2 de ce mois m'est très bien entrée. Comme je n'ai aucune connaissance directe du manifeste que la Porte Ottomane doit avoir fait publier concernant la Pologne,[2] et que rien de pareil n'a été communiqué à mon ministre à Constantinople, je ne saurais non plus vous rien répondre sur ce que le grand-chancelier de Pologne,[3] suivant la note[4] qu'il vous a fait remettre, souhaite de savoir: si le manifeste qui a été communiqué aux ministres étrangers auprès de la Porte, est de la même teneur que celui qui a été envoyé en langue italienne à Varsovie.

En attendant je suis bien aise de voir par votre dépêche susmentionnée que l'armée russe continue encore toujours à tenir ferme dans sa position auprès de Kamieniec, puisque certainement tout se trouverait fort exposé en Pologne, si elle devait se replier davantage et se retirer plus en arrière vers les confins de la Russie. Au reste, n'oubliez pas de m'informer exactement et sur-le-champ de toutes les nouvelles ultérieures qui parviendront à votre connaissance relativement aux opérations militaires des Russes et des Ottomans.

Federic.

Nach dem Concept.

18393. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 10 septembre 1769.

C'est avec bien de la satisfaction que je viens d'apprendre, par votre dépêche du 2 de ce mois, que l'Empereur a été content de notre entrevue à Neisse et de la manière que je l'y ai reçu.[5] Je ne le suis

[1] D. d. Venedig 25. August. — [2] Die Kriegserklärung der Pforte an Polen, weil durch die Anwesenheit polnischer Truppen bei der russischen Armee der Frieden von Carlowitz verletzt worden sei. — [3] Modzieiowski. — [4] D. d. Warschau 20. August. Der Note lag eine Abschrift des Manifestes bei. — [5] Maria Theresia hatte Rohd durch eine Dame ihres Vertrauens von der Befriedigung, die Joseph in einem Briefe an sie über die Zusammenkunft mit dem König geäussert habe, unterrichten und ihn bitten lassen, „de lui faire savoir si Votre Majesté avait été contente, de Son côté, des façons de l'Empereur son fils, dont elle était en peine encore, quoiqu'elle s'en flattait pourtant, puisque l'Empereur était si satisfait et si enchanté".

assurément pas moins, et je me rappellerai toujours avec plaisir les moments que j'ai passés dans la compagnie de ce digne Prince. Je me réfère, à cet égard, à ce que je vous en ai déjà marqué dans la dépêche que vous alléguez,[1] et que vous auriez même pu faire voir à la dame de confiance que l'Impératrice-Reine vous avait dépêchée, pour en être informée plus particulièrement. Ce qui m'a fait le plus de plaisir, c'est d'avoir trouvé ce Prince dans les dispositions les plus favorables à mon égard, et je n'oublierai pas de les cultiver et de me les conserver. Aussi n'ai-je pas fait la moindre difficulté d'accepter l'invitation obligeante de Sa Majesté Impériale de venir la voir, l'année prochaine, dans un de ses camps en Bohême ou en Moravie.[2] Je m'y suis plutôt prêté de grand cœur, et je n'attends, en son temps, que d'apprendre où Sa Majesté Impériale le jugera le plus convenable, pour remplir ma promesse. Tout ce que je désire encore de savoir, c'est la manière dont les généraux autrichiens s'expliqueront sur leur séjour à Neisse. Je comprends bien que vous aurez quelque peine de bien pénétrer leurs sentiments à cet égard, mais, d'un autre côté, il n'est pas à présumer qu'il ne leur dût échapper par-ci par-là quelque mot qui vous mette en état de juger du reste.

En attendant, je ne veux pas vous laisser ignorer que l'armée russe a repassé le Niester près de Kamieniec, et qu'elle a dessein de se soutenir dans le camp qu'elle y a pris.[3] La cour de Russie paraît bien piquée contre le prince de Golizyn de cette démarche précipitée, et elle lui a ôté tout de suite le commandement. Il est déjà rappelé de l'armée, et le général Rumänzow prendra sa place et aura pour successeur à la seconde armée le général Panin.[4] Autant que j'en puis juger, il me semble qu'ils tâcheront de se soutenir le long du Niester et d'y former peut-être une chaîne pour leurs quartiers d'hiver, de sorte que tout le succès de cette première campagne se réduira presque à rien et laissera les affaires à peu près dans la même position où elles étaient auparavant. Le temps nous apprendra ce qui en arrivera.

Nach dem Concept. Federic.

18394. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 10 septembre 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 5 de ce mois La nouvelle que le baron de Breteuil se plaît à débiter là où vous êtes, d'une défaite de la grande armée russe, est destituée de tout fondement. Cette armée conserve encore toujours, suivant mes dernières lettres de Pologne,[5] la position

[1] Nr. 18355. — [2] Vergl. S. 53. — [3] Vergl. Nr. 18392. — [4] Bericht von Solms, Petersburg 25. August. — [5] Vergl. Nr. 18392.

qu'elle a prise aux environs de Kamieniec, et, jusqu'à présent, il n'y a point eu de bataille de donnée entre elle et les troupes ottomanes qu'elle a en face. C'est là tout ce que portent les dernières nouvelles entrées de Pologne, et je ne saurais aujourd'hui rien y ajouter.

Vous m'avez fait, d'ailleurs, beaucoup de plaisir de me communiquer les détails contenus dans votre susdite dépêche sur les motifs de l'absence de la duchesse de Grammont de la cour de France, et du séjour qu'elle a fait à La Haye,[1] dont je vous sais bien du gré.

Au reste, comme mon neveu, le margrave d'Ansbach et de Baireuth, souhaiterait fort de négocier en Hollande un capital à 4 pour-cent d'intérêts sur le comté de Sayn, je serais bien aise de savoir votre sentiment si le moment présent serait favorable pour entreprendre pareille négociation. Vous ne manquerez donc pas de me dire naturellement votre pensée là-dessus, et si vous croyez qu'on puisse se flatter d'y réussir.

Vous aurez soin, au surplus, de faire tenir les deux lettres[2] que vous trouverez ci-jointes pour le prince et la princesse d'Orange, à leurs adresses respectives.

Federic.

Nach dem Concept.

18395. AU PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU A LOO.

[Potsdam] 10 septembre 1769.

Monsieur mon Cousin. Depuis la réception de la lettre de Votre Altesse,[3] M. van [der] Hoop a été de toutes nos tournées militaires; il a assisté à l'entrevue de l'Empereur et veut encore s'arrêter ici quelques jours, pour voir encore des mouvements des troupes.

Je félicite Votre Altesse d'avoir vu ce Paoli[4] si fameux et qui a soutenu si longtemps en bon citoyen les droits et la liberté de sa patrie. Les Français sont bien lâches d'inviter d'autres puissances à opprimer un peuple qu'ils ont subjugué.[5] Ils ne se sont point adressés à moi pour ce sujet, sans doute parceque mes barques de rivière ne me donnent aucunes prétentions à l'empire de la mer.

Je m'en rapporte à M. Thulemeier pour les nouvelles qui nous viennent de Pologne, et qu'il vous rendra fidèlement. Vous verrez, mon cher Prince, il y a bien à rabattre des triomphes imaginaires que les Français annonçaient des Turcs.[6] Je me borne, en finissant cette

[1] Die Herzogin hatte den französischen Hof auf Anrathen ihres Bruders, des Herzogs von Choiseul, verlassen, weil sie sich durch ihre Intriguen gegen die Gräfin du Barry (vergl. Bd. XXVIII, 490) bei Ludwig XV. missliebig gemacht hatte. Nach kurzem Aufenthalt im Haag, während dessen sie nur Breteuil sah, erhielt sie die Erlaubniss zur Rückkehr an den Hof. Vergl. Nr. 18334. — [2] Nr. 18395 und 18396. — [3] Vergl. Nr. 18347. — [4] Auf der Durchreise nach England (vergl. Bd. XXVIII, 491). — [5] Vergl. S. 28 und 39. — [6] Vergl. Nr. 18394.

lettre, d'assurer Votre Altesse de l'estime infinie et de la considération avec laquelle je suis, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le fidèle oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Staatsarchiv zu Wiesbaden. Eigenhändig.

18396. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LOO.

[Potsdam] 10 septembre 1769.[1]

Ma chère Nièce. La chose la plus intéressante de votre lettre[2] est, ma chère enfant, la confirmation de votre bonne santé; c'est ce qui m'intéresse le plus. Vous avez vu Paoli,[3] et moi l'Empereur. Je crois que vous aurez à présent la relation que je vous ai faite de cette entrevue.[4] Nous sommes de retour de Silésie depuis quatre jours. M. van [der] Hoop veut rester ici, pour assister encore à quelques manœuvres. D'ailleurs, ma chère nièce, il ne se passe pas ici la moindre chose qui vaille la peine de vous être mandée, ce qui me réduit à vous assurer de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

18397. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 11 septembre 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 1er de ce mois, et comme son contenu n'exige aucune réponse, je me borne aujourd'hui à vous dire que, selon mes dernières lettres de Pétersbourg,[5] le comte de Tschernyschew a demandé et obtenu son rappel de la cour où vous êtes, le séjour en Angleterre ne paraissant guère être convenable à sa santé.

Nach dem Concept. Federic.

18398. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 11 septembre 1769.

Votre dépêche du 1er de ce mois, ainsi que votre lettre particulière du 1er de ce mois, me sont très bien parvenues. Pour vous diriger dans vos recherches sur le système actuel de l'Espagne, je ne veux pas vous laisser ignorer qu'outre les notions dont j'ai déjà fait mention dans mes précédentes,[6] il s'agit encore de savoir sur quel pied le ministre qui se trouve actuellement à la tête des affaires de cette

[1] Die Jahreszahl ist von der Prinzessin hinzugesetzt. — [2] D. d. Loo 4. September. [Hausarchiv. Charlottenburg.] — [3] Vergl. Nr. 18395. — [4] Liegt nicht vor. — [5] Bericht von Solms, Petersburg 25. August. — [6] Vergl. Bd. XXVIII, 511.

monarchie,[1] est avec le duc de Choiseul; s'il est dirigé par le même esprit ou quelle différence se trouve entre leur façon de penser et d'agir, et, enfin, s'il est vrai, ainsi qu'on le prétend, que cette couronne commence à faire quantité de nouvelles levées pour augmenter son armée. Ces deux articles ont un rapport direct au motif de vos recherches, de sorte que vous ne négligerez pas d'y prêter également attention, afin de rendre votre tableau de cette cour d'autant plus parfait et juste.

Quant aux nouveaux arrangements de finances de la cour où vous êtes,[2] il me semble qu'elle ferait un grand pas de clerc de casser les fermiers généraux, et que l'avantage qu'elle paraît s'en promettre, n'est nullement proportionné au préjudice qui peut en résulter. En attendant, vous continuerez d'y être attentif et de me rendre compte de tout ce qui en parviendra ultérieurement à votre connaissance.

Au reste, je ne saurais que vous réitérer mes derniers ordres immédiats relativement à votre retour dans ce pays-ci,[3] et vous n'oublierez pas de vous y conformer avec la dernière exactitude et de faire, en conséquence, tous les arrangements nécessaires pour quitter la cour où vous êtes, vers la fin de novembre prochain.

Nach dem Concept. Federic.

18399. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 11 septembre 1769.

Votre dépêche du 1er de ce mois vient de m'être fidèlement rendue. Selon des avis que j'ai de France,[4] la cour de Versailles doit être fort embarrassée par rapport aux sommes que la Suède lui demande,[5] et comme il y a apparence que le dérangement de ses finances ne lui permettra pas de les payer, il est à croire, d'un autre côté, qu'il ne résultera guère rien d'important de la présente Diète, et que tout ce qu'on s'en était promis, et les grandes idées qu'on en avait conçues d'abord du commencement, se borneront à la fin tout au plus à bien peu de chose.

Au reste, je ne veux pas vous laisser ignorer pour votre information que la grande armée russe aux ordres du prince Golizyn vient de se replier de ce côté-ci du Niester, et qu'elle a pris sa position aux environs de Kamieniec, sans avoir cependant essuyé aucun échec dans cette retraite, comme la plupart des nouvelles le débite.[6]

Nach dem Concept. Federic.

[1] Grimaldi. — [2] Wie Goltz berichtete, plante der Hof, „de casser tous les anciens fermiers généraux, en leur faisant des contrats à 4 pour-cent pour l'argent qu'ils ont avancé au Roi, et de nommer cent nouveaux fermiers généraux". — [3] Vergl. S. 61. — [4] Bericht von Goltz, Paris 1. September. — [5] Die rückständigen Subsidiengelder. — [6] Vergl. S. 73 und 74.

18400. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 12 septembre 1769.

Je vous sais beaucoup de gré de la copie que vous venez de me communiquer de la réponse de l'Angleterre au mémoire de la France sur la conquête de l'île de Corse.[1] N'oubliez pas d'en remercier le sieur Mitchell, et faites-lui observer en même temps que c'était l'unique déclaration de la part de sa cour où l'on remarquait l'ancienne fermeté britannique.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

18401. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BLANCHOT A DRESDE.

Potsdam, 12 septembre 1769.

Le Roi continuant d'être satisfait des détails de la dernière dépêche du sieur Blanchot du 8 de ce mois,[2] et Sa Majesté lui sachant gré de l'attention qu'il a eue de les lui communiquer, elle veut bien, à cette occasion, lui donner à connaître qu'il lui fera surtout plaisir de suivre soigneusement toutes les démarches ultérieures de la cour où il se trouve, concernant les affaires de Pologne, et de référer exactement les particularités qui lui reviendront à cet égard. A quoi ledit sieur Blanchot ne manquera pas de se conformer.

Federic.

Nach dem Concept.

18402. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 12 septembre 1769.

Mes soupçons sur les vues de la cour de Saxe au trône de Pologne viennent de m'être confirmés d'une manière qui ne me permet plus de les révoquer en doute. Selon des avis qui me sont entrés de très bonne part,[3] c'est l'Électeur lui-même qui y aspire, et l'Électrice douairière, sa mère, qui est le premier auteur et fauteur de cette intrigue. L'ambition de cette Princesse de devenir mère d'un roi, lui en a inspiré le dessein, et connaissant l'indolence naturelle de son fils, elle a engagé l'Électrice, sa bru, à l'y entraîner. Ce Prince a donc cédé aux instances de son épouse, et on met à présent tous les ressorts en mouvement

[1] In der Antwort wurde ausgesprochen, dass die Besorgnisse für die Erhaltung der allgemeinen Ruhe, denen Georg III. auf die Nachricht von der beabsichtigten Besitznahme Corsicas Ausdruck gegeben habe, durch die Mittheilung der Convention mit Genua und die letzte Erklärung Ludwigs XV. erhöht und bestätigt seien. Vergl. S. 39. — [2] Vergl. dafür Nr. 18402. — [3] Bericht von Blanchot, Dresden 8. September.

pour fortifier le parti qu'on a eu soin de lui ménager en Pologne. Dans cette vue, on y a dépêché le comte Charles de Brühl avec une somme de 20 000 ducats, et on se propose de négocier encore un million d'écus sur les mines, qu'on destine au même but. S'il peut se faire, une partie de cet argent passera entre les mains des Confédérés, et peut-être même le grand-vizir y aura-t-il quelque part. Ce qui donne à ce soupçon l'air de vérité, c'est que le comte Brühl est parti de Dresde, sans rien dire à personne, et que l'Électrice douairière s'est chargée d'acquitter pour lui un billet de 7000 écus, échu à la foire prochaine de Leipzig. Tout ce projet ambitieux est appuyé aujourd'hui par le conseiller privé de Zehmen, le confesseur[1] et toute sa séquelle, et on prétend même que les prêtres ont fait, en secret, des prières de 40 heures pour demander la bénédiction du Ciel sur les armes ottomanes. Je n'ai pas voulu manquer de vous informer de toutes ces anecdotes.

Federic.

Nach dem Concept.

18403. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 13. September 1769.

Ich bin mit Eurem interessanten Bericht vom 10. jüngstverwichenen Monats[2] sehr zufrieden, und Ich erwarte den weiteren Erfolg der darin gemel[de]ten Nachrichten.

An dem Dniester haben sich die Umstände in etwas geändert. Der Fürst Golizyn hat sich aus Mangel der Fourage und Lebensmittel genöthiget gesehen, mit seiner Armee diesen Fluss wieder zu repassiren und seine Position bei Kamieniec zu nehmen, ohne dass jedoch die türksche Armee ihm bei dieser Gelegenheit etwas anhaben können.[3] Ob nun schon solche seitdem gleichfalls eine Brücke zwischen Chozim und Brahe über diesen Fluss geschlagen und beständig mit denen Russen Scharmützel vorfallen, so behaupten dennoch letztere ihre gegenwärtige Position unveränderlich und bedienen sich ihrer Artillerie mit sehr gutem Effect, um die Türken von weiterem Vordringen abzuhalten. Diese hingegen setzen ihre Streifereien längs diesem Fluss noch fort, und der Strich der Ukraine zwischen dem Bog und dem Dniester ist den Verwüstungen ihrer Tartarn ausgesetzet.[4]

Uebrigens bin Ich sehr begierig, von Euch zu vernehmen, ob Mein Credit an der Pforte sich noch immer auf einem gutem Fuss erhält, und Ich will, dass Ihr Mir ganz freimüthig melden sollet, ob derselbe zu- oder abgenommen hat.

Vermuthlich wird sich auch bei Euch die Nachricht von Meiner den 25. jüngstverwichenen Monats mit dem Römischen Kaiser zu Neisse

[1] Hertz, vergl. Bd. XXVIII, 474. — [2] Vergl. dafür Nr. 18404. — [3] Vergl. S. 72. 73. 76. — [4] Bericht von Benoît, Warschau 6. September, nach Briefen aus Kamieniec vom 26. August.

gehabten Entrevue ausgebreitet haben, und Ich hoffe, dass Ihr Mir berichten werdet, wie solche daselbst angesehen worden ist. Inzwischen müsst Ihr nur dort ausbringen, dass solche durch nichts weiter als eine blosse Curiosité des Kaisers veranlasst worden, welcher begierig gewesen, seine sämmtliche Nachbarn persönlich kennen zu lernen, und in eben dieser Absicht seine letztere Reise nach Italien unternommen hat, künftiges Jahr aber zu eben diesem Ende sich nach Frankreich zu begeben Vorhabens ist.[1]

Friderich.

Nach dem Concept.

18404. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 13 septembre 1769.

Votre dépêche du 6 de ce mois m'est très bien entrée. Selon mes derniers avis de Turquie[2] le Grand-Seigneur doit avoir résolu la déposition du vizir. On prétend qu'un écuyer qu'il a fait partir dernièrement pour l'armée, est porteur de l'ordre de déposition de ce ministre, et que le reïs-effendi[3] doit aussi avoir donné à connaître que, comme la santé du grand-vizir était fort chancelante, il fallait de toute nécessité mettre à sa place quelqu'un qui fût plus en état d'agir que lui. Ces avis désignent le bacha de Bender, nommé Moldowandschi, pour son successeur et le dépeignent comme un homme fier et entreprenant. A moins donc que celui-ci, au cas qu'il soit nommé à cette dignité, n'aille à la rencontre de l'armée russienne pour la combattre, il est à croire que cette dernière tâchera de se maintenir dans la position où elle se trouve présentement, et qu'elle ne quittera pas légèrement les environs de Kamieniec où elle a assis son camp.[4]

Au reste, il est fort naturel que le major de Drewitz, qui aura trouvé occasion d'acquérir des richesses en Pologne, doit pencher présentement à retourner dans sa patrie;[5] et cela doit être également un motif de plus pour vous à le fortifier dans ce sentiment et à le persuader d'effectuer cette résolution, lorsque la présente guerre sera terminée.

Federic.

Nach dem Concept.

18405. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 13 septembre 1769.

Le sieur de Zegelin ne s'explique point non plus dans sa dernière dépêche que je viens de recevoir,[6] à la suite de la vôtre du 6 de ce

[1] Vergl. Bd. XXVIII, 424. — [2] Bericht von Zegelin, Konstantinopel 10. August. — [3] Nidschaji-Effendi. — [4] Vergl. Nr. 18403. — [5] Drewitz sprach zu Benoît von seiner Neigung, nach Preussen zurückzukehren, und von seiner Bereitwilligkeit, nach Beendigung des Krieges die Aufforderung des Königs zum Uebertritt in preussische Dienste anzunehmen (vergl. Bd. XXVIII, 249. 389. 431). — [6] Vergl. Nr. 18403.

mois, sur le sujet de l'expédition d'un courrier extraordinaire à Vienne;[1] mais j'ai lieu de soupçonner que le principal motif en a été d'informer la cour où vous êtes, de la déposition prochaine du grand-vizir et de la nomination du bacha de Bender à sa place.[2] D'ailleurs, il ne paraît pas que le Sultan soit content des succès de sa présente guerre, et les précautions qu'on lui voit prendre,[3] indiquent assez qu'il appréhende une émeute à Constantinople.

Au reste, je suis persuadé que la conquête de l'île de Corse par la France n'est pas du goût de la cour où vous êtes, et qu'elle l'envisage effectivement sur le pied que vous le dites.[4] J'ai tâché, à notre dernière entrevue, de sonder imperceptiblement les idées de l'Empereur sur ce sujet, mais il en a détourné adroitement la conversation, sans s'expliquer le moins du monde sur cette matière.

Il ne me reste donc rien à ajouter aujourd'hui, si ce n'est de vous recommander de nouveau, en conséquence de mes ordres précédents,[5] de prêter toute votre attention à la manière dont les généraux de la suite de Sa Majesté Impériale s'exprimeront sur notre entrevue.

Nach dem Concept. Federic.

18406. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 13 septembre 1769.

Je suis fort du sentiment du comte de Panin que, selon votre dépêche du 29 d'août dernier, il vous a confié sur les précautions à prendre contre les Suédois,[6] et je pense, comme lui, que la Russie n'a aucun besoin de réserver pour cet effet une grande armée dans l'intérieur de son empire. Aussi longtemps que la France ne leur fournit les fonds nécessaires, ils ne sont pas en état d'entreprendre quelque chose, et jusques ici toutes les lettres que j'ai reçues, me confirment que cette couronne n'est pas portée à leur ouvrir sa bourse.[7]

Quant aux différentes Confédérations en Pologne,[8] les anecdotes que je vous ai communiquées par mes ordres d'hier,[9] ne permettent

[1] Rohd vermuthete, dass sich Zegelin in seinem Berichte über den Anlass der Abfertigung des ausserordentlichen Couriers geäussert habe. — [2] Vergl. Nr. 18404. — [3] Zegelin berichtete am 10. August, „dass er die Wachten in denen vornehmsten Quartieren von Konstantinopel mit Bostangis, einer Art von Leibgarde, besetzen lässet, welche selbst mit Pistolen und Säbel bewaffnet sind, so man hier noch nie gesehen". — [4] Rohd berichtete: „Il est constant toujours que cette conquête ne peut qu'intéresser la cour d'ici par rapport à l'Italie en général et très particulièrement aussi pour ce qui regarde le grand-duc de Toscane." — [5] Vergl. S. 66. 73. — [6] Solms berichtete: „Il espère d'être en état avec de l'argent d'entretenir la balance dans le parti français même et d'empêcher qu'il ne s'accorde pas pour quelque résolution décisive." — [7] Vergl. Nr. 18399. — [8] Panin befürchtete die Bildung einer Generalconföderation und hielt daher eine Vermehrung der russischen Truppen in Polen für erforderlich. — [9] Nr. 18402.

plus de douter qu'elles ne soient, pour la plupart, fomentées par les princes de Saxe, et que l'Électeur, aussi bien que les princes Albert et Charles, ont chacun leur Confédération particulière que leur parti soutient. Aussi longtemps cependant que les affaires restent sur le pied où elles sont actuellement en Pologne, il me semble que la Russie n'a rien à appréhender de la part de ces Confédérations. Un corps de 10000 hommes sera plus que suffisant pour les tenir en respect, et il ne faudra que quelques détachements pour dissiper, l'hiver prochain, toutes les fourmilières des Confédérés.

En attendant, je crois aussi que la véritable raison de la retraite du prince de Golizyn [1] est le défaut des vivres et des fourrages, et que tout ce qu'on peut mettre à sa charge, c'est de n'en avoir pas fait des amas suffisants, immédiatement après avoir passé le Niester, pour pourvoir à temps à la subsistance de son armée.

Il faudra voir à présent ce qu'il se passera ultérieurement, mais, en attendant, souvenez-vous que j'ai toujours été du sentiment que la Russie n'avait nul sujet de s'embarrasser des mouvements de la Suède.[2]

Enfin, voici quelques nouvelles intéressantes qui viennent de m'entrer de Constantinople en date du 10 d'août dernier.[3] Vous n'oublierez pas d'en faire un usage convenable.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

18407. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 13 septembre 1769.

Je n'ai reçu aucune dépêche de votre part par le dernier ordinaire, mais comme le rétablissement de ma compagnie d'Emden pour le commerce aux Indes orientales me tient toujours fort à cœur, je n'ai pas voulu différer de vous sommer de vous donner sous main tous les mouvements imaginables pour engager des négociants riches et habiles à s'intéresser dans cette entreprise.

Federic.

Nach dem Concept.

18408. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 13 septembre 1769.

La déclaration du ministère britannique en réponse à celle que la cour de France lui a fait faire au sujet de l'occupation de l'île de Corse,

[1] Vergl. S. 72. 73. — [2] Die französische Partei in Schweden wünschte die Aufstellung eines Observationscorps in Finnland gegen Russland. — [3] Vergl. Nr. 18403 und 18404. — [4] Am 15. September sendet der König an Solms abschriftlich einen Bericht, d. d. Venedig 30. August, über die Landung eines mit Geld und Kriegsmaterial beladenen Schiffes an der dalmatinischen Küste, auf der Grenze zwischen Venedig und Türkei, und fügt eigenhändig hinzu: „Ce vaisseau a été armé par les Russes, dont il est parlé dans la dépêche."

dont vous faites mention dans votre dernière dépêche du 8 de ce mois, est entièrement conforme à celle qui m'a été communiquée, il y a quelques jours, sur ce sujet par le ministre d'Angleterre qui réside à ma cour.[1] Je suis persuadé, d'ailleurs, qu'il doit être assez indifférent à la France quelle tournure la république de Hollande jugera à propos de donner à la réponse sur le mémoire qui lui a été également remis à cet égard.[2] La situation de la République, qui certainement n'est guère redoutable, à l'heure qu'il est, doit vraisemblablement produire peu d'attention auprès des autres puissances sur les délibérations qu'elle peut prendre. En attendant, comme je suis curieux de savoir ce que le baron de Breteuil pense du séjour du général Paoli en Hollande,[3] vous ne manquerez pas de me mander soigneusement tout ce qui vous reviendra à ce sujet.

Au reste, les dernières nouvelles de Pologne n'annonçant rien d'intéressant, et l'armée russienne continuant toujours à maintenir sa position aux environs de Kamieniec, je me réfère aujourd'hui relativement à ces affaires à ce que je vous ai mandé par ma précédente.[4]

Nach dem Concept. Federic.

18409. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 14 septembre[5] 1769.

Votre dépêche du 4 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, avec votre lettre immédiate, et je suis bien aise de vous dire que, selon des lettres de Kamieniec du 26 d'août,[6] l'armée russienne se soutient toujours dans sa position près de cette forteresse. Les Turcs ont, à la vérité, construit un pont sur le Niester, entre Chozim et Brahe, et il y a continuellement des escarmouches entre les postes avancés des deux armées, mais celle des Russes est si bien servie par son artillerie qu'elle tient toujours les Ottomans dans l'éloignement, et il n'y a que les Tartares qui désolent en attendant l'Ukraine entre le Bog et le Niester.

Quant au contenu de vos susdites dépêches, vous n'avez plus besoin de m'entretenir sur l'objet du séjour des princes de Saxe en France. Je suis déjà au fait de tout,[7] et, d'ailleurs, je n'ignore pas non plus que la cour où vous êtes, a recours à toutes sortes de ressources pour se procurer de l'argent. C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 18400. — [2] Vergl. S. 28. — [3] Vergl. S. 74 und 75. — [4] Nr. 18394. — [5] Vom 14. September ein Schreiben an d'Alembert in den Œuvres, Bd. 24, S. 461. — [6] Vergl. S. 78. — [7] Vergl. Nr. 18401 und 18402.

18410. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 17 septembre 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 5 de ce mois. Il est certain que l'envoi du dernier courrier du comte de Modène en France[1] n'aura eu d'autre but que pour demander de l'argent à sa cour; mais il est sûr aussi, d'un autre côté, que l'embarras de la cour de France par rapport à ses finances ne permettra pas à celle-ci de fournir rien au delà de ce qu'elle a déjà donné.[2] Il se peut aussi fort bien que le duc de Choiseul, en commençant à faire jouer ses intrigues en Suède, y a employé beaucoup de chaleur et de vivacité, qu'il a même promis pour lors aux Suédois plus qu'ils n'auraient osé espérer; mais sa façon de penser doit avoir bien changé du depuis, car, voyant que toutes ses menées en Suède n'aboutissaient pas à grand'chose, et que c'était un argent qu'il jetait à pure perte, il se sera probablement ralenti là-dessus, de sorte qu'il n'est pas à croire que les Suédois tireront guère davantage de lui que ce qu'ils ont déjà reçu. Cependant, comme sans argent il est impossible d'effectuer la moindre chose en Suède, il n'est pas à craindre non plus que la présente Diète fasse le moindre changement d'importance aux constitutions actuelles de ce pays.

Nach dem Concept. Federic.

18411. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 17 septembre 1769.

Votre dépêche du 9 de ce mois m'est très bien parvenue. Je me flatte qu'après avoir présentement atteint le mois de septembre, sans qu'il se soit porté des coups décisifs entre les Turcs et les Russes, qu'il ne se passera guère rien de fort important cette année-ci entre ces deux armées. La coutume des Turcs est de ne tenir la campagne tout au plus que jusques vers la fin d'octobre; ainsi je suppose qu'ils feront mine peut-être encore de vouloir passer le Niester avec leur grande armée, mais que, s'ils y trouvent la moindre opposition de la part des Russes, ils se borneront à faire faire des incursions en Pologne par leurs troupes légères, et que les choses en resteront là.

Le changement dans le commandement de l'armée russienne dont vous faites mention, aura certainement lieu. Le prince Golizyn est rappelé, et le général Rumänzow prend sa place, qui, de son côté, sera remplacé dans le commandement de la sienne par le général comte de Panin.[3]

[1] Cocceji berichtete, der Courier sei zurückgekehrt; „je tâcherai de découvrir les ordres qu'il a pu apporter". — [2] Vergl. S. 76 und 80. — [3] Vergl. S. 73.

Les nouvelles de Turquie que je vous ai mandées par ma précédente,[1] se confirment également;[2] le grand-vizir a été déposé par ordre du Sultan, et le bacha de Bender, Moldowandschi, mis à sa place.

Je suis persuadé, au reste, que, dès que la campagne présente sera finie, le courage des Confédérés se ralentira extrêmement, vu qu'alors les Russes se trouveront en état, en faisant simplement prendre à leurs troupes les quartiers d'hiver en Pologne, de dissiper entièrement toutes les Confédérations qui existent actuellement dans ce royaume.

Nach dem Concept. Federic.

18412. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 17 septembre 1769.

C'est avec une satisfaction infinie que j'apprends par votre dépêche du 9 de ce mois que l'Empereur ne discontinue point de se louer de la réception amicale que je lui ai faite à Neisse,[3] et vous aurez aussi déjà appris par mes précédentes que ce Prince m'a invité pour l'année prochaine en Bohême ou en Moravie, et que je lui ai promis de m'y rendre.[4] Peut-être qu'il échappera à l'un ou à l'autre des généraux et officiers qui ont accompagné Sa Majesté Impériale à notre dernière entrevue, quelque mot de plus pour juger des effets que l'on peut s'en promettre, de sorte que je ne saurais que vous réitérer mes ordres pour y prêter une attention exacte et suivie.

Au reste, je vous sais gré des particularités ultérieures que vous me mandez de Constantinople.[5] Les lettres de mon major Zegelin que j'attends à tout moment, m'en apporteront apparemment la confirmation, et ce que j'y remarque de singulier, c'est que les Russes et les Turcs ont déposé, presque en même temps, leurs généraux en chef. Mes ordres du 10 de ce mois[6] vous auront déjà appris que l'impératrice de Russie a jugé à propos d'ôter le commandement de sa grande armée au prince Golizyn et de le confier au général Rumänzow, en donnant à celui-ci le comte Panin pour successeur à l'autre armée sur le Bog. En attendant, selon mes dernières lettres,[7] les Russes soutiennent toujours leur position sur le Niester, et ils font mine de vouloir disputer le passage de cette rivière au Turcs, de sorte que, la saison étant déjà avancée, il y a toute apparence qu'on ne doit plus s'attendre à quelque chose de fort intéressant pendant cette première campagne.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Nr. 18404. — [2] Vergl. Nr. 18412. — [3] Vergl. Nr. 18393. — [4] Vergl. S. 73. — [5] Ueber die Absetzung des Grossveziers, vergl. Nr. 18411. — [6] Nr. 18393. — [7] Vergl. Nr. 18411.

18413. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 17 [septembre 1769].

Mon cher Frère. Je suis trop heureux d'avoir eu quelque chose qui pût vous faire plaisir,[1] et je vous prie de croire, mon cher frère, que, quoi que ce puisse être, vous seriez maître d'en disposer.

Vous voulez bien me rassurer sur mes craintes à l'égard de la guerre des Turcs,[2] et je commence à me flatter, vu les dernières nouvelles que je reçois de Varsovie,[3] que, cette année présente, il n'y aura rien à risquer. Les Russes sont encore à Kiovie, et ils ont chassé quelques piquets turcs d'un pont qu'ils ont construit sur le Niester; mais, ce qu'il y a de curieux, c'est que l'impératrice de Russie révoque son prince Golizyn et le remplace par Rumänzow, en même temps que le Grand-Seigneur rappelle le grand-vizir et lui donne pour successeur Moldowandschi,[4] bacha de Bender.[5] Ce mécontentement réciproque de leurs généraux marque qu'ils sont déchus des grandes espérances que leurs ministres leur avaient données de cette guerre. Les Turcs ne tiennent ordinairement la campagne que vers la fin d'octobre, cela fait à peu près un mois, et ce terme me paraît trop court pour qu'il se passe quelque chose de considérable. Le mieux qui puisse arriver, c'est que les deux partis se balancent, et que la Fortune demeure indécise.

L'Empereur n'est point encore de retour à Vienne, mais ce qui me revient de là-bas, marque pourtant qu'il a été satisfait de l'entrevue.[6] Je vous embrasse, mon cher frère, en vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

18414. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 18. September 1769.

Das Schicksal des russischen Generals en chef Prinzen Golizyn ist insoweit demjenigen ziemlich gleich, welches nach Eurem Bericht vom 17. August den Grossvezier betroffen hat,[7] dass er gleich diesem das Commando verloren und nach Russland zurückzukommen Ordre erhalten hat.[8]

Nunmehro scheidet der Dniester beide Armeen von einander, und Ich glaube nicht, dass noch in dieser Campagne ein entscheidendes Treffen vorfallen möchte. Die Beschwerlichkeit der Subsistenz, welche

[1] Der Prinz dankte, Rheinsberg 15. September, für den Kapwein (vergl. Nr. 18388). — [2] Vergl. Nr. 18388. — [3] Vergl. Nr. 18411. — [4] Vorlage: „Alvangi". — [5] Vergl. Nr. 18411 und 18412. — [6] Vergl. Nr. 18393 und 18412. — [7] Vergl. S. 79 und Nr. 18423. — [8] Vergl. S. 83 und 84.

auf beiden Seiten eine Hungersnoth besorgen lässt, wird, Meinem Urtheil nach, beide Theile doch endlich nöthigen, an Wiederherstellung der Ruhe und des Friedens zu denken, und Ihr werdet am besten beurtheilen können, ob die Pforte nicht anfänget, friedfertige Gedanken zu hegen. Wie die eigentliche Denkungsart der Vornehmsten an derselben hierüber ist, werdet Ihr vermuthlich durch die Dolmetscher erfahren können, und da, Meinen Nachrichten nach, die Georgianer[1] und Montenegriner[2] auch wieder aufwachen und die Pforte beunruhigen, so werdet Ihr vielleicht bei dieser Gelegenheit darüber einige nähere Nachrichten einzuziehen im Stande sein.

Von Meiner Entrevue mit dem Römischen Kaiser habt Ihr bereits das erforderliche aus Meinen letzteren Depeschen[3] zu ersehen gehabt, und Ich weiss heute nichts neues hinzuzufügen.

Nach dem Concept. Friderich.

18415. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 18 septembre 1769.

Bien que le général Mokranowski, en me parlant, un jour, sur les affaires de sa patrie, m'ait tenu le propos dont vous faites mention dans votre lettre immédiate du 8 de ce mois,[4] il s'en faut pourtant que je lui aie fait la réponse qu'il prétend avoir reçue de ma part.[5]

D'ailleurs, je ne suis point surpris que les ministres étrangers et d'autres gens curieux sont fort intrigués pour pénétrer ce qui s'est passé à ma dernière entrevue avec l'Empereur à Neisse, et je suis persuadé qu'ils se donneront bien de la peine pour l'approfondir. Mais, d'un autre côté, il n'y a aucun lieu de douter que le duc de Choiseul n'en soit informé mieux que vous-même, et que la cour de Vienne ne lui ait fait parvenir les avis les plus certains et les plus détaillés à ce sujet. Je vous ai déjà fait part, par une de mes précédentes,[6] de ce qu'il vous importe d'en savoir, de sorte que je n'ai plus rien à y ajouter; mais il m'importe, à mon tour, d'avoir des informations justes et exactes sur l'étendue des liaisons entre la cour où vous êtes, et celle de Vienne, et vous vous donnerez, par conséquent, tous les mouvements imaginables pour bien approfondir ce mystère.

[1] Vergl. Bd. XXV, 404; XXVI, 45. — [2] Vergl. Bd. XXVII, 604. — [3] Nr. 18403. — [4] Goltz berichtete, dass Mokranowski, seit Ende August in Paris, erzählt habe, „qu'il avait eu l'honneur d'entretenir Votre Majesté sur les affaires de Pologne, qu'il avait osé Lui dire en propres termes: »Pourquoi Votre Majesté n'a-t-Elle pas voulu nous donner un roi de Sa main? Les Polonais l'auraient accepté avec joie et confiance, tel que le prince Henri; mais ce n'est qu'à regret que nous subissons le joug de la Russie, et tout ce qui nous vient de sa part, nous répugne.« Il ajouta que Votre Majesté lui avait répondu: »Mon frère ne veut pas se faire catholique«." Für den Aufenthalt Mokranowskis in Potsdam, Juli 1764, vergl. Bd. XXIII, 541. — [5] Vergl. dazu Bd. XXIII, 220. — [6] Vergl. Nr. 18365.

Au reste, les dernières lettres de Kamieniec du 31 d'août[1] confirment les nouvelles que je vous ai déjà fait parvenir de la position actuelle des armées russes et ottomanes.[2] Elles ajoutent seulement que les Russes ont la leur à un quart de lieue de Brahe, afin d'observer les Turcs de plus près, et que le général-major Kaminski, avec quelques régiments d'infanterie, s'est avancé jusques à la tête de pont que les Turcs ont sur cette rivière. Il en a chassé les piquets qui gardaient ce pont, sans cependant le ruiner; d'où l'on conclut que le dessein des Russes est d'attirer un plus grand nombre de l'armée ottomane en deçà du Niester, pour leur tomber ensuite sur le corps. Enfin, les mêmes lettres prétendent que le grand-vizir a été égorgé,[3] et que Moldowandschi Bacha, qui avait fait lever le blocus de Chozim,[4] a repris le commandement de l'armée. C'est tout ce qui se présente aujourd'hui à vous être mandé.

Federic.

Nach dem Concept.

18416. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Maltzan berichtet, London 8. September, auf die Fragen des Erlasses vom 17. August,[5] dass die Ruhe in London nur vorübergehend sei, „tout le monde étant à la campagne"; dass das Ministerium und Bedford zur Zeit Gegenstand des allgemeinen Hasses seien, dass aber starke Erbitterung gegen Bute fortbestehe; dass der Bankrott eines Mitgliedes der ostindischen Compagnie ihm nicht bekannt sei.

„Si le ministère a pris des mesures suffisantes pour s'assurer du triomphe? Malgré toutes celles qu'il pourrait prendre, il lui sera difficile de s'assurer le triomphe; tout dépend de l'équilibre de sa puissance et de la haine publique; peu de ministère a été composé de partis aussi forts que celui-ci, mais, par contre, la haine que le public lui porte, est puissante. S'il y avait un parti populaire à la tête des affaires, tout dépendrait de la fermeté du Roi qu'il ne se laissât pas intimider par les requêtes qui lui seront présentées, ou si le lord Chatham se mettait à la tête de l'opposition, les divisions que cela causerait parmi les ministres mêmes, rendraient sa situation très scabreuse. Par là vous voyez, Sire, combien il serait hardi de ma part d'avancer quelque chose qui dépend entièrement des circonstances sujettes à changer à tous moments.

5° Combien la paix entre l'Angleterre, la France et l'Espagne pourra se soutenir encore? Peu de personnes pensent, à la vérité, qu'elle puisse se soutenir longtemps; cependant, on convient qu'il n'y a pas de raisons suffisantes pour en venir à cette extrémité, si ce n'était pour apaiser les esprits de la nation et pour attirer leur attention sur les affaires du dehors; mais, en ce cas même, comme l'administration sent qu'elle n'en retirerait aucun avantage, et qu'elle n'aurait pas assez de crédit pour conduire une guerre, et que la déclaration d'une guerre serait le moment de sa chute, par conséquent elle fera tout son possible pour l'empêcher."

Potsdam, 18 septembre 1769.

Vos deux dépêches du 5 et du 8 de ce mois viennent de m'entrer à la fois, et je vous sais gré de tous les différents détails qu'elles ren-

[1] Briefe von Privatpersonen, d. d. Kamieniec 31. August, von Benoît am 9. September dem Inhalte nach mitgetheilt. Das folgende wird am 18. September in gleicher Weise an Thulemeier geschrieben. — [2] Vergl. S. 82. — [3] Mohammed Emin war am 12. August enthauptet worden. — [4] Vergl. S. 54. — [5] Vergl. Nr. 18329.

ferment. Je suis surtout extrêmement satisfait de ceux que vous m'avez fournis sur les cinq articles que j'ai soumis à votre jugement, et les éclaircissements que vous venez de me donner, sont très propres à me faire une juste idée de la position actuelle des affaires à la cour ou vous êtes. Comme cependant on veut remettre la décision des différentes contestations jusques au nouvel Parlement, il me semble que l'animosité n'est plus si forte qu'elle a été ci-devant; mais, d'un autre côté, il paraît qu'on ne doute pas que la France n'ait un parti très considérable dans le gouvernement britannique, et j'ai d'autant plus lieu de présumer qu'on ne se trompe pas à cet égard que je sais de très bonne part que le duc de Choiseul est très exactement instruit de tout ce qui s'y passe. Malgré tout cela, je ne vois pas trop les moyens que la nation pourrait employer pour culbuter les ministres qui sont à la tête des affaires. Le peuple est toujours craintif, et le duc de Bedford étant d'un caractère extrêmement hardi, il ne manquera pas de se soutenir par sa fermeté. Supposé même que le Roi voulût montrer quelque faiblesse, les ministres n'oublieront rien pour lui inspirer plus de courage et pour l'engager à tenir ferme.

Quant à la guerre, vous avez raison de dire qu'il est difficile de déterminer si effectivement elle aura lieu ou non. Elle dépend entièrement des circonstances qu'on ne saurait prévoir. Mais, ce qu'il y a de certain, c'est qu'il peut se présenter tant d'occasions entre l'Angleterre et l'Espagne et entre la première et la France, où la nation, si elle prend une fois le mors aux dents, forcera peut-être le ministère à l'entreprendre.

Maltzan wird, in der gleichen Weise wie Goltz (vergl. Nr. 18415), nach dem Berichte Benoîts, Warschau 9. September, von den Vorgängen zwischen der russischen und türkischen Armee und von der Uebernahme des Commandos durch den neuen Grossvezier Moldowandschi unterrichtet. Der Schluss betrifft Pferdeankäufe.

Nach dem Concept. Federic.

18417. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BLANCHOT A DRESDE.

Potsdam, 19 septembre 1769.

Le Roi applaudit à la manière dont, selon la dépêche du 15 de ce mois, le sieur Blanchot a exécuté les ordres qu'il a reçus,[1] et Sa Majesté approuve qu'il ait fait lecture au secrétaire d'ambassade de la cour de Vienne[2] de l'article relatif au portrait de l'Empereur qui lui avait été adressé.[3] Pour exciter de plus en plus de la jalousie à la cour où il se trouve, Sa Majesté lui enjoint de vivre et converser dorénavant avec ledit secrétaire d'ambassade d'une façon plus amicale et affable qu'il n'a été autorisé à le faire jusqu'ici.

[1] Vergl. Nr. 18364. — [2] Kaspar Mayer. — [3] Vergl. S. 56.

Elle est également satisfaite de ses insinuations au ministre de Russie.[1] Il fera donc bien et agira en conformité des intentions du Roi, de saisir toutes les occasions qui lui paraîtront propres pour fortifier ledit ministre de Russie dans ses soupçons contre la cour de Saxe, et tâchera de contribuer, autant qu'il dépendra de lui, pour qu'il ne prenne aucune confiance en ladite cour.

Nach dem Concept. Federic

18418. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 20 septembre 1769.

Rien de plus flatteur que la manière obligeante dont, selon votre dernière dépêche du 13 de ce mois, l'Empereur continue à s'expliquer sur notre entrevue à Neisse.[2] Je suis au comble de ma joie d'apprendre que ce grand Prince est aussi satisfait de la réception que je lui ai faite, et que ceux de sa suite n'ont pas été moins sensibles aux politesses qu'on s'est empressé de leur témoigner. Ce qui a augmenté encore ma satisfaction, c'est que le public même en augure si favorablement,[3] et qu'il la regarde comme un heureux et favorable auspice, de sorte qu'à tous égards je ne saurais que me féliciter du succès de cet évènement mémorable dans l'histoire de nos jours.

Une remarque que j'ai encore faite à cette entrevue, c'est que l'Empereur me paraît donner une certaine préférence à la cavalerie. Il a été très attentif à ses manœuvres, et peut-être pense-t-il à mettre la sienne sur un autre pied. Le tour qu'il se propose de nouveau de faire en Hongrie,[4] me confirme dans cette idée, et comme il n'y a que de la cavalerie dont il veut y faire la revue, je ne crois pas me tromper, en rapportant ce voyage à cette même préférence.

Au reste, vous pouvez être très persuadé que toute cette entrevue a été compassée avec la France, et que l'Empereur n'a fait aucun pas, jusques à la neutralité même pour l'Allemagne,[5] sans son approbation D'ailleurs, cette dernière a été calculée et arrangée de façon qu'elle ne porte absolument aucune atteinte ou altération à mes engagements avec la cour de Russie, de sorte que vous pouvez être entièrement tranquille sur cet article. En attendant, il n'est pas moins nécessaire de garder à son égard le secret le plus absolu, et vous n'oublierez pas de l'observer avec la dernière exactitude.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. Nr. 18364. — [2] Der Kaiser hatte Rohd persönlich seine Genugthuung ausgesprochen, „de connaître le héros du siècle". Er äusserte sich ferner sehr lobend über die Regimenter, die er gesehen hatte, über ihre Leistungen und das Officiercorps und erklärte, „qu'il ne s'était pas lassé d'être avec Votre Majesté, quoiqu'il avait été 15 à 16 heures par jour avec Elle". — [3] Rohd berichtete „Tout le monde est satisfait ici du succès de cette entrevue." — [4] Zur Besichtigung mehrerer Kavallerieregimenter. — [5] Vergl. Nr. 18369.

18419. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 20 septembre 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 13 de ce mois, et comme, par la situation présente des armées russes et ottomanes,[1] on doit s'attendre à tout moment d'apprendre des nouvelles intéressantes, vous continuerez à me mander tout ce qui vous reviendra ultérieurement de ces contrées.

Concernant la réquisition que le général Weymarn vous a faite pour le libre passage par la Prusse de tout ce qui pourrait venir de Livonie à l'armée russe, soit avec ou sans escorte, il faut de toute nécessité, pour obvier aux inconvénients qui pourraient résulter, que le Conseil de guerre de l'impératrice de Russie munisse de passe-ports nécessaires tout ce qu'on envoie par la Prusse aux armées russiennes, sur lesquels pour lors ce passage sera accordé sans aucune difficulté. Pour cet effet j'instruis par l'ordinaire d'aujourd'hui mon ministre à Pétersbourg, le comte de Solms, de cette réquisition faite[2] et lui enjoins de communiquer au ministère de l'Impératrice les précautions que je souhaite qui soient observées en pareille rencontre, afin que le Conseil de guerre de Russie puisse, le cas arrivant, arranger les choses en conformité.

Je viens de donner également des ordres au lieutenant-général de Stutterheim[3] de déclarer aux négociants de la ville de Kœnigsberg qu'il leur sera permis de vendre de la poudre et autres attirails de guerre aux commissionnaires du général Weymarn, sur des certificats qu'ils leur produiront de la part de ce général, et je lui réitère à cette occasion de veiller soigneusement que les Confédérés ne profitent de cette permission pour faire, de leur côté, de pareils achats. Vous informerez le général Weymarn de ce que dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

18420. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 20 septembre 1769.

Étant occupé, à l'heure qu'il est, aux manœuvres que je fais faire ici tous les automnes à une partie de mon armée, je ne saurais m'expliquer tout de suite sur la réponse ultérieure de la cour où vous êtes, aux éclaircissements que je lui ai demandés par rapport à l'étendue de la garantie de la forme du gouvernement de Suède, que je viens de recevoir à la suite de votre dernière dépêche du 5 de ce mois.[4] J'ai

[1] Die russische und türkische Armee standen am Dniester einander gegenüber. Golizyn beabsichtigte, den Türken den Uebergang zu verwehren. — [2] Vergl. Nr. 18420. — [3] Cabinetserlass, Potsdam 20. September. — [4] In der russischen Antwort (vergl. S. 71) wurde als *casus fœderis* ein schwedischer Angriff auf Russ-

dessein de la lire attentivement et à mon aise, afin de vous instruire sur son contenu avec d'autant plus de précision, et je compte de vous faire savoir, dans peu de jours, mes intentions. Autant que j'en puis juger cependant par une lecture rapide que j'en ai faite, il me semble que nous n'aurons pas beaucoup de peine de nous entendre et d'arranger ainsi bientôt tout le renouvellement de notre alliance.

Ce que j'y ai remarqué avec plaisir, c'est que la Russie regarde maintenant elle-même comme suffisant de borner cette alliance à nous deux, sans y admettre l'Angleterre.[1] L'accession de cette puissance nous mènerait en effet trop loin. Encore avec le Danemark il n'y aurait pas tant à risquer, mais vous vous souviendrez que j'ai été de tout temps du sentiment que le meilleur serait de n'étendre nos liaisons que sur nous seuls et de donner l'exclusion aux autres cours.

Au reste, et pour ce qui regarde les observations que vous faites dans votre post-scriptum du 5 de ce mois sur le calcul des 100 000 roubles à payer à la cour où vous êtes,[2] je viens d'ordonner à ma banque à Berlin de me dire ce qui en est, afin d'arranger cet article à la satisfaction de la Russie et d'une manière qu'elle ait tout sujet d'y acquiescer. En effet, je ne demande pas mieux que de lui donner, dans toutes les occasions, des preuves convaincantes de mon désir sincère et invariable de remplir fidèlement mes engagements et d'agir, dans toutes les rencontres, en bon et fidèle allié à son égard.[3]

Solms erhält Kenntniss von den, auf Wunsch des Generals Weymarn an Alt-Stutterheim erlassenen Befehlen, betreffend den Verkauf von Kriegsmaterial, und von der Erlaubniss des freien Durchgangs aller Transporte aus Livland zur russischen Armee gegen Pässe des Petersburger Reichsraths (vergl. Nr. 18419).

Vous aurez donc soin d'en informer également le comte de Panin, afin qu'il donne, en conséquence, les ordres nécessaires au Conseil de

land und der Umsturz der Verfassung von 1720 bezeichnet, mit der Erläuterung, dass jede Veränderung der Artikel 4 bis 7, 9 und 45 als solcher gelten solle, „parceque c'est là qu'on prescrit le pouvoir du Roi, tant par rapport à la législation que pour la paix et la guerre, les impôts et la monnaie, les négociations et l'ordre de la convocation des Diètes". Die Kaiserin wollte ferner noch das unbeschränkte Ernennungsrecht der Krone zu allen Aemtern hinzugefügt wissen. In allen anderen Fällen sollte der Weg der Verhandlung durch die Gesandten eingeschlagen werden.

[1] Panin hatte zu Solms den Wunsch ausgesprochen, das enge preussisch-russische Einvernehmen allgemein als Grundlage des nordischen Systems anerkannt zu sehen, „moyennant lequel, ainsi qu'on s'était déjà séparé de la France et de l'Autriche, on pourrait encore apprendre à se passer de l'Angleterre également, dont une liaison intime devenait de jour en jour plus inutile et à l'égard de la Russie proprement même onéreuse, tant pour les affaires de politique que pour celles de commerce". — [2] Als dritte Rate der Subsidiengelder (vergl. Bd. XXVIII, 504). Solms berichtete, dass die Berliner Bank einen zu niedrigen Wechselkurs bei der Berechnung zu Grunde gelegt habe. — [3] Am 29. September weist der König die Einwendungen von Solms (vergl. Anm. 2) als unberechtigt zurück. „Mon traité ne m'engage nulle part à lui (Russland) faire tenir cette somme à un change plus haut que je puis me la procurer ici et lui faire payer en nature."

guerre, et vous profiterez, en même temps, de cette occasion pour lui faire part de mes dernières nouvelles de Constantinople qui me sont entrées en date du 17 d'août dernier,[1] et dont vous trouverez la copie ci-jointe.

Enfin, selon les avis qui me sont parvenus de l'armée russienne,[2] sa position continue à être telle qu'il n'y a rien à appréhender. Supposé même que les Turcs trouvassent moyen de pénétrer en Pologne, il n'y a cependant nulle apparence qu'ils pourront s'y soutenir et encore moins y prendre leurs quartiers d'hiver, de sorte qu'il me semble que, de ce côté-là, on peut être assez tranquille. D'ailleurs, on prétend savoir[3] que la flottille que la Russie a envoyée dans la mer Noire, y a ruiné la flotte ottomane, et, si cet avis est fondé, vous en aurez sans doute déjà appris les particularités.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

18421. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 20 septembre 1769.

Quoique j'aie lieu de présumer que le comte de Solms n'aura pas négligé de vous faire tenir une copie de la dernière réponse de la Russie aux éclaircissements que je lui ai fait demander sur l'étendue de la garantie de la forme du gouvernement en Suède,[5] je préfère cependant, pour plus de sûreté, de vous en adresser ci-joint l'original que j'ai trouvé à la suite de ses dernières dépêches immédiates, et que vous aurez soin de me renvoyer.

Autant que j'en ai pu juger, après la lecture rapide que je viens d'en faire, il me semble que nous trouverons bien moyen de nous entendre sur cet article et d'amener le renouvellement de notre alliance à une prompte conclusion. Mais comme il ne faut rien précipiter dans une négociation de cette importance, et que, d'ailleurs, les manœuvres auxquelles je suis occupé, à l'heure qu'il est, ne me permettent pas d'apporter une attention suivie à l'examen de cette réponse, vous aurez soin de la peser mûrement, conjointement avec celles qui l'ont précédée, et de me dire ensuite votre sentiment, tant sur le renouvellement de notre alliance en général que sur les articles de Suède et de Pologne en particulier.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

[1] Vergl. Nr. 18414 und 18423. — [2] Vergl. Nr. 18419. — [3] Bericht Rohds, Wien 9. September, und Zegelins, Konstantinopel 17. August. — [4] Der König übersendet mit einem Postscript an Solms sein Antwortschreiben für die preussischen Volontäre, Potsdam 20. September, zur Beförderung. Er bestätigt in diesem den Empfang ihrer Meldungen über „den ganz ungehinderten glücklichen Rückzug“ der Russen über den Dniester und befiehlt ihnen, mit der Berichterstattung fortzufahren. — [5] Vergl. Nr. 18420.

18422. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 20 septembre 1769.

Votre dépêche du 8 de ce mois m'a été fidèlement rendue. Quoique je me dispense aujourd'hui à répondre sur son contenu, je suis cependant bien aise de vous informer que, selon des avis que j'ai reçus de Copenhague,[1] il paraît que la flotte russienne, qui est arrivée le 10 de ce mois à la rade de ladite ville, forte de 22 vaisseaux de guerre, entre lesquels se trouvent 12 vaisseaux de ligne, 2 frégates, 2 galiotes à bombes, quelques pinques et yachts, sous le commandement de l'amiral Spiridow et du contre-amiral Elphinstone, ne passera pas, comme vous le supposez, le Sund,[2] mais qu'on suppose qu'après être arrivée si tard, elle prendra ses quartiers d'hiver dans les ports de Kiel et d'Eckernförde.

Federic.

Nach dem Concept.

18423. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 21 septembre 1769.

J'ai reçu votre dernière dépêche du 11 de ce mois, avec la lettre immédiate qui y était jointe, et vous aurez soin de remercier poliment le sieur de Poissonnier des graines chinoises qu'il vous a remises.

Mais, au reste, je ne saurais vous dissimuler que, depuis quelque temps, je ne suis guère satisfait de vos rapports. Vous vous y attachez trop à des minuties qu'il importe peu de savoir, et vous restez muet comme une carpe sur tout ce que je vous ai ordonné d'approfondir. Évertuez-vous donc et faites voir plus d'adresse dans le maniement des affaires, en redoublant d'efforts et de soins pour me procurer sur les différents objets que j'ai confiés à vos recherches, des notions sur lesquelles je puisse tabler.

En attendant, vous n'avez aucun sujet de vous inquiéter sur le sort de la flotte russienne.[3] Jusques ici, je ne saurais m'imaginer qu'elle soit effectivement destinée pour la Méditerranée, et j'ai plutôt lieu d'attribuer son apparition au seul dessein de tenir la Suède en échec.

Au reste, selon mes dernières lettres de Constantinople du 17 d'août dernier,[4] la déposition du grand-vizir n'est plus sujette au moindre doute. Cependant, au départ de ces lettres, on ne savait pas encore s'il a eu effectivement le bacha de Bender[5] pour successeur. En attendant, tous

[1] Bericht von Geiseler, Kopenhagen 12. September. — [2] Auf der Fahrt nach dem Mittelmeer, vergl. Nr. 18423. — [3] Goltz berichtete: „La nouvelle de l'arrivée prochaine d'une escadre russe dans la Méditerranée, annoncée par l'ambassadeur de cette puissance à Londres au gouvernement britannique, donne beaucoup d'étonnement ici.“ Vergl. Nr. 18422. — [4] Vergl. Nr. 18414. — [5] Vergl. S. 85. 87.

ses biens ont été commis à la garde d'un séquestre, ce qui paraît indiquer qu'il pourrait bien payer de sa tête les malheurs que l'armée ottomane a essuyés.[1] Tout son divan a été arrêté, en même temps, à l'armée et sera amené à Constantinople. On attribue sa disgrâce en particulier au parti qu'il a pris de déposer l'aga des janissaires, qui, à son passage par Constantinople, a trouvé moyen d'indisposer le Sultan contre lui. On a intercepté des lettres par lesquelles on avertissait ce premier ministre de la Porte de l'orage qui était prêt d'éclater sur lui, ce qui a engagé le Sultan de faire faire des recherches, pour découvrir les auteurs de ces lettres. On en soupçonne même quelques-uns des principaux officiers de la Porte, et, si ces soupçons se vérifiaient, ce serait une marque que le Sultan n'est guère estimé et aimé dans son empire. D'ailleurs, ces lettres ajoutent que l'armée ottomane se trouve dans un très mauvais état; que la désertion y est tout-à-fait extraordinaire, qu'elle manque de vivres et de fourrages, et que, sans les soins du prince de Valachie,[2] elle aurait été déjà exposée à une famine formelle.

Federic.

Nach dem Concept.

18424. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 21 septembre 1769.

Votre dernière dépêche du 15 de ce mois m'a été fidèlement rendue. Si la cour de Londres a effectivement fait accompagner la déclaration qu'elle a remise à celle de France au sujet de l'occupation de l'île de Corse,[3] des insinuations dont vous faites mention,[4] et qui certainement sont plus propres à rassurer ladite cour qu'à faire naître des appréhensions, il n'y a aucun doute que cette déclaration sera sans aucun effet et ne produira pas la moindre impression sur la cour de Versailles. D'ailleurs, la conduite du ministère britannique en général donne suffisamment à connaître que la faiblesse est le caractère distinctif du gouvernement présent de la Grande-Bretagne, et qu'on ne doit s'attendre à aucune fermeté de sa part.

Au reste, j'ai renvoyé à l'examen de mon département des affaires étrangères la lettre[5] du sieur Stüers, négociant à Rotterdam, que j'ai reçue à la suite de votre dépêche susmentionnée, et n'attends que le rapport qu'on me fera sur son contenu, pour me déterminer sur sa de-

[1] Vergl. S. 87. — [2] Gregor Ghika. — [3] Vergl. S. 77. — [4] Angeblich war dem französischen Geschäftsträger François zu verstehen gegeben worden, „que l'Angleterre, bien loin de se porter à des menaces qui pourraient altérer la paix et la tranquillité de l'Europe, ne désirait que de concourir aux moyens qui pourraient l'entretenir, et que le ministère britannique n'avait eu d'autre but que celui d'apaiser la nation que la conquête de la Corse avait singulièrement irritée". Vergl. Bd. XXVIII, 392. 393. 427. — [5] Liegt nicht bei.

mande d'être revêtu du caractère de mon consul ou d'agent de commerce, et vous ferai savoir, dans peu, ma résolution à cet égard.

Au surplus, la feuille ci-jointe vous apprendra les dernières nouvelles qui me sont entrées de Pologne,[1] et que je veux bien vous communiquer.

Federic.

Nach dem Concept.

18425. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 21 septembre 1769.

A en juger par le contenu de votre dépêche du 12 de ce mois[2] et par tout ce qui me revient d'ailleurs des insinuations verbales, remplies de douceur et de politesse, dont on a accompagné la réponse à la déclaration de la France au sujet de la conquête de Corse,[3] on dirait presque que le ministère britannique veut justifier le reproche que le docteur Musgrave lui a fait dans sa dernière lettre.[4] En effet, sa conduite est si apocryphe qu'on a bien de la peine à se défendre du soupçon qu'il ne soit effectivement vendu à la France, et il ne s'en faut pas de beaucoup qu'il ne prenne les intérêts de cette couronne tout aussi fort à cœur que ceux de la Grande-Bretagne même. Je suis donc fort curieux d'apprendre quelle impression la lettre susmentionnée du docteur Musgrave a faite sur la nation, et si elle a augmenté ou non son animosité contre le ministère. Il me paraît, en attendant, que le parti opposé n'a pas le courage d'entamer l'administration présente, et qu'ainsi tout se bornera à un mécontentement stérile, incapable de produire le moindre changement.

Au reste, je sais à présent de science certaine que la Russie est tout-à-fait dégoûtée de l'alliance avec l'Angleterre, et qu'elle a renoncé entièrement aux idées qu'elle paraissait en avoir auparavant.[5] De cette façon, la cour britannique est à regarder comme très isolée et sans alliés, et je ne sais pas trop si, dans une pareille position, elle trouverait son compte à une nouvelle guerre. Vous en pourrez mieux juger, et j'attends votre jugement sur tout ce que dessus.

Marquez-moi aussi si le lord Bute[6] se trouve encore en Angleterre. On prétend qu'il l'a quittée de nouveau, et je serais bien aise de savoir ce qui en est.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 18419. — [2] Maltzan berichtete auf Grund einer Unterredung mit Rochford über die Antwort des Ministeriums an Frankreich, „que leur dessein est de tranquilliser l'esprit de la nation et de ne plus offenser la France". — [3] Vergl. Nr. 18424. — [4] Der englische Gelehrte Samuel Musgrave erhob in einem in dem „Public Advertiser" veröffentlichten Sendschreiben, mit Berufung auf Angaben des früheren französischen Gesandten d'Éon, gegen drei der am Friedensschluss von 1762 betheiligten englischen Minister die Beschuldigung, von Frankreich bestochen worden zu sein. — [5] Vergl. S. 91. — [6] Vergl. S. 28.

18426. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Potsdam, 21 septembre 1769.

Ce n'est qu'avec indignation que je remarque, par les dernières gazettes de Voss à Berlin du 19 de ce mois, le peu d'attention qu'on apporte à la révision de ces feuilles publiques. On y annonce, sous l'article des frontières de Pologne du 12 de septembre, qu'après que les Russes avaient abandonné la ville de Cracovie, le général Laudon s'en était emparé et y avait fait entrer 4 régiments autrichiens. Je vous avoue que je suis extrêmement surpris de cette effronterie du gazetier et encore plus scandalisé de la négligence de son censeur de n'avoir pas réprimé des nouvelles aussi évidemment fausses et controuvées. En effet il est impardonnable que de pareilles misères se trouvent dans les gazettes d'une résidence royale, et je ne saurais assez vous exprimer combien j'en ai été surpris et indigné. Que dira-t-on aux cours de Pétersbourg et de Vienne de voir nos gazettes regorger les premières de pareils mensonges? et n'auront-elles pas des justes sujets d'en porter des plaintes? Pour les prévenir à temps, je veux que non seulement vous fassiez une sévère et verte réprimande tant au gazetier qu'à celui qui est chargé de la révision de ces feuilles, de leur bevue insolente, mais que vous engagiez encore le premier à révoquer entièrement cet article dans la première feuille qu'il fera paraître,[1] et l'autre à apporter une attention plus scrupuleuse à la censure des ces gazettes.[2]

Vous en parlerez ensuite tant au ministre de Russie qu'à celui de Vienne[3] qui se trouvent à ma cour, et vous n'oublierez pas de leur faire comprendre que ce n'était nullement de notre aveu, mais par une pure inadvertance que cet article s'était glissé dans nos gazettes.

Nach der Ausfertigung. Federic.

18427. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 24 septembre 1769.

J'ai vu par votre dernière dépêche du 12 de ce mois le précis du nouveau plan de finances que le comité secret de la présente Diète en Suède vient de proposer, et vous en sais gré. Si les états actuellement

[1] Die Berichtigung erfolgte in der Nummer der „Berlinischen privilegirten Zeitung" vom 21. September. — [2] Auf den Bericht Finckensteins und Hertzbergs, Berlin 22. September, dass der Widerruf erfolgt, dem Herausgeber der Zeitung, den allein die Schuld treffe, ein Verweis ertheilt und strenge Bestrafung für den Wiederholungsfall angedroht sei, ergeht die eigenhändige Verfügung: „Bene; mais celui qui doit censurer la gazette, il faut qu'il en soit puni de même. Federic." — [3] Legationssecretär Weber an Stelle des beurlaubten Gesandten Nugent (vergl. Bd. XXVIII, 312).

assemblés se contentent uniquement à arranger leurs finances, et qu'ils bornent simplement là leurs opérations, il n'y aura rien dans de pareils arrangements qui puisse embarrasser ni moi ni aucune autre puissance, et on pourra être hors de toute appréhension au sujet de la présente Diète. C'est tout ce que je puis vous dire aujourd'hui.

Nach dem Concept. Federic.

18428. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 24 septembre 1769.

Votre dépêche du 16 de ce mois m'est bien parvenue, et comme jusqu'à présent il ne vous est encore entré aucune nouvelle intéressante de la grande armée russe aux ordres du prince Golizyn, je commence à me flatter que les choses en resteront vraisemblablement sur le pied où elles se trouvent à présent, jusqu'à la fin de la présente campagne; que tout ce qui arrivera peut-être, sera qu'un essaim de Tartares traversera le Niester, pour faire une invasion et du dégât en Pologne, mais qu'il ne se passera d'ailleurs rien de notable ni de décisif entre les troupes russes et ottomanes.

Federic.

Nach dem Concept.

18429. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 16. September, über eine Unterredung mit der Kaiserin: „Sa Majesté me dit, à cette occasion, qu'elle-même était assez mal informée de ce qui se passait entre les Russes et les Turcs, et me demanda s'il était vrai ou non qu'il y avait eu des batailles de ce côté-là. J'eus l'honneur de répondre que j'avais tout lieu de croire que, depuis l'affaire du 13 juillet où un corps de Turcs avait été battu par les Russes,[1] il n'y avait eu aucune action; qu'à la vérité une partie de l'arrière-garde de ces derniers, sous les ordres du général Rennekamp, avait été entamée par les troupes du sérasquier, à son passage du Niester pour rentrer en Pologne,[2] mais que celles-ci avaient été repoussées avec perte, et que, selon toute apparence, le prince Golizyn n'aurait pas manqué son coup sur Chozim, s'il avait eu de la grosse artillerie pour battre la place.

L'Impératrice-Reine me parla ensuite encore de l'entrevue de Neisse, en me disant que l'Empereur son fils s'y était expliqué aussi avec Votre Majesté touchant les affaires courantes de la Diète de l'Empire et celles de la Chambre de Wetzlar; sur lesquelles Votre Majesté S'était excusée de pouvoir entrer avec lui, n'étant pas assez informée de ces détails-là, et l'Empereur, me dit-elle, en est si dégoûté aussi qu'il s'est proposé d'y laisser faire ses ministres.[3] Mais, changeant de matière, l'Impératrice-Reine continua de me dire encore que, les avis qu'on avait eus ici de Constantinople, ayant porté que le ministre de Votre Majesté faisait quelquefois des insinuations à la Porte qui tendaient à l'indisposer contre la cour d'ici, l'Empereur en avait informé Votre Majesté à Neisse, et qu'Elle y avait répondu avec autant de cordialité que de franchise que cela pouvait bien être arrivé du temps que Votre

[1] Vergl. S. 17. — [2] Vergl. S. 78. 92. — [3] Vergl. Bd. XXVII, 341. 401.

Majesté avait été en guerre avec l'Impératrice-Reine, mais pas du depuis, et qu'Elle estimait trop peu ces gens-là, c'est-à-dire les Turcs et les Tartares, pour S'y adresser ou pour compter sur eux."

Potsdam, 24 septembre 1769.

Vous avez eu parfaitement raison, selon votre dépêche du 16 de ce mois, d'assurer l'Impératrice-Reine que, depuis l'affaire près de Chozim, il ne s'est donnée aucune bataille, et que tout ce qui s'est passé, depuis ce temps-là, entre les deux armées, ne se réduit qu'à de simples escarmouches. La principale raison pourquoi les Russes ne se sont pas emparés tout de suite de Chozim, n'est aussi point d'autre que le défaut de leur grosse artillerie[1] qu'on a été obligé de faire refondre, parcequ'elle était si évasée qu'on ne pouvait plus s'en servir. Elle ne fait aussi que d'arriver à Kiovie, et, au reste, les dernières nouvelles que j'ai reçues,[2] n'ont rien apporté de nouveau, si ce n'est que les Turcs, ayant voulu passer le pont qu'ils avaient jeté sur le Niester, ont été repoussés avec perte par les Russes.

Quant aux affaires de Wetzlar dont l'Impératrice vous a également parlé, j'ignore encore de quoi il s'agit proprement pour faire plaisir à cette Princesse. Cependant, comme je ne suis nullement éloigné de m'y prêter, autant que mes propres intérêts pourront le permettre, vous aurez soin de vous informer, sous main et sans la moindre affectation, en quoi consistent les prétendus griefs qu'on pourrait avoir contre la conduite de mon subdélégué à la visitation de ce collège de justice.[3]

Il en est à peu près de même des insinuations prétendues de mon ministre à la Porte contre la cour où vous êtes; et le seul objet de sa négociation actuelle a été de moyenner le rétablissement de la paix entre la Russie et la Porte. Mais, pour faire voir à l'Impératrice-Reine combien je suis éloigné d'indisposer cette dernière contre elle, je viens d'ordonner au major Zegelin[4] d'écarter même de ses insinuations tout ce qui pourrait seulement faire quelque peine à Sa Majesté Impériale et Royale.

Au reste, pour ce qui regarde le comte de Panin,[5] je ne suis nullement surpris qu'on ne paraît pas content de lui à la cour où vous êtes. Ce qu'elle peut mettre à sa charge, c'est qu'il ne s'est point appliqué à affermir sa cour dans l'alliance avec la maison d'Autriche. D'ailleurs, on ne saurait disconvenir non plus qu'il n'ait traité un peu trop légèrement les affaires de Pologne vis-à-vis des Turcs et fait, de temps en temps, des déclarations qui, selon moi, n'ont abouti à autre chose qu'à faire inutilement du bruit dans le monde politique. Mais,

[1] Vergl. S. 72. — [2] Vergl. Nr. 18428. — [3] Reuter. — [4] Vergl. Nr. 18430. — [5] Rohd berichtete, dass man in Wien nur geringe Meinung von den Fähigkeiten Panins habe, ihm Fehler in der Behandlung der polnischen Dinge vorwerfe und ihn wesentlich für die Misserfolge Golizyns und der russischen Armee verantwortlich mache, da er nicht rechtzeitig für die Heranführung des Belagerungsgeschützes gesorgt habe.

quant à moi, je ne saurais absolument point me plaindre de lui; il ne m'en a jamais donné le moindre sujet, et, d'ailleurs, on lui ferait également tort, si l'on voulait mettre à sa charge que l'armée russienne n'a pas été pourvue plus tôt de sa grosse artillerie, puisqu'on sait à présent qu'elle était si évasée qu'on a été obligé de la faire refondre tout-à-fait. Enfin, vous savez que dans toutes les cours il se forme des intrigues, et que chaque parti tâche de soutenir ses adhérents pour augmenter son crédit et favoriser ses intérêts. Mais, après tout, je ne suis nullement en peine pour la Russie dans cette guerre, et je suis persuadé plutôt qu'elle s'en tirera encore assez bien.

Nach dem Concept. Federic.

18430. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 24. September 1769.

Man will zu Wien Nachricht haben, als ob Ihr der Pforte zuweilen widrige Gesinnungen gegen das österreichsche Haus einzuflössen suchen solltet,[1] und Ich finde dahero nöthig, Euch hierdurch aufzugeben, Euch dergleichen gänzlich zu enthalten und in allen derselben zu thuenden Insinuationen alles dasjenige sorgfältig zu vermeiden, was diesem Hof nachtheilig oder unangenehm sein könnte.

Zugleich aber will Ich auch aus bewegenden Ursachen, dass Ihr Meinem Minister zu Wien fordersamst anzeigen sollet, wie Ihr dergleichen Ordre von Mir empfangen und derselben sorgfältig nachzukommen nicht unterlassen würdet.

Nach dem Concept. Friderich.

18431. AN DEN GENERALMAJOR VON DALWIG IN RATIBOR.

Potsdam, 24. September 1769.

Ich habe Euren Grenzrapport vom 16. dieses erhalten und die Mir darin angezeigte Particularia von des Kaisers Majestät Retour daraus ganz gern ersehen. Was übrigens die Cantonseinrichtung, wozu im Oesterreichischen Entwürfe gemacht werden wollen,[2] anbetrifft, so kenne Ich die damit verknüpften Schwierigkeiten zu gut, als dass Ich, wie sie darunter gewiss in vielen Jahren nicht zu Stande kommen dürften, zweifeln sollte.

Nach dem Concept. Friderich.

---

[1] Vergl. Nr. 18429. — [2] Vergl. Bd. XXVII, 39. 46. 51.

18432. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 24 septembre 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 19 de ce mois, et je puis vous confirmer, par rapport aux affaires de Pologne, que tout se trouve encore dans ce royaume sur le même pied que les dernières nouvelles l'ont annoncé, et que vous l'aurez vu par ma précédente.[1] Les Turcs sont toujours en Moldavie et n'ont pas passé encore le Niester. Les Russes, de leur côté, conservent également la position qu'ils ont prise, le long de ce fleuve, aux environs de Kamieniec, et paraissent fermement résolus d'en disputer le passage à leurs ennemis.

D'ailleurs, c'est vainement, à ce que je crois, que le baron de Breteuil se flatte que sa cour sera mêlée dans la pacification entre la Russie et la Porte.[2] L'impératrice de Russie, bien loin de jamais le permettre, laissera plutôt venir les choses à l'extrémité, et emploiera, pour ainsi dire, jusqu'à la dernière chemise, avant que de souffrir que la France s'ingère dans le rétablissement de la tranquillité entre elle et la Porte Ottomane.

Federic.

Nach dem Concept.

18433. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 24 septembre 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 8 de ce mois, ainsi qu'un post-scriptum de la même date, et je ne saurais vous dissimuler que la cour où vous êtes, a grande raison de rappeler le comte de Tschernyschew de la cour britannique.[3] Le système actuel y est absolument incompatible avec toute liaison étrangère, de quelque nature qu'elle puisse être, et ce ministre y pourrait rester encore dix ans, sans faire plus de progrès dans ses négociations qu'il n'en a fait jusques ici. Ce n'est pas que l'Angleterre ne veuille avoir aucun allié; mais elle n'en désire que pour profiter de leur assistance, en cas de besoin, sans s'engager à aucune réciprocité ou autre avantage en leur faveur. Le meilleur est donc de la planter là avec [sa] façon singulière de penser et d'agir, et de ne contracter aucune liaison avec elle.

Au reste, et pour ce qui regarde le renouvellement de mon alliance avec la Russie, je me réfère à la dépêche détaillée que mon départe-

[1] Nr. 18424. — [2] Thulemeier berichtete: „Il fait entrevoir que la Russie aurait tort de s'attendre au rétablissement de la tranquillité par toute autre voie que par celle de la France, en ajoutant que les Turcs étaient bien décidés à tenter les hasards de la guerre par deux ou trois campagnes consécutives.“ — [3] Vergl. Nr. 18397. Solms berichtete: „On s'aperçoit assez qu'il est inutile d'avoir un ambassadeur en Angleterre.“

ment des affaires étrangères a ordre de vous adresser sur ce sujet.[1] Il ne me reste qu'une seule observation à faire, c'est s'il y a plus à gagner ou à perdre à la tenir encore secrète pour quelque temps.[2] Je ne saurais vous dissimuler que je me suis décidé pour l'affirmative, et en voici les motifs qui m'y ont engagé. Je sais de bonne part et par mes lettres de Hollande[3] que le dessein de la France est de forcer la Russie à accepter sa médiation pour mettre fin à sa guerre avec les Turcs. Je laisse donc à considérer à la Russie si, en publiant d'abord ce renouvellement de notre alliance, nous ne donnerions pas nous-mêmes à la France les armes à la main pour en faire un très mauvais usage auprès de la Porte contre ma médiation et me faire envisager comme partie belligérante. Cette considération me fait juger qu'il vaudrait infiniment mieux de ne faire, dans le moment présent, aucun éclat de cette négociation, mais de procéder toujours à sa conclusion et d'attendre le mois de janvier ou de février prochain pour la divulguer et pour la faire envisager alors comme un simple renouvellement de notre ancienne alliance. Il me semble que par ce délai de publication il nous reviendrait un double avantage. D'un côté, nous éluderions ouvertement les desseins de la France par rapport à sa prétendue médiation, et, de l'autre, nous empêcherions que les idées sinistres que nos ennemis communs voudraient en faire prendre en Europe, n'y trouveraient plus aucune faveur; de sorte que vous aurez soin de faire de cette observation l'usage que vous jugerez le plus convenable à mes intérêts.

Au reste, et pour répondre à votre post-scriptum du 8 de ce mois, je ne sais ce que je dois penser du secret que vous y annoncez de nourrir les chevaux avec trois pilules par jour. 20000 roubles pour me le révéler, est une somme très honnête; mais, après tout, je ne suis pas éloigné de faire faire des expériences de cette nourriture compendieuse, et, pour cet effet, vous ne manquerez pas de me faire tenir une trentaine de ces pilules miraculeuses, afin que, dès que je serai convaincu de leur effet, je puisse vous informer de mes intentions ultérieures pour l'acquisition de ce secret.

Federic.

Nach dem Concept.

18434. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein sendet, Berlin 23. September, die Antwort des russischen Hofes[4] zurück und befürwortet den baldigen Abschluss der Allianz, um Russland keinen Anlass zum Argwohn zu geben. Die einzigen Schwierigkeiten liegen in den Artikeln betreffend Schweden und Polen.

[1] Vergl. Nr. 18445. — [2] Wie Solms, Petersburg 5. September, berichtete, hatte Panin ihm erklärt, dass die Kaiserin dafür sei, sofort die Erneuerung des Bündnisses bekannt zu geben. — [3] Vergl. Nr. 18432. — [4] Vergl. Nr. 18420 und 18421.

Russland fordere den Beistand des Königs für den Fall des Angriffes durch Schweden und des Umsturzes der Verfassung von 1720. Durch den Vertrag von 1764 und dessen zweiten Geheimartikel habe sich der König bereits zu beidem verpflichtet. „La stipulation qu'on demande aujourd'hui, ne diffère donc des précédentes qu'en ce qu'elle spécifie la manière de parvenir au but qu'on se propose, et la nature de l'assistance par une diversion dans la Poméranie suédoise; mais comme il ne resterait d'autre moyen que celui de la force ouverte pour empêcher le rétablissement de la souveraineté, dans la supposition peu vraisemblable que les Suédois voulussent effectivement en venir à une révolution pareille, et que, d'un autre côté, une diversion dans la Poméranie fait, pour ainsi dire, la seule assistance que Votre Majesté puisse fournir à la Russie contre la Suède, je ne vois pas trop bien comment Elle pourrait Se refuser à cette stipulation, et il me semble qu'en la bornant au renversement total de la forme de 1720 et en exprimant les principaux changements qui constituent l'établissement de la souveraineté, il n'est guère apparent que le *casus fœderis* puisse exister."

Betreffend Polen habe der König bereits in den Entwurf die Bestätigung der Geheimen Convention von 1767 aufgenommen. Russland fordere auch die Erneuerung der Convention von 1764 mit der Begründung, dass sie sich nicht nur auf die Wahl von Stanislaus, sondern auch auf seine Erhaltung beziehe. Finckenstein befürwortet die Gewährung dieser Forderung, „comme Votre Majesté a déjà déclaré à la cour de Russie qu'Elle ne souffrirait jamais ce détrônement, et qu'Elle n'a pas même caché à celle de Vienne ce que Ses engagements exigeraient de Sa part dans un cas pareil, qui serait d'ailleurs très opposé à Ses intérêts, puisque le choix d'un nouveau roi tomberait probablement alors sur un prince de la maison de Saxe . . .

La demande que cette cour ajoute d'une diversion en Saxe ou de l'envoi d'un corps de troupes en Pologne, dans le cas où la cour de Dresde voudrait effectivement faire entrer des troupes dans ce royaume et y établir un des princes de sa maison, paraît encore moins sujette à [des] difficultés, puisqu'il n'est pas à présumer, comme le comte de Panin l'a remarqué, que cette cour puisse jamais se porter à une entreprise pareille, à moins qu'elle ne se sente fortement soutenue par les maisons d'Autriche et de Bourbon, évènement qui, indépendamment de toute autre considération, engagerait Votre Majesté à prendre ces mêmes mesures que la cour de Russie exige d'Elle dans l'article en question."

Endlich widerräth Finckenstein der sofortigen Bekanntgebung der Erneuerung des Vertrages, wie Russland sie wünsche,[1] da sie in Europa unnützes Aufsehen erregen und von Frankreich an der Pforte gegen Preussen ausgebeutet werden würde.

Potsdam, 24 septembre 1769.

Tout ce que vous venez d'exposer dans votre rapport d'hier, tant sur le renouvellement même de mon alliance avec la Russie que sur l'ostentation que cette dernière voudrait en faire d'abord, me paraît très bien pensé, et j'y acquiesce parfaitement, vous laissant le soin de dresser en conséquence les expéditions et instructions nécessaires au comte de Solms pour les lui faire parvenir sans plus de délai.[2]

Vous observerez seulement encore de proposer nos arguments pour le secret de ce renouvellement de façon à ne pas faire soupçonner à la Russie que nous en avions honte, et que ce n'était que par cette raison que nous tâchions d'en dérober la connaissance aux autres puissances. Vous tâcherez plutôt, ainsi que je viens de le faire remarquer au comte de Solms dans mes ordres immédiats,[3] de faire voir que, si

[1] Vergl. S. 101. — [2] Vergl. Nr. 18445. — [3] Vergl. Nr. 18433.

je souhaitais de tenir encore pour quelque temps ce renouvellement secret, ce n'était que dans la seule vue d'empêcher la France d'en faire un mauvais usage à la Porte et de lui inspirer quelque méfiance contre ma médiation. D'ailleurs, il me semble que, par le même motif, il suffirait de publier simplement au mois de janvier ou février prochain que nous avions jugé à propos de renouveler notre ancienne alliance de 1764, sans entrer dans aucun autre détail sur nos stipulations et engagements réciproques.

Au reste, et comme il y a encore différents autres articles sur lesquels je désire de m'entretenir avec vous, vous vous arrangerez de façon que vous puissiez arriver ici demain, 25 de ce mois, à 11 heures, pour recevoir mes ordres ultérieurs.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

18435. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LOO.

[Potsdam] 24 septembre 1769.[1]

Ma chère Nièce. Monsieur van [der] Hoop[2] que je charge de cette lettre, a vu ici à peu près tout ce qu'il a voulu voir, et je vous assure qu'il repart avec une indigestion d'exercices et de manœuvres, dont il a pris une bonne dose tant ici qu'en Silésie. Il pourra vous conter, mon cher enfant, tout ce qui s'est passé à Neisse, pendant que l'Empereur s'y est trouvé, et il vous confirmera le bien que je vous ai marqué de ce grand Prince,[3] qui, je vous assure, n'est pas un homme ordinaire.

Je rentre à présent dans mon genre de vie coutumier et dedans cette simplicité qui convient à mon âge; la vieillesse, ma chère enfant, cherche le repos et la tranquillité, et fuit le tumulte et le vacarme; dans 50 ans d'ici vous vous apercevrez de la vérité de ce que je viens de dire, en attendant jouissez, ma chère, des privilèges de la jeunesse et attendez patiemment que ces goûts vous passent. On change, sans doute, avec l'âge, mais ce qui ne peut jamais s'altérer, est la tendresse sincère avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Embrassez, ma bonne enfant, notre cher prince d'Orange de ma part.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhandig.

[1] Die Jahreszahl ist von der Prinzessin hinzugefügt. — [2] Vergl. S. 74. 75. — [3] Das Schreiben des Königs liegt nicht vor, vergl. S. 75.

18436. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 25 septembre 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 15 de ce mois, avec un post-scriptum et une lettre de la même date. Tout ce que vous me marquez, dans la première, de la manière dont le duc de Choiseul s'est expliqué au sujet de la flotte russienne destinée pour l'Archipel,[1] me fait juger que ce ministre est piqué de cette résolution de l'impératrice de Russie, et qu'il sent très bien que son exécution doit furieusement déranger les Ottomans dans leurs opérations. Tout ce que je sais cependant de cette flotte, c'est qu'elle a passé le Sund,[2] de sorte qu'il se pourrait très bien qu'on ne se trompât pas dans le jugement qu'on porte sur sa destination.

En attendant, tout est encore sur le Bog dans la même position, et il ne s'est rien passé de nouveau entre les deux armées. Ce que le général Mokranowski[3] vous a prôné, au contraire, de la prétendue protection que les Confédérés se procureraient,[4] ne me paraît guère mériter quelque attention. C'est un simple particulier qui parle, et qui souvent lâche de pareils propos, sans considération et témérairement, sans qu'ils aient le moindre fondement. On verra plutôt, à la fin de cette campagne, qu'ils seront obligés de filer bien doux, et que, toute la Pologne regorgeant alors de troupes russiennes, on trouvera bien moyen de les tenir en respect.

Au reste, et quand même le duc de Choiseul ne vous préviendrait pas sur mon entrevue avec l'Empereur, vous pouvez cependant être très persuadé, ainsi que je vous l'ai déjà fait observer dans un de mes précédents ordres immédiats,[5] qu'il en est mieux instruit que vous-même, et que, s'il vous en parle, ce ne sera que par un pur effet de sa curiosité, pour pénétrer comment je me suis expliqué sur ce sujet.

Enfin, on me mande de Hollande que le marquis de Breteuil se flatte que la Russie pourrait bien être obligée de requérir encore sa cour pour moyenner son accommodement avec la Porte,[6] ce qui est une nouvelle preuve qu'on ne se repaît à la cour où vous êtes, que de pures chimères.

Federic.

Nach dem Concept.

18437. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 25 septembre 1769.

La copie ci-jointe du rapport[7] du lieutenant Runtze, du régiment de Belling hussards, à son commandeur vous apprendra les insinuations

[1] Auf die Nachricht, dass ein russisches Geschwader von 20 Schiffen Calais passirt haben solle, hatte sich Choiseul bei Goltz erkundigt, ob er von diesem „Phänomen" gehört habe. — [2] Vergl. S. 93. — [3] Vergl. S. 86. — [4] In Frankreich. — [5] Vergl. Nr. 18415. — [6] Vergl. Nr. 18432. — [7] D. d. Flederborn 16. September.

menaçantes que le maréchal de Lithuanie Belenski, chef d'une Confédération en Prusse, lui a fait faire, lorsqu'en faisant la patrouille pour la sûreté de mes frontières, il s'est rencontré vis-à-vis de ce maréchal.[1] Comme de pareils procédés ne conviennent nullement aux Confédérés de Pologne, et que je ne saurais y être non plus tout-à-fait indifférent, je veux que vous déclariez à ces gens-là, et nommément audit Belenski, qu'ils devaient s'attendre à encourir toute mon indignation, s'ils continuaient à en agir de la sorte envers mes troupes, et que vous leur donniez à connaître qu'il y aurait de la témérité à eux de vouloir exciter mon courroux par de tels comportements, puisqu'il me serait fort facile de leur faire tomber sur le corps 50 à 60 000 hommes qui les sauraient bien mettre à la raison. Vous exécuterez convenablement mes ordres à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

18438. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 25 septembre 1769.

Je vous communique, à la suite de la présente, deux copies qui m'ont paru mériter l'attention du comte de Panin. L'une est un extrait de mes dernières dépêches de France,[2] et l'autre une lettre d'un de mes lieutenants, commandant mes patrouilles sur les frontières de la Nouvelle-Marche.[3] La première fera voir à ce ministre comment le duc de Choiseul s'est expliqué sur la nouvelle de l'apparition de la flotte de Russie dans le Pas de Calais, et la dernière lui fournira une nouvelle preuve combien la France continue à chipoter en Pologne et à s'immiscer, sous main, dans les affaires de ce royaume. Vous aurez donc soin de lui en faire part.

Federic.

Nach dem Concept.

18439. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 25 septembre 1769.

Il paraît de plus en plus, par tout ce que vous me marquez dans votre dépêche du 15 de ce mois, que le ministère britannique est tout désorienté sur les affaires étrangères et entièrement absorbé dans les disputes qui agitent l'intérieur de son île. Il faudra voir à quoi ces dernières aboutiront à la fin, et si le Roi sera à même de soutenir la

[1] Belenski forderte Runtze zum Verlassen des polnischen Gebietes auf. „Er hätte dem Könige von Frankreich geschworen, keine Preussen in Polen zu leiden, er wäre König in Polen, und wer Geschäfte in Polen [hätte], müsste sich bei ihm melden.“ — [2] Vergl. Nr. 18436. — [3] Vergl. Nr. 18437.

présente administration. L'échec que le duc de Bedford vient d'essuyer,[1] ne m'en fait pas trop bien augurer, et l'animosité que l'on a fait paraître, à cette occasion, tant contre lui que contre le duc de Grafton,[2] indique assez clairement que le crédit de son parti commence fort à baisser. Il y a eu ici, d'ailleurs, un colonel anglais, nommé Bare, qui est membre de la Chambre Basse, et qui a beaucoup babillé des affaires parlementaires. Très attaché à l'opposition, il n'a pas dissimulé que toute la nation s'unirait pour engager le Roi à former un nouveau ministère. Mais quand même cela arriverait, je ne m'en promets pas beaucoup d'effet. Il n'y a personne, à l'heure qu'il est, parmi tous les candidats qui pourraient y aspirer, qui ait grande vogue, et qui puisse surtout se flatter de la faveur du peuple.

Ce même colonel, en parlant des affaires des Indes, a assuré qu'elles étaient dans une situation qui embarrassait furieusement la compagnie, et que son commerce souffrirait un échec très sensible, si elle venait à perdre Madras.

Au reste, et pour ce qui est du rappel du comte de Tschernyschew, je sais, à n'en pouvoir pas douter, que le principal motif en a été le peu de facilités qu'il y a rencontré dans sa négociation pour une alliance.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

---

18 440. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG.

Potsdam, 25 septembre 1769.

J'ai reçu votre lettre du 14 de ce mois et suis bien aise de voir que, selon mes intentions, vous comptez de vous rendre incessamment et encore avant la fin de ce mois à votre ancien poste de Stuttgart.[4] Comme les affaires de Württemberg sont sur le point d'être arrangées, et que, par conséquent, elles ne peuvent plus mériter mon attention, vous ferez bien de ne plus m'écrire immédiatement sur le sujet desdites affaires, mais de vous contenter simplement à faire vos rapports de tout ce qui y sera relatif, à mon département des affaires étrangères.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Bei der Wahl des Mayors zu Bedford hatte zum erstenmal nicht der Candidat des Herzogs gesiegt. — [2] Maltzan berichtete über die Veröffentlichung der Bestechungssummen, die Bedford mehreren Wählern angeboten hatte, und über einen öffentlichen Ausbruch des Volksunwillens gegen Grafton. — [3] Vergl. S. 100. — [4] Vergl. Nr. 18361.

18441. A L'ÉLECTRICE DOUAIRIÈRE DE SAXE A PILLNITZ.

[Potsdam] 25 septembre 1769.

Madame ma Sœur. Votre Altesse Royale ne doit pas S'étonner qu'on fixe le Ciel, lorsqu'on attend Son arrivée;[1] tout ce qui arrive d'heureux aux hommes, nous dit-on, vient de là. Autrefois les déesses descendaient des cieux, les nuages leur servaient de voitures, et l'on peut attribuer à Votre Altesse Royale tout ce que les mythologiens avançaient de ces êtres surnaturels. Junon ne gouverna jamais aussi bien l'Empyrée que vous gouverniez la Saxe, pendant la minorité de l'Électeur, et Minerve ne fit jamais d'aussi beaux vers que vos opéras, d'aussi belle musique, ni d'aussi beaux tableaux qu'en fait Votre Altesse Royale.

Mais à propos de tableau, voici encore le moment de vous remercier, Madame, de ce que vous daignez travailler à la copie d'un original pour lequel j'ai la plus profonde vénération.[2] Reclam[3] m'en a instruit, et j'ai pensé l'embrasser de joie.

Enfin, Madame, nous vous attendrons, comme vous l'ordonnez, par les sablonnières qui nous entourent, et qui ralentissent un peu la marche des voyageurs. Je regarderai cet heureux jour comme celui qui comblera mes vœux, et j'attends avec empressement le moment de l'accomplissement de vos généreuses promesses.[4] Il m'arrivera, comme à Baucis et Philemon, de voir ma cabane champêtre changée en temple par votre présence. Je posséderai, pour quelque temps, tout ce que l'Allemagne a de plus précieux dans une grande Princesse en qui le génie et les heureux talents surpassent encore l'illustration de sa haute naissance.

Vos bénédictions efficaces, Madame, m'ont suivi en Silésie. Le premier avantage que j'en ai recueilli, a été de voir l'Empereur, votre digne beau-frère. J'ai été enchanté de ce Prince à tous égards. C'est une bonté, une noble franchise, une vivacité charmante, jointe à beaucoup de génie, que désigne la curiosité insatiable qu'a ce grand Prince de s'instruire. On voit qu'il se prépare à jouer un beau rôle en Europe. Soumis à une grande Princesse pour laquelle il a la plus grande reconnaissance, il attend avec modération le moment que la Providence a déterminé, auquel il déploiera l'étendue de son âme, de ses desseins et de sa prudence. Je me flatte et j'espère que cette entrevue sera l'époque où finiront ces malheureuses dissensions, ces brouilleries, ces haines qui avaient si longtemps divisé ces deux maisons. S'il y a des accommodements avec le Ciel, pourquoi n'y en aurait-il pas entre les hommes? Nous devrions, si nous étions sages, nous entr'aider à supporter le fardeau de la vie, au lieu de nous entredéchirer, de nous per-

[1] Zu der Vermählung des Prinzen von Preussen am 14. Juli. Vergl. dafür Œuvres, Bd. 24, S. 174. — [2] Vergl. Bd. XXVI, 306; XXVII, 600; XXVIII, 96. 97. — [3] Friedrich Reclam, Portraitmaler in Berlin. — [4] Des Besuches in Potsdam, vergl. Bd. XXVIII, 461.

sécuter ou de nous détruire. Je suis persuadé que Votre Altesse Royale est de ce sentiment. Son âme est trop noble, trop belle, trop humaine, pour être d'un sentiment contraire. Vouloir l'union des princes, c'est désirer le bonheur, le repos, la tranquillité des peuples, qui respirent tant qu'ils s'accordent, et se ruinent, quand ils se brouillent. Mais, Madame, je sens où m'emporte un enthousiasme du bien public; cette matière me mènerait trop loin et ne dirait à Votre Altesse Royale que ce dont Elle pourrait me donner des leçons. Je me borne à vous assurer, Madame, de la reconnaissance la plus étendue, de la plus haute considération, de l'admiration la plus parfaite avec laquelle j'ai etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Die Ausfertigung war eigenhändig.

18442. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 26 [septembre 1769].

Mon cher Frère. Je suis bien aise de vous savoir jouir d'une parfaite santé à Remusberg, je souhaite que l'air de la campagne vous fasse tout le bien possible. Ici nous avons eu nos dernières manœuvres[1] qui se sont très bien exécutées, avec tout l'ordre et la précision que l'on en peut attendre. Ce ne sont, à la vérité, que de coups de fleuret au vent, mais il est toujours bon de pouvoir compter sur l'exactitude des troupes, surtout sur l'intelligence des officiers.

Il y a eu ici des officiers passants qui viennent de Pologne, qui disent qu'il n'en est pas de même chez les Russes. Ils soutiennent que la discipline des troupes est entièrement relâchée, que leur cavalerie est découragée et abîmée, et qu'ils ne se soutiennent proprement que par l'artillerie. Ils sont cependant toujours sur les bords du Niester où ils ont même chassé des piquets turcs d'un pont[2] que le nouveau grand-vizir[3] a fait construire sur cette rivière, de sorte que l'on peut se flatter qu'on ne verra point cette année quelque évènement décisif de ces côtés. En revanche, la flotte russienne, consistant en 22 voiles, a passé le détroit de Calais et navige vers la Méditerranée pour entamer les Turcs dans le cœur de leurs possessions.[4] Il faut avouer que ce projet est grand, mais, pour y applaudir, il faut qu'il soit heureusement exécuté. Choiseul en plaisante amèrement.[5] Je crois qu'il est fâché de voir cette flotte le narguer, pour ainsi dire, lors même qu'aucun vaisseau français n'ose approcher de la Baltique.

En Angleterre il n'y a que troubles et confusion; toute la nation se soulève contre les ministres; on croit que le Roi sera forcé de les remplacer par d'autres sujets plus du goût de la nation.[6] Leur com-

[1] Vergl. S. 90. — [2] Vergl. S. 87. — [3] Vergl. S. 87. — [4] Vergl. S. 93 und 104. — [5] Vergl. S. 104. — [6] Vergl. Nr. 18439.

pagnie des Indes souffre aussi considérablement de cette guerre avec les nababs, et l'on marque de quelques endroits qu'ils ont perdu Madras.[1]

La Diète de Suède se gouverne assez sagement et ne donne point de prise sur elle.

L'Empereur va en Hongrie pour voir le régiment du prince Albert;[2] l'Impératrice-Reine me dit des douceurs;[3] toutefois, mon cher frère, je m'en tiens au proverbe: »Nage, mais ne t'y fie pas!«

Sa Majesté Impériale de Toutes les Russies se pavane encore dans sa gloire, mais elle détourne ses yeux de son armée de Niester: ce sont les pieds du paon qui lui font jeter un vilain cri, quand il les regarde.

Voilà, mon cher frère, la dernière gazette de l'Europe; vous sentez bien qu'elle ne sera pas imprimée, car ces gens dont elle parle, n'entendent pas raillerie et ont des nez si accoutumés à l'encens que la moindre bagatelle les blesse. Je les laisse s'applaudir dans leur gloire, en me contentant de vous réitérer les assurances de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma très chère Sœur,[4] votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

18443. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BLANCHOT A DRESDE.

Potsdam, 26 septembre 1769.

Le Roi vient de recevoir la dépêche du sieur Blanchot du 22 de ce mois. Sa Majesté doute beaucoup que l'électeur de Saxe puisse obtenir le don gratuit des états[5] sur lequel la cour semble avoir compté dans l'abolition des droits connus sous le nom d'*Imposten*, parcequ'elle s'imagine que les facultés pécuniaires desdits états ne leur permettront pas, quand bien même ils en auraient envie, d'accorder un extraordinaire aussi important à la cour. C'est par ce défaut d'argent que Sa Majesté ne saurait également pas se persuader que les voyages de l'Électrice douairière en Italie, France et Angleterre,[6] dont le sieur Blanchot fait mention, pourront avoir lieu, vu que de pareils voyages sont coûteux et requièrent des sommes très considérables.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 106. — [2] Vergl. S. 89. — [3] Vergl. Nr. 18429. — [4] So. — [5] Als Gegenleistung für die Abschaffung der „Imposten", die man öffentlich darstelle „comme n'ayant pour but que de soulager les peuples, en favorisant l'industrie et le commerce". — [6] Frühjahr 1770.

18444. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION GEISELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 26 septembre 1769.

Le Roi a vu, par la dernière dépêche du sieur Geiseler du 19 de ce mois, tout ce qu'il a mandé de la déclaration de guerre des Algériens à la nation danoise,[1] mais Sa Majesté, surprise de ne rencontrer le mot dans ladite dépêche de la flotte russienne qui, selon sa précédente, avait mouillé à la rade de Copenhague,[2] lui enjoint par la présente de lui mander si ladite flotte a levé l'ancre pour prendre sa course vers la Manche, ou si elle se trouve encore toujours dans les mêmes parages.[3] A quoi il ne manquera pas de se conformer exactement.

Federic.

Nach dem Concept.

18445. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.[4]

Potsdam, 26 septembre 1769.

Après avoir mûrement réfléchi sur le contenu des derniers mémoires que la cour de Russie vous a chargé de me faire parvenir,[5] je n'ai pas voulu différer à vous donner ma réponse finale et définitive sur cette matière, afin que vous puissiez mettre la dernière main à la négociation du renouvellement de notre traité d'alliance.

Je vous dirai donc d'abord que j'ai, en tout, lieu d'être satisfait de la manière dont la cour de Russie s'est expliquée dans les susdits mémoires. Les difficultés dont les derniers articles qui concernent les affaires de Suède et de Pologne, pouvaient encore être susceptibles, se trouvent levées par là, et comme les observations que j'avais faites sur ce sujet,[6] n'ont eu d'autre motif que celui d'écarter, à l'avance, tout ce qui pourrait, par la suite, donner lieu à des discussions désagréables, j'ai aussi reconnu avec plaisir dans les réponses qu'on y a faites, cet esprit de franchise et de cordialité qui convient si bien à des cours amies et alliées, et qui est si propre à terminer les affaires.

Je n'ai donc plus hésité à me prêter aux vues de l'Impératrice, et j'ai fait dresser, pour cet effet, deux nouveaux articles secrets sur l'un et l'autre des ces objets, tels que vous les trouverez à la suite de cette dépêche.

[1] Wegen Unterlassung der üblichen jährlichen Geschenke. — [2] Vergl. Nr. 18422. — [3] Am 3. October wiederholt der König den Befehl an Geiseler, „de rendre exactement compte de tout ce qui lui reviendra au sujet de ladite flotte, ainsi que des autres particularités intéressantes que la cour où il est, lui fournira". — [4] Ministerialerlass nach mündlichen Weisungen des Königs an Finckenstein. Vergl. Nr. 18434. — [5] Vergl. Nr. 18379 und 18420. — [6] Vergl. Nr. 18316 und Bd. XXVIII, Nr. 18217.

J'ai spécifié dans celui qui roule sur les affaires de Suède,[1] tous les cas qui constituent proprement le rétablissement de la souveraineté; j'ai préféré cette méthode à celle de rappeler quelques articles de la forme du gouvernement,[2] qui disent, à la vérité, la même chose, mais qui la disent d'une manière ambiguë et sujette à des interprétations précaires. J'ai cru qu'il valait mieux nommer les choses par leur nom et indiquer les chefs que le comte Panin a allégués lui-même dans l'entretien que vous avez eu avec lui, et dont vous m'avez fait votre rapport en date du 25 d'août.[3] J'ai exprimé bien clairement qu'un bouleversement pareil de la constitution et une agression de la part de la Suède devaient être regardés comme le *casus fœderis*, et je me suis engagé, sans détour, à faire, ce cas existant, la diversion dans la Poméranie suédoise que la cour de Russie a paru souhaiter de ma part.

Dans l'article des affaires de Pologne[4] vous trouverez les deux conventions secrètes de 1764 et de 1767 rappelées et confirmées en son entier. Il m'a paru qu'il suffirait d'indiquer le but et le sens de ces conventions, sans nommer les puissances qui pourraient en être les objets; mais comme l'Impératrice a cependant souhaité qu'il y fût fait une mention expresse de la cour de Saxe,[5] je me suis fait un plaisir de me conformer à ses désirs, en y ajoutant cette clause telle qu'elle a été marquée dans le contre-projet de la cour de Russie.[6]

J'ai jugé à propos de refondre ces deux articles pour séparer les matières et y mettre la clarté nécessaire, et je n'ai fait en cela que suivre les idées que la cour de Russie m'a fournies elle-même dans un des mémoires que vous m'avez adressés.[7]

Je ne vous dis rien du corps du traité, puisqu'il a été approuvé de part et d'autre, et que l'article 13 que le comte Panin a fait ajouter au contre-projet pour en déterminer la durée,[8] est entièrement conforme à mes intentions.

Quant à l'article qui contient la garantie des États de Franconie,[9] tout est dit par la déclaration amicale que l'Impératrice m'a fait faire sur ce sujet,[10] et je me flatte, par conséquent, qu'on le laissera tel que je vous l'ai envoyé d'ici, à la suite de mon projet.[11]

Voilà tout ce [que] j'avais à vous marquer sur cette matière. J'espère que ces éclaircissements fourniront à la cour de Russie une nouvelle preuve du désir sincère que j'ai de perpétuer les liaisons qui subsistent si heureusement entre nous. Si elle agrée ces articles, tels

[1] Article secret III. — [2] Wie es in der russischen Antwort der Fall war. Vergl. S. 90. Anm. 4. — [3] Vergl. S. 71. — [4] Article secret II. — [5] Vergl. S. 71. — [6] Vergl. Bd. XXVIII, 342. 343. — [7] In der „Réponse“ (vergl. S. 64) waren die Schritte, die von dem russischen und preussischen Gesandten in Stockholm gemeinsam gethan werden sollten, und die preussische Diversion in Schwedisch-Pommern getrennt behandelt worden. — [8] 8 Jahre, vergl. Bd. XXVIII, 53. 135. — [9] Article secret V. — [10] Vergl. S. 64. Anm. 3. — [11] Vergl. Bd. XXVIII, 53.

que je vous les envoie, vous n'aurez qu'à signer le traité et l'envoyer à ma ratification.

Il ne me reste qu'un mot à vous dire sur la publicité que le comte Panin voudrait donner dès à présent à ce nouveau traité.[1] Je n'hésiterais pas, en mon particulier, à y donner les mains, par la satisfaction que me cause l'intimité de nos liaisons, et par le plaisir que je trouverais à la faire connaître, si je n'étais arrêté par un inconvénient qui en pourrait résulter, si nous nous précipitions trop à cet égard; et comme il est relatif aux intérêts de la cour de Russie, j'ai cru devoir le lui faire connaître. Les dispositions peu favorables de la cour de France à son égard, aussi bien qu'au mien, ne lui sont pas inconnues, et il n'est pas douteux qu'elle saisirait avec empressement la nouvelle de ce renouvellement anticipé pour le faire envisager à la Porte comme uniquement calculé contre ses intérêts, et pour lui inspirer une défiance et des soupçons qui me mettraient peut-être hors d'état d'interposer mes bons offices et ma médiation, au cas que la cour de Russie jugeât nécessaire que je la fisse valoir. Cette considération me fait croire qu'il vaudrait mieux ménager le secret de cette négociation jusque vers le temps où l'expiration du traité de 1764 rendrait ce renouvellement tout naturel et ferait cesser toute raison d'en faire un mystère. Vous communiquerez cette idée au comte Panin, en lui témoignant cependant que je me conformerais volontiers aux sentiments de l'Impératrice, au cas qu'elle jugeât cette publicité nécessaire et convenable à ses intérêts. Vous ne manquerez pas de me faire votre rapport sur ce sujet, ainsi que sur tous les autres articles de cette dépêche.

Nach dem von Finckenstein aufgesetzten und gezeichneten Concept.

18446. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 27 septembre[2] 1769.

Votre dépêche du 12 de ce mois vient de m'entrer, et je ne vois pas que la cour de Russie ait sujet d'être si fort inquiète et embarrassée du succès de ses armes contre les Turcs.[3] Son armée se trouve encore en assez bon état, et une bonne victoire y peut bientôt rétablir toutes choses. C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 18433 und 18434. — [2] Vom 27. September ein Schreiben an Gresset in den Œuvres, Bd. 20, S. 9. — [3] Solms berichtete, dass die Türken begonnen hätten, den Dniester zu überschreiten, und dass man wegen der unfähigen Heeresleitung und des schlechten Zustandes der Kavallerie den kommenden Ereignissen mit Besorgniss entgegensehe.

18447. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 27 septembre 1769.

Votre dépêche du 20 de ce mois m'a été fidèlement rendue, et c'est avec plaisir que j'ai appris, tant par son contenu que celui du post-scriptum qui y était joint, la victoire signalée que les troupes russes ont remportée, le 9 de ce mois, sur l'armée ottomane commandée par le vizir en personne.[1] Il faudra voir présentement les suites de cette affaire et si les Russes sauront mettre à profit les avantages qu'ils viennent d'obtenir sur leurs ennemis, ainsi que l'impression et l'effet que tout ceci produira sur les Confédérés de Pologne. En attendant, je ne veux pas vous dissimuler que je croirais ne pas perdre la gageure en supposant que, malgré toute la supériorité des Russes sur les Turcs, les premiers se rendront néanmoins difficilement cette année-ci maîtres de Chozim. J'attends, au reste, plus de détails sur cette action entre les Russes et les Turcs par vos dépêches suivantes.

Nach dem Concept. Federic.

18448. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 27 septembre 1769.

Je vous sais beaucoup de gré du détail où vous êtes entré, dans votre dépêche du 20 de ce mois, sur les discours que les généraux qui ont accompagné l'Empereur à Neisse, ont tenus sur l'accueil qu'ils y ont reçu,[2] et je vous adresse, en revanche, à la suite de la présente les premières nouvelles qui viennent de m'entrer des nouveaux avantages que les Russes ont remportés sur les Turcs.[3] C'est une formelle bataille qui s'est livrée entre les deux armées et où les Russes ont remporté la victoire. J'en attends les particularités avec impatience; mais, à en juger par cet avant-propos, j'ai lieu de présumer que les Turcs auront été obligés de chercher leur salut sur le Danube, et qu'on pourra regarder la campagne de ce côté-là comme entièrement finie pour cette année.

Quant aux Français et, en particulier, à leur conquête de Corse et aux arrangements qu'ils font dans cette île, on n'a qu'à les laisser faire comme bon leur semblera. Toutes leurs nouveautés[4] leur susciteront encore bien des ennemis; mais, après tout, je suis fort de votre sentiment que, pour le présent, la bonne intelligence entre [eux] et la cour où vous êtes, n'en souffrira pas la moindre altération, et il me semble même que la considération du mariage prochain d'une archiduchesse

[1] Golizyn hatte die Türken, die über den Dniester gegangen waren, wieder zurückgeschlagen. — [2] Rohd berichtete: „Ils se sont loués d'avoir été comblés de grâces." — [3] Vergl. Nr. 18447. — [4] Betreffend den Handelsverkehr Corsicas.

avec le Dauphin[1] contribuera beaucoup à apaiser toutes ces petites jalousies.

La cour britannique, au contraire, agit actuellement sans principe et sans système.[2] L'administration présente laisse aller les affaires à tout hasard et tourne à tout vent, de sorte que, sans être prophète, on peut prévoir que ce ne sera que lorsque l'Empereur parviendra au gouvernement, que le système de l'Europe changera.

Voici, au reste, quelques nouvelles préliminaires des nouveaux avantages que les Russes ont remportés sur les Turcs.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

18449. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 28 septembre 1769.

J'ai reçu votre dernière dépêche du 18 de ce mois, ainsi que la lettre particulière qui y était jointe. Les motifs qui m'engagent à vous faire quitter la cour de France, ne me permettent pas d'apporter le moindre changement aux ordres que je vous ai déjà fait parvenir à cet égard. Je m'y réfère plutôt entièrement, et vous ne manquerez pas de vous y conformer exactement, tant pour le temps où je vous ai ordonné de revenir ici, que pour le prétexte dont vous devez vous servir pour demander votre rappel.[4] Il ne me reste donc rien à y ajouter, si ce n'est que mon intention est de laisser encore subsister, pour quelque temps, mon secrétaire d'ambassade[5] à cette cour, de sorte que vous n'avez aussi qu'à confier à ses soins les archives et autres papiers d'ambassade qui se trouvent sous votre garde. Mais, pour ce qui est des frais que votre départ vous occasionnera, il n'y a point de ma faute que vous avez monté votre maison sur un pied aussi haut, et que vous avez fait d'abord un bail de maison de 9000 francs pour trois ans.

D'ailleurs, vos dépêches ne me satisfont guère. Les nouvelles de Pologne dont vous les avez étoffées depuis quelque temps, ne m'intéressent point, vu que j'en sais plus de détails que vous ne sauriez me procurer. Il aurait donc mieux valu, si, à leur place, vous vous fussiez attaché, avec plus de vivacité et de soin, à me procurer les notions que je vous ai demandées sur tant d'autres objets, et sur lesquels, si vous voulez consulter vos relations, il s'en faut bien que vous m'ayez donné des avis aussi précis et détaillés que j'attendais de votre part.

Voici, au reste, quelques nouvelles préliminaires des grands avantages que les Russes viennent, de nouveau, de remporter sur les Turcs.[6]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 26. — [2] Vergl. Nr. 18439. — [3] Vergl. Nr. 18447. Die gleichen Nachrichten ergehen mit Erlass vom 27. September (in der Ausfertigung vom 28. datirt) an Maltzan. — [4] Vergl. S. 61 und Bd. XXVIII, 492. — [5] Gregori. — [6] Vergl. Nr. 18447.

18450. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 28 septembre 1769.

Votre dépêche du 22 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue. Mon intention, en vous ordonnant de me rendre compte du succès que pourrait avoir un emprunt que le margrave d'Ansbach et de Baireuth a dessein de faire négocier en Hollande,[1] n'a pas été que vous deviez en être mêlé directement, ni que vous vous adressiez à qui que ce soit, pour prendre langue là-dessus, mais que vous assistiez simplement de vos conseils, lorsque ce Prince fera entamer lui-même cette affaire, celui qui sera chargé de sa part de cette besogne, et c'est ce que vous observerez de faire, lorsqu'il en pourra être question.

D'ailleurs, vous ne perdrez nullement de vue les négociations d'emprunt en Hollande de la cour de Russie, quoique abandonnées, à ce que vous dites, par les sieurs Smeth,[2] mais y prêterez constamment toute votre attention, ainsi que sur celles que d'autres puissances encore pourraient faire entamer également dans ce pays, et m'informerez exactement de toutes les notions qui vous reviendront sur ces objets.

Au reste, la feuille ci-jointe vous apprendra les nouvelles préliminaires d'une bataille qui s'est donnée entre les Russes et les Turcs le 9 de ce mois, où les premiers ont remporté la victoire.[3]

Nach dem Concept. Federic.

18451. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION GEISELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 29 septembre 1769.

Le Roi approuve que le sieur Geiseler ait rapporté, dans sa dépêche du 23 de ce mois, les notions qu'elle comprend sur l'escadre russienne, qui depuis le 10 du courant se trouve à la rade de Copenhague.[4] Cette escadre ayant dû faire l'objet le plus intéressant de l'attention du sieur Geiseler, il aurait convenu à lui d'en faire au moins quelque mention dans toutes ses dépêches consécutives à celle où il avait annoncé son arrivée,[5] sans la passer, comme il l'a fait dans sa précédente,[6] entièrement sous silence, et il évitera de retomber à l'avenir dans pareille faute.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 74. — [2] Nicht auf Befehl der Kaiserin, wie Thulemeier am 1. September berichtet hatte (vergl. S. 67. 68). Mit dem Bankhause Smeth war Russland in directe Unterhandlung wegen der Anleihe getreten. — [3] Vergl. Nr. 18447. — [4] Das Geschwader hatte die Anker gelichtet, aber infolge ungünstigen Windes den Sund noch nicht passiren können (vergl. S. 93. 104). — [5] Vergl. S. 93. — [6] Vergl. Nr. 18444.

18452. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 1er octobre 1769.

Votre dépêche du 19 de septembre dernier m'a été fidèlement rendue. La tournure que, selon son contenu,[1] les affaires continuent de prendre à la Diète actuelle de Suède, me fait augurer que les puissances voisines de la Suède ne se trouveront nullement embarrassées de tout ce qui a été fait jusqu'à présent à cette assemblée des états, et que les autres matières qui pourront y être traitées encore, seront vraisemblablement aussi arrangées de façon qu'elles ne fourniront aucun sujet d'inquiétude à personne. C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

18453. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 1er octobre 1769.

Votre dépêche du 23 de septembre dernier m'est bien parvenue. Ce serait mal entendre le métier de la guerre, si, après avoir remporté la victoire complète sur les Turcs,[2] les Russes restaient présentement oisifs sur le champ de bataille et ne poursuivaient pas à outrance et aussi loin que possible leurs ennemis. En laissant les Turcs tranquilles derrière le Niester, ils donneraient le temps à ceux-ci de se reconnaître et de reprendre courage pour pouvoir braver de nouveau leurs vainqueurs. Il ne résulterait même pour lors d'autre profit aux Russes du gain de cette bataille que le seul avantage de se maintenir durant cette campagne dans la position actuelle où ils se trouvent, et de pouvoir prendre leurs quartiers d'hiver en Pologne. C'est-là simplement tout à quoi se borneraient les succès de leurs armes, s'ils négligent de pousser avec vivacité leurs ennemis, et qu'ils leur donnent le temps de respirer.

Nach dem Concept. Federic.

18454. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 1er octobre 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 15 de septembre dernier, et comme, selon mes lettres de Varsovie, le pronostic heureux que j'ai formé dans mes derniers ordres immédiats, pour les armes russiennes, n'a pas tardé de se convertir en réalité par la brillante victoire que le prince Golizyn a remportée, le 9 de septembre, sur la grande armée ottomane sous

[1] Cocceji berichtete von den Verhandlungen über den neuen Plan zur Regelung der Finanzen (vergl. Nr. 18427). — [2] Vergl. Nr. 18447.

les ordres du grand-vizir,[1] je ne différerai pas non plus d'écrire, au premier jour, une lettre de ma propre main à l'impératrice de Russie pour féliciter Sa Majesté Impériale sur ces nouveaux succès de ses armes et pour lui témoigner toute la part que j'ai prise à cet heureux évènement.

D'ailleurs, cette Princesse peut être persuadée que tout ce que je lui ai fait connaître de l'Empereur des Romains,[2] est très fondé, et que, quelque idée avantageuse que je lui en aie donnée, il ne pourrait que gagner encore, si Sa Majesté Impériale voyait ce Prince de près.

Enfin, et pour ce qui est des affaires de Suède, tout ce qui m'en revient,[3] prouve assez que ce gouvernement met tant de précautions dans toutes ses démarches que ses voisins n'auront aucun sujet d'en concevoir le moindre ombrage ou appréhension.

Nach dem Concept. Federic.

18455. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 1er octobre 1769.

Vous avez bien raison de présumer dans votre dernière dépêche du 23 de septembre que la réponse britannique sur la conquête de la Corse n'est calculée que pour se faire valoir dans le public et pour apaiser la nation. En effet, quelque fermeté que le ministère anglais y ait fait paraître, j'ai pourtant lieu de soupçonner qu'il ne s'entende mieux sur cet article qu'on ne devrait se l'imaginer, avec celui de Versailles.[4] Quant au silence, au contraire, que l'Empereur a observé dans notre dernière entrevue sur ce sujet, j'ai bien remarqué à ce Prince un certain embarras de s'expliquer sur les Français, et je ne crois pas me tromper en l'attribuant principalement à une certaine délicatesse de ne rien avancer qui pût déplaire à l'Impératrice-Reine sa mère et au prince de Kaunitz, son favori.

Au reste, les avis que ce dernier a prétendu avoir de Pologne,[5] ne sont rien moins que fondés, et au moins l'armée russienne n'est nullement dans un état si délabré qu'elle ne puisse faire face tant aux Ottomans qu'aux Confédérés. Mes dernières dépêches vous auront plutôt appris qu'elle vient de remporter une victoire complète sur l'armée du grand-vizir,[6] et les Confédérés n'ont jusques ici non plus aucun sujet de se glorifier de leurs succès; de sorte qu'il n'y a nulle apparence que le Roi pourrait bien être obligé de quitter Varsovie. Tout ce qu'il y a de vrai, c'est que la plupart des Polonais, jusques aux oncles même

[1] Vergl. Nr. 18447. — [2] Vergl. S. 51. 55. 56. — [3] Vergl. Nr. 18452. — [4] Vergl. S. 77. 94. 95. — [5] „Que les choses y allaient à la diable, et que la cour pourrait bien être dans le cas de quitter Varsovie.“ — [6] Vergl. Nr. 18448.

de Sa Majesté, les Czartoryski, sont extrêmement animés contre les Russes; mais, après tout, il faut espérer que la Fortune continuera si bien à favoriser les armes de ces derniers qu'il n'y aura rien à appréhender de cette animosité.

Federic.

Nach dem Concept.

18456. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 2 octobre 1769.

Vos deux dépêches du 19 et du 22 septembre dernier viennent de m'être fidèlement rendues, et je juge par la première que le ministère est dans une forte appréhension que le Parlement ne prenne le dessus à la première convocation, et que c'est principalement cette crainte qui l'engagera à le proroger au delà du terme ordinaire.[1] Mais qu'en arrivera-t-il? Il faudra pourtant en venir tôt ou tard à cette convocation. Le ministère ne gagnera rien à ce petit délai et n'échappera pourtant pas aux difficultés qu'on lui suscitera.

D'ailleurs, je suis fort de votre avis que, dans les négociations avec les Anglais, il est souvent très nécessaire d'imiter leur fierté nationale et de leur montrer de temps en temps les dents. Il n'y a à présent que la France, vis-à-vis de laquelle le ministère britannique agit avec une mollesse inconcevable.[2] En effet, il ne faut plus douter, et je crois pouvoir avancer hardiment qu'il subsiste actuellement un concert parfait entre les ministères de ces deux cours, et que même l'évènement avec une frégate française[3] dont vous faites mention dans votre postscript du 22, n'aura aucune suite fâcheuse. De part et d'autre on cherchera plutôt des palliatifs pour excuser les deux capitaines, et imperceptiblement on laissera tomber l'affaire, sans la plus relever. Aussi suis-je très persuadé que les choses n'en viendront point à une nouvelle rupture entre ces deux couronnes, à moins que la nation ne force elle-même le ministère à une levée de bouclier.

Federic.

Nach dem Concept.

18457. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 2 octobre 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 22 de septembre dernier, ainsi que la lettre particulière de la même date. Le duc de Choiseul sera apparemment déjà désabusé, à l'heure qu'il est, sur le pronostic favorable et

[1] Maltzan berichtete über den Wunsch der englischen Minister, das Parlament erst nach Weihnachten zu berufen, „pour abréger les difficultés qu'on leur suscitera". — [2] Vergl. S. 94. 95. — [3] Vergl. dafür S. 119.

précipité[1] qu'il a formé pour les succès brillants des armes ottomanes en Pologne, et la victoire signalée que, selon mes derniers ordres immédiats,[2] les Russes ont remportée, le 9 de septembre, sur l'armée du grand-vizir, lui aura fait voir combien il est encore éloigné de son calcul, et que les affaires en Pologne ne sont nullement encore dans la position où il souhaiterait peut-être de les voir réduites.

Mais quant à la flotte russienne, destinée pour la Méditerranée,[3] il est certain que la France a les moyens en main de la pouvoir insulter impunément, sans que cette puissance puisse en tirer vengeance et se procurer satisfaction. Si, au contraire, la France la laisse passer tranquillement et poursuivre sa route jusques dans l'Archipel, il est tout naturel que la Porte s'en formalisera furieusement et lui en fera des reproches. Il n'est donc pas surprenant que le duc de Choiseul soit un peu embarrassé sur le parti à prendre, quoique d'ailleurs il n'y ait aucun doute qu'il ne laissera échapper aucune occasion où il pourra jouer un mauvais tour à la Russie, qu'il paraît haïr personnellement.

Au reste, on me mande de Londres[4] qu'une frégate française qu'on soupçonne être venue dans les dunes pas loin de Douvres pour observer la flotte russienne, a été rencontrée par une petite frégate anglaise dont le capitaine, sur le refus du salut, a tiré deux coups de canon à la frégate française, après quoi celle-ci a baissé son pavillon, sans plus le relever, mais le capitaine a dépêché, tout de suite, une chaloupe pour porter la nouvelle de cette insulte en France. Je suis curieux d'apprendre de quel œil on la regardera à la cour où vous êtes, mais j'ai bien lieu de présumer qu'on la fera passer pour une affaire particulière entre les deux capitaines, qui ne tire pas à conséquence, et qu'on n'en fera point grand bruit.

Enfin, tout ce que vous me rapportez dans votre lettre particulière de l'état actuel de l'Espagne,[5] me paraît assez vraisemblable; il n'y a que la disette d'argent que je ne saurais combiner avec les sommes immenses que la confiscation des biens des Jésuites doit avoir fait entrer dans les coffres de cette monarchie, et qu'on a fait monter à 72 millions de piastres. J'aurais donc bien souhaité que vous en eussiez touché quelque chose au chevalier Gray, et si vous pouvez encore vous procurer quelques éclaircissements ultérieurs sur ce sujet, vous n'oublierez pas de me les communiquer.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Der bevorstehenden Besetzung von Podolien und halb Polen durch die Türken. — [2] Vergl. Nr. 18449. — [3] Vergl. S. 108. — [4] Vergl. Nr. 18456. — [5] Goltz berichtete nach Mittheilungen des auf der Durchreise befindlichen englischen Gesandten in Madrid, Gray, dass es der spanischen Flotte an Matrosen und tüchtigen Officieren fehle, Heer und Finanzen sich in schlechtem Zustand befänden.

18458. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 2 octobre 1769.

Désirant de ne rien laisser ignorer à la cour où vous êtes, qui puisse l'intéresser, je n'ai pas voulu différer non plus de vous communiquer ci-joint de quelle façon le duc de Choiseul continue à s'expliquer sur l'apparition prochaine d'une flotte russienne dans la Méditerranée, et ce qui se débite d'ailleurs à ce sujet en France.[1]

Nach dem Concept. Federic.

18459. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 2 octobre 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 22 de septembre dernier. Malgré tout ce qu'on semble devoir appréhender tant par rapport aux mesures prises par la délibération secrète du Sénat tenue en personne du Roi à l'occasion de la nouvelle d'une flotte russienne de 23 voiles, qui se trouve à la rade de Copenhague,[2] que relativement aux résolutions où le parti français paraît être d'exécuter les promesses faites à la cour,[3] j'ai cependant bien de la peine encore à m'imaginer qu'au bout du compte il en résultera la moindre réalité ou quelque chose de conséquence. Je suis persuadé, tout au contraire, que, si vous ébruitez là où vous êtes, comme vous vous appliquerez à le faire, les grands avantages que les Russes viennent de remporter par la dernière bataille gagnée près de Kamieniec sur toutes les forces ottomanes aux ordres du grand-vizir,[4] que cette nouvelle seule donnera matière à réflexion aux Suédois et les retiendra sûrement à ne rien entreprendre qui puisse donner de l'ombrage à leurs voisins.

Federic.

Nach dem Concept.

18460. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BLANCHOT A DRESDE.

Potsdam, 3 octobre 1769.

Le Roi est surpris de voir par la dépêche du sieur Blanchot du 29 de septembre dernier que la cour où il est, malgré toutes ses dettes, pense néanmoins encore à vouloir faire de nouveaux emprunts.[5] Ce n'est certainement pas là le moyen de se libérer d'un fardeau qui l'embarrasse et l'accable même, à l'heure qu'il est, c'est plutôt l'appesantir de plus en plus.

[1] Vergl. Nr. 18457. — [2] Cocceji hatte näheres nicht in Erfahrung bringen können. — [3] Die Verfassung zu Gunsten der Krone zu ändern. — [4] Vergl. Nr. 18447. — [5] In Höhe von 1 Million Thaler.

Pour ce qui est des dispositions favorables que les états de Saxe témoignent à la cour, Sa Majesté est toujours du sentiment que, nonobstant leur bonne volonté pour satisfaire aux désirs de l'Électeur, leur impuissance ne souffrira pas que les contributions du pays soient augmentées; mais, si on réalise la résolution dont il fait mention, de hausser le tarif des droits de consommation, il s'agira de voir si le produit d'un pareil arrangement sera assez considérable et suffisant pour remplacer le manque des revenus.[1]

Nach dem Concept. Federic.

18461. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 4 octobre[2] 1769.

J'ai été bien aise de voir, par votre dépêche du 27 de septembre dernier qui vient de m'être fidèlement rendue, que les espérances que j'ai eues de tout temps de la supériorité que les troupes russes obtiendraient sur les Turcs, aussi souvent que ces derniers voudraient se mesurer à eux et s'aviser de les attaquer, se soient effectivement réalisées, à l'heure qu'il est, d'une manière si glorieuse pour les armes de la Russie.[3] Il faudra voir maintenant si ces succès des troupes russes n'engageront pas les Confédérés polonais à mettre fin aux troubles dont ils déchirent leur patrie, et s'ils ne seront pas suffisants encore pour les tenir en repos; en tout cas il sera facile aux Russes de les ranger à la raison, surtout lorsqu'ils mettront les troupes en quartiers d'hiver dans ce royaume.

Der König fordert eine Aeusserung Benoîts, ob unter den derzeitigen Verhältnissen die Beschaffung von Remontepferden in Polen gefahrlos möglich sei, und übersendet zwei (nicht vorliegende) Schreiben zur Beförderung an die preussischen Volontäre.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Auf den Bericht Borckes vom 27. über den am 26. September erfolgten Tod seines Vaters Friedrich Wilhelm von Borcke (vergl. Bd. XXIII, 423) bewilligt der König am 2. October die nachgesuchte Verlängerung des Urlaubs bis zum Schluss des Jahres, „d'autant plus volontiers que, pour le présent, vous n'avez rien à négliger en Saxe". — [2] Auf dem für die Cabinetsvorträge angefertigten „Extracte" aus einem Schreiben des Fürsten August Sulkowski, der seine Abreise nach Bielitz anzeigt, „da er die Exactions des Conföderationsmarschall in Grosspolen, von Malczewski, nicht länger ertragen kann", und um Schutz bittet, findet sich die eigenhändige Resolution des Königs, Potsdam 3. October: „Ich kann ihm in Polen nicht schützen, und Bielitz ist unter österreichscher Hoheit." — [3] Die Russen hatten nach dem Erfolge vom 9. (vergl. Nr. 18447) einen zweiten glänzenden Sieg am 17. September am Dniester davongetragen und darauf das von den Türken verlassene Chozim besetzt. Benoît übersandte mit seinem Berichte vom 27. einen „Extrait d'une lettre de Kamieniec du 20 septembre" und die Abschriften zweier Berichte Golizyns, „du camp sur le bord du Niester vis-à-vis du Chozim" 9. und 18. September, welche detaillirte Angaben über die Vorgänge enthielten.

18462. A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 4 octobre 1769.

Madame ma Sœur. Je crains enfin d'importuner Votre Majesté Impériale en La félicitant sur les succès que Ses armes ont obtenus sur les Turcs, mais j'ose dire, Madame, que vous auriez tort de vous plaindre de mon indiscrétion, car j'ai laissé accumuler trois ou quatre victoires[1] pour vous en faire mes compliments tout à la fois, et il me paraît que la totale défaite des Turcs méritait bien que celui qui l'avait prophétisée,[2] pût en dire un mot à Votre Majesté Impériale. Je vois M. de Choiseul et l'envie[3] en frémir de rage; je vois le Divan repentant des mauvais conseils qu'il a suivis; je vois les Confédérés consternés et réduits à implorer la clémence du vainqueur; je vois enfin l'Europe admirer les sages mesures qui ont dirigé tant de triomphes et de succès. Puissiez-vous, Madame, jouir longtemps de tant de gloire dont vous vous êtes couverte en montrant aux nations étonnées que le même génie qui est capable de donner de sages lois à un empire,[4] est aussi capable de le défendre. Je suis avec la plus haute considération, jointe à une admiration parfaite, Madame ma Sœur, de Votre Majesté Impériale le bon frère et bon allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Kaiserl. Ministeriums der Auswärtigen Angelegenheiten zu St. Petersburg. Eigenhändig.

18463. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 4 octobre 1769.

Votre dépêche du 19 de septembre dernier m'a été fidèlement rendue, et je m'empresse à vous faire tenir la lettre ci-jointe[5] de ma propre main que j'ai écrite à Sa Majesté Impériale de Russie pour la féliciter sur les nouveaux succès brillants de ses armes en Pologne. Ces derniers ne se bornent pas à la victoire que l'armée aux ordres du prince Golizyn a remportée, le 9 de septembre, sur celle du grand-vizir;[6] une seconde, tout aussi signalée et suivie de la prise de Chozim, lui a succédé de près le 17 et où les Ottomans ont été mis entièrement en déroute.[7] Vous en saurez apparemment déjà, à l'heure qu'il est, plus de détails, de sorte que je ne veux pas m'arrêter à vous faire part de ceux qui viennent de m'entrer, et il ne me reste rien à ajouter sur ces heureux évènements, si ce n'est de vous recommander de remettre ma susdite lettre incessamment à Sa Majesté Impériale et de l'accompagner de tout ce que [vous] pourrez imaginer de poli et d'obli-

[1] Vergl. Nr. 18461. — [2] Vergl. Bd. XXVIII, 118. 456. — [3] So. — [4] Vergl. Bd. XXVI, 400. — [5] Nr. 18462. — [6] Vergl. Nr. 18447. — [7] Vergl. Nr. 18461.

geant, pour bien exprimer à cette grande Princesse toute l'étendue de la part vive et sincère qu'en bon et fidèle allié j'ai prise à ces glorieux succès de ses armes.

Selon toutes les apparences, la présente campagne tire vers sa fin, et l'armée ottomane, après la perte considérable qu'elle a faite, n'aura guère envie de reparaître cette année sur la scène. Je serais donc bien aise de savoir si vous croyez que la cour où vous êtes, après avoir fini aussi glorieusement cette première campagne, serait bien disposée à se prêter à des propositions de paix, et quelle est, à l'heure qu'il est, en général sa façon de penser sur la guerre avec la Porte. Vous n'oublierez donc pas de m'en informer le plus tôt que vous pourrez, et de ne me laisser rien ignorer de tout ce qu'il pourrait y avoir quelque rapport.

En attendant, vous pouvez compter que le jugement que j'ai porté sur le caractère de l'Empereur des Romains,[1] est très fondé, et que tous ceux qui le connaissent ou qui auront occasion de faire sa connaissance, seront obligés de convenir qu'il ne manque rien au portrait que je vous en ai fourni.

D'ailleurs, et pour ce qui regarde le séjour de mon envoyé à la cour de France, il n'y a qu'une seule raison qui pourrait m'engager de le prolonger encore pour quelque temps; c'est qu'il importerait peut-être à la cour où vous êtes, de veiller de près aux mesures que le duc de Choiseul pourrait prendre à l'apparition d'une flotte russienne dans la Méditerranée. En effet, ce ministre est trop enclin à faire toutes sortes de niches à la Russie pour laisser échapper cette occasion; et si le comte Panin n'a reçu aucune dépêche du sieur Chotinski depuis que celui-ci a vu le duc de Choiseul à Compiègne, je voudrais bien être garant que ce ministre a de nouveau fait intercepter ses lettres,[2] et qu'il saisira toutes les occasions qui se présenteront pour insulter cette puissance.

Enfin, on prétend[3] que le roi de Sardaigne auquel la France a fait faire la même insinuation au sujet de la conquête de Corse qu'elle a fait passer aux autres cours,[4] doit avoir fait sentir à cette couronne que cette conquête lui paraissait contraire au traité d'Aix-la-Chapelle, et qu'on ne pourrait pas se dispenser d'en donner avis à ceux qui y étaient intéressés. C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Solms berichtete, dass die Kaiserin dem König für die Portraitskizze über Joseph II. (vergl. S. 56) danke, mit dem Zusatz, „que les observations de Votre Majesté sur le caractère et la façon de penser de l'Empereur donnaient matière à beaucoup penser". — [2] Vergl. Bd. XXVIII, 505. — [3] Bericht Rohds, Wien 27. September. — [4] Vergl. S. 28 und 77.

18464. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 4 octobre 1769.

Votre dépêche du 27 de septembre dernier m'a été fidèlement rendue, et je suis bien aise de vous apprendre que le théâtre de la guerre en Pologne a bien changé dans le courant du mois de septembre dernier. Les Russes y ont frappé deux coups bien décisifs, et les deux victoires qu'ils ont remportées successivement le 9 et le 17 de septembre, ne manqueront pas de porter la terreur et l'effroi dans les provinces et les armées de leurs ennemis. Vous en apprendrez les détails préliminaires qui m'en sont revenus, par les copies ci-jointes,[1] et vous verrez en même temps que les Russes se sont effectivement emparés, à cette occasion, de Chozim.

Der König verlängert auf das Gesuch des Gesandten von Baden-Durlach in Wien, Baron Edelsheim, den seinem Bruder, dem preussischen Kammerherrn, nach Hanau bewilligten Urlaub.

Nach dem Concept. Federic.

18465. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 5 octobre 1769.

Les notions que votre dépêche du 29 de septembre dernier contient relativement à la sensation que l'armement naval de la cour de Pétersbourg fait en France,[2] et au jugement qu'on paraît en porter en Hollande,[3] me paraissent assez curieuses, de sorte que je vous sais gré de me les avoir mandées.[4]

En revanche je vous communique ci-joint les nouvelles que nous avons ici par la voie de Pologne des succès brillants que l'armée du prince Golizyn a remportés depuis peu sur les forces ottomanes commandées par le grand-vizir en personne.[5] Ces succès ne se bornent pas simplement au gain de la bataille du 9 dont vous êtes déjà informé, mais à différentes autres actions encore dont l'avantage a été constamment du côté des Russes. Vous ne manquerez pas de faire part de ces nouvelles au prince Louis de Brunswick, et comme je suis curieux d'apprendre la sensation qu'elles feront sur le ministre de France à La Haye, le baron de Breteuil, vous serez attentif s'il s'expliquera d'une manière pacifique ou autre sur ces nouvelles, et n'oublierez pas de me

[1] Des „Extrait d'une lettre de Kamieniec" vom 20. und der Berichte Golizyns vom 9. und 18. September, vergl. Nr. 18461. — [2] Choiseul, der auf die erste Nachricht mehrere Couriere nach den Häfen und Konstantinopel gesandt hatte, behandelte sie hernach „sur le ton de plaisanterie". — [3] Die Holländer hielten die Fahrt nach dem Mittelmeer der vorgeschrittenen Jahreszeit wegen für unmöglich. — [4] Am 5. October sendet der König den obigen Bericht von Thulemeier an Solms zur vertraulichen Mittheilung an Panin. — [5] Vergl. Nr. 18461.

rendre compte des propos qu'il pourra tenir à cette occasion, d'autant plus qu'à coup sûr je pourrai m'orienter par là sur la façon de penser du duc de Choiseul à cet égard.

Nach dem Concept. Federic.

18466. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 5 octobre 1769.

Quoique je n'aie reçu aucune dépêche de votre part par le dernier ordinaire, je ne veux cependant pas différer de vous informer des ultérieurs succès brillants des armes russiennes sur les bords du Niester. Le prince Golizyn y a frappé successivement deux coups bien décisifs, l'un le 9 et l'autre le 17 de septembre dernier. Le premier vous est déjà connu en gros par mes derniers ordres, et les copies ci-jointes[1] vous en apprendront encore quelques détails, ainsi que la défaite de l'élite de l'armée ottomane qui y a succédé le 17. Ces deux heureux exploits font un honneur infini aux armes de l'impératrice de Russie, et, selon toutes les apparences, l'armée ottomane ne reparaîtra plus, cette année, sur la scène, mais cherchera plutôt de réparer dans des quartiers d'hiver les pertes considérables qu'elle a faites dans cette première campagne.

Au reste, l'extrait ci-joint de mes lettres de La Haye[2] vous apprendra la sensation que l'armement naval de la Russie pour la Méditerranée a faite en France, et le jugement qu'on en porte en Hollande.

Nach dem Concept. Federic.

18467. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 5 octobre 1769.

J'ai reçu par le dernier ordinaire votre dépêche et lettre particulière du 25 de septembre, et je m'empresse à vous informer ultérieurement des succès brillants des armes russiennes sur les bords du Niester. Ils ne se bornent point à la victoire du 9 de septembre qui vous est déjà connue en gros par mes derniers ordres; une seconde, pas moins brillante, y a succédé, le 17, sur l'élite de l'armée ottomane, et les copies ci-jointes[3] vous apprendront quelques détails de l'une et de l'autre. Après ces heureux exploits successifs, il y a toute apparence que l'armée ottomane ne reparaîtra plus sur la scène, mais pensera plutôt à prendre ses quartiers d'hiver pour avoir le temps de réparer les pertes considérables qu'elle vient d'essuyer dans cette première campagne.

[1] Vergl. S. 124. Anm. 1. — [2] Vergl. Nr. 18465. — [3] Vergl. S. 124. Anm. 1.

Vous n'oublierez pas d'observer et de m'informer quelle sensation ces nouvelles feront sur la cour où vous êtes, et en particulier sur le duc de Choiseul, qui, malgré sa finesse, aura cependant bien de la peine à cacher le chagrin qu'il en aura.

Au reste, et pour dire un mot sur votre dépêche susalléguée, je remarque par son contenu et par celui de la lettre particulière qui y était jointe, que le ministre d'Angleterre[1] et peut-être quelques Polonais sont, pour ainsi dire, les principales sources où vous puisez les notions dont vous étoffez vos dépêches; mais je ne saurais vous cacher que ce n'est nullement par cette voie que vous parviendrez à apprendre les choses intéressantes qui se passent à la cour où vous êtes, et qui font pourtant les principaux objets de votre mission en France. Aussi en arrive-t-il que j'en suis mieux instruit par mes lettres de Hollande[2] que par les vôtres, et que c'est même par les premières que j'apprends souvent les mesures que le duc de Choiseul prend dans les conjonctures présentes, sur lesquelles vous gardez, dans vos dépêches, le plus profond silence.

Quant à la flotte russienne, vous avez raison de regarder la nouvelle de son passage à Calais comme prématurée, mais, pour ce qui est de mon entrevue avec l'Empereur à Neisse, j'ai d'autant plus de peine de présumer que le duc de Choiseul en soit embarrassé,[3] que j'ai plutôt tout lieu d'être entièrement persuadé et convaincu du contraire.

Nach dem Concept. Federic.

18468. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 5 octobre 1769.

Je vois par votre lettre du 4 de ce mois que le duc de La Rochefoucauld désire de m'être présenté.[4] Comme je suis intentionné de venir à Berlin, quand ma belle-sœur, la princesse Ferdinand, sera accouchée,[5] je pense profiter de cette occasion pour le voir, à moins qu'il ne soit trop pressé dans ses voyages.

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

[1] Goltz berichtete über eine Unterredung mit Walpole betreffend den russisch-türkischen Krieg. — [2] Vergl. Nr. 18465. — [3] Goltz berichtete: „Je suis persuadé que ce ministre craint que l'entrevue pourra avoir augmenté l'éloignement personnel de l'Empereur pour la France, quand même elle n'a pas moyenné un arrangement politique contraire aux intérêts de cette cour.“ — [4] Vergl. Bd. XXVIII, 394. — [5] Die Prinzessin wurde am 21. October von einem Prinzen (Friedrich Heinrich Emil Karl) entbunden.

18469. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION GEISELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 6 octobre 1769.

Le Roi est surpris que le sieur Geiseler dans sa dépêche du 30 de septembre dernier ne fasse aucune mention ultérieure de la rupture du traité des Barbaresques avec la cour de Danemark,[1] dont toutes les nouvelles publiques sont remplies. Cet évènement, qui ne peut qu'être intéressant pour les sujets commerçants de la cour où il se trouve, mérite, par cette raison même, toute l'attention dudit Geiseler, et, pour cet effet, Sa Majesté lui ordonne de ne pas le perdre de vue, mais de mander fidèlement par ses rapports suivants la sensation que ladite rupture fait là-bas, ainsi que toutes les autres notions qu'il pourra apprendre sur ce sujet.

Nach dem Concept. Federic.

18470. A L'ÉLECTRICE DOUAIRIÈRE DE SAXE A DRESDE.

[Potsdam] 7 octobre 1769.

Madame ma Sœur. Votre Altesse Royale met le comble à mes vœux en daignant réaliser une idée que j'avais toujours envisagée comme une idée consolante, une heureuse illusion qui pouvait rendre souffrable l'éloignement où j'ai été obligé de vivre de votre personne auguste.[2] Vous ressemblez en tout, Madame, aux dieux, qui ne font rien à demi, et qui exaucent quelquefois les vœux des humains, lorsqu'ils voient que leur adoration part d'un cœur sincère et d'une entière résignation à leur volonté. Nous verrons donc ici cette Électrice admirable, et nous posséderons — quoique pour peu de temps — celle dont l'univers entier nous enviera la possession. Pardonnez, Madame, à mon ivresse, on ne se possède pas dans des moments d'un plaisir vivement senti. Je ne puis plus mesurer scrupuleusement mes termes; je suis dans ce premier enthousiasme de ravissement où l'expression du sentiment l'emporte et fait oublier la retenue qu'on doit à votre extrême modestie. Mais comment reconnaître, Madame, un tel bienfait? et quelle ressource me reste-t-il pour vous rendre la millième partie des faveurs que vous répandez sur moi? La haute considération et l'estime infinie que j'ai pour votre personne, ne sauraient s'accroître; je ne puis donc renouveler à Votre Altesse Royale que la continuation de ces sentiments d'admiration qui ne finiront qu'avec ma vie, étant etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei; die Ausfertigung war eigenhandig.

---

[1] Vergl. S. 110. — [2] Maria Antonia sagte, Dresden 2. October, dem König ihren Besuch zu. Vergl. Nr. 18441.

18471. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON STUTTERHEIM IN KÖNIGSBERG i. Pr.

Potsdam, 8. October 1769.

Da Ich aus Eurem Bericht vom 3. dieses[1] ersehe, dass die Conföderirte im Pomerellschen sehr angewachsen und sich dem Elbinger Werder stark nähern, so approbire Ich sehr die von Euch dem Generalmajor von Pomeiske dieserhalb gegebene Ordre, und könnet Ihr zu desselben Soutien, wenn die Conföderirte sich ja auf guter Art nicht warnen und zurückweisen lassen sollten, allenfalls ein paar Garnisonregimenter, auch, wenn es nöthig, andere Regimenter dahin schicken und denen Conföderirten Ernst zeigen lassen. Ich muss solches und dass Ihr denen vorkommenden Umständen nach hierunter verfahret, Eurer eigenen Einsicht und Ueberlegung um so mehr überlassen, da Ich zu weit entfernet bin, um Euch über jeden Vorfall Meine Ordres zukommen lassen und Euch dirigiren zu können.

Uebrigens müsset Ihr denen Conföderirten Pulver, sowie überhaupt Kriegesbedürfnisse zuzubringen nicht gestatten, sondern solches auf alle Weise zu behindern bedacht sein.

Nach dem Concept. Friderich.

18472. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 8 octobre 1769.

Les bonnes nouvelles que vous continuez à me mander, par votre dépêche du 30 de septembre dernier, du succès que les armes russiennes ont eu en dernier lieu sur les Turcs,[2] me sont très agréables, et je vous sais gré de l'attention que vous avez à ne me laisser rien ignorer de tout ce qui vous revient à leur égard.

Je suis surpris de voir cependant que, malgré tous ces avantages des Russes, l'obstination des Confédérés de Pologne ne prend encore aucune fin. Selon des avis de Prusse ils doivent y commettre des ravages affreux, de sorte que, pour mettre mes provinces à l'abri des désordres, j'ai résolu même, sur des représentations qui m'ont été faites, de faire avancer encore quelques régiments de mes troupes sur les frontières pour les couvrir d'autant mieux contre leurs insultes.[3]

J'approuve d'ailleurs beaucoup votre dessein de réitérer au roi de Pologne les conseils amicaux que vous lui avez donnés ci-devant de ma part, et je vous recommande même fort de ne pas négliger à lui en rafraîchir la mémoire au plus tôt possible. Vous ajouterez même à tout ce que je vous ai déjà enjoint précédemment de lui insinuer,[4] qu'il

[1] Liegt nicht vor. — [2] Benoît berichtete über Einzelheiten des Kampfes vom 17. September, vergl. Nr. 18461. — [3] Vergl. Nr. 18471. — [4] Auf Russland Rücksicht zu nehmen, vergl. S. 12 und Bd. XXVIII, 499.

devait être assuré que les Polonais en général inclinaient pour la maison de Saxe, et qu'ils ne souhaitaient unanimement rien autre chose que d'avoir l'Électeur pour leur roi; qu'ainsi lui, roi de Pologne, devait, dans ces circonstances, être extrêmement sur ses gardes et éviter de ne pas faire la moindre démarche qui puisse déplaire à la cour de Russie, puisqu'il devait s'attendre que le Primat du royaume,[1] qui était entièrement dévoué à la Saxe, tâcherait sûrement d'en profiter, pour lui jouer un mauvais tour auprès de cette cour et la lui aliéner entièrement. C'est ce que vous ne manquerez pas de lui représenter et de lui imprimer, pour ainsi dire, de votre mieux.

Je veux bien vous prévenir aussi que l'électrice douairière de Saxe, qui désire beaucoup de connaître personnellement la Princesse de Prusse ma nièce, qui est cousine de sa bru,[2] est résolue de venir dans quelques jours faire une apparition ici à Potsdam,[3] mais que cette entrevue ne changera absolument rien à ma façon de penser ni au système que j'ai adopté jusqu'à présent.

Au reste, je vous ai déjà adressé par l'ordinaire dernier deux lettres pour mes officiers volontaires à l'armée du prince Golizyn,[4] et je me flatte que la communication entre Varsovie et l'armée russienne sera tellement rétablie à présent que vous serez à même de les leur faire parvenir en toute sûreté.

Federic.

Nach dem Concept.

18473. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 8 octobre 1769.

Votre dépêche du 30 de septembre dernier m'est très bien parvenue, et comme je vous ai déjà communiqué, à la suite de mes derniers ordres immédiats,[5] les succès brillants que les Russes ont remportés sur les Ottomans le 9 et le 17 du même mois, je n'ai rien à y ajouter aujourd'hui, si ce n'est que le prince Golizyn a déjà détaché un corps de troupes à Jassy pour y faire recevoir l'hommage de toute la Moldavie.[6]

Je suis fort curieux de savoir de quel œil tous ces succès des armes russiennes sont envisagés à la cour où vous êtes. J'ai de la peine à me persuader qu'ils y soient accueillis favorablement, et qu'on en soit fort édifié. Vous n'oublierez pas de m'en informer, et, en attendant,

[1] Podoski. — [2] Herzog Friedrich Michael von Zweibrücken-Birkenfeld, der Vater der Churfürstin von Sachsen Maria Amalia Augusta, und die Landgräfin Caroline von Hessen-Darmstadt, die Mutter der Prinzessin von Preussen Friederike, waren Geschwister. — [3] Vergl. Nr. 18470. Der Wunsch nach der persönlichen Bekanntschaft mit der Prinzessin von Preussen ist in dem Schreiben der Churfürstin-Wittwe (vergl. in den Œuvres, Bd. 24, S. 179) nicht ausgesprochen. — [4] Vergl. S. 121. — [5] Vergl. Nr. 18464. — [6] Bericht Benoîts, Warschau 30. September.

je souhaite, dans mon particulier, plus que jamais pour le bien de l'humanité qu'ils puissent ouvrir quelques voies de réconciliation, et que les deux parties belligérantes en prennent occasion de travailler à un prompt rétablissement de la tranquillité.

Mais pour les nouvelles de Perse que, selon les lettres de Constantinople, un marchand arménien de Taurus y a apportées,[1] vous avez bien raison de les regarder comme sujettes à caution. Il se peut qu'elles soient fondées, mais ce qui me les rend encore douteuses, c'est qu'il n'est pas à croire qu'une nation qui a soutenu une si longue guerre, puisse s'y engager de nouveau à la légère et sans y être obligée par quelque nécessité urgente. Le temps nous apprendra ce qu'il en est, et en attendant je ne veux pas vous laisser ignorer un phénomène plus réel, c'est que l'électrice douairière de Saxe a pris la résolution de faire un tour ici pour faire visite, à ce qu'elle prétend, à ma chère nièce la Princesse de Prusse, cousine de sa bru, l'Électrice régnante.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

18474. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 8 octobre 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 22 de septembre dernier, et je ne saurais qu'applaudir à tout ce que vous avez ajouté de poli et d'obligeant dans votre réponse au comte de Tschernyschew.[3] Cet article m'était entièrement échappé, lorsque je vous adressai mes ordres immédiats du 27 d'août;[4] j'étais accablé, ce jour-là, d'affaires et d'expéditions, et vous avez très bien fait d'y suppléer et de compasser votre compliment aux sentiments que vous me connaissez pour ce général; aussi avez-vous eu raison de regarder le motif qui vous y a engagé, comme un sûr garant de l'approbation que je donnerais à votre conduite dans cette rencontre, et, en continuant de suivre les mêmes principes, vous ne courrez jamais risque d'être désavoué.

En attendant, les heureux succès des Russes contre les Turcs, le 9

[1] Ueber kriegerische Vorbereitungen in Persien zum Marsche nach Babylonien. — [2] Vergl. Nr. 18470. — [3] Solms hatte dem Grafen Tschernyschew, der auf sein Schreiben über die preussischen Volontäre (vergl. S. 50) eine Antwort erwartete, im Namen des Königs, obgleich ohne Auftrag, die Genugthuung desselben über die Haltung seiner Officiere und über seine persönliche Bekanntschaft mit Tschernyschew (vergl. Bd. XXI, 589. 596; XXII, 618. 628. 629) ausgesprochen. Solms beabsichtigte, damit sowohl der Eigenliebe Tschernyschews zu schmeicheln und seine Anhänglichkeit an den König zu befestigen, als auch seinen durch Golizyns Misserfolge gesunkenen Muth zu heben, für die sich Tschernyschew, als an dessen Ernennung betheiligt, zugleich verantwortlich fühlte. — [4] Nr. 18356.

et le 17 de septembre dont j'ai reçu, à l'heure qu'il est, les détails,[1] et dont vous êtes tout aussi bien informé présentement, contribueront à tranquilliser ce général au sujet du prince Golizyn, et ils sont, en effet, bien glorieux aux armes de sa souveraine et très propres à rétablir la réputation de ce général; aussi me mande-t-on que l'armée russe ne tardera pas d'entrer en quartiers d'hiver,[2] puisqu'il y a nulle apparence que les Ottomans aient envie de reparaître, cette année, sur la scène pour se mesurer de nouveau contre elle.

Au reste, la copie ci-jointe renferme quelques nouvelles de Constantinople qui me sont entrées de Vienne,[3] et dont je suis bien aise de vous faire part pour en faire l'usage ordinaire, et je finis par vous informer d'un autre phénomène qui vous paraîtra bien nouveau. Vous saurez donc que l'électrice douairière de Saxe m'a fait avertir qu'elle avait envie de faire un tour ici pour voir la Princesse de Prusse, cousine de sa bru;[4] [ce] n'est cependant qu'un pur prétexte, et je sais, à n'en presque pas douter, que de vues politiques sont le principal motif de ce voyage. En effet, j'ai appris de très bonne part que l'apparition que le duc de Teschen a fait, en dernier lieu, à Neisse en compagnie de l'Empereur, a intrigué beaucoup cette Princesse,[5] et qu'elle lui a donné lieu à soupçonner que Sa Majesté Impériale ne m'ait persuadé de favoriser plutôt ce Prince que l'Électeur son fils dans les vues sur le trône de Pologne. Je ne doute pas même que le ministre de Russie à Dresde n'ait déjà informé sa cour combien l'Électrice douairière est prévenue et imbue de l'idée de voir la couronne de Pologne sur la tête de l'Électeur son fils, et combien d'intrigues et de ressorts elle fait manœuvrer en Pologne pour la lui procurer. Or, après y avoir bien réfléchi et quoiqu'il n'ait pas été la moindre question dans mes entretiens avec l'Empereur de cette élévation du duc de Teschen, il me semble cependant que le droit du jeu exige et le meilleur parti que je puis prendre, est de ne pas désabuser cette Princesse de ce soupçon et de la laisser plutôt dans cette erreur, afin de lui inspirer d'autant plus de défiance et d'éloignement pour la cour de Vienne et faire avorter peut-être, en même temps, toutes les entreprises de différentes cabales qu'on a formées en Pologne jusqu'ici. Cependant, j'ignore encore le jour que cette Princesse compte arriver ici, mais je n'oublierai pas de vous informer, dans le plus grand détail, de tout ce qui se passera dans cette visite, et, en attendant, vous aurez soin de prévenir en confidence le comte de Panin de tout ce que dessus.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

[1] Vergl. Nr. 18461 und 18472. — [2] Bericht Benoîts, Warschau 30. September. — [3] Vergl. Nr. 18473. — [4] Vergl. S. 129. — [5] Vergl. S. 50. 71.

18475. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 9. October 1769.

Euer Bericht vom 4. Septembris ist Mir richtig eingehändigt worden, und zwar zu einer Zeit, da kurz vorhero sehr wichtige Nachrichten von denen durch die Russen über die Türken den 9. und 17. ejusdem erfochtenen herrlichen Siegen bei Mir eingegangen waren. Ihr werdet die Hauptumstände davon aus denen abschriftlichen Anlagen[1] des mehreren ersehen, und Ich bin nunmehro sehr begierig, von Euch zu vernehmen, was für Eindruck selbige bei der Pforte machen und ob dieselbe nicht anfangen werde, auf friedfertige Gedanken zu kommen. Findet Ihr, dass hierunter etwas zu hoffen stehet, so könnet Ihr wohl anfangen, einem oder dem andern von denen Grossen der Pforte vom Frieden etwas vorzubuchstabiren, um solchergestalt ihre wahre Denkungsart zu erfahren. Ginge es nach Meinen Wünschen, so würde die Wiederherstellung des Friedens zwischen beiden Mächten keinen langen Anstand finden, sondern je eher je lieber zu Stande gebracht werden.

Die russische Flotte, welche nach dem Mittelländischen Meer und dem Archipelago bestimmt ist, hat nunmehro den Sund passiret,[2] wird aber wohl künftiges Frühjahr erst ihre Operationes anfangen. Sollten nun die Persianer, nach der Aussage des in Eurem obangezogenen Bericht bemerkten armenianischen Kaufmanns, auch auf ihrer Seite denen Türken eine Diversion machen,[3] so haben, Meines Erachtens, letztere grosse Ursach, ihren Frieden mit Russland je eher je lieber zum Stand zu bringen und auf alle mögliche Weise zu befördern. Bei dieser Gelegenheit kann Ich Euch auch nicht verhalten, dass die Türken nunmehro wohl diejenigen, welche es mit ihnen gut gemeinet, werden haben kennen und zugleich unterscheiden lernen, ob es diejenigen gewesen, welche ihnen den Krieg mit Russland an- oder abgerathen haben.

Von der von Frankreich der Pforte angebotenen Mediation[4] ist Mir auch schon einige, obgleich vague Nachricht zugekommen. So viel ist indessen gewiss, dass gedachte Krone bereits seit einiger Zeit einen gewissen Sabatier als Chargé d'affaires an den russischen Hof abgesandt hat, welcher zwar daselbst angekommen, wegen der zwischen beiden Höfen über die Intercipirung der Briefe des russischen Chargé d'affaires zu Paris entstandenen Zwistigkeiten aber bis diese Stunde noch zu keiner Audienz vorgelassen worden ist.[5]

Nach dem Concept. Friderich.

---

[1] Vergl. Nr. 18461. — [2] Vergl. S. 115. — [3] Vergl. dafür S. 130. — [4] Zegelin berichtete: „Man will mir versichern, dass der französische Minister nunmehro anfänget, der Pforte zum Frieden anzurathen, und ihr dabei die Mediation seines Hofes offeriret.“ — [5] Vergl. Bd. XXVIII, 505.

18476. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 9 octobre 1769.

Votre dépêche du 29 de septembre dernier vient de m'être fidèlement rendue, ainsi qu'un post-scriptum et une lettre particulière de la même date, de même que la lettre de Sa Majesté Catholique[1] que l'ambassadeur d'Espagne[2] vous avait remise pour moi.

Il est hors de doute, ainsi que vous l'observez très bien dans la première, que c'est au duc de Choiseul seul que le Danemark est redevable de la rupture avec le dey d'Alger.[3] Ce boute-feu ne cherche qu'à allumer le flambeau de la guerre partout, et comme il a été l'auteur et le moteur des brouilleries entre la Porte et la Russie,[4] il n'a pas moins attisé le feu des nababs contre l'Angleterre.[5] Tout cela aurait donc bien dû vous engager d'observer de plus près et d'épier mieux que vous n'avez fait jusques ici, les intrigues et les ressorts secrets de ce ministre, et de ne pas attendre que je vous en fasse part d'ici. Les canaux dont vous vous servez jusques à présent, ne me paraissent aussi nullement propres à vous procurer des notions justes à ce sujet. Celles au moins que les ministres étrangers, qui résident à la cour où vous êtes, pourront vous fournir, sont de très peu d'importance. D'ailleurs, on ne saurait trop y tabler, puisque chacun envisage les affaires selon ses propres dispositions, et comme le sieur Walpole[6] passe notoirement pour une créature du ministère britannique, et que celui-ci s'entend sous main avec le duc de Choiseul,[7] vous sentirez bien vous-même que ce serait se faire illusion que d'attendre de sa part des lumières justes sur la façon de penser du ministère de Versailles.

Il en est de même de tout ce que vous me dites de la sensation que mon entrevue avec l'Empereur à Neisse a produite en France. Vous m'informez, à la vérité, de celle qu'elle a faite sur le public;[8] mais, outre que j'en ai été tout aussi bien instruit par les gazettes, je m'embarrasse fort peu du jugement que le public en porte. C'est la véritable façon de penser du duc de Choiseul sur cet article que j'ai désiré de savoir, et, pour la pénétrer, vous auriez dû vous adresser à des personnes capables à vous en mettre bien au fait. A cette occasion, je ne veux pas non plus vous dissimuler que tout ce qu'il vous importait de savoir de cette entrevue, vous a été effectivement communiqué, et qu'après avoir fait examiner les minutes de toutes les dépêches immédiates qui vous ont été adressées, il ne s'est absolument rien manifesté de la lacune que vous paraissez soupçonner dans votre lettre particulière.[9]

[1] D. d. St. Ildefonso 28. August; Glückwunsch zur Vermählung des Prinzen von Preussen. [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [2] Fuentes. — [3] Vergl. S. 127. — [4] Vergl. Bd. XXVII, 607; XXVIII, 514. — [5] Vergl. Bd. XXVIII, 493. — [6] Vergl. S. 126. — [7] Vergl. S. 95. 134. — [8] Man befürchtete, dass Oesterreich sich von Frankreich abwenden und mit Preussen verständigen wolle. — [9] Goltz schloss aus Verweisungen in den Erlassen vom 2. und 18. September (Nr. 18371 und 18415)

Au reste, vous verrez par la copie ci-jointe en clair les suites ultérieures des dernières victoires des Russes,[1] et vous jugerez par son contenu que leurs succès contre les Ottomans ne sont rien moins qu'équivoques, mais qu'ils vont plutôt en augmentant, et que tout ce qu'on débite du contraire en France, n'est que des contes fabriqués dans le cabinet du duc de Choiseul pour donner le change au public.

La flotte russienne destinée pour la Méditerranée vient aussi de passer le Sund, mais il se pourrait bien qu'elle ne parût dans cette mer qu'au printemps prochain, pour commencer alors tout de suite ses opérations.

Enfin, voici un petit supplément aux glorieux succès des armes russiennes dont je vous ai fait communiquer les prémices par mes derniers ordres immédiats.[2]

Federic

Nach dem Concept.

18477. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 9 octobre 1769.

Votre dépêche du 26 de septembre dernier vient de m'être fidèlement rendue, et vous aurez déjà vu par un de mes ordres précédents ce que je pense au sujet de l'affaire entre un vaisseau français et anglais aux Dunes.[3] En effet, malgré tout ce que le ministre de France vous a insinué à ce sujet,[4] je doute fort qu'il en résulte quelque chose de sérieux, et au moins ne saurait-on en attendre le moindre changement dans la position actuelle des affaires entre les deux cours.

Mais, d'ailleurs, j'ai appris par de bonnes lettres particulières de France que c'est le duc de Choiseul seul qui a suscité à l'Angleterre la guerre des nababs en Asie, et qu'il y a employé un émissaire secret qui, par ses corruptions, a engagé ces nations à rompre avec cette couronne. On m'assure en même temps, à cette occasion, et on m'en parle d'une façon à n'en pouvoir plus douter, que ce ministre a su se rendre si bien maître du ministère britannique qu'il en regarde les membres, pour ainsi dire, comme ses subalternes et ses commis, de sorte que je ne saurais plus m'empêcher de regarder comme bien fondées les différentes accusations de la nation contre la présente administration. Comme vous êtes cependant à même d'apprécier tous ces avis à leur juste valeur, vous n'oublierez pas de m'en dire votre

auf frühere, dass jenen ein Erlass voraufgegangen sei, „relatif non seulement au journal et au précis (vergl. Nr. 18365), mais à quelque sujet de conversation entre Votre Majesté et l'Empereur, dont Elle a jugé à propos de me donner part à telle ou autre intention".

[1] Vergl. Nr. 18472. — [2] Nr. 18467. — [3] Vergl. S. 118. — [4] Vergl. dafür Nr. 18479.

sentiment, et, au reste, il m'est fort indifférent quel jugement on porte, dans votre île, sur ma dernière entrevue avec l'Empereur à Neisse.

Nach dem Concept. Federic.

18478. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 9 octobre 1769.

Votre dépêche du 3 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue. Quoique le rôle que le général Paoli a joué, paraisse être entièrement fini, et que, selon toute apparence, on ne peut guère s'attendre à le voir reparaître avec éclat sur la scène, ni en temps de paix ni en temps de guerre, la conduite cependant que le ministère britannique tient vis-à-vis de cet ancien général des Corses,[1] et qui, comme vous dites, ne répond nullement à la fermeté dont il a voulu faire dernièrement une espèce d'ostentation dans sa réponse au mémoire de la cour de Versailles au sujet de l'occupation de l'île de Corse,[2] démontre clairement non seulement la faiblesse du ministère actuel de la Grande-Bretagne, mais aussi les ménagements peu convenables et la lâche complaisance que ce ministère observe en toute rencontre pour la France.

Nach dem Concept. Federic.

18479. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 9 octobre 1769.

On me mande de Londres[3] qu'une frégate française qu'on soupçonne être venue dans les Dunes, pas loin de Douvres, pour observer la flotte russienne, destinée pour la Méditerranée, a été rencontrée par une petite frégate anglaise, et que le capitaine de cette dernière, sur le refus du salut de l'autre, lui a tiré deux coups de canon; sur quoi le capitaine français a, à la vérité, baissé son pavillon, sans plus le relever, mais a dépêché tout de suite une chaloupe pour porter la nouvelle de cette insulte en France. On ajoute[4] que le ministre de France à Londres[5] regarde cet évènement comme une des plus grandes insolences de la part du capitaine de la frégate anglaise, vu que les vaisseaux français n'étaient nullement obligés de baisser leur pavillon devant les vaisseaux anglais, et que, par conséquent, sa cour pourrait bien lui donner des ordres très positifs d'en porter des plaintes à l'Angleterre.

[1] Thulemeier berichtete, „que l'administration britannique est décidée à éviter tout ce qui pourrait déplaire ou aliéner la cour de Versailles dans cette occasion". — [2] Vergl. S. 77. 117. — [3] Vergl. Nr. 18456. — [4] Vergl. Nr. 18477. — [5] François.

Le temps nous apprendra ce qu'il en résultera, et, en attendant, je vous communique ci-joint en copie mes dernières dépêches de Constantinople du 4 de septembre dernier[1] qui, à peu de choses près, sont entièrement analogues à celles qui m'en étaient revenues par mes dernières lettres de Vienne, et dont je vous ai déjà communiqué le précis par mes ordres immédiats d'hier.[2]

Au reste, et comme, selon toutes les apparences, la présente campagne entre les Russes et les Ottomans ne tardera pas de finir, je m'attends d'apprendre bientôt de votre part si et sous quelles conditions la Russie pourrait bien se prêter à un accommodement, et je souhaite d'autant plus d'en être informé incessamment, afin de pouvoir instruire en conséquence mon ministre à la Porte, le major de Zegelin, et lui dicter les réponses qu'il aura à faire à ceux qui pourraient lui parler du rétablissement de la paix.

Voici aussi la copie de mes dernières lettres de Constantinople, dont vous ferez l'usage convenable.

Nach dem Concept. Federic.

18480. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 9 octobre 1769.

Mon cher Frère. Je saisis toujours avec empressement les occasions de vous marquer ma tendresse, mon estime et tous les sentiments que j'ai pour vous, mon cher frère, et puisque mes fruits ont eu votre approbation, je prends la liberté de vous en envoyer une petite provision.

L'électrice de Saxe m'écrit qu'elle va venir ici,[3] je fais tous les préparatifs nécessaires pour sa réception. Elle ira de même à Berlin, et je crois qu'en général son séjour durera huit jours chez nous. Je nommerai cette année-ci celle des visites. Au janvier c'était le landgrave de Hesse,[4] en août l'Empereur, en octobre le prince héréditaire de Brunswick et l'électrice de Saxe, sans compter qui nous pourrons encore avoir en décembre.

Voilà les Russes qui ont entièrement défait [les] Turcs, et qui se sont emparés de Chozim,[5] où se termine leur campagne. Sa Majesté l'Impératrice de Toutes les Russies en rehaussera au moins de deux coudées, elle sera comme les anciens acteurs grecs qui se guindaient sur des échasses, lorsqu'ils représentaient les rois. J'ai déjà fait partir pour Pétersbourg une petite charge d'encens[6] qu'il faudra, je crois, renouveler selon l'occasion. Je suis sûr qu'on sera très fâché de ces succès à Vienne, d'autant plus que les Russes se sont fait prêter

[1] Vergl. Nr. 18475. — [2] Nr. 18474. — [3] Vergl. Nr. 18470. — [4] Hessen-Cassel, vergl. Bd. XXVIII, 494. — [5] Vergl. Nr. 18461. — [6] Vergl. Nr. 18462.

hommage par les Moldaves et Valaques à Jassy.[1] Pourvu que tout ceci mène à la paix, je m'en consolerai, mais si l'on fait encore la campagne prochaine, je craindrai beaucoup pour les Turcs, et l'esclavage des Polonais n'en deviendra que plus rigoureux.

Voilà ce que l'on devra à l'esprit tracassier de Choiseul. Ce même ministre fait faire la guerre aux Anglais en Asie; Madras est assiégé par les nababs,[2] et l'on croit qu'il sera pris. Il dépense toutes les richesses de la France pour susciter des embarras à d'autres peuples, mais, en même temps, il épuise ce royaume et précipite la banqueroute générale. Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que ce maudit Choiseul tient comme enchaîné le ministère britannique dont il dispose comme de ses commis.[3] L'accusation portée en Angleterre contre les ministres[4] n'est pas destituée de fondements. Ces gens ont étrangement prévariqué; il est sûr que le duc de Bedford et Bute sont entièrement dans les intérêts de la France. Le Roi tâche de différer le Parlement;[5] il n'obtiendra par là qu'un court répit. Il faudra pourtant en venir au terme et au choc que le parti contraire lui prépare, et cela finira probablement par le changement du ministère.

En attendant, mon cher frère, il est doux de considérer tous ces orages et ces tempêtes politiques du port où nous sommes à présent réfugiés; pourvu que la bourrasque ne vienne pas jusqu'à nous, il me sera facile de me consoler du mal qu'elle fait ailleurs. Je suis avec la plus parfaite amitié, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung Eigenhändig. Federic.

18481. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 9 octobre 1769.

Pour répondre à l'empressement que le duc de Rochefoucauld fait paraître de me faire sa cour, et vu les considérations qui, selon votre rapport d'hier, lui font désirer d'accélérer son départ,[6] je veux bien lui accorder une audience ici, et, pour cet effet, vous n'avez qu'à lui faire connaître qu'il dépendait de lui de venir se présenter jeudi prochain, 12 de ce mois, à l'heure ordinaire.

Au reste, j'ai été bien aise d'apprendre par votre second rapport du même jour que le sieur de Stutterheim vous a promis de vous avertir du jour auquel l'électrice douairière de Saxe fixera son départ pour ici,[7] et vous n'aurez rien de plus pressé que de m'en faire part,

[1] Vergl. S. 129. — [2] Vergl. S. 109. — [3] Vergl. S. 133 und 134. — [4] Vergl. S. 95. — [5] Vergl. S. 118. — [6] La Rochefoucauld hatte erklärt, „que sa santé et d'autres raisons lui auraient, à la vérité, fait désirer de pouvoir accélérer son départ". Vergl. Nr. 18468. — [7] Vergl. S. 127.

dès que vous apprendrez quelque nouvelle bien sûre et positive sur ce sujet.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

18482. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BLANCHOT A DRESDE.

Potsdam, 10 octobre 1769.

Les particularités contenues dans la dernière dépêche du sieur Blanchot du 6 de ce mois, laquelle a été fidèlement rendue au Roi, font croire à Sa Majesté que la cour de Saxe n'est occupée principalement qu'à faire des emprunts[1] et à se procurer de l'argent d'une manière ou d'autre, sans réfléchir sur les conséquences et les embarras dans lesquels elle se plongera nécessairement de plus en plus par là.

Sa Majesté applaudit, d'ailleurs, à la manière dont le sieur Blanchot a répondu au discours obligeant du comte de Sacken à l'occasion du voyage que l'Électrice douairière espère de faire auprès d'elle,[2] et Sa Majesté l'autorise à réciproquer chaque fois par des compliments à peu près équivalents aux propos obligeants qui dans les occasions pourront lui être tenus.

Au reste, le sieur Blanchot aura soin d'informer Sa Majesté aussitôt que possible du jour que madame l'Électrice douairière compte de se rendre à Potsdam, afin que Sa Majesté puisse ordonner à temps les préparatifs nécessaires pour la réception de cette Princesse.

Federic.

Il faut que vous disiez au ministre de Russie que je parlerai à l'Électrice de l'entrevue de Neisse conformément à ce que je vous ai écrit en ce temps. Je crois que vous devez m'entendre, si vous relisez les dépêches d'alors.[3]

Federic.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

18483. A LA LANDGRAVE RÉGNANTE DE HESSE-DARMSTADT A DARMSTADT.

[Potsdam] 11 octobre 1769.

Madame ma Cousine. Rien ne saurait m'être plus agréable d'apprendre, Madame, par votre propre écriture,[4] que Votre Altesse a été

[1] Vergl. Nr. 18460. — [2] Blanchot hatte geantwortet, dass er an der Herstellung des guten Einvernehmens zwischen beiden Staaten, welches Osten-Sacken wünschte, nicht zweifle, wenn die Handlungen der Regierung seinen mündlichen Aeusserungen entsprechen würden. — [3] Vergl. Nr. 18364. — [4] D. d. Darmstadt 2. October.

satisfaite du séjour qu'Elle a fait ici.[1] Vous devez être persuadée, Madame, que mon intention était certainement d'y contribuer. Je puis vous assurer que jusqu'à présent il n'y a qu'une voix sur le sujet de la Princesse votre fille, excepté que l'on souhaiterait fort de lui voir la taille gâtée, ce qui malheureusement ne paraît pas encore; mais il faut espérer que cela viendra avec le temps.

Vous me parlez, Madame, de vos affaires[2] et, pour ne pas abuser de la confiance que vous daignez prendre en moi, j'ose vous dire qu'il me semble qu'il faudrait commencer à constater le fonds que le Landgrave veut consacrer aux dividendes des capitaux qu'il compte d'emprunter, et ensuite négocier dessus, parceque, tant qu'il n'y a rien de fixé, vous trouverez difficilement des capitalistes qui vous avan[ceront] des sommes; mais, cela fait, cela pourrait devenir le sujet d'une négociation en Hollande où tout plein de rentiers ont de l'argent mort qu'ils seraient bien aise de faire travailler. Vous excuserez, Madame, la sincérité avec laquelle je vous parle, mais je vous la dois, par la confiance que vous daignez placer en moi, trop heureux, si je pouvais trouver des occasions à vous témoigner toute l'impression qu'ont faite sur moi vos différents mérites, et combien je suis avec la plus haute estime, Madame ma Cousine, votre fidèle et bon cousin

Federic.

Nach einer Abschrift der eigenhändigen Ausfertigung.

18484. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 11 octobre 1769.

Le désagrément que, suivant votre dernière dépêche du 6 de ce mois, le baron de Breteuil vient d'essuyer,[3] n'est qu'une suite nécessaire de sa conduite imprudente et déplacée pour un ministre qui ne peut que le prostituer et le rendre méprisable aux yeux de tout le monde.

Au reste, comme je m'aperçois que vos nouvelles de France sont beaucoup plus intéressantes et mieux fondées que celles que je reçois depuis quelque temps directement même de ce pays,[4] je vous enjoins de continuer à me mander exactement toutes les particularités qui vous reviendront ultérieurement au sujet de ce pays, et de vous conformer là-dessus à mes désirs.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Anlässlich der Vermählung ihrer Tochter Friederike mit dem Prinzen von Preussen, vergl. Bd. XXVIII, 494. — [2] Der geplanten Anleihe in Holland, vergl. S. 27. — [3] Breteuil hatte Sachen von einer ihm befreundeten, bankrott gewordenen Familie in seinem Gesandtschaftshotel geborgen, sie hernach aber den Gläubigern, die sich an die Generalstaaten wandten, herausgeben müssen. — [4] Vergl. Nr. 18449. 18467.

18485. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 11 octobre 1769.

Votre dépêche du 29 de septembre dernier vient de m'être fidèlement rendue. Malgré tout ce que vous m'y mandez des ressorts que le parti français en Suède met en jeu pour vouloir entrer en composition avec le parti opposé et parvenir, de cette sorte, aux fins qu'il s'est proposées,[1] je ne saurais croire cependant qu'il sera à même de pouvoir réaliser de sitôt ses desseins; je m'imagine plutôt que les succès que les Russes ont remportés dernièrement, dès qu'ils seront connus en Suède, apporteront un grand changement à la façon de penser actuelle des partisans du parti français et dans l'exécution des projets que ce parti peut avoir conçus.

Federic.

Nach dem Concept.

18486. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 11 octobre 1769.

Votre dépêche du 4 de ce mois m'a été fidèlement rendue, et vous saurez déjà, à l'heure qu'il est, que les Russes, après les victoires signalées du 9 et du 17 de septembre, n'ont pas seulement occupé Chozim, mais qu'ils ont aussi détaché un gros corps à Jassy pour y recevoir l'hommage de la Moldavie.[2] Peut-être la nouvelle de la flotte que la Russie va faire paraître au printemps prochain dans la Méditerranée, vous est également parvenue. Elle a déjà passé le Sund, et on prétend que la France a dessein d'en faire sortir une de ses ports pour l'observer et s'opposer, selon toutes les apparences, à ses entreprises. En attendant, les succès des armes russiennes me font bien espérer pour le rétablissement de la paix, et je me flatte même qu'ils donneront occasion d'y travailler pendant le cours de l'hiver prochain.

Au reste, il ne sera pas si facile à l'Empereur de mettre son armée et surtout sa cavalerie sur un meilleur pied.[3] De pareils changements demandent plus de temps et de soins que Sa Majesté Impériale s'imagine peut-être. J'en pourrai juger avec plus de précision, lorsque, l'annee prochaine, j'aurai le plaisir de rendre ma visite à l'Empereur, et, pour l'endroit, il dépendra absolument du choix de ce Prince où il voudra me recevoir.

Der König verheisst einem kaiserlichen Hauptmann Graf Kolowrat seine Entscheidung über die noch zu prüfenden Ansprüche, die dieser in einem (nicht vorliegenden) Schreiben auf eine erledigte Pfründe in Breslau erhebt.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Die Häupter der französischen Partei waren mit der Gegenpartei in Verhandlungen getreten, um sie durch Verheissung von allerlei Vortheilen, im besonderen einer Zahl von Sitzen im Senat für die Aenderung der Verfassung zu gewinnen. — [2] Vergl. S. 129 und 136. 137. — [3] Vergl. S. 89.

18487. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 11 octobre 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 26 de septembre dernier, et je ne doute pas que vous n'ayez reçu, à l'heure qu'il est, ma réplique au contre-projet de la Russie pour le renouvellement de notre alliance,[1] et que le comte de Panin n'y ait trouvé de nouvelles marques du désir sincère que j'ai de resserrer de plus en plus les liaisons entre moi et sa cour, et de les rendre pour jamais indissolubles.

Mais, pour ce qui regarde les appréhensions que ce ministre vous a fait paraître sur le tour que les affaires prennent en Suède,[2] il me semble qu'il les pousse un peu trop loin, et je suis plutôt persuadé qu'après les glorieux succès des armes russiennes cette couronne n'ira pas aussi vite en besogne que de se précipiter dans des démarches dont elle pourrait avoir sujet de se repentir.

En attendant, je ne saurais vous dissimuler que je suis un peu surpris du silence que vous avez observé jusques ici sur la destination de la flotte russienne pour la Méditerranée. Toutes les lettres qui me sont entrées d'autre part, en parlent comme d'une chose décidée, et comme on prétend, en même temps, que la France a dessein d'en faire sortir également une de ses ports qui pourrait bien être destinée à s'opposer à celle des Russes,[3] vous n'oublierez pas de me donner sur la véritable destination de cette dernière des notions plus positives, afin de me tirer de l'embarras où je me trouve par l'incertitude où vous m'avez laissé à cet égard.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

18488. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 12 octobre 1769.

Votre dépêche du 2 de ce mois avec son post-scriptum, ainsi que votre lettre particulière et son apostille me sont bien parvenues, et comme vous êtes obligé de suivre la cour à Fontainebleau, je n'ai pas

[1] Nr. 18445. — [2] Panin befürchtete die Erhöhung der Macht der Krone. — [3] Vergl. 18486. — [4] Mit einem Postscript übersendet der König ein (nicht vorliegendes) Schreiben zur Beförderung an die Volontäre. Auf dem Bericht Finckensteins und Hertzbergs, Berlin 13. October, betreffend die durch Oeynhausen im Namen des Landgrafen von Hessen-Cassel vorgetragene Bitte, bei Katharina II. auf eine für ihn günstige Beendigung des Hanauer Streitfalles (vergl. S. 62) zu dringen, findet sich die eigenhändige Resolution: „Vous n'avez qu'à lui dire la réponse que nous avons reçue du comte de Solms, peu conforme à nos espérances. Federic." Solms hatte in obigem Berichte gemeldet, dass die Kaiserin, für den Erbprinzen eingenommen, voraussichtlich die Wünsche des Landgrafen in London nicht befürworten werde.

tardé d'autoriser ma caisse de légation à vous faire tenir les 1200 écus que vos prédécesseurs ont touchés également pour ce voyage.

Les particularités que vous me marquez, au reste, dans votre lettre particulière au sujet des objets de la mission du marquis de Chauvelin à la cour de Parme,[1] pourraient bien donner lieu à quelque refroidissement entre les deux cours, mais je doute fort que cela arrive sitôt, et je ne saurais m'imaginer non plus que le Roi Très-Chrétien veuille prendre sur un ton si haut la protection que les Jésuites pourraient trouver auprès de l'infante duchesse de Parme.

Quant à votre entretien avec le ministre de Bavière dont vous me rendez compte dans l'apostille de votre lettre particulière, il me paraît très convenable que vous ne vous avanciez pas trop avec lui sur la succession de Bavière,[2] et vous ferez même bien de vous borner simplement à lui faire sentir qu'à votre avis vous ne trouviez pas qu'il fût nécessaire de prendre des mesures à cet égard.

D'ailleurs, il me semble qu'il serait bientôt temps de faire vos préparatifs pour quitter la cour où vous êtes, vers le terme que je vous ai fixé;[3] mais, en attendant, je ne saurais finir cette dépêche, sans vous faire observer encore que, malgré tout ce que vous avez supposé, le duc de Choiseul ne laisse cependant pas de se soutenir sans l'appui de la marquise du Barry,[4] et il me paraît bien décidé que, si ce duc n'avait pas été assuré qu'il n'avait rien à appréhender pour son crédit auprès du Roi son maître, il n'aurait jamais entrepris le voyage de Metz pour y voir les régiments.

Nach dem Concept. Federic.

18489. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 12 octobre 1769.

Malgré ce que, selon votre dernière dépêche du 29 de septembre, le sieur François a dit au lord Rochford au sujet de la dernière rencontre entre un vaisseau anglais et français,[5] je ne laisse cependant

[1] Da man in Frankreich glaubte, dass sich die Herzogin zu Gunsten der Jesuiten in die Geschäfte mische, war Chauvelin, der Ueberbringer der Glückwünsche Ludwigs XV. zu der im Juli erfolgten Vermählung, angeblich beauftragt, vorzustellen, „combien la cour de France souhaite de voir les choses rester là où elles en étaient avant l'arrivée de la Princesse à Parme. Si, comme il est à croire, elle n'agit que par les conseils que madame sa mère lui aura donnés en partant, le marquis de Chauvelin ne pourra pas employer trop de délicatesse pour ne pas compromettre Sa Majesté Très-Chrétienne avec l'Impératrice-Reine." — [2] Der bayrische Gesandte Graf van Eyck hatte von dem Wunsche des Churfürsten gesprochen, noch zu seinen Lebzeiten den Uebergang des Churfürstenthums in die Hände der einzigen rechtmässigen Erben durch französische und preussische Garantie gesichert zu sehen. — [3] November, vergl. S. 61. — [4] Vergl. Bd. XXVIII, 490. 491. — [5] „Que jamais la France ne consentirait à se soumettre à une prétention aussi singulière de la part de l'Angleterre de baisser pavillon devant les vaisseaux anglais." Vergl. S. 135.

pas de me fortifier dans l'idée que cette affaire tournera, à la fin, de façon qu'il n'en résultera aucun bruit, et qu'on trouvera bien moyen de l'accommoder à l'amiable.

Mais pour ce qui est des affaires de la Compagnie des Indes, elles me paraissent être dans une situation critique, et si Hyder Ali devait s'emparer effectivement de Madras,[1] le gouvernement pourrait bien perdre une partie du bénéfice qu'il tire de cette Compagnie, ce qui ferait une brèche assez considérable dans ses revenus.

Enfin, comme vous ne m'avez pas encore indiqué le terme précis de l'assemblée prochaine du Parlement, vous n'oublierez pas d'y suppléer incessamment.

Federic.

Nach dem Concept.

18490. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION GEISELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 13 octobre 1769.

Le Roi est content des notions que le sieur Geiseler, en conformité des ordres qu'il a reçus, vient de mander par sa dépêche du 7 de ce mois relativement à la flotte russienne.[2] Sa Majesté lui enjoint de prêter une attention toute particulière sur la route ultérieure que cette flotte tiendra, sur l'endroit où elle pourra aborder, ainsi que sur les vaisseaux qui la suivront encore pour la renforcer, et il ne manquera pas de continuer à rendre toutes les fois exactement compte des nouvelles que, par la suite, il apprendra sur ces différents objets.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

18491. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 13 octobre 1769.

On vient de me communiquer une lettre de Cattaro de la Dalmatie Vénitienne, en date du 30 d'août dernier,[4] au sujet du débarquement des Russes chez les Monténégrins, qui pourrait bien intéresser la curiosité de la cour où vous êtes. Je vous en adresse donc une copie, à la suite de la présente, pour faire part de son contenu au comte de Panin.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 137. — [2] Geiseler berichtete, dass das Geschwader unter dem Befehl Elphinstones noch nicht in Kopenhagen angelangt sei, dasjenige unter Spiridow den Sund passirt habe und voraussichtlich in einem englischen Hafen überwintern werde. — [3] Am 24. October wiederholt der König den Befehl, Nachrichten über die russischen Geschwader einzusenden. — [4] Liegt nicht bei.

18492. AU MARGRAVE RÉGNANT DE BRANDEBOURG-ANSBACH A TRIESDORF.

[Potsdam] 13 octobre 1769.

Mon cher Neveu. Vous pouvez bien croire que les nouvelles que vous me donnez de Schwaningen,[1] m'affligent beaucoup. Je vois bien que la différence qu'il y a de la santé de ma sœur, n'est que du plus au moins, et je crains bien que nous devons renoncer à l'espérance d'une entière reconvalescence; ce qui est non seulement fâcheux, mais très affligeant. Mais ces choses sont d'un ordre qu'il ne dépend pas de nous de changer, et qui nous réduit à soupirer en silence.

Touchant les affaires de Baireuth dont vous me parlez,[2] mon cher neveu, je crois que le moyen le plus court de vous mettre à votre aise, serait d'entamer par un de vos résidents — si vous en avez en Hollande — ou d'entamer par Thulemeier cette négociation d'emprunt, et qu'en cas que les négociants de Hollande craignissent de n'y pas rencontrer toute leur sûreté, les états de l'Ost-Frise pourraient alors s'en charger. J'ai déjà tout réglé pour ce sujet avec M. de Hagen, et, dès que l'affaire sera en train, et qu'il faudra recourir à un expédient d'assurer les payements, M. de Hagen fera agir ces états, qui pourraient interposer leur garantie ou négocier même l'argent de Hollande, comme pour eux, pour vous le faire tenir. Je souhaite, mon cher neveu, que cela réussisse selon vos souhaits, et que les fatigues que vous avez souffertes, ne dérangent en rien votre santé, étant avec toute la tendresse et l'estime possible, mon cher Neveu, votre bien fidèle oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

18493. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 15 octobre 1769.

Le résultat du conseil du Sénat de Pologne dont vous venez de me donner connaissance préalable par votre dépêche du 4 de ce mois, qui ne m'est entrée qu'aujourd'hui, est tout-à-fait ridicule,[3] surtout relativement à l'évacuation des troupes russes de la Pologne. La cour de

[1] Die Markgräfin-Mutter weilte in Schwaningen. — [2] Markgraf Alexander wünschte, Triesdorf 3. October, zur Befriedigung der auf Zahlung drängenden Gläubiger eine Anleihe von 400 000 Thalern in Holland unter der Bürgschaft des Königs aufzunehmen. — [3] König Stanislaus hatte den Senat berufen und ihm die Frage vorgelegt, wie man die Pforte von der in ihrem Kriegsmanifest ausgesprochenen irrigen Ansicht zurückbringen könne, als ob Polen den Frieden von Carlowitz gebrochen habe (vergl. S. 72). Der Senat hatte die Beschlüsse des letzten Reichstags (vergl. Bd. XXVII, 589) für ungesetzmässig erklärt und den König beauftragt, die Russen zur Räumung von Polen zu bestimmen. Ferner sollten England und Holland, als „puissances médiatrices" des Carlowitzer Friedens, durch Gesandte aufgefordert werden, Vorstellungen bei der Pforte zu machen.

Russie peut objecter contre cette prétention que la présence de ses troupes, bien loin de nuire à ce royaume, lui est, dans les conjonctures présentes, de la plus grande utilité, puisqu'elle le garantit des incursions et ravages des Turcs; et effectivement l'abandon de la Pologne par les troupes russes ne ferait qu'aggraver les malheurs sous lesquels ce pays gémit. Vous emploierez donc tout votre savoir-faire, ainsi que les raisons que je vous ai suppéditées par mes précédentes,[1] pour dissuader au roi de Pologne de se mêler de ces affaires et d'entrer pour quelque chose dans les prétentions et plaintes de ce conseil du Sénat.

Au reste, j'ai résolu de faire marcher quelques troupes sur les frontières d'Elbing et de la Warmie, pour éloigner les Confédérés de ces provinces qui se trouvent enclavées dans mon royaume de Prusse,[2] et je veux bien vous en donner connaissance, afin que vous n'ignoriez pas le motif de cette démarche, lorsqu'on viendra à vous en parler.

Nach dem Concept. Federic.

18494. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON STUTTERHEIM IN KÖNIGSBERG i. Pr.

Potsdam, 15. October 1769.

Ich habe aus Eurem Bericht vom 10. dieses und dessen Beilage[3] die Anträge des pomerellschen Conföderationsmarschalls von Wilczewski mit mehrern ersehen, und da Ihr ganz recht gethan, dessen Ansuchen eines freien Durchmarsches seiner Trupps durch das Elbingsche Territorium gänzlich zu refusiren, so könnet Ihr, wie Ich Euch schon letzthin dazu autorisiret habe,[4] nur [ein] etwas starkes dazu hinreichendes [Detachement] mit ein paar Canons dahin commandiren und, sobald diese Conföderirte sich nicht warnen und mit gutem zurückweisen lassen, vielmehr auf den Durchmarsch, der ihnen durchaus nicht gestattet werden muss, bestehen sollten, selbigen sofort Ernst zeigen und sie auseinanderjagen lassen.

Friderich.

Nach dem Concept.

18495. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 15 octobre 1769.

Quoique, depuis que les Russes se sont emparés de Chozim, on n'ait encore reçu aucune nouvelle ultérieure de leurs opérations, il y a cependant tout lieu de juger qu'ils obligeront les Turcs de se retirer au delà du Danube, de sorte que les Confédérés en Pologne pourraient bien passer très mal leur temps pendant l'hiver prochain.

Au reste, je vous ai déjà informé que l'Électrice douairière de Saxe

[1] Vergl. Nr. 18472. — [2] Vergl. Nr. 18494. — [3] Liegen nicht vor. — [4] Vergl. Nr. 18471.

a dessein de venir voir ici la Princesse de Prusse, cousine de sa bru;[1] et comme votre dernière dépêche du 7 de ce mois n'exige aucune instruction ultérieure, je me borne aujourd'hui à en accuser la réception.

P. S.

Les Confédérés ayant formé le dessein de pénétrer dans le territoire d'Elbing et de là en Warmie, le voisinage de ces cantons et la protection que je dois à mes provinces, m'ont engagé à faire marcher quelques régiments pour s'opposer, en tout cas, à ce dessein,[2] et je suis bien aise de vous en avertir pour votre information et direction, afin que vous sachiez ce qui en est effectivement, au cas qu'on vous en parle.

Federic.

Nach dem Concept.

18496. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 15 octobre 1769.

Les nouvelles de la journée du 17 de septembre dernier, si glorieuse pour les armes russiennes, que renferme votre dépêche du 29 du même mois, sont très analogues à celles qui m'en sont revenues immédiatement.[3] Elles m'ont fait un plaisir infini, ainsi que Sa Majesté l'impératrice de Russie l'aura déjà appris par la lettre de félicitation que je lui ai écrite de ma propre main à ce sujet;[4] et comme la prise de Chozim a suivi immédiatement tous ces brillants succès, on peut dire que cette campagne s'est terminée aussi heureusement et glorieusement qu'il a été possible.

Au reste, les Confédérés ayant formé le dessein d'entrer dans le territoire d'Elbing, j'ai commandé quelques régiments pour s'y opposer et pour les empêcher, en même temps, de pénétrer en Warmie.[5] Cette dernière province est trop entourée de mes propres États pour leur permettre de s'y nicher, et je suis bien aise de vous en prévenir, afin qu'au cas qu'on vous parle de ces mouvements de mes troupes, vous sachiez comment vous expliquer sur ce sujet.

Nach dem Concept.

Federic.

18497. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 15 octobre 1769.

Votre dépêche du 10 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue. Malgré toutes les insinuations de l'ambassadeur de France à La Haye,

[1] Vergl. S. 130. — [2] Vergl. Nr. 18494. — [3] Vergl. Nr. 18461. — [4] Nr. 18462. — [5] Vergl. Nr. 18494.

le baron de Breteuil, pour décréditer la nouvelle des avantages remportés dernièrement par l'armée russe aux ordres du prince Golizyn sur les Ottomans, il sera bien obligé d'en convenir dans peu, lorsque la vérité de ce qui s'est passé aux environs de Chozim, aura percé, malgré tous les efforts qu'il se donne présentement pour persuader le contraire.

Au reste, je ne crois pas qu'on ait raison en Hollande de souhaiter la conservation du duc de Choiseul à la tête du ministère de Versailles, puisque ce ministre paraît n'avoir en vue et ne prend à tâche qu'à alarmer et embrouiller toutes les puissances de l'Europe.

Nach dem Concept. Federic.

18498. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 16 octobre 1769.

Votre dépêche du 6 de ce mois m'est bien parvenue, avec une lettre particulière de la même date. Rien de plus faible cependant que ce que vous alléguez dans cette dernière, pour vous exculper sur le peu de soins que vous apportez à rendre vos rapports intéressants. Je ne saurais même vous dissimuler ma surprise d'y avoir employé vos chiffres, tandis que je ne vous les ai confiés que pour me communiquer des nouvelles importantes, et qui ont plus de réalité que vos lamentations et vos plaintes.[1] Pour vous convaincre encore davantage combien j'ai sujet d'être mécontent de vos rapports, je veux bien entrer avec vous dans un plus grand détail et vous donner quelques nouvelles directions pour mieux remplir mes intentions et mon attente. Et, d'abord, je ne saurais que vous répéter ce que je vous ai déjà insinué sur ce sujet dans mes ordres précédents, c'est que tout ce que vous m'avez marqué depuis quelque temps, ne me paraît guère intéressant ni mériter trop mon attention. En effet, vous vous attachez, le plus souvent, à des minuties, et vous négligez les matières essentielles que j'ai proposées à vos recherches.

Dans la dernière dépêche susmentionnée même vous vous étendez encore beaucoup sur l'interception des lettres du sieur Chotinski et sur l'accueil que le sieur Sabatier a eu en Russie,[2] tandis que l'un et l'autre de ces deux objets ne saurait, dans le fond, m'intéresser beaucoup, et que j'apprendrai même ce qu'il en est, avec plus de précision par mon ministre en Russie.

Il y a, en revanche, des objets bien plus dignes de mon attention, que vous passez entièrement sous silence. Tel est, entre autres, l'étendue

[1] Goltz bat den König um Nachsicht für seine wenig befriedigenden Berichte (vergl. S. 93). — [2] Vergl. S. 132.

des liaisons entre la cour où vous êtes, et celle de Vienne, sur laquelle je vous ai déjà ordonné dans mes ordres immédiats du 18 de septembre [1] de me procurer des notions exactes, sans que vous en ayez jusques ici sonné seulement le moindre petit mot.

La façon de penser du duc de Choiseul sur l'armement de la Russie pour l'Archipel est un second objet qui aurait bien mérité votre attention, pour approfondir si, comme il n'a rien à appréhender de la part de la Russie, il n'a point envie de s'opposer à ses opérations et de faire armer quelques vaisseaux, conjointement avec l'Espagne, pour attaquer la flotte russienne dans son trajet. Quelle est l'idée et le langage de ce ministre sur les succès des armes russiennes; s'il y a quelque apparence qu'il conseillera à la Porte de faire sa paix, ou quel autre dessein la défaite de l'armée ottomane lui inspirera; quelles sont proprement les intrigues qu'il fait jouer en Angleterre, d'où l'on sait déjà en gros qu'il est le premier moteur de tout ce qui s'y fait contre nos intérêts. Voilà les articles qui méritent votre attention, et sur lesquels il m'importe d'être instruit à fond et en même temps aussi promptement qu'il est possible, pour prendre mes mesures en conséquence.

Mais, d'ailleurs, il me paraît aussi que vous ne faites pas un bon choix des canaux qui pourraient vous fournir des informations exactes sur tous ces différents objets. Pour approfondir, par exemple, si la république de Gênes est satisfaite de la conquête de l'île de Corse par la France, il me semble qu'il aurait été tout simple de vous adresser à son ministre à la cour où vous êtes. [2] Il passe pour un homme très entendu, et comme il connaît, d'ailleurs, à fond le duc de Choiseul, il est bien à présumer que, par son moyen, vous auriez pu vous mettre au fait de bien des choses où vos canaux ordinaires vous ont manqué. Il en est de même des affaires d'Espagne et en particulier de ses finances, sur lesquelles je vous ai fait observer que je ne saurais pas comprendre que l'argent y pût être si rare, après que les confiscations des biens des Jésuites y ont fait entrer des sommes aussi considérables dans les coffres du Roi, [3] et qui est-ce qui vous a empêché de vous adresser au ministre d'Espagne pour pénétrer, par manière de conversation générale sur les Jésuites, ce qui en est véritablement? Enfin, je ne finirais pas, si je voulais ajouter toutes les observations à faire à ce sujet; celles que je viens de vous indiquer, suffiront, j'espère, à vous convaincre que j'ai eu plus d'un sujet d'être peu satisfait de vos rapports, et à vous servir d'aiguillon pour mieux remplir votre tâche à l'avenir.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Nr. 18415. — [2] Marquis Sorba. — [3] Vergl. S. 119.

18499. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 16 [octobre] 1769.[1]

Ma chère Nièce. Je me flatte bien d'avoir encore le bonheur de vous revoir ici,[2] et j'espère même que peut-être cela pourra être l'année prochaine, rien ne pouvant me faire plus de plaisir que de revoir d'aussi chers parents que vous et le Prince; je vous prie, ma chère enfant, de l'assurer de ma plus tendre amitié. Il se pourrait fort bien que vous vissiez l'Empereur à La Haye,[3] et je suis persuadé d'avance que le Prince et vous en seriez contents.

Cet abbé Coyer dont vous me parlez,[4] ma chère nièce, est un de ces littérateurs de Paris de la seconde classe; j'ai lu peu de chose de lui, parceque j'ai souvent été trompé à la réputation des nouveaux livres, et je m'en tiens aux vieux, ce qui est assez l'usage des vieillards, qui conservent toujours de la prédilection pour ce qu'ils ont estimé dans leur jeunesse.

Nous aurons une visite de l'électrice de Saxe, qui veut voir la cousine de sa bru;[5] elle restera une huitaine de jours tant à Potsdam qu'à Berlin, pendant lesquels je tâcherai de lui procurer les amusements que je trouve sous ma main. Je suis, ma chère, avec la plus cordiale tendresse, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

18500. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 16 [octobre 1769].

Mon très cher Frère. Puisque mes fruits vous sont agréables,[6] je vous en envoie encore, mon cher frère, une petite provision.

Je suis charmé que l'arrivée de l'électrice de Saxe me procurera le plaisir de vous voir.[7] Je ne sais pas encore le jour de son départ, mais je crois que nous jouirons de sa présence dans le courant de ce mois. J'ai fait préparer, à la hâte, quelques spectacles pour l'amuser, entre autres une comédie avec un prologue, un opéra etc.

Le prince héréditaire[8] est venu passer ici quelques jours chez moi,

[1] Die Jahreszahl ist von der Prinzessin hinzugefügt. — [2] Vergl. Bd. XXVIII, 494. — [3] Vergl. Bd. XXVIII, 424. — [4] Die Prinzessin schrieb, Haag 9. October, dass sie die persönliche Bekanntschaft des Abbé Coyer gemacht und er ihr erzählt habe, dass er vor Jahren dem Könige mehrere seiner Werke übersandt und darauf von ihm zwei Schreiben erhalten habe. „Il paraît fort aimable." [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [5] Vergl. Nr. 18470. — [6] Vergl. S. 136. — [7] Prinz Heinrich schrieb, Rheinsberg 13. October: „Je profiterai du séjour que l'électrice de Saxe fera à Berlin (vergl. S. 136), pour avoir le bonheur de vous faire ma cour." — [8] Der Erbprinz von Braunschweig, vergl. S. 136.

après quoi il retourne chercher des expédients pour débrouiller entièrement le chaos où se trouvent les affaires de son père.

Je n'ai point de nouvelle postérieure de ce qui se passe dans la Moldavie, on croit que le corps de Rumänzow fera encore le siège de Bender.[1] Pourvu que la paix s'ensuive, je passe encore tout le reste, mais si les Russes font encore une campagne, gare l'empire turc! car ils l'entament de tous côtés.

Il commence à faire froid, nous avons eu des gelées de nuit, et l'on écrit de Vienne[2] qu'il y était tombé de la neige. Cela est bien précoce, il faudra nous préparer à un fort hiver. Je suis avec toute l'amitié et l'estime imaginable, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

18501. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 17 [octobre 1769].

Mon cher Frère. J'apprends dans ce moment que l'électrice douairière de Saxe arrivera ici le 20,[3] c'est pourquoi je ne tarde point à vous en informer, mon cher frère, étant avec toute l'estime possible, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

18502. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BLANCHOT A DRESDE.

Potsdam, 17 octobre 1769.

Votre dépêche du 13 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue. Pour moi, je crois que la cour de Saxe et ses partisans renonceront, présentement que les troupes russes ont remporté de si brillants succès sur les Ottomans, aux idées qu'ils avaient conçues sur la Pologne, et qu'ils oublieront tout de bon les prétentions qu'ils avaient dessein de former au trône de ce royaume. La réponse que l'Électeur a donnée à ce sujet au général Tournon,[4] me paraît très sensée. Comment voudrait-on que ce Prince aspirât à un trône qui se trouve occupé par un autre, et où personne ne l'appelle?

Au reste, je suis curieux de savoir présentement les arrangements

[1] Bericht Benoîts, Warschau 4. October. — [2] Bericht Rohds, Wien 7. October. — [3] Vergl. Nr. 18500. — [4] „Qu'il n'était point homme à refuser la couronne de Pologne, lorsqu'elle lui serait offerte par la nation, mais qu'il ne pouvait faire aucune démarche à ce sujet, aussi longtemps que le trône se trouvait occupé par un prince légitimement élu, ou avant qu'il y eût dans le royaume une confédération générale décidée à lui donner un successeur.“ Tournon war Agent der polnischen Conföderirten in Dresden.

qu'on fera en Saxe relativement aux finances, ainsi que les résolutions que l'on prendra, outre cela, à la présente assemblée des états, et, pour cet effet, je vous enjoins non seulement d'y prêter toute votre attention, mais aussi de me rendre compte de toutes les délibérations qui seront mises sur le tapis dans ladite assemblée; à quoi vous ne manquerez pas de vous conformer.

Federic.

Nach dem Concept.

18503. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 17 octobre 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 6 de ce mois. Je languis d'apprendre les sentiments que les avantages des armes russes en Pologne sur celles des Ottomans inspireront là où vous êtes, et les propos qu'on y tiendra, lorsqu'on sera convaincu de la réalité de ces brillants succès. Je suis persuadé que cet évènement ne ralentira non seulement l'extrême empressement qu'on témoigne jusqu'à présent en Suède pour des changements dans la constitution présente du gouvernement, mais aussi qu'il engagera la cour de France à plus de modération et à renoncer à bien des démarches qu'elle était peut-être résolue d'entreprendre en Suède.

Federic.

Nach dem Concept.

18504. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 18 octobre 1769.

Votre dépêche du 7 de ce mois m'est très bien parvenue, et j'applaudis fort à la déclaration que vous avez fait insinuer aux chefs des Confédérés,[1] suivant la copie qui y était jointe;[2] mais pour ce qui est de l'envoi de quelques milliers de mes troupes en Pologne, pour mettre ces gens à la raison,[3] vous sentez bien vous-même que, quoique cela me serait fort facile, une telle démarche cependant ne manquerait pas de me commettre avec eux et de m'entraîner insensiblement dans la guerre actuelle, et qu'ainsi, par cette raison, je ne saurais point déférer à votre sentiment à cet égard.

Pour ce qui regarde les troupes russes, on ne saurait nier que cette campagne a été des plus glorieuses pour eux, et qu'ils ont remporté tous les avantages possibles. Il est même à croire qu'une suivante

[1] Nach den Weisungen des Königs, vergl. Nr. 18437. — [2] „Copie d'une lettre circulaire du ministre de Prusse à ceux qui se disent chefs de Confédérés, particulièrement à ceux de la Prusse polonaise, datée du 4 d'octobre 1769." — [3] Benoît berichtete: „Je ne vois d'autre remède à ces sortes d'excès, sinon que Votre Majesté fasse réellement tomber sur le corps à ces gens-là ... Une couple de milliers d'hommes souffiraient pour cela."

le sera encore plus, et que les Turcs doivent avoir sujet d'en appréhender une seconde.

Au reste, vous ne discontinuerez point à solliciter instamment le roi de Pologne d'éviter toutes démarches en faveur des Polonais qui pourraient le compromettre et déplaire à la cour de Russie, vu qu'à la longue tout cela ne saurait tourner qu'à son désavantage et aboutir à une fâcheuse fin.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

18505. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 18 octobre 1769.

Je ne suis point surpris d'apprendre par votre dépêche du 11 de ce mois que les glorieux succès des Russes ne trouvent pas encore une croyance générale à la cour où vous êtes. Ils ne sont cependant pas moins au-dessus de toute contestation, et j'ai lieu de présumer que les doutes qu'on fait paraître encore, proviennent uniquement de ce que, dans le fond, la maison d'Autriche n'en est pas trop satisfaite.

Mais aussi la Russie paraît-elle à présent trop enflée de ces avantages et vouloir en prendre occasion à pousser ses projets trop loin. Vous savez déjà qu'elle a dessein au printemps prochain de mener sa flotte, qui en dernier lieu a passé le Sund,[2] jusques devant Constantinople, et vous n'ignorez pas non plus l'assistance qu'elle prête aux Monténégrins contre les Turcs.[3] Ajoutez à cela les mouvements qu'elle se donne pour exciter les Géorgiens à la révolte, et les armements qu'elle se propose de faire l'année prochaine sur la mer Noire pour pénétrer également par Azow à Constantinople, et vous serez obligé de convenir qu'elle ne prétend pas à moins qu'à un bouleversement général de l'empire ottoman. Cela me paraît bander son arc trop fort, et je ne saurais jamais me persuader que l'Autriche puisse regarder tous ces mouvements d'un œil tranquille. Il est bien vrai que la Porte est son ennemie héréditaire, mais je doute fort qu'elle gagne au troc, si la Russie parvenait à renverser entièrement l'empire turc. Vous saurez mieux que moi l'impression que tous ces mouvements font sur la cour où vous êtes, et vous aurez soin de me communiquer vos idées d'une façon qui me mette bien au fait de sa façon de penser à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 18472. Auf den Bericht vom 13., „dass die Conföderation des Marschalls Lniski von denen Russen auseinandergejaget worden", befiehlt der König am 18. October dem Generalmajor von Belling, „von denen Verlaufenen zum Besten der Euch aufgegebenen Werbung bestmöglichst zu profitiren". — [2] Vergl. S. 143. — [3] Vergl. Nr. 18491.

18506. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 18 octobre 1769.

Votre dépêche du 3 de ce mois m'est très bien parvenue, avec un post-scriptum de la même date, et mes ordres précédents vous auront déjà appris que j'ai été informé immédiatement de Varsovie des glorieux succès des armes russiennes contre les Turcs.[1] Ils sont, en effet, des plus brillants et, en bon et fidèle allié de l'impératrice de Russie, je n'ai pas tardé non plus de lui témoigner toute la part que j'y ai prise, par une lettre de ma propre main[2] qui vous sera déjà parvenue, à l'heure qu'il est.

Mais, après tout ce que vous venez de me marquer de la manière dont le comte Panin s'en est expliqué vis-à-vis de vous,[3] on ne saurait disconvenir que les projets de la Russie paraissent très vastes et étendus. Aussi aurais-je bien désiré que ces succès lui eussent inspiré plutôt des idées pacifiques que d'agrandissement, qui ne sauraient que traîner le rétablissement de la tranquillité fort en longueur et rencontrer des inconvénients très difficiles à surmonter. En effet, il est très vraisemblable que l'apparition de sa flotte dans la Méditerranée fournisse au duc de Choiseul une nouvelle occasion de lui jouer un tour de sa façon et d'engager l'Espagne de s'opposer, conjointement avec la France, à ses opérations. D'ailleurs, il n'est pas moins à appréhender qu'en poussant ses succès trop loin contre les Ottomans, la cour de Vienne n'en prenne également quelque jalousie et ombrage, et que, par un enchaînement des évènements, il n'en résulte, à la fin, une guerre générale; au lieu que, si l'on pouvait travailler cet hiver et parvenir à la conclusion d'une bonne paix, il en reviendrait une gloire infinie à la Russie, et les plus grands avantages à toutes les puissances de l'Europe. J'ai aussi tout lieu d'espérer que la Porte y soit, à l'heure qu'il est, plus disposée que ci-devant, et que les derniers succès des Russes auront bien fait passer au Sultan l'envie de faire la campagne en personne; de sorte que vous n'oublierez pas de sonder le comte de Panin sur ce que sa souveraine est intentionnée de faire encore, quelles sont ses idées pour le rétablissement de la tranquillité, et s'il croit qu'on pourrait, encore cet hiver, mettre les mains à un ouvrage aussi salutaire et désirable pour le bien de l'humanité et de l'Europe en général.

Au reste, et pour ce qui regarde la Suède, je crois qu'après tous les glorieux succès susmentionnés des Russes, elle ira bien bride en main et ne se portera pas à des démarches précipitées qui pourraient

[1] Vergl. S. 146. — [2] Nr. 18462. — [3] Panin hatte im allgemeinen über die Türken gesprochen. Solms bezeichnete als das Ziel seiner Pläne, „à porter un coup mortel à la puissance ottomane et de le faire indépendamment de la puissance autrichienne".

l'entraîner dans un labyrinthe dont elle aurait de la peine à trouver la sortie.

C'est tout ce que j'ai à vous dire en réponse à votre dépêche susmentionnée, et il ne me reste rien à ajouter aujourd'hui qu'à vous recommander de donner bonne et prompte adresse à la lettre ci-jointe à mes officiers volontaires à l'armée de Russie.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

18507. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 18 octobre 1769.

Comme vous paraissez être persuadé, selon votre dernière dépêche du 13 de ce mois, que la cour de France aura moins de difficulté à réussir dans le nouvel emprunt qu'elle prétend entamer présentement en Hollande,[2] qu'elle n'en a rencontré dans les précédents, je me flatte que mon neveu le margrave d'Ansbach et de Baireuth sera également aussi heureux dans celui qu'il est intentionné de négocier dans ce pays-là,[3] et que même il y trouvera plus de facilités encore que cette puissance, vu les sûretés qu'il offre en échange. Mandez-moi donc si vous êtes du sentiment que ledit Margrave réussira sans trop de difficultés dans l'emprunt qu'il a dessein de faire négocier en Hollande, et sur lequel vous êtes prévenu déjà par mes précédentes, et dites-moi en même temps à quoi vous pensez que la France destinera les nouvelles sommes que, suivant vos notions, elle veut emprunter dans l'étranger. Pour moi, ne sachant le but qu'elle peut avoir en cela, je m'imagine presque que c'est pour rendre la banqueroute, lorsqu'elle sera obligée d'en venir à cette extrémité, d'autant plus considérable.

Au reste, je suis assuré que la cour de Russie aura employé principalement l'emprunt qu'elle a fait en Hollande,[4] à l'équipement de la flotte qu'elle envoie dans la Méditerranée pour faire diversion aux Turcs de ce côté-là.

Federic.

Nach dem Concept.

18508. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 19 octobre 1769.

Votre rapport du 9 de ce mois, avec sa lettre particulière et une apostille, ainsi qu'une lettre du sieur Gregory,[5] m'est très bien parvenu, et, pour vous mettre encore mieux au fait de ce que je trouve à redire

[1] Cabinetserlass, Potsdam 18. October. Der König erklärt sich mit dem Bericht vom 17. September „zufrieden" und sieht weiteren Meldungen entgegen. — [2] Im Betrage von 40 Millionen Livres. — [3] Vergl. Nr. 18492. — [4] Vergl. Bd. XXVIII, 495. — [5] D. d. Paris 9. October.

à vos rapports, je veux bien ajouter à tout ce que je vous en ai déjà dit précédemment et, en particulier, dans mes ordres immédiats du dernier ordinaire,[1] les observations suivantes.

D'abord, il me paraît que vous n'avez pas apporté toute l'attention nécessaire pour approfondir les sentiments et les dispositions du duc de Choiseul. La duplicité et le despotisme dominant dans son caractère, il ne faut pas négliger d'examiner jusques à la moindre de ses démarches, pour se mettre à même de pénétrer ses vues et ses desseins. D'ailleurs vous ne m'avez jusques ici encore rendu aucun compte sur la nature et sur toute l'étendue des liaisons entre les cours de Vienne et de Versailles, que je vous ai cependant ordonné d'approfondir, et le silence que vous gardez également sur les intrigues de ce Duc en Angleterre, et sur lesquelles le ministre d'Angleterre ne vous donnera sûrement point d'éclaircissements justes et exactes, n'a pu que me paraître tout aussi extraordinaire.

Il en est de même du nouvel emprunt de 40 millions de livres que la France fait négocier en Hollande,[2] et vous ne sonnez pas le moindre petit mot sur l'usage qu'elle prétend en faire. Il me semble cependant que ce dernier article devrait avoir excité votre curiosité pour l'approfondir, tandis que vous me laissez dans une parfaite ignorance à cet égard, et qu'il ne me reste que des conjectures à faire. Ce n'est pas pour la Suède que cet emprunt peut être destiné. Ce que la France y doit, ne surpasse point deux millions d'écus, et le diable ne la portera pas à emprunter 10 millions d'écus pour acquitter une somme aussi modique. A quoi emploierait-elle donc le reste? Sans en décider positivement, je ne connais que quatre objets auxquels elle pourrait les employer:

1° à équiper une flotte pour insulter ou peut-être même à attaquer celle de Russie, lorsqu'elle passera le détroit de Gibraltar pour entrer dans la Méditerranée, ou

2° à encourager par de nouvelles corruptions la Porte à continuer la guerre, malgré les revers qu'elle a essuyés dans cette campagne, ou

3° à soulever encore davantage et animer Hyder Ali contre les Anglais,[3] ou, enfin,

4° à rétablir son commerce à Pondichéry et à y sacrifier une partie de cette somme.

Mais tout ceci n'est que de simples conjectures, et il est tout simple que, pour en être instruit à fond et avec toute la précision nécessaire, il faut que je m'en rapporte aux avis des personnes qui se trouvent sur les lieux, et qui sont plus à portée de s'en mettre bien au fait.

Mais je ne finirais pas, si je voulais faire l'énumération de tous les objets sur lesquels vous auriez dû diriger votre attention. Évertuez-vous donc et redoublez vos efforts, et je suis persuadé qu'en vous adressant

[1] Nr. 18498. — [2] Vergl. Nr. 18507. — [3] Vergl. S. 143.

à des personnes qui fréquentent le duc de Choiseul, et qui jouissent de sa confiance, il ne vous sera pas aussi difficile que vous vous imaginez peut-être, de percer le voile qui cache tous ses mystères d'iniquité.

Enfin, et quant à l'apostille de votre lettre immédiate et à la demande de votre secrétaire d'ambassade,[1] je ne veux pas vous dissimuler que, malgré le caractère de parfaitement honnête homme et de zélé pour mon service, que je ne lui conteste nullement, mon idée n'a cependant jamais été de le nommer votre successeur. Ce poste ne lui convient pas, et comme ce n'est qu'ad intérim qu'il doit rester à la cour où vous êtes, après votre départ, sans être revêtu d'un caractère plus relevé, je ne suis aussi nullement intentionné de lui augmenter ses appointements, et il n'a qu'à s'arranger de façon que ceux dont il jouit actuellement, puissent suffire à sa subsistance. Vous n'oublierez pas de le lui insinuer, en l'assurant, au reste, de ma bienveillance.

Nach dem Concept. Federic.

18509. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 19 octobre 1769.

Vos deux dépêches du 3 et du 6 de ce mois, avec une lettre de la Jamaïque à mon adresse,[2] me sont parvenues à la fois. Par tout ce qu'il me revient de la situation actuelle des affaires britanniques, il me semble que le meilleur parti que le Roi pourrait prendre, ce serait de changer de ministère et de renvoyer les membres qui le composent à l'heure qu'il est. Ce qu'il y a de certain au moins, c'est que, pour l'habileté et les talents nécessaires à manier les affaires, il ne perdrait sûrement rien au change. D'ailleurs, Sa Majesté peut le faire sans les moindres frais, au lieu qu'en conservant l'ancien ministère, les sommes qu'elle est obligée de sacrifier pour avoir une supériorité décidée au Parlement, ne sauraient qu'affecter ses finances. Il serait donc bien naturel, si elle préférait le premier moyen à l'autre pour rétablir le calme dans son royaume, et vous ne discontinuerez pas de veiller à ce qu'il en arrivera, pour m'en rendre incessamment compte.

D'ailleurs, je viens d'apprendre que la princesse douairière de Galles, éprouvant, à l'heure qu'il est, bien des chagrins en Angleterre, témoigne une grande envie de quitter cette île pour prendre sa retraite dans le pays de Hanovre. Tâchez donc d'approfondir ce qui en est, et n'oubliez pas de pénétrer vers quel temps cette retraite pourrait se faire, et quelle en sera la sensation parmi la nation.

[1] Goltz unterstützte das Gesuch Gregorys, gleichfalls abberufen zu werden, da er vermögenslos ohne eine jährliche Pension von 2000 Thlrn. den Gesandtschaftsposten nicht bekleiden könne. — [2] Liegt nicht bei.

Enfin, ce que le [comte] de Rochford vous a dit sur l'affaire des deux vaisseaux aux Dunes,[1] confirme le pronostic que j'en ai formé dans un de mes précédents ordres,[2] immédiatement après que vous m'aviez fait part de cet évènement, et je me suis d'abord figuré qu'on n'en ferait aucun bruit, et qu'il n'en résulterait aucune brouillerie entre les deux cours.

Federic.

Nach dem Concept.

18510. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 20 octobre 1769.

J'ai vu tout ce que votre dernière dépêche du 10 de ce mois, qui vient de m'entrer, comprend, et suis persuadé que les avantages des Russes en Moldavie inspireront à la Diète de Suède des sentiments beaucoup plus raisonnables que ceux qu'elle témoigne avoir jusqu'à présent, et qu'on y mettra maintenant de l'eau dans son vin; mais si, contre toute attente, on y persistait néanmoins dans les premiers errements,[3] on doit s'y attendre à s'attirer infailliblement de fâcheuses affaires sur le corps, vu qu'on aura à faire à trop forte partie, pour pouvoir résister tout à la fois à la Russie, au Danemark et à moi; et quoiqu'il paraisse que la flotte de Russie ne fasse aucune impression sur les gens où vous êtes, du moins devraient-ils, à ce qu'il me semble, appréhender les troupes de cette couronne dont ils ne peuvent ignorer la bravoure.

Federic.

Nach dem Concept.

18511. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION GEISELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 20 octobre 1769.

Le Roi approuve le compte que le sieur Geiseler vient de rendre par sa dépêche du 14 de ce mois de la déclaration de guerre faite par les Algériens au Danemark,[4] et de la sensation que cela paraît produire là où il se trouve. Sa Majesté lui ordonne, dès que des nouvelles de pareille importance ou autres parviendront à sa connaissance, de les mander chaque fois sans le moindre délai, lors même quand il ne serait pas tout-à-fait assuré de leur réalité, où, dans ce dernier cas, il observera

[1] „Que le duc de Choiseul regardait ce vaisseau comme un vaisseau marchand, et qu'ainsi on laisserait tomber cela jusqu'à une autre occasion." — [2] Vergl. S. 118. — [3] Gemeint ist die Absicht einer Verfassungsänderung zu Gunsten der schwedischen Krone. — [4] Geiseler berichtete über die angeblichen Gründe. Vergl. S. 127.

seulement de marquer qu'il ne saurait répondre encore de la vérité de ce qu'il écrit. A quoi il aura soin de se conformer exactement à l'avenir.

Nach dem Concept. Federic.

18512. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BLANCHOT A DRESDE.

Potsdam, 20 octobre[1] 1769.

Malgré toute la bonne volonté que, selon votre dépêche du 16 de ce mois, les états de Saxe viennent de témoigner à l'Électeur, à l'occasion de l'ouverture de la Diète,[2] pour répondre avec empressement aux vues de ce Prince, je suis néanmoins toujours du sentiment que je vous ai déjà donné à connaître précédemment, savoir qu'il est physiquement impossible auxdits états d'augmenter les contributions du pays et de fournir à la cour les sommes qu'elle désire.[3]

J'applaudis, au reste, aux insinuations que vous avez faites au prince Beloselski tant sur le voyage de madame l'électrice douairière de Saxe, que j'espère voir arriver ici cet après-dîné,[4] que relativement à mes sentiments invariables pour la cour de Russie, et approuve parfaitement tout ce que vous lui avez dit à cet égard.[5]

Nach dem Concept. Federic.

18513. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 22 octobre 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 14 de ce mois, et je ne saurais qu'approuver la réponse que vous avez faite à l'Impératrice-Reine relativement à la prise de Chozim et aux opérations des Russes en Pologne en général.[6] La copie ci-jointe de la dernière dépêche de mes volontaires[7] vous en mettra encore plus au fait, et j'ai lieu de me persuader que ces succès éclatants et rapides ne plairont pas trop à la cour où vous êtes, et lui feront peut-être faire des réflexions très importantes sur les suites qui en pourront résulter.

Der König übersendet die Abschrift des Berichts der Volontäre und ein (nicht vorliegendes) Schreiben für den Grafen Kolowrat, betreffend die Pfründe in Breslau (vergl. S. 140), mit der Mittheilung, dass es von dessen Familie abhänge, „si c'est lui ou un autre qui a le plus de droit d'y succéder".

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vom 21. October ein Schreiben an den Prinzen Ferdinand in den Œuvres, Bd. 26, S. 560. — [2] 15. October. — [3] Vergl. S. 109. — [4] Vergl. Nr. 18501. — [5] Vergl. Nr. 18364 und 18482. — [6] Auf die Frage der Kaiserin-Königin, ob die Nachricht von der Einnahme Chozims durch die Russen wahr sei, hatte Rohd geantwortet, dass kein Zweifel bestehen könne, und auf ihren Wunsch ihr den soeben erhaltenen „Auszug des Schreibens aus Kamieniec" (vergl. S. 124) mit seinen detaillirten Angaben abschriftlich zugestellt. — [7] D. d. „Lager diesseits vor Chozim" 21. September.

18514. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 22 octobre 1769.

Votre dépêche du 11 de ce mois m'est bien parvenue. J'envisage la conspiration qui, selon elle, doit avoir été faite contre la personne du Roi,[1] comme une intrigue jouée par les Czartoryski, dans le dessein de l'intimider et lui faire appréhender pour sa vie. Mais si cependant un pareil complot devait exister réellement, quoique j'aie encore de la peine à me le persuader, le meilleur parti que le roi de Pologne puisse prendre dans ce cas, serait celui de s'attacher quelques personnes de la fidélité desquelles il ne put douter, surtout des officiers, qui fussent continuellement autour de lui, et qui ne bougeassent de son antichambre; de cette façon, je crois qu'il assurerait mieux sa personne que par tous les conseils de Sénat du monde, qui ne font que lui aliéner la Russie.

Au reste, il ne m'est pas possible de déférer aux insinuations que ce Prince vous a faites relativement aux achats du sel de roche en Pologne.[2] Il serait contre ma dignité d'induire quelqu'un à faire des livraisons de ce sel, pour le tromper ensuite par rapport au payement, en le faisant à tout autre qu'à lui. J'ai fait des contrats là-dessus avec les gens du roi de Pologne, et celui qui nous remet le sel, reçoit aussi le prix dont on est convenu avec lui: il serait honteux d'en vouloir en agir autrement. Mais ce que le roi de Pologne aurait dû faire, et ce qui lui est permis encore, c'est de faire un dépôt en Silésie de ce sel de roche, pour pouvoir le débiter ensuite de là partout où cela se pourra. C'est à quoi je ne serai point contraire, mais m'y prêterai avec plaisir.

Federic.

Nach dem Concept.

18515. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 22 octobre 1769.

Votre dépêche du 6 de ce mois, avec la lettre de mes volontaires à l'armée russienne, vient de m'être fidèlement rendue, et vous trouverez, en revanche, à la suite de la présente, ma réponse à ces derniers[3] pour la leur faire parvenir promptement et sûrement.

[1] Stanislaus hatte Benoît mitgetheilt, „qu'on avait fait une conspiration contre lui par serment de le tuer ou les armes à la main ou de le massacrer en secret, dès qu'ils en trouveraient l'occasion". — [2] Stanislaus bat, mit den Confoderirten von Krakau, welche die der polnischen Krone gehörigen Salzbergwerke in Besitz genommen hatten, preussischerseits Lieferungsverträge abzuschliessen, das Geld dafür aber an eine von Stanislaus zu bezeichnende Persönlichkeit abzuliefern. — [3] Cabinetserlass, Potsdam 22. October, mit der Empfangsbestätigung des Berichts vom 21. September.

D'ailleurs, vous avez très bien fait de glisser des paroles de paix dans votre dernier entretien avec l'impératrice de Russie.[1] En effet, après tous les brillants succès de ses armes, Sa Majesté Impériale ne saurait trouver une occasion plus favorable pour le rétablissement de la paix et qui lui soit, en même temps, aussi glorieuse que celle qui se présente, à l'heure qu'il est, où la Porte pourrait bien être obligée de lui demander la paix et de lui faire des avances pour l'obtenir. Je souhaite aussi qu'elle en profite, et je le désire même avec d'autant plus d'ardeur qu'il est fort à appréhender que, par la continuation de cette guerre, l'embrasement ne s'étende encore plus loin, et qu'à la fin d'autres puissances n'y soient également entraînées. En attendant, voici quelques nouvelles de Constantinople qui viennent de m'être communiquées de Vienne,[2] et qui me confirment, en quelque façon, dans l'idée que les Turcs pourraient bien n'être pas éloignés de faire des propositions de paix. S'ils prennent effectivement ce parti, et qu'ils fassent des avances à la Russie, j'avoue que je ne connais rien de plus glorieux pour l'Impératrice que d'en profiter et de faire voir à toute l'Europe qu'une seule campagne a suffi pour forcer la Porte à lui demander la paix.

Au reste, l'électrice douairière de Saxe est arrivée ici avant-hier. Autant que j'ai pu observer dans nos premières conversations,[3] il semble qu'elle s'aperçoit très bien qu'après les heureux succès des Russes le roi de Pologne est plus affermi que jamais sur son trône, et qu'il ne reste plus rien à espérer pour la réussite des vues de son fils l'Électeur à cette couronne, qui, par là, se trouvent entièrement dérangées. Mais, malgré cela, il n'est pas moins très certain et avéré que cette cour continue encore, à l'heure qu'il est, ses intrigues en Pologne, et qu'elle y a ses partisans. Je viens même d'être averti sous main qu'on a découvert une conspiration formelle des Confédérés contre la personne du roi de Pologne,[4] de sorte qu'il serait bien à souhaiter que la cour où vous êtes, veillât de plus près à la conservation de ce Prince, et qu'elle donnât des instructions convenables à ses généraux à cet égard, vu que Sa Majesté Polonaise n'a pas grand sujet de se fier aux troupes de la couronne, et que sa sûreté pourrait être bien précaire, dès qu'elle ne serait confiée qu'à leur seule garde.

Enfin, j'ai bien remarqué aussi que l'Électrice douairière avait surtout conçu quelque jalousie au sujet de la visite que le duc de Teschen m'avait faite à Neisse en compagnie de l'Empereur,[5] dont elle paraît cependant entièrement revenue, à l'heure qu'il est, et toute rassurée à cet égard, de sorte qu'elle la regarde à présent comme une

[1] Die Kaiserin hatte Solms auf einer Hoffestlichkeit angesprochen und ihre Befriedigung über die letzten Waffenerfolge geäussert. — [2] Bericht Rohds, Wien 14. October, nach Meldungen aus Konstantinopel. — [3] Vergl. Nr. 18534. — [4] Vergl. Nr. 18514. — [5] Vergl. S. 56. 71. 131.

visite de simple politesse et qui ne tire à aucune conséquence. C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

Nach dem Concept. Federic.

18516. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 22. October 1769.

Demnach der russisch-kaiserliche Hof gut gefunden, einen gewissen Émissaire Namens Louis Lefort insgeheim nach Konstantinopel abzuschicken,[1] welcher daselbst vieles auskundschaften und das Handwerk eines Spions treiben wird, als habe Ich für nöthig erachtet, Euch davon hiermit in grössestem Vertrauen zu benachrichtigen, damit Ihr auf Eurer Hut sein könnet, wenn derselbe wirklich dort erscheinen wird.

Nach dem Concept. Friderich.

18517. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 22 octobre 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 17 de ce mois, et veux bien vous dire pour votre satisfaction que j'ai lieu d'être content de son contenu. Les nouvelles surtout qu'elle comprend relativement à la France,[2] me fournissent plus de lumières sur la façon de penser de cette cour et la situation présente de ses affaires que toutes les lettres que je reçois directement même de ce pays;[3] aussi vous sais-je beaucoup de gré de votre attention à me communiquer tout ce qui vous revient à ce sujet.

La démarche que les cours de France et d'Espagne ont faite vis-à-vis de celle de Londres pour lui faire entrevoir qu'elles n'envisagent pas avec indifférence l'armement naval de la Russie,[4] et dont le général Yorke vous a parlé, mais que vous ne croyez pas tout-à-fait constatée, ne saurait guère être révoquée en doute, et vous ne tarderez pas à apprendre bientôt la réponse qu'on prétend que l'Angleterre doit déjà avoir donnée à la déclaration que lesdites cours lui ont [fait] faire à cet égard. Pour moi, je crois presque que l'intention de la France est de s'opposer ouvertement avec l'Espagne à l'entrée de la flotte russienne dans la Méditerranée, et si tel est effectivement leur dessein, il y a apparence que, si les vaisseaux russes sont effectivement, comme on dit, à double cale, qu'il ne sera pas difficile aux escadres de ces puissances de ruiner les vaisseaux de Russie et de les couler à fond.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Lefort hatte, Neapel 22. September, dem König seine bevorstehende Abfahrt angezeigt. — [2] Vergl. dafür S. 162. — [3] Vergl. Nr. 18498, 18508. — [4] Vergl. dafür S. 162.

18518. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 23 octobre[1] 1769.

Votre dépêche du 12 de ce mois, ainsi que la lettre et l'apostille particulière me sont très bien parvenues. Vous y faites, à la vérité, mention de l'arrivée de la flotte russienne à Spithead, et cette nouvelle est assez analogue à celles que j'en ai reçues immédiatement d'Angleterre, et qui portent qu'elle se trouve à Hull;[2] mais vous ne sonnez mot d'une démarche que les cours de Versailles et de Madrid doivent avoir faite de concert à celle de Londres, en faisant entrevoir à cette dernière qu'elles ne sauraient regarder avec indifférence l'armement naval de la Russie qui, dans l'exécution de ses projets, pourrait bien troubler le commerce dans la Méditerranée et l'Archipel. Cependant, cette anecdote intéressante vient de m'être annoncée de bonne part par mes lettres de Hollande,[3] et on y ajoute encore que, les Confédérés ayant fait témoigner à la cour où vous êtes, le désir d'envoyer au Roi Très-Chrétien un ministre pour y ménager leurs intérêts, cette proposition avait été des mieux accueillies.

Je vous avoue que, des particularités aussi importantes ayant percé jusques en Hollande, j'ai de la peine à concevoir comment elles ont pu échapper à votre pénétration, et, avec toute l'indulgence que je voudrais vous accorder, je ne saurais cependant revenir du soupçon que je vous ai déjà manifesté sur l'intelligence et la fidélité des personnes dont vous vous servez pour approfondir les menées de la cour où vous êtes.[4] C'est aussi à la même raison que j'attribue que vous n'êtes pas bien au fait de la position actuelle des affaires entre les cours de Versailles et de Londres, ainsi que de quantité d'autres articles qui intéressent ma curiosité, et, en particulier, de ses liaisons avec la cour de Vienne.

En attendant, en vous ordonnant de quitter la cour où vous êtes,[5] mon idée n'a pas été proprement de vous en rappeler tout de suite;[6] vous n'avez plutôt qu'à prétexter une maladie pour retourner dans votre pays natal,[7] sans faire la moindre mention d'un rappel, que je ne trouve pas encore de saison à l'heure qu'il est.

Nach dem Concept. Federic.

18519. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 23 octobre 1769.

Je ne saurais qu'applaudir beaucoup à la réponse sensée et parfaitement bien tournée que, selon votre dépêche du 10 de ce mois,

[1] Vom 23. October ein Schreiben an den Prinzen Ferdinand in den Œuvres, Bd. 26, S. 561. — [2] Bericht Maltzans, London 10. October. — [3] Vergl. Nr. 18517. — [4] Vergl. S. 148. — [5] Vergl. Nr. 18371. — [6] Goltz bat um seine Rückberufung, da die Rückkehr eines alten Brustleidens ihn oft an der Erfüllung seiner Pflichten verhindere. — [7] Vergl. Bd. XXVIII, 492.

vous avez faite au ministre hanovrien de Behr, lorsque celui-ci vous a parlé sur mon entrevue avec l'Empereur et sur l'union avec l'Angleterre.[1] En effet, on dirait presque que les Anglais s'imaginent que je puisse être assez indifférent et indulgent pour regarder comme une bagatelle la mauvaise foi dont ils ont agi à mon égard; mais ils se trompent furieusement, tout comme ils sont dans l'erreur, quand ils supposent à la cour de Vienne des sentiments aussi favorables à leur égard. Je suis convaincu, au contraire, et tout ce que vous me marquez, me fait plutôt présumer que la cour où vous êtes, est dans l'embarras, et qu'elle ne sait plus à quel saint se vouer. J'en conclus donc que le Roi sera bien obligé, cette fois-ci, de sacrifier le ministère d'à présent et de faire de nécessité vertu, afin de soutenir, au moins en quelque façon et autant qu'il est possible, ses affaires. Le bon temps où bien des puissances paraissaient enthousiasmées de l'Angleterre, est passé, et quand elle rechercherait l'alliance de quelque puissance, je doute fort qu'il s'en trouve qui veuille se lier avec elle. Mais, malgré tout cela, il ne paraît pas moins vraisemblable, d'un autre côté, que la France ne les attaquera pas légèrement. L'état de ses finances, qui la mène, pour ainsi dire, sur les bords d'une banqueroute, ne le lui permettra pas.

Nach dem Concept. Federic.

18520. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 23. October 1769.

Euer Bericht vom 18. Septembris ist Mir richtig eingehändigt worden, und Ihr werdet bereits nunmehro die Nachrichten von denen ansehnlichen Vortheilen, welche die Russen über die Türken erfochten, bei einer Meiner letzteren Ordres[2] in Abschrift erhalten haben, wodurch des Sultans grosse Erwartungen von dem neuen Grossvezier Moldowandschi Bacha gänzlich zu Wasser geworden sind. Mir thut hierbei nur leid, dass die Russen durch solche etwas zu stolz geworden und es das Ansehen gewinnet, dass die russische Kaiserin nicht übel Lust hat, den Krieg noch weiter fortzusetzen.

Inzwischen und ob Ich gleich solchergestalt billig zweiflen muss, dass sie einigen Friedensvorschlägen anjetzo Gehör geben möchte, so werdet Ihr doch nicht ermangeln, wenn Euch dergleichen wirklich gethan werden sollten, Mir von deren Beschaffenheit so bald als nur immer möglich ausführlichen Bericht zu erstatten. Ich werde wenigstens alles, was von Mir abhängt, anwenden, um, wo möglich, diesen Winter über den Frieden zwischen beiden Mächten wiederherzustellen.

[1] Maltzan hatte als die Folge der Zusammenkunft die Fortdauer des Friedens zwischen beiden Mächten bezeichnet. Gegen ein Bündniss mit England hatte Maltzan sich auf die schlechten Erfahrungen Preussens berufen. — [2] Nr. 18475.

Sollte aber derselbe nicht erfolgen, so sehe Ich zum Voraus, dass die Pforte einen sehr schweren Stand haben dürfte. Denn ausser der Revolte der Montenegriner, wovon Ihr die neuesten bei Mir eingegangenen Nachrichten aus der in Eurem französischen Chiffre übersetzten italienischen Anlage[1] ersehen werdet, versichert man auch, dass die Georgianer dieselbe attaquiren werden,[2] und die russische Flotte wird diesen Winter über in [einem] irländischen Hafen überwintern, um bei guter Zeit im nächstkünftigen Frühjahr ihre Operationes in dem Archipelago anzufangen. Die Pforte hat also grosse Ursache, auf den Frieden zu denken, und Ich wünsche sehr, dass er diesen Winter zu Stande kommen möge.

Friderich.

Nach dem Concept.

18521. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BLANCHOT A DRESDE.

Potsdam, 24 octobre 1769.

J'ai reçu votre dépêche avec un post-scriptum du 20 de ce mois. Les discours de madame l'électrice douairière de Saxe donnent assez à connaître que les affaires de son pays doivent être dans une grande confusion, et que la bredouille dans laquelle on se trouve à leur égard, n'y est pas des moindres.[3] Vous n'oublierez donc pas de m'informer soigneusement de tout ce qui se passera à la présente Diète du pays, et me rendrez compte des délibérations qui y seront mises sur le tapis, ainsi que des arrangements dont on y conviendra.

A en juger par les apparences, il semble que les derniers avantages des Russes contre les troupes ottomanes ont fait baisser considérablement les actions de la cour où vous êtes.

Pour ce qui regarde, au reste, l'aventure arrivée au prince Sulkowski avec deux personnes de sa suite, dont votre post-scriptum fait mention,[4] comme c'est une chose qui s'est passée hors de mes États, et qui, par conséquent, ne me regarde point, je ne prétends non plus me mêler en rien dans les démarches que ce Prince peut faire en Pologne à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

18522. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 25 octobre 1769.

Vos deux dépêches du 14 et 18 de ce mois avec le résultat du conseil de Sénat[5] viennent de m'entrer à la fois. De quelle manière

[1] Liegt nicht bei. — [2] Vergl. S. 152. — [3] Vergl. S. 175. — [4] Fürst Alexander Sulkowski, dem in Dresden von Conföderirten aus seiner Umgebung seine Papiere gestohlen waren, beabsichtigte den Schutz König Friedrichs und Katharinas II. bei der gerichtlichen Verfolgung der Angelegenheit in Polen nachzusuchen. — [5] Ausser

qu'on envisage la conduite du roi de Pologne, et malgré tout ce qu'on allègue pour sa justification, il est impossible qu'on puisse approuver cette convocation du conseil de Sénat, et encore moins le résultat qui vient d'y être pris. Ce n'est qu'aux Czartoryski, comme vous le remarquez très bien, qu'on doit attribuer tout ce qui s'est fait à cet égard, et ce ne sont qu'eux seuls et personne autre qui engagent ce Prince dans toutes ces démarches contraires à ses véritables intérêts.

Au reste, puisque, suivant vos avis, les Tartares continuent encore toujours à faire des incursions en Ukraine, il est fort vraisemblable que les troupes ottomanes n'ont pas encore entièrement abandonné les environs de Bender, puisque je ne conçois pas, si cela était, comment les premiers s'y prendraient à repasser les différents fleuves pour s'en retourner chez eux, car selon toutes les apparences ils ne tarderont guère de prendre les quartiers d'hiver.

Nach dem Concept. Federic

18523. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 25 october 1769.

Je ne suis nullement surpris d'apprendre par votre dépêche du 18 de ce mois que les succès brillants et rapides des armes russiennes contre les Ottomans ne plaisent pas trop à la cour où vous êtes. Je me suis déjà expliqué sur ce sujet plus amplement dans un de mes précédents ordres,[1] et je m'y réfère. Mais il m'est venu depuis une idée dont peut-être on pourrait faire un bon usage, et la voici. C'est que, si la Porte requerrait la cour où vous êtes, de faire la médiatrice de son côté, et qu'on pût effectivement porter les choses aussi loin à Constantinople, et qu'alors la Russie, de son côté, me chargeât de la même médiation, nous pourrions trouver peut-être des tempéraments pour moyenner non seulement une bonne paix entre les deux parties belligérantes, mais encore terminer radicalement les troubles de Pologne. Ce qui rend cette idée assez plausible, c'est que, du côté de la Porte, je ne connais point de puissance qui pût donner autant de poids à sa médiation que la maison d'Autriche. Vous aurez donc soin de me dire ce que vous pensez de cette idée, après y avoir bien réfléchi, et je vous saurais même gré, si vous pouviez sonder adroitement et avec les plus grands ménagements possibles la façon de penser de la cour où vous êtes, à cet égard. Si vous le jugez à propos, vous pouvez même

der Abordnung von Gesandten nach England und Holland (vergl. S. 144) war eine Sendung nach Petersburg beschlossen worden, um die Abschaffung aller von Repnin zwangweise eingeführten Neuerungen, die Räumung Polens und die Freilassung der Gefangenen von 1767 (vergl. Bd. XXVI, 392) durchzusetzen. Auch handelte es sich um Gelder für die Besoldung der Garnisonen von Kamieniec und Lemberg.

[1] Vergl. Nr. 18473. 18505.

lâcher imperceptiblement quelques mots qui y sont relatifs, pour pénétrer le plus ou moins d'apparence qu'il y a que la cour de Vienne pourrait accepter cette médiation, lorsqu'elle en serait requise par la Porte. On dit ordinairement dans le proverbe allemand que, si le feu a pris dans la maison du voisin, le devoir de celui-ci[1] exige de l'éteindre, et vous pourriez bien faire usage de cette réflexion vis-à-vis des Autrichiens, vu que, si personne ne veut se mêler de la médiation, il est fort à craindre que le feu de la guerre présente ne reprenne de nouvelles forces et ne s'étende encore beaucoup plus loin qu'il ne fait à l'heure qu'il est.

Au reste, j'ai la satisfaction de posséder actuellement la digne électrice douairière de Saxe. C'est une princesse d'un mérite supérieur, qui joint aux talents d'esprit tous les agréments de la conversation, et qui fait sûrement un des plus grands ornements de la cour de Saxe. J'aurai le plaisir de sa compagnie encore pour quelques jours, et, vu la situation actuelle des affaires en Pologne, vous jugerez bien vous-même que, malgré les visions de quelques mauvais politiques, son voyage n'a eu d'autre vue que de voir la cousine germaine de sa bru, ma chère nièce, la Princesse de Prusse.

Nach dem Concept. Federic.

18524. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 25 octobre 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 10 de ce mois, avec un post-scriptum de la même date, et voici la copie de mes dernières lettres immédiates de Constantinople[2] dont vous ferez l'usage ordinaire.

En attendant le succès de votre conférence avec le comte Panin au sujet du renouvellement de notre alliance, je veux bien vous informer que, selon des avis qui viennent de m'entrer, la première division de la flotte russienne, destinée pour la Méditerranée, se trouve déjà dans les mers d'Angleterre et doit avoir poussé même jusques dans celle d'Irlande, et qu'elle n'a perdu dans son trajet qu'une frégate, qui doit avoir péri.[3] Tout ce qu'il est à craindre pour elle, c'est le passage du détroit de Gibraltar, et, malgré toutes les précautions que la Russie a prises pour lui épargner tout esclandre de la part des maisons de Bourbon, je ne voudrais cependant pas être garant que le duc de Choiseul ne lui en fasse essuyer à son passage par le détroit susmentionné, d'autant que, comme vous observerez bien vous-même, il pourra le faire impunément, et qu'au moins la Russie ne saurait l'en empêcher.

Au reste, il paraît de plus en plus que toute espérance pour la cour de Saxe d'élever l'Électeur au trône de Pologne, s'est entièrement

1 So. — 2 Vergl. Nr. 18520. — 3 Bericht Maltzans, London 10. October.

évanouie, et qu'elle n'attend que des évènements d'y parvenir un jour, lorsque les circonstances lui seront plus favorables.

Der Schluss betrifft den ungehinderten Durchzug russischer Transporte durch preussisches Gebiet (vergl. S. 91).

Nach dem Concept. Federic.

18525. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Berlin, 26 octobre 1769.

Votre dépêche du 15 de ce mois, ainsi que l'apostille et la lettre particulière qui y étaient jointes, me sont très bien parvenues et, après tout ce que vous m'y marquez de la réponse du duc de Choiseul au chargé d'affaires de Russie,[1] je voudrais presque parier que le premier a grande envie d'armer et de combiner, vers le printemps prochain, avec l'Espagne une flotte pour s'opposer au passage de celle de Russie par le détroit de Gibraltar.

Je pourrais en mieux juger, si vous tourniez votre attention, plus que vous ne faites, sur ce qui se passe dans la monarchie espagnole. En effet, les gazettes publiques annoncent une augmentation de ses troupes; mais vous n'en sonnez mot, malgré que votre voisinage de ces cantons vous doit naturellement fournir de grandes facilités d'apprendre ce qui en est. Ayez donc l'œil plus au guet et tâchez d'approfondir la vérité de cette nouvelle, ainsi que les véritables dispositions de l'Espagne dans les conjonctures présentes, pour m'en faire un rapport exact et détaillé dont j'aie lieu d'être satisfait.

D'ailleurs, et supposé même que la consommation du mariage du Dauphin rencontrât encore quelques délais,[2] il ne se rompra cependant, pour cela, pas entièrement, et l'offense serait trop sensible pour la cour de Vienne.

Federic.

Nach dem Concept.

18526. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 26 octobre 1769.

Le contenu de votre dernière dépêche du 13 de ce mois me persuade de plus en plus qu'il n'y a absolument aucune solidité dans le ministère britannique, que tout s'y fait à l'aventure et très inconsidéré-

[1] Auf das von Chotinski im Auftrag seines Hofes gestellte Gesuch, der russischen Flotte im Nothfall Aufnahme in den Häfen zu gewähren, hatte Choiseul erklärt, nur einzelnen Schiffen Zutritt in die Häfen gestatten zu können. „Nous espérons, a-t-il continué, que votre flotte se conduira relativement au commerce de façon à ne pas nous obliger d'armer une escadre à notre tour, pour protéger notre commerce.“ — [2] Goltz berichtete über den Aufschub der Hochzeit infolge politischer Meinungsverschiedenheiten.

ment, et que même il manque de vigilance pour les propres intérêts de la Grande-Bretagne. En attendant, j'avoue que je ne comprends pas trop du préjudice qu'un lord-maire puisse porter aux intérêts du Roi,[1] et je ne connais pas assez les constitutions britanniques pour déterminer le degré de l'influence qu'un tel officier de la ville peut avoir dans les affaires.

D'ailleurs, un autre article, qui ne m'intéresse pas moins, c'est de savoir le parti que la cour où vous êtes, pourrait prendre, au cas que celles de Versailles et de Madrid, ainsi qu'il y en a quelque apparence, s'avisassent de s'opposer au passage de la flotte russienne par le détroit de Gibraltar. Il est bien vrai qu'il n'existe aucun traité qui l'engage à prendre fait et cause, en ce cas-là, pour la Russie, mais je serais cependant bien aise de savoir si elle regarderait une pareille démarche des deux maisons de Bourbon avec indifférence et de sang-froid, de sorte que j'attends sur l'un et l'autre de ces deux objets des éclaircissements justes que vous n'oublierez pas de me fournir le plus tôt que vous pourrez.

Federic.

Nach dem Concept.

18527. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 26 octobre 1769.

La façon de penser du duc de Choiseul a été jusqu'à présent si inconséquente qu'il est difficile à deviner si la France, comme il paraît, par votre dépêche du 20 de ce mois, qu'on en est persuadé en Angleterre, prendra effectivement, après les brillants succès des armes de la Russie contre les troupes ottomanes, des arrangements pour moyenner le rétablissement de la paix entre ces deux puissances. Il se peut, cependant, très bien, et j'en crois même le ministre de France capable, que, tandis que, d'un côté, il fait des efforts pour engager la Suède à renforcer ses troupes en Finlande,[2] démarche qui ne peut vraisemblablement que déplaire à la Russie, il fasse néanmoins également, de l'autre, faire en même temps des insinuations à Pétersbourg pour une négociation de paix. Quoi qu'il en puisse être, n'oubliez pas de me rendre toujours exactement compte des nouvelles qui parviendront là où vous êtes, tant sur la flotte russienne destinée pour la Méditerranée que sur les arrangements que les cours de France et d'Espagne pourront prendre pour s'opposer à son entrée dans cette mer.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Maltzan berichtete, dass ein Gegner des Hofes, Beckford, zum Lord Mayor gewählt worden sei; „par ce moyen la cour perd absolument toute influence dans la capitale". — [2] Um 15000 Mann.

18528. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Berlin, 27 octobre 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 17 de ce mois, et je souhaite fort qu'on ne pousse pas les choses à l'excès à la présente Diète de Suède, mais que l'on y prenne des arrangements justes et modérés. Les Russes, malgré qu'ils soient occupés actuellement avec la guerre qu'ils ont sur les bras contre les Turcs, ne laissent cependant pas que d'être en état encore de pouvoir molester et peser à la Suède, et, pour cette raison, il n'est nullement à conseiller à celle-ci de provoquer la cour de Pétersbourg par des démarches qui puissent l'irriter. Il serait fort à désirer aussi, pour cela même, que le général Fersen fût plus réservé et retenu dans ses propositions, et qu'il n'exécutât pas l'envie qu'il témoigne de vouloir brusquer les affaires.[1] Un pareil comportement de sa part pourrait facilement occasionner à cette Diète un bouleversement général dans la constitution du gouvernement de Suède. Pour éviter, autant que possible, que cela n'arrive, vous aurez soin de faire valoir dans l'occasion là où vous êtes, les considérations susmentionnées, et ferez surtout envisager à ces gens que le petit renfort de troupes que la Suède pourrait envoyer en Finlande,[2] n'est certainement pas de telle importance qu'il puisse jamais en imposer à la Russie ou l'empêcher, malgré les conjonctures dans lesquelles elle se trouve, à faire éprouver son ressentiment à la Suède, si elle était provoquée. Vous tâcherez d'exécuter de votre mieux ce que ci-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

18529. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 29 octobre 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 13 de ce mois, avec ses deux apostilles, et c'est avec un plaisir infini que j'ai appris par la première que le comte Panin a acquiescé à la tournure que j'ai fait donner aux deux articles secrets de notre alliance.[3] Je me flatte donc que la conclusion du renouvellement de cette alliance ne rencontrera plus le moindre délai, mais qu'elle suivra plutôt de bien près l'échange des pleins pouvoirs, et que, de cette façon, les liaisons d'union et d'amitié qui subsistent si heureusement entre les deux cours, seront rendues entièrement et à jamais indissolubles.

[1] Während einige der Führer dafür waren, günstigere Zeitumstände abzuwarten, sollte Fersen erklärt haben, „que le seul moyen d'en imposer aux mécontents était de pousser les choses, de borner l'autorité des états et d'étendre les prérogatives du Roi". — [2] Vergl. Nr. 18527. — [3] Betreffend Schweden und Polen, vergl. Nr. 18445.

Mais, quant aux affaires de Suède[1] je ne saurais que vous répéter ce que je vous en ai déjà dit précédemment. En effet, je me confirme de plus en plus dans l'idée que, pourvu que cette cour ne fasse rien de contraire à la constitution de la forme du gouvernement de l'année 1720, nous n'avons aucun sujet ni droit de nous y opposer ou d'en porter des plaintes; et c'est aussi en conséquence que je viens d'instruire mon ministre à Stockholm le baron de Cocceji.[2]

D'ailleurs, et comme la France ne cesse d'intriguer dans presque toutes les cours de l'Europe, je ne sais s'il ne conviendrait pas d'y laisser encore un ministre de ma part pour observer d'autant mieux ses menées et pour en être informé à temps. Vous en parlerez au comte de Panin pour savoir ce qu'il en pense, et vous n'oublierez pas de m'en informer incessamment, afin que je puisse m'y régler.

Au reste, et quant au contenu de vos apostilles, je ferai examiner par ma banque ce que vous me marquez au sujet de ce qui manque, selon le cours de change, au dernier quartier des subsides,[3] afin de pouvoir vous donner ensuite une résolution positive. En attendant, je veux bien ne pas vous cacher que, supposé qu'il y ait effectivement quelque somme à y ajouter, je ne manquerai pas de la faire acquitter au mois de mai ou de juin de l'année prochaine.[4]

Mais pour ce qui est des boules à nourrir les chevaux, je serais bien aise, si vous trouviez moyen d'engager l'homme au secret de vous en donner seulement une douzaine, afin que je puisse en faire faire ici quelques expériences. Supposé cependant qu'il fût si entiché de son secret qu'il ne voulût pas y consentir,[5] vous m'obligerez beaucoup de faire tout votre possible pour vous en procurer une couple par un autre canal.

Enfin, je vous ai, à la vérité, informé, en son temps, qu'en conséquence du désir que l'impératrice de Russie vous a témoigné de faire la connaissance du prince Jean-George d'Anhalt-Dessau, je lui avais ordonné de se rendre à Pétersbourg après la fin de cette campagne;[6] mais comme je viens d'apprendre par mes dernières lettres de Varsovie[7]

[1] Panin bat, Cocceji zu einem entschiedenen Auftreten allen Verfassungsänderungen gegenüber und zu gemeinsamem Vorgehen mit Ostermann und Juel zu ermächtigen. — [2] Vergl. Nr. 18530. — [3] Solms berichtete, dass es bei dem Unterschied des Wechselkurses in Russland und im Ausland unmöglich sei, für das von dem König angewiesene Geld 100000 Rubel zu erhalten (vergl. S. 91), und dass er zweifle, Panins Einverständniss zu erlangen, da Russland bereits bei den beiden ersten Raten Einbusse erlitten habe. — [4] Am 4. November wird Solms beauftragt, zur Vermeidung der aus dem schwankenden Wechselkurs sich ergebenden Schwierigkeiten Panin die endgültige Festsetzung des Kurses auf unveränderliche Höhe oder die Lieferung der Summen in Gold- oder Silberbarren an die Petersburger Münze vorzuschlagen. In einem Erlass vom 27. November an Solms wird ferner die Ueberweisung der Gelder in Rubeln nach Danzig oder anderwärts, zur Bezahlung der in Polen stehenden russischen Truppen, in Vorschlag gebracht. — [5] Der Erfinder verlangte die Zusicherung einer Entschädigung. Vergl. S. 101. — [6] Vergl. S. 65. — [7] Bericht Benoîts, Warschau 21. October.

que ce Prince y a passé pour se rendre auprès de ma personne, j'ai lieu d'en inférer ou que mon susdit ordre ne lui est point parvenu ou que peut-être il n'a pas trouvé ses finances assez fortes pour soutenir les dépenses d'un pareil voyage. Je compte de savoir dans peu avec plus de précision ce qui en est.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

18530. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Berlin, 29 octobre 1769.

La dernière dépêche du comte de Solms, en date du 13 de ce mois, vous aura déjà appris les propositions que le comte de Panin lui a faites relativement aux affaires de Suède;[2] mais, comme je ne suis nullement intentionné de me départir des principes que j'ai manifestés à ce sujet dans le dernier projet de l'article secret de notre alliance, qui regarde ces affaires,[3] et que je suis plutôt toujours dans l'idée que, dès que la Suède ne fait rien de contraire à la forme de son gouvernement, telle qu'elle a été réglée par la constitution de 1720, ni moi ni la Russie nous n'avons aucun sujet de nous en formaliser et d'en prendre ombrage, vous aurez soin aussi de vous y borner et d'instruire en conséquence le baron de Cocceji à Stockholm.[4]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

18531. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 29 octobre 1769.

Suivant ce que votre dernière dépêche du 21 de ce mois, qui m'est bien parvenue, renferme,[5] il est à croire que la campagne sera finie entre les troupes russes et ottomanes, et que, bien loin d'entreprendre encore quelque chose pendant cet automne les unes contre les autres, on ne songera plus présentement de part et d'autre qu'à mettre les troupes en quartiers d'hiver. Mais comme on n'entend absolument rien au sujet de l'armée ottomane, si elle se trouve encore de ce côté-ci du Danube ou bien si elle a entièrement repassé ce fleuve, mandez-moi les nouvelles que vous avez là-bas à ce sujet, et qu'on dit que les Turcs sont devenus après les différents échecs qu'ils ont essuyés, ainsi que la position qu'ils ont prise présentement.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] In Antwort auf den Bericht des Prinzen vom 11. tadelt der König am 30. October seinen vorzeitigen Aufbruch von der Armee, da ihn in Folge dessen seine Verhaltungsmaassregeln nicht erreicht hätten. — [2] Vergl. Nr. 18529. — [3] Vergl. Nr. 18445. — [4] Demgemäss Ministerialerlass an Cocceji, Berlin 31. October. — [5] Benoît berichtete über die bevorstehenden russischen Winterquartiere.

18532. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 29 octobre 1769.

Votre dépêche du 21 de ce mois, ainsi que son apostille me sont très bien parvenues. Si, d'un côté, les succès des Russes contre les Turcs ne sont plus sujets au moindre doute, j'entre, de l'autre, parfaitement dans l'embarras où la cour où vous êtes, doit se trouver à leur égard.[1] Celui de la Porte, au contraire, en sera naturellement beaucoup plus grand, puisqu'elle a tout à craindre de la fougue d'un peuple aussi barbare et présomptueux que les Ottomans. Mais c'est aussi ce qui me confirme de plus en plus dans l'idée que j'ai glissée dans un de mes derniers ordres,[2] savoir qu'il ne pourrait arriver rien de plus avantageux pour mettre fin à la guerre présente que si la Russie me choisissait pour médiateur, et que la Porte voulait charger de sa médiation la cour où vous êtes. Je suis donc curieux d'apprendre ce que vous en pensez, et en attendant je ne veux pas vous dissimuler que vous rencontrez assez bien dans vos conjectures au sujet du voyage de l'Électrice douairière à ma cour.[3] Elle compte de partir demain d'ici.

Der König erleichtert für den Verkauf einer Rohd verliehenen Präbende die Bedingungen zu dessen Gunsten.

Nach dem Concept.

Federic.

18533. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM ÖSTERREICHISCHEN GESANDTEN NUGENT.

[Berlin, 29. October 1769.]

Nugent berichtet, Berlin 31. October, an Kaunitz, dass auf der Cour bei der Königin am 29. der König mehrmals mit ihm gesprochen habe. „Ihro erstes war, mit der freudvollesten Empfindung mir zu erkennen zu geben, wie vergnüglich Ihnen gewesen sei, mit Ihro Kaiserlichen Majestät, einem Monarchen, an dem die grössten Begabnissen hervorleuchteten, und der bereits durch seine rühmlichsten Bemühungen eine so richtige Beurtheilung und eine so gründliche Einsicht in Sachen erworben hätte, die persönliche Bekanntschaft zu stiften. Nachher haben Sie mit der aufgeräumtesten Miene sich vernehmen lassen: Des Kaisers Majestät hätten sich begnügt, unter einem gräflichen Titel[4] sich zu Glatz zu verhüllen; es würde also für Sie wohl genug sein, wenn Sie im nächstkünftigen Jahre bei dem Ihro in Böheim abstattenden Besuche[5] als Baron erschienen."

Nach der Ausfertigung im K. und K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv zu Wien.

---

[1] Ueber die Nachbarschaft der Russen in der Moldau. — [2] Vergl. Nr. 18523. — [3] „Que la parenté de madame sa bru (vergl. S. 130) n'en est que le prétexte, et qu'on en avait besoin pour couvrir le vrai motif de ce voyage." — [4] Graf Falkenstein. — [5] Vergl. S. 140.

18534. A L'ÉLECTRICE DOUAIRIÈRE DE SAXE.[1]

[Berlin] 29 octobre 1769.

J'ai obéi aux ordres de Votre Altesse Royale, je ne me suis point trouvé à Son départ, mais je n'en ai pas moins senti les douleurs de la séparation. Quiconque a eu le bonheur de connaître Votre Altesse Royale, doit sentir des regrets infinis de s'en trouver séparé; néanmoins je ne me souviens que de la faveur qu'Elle a bien voulu me faire de passer quelques jours ici, pour en conserver une éternelle reconnaissance. La nature, Madame, m'a doué d'un cœur sensible et d'une âme capable d'admirer le mérite éminent, lorsqu'il se rencontre. La vive admiration qu'Elle m'a inspirée, ne s'effacera jamais de mon esprit; non, Madame, tant que j'habiterai ces lieux, votre souvenir ne périra pas; ma mémoire le conservera autant que mon existence, et je ne vivrai qu'avec la consolante idée de me retrouver un jour aux pieds d'une princesse que je ne cesse d'admirer, et que l'envie même ne peut que respecter.

Il suffit que Votre Altesse Royale daigne S'intéresser au sort d'un malheureux dont j'ai ignoré le délit aussi bien que le nom, pour qu'il obtienne sa liberté;[2] trop heureux, Madame, si, par d'aussi faibles marques de ma déférence, je pouvais prouver à Votre Altesse Royale le désir infini que j'ai de Lui donner des preuves, dans toutes les rencontres, de la considération, de la haute estime et de l'admiration avec laquelle je suis etc.

Federic.

* * *

Ueber ihren Besuch bei dem König vom 20.—30. October liegt eine eigenhändige Aufzeichnung der Churfürstin-Wittwe Maria Antonia vor: „Précis des différents entretiens que Son Altesse Royale Madame l'Électrice-Mère a eus avec Sa Majesté le roi de Prusse".[3]

Die Churfürstin-Wittwe berichtet, dass noch am Abend des 20. October die Rede auf die Absichten des Prinzen Xaver auf die polnische Krone gekommen sei. „Sa Majesté Prussienne fit la réflexion que jamais les Polonais ne choisiraient un prince apanagé; qu'ils voulaient un roi dont les États héréditaires fussent assez considérables pour figurer par lui-même, et qui pût abandonner à leur avidité naturelle les revenus qu'il aurait à tirer de la République.[4] Le Roi ajouta qu'il avait de la peine à s'imaginer qu'il se présenterait un souverain qui fût disposé à

[1] Obiges Schreiben wurde der Churfürstin-Wittwe bei Antritt ihrer Heimreise am 30. October durch den Ober-Hofmarschall Grafen Reuss zugestellt. — Vergl. den von dem König gedichteten Festprolog, der am 26. October in ihrer Gegenwart zur Aufführung gelangte, in den Œuvres, Bd. 13, S. 18—21. — [2] Es handelt sich um einen in Spandau seit 10 Jahren eingeschlossenen Lieutenant Dassdorf. — [3] Vollständig abgedruckt bei Carl von Weber: Maria Antonia Walpurgis, Churfürstin zu Sachsen, Bd. I, S. 235—252. (Dresden, 1857). — [4] Vergl. Bd. XXIII, 242.

sacrifier le produit de ses propres États pour l'amour d'une couronne qui lui pèserait à tous égards. Que les Polonais étaient une nation inquiète et peu avisée; qu'ils ne développaient que trop leur caractère dans la crise présente; qu'au lieu de tenir ensemble et agir en corps, ils se chamaillaient entre eux et se faisaient le plus de mal possible; que, de cette façon, personne ne pouvait leur être d'aucune utilité, et qu'il fallait les laisser faire, jusqu'à ce que la nécessité les eût obligé à devenir plus raisonnables.“ Der Schluss der Unterhaltung dieses Tages drehte sich um die russischen Waffenerfolge und die Flucht der Türken aus Chozim.

Am 21. October sei der König von selbst auf die polnischen Verhältnisse zu sprechen gekommen und habe den Kampf der Polen gegen Russland als aussichtslos und die Erhebung neuer Abgaben als Ursache des allgemeinen Hasses gegen König Stanislaus bezeichnet; die Wiederherstellung der Ruhe in Polen sei erst nach dem Friedensschluss zwischen Russland und der Türkei, dieser letztere aber noch nicht sobald zu erwarten.

„Son Altesse Royale témoigna là-dessus quelque appréhension que le feu de la guerre ne s'étendît plus loin et n'occasionnât un embrasement général, ajoutant cependant, par manière de réflexion, que ce qui la tranquillisait en quelque façon, c'était de voir prévaloir dans les cours les plus significatives des sentiments pacifiques, et qu'elle était surtout persuadée que, tant que vivrait l'Impératrice-Reine, elle chercherait à cultiver la paix.

Le Roi répliqua qu'il ne fallait pourtant pas s'y fier absolument; que ceux qui affichaient trop ces sentiments, ne le faisaient souvent que pour mieux masquer des desseins y contraires, citant pour preuve l'exemple du cardinal Fleury. Que, ce nonobstant, il espérait lui-même que la guerre ne deviendrait pas générale, quoique, à la vérité, il fût fort désagréable de voir brûler la maison de son voisin. Il revint ensuite sur les Polonais, sur leur désunion, l'inconséquence de leur conduite et sur l'animosité qu'ils marquaient contre leur roi, disant que c'était une chimère de s'imaginer qu'ils forceraient la Russie à consentir à l'élection d'un autre roi; que cette puissance était bien éloignée d'anéantir son ouvrage, que sa gloire y était trop intéressée, et que d'autres considérations également fortes l'engageaient à soutenir Stanislas-Auguste sur le trône; que, d'ailleurs, ce serait trop afficher le despotisme que de vouloir défaire un qu'on avait fait; . . . qu'il ne prévoyait qu'un seul cas où cette puissance pourrait céder, savoir si elle fut attaquée de plus d'un côté à la fois, et que les Confédérés profitassent du moment de son embarras pour se réunir et élire tout de suite un autre roi, puisque alors elle ne pourrait ni ne voudrait pas défaire ce qui était une fois fait; qu'il n'était pas douteux que Stanislas-Auguste ne commit de grandes fautes, qu'on pouvait mettre du nombre celle qu'il venait de faire en convoquant, par les mauvaises instigations

des Czartoryski, un conseil de Sénat,[1] sans en prévenir, le moins du monde, ni la Russie ni lui, roi de Prusse."

Auf die Bemerkung des Königs, dass er den Conföderirten in seinen Staaten Zuflucht gewähre, wenn sie sich ruhig verhielten, eröffnete ihm Maria Antonia, dass die Häupter der Conföderirten ihrem Sohne, dem Churfürsten, die polnische Krone angeboten hätten, „que, n'ayant rien de caché pour Sa Majesté, elle n'hésitait point de lui avouer que, s'il arrivait un jour que le trône de Pologne vînt à vaquer d'une ou d'autre manière, et que l'Électeur fût appelé d'y monter par le libre suffrage de la nation, ainsi que de l'aveu des puissances qui y sont le plus intéressées, il ne croyait pas devoir s'y refuser; qu'en ce cas il osait se promettre de la bonté et de l'amitié de Sa Majesté que non seulement elle n'y serait pas contraire, mais qu'elle voudrait même l'assister de ses conseils et de ses bons offices, d'autant plus qu'elle aurait toujours en lui un ami sincère et un voisin qui entretiendrait soigneusement la meilleure intelligence avec lui; que, suivant toutes les apparences, la cour de Vienne ne s'y opposerait pas non plus, aussi peu que la France; que l'Électeur son fils pouvait même se flatter de ne pas trouver l'impératrice de Russie dans son chemin; que cette souveraine lui voulait du bien et agréait ses vues.

Le roi de Prusse en parut surpris et dit avec vivacité: »En êtes-vous bien sûre?«

»Oui, Sire,« répondit Son Altesse Royale.

»En ce cas-là,« reprit-il, »l'Électeur fait très bien de continuer ses ménagements pour les Polonais.« Que, pour la cour de Vienne, ajouta-t-il, il ne savait pas si l'envie ne lui reviendrait de mettre le prince Albert sur le rang,[2] si l'occasion lui en paraissait favorable; que, quant à la France, il ne croyait pas qu'elle pourrait être d'une grande utilité." Der König lobte den Grundsatz des Churfürsten, sich die Freundschaft aller Mächte nach Möglichkeit zu erhalten; auf den Wunsch desselben, ihm seine persönliche Aufwartung zu machen, äusserte er sich „dans des termes, à la vérité très polis, mais vagues".

„Le 22, le Roi était, comme à l'ordinaire, de fort bonne humeur, parla beaucoup et quasi seul. La Saxe fut entre autres mise sur le tapis, et surtout l'assemblée présente de ses états.[3] Il dit à ce sujet que ce pays donnait déjà tout ce qui lui était possible, et qu'il ne croyait pas que l'Électeur en pouvait exiger davantage; que ce n'était pas là où il fallait chercher une augmentation de revenus, mais qu'il y avait encore des branches susceptibles d'améliorations." Auf die Aeusserung der Churfürstin, dass ihr Sohn sich glücklich schätzen würde, seine Freundschaft zu erwerben, antwortete der König, „qu'il n'était qu'un petit roi qui ne pouvait lui être d'aucune utilité. A quoi Son Altesse Royale répliqua: »Sire, s'il jouit de votre amitié, il peut

[1] Vergl. Nr. 18493. — [2] Vergl. Bd. XXVIII, 498. — [3] Vergl. S. 158.

être sûr que cela lui donnera une grande considération.«" Der Schluss betraf die russische Politik in Polen: trotz einiger Zugeständnisse der Russen würden voraussichtlich die Polen zuletzt sich fügen müssen und würden ihre Könige nichts andres als „abhängige Hospodare" werden.

Am 23. October habe der König, nach der Tafel im Neuen Palais bei Potsdam, von Politik gesprochen und erklärt, „que la guerre entre la Russie et la Porte avait mis la maison d'Autriche dans une position assez épineuse, vu que, de quel côté la chance tournait, elle n'y saurait trouver son compte, et que le plus avantageux pour elle aurait été, si les évènements de la guerre se fussent balancés; que les succès trop marqués de la Russie ne pouvaient pas lui être indifférents, surtout si cette puissance songeait sérieusement à garder la Moldavie; que, pour cet effet, il ne pouvait presque pas douter que la cour de Vienne ne pensât tout de bon aux moyens de rétablir la paix; que, si sa conjecture se vérifiait, il y contribuerait, de son côté, avec toute la chaleur possible, désirant sincèrement de finir ses jours en repos et d'écarter, pour cette fin, soigneusement tout ce qui pourrait l'interrompre, et qu'il ne désespérait pas d'y réussir; qu'il ne prévoyait, pour le présent, qu'un seul cas où cela pourrait arriver, savoir si la Suède se laissait induire à rompre formellement avec la Russie, puisqu'alors les engagements qu'il avait pris, le mettaient dans la nécessité de lever le bouclier, mais que, jusqu'ici, ce cas ne paraissait pas à craindre." Der Schluss betraf die polnischen Angelegenheiten.

Am 24. habe der König erklärt, dass seit den Erfolgen über die Türken die russische Regierung einen höheren Ton anschlage und sich grosse Vortheile von der Sendung der Flotte nach Konstantinopel verspreche, dass vielleicht Frankreich und Spanien ihr Hindernisse in den Weg legen, England aber, in Folge der Lage im Innern und der Erkaltung seiner Beziehungen zu Russland, diesen Mächten nicht entgegen treten werde.

Am Morgen ihrer Abreise, am 30. October, fragte die Churfürstin den König nach Aufträgen für ihren Sohn. „Il répondit poliment et avec les assurances les plus fortes qu'il serait charmé de le voir à sa cour, et ajouta même qu'il pourrait bien venir un jour à Dresde.

Son Altesse Royale y répliqua par un compliment convenable et dit ensuite: »Ne puis-je pas flatter l'Électeur qu'en cas de vacance du trône de Pologne Votre Majesté n'y sera pas contraire?«

Le Roi répondit qu'il ne pouvait lui être d'aucune utilité, vu que la Russie ne souffrait pas de concurrence par rapport à son influence dans les affaires de Pologne, et qu'elle en était si jalouse qu'il n'oserait s'en mêler.

Son Altesse Royale lui ayant répété là-dessus qu'elle se croyait fondée à croire que, quand le cas arriverait, la Russie elle-même serait pour l'Électeur, il y repartit:

»N'y comptez pas; Dieu sait sur quel autre sujet elle porte ses

vues, le cas existant. D'ailleurs, quand même, comme vous vous en flattez, son choix tomberait sur l'Électeur, ce ne serait jamais autrement que pour en faire un roi comme l'est Stanislas-Auguste, et, à cette condition, j'avoue que, si je n'étais que simple particulier, je ne voudrais pas être roi de Pologne.«

A quoi Son Altesse Royale répliqua qu'elle supposait l'Électeur du même sentiment, et qu'il n'ambitionnerait pas cette couronne, s'il ne fut pas sûr de la porter de la même manière que ses ancêtres l'avaient possédée."

Der Brief nach dem Abdruck der eigenhändigen Ausfertigung in den Œuvres, Bd. 24, S. 181; der Auszug aus dem Précis nach dem Abdruck a. a. O.

18535. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam,[1] 30 octobre 1769.

J'ai reçu votre dépêche et votre lettre immédiate du 20 de ce mois, mais je n'ai guère lieu d'être content du contenu de la première. Elle ne renferme que des nouvelles très ordinaires que je puis également apprendre par les gazettes françaises, et qui, quoique très fondées, ne me paraissent cependant que fort peu intéressantes. Au moins n'est-ce pas pour de pareilles nouvelles publiques que j'entretiens un ministre à la cour où vous êtes, de sorte qu'il ne vous reste qu'à vous mieux évertuer pour remplir, à ma satisfaction, le but de votre mission.

Nach dem Concept. Federic.

18536. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BLANCHOT A DRESDE.

Potsdam, 31 octobre[2] 1769.

Il se peut que les espérances dont, suivant le contenu de votre dernière dépêche du 27 de ce mois, on persévère à se flatter en Saxe,[3] soient réalisées un jour; mais, jusqu'à présent au moins, il n'y a encore aucune lueur d'espérance qu'elles le seront de sitôt.

En attendant et quoi qu'il en puisse arriver, comme je suis curieux d'apprendre les arrangements qu'on prendra à la présente Diète des états pour régler les finances du pays, et sur quel pied on mettra les troupes saxonnes,[4] vous n'oublierez pas de me rendre exactement compte de tout ce qui concernera ces objets. Il est sûr que, tant que

[1] Der König war, nach Abreise der Churfürstin-Wittwe, nach Potsdam zurückgekehrt. — [2] Am 31. October gestattet der König dem Baron Pöllnitz, einer Einladung der Churfürstin-Wittwe Maria Antonia nach Dresden zum 12. November zu folgen, und trägt ihm auf, ein Schreiben zu überbringen. Am 3. November theilt er ihm mit, dass er ihn vor seiner Abreise in Potsdam sehen wolle. — [3] Auf den polnischen Thron. — [4] Vergl. Bd. XXVIII, 507.

les revenus de la Saxe ne seront pas sur un bon pied et autres qu'ils se trouvent actuellement, on ne pourra jamais rien entreprendre avec succès à la cour où vous êtes, qui soit salutaire à ce pays.

Federic.

Nach dem Concept.

18537. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 31 octobre 1769.

Ma chère Nièce. Votre lettre m'a fait tout le plaisir que je ressens, lorsqu'il m'en viennent[1] de votre part; j'aurais, à la vérité, souhaité, ma chère nièce, que vous eussiez augmenté mes espérances, cependant je conçois bien que vous n'êtes pas, ainsi que le Prince-Stathouder, les maîtres de vos actions;[2] toutefois je me flatte que, lorsque l'occasion vous sera favorable, il se trouvera un moment heureux qui favorisera mes plus tendres désirs. Ayez la bonté, en attendant, d'assurer le Stathouder de l'amitié la plus tendre de ma part.

Nous avons eu ici l'électrice de Saxe,[3] qui est une princesse de grand mérite; je lui ai donné quelques fêtes dans son goût, où les beaux arts ont eu plus de part que le tumulte et le fracas. Elle a été marraine de mon nouveau neveu[4] et vient de partir hier pour retourner à Dresde.

Pour votre vieil oncle, il est rentré dans sa retraite ordinaire, mais il a reçu de Hollande de l'accia:[5] ce ne peut être que vous, ma chère enfant, qui vous me l'avez envoyé; souffrez que je vous en remercie bien cordialement, étant sensible, on ne saurait davantage, à toutes les marques de souvenir que vous me donnez; je les mérite en quelque manière par la tendre amitié que je vous ai vouée, et avec laquelle je suis à jamais, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

18538. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 1er novembre 1769.

Je suis bien aise d'apprendre, par votre dépêche du 25 d'octobre dernier qui vient de m'entrer, que l'apparition de madame l'électrice

[1] So. — [2] Die Prinzessin schrieb, Haag 20. October: Le Prince „ne désire rien davantage que de ce que ses affaires lui permettent de faire l'année prochaine sa cour à Votre Majesté (vergl. S. 149); mais dans le poste où il se trouve, il n'est pas possible de donner là-dessus une réponse positive." [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [3] Vergl. Nr. 18534. — [4] Vergl. S. 126. — [5] So.

douairière de Saxe à ma cour ait mis martel en tête au roi de Pologne.[1] Vous insinuerez, pour cet effet, au ministre de Russie, le prince Wolkonski, qu'il conviendrait de ne pas désabuser ce Prince à cet égard, mais de le laisser dans l'appréhension qu'il paraît avoir sur l'objet de cette apparition, pour le retenir d'autant mieux par là à ne se prêter à aucunes démarches contraires aux intérêts de la Russie en Pologne.

Au reste, le sieur Lniski, chef d'une Confédération de la Prusse, qui, suivant votre précédente dépêche,[2] devait avoir été arrêté avec une caisse assez considérable par mes hussards sur les frontières de la Poméranie, ne se trouve point, nonobstant les recherches les plus exactes qui ont été faites, parmi ceux qu'on a saisis dans ces environs; et s'il a été effectivement avec les gens qu'un détachement russe a poussés jusqu'au delà de mes frontières, il faut bien qu'il ait su s'esquiver et se retirer en Saxe, ne se trouvant point au nombre de ceux qui ont été arrêtés à cette occasion.

Nach dem Concept. Federic.

18539. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 1er novembre 1769.

Je ne suis point surpris des différents raisonnements qu'on fait, selon votre dernière dépêche du 25 d'octobre dernier, sur l'apparition de la flotte russienne dans la Méditerranée.[3] Ce projet est hardi, on ne saurait en disconvenir; mais il est facile de concevoir que le dessein de la Russie est de bombarder la ville de Constantinople et de porter ainsi la guerre dans le cœur des États ottomans.

D'ailleurs, je n'ai rien de nouveau à vous mander aujourd'hui, si ce n'est que l'électrice douairière de Saxe est retournée à Dresde,[4] après avoir reçu à ma cour toutes les distinctions dues à sa naissance et à son rang.

Nach dem Concept. Federic.

18540. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 1er novembre 1769.

J'ai vu par votre dernière dépêche du 17 d'octobre dernier que le comte Panin ne laisse pas de persévérer dans ses appréhensions sur les

[1] Benoît berichtete: „L'apparition de l'électrice douairière de Saxe à Potsdam lui trotte un peu dans la tête." — [2] D. d. Warschau 21. October. — [3] Rohd berichtete, dass die Unternehmung für zwecklos und gefährlich gehalten werde. — [4] Vergl. S. 178.

desseins de la Suède.[1] Mais peut-être en présume-t-il plus qu'il n'en est, et, au moins selon mes lettres de Stockholm, on n'en est nullement encore au point que les puissances voisines aient sujet d'en prendre ombrage. Aussi suis-je très assuré qu'après que la nouvelle des derniers glorieux succès des Russes contre les Turcs y sera parvenue, cette couronne filera plus doux et retranchera beaucoup de sa fierté. D'ailleurs, le comte Panin, en y réfléchissant de plus près, trouvera lui-même que 15 000 hommes en Finlande et 10 000 en Poméranie ne seraient rien moins que suffisants pour faire des démonstrations, tandis qu'elle n'opposerait rien au Danemark, de sorte que je ne vois pas ce qu'elle y gagnerait, quand même elle voudrait se prêter, à cet égard, aux impulsions de la France. La seule chose qu'elle peut avoir en vue, et dont personne ne saurait l'empêcher, c'est de faire une nouvelle alliance avec la France, et c'est un article sur lequel toute puissance a les mains entièrement libres de suivre ses penchants et ses idées.

Quoi qu'il en soit, pour faire voir à la Russie combien je suis prêt de me prêter à tout ce qu'il peut lui faire plaisir, j'ai déjà fait ordonner à mon ministre à Stockholm par mon département des affaires étrangères[2] de se concerter avec ceux de Russie et de Danemark en tout ce qui concerne l'affermissement de la forme présente du gouvernement sur le pied que nous en sommes convenus dans l'article secret de notre alliance, et dont la constitution de 1720 fait la base. Mais c'est aussi tout ce que je puis faire, et je saurais d'autant moins m'en écarter et aller plus loin que je vous ai déjà détaillé, dans mes dépêches précédentes au sujet du renouvellement de notre alliance,[3] tous les inconvénients qui résulteraient d'une conduite contraire. Je me réfère donc, quant aux nouvelles insinuations du comte de Panin, à toutes ces dépêches, et je suis persuadé que ce ministre, en y réfléchissant de sang-froid, ne pourra pas se refuser à la force des arguments que j'y ai allégués.

Au reste, l'électrice douairière de Saxe a quitté ma cour lundi dernier[4] pour retourner à Dresde, et il m'a paru que les heureux succès des Russes ont fait évanouir toutes les belles espérances dont cette cour s'est bercée jusques ici pour parvenir au trône de Pologne. Cependant,

[1] Panin unterrichtete Solms von Entwürfen für eine Verfassungsänderung zu Gunsten der Krone und für eine Allianz mit Frankreich, nach der Schweden sich verpflichten sollte, die Grenzplätze von Dänemark und Finland in Vertheidigungszustand zu setzen und 10000 Mann in Pommern, 15 000 in Finland marschbereit zu halten. Panin bat, Cocceji zu gemeinsamem Vorgehen mit Ostermann und Juel und zu der Erklärung zu ermächtigen, „que Votre Majesté désapprouve tous les changements qu'on se propose de faire à l'ancienne forme du gouvernement, et que Son propre intérêt, mais surtout encore Ses engagements avec la Russie L'obligeaient à S'y opposer et de l'empêcher par tous les moyens possibles". — [2] Vergl. Nr. 18530. — [3] Vergl. Nr. 18316 und Bd. XXVIII, Nr. 18217. — [4] 30. October, vergl. S. 177.

il se peut très bien qu'il y ait encore quelques enthousiastes en Saxe qui n'y aient pas encore renoncé; mais il y a toute apparence qu'à la fin on se désabusera entièrement de ces chimères.

Nach dem Concept. Federic.

18541. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 1er novembre 1769.

Votre dépêche du 20 d'octobre dernier vient de m'être fidèlement rendue, et je vous communique en revanche par la feuille chiffrée ci-jointe les nouvelles qu'on a reçues en Russie relativement à ce qu'on se propose d'exécuter à la présente Diète en Suède.[1] Comme vous êtes sur les lieux, vous serez, par conséquent, à même de juger si les avis qu'on a donnés à cet égard à la cour de Pétersbourg, sont fondés ou non, et aurez soin de me dire votre sentiment là-dessus. Quant au reste, je me réfère à ce que la dépêche de mon département des affaires étrangères de l'ordinaire dernier[2] contient.

Nach dem Concept. Federic.

18542. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 2 novembre 1769.

Les avis de France renfermés dans votre dernière dépêche du 27 d'octobre[3] me paraissent bien curieux et méritent, par conséquent, que vous les suiviez attentivement pour pouvoir m'informer des suites que les différents objets sur lesquels ils roulent, pourront avoir ultérieurement.

Les nouvelles que je puis vous marquer en revanche, sont qu'il est à croire que la grande armée russe bornera la campagne aux succès qu'elle a remportés sur celle des Ottomans, et qu'elle est sur le point d'entrer en quartiers d'hiver; qu'en Suède on commence à mettre sur le tapis, à la présente Diète, différentes propositions qui donnent lieu d'appréhender qu'il n'en résulte une brouillerie ouverte entre cette couronne et la Russie.[4] Voilà tout ce que je puis vous dire aujourd'hui en gros sur ces matières.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. Nr. 18540. — [2] Vergl. Nr. 18530. — [3] Ueber den angeblich bevorstehenden Rücktritt des Herzogs von Praslin und die Wahl seines Nachfolgers sowie über die Haltung Choiseuls. — [4] Vergl. Nr. 18540.

18543. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 2 novembre 1769.

Votre dépêche du 22 d'octobre dernier avec son apostille et votre lettre particulière m'est très bien parvenue, mais, au lieu d'y trouver cette solidité et cette précision qui distinguaient vos rapports dans vos missions précédentes,[1] je n'y trouve encore que du babil et verbiages qui ne signifient rien, et auxquels je n'ai presque aucune réponse à faire.

Pour vous dire cependant quelque chose sur son contenu, je veux bien vous faire observer que, dans la cession que la cour de Vienne pourrait faire un jour à la France,[2] il ne s'agit nullement du tout le Brabant, mais seulement d'une partie de ses possessions; et si, au moyen d'un tel sacrifice, elle peut s'assurer de la succession de Bavière, je suis persuadé qu'elle ne fera point de difficulté de lui céder, contre cette riche succession, Ostende et une grande partie de ses possessions dans les Pays-Bas autrichiens. Des liaisons à contracter entre les cours de Vienne et de Londres n'arrêteront aussi pas la concurrence de la France à procurer à la maison d'Autriche cette succession, et, dans le moment présent au moins, il n'y a nulle apparence que l'Autriche ait envie de se lier avec la cour britannique. Mais, d'ailleurs, vous avez raison de présumer qu'on pourrait bien observer un profond silence sur tout ce projet jusques à l'ouverture de cette succession, et qu'on se gardera bien d'en laisser transpirer quelque chose avant le temps. Quoi qu'il en soit, j'ai bien de la peine à me persuader qu'elle n'ait déjà fait confidence de son projet à son intime ami le duc de Choiseul, qui paraît être le dépositaire de ses secrets; et, en attendant, il faudra voir maintenant de quel œil ce dernier envisagera les affaires britanniques, au cas que, par les troubles actuels, le ministère d'à présent fût effectivement culbuté, et c'est à quoi vous ne manquerez pas de prêter toute votre attention.

Federic.

Nach dem Concept.

18544. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 3 novembre 1769.

Votre dépêche du 24 d'octobre dernier m'a été fidèlement rendue. Je suis persuadé que les progrès des Russes contre les Turcs seront le

[1] Goltz war von März 1762 bis Januar 1763 Gesandter in Petersburg und von Juli bis December 1765 Gesandter in Warschau gewesen, vergl. Bd. XXI, 570; XXII, 593; XXIV, 401. — [2] Goltz bezweifelte, dass Oesterreich zur Abtretung von Brabant, um dadurch die französische Zustimmung zur Erwerbung der bayrischen Erbschaft zu gewinnen, oder zu Eröffnungen in dieser Frage geneigt sei, da es wisse, „que [la France] ne mendie son amitié que pour être assurée que la cour de Vienne ne prenne aucune liaison avec l'Angleterre".

plus puissant motif pour retenir les Suédois et les engager à laisser tomber les projets[1] qu'ils ont mis sur le tapis, dans le dessein de les exécuter à la présente Diète, quoique d'ailleurs il est bien sûr aussi que les alliances qui subsistent entre moi, la Russie et le Danemark, sont également des freins qui mettent la Suède dans une parfaite impossibilité à pouvoir rien entreprendre avec succès contre nos intérêts communs. Tout ce qui se passe actuellement en Suède, sont les fruits des chipoteries du duc de Choiseul. Son intention a, sans doute, été de les faire servir, au cas que les Russes eussent eu le dessous dans cette campagne, à brouiller toutes les puissances de l'Europe pour rendre par là la guerre générale, et ce n'est certainement qu'à son imagination chimérique qu'on doit attribuer tout cela.

Nach dem Concept. Federic.

18545. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 3 novembre 1769.

Mes dernières lettres de Venise du 13 d'octobre dernier[2] renferment tant sur les opérations des Monténégrins que sur le parti d'une exacte neutralité que le Sénat de Venise vient de prendre, différentes particularités intéressantes pour la cour où vous êtes. Je m'empresse à vous en faire adresser ci-joint une copie pour la communiquer au comte Panin.

Nach dem Concept. Federic.

18546. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 5 novembre 1769.

Que la Russie, après les glorieux succès de ses armes, hausse ses prétentions pour le rétablissement de la paix avec la Porte, ainsi qu'il paraît par votre dépêche du 20 d'octobre dernier[3] — je n'en suis point surpris. C'est le droit du vainqueur de faire sentir sa supériorité à son ennemi vaincu et lui demander des dédommagements pour les frais d'une guerre injuste. Mais, malgré tout cela, il me semble que, d'un côté, la considération des frais immenses qu'elle sera obligée de faire pour pousser ses opérations dans une seconde campagne, et, de l'autre, l'appréhension que l'Autriche ne prenne enfin fait et cause en faveur

[1] Der Verfassungsänderung. — [2] Bericht Cataneos, Venedig 13. October. — [3] Die Forderungen der Russen waren: „à forcer la Porte de renoncer à toujours à se mêler des affaires de Pologne, à laisser Azow et ses appartenances à la Russie et à céder des pays et des provinces en Europe aux rebelles dans l'Archipel, et en Asie au roi de Géorgie“ (Heraclius).

de la Porte, devraient bien lui inspirer des dispositions plus pacifiques et l'engager à finir plutôt cette guerre dans le moment présent, où elle peut le faire avec toute la gloire imaginable. En effet, il vient de m'entrer un avis que je ne saurais, à la vérité, garantir, me venant d'un endroit peu assuré, mais qui me paraît cependant mériter de l'attention, et que, par cette raison, en bon et fidèle allié je ne veux pas laisser ignorer à la cour où vous êtes. C'est que la France doit avoir conçu le dessein d'engager la Porte à céder à l'Autriche la ville et forteresse de Belgrade, ainsi que toutes les autres conquêtes que dans la dernière guerre elle a faites sur cette maison, afin de disposer par un aussi grand sacrifice la cour de Vienne à l'assister contre la Russie. Il est vrai que ce dessein paraît, au premier abord, chimérique, aussi mes lettres de Vienne n'en sonnent-elles pas le moindre petit mot; mais, comme on peut s'attendre à tout de l'animosité de la France contre la Russie, je ne vous dissimulerai point que je suis tenté à soupçonner quelque réalité à ce dessein, de sorte qu'il ne me paraît pas à négliger, et que vous n'oublierez pas d'en faire confidence au comte Panin comme d'une nouvelle qui mérite toute son attention dans la situation actuelle des affaires.

Au reste, l'électrice douairière de Saxe a fait paraître une grande envie de renouveler sa connaissance avec mon premier chambellan, le baron de Pöllnitz,[1] qui a connu son grand-père[2] et père;[3] et quoiqu'il ne soit pas grand négociateur, et que, par conséquent, il n'y ait aucun lieu d'y soupçonner quelque mystère, je suis cependant bien aise de vous en prévenir, afin que vous sachiez comment vous en expliquer, au cas qu'on vous en parle.

Nach dem Concept. Federic.

18547. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 5 novembre 1769.

Quoique le terme de ma seconde entrevue avec l'Empereur soit encore assez éloigné, vous ne faites pas mal cependant de m'informer toujours d'avance, ainsi que vous venez de le faire par votre dépêche du 28 d'octobre dernier,[4] de ce qu'il y a quelque rapport, et qui parvient à votre connaissance. Aussi suis-je bien aise de vous dire pour votre direction que le temps aussi bien que l'endroit où Sa Majesté Impériale fera ses revues et me voudra recevoir, dépendra uniquement de son bon plaisir, et que je serai très charmé de revoir un Prince qui a une part aussi distinguée à mon estime et à mon amitié.

[1] Vergl. S. 177. Anm. 2. — [2] Der 1726 gestorbene Churfürst von Bayern Maximilian Emanuel. — [3] Der 1745 gestorbene Römische Kaiser Karl VII. — [4] Rohd berichtete, dass die Zusammenkunft wahrscheinlich August 1770 erfolgen würde.

Quant au poste de ministre d'Angleterre à la cour où vous êtes, je crois toujours que le lord Stormont y retournera en qualité d'envoyé extraordinaire[1] ou que l'Angleterre nommera un autre en cette qualité à sa place. Mais quoi qu'il en arrive, la chose me paraît assez indifférente, vu que cette couronne n'a, à l'heure qu'il est, rien à négocier à Vienne, et qu'il ne peut, par conséquent, être question d'aucune affaire importante entre les deux cours.

Au reste, la copie ci-jointe vous apprendra, quoique pour votre direction seulement, comment il paraît qu'on pense en Russie sur le rétablissement de la paix.[2]

Nach dem Concept. Federic.

18548. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 5 novembre 1769.

Votre dépêche du 28 d'octobre m'est bien parvenue. Ce ne sont pas des régiments entiers de mes troupes qui se sont portés sur les frontières de la Prusse polonaise, mais simplement quelques détachements qui se sont rendus sur les confins de la Warmie, pour en déloger les Confédérés.[3] La présence de ces gens qui exposent trop mes sujets à leurs insultes, ne peut me convenir dans ces environs, et c'est pour les en éloigner que ces détachements se sont avancés de ce côté-là, avec ordre cependant de rien entreprendre au delà.

Il est à présumer, au reste, que les circonstances présentes feront renaître la tranquillité en Pologne, et que le calme y régnera pendant l'hiver prochain. Si néanmoins il arrive, contre toute attente, quelque chose d'importance, vous n'oublierez pas de m'en informer et de me rendre toujours fidèlement compte de toutes les nouvelles qui parviendront à votre connaissance.

Nach dem Concept. Federic.

18549. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 5 novembre 1769.

Ma chère Nièce. Je suis sensible autant qu'on peut l'être, à la part que vous prenez, ma chère enfant, à la production de mon frère Ferdinand;[4] nous sommes encore dans l'attente de ce qui résultera du

[1] Stormont war von seinem Gesandtschaftsposten in Wien beurlaubt. — [2] Vergl. Nr. 18546. — [3] Vergl. S. 128. 145. — [4] Die Prinzessin schrieb, Haag 27. October: „Tous mes vœux serai[en]t accomplis, si la Princesse de Prusse me procur[ait] l'occasion de réitérer mes félicitations à mon très cher oncle." [Charlottenburg. Hausarchiv.]

nouveau mariage de votre frère, je souhaite beaucoup, mais jusqu'à présent nous n'avons encore aucun véritable fond d'espérance, et nous attendons ce que la fortune en décidera.

Nous avons joui quelques jours de la présence de l'électrice de Saxe;[1] le bruit de sa réputation vous aura, sans doute, prévenue en sa faveur, comme elle le mérite. Elle est pleine de talents et de belles connaissances, qui sont encore infiniment relevées par son humanité et par son cœur bien-faisant. Je suis à présent tout tranquille ici, menant une vie douce et conforme à mon âge; je souhaite, ma chère enfant, que vous vous amusiez bien cette arrière-saison, et que votre santé soit aussi bonne que je le désire, étant avec la plus tendre amitié, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Mille assurances d'amitié à notre cher prince d'Orange.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

18550. AU PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 6 novembre 1769.

Monsieur mon Cousin. Je suis très obligé à Votre Altesse de la part qu'Elle prend à l'augmentation de notre famille.[2] Je n'ai pas douté, connaissant Ses sentiments, de ce qu'Elle ne Se fût réjouie de tout ce qui contribue au bonheur de notre famille. J'aurais sans doute désiré beaucoup de pouvoir La revoir et L'embrasser, ainsi que ma chère nièce, et je m'en remets, mon cher Prince, aux raisons que vous pouvez avoir relativement à la République pour choisir, quand vous le jugerez à propos, un moment convenable pour me procurer cette douce satisfaction. Je suis avec tous les sentiments d'estime et d'amitié, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le fidèle oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Staatsarchiv zu Wiesbaden. Eigenhändig.

18551. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 6 novembre 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 31 d'octobre dernier, et tout ce que je puis vous dire en réponse relativement à ce qu'elle comprend sur le plus ou moins de facilité que la négociation d'emprunt du margrave d'Ansbach et de Baireuth pourra rencontrer en Hollande,[3] c'est qu'il faudra donc attendre tranquillement le succès que cette négociation aura, lorsque ce Prince la fera effectivement entamer; mais, quelque

[1] Vergl. Nr. 18534. — [2] Vergl. S. 126. Das Schreiben des Prinzen liegt nicht vor. — [3] Vergl. Nr. 18507.

réussite qu'elle puisse avoir, n'oubliez pas en attendant de me mander toujours exactement, ainsi que vous l'avez fait jusqu'à présent, les nouvelles intéressantes qui parviendront ultérieurement à votre connaissance, et ayez soin, comme de coutume, à faire tenir les incluses que vous trouverez ci-jointes pour le prince et la princesse d'Orange,[1] à leurs adresses respectives.

Federic.

Nach dem Concept.

18552. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 6 novembre 1769.

Vos quatre dépêches du 17, 20, 24 et 27 d'octobre dernier viennent de m'être rendues à la fois, et je commence à me persuader, par leur contenu, que le ministère d'à présent ne manquera pas d'être culbuté. Ce qui me confirme dans cette idée, c'est surtout la grande animosité qui éclate contre le duc de Bedford,[2] et que le lord Bute même ne se croit pas à l'abri d'éprouver le même sort et va quitter de nouveau sa patrie pour pourvoir à sa propre sûreté.[3] Le Roi et la nation ne sauraient, à la vérité, que gagner infiniment à ce changement, et, vu la partialité manifeste de son ministère actuel, l'Angleterre ne pouvait s'attendre qu'à voir dépérir sa gloire et la prospérité de ses royaumes exposée à toutes sortes de revers. Mais il sera bien difficile, ce me semble, de trouver des sujets capables pour former un nouveau ministère, tel qu'il le faut, pour l'Angleterre. Je ne connais au moins personne d'un mérite aussi décidé qu'on puisse lui confier avec assurance le gouvernail de ses affaires, de sorte que je suis très curieux de savoir, et que vous n'oublierez pas de m'apprendre qui sont ceux qu'on pourrait mettre sur les rangs pour remplir des postes aussi importants, et à quoi on doit s'attendre de la fermentation qui règne actuellement dans la nation.

Quant à la flotte russienne, j'ai lieu de douter qu'elle puisse garder la mer dans la saison où nous sommes. Peut-être passera-t-elle, à ce qu'on prétend, jusque dans les parages du Portugal pour y hiverner, et si vous en apprenez quelque chose de positif, n'oubliez pas de m'en faire part incessamment.

Au reste, le lord Rochford a dit vrai au comte de Tschernyschew, lorsqu'il l'a assuré que j'ai promis à l'Empereur de le venir voir, l'année prochaine, en Bohême. Sa Majesté Impériale m'y a effectivement invité, et je compte aussi de m'y rendre.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Nr. 18549 und 18550. — [2] Maltzan berichtete, London 17. October, dass in einer kleinen Stadt, durch die der Herzog ritt, die Hunde auf ihn gehetzt seien. — [3] Maltzan berichtete, London 20. October: „Bute se propose de partir dans quelques jours, sous prétexte de sa santé."

18553. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 6 novembre 1769.

Votre dépêche du 26 d'octobre dernier, avec une lettre immédiate, m'est bien parvenue. Ce n'est pas par le canal du ministre d'Angleterre à la cour où vous êtes,[1] que vos recherches auront le succès désiré; il est notoirement du parti du ministère britannique d'à présent qui est tout aussi attaché à la France et à ses intérêts que le duc de Choiseul même. Je vous ai déjà fait observer, dans un de mes précédents ordres immédiats, que, pour approfondir certaines anecdotes des cours de Vienne et de Versailles, vous auriez dû vous adresser à des personnes qui jouissent de la confidence du duc de Choiseul, et qui vous auraient pu fournir bien des lumières sur les articles que je vous avais chargé de pénétrer. Je ne saurais aussi que vous réitérer encore le même avis, et, d'ailleurs, de tous les ministres étrangers qui résident actuellement à la cour de France, il n'y a, ce me semble, que celui de Gênes[2] qui puisse vous être d'un bon secours dans vos recherches, et dont vous ferez, par conséquent, bien de cultiver l'amitié.

Quant au terme de votre départ, je n'attends, pour le déterminer avec plus de précision, que de voir un peu plus clair dans le parti que la France pourrait prendre relativement à la flotte de Russie, et il s'agira de savoir si elle ira de concert avec l'Espagne à cet égard ou si elle s'opposera ouvertement à son passage.

Nach dem Concept. Federic.

18554. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 6. November 1769.

Nachdem Ihr nunmehro durch Meine letztere Immediatordres[3] sowohl von den grossen und schleunigen Vortheilen benachrichtiget worden seid, welche die Russen über die Türken erhalten und auf welche sie sich sogleich der Festung Chozim bemeistert haben, so wird solches natürlicher Weise die Lage der dortigen Sachen ungemein verändern und folglich Eure anderweite Berichte noch interessanter als denjenigen machen, welcher Mir unter dem 3. Octobris mit jüngster türkschen Post über Wien zugekommen ist. Wollte hingegen die Pforte von diesen Vortheilen daselbst nichts bekannt werden lassen, so könnte die Wuth des Volks, welches doch am Ende die erlittene schwere Verluste erfahren wird, leicht so weit getrieben werden, dass der Sultan selbst vom Throne gestürzt werden dürfte. Die türksche Historie ist voll von Beispielen, wo in ähnlichen Umständen die türkschen Kaiser dergleichen

[1] Walpole, vergl. S. 126. 133. — [2] Sorba, vergl. S. 148. — [3] Nr. 18475 und 18520.

Schicksal ausgesetzt gewesen, und Ich wollte nicht schwören, dass auf solchen Fall dem jetzigen Sultan ein gleiches begegnen dürfte.

Uebrigens hätte der Frangopulo Meine Entrevue mit dem Römischen Kaiser zu Neisse eben nicht ableugnen dürfen.[1] Es ist solches nichts weiter als ein freundschaftlich nachbarlicher Besuch gewesen, welcher weiter nichts auf sich gehabt hat, und Ich will Euch sogar zu Eurer Direction nicht verhalten, dass Ich nächstkünftiges Jahr bei Sr. Kaiserl. Majestät hinwiederum Meinen Besuch in Böhmen abzustatten fest entschlossen bin.

Endlich habe Ich keinen Anstand nehmen wollen, Euch in der abschriftlichen Anlage, jedoch nur zu Eurer Nachricht, diejenigen Bedingungen zu erkennen zu geben, unter welchen man zu Petersburg vermuthet, dass der russisch-kaiserliche Hof die Hände zu Wiederherstellung des Friedens bieten dürfte.[2]

Nach dem Concept. Friderich.

18555. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION GEISELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 7 novembre 1769.

Le Roi a reçu la dépêche du sieur Geiseler du 31 d'octobre dernier, par laquelle il mande l'arrivée du contre-amiral Elphinstone avec 7 vaisseaux à la rade de Copenhague. Sa Majesté lui enjoint de prêter attention à la route que cette seconde division de la flotte russienne prendra, de voir si elle suivra effectivement celle qui a mis à la voile, il y a déjà quelque temps, pour la Méditerranée,[3] et d'en donner avis aussitôt qu'il en aura connaissance, ainsi que de rendre également compte de tout ce qu'il apprendra outre cela d'intéressant et digne d'attention.

Federic.

Nach dem Concept.

18556. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BLANCHOT A DRESDE.

Potsdam, 7 novembre 1769.

Le contenu de votre dernière dépêche du 3 de ce mois donne tout lieu à croire que la cour où vous êtes, en viendra, à la fin, aux mesures que j'ai prévues, il y a longtemps, et que je vous ai déjà communiquées, savoir à une réduction dans son militaire.[4] Elle sera nécessitée d'autant plus à prendre ce parti, surtout après que les pro-

[1] Frangopulo hatte dem Pforten-Dolmetscher auf seine Erkundigung geantwortet, „dass ihm nichts weiter bekannt, als was durch denen Zeitungen davon gemeldet worden". — [2] Vergl. Nr. 18546. — [3] Vergl. S. 143. — [4] Vergl. Bd. XXVIII, 507.

jets d'emprunt du comte de Bolza[1] viennent de perdre, comme vous dites, tout leur crédit, et que les espérances qu'on y avait assises, s'évanouissent, par conséquent, d'elles-mêmes.

Pour ce qui regarde, au reste, le maintien des Polonais à la cour où vous êtes, dont vous faites mention, je l'envisage comme des intrigues inutiles de la part de ces gens, qui ne peuvent absolument aboutir à rien de réel.

Federic.

Nach dem Concept.

18557. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 8 novembre 1769.

Votre dépêche du 1er de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, et, après vous avoir déjà informé des projets de la Russie contre l'empire ottoman,[2] je veux bien ne pas vous dissimuler ce que je pense de leur exécution. Il est vrai que je ne m'imagine pas que son dessein soit de garder pour elle la Moldavie et la Valachie, mais il se pourrait bien qu'elle visât à y établir, sous son autorité, un despote qui dépendît de ses ordres,[3] et alors cela reviendrait à peu près au même. En effet, comme elle fait tant paraître combien elle désire d'empêcher toute influence ultérieure de la Porte dans les affaires de Pologne, il est très aisé de concevoir qu'elle ne mettra point de bornes à son ambition de jouer seul le maître dans ce royaume. C'est aussi là la principale raison pourquoi il serait bien à souhaiter que l'Autriche fût mêlée dans la médiation et la garantie de la paix future entre les deux parties belligérantes,[4] afin qu'il y ait au moins une puissance qui pût tenir la balance dans son juste équilibre. Sans son intervention il est bien à appréhender que la Russie ne parle enfin en dictateur en Pologne et ne renverse toute la constitution de ce royaume, sans que d'autres puissances soient en droit de s'y opposer ou de lui en demander raison. Tâchez donc d'approfondir la véritable façon de penser de la cour où vous êtes, à ce sujet, et mettez dans toutes vos recherches à cet égard cette circonspection et prudence que l'importance de l'objet exige, et dont vous m'avez déjà donné tant de marques que je me repose entièrement sur votre savoir-faire.

Au reste, je n'ai pu qu'être extrêmement sensible à l'intérêt que Sa Majesté l'Impératrice-Reine a témoigné prendre à la naissance du prince dont la princesse épouse de mon frère, le prince Ferdinand, est accouchée en dernier lieu.[5] Je le regarde comme une nouvelle preuve très agréable de l'amitié de Sa Majesté Impériale, dont vous aurez soin de lui témoigner toute ma reconnaissance. Aussi n'ai-je eu rien de plus

[1] Angeblich im Betrage von einer Million. — [2] Vergl. S. 185. — [3] Vergl. S. 183. — [4] Vergl. Nr. 18523 und 18532. — [5] Vergl. S. 126.

pressé que d'ordonner à mon ministère de cabinet de vous informer plus particulièrement de tout ce que cette grande Princesse a souhaité de savoir sur cet heureux évènement,[1] et vous n'oublierez pas de lui en faire incessamment part.

Nach dem Concept. Federic.

18558. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 8 novembre 1769.

C'est avec un plaisir infini que je vois enfin resserrées et rendues indissolubles les liaisons qui subsistent si heureusement entre moi et la Russie, par le renouvellement de notre alliance que vous venez de signer[2] avec les plénipotentiaires de Sa Majesté Impériale.

J'ai reçu ce traité avec tous ses six articles secrets et un séparé, ainsi que le plein pouvoir de ces derniers, à la suite de votre dépêche du 24 d'octobre dernier, et j'approuve fort que vous vous soyez conformé à l'avis du comte de Panin pour faire parvenir ces dépêches par courrier jusques à Memel, de sorte que vous n'avez qu'à passer ces extraordinaires en compte pour en recevoir, en son temps, le remboursement. En attendant je ne tarderai pas de faire expédier les ratifications de ce traité et de ses annexes, et mon ministère de cabinet aura soin de vous les faire parvenir incessamment avec mes instructions ultérieures,[3] auxquelles je me réfère pour passer au reste du contenu de vos dépêches susmentionnées.

Et d'abord, je ne vous dissimulerai point que j'ai déjà prévenu les désirs du comte de Panin, en faisant faire par mon résident Benoît à deux différentes reprises des représentations amicales au roi de Pologne sur l'inconséquence de sa conduite.[4] Jusques ici cependant je n'ai obtenu que des promesses auxquelles les effets n'ont pas entièrement répondu, de sorte que je reviendrai à la charge, et que j'ai déjà ordonné à mon susdit résident de détailler de nouveau à Sa Majesté Polonaise tous les dangers auxquels elle s'expose, et la conduite qu'elle aurait à tenir pour se conserver la protection de l'impératrice de Russie.[5] Peut-être que, si le prince Wolkonski se joignait à Benoît pour faire ces représentations conjointement avec lui, non pas ministériellement, mais comme amis de Sa Majesté Polonaise, elles porteraient d'autant plus tôt coup et engageraient ce Prince à se prêter avec d'autant plus de facilité à leurs avis. Car, après tout, je suis persuadé, et vous n'avez qu'à l'insinuer au comte de Panin qu'il ne faut attribuer tous les faux pas que ce Prince fait, qu'à sa faiblesse naturelle et à la trop grande

[1] Vergl. Nr. 18559. — [2] Am 23. October. — [3] Vergl. Nr. 18559. — [4] Vergl. S. 128. 129. 145 und Bd. XXVIII, 499. — [5] Vergl. Nr. 18501.

confiance qu'il a dans les avis et dans les conseils de ses oncles. Je sais, à n'en pouvoir pas douter, que ce sont eux qui lui ont fait accroire que les Confédérés attentaient à sa vie,[1] et que c'est cette considération qui l'a surtout engagé à tenir le dernier conseil du Sénat.[2] Il mérite donc certainement quelque indulgence, vu qu'il est hors de doute que ce n'est pas par mauvaise volonté qu'il pèche, mais qu'il place très mal sa confiance dans ses oncles qui, bien loin de vouloir son vrai bien, seraient plutôt capables, s'ils en avaient les moyens, de le plonger eux-mêmes dans le précipice. Ce qui me confirme aussi dans cette idée, c'est qu'il est notoire qu'ils sont au désespoir que l'impératrice de Russie ne s'est pas décidée, à la dernière élection, en faveur du prince Adam Czartoryski,[3] et qu'ils en ont encore, à l'heure qu'il est, le cœur navré et ulcéré de chagrin. Le meilleur serait donc, à mon avis, de le soustraire à leurs suggestions, et, pour cet effet, il me semble qu'au cas d'une seconde campagne la Russie ne saurait mieux faire que de le persuader à suivre son armée dans ses opérations.

Quant aux affaires de Suède, je n'ai pas hésité non plus d'instruire le baron de Cocceji en conséquence de ce que le comte de Panin vous a insinué, selon votre premier postscript,[4] et vous aurez soin de lui faire valoir cette facilité de me prêter à ses désirs, comme une nouvelle marque de mon empressement à concourir à tout ce qui pourra contribuer à tranquilliser la Russie sur la conservation inaltérable de la forme du gouvernement dans ce royaume.

Enfin, vous n'oublierez pas de faire bien des remercîments au général comte de Tschernyschew de l'attention qu'il a eue de me procurer quelques semences de melons rares, et pour ce qui est de l'avancement du neveu du sieur de Saldern,[5] vous n'avez qu'à lui dire de ma part que je ferais en sa considération tout ce qu'il me serait possible, et que je ne lui demandais que quelque délai pour voir si je ne le pourrais pas placer plus avantageusement dans un autre régiment de cavalerie.

Federic.

Nach dem Concept.

18559. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 8 novembre 1769.

Voilà donc le renouvellement de mon alliance avec la Russie conclu et signé dans tous ses articles secrets, séparé et autres par nos ministres

[1] Vergl. Nr. 18514. — [2] Vergl. Nr. 18493 und 18522. — [3] Vergl. Bd. XXIII, 153. — [4] Vergl. Nr. 18560. — [5] Saldern (vergl. Bd. XXVI, 373; XXVII, 564) bat, seinen Neffen, der als Lieutenant im Kürassierregiment Vasold stand, zu befördern oder ihm den Abschied mit dem Charakter als Rittmeister zu bewilligen.

plénipotentiaires respectifs.[1] J'ai fait garder ici l'exemplaire que le comte de Solms m'a adressé à la suite de ses dépêches du 24 d'octobre dernier, et comme j'ai dessein de m'entretenir avec vous sur son contenu, vous vous rendrez demain, 9 de ce mois, ici, à l'heure ordinaire, pour recevoir mes ordres. Je vous ferai remettre alors, en même temps, tous ces différents instruments pour avoir soin de l'expédition de leur ratification; et comme il faudra faire quelques présents aux plénipotentiaires de Russie, en revanche de ceux que l'impératrice de Russie a déjà fait remettre au comte de Solms et à son secrétaire d'ambassade,[2] vous n'oublierez pas de réfléchir d'avance sur la nature et le prix de ces aubaines, afin de pouvoir m'informer de ce qui est d'usage en pareille occasion.

D'ailleurs, et pour répondre d'une manière convenable à l'empressement que, selon la dernière dépêche du sieur de Rohd, l'Impératrice-Reine a fait paraître de savoir quelques particularités au sujet de l'accouchement de ma [belle-]sœur, la princesse épouse du prince Ferdinand,[3] vous aurez soin de faire dresser et parvenir par la première poste à ce ministre un mémoire détaillé sur cet heureux évènement en général et sur l'état de santé tant de la Princesse mère que du Prince son fils en particulier.[4]

Der König stellt seine Antwort auf das von Finckenstein übersandte Schreiben der Churfürstin-Wittwe von Sachsen, d. d. Dresden 3. November, in Aussicht.

Nach der Ausfertigung. Federic.

18560. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 8 novembre 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 27 d'octobre dernier, et, pour vous mettre au fait de l'alliance que la France souhaiterait de conclure avec la Suède, je vous communique pour votre direction dans la feuille ci-jointe le projet de ce traité d'alliance tel qu'il a été ébauché,[5] et que je l'ai reçu par la voie de Russie.[6] La cour de Pétersbourg, en me le faisant remettre avec le plan également ci-joint concernant la nouvelle forme de gouvernement qu'on voudrait introduire en Suède, vient de renouveler en même temps ses instances auprès de moi pour vous autoriser[7] à choisir vous-même dans la situation présente des affaires de Suède, de concert avec son ministre, les moyens que vous regarderez

[1] Vergl. Nr. 18558. — [2] Sofort nach der Zeichnung des Vertrages, und zwar 5000 Rubel für Solms und 1000 für Hüttel. — [3] Vergl. Nr. 18557. — [4] Demgemäss Ministerialerlass an Rohd, Berlin 11. November. — [5] „Projet pour un traité d'alliance à conclure entre la Suède et la France, dressé à la Diète de 1769." — [6] Solms hatte dieses, sowie das „Projet pour une nouvelle forme de gouvernement en Suède, dressé à la Diète de 1769", mit dem Berichte, Petersburg 24. October, übersandt. — [7] Vergl. S. 192.

comme les plus propres à faire connaître partout où vous estimerez qu'il sera nécessaire, qu'ayant de certains engagements avec la Russie relativement à la conservation de son ancienne forme de gouvernement et pour le maintien du repos dans le Nord, je ne permettrais pas qu'il fût porté la moindre atteinte à l'un ou à l'autre de ces deux grands objets. A quoi voulant bien me prêter, je vous enjoins et ordonne d'agir suivant vos lumières en conformité de cette réquisition.

Nach dem Concept. Federic.

18561. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 9 novembre 1769.

Quoique l'ordinaire d'aujourd'hui ne m'ait apporté aucune dépêche de votre part, je veux bien cependant vous faire la présente pour vous dire que la cour de Russie vient de me solliciter à faire faire par vous des représentations au roi de Pologne pour le détourner à n'entreprendre aucune démarche ultérieure contraire aux intérêts de la Russie.[1]

Pour faire donc ces représentations avec espérance de succès, je crois qu'il sera bon que vous engagiez le prince Wolkonski d'agir de concert avec vous, et de faire, conjointement avec lui, non ministériellement, mais d'un ton d'ami, les remontrances les plus vives au Roi comme quoi vous appréhendiez qu'il s'aliénerait entièrement l'amitié de l'impératrice de Russie et nuirait, à la fin, à lui-même et à ses véritables intérêts en continuant d'agir, comme il avait fait jusqu'à présent. Que vous le requériez instamment et pour l'amour de Dieu de ne pas s'abandonner tout entier à la direction de ses oncles, qui au fond du cœur ne lui voulaient certainement pas du bien, et qui, comme il était avéré, auraient préféré, s'il avait dépendu d'eux et de leur choix, le prince Adam Czartoryski pour l'élever au trône de sa patrie. Que, n'ayant lui, roi de Pologne, aucun parti, il serait perdu et sans ressource, s'il perdait la protection de la Russie. Qu'ainsi vous le suppliiez à faire de sérieuses réflexions, pendant qu'il en était encore temps, sur ce que vous lui disiez, pour se garantir du précipice dans lequel il se jetterait, sans cela, infailliblement. Que le parti saxon ne désirait autre chose sinon qu'il fournît toujours davantage occasion par des démarches telles que celle du dernier conseil de Sénat[2] à aigrir de plus en plus l'impératrice de Russie, pour pouvoir en profiter, de son côté, auprès de cette Princesse. Qu'il n'aurait, d'ailleurs, rien à appréhender du complot que les Confédérés paraissaient avoir formé contre sa personne,[3] tant qu'il jouirait de la protection de la Russie, et qu'en tout cas il pourrait attacher quelques étrangers à sa personne qui veilleraient à sa sûreté et le garantiraient contre les attentats des malintentionnés.

[1] Vergl. Nr. 18558. — [2] Vergl. Nr. 18493 und 18522. — [3] Vergl. S. 159.

Je me persuade que de pareilles insinuations amicales de votre part et de celle du ministre de Russie porteront coup et feront l'impression désirée sur l'esprit de ce Prince. Au cas cependant que le prince Wolkonski refusât de les faire conjointement avec vous, je vous autorise à les faire seul de votre part.

Federic.

Nach dem Concept.

18562. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 9 novembre 1769.

Je vous adresse ci-joint en original une lettre que je viens de recevoir d'un nommé Berecki à Czestochow, en date du 1er d'octobre dernier, au nom des Confédérés. Son contenu me paraissant bien singulier[1] et ne connaissant nullement ce Berecki, j'ai jugé à propos de vous charger d'y minuter, en mon nom, une réponse qui porte en substance ce qui suit, et dont j'ai fait moi-même l'esquisse.

»Je n'ai jamais eu dessein de me mêler dans les affaires de Pologne; mais les incursions des Confédérés dans mes pays et les violences qu'ils y ont commises, m'ont obligé de prendre des sûretés pour la défense de mes contrées, et, dès que les Polonais les respecteront, ils n'auront rien à démêler avec moi. Je suis, d'ailleurs, fâché de la manière dont vous envisagez les évènements qui sont passés dans la dernière Diète de Pologne. Il me semble que la personne du Roi devrait vous être sacrée, parceque c'est vous qui l'avez élu, et qu'il n'a rien fait contre les lois.

»Je connais trop l'impératrice de Russie pour être persuadé qu'en proposant des lois de tolérance pour les Dissidents, elle n'a eu en vue que la concorde de la nation polonaise. Mais jamais ni elle ni le roi de Pologne n'ont voulu attenter à la liberté de la religion catholique. La religion chrétienne ne consiste point dans la violence, mais dans l'esprit de tolérance. Bien loin de là, les premiers chrétiens ont été les hommes les plus pacifiques qu'il y avait au monde. Ils plaignaient les hérétiques, tâchaient de les convertir, mais ne les persécutaient point; et pour vous faire remarquer encore plus le défaut des raisons dont

[1] In Antwort auf das von Benoît im Namen des Königs an die Häupter der Conföderirten gerichtete Sendschreiben (vergl. Nr. 18504) erklärte Berecki, „qu'en fait de religion et qu'en matière politique les premiers devoirs du chrétien et du citoyen sont d'étouffer dans leur cœur tout sentiment qui serait contraire aux devoirs et aux obligations que ces deux titres imposent". Durch den Bruch seines bei der Thronbesteigung geleisteten Eides, Religion und Verfassung zu erhalten, habe Stanislaus der Nation das Recht gegeben, ihn wieder abzusetzen. Das Schreiben schliesst mit der namens der „nation confédérée" abgegebenen Erklärung: „elle ne peut ni elle ne doit poser bas les armes qu'auparavant elle ne soit sûre de la conservation de sa religion et de ses privilèges."

vous vous servez, je vous demande, Monsieur, quel rapport il y a entre le libre exercice accordé aux Dissidents et quelques charges qu'ils pourraient obtenir en qualité de citoyens polonais, au renversement et bouleversement de la religion catholique. L'Angleterre est protestante, la Hollande est protestante; mais cela n'empêche pas que les Catholiques, les Grecs et cent autres sectes n'y jouissent du libre exercice de leur religion. Ainsi vous ne trouverez point étrange que moi, qui suis très tolérant, ne trouve pas bien valables les raisons que vous apportez pour l'intolérance. A-t-on fermé les églises? a-t-on abattu les images? Y a-t-il eu un seul Polonais forcé à changer de secte ou de religion? Aucunes de ces violences ne sont arrivées de ma connaissance, de sorte qu'il me semble que les clameurs des Confédérés ne sont autorisées par aucun fait qu'ils pourraient alléguer pour leur justification.

»Pour moi, je fais des vœux pour la concorde et pour la pacification de votre patrie, et je souhaite que vous veuillez vous éclaircir vous-même et apprendre à discerner vos vrais amis qui vous exhortent à la paix et à la concorde, de ceux qui tâchent d'attiser le feu de la sédition, et qui vous précipitent dans les plus grands malheurs.«

Voilà du canevas assez pour ma réponse. Mais vous ne manquerez pas de l'étendre encore davantage et à le broder de toutes les couleurs que vous croyez les plus revenantes à ceux à qui cette réponse s'adresse; et vous n'oublierez pas de faire parvenir au comte de Solms et au sieur Benoît des copies exactes tant de la lettre des Confédérés que de ma réponse, afin qu'ils en fassent l'usage qu'ils croiront convenir à mes intérêts. [1]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

18563. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 9 novembre 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 30 d'octobre dernier, avec une lettre particulière et un post-scriptum de la même date. Vous voilà donc, enfin, rentré dans le bon chemin, et c'est au moins la première de vos lettres qui me fournit quelques notions solides relativement aux vues de la cour de Vienne sur la succession de Bavière. [2] J'ai toujours bien présumé de la source où vous les avez puisées, et je pense qu'en pressant davantage le sieur Pachelbel, vous pourrez approfondir encore bien plus cette affaire et apprendre surtout si la France en est avertie ou si la cour de Vienne la lui a cachée et qu'elle n'en a aucune idée. [3]

[1] Abschriften des Schreibens von Berecki, sowie der nach den obigen Weisungen im Ministerium aufgesetzten Antwort, Berlin 10. November, wurden mit Ministerialerlassen, Berlin 11. November, an Solms und Benoît übersandt. — [2] Goltz berichtete über eine Unterredung, die er mit dem Gesandten von Zweibrücken, Pachelbel, über die gleichgültige Haltung der an der bayrischen Erbfolge meistinteressirten Höfe und über die Gründe dafür gehabt hatte. — [3] Vergl. S. 182.

Un redoublement d'efforts et d'attention vous ouvrira également des voies convenables pour pénétrer les autres affaires que j'ai recommandées à vos recherches. Telles sont encore si l'on fait effectivement, à l'heure qu'il est, quelque armement naval, soit à Toulon soit dans quelque autre port français ou espagnol; sur quel pied le duc de Choiseul est actuellement avec la cour de Vienne; s'il est brouillé avec elle, ou bien s'il y a quelque sujet de brouillerie à appréhender dans la suite, et en quoi il pourrait consister. Il m'importe infiniment de savoir au juste et à temps ce qui en est. N'épargnez donc ni soins ni peines pour m'en fournir bientôt des notions sur lesquelles je puisse tabler, et employez-vous-y pendant le séjour que vous ferez encore à la cour de France.

J'ai résolu de vous y laisser encore aussi longtemps que la flotte russienne sera dans ces mers et ne sera pas arrivée au lieu de sa destination. J'espère donc que cet intervalle y sera plus que suffisant, et que vous ferez tout au monde pour me satisfaire, le plus tôt possible, à cet égard.

Nach dem Concept. Federic.

18564. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 9 novembre 1769.

Voici des avis que je viens de recevoir de bonne part[1] touchant la flotte russienne destinée pour la Méditerranée. Ils portent qu'on attend cette flotte avec impatience à Livourne, et qu'on lui promet là-bas les succès les plus heureux, vu que les habitants des îles de l'Archipel sont tout disposés à se révolter contre la Porte, dès qu'ils seront assurés de son appui. Cette flotte doit avoir également fait sensation en Angleterre, où l'on croyait les Russes peu expérimentés au fait de marine, mais [on] les a vu surpasser l'attente générale. On y a été surpris de la dextérité de leurs manœuvres, et l'on croit pouvoir comparer leurs officiers et matelots pour l'habileté, sinon aux Français, du moins aux Espagnols. Je vous communique ces détails qui tendent à la louange de cette flotte, dans le dessein que vous puissiez en faire part au comte Panin.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Bericht Thulemeiers, Haag 3. November. In der Antwort vom 9. befiehlt ihm der König, mit der Berichterstattung fortzufahren. „Faites vos efforts à mériter par là de plus en plus l'approbation que je vous ai accordée jusqu'à présent."

18 565. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 9 [novembre 1769].

Mon cher Frère. Je suis bien aise de vous savoir arrivé en bonne santé à Rheinsberg;[1] je souhaite que vous y profitiez encore de la belle saison et des dernières faveurs de l'automne.

L'Électrice est de retour à Dresde d'où elle m'écrit,[2] et elle paraît satisfaite du séjour qu'elle a fait ici. Elle veut encore revoir le vieux baron,[3] qui partira d'ici pour être, le 18 de ce mois, auprès de l'Électrice et lui faire des contes de grand'mère et de grand-père. Le Prince héréditaire est retourné à Brunswick.[4] Je suis à présent tout solitaire et ne m'en trouve pas plus mal.

On dit que l'Empereur fait de grands préparatifs en Bohême pour les camps de l'année prochaine,[5] mais, Dieu merci, ces camps ne m'inquiètent pas. Je suis avec toute l'estime possible, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhandig.

---

18 566. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BLANCHOT A DRESDE.

Potsdam, 10 novembre 1769.

Malgré toute la bonne intention que, suivant votre dernière dépêche du 6 de ce mois, les états de Saxe témoignent pour augmenter les contributions du pays,[6] je ne puis cependant vous dissimuler que j'ai de la peine à croire encore qu'ils trouveront des moyens à lever les nouveaux subsides qu'ils veulent accorder à la cour. Les taxes ordinaires dont le pays est actuellement chargé, sont déjà si exorbitantes qu'il n'est pas à concevoir qu'il leur restent encore quelques canaux d'où faire provenir ces nouvelles sommes. Il se peut donc bien que, pour complaire à la cour, les états lui accorderont à la vérité de nouveaux secours, mais c'est un à savoir si cet argent entrera effectivement dans les caisses. Je ne doute pas que vous vous apercevrez bientôt vous-même de l'impossibilité qu'on rencontrera à trouver les 600 000 écus dont la cour de Saxe a besoin, et que, par conséquent, elle se verra pourtant nécessitée tôt ou tard à en venir à des réformes dans sa dépense.

Au reste, quoique nous ne manquons pas de bons ouvriers dans le genre de celui dont votre post-scriptum fait mention,[7] à notre fabrique de porcelaine, j'aurai soin néanmoins de vous faire rembourser en son temps les frais que vous aura occasionnés l'envoi de celui que vous annoncez avoir engagé pour nous.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Prinz Heinrich war am 31. October nach Rheinsberg zurückgekehrt. — [2] Vergl. S. 193. — [3] Pöllnitz, vergl. S. 184. — [4] Vergl. S. 149. 150. — [5] Bericht Rohds, Wien 28. October. — [6] Vergl. S. 158. — [7] Modeleur.

18567. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION GEISELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 10 novembre 1769.

Le Roi vient de recevoir la dépêche du sieur Geiseler du 4 de ce mois, et, comme Sa Majesté souhaiterait de savoir l'état des dettes du Danemark, ainsi que les arrangements qu'on peut avoir pris pour les amortir successivement, le sieur Geiseler ne manquera pas de rendre compte à Sa Majesté des notions qu'il pourra se procurer à ce sujet.

Nach dem Concept. Federic.

18568. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 12 novembre 1769.

Votre dépêche du 27 d'octobre dernier, avec la réponse de Sa Majesté Impériale[1] à ma lettre de félicitation,[2] le mémoire du comte de Panin sur les affaires de Suède[3] et une lettre[4] de mon colonel de Linckersdorff, m'est très bien parvenue, et c'est avec bien du plaisir que j'ai appris par la première les progrès ultérieurs des armes russiennes contre les Ottomans et la réduction de la capitale de la Moldavie.[5] Vous n'oublierez pas de le faire connaître, dans l'occasion, à Sa Majesté Impériale et de l'assurer que j'y avais pris toute la part qu'elle pourrait attendre d'un vrai ami et d'un fidèle allié.

D'ailleurs, je ne veux pas vous laisser ignorer que le prince Jean-George d'Anhalt-Dessau, un de mes volontaires à l'armée de Russie, a passé par ici pour se rendre à sa garnison. A cette occasion, j'ai appris de lui que la lettre que je lui avais adressée à ladite armée, et par laquelle je lui avais fait connaître le désir de l'impératrice de Russie de le voir à sa cour,[6] l'a entièrement manqué et ne lui est point du tout parvenue, de sorte qu'il n'a pas pu se conformer aux volontés de Sa Majesté Impériale. Il en a témoigné bien du regret, quoique, d'un autre côté, ce voyage, après avoir fait la campagne, n'aurait pu que l'embarrasser par les nouveaux dépenses qu'il aurait été obligé de faire pour paraître avec dignité à la cour de cette grande Princesse.

Mais, pour ce qui regarde le mémoire que le comte de Panin vous a délivré, je ne veux pas vous dissimuler qu'ayant déjà instruit mon ministre à Stockholm en conséquence du renouvellement de mon traité avec la Russie,[7] je n'y trouve plus rien à ajouter.

Nach dem Concept. Federic.

[1] D. d. Petersburg 13. October (a. St.). — [2] Nr. 18462. — [3] Panin entwickelte in der vom 16. October datirten „Note“ die Anschauung der russischen Regierung von der Lage in Schweden, mit der Aufforderung, Cocceji zu gemeinsamem Vorgehen mit Ostermann und Juel zu ermächtigen. — [4] Liegt nicht vor. — [5] Vergl. S. 201. — [6] Vergl. S. 65. 170. 171. — [7] Vergl. Nr. 18560.

18569. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Potsdam, 12 novembre 1769.

Je viens de signer les ratifications de mon nouveau traité avec la Russie que vous avez présentées à ma signature, à la suite de votre rapport d'hier. Vous les recevrez ci-joint de retour, et vous n'aurez rien de plus pressé que d'y faire apposer mon grand sceau et de les tenir toutes prêtes pour être expédiées au comte de Solms avec le rescrit qui y appartient,[1] par le courrier que je vous ferai adresser.

Il ne s'agit encore que de savoir le cours de change pour les 11 000 roubles qu'il faudra remettre, en même temps, à ce ministre, pour en gratifier les plénipotentiaires et la chancellerie de Russie, et, pour cet effet, je viens d'ordonner au directoire de ma banque de me l'indiquer incessamment, afin que je puisse assigner en conséquence les sommes nécessaires.[2]

Nach der Ausfertigung.

Federic.

18570. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 12 novembre 1769.

J'ai reçu, avec votre dépêche du 4 de ce mois, la lettre qui y était renfermée de mes officiers volontaires à la grande armée russienne. J'espère que ceux-ci, après avoir reçu, à l'heure qu'il est, les ordres que je leur ai donnés, il y a quelque temps déjà, pour leur retour,[3] vu que la campagne de cette année se trouve finie, ne tarderont pas d'arriver en peu.

Je me flatte aussi que la prochaine entrée des troupes russes dans les quartiers d'hiver rétablira le calme en Pologne et fera cesser les troubles qui déchirent si cruellement ce royaume.

Pour ce qui concerne la conduite du roi de Pologne, je suis persuadé que les insinuations amicales que vous ferez à ce Prince, en conséquence des instructions que je vous ai données par ma précédente,[4] conjointement avec le ministre de Russie le prince Wolkonski, feront plus d'impression sur son esprit et produiront un meilleur effet que tout ce qui pourrait lui venir d'autre part. J'attends donc avec impatience le compte que vous me rendrez sur la manière dont vous vous en serez acquitté, et comment vos démarches auront été accueillies par ce Prince.

Au reste, je veux bien vous avertir pour votre direction que

[1] Demgemäss Ministerialerlass, Berlin 13. November. — [2] Geschah am 14. November. — [3] Der Befehl wird den Volontären am 12. November ausdrücklich wiederholt. — [4] Nr. 18561.

j'enverrai, dans peu, des officiers dans vos contrées pour faire, comme de coutume, des achats de chevaux pour la remonte de ma cavalerie.

Nach dem Concept. Federic.

18571. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 12 novembre 1769.

C'est avec une peine infinie que j'apprends, par votre dépêche du 4 de ce mois, le danger auquel l'Empereur s'est vu exposé, à son retour de la chasse de Stammersdorf, par la fougue de ses chevaux.[1] Par bonheur que ce digne Prince ne s'est fait aucun mal en tombant, et que cette chute n'a eu aucune mauvaise suite. Je l'en félicite de bien bon cœur, et je fais mille vœux pour sa conservation, à laquelle je prendrai toujours l'intérêt le plus vif et le plus tendre. N'oubliez pas de renouveler ces sentiments, à cette occasion, à Sa Majesté Impériale. Ils sont des plus sincères, et comme vous en avez été depuis longtemps le dépositaire, vous ne sauriez manquer non plus d'en être le meilleur interprète. Mais, après cela, il est bien à souhaiter que ce digne Prince prenne, une autre fois, mieux ses précautions et ne s'expose plus à de pareils dangers. On ne s'en tire pas toujours aussi heureusement, et il fera toujours mieux d'en éviter les occasions.

D'ailleurs, les progrès des Russes contre les Ottomans vont toujours en augmentant. La[2] capitale de la Moldavie se trouve déjà entre leurs mains. Le lieutenant-général Elmpt y a fait prêter le serment de fidélité aux habitants et y a exercé les actes qui marquent la supériorité territoriale de Sa Majesté l'impératrice de Russie sur toute la Moldavie. Un corps de 300 Turcs qui s'était posté dans la ville, et qui faisait mine de vouloir se défendre, a été attaqué et entièrement dispersé. Le grand-vizir même, qui se trouva encore avec 5000 hommes dans l'ancien camp de Njabaja-Mogila — Chantepe[3] —, entre Jassy et Bender, a plié bagage à l'approche des cosaques qui étaient venus le reconnaître, et s'est enfui avec précipitation vers le Danube qu'il a passé à Isakca,[4] et on ajoute qu'il n'a laissé que quelques centaines d'hommes pour garder le pont. On prétend même[5] que Bender est déjà investi par un détachement de l'armée du comte Panin, et qu'il y a toute apparence que les Russes s'en rendront encore maîtres pendant cet hiver.

Au reste, vous me rendriez un service bien agréable, si vous pouviez me procurer un exemplaire ou une copie du nouveau règlement que la cour où vous êtes, fait imprimer pour les chefs commandeurs de son armée. Vu les précautions qu'on prend, à ce que vous me mandez, afin d'empêcher qu'aucun exemplaire n'en soit détourné, je sens, à la

[1] Der Kaiser wurde aus dem umstürzenden Wagen herausgeschleudert. — [2] Das folgende nach dem Bericht von Solms, Petersburg 27. October. — [3] Vorlage: „Chantepessi". — [4] Vorlage: „Sacza". — [5] Bericht von Solms, Petersburg 24. October.

vérité, qu'il vous sera extrêmement difficile de réussir; mais comme il ne l'est pas moins qu'un imprimé qui se trouvera bientôt entre tant de mains, reste toujours un secret impénétrable, je n'en désespère pas entièrement, et vous emploierez toute votre prudence et tout votre savoir-faire pour remplir mes espérances.

Enfin, je vous remercie des vœux que vous formez pour la prospérité de ma maison royale, à l'occasion de la naissance du prince dont la princesse, l'épouse de mon cher frère le prince Ferdinand, est accouchée.

Federic.

Nach dem Concept.

18572. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 13 novembre 1769.

Plus je réfléchis sur le système actuel du gouvernement britannique, plus j'y vois un chaos inexplicable de faiblesses et d'inconséquences. Ce que vous me marquez dans votre dernière dépêche du 31 d'octobre sur l'affaire entre un vaisseau anglais et français,[1] en fournit une nouvelle preuve, et je ne suis nullement surpris que la nation témoigne tant de mécontentement de l'administration présente. En effet, elle n'a jamais été plus mal menée, et on voit bien que le ministère d'à présent a tant de faiblesse que la crainte d'une guerre l'effarouche, et que plutôt que de s'y exposer, il aimera mieux de céder en tout aux demandes et aux caprices de la France.

Au reste, les Russes continuent toujours à pousser plus loin leurs succès contre les Ottomans.

In gleicher Weise, wie Rohd (vergl. Nr. 18571), wird Maltzan von der Besetzung Jassys durch die Russen, dem Rückzug des Grossveziers über die Donau und der Bedrohung Benders durch die Russen unterrichtet.

Nach dem Concept.

Federic.

18573. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 13 novembre 1769.

Les sources dont vous avez puisé les avis que votre dernière dépêche du 7 de ce mois renferme, sont bonnes, vu que tout ce que vous venez de me mander, est très fondé et conforme à ce qui m'est également revenu là-dessus par d'autres canaux.[2] Vous me ferez donc

[1] Maltzan berichtete, dass die französische Regierung auf eine Genugthuung dringe, während die englische Nation darauf bestehe, diese zu verweigern. Vergl. S. 157. — [2] Thulemeier berichtete über die Erklärung Choiseuls, nur einzelnen russischen Schiffen Aufnahme in französischen Häfen zu gewähren (vergl. S. 167), und über Flottenrüstungen in Spanien und Frankreich.

plaisir en continuant à rapporter tout ce que vous apprendrez ultérieurement encore soit des nouvelles de France soit touchant les autres objets compris dans votre susdite dépêche. N'oubliez pas surtout de prêter attention aux suites que la négociation d'emprunt de la cour de France en Hollande,[1] dont le sieur Mussin Puschkin vous a parlé, aura pendant le cours de cet hiver, et rendez-moi exactement compte de tout ce qui vous reviendra à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

18574. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 13 novembre 1769.

Votre dépêche du 2 de ce mois m'est très bien parvenue, avec la lettre particulière qui y était jointe, et vous ne discontinuerez pas de prêter une attention particulière aux mesures que la France, aussi bien que l'Espagne, pourraient prendre relativement à la flotte russienne et à ses opérations dans l'Archipel, pour m'en rendre un compte exact et détaillé. S'il y a beaucoup de galiotes à bombes dans l'armement de Toulon,[2] on peut présumer que le duc de Choiseul a dit vrai au ministre de Danemark, et que c'est tout de bon qu'il en veut aux Barbaresques.[3] Mais si, au contraire, on n'y prépare point de tels bâtiments, il est plutôt à supposer que c'est contre la flotte russienne qu'il destine cet armement. Les nouvelles ultérieures que vous attendez de ce port de France, nous éclairciront tout cela mieux, et vous n'oublierez pas de m'informer de tout ce que vous en pourrez pénétrer ultérieurement.

L'emprunt que ce ministre veut faire de nouveau en Hollande, n'aura point de succès, selon mes dernières lettres de La Haye.[4] Le crédit de la France y commence à baisser, et on doute fort de la réussite de cette négociation.

D'ailleurs il y a toutes apparences que le ministère britannique ne pourra pas se soutenir contre les clameurs de la nation; et s'il est effectivement culbuté, ainsi qu'on s'y attend, le système du duc de Choiseul ne manquera pas d'être furieusement dérangé.

Au reste, je ne saurais finir, sans vous faire encore une observation sur la prolixité de vos rapports. Je les trouve extrêmement diffus et tres souvent remplis de nouvelles, sinon tout-à-fait indifférentes pour

[1] Vergl. S. 155 und Nr. 18574. — [2] Angeblich wurden in Toulon 8 Schiffe ausgerüstet. — [3] Auf die officielle Erklärung Gleichens, dass Dänemark nicht, wie die algerische Regierung behaupte, an dem russisch-türkischen Krieg theilnehmen werde, hatte Choiseul sich gegen das Gerücht verwahrt, als habe Frankreich Algier gegen Dänemark aufgehetzt. Er fügte hinzu, dass Frankreich selbst Beschwerden gegen jenes habe, „qu'il venait de s'arranger avec le ministre de la marine (Praslin) pour faire courir quelques vaisseaux sur ces Barbaresques". — [4] Vergl. Nr. 18573.

moi, du moins peu dignes des détails que vous leur donnez. Attachez-vous donc plus à ces matières que j'ai proposées à vos recherches, et rendez, en général, vos rapports moins prolixes et plus riches de nouvelles intéressantes.

Federic.

Nach dem Concept.

18575. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 13 novembre 1769.

Mes dernières lettres de France renfermant différentes anecdotes sur la réponse que le duc de Choiseul a faite au ministre de Danemark relativement aux bruits qui ont couru que cette dernière puissance avait dessein de prendre part à la présente guerre entre la Russie et la Porte, ainsi que sur un armement de 8 bâtiments qu'on prépare à Toulon,[1] je n'ai pas voulu différer de les porter à la connaissance de la cour où vous êtes, et c'est dans cette vue que je vous communique ci-joint en copie un extrait exact de ces mêmes dépêches pour en faire part au comte de Panin.

Federic.

Nach dem Concept.

18576. A LA PRINCESSE DOUAIRIÈRE DE PRUSSE A BERLIN.

Potsdam, 13 novembre 1769.

J'ai reçu, avec votre lettre du 12 de ce mois, celle du prince Louis votre frère,[2] que je vous renvoie ci-jointe, et, voyant à regret par son contenu qu'il faudra que nous nous passions encore du plaisir de revoir ma chère nièce votre fille,[3] les circonstances ne voulant lui permettre qu'elle entreprenne ce voyage, il n'y a d'autre chose à faire que de se patienter et d'attendre cette satisfaction d'un temps plus favorable.

Nach dem Concept.

Federic.

18577. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BLANCHOT A DRESDE.

Potsdam, 14 novembre 1769.

J'ai vu tout ce que votre dépêche du 10 de ce mois, qui m'est bien parvenue, comprend. Ce qui m'intéresse le plus à savoir, dans le moment présent, relativement à la cour de Saxe, c'est combien les états de ce pays accorderont effectivement d'augmentation de revenus à

[1] Vergl. Nr. 18574. — [2] Weder das Schreiben der Prinzessin Luise Amalie noch das des Prinzen Ludwig Ernst liegt vor. — [3] Prinzessin Wilhelmine von Oranien, vergl. S. 205.

l'Électeur par leurs délibérations à la présente Diète. Tâchez donc, pour cet effet, de vous en mettre parfaitement au fait, et ayez soin de me rendre exactement compte des notions qui parviendront à votre connaissance sur cet objet.

Nach dem Concept. Federic.

18578. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 14 novembre 1769.

Autant qu'il m'est possible de juger dans l'éloignement de la tournure que, selon les apparences, les affaires de Suède pourront prendre à la présente Diète, je me confirme par tout ce que votre dernière dépêche du 31 d'octobre passé comprend à ce sujet, dans le sentiment que j'ai constamment eu à cet égard, et que je vous ai donné à connaître déjà à différentes reprises, que tous ces arrangements dont il est actuellement question à l'assemblée des états,[1] resteront à la fin indécis, et qu'aucun ne parviendra à être mis en exécution. C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui en réponse à votre susdite dépêche.

Nach dem Concept. Federic.

18579. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 14 novembre 1769.

Ma chère Nièce. Quoique votre lettre[2] m'ait fait tout le plaisir imaginable, je vous avoue pourtant, ma chère enfant, que je suis un peu triste en pensant combien petite est l'espérance qui me reste de vous revoir;[3] cependant il ne faut désespérer de rien et se flatter d'une idée agréable, faute de pouvoir faire mieux. Nous n'avons ici ni dames qui jouent du violon, ni duchesses anglaises; mais nous avons eu un duc Devonshire, le plus sot des hommes et qui ne ressemble guère à l'image de Dieu.

Je suis à présent tout isolé ici, sans en être plus malheureux. Notre M. de Guines nous quitte,[4] comme [vous] votre M. de Breteuil, pour ne plus revenir. Voilà, ma chère nièce, tout ce qui se présente de nouveautés a mon esprit, car la tendresse et l'attachement que j'ai pour vous, dureront autant que ma vie, étant, ma chère Nièce, votre bon et fidèle oncle

Federic.

Faites, je vous prie, mille amitiés à notre cher prince d'Orange.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

[1] Die Verfassungsänderungen. — [2] Liegt nicht vor. — [3] Vergl. Nr. 18576. — [4] Vergl. Nr. 18580.

18580. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 14 novembre 1769.

Le comte de Guines ayant déclaré à mes ministres que des affaires indispensables l'obligeaient d'aller passer quelque temps à sa cour,[1] je veux bien également déférer à la demande que vous m'avez faite, par votre lettre du 12 d'octobre dernier,[2] et vous accorder la permission de faire un tour dans votre patrie pour y chercher du secours contre un ancien mal de poitrine qui vous accable de nouveau. Vous n'avez donc qu'à en informer le ministère de Versailles et vous arranger de façon que vous puissiez encore profiter de la belle arrière-saison pour vous rendre ici; mais comme le comte de Guines a présenté, en même temps, à mes ministres le sieur Saudray, son secrétaire d'ambassade, qui restera chargé des affaires pendant son absence, vous en agirez de même à l'égard du sieur Gregory que vous présenterez également au duc de Choiseul et laisserez à Paris pour avoir soin de la correspondance.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

18581. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 15 novembre 1769.

Je suis bien aise d'apprendre par votre dépêche du 8 de ce mois que ce sera peut-être à Brünn en Moravie qu'on formera l'année prochaine un campement, et que mon entrevue avec l'Empereur aura lieu. Dans l'occasion, vous pourrez bien par manière de conversation en informer le prince de Kaunitz et ajouter que j'en serais d'autant plus charmé que ce ministre passe ordinairement, dans cette saison, quelque temps sur ses terres en Moravie, et qu'à cette occasion je pourrais bien avoir le plaisir de le voir et de lui parler au campement.

Au reste, j'attends la réponse de l'Impératrice-Reine sur les propos que vous voulez lui glisser relativement à la médiation entre la Russie et la Porte,[4] pour juger si et jusques à quel point on pourra entamer une pareille négociation, ainsi que du succès qu'on pourra s'en promettre.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Nach dem Bericht Finckensteins, Berlin 13. November, hatte Graf Guines ihm erklärt: „Que, des affaires indispensables l'obligeant de partir dans peu d'ici pour aller passer quelque temps à sa cour, il n'avait pas voulu manquer de m'en prévenir.“ — [2] Vergl. S. 162. — [3] Mittheilung von diesem Erlass erhält Finckenstein unter dem gleichen Datum, ebenso Solms in Petersburg. — [4] Vergl. Nr. 18523.

18582. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 15 novembre 1769.

Votre dépêche du 8 de ce mois m'est bien entrée. La conduite des Confédérés, même après la tenue du dernier conseil de Sénat,[1] vous fournira, comme je pense, les meilleurs arguments du monde pour démontrer au roi de Pologne toute la fausseté et l'inconséquence des mesures que ses oncles lui ont conseillées dans cette rencontre.[2] Bien loin d'avoir ramené par là les compatriotes à leur devoir et leur avoir fait changer de façon de penser à son égard, l'effet faisait voir qu'il ne leur avait inspiré que d'autant plus d'éloignement pour sa personne. Leurs comportements vous suppéditeront, en même temps, de nouveaux motifs pour persuader ce Prince à éviter dorénavant toutes les démarches qui pourraient indisposer le moins du monde la cour de Pétersbourg, et pour l'engager à se concilier de plus en plus l'amitié et la protection de cette cour.

Federic.

Nach dem Concept.

18583. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 15 novembre 1769.

Votre dépêche du 31 d'octobre dernier m'est très bien parvenue, avec l'apostille qui y était jointe. Toutes les mesures que je prends sur mes frontières contre les Confédérés, ne sont que purement défensives, et je n'ai aucune raison légitime d'en agir autrement. En effet, je n'ai d'autre but que d'éloigner de mes frontières tout désordre et de les garantir contre toute invasion de la part des Confédérés ou d'autres bandes avides de sang et de pillage. Les détachements que j'ai fait avancer vers la Warmie,[3] ont les mêmes instructions, et je ne connais aucune raison qui puisse m'autoriser, comme la Russie, à tenir une autre conduite.

Au reste, j'ai été charmé d'apprendre par votre post-scriptum susmentionné que la conduite de mes officiers volontaires à l'armée russienne a été si généralement applaudie, et vous n'avez qu'à faire connaître au comte de Tschernyschew, en réponse à la lettre obligeante[4] qu'il vous a écrite sur ce sujet, combien j'étais sensible au glorieux témoignage que lui, aussi bien que le maréchal prince de Golizyn, avaient bien voulu rendre à leur zèle, à leur bravoure et à leur capacité dans l'art militaire.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Benoît berichtete: „Ceux qui ont conseillé au roi de Pologne la tenue du dernier conseil du Sénat, n'en éprouvent guère de bons effets chez leurs compatriotes mêmes, puisque les Confédérés crient plus que jamais au détrônement du Roi." — [2] Vergl. Nr. 18561. — [3] Vergl. S. 146. — [4] D. d. Petersburg 20. October (a. St.).

18584. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 15 novembre 1769.

Le contenu de votre dernière dépêche du 3 de ce mois[1] commence déjà à confirmer en partie le jugement que j'ai porté de tout temps sur les affaires de Suède. Je me persuade donc de plus en plus, après ce que vous venez de me mander, que j'aurai parfaitement rencontré juste en vous disant encore hier[2] que j'étais d'opinion que tous les arrangements qu'on paraissait vouloir prendre à la présente Diète, n'aboutiraient vraisemblablement à rien, et qu'aucun ne serait jamais mis en exécution. Je suis si fort dans cette idée que je crois même que la nouvelle alliance qu'on a dessein de vouloir conclure avec la cour de France,[3] ne pourra parvenir à prendre consistance, mais qu'on sera obligé, à la fin, de laisser absolument tout sur l'ancien pied dans ce royaume.

Nach dem Concept. Federic.

18585. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 16 novembre 1769.

Après avoir lu votre dépêche du 3 de ce mois, j'ai lieu de présumer que la prolongation du séjour de la princesse de Galles,[4] la cassation du ministère d'à présent,[5] ainsi que ses résolutions, tout cela dépendra des dispositions du Parlement à sa prochaine convocation. Mais, en attendant, vous pouvez poser en fait que personne n'aura plus de chagrin d'un changement de ministère que le duc de Choiseul et sa cour, qui sont intimement convaincus qu'ils n'oseraient jamais parler d'un ton si haut, si l'Angleterre montrait plus de fermeté.[6] La faiblesse du ministère d'à présent paraît aussi par la défense qu'on a faite à tous les Anglais de s'engager sur la flotte russienne; et comme les gazettes font mention des fêtes dont on a célébré le jour de naissance de Wilkes,[7] il faut s'attendre, à la prochaine assemblée du Parlement, à bien des changements, auxquels vous n'oublierez pas de prêter toute l'attention imaginable.

Tâchez aussi d'apprendre s'il est vrai que la France fait des efforts pour persuader l'Angleterre à interposer sa médiation pour le rétablissement de la paix entre la Russie et la Porte, et n'oubliez pas de me rapporter tout ce que vous en pourrez pénétrer.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Cocceji berichtete über die Verhandlungen des Adels und über die Ablehnung der Verfassungsänderungen durch Bürger und Bauern. — [2] Vergl. Nr. 18578. — [3] Vergl. S. 193. — [4] Maltzan berichtete, dass er über die Absicht der Prinzessin, nach Hannover überzusiedeln (vergl. S. 156), nichts habe in Erfahrung bringen können. — [5] Vergl. Nr. 18552. — [6] Vergl. Nr. 18572. — [7] Vergl. Bd. XXVII, 576; XXVIII, 489.

18586. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 16 novembre 1769.

Les nouvelles intéressantes que votre dernière dépêche du 10 de ce mois comprend, ont toute mon approbation, et comme le sieur de Goltz quittera, dans peu, son poste de Paris,[1] et que le secrétaire d'ambassade qui y restera pendant son absence, n'est guère routiné encore dans les affaires, je me flatte que vous redoublerez, surtout pour lors, d'efforts à recueillir les avis qui parviendront là où vous êtes, de France, pour pouvoir me les communiquer et me mettre au fait de tout ce qui se passera là-bas de quelque attention.

Thulemeier wird beauftragt, einen geschickten Arbeiter zu besorgen, „à faire les sauces au tabac".

Nach dem Concept. Federic.

18587. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 16 novembre 1769.

Votre dépêche du 5 de ce mois, avec une lettre particulière de la même date, m'est très bien parvenue. Mes ordres du 14[2] vous ont déjà appris le départ précipité du comte de Guines, et après y avoir réfléchi, je ne saurais m'empêcher de soupçonner que le vôtre ait été ébruité avant le temps. Peut-être que votre lettre en clair du 12 d'octobre dernier, par laquelle vous me demandez la permission de retourner ici,[3] y a donné lieu, et ce qui me le fait présumer, c'est que, selon votre propre aveu, le duc de Choiseul fait ouvrir toutes les dépêches des ministres étrangers. Quoi qu'il en soit et après que le comte de Guines quittera incessamment ma cour, vous ferez aussi bien de précipiter votre retour ici, bien que, sans cet incident, ma résolution était prise de vous laisser encore en France pour pénétrer les mesures que la cour où vous êtes, pourrait prendre relativement à la flotte russienne.[4]

Nach dem Concept. Federic.

18588. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 16 novembre 1769.

Le secrétaire d'ambassade Gregory ne me paraissant guère propre de ménager mes intérêts en France après le départ du baron de Goltz et ayant désiré lui-même, en considération de l'épuisement de ses fonds, de quitter cette cour,[5] j'ai résolu d'y envoyer un autre secrétaire d'am-

[1] Vergl. Nr. 18580. — [2] Nr. 18580. — [3] Vergl. S. 162. — [4] Vergl. S. 197. — [5] Vergl. S. 156.

bassade à sa place, et j'ai pensé que le plus court serait d'y faire passer le sieur Blanchot de Dresde et de remplacer celui-ci par le sieur Gregory. En tout cas, il faudra que vous me trouviez un autre sujet capable pour substituer à ce dernier.[1]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

18589. AU PRINCE RÉGNANT D'ANHALT-DESSAU.

Potsdam, 16 novembre 1769.

J'ai reçu votre lettre du 15 de ce mois, et comme je vois par son contenu que Votre Altesse est intentionnée de faire un tour à Stettin pour voir Son frère,[2] j'en suis d'autant plus aise que ce voyage me procurera en passant le plaisir de vous voir ici à Potsdam et de vous réitérer, à cette occasion, les sentiments de parfaite estime etc.

Federic.

Nach dem Concept.

18590. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 18 novembre 1769.

Mon cher Frère. Je commence par vous remercier de pisangs que vous avez eu la bonté de m'envoyer; je vous assure, mon cher frère, que je reconnais toutes vos attentions, mais que je me fais une conscience de vous ravir des fruits rares que vous avez cultivés avec soin. Je ne puis me revancher qu'en vous offrant de mes raisins; encore ne crois-je pas qu'ils sont assez bons pour entrer en compensation avec les pisangs.

Le vieux baron[3] est parti d'ici pour la Saxe comme un jeune homme qui part la première fois de chez lui. Il ne voit que des mines d'or à Dresde dont il se promet une ample récolte, et déjà son imagination s'amuse à dissiper des biens qu'il n'a pas encore accumulés.

On m'écrit de Vienne que ce sera proche de Brünn où le camp se formera l'automne prochain;[4] je crois que l'Empereur a préféré la Moravie à cause du voisinage de Vienne et de la commodité que cela lui procure. Pour moi, le lieu m'est très indifférent, je n'entre dans toutes ces choses que pour acheminer un accommodement sincère entre les deux maisons et préparer d'avance les esprits à des liens plus étroits

[1] Auf Finckensteins Bericht vom 17., dass Blanchot aus der Franche-Comté gebürtig sei, antwortet der König am 18. November, „qu'il ne conviendrait nullement de faire ménager mes intérêts à la cour de France par un de ses sujets". Er befiehlt ihm, schleunigst eine andre geeignete Persönlichkeit ausfindig zu machen und bewilligt auf seinen Antrag eine Besoldung von monatlich 150 Thlrn. für den Pariser Posten. — [2] Prinz Hans Georg war Oberstlieutenant bei dem in Stettin stehenden Infanterieregiment Queiss. — [3] Pöllnitz, vergl. S. 198. — [4] Vergl. Nr. 18581.

auxquels les desseins ambitieux des Russes pourront fournir l'occasion avec le temps; de sorte que je ménagerai des entrevues pour l'avenir, afin d'avancer tout doucement, un pas après l'autre, et m'établir dans la confiance de l'Empereur et, s'il se peut, de sa mère. Et supposé même que cela ne réussisse, je n'aurai perdu que ma peine.

Vous saurez, sans doute, mon cher frère, que M. de Guines nous quitte pour retourner à Paris, et que, par conséquent, Goltz va revenir de même.[1] Le mal n'est pas grand; aucune espèce de négociation ne peut avoir lieu entre les deux cours, et, après la manière grossière et peu usitée dont Choiseul m'a trompé,[2] il fallait au moins qu'il s'aperçût que je n'y suis pas tout-à-fait insensible.

Ma nièce de Hollande a eu grande envie de venir ici,[3] j'ai négocié l'affaire par tous ses aboutissants; mais le prince Louis n'a pas voulu. Il a résisté aux sollicitations du Duc son frère et de la Princesse de Prusse;[4] il faut avouer qu'il veille son élève jusqu'à la jalousie, je m'étonne qu'il ne couche pas avec lui.

Je retourne aujourd'hui en ville, le froid me chasse de la campagne. Je souhaite, mon cher frère, que vous passez votre temps agréablement à Rheinsberg, et que vous soyez persuadé de toute l'étendue de la tendresse avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

18591. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 19 novembre 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 11 de ce mois, et je conçois très bien qu'à l'heure qu'il est, on ne saurait encore avoir des nouvelles bien précises sur l'impression que les derniers glorieux succès des Russes ont faite à Constantinople. Aussi la nouvelle de l'émeute dont le bruit a couru à Vienne, me paraît encore bien apocryphe, si elle n'a d'autre fondement que le retard de la poste de Turquie, et au moins a-t-on vu perdre autrefois bien des batailles aux Ottomans, sans que le trône du Sultan en ait été ébranlé. Peut-être ne faut-il attribuer ce délai de l'arrivée de la poste qu'à quelque confusion dans la retraite précipitée des Turcs, qui a empêché le courrier ordinaire d'avancer et de poursuivre sa course, et nous ne tarderons pas de savoir bientôt ce qui en a été la véritable cause.

En attendant, je ne veux pas vous laisser ignorer que, le comte de Guines ayant déclaré depuis peu à mes ministres que des affaires qui ne souffraient aucun délai, l'engageaient à faire un tour en France, j'ai

[1] Vergl. Nr. 18580. — [2] Vergl. Bd. XXVIII, 491. 492. — [3] Vergl. Nr. 18550. — [4] Vergl. Nr. 18576.

permis également au baron de Goltz de revenir dans sa patrie pour y chercher des secours contre un ancien mal de poitrine que l'air de France n'a fait qu'augmenter.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

18592. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 3. November, dass ihm Panin, von Wolkonski über den Einmarsch preussischer Truppen in das Gebiet von Elbing[2] unterrichtet, gesagt habe: „Que, comme, suivant les derniers rapports qu'il avait reçus, les troubles en Prusse étaient entièrement apaisés, et que les Confédérations dans cette province avaient été dispersées, il ne comprenait pas la raison qui avait pu engager Votre Majesté à cette démarche; que, pour lui, il en devrait être fort content, puisqu'une telle déclaration de la part de Votre Majesté ferait dans les affaires de Pologne un très grand effet, mais qu'il ne savait pas de quel œil la cour de Vienne pourrait l'envisager, et qu'il craignait que cela ne donnât lieu à cette cour de vouloir prendre part aux affaires de Pologne, ce qui augmenterait pour la Russie extrêmement les embarras et rendrait la guerre plus étendue. . . .

Après lui avoir dit les raisons que [Votre Majesté] m'a fournies dans Ses dépêches du 15 d'octobre,[3] j'ai ajouté que la grande sagesse et la haute prudence de Votre Majesté devait lui être un sûr garant qu'Elle n'aurait pas fait cette démarche, sans être assurée d'avance de pouvoir la légitimer vis-à-vis de la cour de Vienne, et qu'Elle était trop portée pour le maintien de la paix pour vouloir donner des prétextes à la faire rompre et Se mettre non seulement Elle-même dans des embarras, mais d'en augmenter encore le nombre pour la Russie.

Le comte Panin s'est contenté de cette réponse, en attendant que les nouvelles ultérieures lui fourniront d'autres éclaircissements."

Potsdam, 19 novembre 1769.

Je n'ai nul sujet d'être satisfait de la réponse vague que, selon votre rapport du 3 de ce mois, vous avez rendue au comte de Panin sur l'entrée de mes troupes dans le territoire d'Elbing. Elle prouve que vous êtes bien peu versé dans l'histoire de votre patrie, et que vous ignorez bien des droits qui m'appartiennent, et qui ne m'ont jamais été encore contestés. En effet, il est assez connu que ma maison royale a sur ce territoire une hypothèque très ancienne, en vertu de laquelle mon grand-père s'est déjà mis en possession de la ville et du territoire, et quoique la première fût rendue de bon gré à la République en 1700, ma maison n'a pas laissé de rester en possession du dernier,[4] et elle y a entretenu, depuis ce temps-là et sans interruption, un nombre de ses troupes, sans que personne y ait trouvé à redire. Il est donc bien avéré qu'aucune puissance ne peut se formaliser, à l'heure qu'il est, de ce que j'exerce un droit qu'on n'a pas contesté à ma maison, depuis qu'elle est en possession de ce territoire, et j'ai d'autant moins de lieu de l'appréhender de la cour de Vienne que je n'y ai fait entrer un

[1] Vergl. Nr. 18580. — [2] Vergl. S. 128. 145. — [3] Nr. 18496. — [4] Vergl. Bd. XXII, 511. 547.

plus grand nombre de troupes que pour éloigner les Confédérés de la Warmie. Apprenez donc mieux à soutenir mes droits, et soyez plus circonspect dans vos réponses.

Je trouve bien étrange que vous ignorez que le territoire d'Elbing m'a appartenu de tout temps. La ville ne m'appartient pas; et sûrement la cour de Vienne ne trouvera pas à redire que je remue les troupes dans mon pays. Il faut que M. le comte Panin ait fait une mauvaise digestion, quand il vous a entretenu sur ce sujet. Cela me donne aussi à penser de mon côté; car je n'aime point que mes alliés aient de l'humeur mal à propos. C'est, Monsieur, ce que j'ai l'honneur de vous représenter en toute douceur.

Federic.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

18 593. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 19 novembre 1769.

Votre dépêche du 11 de ce mois m'est bien parvenue. L'obstination que, selon son contenu, les Confédérés de Pologne continuent à témoigner, après tous les avantages que les Russes ont remportés pendant cette campagne sur les Turcs, de ne vouloir prêter l'oreille à aucunes propositions d'accommodement,[1] a lieu de me surprendre beaucoup. J'ignore quels sont les avantages qu'ils se promettent de la durée des troubles de leur patrie et de la continuation de la guerre; mais quelles que peuvent être les espérances dont ils se bercent à cet égard, je suis persuadé qu'elles ne sauraient être que chimériques et fondées sur rien de solide. Je n'ai d'ailleurs rien à ajouter aujourd'hui à ce que dessus.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

---

18 594. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 20 novembre 1769.

La démarche du sieur François relativement à la baisse de pavillon dont vous me rendez compte dans vos dépêches du 7 de ce mois,[3]

[1] Benoît berichtete, dass die Conföderirten sich auf keinerlei Vorschläge zur Beilegung der Unruhen einlassen wollten, „vu que la guerre allait vraisemblablement devenir générale et leur faire obtenir par une paix avantageuse les demandes que la Russie ne leur accorderait pas dans le moment présent". — [2] Auf dem für die Cabinetsvorträge angefertigten „Extracte" aus dem Schreiben des Fürsten August Sulkowski, mit der Bitte, seine Besitzungen und die seines Bruders Anton in Polen gegen die Conföderirten zu schützen, findet sich die eigenhändige Resolution, Potsdam 19. November: „Ich habe keine Jurisdiction in Polen und kann bei diesen Umständen nichts thun. Friderich." — [3] François hatte im Auftrag seines Hofes die Abgabe

peut avoir deux motifs différents: ou le duc de Choiseul cherche à profiter de l'embarras où le ministère britannique se trouve actuellement, tant par les troubles parlementaires que par les différentes adresses des provinces à Sa Majesté Britannique; ou il craint d'être enfin disgracié, et tâche de brouiller encore plus les cartes et de susciter même une guerre entre les deux couronnes pour donner plus de tablature à son successeur. En effet, il y a toute apparence pour une pareille rupture, et j'ai de la peine à me persuader que la nation voulût permettre à son ministère de faire la bassesse de céder à la France sur cet article.

D'ailleurs, on prétend que l'Espagne a dessein de déposséder l'Angleterre d'une certaine île qu'elle a conquise, et si cet avis est fondé, cette démarche donnera lieu à vingt manifestes et autant de guerres, de sorte qu'on ne saurait guère s'attendre à conserver la paix au delà de cet hiver; ou bien le ministère, manquant aussi en cette occasion de fermeté [et] de courage, ne saurait éviter d'être culbuté. Marquez-moi, le plus tôt possible, votre jugement sur tous ces phénomènes.

Federic.

Nach dem Concept.

18595. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 20 novembre 1769.

Vous voilà donc rentré dans le bon chemin, et vos dernières dépêches du 10 de ce mois me satisfont beaucoup plus que celles que vous m'avez adressées depuis quelque temps. Elles m'apprennent des nouvelles intéressantes que j'ai cherchées inutilement dans les précédentes, et ce qui m'intéresse le plus, c'est qu'elles renferment des particularités qui servent à développer, sinon en tout, du moins en partie, les vues et les desseins que la cour de Vienne pourrait avoir conçus relativement à la succession de Bavière.[1]

D'ailleurs, l'extrait ci-joint de mes dernières lettres de Londres vous apprendra une nouvelle déclaration que le sieur François y a faite au sujet de la baisse de pavillon,[2] et je ne saurais supposer au duc de Choiseul que deux motifs qui l'ont engagé à cette démarche. Ou ce ministre a voulu profiter de l'embarras où se trouve, à l'heure qu'il est, le ministère britannique, tant par les troubles parlementaires que

einer positiven schriftlichen Antwort bis zum 9. November verlangt, widrigenfalls allen französischen Häfen sofort der Befehl zugehen würde, „pour faire baisser pavillon à tous les vaisseaux anglais qui y aborderaient". Er fügte hinzu: „que, l'honneur de la France en dépendant, l'on ne ménagerait rien et l'on s'exposerait plutôt à tous les évènements fâcheux quels qu'ils fussent".

[1] Nach Erkundigungen, die Walpole in Wien eingezogen und Goltz mitgetheilt hatte, war weder ein Abkommen zwischen Oesterreich und Frankreich über Bayern getroffen, noch auch die Abtretung von Brabant wahrscheinlich. Vergl. S. 182. — [2] Vergl. Nr. 18594.

par les différentes remontrances que les provinces adressent au Roi; ou bien il appréhende d'être enfin disgracié, et cherche, par conséquent, à embrouiller les affaires et à susciter une guerre entre les deux nations pour donner d'autant plus de tablature à son successeur dans le ministère. Marquez-moi en réponse ce que vous en pensez.

Nach dem Concept. Federic.

18596. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 20 novembre 1769.

Votre dépêche du 14 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue. Au cas que le landgrave de Hesse-Darmstadt dût persister à faire entamer une négociation d'emprunt en Hollande,[1] nonobstant les difficultés que le sieur Pelisari[2] y rencontre à trouver de l'argent à 3 et demi pour-cent d'intérêts, je serais bien aise, dans ce cas, que vous l'assistiez de votre mieux, et que vous tâchiez par votre entremise de faire réussir, s'il est possible, la négociation. Il est surprenant que, malgré les fortes sommes qui doivent se trouver actuellement dans les coffres des particuliers en Hollande, on s'opiniâtre cependant là-bas à exiger de gros intérêts, et qu'on aime mieux laisser ces capitaux hors de la circulation plutôt que de les faire rouler à 3 pour-cent d'intérêt, ce qui toutefois vaudrait mieux que de les avoir tout-à-fait inutiles dans les coffres.

Au reste, je suis de votre sentiment que le duc de Praslin ne tardera pas à revenir du dessein qu'il peut avoir eu de se retirer, et je présume que, tant que la faction du duc de Choiseul conservera son crédit à la cour de France, il n'exécutera nullement l'idée de retraite qu'on lui attribue.[3]

Pour ce qui regarde la guerre entre la Russie et la Porte Ottomane, il y a toute apparence qu'elle sera poussée des deux côtés, l'année qui vient, avec toute la vivacité possible.

Nach dem Concept. Federic.

18597. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BLANCHOT A DRESDE.

Potsdam, 21 novembre 1769.

J'ai reçu votre dépêche et son post-scriptum du 17 de ce mois. Le congé que, selon le contenu de la première, l'électeur de Saxe a dessein de faire donner à un certain nombre de soldats de son in-

[1] Vergl. S. 27. 139. — [2] Der Bevollmächtigte des Landgrafen. — [3] Vergl. S. 181.

fanterie, dont le prêt sera au profit de la caisse militaire, est, à le bien prendre, une espèce de réduction parmi ces troupes. Les congédiés qui, de cette façon, seront renvoyés, ne doivent être envisagés que comme de simples paysans notés ou enrôlés pour être rassemblés, lorsqu'on le jugera à propos.

Au reste, je souhaite toujours d'être informé du résultat des stipulations dont les états de Saxe assemblés présentement en Diète pourront convenir. Tâchez donc, pour cet effet, de vous en bien instruire, afin de pouvoir contenter pleinement ma curiosité à cet égard.

Nach dem Concept. Federic.

18598. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 21 novembre 1769.

Je vous abandonne entièrement le choix du successeur de mon secrétaire d'ambassade Gregory à Paris.[1] Si vous trouvez le sieur Sandoz, qui est actuellement à Londres, capable de ménager seul mes affaires en France,[2] j'y consens très volontiers, et vous n'avez qu'à l'informer de sa destination ultérieure. Tout ce que je vous recommande, c'est de lui faire tenir ses instructions encore en Angleterre, afin d'en dérober la connaissance au duc de Choiseul, qui ne manquerait sûrement pas de faire ouvrir le paquet, au cas qu'elles lui fussent adressées à Paris.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

18599. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 22 novembre 1769.

Mes dernières lettres de Constantinople[3] n'étant pas encore déchiffrées, je suis surpris d'apprendre par celles que vous venez de me communiquer dans votre dernière dépêche du 15 de ce mois, que le Sultan, après avoir appris une partie de la déroute de son armée, persiste pourtant dans le dessein de continuer la guerre. En effet, je me serais plutôt attendu à le voir découragé et prendre des dispositions pacifiques pour ne pas s'exposer à de nouvelles pertes, qui ne sauraient manquer de lui arriver, s'il n'a pas soin de mettre des généraux plus habiles à la tête de son armée. D'ailleurs, il me semble que la Porte a plus à redouter de la flotte russienne que vous ne pensez. Si elle arrive une fois heureusement dans l'Archipel, les différentes nations grecques, mécontentes de la Porte, pourraient bien se soulever et se joindre aux Russes pour augmenter le nombre de ses ennemis.

[1] Vergl. Nr. 18588. — [2] Bericht Finckensteins, 21. November. — [3] Vergl.

Au reste, mes dernières lettres de Pologne[1] portent que, la garnison turque qu'on a laissée à Bender, ayant brûlé, à l'approche du général Wittgenstein, les faubourgs, il y avait apparence que le bacha qui y commande, avait dessein de soutenir un siège dans les formes, mais que, la saison avancée et le manque absolu de subsistance dans ces cantons ne permettant pas de l'entreprendre, le susdit général russe, après avoir reconnu le terrain, la situation et l'état actuel de cette place, était revenu avec ses troupes rejoindre l'armée du comte de Panin, qui, ainsi que celle du comte Rumänzow, pensait à présent sérieusement à entrer dans les quartiers d'hiver.

Enfin, on m'a voulu assurer d'autre part que les Autrichiens ont levé leur cordon sur les frontières de la Transylvanie, et comme j'ignore si cet avis est fondé ou non, vous aurez soin de me dire ce qui en est.

Nach dem Concept. Federic.

18600. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 22 novembre 1769.

La fermeté avec laquelle, selon votre dernière dépêche du 15 de ce mois, les Confédérés polonais persévèrent dans leurs sentiments, me surprend de plus en plus. Leur opiniâtreté ne peut que pronostiquer les plus grands malheurs à leur patrie.

Outre cela, des avis sûrs que l'on a présentement de Constantinople,[2] portent que le Sultan est fermement résolu de tenter encore fortune contre les Russes dans une seconde campagne, et que, pour cet effet, l'on prend en Turquie les mesures les plus vigoureuses pour pouvoir pousser la guerre, l'année qui vient, avec toute la vivacité possible.

Federic.

Nach dem Concept.

18601. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 23. November 1769.

Alles, was Ihr Mir in Eurem Bericht vom 18. Octobris meldet,[3] lässt Mich nicht anders urtheilen, als dass es künftiges Jahr noch zu einer Campagne kommen wird. Die Türken hoffen auf besser Glück, und die Russen bilden sich dagegen ein, mit ihnen künftiges Jahr ganz fertig zu werden. Erstere dürften sich doch in ihrer schmeichelhaften Vorstellung betrogen finden; dann, gesetzt auch, dass sie 200000 Mann zusammenbringen, was wird das ihnen mehr helfen? und wo wird ein geschickter General herkommen, welcher dieselbe mit Hoffnung eines

[1] Bericht Benoîts, Warschau 15. November. — [2] Vergl. Nr. 18599. — [3] Vergl. dafür Nr. 18604.

guten Successes commandiren soll? Anjetzo scheinet zwar das Vorhaben Russlands mit seiner nach dem Archipel abgesegleten Flotte noch von keiner grossen Erheblichkeit zu sein; allein nimmt sich die Pforte nicht gegen die verschiedene griechische Nationen in Acht, so kann ihr die Ankunft dieser Flotte in gedachten Archipel einen sehr gefährlichen Stoss beibringen und ihre Sachen künftiges Jahr in eine sehr fatale Lage setzen. Man hat auch sagen wollen, dass Persien gegen die Türken marschiren und Truppen gegen die Grenze anrücken lasse;[1] da Ihr Mir aber davon nichts meldet, so habe Ich Mühe, diesem Gerücht Glauben beizumessen. Die Russen bleiben stehen und machen sich ihre Avantages nicht sehr zu Nutze; mithin geschehen von beiden Theilen Fehler, und wird man den endlichen Ausgang von der Zeit erwarten müssen.

Friderich.

Nach dem Concept.

18602. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 23 novembre 1769.

J'ai vu, entre autres, par votre dernière dépêche du 17 de ce mois les notions que le sieur Fagel, second greffier des États-Généraux, vous a communiquées touchant l'état de la marine actuelle de la France. Je veux croire que le nombre des vaisseaux auquel il la fait monter,[2] est très juste, mais j'ai de la peine à m'imaginer qu'on pourra trouver en France suffisamment des matelots pour équiper tant de bâtiments. Il n'y a, d'ailleurs, aucun doute que les forces actuelles maritimes de la France, combinées avec celles d'Espagne, ne donnent beaucoup de tablature à l'Angleterre, et qu'elles ne soient en état de mieux résister aux forces de cette puissance qu'elles n'ont pu le faire dans la dernière guerre; mais, avec tout cela, je gagerais cependant qu'à la longue la supériorité demeurera toujours pour l'Angleterre, et que les avantages seront entièrement du côté de celle-ci.

Au reste, continuez toujours à me mander soigneusement toutes les nouvelles ultérieures qui parviendront à votre connaissance.

Federic.

Nach dem Concept.

18603. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 23 novembre 1769.

Votre rapport du 13 de ce mois, avec son post-scriptum et une lettre particulière, m'est bien parvenu. Il me donne une idée suffisante

[1] Vergl. S. 130. — [2] 80 Linienschiffe und 25 bis 30 Fregatten.

du système actuel des finances de la France,[1] mais j'ignore quelle en sera l'exécution et le succès.

Les affaires de l'Espagne, au contraire, m'intéressent beaucoup, dans le moment présent, et il m'importe infiniment d'être mis au fait de ce qui s'y passe. J'ai lieu de supposer qu'il doit se trouver à Paris bien des personnes qui pourraient vous fournir, à ce sujet, des notions aussi justes qu'intéressantes, mais je crains bien que vous n'apportiez pas tous les soins nécessaires pour en être bien instruit, et que vous n'agissiez à cet égard, comme à l'égard de la déclaration que la France a fait faire, selon que je vous le marque par mes ordres du 20 de ce mois,[2] en Angleterre pour obliger, à son tour, les vaisseaux anglais à baisser le pavillon. Vous n'en sonnez pas le moindre petit mot dans vos rapports, et ce silence ne saurait que me surprendre d'autant plus qu'il est tout naturel qu'on parle de cette déclaration dans les sociétés, et que les discours qu'on tient à ce sujet, pourraient bien faire juger avec quelque précision du plus ou moins d'apparence qu'il y a qu'il en résulte une guerre entre les deux nations.

Nach dem Concept. Federic.

18604. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 23 novembre 1769.

Je vous sais gré des notions que votre dépêche du 10 de ce mois renferme de l'office d'un lord-maire à Londres et de son influence dans les affaires britanniques.[3] C'est donc un homme de poids, et, selon le portrait que vous me faites de celui qui occupe actuellement cette place,[4] je suis surpris que le ministère n'ait fait jouer des ressorts pour contrecarrer son élection. Tout dépendra cependant des résolutions du Parlement, et si la nation reçoit la moindre information de la dernière déclaration de la France au sujet de ses prétentions de pavillon,[5] la chute du ministère, aussi bien que la guerre, me paraissent inévitables, de sorte qu'étant très curieux de juger de ce qui résultera, à la fin, de toutes ces agitations intérieures et extérieures, vous n'oublierez pas d'y prêter une attention suivie et de me rapporter, dans le plus grand détail, tout ce que vous en apprendrez, et si mes conjectures sont fondées ou non.

[1] Goltz berichtete über neue Pläne zur Ordnung und Hebung der Finanzen. — [2] Nr. 18595. — [3] Maltzan berichtete: „C'est lui qui dirige le corps le plus puissant du royaume, et dont les avis sont regardés comme ceux de toute la nation, et sur lequel tout le reste du royaume se modèle.“ — [4] Maltzan berichtete: „Comme le lord-maire actuel (Beckford) est extrêmement riche et considéré par le peuple comme indépendant et méprisant les bienfaits de la cour, il en est l'idole et devient d'autant plus dangereux pour la cour que c'est une espèce d'homme qui ose tout dire et tout faire, et qui parle au Parlement avec une insolence sans égale.“ Vergl. S. 168. — [5] Vergl. Nr. 18594.

En attendant, quoiqu'on n'ignore plus, à l'heure qu'il est, à Constantinople la déroute de l'armée ottomane, il y a cependant toute apparence, selon mes dernières lettres de Constantinople,[1] que la Porte a résolu de continuer la guerre et de hasarder encore une seconde campagne. Après avoir tenu un grand conseil dans le Sérail où quelques mollahs ont parlé fort haut contre les auteurs et promoteurs de cette guerre, on a résolu de ramener le drapeau de Mahomet à Adrianople, et le Sultan a nommé 2 bachas à trois queues, l'un nommé Chalil bey,[2] ci-devant directeur de la ferme du tabac, et l'autre un de ses trésoriers, qui ont reçu ordre d'enrôler chacun un corps de 5000 hommes pour le mener à l'armée, mais qui, étant tous les deux peu propres pour commander, ne sauraient guère faire changer la face des opérations ottomanes. Le temps nous apprendra ce qui en arrivera.

Nach dem Concept. Federic.

18605. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION GEISELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 24 novembre 1769.

Le Roi a reçu la dépêche du sieur Geiseler du 18 de ce mois. Le compte qu'il y rend de quelques arrangements pris par la cour de Danemark pour amortir les dettes de l'État,[3] et les détails ultérieurs qu'il promet à ce sujet, faisant désirer à Sa Majesté d'être également informée si le voyage que le roi de Danemark a fait en dernier lieu dans les pays étrangers,[4] a obligé ce Prince de contracter des dettes considérables pour subvenir aux dépenses que cela lui a occasionnées, et à combien proprement ces dettes peuvent monter, elle ordonne au sieur Geiseler de tâcher à s'instruire suffisamment sur cet article, pour se mettre à même de pouvoir satisfaire la curiosité de Sa Majesté a cet égard. Il ne discontinuera, d'ailleurs, non plus à mander toutes les autres nouvelles intéressantes qui pourront lui revenir ultérieurement.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. Nr. 18601. — [2] Chalil Pascha, Statthalter von Rumili, wurde der Nachfolger des Grossveziers Moldowandschi, der am 12. December 1769 abgesetzt wurde. — [3] Geiseler berichtete, dass der Versuch einer Loterie aufgegeben sei, da er sich nicht bewährt habe. Vergl. Bd. XXVIII, 327. 328. — [4] Vergl. Bd. XXVII, 574.

18606. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

[Potsdam, novembre 1769.]

Finckenstein und Hertzberg überreichen, Berlin 24. November, die Instruction für Sandoz,[1] gleichen Datums, zur Unterschrift und schlagen vor, Gregory als Secretär nach London zu senden,[2] da die neben ihm in Frage kommenden Persönlichkeiten für den dortigen Posten noch zu jung seien.

Renvoyez celui de Paris à Londres; et pourquoi ne formez-vous pas des sujets, pourquoi, étant presque désœuvrés, ne vous appliquez-vous pas à élever des gens adroits et propres à ces sortes de commissions?

Federic.

Nach der eigenhändigen Weisung des Königs auf dem Berichte der Minister Finckenstein und Hertzberg, Berlin 24. November.

18607. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 25 novembre[3] 1769.

Mes frontières ne discontinuent point de souffrir des insultes de quelques-uns de la noblesse polonaise, et encore en dernier lieu les sieurs Karwoski et Focylowski ont été assez hardis de commettre plusieurs excès dans mes forêts et d'abattre même les bornes que j'ai fait poser pour marquer les limites de mon territoire Toutes les représentations amicales n'aboutissent à rien et restent sans effet,[4] et une plus longue indulgence de ma part les pourrait seulement enhardir à continuer leurs violences, de sorte que je me vois obligé d'opposer la force contre ces perturbateurs et de leur faire voir qu'on n'insulte pas impunément mon territoire. Dans cette vue, je viens d'ordonner à mon gouverneur de Prusse, le lieutenant-général de Stutterheim,[5] de faire enlever les susdits Karwoski et Focylowski et de les enfermer dans ma forteresse de Königsberg pour deux mois, mon intention étant de ne les pas faire relâcher qu'après avoir promis par écrit de se tenir, à l'avenir, plus tranquilles et de ne plus troubler mes frontières, mais de s'en rapporter à ce que je jugerai à propos de déterminer à cet égard, conjointement avec la république de Pologne.

Comme il se pourrait que cet enlèvement fît quelque bruit à la cour où vous êtes, je suis bien aise de vous faire part des raisons qui m'y ont autorisé, et dont vous n'oublierez pas de faire l'usage que vous trouverez le plus convenable à mes intérêts.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

[1] Vergl. S. 216. — [2] Vergl. S. 216. — [3] Vom 25. November ein Schreiben an Voltaire in den Œuvres, Bd. 23, S. 143; an d'Alembert, ebenda, Bd. 24, S. 463. — [4] Vergl. Nr. 18562. — [5] Cabinetserlass, Potsdam 25. November.

18608. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 26 novembre 1769.

Votre dépêche du 18 de ce mois m'est bien parvenue. Si la cour de Pétersbourg, outre le refus qu'elle vient de faire éprouver au roi de Pologne à l'égard de la légation résolue par le dernier conseil de Sénat,[1] charge effectivement son ministre à Varsovie, le prince Wolkonski, ainsi qu'il semble s'y attendre,[2] d'insinuer de sa part à ce Prince des choses beaucoup plus sensibles encore sur le même sujet, c'est sa conduite inconsidérée dans l'affaire du conseil de Sénat qui les lui aura attirées, et à laquelle il doit seul les imputer.

Au reste, l'avantage que, selon votre susdite dépêche, un parti de Confédérés vient de remporter sur un poste de cosaques dans les environs de Ciechanow,[3] est la première action de vigueur que ces gens ont fait paraître durant tout le temps que les troubles règnent en Pologne, et, sans cette affaire, on aurait eu de la peine à croire un jour qu'il y eût eu réellement des Confédérés dans ce royaume.

Nach dem Concept. Federic.

18609. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 26 novembre 1769.

C'est avec bien du plaisir que j'ai appris, par votre dépêche du 18 de ce mois, les dispositions favorables de l'Impératrice-Reine pour la méditation entre la Russie et la Porte,[4] et il est seulement à regretter que la dernière, selon mes dernières lettres de Constantinople,[5] s'obstine si fort à continuer la guerre et à hasarder encore une seconde campagne. Peut-être y aurait-il quelque chose à effectuer à cet égard, si l'Autriche pouvait engager la France à interposer ses bons offices pour faire agréer cette médiation de Sa Majesté Impériale et Royale à la Porte. J'y contribuerai de bon cœur, de mon côté, tout ce qu'il dépendra de moi, mais aussi longtemps que la Porte persiste dans son dessein de continuer la guerre, je vois bien que tous nos efforts pour le rétablissement de la paix seront inutiles ou du moins les effets très précaires que nous en pourrions espérer. Quoi qu'il en soit, il en résulterait toujours un avantage, et ce serait peut-être un moyen d'empêcher la Russie de ne point agir despotiquement en Pologne; de sorte que vous ne négligerez

[1] Vergl. S. 164. Anm. 5. — [2] Die Instruction für sein Verhalten gegenüber dem letzten Senatsbeschluss stand noch aus. — [3] Kreisstadt im Gouvernement Plock. Die Confôderirten hatten bei dem Ueberfall eine Anzahl Kosaken getötet und einige Mann gefangen. — [4] Maria Theresia erklärte Rohd, „que tous ses vœux étaient pour la paix, qu'elle y travaillerait volontiers, et qu'elle se chargerait avec joie de cette médiation conjointement avec Votre Majesté, dès que, du côté de la Porte, on la lui déférerait ou que celle-ci donnerait à connaître que ses bons offices lui seraient agréables.“ Vergl. Nr. 18523. — [5] Vergl. Nr. 18601.

pas de fortifier l'Impératrice-Reine dans ses bonnes dispositions relativement à cet objet. C'est tout ce que j'ai aujourd'hui à vous mander de nouveau.

Federic.

Nach dem Concept.

18610. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 26 novembre 1769.

Je ne comprends pas trop à la demande que, selon votre dépêche du 10 de ce mois, l'Angleterre a fait faire à la cour où vous êtes, d'un nouvel ambassadeur à la place du comte de Tschernyschew, qui va quitter la cour britannique,[1] à moins de lui supposer l'idée de ne vouloir plus entretenir qu'un ministre du second ordre à Pétersbourg. La réponse qu'elle fera à la déclaration du comte de Panin,[2] nous éclaircira mieux son vrai dessein, et vous n'oublierez pas de m'informer, dans son temps, de son contenu.

En attendant, toutes les nouvelles qui me viennent de Constantinople,[3] confirment le dessein où la Porte est de continuer la guerre avec toute la vigueur possible. Reste à savoir si elle persistera dans cette fermeté, ou bien, si, après avoir appris tous les détails de la déroute de son armée, elle ne mettra pas de l'eau dans son vin pour prendre des dispositions plus modérées et pacifiques. La France fait, de son côté, équiper 10 vaisseaux à Toulon, et quoiqu'on ne puisse pas encore pénétrer le vrai motif de cet armement, il y en a cependant qui prétendent qu'il pourrait bien être destiné à observer la flotte russienne.

D'ailleurs, j'ai lieu de soupçonner une rupture prochaine entre l'Angleterre et la France, et, à en juger sur les apparences, la guerre sur mer pourrait bien commencer déjà l'année qui vient.[4] Cependant, il n'est pas possible d'en juger, à l'heure qu'il est, avec précision, et quoiqu'il soit très certain que le duc de Choiseul roule quelque dessein de sa façon dans sa tête, il est pourtant difficile de l'approfondir présentement, et il faut attendre du temps et des circonstances de percer le voile qui le cache encore à nos yeux.

Federic.

Nach dem Concept.

18611. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

Prinz Heinrich schreibt, Rheinsberg 22. November: „Il ne m'appartient pas, mon très cher frère, d'applaudir à vos projets; celui que vous avez d'établir l'intelligence entre vous et l'Empereur,[5] doit être envisagé, si je ne me trompe, par le

[1] Vergl. S. 100. — [2] Panin hatte die Ernennung eines Botschafters aus Mangel an Zeit und Persönlichkeiten für nicht möglich erklärt und auf den ungünstigen Eindruck hingewiesen, den eine sofortige Abberufung Cathcarts machen würde. — [3] Vergl. Nr. 18601. — [4] Vergl. Nr. 18594. — [5] Vergl. Nr. 18590.

plus grand politique comme vaste, utile et salutaire. Deux puissances, comme la vôtre et celle de l'Impératrice, qui s'unissent, peuvent exécuter toutes les entreprises; lorsqu'une fois ils sont bien d'accord entre eux de l'accroissement de leur élévation réciproque, les guerres ne peuvent jamais être ruineuses, la paix aussi stable qu'ils le désirent. Placés entre les puissances du Nord, que cette union doit tenir en respect, ils opèrent une barrière à la France, l'Espagne et l'Angleterre. Cette union sera sûre et véritable, lorsque la confiance sera établie au point qu'à l'imitation d'Octave et d'Antoine vous partagerez l'empire avec l'Empereur. Je ne souhaite rien davantage, convaincu que ce serait le plus grand bonheur et l'élévation la plus grande et la plus stable où vous puissiez, mon très cher frère, parvenir. Il semble encore que l'état où se trouvent les autres puissances, comme la France et l'Angleterre, soit favorable à ce projet. La première épuisée dans ses ressources et l'autre occupée par des divisions domestiques, la Russie est [la] seule qui jouisse d'une grande considération, mais elle n'aurait garde de venir insulter deux puissances formidables, sans compter qu'elle n'a pas d'argent pour entretenir des armées à une distance si éloignée de ses frontières, et par-dessus la guerre actuelle ne laissera pas que de l'incommoder encore longtemps après la paix, lorsqu'elle sera conclue."

[Potsdam] 26 novembre 1769.

Mon cher Frère. Je m'attendais, mon cher frère, que vous vous moqueriez de moi et de ma dernière lettre,[1] en la recevant, d'apprendre les projets étendus que forme un vieillard qui approche de sa fosse. Ce ne sera jamais moi, croyez-le, mon cher frère, qui pourrai faire parvenir à maturité l'union de la maison d'Autriche avec la nôtre; il faut non seulement que le temps efface le souvenir du passé, mais il faut encore qu'une entière confiance s'établisse, et que l'Impératrice perde l'habitude [qu']elle a contractée depuis trente ans, de me haïr. Et je vous demande, mon cher frère, en conscience si, touchant aux soixante ans, on peut raisonnablement se flatter d'amener ces choses à cette fin-là?

D'ailleurs, voici d'autres considérations qui se présentent. Ne sera-ce pas l'alliance où nous sommes avec la Russie, qui oblige les Autrichiens à filer doux avec nous? Car, tant que cette alliance dure, vous les voyez dans l'impossibilité de ne rien entreprendre. Ajoutez à cela que le système de leurs finances pour l'acquittement de leurs dettes leur demande encore quinze années pour remettre leur État dégagé de cet énorme fardeau d'intérêts à payer et de capitaux à acquitter. L'Impératrice-Reine suit le système du cardinal de Fleury, qui maintint la paix, tant qu'il put, pour donner à la France le temps de respirer, et qui cependant, malgré ce caractère pacifique qu'il affichait, fit la guerre en 34 et, tout désintéressé qu'il paraissait, s'appliqua la Lorraine. Je ne disconviens pas que le jeune Empereur m'ait témoigné pencher pour nous, qu'il a paru bien intentionné; mais, mon cher frère, peut-on compter sur un jeune prince qui, par la légèreté de son âge, peut changer facilement de sentiment? Ajoutez, s'il vous plaît, à tout ce que je viens de dire, que la mère peut encore vivre longtemps, et

[1] Nr. 18590.

qu'avec la meilleure volonté du monde il peut encore demeurer longues années dans l'inaction.

Ainsi, mon cher frère, je regarde tout ce que je fais à l'égard de cette réunion, comme des tentatives dans l'avenir qu'un hasard heureux peut faire réussir supérieurement, mais aussi qu'un hasard contraire peut faire manquer. On ne sait, en vérité, jamais ce que l'on fait, lorsque l'on pousse des desseins dans l'avenir; une certaine fatalité, s'il y en a, ou des causes secondes aussi peu connues tournent, la plupart du temps, les évènements d'une façon laquelle on ne pouvait ni imaginer ni prévoir. Nous sommes des aveugles qui allons en tâtonnant dans l'obscurité; il y a des moments de lumière, quand des conjonctures favorables se présentent que les personnes habiles saisissent, mais, d'ailleurs, tout le reste est le jouet de l'incertitude. Mais l'amitié que j'ai pour vous, n'est pas de ce genre, elle ne finira, ainsi que ma tendresse et mon estime, qu'avec mon dernier soupir, étant, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

18612. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 27 novembre 1769.

Ma chère Nièce. Vous connaissez si bien le cœur d'un vieillard qui vous aime, que vous ranimez à propos un faible reste d'espérance, prêt à s'éteindre; je conviens, ma chère enfant, que vous raisonnez mieux que moi: les obstacles se présentent un moment et disparaissent un autre, de sorte qu'il faudra attendre l'arrivée d'un moment qui me comblera de joie.[1] Je vous prie d'assurer le Prince de ma tendresse et de la part sincère que je prends à tout ce qui le regarde.

Nous n'avons point eu ici de duchesses anglaises et aimables, mais un duc de Devonshire, le plus taciturne, le plus ennuyeux des mortels;[2] vous le verrez, sans doute, arriver dans peu, et je féliciterai celui qui sera assez habile pour mettre en mouvement les molécules épais dont son esprit est pétri.

Personne ici ne me prie au bal,[3] ma chère enfant, le dieu des plaisirs m'a excommunié de sa bande; je passerai mon carnaval au coin du feu, un livre à la main, et même avec un livre de philosophie. Voilà comme sont fait la plupart des hommes: ils commencent leur carrière par le plaisir, sans soins, sans inquiétude de l'avenir; ils la finissent par des médiations et des réflexions souvent assez tristes. Jouissez de votre bel âge, tant qu'il dure, ma chère enfant, vos illusions

[1] Vergl. Nr. 18579. Schreiben der Prinzessin, Haag 20. November. [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [2] Vergl. S. 205. — [3] Die Prinzessin berichtete von Ballfestlichkeiten.

valent bien des vérités désagréables, et après tout, la vie est si courte que le grand point est d'être heureux, tandis qu'on est dans ce monde. Je vous embrasse de tout mon cœur, en vous réitérant ce que je vous ai dit cent fois que personne ne vous aime et chérit plus tendrement que, ma chère Nièce, votre vieil et fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

18613. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 27 novembre 1769.

J'ai reçu votre dépêche avec son post-scriptum du 21 de ce mois. On a beau s'efforcer en France à faire envisager les succès des Russes contre les Turcs comme de peu de conséquence et à ébruiter de fausses nouvelles au désavantage des premiers: tout cela ne changera rien à la vérité, et je suis persuadé que la situation actuelle de la Porte ne laisse pas que d'intriguer extrêmement la France, et qu'elle ne soit fort embarrassante pour cette cour. Les bruits d'une révolution prête à éclater à Pétersbourg et les séditions dans les provinces de la Russie dont les lettres de Paris ont fait mention, sont controuvés et destitués absolument de tout fondement. En général, si la France ne fait autre chose en faveur des Ottomans que de leur attribuer des succès qu'ils n'ont point remportés, et qu'elle cherche simplement à les aider par de pareilles inventions, il n'en reviendra guère de consolation à la Porte d'une pareille conduite, qui certainement n'améliorera en rien l'état présent de ses affaires.

Au reste, vous ne manquerez pas de faire remettre en toute sûreté la lettre ci-jointe [1] à ma nièce la princesse d'Orange.

P. S.

Au surplus, vous ne manquerez pas de remercier poliment de ma part le marquis de Puente des 40 livres de tabac d'Espagne qu'il vous a remises pour moi; mais vous aurez soin aussi de me dire votre sentiment sur le présent que je pourrais lui faire en revanche, et qui pût lui faire plaisir, pour que je puisse me décider là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

18614. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 27 novembre 1769.

Le contenu de vos deux dernières dépêches du 14 et du 17 de ce mois me met assez à même de juger de la situation actuelle des

[1] Nr. 18612.

affaires à la cour où vous êtes. Je conçois à peu près, par tout ce que vous me dites, que le duc de Choiseul, en faisant appréhender au ministère britannique une guerre, cherche à se tirer d'affaires le mieux qu'il peut, et que, sentant bien qu'il n'aura jamais un ministère plus docile, il tâche de le ménager par toutes sortes de moyens pour l'amadouer et se conserver son amitié.[1] Mais, malgré tout cela, je suis fermement persuadé que ce même ministère ne se soutiendra qu'avec une peine infinie contre l'opposition. La nation a trop de griefs contre l'administration actuelle, qui sont plus que suffisants pour la culbuter, et il faudra voir quelle tournure tout cela prendra à la prochaine assemblée du Parlement, fixée au 16 de janvier de l'année qui vient, et combien d'adresses le Roi recevra alors contre ses ministres.

Nach dem Concept. Federic.

18615. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 27 novembre 1769.

Ayant tout lieu de présumer qu'en conséquence de mes ordres du 14 de ce mois[2] vous vous serez déjà mis en chemin pour faire un tour ici, je me dispense d'autant plus de répondre à vos dépêches diffuses et presque volumineuses du 17 de ce mois. D'ailleurs, quand même je voudrais vous charger de pénétrer encore avant votre départ les dispositions de la cour où vous êtes, par rapport à la guerre entre les Russes et Ottomans et si elle a dessein de persuader la Porte à la paix ou bien à la continuation de la guerre, je douterais cependant fort que vous pourriez me satisfaire sur cet article, et il en serait comme à l'égard de tant d'autres sur lesquels vous n'avez pas été à même de me donner des notions aussi exactes que j'aurais bien désiré de recevoir.

Nach dem Concept. Federic.

18616. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BLANCHOT A DRESDE.

Potsdam, 28 novembre 1769.

A en juger par tout ce que votre dernière dépêche du 24 de ce mois comprend relativement à l'assemblée des états de Saxe,[3] il est à présumer qu'il ne se passera rien de fort essentiel à la présente Diète; et, pour ce qui concerne les plans de politique que la cour où vous

[1] Maltzan berichtete, London 14. November, dass Choiseul Walpole gegenüber die Hoffnung auf Beilegung des Conflictes ausgesprochen habe, „avant que les affaires s'envenimassent trop". Ferner sollte Choiseul erklärt haben, „que, pour peu qu'on donnât la moindre satisfaction par écrit, il serait content". Vergl. Nr. 18594. — [2] Nr. 18580. — [3] Blanchot berichtete, dass man sich in Dresden in keiner Weise um den Landtag und seine Verhandlungen bekümmere.

êtes, semble vouloir adopter,[1] ils me paraissent embrasser des objets trop lointains pour qu'il y ait apparence qu'on puisse les mettre de sitôt en exécution. Je ne crois pas même que la cour de Vienne s'empressera trop de répondre aux recherches qu'on fait pour la faire entrer dans les vues de la cour où vous êtes.

En attendant et quoi qu'il en arrive, n'oubliez pas de prêter attention si les états accorderont effectivement de nouvelles sommes d'argent, et combien nommément, à la cour où vous êtes, et rendez-moi compte de ce qui vous reviendra à ce sujet.

Mandez-moi aussi ce que le baron de Pöllnitz fait à Dresde,[2] mais gardez-vous bien de lui faire entrevoir que je me suis informé de lui auprès de vous.

Federic.

Nach dem Concept.

18617. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 28 novembre 1769.

Votre dépêche du 14 de ce mois m'a été fidèlement rendue, et comme je suppose que des avis que j'ai reçus de France[3] touchant la situation dans laquelle les affaires se trouvent entre cette cour et celle de Suède, pourront vous être de quelque utilité, je veux bien ne pas vous les laisser ignorer, mais vous les communiquer en revanche. Ces avis donc portent en substance que la France a fait proposer de stipuler dans un nouveau traité à faire d'acquitter le payement des subsides arriérés par des parties annuelles, mais que le parti français en Suède n'a point pu parvenir jusqu'à présent à faire goûter cette proposition à ses compatriotes, qui veulent absolument que le payement entier des subsides arriérés précède la négociation d'un nouveau traité, et on prétend que, si le parti antifrançais à Stockholm peut assez gagner pour demander absolument le payement entier et comptant des subsides arriérés comme préliminaire de toute négociation ultérieure, cette dernière ne se fera pas si vite, parceque la France serait très embarrassée de jeter une somme aussi considérable en Suède, pendant qu'elle promettra tout, si la Suède est assez faible pour se contenter de simples promesses. Voilà ce que ces avis, qui d'ailleurs sont de très bonne part, contiennent, et qui pourront vous servir de direction.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Blanchot berichtete, dass der sächsische Hof seine bisherige neutrale Haltung aufgeben und suchen wolle, den wiener Hof wieder zu gewinnen, „afin que, en cas de besoin, on puisse s'étayer de son crédit pour briguer la couronne de Pologne, à laquelle on se flatte que le duc de Teschen n'aspire plus". — [2] Vergl. S. 198. 210 und das Schreiben an Pöllnitz vom 28. November in den Œuvres, Bd. 20, S. 98. — [3] Bericht von Goltz, Paris 17. November.

18618. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 29 novembre 1769.

Der König bestätigt den Empfang des Berichtes vom 14. und bezieht sich für den Zahlungsmodus der Subsidiengelder auf die Vorschläge in den Erlassen vom 4. und 27. November (vergl. S. 170. Anm. 4).

J'ai aussi d'autant plus de droit de m'en tenir à ces propositions que je ne connais point de loi ni de coutume qui m'oblige à me soumettre au cours de change haut de Pétersbourg, et dans le temps de mes subsides de l'Angleterre[1] le cours de change de Londres, et non celui de Berlin, servait de base à ce payement. J'attends donc la réponse de la cour où vous êtes, sur ces différentes propositions pour me décider, et je n'oublierai pas alors de vous faire savoir mes intentions ultérieures.

En attendant, je ne saurais vous dissimuler ma surprise des représentations que vous vous êtes avisé de me faire au sujet du rappel de mon ministre à la cour de France, le baron de Goltz.[2] Ce n'est pas pour me donner des conseils sur des démarches sur lesquelles je ne vous ai jamais consulté, que je vous ai accrédité à la cour de Pétersbourg; je ne vous y ai envoyé que pour exécuter mes ordres, et je vous recommande fort de ne pas surpasser ces bornes de votre mission par des conseils que je ne vous ai pas demandés, afin que je ne me voie pas dans la nécessité de vous faire éprouver mon mécontentement d'une conduite aussi inconsidérée.

Enfin, et comme je n'ai pas grande confiance dans la vertu des boules à nourrir les chevaux[3] dont votre post-scriptum fait mention, il m'importe aussi très peu que vous puissiez m'en procurer ou non.

Nach dem Concept. Federic.

18619. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 29 novembre 1769.

Le train que, selon votre dernière dépêche du 17 de ce mois, les affaires de Suède ont pris par le résultat de la journée du 15,[4] vérifie de plus en plus le pronostic que j'ai constamment fait sur l'issue de la présente Diète, savoir que toutes les démonstrations bruyantes des partisans de la cour n'aboutiraient qu'à en imposer et à leur faire obtenir tout au plus du commencement la supériorité à l'assemblée actuelle des états, mais que tous les projets qu'ils enfanteraient, s'en iraient à la fin à-vau l'eau, et que vraisemblablement aucun ou du moins fort peu

[1] 1758—1761. — [2] Vergl. S. 170. — [3] Vergl. S. 101 und 170. — [4] Vergl. dafür Nr. 18621.

parviendraient à prendre consistance. Je suis d'autant plus aise de cette tournure des affaires en Suède, puisque certainement elle délivrera la cour de Russie, comme vous dites, des appréhensions que lui cause cette Diète, et la tranquillisera sur les arrangements qui pourraient y être statués.

Federic.

Nach dem Concept.

18620. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 29 novembre 1769.

Tout ce que, selon votre dernière dépêche du 22 de ce mois, l'Impératrice-Reine vous a confié à l'occasion de la médiation entre la Russie et la Porte,[1] me paraît marqué au coin d'une parfaite sincérité. Vous avez bien raison de soupçonner la France de lui avoir suscité les embarras en question à la Porte, et on peut compter qu'elle ne négligera pas de les lui augmenter. Aussi ai-je lieu de présumer par tout ce que cette Princesse vous a dit, qu'on le sent très bien à Vienne, et qu'on en est piqué, comme de raison. En attendant vous pouvez être assuré que, si la France s'imagine de pouvoir s'emparer elle-même de la négociation de la paix entre les deux parties belligérantes, elle pourrait bien se tromper lourdement, et la Russie au moins n'acceptera jamais sa médiation. Le malheur est seulement qu'avec de telles dispositions l'ouvrage salutaire du rétablissement de la tranquillité restera au croc, et toutes les démarches qu'on pourrait faire pour l'avancer, seront contrecarrées. D'un autre côté, et si la paix se fait sans aucune médiation quelconque, il est bien à appréhender que la Russie ne reste la maîtresse absolue de la Pologne, sans qu'on puisse prévoir jusques où elle y poussera le despotisme. Qu'il est donc bien fâcheux qu'avec d'aussi bonnes dispositions de la cour où vous êtes, relativement à cet objet, je ne puisse pas me flatter de voir mes vœux accomplis et de travailler conjointement avec elle à moyenner un bon accommodement entre la Russie et la Porte.

Quant au camp qu'on veut assembler l'automne prochain à Neustadt, dans le voisinage d'Olmütz, et qu'on destine à mon entrevue avec l'Empereur,[2] je serai très charmé d'avoir la satisfaction d'y voir Sa Majesté Impériale, et je ne manquerai pas de m'y rendre, quand il en sera temps, pour renouveler à ce grand Prince combien je désire et que je tâcherai, de mon côté, de resserrer de plus en plus et de rendre indissolubles les liens d'amitié qui nous unissent. En effet, quoique la

[1] Rohd trug verschiedene Einzelheiten nach, die Maria Theresia bei der letzten Unterredung (vergl. Nr. 18609) ihm erzählt hatte, und die ein starkes Misstrauen der Pforte gegen den wiener Hof und grosse Abneigung gegen eine österreichische Friedensvermittlung bezeugten. — [2] Vergl. S. 206.

France n'ait aucun sujet d'en prendre ombrage,[1] je les regarde cependant comme la base la plus solide à une bonne intelligence entre nos deux cours, qui ne saurait manquer, avec le temps, d'avoir la plus heureuse influence sur nos intérêts réciproques en général;[2] de sorte que vous aurez grand soin de contribuer, autant qu'il dépendra de vous, à déraciner et à éloigner tout germe des anciens soupçons et à rétablir, à leur place, une confiance aussi parfaite que durable.

Enfin, on m'a également parlé des armements de Turin et de Gênes,[3] mais je vous avoue que, dans les conjonctures présentes, je ne saurais en pénétrer le motif ni l'objet.

En attendant, voici un extrait de mes dernières lettres de Stockholm,[4] que je ne vous communique cependant que pour votre seule information et pour vous mettre au fait de l'issue de toutes les tracasseries de la France à la cour de Suède.

Nach dem Concept. Federic.

18621. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 30 novembre 1769.

Les avis que je viens de recevoir par mes dernières lettres de Suède,[5] relativement à la situation des affaires de ce pays, portent que le 15 la noblesse a décidé l'importante question des changements à faire dans la constitution. Le maréchal de la Diète, voyant qu'il était impossible de faire passer tous les points, avait pris occasion de deux mémoires présentés le jour même pour retrancher du projet de la Grande Députation l'article qui voulait que les états ne se mêlassent plus à l'avenir d'aucune affaire de justice,[6] et celui qui regarde l'avancement des officiers jusqu'au grade de major.[7] Malgré cet adoucissement le projet a été rejeté avec une pluralité de 457 voix contre 431, et il a été décidé que la question de la constitution ne pourra plus être reprise pendant le cours de cette Diète. La résolution de l'ordre des bourgeois et de celui des paysans se trouve conforme à celle que la noblesse a prise; il ne manque plus que celle des prêtres qui, après avoir approuvé l'acte de sûreté[8] et ce qui a été proposé pour la nomi-

[1] Maria Theresia hatte Rohd mitgetheilt, dass sich die Türken infolge falscher Gerüchte über die Neisser Zusammenkunft beunruhigt fühlten. Rohd argwöhnte, „que tout cela pourrait bien être une invention dont le ministère en France se sert ici pour jeter de l'odieux sur ladite entrevue et pour en détourner d'autres de la même espèce". — [2] Vergl. Nr. 18611. — [3] Sie wurden nach Rohds Bericht in Briefen aus Italien erwähnt. — [4] Vergl. Nr. 18619. — [5] Bericht Coccejis, Stockholm 17. November. — [6] Nach der Vorlage sollte der Senat die höchste Instanz in Justizsachen werden. — [7] Vergl. Bd. XXV, 216. 329. — [8] Die „acte de sécurité personnelle" hatte die englische Habeas-corpus-Acte zum Vorbild.

nation du chancelier de justice,[1] n'ont jusqu'à présent pas voulu s'expliquer sur l'article des charges. Leur décision même n'est plus de nulle importance, puisque trois ordres sont d'accord et, en suivant à la lettre la forme de gouvernement de l'année 1720, l'opposition d'un seul ordre aurait été suffisante pour empêcher tout changement dans la constitution.

Le plan de finances,[2] quelque insuffisant qu'il soit, a été approuvé par les quatre ordres, et si les chefs du parti français n'avaient pas eu l'imprudence de trahir leurs vues secrètes, je doute que le parti opposé, malgré la dépense énorme qu'il a été obligé de faire, eût pu parvenir à empêcher les changements projetés dans la constitution.

Je vous les communique pour votre direction, en revanche des nouvelles renfermées dans votre dernière dépêche du 24 de ce mois. Comme celle-ci ne me fournit rien de particulier à y répondre, je m'attends que vous continuerez à me mander soigneusement tout ce qui vous reviendra ultérieurement d'intéressant.

Nach dem Concept. Federic.

18622. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 30 novembre 1769.

J'ai reçu votre dépêche avec la lettre particulière du 20 de ce mois. Si je me dispense aujourd'hui à répondre en détail sur les particularités que l'une et l'autre renferment, c'est à cause de l'incertitude où je suis si la présente vous rencontrera ou non à Paris. Au cas cependant qu'elle vous y soit rendue encore, je veux bien vous dire en raccourci qu'à en juger par les ressorts que le parti anti-Choiseul prétend mettre en jeu pour culbuter ce ministre,[3] il me paraît qu'on s'y prend très maladroitement, et que, selon toute probabilité, on ne réussira jamais, de pareille manière, à obtenir ce but.

Nach dem Concept. Federic.

18623. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BLANCHOT A DRESDE.

Potsdam, 1er décembre 1769.

Votre dépêche du 27 de novembre dernier m'a été fidèlement rendue. Il n'y a nulle apparence qu'aucune puissance recherche beau-

[1] Das Ernennungsrecht, das die Stände seit 1766 ausübten, sollte der Krone zurückgegeben werden. — [2] Vergl. S. 96. — [3] Goltz berichtete, dass die Gegner Choiseuls, auf die Abneigung König Ludwigs XV. gegen jedweden Krieg rechnend, neuerdings geltend machten: „Que, si on conserve ce ministre, il pourrait bien, pour se rendre nécessaire, engager la France dans une guerre qui, vu la situation actuelle, ne lui conviendrait d'aucune manière".

coup à s'attacher la cour de Saxe, vu que, dans le moment présent, cette cour ne saurait être de grande utilité ni son alliance du moindre poids.[1] Pour moi au moins, je suis fermement résolu de ne point entrer dans les propositions qu'elle pourrait me faire faire à l'égard d'un traité de commerce à conclure entre nos deux cours, et je veux bien vous prévenir là-dessus, afin qu'au cas qu'on vous lâchât, par hasard, quelques propos tendants à ce but, vous sachiez vous diriger en conséquence et vous expliquer de manière à ne rien avancer qui puisse me commettre ou être contraire à mes intentions à cet égard.

Nach dem Concept. Federic.

18624. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 3 décembre 1769.

J'ai très bien reçu, quoique un ordinaire plus tard qu'il n'aurait fallu, votre dépêche du 22 de novembre dernier. Je suis bien aise d'apprendre que le prince Wolkonski soit satisfait du contenu de la lettre que j'ai fait écrire en réponse à celle que quelques Confédérés polonais m'avaient adressée, il y a quelque temps.[2] L'obstination de ces gens-là n'est certainement fomentée que par l'argent que la cour de France fait jeter parmi eux, pour les entretenir dans leur fermentation et les exciter aux troubles qu'ils occasionnent dans leur patrie. Vous pourrez avertir le prince Wolkonski que depuis quinze jours environ plus de 14 officiers français, tous déguisés, avaient passé par ici, venant de la Pologne et de Danzig. Il y a toute apparence que leur cour les a employés pour animer les Polonais et les fortifier à la poursuite des troubles de la Pologne.

Ce sera, au reste, avec plaisir que je verrai retourner ici mes officiers qui ont fait la campagne comme volontaires à l'armée russienne. Un plus long séjour de leur part à cette armée ne servirait à rien, vu que les troupes doivent être actuellement déjà entrées en quartiers d'hiver ou du moins sur le point de le faire.

Au surplus, comme votre susdite dépêche ne fait encore aucune mention si vous avez parlé au roi de Pologne, conjointement avec le prince Wolkonski ou seul, en conformité de ce que mes ordres précédents[3] renfermaient à cet égard, je m'attends de recevoir, au premier jour, la nouvelle de quelle manière vous vous en serez acquitté, et comment vos insinuations auront été accueillies par ce Prince.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Blanchot berichtete, dass Sachsen den wiener Hof zu Erleichterungen des Handelsverkehrs nach den österreichischen Erblanden bestimmen und Frankreich für die Unterstützung der polnischen Thronkandidatur des Churfürsten gewinnen wolle und sich zu allen Gegenleistungen erbiete. — [2] Vergl. Nr. 18502. — [3] Nr. 18561.

18625. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 3 décembre 1769.

Votre dépêche du 25 de novembre dernier m'a été fidèlement rendue. Je connais toute la circonspection qu'il convient d'employer en matière de médiation ou d'autres négociations importantes aux cours étrangères.[1] Aussi, pour ce qui est de la médiation de la cour où vous êtes, pour moyenner un accommodement entre les deux parties belligérantes, mon idée n'a jamais été de m'avancer trop loin vis-à-vis d'elle ou de lui faire des confidences qui auraient pu devenir dangereuses avec le temps. Mon unique but tendait à sonder simplement le terrain pour juger à quoi l'on pourrait s'attendre de sa part, et y étant parvenu, je la verrai venir fort tranquillement.

En attendant, après tout ce que l'Impératrice-Reine vous a confié en dernier lieu,[2] il est hors de doute que la France cherche à croiser ses vues à la Porte, et que, d'un autre côté, les conjonctures présentes ne sauraient être rien moins qu'agréables à la cour où vous êtes. Je sens plutôt qu'elle en doit être dans un grand embarras qui, bien loin de diminuer, ne saurait qu'augmenter par les succès ultérieurs qu'on peut pronostiquer aux Russes sur les Turcs dans une seconde campagne.

D'ailleurs, j'ai lieu de supposer que le sieur Sabatier que la France entretient à Pétersbourg,[3] est destiné à y proposer la médiation de cette couronne; mais je suis tout aussi persuadé qu'elle ne sera nullement acceptée, et que tous les efforts de la France à cet égard seront à pure perte. Si l'on ignore ces particularités à Vienne, rien n'empêche que vous n'en fassiez part, quoique simplement par manière de conversation et lorsque l'occasion s'y présentera naturellement.

Nach dem Concept. Federic.

18626. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 3 décembre 1769.

Mon cher Frère. L'intérêt obligeant que vous prenez à ma personne, ne m'empêche pas, mon cher frère, de sentir les approches de l'âge. Louis XIV ne les sentit que trop, car la fin de son règne ne

[1] Rohd berichtete: „A l'heure qu'il est, le plus grand embarras est du côté de la cour d'ici, qui ne trouve d'aucune façon son compte à voir la Russie approcher de ses États avec tant de rapidité. . . . Votre Majesté peut voir venir tranquillement la cour d'ici, sans avoir besoin de rompre la glace et de courir le risque que le ministère autrichien, habitué depuis des siècles à la politique des Italiens, ne fasse un mauvais usage des ouvertures tendantes à prescrire des bornes à la puissance russienne et à son despotisme intolérable, pour regagner la confiance des Russes aux dépens de celle qu'ils ont pour Votre Majesté.“ Vergl. Nr. 18609 und 18620. — [2] Vergl. Nr. 18620. — [3] Vergl. S. 147.

fut plus qu'une suite de radotage; son corps avait survécu à son esprit, et c'est à peu près le sort de ceux qui parviennent à une vieillesse avancée. Le grand prince de Condé se croyait lapin; milord Marlborough avait perdu la mémoire même; il ne restait du grand prince Eugène, comme il commandait au Rhin, que des cendres dont, de temps en temps, partaient quelques étincelles, mais le véritable prince Eugène de Cassano, de Turin, de Zenta, de Belgrade n'y était plus. Voilà comme sont les hommes: ils n'ont qu'un temps, et lorsqu'il est écoulé, ils ne sont utiles à rien.

Cela n'empêche pas que, lorsqu'on se trouve chargé du gouvernement public, il ne faille penser à l'avenir; mais, mon cher frère, toutes les opérations de ce genre sont très casuelles. Premièrement, on craint de s'ouvrir envers une puissance qui a si longtemps fait profession d'être votre ennemie, par les mauvais usages dont on a des exemples, que les cours ont faits de pareilles confidences. Cependant, j'ai trouvé le moyen, sans me commettre, de faire insinuer à l'Impératrice-Reine que, si elle pouvait se charger, du consentement des Turcs, de la médiation de la paix, je m'emploierais de tout mon pouvoir à Pétersbourg pour qu'elle fût acceptée. L'Impératrice ne demande pas mieux, mais elle se trouve contrecarrée à Constantinople par les Français,[1] de sorte que nous y sommes bien embarrassés. Voilà déjà quelques pas faits en avant. Au voyage de Moravie nous verrons ce que nous pourrons faire de plus; cependant, il ne faut jamais oublier qu'en politique la défiance est la mère de la sûreté.

Pour ce qui pourrait être des projets plus avantageux à la maison,[2] leur époque m'en paraît encore bien éloignée. Cela roulera, selon toutes les apparences, sur la mort de l'électeur de Bavière. C'est un prince qui peut encore vivre quarante ans; mais, ce cas arrivant, je crois qu'avec un peu d'adresse et d'activité on en retirerait un bon morceau. Mais vous voudrez bien que je ne me flatte pas de vivre jusqu'à cette époque; et, puis, combien de changements ne pourront pas arriver dans le système de l'Europe, avant que cela en vienne là! d'autres guerres qui obligeront peut-être l'Empereur de renoncer à ce dessein favori. Je m'en tiens donc au certain, et je vous prie de prendre comme telles les assurances de l'estime et de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

[1] Vergl. Nr. 18620 und 18625. — [2] Prinz Heinrich schrieb, Rheinsberg 1. December: „Si le bonheur voulait qu'on pût s'ouvrir davantage sur les intérêts réciproques, je pense qu'ailleurs on s'accorderait bien facilement. Il n'y a point de puissances qui ne soient amis, lorsqu'on entre dans des traités où l'on projette l'agrandissement des États respectifs. . . J'avoue encore que je pense que, si un tel arrangement entre vous, mon très cher frère, et l'Impératrice doit avoir lieu, que je souhaite que cela arrive durant la guerre entre les Russes et les Turcs et dans un temps où la France et l'Angleterre sont occupées par les finances et par des querelles domestiques."

18627. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 4 décembre 1769.

Le dérangement considérable que, selon votre dépêche du 21 de novembre dernier, un commissaire vient d'occasionner par sa malversation dans la banque de Suède, ne saurait manquer de fournir de nouveaux embarras à cette couronne. J'en augure et me confirme de plus en plus, par tous ceux dans lesquels elle se trouve déjà, que la présente Diète n'aboutira absolument à rien ou que du moins on n'y parviendra pas à y exécuter rien de considérable. Voilà tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

Nach dem Concept. Federic.

18628. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 4 décembre 1769.

Votre dépêche du 28 de novembre dernier vient de m'être fidèlement rendue. Comme il m'importe beaucoup d'avoir un homme entendu à faire la sauce des tabacs,[1] et qu'aucune négociation particulière ne rend à présent votre présence à La Haye absolument nécessaire, vous pouvez être assuré que vous me rendrez un service réel si, en faisant un tour, soit à Rotterdam ou ailleurs, vous pouvez parvenir à en trouver un et me le procurer. Le sieur Erberfeldt a été, à la vérité, chargé déjà depuis quelque temps de ma part de cette même commission, mais comme il est un peu lent à s'acquitter de ce qu'on lui enjoint, et n'ayant encore rien exécuté à cet égard, à l'heure qu'il est, je regarde tout ce que je lui ai ordonné là-dessus, comme non avenu.

Au reste, puisque, selon vos avis, la cour de Vienne a trouvé moyen de négocier un million et demi de florins à 4 pour-cent d'intérêts en Hollande, je me flatte que mon neveu le margrave d'Ansbach et de Baireuth pourra également être assez heureux de trouver du crédit dans ce pays contre des sûretés suffisantes qu'il se propose de fournir.[2]

Enfin, je veux bien vous communiquer pour votre direction que le plan que le parti de la cour en Suède et, par conséquent, celui de la France avait remis à la Diète pour une augmentation de pouvoir à accorder au Roi, n'a pas eu la réussite que ce parti s'en promettait, et qu'il a été rejeté par tous les ordres des états de ce pays.[3]

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 209. — [2] Vergl. S. 154. 186. — [3] Vergl. Nr. 18621. Am 5. December wird Thulemeier beauftragt, zwei von dem Optiker van Deyl in Amsterdam neu erfundene Ferngläser zu kaufen, die bei 6 Zoll Länge die gleiche Stärke wie die von 8 bis 9 Fuss besitzen sollten.

18629. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 4 décembre 1769.

Il y a deux articles dans votre dernière dépêche du 21 de novembre que j'ai de la peine à comprendre. D'un côté, c'est le délai que le Roi apporte à congédier son ministère actuel,[1] et, de l'autre, que le lord Chatham pourrait bien se remettre à la tête des affaires.[2] En effet, si Sa Majesté Britannique renvoyait dès à présent son ministère, elle sauverait au moins les apparences d'y avoir été forcée. Si, au contraire, elle attend la rentrée du Parlement, elle pourrait bien y être obligée d'une manière plus bruyante et même plus désagréable. D'ailleurs, je ne sais si, dans un moment aussi critique, le lord Chatham accepterait le gouvernail des affaires, et, supposé qu'il y ait effectivement quelque apparence, je suis très curieux de savoir s'il n'exigera pas une certaine indépendance. Tâchez donc de me procurer sur ce sujet quelques notions exactes et sur lesquelles je puisse tabler, et, au reste, tout ce que vous me marquez[3] et que j'apprends d'ailleurs, me fournit de nouvelles preuves de l'extrême faiblesse de l'administration présente, qui, malgré toutes les avanies que la France continue à lui faire, n'a pas le courage de lui montrer les dents, et encore moins de lui déclarer la guerre.

Nach dem Concept. Federic.

18630. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BLANCHOT A DRESDE.

Potsdam, 5 décembre 1769.

Parmi tous les projets de la cour de Saxe dont votre dernière dépêche du 1er de ce mois fait mention,[4] il n'y a aucun qui me paraisse être de nature à pouvoir réussir. Comment la cour où vous êtes, peut-elle se flatter de conclure des traités de commerce avec les républiques de Venise et de Gênes à l'avantage de ses sujets, tandis qu'elle n'est pas maîtresse du cours de la rivière de l'Elbe? Pour moi au moins, je n'en conçois pas la possibilité. Et par rapport à l'envie qu'elle témoigne également de renouer des liaisons avec la cour de

[1] Maltzan berichtete, der Ministerwechsel werde nicht vor dem Frühjahr und dem Schluss des Parlaments erfolgen, „doutant qu'aucun des partis désire de se charger de l'administration dans un moment aussi critique et sur le point de voir assembler le Parlement". — [2] Maltzan berichtete: „Il n'y a absolument personne à qui le Roi puisse confier le gouvernail des affaires, qu'au lord Chatham et son parti qui est composé des personnes les plus capables." — [3] Maltzan berichtete, dass die Antwort für François im Conseil festgestellt sei, aber nur übergeben werden solle, wenn er sie fordere; denn man hoffe, „que la France retirera son mémoire". Vergl. Nr. 18594. — [4] Blanchot berichtete, dass der sächsische Hof zur Hebung der Industrie des Landes einen Handelsvertrag der venetianischen Republik angeboten habe und den Genuesen anzubieten plane.

Vienne, je vous répète ce que je vous ai dit déjà là-dessus dans ma précédente,[1] que je suis persuadé qu'aucune puissance ne s'empressera guère à se lier avec la cour de Saxe ni à entrer en alliance avec elle, tant que ses finances ne seront mieux arrangées et sur un autre pied qu'elles le sont jusqu'à présent.

Nach dem Concept. Federic.

18631. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 6 décembre 1769.

Je suis bien aise de voir par votre dépêche du 25 de novembre dernier, qui m'est encore parvenue, ainsi que la précédente,[2] un ordinaire plus tard que de coutume, que vous avez parlé conjointement avec l'ambassadeur de Russie, le prince Wolkonski, au roi de Pologne en conformité des instructions que je vous ai données en dernier lieu. Je ne saurais cependant vous cacher ma surprise sur la froideur avec laquelle vos insinuations ont été reçues de ce Prince, et sur l'indifférence avec laquelle il y a répondu.[3] J'espère que la lettre du comte Panin[4] que vous m'avez communiquée en copie, laquelle est conçue en termes assez forts et énergiques, fera plus d'impression sur son esprit et lui fournira matière à réflexion sur sa conduite passée. Celle-ci prouve évidemment que ses oncles se sont totalement empares de lui, et qu'ils le tiennent entièrement assujetti à leurs volontés, de sorte qu'il est bien à croire que la démarche qu'il a faite à leur instigation par rapport au conseil du Sénat,[5] ne sera pas l'unique fausse que vous verrez faire à ce Prince, mais qu'ils l'engageront à se précipiter dans bien d'autres et plus lourdes encore.

Dès que mes officiers volontaires seront arrivés à Varsovie de l'armée russienne, vous aurez soin de faire hâter leur départ de là-bas, pour qu'ils retournent ici le plus tôt possible.

Au reste, j'approuve la conduite que, selon votre post-scriptum, vous avez observée vis-à-vis du nommé Krone. Vous avez très bien fait de lui refuser votre assistance,[6] et vous ne vous mêlerez en rien de ce qui regarde cet homme, qui n'est qu'un fourbe et misérable.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Nr. 18623. — [2] Vergl. S. 233. — [3] Stanislaus hatte betreffs der Forderung, sich von seinen Rathgebern, den Czartoryski, zu trennen, Bedenkzeit erbeten und erklärt, „qu'il entrerait, au reste, volontiers dans toutes les vues de l'impératrice de Russie, tant qu'on n'exigerait rien de lui qui fût contre son devoir de Polonais". Vergl. Nr. 18561. — [4] Panin sprach, Petersburg 31. October, im Namen Katharinas II. die Missbilligung des Senatsbeschlusses aus und forderte Stanislaus auf, diesen rückgängig zu machen. Vergl. Nr. 18522. — [5] Vergl. S. 164. 165. — [6] Baron Krone, der ehemals in preussischen Diensten gestanden hatte, suchte den Schutz Benoîts gegen Verfolgungen der polnischen Geistlichkeit nach.

18632. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 6 décembre 1769.

Tout ce que vous me marquez dans votre dépêche du 29 de novembre dernier,[1] me confirme dans le soupçon que les ressorts de la France ne discontinuent pas leur jeu à Constantinople pour éloigner toute idée pacifique,[2] et qu'il faudra attendre des avis ultérieurs sur l'impression que les progrès rapides des armes russiennes auront faite à la Porte et surtout sur l'esprit du Grand-Seigneur. En attendant, on voit sans peine que la Porte est fort indécise si c'est à la paix ou à la continuation de la guerre qu'elle doit donner la préférence. Les mesures qu'elle prend pour la dernière, me paraissent encore bien lentes et faibles, et elles ressemblent beaucoup à celles de cette année-ci, qui lui ont cependant attiré tant de revers. Le malheur est seulement qu'on se fait tant d'illusions à Constantinople sur ses propres forces, et que, par conséquent, malgré toute notre bonne volonté l'Impératrice-Reine et moi nous aurons bien de la peine de préparer les voies à une bonne conciliation entre les deux parties belligérantes. Quoi qu'il en soit, il me semble cependant que nous ne saurions mieux faire que d'employer tout ce qui est possible, pour arrêter le feu de la guerre et empêcher qu'il n'atteigne les autres parties de l'Europe et ne change dans une guerre générale. Vous n'oublierez donc pas d'y contribuer également de votre côté, et je me flatte d'autant plus que les efforts que vous ferez, ne resteront pas sans succès, que la conservation de la tranquillité générale me paraît tout aussi convenable aux intérêts et aux principes de la cour où vous êtes, qu'aux miens propres.

Nach dem Concept. Federic.

18633. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 7 décembre 1769.

Ne m'occupant que de l'idée des moyens les plus propres pour rétablir la paix entre la Russie et la Porte et empêcher que le feu de cette guerre ne s'étende pas plus loin, il m'a paru très convenable de sonder le terrain à la Porte si, au cas qu'elle désirât sincèrement de se raccommoder, elle pourrait bien être disposée d'admettre la maison d'Autriche à la médiation. Dans cette vue, je viens d'ordonner à mon ministre à Constantinople le sieur de Zegelin de me dire naturellement ce qu'il en pense,[3] et je suis bien aise de vous en avertir d'avance, afin qu'en conséquence de mes ordres d'hier[4] vous puissiez en informer la cour où vous êtes, et la convaincre par là de nouveau combien je désire de contribuer au rétablissement d'une paix également bonne que prompte entre les deux parties belligérantes.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Rohd berichtete über die letzten Nachrichten aus Konstantinopel. — [2] Vergl. Nr. 18620. — [3] Vergl. Nr. 18634. — [4] Nr. 18632.

18634. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 7. December 1769.

Aus Eurem Bericht vom 3. Novembris habe Ich mit Vergnügen ersehen, dass Mein Ansehen bei der Pforte eher zu- als abgenommen hat.[1] Es ist Mir solches um so viel angenehmer gewesen, als Ich Euch schon in Meiner Ordre vom 23. Octobris[2] zu erkennen gegeben, wie angelegen es Mir sei, den Frieden zwischen ihr und Russland, wo möglich, noch diesen Winter hergestellt zu sehen, und mit wie vielem Eifer Ich Mich dazu verwenden will. In dieser Absicht möchte Ich wohl wünschen, dass Mir und Oesterreich die Mediation desselben aufgetragen würde. Weil Ich aber nicht weiss, ob, auf dem Fall die Pforte wirklich zum Frieden sich entschliessen sollte, dieselbe zur Annehmung der österreichschen Mediation zu disponiren sein dürfte, so werdet Ihr nicht ermangeln, Mir hierüber Eure Gedanken und Meinung so bald als möglich und ganz freimüthig zu eröffnen.

Ich wünsche solches, und zwar je eher je lieber, als ein längerer Aufschub, wie Ich bereits in Meiner obangezogenen Ordre vom 23. Octobris anzumerken Gelegenheit gehabt, den Embarras der Pforte nur noch mehr vermehren dürfte. Denn obschon die letzteren russischen Siege nicht so wichtig gewesen, sondern vielmehr zum Theil dem Bouleversement und Découragement der Türken zuzuschreiben sind, so besorge Ich dennoch, dass sie sich bei fernerer Fortsetzung des Kriegs in ein noch grösseres Unglück stürzen werde. Die schleunige Wiederherstellung des Friedens wäre also das beste für sie, und Ich wünsche, dass sie sich dazu je eher je lieber bequemen möge, weil, wenn erst die neuen Präparatoria zu Fortsetzung des Kriegs gemacht sind, dieselbe immer schwerer werden und noch grösseren Schwierigkeiten ausgesetzt sein dürfte.

Friderich.

Nach dem Concept.

18635. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 7 décembre 1769.

Quelque peine que je me sois déjà donnée et que je me donnerai encore, en conséquence de ce que le comte Panin vous a fait connaître de nouveau, selon votre dépêche du 21 de novembre dernier,[3] pour

[1] Zegelin berichtete: „Die Minister der Pforte seind mehr als jemals überzeuget, dass ihnen die Freundschaft von Ew. Königl. Majestät nöthig ist, um sich aus diesen verdrüsslichen Umständen herauszuziehen, wenn sie nur erst dem Sultan friedfertige Gedanken beibringen könnten.“ Sie hätten ihm, Zegelin, nahe gelegt, in einer neuen Note „nochmals die Mediation anzutragen“. — [2] Nr. 18520. — [3] Panin äusserte den Wunsch, „que Votre Majesté voulût faire l'office de gouverneur ami du roi de Pologne“.

disposer le roi de Pologne à une meilleure conduite vis-à-vis de l'impératrice de Russie, sa faiblesse naturelle et la facilité avec laquelle ce Prince écoute et se prête aux avis des derniers venus, me font cependant entrevoir bien des difficultés d'y réussir. Le plus grand embarras est qu'il est obsédé toujours par ses oncles qui ne le quittent presque point, et qui empêchent ou affaiblissent au moins, par leurs insinuations séductrices, toute impression salutaire que de pareilles représentations seraient d'ailleurs capables de faire sur son esprit. Quoi qu'il en soit et malgré toute l'inconséquence de ses procédés, il me semble cependant qu'il serait contre la dignité de l'impératrice de Russie, si Sa Majesté Impériale voulait en prendre occasion de l'abandonner et de le sacrifier au parti opposé.[1] Le monde regarderait une telle démarche comme une faiblesse et ne manquerait sûrement pas de l'attribuer à l'impuissance de soutenir son propre ouvrage. D'ailleurs elle ne saurait non plus m'être entièrement indifférente, après que, par un traité solennel avec la Russie, je me suis formellement engagé à soutenir ce Prince sur son trône, et que je ne saurais manquer à mes engagements à cet égard. Ce sont des réflexions que vous ne manquerez pas de glisser adroitement et sans la moindre affectation ou aigreur dans vos conversations avec le comte Panin, en écartant soigneusement tout ce qui pourrait avoir l'air d'un reproche ou mécontentement de ma part.

En attendant, j'ai lieu de présumer par tout ce qui me revient de Dresde, que la cour de Saxe ne paraît pas encore avoir entièrement renoncé à ses vues sur le trône de Pologne. On me marque au moins encore en dernier lieu[2] qu'on y attend un comte Potocki que les uns disent grand-régimentaire de la Confédération, et que d'autres n'annoncent que comme parent de celui-ci. On prétend même qu'il n'y viendra pas comme simple particulier, mais dans l'intention d'y déployer un caractère public, de sorte que je ne voudrais pas jurer qu'il ne s'agisse de quelque nouvelle intrigue dont cet émissaire doit être le fauteur et le promoteur.

Quant aux affaires de Suède, je suis bien aise que le comte de Panin commence à présent à être plus tranquille à leur égard. Vous vous souviendrez que je les ai toujours regardées comme de fort peu d'importance, et que j'ai constamment soutenu que tous ces mouvements n'auraient aucune suite réelle et ne méritaient pas qu'on s'en inquiète. L'évènement a justifié mon pronostic,[3] et, au reste, je finis en vous communiquant ci-joint deux extraits en copie, l'un de mes dernières lettres de Constantinople[4] et l'autre de celles de Versailles, relativement à l'armement de Toulon.[5]

[1] Panin sagte von Stanislaus, „qu'il ne sait pas comment défendre à la longue une aussi mauvaise cause". — [2] Bericht Blanchots, Dresden 1. December. — [3] Vergl. S. 236. — [4] Vergl. Nr. 18634. — [5] Goltz berichtete, Paris 27. November, dass Choiseul die Rüstungen in Toulon Harcourt gegenüber abgeleugnet und erklärt

Voici, au reste, l'extrait de mes dernières lettres de Constantinople, dont vous ferez l'usage convenable ordinaire.[1]

Nach dem Concept. Federic.

18636. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 7 décembre 1769.

Malgré les moyens que, selon le contenu de votre dépêche du 1er de ce mois, l'on peut avoir en Hollande pour faire valoir le numéraire,[2] je m'imagine cependant que, puisque l'Impératrice-Reine a réussi d'y négocier un capital à 4 pour-cent d'intérêts,[3] qu'il sera possible aussi à d'autres princes d'y trouver également des emprunts à faire sur le même pied. Je pense que la réussite dans de pareilles négociations ne dépend en grande partie que d'un peu d'adresse et de la manière à s'y prendre pour arranger la chose.

Quant aux nouvelles publiques, je n'en ai aucune à vous communiquer, et je ne saurais vous dire pour cette fois autre chose sinon que tout continue encore à être sur le même pied en Pologne et en Moldavie que les derniers avis l'ont annoncé.

Nach dem Concept. Federic.

18637. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 7 décembre 1769.

Après la lecture de votre dernière dépêche du 24 de ce mois [passé], j'ai lieu de présumer qu'avant la rentrée du Parlement il ne se passera rien de fort intéressant à la cour où vous êtes. La faiblesse du ministère actuel vis-à-vis de la France va toujours en augmentant.[4] La crainte qu'il a d'irriter cette couronne, lui fait oublier tout ce qu'il doit à la gloire et à l'honneur de sa patrie, et je suis persuadé qu'il ne fera

habe, „que peut-être la France serait-elle obligée de faire équiper quelque chose contre les Barbaresques". Vergl. S. 203.

[1] Auf den Bericht vom 21. November, dass Panin mit Festsetzung des Wechselkurses oder Baarzahlung einverstanden sei, schreibt der König am 8. December an Solms, dass er die fällige Rate der Subsidiengelder nach Petersburg und auf Wunsch im kommenden März zwei Raten in baar nach Warschau zahlen werde. Vergl. S. 170. Anm. 4. — [2] Thulemeier berichtete: „Le commerce, quoique déchu, fournit encore des branches très étendues, et les fonds étrangers absorbent des sommes énormes." Dazu kämen innere Staats- und auswärtige Anleihen. Vergl. Nr. 18596. — [3] Vergl. S. 236. — [4] Auf die Meldung Walpoles, dass Choiseul auf einer Antwort bestehe und die Zurückziehung seiner Note verweigere, hatte Weymouth die Antwort an François übergeben (vergl. S. 237). Da darin die geforderte Genugthuung abgelehnt wurde, erwartete man weitere Schritte Frankreichs.

absolument rien contre les avanies françaises que ce à quoi il se sentira indispensablement obligé, pour ne pas révolter entièrement la nation, et encore y remarquera-t-on la même faiblesse.

En attendant, si effectivement le Roi prend le parti de nommer une autre administration, n'oubliez pas de m'informer à temps si et quelle place le lord Chatham pourrait bien y remplir.[1]

Nach dem Concept. Federic.

18638. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 7 décembre 1769.

Voici une lettre anonyme qui vient de m'entrer par le dernier courrier de France. L'auteur m'en est entièrement inconnu, et il n'a pas fourni le moindre signe à la faveur duquel on eut pu le reconnaître. En attendant, il ne raisonne pas mal, et je crois qu'il n'a pas tort à bien des égards de critiquer la conduite du baron de Goltz.[2] Si vous pouvez en pénétrer davantage, n'oubliez pas de m'en informer.

Nach der Ausfertigung. Federic.

18639. AN DEN ETATSMINISTER FREIHERR VON HAGEN IN BERLIN.

Potsdam, 7. December 1769.

Ich habe Euren Bericht vom 6. dieses,[3] die von dem Hofrath du Commun gewisser neuchâtelscher Angelegenheiten wegen Mir gethane Anzeige[4] betreffend, erhalten, bin aber, den Generallieutenant von Lentulus[5] nach künftigjähriger Revue wiederum dahin zu schicken, gar nicht Eurer Meinung, weil solches jährlich zu wiederholen sein und gleichwohl die unruhige Neuchâteller nicht in Ordnung bringen würde. Meines Erachtens ist, um allen Weitläuftigkeiten, die in der Folge gewiss nicht ausbleiben werden, vorzukommen, ein Mittel, sich gegen künftige Évènements in Sicherheit zu setzen, ausfindig zu machen nöthig, und

[1] Vergl. S. 237. — [2] Der ungenannte Verfasser warf Goltz unvorsichtige Haltung im Verkehr mit den Gesandten und Vernachlässigung der Gesandten zweiten Ranges vor, „qui, ayant un accès plus facile et moins suspect que celui des ambassadeurs, ont aussi plus de moyen de savoir ce qui se passe, et de se servir réciproquement. La manière, au contraire, dont il s'est conduit, a laissé trop entrevoir quelles pouvaient être les intentions de son maître, l'affection qu'il a mise dans tout ce qui a rapport à la Russie et l'Angleterre, laissant pénétrer des vues de la part de Votre Majesté qui, si elles sont fondées, ne peuvent qu'alarmer les puissances voisines de Ses États." — [3] Liegt nicht vor. — [4] du Commun, früher preussischer Geschäftsträger im Haag (vergl. Bd. XXVI, 191), hatte, „Corcelles bailliage de Grandson" 26. October, berichtet, dass die Missvergnügten dereinst der Erbfolge in der Seitenlinie sich widersetzen würden. — [5] Gouverneur von Neuchâtel.

da weiss Ich vor der Hand kein anderes, als dass man entweder vom Kanton Bern ein Anlehn darauf zu erhalten suche oder sich mit denen Neuchâtellern, welche gern eine eigene Republik ausmachen wollen, sich abzukaufen einlasse. Inwiefern ein- oder anderes faisable sein möchte, darüber wird Euch der Etatsminister von Derschau,[1] mit welchem Ihr dieses näher zu überlegen habt, die sicherste Auskunft geben können.

Friderich.

Nach dem Concept.

18640. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 8 décembre 1769.

Je suis bien aise de voir par le contenu de votre dépêche du 24 de novembre dernier[2] que l'on peut se flatter que la présente Diète en Suède n'offrira guère plus des sujets d'appréhensions, mais qu'elle se terminera vraisemblablement, sans qu'on y prenne aucune résolution de conséquence. Les choses y étant donc en si bon train, vous ferez bien de les faire envisager au comte d'Ostermann sous ce même point de vue, pour lui inspirer par là de la modération, tant dans sa façon de penser que d'agir, et le retiendrez surtout, autant qu'il dépendra de vous, à ne pas donner mal à propos l'alarme au comte de Panin pour des minuties et des choses qui ne sauraient être de grande importance.

Nach dem Concept.

Federic.

18641. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BLANCHOT A DRESDE.

Potsdam, 8 décembre 1769.

Après les nouvelles preuves que votre dépêche du 4 de ce mois renferme sur la pauvreté évidente qui règne dans les caisses de la cour où vous êtes, laquelle, malgré l'argent qu'elle vient de négocier en Hollande, ne lui permet que de payer un seul mois des arrérages de l'année courante, je ne vois pas de quelle manière cette cour pourra se libérer du fardeau des dettes dont elle est accablée, et il me semble que, malgré tous les efforts qu'on prétend faire à cet égard, sans vouloir en venir à une réduction dans le militaire, on sera pourtant obligé, à la fin, d'y prendre son recours, bon gré mal gré la répugnance que témoigne l'Électeur de recourir à un pareil moyen.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Derschau war 1767/68 als preussischer Commissar in Neuchâtel gewesen, vergl. Bd. XXVII, 554. — [2] Cocceji berichtete über die geringen Aussichten auf das Zustandekommen der Allianz mit Frankreich.

18642. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 9 décembre 1769.

Que ce soit le duc de Choiseul ou un autre ministre étranger qui soit l'auteur de la lettre anonyme sur laquelle roule votre rapport d'hier,[1] il reste toujours avéré et décidé que le baron de Goltz ne s'est pas pris comme il faut, dans le poste qui lui était confié à la cour de Versailles. Bien loin de se mettre au fait des affaires que j'avais recommandées à ses recherches, il ne les a touchées que fort superficiellement, et dans sa correspondance immédiate j'ai observé les mêmes défauts que vous avez remarqués dans ses rapports ordinaires.[2]

Federic.

C'est le ministre de Suède,[3] créature de Choiseul, qui m'a écrit cette lettre; mais quoiqu'il y a beaucoup de choses qui méritent peu d'attention, il n'en résulte pas moins que Goltz a été fort maladroit dans sa mission, parceque réellement, après le séjour d'un an à Paris, il s'en faut beaucoup qu'il connaisse la carte du pays. Pauvres d'esprit hériteront le royaume des Cieux, mais pauvres d'esprit dans ce monde font de f . . . . . politiques, et voilà où j'en suis logé partout avec mes chers compatriotes!

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

18643. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 10 décembre 1769.

Malgré tout ce que vous me marquez dans votre dépêche du 2 de ce mois des armements d'Italie,[4] je ne vois pas trop ce qui y pourrait occasionner, à l'heure qu'il est, une guerre, et il me semble au moins que la protection de la France doit mettre la république de Gênes à l'abri d'être attaquée de la part du roi de Sardaigne.

D'ailleurs, les propositions du parti français en Suède relativement à la constitution n'ont pas fait fortune. Elles viennent d'être entièrement rejetées,[5] et la forme présente du gouvernement restera sur le pied où elle a été jusques ici. Voilà donc aussi de ce côté-là les desseins de la France déconcertés.

[1] Finckenstein argwöhnte: „C'est le duc de Choiseul qui l'a fait écrire par quelqu'un des ministres qui lui est le plus dévoué.“ Vergl. Nr. 18638. — [2] Finckenstein tadelte „la sécheresse de ses rapports, qui ne contiennent, pour la plupart, que des détails sur des matières peu intéressantes, tandis que celles qui pourraient être les plus dignes de l'attention de Votre Majesté, y sont effleurées“. — [3] Graf Creutz. — [4] Rohd berichtete über Vorsichtsmaassnahmen der Genuesen und Venetianer gegen die russische Flotte und über Truppenvermehrungen des Königs von Sardinien. „On croit toujours que, tôt ou tard, les Génois auront un coup de patte de sa part.“ — [5] Bericht Coccejis, Stockholm 28. November.

Mais ce qui excite actuellement ma curiosité, c'est d'apprendre le jugement qu'on portera à Vienne sur le retour réciproque du baron de Goltz et du comte de Guines dans leur patrie. Vous n'oublierez pas d'y prêter attention et de m'en rendre compte.

Der König dankt für eine Sendung von Lazerolensträuchern.

Nach dem Concept. Federic.

18644. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 10 décembre 1769.

Votre dépêche du 1er de ce mois m'est très bien parvenue. La conduite que, selon son contenu, les Confédérés polonais continuent à observer, est à la vérité tout ce qu'il y a de plus ridicule,[1] mais il n'y a pas lieu d'en être surpris, puisqu'ils y sont certainement encouragés tant par les instigations de la cour de France que par celles de leurs compatriotes qui se trouvent réfugiés auprès de la Porte Ottomane. La seule chose qui, dans ces circonstances, serait fort à souhaiter, c'est qu'ils ne rendissent pas les routes publiques malsûres et n'interceptassent pas, comme ils font, les lettres.

Mais pour ce qui regarde, d'ailleurs, le roi de Pologne et sa conduite inconcevable vis-à-vis de la Russie,[2] j'ai résolu de faire faire encore par vous une dernière tentative auprès de ce Prince, pour tâcher s'il est possible de lui ouvrir les yeux à cet égard. Pour cet effet, vous ferez en sorte d'avoir seul avec lui un entretien, dans lequel vous lui direz de ma part que je le priais par tout ce qu'il avait de plus cher, et pour l'amour du Ciel, d'éviter soigneusement tout ce qui pourrait le brouiller encore à l'avenir et au delà de ce qu'il avait fait en dernier lieu, avec la cour de Pétersbourg, auprès de laquelle il s'était déjà extrêmement décrédité, et qu'il voulût sérieusement prendre en considération les conjonctures dans lesquelles il se trouvait présentement. Que mon amitié seule m'engageait à lui faire réitérer ces conseils, de sorte que vous le suppliiez de ne pas mettre à votre charge l'importunité de vos représentations, puisque vous étiez obligé de vous en acquitter par mes ordres exprès, qui n'étaient dictés que par un sincère attachement pour sa personne. Vous aurez soin donc de faire de nouveau et réitérativement de ma part ces insinuations, le plus tôt possible, au roi de Pologne, et n'oublierez pas de me rendre compte, lorsque vous vous en serez acquitté, de la façon qu'elles auront été accueillies par ce Prince, et comment il se sera expliqué là-dessus envers vous.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Nach Benoîts Bericht fuhren die Conföderirten nach wie vor unverändert fort, Polen unsicher zu machen. — [2] Benoît berichtete: „Il ne donne aucune résolution au prince Wolkonski (vergl. S. 238). L'on sait seulement que ses oncles et lui se félicitent de cette prétendue fermeté héroïque."

18645. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 10 décembre 1769.

Votre dépêche du 24 de novembre vient de m'être fidèlement rendue. Le comte Panin ne doit pas être surpris du chimérique qui se trouve dans le projet du duc de Choiseul dont il y est fait mention.[1] Quelque forte que soit la répugnance que la Porte doit avoir de se prêter à une telle cession, ce ministre n'y fait pas la moindre attention dans ses projets. Il en forme tous les jours du même calibre, et il ne faut pas s'attendre à quelque chose de raisonnable et de sensé de la part d'une tête aussi légère qu'est la sienne.

Mais pour ce qui est de la spéculation du comte de Panin sur ce qu'en fait de politique conviendrait le plus à la cour de Vienne,[2] vous pouvez, dans l'occasion, lui donner les plus fortes assurances qu'aussi longtemps que le prince de Kaunitz se trouvera à la tête de ses affaires, il ne faut pas s'attendre à quelque changement de système de la part de cette cour. Ce ministre regarde l'alliance de l'Autriche avec la France comme un principe fondamental de sa politique et si nécessaire pour le bien de cette maison qu'il ne s'en départira jamais. On sait même qu'il a déposé aux archives de Vienne un écrit où il établit pour base constante et invariable de la politique autrichienne de vivre toujours dans la plus parfaite intelligence et union avec les maisons de Bourbon et d'entretenir les liaisons les plus étroites avec elles, afin de n'avoir jamais aucune diversion à appréhender de leur part.

Au reste, la cour où vous êtes, fait très bien de profiter de mes avertissements[3] pour veiller aux menées des émissaires français; je souhaite seulement qu'elle fasse également épier les démarches du sieur Sabatier. Il a la renommée d'être extrêmement intrigant, et j'ai tout lieu de présumer qu'il fera plutôt l'espion des Confédérés et des Turcs que le métier de chargé d'affaires de France.

D'ailleurs, tous les avis me confirment que l'armement que cette couronne fait faire actuellement à Toulon,[4] est destiné à observer la flotte russienne, et une preuve bien claire qu'il ne se fait pas contre les Barbaresques, c'est qu'on n'équipe pas une seule galiote à bombes.[5]

[1] Dass die Pforte durch Abtretung Belgrads und anderer früherer Eroberungen Oesterreich zum Kriege gegen Russland bestimmen solle, vergl. S. 184. — [2] Panin hatte gerathen: „Qu'en abandonnant la France, elle dût s'attacher entièrement à Votre Majesté et, en Lui donnant les sûretés de ne vouloir jamais plus rien prétendre à la monarchie prussienne, ôter par là tout le germe d'une ancienne jalousie et s'assurer ainsi la liberté de pouvoir reprendre sur la Porte non seulement ses anciens biens, mais de réduire même cette masse, plus effrayante que formidable en effet, à ne pouvoir jamais plus devenir redoutable pour les puissances chrétiennes". — [3] Solms berichtete, dass daraufhin einige der Beziehung zum Ausland verdächtige Personen in Petersburg festgenommen seien; ein französischer Officier war über die Grenze geschafft worden. — [4] Vergl. S. 241. — [5] Vergl. S. 203.

Enfin, et pour ce qui regarde les affaires de Pologne et, en particulier, la déférence aveugle du Roi pour ses oncles, je continuerai, à la vérité, de lui adresser les exhortations les plus pathétiques d'y renoncer et de revêtir une tout autre conduite vis-à-vis de l'impératrice de Russie;[1] mais le mal est que les Confédérés infestent partout les chemins, de façon que la correspondance à Varsovie en souffre infiniment, et qu'on a bien de la peine à faire passer les lettres avec sûreté, de sorte que je ne saurais réitérer aussi souvent que je voudrais, mes exhortations à Sa Majesté Polonaise.

Nach dem Concept. Federic.

18646. AN DEN OBERSTLIEUTENANT VON USEDOM IN GOLDAP.

Potsdam, 10. December 1769.

Extract für die Cabinetsvorträge: „Der Obristlieutenant von Usedom zeiget allerunterthänigst an, dass nach geendigter Campagne er von dem General en chef Grafen von Rumänzow sich beurlaubet und den 2. December in seiner Garnison angekommen sei.

Der Obristlieutenant von Usedom danket zugleich für die ihm allergnädigst gegebene Erlaubniss, die Campagne bei der russischen Armee machen zu können, und versichert, dass er den Kosakenkrieg gründlich erlernet habe."

Einen Vorspannpass. Er möchte hier kommen, ich wollte ihm selber sprechen.[2]

Nach der eigenhändigen Weisung des Königs auf dem „Extract".

18647. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 11 décembre 1769.

Tout ce que votre dépêche du 5 de ce mois renferme relativement aux différents projets dont on s'occupe à la cour de France pour le rétablissement des finances, est, à la vérité, réellement fondé, mais, les finances de cette cour étant déjà si fort embrouillées, j'ai de la peine à croire que, malgré tout ce qu'on voudra faire à ce sujet, on parvienne jamais à les remettre en ordre.

Le contenu de votre post-scriptum de la même date m'ayant d'ailleurs appris l'arrivée du sieur Hirsch à La Haye de la part de mon neveu le margrave d'Ansbach et de Baireuth pour entamer une

[1] Vergl. Nr. 18644. — [2] Am 20. December dankt der König dem Grafen Henckel für die Zustellung seines Tagebuches über den russisch-türkischen Krieg und sendet dieses dem Obersten von Anhalt zur Aufbewahrung „bei der Plankammer".

négociation d'emprunt en Hollande,[1] n'oubliez pas de me dire votre sentiment sur la tournure que cette affaire pourra prendre, et si vous pensez qu'il pourra y réussir ou non.

Au reste, je vous ai déjà communiqué par une de mes précédentes[2] que le parti français en Suède a entièrement échoué dans les changements sur la constitution du gouvernement qu'il s'était proposé de faire passer à la présente Diète, de sorte que, n'ayant autre nouvelle à vous mander par cet ordinaire, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach dem Concept.

18648. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 11 décembre 1769.

Autant que, sur le tableau que vous venez de me faire, dans votre dépêche du 28 de novembre, je puis juger de la situation actuelle des affaires entre l'Angleterre et la France, il ne paraît pas qu'on en viendra, à l'heure qu'il est, à une rupture ouverte. Tout ce qui résultera de l'affaire du pavillon,[3] c'est un germe de brouillerie, et quand un jour ces deux couronnes se déclareront effectivement la guerre, cette chicane pourrait bien être alléguée dans leur manifeste.

Federic.

Nach dem Concept; in der Ausfertigung folgt eine Mittheilung über die schwedische Verfassung wie in Nr. 18643.

18649. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 11 décembre 1769.

Je ne me rappelle pas bien les différents articles que vous avez fait entrer dans l'instruction du chargé d'affaires Sandoz de Rollin à Londres pour sa mission à la cour de Versailles,[4] mais je me flatte que vous n'aurez pas négligé de diriger son attention tant sur les menées secrètes du duc de Choiseul et ses nouveaux projets que sur la destination de l'armement naval de la France et de l'Espagne. Ce sont deux objets sur lesquels il m'importe le plus, dans le moment présent, d'avoir des notions justes et exactes; et supposé que vous ne les ayez touchés que légèrement dans l'instruction susmentionnée, ne perdez pas un moment d'y suppléer par une dépêche particulière, et faites tout votre possible pour la lui faire tenir encore à Londres.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. S. 144. — [2] Vergl. Nr. 18628. — [3] Maltzan berichtete über starke Unruhe auf dem Geldmarkte, obgleich die Minister erklärten, „que cette affaire ne leur attirera pas la guerre". Vergl. S. 242. — [4] Vergl. Nr. 18606.

18650. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE HORST A BERLIN.

Horst berichtet, Berlin 10. December, dass Guines bei einem Besuche auf die Vortheile eines zwischen beiden Mächten zu vereinbarenden Handelstarifs hingewiesen und ihm darauf das beiliegende Schreiben, d. d. Berlin 8. December, zugesandt habe.

Nach einem Ueberblick über die Verhandlungen zwischen Choiseul und Goltz bis zum April[1] wiederholt Guines in dem Schreiben die mündlich abgegebenen Erklärungen an Horst: „Depuis cette époque, j'ignore ce qui s'est passé sur cette affaire, qui, à ce qu'il me semble, ne devait éprouver ni retard ni difficulté. Quoi qu'il en soit, je connais si bien les sentiments du Roi mon maître sur ce qui la concerne, que je ne craindrais pas de répondre à Votre Excellence de la terminer, soit ici soit pendant le séjour que je compte faire à Paris.[2] Il faudrait seulement que Votre Excellence ou M. le baron de Goltz ou telle autre personne chargée de le remplacer pendant une absence qu'on dit qu'il projette,[3] voulût s'aboucher avec moi sur cet objet, s'en tenir à des articles également acceptables par les deux cours et les traiter dans la forme proposée par M. le duc de Choiseul. . . Il ne s'agit que de partir d'un principe déjà convenu entre elles et d'y ajouter réciproquement les points à discuter pour leurs avantages mutuels."

Potsdam, 12 décembre 1769.

Quelque singulière que soit la proposition du comte de Guines dans la lettre qu'il vous a écrite, et que vous venez de mettre sous mes yeux, il conviendra cependant que vous y fassiez une réponse bien honnête et obligeante, sans toutefois que j'y paraisse le moins du monde. Pour cet effet, vous lui ferez simplement connaître, en votre privé nom, que vous aviez tout lieu de croire que, si le duc de Choiseul avait eu effectivement autant d'envie et de bonne volonté que lui, comte Guines, lui supposait, pour en venir à une convention de commerce entre les deux cours, le séjour que le baron de Goltz avait fait à la cour de France, lui en aurait assez facilité les moyens de parvenir à une conclusion, mais que les délais continuels qu'il y avait constamment apportés,[4] joints à tant d'autres circonstances dont cette négociation avait été accompagnée, vous faisaient juger que j'étais si dégoûté de cette affaire que peut-être je ne voudrais plus en entendre parler.

Nach dem Concept. Federic.

18651. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BLANCHOT A DRESDE.

Potsdam, 12 décembre 1769.

Les particularités que renferme votre dépêche du 8 de ce mois, sont des preuves bien évidentes de l'économie tout-à-fait délabrée de la cour où vous êtes.[5] Un changement de ministres n'y portera certainement aucun remède, et si cette cour congédie effectivement, ainsi que

[1] Vergl. Bd. XXVIII, 491. 492. — [2] Vergl. S. 206. — [3] Vergl. S. 206. — [4] Vergl. Bd. XXVIII, 492. — [5] Die Baarmittel des Churfürsten reichten nicht mehr zur Bezahlung des Hofstaats aus.

vous dites qu'elle pourrait le faire, le baron d'Ende et le comte de Sacken, je ne vois pas par quels sujets propres elle pourrait les remplacer, à moins qu'elle ne voulût leur donner pour successeurs des gens étourdis et fort superficiels.

Au reste, je n'exige nullement que vous me communiquiez les traités volumineux des délibérations de la Diète, mais je vous demande simplement un sommaire des résolutions prises par les états de Saxe, que vous aurez soin de m'adresser en son temps.

Federic.

Nach dem Concept.

18652. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 12 décembre 1769.

Ma chère Nièce. Le peu d'espérance que vous me laissez, ma chère enfant,[1] me soutient, et j'espère que la fortune qui m'a souvent persécuté, mais qui quelquefois aussi m'a été favorable, voudra pour cette fois me donner des marques de sa bienveillance, et que, par une suite de l'enchaînement des causes, il arrivera, ma chère enfant, que je pourrai vous embrasser, sans que rien ne s'y oppose.[2]

Je crois bien qu'il y a des temps à La Haye, comme ailleurs, stériles en nouvelles; c'est, ma chère nièce, ceux que j'aime le mieux, parcequ'il arrive plus de mal que de bien dans le monde; mais votre santé et le contentement de votre personne que vos lettres m'annoncent, est[3] de toutes les choses que je pourrai apprendre, ce qui m'intéressent le plus. Recevez, ma chère enfant, une petite marque de souvenir que je vous envoie: c'est de la porcelaine; je souhaite qu'elle vous soit agréable, et qu'en vous faisant penser au vieil oncle, vous soyez bien persuadée de la tendresse infinie avec laquelle il est à jamais, ma chère Nièce, votre bon et fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

18653. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 13 décembre 1769.

L'on ne saurait mieux remplir mes intentions que, selon votre rapport d'hier, vous venez de le faire pour rendre plus complètes les instructions du sieur Sandoz.[4] J'y applaudis tant pour la forme que pour la substance même.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

[1] Schreiben der Prinzessin, Haag 4. December. [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [2] Vergl. Nr. 18612. — [3] Vorlage: „et". — [4] Finckenstein berichtete, dass die

18654. AN DIE GRÄFIN SKORZEWSKA IN DRIESEN.

Extract für die Cabinetsvorträge: „Die Gräfin Skorzewska schreibet von Driesen, dass sie die Copie von einem Brief, so die verwittwete Churfürstin von Sachsen geschrieben haben soll, gesehen, worin die Churfürstin ihren Sohn, den Churfürsten, mit preussischer Assistance auf den polnischen Thron zu erheben sich äussert, und da sie vielleicht im Stande sein möchte, das Original dieses Schreibens zu verschaffen, so bittet sie darüber sich nähere Befehle aus und das Secret von dieser Ouverture allergnädigst menagiren zu lassen."

Potsdam, 13. December 1769.

Ich zweifelte, dass die Churfürstin eine solche Lüge ausgebreitet hätte.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung des Königs auf dem „Extract".

18655. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 13 décembre 1769.

Votre dépêche, ainsi que le post-scriptum, du 6 de ce mois, me sont bien parvenus. Le contenu de la première me fait connaître à regret que vos représentations au roi de Pologne, tant celles que vous avez faites en particulier que conjointement avec le prince Wolkonski, pour l'engager à changer de conduite vis-à-vis de la Russie, n'ont pris aucune couleur.[1] Je souhaiterais fort cependant d'éviter que l'impératrice de Russie ne fût poussée à bout par les comportements de ce Prince, et qu'on n'en vînt pas à des démarches violentes vis-à-vis de lui de la part de la Russie. Pour cet effet, tâchez par un dernier effort, mais, bien entendu, de concert avec le prince Wolkonski, d'engager quelqu'un qui ait voix en chapitre et de l'empire sur l'esprit du roi de Pologne, tel que serait, par exemple, le baron de Cocceji,[2] s'il a du crédit, ou un autre, dont j'abandonne absolument le choix à votre discernement, à réitérer, en son nom particulier, toutes les représentations et prières que vous avez faites jusqu'à présent infructueusement à ce Prince, pour voir si, venant de la part d'un homme qui a sa confiance, elles seront capables de faire plus d'impression sur son esprit. Vous ferez votre possible pour mettre en jeu cet expédient, et n'oublierez pas

Weisungen, auf Choiseul und die spanisch-französischen Rüstungen Acht zu geben, die bereits in einem besonderen Artikel der Instruction für Sandoz (vergl. S. 221) enthalten seien, erneuert und dass ihm in der Folge alle einschlägigen Nachrichten mitgetheilt werden sollten. Vergl. Nr. 18649.

[1] Benoît fasste das Ergebniss der gemeinsamen Vorstellungen dahin zusammen: „Nous avons prêché à un sourd." — [2] Freiherr Johann Friedrich Ernst von Cocceji, ein Sohn des verstorbenen preussischen Grosskanzlers, stand als Generalmajor in polnischen Diensten.

de me rendre compte, en son temps, de la manière dont vous vous en serez acquitté.

Au reste, comme on prétend supprimer à Varsovie la réponse que j'ai faite à la lettre que quelques Confédérés polonais m'avaient écrite en dernier lieu,[1] vous ne manquerez pas, de votre côté, de la rendre publique par des copies que vous aurez soin de distribuer en aussi grand nombre que cela pourra se faire.

Nach dem Concept. Federic.

18656. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 13 décembre 1769.

Je viens de recevoir votre dépêche du 28 de novembre dernier, et, comme la cour où vous êtes, sera déjà informée par son ambassadeur à Varsovie, le prince Wolkonski, des représentations amicales et sérieuses que mon résident Benoît a faites encore en dernier lieu, en sa présence, au roi de Pologne,[2] je ne saurais que m'y référer, et vous n'oublierez pas de les faire valoir auprès du comte de Panin. Cependant elles n'ont malheureusement pas fait le moindre effet sur l'esprit de ce Prince, et il faut que ses oncles l'aient entièrement ensorcelé, en lui inspirant une crainte à toute outrance des Confédérés. Quoi qu'il en soit, je ne discontinuerai pas de tenter toutes sortes de moyens pour le faire revenir de ses illusions et lui dessiller les yeux sur ses véritables intérêts. Pour y mieux réussir, vous n'avez qu'à insinuer au comte de Panin qu'à mon avis le meilleur serait, s'il pouvait trouver parmi les grands de Pologne un sujet propre à le gouverner et à l'accompagner partout, afin de le retirer petit à petit de cette dépendance et soumission affreuse où ses oncles tâchent de le retenir. Mais, après tout cela, vous savez, et je ne saurais m'empêcher de vous le répéter, que j'ai garanti, conjointement avec la Russie, le trône de Pologne à ce Prince, et que rien ne sera capable de renverser cette garantie dont je me suis une fois chargé.[3]

Au reste, on me mande de Dresde[4] que l'on a envoyé depuis peu des armes et de l'argent aux Confédérés de Pologne par la Moravie; ce qui indique bien que la cour de Saxe n'a pas encore renoncé à ses chipoteries avec ces gens-là.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. Nr. 18562. — [2] Vergl. Nr. 18655. — [3] Vergl. S. 241. — [4] Bericht Blanchots, Dresden 8. December.

18657. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 13 décembre 1769.

Je ne saurais qu'être extrêmement surpris des procédés de la France à Parme dont vous venez de me rendre compte dans votre dépêche du 6 de ce mois. Ces nouvelles me sont confirmées d'autre part,[1] et je vous avoue que je ne saurais comprendre que la France puisse se compromettre jusques à ce point avec la maison d'Autriche. Une telle conduite vis-à-vis d'une fille chérie ne saurait qu'être extrêmement sensible à l'Impératrice-Reine, et elle aura bien de la peine à digérer qu'elle ait été si mal accueillie d'abord au commencement de son mariage. Il n'est pas possible que cela fasse du bon sang entre les deux maisons, et, en y ajoutant l'affaire de Saint-Rémo[2] et de la Corse,[3] ainsi que les ressorts que la France fait jouer à Constantinople pour brouiller la cour où vous êtes, avec la Porte,[4] il me semble que tout cela doit produire une fermentation assez forte pour exciter, avec le temps, des brouilleries ouvertes entre les deux cours.

Au reste, la copie ci-jointe vous apprendra quelques nouveaux avantages des Russes contre les Turcs.[5]

Nach dem Concept. Federic.

18658. AU COLONEL COMTE DE BOHLEN.

Potsdam, 14 décembre 1769.

J'ai reçu votre lettre du 13 de ce mois[6] et veux bien vous dire sur son contenu qu'étant en bonne harmonie avec la cour de Vienne, il ne serait du tout bien agi de ma part que de lui débaucher de bons généraux et officiers. Le landgrave de Hesse-Darmstadt étant une fois dans ce service,[7] il fera bien, je pense, d'y rester. Voilà tout ce que je saurais vous marquer à ce sujet, et que vous pourrez bien répondre, en termes convenables, au colonel de Riedesel[8] sur la proposition dont il vous a chargé de la part de son maître.

Nach dem Concept. Federic.

18659. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 14 décembre 1769.

L'extrait que vous trouverez ci-joint de mes dernières lettres de Varsovie,[9] vous apprendra un nouvel avantage remporté depuis peu en

[1] Für die Sendung des Marquis von Chauvelin nach Parma vergl. S. 142. — [2] Vergl. Bd. XXVI, 10. — [3] Vergl. Bd. XXVIII, 491 497. — [4] Vergl. Nr. 18620 und 18625. — [5] Benoît berichtete, Warschau 6. December, dass ein russisches Detachement von 1600 Mann ein Corps von 7 bis 8000 Türken angegriffen und zersprengt hatte. — [6] Liegt nicht vor. — [7] Vergl. Bd. XXVI, 77. — [8] Oberjägermeister des Landgrafen. — [9] Vergl. Anm. 5.

Moldavie par un détachement des troupes russiennes sur un corps assez considérable de Turcs et vous convaincra du peu de fondement des bruits désavantageux que, selon votre dépêche du 8 de ce mois, on s'efforce de répandre en France sur le succès des armes russes.[1] Vous ferez un usage convenable de ces avis et les ferez servir à désabuser ceux qui pourraient donner créance aux fausses nouvelles qui se débitent du contraire.

Au reste, j'aurai soin de vous adresser, en son temps, la porcelaine que je destine au marquis de Puente, que vous lui remettrez pour lors de ma part en présent du tabac d'Espagne qu'il m'a envoyé.[2]

Nach dem Concept. Federic.

18660. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 14 décembre 1769.

Les adresses au Roi s'accumulant, selon votre dépêche du 1er de ce mois, de jour en jour et étant en partie conçues dans des termes assez forts, il me semble que Sa Majesté Britannique sera, à la fin, obligée de faire au moins quelque chose pour tranquilliser la nation. En effet, selon le calcul que j'en ai fait, il ne manquera guère que la moitié des provinces britanniques n'en aient déjà présenté, et vous continuerez, par conséquent, à y prêter toute l'attention imaginable.

Voici, en attendant, le précis de quelques nouveaux avantages que les Russes ont remportés sur les Ottomans.[3]

Nach dem Concept. Federic.

18661. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 14 décembre 1769.

J'ai reçu votre dépêche et post-scriptum, ainsi que votre lettre immédiate du 4 de ce mois, et je ne saurais m'empêcher de vous marquer ici mon étonnement de ce que vous ne m'avez point, entre autres, accusé encore la réception de mon ordre immédiat du 14 de novembre dernier.

Laut Vermerk der Cabinetskanzlei wird der Erlass vom 14. November (Nr. 18580) wörtlich wiederholt.[4]

Comme du depuis vous aurez vu par les ordres qui vous seront parvenus du département des affaires étrangères, que j'ai pris la réso-

[1] Die Russen sollten durch eine Niederlage gezwungen sein, die Belagerung von Bender aufzuheben. — [2] Vergl. S. 226. — [3] Vergl. Nr. 18659. — [4] Am 16. December unterrichtet der König Solms von der Wiederholung dieses Erlasses an Goltz, „le duc de Choiseul ayant joué un tour de sa façon et ayant intercepté cette lettre".

lution d'envoyer le secrétaire d'ambassade Gregory à Londres pour faire prendre son poste à Paris au secrétaire Sandoz Rollin, qui se trouve actuellement à Londres,[1] mon intention est qu'à l'arrivée de ce dernier, vous vous conformiez scrupuleusement au contenu desdits ordres du département.

Federic.

Nach dem Concept.

18662. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 15 décembre 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 1er de ce mois. Comme je ne saurais concilier la prépondérance que, selon son contenu, le parti français en Suède vient d'avoir eu tout récemment dans deux votations consécutives, avec les dernières nouvelles de la cour de Pétersbourg,[2] où l'on se flatte d'acquérir, dans peu, une supériorité en Suède, capable non seulement de renverser toutes les résolutions prises à la Diète, mais aussi de remettre le parti russien sur le pied où il a été avant la présente assemblée des états, vous ne manquerez pas de me dire votre sentiment s'il y a effectivement quelque lueur d'apparence que ladite cour puisse réaliser ses espérances et parvenir au but dont elle se flatte.

D'ailleurs, je veux bien vous avouer tout naturellement qu'il m'importe au fond très peu que la Suède soit en alliance ou non avec la France,[3] vu que cette alliance ne saurait la mettre jamais en état d'oser rien entreprendre vis-à-vis de moi, de la Russie et du Danemark.

Federic.

Vous publierez à Stockholm que Goltz, qui est à Paris, n'ayant pu supporter l'air de ce pays, a demandé de revenir ici pour remettre sa santé, et que M. de Guines va partir de Berlin pour retourner en France, et qu'il n'y a ni traité de commerce ni rien entre nous et la cour de Versailles.[4]

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

18663. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION GEISELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 15 décembre 1769.

Le Roi ne veut pas cacher au sieur Geiseler que les notions qu'il vient de donner, par sa dépêche du 9 de ce mois, sur le remboursement que la cour où il se trouve, doit avoir fait d'un million d'écus

[1] Vergl. Nr. 18598 und 18606. — [2] Bericht von Solms, Petersburg 28. November. — [3] Cocceji äusserte seinen Zweifel, dass die Allianz noch während der Tagung des Reichstags zu Stande käme. — [4] Vergl. Nr. 18580 und 18650.

de dettes contractées à l'occasion du dernier voyage du Roi dans l'étranger,[1] ne paraissent pas à Sa Majesté être des plus exactes, vu qu'une somme aussi considérable que celle d'un million ne se paie pas avec cette facilité et, pour ainsi dire, d'un jour à l'autre, comme on a voulu le lui insinuer. Il tâchera donc, pour cet effet, de se procurer des avis plus justes à cet égard, dont il ne manquera pas de rendre compte en son temps.

Federic.

Nach dem Concept.

18664. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BLANCHOT A DRESDE.

Potsdam, 15 décembre 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 11 de ce mois, et je ne saurais que vous réitérer, sur son contenu, que je suis toujours du sentiment que le changement de ministres ne saurait guère profiter à la cour où vous êtes, ni porter du redressement au désordre de ses finances.[2] En attendant, le principal objet qui pique ma curiosité, est celui de savoir si les états du pays de Saxe accorderont effectivement à l'Électeur les sommes dont il a besoin pour maintenir ses troupes sur le pied complet où elles se trouvent actuellement, ou si, faute de secours pécuniaires suffisants, ce Prince sera obligé de réduire une partie de son armée; et c'est sur quoi vous tâcherez de vous procurer les notions nécessaires pour pouvoir m'en informer avec précision.

Federic.

Nach dem Concept.

18665. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 15 décembre 1769.

Je viens d'être averti d'une brochure impertinente qu'on a eu le front de publier à la dernière foire de Leipzig, sans cependant y mettre l'endroit où elle a été imprimée. Elle porte le titre: »Anecdotes pour servir d'éclaircissements à l'histoire de la maison de Brandebourg et de la dernière guerre, 1769«.[3] Je sais, d'ailleurs, que vous n'avez eu rien de plus pressé, dès que vous avez été informé de son apparition,[4] que d'en faire enlever tous les exemplaires dans mes États et d'en dé-

[1] Vergl. S. 220. — [2] Vergl. Nr. 18651. — [3] „Anekdoten zur Erläuterung der Brandenburgischen Geschichte und des letzteren Krieges. Gedruckt im Jahre 1769." Sie enthalten die, angeblich „in einem erbeuteten Gepäcke gefundene", „Relation" des Prinzen August Wilhelm und die „Correspondenz" zwischen ihm und dem König vom 1.—13. Juli 1757 in deutscher Uebersetzung, vergl. Bd. XV und Œuvres, Bd. 26, S. XX—XXII. — [4] Der Cabinetsrath Müller zeigte, Potsdam 30. October, dem Grafen Finckenstein das Erscheinen der Schrift an. „Il n'y a effectivement qu'un Voltaire qui puisse avoir le front de publier de pareils secrets."

fendre tout débit ultérieur, et je ne saurais qu'applaudir à vos soins. Mais il reste encore deux démarches à faire: la première de requérir incessamment la cour de Saxe de vouloir bien confisquer également une brochure aussi indécente, qui renferme des anecdotes que le respect pour les personnes intéressées devait laisser dans un parfait silence; et l'autre de faire des recherches pour découvrir le canal qui a fourni l'étoffe de ces lettres prétendues. Vous aurez soin de l'une et de l'autre, et vous n'oublierez pas de me rendre compte du succès.

Nach der Ausfertigung. Federic.

18666. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE HORST A BERLIN.

Potsdam, 15 décembre 1769.

Je suis très satisfait de votre réponse au comte de Guines[1] que vous avez mise sous mes yeux, à la suite de votre rapport d'hier. Sa réplique paraît à la vérité m'indiquer au premier abord une nouvelle envie de renouer la négociation,[2] mais je ne m'y fie pas trop, et vous n'avez qu'à faire connaître à ce ministre en votre privé nom et sans que j'y paraisse absolument: que c'était bien à regret que vous ne vous trouviez pas à même d'entrer en négociation avec lui; qu'à la vérité vous étiez persuadé que, si ses dispositions favorables pour la réussite d'un traité de commerce avec sa cour m'étaient connues, je lui en saurais un gré infini, mais que, sans mes ordres exprès, vous n'osiez lui communiquer le nouveau projet, et que, d'ailleurs, il vous paraissait que des puissances pourraient également vivre en bonne intelligence, sans contracter des liaisons particulières pour leur commerce réciproque.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

18667. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 17 décembre 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 1er de ce mois, et pour ce qui est des insinuations du comte Panin pour remplir le poste vacant de mon ministre à la cour de Danemark,[3] vous savez depuis longtemps que je

[1] Horst hatte den Weisungen des Königs entsprechend (vergl. Nr. 18650), Berlin 13. December, dem Grafen Guines geantwortet und in seinem eigenen Namen ihm vorgeschlagen, „de s'informer à sa cour sur les points qu'on serait disposé d'accorder, avant que je puisse faire parvenir la moindre indication à Votre Majesté sur une affaire, qui n'est point de mon ressort". — [2] Guines bat Horst in seiner Antwort, Berlin 14. December, ihm den Entwurf des Handelsvertrages von 1753 mit Angabe aller gewünschten Abänderungen und Zusätze mitzutheilen. — [3] Panin hatte Solms mitgetheilt, dass der dänische Hof die angeblich in Frage stehende Er-

n'aime nullement que des puissances étrangères se mêlent du choix à faire à cet égard. Aussi n'avez-vous qu'à le faire connaître très poliment et par manière de conversation au comte Panin, en ajoutant que je savais très bien me diriger moi-même dans ce choix, et que j'étais accoutumé à n'y consulter que mes propres lumières et à suivre mon propre penchant.

Mais quant au départ du comte de Guines, qui cependant jusques ici n'a pas eu lieu, mais se fera dans peu, je crois que ce ministre pourrait bien avoir raison dans ses conjectures.[1] J'ai au moins tout lieu de soupçonner que le duc de Choiseul ne m'ait joué le même tour qu'à la Russie,[2] et qu'il n'ait fait intercepter et ouvrir les dépêches du baron Goltz dans lesquelles il faisait mention de son retour ici.

Au reste, mes lettres de Constantinople ne me sont également pas encore parvenues; mais, dès que j'en recevrai qui puissent intéresser la cour où vous êtes, je ne discontinuerai pas à lui en faire part, et, en attendant, mon ministre à la Porte a déjà reçu les instructions nécessaires relativement à l'apparition du sieur Lefort à Constantinople.[3]

Nach dem Concept. Federic.

18668. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 17 décembre 1769.

L'inquiétude que les républiques de Venise et de Gênes font paraître, selon votre dépêche du 9 de ce mois,[4] sur l'apparition de la flotte russienne, me fait rire, et je ne vois point de motif qui puisse les y autoriser. Elles n'ont sûrement rien à craindre de la part de la Russie, et il me semble, par conséquent, qu'elles pourraient la regarder avec assez de tranquillité. Sans décider cependant sur le bon ou mauvais état de cette flotte, je sais que quantité de matelots anglais y ont été engagés pendant son séjour dans les ports britanniques, de sorte que ses opérations, au moyen d'aussi bons mariniers, pourraient bien avoir de meilleurs succès qu'on ne pense.

D'ailleurs, vous aurez déjà appris la mort[5] de mon ministre d'État et dirigeant en Silésie, le sieur de Schlabrendorff, et je veux bien vous confier, quoique encore sous le sceau du secret le plus absolu, que je lui ai destiné le président de ma chambre de Clèves, le sieur de Hoym,

nennung von Michell, „qu'on dépeignait comme un peu brusque et emporté", nicht wünsche; es würde dort vorgezogen werden „un homme de naissance d'un esprit doux et modéré".

[1] „Que la cour de France avait eu vent peut-être de l'intention de Votre Majesté de faire revenir le baron de Goltz, et qu'elle n'a pas voulu se laisser prévenir." — [2] Vergl. S. 147 und Bd. XXVIII, 505. — [3] Vergl. Nr. 18516. — [4] Rohd berichtete über diplomatische Schritte der venetianischen Republik, um die Russen von der Einfahrt in das adriatische Meer abzuhalten. — [5] Am 14. December.

pour successeur. Il ne pourra cependant pas s'y rendre sitôt, et je ne vous en fais part qu'afin que vous sachiez à qui vous adresser, au cas que vous ayez quelque chose à mander à mon ministre dirigeant de cette province.

En attendant, voici quelques nouvelles de Suède que je vous communique pour votre information, et qui prouvent bien que la France a entièrement échoué dans ses desseins.[1]

Rohd wird beauftragt, 50 Flaschen Verdea-Wein zu besorgen.

Nach dem Concept. Federic.

18669. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 17 décembre 1769.

Après toutes les particularités que votre dépêche du 5 de ce mois renferme, tant sur la démarche que les trois ordres subalternes en Suède ont faite pour terminer, s'il est possible, la présente Diète dans le courant de ce mois,[2] que sur le langage que le général Fersen commence à tenir présentement,[3] il est presque plus que possible que la négociation de l'alliance avec la France sera mise au croc, et qu'elle avortera également avec les autres projets de la cour de Versailles. Telle étant donc actuellement la situation des affaires en Suède, vous ferez bien de calmer, autant qu'il dépendra de vous, le comte Ostermann sur les appréhensions qu'il a constamment témoigné avoir des suites de cette Diète, et n'oublierez pas de m'informer de quelle manière vous serez parvenu à tranquilliser ce ministre là-dessus, ainsi que de continuer à me rendre compte de tout ce qui se passera ultérieurement d'intéressant là où vous êtes.

Nach dem Concept. Federic.

18670. AU PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 17 décembre 1769.

Monsieur mon Cousin. Votre Altesse comprendra, sans que je le Lui marque, combien je suis alarmé de la nouvelle qu'elle vient de me communiquer;[4] je crains que ma nièce ne soit menacée d'une forte ébullition de sang ou, ce que le Ciel préserve, d'une fièvre pourprée. Ce sont ces assoupissements qui désignent qu'une matière âcre et te-

[1] Vergl. Nr. 18669. — [2] Die drei unteren Stände theilten ihren Wunsch, den Reichstag im December zu beenden, dem Adel mit, der sich ihnen anschloss. — [3] Fersen erklärte sich gegen jede Allianz Schwedens mit England oder Frankreich, „puisque la rivalité de ces deux nations pourrait l'entraîner plus loin que son système de tranquillité ne le permettait". — [4] Das Schreiben des Prinzen liegt nicht vor.

nace engourdit les nerfs, qu'on n'en peut détacher que par des transpirations fortes, ou, si quelque pourpre s'en mêlait, il n'y aurait que l'usage réitéré du quinquina et des toniques qui pourrait la sauver. Je fais mille vœux pour sa conservation, de même que pour la vôtre, mon cher prince, en vous assurant de la parfaite estime et de tous les sentiments avec lesquels je suis, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le fidèle cousin, oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Staatsarchiv zu Wiesbaden. Eigenhändig.

18671. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 18 décembre[1] 1769.

Votre dépêche du 12 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue. Je vous adresse par contre avec la présente une lettre que vous trouverez ci-jointe pour mon ministre à la cour de Versailles le baron de Goltz.[2] L'appréhension qu'elle ne lui soit rendue par la voie ordinaire, me fait désirer de la faire passer par le canal du ministre de Hollande, et je me flatte que le sieur Fagel, à qui vous vous adresserez pour cet effet, voudra bien me faire le plaisir de la faire parvenir à sa direction sous couvert du ministre de la République à Paris.[3]

Comme mondit ministre le baron de Goltz a ordre de retourner le plus tôt possible ici, je m'attends qu'à son défaut vous continuerez à vous mettre exactement au fait de tout ce qui se passera d'intéressant en France et en général de ce côté-là, et que vous me rendrez fidèlement compte de toutes les nouvelles qui parviendront à votre connaissance.

Pour ce qui regarde les affaires de Suède, il paraît, selon mes dernières nouvelles de ce pays,[4] que la Diète est sur le point de finir, et qu'elle se terminera peut-être, s'il est possible, avec la fin du mois courant, sans qu'on y prenne la moindre résolution préjudiciable aux intérêts de la Russie. On présume même que l'alliance projetée avec la France avortera, et qu'on n'y contractera aucunes liaisons avec cette puissance.

Au reste, voici une lettre au Prince-Stathouder[5] et ma réponse à celle de la grande-gouvernante baronne de Danckelman,[6] que vous aurez soin de remettre, l'une et l'autre, de ma part.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vom 18. December ein Schreiben an die Churfürstin-Wittwe von Sachsen in den Œuvres, Bd. 24, S. 185. — [2] Nr. 18672. — [3] Berkenrode. — [4] Vergl. Nr. 18669. — [5] Nr. 18670. — [6] Die Antwort, Potsdam 18. December, verlangt regelmässige Berichterstattung über die Erkrankung der Prinzessin (vergl. Nr. 18670).

18672. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 18 décembre 1769.

Votre dépêche et post-scriptum, ainsi que [la] lettre immédiate du 8 de ce mois, viennent de m'être fidèlement rendus. Ne trouvant dans tout leur contenu aucun vestige qui indique que mes ordres en date du 14 de novembre dernier[1] vous soient encore parvenus, je me suis avisé de faire passer la présente sous couvert du ministre de Hollande à Paris, dans l'espérance qu'elle ne pourra manquer de vous parvenir sûrement par ce canal.[2] Elle renferme uniquement le double des ordres susdits que je veux bien vous réitérer, et qui sont mot à mot tels qu'il suit.

Laut Vermerk der Cabinetskanzlei wird der Erlass vom 14. November (Nr. 18580) wörtlich wiederholt und der Schlussabsatz des Erlasses vom 14. December (Nr. 18661) hinzugefügt.

Nach dem Concept.

Federic.

18673. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 18 décembre 1769.

Selon les avis renfermés dans vos deux dernières dépêches du 5 et du 8 de ce mois, il y a toute apparence qu'avant la rentrée du Parlement il ne se passera guère quelque chose d'intéressant en Angleterre; mais alors le destin de la Grande-Bretagne se décidera, et on verra si le Roi a assez de force pour soutenir son ministère actuel, et celui-ci assez de crédit pour résister à l'opposition.

En attendant, mes lettres de France confirment également que l'armement de Toulon pourrait bien être renforcé, et quoique ce serait un indice manifeste qu'il est destiné à quelque chose de plus sérieux que contre les Barbaresques,[3] je remets cependant mon jugement jusques au mois de janvier prochain où je compte de voir plus clair, tant dans les desseins de la France que dans le plus ou moins d'apparence qu'il y aura que l'administration présente se soutienne.

Au reste, vous verrez par l'extrait ci-joint de mes dernières lettres de Suède[4] que le parti français n'a fait qu'échouer entièrement dans ses vues.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Nr. 18580. — [2] Vergl. Nr. 18671. — [3] Vergl. S. 241. 242. — [4] Vergl. Nr. 18669.

18674. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 19 décembre[1] 1769.

J'ai reçu votre rapport d'hier sur le désir de la cour de Russie de voir bientôt rempli le poste de mon ministre à Copenhague.[2] Mais il ne faut pas montrer de la pusillanimité vis-à-vis de cette cour. Je ne veux absolument point que ni la Russie ni aucune autre puissance quelconque se mêle de la mission de mes ministres, et si, ainsi qu'il paraît par les insinuations du comte de Panin au comte de Solms, elle s'avise même de vouloir diriger mon choix pour le poste de Danemark, elle peut compter que je n'y ferai subsister aucun ministre. Il s'agit donc de tenir ferme à cette première occasion où elle a voulu s'immiscer dans ce choix, et la moindre condescendance à ses fantaisies la porterait seulement à en faire une loi dans d'autres rencontres.

Il ne faut point avoir cette pusillanimité que vous marquez toujours pour les Russes. Voulez-vous donc vous rendre l'esclave de ces gens? Il faut leur résister une bonne fois, pour qu'ils mettent de l'eau dans leur vin, quand ils verront que leurs tentatives ne réussissent point. Rien de plus important pour un État [que] de ne point perdre sa considération, et vous, par vos mesures lâches, vous ne me mèneriez qu'à un esclavage servile. Ayez donc honte de cette infâme faiblesse, et ne m'écrivez jamais sur de pareils sujets, ou je vous expulse comme le plus lâche et le plus indigne de tous les ministres. Vous n'avez point de nerf, rougissez-en de honte!

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

18675. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE HORST A BERLIN.

Potsdam, 19 décembre 1769.

J'ai reçu avec votre rapport du 19 de ce mois la lettre que le comte de Guines vous a écrite,[3] et que je vous renvoie ci-jointe. Vous y répondrez en termes bien polis, mais pour ce qui est de l'essentiel,

[1] Mit einem zweiten Erlasse vom 19. December übersendet der König die von Katharina II. vollzogenen Ratificationen des Vertrages an Finckenstein, „pour les faire collationner et déposer ensuite dans mes archives secrètes". — [2] Finckenstein machte Vorschläge für die Besetzung des Gesandtschaftspostens in Kopenhagen, „comme il paraît, par la dernière dépêche du comte de Solms (vergl. Nr. 18667), que la cour de Russie désire la nomination d'un ministre de Votre Majesté à Copenhague". — [3] Auf das Schreiben von Horst, Berlin 17. December (vergl. Nr. 18666), antwortete Guines, Berlin 18. December, mit dem Vorschlag eines privaten Gedankenaustausches über den Handelsvertrag. Sobald er ihm die Ansichten König Ludwigs aus Paris mitgetheilt und sie sich über alle Fragen geeinigt hätten, sollten Guines und Horst mit Vorschlägen hervortreten, „alors autorisés par nos cours respectives".

vous ne vous écarterez point du contenu de la minute que, pour cet effet, je vous fais tenir ici de ma main.

Federic.

* * *

Vous n'avez qu'à écrire à M. de Guines qu'il devait bien penser qu'après tout ce qui s'était passé à Versailles entre le duc de Choiseul et Goltz, toute négociation de commerce entre les deux cours devait être regardée comme totalement rompue, qu'on n'y pensait plus, et que tout ce que l'on pourrait faire de mieux, était de n'en plus parler. Tenez-vous ferme sur ce refus, et quoi que l'autre propose, vous n'avez qu'à dire qu'il vous était défendu d'entrer dans aucune espèce de négociation avec la France.

Nach dem Concept; der urschriftlich nicht vorliegende eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

18676. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BLANCHOT A DRESDE.

Potsdam, 19 décembre 1769.

Je vois par le contenu de votre dernière dépêche du 15 de ce mois qu'on ne cesse de débiter des fanfaronnades là où vous êtes,[1] et je suis persuadé que de tous ces projets dont on fait sonner l'utilité si haut, il n'en résultera à la fin rien d'avantageux ni même de raisonnable pour le bien de ce pays-là.

Informez-moi en attendant avec précision à quelles conditions la république de Venise attache proprement les avances qu'elle veut faire à 3 ou 3 et 1/2 pour-cent d'intérêts à la cour de Saxe. Comme je ne serais pas éloigné d'emprunter à pareils intérêts, savoir à 3 pour-cent, des capitaux pour les employer au soulagement de mes sujets silésiens, je pourrais bien entrer moi-même en négociation là-dessus avec ladite République, de sorte que, pour me décider et avant de faire la moindre démarche à cet égard, je serais bien aise d'être instruit préalablement tant des conditions qu'on exige, que des sûretés que la cour où vous êtes, prétend donner.

N'oubliez pas non plus de me mander, lorsque le conseiller de commerce de la cour de Vienne dont vous faites mention, sera retourné de Leipzig à Dresde, les conditions auxquelles cet homme arrangera un traité de commerce entre la Saxe et la Bohême, ainsi qu'avec les autres États héréditaires de la maison d'Autriche.[2]

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Blanchot berichtete, dass die sächsische Regierung eine angebotene Anleihe von 400 000 Thlrn. abgelehnt und erklärt habe, „que la cour pourrait avoir, si elle voulait, 2 000 000 à trois et demi pour-cent, mais qu'elle était fort éloignée de s'obérer dans le temps qu'elle se trouve à la veille d'éprouver un retour de richesse et d'abondance, dont on n'a point ici le souvenir". — [2] Vergl. Nr. 18623.

18677. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 20 décembre 1769.

Il paraît par les dernières nouvelles de Constantinople dont vous me rendez compte dans votre dépêche du 13 de ce mois, que la Porte s'aveugle furieusement sur ses véritables intérêts, en les remettant au sort d'une seconde campagne.[1] En effet, le pronostic qu'on peut en former, ne saurait lui être favorable, puisqu'on ne voit rien de bien calculé et de raisonnable dans toutes ses mesures et dans tous ses arrangements. Supposé même que le Sultan fût effectivement déposé,[2] on ne gagnera rien par son successeur, l'éducation ordinaire des Ottomans n'étant guère bonne et encore moins propre à former de grands capitaines. Toutes ces considérations m'auraient donc fait souhaiter plutôt que la Porte eût recherché la médiation de la cour où vous êtes, pour moyenner avec moi du côté de la Russie un accommodement raisonnable.[3] D'ailleurs, je ne comprends pas ce que la France gagne en soufflant le feu de la guerre et en tâchant de la prolonger.[4] Elle n'y profitera sûrement pas, et tout ce qu'elle peut s'en promettre, c'est d'avoir travaillé elle-même à l'agrandissement de la Russie.

Nach dem Concept. Federic.

18678. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 20 décembre 1769.

Votre dépêche du 7 de ce mois avec les ratifications de mon dernier traité avec la Russie m'a été fidèlement rendue par le chasseur Bartenfelder,[5] et comme je n'ai rien à ajouter sur son contenu, je me borne à vous communiquer, à la suite de la présente, quelques nouvelles de Turquie qui viennent de m'entrer par la voie de Vienne.[6]

Nach dem Concept. Federic.

18679. AU PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 21 décembre 1769.

Monsieur mon Cousin. J'avoue à Votre Altesse que la nouvelle de ma nièce qu'Elle me mande,[7] m'a étrangement frappé. J'ai été dans la ferme persuasion que ma nièce avait déjà eu la petite-vérole,

[1] Nach obigen Nachrichten waren die Rüstungen ganz ungenügend; gleichwohl sollte der Sultan beabsichtigen, 1770 selbst die Führung der Truppen zu übernehmen. — [2] Man befürchtete die Absetzung des Sultans durch die rebellischen Janitscharen, welche ihre schlechte Verpflegung auf seinen Geiz zurückführten. — [3] Vergl. Nr. 18523. 18609. — [4] Vergl. S. 230. 234. — [5] Vergl. S. 263. Anm. 1. — [6] Vergl. Nr. 18677. — [7] Das Schreiben des Prinzen liegt nicht vor.

et que, par conséquent, cette funeste maladie n'était plus à craindre pour elle. Ce qui fait une plus forte impression sur mon esprit, c'est que son frère en est mort,[1] et qu'en vérité le plus habile médecin ne peut donner des espérances, dans cette affreuse maladie, que lorsque la fièvre de suppuration est passée. Je vous avoue, mon cher prince, qu'aimant ma nièce comme si c'était ma fille unique, je suis dans d'étranges inquiétudes sur son sujet, dont je ne pourrai être tiré que dans huit jours. Je ne puis faire que des vœux, c'est où se borne toute l'assistance qu'elle peut tirer de moi; mais ces vœux sont bien ardents et bien sincères.[2] Je vous remercie, mon cher prince, de la peine que vous vous donnez de m'informer de ces tristes circonstances; cela redouble, s'il se peut, la tendresse, l'estime et l'attachement avec lequel je suis, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le fidèle cousin, oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Staatsarchiv zu Wiesbaden. Eigenhändig.

18680. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 22 décembre 1769.

Je vous sais gré de votre attention à me donner des nouvelles sur l'état de santé de ma nièce la princesse d'Orange.[3] C'est avec un vif contentement que je vois, par votre dépêche du 16 de ce mois, qu'on continue à avoir de très bonnes espérances sur la maladie de cette Princesse, et [je] me flatte que mes vœux pour sa conservation et prompt rétablissement ne tarderont pas à être exaucés.

Thulemeier wird beauftragt, eine Uhrenkapsel und ein Cafeservice aus Porcellan dem Marquis Puente Fuerte mit einem verbindlichen Compliment des Königs als Gegengabe für spanischen Tabak (vergl. S. 226) zuzustellen.

Nach dem Concept.

Federic.

18681. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Berlin, 22. December 1769.

Ihr habet nach Eurem Mir richtig zugekommenem Bericht vom 18. jüngstverwichenen Monats sehr wohl gethan, dem Zumuthen des dortigen Ministerii in Ansehung eines zur Wiederherstellung des Friedens

[1] Prinz Heinrich, am 26. Mai 1767, vergl. Bd. XXVI, 167. — [2] Am 20. December schreibt der König an Thulemeier: „N'ayant pas entendu que la petite-vérole ait été cette année plus dangereuse qu'à l'ordinaire, je me flatte que, puisqu'elle n'est pas une maladie épidémique, à l'heure qu'il est, qu'il y aura d'autant moins de risquer pour la Princesse ma nièce, et que, dans peu, elle sera heureusement tirée d'affaires.“ — [3] Vergl. Nr. 18679 und Anm. 2.

einzureichenden Mémoire kein Gehör zu geben.[1] Ich bin vollkommen versichert und es ist auch von der russischen Kaiserin bei gegenwärtigen Umständen gar nicht zu fordern, dass sie zu solchem Behuef den ersten Schritt thun sollte. Ihr müsset Euch dahero hierunter gar nicht weiter avanciren, jedoch könnet Ihr wohl die türkischen Minister und Grossen zu dem Frieden aufmuntern und ihnen von Meiner und der österreichschen Mediation als dem bestem und schleunigstem Weg, dazu zu gelangen, vorplaudern. Wenigstens wird dieses nicht so viel Weitläuftigkeiten verursachen als der in Eurem obigem Bericht bemerkte Weg, welchen der Grosssultan eingeschlagen haben soll[2] und welcher zu nichts führen wird, weil, wie schon bemerkt, der erste Anfang zum Frieden bei gegenwärtigen Umständen ohnmöglich von Russlands Seite weder erwartet noch begehret werden kann. Die Pforte sollte billig ihr eigenes Wohl hierbei bedenken, weil, da sie keine ernstliche Anstalten zum künftigem Feldzug machet, man auch sich nicht viel davon versprechen, sondern vielmehr voraussehen kann, dass sie künftiges Jahr vielleicht gänzlich culbutiret sein möchte.

Nach dem Concept. Friderich.

18682. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 23 décembre 1769.

Mes dernières lettres immédiates de Constantinople sont du 18 de novembre,[3] et comme elles me paraissent assez intéressantes, je vous en adresse ci-joint un extrait dont vous pourrez faire part au comte Panin en conséquence de la promesse que je lui ai fait renouveler encore en dernier lieu.

D'ailleurs, et pour suppléer à ce que je vous ai mandé en date du 13 de ce mois au sujet des remises que la cour de Saxe fait passer en Pologne,[4] j'ajouterai aujourd'hui qu'elle y destine proprement les sommes qu'elle a fait négocier en Hollande. On me marque,[5] à la vérité, que jusques ici elle n'a envoyé qu'une petite partie de ces sommes en Pologne, mais que le reste, avec quelque autre argent, est tenu en réserve et prêt à être expédié également, dès que le besoin l'exigera.

Nach dem Concept. Federic

[1] Zegelin hatte die Uebergabe einer Note abgelehnt, „da ich von Ew. Königl. Majestät keine expresse Ordre [habe] noch von dem russischen Hofe dazu autorisirt bin". Vergl. Nr. 18634. — [2] Zegelin berichtete, dass „der Sultan durch einen seiner Vertrauten im Serail an den Fürst Ghika die Ordre ergehen lassen, dass er suchen soll, mit dem russischen General in Correspondance zu treten und es dahin zu bringen, dass von Seiten des russischen Hofes der Antrag zum Frieden bei der Pforte gemachet werde". — [3] Vergl. Nr. 18681. — [4] Vergl. S. 253. — [5] Bericht Blanchots, Dresden 18. December.

18683. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BLANCHOT A DRESDE.

Berlin, 23 décembre 1769.

Les arrangements que, selon votre dernière dépêche du 18 de ce mois, on a pris à la cour où vous êtes, relativement au militaire,[1] confirment le jugement que de tout temps j'ai porté à cet égard, que, par indigence et faute de fonds nécessaires pour l'entretien des troupes que la Saxe a sur pied, elle serait obligée non seulement à embrasser les mesures qu'elle a déjà prises, mais même de réformer, à la fin, des régiments entiers et d'en venir ainsi à une réduction dans toutes les formes.

Il est à croire également, par les circonstances que vous venez de me rapporter au sujet du comte de Sacken,[2] que ce ministre ne pourra pas se maintenir, mais que, dans peu, il sera culbuté.[3] N'oubliez pas, pour cet effet, de m'informer si ce sera le comte d'Einsiedel ou quel autre qui, dans ce cas, pourra vraisemblablement le remplacer.

Nach dem Concept. Federic.

18684. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE HORST A BERLIN.

Berlin, 23 décembre 1769.

J'ai reçu, avec votre rapport du 21 de ce mois, la copie de la réponse que vous avez faite au comte de Guines sur la négociation qu'il vous avait proposée.[4] Comme ledit comte ne tardera pas de partir, toute cette correspondance, de laquelle vous vous garderez bien de parler, sera entièrement finie.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

18685. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 24 décembre 1769.

Vos deux dépêches du 13 et 16 de ce mois me sont parvenues à la fois. Que la conduite que le roi de Pologne s'obstine à tenir, ne vous décourage nullement pour lui faire les insinuations qui vous ont été prescrites,[5] mais continuez, malgré cela, à faire toutes les tentatives possibles pour faire comprendre à ce Prince que, s'il s'aliène la cour de Russie par son peu de ménagement pour elle, il se précipitera nécessairement dans un affreux abîme de malheurs. Toutes les démarches

[1] Zeitweilige Entlassung von 20 Infanteristen pro Compagnie in die Heimath und Verkürzung der Futtergelder bei der Kavallerie. — [2] Sacken hatte einen Empfang des diplomatischen Corps abgesagt. „Ce ministre doit être fort agité et de très mauvaise humeur.“ — [3] Vergl. Nr. 18651. 18664. — [4] Vergl. Nr. 18675. — [5] Vergl. Nr. 18644. 18655.

de ce Prince prouvent clairement qu'il doit être environné de traîtres qui lui fascinent les yeux par leurs mauvais conseils, puisque, sans cela, il ne manquerait pas de suivre des traces différentes dans ses comportements à l'égard de la Russie.

Mandez-moi, au reste, quel traitement les Russes feront éprouver aux officiers français[1] qui, selon votre dépêche du 13, se sont trouvés parmi les prisonniers que le lieutenant-colonel Drewitz a faits en dernier lieu sur les Confédérés, et n'oubliez pas de me rendre également compte des avis qui vous entreront à l'égard de mes officiers qui ont été envoyés en Ukraine pour acheter des chevaux de remonte pour mes régiments de cavalerie.

Federic.

Nach dem Concept.

18686. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 24 décembre 1769.

Vous avez bien raison de dire, dans votre dépêche du 16 de ce mois, que c'est la France qui a soufflé le feu de la guerre entre la Russie et la Porte,[2] et il est très certain que le duc de Choiseul aimerait beaucoup de pouvoir l'allumer dans tous les quatre coins de l'Europe. Je ne saurais attribuer cette méchante envie qu'à la crainte où il est de ne pas se sentir assez ferme dans les arçons, et il y a toute apparence qu'il a formé le dessein d'embrouiller si bien les affaires qu'au cas qu'il fût obligé de sortir du ministère, son successeur se trouvât dans un si grand embarras que Sa Majesté Très-Chrétienne serait obligée de l'y faire rappeler pour sortir du labyrinthe où il l'aura engagée.

D'ailleurs, je n'ai aujourd'hui rien de nouveau à vous marquer, si ce n'est que parmi les prisonniers que les Russes ont faits en dernier lieu sur les Confédérés, il s'est trouvé neuf officiers français,[3] de sorte qu'on voit par là combien peu le duc de Choiseul cherche à cacher son jeu. Mais toutes ces différentes tracasseries me font douter que le prince Kaunitz soit très content de ce ministre et de ses menées, et vous n'oublierez pas de me dire ce que vous en pensez.

Federic.

Nach dem Concept.

18687. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Berlin, 25 décembre 1769.

Votre dépêche du 12 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue. Il faut espérer, comme vous dites, vu l'assiduité avec laquelle les dépu-

[1] Angeblich im letzten Kriege aus französischem Dienst entlassen. — [2] Vergl. Bd. XXVII, 607; XXVIII, 514. — [3] Vergl. Nr. 18685.

tations de la Diète en Suède continuent à travailler pour mettre fin à la présente assemblée des états de ce royaume,[1] que non seulement la Diète se terminera bientôt, mais encore que tout s'y passera tranquillement et sans de grands débats, de sorte que, dans peu, toutes les appréhensions qu'on avait conçues au sujet de cette Diète, cesseront entièrement d'elles-mêmes.

Federic.

Nach dem Concept.

18688. AU PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Berlin] 25 décembre 1769.

Monsieur mon Cousin. Rien ne peut me consoler davantage que les bonnes nouvelles que Votre Altesse me donne de ma chère nièce.[2] Je commence à bien espérer et à me flatter que son tempérament surmontera l'âpreté de la maladie.[3] J'avoue qu'après toutes les assurances qu'on m'avait données qu'elle avait déjà eu cette maladie, j'ai été extrêmement frappé en apprenant qu'elle en était atteinte; mais, enfin, pourvu qu'elle réchappe, j'oublierai de bon cœur mes inquiétudes et mes angoisses, le principal étant de la conserver. C'est l'unique chagrin de sa vie qu'elle m'a donné, et c'est certainement bien malgré elle. Je souhaite, mon cher prince, que, tout ceci passé, rien dorénavant ne trouble votre repos ni votre contentement, personne ne s'y intéressant davantage que je le fais, étant avec autant d'estime que de tendresse, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le fidèle cousin, oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Staatsarchiv zu Wiesbaden. Eigenhändig.

18689. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 25 décembre 1769.

Vos dépêches dont la dernière est du 12 de ce mois, fournissent tant de preuves de la faiblesse extrême du ministère britannique[4] que je commence presque à ajouter foi aux accusations de corruptions françaises qu'on met à sa charge.[5] En effet, il y a des avis qui m'ont été donnés pour très véridiques, qu'il y a un quelqu'un en Angleterre qui, du temps de la négociation de la dernière paix, a été envoyé en France[6] et s'est laissé corrompre par cette cour, et que c'est lui qui a gagné tout le ministère anglais à la cour de Versailles. Je ne me

[1] Vergl. Nr. 18669. — [2] Das Schreiben des Prinzen liegt nicht vor. — [3] Die Pocken, vergl. S. 265. 266. — [4] Maltzan berichtete, London 12. December, dass man von ministerieller Seite versuche, dem Officier die Schuld zu geben. „Ceci prouve clairement la maladresse du ministère; car s'il ne s'était pas servi de cette ruse après coup, il y aurait eu moyen d'arranger cette affaire, sans qu'on en eût parlé." Vergl. S. 242. — [5] Vergl. Nr. 18425. — [6] Stanley, vergl. Nr. 18690.

rappelle, à la vérité, pas son nom, et quoique j'aie lieu de présumer que vous parviendrez, sans beaucoup de peine, à l'apprendre, je n'oublierai cependant pas de vous le faire connaître. Mais, en attendant, vous ferez tous vos efforts pour approfondir si cet avis est en effet fondé et quelles suites on doit s'en promettre.

D'ailleurs, je n'ai rien à ajouter aujourd'hui qu'à vous communiquer ci-joint un extrait de mes dernières lettres de France au sujet de l'armement de Toulon.[1]

Nach dem Concept. Federic.

18690. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 26 décembre 1769.

Votre dépêche du 15 de ce mois m'a été également bien rendue, et je ne saurais vous dissimuler que je trouve bien simples et singulières les idées du ministère britannique par rapport à une guerre avec la France.[2] Mais celle du comte de Châtelet comme si j'en pourrais profiter pour me rendre maître de la Prusse polonaise,[3] est encore plus outrée et destituée de tout fondement. En effet, je n'y ai jamais pensé, et quand j'aurais envie de faire cette conquête, il me serait fort indifférent que ces deux couronnes fussent en guerre ou en paix.

Au reste, c'est le sieur Stanley qui a été en France du temps de la dernière négociation de paix,[4] et que, selon mes ordres d'hier,[5] on a su s'attacher par des corruptions, de sorte que la connaissance de son nom pourra vous être d'un grand secours dans les recherches que je vous ai ordonné de faire.

Federic.

Nach dem Concept.

18691. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 27 décembre 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 20 de ce mois. Vous avez raison de dire que la cour de Russie ne veut pas ma médiation dans les affaires de Pologne, et vous pouvez être assuré que, si on venait à faire pareille

[1] Goltz berichtete, Paris 15. December, dass die Rüstung in Toulon wegen des Aufsehens, das sie in England erregte, vorläufig eingestellt sei. — [2] Maltzan berichtete: „Il semble que le ministère croit que Votre Majesté souhaiterait que la guerre se fît entre eux et la France.“ — [3] Maltzan berichtete: „Par des propos que le comte de Châtelet a tenus à un de ses amis, il semble entrevoir que la France cherche effectivement d'éviter la guerre avec l'Angleterre, de crainte que Votre Majesté ne profite de ce moment et Se rendît maître de la Prusse polonaise.“ Châtelet war Anfang December von seinem Urlaub nach London zurückgekehrt. — [4] 1761, vergl. Bd. XX, 664. — [5] Nr. 18689.

proposition à ladite cour,[1] qu'elle ne sera nullement d'humeur à l'accepter. Je crois qu'on ferait beaucoup mieux de proposer la médiation de l'Autriche. Comme cette cour n'est présentement en aucunes liaisons avec celle de Pétersbourg, je suis persuadé que sa médiation serait d'un très bon effet pour la pacification des troubles de la Pologne, et pour moi, bien loin d'y trouver à redire, je n'aurais garde de m'y opposer en aucune façon; mais c'est un à savoir cependant si la Russie voudra agréer également cette médiation, et c'est ce que je ne saurais dire ni garantir.

L'extrait ci-joint de mes dernières lettres de France vous fera voir, d'ailleurs, la manière dont le duc de Choiseul s'est expliqué, en dernier lieu, vis-à-vis du baron de Goltz sur les affaires de la Pologne.[2] Ne vous imaginez cependant pas que tout ce que le ministre de France y dit, soit évangile et sa vraie façon de penser à leur égard. Le duc de Choiseul est un esprit inquiet qui aime à intriguer et à tracasser, et qui ne demande pas mieux que de tout embrouiller.

Je vous communique, au reste, pour votre direction un extrait de mes dernières lettres de France que vous trouverez ci-joint.

Nach dem Concept. Federic.

18692. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 27 décembre 1769.

Comme, en bon et fidèle allié de la Russie, les grands succès de ses armes dont votre dernière dépêche du 12 de ce mois renferme encore quelques nouvelles particularités,[3] ne sauraient que m'intéresser beaucoup, vous n'oublierez pas non plus de le témoigner de nouveau, à cette occasion, à Sa Majesté Impériale dans les termes les plus affectueux et de l'en féliciter de ma part très sincèrement.

D'ailleurs, je suis bien aise d'apprendre que ma conduite vis-à-vis des sieurs Karwoski et Focylowski[4] a été une fois telle que la cour où vous êtes, n'y a trouvé rien à redire. Mais, malgré cela, il ne faut cependant pas que l'on s'avise de vouloir s'arroger une espèce de tutelle sur moi, que je n'admettrai jamais, et si l'on m'en fait soupçonner la

[1] Benoît berichtete, dass Stanislaus und die Czartoryski die Vermittlung einer katholischen Macht, die anderen Polen hingegen die von König Friedrich wünschten. — [2] Nach Goltz' Bericht, Paris 15. December, hatte Choiseul ihm erzählt, dass er einen polnischen Abgesandten, der die französische Vermittlung für Polen nachsuchte, an Russland und dass er die Churfürstin-Wittwe von Sachsen, die sich wegen der Thronfolge ihres Sohnes, des Churfürsten, für den Fall des Todes von Stanislaus an ihn wandte, an Preussen gewiesen habe, mit der Erklärung, dass sich Frankreich nicht in Polen einmischen werde. — [3] Die Russen hatten ein überlegenes türkisches Corps in dem Moldaufürstenthum zurückgeschlagen, vergl. Nr. 18659. — [4] Vergl. Nr. 18607.

moindre chose, vous pouvez compter que j'irai toujours mon chemin, sans demander auparavant le consentement de la Russie.

Nach dem Concept. Federic.

18693. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 27 décembre 1769.

Quelque singulières que vous paraissent dans votre dernière dépêche du 20 de ce mois les intrigues françaises en Suède,[1] je crois cependant qu'on ne saurait les attribuer qu'à l'espérance que le duc de Choiseul a conçue que par leur réussite les Turcs auraient peut-être meilleur jeu contre les Russes. C'est au moins ce qui l'a engagé, dans le commencement, à promettre à la Suède des sommes très considérables; mais, après que cette guerre a pris une tournure tout opposée à ses vues, il s'est dégoûté de ses intrigues et n'a plus continué à les faire jouer avec autant de vivacité que par le passé. La Russie, de son côté, a su alors gagner le sieur Pechlin, homme très intrigant et tracassier, qui ne vous sera sûrement pas inconnu, et qui a, enfin, démonté toutes les batteries françaises avec d'autant plus de succès que le duc de Choiseul n'a plus voulu prodiguer ses sommes en vain, de sorte que tout le projet de la France s'en est ressenti, et que cette couronne a manqué entièrement le coup qu'elle méditait.

Au reste, la conduite de cette couronne à Parme[2] n'est assurément pas plus à approuver, et au moins aurait-elle dû avoir assez de considération pour la maison d'Autriche de se concerter préalablement avec elle sur le sujet en question. L'éclat, au contraire, que cette affaire a fait, ne saurait manquer de donner des idées désavantageuses et fausses à des gens peu instruits et de faire appréhender même un sort encore plus rigoureux à la Dauphine à son arrivée en France.

Nach dem Concept. Federic.

18694. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Berlin] 29 décembre[3] 1769.

Ma très chère Sœur. Comme je sais que vous êtes fort occupée par la Diète, je n'ai pas voulu, ma chère sœur, vous distraire par des lettres qui ne pouvaient guère être intéressantes; ainsi j'ai gardé le silence, en vous envoyant des fruits dont il était fort difficile de garantir

[1] Rohd berichtete: „Il est assez singulier que ceux qui du passé ont traversé la cour de Suède dans ses desseins de changer la constitution du royaume, sont les mêmes aujourd'hui qui l'ont voulu aider à y parvenir enfin, et qui ont manqué leur coup." — [2] Vergl. S. 142 und 254. — [3] Unter demselben Datum wird Cocceji beauftragt, über den weiteren Verlauf des Reichstags zu berichten. Vom 29. December ein Schreiben an Fouqué in den Œuvres, Bd. 20, S. 167.

l'arrivée, et ce qu'il y a de fâcheux, c'est qu'on ne les expédie pas avec promptitude, sans quoi je crois qu'ils pourraient encore arriver dans un état passable à Stockholm. J'ai écrit, ma chère sœur, en vous envoyant de la porcelaine,[1] parceque j'étais plus sûr de la voir arriver là-bas, et comme c'est ma fabrique, il était bien juste d'y ajouter quelques mots. Si ces échantillons peuvent vous agréer, je ferai suivre, aussitôt que ce sera achevé, le reste du service.

Je suis bien aise de voir finir votre Diète,[2] qui a causé des jalousies hors de saison à bien des gens. Enfin, ma chère sœur, voilà trois ans par devers vous pendant lesquels vous pourrez jouir de quelque tranquillité, avant qu'une nouvelle assemblée vous occasionne de nouveaux embarras.

Nous n'avons, grâces au Ciel, point de Diètes ici, et, malgré le feu qui s'étend dans notre voisinage, nous espérons de conserver nos habitations à l'abri des incendies.

J'ai traîné ma vieille figure éraillée au carnaval, mais, pour [ne] point causer de fausse couche à quelque dame, je la produis avec tant de circonspection qu'à peine me voit-on au spectacle. Tant l'âge, ma chère sœur, change les personnes, et tant il est difficile de conserver longtemps les goûts et les plaisirs de la jeunesse; mais ce qui ni l'âge ni rien ne peut changer, ce sont les sentiments, la façon de penser et surtout les liens du sang et de l'amitié; ceux-là seront toujours les mêmes en moi. Mes vœux pour votre prospérité, ma chère sœur, ne se bornent point à ce changement d'années, mais ils s'étendent sur tous les temps. Veuille le Ciel les exaucer! Rien de plus tendre que le reproche que vous me faites de mon silence;[3] c'est un signe certain que vous vous souvenez quelquefois de moi. Conservez-moi, ma chère sœur, dans ce précieux souvenir, et soyez persuadée que j'y réponds par les sentiments de tendresse et par le sincère attachement avec lequel je serai jusqu'à la fin de mon existence, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

18695. AU PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Berlin] 29 décembre 1769.

Monsieur mon Cousin. Je vous dois bien des obligations, mon cher Prince, des nouvelles que vous me donnez de ma pauvre nièce.[4] Je commence à espérer bien à présent, et, comme aucun mauvais symptôme n'a paru, je me flatte, pour cette fois, que nous la con-

[1] Das angezogene Schreiben des Königs liegt nicht vor. — [2] Vergl. Nr. 18669 und 18687. — [3] Das Schreiben Ulrikes liegt nicht vor. — [4] Vergl. Nr. 18688.

serverons encore. Puissent toutes les bénédictions célestes vous combler tous deux de tout ce que vos cœurs désirent, et puissiez-vous être aussi heureux que je souhaite que vous le soyez, du fond de mon âme! Je suis avec la plus haute estime, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le fidèle oncle, cousin et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Staatsarchiv zu Wiesbaden. Eigenhändig.

18696. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 29 décembre 1769.

Der Empfang des Berichts vom 22. December wird bestätigt. Die Legationskasse ist zur Erstattung der Auslagen angewiesen.

Je ne suis, d'ailleurs, nullement surpris de voir par le contenu de votre susdite dépêche que la négociation de 3 millions, entamée par la Suède à Amsterdam, n'a eu jusqu'à présent aucun succès, et je suis persuadé que le crédit de cette couronne est trop mal établi pour lui faire trouver de l'argent en Hollande, quand bien même elle se porterait à offrir, comme vous dites, jusqu'à 6 pour-cent d'intérêts.

Vous aurez soin, au reste, de faire tenir les deux lettres que vous trouverez ci-joint,[1] à leurs adresses respectives.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

18697. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BLANCHOT A DRESDE.

Berlin, 29 décembre 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 25 de ce mois. Les détails qu'elle renferme d'un écrit présenté dernièrement à la cour de Saxe par les députés de la noblesse et des villes assemblés en Diète,[3] ne m'intéressent aucunement, et je vous dispense de me faire immédiatement l'analyse des autres écrits dont vous y faites mention,[4] vu que je ne suis nullement curieux de savoir toutes les particularités qu'ils renferment, qui, au fond, ne sont que des bagatelles. Il m'importe uniquement d'être instruit avec précision des résolutions que les états de Saxe prendront sur l'affaire des subsides, pour pouvoir juger si l'électeur de Saxe sera mis par là en état de conserver toutes les troupes qu'il a actuellement sur pied, ou s'il sera obligé, faute d'argent, d'en venir à une

[1] Ein Schreiben an den Prinzen-Statthalter (Nr. 18695) und ein (nicht vorliegendes) an die Baronin von Danckelman. — [2] Am 31. December wiederholt der König den Befehl an Thulemeier, alle ihm zugehenden interessanten Nachrichten aus Frankreich zu melden. — [3] Ueber innere Landesangelegenheiten. — [4] Denkschriften der übrigen Stände und der Universitäten.

réforme dans son militaire. Vous prêterez donc particulièrement votre attention sur cet article et aurez soin de me rendre un compte exact et fidèle de tous les arrangements que les états de Saxe prendront relativement aux subsides qu'ils accorderont à l'Électeur.

Nach dem Concept. Federic.

18698. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 31 décembre 1769.

Je ne saurais concevoir sur quoi peut être fondé l'aveuglement dans lequel le roi de Pologne, malgré toutes vos remontrances, s'obstine à rester, et qui, selon votre dernière dépêche du 23 de ce mois, va même au point de prétendre vouloir prescrire des conditions à la Russie.[1] Je vous avoue que cela me passe. D'ailleurs, rien n'est plus avéré que ses oncles, auxquels il est si fort dévoué, n'ont nullement ses véritables intérêts à cœur, et qu'ils le conseillent très mal. Cela paraît clairement, lorsqu'ils veulent lui faire dicter des lois, conjointement avec les Confédérés, aux Russes, lesquels cependant ne se laisseront certainement rien prescrire à l'égard des affaires de Pologne, et qui obligeront même, sans peine, les Polonais, surtout dès qu'ils seront débarrassés de la guerre avec les Turcs, à condescendre à toutes leurs volontés. C'est tout ce que j'ai à vous répondre aujourd'hui.

Nach dem Concept. Federic.

18699. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 31 décembre 1769.

J'ai très bien reçu, à la suite de votre dépêche du 15 de décembre dernier, la quittance de la cour où vous êtes, pour le quartier de septembre de mes subsides.

Malgré tout ce que le comte Panin vous a dit des apparences d'une guerre prochaine entre l'Angleterre et la France,[2] j'ai de la peine

[1] Benoît berichtete über eine anderthalbstündige Unterredung mit König Stanislaus, deren Ergebniss er dahin zusammenfasste: „Que le roi de Pologne ne peut pas s'empêcher de considérer le dernier traité avec la Russie (vergl. Bd. XXVII, 591) comme un acte forcé et d'en demander par conséquent la rectification ou, comme il dit dans son résultat (vergl. Nr. 18522), la cassation. En second lieu, qu'il regarde comme contraire à sa dignité d'éloigner ses oncles avec quelques autres de ses amis qui l'ont pourtant si mal conseillé (vergl. Nr. 18631). En troisième lieu, qu'il prie Votre Majesté de vouloir bien effectuer auprès de l'impératrice de Russie qu'elle lui accorde ces deux points, pour faciliter la pacification." — [2] Solms berichtete, dass Panin Nachrichten habe, „que la cour de France médite de recommencer l'année prochaine une guerre sur mer contre l'Angleterre. . . Il est de l'opinion que, si la

à me persuader qu'elle aura lieu sitôt. Dans le moment présent, elle embarrasserait trop les deux parties qui auraient toutes les peines du monde pour trouver des fonds suffisants pour la soutenir. D'ailleurs, le roi de France est trop éloigné d'une pareille rupture pour que le duc de Choiseul pût entreprendre de l'y engager, et, d'un autre côté, le ministère britannique est trop faible pour se porter à une levée de bouclier, de sorte que je crois pouvoir poser en fait qu'il n'en sera rien du tout, et que les choses n'en viendront pas entre les deux couronnes à un pareil éclat. Mais ce que je crains bien plus, c'est que la flotte russienne ne se trouve exposée à quelques risques au printemps prochain, contre lesquels j'espère cependant que la cour où vous êtes, n'aura pas manqué de prendre ses précautions d'avance.

Au reste, et pour ce qui est des affaires de Suède, j'ai résolu d'y dépêcher, l'année qui vient, mon frère le prince Henri sous prétexte de voir la Reine, notre sœur, mais dans le dessein de tâcher d'inspirer à cette Princesse des sentiments plus conformes à ses véritables intérêts.[1] Je me promets beaucoup de cette entrevue à cet égard, et, vu le but de ce voyage, je me flatte que la Russie n'y trouvera absolument rien à redire, mais que plutôt elle applaudira beaucoup à cette résolution.

Enfin, selon mes dernières lettres de Pologne,[2] dont je joins ici une copie, il paraît que le Roi ne veut pas encore se prêter aux sages avis que je lui ai fait donner, et qu'il a une prédilection démesurée pour ceux de ses oncles; mais je n'en désespère cependant pas encore entièrement, et, à force de répétitions, je me flatte qu'à la fin il cédera à la justesse et à la force de mes insinuations.

Federic.

Nach dem Concept.

18700. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 31 décembre 1769.

Votre dépêche du 23 de ce mois m'a été fidèlement rendue, et je vous sais gré du soin que vous avez eu de m'expédier quelques livres de bonnes truffes.

L'incrédulité du prince de Kaunitz au sujet des succès des Russes

rupture se fait, ce sera pour commencer l'exécution d'un plan concerté avec la cour de Vienne depuis la fin de la dernière guerre, à laquelle il prétend savoir qu'elle avait promis de se mettre en état de recommencer dans l'année 1770."

[1] Prinz Heinrich schreibt, Berlin 1. Januar 1770, an die Königin Ulrike: „J'espère pour sûr d'avoir le bonheur de vous voir cet été, . . . je ne puis encore fixer au juste quel mois je pourrai, ma chère sœur, vous assurer de bouche de ma tendre amitié, et je me flatte qu'aucun contre-temps ne dérangera ce projet. Je suis sûr et certain de l'agrément du Roi. . . Vous aurez la bonté, ma chère sœur, de me faire une réponse que je puisse montrer, et marquer au Roi que vous désirez de me revoir." — [2] Vergl. Nr. 18698.

ne vient sûrement pas de l'ignorance où il se trouve à leur égard.[1] En effet, il n'est point à présumer qu'il ne soit bien instruit de ce qui se passe sur les frontières de Transylvanie, mais il y a toute apparence que ces succès n'entrent pas dans son plan, et que c'est par dépit qu'il n'aime pas d'en entendre parler.

Quant à la médiation entre les deux principales parties belligérantes, comme, selon votre entretien avec ce ministre,[2] il ne paraît pas que sa cour ait grande envie de s'en mêler, n'oubliez pas de sonder le terrain si peut-être elle serait plus portée à l'employer pour accommoder les affaires de Pologne,[3] et rendez-moi un compte fidèle et détaillé de la réponse qu'on pourrait vous faire sur ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

18701. AU PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Berlin] 31 décembre 1769.

Monsieur mon Cousin. Enfin, le Ciel soit loué! vous nous tirez, mon cher Prince, des inquiétudes et des angoisses où nous mettait l'incertitude de la situation de ma chère nièce.[4] Je vous remercie mille fois des obligeantes attentions que vous avez eues de me donner si souvent des nouvelles de sa santé et de sa maladie. Veuille le Ciel que ce soit la dernière crainte qu'elle nous donne, et qu'elle se conserve en santé une longue suite d'années! Ces mêmes vœux s'étendent, mon cher prince, sur votre personne, et je souhaite que, dans l'année où nous allons entrer, vous jouissiez de toutes les prospérités dont la Providence puisse combler les hommes. Je vous remercie de la part que vous prenez à la grossesse de ma nièce de Prusse, et je vous prie d'être persuadé de l'estime infinie avec laquelle je suis à jamais, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le fidèle cousin, oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Staatsarchiv zu Wiesbaden. Eigenhändig.

18702. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Berlin] 31 décembre 1769.

Ma chère Nièce. Je bénis le Ciel de ce que vous nous êtes rendue;[5] je ne vous parle pas des angoisses que j'ai ressenties pour

[1] Rohd berichtete: „Kaunitz se montre de temps en temps incrédule sur les succès des Russes contre les Turcs, soit qu'on l'informe mal de la vérité des faits qui arrivent, soit qu'il ne veuille pas croire ce qui ne revient pas à sa façon de penser." — [2] Auf die Mittheilung des Befehls an Zegelin, über die Aussichten der Friedensvermittlungen zu berichten (vergl. S. 239 und 240), hatte Kaunitz geantwortet, „qu'il approuvait entièrement ces bonnes mesures, qu'il fallait voir ce qui en arriverait, et qu'il était à souhaiter qu'une bonne pacification pût avoir lieu". — [3] Vergl. Nr. 18691. — [4] Vergl. Nr. 18688 und 18695. — [5] Vergl. Nr. 18701.

vous, la nouvelle de votre reconvalescence me fait oublier tous mes chagrins passés. Veuille le Ciel vous combler de bénédictions la nouvelle année où nous allons entrer, et une longue suite d'autres; veuille le Ciel répandre sur vous toutes ses faveurs les plus précieuses, et puissiez-vous être bien persuadée, ma chère enfant, qu'aucun père n'aime plus sa fille unique que vous aime le vieil oncle qui est et sera à jamais, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

18703. AU PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE

[Berlin] 1er janvier 1770.

Monsieur mon Cousin. Je remercie Votre Altesse et pour les bonnes nouvelles qu'Elle me mande de ma nièce, et pour ce qu'Elle a la bonté de me dire pour la nouvelle année. Je vous assure, mon cher prince, qu'on ne saurait plus s'intéresser que je le fais, à votre bonheur et à celui de votre épouse. Je souhaite qu'il soit parfait, et que vous en jouissiez pendant une longue suite d'années sans inquiétude et sans traverses, vous priant de me croire avec une estime et une tendresse infinie, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le fidèle cousin, oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Staatsarchiv zu Wiesbaden. Eigenhändig.

18704. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Berlin, 1er janvier 1770.

Votre dépêche du 19 de décembre dernier m'a fait plaisir. Je juge par ce qu'elle renferme, qu'on peut maintenant regarder la présente Diète comme terminée,[1] sans avoir sujet de craindre qu'elle puisse encore donner lieu à quelque rupture dans le Nord; et quand bien même la France continuerait à intriguer, comme elle a fait jusqu'ici, en Suède, il y a cependant toutes apparences que ces intrigues seront entièrement infructueuses et n'aboutiront absolument à rien de sérieux. La situation des affaires en Suède étant donc telle présentement, je présume que le ministre de Russie à la cour où vous êtes, le comte d'Ostermann, se radoucira, et qu'il sera moins véhément par la suite qu'il ne l'a été jusqu'à présent pendant la durée de l'assemblée des états de Suède.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Der Reichstagsschluss war auf den 19. Januar festgesetzt.

18705. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 1er janvier 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 18 de décembre dernier, et je me suis bien attendu que le roi d'Angleterre ne pourrait jamais soutenir tous les assauts contre son ministère. Tout ce que vous me marquez,[1] ne fait aussi que me confirmer dans cette attente, et il me paraît hors de doute que le ministère britannique sera culbuté à la prochaine rentrée du Parlement. Mais ce qu'il y a de fort singulier, c'est que, nonobstant toutes ces apparences, ce même ministère ne discontinue pas de braver sa chute et de vouloir faire accroire aux autres puissances qu'il n'a absolument rien à appréhender du parti opposé.

Quant à la conférence du comte Châtelet avec le lord Rochford,[2] il me semble que les sentiments pacifiques de la France se soutiendront bien aussi longtemps que le duc de Choiseul se sentira ferme dans les arçons; mais dès que ce ministre se verra effectivement ébranlé par le parti contraire, je ne réponds pas que la conservation de la paix pourrait courir quelque risque d'être troublée. Le temps nous apprendra ce qui en sera.

Nach dem Concept. Federic.

18706. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BLANCHOT A DRESDE.

Berlin, 2 janvier[3] 1770.

Le peu de fermeté qui, selon votre dépêche du 29 de décembre dernier, accompagne les actions de l'électeur de Saxe,[4] prouve clairement la jeunesse de ce Prince, qui, à ce que je présume, est à la merci des personnes qui l'environnent, qui le ballotent tour à tour et font prendre à son esprit les empreintes qu'ils veulent lui donner.

[1] Maltzan berichtete, dass die Lords der Opposition, der Lord-Kanzler Camden an ihrer Spitze, bei Eröffnung des Parlaments einen schriftlichen Protest gegen die Beschlüsse des Unterhauses anlässlich der Wahlen in Middlesex und der Ausstossung von Wilkes (vergl. Bd. XXVIII, 489) einlegen wollten. — [2] Châtelet sprach von dem Wunsche seines Hofes, den Frieden zu erhalten, und erklärte, „que, pour peu qu'on fît une réparation quelconque (vergl. S. 270), la France s'en contenterait, pour éviter de ne pas venir à une extrémité, qui causerait peut-être la ruine des deux nations". — [3] Auf dem „für die Cabinetsvorträge" angefertigten „Extract" aus dem Berichte des Generalmajors von Wolffersdorff, „dass der Churfürst von Cöln sich einen Coadjutor ernennen zu lassen keinesweges gesonnen sei", findet sich die eigenhändige Resolution des Königs, Berlin 2. Januar: „Ist recht gut." — [4] Blanchot berichtete über die Haltung des Churfürsten zu Osten-Sacken und Ende (vergl. Nr. 18651): „L'Électeur ne sait pas trop bien ce qu'il veut; et faible, timide et irrésolu, il veut tantôt céder à la faveur, tantôt paraître juste ou clément. Il y a tant d'inconséquence dans sa façon de penser que, d'un moment à l'autre, il se montre tout différent de lui-même. On s'aperçoit très bien qu'il bat froid ses deux ministres du cabinet, mais tout en les boudant, il ne laisse pas que de leur sourire encore quelquefois."

Mais, quoi qu'il en soit à cet égard, n'oubliez pas de me rendre exactement compte des résolutions que les états de Saxe prendront relativement aux subsides à accorder à la cour. Ma principale curiosité est de savoir si les états de ce pays fourniront effectivement la somme de 600 000 écus, qui manque à l'état complet des dépenses de la cour, ou s'il leur sera impossible, comme j'en suis presque persuadé, vu les contributions dont le pays est déjà surchargé, de trouver les fonds suffisants pour remplir ce vide. Prêtez donc toute votre attention sur cet objet et mandez-moi soigneusement les notions qui vous reviendront là-dessus. [1]

Federic.

Nach dem Concept.

18707. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Berlin, 3 janvier 1770.

J'ai été bien aise d'apprendre par votre rapport d'hier que l'électeur de Saxe a fait supprimer et prohiber également dans ses États la brochure indécente qu'on a eu l'insolence de faire imprimer et de débiter à la dernière foire de Leipzig. [2] C'est tout ce que j'ai désiré, et comme je suis très satisfait de cette complaisance de la cour de Saxe, vous n'oublierez pas de le faire connaître, dans l'occasion, au sieur de Stutterheim.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

18708. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 3 janvier 1770.

Votre dépêche du 27 de décembre dernier m'a été fidèlement rendue, et je ne suis point surpris que vous n'ayez pas entendu parler de la prétendue cession [3] projetée en faveur du mariage d'une des archiduchesses avec le Dauphin. J'ai toujours regardé le bruit qui en a couru, comme un grossier mensonge, et pour peu qu'on connaisse la façon de penser de la cour où vous êtes, il ne saurait trouver la moindre croyance.

Quant aux affaires générales, il y a toute apparence que le Parlement d'Angleterre obligera le Roi de congédier le ministère actuel; [4] mais, nonobstant cela, je ne crois pas que les bisbilles qui règnent entre cette couronne et la France, donneront occasion à une levée de

[1] Am 12. Januar wiederholt der König obigen Befehl an Blanchot, „comme ma plus grande et principale curiosité est toujours de savoir combien les états de Saxe assemblés en Diète accorderont de subsides à l'Électeur et sur quels fonds ils les assigneront proprement". — [2] Vergl. Nr. 18665. — [3] Abtretung der Städte Menin und Furnes in den Niederlanden an Frankreich, „à titre de dot pour la future Dauphine". — [4] Vergl. Nr. 18705.

bouclier. La France commence, au contraire, à filer plus doux vis-à-vis de l'Angleterre,[1] de sorte qu'il me semble qu'une épée pourrait bien tenir l'autre dans le fourreau.

Federic.

Nach dem Concept.

18709. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 4 janvier[2] 1770.

Der Anfang betrifft die Zahlung der Subsidiengelder nach Warschau (vergl. S. 242. Anm. 1).

Pour ce qui regarde les dispositions de la France envers la Russie, je ne saurais vous le répéter trop souvent qu'il me semble que la dernière a tous les sujets imaginables d'être sur ses gardes. Je suis moralement persuadé que cette couronne, sous prétexte du pavillon ou de quelque autre motif, cherchera, au printemps prochain, à insulter la flotte russienne dans la Méditerranée, et un signe manifeste de ses mauvaises intentions sera, si elle rappelle, à la même époque, le sieur Sabatier de Pétersbourg. En effet, si ce rappel a lieu dans ce temps-là, il sera le signal indubitable des insultes que la France médite de faire essuyer à la Russie.

Federic.

Nach dem Concept.

18710. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Berlin, 5 janvier 1770.

La dépêche du baron de Goltz en date du 22 de décembre dernier vient de m'être fidèlement rendue, avec une lettre particulière, et comme, selon son contenu, il comptait de vous présenter au duc de Choiseul, le 26,[3] vous ne tarderez pas de commencer les fonctions que j'ai jugé à propos de vous confier à la cour de Versailles. Je me flatte que vous ferez tous vos efforts pour vous en acquitter à ma satisfaction, et je ne saurais vous donner de meilleur guide que les instructions dont vous avez été muni,[4] en vous recommandant en même temps de ne point négliger les autres articles qui ont fait le sujet des derniers rapports du baron de Goltz, et de ne me laisser absolument rien ignorer de tout ce qui se passera d'intéressant à la cour où vous êtes, et qui pourrait mériter mon attention.

Der Schluss betrifft die Rückkehr des früher in Berlin ansässigen Kunsthandwerkers Hudde.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 18705. — [2] Vom 4. Januar ein Schreiben an Voltaire in den Œuvres, Bd. 23, S. 146; an d'Alembert ebenda, Bd. 24, S. 468. — [3] Sandoz war am 17. December 1769 in Paris eingetroffen. — [4] Vergl. Nr. 18649 und 18653.

18711. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 5 janvier 1770.

C'est avec la joie la plus vive que je viens de voir par votre dépêche du 29 de décembre dernier que ma nièce la princesse d'Orange est présentement hors de tout danger, et que l'issue de sa maladie s'est déterminée de la façon la plus heureuse. Je me flatte de recevoir la confirmation de son entier rétablissement par vos dépêches suivantes, et suis, en attendant, extrêmement sensible à la part que les États-Généraux ont bien voulu [prendre] à la conservation de cette Princesse, ainsi qu'à l'attention qu'ils lui ont témoignée par l'ordonnance des prières publiques pour sa reconvalescence. Vous aurez soin surtout de faire à la baronne de Danckelman un compliment convenable des soins infatigables qu'elle a voués, pendant toute la maladie, à cette Princesse, et l'en remercierez bien affectueusement de ma part.

Au reste, vous n'oublierez pas de faire tenir au prince d'Orange la lettre[1] que vous trouverez ci-jointe, à son adresse.

Federic.

Nach dem Concept.

18712. AU PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Berlin] 6 janvier [1770].[2]

Monsieur mon Cousin. Je suis certainement reconnaissant autant que possible, mon cher Prince, de l'empressement que vous avez de me donner des nouvelles qui me sont aussi intéressantes qu'agréables. Je souhaite que notre correspondance ne roule jamais que sur de pareils sujets, et que le Ciel ne vous fournisse que des sujets de joie et de contentement. A présent que ma nièce a surmonté la violence d'une maladie dangereuse et cruelle, je ne suis pas en peine de son rétablissement; elle a deux ressources excellentes, le bon tempérament et la jeunesse, et celles-là mènent loin. Elle ne devrait pas s'étonner, sans doute, de la part que nous prenons ici à ce qui la regarde, car elle doit bien être persuadée qu'elle est tendrement aimée. A présent elle n'a besoin de ménagement que pour les yeux, qui se trouvent ordinairement affaiblis par de pareilles maladies, et si elle m'en écrit un peu plus tard, je n'en serai que bien aise, afin qu'elle y risque moins. En attendant, en vous remerciant encore mille fois, mon cher prince, des attentions obligeantes que vous avez eues pour moi durant cette maladie, je vous prie d'être persuadé de la tendresse infinie et de la parfaite estime avec laquelle je suis, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le fidèle cousin, oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Staatsarchiv zu Wiesbaden. Eigenhändig.

---

[1] Nr. 18712. — [2] Nicht zu 1769 (Œuvres, Bd. 27, Th. 2, S. 106) und nicht zu 1768 (Bd. XXVII, 608) einzureihen.

18713. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BLANCHOT A DRESDE.

Berlin, 6 janvier 1770.

Je veux bien recevoir les vœux que votre zèle vous fait épancher à mon égard au renouvellement d'année, et vous sais gré de la manière dont vous venez de me les témoigner par votre dépêche du 1er de ce mois.

D'ailleurs, je n'ai rien d'essentiel à vous dire aujourd'hui, et je me borne uniquement à vous répéter mes ordres précédents de n'entrer absolument sur aucunes propositions qui pourraient vous être faites par des personnes de la cour où vous êtes, relativement aux affaires de commerce entre mes États et ceux de la Saxe.[1] A quoi vous vous conformerez exactement.

Nach dem Concept. Federic.

18714. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Berlin, 7. Januar 1770.

Mir ist Euer interessanter Bericht vom 4. Decembris jüngstverwichenen Jahrs, sowie auch derjenige richtig zugekommen, welchen Ihr unter eben dem Dato unter Adresse Meines Etatsministri von Rohd zu Wien an Mich gelangen lassen. Ich muss Mich billig über die Halsstarrigkeit wundern, welche der Sultan blicken lässet, um den Krieg gegen Russland ferner fortzusetzen. Die in dem ersterem Feldzug erlittene ansehnliche Verluste sollten ihm doch wohl ganz andere Gedanken einflössen, und Ich bin dahero begierig zu wissen, was ihn eigentlich dazu bewegen könne. Ich kann solche nicht anders als den Insinuationen des französischen Hofs zuschreiben,[2] und es erhellet auch aus allen von Euch einberichteten Umständen, dass dieser Hof die Pforte nach seinem Gutdünken regieret und Entschliessungen fassen lässet, welche er will. Es ist dieses um so viel betrübter für die Pforte, weil sie sich dadurch am Ende ganz gewiss in das grösseste Unglück stürzen wird. Die russischen Truppen erstrecken sich anjetzo schon durch ihre Detachements bis an die Donau, und es ist sehr zu vermuthen, dass sie künftiges Frühjahr die Campagne mit Eroberung von Bender und Oczakow eröffnen werden.

Sollte Euch inzwischen die Pforte ferner über die Armements der Oesterreicher besprechen lassen,[3] so müsst Ihr nur zu erkennen geben, dass solche bloss in defensiven Anstalten bestehen und keine andere

[1] Vergl. Nr. 18623. — [2] Zegelin berichtete, dass die Franzosen in Konstantinopel die russischen Waffenerfolge stark herabsetzten. „Es scheinet, als wenn diese Leute bezahlet würden, um die Vortheile derer Russen zu verkleinern.“ — [3] Vergl. dafür Nr. 18715.

Absicht haben, als ihre Grenzen gegen die irreguläre Truppen der Russen zu decken und den Ruin ihrer Länder abzukehren.

So viel hingegen die dortige Ankunft des russischen Émissaire Lefort betrifft,[1] so beziehe Ich Mich lediglich auf die Euch seinetwegen bereits vorhin ertheilte Ordres[2] und approbire dahero alle diejenigen Maassreguln sehr, welche Ihr in Ansehung seiner genommen habt. Sollte er aber hiernächst von dort wieder abgehen, so könnet Ihr ihm seine Euch zugestellte Instruction wieder zurückgeben.

Der Schluss betrifft die Sendung von Orangen- und Feigenbäumen und Weinstöcken.

Nach dem Concept. Friderich.

18715. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 7 janvier 1770.

Je suis tout aussi persuadé que vous, selon votre dépêche du 30 de décembre dernier, que la cour où vous êtes, désire fort de voir finir le plus tôt possible la guerre entre la Russie et la Porte. Comme, selon toutes les apparences, elle s'approchera cet été encore de plus près de ses frontières, il est tout naturel que cette proximité ne saurait nullement lui convenir. Aussi, sans décider sur la raison du silence du prince de Kaunitz au sujet de la médiation, ne crois-je pas me tromper en l'attribuant au peu d'envie que, selon les nouvelles de Constantinople,[3] la Porte fait paraître de se prêter à un accommodement. Quoi qu'il en soit, je ne comprends rien à l'obstination du Sultan pour la continuation de cette guerre, et elle me semble d'autant plus incompréhensible que, selon ces mêmes nouvelles, on ne fait pas trop de préparatifs pour une seconde campagne, et que, dans le peu qu'on fait, on se trouve partout embarrassé et en défaut pour les porter à une certaine consistance, de sorte qu'on doute fort que la Porte soit à même d'opposer seulement sur le Danube une armée convenable aux Russes.

D'ailleurs le reis-effendi a demandé au premier interprète[4] de mon ministre à Constantinople de lui dire sur sa conscience ce qu'il pensait de l'armement de la cour où vous êtes, dont toutes les nouvelles publiques étaient remplies; mais celui-ci lui a répondu qu'il n'en savait rien du tout, qu'il n'avait pas même entendu qu'elle en faisait, et que,

[1] Zegelin berichtete, dass Lefort, früher französischer Marineofficier, dann in spanischen Diensten, von dem russischen Gesandten in Madrid, Stackelberg, an den er sich wegen Uebertritts in russische Dienste gewandt hatte, auf Befehl seines Hofes als Spion nach Konstantinopel gesandt worden war. Zegelin hatte mit ihm über sein Verhalten und seine Correspondenz Abrede getroffen und der Sicherheit halber seine Instruction in Verwahrung genommen. Lefort plante, nach Eintreffen der russischen Flotte im Archipel sich zu dieser zu begeben. Vergl. S. 286. — [2] Vergl. Nr. 18516. — [3] Vergl. Nr. 18714. — [4] Frangopulo.

si les gazettes en parlaient, ce n'était pas un titre de prendre cette nouvelle pour bien fondée et véritable.

Comme cette anecdote intéresse la cour où vous êtes, vous aurez soin d'en faire confidence au prince de Kaunitz, en ajoutant qu'à mon avis il ferait bien de rassurer la Porte contre les soupçons qu'on tâchait de lui inspirer contre sa cour, et de donner les instructions nécessaires en conséquence au ministre qui réside de sa part à Constantinople. [1]

Nach dem Concept. Federic.

18716. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 7 janvier 1770.

Le dernier ordinaire ne m'a rien apporté de votre part, et je me bornerai, par conséquent, aujourd'hui à vous mander quelques particularités de mes dernières dépêches de Constantinople. [2]

Quoique la Porte ne manque ni d'argent ni d'hommes pour former une nouvelle armée, et que même il se trouve encore nombre de bons guerriers parmi ces Ottomans, il règne cependant parmi les troupes un si grand mécontentement qu'on doute fort qu'elle se trouvera en état d'assembler une armée formidable au printemps prochain. En attendant, le Sultan a envoyé un capigi bachi au prince Héraclius, avec ordre de lui accorder tout ce qu'il demanderait, pourvu qu'il s'engage solennellement à se tenir tranquille et à ne rien entreprendre contre la Porte; et il lui a même fait offrir de conclure avec lui, tant pour lui que pour ses successeurs, un traité formel et de le ratifier, conjointement avec tout le corps des Ulemas.

Au reste, la cour où vous êtes, sera peut-être déjà informée de l'arrivée du sieur Lefort à Constantinople. Le ministre de Russie à Madrid l'ayant adressé à mon ministre, le sieur de Zegelin, il est venu le voir et lui a communiqué ses instructions. Mais le contenu de ces dernières a engagé mon ministre de les prendre sous sa garde, à quoi le sieur Lefort s'est prêté aussi avec facilité, afin de ménager d'autant plus le secret de sa commission. D'ailleurs, pour éloigner tout soupçon, il lui a donné différents autres avis et directions, entre autres, de ne le venir voir que le plus rarement qu'il pourra; et comme tous ses fonds étaient épuisés par la longueur de son voyage, il n'a pas manqué non plus de lui avancer quelque argent pour le compte de la cour où vous êtes.

Vous pouvez faire de ces nouvelles l'usage que vous jugerez le plus convenable.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Thugut. — [2] Vergl. Nr. 18714.

18717. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 7 janvier 1770.

Je ne suis guère édifié des particularités renfermées dans votre dernière dépêche du 27 de décembre de l'année passée touchant la conduite que le roi de Pologne témoigne vouloir garder vis-à-vis de la Russie.[1] Vous ferez donc connaître au ministre de Russie à Varsovie que l'attachement aveugle de ce Prince pour les conseils pernicieux de ses oncles, qui ne peuvent manquer de le précipiter, à la fin, dans un abîme de malheurs, me cause un chagrin sensible, et que je commence à soupçonner que ces gens s'entendent peut-être avec la cour de Vienne, et que les démarches qu'ils font faire au Roi leur neveu, ne sont que l'effet des inspirations de cette cour impériale. Je crois que leur intention est de commettre tellement le roi de Pologne avec la cour de Russie que cette dernière soit obligée, à la fin, de condescendre à l'élévation du duc de Teschen au trône de Pologne. Je suis persuadé que, si quelqu'un qui ne pût leur être suspect, voulait les sonder à cet égard par un tiers, il trouverait que leur véritable projet est sûrement celui que je soupçonne, et que je viens de vous découvrir.

Mais comme pareil évènement serait tout ce qui pourrait arriver de plus fâcheux, vous prierez, de ma part, le prince Wolkonski de vouloir se concerter encore de nouveau avec vous sur les moyens propres et efficaces pour tirer le roi de Pologne de l'aveuglement où il est plongé, et lui faire éviter les malheurs dans lesquels il se précipitera, sans cela, infailliblement. Ce Prince a des frères, qu'il paraît affectionner. Peut-être pourrait-on parvenir par le moyen de l'un ou de l'autre à lui ouvrir les yeux sur ses véritables intérêts. C'est ce que je remets à votre discernement, et c'est à vous à juger si cette voie serait propre à être tentée, de quoi vous me rendrez compte en son temps.

Nach dem Concept. Federic.

18718. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Berlin, 8 janvier[2] 1770.

Le peu de sincérité que, selon votre dépêche du 22 de décembre dernier, il y a dans l'insinuation faite par le général Fersen au chevalier Goodrick et répétée au comte Ostermann sur le désir de la Suède à renouveler son traité avec la Russie,[3] est une finesse de la part des

[1] Stanislaus erklärte, „qu'arrivât ce qu'il voudrait, il ne se prêterait à rien pour la Russie, à moins qu'il ne sût préalablement tout le plan de l'ambassadeur, et que, surtout, il n'abandonnerait jamais ses oncles". — [2] Vom 8. Januar ein Schreiben an d'Alembert in den Œuvres, Bd. 24, S. 469. — [3] Cocceji berichtete, dass nach Mittheilung Goodricks der Senat in den Instructionen beauftragt würde, die Verhandlungen bis Ende Mai hinzuziehen, um nach den russischen Waffenerfolgen sich über den Abschluss zu entscheiden.

Suédois qui ne me surprend nullement. La fourberie est, pour l'ordinaire, la ressource des faibles, lorsque les moyens nécessaires pour se soutenir leur manquent, et c'est la situation dans laquelle la Suède doit se trouver vraisemblablement à l'heure qu'il est. C'est tout ce que je puis vous dire pour le présent.

Federic.

Nach dem Concept.

18719. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 8 janvier 1770.

Vos dépêches du 22 et du 26 de décembre dernier viennent de m'entrer à la fois. Elles me confirment dans le pronostic que j'ai formé déjà depuis quelque temps sur le système actuel de l'Angleterre. En effet, j'ai tout lieu de présumer que le ministère d'à présent est près de sa chute, qu'un nouveau lui succédera, et que la cour sera obligée de donner quelque satisfaction à la nation sur les différents griefs qu'elle a portés à sa charge. Reste à savoir si le nouveau ministère aura plus de fermeté que le précédent, et quelle sera sa façon de penser. Ces deux articles décideront apparemment du plus ou du moins d'influence de la Grande-Bretagne dans les affaires de l'Europe et fourniront, par conséquent, de nouveaux objets très essentiels à votre attention, afin de vous mettre à même de me donner, à leur égard, de ces notions sûres et exactes, si nécessaires pour se faire une idée juste du système britannique.[1]

D'ailleurs, le départ du comte de Guines n'a été nullement occasionné par quelque brouillerie entre les deux cours; celui du baron de Goltz, au contraire, en est la seule cause; et quoique celui-ci ne m'ait demandé et obtenu la permission de revenir, pour quelque temps, dans sa patrie, que pour voir si l'air natal ne contribuerait pas au rétablissement de sa santé,[2] la France a cependant cru qu'il serait contre sa dignité de laisser son ministre à ma cour pendant l'absence du mien. Voilà la clef à toute cette énigme.

Federic.

Nach dem Concept.

18720. AU PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Berlin] 8 janvier 1770.

Monsieur mon Cousin. Je suis bien obligé à Votre Altesse des bonnes nouvelles qu'Elle me donne encore de ma nièce. J'ai bien cru qu'on lui interdirait encore l'écriture, par rapport à l'affaiblissement de

[1] Am 8. Januar übersendet der König den Ministern Finckenstein und Hertzberg einen von Maltzan seinen obigen Berichten beigelegten Juniusbrief zur Uebersetzung ins französische, „comme je souhaiterais de la lire". — [2] Vergl. Nr. 18580.

ses yeux, et j'aime mieux recevoir de ses lettres plus tard, par ménagement pour sa santé. Je suis avec toute l'estime et l'amitié possible, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le fidèle cousin, oncle et ami

Federic.

Je vous prie d'assurer ma chère nièce de ma plus tendre amitié.

Nach der Ausfertigung im Königl. Staatsarchiv zu Wiesbaden. Eigenhändig.

18721. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 10 janvier 1770.

Votre dépêche du 26 de décembre dernier vient de m'entrer, avec un post-scriptum de la même date, et je ne saurais vous dissimuler que je ne suis pas moins très mécontent du roi de Pologne. J'ai employé tout ce qui m'a été possible, pour le ramener dans le bon chemin, mais il pousse son obstination à n'écouter que les insinuations de ses oncles, si loin que toutes mes peines ont été jusques ici inutiles,[1] et que je ne saurais me promettre un meilleur succès pour l'avenir.

Quant à l'avis du comte de Panin au sujet des Dissidents, dont votre dépêche susmentionnée fait mention,[2] je n'en ferai aucun usage. Je prévois que ce serait à pure perte et ne produirait point le moindre effet, et, d'ailleurs, ils ne négligeront pas d'avoir soin eux-mêmes de leurs affaires, dès qu'il en sera temps.

Au reste, je cède avec plaisir aux instances du comte de Panin relativement aux subsides, et j'en ferai payer, dans le courant du mois de mars prochain, à Danzig les deux quartiers que j'ai promis de faire acquitter, à la fois.[3] Il m'est indifférent aussi que les payements suivants se fassent à Danzig ou à Varsovie, soit pour l'armée russienne ou pour d'autres sujets, et il ne dépendra que de la cour où vous êtes, de me faire savoir, en son temps, où il lui est le plus convenable de les faire toucher, et entre les mains de qui elle souhaite qu'ils soient délivrés.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 276 und 287. — [2] Solms berichtete, dass Panin zu gewissen Concessionen in der Dissidentenfrage sich bereit erkläre, wofern dadurch die Ruhe in Polen wiederherzustellen sei, zugleich aber vor einer vorzeitigen Mittheilung an die Conföderirten warne. — [3] Vergl. S. 282. — [4] In einem zweiten Erlasse vom 10. Januar befiehlt der König Solms, den Ueberbringer, Graf Solar de Gouvon, bei der Kaiserin und in der Gesellschaft einzuführen, „comme c'est un très aimable homme, et qu'il m'a été particulièrement recommandé par le duc de Savoie".

18722. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 10 janvier 1770.

Votre dépêche du 30 décembre de l'année passée m'est bien parvenue. Son contenu me donnant à connaître que la façon de penser et d'agir du roi de Pologne continue toujours à être la même vis-à-vis de la cour de Russie, je ne veux pas vous laisser ignorer de quelle manière le comte Panin s'est expliqué dernièrement envers mon ministre, le comte de Solms, à l'égard de ce Prince.[1] Il lui a déclaré dans les propres termes que voici: que l'impératrice de Russie sa souveraine désirait la conservation du roi de Pologne et n'était pas intentionnée de le sacrifier au parti opposé, pourvu que ce Roi ne la forçât pas à l'abandonner, ce qui arriverait, s'il s'obstinait à soutenir le résultat du dernier conseil du Sénat[2] par la force, et s'il voulait se déclarer lui-même ouvertement du parti des Confédérés.

Mon intention en vous faisant part de ces sentiments de la cour de Russie à l'égard du roi de Pologne, est que vous devez les communiquer en confidence à ce Prince et le prier réitérativement à cette occasion de vouloir une bonne fois ouvrir les yeux sur les dangers auxquels il s'expose par sa conduite actuelle, et ne pas courir ainsi à sa propre perte. Peut-être que la connaissance de la véritable façon de penser de la Russie à son sujet fera impression sur ce Prince et l'engagera à changer de conduite à l'égard de cette cour; de quoi vous aurez soin de me rendre fidèlement compte.

Nach dem Concept. Federic.

18723. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 10 janvier 1770.

Le parti que, selon votre rapport du 3 de ce mois, la cour où vous êtes, a pris de renforcer le cordon sur ses frontières, est tout ce qu'elle pouvait faire de mieux. Dans les conjonctures actuelles il est tout naturel qu'elle prenne toutes les mesures possibles pour mettre ses pays à l'abri de toute incursion, et personne ne saurait trouver à redire à une précaution aussi sage que raisonnable.

D'ailleurs, je n'ai rien de nouveau à vous communiquer, si ce n'est que, selon quelques lettres particulières de Kamieniec,[3] la garnison ottomane a abandonné Bender pour se retirer à Oczakow, de sorte que les Russes pourraient bien l'avoir occupé à l'heure qu'il est.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Das folgende nach dem Bericht von Solms, Petersburg 26. December 1769. — [2] Vergl. Nr. 18522. — [3] Bericht Benoîts, Warschau 30. December 1769, nach Briefen aus Kamieniec.

18724. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 11 janvier 1770.

Der König bestätigt den Empfang des Berichts vom 5. Januar.

Pour ce qui regarde la négociation d'emprunt du margrave d'Ansbach et de Baireuth entamée en Hollande, dont vous faites mention dans la susdite dépêche,[1] vous ferez bien d'avertir la personne que ce Prince emploie à cet objet, de la correspondance que vous croyez nécessaire d'entretenir là-dessus avec le sieur Hope, pour ne pas laisser tomber entièrement cette affaire, afin de pouvoir la reprendre et terminer avec succès, lorsqu'on le jugera à propos.

Quant à des nouvelles publiques, je n'en ai d'autres à vous communiquer aujourd'hui, sinon qu'on a des avis ici que les Turcs doivent avoir également abandonné Bender et s'être retirés à Oczakow; mais, cette nouvelle n'étant entrée que par des lettres particulières de Kamieniec,[2] elle mérite confirmation encore.

Nach dem Concept. Federic.

18725. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Berlin, 11 janvier 1770.

Votre dépêche du 1er de ce mois ne fait que m'entrer aujourd'hui. Le couvert qui la renfermait, était, à la vérité, bien collé, mais le cachet y manquait absolument, et on ne voyait même pas la moindre marque qu'il y ait été apposé. Il faut donc ou que vous ayez oublié de l'y mettre, ou que l'on ait ouvert cette dépêche au bureau des postes de France, et qu'on ait négligé de la cacheter de nouveau; alternative sur laquelle vous serez le mieux en état de me dire ce qui en est.

D'ailleurs, et pour ce qui est de vos dépêches en général, je vous ai déjà informé, tant par vos instructions que par mon dernier ordre immédiat,[3] que vous devez y faire entrer tout ce qui se passera de nouveau à la cour où vous êtes, soit relativement aux affaires intérieures, soit par rapport aux étrangères; les unes et les autres méritent également votre attention, et je me flatte de votre zèle que vous ferez tous vos efforts pour vous concilier, à cet égard, mon approbation dans le poste que je vous ai confié. Pour le présent, je suis surtout curieux de savoir si la France mettra effectivement, vers le printemps prochain, sa flotte en état d'entamer celle de Russie dans la Méditerranée, ou si celle-ci n'aura rien à craindre de sa part. C'est un article sur lequel

[1] Thulemeier berichtete, dass Markgraf Alexander seinen Bevollmächtigten, Hirsch (vergl. S. 248), abberufen habe, und empfahl, für den Fall der Wiederaufnahme der Verhandlungen die Beziehungen mit dem Bankier Hope nicht abzubrechen. — [2] Vergl. S. 290. — [3] Vergl. Nr. 18710.

je désire fort d'être bien instruit, de sorte que vous ne négligerez rien pour me procurer, le plus tôt possible, des notions sur lesquelles je puisse tabler.

Federic.

Nach dem Concept.

18726. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Berlin, 12 janvier 1770.

Je veux bien vous dire, quoique pour votre direction seule, que je suis, en quelque façon, bien aise de voir par le contenu de votre dépêche du 29 de décembre dernier, qu'il n'y a pas apparence que la cour de Russie parvienne à culbuter totalement le parti français en Suède.[1] En effet, si tout y réussissait au gré de cette cour impériale, et que l'influence de son parti prédominât sur celui de la France, il en arriverait vraisemblablement qu'on réfléchirait bien moins sur moi à Pétersbourg qu'on ne croit peut-être devoir le faire, les choses restant sur le pied où elles sont, à l'heure qu'il est, en Suède. Au reste, la mauvaise volonté des Suédois à mon égard et celui de la Russie n'est nullement à appréhender. La faiblesse de cette couronne et son impuissance sont des obstacles suffisants pour l'empêcher à mettre en exécution l'envie qu'elle pourrait avoir de nuire, soit à l'un ou à l'autre.

Il est ridicule d'ailleurs, si, après tous les avantages que les Russes ont eus pendant cette campagne, les Suédois comptent encore sur les succès que les Ottomans remporteront sur leurs ennemis, et se flattent d'en pouvoir profiter peut-être.[2] Pour vous mettre à même du peu d'espoir qu'ils doivent avoir à cet égard, je fais joindre ici un extrait des dernières nouvelles reçues directement de Turquie,[3] lequel vous mettra au fait de la véritable situation des affaires de l'empire ottoman et vous fera voir que toutes les troupes ottomanes ont effectivement repassé le Danube, et qu'il ne s'en trouve plus du côté-ci de ce fleuve.

Nach dem Concept.

Federic.

18727. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

[Berlin, janvier 1770.]

Finckenstein und Hertzberg berichten, Berlin 12. Januar, dass nach der Mittheilung Oeynhausens der englische Hof nicht geneigt sei, in die Rückgabe der landesherrlichen Befugnisse über die Grafschaft Hanau an den Land-

Eh bien, il faudra encore négocier pour lui tant à Pétersbourg qu'à Londres. Donnez les ordres aux ministres.[4]

Federic.

[1] Vergl. Nr. 18662. — [2] Vergl. Nr. 18718. — [3] Bericht Zegelins, Konstantinopel 18. November 1769. — [4] Demgemäss Ministerialerlasse an Solms und Maltzan, Berlin 16. Januar.

grafen Friedrich einzuwilligen, „que le Landgrave ne demandait que quelque complaisance qui pût mettre sa dignité qu'il croit compromise, à couvert, et qu'il serait content, si l'on ôtait la garnison de Hanau, article dont il n'était d'ailleurs pas fait mention dans les réservaux“.[1]

Nach der eigenhändigen Weisung des Konigs auf dem Berichte der Minister.

18728. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 14 janvier 1770.

Votre dépêche du 6 de ce mois ne fait que me confirmer dans l'idée qu'un changement de système à l'égard de la France n'aura pas lieu de sitôt à la cour où vous êtes.[2] Il est bien vrai que cette couronne lui a donné différents sujets de mécontentement, mais d'autres motifs plus puissants empêcheront toujours que l'alliance qui subsiste entre les deux cours, en souffre quelque altération. Le plus fort lien du côté de l'Autriche est que cette alliance lui tient le dos entièrement libre, et, en effet, aussi longtemps qu'elle est en bonne intelligence avec les maisons de Bourbon, elle n'a absolument rien à craindre pour le Brabant, ni même de la part des Turcs: deux avantages assez considérables pour elle pour qu'elle reste invariablement attachée à son système actuel.

Quant à la future Dauphine, je ne saurais me faire une grande idée des tentatives qu'elle voudrait faire en France pour essayer ses forces;[3] je crois plutôt que, dès que cette Princesse aura éprouvé, une couple de fois, le peu d'influence qu'on voudra lui permettre de prendre dans les affaires, elle s'en dégoûtera également et filera plus doux à l'avenir. C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui, n'ayant absolument rien de nouveau à vous mander.

Nach dem Concept. Federic.

18729. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 14 janvier 1770.

L'idée que, selon votre dépêche du 29 de décembre dernier, le comte de Panin se forme du système autrichien,[4] est très fondée. En

[1] Vergl. S. 141 und Bd. XXVIII, 132. — [2] Rohd berichtete über die ruhige Aufnahme der Vorgänge in Parma (vergl. S. 273) am wiener Hofe. — [3] Rohd berichtete: „Cette Princesse est si jeune encore, fort vive et belle d'ailleurs, et s'il est vrai que le Dauphin n'est pas grand génie, ne sera-t-elle pas tentée d'essayer ses forces? il y a grande apparence au moins.“ — [4] Panin hatte erklärt, „que les spéculations politiques qu'il forme pour un changement de système pour cette cour (vergl. S. 247. Anm. 2), sont fondées sur ses désirs plutôt que sur des espérances que cela pourrait avoir lieu“.

effet, il ne faut pas s'attendre à aucun changement à cet égard. Bien au contraire, le mariage de l'archiduchesse Antoinette avec le Dauphin resserrera encore davantage cette liaison et en affermira la durée. Mais, nonobstant tout cela, j'ai lieu de supposer que ce même système est, à l'heure qu'il est, très pacifique, et que le fardeau des dettes oblige cette maison à se tenir tranquille et dans de justes bornes.

De la part de la Suède la Russie peut être, pour cette année au moins, tout aussi tranquille. La Diète y finira, comme je l'ai pronostiqué, sans qu'on y ait pris quelque résolution qui puisse donner le moindre ombrage aux puissances étrangères, et je ne doute pas que la Russie ne soit entièrement rassurée sur les appréhensions [1] qu'elle a fait paraître autrefois sur ce sujet.

Au reste, et pour ce qui est de la nouvelle proposition du comte de Panin relativement au payement des deux quartiers prochains de mes subsides, [2] j'y trouve deux difficultés qui ne me permettent pas de l'accepter. D'un côté, les espèces en or sont si rares ici qu'il y a bien moyen de rassembler quelques milliers d'écus, mais jamais d'aussi fortes sommes que les deux susdits quartiers exigeraient, et, d'un autre côté, j'ai déjà fait tous mes arrangements pour me les procurer en roubles, de sorte qu'il m'est impossible d'y apporter quelque changement et de payer, cette fois-ci, en or. Vous aurez soin de faire poliment valoir ces considérations au comte de Panin.

Nach dem Concept. Federic.

18730. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 14 janvier 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 6 de ce mois, et je crois, vu l'obstination que, selon son contenu, le roi de Pologne continue toujours à témoigner de ne vouloir se désister de la conduite qu'il observe vis-à-vis de la Russie, que vous ferez bien de donner une fois à connaître à ce Prince, mais d'une manière convenable et polie, qu'à la fin il forcerait certainement par ses comportements tant moi que la Russie à l'abandonner à son propre sort, pour lui faire éprouver si l'assistance de ses prétendus amis sur laquelle il semble se reposer, sera assez efficace pour le secourir et le soutenir sur son trône. Vous n'oublierez donc pas de saisir une occasion convenable pour faire, comme de vous-même, pareilles insinuations à ce Prince et de tenter si, par de semblables représentations, vous parviendrez peut-être plus facilement à le faire rentrer en lui-même et à le convaincre de ses véritables intérêts.

[1] Wegen einer Verfassungsänderung zu Gunsten der Krone. — [2] Panin wünschte die Zahlung nicht in Rubeln (vergl. S. 242), sondern in holländischen Dukaten.

Au reste, on prétend qu'il doit régner en Moldavie et Podolie des maladies contagieuses parmi les troupes russes. Comme il pourrait facilement arriver que le fléau de la peste gagnât ces contrées, et qu'elle se mît dans l'armée russienne, vous aurez soin de m'instruire fidèlement de toutes les notions qui vous reviendront là où vous êtes, à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

18731. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 15 janvier 1770.

Votre dépêche du 9 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue. Vous faites bien, et je vous en sais gré de me communiquer les nouvelles qui entrent là où vous êtes, de France. Vous continuerez toujours de même à me faire soigneusement part de toutes celles qui reviendront ultérieurement à votre connaissance, et ne me laisserez rien ignorer, autant qu'il vous sera possible, de ce qui se passera d'intéressant dans ce pays.

Je vous dirai, en revanche, que mes dernières lettres de Varsovie[1] portent qu'on y a appris par des lettres de Kamieniec que, les Tartares ayant fait mine de vouloir faire une irruption en Pologne, un corps de troupes russes qui s'était avancé jusque vers Bender, avait tellement battu ces premiers qu'il en était resté un millier sur la place. On ajoute à cela que les Russes faisaient mine, à leur tour, de vouloir profiter de cette gelée pour tenter quelque chose de plus sur la place même de Bender, et que le prince de Géorgie[2] avec le général Tottleben[3] s'étaient déjà emparés de Trébisonde.[4] Vous ferez de ces nouvelles un usage convenable là où vous êtes, et aurez soin, au reste, de faire tenir au prince et à la princesse d'Orange les lettres[5] que vous trouverez ci-jointes, à leurs adresses.

Federic.

Nach dem Concept.

18732. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Berlin] 15 janvier[6] 1770.

Ma chère Nièce. Je n'ai point voulu vous écrire de peur que vous fissiez des efforts pour me répondre, avant que vos yeux se fussent

[1] Bericht Benoîts, Warschau 6. Januar. — [2] Heraclius. — [3] Vergl. Bd. XXVIII, 482. — [4] Trapezunt. — [5] Vergl. Nr. 18732 und Anm. 6. — [6] Von dem gleichen Tage ein Glückwunsch an den Prinzen von Oranien zur Genesung seiner Gemahlin in den Œuvres, Bd. 27, Th. 2, S. 118.

fortifiés et vos forces un peu revenues. J'aurais presque envie de vous gronder des vives alarmes que vous nous avez donnés; vous avez voulu savoir, ma chère enfant, si vous étiez aimée, et vous avez vu partout le désespoir dans les cœurs à la première nouvelle de votre danger. Dieu soit loué que cette cruelle maladie soit si heureusement surmontée, et j'espère, ma chère enfant, qu'au lieu de nous alarmer encore, vous n'aurez plus désormais d'autre maladie que de celles qui se guérissent au bout de neuf mois. Nous n'avons ici que des femmes sorties de couches et grosses, votre nouvelle belle-sœur commence à étendre son ventre en forme de promontoire, et la [princesse] Ferdinand se trouve dans le même cas. Je vous embrasse mille fois, ma chère enfant, malgré votre petite-vérole,[1] ce n'est pas votre teint que j'aime, mais votre esprit, mais votre admirable caractère, et que j'aimerai tendrement jusqu'au dernier soupir, étant, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

18733. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 15 janvier[2] 1770.

Votre dépêche du 2 de ce mois qui ne fait que m'entrer aujourd'hui, n'exigeant point de réponse, je me borne à me référer à mes ordres précédents. Ils vous auront déjà appris que l'article sur lequel il m'importe le plus d'être instruit, dans le moment présent, c'est de savoir si le ministère actuel se soutiendra ou s'il sera culbuté.[3] Au premier cas, et aussi longtemps que le gouvernail des affaires reste entre les mains de la présente administration, on peut poser en fait que la France aura pleine liberté de faire ce qu'elle juge à propos, au lieu qu'il n'en sera peut-être pas de même, si un nouveau ministère lui succède, qui, ayant plus de nerf et de fermeté, ne se laissera pas jouer par cette couronne comme celui d'à présent.

Der Schluss betrifft die Erstattung von Auslagen.

Nach dem Concept.

Federic.

18734. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 17 janvier 1770.

Quoique ni la Russie ni aucune autre puissance trouvera à redire aux nouvelles mesures que, selon votre dépêche du 10 de ce mois, la cour où vous êtes, prend pour couvrir ses frontières de Transylvanie,[4]

[1] Vergl. Nr. 18688. — [2] Vom 16. Januar ein Schreiben an die Churfürstin-Wittwe von Sachsen in den Œuvres, Bd. 24, S. 189. — [3] Vergl. Nr. 18705. — [4] Rohd berichtete über eine bevorstehende Verstärkung des Cordons durch zwei Infanterie- und zwei Kavallerieregimenter.

je ne crois cependant pas que la France les regarde avec la même indifférence, et je serais, par conséquent, bien aise si, par votre moyen, je pouvais être mis au fait de la façon dont elle les envisage. Quant aux motifs qu'on attribue à ces nouveaux renforts du cordon, l'Impératrice-Reine, aussi bien que le prince de Kaunitz, me paraissent trop sages pour présumer qu'ils prêtent jamais l'oreille aux insinuations séductrices de cette couronne contre la Russie.[1]

Mais, après tout, c'est encore une question à décider si la France même a envie de faire la guerre, et, supposé qu'elle en fût effectivement animée, je doute fort que l'état actuel de ses finances le lui permettrait. En attendant, il y a à la vérité, à l'heure qu'il est, toute apparence que le duc de Choiseul sera culbuté; mais, cependant, je n'y compte pas encore au point que je puisse regarder sa chute comme immanquable. Le temps nous apprendra si ces apparences se réaliseront enfin plus que par le passé où il a toujours trouvé moyen encore d'éluder les efforts du parti opposé.

Quoi qu'il en arrive, ses intrigues en Suède n'ont pas eu le moindre succès, et la Diète y finira plutôt, sans que sa cour y ait gagné autre chose que de faire rentrer ses créatures dans le Sénat.[2] C'est tout ce qui se présente aujourd'hui à vous être marqué.

Nach dem Concept. Federic.

18735. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 17 janvier 1770.

Votre dépêche du 10 de ce mois vient de m'entrer. La conduite que les Confédérés en Pologne continuent d'observer, m'est entièrement énigmatique, et je ne conçois pas l'effet qu'ils peuvent s'en promettre, puisque certainement il n'en saurait résulter rien de raisonnable ni pour leurs intérêts particuliers ni pour ceux de leur patrie. Je pense que la crainte seule de pouvoir être fait prisonnier par les Russes et envoyé en Sibérie, devrait être capable de leur faire faire de sérieuses réflexions et les retenir à ne pas pousser, comme ils font, les choses à l'extrémité; d'ailleurs il n'est pas à présumer que l'aveuglement se soit tellement emparé de leurs esprits qu'ils veuillent de propos délibéré se précipiter dans la misère et s'attirer les malheurs de tous les côtés.

Je souhaiterais bien, au reste, de savoir votre sentiment sur l'effet que pourraient produire sur le roi de Pologne des menaces qui seraient faites à ce Prince de la part de la Russie et de moi de vouloir l'abandonner et lui faire courir les risques d'être détrôné.[3] Comme vous con-

[1] Rohd berichtete, dass die Franzosen in Wien gegen Russland hetzten, „soit pour donner de l'aigreur, soit pour inspirer des défiances, soit enfin pour conseiller des précautions propres à augmenter l'un et l'autre". — [2] Vergl. Bd. XXVIII, 508. — [3] Vergl. Nr. 18730 und 18736.

naissez le terrain là où vous êtes, et que vous devez, par conséquent, être à même de juger de l'impression que pareilles menaces pourraient faire sur l'esprit de ce Prince, vous aurez soin de me dire tout naturellement votre pensée là-dessus et attendrez mes ordres ultérieurs, avant que de procéder à faire des déclarations, dans ce sens, à ce Prince.

Nach dem Concept. Federic.

18736. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 17 janvier 1770.

Votre dépêche du 2 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, et, après que tous mes efforts pour ramener le roi de Pologne dans le bon chemin, ont été inutiles, la faiblesse de ce Prince m'a fait venir l'idée que peut-être les menaces pourraient faire plus d'effet sur son esprit que toutes les insinuations que nous lui avons fait passer jusques ici avec tant de douceur.[1]

En attendant, je suis très persuadé que, si la France pourrait animer la cour de Vienne à se mêler des affaires de Pologne, elle n'en laisserait sûrement pas échapper l'occasion. Le duc de Choiseul aime trop les tracasseries pour y manquer, et je viens d'en faire une nouvelle expérience à mon égard par tous les moyens qu'il a employés pour retarder le départ de mon ministre le baron de Goltz de Paris. Mais ils ne lui ont nullement réussi, et, ayant appris qu'il avait fait intercepter mes ordres pour ce départ, j'en ai fait passer le double par les mains de l'ambassadeur de Hollande,[2] de sorte qu'ils lui sont enfin parvenus, et qu'il s'est déjà mis en chemin[3] pour revenir ici, où je l'attends d'un jour à l'autre. Il y a laissé le secrétaire d'ambassade de Sandoz Rollin, et quoique le duc de Choiseul fasse ouvrir également toutes les dépêches de ce dernier,[4] il ne laissera pas de m'informer de tout ce qui se passe à cette cour, et dès que j'y trouverai quelque article qui puisse intéresser la cour où vous êtes, je ne manquerai pas de vous le communiquer pour le porter à sa connaissance. Jusques ici[5] il n'y a eu qu'un accident, peu conséquent dans le fond, arrivé dans la chapelle royale et qui doit avoir fait quelque impression sur le Roi. Ce Prince qui, depuis l'attentat de Damiens sur sa personne,[6] ne saurait éloigner de son esprit les appréhensions et une certaine défiance, a été saisi par un très grand fracas, occasionné, à ce qu'on a cru d'abord, par une arme à feu. Mais, après des recherches plus exactes, on a découvert qu'une femme du peuple, au lieu de choisir dans le magasin d'un marchand de bou-

[1] Vergl. Nr. 18735. — [2] Vergl. Nr. 18671 und 18672. — [3] 30. December 1769. — [4] Vergl. S. 291. — [5] Das folgende nach dem Berichte Thulemeiers, Haag 9. Januar. — [6] Am 5. Januar 1757, vergl. Bd. XIV, 551.

gies une bougie ordinaire, avait pris une bougie d'artifice, qui, s'élançant de sa main avec un bruit épouvantable, avait éclaté en fusées.

Au reste, mes dernières lettres de Vienne[1] portent que la cour a résolu de renforcer son cordon sur les frontières de Transylvanie; mais comme ce renfort ne consiste qu'en quatre régiments, on ne saurait non plus le regarder que comme un arrangement purement défensif dont personne n'a sujet de prendre quelque ombrage. De Suède je m'attends également, d'un jour à l'autre, à la nouvelle que la Diète a été finie, sans que le parti français ait rien effectué, de sorte qu'il n'y aura rien non plus à appréhender de ce côté-là.

Der Schluss betrifft die Erstattung von Auslagen.

Nach dem Concept. Federic.

18737. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 18 janvier 1770.

Les nouvelles de France relativement à l'élévation du nouveau contrôleur-général[2] et [à] la situation actuelle des finances de ce pays, renfermées dans votre dernière dépêche du 12 de ce mois, m'ont fait plaisir. J'ai été bien aise surtout d'y trouver que les circonstances dans lesquelles les finances de la cour de Versailles se trouvent,[3] ont mis le crédit de cette cour entièrement à bas en Hollande, et qu'on commence à s'y apercevoir qu'une banqueroute de sa part pourrait bien avoir lieu un jour.

Pour ce qui regarde les nouvelles d'Angleterre, je suis persuadé qu'il vous sera facile d'apprendre, de temps à autre, des notions intéressantes par le général Yorke sur ce qui se passe dans ce royaume, lesquelles vous ne me laisserez pas ignorer, mais aurez soin de me communiquer exactement tout ce qui vous reviendra digne d'attention par rapport aux affaires de ce pays.

Nach dem Concept. Federic.

18738. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Berlin, 18 janvier 1770.

Votre dépêche du 5 de ce mois ne m'est parvenue qu'aujourd'hui; et, pendant le séjour que vous ferez à la cour de Versailles, un article

[1] Vergl. Nr. 18734. — [2] An Stelle von Mainon d'Inveau, der am 20. December 1769 sein Amt niedergelegt hatte, war der Abbé Terray, Parlamentsrath von Paris, zum Generalcontroleur der Finanzen ernannt worden. — [3] Thulemeier berichtete: „Le sieur Mainon d'Inveau a abandonné le département qui lui était confié, dans le plus grand désordre, sans laisser un denier à la disposition du Roi."

qui demande toute votre attention, c'est de vous empresser à vous mettre bien au fait de la façon de penser du duc de Choiseul et d'approfondir son caractère. Selon toute apparence ce ministre se soutiendra encore pour quelque temps dans le poste qu'il occupe, et au moyen d'avoir des notions justes et exactes sur ces deux objets, on sera à même de juger si, nonobstant l'épuisement des finances, il sera capable d'engager une guerre, ou s'il préférera de maintenir la paix et la tranquillité.

Un second article qui mérite d'être bien suivi, c'est celui des finances, et vous n'oublierez pas d'y être toujours attentif, afin de m'informer de tout ce qui vous reviendra à leur égard. Il y a, à la vérité, des avis qui prétendent que leur épuisement a contribué, en partie, au délai des noces du Dauphin;[1] mais j'ai d'autant plus de peine d'y ajouter créance qu'un retard de huit jours seulement[2] ne saurait y apporter un changement considérable. D'ailleurs, je connais au Roi Très-Chrétien une aversion trop décidée pour toute banqueroute pour pouvoir m'imaginer qu'on pût jamais l'engager à y consentir.

Au reste, le baron de Goltz vient d'arriver ici, mais sa santé n'est encore nullement bien rétablie, et, pour ce qui est des nouvelles politiques, je n'en ai guère aujourd'hui à vous communiquer, si ce n'est que les Tartares, ayant voulu passer le Niester du côté de Bender, ont été repoussés par les Russes,[3] et que la Diète de Suède est sur le point de finir, sans que le parti français y ait obtenu d'autre avantage que de se procurer la supériorité dans le Sénat.[4]

Nach dem Concept. Federic.

18739. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Berlin, 19 janvier 1770.

Il faut bien que le parti français en Suède se berce encore de l'idée de conclure une alliance avec la France, et qu'il se repose fortement là-dessus, puisque, s'il n'avait pas des espérances de pouvoir tirer des subsides de cette puissance, il serait impossible, à ce que je crois, qu'on pût songer à vouloir prendre les arrangements dont vous faites mention dans votre dépêche du 5 de ce mois.[5]

N'oubliez-pas, au reste, de m'instruire des notions qui vous reviendront sur les voyages qu'on veut faire faire aux deux jeunes princes

[1] Bericht Thulemeiers, Haag 12. Januar. — [2] Sandoz berichtete, dass die Abreise der Erzherzogin Maria Antoinette aus Wien vom 16. auf den 24. Mai verschoben sei. — [3] Vergl. S. 295. — [4] Vergl. S. 297. — [5] Cocceji berichtete von grossen Geldbewilligungen für den Hof, die Landesvertheidigung u. a.

de Suède, et dans quels pays ils comptent de se rendre,[1] vu que je suis curieux d'en être informé.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

18740. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BLANCHOT A DRESDE.

Berlin, 19 janvier 1770.

J'aperçois par le contenu de votre dernière dépêche du 15 de ce mois que les états de Saxe ont créé plusieurs nouveaux impôts pour pouvoir accorder, par le recez de la Diète,[3] à l'Électeur les concessions dont vous venez de me rendre compte.[4] Il s'agira donc présentement de voir s'il y aura moyen de lever ces nouveaux impôts et les faire entrer dans les caisses. C'est ce que le temps seul nous apprendra.

Federic.

Nach dem Concept.

18741. A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 19 janvier 1770.

Madame ma Sœur. Rien ne pouvait m'être de plus agréable que le souvenir de Votre Majesté Impériale auquel Elle daigne joindre une magnifique pelisse.[5] Vous voulez, Madame, conserver votre prophète, parcequ'il vous a annoncé au pied de la lettre ce que vos troupes victorieuses ont exécuté;[6] désormais je braverai la rigueur des saisons sous les auspices de Votre Majesté Impériale, et sans que mon âme

[1] Wie Cocceji am 19. December 1769 berichtet hatte, sollte Prinz Karl auf Anrathen der Aerzte die Bäder in Spaa gebrauchen und bei dieser Gelegenheit mit seinem jüngeren Bruder, Prinz Friedrich, Deutschland besuchen. Nach dem Bericht vom 5. Januar 1770 war das Reisegeld angewiesen. — [2] Am 24. Januar fordert der König Auskunft über Preis und Transportkosten von 30pfündigen eisernen Kanonen, die er früher mit 120 Thlrn. das Stück bezahlt habe. — [3] Der Landtag wurde am 14. Januar geschlossen. — [4] Ein „don gratuit" von 130000 und 50000 Thlr. „sous le nom d'étrennes de noces". — [5] Durch Dolgoruki am 20. Januar in einer Audienz überreicht, zu der er Tags zuvor durch Finckenstein beschieden worden war. Dolgoruki berichtet, Berlin 23. Januar: „Der König sagte mir, er sei sehr dankbar für dieses Zeichen der Freundschaft Ihrer Kaiserl. Majestät für ihn; er habe aber von Ihrer Majestät ein noch viel kostbareres Geschenk erhalten, nämlich das Porträt Ihrer Majestät (vergl. Bd. XXVIII, 505), das er bereits befohlen habe einzurahmen, und er fügte hinzu, dass er es mir zeigen würde, wann er es würde thun können." [Moskau. Hauptarchiv des Kaiserl. Ministeriums der Auswärt. Angelegenheiten.] Am 20. Januar fordert der König von Finckenstein Auskunft, ob er der Etikette gemäss Geschenke zu machen habe, und befiehlt ihm am 21., nach seinem Vorschlage vom 20., Dolgoruki mit einem Compliment ein Porcellanservice und dem Courier Lewaschew eine Dose, sowie das obige Schreiben an die Kaiserin und einen Erlass an Solms (Nr. 18742) zuzustellen. Am 23. Januar spricht der König dem Grafen Finckenstein seine Zufriedenheit mit der Erledigung der Aufträge aus. — [6] Vergl. Bd. XXVIII, 118.

s'exalte, je Lui prédis d'avance les plus heureux succès pour la campagne prochaine. Il est facile, Madame, de prévoir l'avenir, quand on se fonde sur les sages mesures que prend une Princesse éclairée et douée d'un génie supérieur, et que l'on compte sur les avantages que des généraux intelligents et des troupes disciplinées doivent emporter sur des barbares aussi amollis qu'ignorants dans l'art de la guerre; je le dispute non seulement à Mustapha,[1] mais même, Madame, à tous les alliés de Votre Majesté Impériale en zèle et en attachement pour Ses intérêts et en admiration pour Sa personne; ce sont presque des idées innées, ce sont des sentiments inséparables de ma façon de penser avec lesquels je serai à jamais avec la plus haute considération, Madame ma Sœur, de Votre Majesté Impériale le bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Kaiserl. Ministeriums der Auswärtigen Angelegenheiten zu St. Petersburg. Eigenhändig.

18742. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 21 janvier 1770.

J'ai été extrêmement sensible à la nouvelle marque d'amitié que l'impératrice de Russie vient de me donner par les belles fourrures qu'elle m'a fait présenter par son ministre le prince Dolgoruki, ainsi que par la lettre très obligeante dont elle a bien voulu les accompagner.[2] Aussi n'ai-je eu rien de plus pressé que d'en témoigner ma reconnaissance à Sa Majesté Impériale par une réponse de ma propre main[3] dont j'ai fait charger également le sieur de Lewaschew, qui a été le porteur de ce magnifique présent, et qui vous remettra la présente.

Tout ce qui m'a fait de la peine, c'est que le cadre pour le portrait de Sa Majesté Impériale, auquel je fais donner toute la magnificence possible, n'était pas encore achevé le jour que le prince Dolgoruki m'a présenté ces fourrures.[4] Il ne le sera même que dans quelques semaines d'ici, de sorte que ce ministre n'a pas pu voir encore la place distinguée que je destine dans mon cabinet au portrait d'une princesse que je regarde comme ma plus intime amie et alliée.

D'ailleurs, je n'ai pas été moins charmé d'apprendre par votre dépêche du 7 de ce mois qu'on continue d'être content, à la cour où vous êtes, de la conduite de mon ministre à Constantinople le sieur de Zegelin. Je lui ai fortement recommandé de ne se point mêler du tout du rétablissement de la paix, à moins que la Porte ne lui fasse faire la première des propositions. Car, après tous les avantages que

[1] Kaiserin Katharina schrieb am 24. December 1769 (a. St.): „L'hiver passé, Mustapha prétendait en faire la parure, les circonstances y ont mis obstacles.“ — [2] Vergl. Nr. 18741. — [3] Nr. 18741. — [4] Vergl. S. 301. Anm. 5.

la Russie a remportés, il me paraît bien ridicule qu'on s'attende de sa part qu'elle s'explique la première sur les conditions auxquelles elle voudrait faire la paix,[1] et, selon toutes les apparences, ce ne sera que le succès de la campagne de cette année qui décidera cet article foncièrement.

En attendant, je ne suis nullement surpris de l'empressement que les Anglais font paraître pour accélérer le rétablissement de la paix.[2] Cette nation n'a que son commerce en tête; c'est lui seul qui l'occupe, et tout le reste lui est fort indifférent.

Au reste, le baron de Goltz est de retour ici depuis un couple de jours, et je suis bien aise de vous communiquer quelques particularités qui me sont revenues de France, et dont vous pourrez faire confidence au comte de Panin. On prétend que les finances y sont délabrées au point et les dettes si accumulées qu'il n'y a plus moyen de faire face aux dépenses courantes, et que, dans deux ans d'ici, le gouvernement ne saurait éviter de faire banqueroute. Quant au duc de Choiseul, son crédit est bien ébranlé par les intrigues du parti opposé, et tout ce qui le soutient encore en quelque façon, c'est que le duc d'Aiguillon[3] qu'on lui destine pour successeur, est encore plus haï que lui dans le royaume. En attendant, ce ministre soutient, à ce qu'on prétend, que la France est obligée d'assister la Porte contre la Russie dans la présente guerre en qualité d'alliée, de sorte que je ne suis pas sans crainte qu'en conformité de ce principe il n'ait dessein de faire attaquer au printemps prochain la flotte russienne par un coup fourré et dans le temps qu'on s'y attendra le moins. On suppose même qu'au cas que la présente guerre eût donné lieu à une guerre générale, il n'aurait pas manqué de rompre avec l'Angleterre, mais qu'après la mauvaise réussite de ses manigances en Suède il a renoncé à cette idée.

Enfin, on fait en France tant de préparatifs de magnificence pour les noces de la future Dauphine[4] que cette dépense seule ne saurait qu'accélérer la ruine de la noblesse et de la cour même.

Je ne sais si l'Impératrice aime la porcelaine. Nous en avons à présent ici de très belle. C'est à vous à savoir si un présent de cette nature pourrait lui faire plaisir et si elle pourrait agréer un service de table et de dessert complet ou quelque autre chose en ce genre pour servir de meuble, comme cadre de miroir, lustres, branches, étui de pendule, garniture de cheminée etc. J'attends sur cela votre réponse.

Federic.

Nach dem Concept; der eigenhändige Zusatz nach der im übrigen chiffrirten Ausfertigung.

[1] Vergl. Nr. 18681. — [2] Solms berichtete, Murray dringe bei Cathcart darauf, dass sich die russische Regierung baldigst über die Friedensbedingungen äussere. „Cet empressement a déplu ici." — [3] Vergl. Bd. XXVIII, 468. — [4] Die Vermählung erfolgte am 16. Mai.

18743. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 21 janvier 1770.

Le renfort que, selon votre dépêche du 13 de ce mois, on destine au cordon en Transylvanie,[1] est une précaution très sage et tout ce que la cour où vous êtes, peut faire de mieux pour couvrir ses frontières.

D'ailleurs, les gazettes annoncent qu'elle a dessein de faire, cette année, un tour en Moravie, et, comme je n'en trouve absolument rien dans vos dépêches, vous n'oublierez pas d'y suppléer et de me dire ce qui en est.

Nach dem Concept. Federic.

18744. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM ÖSTERREICHISCHEN GESANDTEN NUGENT.

[Berlin, 21. Januar 1770.]

Nugent berichtet, Berlin 23. Januar, an Kaunitz: „Am 20. dieses liessen mir der König durch den Abate Bastiani bedeuten, dass Sie des morgenden Tags bei der Abend-Cour mit mir sprechen wollten. Ich fand mich bei solcher zur gewöhnlichen Stund ein. Sobald Se. Majestät mich allda wahrnahmen, zogen Sie mich gleich auf die Seite und begaben Sich mit mir in ein anderes Appartement.

Anfänglich erkundigten Sie Sich um das höchste Wohlsein beider kaiserlicher Majestäten; hernach wiederholten Sie mit den nämlichen Worten, derer Sie Sich am 29. octobris a. p. bedienet[2] und die von mir am 31. d. M. gehorsamst einberichtet worden, wie vergnüglich Ihro gewesen wäre, mit des Kaisers Majestät die persönliche Bekanntschaft zu stiften, und fügten sodann bei, dass, da Sie die Staaten der Kaiserin-Königin Majestät nicht unangemeldet betreten wollten, Sie bereits Höchstderoselben Begnehmigung zur vorgesetzten Entrevue mit des Kaisers Majestät in Mähren schriftlich nachgesucht hätten.

Als ich hierauf antwortete, ein so werther Gast, wie Seine Majestät wären, könnten Sich schon im Voraus von dem lebhaftesten Vergnügen überzeugt halten, so Dero höchste Anwesenheit allda erregen werde, so sagten Sie nur noch: »J'espère qu'à cette occasion je ferai aussi la connaissance du prince de Kaunitz.«[3]

Von da fingen Sie einen gemischten Discours an, den Sie über eine Stund lang fortsetzten, wornach Sie mit mir in den grossen Coursaal zurückkehrten."

In einem Postscriptum ergänzt Nugent den obigen Bericht: „In dem vorgedachten gemischten Discours sagten Se. Majestät von dem Duc de Choiseul: »Il est d'un caractère bien étourdi.« Dann weiters

[1] Rohd berichtete, dass der Cordon verdoppelt werden sollte. — [2] Vergl. Nr. 18533. — [3] Vergl. S. 206.

von den französchen Maassnehmungen, auf Parma deutend:[1] »Ces Messieurs veulent régler la maison de leur voisin.« Von England äusserten Sie Sich: »Je ne reconnais plus les Anglais. Ils auraient dû soutenir la Corse, et je ne crois pas que votre cour voit volontiers cette conquête.« In Ansehung der polnischen Unruhen liessen Sie Sich vernehmen: »Les Français envoient tout l'argent qu'ils peuvent, à Constantinople. Je ne sais au monde quel intérêt ils puissent avoir à fomenter cette guerre.«

Ich erwiderte hierauf: »Cela paraît d'autant plus singulier qu'ils ne sont ni limitrophes ni voisins des Russes.«

Alsdann redeten Sie eine Menge von denen englischen Possessionen in Amerika und Ostindien, kehrten endlich mit mir in den grössern Coursaal zurück.“

Nach der Ausfertigung im K. und K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv zu Wien.

18745. AU CHAMBELLAN BARON D'EDELSHEIM A BERLIN.

Berlin, 21 janvier 1770.

J'ai reçu votre lettre du 20 de ce mois,[2] et suis surpris de voir par son contenu que les fausses imputations dont on cherche à tort vous charger, vous ont fait venir l'idée de penser à votre retraite. Sachant que je suis content de vous et de la conduite que vous avez toujours observée, et ayant d'ailleurs la conscience nette, vous pouvez bien, ce me semble, mépriser tous ces mensonges et marcher également tête levée, attendant tranquillement l'occasion, que je pense avoir bientôt, d'être employé dans l'étranger.

Federic

Nach dem Concept.

18746. AU PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Berlin] 22 janvier 1770.

Monsieur mon Cousin. Je remercie infiniment Votre Altesse de la part qu'Elle prend à mon vieux jour de naissance. Il a donné la vie à une personne qui vous aime bien cordialement, et qui prend un intérêt bien vif à tout ce qui vous regarde. Je suis d'ailleurs charmé d'apprendre par les lettres mêmes de ma nièce l'entière conviction de sa reconvalescence,[3] en vous assurant, mon cher prince, de la tendresse et de l'estime infinie avec laquelle je suis, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le fidèle cousin, oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Staatsarchiv zu Wiesbaden. Eigenhändig.

---

[1] Vergl. S. 142 und 293. — [2] Liegt nicht vor. — [3] Vergl. Nr. 18747.

18747. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Berlin] 22 janvier 1770.

Ma chère Nièce. Je vous suis bien obligé, ma chère enfant, de l'intérêt que vous prenez au vieux jour de naissance de votre vieil oncle;[1] il mérite cet intérêt par la tendresse infinie qu'il a pour votre personne. Enfin, ma chère enfant, voilà une affreuse maladie de surmontée, et vous n'en ser[ez] pas moins belle et jolie que vous l'étiez auparavant; on m'assure qu'hors deux marques au front et une sur le nez, personne ne s'apercevra ni à vos traits ni à votre teint des ravages dont la petite-vérole avait menacé vos attraits.[2] J'en suis bien aise, car les charmes ne gâtent rien au mérite, et beaucoup de raison et de vertus sont encore embellis par les grâces d'un minois tel que le vôtre. Ne fatiguez point vos yeux, ma chère enfant. Depuis que je vous sais hors de danger, j'attends patiemment vos lettres, ne m'écrivez que lorsque vous le pourr[ez] faire, sans vous fatiguer.

Si nous jouissions à présent du plaisir de vous voir, vous ne verriez, ma chère, que des ventres étendus chez nos Princesses, elles sont presque toutes grosses.[3] Notre carnaval tire sur sa fin; nous avons ici toute une pépinière de dames russes et sarmates. Voilà à peu près tout ce qu'il y a de nouveau, car, ma chère, la tendresse que j'ai pour vous, a pour époque celle de votre existence, et elle ne finira qu'avec ma vie, étant, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

18748. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Berlin, 22 janvier 1770.

Le dernier ordinaire m'a apporté vos deux dépêches du 8 et du 12 de ce mois, et je vois par la première que le nouveau contrôleur-général entre dans la voie qu'il est obligé de prendre pour se brouiller avec le duc de Choiseul. Toutes les épargnes qu'il fait, tant sur le département de la guerre que sur ceux de la marine et des affaires étrangères,[4] jointes au retranchement du camp de Compiègne pour cette année,[5] sont diamétralement opposées au plan de ce ministre; et s'il retranche effectivement 10 millions sur l'armée, il me paraît indispensablement nécessaire d'y faire, en même temps, une réduction; de sorte

[1] Das Schreiben der Prinzessin liegt nicht vor. — [2] Vergl. Nr. 18732. — [3] Vergl. S. 296. — [4] Je 10 Millionen bei den ersten beiden, 5 bei dem letzten Departement. Dazu sollten weitere 25 Millionen an Gratificationen, Pensionen und am Schuldentilgungsfonds erspart werden. — [5] Zur Bestreitung der Kosten für die Hochzeit des Dauphins.

que vous n'oublierez pas de me dire ce que vous pensez sur ce dernier article, ainsi que si vous croyez que cette économie pourra subsister à la longue.

D'ailleurs, tout ce que vous me marquez, me fait croire que le parti opposé ne manquera pas de parvenir à son but et de culbuter le duc de Choiseul.[1] Le moment d'à présent m'y paraît assez favorable; mais si ses ennemis attendent que le mariage de la Dauphine soit passé, il me semble qu'ils auront bien plus de peine de réussir.

Enfin, je n'ai encore aucune nouvelle de Londres sur le saisissement d'un vaisseau anglais par les Espagnols;[2] et si vous apprenez quelque chose, de plus, au sujet des affaires de Portugal, n'oubliez pas de m'en faire part.

Federic.

Nach dem Concept.

18749. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 22 janvier 1770.

J'ai reçu par le dernier ordinaire vos dépêches du 5, du 9 et du 12 de ce mois, et leur contenu me fait juger que les affaires continuent toujours à être dans une grande fermentation en Angleterre. Cependant, ce n'est pas la première fois que j'ai vu de pareilles agitations contre la cour, et comme elles n'ont pourtant pas empêché qu'elle n'ait soutenu sa supériorité, je suis bien curieux de savoir s'il en sera de même cette fois-ci, et vous n'oublierez pas de me dire ce que vous en pensez. D'ailleurs, il me semble que le lord Chatham a très bien parlé au Parlement,[3] et, pourvu que le parti de l'opposition reste uni, je crois que le Roi sera pourtant obligé de céder et de consentir à la réforme du ministère actuel. En effet, la violence fait un des principaux traits du caractère national britannique, et la nation est capable de se porter à toutes sortes d'excès pour soutenir son système. Mais, comme je ne la connais cependant que par l'histoire, et que peut-être les circonstances du temps ont apporté quelque modification à sa fougue ordinaire, vous me marquerez ce que vous en jugez et si vous croyez que le Roi ferait mieux de ceder ou de rester ferme.

D'ailleurs, on n'est nullement satisfait en Russie de l'empressement

[1] Sandoz berichtete, Paris 8. Januar: „Il doit se trouver aujourd'hui dans une forte crise par les ressorts que la maîtresse de concert avec le chancelier (Maupeou) et le nouveau contrôleur font agir pour le culbuter.“ — [2] Vergl. dafür Nr. 18749. — [3] Die Eröffnung des Parlaments erfolgte am 9. Januar. Maltzan berichtete, London 12. Januar, dass Pitt das Vorgehen des Unterhauses und des Ministeriums bei den Wahlen in Middlesex (vergl. S. 280), das Verhalten der Regierung gegen die amerikanischen Colonien und die Leitung der auswärtigen Politik getadelt habe: „Nous sommes sans amis, sans alliés; ce n'est pas non seulement que nous n'en ayons pas, mais même nous nous trouvons dans le cas de n'en pas pouvoir retrouver; nous avons abandonné nos anciens alliés.“

du ministre d'Angleterre à la Porte pour entamer à cor et à cri une négociation de paix.[1] Cependant, je ne vous en fais part que pour votre seule direction, et vous aurez grand soin de garder cette anecdote pour vous, sans en sonner le moindre petit mot au ministère.

Enfin, on prétend en France[2] que les Espagnols ont saisi un vaisseau anglais, soupçonné d'avoir sondé les environs de la forteresse Vigo et de son port; mais comme on n'en marque pas la moindre particularité, on ne peut pas non plus y ajouter encore foi, et s'il vous en est revenu quelque chose, vous n'oublierez pas de m'en informer.

C'est tout ce que j'ai à vous mander aujourd'hui, et je n'ai rien à ajouter, si ce n'est que de vous avertir de joindre toujours, à l'avenir, une traduction française des pièces que vous m'adressez en anglais, vu que l'intervalle entre l'arrivée des postes et le moment que vos dépêches me sont remises, est trop court pour qu'on puisse le faire ici.

Nach dem Concept. Federic.

18750. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 24 janvier 1770.

Les nouvelles de Constantinople renfermées dans votre dépêche du 17 de ce mois dénotent manifestement combien la Porte est déroutée dans ses arrangements. C'est un très mauvais pronostic pour la seconde campagne, et il y a toute apparence qu'elle essuiera encore plus de revers que dans celle qui vient de finir. En général, quand de tels aveuglements s'emparent de l'esprit des souverains, c'est une marque peu équivoque que leur perte est très prochaine. D'ailleurs, il se peut très bien que l'affront qu'on a fait à l'ambassadeur de France,[3] ne s'origine que de ce que le peuple regarde sa cour comme le principal auteur et promoteur d'une guerre qui a tourné si mal pour la Porte.

Au reste, il s'en faut bien que le différend entre l'Angleterre et la France au sujet du pavillon soit entièrement terminé.[4] Mais, quelque envie que le duc de Choiseul puisse avoir de soutenir sa thèse, il aura cependant d'autant plus de peine de réussir que la disette d'argent est extrême en France. En effet,[5] l'intendant général des finances se trouve à cet égard dans un si grand embarras qu'il a été obligé de faire une réduction de 10 millions de livres sur l'état de la guerre, une autre de tout autant sur l'état de la marine et une troisième de 5[6] millions sur

[1] Vergl. S. 303. — [2] Vergl. Nr. 18748. — [3] Saint-Priest, der einer Truppenrevue vor der Stadt hatte beiwohnen wollen, war mit Schimpfreden und thätlich angegriffen worden und hatte nur mit Mühe vor dem erregten Pöbel sich flüchten können. — [4] Rohd berichtete, dass Choiseul dem englischen Ministerium in der Sache Recht gegeben haben solle und dass man den Streit als beendet ansehe. — [5] Das folgende nach dem Bericht von Sandoz, Paris 8. Januar. — [6] In der Vorlage verschrieben: „15", vergl. S. 306.

l'état des affaires étrangères, et il est très certain que de pareilles réductions ne dénotent guère un dessein ou une envie de se préparer à une guerre.

En Angleterre les affaires se trouvent également dans une fermentation extrême et dans une situation si orageuse qu'il y a tout lieu de douter que le ministère puisse se soutenir.[1]

Nach dem Concept. Federic.

18751. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 24 janvier 1770.

Votre dépêche du 17 de ce mois m'est bien parvenue. Comme le fond du caractère du roi de Pologne m'a été dépeint de différents côtés comme timide et extrêmement craintif, je crois que, puisque toutes les représentations qu'on s'est efforcé de faire jusqu'ici à ce Prince sur sa conduite vis-à-vis de la Russie, n'ont pris aucune couleur, que les menaces seront beaucoup plus efficaces et l'effet infaillible.[2] Pour cet effet, si le prince Wolkonski, quoique sans ordre de sa cour, mais uniquement par bonne intention et amitié pour le roi de Pologne, voulait prendre sur lui de menacer d'une manière convenable ce Prince que, s'il n'adoptait une façon d'agir différente de celle qu'il suit actuellement, sa souveraine, l'impératrice de Russie, aussi bien que moi, sans prendre plus longtemps à cœur ses intérêts, l'abandonnerions entièrement à son sort, il est à présumer qu'on parviendrait non seulement à l'intimider par là, mais aussi à lui faire changer réellement de conduite.

Il est certain et avéré que le but des Confédérés de Pologne n'est autre que de culbuter le Roi d'à présent, pour mettre à sa place et élever sur le trône de ce royaume soit un prince de Saxe ou tel autre d'une ancienne famille illustre, comme par exemple le landgrave de Hesse.[3] Si donc on pouvait convaincre le roi de Pologne d'aujourd'hui de la possibilité de sa détrônisation, de laquelle il paraît douter, je suis persuadé que cela ne manquerait pas de faire une forte impression sur son entendement et le ferait revenir de son aveuglement opiniâtre. Vous aurez soin, par conséquent, de communiquer ces idées à l'ambassadeur de Russie, et n'oublierez pas de me rendre compte de l'usage qu'il en aura fait.

Federic.

Nach dem Concept.

18752. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 25. Januar 1770.

Bei denen Umständen, worin sich der türkische Kaiser, so viel Mir bekannt, dermalen befindet, müsste billig seine grösseste und hauptsäch-

[1] Vergl. Nr. 18749. — [2] Vergl. Nr. 18735. — [3] Vergl. Bd. XXVIII, 73.

lichste Aufmerksamkeit dahin gehen, um eine ansehnliche und hinlängliche Armee zusammenzubringen. Allein nach Eurem letzterem Bericht vom 18. Decembris vorigen Jahrs gehen die deshalb treffende Anstalten noch sehr langsam und lahm von Statten, und der dagegen genommene Entschluss, die Moldau und Walachei zu verheeren,[1] ist nicht allein lächerlich, sondern recht abgeschmackt. Die Walacher sind so wenig als die Moldauer Schuld daran, dass die Türken nicht Stand halten und sich überall wegjagen lassen. Aus diesen und allen übrigen Anstalten kann Ich unmöglich der Pforte etwas anders als noch grösser Unglück prophezeien. In der ersten Campagne haben sie bereits die Walachei und die Moldau verloren, in der bevorstehenden verlieren sie gewiss, wenn keine bessere Anstalten vorgekehrt werden, die Krim; vielleicht kommt noch dazu eine Revolte in Griechenland und dem Archipel, und wer weiss, wie weit die Georgianer ihre Successe treiben werden, so dass die Pforte in die allergrösseste Verlegenheit und Gefahr gerathen wird.

Nur noch kürzlich[2] haben die Russen wieder neue Vortheile über die türkische Truppen erhalten, da eines von ihren bloss durch einen Major commandirten Detachements zu Braïlow von einem weit ansehnlicherm Corps Türken angegriffen worden ist; wobei sich aber der russische Commandeur so gut gehalten, dass er den Obristlieutenant Fabrice mit seinem Detachement noch abwarten können, worauf die Türken, ob sie gleich auch ihrerseits einige Verstärkung an sich gezogen, dennoch zurückgeschlagen worden sind und die Russen zwei Kanonen erbeutet und die Stadt behauptet, auch bei dieser Gelegenheit eine von denen Aigretten in die Hände bekommen haben, womit die Pforte gemeiniglich die neuen Hospodars zu beschenken pfleget, welche sie nach Abgang der vorigen einsetzen lässet.

Ueberhaupt erkenne Ich die Türken gar nicht mehr an ihren gegenwärtigen Anstalten. Vor Zeiten hat sie zwar der Prinz Eugen ebenfalls geschlagen; sie sind aber nach denen erlittenen Verlusten nicht gleich wie jetzo auseinander gelaufen und haben sich debandiret. Allein schon zu der Zeit, da der Achmet Effendi an Meinem Hoflager gewesen,[3] habe Ich Mir keinen grossen Begriff von der türkischen Verfassung gemacht, und, nach den gegenwärtigen Anstalten zu urtheilen, da alles so erbärmlich schlecht angegriffen wird und kein einziger geschickter Mann vorhanden ist, welcher ihre Armee commandiren kann, lässt sich nicht anders urtheilen, als dass sie keinen einzigen klugen

[1] Zegelin berichtete, dass durch Beschluss des Divans vom 6. December 1769 „alle griechische Einwohner der Moldau als Rebellen declarirt“ und die Truppenführer angewiesen seien, „sämmtliche Moldauer vom 7. Jahre an und darüber entweder niederzumachen oder als Sclaven zu verkaufen, und man vermuthet, dass auch nächstens die Walachei ein gleiches Schicksal haben werde“. — [2] Das folgende nach dem Berichte Benoîts, Warschau 17. Januar. — [3] November 1763 bis April 1764, vergl. Bd. XXIII, 556.

Mann in ihrem Divan haben müssen. Ich bin dahero sehr begierig, von Euch zu vernehmen, woher diese schlechte Verfassung dermalen kommt, und worauf sich dann eigentlich die sich anjetzo so sehr hervorthuende Lâcheté der Türken gründet. Inzwischen ist bei solchen Umständen freilich an keine Friedensunterhandlung zu denken, und wird zuvor noch abzuwarten sein, dass sie noch mehrere Schläge bekommen und dadurch auf friedfertigere Gedanken gebracht werden.

Uebrigens möchte Ich auch noch wissen, ob die nach Eurem obangezogenem Bericht dem französischen Ambassadeur widerfahrene Insulte[1] bloss der Brutalität des Volks zuzuschreiben ist oder nicht vielmehr daher rühret, weil selbiges den französischen Hof als den Urheber und Beförderer des gegenwärtigen Kriegs ansiehet. Ihr werdet dahero auch hierüber Mir Eure Gedanken eröffnen.[2]

Nach dem Concept. Friderich.

18753. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 25 janvier 1770.

Votre dépêche du 15 de ce mois m'a été fidèlement remise; et après l'épargne que, selon un de vos précédents rapports, le nouveau contrôleur-général a faite sur le département du duc de Choiseul,[3] j'ai lieu de supposer qu'ils sont brouillés ensemble. N'oubliez donc pas de me dire de quel œil le dernier a regardé cette réduction, vu que je suis très curieux de savoir quelle sensation elle a faite sur l'esprit du Duc, et qu'aussi à d'autres égards il est essentiel de connaître les dispositions de ces deux ministres vis-à-vis l'un de l'autre.

Quant à votre dépêche susmentionnée, je ne saurais vous dissimuler qu'il ne convient nullement que vous y mettiez en chiffre les conversations que vous avez avec le duc de Choiseul. Accoutumé comme ce ministre est, de faire ouvrir toutes les dépêches des ministres étrangers, c'est le moyen de lui faire connaître la clef de vos chiffres; de sorte que vous aurez grand soin de ne plus tomber dans la même inadvertance à l'avenir.

Federic.

Nach dem Concept.

18754. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 25 janvier 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 19 de ce mois et vous sais gré des nouvelles de France qu'elle renfermait.[4] Il est à présumer que dans

[1] Vergl. S. 308. — [2] Der obige Bericht Zegelins wird am 24. Januar an Solms zur Kenntnissnahme für Panin mitgetheilt. — [3] Vergl. S. 306 und 308. — [4] Ueber die Lage der Finanzen.

peu nous apprendrons également la tournure que les affaires auront prise en Angleterre, et ce qui se passera dans ce royaume à la rentrée actuelle du Parlement.

Thulemeier wird beauftragt, einen zuverlässigen Mann zu engagiren, „qui ait une connaissance parfaite des prix de l'or et de l'argent, . . . pour me servir utilement de ses lumières dans le cours du change, chaque fois qu'il en pourra être question".

Nach dem Concept. Federic.

18755. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON CZETTRITZ IN LANDSBERG AN DER WARTHE.

Potsdam, 25. Januar 1770.

Ich habe aus Eurem Bericht vom 19. dieses und dem dabei gefügten Extract eines Schreibens[1] des Lieutenants von Gotsch Alvensleben'schen Regiments den unangenehmen Vorfall wegen des von denen Conföderirten blessirten Unterofficiers und todtgeschossenen Dragoners von dem Remontecommando Eures Regiments sehr ungern ersehen. Nun werde Ich zwar diesen Vorgang durch Meinen Residenten in Warschau, den von Benoît, gehörigen Orts sehr releviren und eclatante Satisfaction anbegehren lassen;[2] da aber solches bei jetzigen verworrnen Zeiten in Polen von sonderlichem Effect eben nicht sein wird, so ist immer das sicherste, dass die Remontecommandos in Polen sich nicht vereinzeln, sondern beständig zusammenbleiben und solchergestalt denen Conföderirten, sich an sie zu vergreifen, die Gelegenheit benehmen; welches Ihr dann denen Commandos von Meinetwegen gehörig bekannt zu machen nicht unterlassen werdet.

Nach dem Concept. Friderich.

18756. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 26 janvier 1770.

Les Confédérés de Pologne, bien loin de mettre un frein à leurs démarches violentes envers mes sujets, ne font qu'accumuler, de jour à autre, leurs mauvais procédés à leur égard, ainsi que vous le verrez plus amplement par le rapport que le lieutenant-général de Czettritz vient de me faire en date du 22 de ce mois,[3] dont vous trouverez ci-

[1] D. d. „Ryczywol in Klein-Polen", 21. December 1769. — [2] Cabinetserlass an Benoît, Potsdam 25. Januar: „Comme je ne saurais y être indifférent, vous aurez soin de relever fort haut, comme il le mérite, là où vous êtes, cet attentat et en parlerez partout où il conviendra, sur un pied convenable." — [3] Czettritz berichtete, Landsberg an der Warthe 22. Januar, dass Conföderirte ein Werbecommando seines Regiments „aufgehoben und nach Posen gebracht haben". In der Antwort, Potsdam 26. Januar, ermächtigt der König Czettritz, dessen Herausgabe nöthigenfalls „durch Abschickung eines Detachements nach das erste das beste, denen Conföderirten zugehörige Dorf und Wegführung von 8 bis 12 ihrer Unterthanen" zu erzwingen.

joint un extrait. De pareils comportements étant non seulement contraires au droit des gens, mais blessant aussi ma dignité, je vous ordonne de faire des représentations très énergiques là où vous êtes, et [par]tout où il conviendra, pour le redressement de ces griefs, et de me rendre compte de l'effet que vos insinuations auront produit, afin que je puisse me déterminer en conséquence sur les mesures à prendre pour me procurer une satisfaction prompte et proportionnée aux excès commis.

Federic.

Nach dem Concept.

18757. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 26 janvier 1770.

Vos deux dépêches du 9 et du 12 de ce mois viennent de m'être rendues à la fois. Les particularités renfermées surtout dans la première, concernant la négociation du traité de la Suède avec la France,[1] me font présumer que, comme on n'a pas perdu encore là où vous êtes, toute espérance à conclure une alliance avec cette couronne, qu'elle pourrait bien avoir lieu encore. Les arrangements qu'on prend à la Diète,[2] dénotent au moins assez clairement qu'on s'y repose à percevoir des fonds qu'il est impossible de pouvoir toucher autrement qu'au moyen de subsides de la part de quelque puissance étrangère. La libéralité avec laquelle on vient de rendre aux Sénateurs les pensions dont ils [ont] joui autrefois, en fait également preuve; de sorte qu'il n'est question que de savoir d'où l'on prétend prendre les fonds nécessaires pour satisfaire à tous ces payements. La situation des finances de la France est cependant telle, à l'heure qu'il est, que vraisemblablement elle ne pourra guère employer des sommes fort considérables en faveur de la Suède; car pour vous en donner seulement en gros une idée, je veux bien vous dire que le nouveau contrôleur-général des finances, pour faire face aux dépenses courantes de la cour, vient de faire une réduction de 10 millions de livres sur l'état de la guerre, autant sur celui de la marine, et d'y employer, outre cela, les [17] millions destinés à la caisse d'amortissement;[3] d'où vous pourrez facilement conclure vous-même qu'il ne saurait y avoir grand espoir pour la Suède de se procurer des fonds de quelque importance de la part de la cour de Versailles.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Cocceji berichtete, die Verhandlung sei dem König und Senat übergeben. „On prétend cependant que les Sénateurs demandent des instructions plus claires et plus positives que celles que le comité secret a données.“ — [2] Vergl. S. 300. — [3] Vergl. S. 306 und 308.

18758. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A POTSDAM.

Potsdam, 26 janvier 1770.

La lettre ci-jointe que je viens de recevoir encore du sieur du Commun, m'avertit d'un »factum« conçu en des termes fort indécents et répréhensibles que le lieutenant-colonel hollandais Gaudot va publier au sujet du meurtre de son frère l'avocat-général,[1] et je vous adresse cette lettre dans l'intention que vous m'en disiez votre sentiment, ne comprenant rien aux plaintes que ledit lieutenant-colonel pourrait y mettre à ma charge.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

18759. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 27 janvier 1770.

Je viens d'apprendre qu'un certain Gaudot, lieutenant-colonel au service de Hollande, qui se trouve actuellement à Neuchâtel, est un esprit des plus turbulents, qui ne cherche qu'à occasionner toutes sortes de tracasseries dans ce pays,[3] et m'imaginant que le meilleur moyen pour mettre un frein à ses menées, serait de lui faire quitter ladite principauté, je vous enjoins, pour cet effet, d'insinuer de ma part au prince d'Orange que, comme cet homme se trouvait actuellement encore au service de la République, il me ferait un plaisir sensible de vouloir le rappeler et lui ordonner de se rendre incessamment à La Haye. Vous ferez bien aussi de faire les mêmes insinuations au prince Louis de Brunswick et n'oublierez pas de me rendre compte de la réponse qu'on vous donnera à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Der Hofrath du Commun (vergl. S. 243) berichtete, „Corcelles, bailliage de Grandson", 8. Januar, dass Gaudot ein „factum" über die Ermordung seines Bruders (vergl. Bd. XXVII, 602) ausarbeite, um es der Oeffentlichkeit zu übergeben; „il n'y a jamais eu de libelle diffamatoire de cette force; il y attaque également la gloire et l'honneur de Votre Majesté, celui de Son ministère et des trois personnes qui avaient l'honneur de représenter Votre Majesté pendant et après le meurtre de son frère" (Lentulus, Michell et Derschau). Commun schlug vor, den Erbstatthalter um die Abberufung Gaudots und die Beschlagnahme seiner Papiere zu ersuchen. — [2] Lentulus befürwortet, Potsdam 26. Januar, den Vorschlag Communs, da Gaudot nur eine Pension erpressen wolle. „Dans le fond cet homme n'a rien à se plaindre; Votre Majesté a donné des pensions à la veuve et à la sœur du défunt Gaudot, et [la] justice a été faite en toutes les formes." — [3] Vergl. Nr. 18758.

18760. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BLANCHOT A DRESDE.

Potsdam, 27 janvier 1770.

Vous avez, à la vérité, bien fait de toucher, dans votre dernière dépêche du 22 de ce mois, les particularités qu'elle renferme relativement au crédit dont paraissent jouir actuellement à la cour où vous êtes, le comte de Sacken et le baron d'Ende;[1] cependant, comme ce n'est pas ce qui concerne le ministère de Saxe, qui pique beaucoup ma curiosité, mais que je suis principalement intéressé à savoir au juste si les nouveaux arrangements de finances pris par la dernière assemblée des états de Saxe[2] produiront ou non des revenus suffisants pour entretenir le corps d'armée que la cour a actuellement sur pied, vous vous appliquerez à me fournir sur cet objet les notions les plus exactes qu'il vous sera possible de vous procurer.

Nach dem Concept. Federic.

18761. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 28 janvier 1770.

Puisque je ne me suis pas expliqué assez clairement sur la pacification de la présente guerre des Turcs et des Russes et sur ce qui regarde la Pologne,[3] je vais entrer dans un plus grand détail, afin que vous soyez en état d'expliquer clairement mes idées au prince Kaunitz.

Je conviens, premièrement, qu'à présent toute négociation et médiation de paix est hors de saison, vu l'obstination du Grand-Seigneur à continuer la guerre; mais, comme on peut prévoir avec beaucoup de probabilité que la campagne qui va s'ouvrir, tournera au grand désavantage des Turcs, on peut prévoir en même temps qu'ils rechercheront la paix avec grand empressement. Cela étant, il me semble que, si le ministre impérial à la Porte se trouvait muni d'ordres par avance pour offrir sa médiation, en cas qu'on voudrait faire la paix, que ce serait autant de gagné d'avance et moins de temps perdu pour pouvoir entamer cette négociation.

[1] Blanchot berichtete: „Le comte de Sacken, que l'on croyait noyé, est entièrement revenu sur l'eau et nage maintenant comme auparavant.“ Dagegen gelte der Sturz des Barons von Ende als bevorstehend. Vergl. S. 280. — [2] Vergl. S. 301. — [3] Rohd berichtete, Wien 20. Januar, über eine Unterredung mit Kaunitz betreffend die Vermittlung in Polen und an der Pforte. Hinsichtlich der ersteren bitte Kaunitz den König, „de s'en ouvrir plus particulièrement sur les moyens qu'on y pourrait employer“. Wegen der türkisch-russischen Vermittlung sei Kaunitz der Ansicht, dass entweder die Verhandlungen angesichts der kriegerischen Stimmung des Sultans als aussichtslos vertagt oder dass durch die beiderseitigen Gesandten bei Russland und der Pforte nachdrückliche Vorstellungen zu Gunsten des baldigen Friedensschlusses erhoben würden, mit der Erklärung, dass im Falle der Weigerung beide Mächte nicht umhin könnten, „de leur en faire voir la nécessité“. Vergl. Nr. 18700.

En second lieu, pour ce qui regarde la Pologne, engagé comme je suis avec la Russie et ayant garanti l'élection du roi Stanislas, il ne me conviendrait pas d'agir directement dans cette affaire, mais je proposerais que les Confédérés s'adressassent à l'Impératrice-Reine pour lui demander sa médiation, que cette médiation fût proposée aux Russes, et alors, en qualité d'ami commun et de voisin de la Pologne, je pourrais coopérer avec la cour de Vienne à la pacification de ce royaume. Et s'il ne s'agit que de la déclaration des Confédérés pour demander la médiation de la cour de Vienne, je proposerai une foule de moyens dont on aura le choix pour mener les choses à ce but.

Chiffre.[1] Voici mes raisons. Les Turcs, battus et maltraités par les Russes, n'auront aucune considération pour obtenir une paix passable; il n'y a qu'une puissance comme celle de l'Impératrice qui puisse les tirer de détresse, et, quant à la Pologne, il saute aux yeux que, si le contre-poids de la cour de Vienne ne soutient pas l'équilibre de leur liberté, il faut regarder désormais cette République comme tributaire de la Russie.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „au sieur de Rohd"; das Datum von der Hand eines Cabinetssecretärs.

18762. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 28 janvier 1770.

Votre dépêche du 15 de ce mois, avec les pièces y jointes,[2] m'est bien parvenue par la voie de Prusse. Mes lettres de France avaient également déjà fait quelque mention de l'imprudence du roi de Pologne à s'adresser à la cour de Versailles,[3] et je vous avoue que je ne sais que penser d'une telle démarche qui, comme l'effet le fait voir, n'a pu se faire avec la moindre ombre de prudence. Je conçois encore moins les motifs qui peuvent avoir porté ce Prince à la faire faire, et il faut de toute nécessité que ses oncles l'aient, pour ainsi dire, entièrement ensorcelé, puisque tout ce qu'il entreprend, ne tend qu'à son malheur et à sa ruine totale, et que le résultat de ses actions ne lui fait pas, à la fin, ouvrir les yeux sur l'abîme dans lequel il se précipite.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Das Vorangegangene, als zur Mittheilung an Kaunitz bestimmt, wurde ausnahmsweise en clair ausgefertigt, während sonst die Immediaterlasse von Anfang bis zu Ende chiffrirt wurden. — [2] Benoît übersandte abschriftlich eine Denkschrift, betreffend die Uebernahme der Vermittlung in Polen durch Frankreich, die der Secretär des früheren Kanzlers Zamoyski, Saint-Pol, Choiseul vorgelegt hatte, sowie dessen Schlussbericht über seinen Aufenthalt in Paris. Saint-Pol war, nach dem Berichte Benoîts, auf Anregung der Czartoryski von Stanislaus nach Paris gesandt und auf Beschwerde Wolkonskis zurückberufen worden. — [3] Bericht von Goltz, Paris 25. September 1769.

18763. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 29 janvier 1770.

Mon neveu le prince Guillaume de Brunswick, ainsi que quelques autres officiers de mes armées, désirent fort de faire la campagne prochaine contre les Turcs, en qualité de volontaires, et de se rendre, pour cet effet, à l'armée russienne. Je ne suis aussi nullement éloigné de leur en accorder la permission, mais je ne voudrais cependant le faire qu'après en avoir obtenu l'agrément de Sa Majesté l'impératrice de Russie. Vous aurez donc soin de vous informer si Sa Majesté Impériale veut bien y consentir, et vous n'oublierez pas de m'informer incessamment de sa résolution. Au reste, le dernier ordinaire ne m'ayant point apporté de vos dépêches, je n'ai rien à ajouter aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

18764. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 29 janvier 1770.

La fermeté que, selon votre dernière dépêche du 16 de ce mois, Sa Majesté Britannique fait paraître vis-à-vis de l'opposition,[1] me surprend, et je la regarde comme un phénomène d'autant plus extraordinaire qu'à en juger sur le passé, on n'avait aucun lieu de s'y attendre. Il faudra voir maintenant si elle se soutiendra et ce qui en résultera. Peut-être l'opposition prendra-t-elle, aussi de son côté, quelque résolution vigoureuse, et comme, dans cette situation, les affaires ne sauraient devenir que très intéressantes, vous redoublerez vos efforts pour prêter une attention suivie à tout ce qui se passera ultérieurement, afin de vous mettre à même de m'en rendre un compte aussi fidèle que détaillé.

Mais, pour ce qui est de la requête du sieur Valcroissant,[2] je ne veux pas vous dissimuler que, n'aimant pas d'engager à mon service des personnes qui manquent de conduite, j'ai de la peine de déférer à sa demande et d'accepter ses offres, de sorte que vous n'avez qu'à lui déclarer que je n'avais aucun besoin de ses services, et qu'il était le maître de faire sa fortune ailleurs.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Maltzan berichtete über Veränderungen im Hofstaat. „On vient de congédier tous ceux qui étaient attachés à la cour, et qui, à la dernière ouverture du Parlement, ou bien avaient voté contre la cour ou qui, pour éviter de donner leurs voix, ne s'étaient pas rendus au Parlement." — [2] Der ehemalige französische Oberst Valcroissant bot dem König, London 16. Januar, seine Dienste an. Er hatte 1763 einen Verwandten Choiseuls „d'un second coup d'épée" getötet, war darauf in Corsica gewesen, nach seiner Rückkehr 1769 zunächst in die Bastille gewandert, geflohen und darauf verbannt.

18765. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 29 janvier 1770.

Vous m'avez fait plaisir de me communiquer par votre dépêche du 23 de ce mois les nouvelles d'Angleterre telles qu'on les a reçues là où vous êtes. Les avis que je viens de recevoir directement de ce pays,[1] confirment le jugement que le général Yorke porte sur la situation présente des affaires de sa patrie, et, selon eux, il y a également toute apparence que le ministère britannique actuel se soutiendra malgré tous les efforts de l'opposition pour le culbuter.

Il est à croire, d'ailleurs, que le crédit que la France peut avoir en Angleterre, diminuera considérablement par les opérations maladroites que cette couronne a faites dans ses finances, et les arrangements que, selon mes lettres de Paris, le nouveau contrôleur-général des finances y a pris, depuis peu, pour subvenir aux dépenses courantes,[2] ne sauraient que faire perdre généralement, à ce qu'il me semble, à la cour de Versailles le peu de crédit qu'elle a pu avoir encore.

Nach dem Concept. Federic.

18766. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 30 janvier 1770.

C'est avec bien du plaisir que je consens à la demande du comte de Tschernyschew[3] de venir me faire sa cour ici, avant que de retourner dans sa patrie. Pour cet effet, il n'a qu'à se rendre ici après-demain, 1er de février, à l'heure ordinaire, et vous aurez soin de l'y accompagner pour me le présenter.

Nach der Ausfertigung. Federic.

18767. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 31 janvier 1770.

Les sentiments modérés que, selon votre dernière dépêche du 16 de ce mois, on commence d'adopter à la cour où vous êtes, relativement aux affaires de Pologne,[4] font assurément à l'impératrice de Russie et à son ministère plus d'honneur que tous les brillants succès de ses

[1] Vergl. Nr. 18764. — [2] Vergl. S. 313. — [3] Des bisherigen Gesandten in London. — [4] Solms berichtete: „Pourvu que, pour la gloire de la Russie, la considération du roi de Pologne et celle du rétablissement des Dissidents puissent être assurées, je suis tenté de croire qu'on ne fera pas de difficulté pour faire rechanger quelques autres articles dans l'arrangement politique de la république de Pologne."

armes, et je suis persuadé qu'en suivant ces principes, on n'aura nulle peine de pacifier les troubles à la fin de la prochaine campagne.

Autant que je connais le roi de Pologne, ce Prince ne fera le rétif dans cette occasion, et on pourra peut-être trouver moyen de lui faire entendre raison. C'est en général un bon prince, mais en même temps aussi faible qu'on peut l'être. Tel était son caractère lors de son élection, et comme il a été une fois élevé au trône de Pologne, il faudra bien le soutenir. Notre garantie solennelle nous y engage, et comme elle ne s'est pas étendue sur sa fermeté ni sur ses autres qualités personnelles, il faut le prendre comme il est, et user d'indulgence à l'égard de sa faiblesse. Il n'est certainement pas ni traître ni malicieux, et si la Russie veut examiner les choses au fond, elle le trouvera plutôt digne de toute sa compassion. En effet telle est sa situation. L'ascendant que ses oncles ont su prendre sur lui, le tient dans une dépendance absolue, et il n'est pas capable de secouer ce joug pesant. Souverainement mécontents de le voir porter par la Russie sur le trône de Pologne qu'ils avaient destiné au prince Adam leur frère,[1] l'attachement qu'ils auraient voué à la Russie, si elle avait favorisé ce dernier, s'est changé dans une haine cruelle contre leur neveu. De là vient qu'ils sont les premiers auteurs et promoteurs de toutes les Confédérations, et il m'en est revenu tant de particularités à ce sujet par les Polonais qui se sont retirés dans mes États, que je ne saurais plus en douter. Voyant à présent qu'il est impossible de faire monter le prince Adam sur le trône, ils ont changé de batteries et se sont rangés du côté du parti saxon, dans l'idée de brouiller si bien leur neveu avec la Russie qu'à la fin celle-ci l'abandonne entièrement à son sort et consente à une nouvelle élection en faveur d'un prince saxon. Dans ce dessein, ils ont fait faire tant de faux pas au roi de Pologne, et ce n'est qu'à la même vue qu'il faut attribuer l'assemblée du conseil du Sénat,[2] les différentes missions en France[3] et tant d'autres manigances qu'ils mettent en œuvre pour compromettre toujours davantage ce Prince avec la Russie. Tout étant disposé de la sorte, ainsi que, sans se tromper, on peut poser en fait, il me semble qu'il serait beaucoup plus convenable de faire éprouver son juste ressentiment aux Czartoryski, qui sont proprement les vrais auteurs et promoteurs de l'offense dont la Russie a sujet de se plaindre, et d'en épargner la peine à leur neveu, que nous avons une fois fait monter sur le trône, et qui, sans être ingrat ou traître, ne pèche que par un excès de cette faiblesse naturelle dont il n'était pas exempt à son élévation au trône, et qu'il conservera, selon toutes les apparences, jusqu'à la fin de ses jours.

[1] Vergl. S. 192. Fürst Adam war vielmehr der Sohn des Fürsten August Alexander und Neffe des Fürsten Michael, der Häupter der Familie Czartoryski und Oheime von Stanislaus Poniatowski. — [2] Vergl. Nr. 18493 und 18522. — [3] Vergl. S. 272 und 316.

Tel est le fidèle tableau de la situation de ce Prince. Il n'est sûrement pas trop chargé, mais tiré au naturel, et vous ferez bien de le communiquer au comte Panin et de lui lire même tout ce récit d'un bout à l'autre.

Au reste, je vous remercie du baril de caviar que vous venez de m'adresser à la suite de votre dépêche susmentionnée.

Federic.

Nach dem Concept.

18768. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 31 janvier 1770.

La perte que, selon votre dépêche du 24 de ce mois, la cour où vous êtes, vient de faire par la mort inattendue de feu l'archiduchesse Thérèse,[1] est des plus sensibles et, selon le portrait avantageux que vous faites de cette aimable Princesse,[2] je conçois sans peine toute la vivacité de la douleur dont le cœur paternel de l'Empereur doit être déchiré. N'oubliez pas de témoigner à ce digne Prince, à la première occasion qui se présentera, toute la part sincère que je prends à ce triste évènement, et combien je souhaite que ce soit le dernier qui lui arrive, et qu'il jouisse désormais d'un contentement parfait et non interrompu.

Quant aux affaires de Pologne et à la pacification des troubles actuels, l'extrait ci-joint de mes dernières lettres de Pétersbourg vous apprendra qu'on y commence d'adopter des sentiments plus modérés,[3] et je m'en promets d'autant plus un succès assuré que tout ce qui me revient de Constantinople et des arrangements militaires de la Porte, ne fournit aucun motif à un pronostic favorable pour ses armes dans la campagne prochaine. En effet, je ne désespère pas qu'il n'y ait pas moyen d'acheminer les choses à un but aussi salutaire, et, quoique j'aie bien présumé que la cour où vous êtes, voulant observer une exacte neutralité relativement aux affaires de Pologne, n'écouterait jamais les propositions des Confédérés, je ne vois cependant aucun motif qui pût l'empêcher d'employer ses bons offices pour la pacification, dès qu'elle en serait formellement requise par ces derniers. Je me réfère, à cet égard, à mes ordres immédiats du dernier ordinaire.[4]

Vous tâcherez de faire ce compliment à l'Empereur le mieux troussé que possible, car il est sûr que de toutes les infortunes auxquelles les hommes sont assujettis, aucune ne les touche plus sensible-

[1] Erzherzogin Therese, Tochter Kaiser Josephs II., starb am 23. Januar. — [2] „C'était une petite grâce naissante, dont la belle physionomie, une contenance extraordinaire et le germe des talents qui commençait déjà à pousser, concouraient à l'envie à rendre cet enfant fort cher à son auguste père." — [3] Vergl. Nr. 18767. — [4] Nr. 18761.

ment que la perte de leurs proches. J'entre dans la douleur paternelle, et je puis dire que je la partage avec lui.

Federic.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

18769. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 31 janvier 1770.

Votre dépêche du 24 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, et étant bien aise de vous mettre au fait, pour votre direction, de la façon de penser actuelle de la cour de Russie sur les troubles de la Pologne et les moyens de les pacifier, je vous communique pour cet effet l'extrait que vous trouverez ci-joint de mes dernières lettres de Pétersbourg,[1] qui vous instruira amplement sur cet objet. Je ne veux pas vous dissimuler que c'est avec bien du plaisir que j'ai appris les sentiments modérés que la cour de Russie veut bien adopter pour la pacification de la Pologne, lesquels donnent tout lieu d'espérer qu'ils aboutiront infailliblement à rétablir bientôt la tranquillité dans ce royaume.

A en juger, d'ailleurs, par tout ce que renferme votre susdite dépêche relativement aux Confédérés,[2] il est à croire que ces gens-là n'ont encore aucun projet tendant au but salutaire de pacifier leur patrie, mais que jusqu'à présent ils se bercent uniquement d'espérances chimériques à cet égard.

Je suis bien aise, au reste, d'apprendre que les maladies qui règnent dans la Moldavie, ne soient point épidémiques. Mais quoiqu'on veuille vous assurer là-dessus, vous ferez bien toujours de prêter toute l'attention requise sur ce sujet, pour pouvoir m'instruire à temps, s'il devait effectivement se manifester quelque contagion dans ces contrées; car comme le plus grand désordre règne présentement en Pologne, il n'y aurait d'autre moyen de se garantir du danger de pareil fléau, que par un cordon de troupes à tirer le long des frontières. Vous aurez soin également de m'informer des notions qui vous reviendront là où vous êtes, sur la perte que les Russes peuvent avoir essuyée par les maladies qui règnent parmi les troupes, et si l'armée en est considérablement diminuée ou non.

N'oubliez pas aussi de vous acquitter vis-à-vis du colonel Drewitz, lorsque vous aurez occasion de lui parler, de la commission dont je vous ai chargé par mes précédents ordres à son égard,[3] et continuez toujours à me rendre fidelement compte de tout ce qui vous reviendra d'intéressant là où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 18767. — [2] Benoît berichtete über fortdauernde Zusammenstösse der Conföderirten mit den Russen und über die Hoffnungen der ersteren auf grosse Erfolge der Türken im bevorstehenden Feldzuge. — [3] Vergl. S. 79.

18770. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 1er février 1770.

Je vous sais gré de m'avoir rapporté par votre dépêche du 26 de janvier dernier les nouvelles de France qu'on a reçues là où vous êtes, touchant l'arrangement pris par le duc de Choiseul, au moyen du sieur de La Borde, relativement aux finances de sa cour pour l'année courante,[1] et m'attends que vous continuerez à me mander soigneusement toutes les notions qui vous reviendront ultérieurement sur les affaires de ce pays.

De mon côté, je n'ai autre chose d'intéressant à vous communiquer aujourd'hui, si ce n'est qu'on est dans l'attente présentement à recevoir, à tout moment, la nouvelle de Suède de la clôture de la Diète et que les états de ce royaume se seront séparés tranquillement.

Je suis bien charmé, au reste, d'apprendre que ma nièce la princesse d'Orange se trouve à présent parfaitement rétablie, et qu'il y a lieu d'espérer qu'elle ne se ressentira nullement de la cruelle maladie qu'elle vient d'essuyer.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

18771. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 1er février 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 22 de ce mois [passé], et j'attends vos rapports ultérieurs sur tout ce qui se passera d'intéressant à la cour où vous êtes, et particulièrement sur les différents objets que j'ai recommandés à votre attention, tant dans vos instructions que dans mes ordres précédents.[3]

En attendant, on me mande de La Haye[4] qu'à la faveur du crédit du sieur de La Borde, ancien banquier de la cour, le duc de Choiseul a trouvé moyen de pourvoir aux besoins de l'année courante, et qu'il s'en est fait un mérite auprès du Roi son maître. Sa Majesté Très-Chrétienne a parlé elle-même à ce banquier avec beaucoup de bonté et l'a pressé de procurer jusques à la somme de 160 millions de livres, en lui assurant la recette de l'année et en lui promettant tel bénéfice qu'il jugerait à propos de demander. Celui-ci lui a répondu que, quoique retiré des affaires, il croyait devoir, dans ce moment, tous ses soins à l'État, et qu'il satisferait l'attente de son maître, mais que, sa fortune particulière étant assez bien établie pour pouvoir se passer de tout bénéfice, il se bornerait simplement à compter les intérêts et les dé-

[1] Vergl. dafür Nr. 18771. — [2] Vergl. S. 306. — [3] Vergl. Nr. 18725. 18738. — [4] Bericht Thulemeiers, Haag 26. Januar.

penses que cet objet lui occasionnerait, et rien au delà. Comme je serais bien aise de savoir si tout ce qu'on vient de m'en rapporter, est fondé, vous aurez soin de l'approfondir, pour me dire ce qui en est.

Der Schluss betrifft die Rückkehr des früher in Berlin ansässigen Diamantschneiders Hudde.

Nach dem Concept. Federic.

18772. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam] 1er février[1] 1770.

Mon cher Frère. C'est à moi à vous remercier, mon cher frère, de toutes les attentions que vous avez eues pour moi;[2] c'est un plaisir et une satisfaction pour moi de me trouver dans votre aimable compagnie, j'embrasse les occasions qui s'en présentent, sans qu'on m'en doive la moindre obligation.

J'ai mené ici une vie assez retirée depuis mon départ de Berlin, et je crois qu'elle sera interrompue aujourd'hui par l'arrivée de M. Tschernyschew[3] dont votre lettre, mon cher frère, fait mention. Il est sûr, comme vous le dites, que les Russes jouissent d'une grande protection de la Fortune, puisque tout leur réussit.

La question que vous me faites, si ce sont les grands génies qui font les succès des armes, ou si la Fortune y contribue seule, entre dans la plus profonde métaphysique. Les hommes sont convenus de donner aux causes secondes inconnues le nom de la Fortune, mais ces causes que souvent l'on ignore avant l'évènement, se découvrent dans la suite. Par exemple, ce qui fit triompher Rome des Carthaginois, ce furent les ressources réelles de la République romaine, sa prodigieuse population, sa constance, la sage lenteur de Fabius, la nonchalance de Hannibal après la bataille de Cannes et le généreux projet de Scipion l'Africain, qui transporta par diversion la guerre de l'Italie en Afrique. Il est donc sûr qu'en faisant le ressassement[4] de ces faits, il en résulte que deux ou trois bonnes têtes ont décidé du destin de Rome. Pour les guerres de Louis XIV, il avait pour lui l'habileté de Louvois qui préparait d'avance ses succès, de grandes armées supérieures à celles de son ennemi, un Turenne, un Condé et quelques autres, et, de plus, ses guerres étaient des surprises, il avait conquis le pays qu'il voulait envahir, avant que l'ennemi songeât à ramasser ses troupes; ainsi ses succès sont dus à la faiblesse de ses ennemis, à la supériorité de ses mesures et à la promptitude de ses expéditions.

Les Russes n'ont certainement pas des hommes comparables à ceux

[1] Vom 2. Februar ein Schreiben an Catt in den Œuvres, Bd. 24, S. 23. — [2] Prinz Heinrich schreibt, Berlin 30. Januar: „Vous daignerez recevoir mes remercîments pour le dîner que vous avez eu la complaisance d'accepter le 24." — [3] Vergl. Nr. 18760. — [4] Vorlage: „ressensement".

que la France porta dans ce siècle si glorieux pour elle; mais cet empire est gouverné par une femme qui a beaucoup de génie, et, en comparant les généraux russes aux vizirs et aux bachas du Grand-Turc, ils leur sont supérieurs comme une tortue l'est à une huître, comme un précepteur abécédaire est supérieur à un Lapon, comme une citrouille l'est à un chardon. Cet avantage, proportion gardée, est suffisant pour que les Russes l'emportent sur les Ottomans et se comblent d'autant plus de gloire aux yeux du public que la plupart des hommes ne jugent que par les succès, et non par la conduite des généraux et des troupes.

Pour moi, mon cher frère, je me regarde comme un *emeritus*, mon temps est passé, ma carrière prête à être remplie; ainsi, à moins qu'une occasion se présentât bien vite, je ne crois pas de remonter de ma vie sur ce théâtre de hasards et de vicissitudes. Je me borne à préparer tout ce qui est nécessaire, d'arranger tout d'avance, de bien aiguiser les couteaux, d'amasser des ressources, et, par ces soins, je crois avoir rempli mon devoir, afin que ceux qui viennent après moi, ne puissent point se plaindre de ma négligence à leur assurer des succès pour l'avenir. Toutes ces choses, mon cher frère, en temps et lieu vous feront encore souvenir de moi, et si je pouvais avoir de la sensibilité dans le tombeau, je me réjouirais d'avoir pu contribuer à ce qui peut étendre votre réputation et votre gloire, étant avec la plus tendre et la plus sincère amitié, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

18773. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BLANCHOT A DRESDE.

Potsdam, 3 février 1770.

Toutes les particularités que votre dépêche du 29 de janvier dernier renferme au sujet de l'arrivée de l'évêque de Kamieniec[1] à Dresde et de l'accueil qu'on lui fait à la cour de Saxe, ne m'intéressent nullement; il m'importe principalement d'être informé de combien les revenus annuels de l'Électeur ont été augmentés par les subsides que les derniers états du pays lui ont accordés, et c'est pourquoi vous vous appliquerez, autant qu'il vous sera possible, d'approfondir cet objet pour satisfaire avec précision ma curiosité à cet égard.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Adam Krasinski.

18774. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 3 février 1770.

Le contenu de votre dernière dépêche du 19 de janvier passé me dépeint les états de Suède assemblés en Diète extrêmement généreux. Non seulement ils prétendent remettre un quart des contributions au pays, mais rendre aussi plusieurs pensions retranchées à des sénateurs par la Diète passée et accorder encore différentes nouvelles gratifications. D'où diantre veut-on prendre l'argent nécessaire pour l'acquittement de tous ces fonds? A mon avis, je crois qu'on ferait beaucoup mieux de songer plutôt là où vous êtes, à terminer paisiblement la présente Diète que de vouloir augmenter les dépenses de l'État.

L'espérance dont on peut se bercer en Suède de tirer des subsides de la France, ne saurait certainement être grande. Les finances de cette puissance sont, à ce que je puis vous dire positivement, dans un si mauvais état et si embrouillées que les sommes qui se trouvent dans ses caisses, ne sont rien moins que suffisantes pour le payement des dépenses nécessaires de cette couronne.[1] Je n'ai, d'ailleurs, rien d'intéressant à vous mander aujourd'hui en fait de nouvelles politiques.

Nach dem Concept. Federic.

18775. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 4 février 1770.

La façon dont, selon votre dépêche du 19 de janvier dernier, la cour où vous êtes, paraît accueillir l'idée que j'ai, d'envoyer mon frère Henri en Suède,[2] m'a fait bien plaisir, et quoique l'on ne saurait rien dire de positif du succès des soins qu'il prendra pour faire adopter à la Reine ma sœur des sentiments plus conformes à ses véritables intérêts et à ceux des puissances du Nord en général, j'ai pourtant lieu d'espérer qu'ils ne resteront pas entièrement sans effet, et qu'au moins ils contribueront à écarter bien des choses qui y sont contraires, et à ramener cette digne Princesse dans le bon chemin.

[1] Vergl. S. 313. 322. — [2] Solms berichtete: Panin, „bien loin de faire paraître que ce voyage pût ne pas être agréable à sa souveraine, a témoigné au contraire que la Russie aurait de très grandes obligations à Votre Majesté des soins qu'Elle prenait de consolider le système qu'Elle avait adopté, et de vouloir éclairer les autres cours du Nord sur leurs véritables intérêts qui devraient les engager, tant par la situation de leurs États que par le rapport où elles se trouvent avec les autres puissances, d'entrer dans les vues salutaires d'un système qui se propose une indépendance parfaite du Nord pour le but de sa politique. Il souhaite que Votre Majesté puisse avoir la satisfaction de réussir dans un aussi beau projet.“ Vergl. S. 277.

Pour ce qui regarde les dispositions du roi de Pologne, je vous ai déjà informé, dans le plus grand détail, par un de mes ordres précédents[1] de ce que j'en pense, et afin d'éviter des répétitions inutiles, je veux bien m'y référer entièrement.

Le comte Tschernyschew m'ayant aussi fait ici sa cour,[2] au retour de son ambassade à Londres, je n'ai pu m'empêcher de lui faire également part de mes idées et de le prier en même temps d'en rendre un compte fidèle et exact au comte de Panin. Voici le sommaire de ce que je lui ai insinué à ce sujet. Je lui ai fait sentir que, comme tout ce que le roi de Pologne avait fait jusques ici, ne saurait être mis que sur le compte de ses oncles, les Czartoryski, dont, par l'ascendant qu'ils avaient su prendre sur lui, il suivait aveuglément les principes et les suggestions, il me semblait aussi qu'il ne faudrait s'en prendre qu'à eux pour leur faire éprouver un juste ressentiment; que la Russie avait les meilleurs moyens en main de les en faire repentir; qu'elle n'avait qu'à saisir les différents prétextes qui s'offraient, pour faire entrer de ses troupes sur leurs terres, et qu'entre autres le besoin des livraisons lui en fournissait un très plausible. Que ces messieurs, se sentant pressés eux-mêmes par la présence de ces troupes, prendraient peut-être bientôt d'autres idées, et que, s'étant une fois ravisés, j'étais persuadé que le Roi ne tarderait pas de rentrer dans le bon chemin. Enfin, je suis entré sur tout cela avec le comte de Tschernyschew dans un si grand détail qu'il sera le meilleur interprète de mes sentiments à cet égard, et que je me flatte qu'il n'oubliera pas de les bien expliquer au comte de Panin; mais je ne lui ai pas caché non plus qu'à mon avis ce serait l'unique moyen d'opérer la conversion du roi de Pologne, et que, vouloir abandonner, au contraire, ce Prince à son sort, après avoir employé tous nos soins et toutes nos peines pour le faire monter sur le trône, ce serait nous exposer à bien des reproches et être taxés de bien de légèreté à son égard.

Federic.

Nach dem Concept.

18776. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 4 février 1770.

Les différents avis que, selon votre dépêche du 27 de janvier dernier, on a reçus là où vous êtes, de Moldavie, ne laissent, à ce qu'il me semble, aucun doute sur l'échec que les troupes russes doivent avoir essuyé en Valachie.[3] Il s'agira de savoir s'il est de nature à pouvoir entraîner de fâcheuses suites, ou s'il est de peu d'importance, et c'est

[1] Vergl. Nr. 18767. — [2] Vergl. S. 318 und 323. In einem Cabinetserlass an Finckenstein vom 4. Februar bewilligt der König dem Grafen Tschernyschew die nachgesuchte Escorte nach Danzig und Curland und wünscht ihm glückliche Reise. — [3] Vergl. dafür S. 328.

ce que, selon les apparences, vous ne tarderez pas d'apprendre dans peu. Vous ne manquerez donc pas de continuer à me mander exactement, ainsi que vous l'avez fait jusqu'à présent, toutes les nouvelles ultérieures qui vous reviendront tant sur cet objet que sur d'autres de ces contrées-là.

Pour ce qui regarde le roi de Pologne, je crois que, si les Russes faisaient éprouver aux Czartoryski, que l'on doit regarder avec raison comme les principaux mobiles de la conduite que tient ce Prince, tant soit peu leur ressentiment à cet égard, soit en exigeant des livraisons de fourrages de leurs terres ou en leur pesant sous d'autres prétextes pareils,[1] je crois, dis-je, que cela serait très efficace, pour les engager à ménager mieux à l'avenir la Russie, et leur faire inspirer au Roi leur neveu des sentiments plus convenables à l'égard de cette puissance.

Je m'imagine, au reste, que les Confédérations sont présentement sur leur déclin, et qu'elles prendront fin insensiblement, après l'avantage signalé que le lieutenant-colonel Drewitz vient de remporter près de Kalisch sur un parti considérable de Confédérés, où, suivant les avis que ce [lieutenant-]colonel a donnés lui-même en Silésie, 1500 de ces gens doivent être restés sur la place, le régimentaire-général de toute la Pologne[2] avec 3 autres maréchaux faits prisonniers et 15 canons pris; avantage dont vraisemblablement vous serez déjà instruit plus en détail à l'heure qu'il est.

Federic.

Nach dem Concept.

18777. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 4 février 1770.

C'est déjà depuis quelque temps qu'on a parlé de la chute du duc de Choiseul comme d'un évènement auquel on avait lieu de s'attendre; mais je ne le crois cependant pas encore si prochain que les lettres de France, dont vous faites mention dans votre dépêche du 27 de janvier dernier, paraissent l'annoncer, et encore moins ai-je entendu qu'on lui destinât le comte de Durfort pour successeur. Quoi qu'il en soit, vous ne discontinuerez pas de prêter votre attention à un objet aussi intéressant, et si vous en apprenez quelque chose de plus positif, vous n'oublierez pas de m'en informer.

Au reste, les Russes viennent d'essuyer un petit échec en Valachie;[3] mais comme il n'est pas de grande conséquence, il n'apportera aucune altération à leur situation C'est tout ce que j'ai à vous mander aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 326. — [2] Szaniawski. — [3] Vergl. Nr. 18778.

18778. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 5 février 1770.

Comme, selon votre dépêche du 30 de janvier dernier, le ministère français doit concevoir lui-même qu'il ne reste d'autre moyen à leur cour pour remettre l'ordre dans les finances que de recourir à la triste ressource d'une banqueroute générale, je souhaiterais que vous me communiquiez franchement votre sentiment sur l'effet que produira probablement en Hollande une telle banqueroute de la part de la France. Vos idées à cet égard pourront nous servir ici de règle pour avertir à temps nos négociants et les empêcher de participer, le moins que possible, aux pertes qu'une pareille catastrophe ne peut manquer d'entraîner après elle; ainsi vous ne manquerez pas de satisfaire, le plus tôt que vous pourrez, à ce que je désire de savoir de vous à cet égard.

Comme, d'ailleurs, vous ne sonnez mot des affaires présentes d'Angleterre, j'en augure qu'il ne s'est rien passé encore dans ce pays qu'on puisse regarder comme décisif, et que, par cette raison, vous vous êtes dispensé de les toucher dans votre susdite dépêche.

Au reste, les nouvelles de Pologne[1] confirment qu'il y a eu une petite affaire à Bucharest entre un corps de Turcs et la garnison russe au désavantage de la dernière, où les Russes doivent avoir eu 600 hommes du corps des chasseurs de tués. Mais, en revanche, le lieutenant-colonel de Drewitz a défait près de Kalisch un corps considérable de Confédérés, commandé par le régimentaire-général de toute la Pologne, Szaniawski, qui, avec trois autres maréchaux, a été fait prisonnier, après avoir laissé 1500 morts sur la place, avec perte de 15 canons. La perte que les Russes ont faite à cette occasion, ne monte qu'à 3 hommes de tués et 16 blessés. Voilà à quoi se réduisent les nouvelles de ces contrées, dont vous ferez un usage convenable.

Nach dem Concept. Federic.

18779. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 5 février 1770.

Ce que vous venez de me marquer dans votre dépêche du 26 de janvier dernier, me fait presque présumer que les opérations du nouveau contrôleur-général le mèneront, à la fin, à une banqueroute en détail, de sorte que vous continuerez à y prêter toute votre attention pour m'en rendre compte.

Selon mes lettres de Vienne,[2] on y a des nouvelles de France qui paraissent annoncer comme très prochaine la chute du duc de Choiseul,

[1] Bericht Benoîts, Warschau 27. Januar. — [2] Vergl. Nr. 18777.

on va même si loin que de lui destiner le comte Durfort pour successeur; mais, comme vous n'en sonnez encore mot dans votre dépêche susmentionnée, je regarde ces avis comme prématurés, et j'ai de la peine à me persuader que cette époque arrive sitôt.

D'ailleurs, on parle de nouveau d'un armement de 10 vaisseaux à Toulon, et vous aurez soin de me marquer ce qui en est.

Nach dem Concept. Federic.

18780. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 5 février 1770.

Dans l'éloignement où je me trouve, je ne saurais porter un jugement solide sur les différentes scènes que, selon vos trois dernières dépêches du 19, 23 et 26 janvier, le ministère et l'opposition se donnent réciproquement dans votre île,[1] et il m'est surtout impossible de prévoir quelle tournure enfin les affaires y prendront et si l'administration présente se soutiendra ou non. Autant que je puis les envisager d'ici, il me semble qu'à moins que la nation ne remue, le gouvernement ne manquera pas de soutenir sa supériorité. En effet, le Roi ayant une supériorité décidée au Parlement, qui, après tout, ne saurait désirer sa propre dissolution, il est fort à présumer que le gouvernement, en continuant d'agir avec fermeté, empêchera bien le parti opposé de gagner le dessus. Quinze jours de plus nous mettront apparemment mieux au fait de tout et nous apprendront si c'est le gouvernement ou l'opposition qui aura la gloire du triomphe.

Quant au titre de ministre d'État que vous venez de me demander par une lettre particulière du 26 de janvier, je ne saurais vous dissimuler qu'il ne me paraît nullement convenable de vous en revêtir dans le poste que vous occupez à la cour où vous êtes. Comme elle-même ne fait subsister à la mienne qu'un simple chevalier,[2] le caractère que vous portez, y est beaucoup plus proportionné, de sorte que vous jugerez bien vous-même que, sans déroger à ma dignité, je ne saurais déférer à votre demande et vous accorder un caractère plus relevé.

Maltzan soll dem König zwei Paar englische Windspiele senden, zwei Männchen und zwei Weibchen, „de la plus belle et de la plus petite sorte".

Nach dem Concept. Federic.

18781. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

Schreiben des Prinzen Heinrich, Berlin 4. Februar: „Les réflexions que vous avez daigné me communiquer, mon très cher Frère, sur les causes secondes et sur les évènements qu'on appelle vulgairement faveurs de la Fortune,[3] sont sans réplique. Il est certain qu'on peut toujours observer la marche d'un homme de génie, et que,

[1] Im Parlament. — [2] Mitchell. — [3] Vergl. Nr. 18772.

lors même qu'il est traversé par quelque objet fortuit, on peut cependant connaître son habileté à travers ces malheurs; l'influence des causes secondes est cependant encore d'une recherche très curieuse; les évènements produits par elles arrivent très souvent comme ceux qu'arrange l'auteur d'un drame, où les acteurs ne restent sur la scène qu'autant qu'ils sont absolument nécessaires pour le dénoûment de la pièce. Si Charles VI était mort deux ans plus tôt, vous [n']auriez peut-être pas la Silésie; si Charles XII n'eût pas été tué, le cardinal Alberoni aurait vu ses projets mis en exécution; si César avait renoncé à un vain titre, les proscriptions que fit Auguste, et les cruautés des triumvirs n'auraient pas place dans l'histoire. C'est cet à-propos — si je puis me servir de cette expression — qui fait que les causes secondes agissent, qu'il serait bien curieux de découvrir, mais je doute fort que la pénétration des hommes puisse percer ce voile."

[Potsdam] 5 février 1770.

Mon cher Frère. Je sens, comme vous, la difficulté d'expliquer nettement les causes secondes, cependant il est sûr qu'elles sont naturelles; car l'empereur Charles VI devait mourir un jour, sa santé allait en dépérissant, et ses organes usés ne purent aller qu'à la fin de l'année 40. Charles XII[1] avait si souvent tenté les hasards, il s'était si souvent exposé aux périls qu'il devait y succomber à la longue. Cela dérangea les projets d'Alberoni,[2] mais il aurait dû compter dans ses projets que la mort ne ménage pas plus les rois que les particuliers. Cent personnes se promèneront dans la rue, un grand vent survient, et, en abattant d'un toit une tuile mal affermie, un passant en est écrasé. Tout cela, mon cher frère, prouve qu'il est impossible de connaître les causes avant l'évènement; il ne faudrait donc jamais se promener dans une ville, avant d'avoir fait examiner tous les toits des maisons, pour être sûr que le vent ne nous jettera pas une tuile détachée sur la tête. Notre nature est bornée en tout; nous pouvons prévoir certaines choses, mais il faudrait une trop immense étendue de connaissances pour combiner tous les contingents futurs, et ce n'est pas l'attribut de créatures d'un jour. Aussi les causes secondes se croiseront-elles perpétuellement, parcequ'elles sont indépendantes les unes des autres. Par exemple, un imbécile de Danois qui, la nuit, de Frédérickshall vise un coup au hasard dont la balle va frapper le crâne de Charles XII, n'a aucune liaison avec des rêves creux qu'un prêtre italien enfante à Madrid. Mais ce qui arrive souvent de fâcheux, c'est qu'après avoir compassé toutes ses actions avec sagesse, il arrive que, par la singulière bizarrerie des évènements, on se trouve avoir fait des sottises. Je me suis trouvé quelquefois dans ce cas. Et de là il arrive que quelquefois des étourdis réussissent mieux et ont plus de succès que ceux qui se piquent de prudence.

Je veux espérer, mon cher frère, qu'il n'en sera pas de même de votre voyage de Suède. Voici ce qu'on m'écrit sur ce sujet de Péters-

[1] Vergl. Œuvres, Bd. 1, S. 108 ff.; Bd. 7, S. 69 ff. — [2] Vergl. Œuvres, Bd. 1, S. 140 ff. 147.

bourg;[1] vous verrez par ce fragment la manière de penser de l'Impératrice et ses vues étendues.

Je vous envoie, en même temps, un bulletin du sieur Drewitz qui a totalement défait les Confédérés.[2] J'ai, en même temps, reçu la nouvelle de Moldavie qu'un détachement turc, ayant passé le Danube, a massacré à Jassy 4 compagnies de grenadiers russes.[3] C'est un petit commencement, mais je crains qu'il ne sera pas soutenu dans la suite, et qu'après la fin de cette guerre Sa Majesté Impériale de Toutes les Russies ne s'associe au Père, au Fils et au Saint-Esprit, qui procède d'eux, pour former une quaternité. Quoi qu'elle fasse, elle ne sera jamais ma divinité; il y en a déjà trop de trois, la quatrième serait trop indigeste. Je vous embrasse, mon cher frère, en vous priant de me croire avec le plus tendre attachement, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

18782. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 6 février 1770.

Ma chère Nièce. Quelques marques de la petite-vérole, mon cher enfant, ne porteront aucun préjudice à vos charmes, et même celles qui vous restent à présent,[4] se dissiperont dans une année d'ici, et vous n'en ser[ez] que plus belle; il suffit que votre précieuse personne soit sauvée d'un des plus grands dangers qui menacent l'humanité, et que le Ciel vous ait rendue à une famille qui vous aime tendrement.

J'ai bien autant d'envie de vous revoir, ma chère enfant, que vous en avez de venir ici;[5] si cela dépendait uniquement de moi, la chose se ferait tout de suite, mais sur ce sujet il y a bien des mais, et ces mais sont des charmes, ma chère enfant, que ma baguette magique ne peut pas désenchanter. Les ventres de nos femmes[6] s'enflent ici comme les voiles de vos vaisseaux des Indes, quand ils ont le vent en poupe; je m'attends à des baptêmes au mois de mai et de juin. Je voudrais bien qu'une certaine princesse d'Orange qu'on dit être très aimable, assistât en qualité de marraine à toutes ces couches, mais on dit qu'elle a pris racine en Hollande, qu'elle est l'idole de cette nation, et que messieurs les bourgmestres ne la veulent point laisser dépasser leur frontière, qu'ils en sont jaloux et la veulent conserver pour eux seuls: voilà ce qui est bien affligeant, et nous n'avons de consolation qu'en

[1] Vergl. S. 325. — [2] Vergl. Nr. 18776 und 18778. — [3] Vergl. Nr. 18776. — [4] Die Prinzessin schrieb, Haag 29. Januar: „Quoique je ne crois pas que je serais fort changée après ma maladie, je conserverai pourtant plus de marques que mon cher oncle croit (vergl. S. 306), surtout au nez et sur le front." [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [5] Vergl. S. 225. 251. — [6] Vergl. S. 296. 306.

apprenant des bonnes nouvelles de sa conservation et de son contentement.

Toutes les autres nouvelles qui viennent de La Haye, n'intéressent pas en comparaison de celle-là, ainsi, ma chère enfant, que vous ayez des étrangers ou non à La Haye, que vous ne marquiez rien de nouveau, ce n'est pas ce qui m'embarrasse, mais vous, mais votre personne, mais tout ce qui vous regarde; c'est comme[nt] me fait penser la tendre amitié avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

18783. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 7 février 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 31 de janvier dernier, et ne veux pas vous laisser ignorer que je viens de recevoir également un rapport du lieutenant-général de Czettritz,[1] qui m'apprend que le bas-officier et 3 dragons enlevés dernièrement avec quelques recrues par un parti de Confédérés, dont vous avez été informé en son temps,[2] bien loin d'avoir été conduits prisonniers, comme on le présumait, à Posen, ont été massacrés et jetés dans la rivière non loin de Rogasze, où leurs cadavres viennent d'être trouvés depuis peu. Ces actions sont trop criantes pour ne pas mériter mon ressentiment. Aussi ai-je donné des ordres conformes à tirer vengeance de cette cruauté,[3] et vous ferez bien d'avertir les chefs des Confédérés de ma résolution à cet égard. Je souhaiterais bien aussi que vous insinuiez, soit au lieutenant-colonel de Drewitz ou au prince Wolkonski, suivant que vous le jugerez le mieux convenable, que, les Confédérés nichés à Posen se trouvant trop près de mes frontières pour ne pas me causer toutes sortes d'embarras, on me ferait plaisir de les déloger de cette ville et de nettoyer ces contrées de ces gens-là.

Pour ce qui regarde la personne du roi de Pologne, je vous avoue que son obstination à suivre ses anciens errements,[4] m'est entièrement incompréhensible, et que je ne conçois pas comment, après toutes les représentations et menaces mêmes qui lui ont été faites de ma part et de celle de la Russie, ce Prince peut être si aveugle encore, pour ne pas dire stupide, que de ne pas s'apercevoir qu'il agit diamétralement contre ses véritables intérêts et se précipite lui-même dans les plus grands malheurs.

[1] Liegt nicht vor. — [2] Vergl. Nr. 18756. — [3] Auf dem für die Cabinetsvorträge angefertigten „Extract" aus dem (nicht vorliegenden) Berichte von Czettritz findet sich die eigenhändige Weisung des Königs, Potsdam 7. Februar, für den Erlass gleichen Datums: „Er muss sich auf einigen Conföderirten-Gütern rächen und deswegen ein starkes Detachement dahinschicken." — [4] Vergl. S. 319.

Au reste, comme les troupes russes sont obligées de guerroyer tant en Pologne qu'en Moldavie pendant tout l'hiver, il faut de nécessité que cela leur emporte beaucoup de monde et occasionne bien des maladies dans leurs armées.

D'ailleurs, étant curieux de savoir si le numéraire commence à devenir rare en Russie et si le manque d'argent s'y fait déjà sentir ou non, je souhaiterais que vous sondiez adroitement là-dessus, d'une manière indirecte et sans faire paraître aucun dessein, ceux des Russes qui se trouveront là où vous êtes, à même d'être instruits sur cet objet. Vous pourrez peut-être vous en procurer des lumières en faisant tomber les discours, comme par hasard, avec ces personnes sur les dépenses extraordinaires que la présente guerre doit nécessairement coûter à la cour de Pétersbourg, et ne manquerez pas de me rendre compte de toutes les notions qui, par ce moyen, parviendront à votre connaissance sur ce sujet.

Nach dem Concept. Federic.

18784. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 7 février 1770.

Je suis fort de votre sentiment relativement à la façon dont, selon votre dépêche du 31 de janvier dernier, la France envisage les renforts que la cour où vous êtes, a envoyés en Transylvanie.[1] En effet, cette couronne, ne demandant pas mieux que de brouiller les deux cours impériales, regarde peut-être cette démarche comme assez propre pour les commettre ensemble, et, sous ce point de vue, elle ne saurait que lui faire plaisir. Aussi suis-je bien persuadé que le duc de Choiseul, en conséquence de la haine qu'il porte à la Russie, bien loin d'être jaloux ou de prendre ombrage de ces renforts, n'aura pas laissé échapper l'occasion pour l'y encourager.

Quant au voyage de l'Empereur pour la Moravie, il paraît par ce que vous venez de me marquer,[2] qu'il aura toujours lieu vers le temps que j'ai coutume de me rendre aux revues en Silésie, et comme je persiste toujours dans le dessein de me rendre à l'invitation de Sa Majesté Impériale et de lui faire, à mon tour, une visite dans cette province, je remets aussi jusques à l'approche de ce terme de vous charger d'un compliment obligeant pour l'Impératrice-Reine sa mère, afin de l'informer de la visite que je me propose de faire à l'Empereur

[1] Rohd berichtete: „La France les envisage probablement comme une disposition qui ne doit pas faire plaisir à la Russie, quand même celle-ci ferait semblant de ne pas s'en apercevoir, et si l'autre pouvait réussir à commettre les deux cours tout de bon ensemble, il est hors de doute qu'elle ne s'y épargnerait pas." — [2] Rohd berichtete: „On compte ici que le campement de Moravie se fera vers la fin d'août."

son fils, et de lui en demander son agrément. Mais comme il y a encore un assez long intervalle jusques à ce terme, je ne fais aujourd'hui que vous prévenir simplement sur cette commission, et je me réserve de m'expliquer, dans la suite, avec plus de précision sur la manière dont vous aurez à vous en acquitter.

En attendant, voici un petit détail de l'échec que les Russes ont essuyé en dernier lieu en Valachie, et que je n'ai fait que vous annoncer dans un de mes ordres précédents.[1]

Nach dem Concept. Federic.

18785. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 8 février 1770.

Mes ordres immédiats du 10 de janvier dernier[2] vous auront déjà appris que j'ai cédé aux instances du comte de Panin que, selon votre dépêche du 23, il vous a renouvelées pour recevoir les deux quartiers de mes subsides à Danzig, et vous aurez vu par ceux du 14[3] les raisons qui m'ont empêché de convertir les roubles sonnants en or. Je ne saurais aussi pas me départir de cet arrangement, qui d'ailleurs se fonde sur le concert avec ce ministre et sur l'usage ordinaire de payer des subsides. En effet, il est notoire que ces payements se font régulièrement dans les capitales de la puissance qui reçoit les subsides, et, en conséquence de ce principe, j'ai également reçu autrefois les miens de l'Angleterre[4] par lettres de change sur Berlin. Ce n'est aussi que pour complaire à la Russie, que j'ai payé les deux premiers quartiers à Stockholm, les deux suivants à Pétersbourg, et que les deux derniers seront acquittés à Danzig. Mais la proposition de ce ministre d'acquitter les quartiers suivants par lettres de change sur Amsterdam, ne saurait nullement me convenir. Les lettres de change sur la Hollande en général sont d'une rareté extrême dans mes États; en Russie, au contraire, on a la plus grande facilité de s'en pourvoir non seulement sur la Hollande, mais encore sur l'Angleterre; de sorte que vous aurez soin de faire comprendre toutes ces raisons au comte de Panin, en mettant cependant dans vos représentations toute la politesse imaginable.

Quant à l'armement de Toulon dont je vous ai parlé dans un de mes précédents ordres,[5] mes dernières lettres de Paris disent positivement que jusques ici au moins il n'en est point question.

Au reste, le prince Dolgoruki continue toujours à se trouver hors d'état d'acquitter les dettes qu'il a contractées dans ce pays ici,[6] et il

[1] Nr. 18777. Nach dem Berichte Benoîts, Warschau 31. Januar, war das russische Detachement nicht in Bukarest (vergl. S. 328), sondern zwischen Comana und Giurgewo niedergemetzelt worden. — [2] Nr. 18721. — [3] Vergl. S. 294. — [4] Vergl. S. 229. — [5] Vergl. S. 247. — [6] Vergl. Bd. XXVII, 598.

vient de me supplier de m'intéresser de nouveau en sa faveur auprès de sa cour, afin qu'elle le mette à même de satisfaire ses créanciers.[1] Comme j'ai tout lieu d'être satisfait de sa conduite, je n'ai pas voulu me refuser à sa demande, et, quoique toutes mes représentations soient restées jusques ici sans effet, je me promets cependant un meilleur succès de celles-ci, après que le comte Tschernyschew, qui a passé ici, à son retour d'Angleterre,[2] lui a promis d'appuyer sa demande, tant auprès de l'Impératrice qu'auprès du comte Panin. Vous n'oublierez donc pas de seconder les démarches que le comte Tschernyschew pourrait faire à cet effet, en vous expliquant avantageusement sur le compte du prince Dolgoruki et en témoignant que j'avais tout lieu d'être satisfait de la conduite qu'il avait tenue, depuis qu'il résidait à ma cour.

Enfin, les Confédérés ne discontinuent pas de m'irriter contre eux. Encore tout récemment ils ont saisi un bas-officier et 3 dragons de mes troupes, et, après les avoir fort mal traités, ils les ont noyés.[3] De pareils excès d'inhumanité ont excité mon juste ressentiment, et, pour les en faire repentir, j'ai fait passer la frontière à un de mes détachements pour leur faire enlever, à mon tour, quelques-uns de leurs gens.[4] Je suis bien aise de vous en avertir pour votre information.

Nach dem Concept. Federic.

18786. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 8 février 1770.

Der König bestätigt den Empfang des Berichtes vom 2. Februar und dankt Thulemeier für seine Bemühungen um die Besorgung des Tabakarbeiters (vergl. S. 236).

Pour ce qui concerne les différentes réductions de la France[5] dont votre post-scriptum fait mention, elles ne doivent être attribuées qu'à l'épuisement des finances de cette cour, qui l'oblige de prendre son recours à de pareils moyens. Il est à croire, d'ailleurs, qu'on est si bien convaincu à la cour de Versailles du peu de crédit qu'on a dans l'étranger, qu'on n'y pense pas même à vouloir entamer nulle part la moindre négociation d'emprunt.

N'oubliez pas de me mander par une de vos suivantes dépêches à combien se montent en tout les sommes que la cour de Russie peut avoir jusqu'ici négociées en Hollande, et si cette cour continue encore à y négocier de l'argent ou si elle ne fait plus aucune démarche à cet égard.

[1] Bericht Finckensteins, Berlin 6. Februar. — [2] Vergl. S. 326. — [3] Vergl. Nr. 18783. — [4] Vergl. S. 332. Anm. 3. — [5] Herabsetzung des Zinsfusses und Einschränkung bei mehreren Departements und im Hofhalt.

Au reste, l'extrait ci-joint vous apprendra les dernières nouvelles de Pologne qui nous sont entrées,[1] dont vous ferez un usage convenable là où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

18787. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 8 février 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 29 de janvier dernier, et mon idée n'a pas été de vous accuser de négligence de n'avoir pas apposé de cachet à une de vos dernières dépêches,[2] mais simplement de vous faire remarquer que le cachet y avait manqué, et que c'était une nouvelle preuve que le duc de Choiseul fait ouvrir les lettres partout où bon lui semble.

Au reste, comme on soutient de différents endroits que l'époque de la chute de ce ministre est bien prochaine,[3] vous aurez soin de m'informer incessamment du plus ou moins de vraisemblance de ce bruit.

Nach dem Concept. Federic.

18788. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam] 9 février 1770.

Mon cher Frère. Il me paraît qu'il ne dépendra que de vous, mon cher frère, d'annoncer votre voyage de Suède comme vous le jugerez à propos,[4] puisque aucun empêchement ne l'arrête.

Vous êtes étonné du style de Pétersbourg,[5] parceque vous n'êtes pas accoutumé, comme moi, à la hauteur et à l'arrogance de ces ministres. Vos conjectures, mon cher frère, sont très vraies sur cette nation russe qui, tôt ou tard, deviendra funeste à ses voisins et dangereuse à toute l'Europe; mais, en attendant, il ne faut point se précipiter dans ses mesures ni jeter la mauvaise eau, avant que d'en avoir de meilleure. Il est toujours dangereux de se fier à des ennemis réconciliés, à moins qu'un danger évident ne rende leur amitié sincère. C'est précisément sur quoi comptent les Russes, car tous leurs projets d'ambition se fondent sur la discorde des princes de l'Europe, qu'ils espèrent durer éternellement.

Pour moi, mon cher frère, je n'aurai rien pour mes subsides qu'un morceau de papier qui contient la garantie de la succession d'Ansbach. Je ne compte pas beaucoup là-dessus, mais d'un mauvais payeur il faut prendre ce que l'on peut, et, d'ailleurs, les Russes sont peut-être aussi

[1] Vergl. S. 334. — [2] Vergl. S. 291. — [3] Vergl. Nr. 18777. — [4] Vergl. Nr. 18781. Das Schreiben des Prinzen liegt nicht vor. — [5] Vergl. S. 330. 331.

jaloux de notre agrandissement que les Autrichiens. La racine de notre liaison avec ces barbares tient à la paix de Hubertusburg. Les Anglais avaient rompu par leur paix séparée, en nous abandonnant, les traités que nous avions ensemble; il fallait se procurer quelques années d'une paix solide et assurée pour rétablir toutes les provinces ravagées et abîmées par la guerre. Nous trouvions tous ces avantages en nous alliant avec les Russes. Ensuite ces gens ont, sans doute, abusé en Pologne de l'appui que nous leur prêtions; mais lorsqu'une fois l'on est engagé, il faut bien se garder de briser ces liens par mécontentement ou par dépit, parceque les conjonctures ne sont pas en tout temps favorables à ces revirements de parti et l'on irrite contre soi l'allié que l'on quitte, qui croit son honneur engagé à épier le moment de la vengeance. Telle est, mon cher frère, la situation actuelle où je me trouve envers la Russie. Je ménage cette puissance autant que la prudence l'exige, mais, en même temps, je lui fais sentir la différence qu'il y a d'un prince allié à un esclave servile. Pour mes ministres, si je les laissais faire, ils se seraient déjà livrés, pieds et poings liés, entre leurs mains.[1] Voilà, mon cher frère, bien de la politique, et comme ce jargon pourrait vous ennuyer, j'aime mieux finir ma lettre, en vous assurant de l'estime et de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

Federic.

18789. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 9 février 1770.

Mes dernières lettres de Dresde[2] fournissent une nouvelle preuve du chipotage qui continue à subsister entre la cour de Saxe et les Confédérés. L'évêque de Kamieniec est encore toujours à Dresde[3] et, selon des avis secrets, le principal objet de sa venue est d'obtenir de l'argent pour lui-même et des canonniers saxons pour les Confédérés. Le premier point rencontre des difficultés, et l'Électeur paraît très peu disposé à lâcher les cordons de sa bourse pour contenter les désirs intéressés de l'évêque. A l'égard du second, au contraire, on paraît plus facile, et on assure même qu'une vingtaine de canonniers saxons ont ordre de partir de Freiberg pour se rendre en Pologne. J'attends sur tout cela la confirmation, mais, en attendant, je n'ai pas voulu vous laisser ignorer ces premières particularités.

Federic.

Nach dem Concept; die Ausfertigung ist vom 10. Februar datirt.

---

[1] Vergl. Nr. 18674. — [2] Bericht Blanchots, Dresden 5. Februar. — [3] Vergl. S. 324.

18790. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BLANCHOT A DRESDE.

Potsdam, 10 février 1770.

Les notions renfermées dans votre dernière dépêche du 5 de ce mois sur les nouveaux subsides accordés à l'électeur de Saxe par les états de son pays[1] ne sont pas assez détaillées pour contenter ma curiosité. Ce que je souhaite de savoir proprement de vous à cet égard, est à combien se monte l'augmentation de revenus que les états ont stipulée à ce Prince, et de quel fonds on prétend prendre cette augmentation. Dès que vous m'aurez donné des éclaircissements suffisants sur ces deux articles, je serai alors moi-même en état de juger sur ce que la cour où vous êtes, pourra entreprendre ou non, soit touchant son militaire ou par rapport à d'autres objets. Je m'attends donc que vous ferez tous vos efforts pour satisfaire dans peu à ce que je désire d'apprendre là-dessus de vous.

Nach dem Concept. Federic.

18791. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 10 février 1770.

J'aurais souhaité qu'en faisant mention, dans votre dépêche du 26 de janvier dernier, de quantité de nouvelles assignations d'argent que les états de Suède viennent d'accorder pour différents objets, vous m'eussiez, en même temps, indiqué les fonds d'où l'on compte de prendre les sommes nécessaires pour y suffire. En augmentant ainsi les dépenses du royaume, il faut de nécessité, à ce que je présume, hausser également les contributions et charger le pays de nouveaux impôts, puisque certainement on ne saurait compter sur le payement des subsides arriérés de la France, dont le dérangement des finances est trop grand pour pouvoir s'en flatter.

Mais, quoi qu'il en soit à cet égard, je suis toujours bien aise d'apprendre que le parti français ait usé de modération à l'égard des Sénateurs du parti russien;[2] une telle conduite diminuera naturellement l'animosité qui règne entre les membres de ces partis, et fera qu'insensiblement ils perdront leur acharnement les uns contre les autres.

Au reste, comme je reçois des lettres de France[3] qui annoncent la prochaine arrivée du Prince Royal de Suède dans ce pays, je souhaite que vous me mandiez si pareille nouvelle est fondée, et que vous me marquiez où ce Prince compte se rendre proprement l'été qui vient.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 301. — [2] Durch Bewilligung von Pensionen an die abgesetzten Senatoren. — [3] Bericht von Sandoz, Paris 29. Januar.

18792. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 11. Februar 1770.

Aus Eurem letzterem Bericht vom 3. Januarii erhellet zwar so viel, dass die Pforte alles anwenden werde, um gegen die nächste Campagne zur Verstärkung ihrer Armee frische Truppen zusammenzubringen; dessenohnerachtet aber wird sie damit nicht viel ausrichten. Sie hat keinen General von Kopf und Reputation, um die Armee anzuführen, und folglich bin Ich zum Voraus versichert, dass die zweite Campagne für sie noch weit schlechter als die erste ablaufen wird.[1]

Die russische Flotte, ausser der Division des Admirals Elphinstone, ist inzwischen schon bei Minorca angekommen, wo verschiedene schadhaft gewordene Schiffe nunmehro ausgebessert werden, und soll die ganze Flotte aus 8 oder 9 Kriegsschiffen bestehen. Dass die Pforte indessen den französischen und napolitanischen Ministern[2] die in Eurem obangezogenen Bericht bemerkte Insinuationes in Ansehung dieser Flotte thun lassen,[3] solches hat seine gute Richtigkeit; was aber diese beiden Höfe darauf für Entschliessungen genommen haben oder noch nehmen dürften, darüber habe Ich noch keine zuverlässige Nachricht erhalten.

In Polen werden die Conföderirten fast beständig von denen Russen geschlagen, und obschon auf der andern Seite nach Ausweise des anliegenden Extracts[4] ein Corps von 12000 Türken und darüber ein klein Detachement Russen von 320 Jägern unter Commando des Majors Anrep zwischen Comana und Giurgewo umzingelt und niedergesäbelt, so ist doch diese Avantage von keinem Erfolg gewesen, und der zweite Extract wird Euch dagegen von einer weit beträchtlicheren Schlappe benachrichtigen, welche der Obriste von Drewitz denen Conföderirten wieder beigebracht hat.[5]

Uebrigens wird bei gegenwärtigen Umständen an eine Friedensnegociation wohl nicht eher zu denken sein, als bis man den Ausschlag der diesjährigen Campagne wissen wird. Gleichwie aber solcher vermuthlich bald entschieden sein wird, so könnet Ihr alsdann wohl unter der Hand das dortige Terrain sondiren, ob und unter was für Bedingungen etwas hierunter daselbst auszurichten sein dürfte, und Mich sodann davon zu Meiner weiteren Direction benachrichtigen.

Endlich ist nunmehro auch der schwedische Reichstag geendiget,[6] ohne dass auf solchem das geringste beschlossen worden, welches Russland oder einer andern benachbarten Puissance einige Jalousie oder sonstige Ombrage verursachen könnte.

Nach dem Concept. Friderich.

---

[1] Der obige Bericht wird am 11. Februar an Solms zur Kenntnissnahme für Panin mitgetheilt. — [2] Saint-Priest und Ludolf. — [3] Vergl. dafür Nr. 18793. — [4] Bericht Benoîts, Warschau 31. Januar, vergl. S. 334. — [5] Vergl. S. 327 und 328. — [6] 29. Januar.

18793. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 11 février 1770.

Selon le portrait que vous faites dans votre dépêche du 3 de ce mois des talents du comte de Cobenzl,[1] on ne saurait que regarder sa mort que comme une très grande perte pour la cour où vous êtes, et qui mérite tous ses regrets.

D'ailleurs l'opiniâtreté de la Porte pour continuer la guerre me fait bien de la peine. Outre que, pour le bien de l'humanité, il serait bien à désirer qu'on pût parvenir bientôt au rétablissement de la tranquillité, ma bourse ne se ressent pas moins de la continuation de ces troubles, par les subsides que je suis obligé de fournir à la Russie.

Quant aux forces de cette dernière,[2] vous pouvez être assuré que le corps du prince Golizyn, au commencement de la guerre, ne surpassait guère 45 000 hommes. Aucun régiment n'était complet, et, comme on n'y a envoyé aucune recrue, on prétend qu'à la fin de la dernière campagne il pouvait aller tout-au-plus à 25 000 hommes. Mais à présent il y a des avis qui assurent qu'on a rassemblé un grand nombre de recrues pour renforcer l'armée, que les uns font monter à 50 000, d'autres à 25 000 têtes.

Au reste, selon mes dernières lettres de Constantinople,[3] la Porte doit avoir fait connaître aux ministres de France et de Naples qu'elle espérait que leurs cours ne défendraient pas seulement à la flotte russienne l'entrée dans leurs ports, mais qu'elles s'emploieraient même à leur barrer celle de l'Archipel. Mais on prétend que la réponse de ces deux cours n'a pas été favorable.

Nach dem Concept. Federic.

18794. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 12 février 1770.

La connaissance superficielle et imparfaite que j'ai des constitutions britanniques, ne me permet pas de porter un jugement bien fondé et solide sur les suites que pourra avoir la résignation inattendue du duc de Grafton[4] dont vous venez de me rendre compte par vos dépêches du 30 de janvier dernier et du 2 de ce mois. Mais, à n'en juger que sur le peu d'influence que la retraite d'un seul membre peut avoir sur tout le corps du parti de la cour, ainsi que sur la facilité que le duc de Bedford trouvera d'y substituer un autre partisan, il me paraît très

[1] „Il a montré son habileté à manier les affaires dans l'étranger aussi bien qu'au dedans." Graf Cobenzl, Minister in den österreichischen Niederlanden, war am 27. Januar gestorben. — [2] Rohd berichtete: „On prétend savoir que les troupes russes ont eu un si grand déchet que les deux armées ensemble ne vont pas jusqu'au nombre de 70 mille hommes." — [3] Vergl. Nr. 18792. — [4] Am 29. Januar legte der Herzog von Grafton sein Amt als Erster Lord des Schatzes nieder.

vraisemblable que le gouvernement d'à présent ne manquera pas de se soutenir, et ne souffrira aucune altération de toutes ces agitations. Supposé cependant qu'il fût effectivement culbuté, quel changement considérable peut-il en résulter dans le monde politique? L'Angleterre se trouvant dans l'impuissance d'entamer une guerre avec les maisons de Bourbon, il ne reste que l'arrangement de ses affaires intérieures qui puissent en recevoir quelque secousse, et nous autres puissances étrangères, nous pouvons regarder avec beaucoup d'indifférence la tournure qu'elles pourraient prendre. Vous me ferez cependant plaisir de me dire ce que vous en pensez.

Federic.

Nach dem Concept.

18795. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 12 février 1770.

En attendant les éclaircissements ultérieurs que vous me faites espérer par votre dépêche du 2 de ce mois, je n'ai pu qu'être un peu surpris de la résolution de Sa Majesté Très-Chrétienne dont vous y faites mention relativement au remboursement de 30 millions à faire à la Compagnie des Indes. En effet, dans l'épuisement actuel de ses finances, je ne comprends point où trouver un fonds capable de fournir une aussi forte somme, et si vous pouvez en pénétrer quelque chose, vous n'oublierez pas de m'en faire part.

D'ailleurs, les apparences qui se manifestent actuellement en Angleterre pour un changement dans le ministère,[1] me font désirer de savoir d'avance l'impression qu'un pareil évènement pourrait faire sur celui de Versailles, et vous ne manquerez pas de m'en rendre compte, ainsi que sur le plus ou moins d'apparence qu'il y a pour la sortie de la flotte ordinaire de Toulon qu'on y tient toujours prête pour s'en servir en cas de besoin.

Federic.

Nach dem Concept.

18796. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 12 février 1770.

Der Anfang betrifft die Engagirung des Sachverständigen für Edelmetalle (vergl. S. 312).

Pour ce qui concerne le sieur Gaudot, je verrai, en conséquence de la réponse du prince d'Orange à vos insinuations,[2] de quelle manière on pourra débarrasser la principauté de Neuchâtel, avec le moins

[1] Vergl. Nr. 18794. — [2] Vergl. dafür Nr. 18797.

d'éclat, de cet homme, au cas qu'il continue à donner des sujets de mécontentement.

Au reste, je souhaiterais que vous me mandiez le jugement que l'on porte là où vous êtes, sur la situation présente des affaires d'Angleterre, surtout si l'on est dans l'idée que le ministère actuel de la Grande-Bretagne se séparera, et quels autres changements on suppose pouvoir arriver là-bas; de quoi vous aurez soin de me rendre fidèlement compte.

Nach dem Concept. Federic.

18797. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Potsdam, 12 février 1770.

Les lettres ci-jointes en copie, l'une de mon conseiller du Commun, en date du 8, et l'autre de mon lieutenant-général baron de Lentulus, en date du 26 de janvier dernier,[1] vous apprendront les criailleries indécentes et criminelles d'un certain Gaudot, lieutenant-colonel au service de Hollande, au sujet du meurtre commis en dernier lieu à Neuchâtel de mon avocat-général, son frère. Fort au-dessus de pareilles atteintes, je ne les regarde, dans le fonds, qu'avec un souverain mépris, et il n'y a que la fureur de cet homme de faire imprimer ses infamies, afin de les répandre dans le public et, en particulier, dans ma souveraineté de Neuchâtel où à peine le calme est rétabli, que je voudrais réprimer.

Dans ce dessein, j'ai fait d'abord requérir le Prince-Stathouder de rappeler cet homme en Hollande,[2] mais ce Prince vient de me faire connaître[3] que cet officier, ne tenant au militaire de la République que par la compagnie qu'on lui a conservée, à la place d'une pension, et n'ayant plus aucune charge militaire à remplir, il ne dépendait pas de lui de satisfaire, dans cette occasion, à ma réquisition, de sorte qu'il ne reste que d'aviser à d'autres moyens pour éloigner ce boute-feu des environs de Neuchâtel et faire avorter ses pernicieux desseins. Peut-être un réquisitoire de ma part au canton de Berne me ferait parvenir à mon but, et je m'en rapporte entièrement à votre jugement pour la voie la plus convenable et la plus courte de l'obtenir.

Nach dem Concept. Federic.

18798. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 13 février 1770.

Quoique la cour de Suède n'ait pas obtenu par les arrangements de cette Diète tous les avantages dont elle se flattait peut-être, cepen-

[1] Vergl. S. 314. Anm. 1 und 2. — [2] Vergl. Nr. 18759. — [3] Bericht Thulemeiers, Haag 6. Februar, vergl. Nr. 18796.

dant le payement de ses dettes que, selon votre dépêche du 30 de janvier dernier, les états viennent d'accorder, est toujours un profit réel qu'elle en retire, et il me semble que la Reine ma sœur a tout lieu d'en être contente, et qu'il doit lui être indifférent ou de recevoir l'argent nécessaire à cet effet en nature ou de se voir déchargée de l'acquit de ses dettes.

Je suis bien aise d'apprendre, à cette occasion, que le comte d'Ostermann, ministre de la cour de Russie, ne se soit point opposé à cet arrangement des états de Suède en faveur de la cour; et comme mon frère, le prince Henri, compte de se rendre, l'été prochain, en Suède[1] où il aura soin de faire de ma part certaines insinuations, je vous autorise d'en pouvoir faire confidence audit ministre de Russie et d'y ajouter que je me flattais que les insinuations de mondit frère ne manqueraient pas de produire un bon effet.

Au reste, j'espère que, quoique, selon votre susdite dépêche, les états de Suède aient encore été assemblés après la publication de la fin de la Diète,[2] qu'ils n'auront apporté aucun changement à sa clôture, mais qu'elle se trouvera effectivement terminée à l'heure qu'il est.

Nach dem Concept. Federic.

18799. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 14 février 1770.

Votre dépêche, avec son post-scriptum, du 7 de ce mois m'est bien parvenue. Mes ordres antérieurs vous auront déjà suffisamment donné à connaître ma façon de penser sur ce qui concerne le roi de Pologne.[3] Je m'y réfère donc aujourd'hui, et vous aurez soin de parler sur cet objet, dans les occasions, au prince Wolkonski en conformité de leur contenu.

J'ai des raisons pour ne pas déférer à la proposition que vous me faites d'envoyer par la Prusse des détachements de mes troupes en Pologne;[4] mais j'en fais entrer du côté de la Nouvelle-Marche, qui ont ordre d'enlever des villages appartenants à des Confédérés quelques-uns de leurs sujets et d'y insinuer qu'ils en agissaient de la sorte par représailles des barbaries commises par leurs gens contre quelques-uns de mes soldats.[5] En communiquant ceci au prince Wolkonski, cela vous fournira occasion d'insinuer, soit à lui ou bien au colonel de Drewitz, à qui des deux vous le jugerez le plus convenable, ce que je laisse à votre discernement, que je souhaiterais bien que les Russes trouvassent moyen de me débarrasser des Confédérés qui se sont établis à Posen

[1] Vergl. S. 336. — [2] Am 29. Januar. — [3] Vergl. Nr. 18751. 18776. — [4] Benoît schlug vor, nach den Besitzungen preussischer Vasallen in den polnischen Grenzdistricten Kavalleriedetachements zu senden und zum warnenden Beispiel alle Conföderirten dort aufzuheben. — [5] Vergl. S. 332.

et dans ces environs, puisqu'ils ne cessent d'infester de là mon territoire, et que je ne voudrais pas volontiers aventurer si avant dans la Pologne quelques détachements de mes troupes.

Au reste, je vous répète encore que je ne conçois pas ce qui peut amorcer le roi de Pologne pour persister si opiniâtrément dans ses idées, malgré toutes les représentations qu'on s'est efforcé de lui faire, lesquelles cependant ne peuvent manquer de le précipiter dans les plus grands malheurs. [1]

Federic.

Nach dem Concept.

---

18 800. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 14 février 1770.

Votre dépêche du 7 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, et je suis d'autant plus curieux de voir le tableau général des finances de l'Impératrice-Reine dont vous y faites mention, [2] que, selon les balances qui m'en sont revenues jusques ici, ses revenus n'excédaient pas la somme de 36 millions de florins. Vous n'avez donc qu'à y sacrifier la somme de 200 ducats qu'on vous en a demandée, laquelle je vous ferai bonifier sur l'assignation que vous ferez présenter ici à mon cabinet par votre commissionnaire, et vous aurez soin de me faire tenir le susdit tableau par la première occasion sûre qui se présentera.

D'ailleurs, selon les dernières lettres de Kamieniec, [3] le général Podgoryczani doit avoir attaqué un gros corps turc entre Fokschani et Bucharest, qui est toujours entre les mains des Russes. Il doit leur avoir tué, à cette occasion, près de 1200 hommes, après s'être emparé d'une batterie de 6 canons. Le général Stoffeln, au contraire, doit avoir marché sur Braïlow que les Turcs ont fortifié autant que possible, et qu'ils ont entouré de deux fossés de trois toises de profondeur. Après que le pont d'Isakca est ruiné, c'est à Braïlow et à Silistrie que les Turcs ont leur point d'appui, et, en passant et repassant le Danube dans les bateaux, ils maintiennent la communication avec Bender par celle qu'ils ont avec le camp des Tartares qui s'est établi avec ses hordes en Bulgarie. C'est tout ce qu'il y a aujourd'hui à vous communiquer.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Auf den Bericht Benoîts, Warschau 10. Februar, dass man über das Schicksal der beiden dissidentischen Generale Grabowski, die nach seinem Berichte vom 27. Januar von den Conföderirten gefangen genommen worden waren, nichts wisse, antwortet der König am 18. Februar: „Il est à croire que les Russes, en s'intéressant en faveur de ces généraux, trouveront facilement moyen de les dégager des mains de leurs adversaires.“ — [2] Eine Uebersicht der Staatseinnahmen und -ausgaben von 1768. — [3] Bericht Benoîts, Warschau 7. Februar, nach Briefen aus Kamieniec.

18801. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 14 février 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 30 de janvier dernier, et je ne saurais vous dissimuler que le comte Panin m'embarrasse beaucoup, en changeant d'idées presque tous les huit jours pour la manière d'acquitter mes subsides.[1] La disposition de notre traité est cependant bien claire à cet égard. Il porte en termes exprès sur des roubles, et je suis d'ailleurs déjà convenu une fois avec ce ministre que je ferais payer, au mois de mars prochain, deux quartiers à la fois à Danzig.[2] Mes dispositions sont aussi déjà faites en conséquence, et comme il m'est impossible de les changer à tout moment, je me flatte que ce ministre autorisera en conséquence le sieur de Rehbinder, résident de Russie à Danzig, à recevoir ces deux quartiers ensemble.

Quant aux insinuations qu'il vous a faites relativement à la cour de Danemark,[3] je n'ai ni alliance ni aucune affaire à démêler avec elle. Il n'y a donc que le seul cas que les affaires de Suède exigeassent quelque concert avec cette cour, où je m'entendrais avec elle, et où je tâcherais de remplir, ainsi que dans tous les autres points, avec la dernière fidélité et exactitude les engagements de mon traité avec la cour où vous êtes.

D'ailleurs, vous aurez déjà appris par la lettre que le baron de Cocceji vous a adressée immédiatement de Stockholm,[4] que la Diète est finie, sans qu'il y ait été conclu la moindre chose qui pût donner de l'ombrage à la Russie,[5] et que, malgré toute l'animosité des deux partis, les Sénateurs congédiés ont cependant obtenu des pensions.[6]

Nach dem Concept. Federic.

18802. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 15 février 1770.

Je suis bien charmé de voir que la Diète de Suède se soit enfin terminée d'une manière aussi heureuse et paisible que vous l'annoncez

[1] Panin bat den König, einstweilen nur die fällige Rate in Silberrubeln zu zahlen und die spätere zu ihrer Zeit in holländischen Dukaten oder Anweisungen auf Holland, vergl. S. 294. — [2] Vergl. S. 289. — [3] Panin theilte Solms mit, dass Gleichen aus Paris abberufen und sein Nachfolger mit der Wahrnehmung der russischen und preussischen Interessen beauftragt werden solle. Er äusserte den Wunsch, „que la cour de Danemark, pour prix de ses bonnes intentions, pût parvenir un jour à s'attirer la confiance de Votre Majesté, et qu'on pût voir ainsi avec le temps tout le Nord réuni sur les mêmes principes et toutes ses puissances parfaitement d'accord entre elles". — [4] Cocceji berichtete, Stockholm 2. Februar, er habe an Solms zur Beruhigung des Petersburger Hofes geschrieben, dass Truppen nach Finland sicher nicht geschickt werden würden. — [5] Vergl. Nr. 18802. — [6] Vergl. S. 338.

dans votre dépêche du 2 de ce mois.[1] Je doute presque, par cette raison, que les sommes que la cour de France a fait répandre dans ce pays, aient été de quelque considération; je croirais que, dans ce cas, les choses n'auraient pas manqué de s'y passer d'une façon beaucoup plus tumultueuse qu'elles ne l'ont fait effectivement. Mais, quoi qu'il en soit, la cour où vous êtes, a toujours grand sujet d'être contente de la résolution prise par les états pour le payement de ses dettes;[2] et, pour ce qui regarde l'arrivée du sieur Celsing de Constantinople à Stockholm, dont vous faites mention,[3] il est à supposer qu'elle n'apportera aucune altération au système de la Suède.[4]

La feuille ci-jointe vous apprendra, au reste, un nouvel avantage des troupes russes en Valachie sur les Turcs.[5]

Nach dem Concept. Federic.

18803. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 15 février 1770.

Vous m'avez fait plaisir de me communiquer les nouvelles de France[6] que votre dépêche, ainsi que le post-scriptum du 9 de ce mois renferment.

L'avis qui vous est revenu de la marche des troupes espagnoles vers les frontières du Portugal,[7] vient de m'être annoncé de très bon lieu[8] comme destitué de fondement. Cependant, il est à croire que la situation des affaires à la cour de Portugal est en quelque façon embrouillée, vu le grand secret que cette cour observe sur ce qui s'y est passé depuis peu.

Au reste, la Diète en Suède est entièrement terminée.[9] La Russie est satisfaite de la tournure que les affaires y ont prise, et chacun a sujet d'être content.

La feuille ci-jointe vous fera voir aussi le nouvel avantage que les troupes russes ont eu sur les Turcs,[10] et à quoi se bornent les dernières nouvelles qui nous sont entrées de Pologne.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Cocceji berichtete, dass alle Vorlagen von Bedeutung, über die in den beiden letzten Sitzungen des Reichstags verhandelt wurde, abgelehnt seien, vergl. S. 343. — [2] Vergl. Nr. 18798. — [3] Angeblich sollte sich der schwedische Legationssecretär in Konstantinopel, Ulrich Celsing, der Bruder des dortigen Gesandten, Gustav Celsing, sofort nach Schweden begeben. — [4] D. h. dem schwedisch-türkischen Defensivbündniss, vergl. Bd. XXVII, 504; XXVIII, 514. — [5] Vergl. Nr. 18800. — [6] Ueber die Finanzzustände. — [7] Auf Ansuchen Portugals, „ce royaume continuant à être agité par des troubles intérieurs“. — [8] Berichte von Sandoz, Paris 2. und 5. Februar. — [9] Vergl. Nr. 18802. — [10] Vergl. S. 344.

18804. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 15 février 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 5 de ce mois, et, à ce que des personnes bien instruites des finances de France m'ont dit, l'époque d'une banqueroute formelle ne saurait guère être différée au delà de 1773. Quelles que soient aussi les précautions qu'on mette en usage pour la masquer, elle ne laissera cependant pas d'être effectivement une banqueroute générale, tout comme toutes les mesures qu'on prend actuellement pour soutenir encore le crédit, ressemblent beaucoup a une banqueroute en détail.

D'ailleurs, il y a trois articles sur lesquels la diversité des bruits qu'on en fait courir, me [fait] désirer d'avoir des nouvelles plus positives. Ces articles regardent

1° Le dernier attentat sur la vie de Sa Majesté Très-Fidèle[1] et le succès des recherches qu'on a faites à cet égard;

2° Le comportement du duc de Choiseul avec le nouveau contrôleur-général, parmi lesquels, selon certains avis, il doit déjà régner quelque mésintelligence, et, enfin,

3° Si le duc de Choiseul est effectivement dans le dessein de tenter quelque chose contre les opérations de la flotte russienne.

Ayez donc soin de me procurer sur ces trois points des notions sur lesquelles je puisse tabler; et comme je sens très bien que vous aurez quelque peine de pénétrer les pensées secrètes de ce ministre relativement au dernier article, vous n'avez qu'à m'informer de ce qui est le plus vraisemblable relativement à cet objet.

Nach dem Concept. Federic.

18805. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BLANCHOT A DRESDE.

Potsdam, 17 février[2] 1770.

Votre dépêche du 12 de ce mois vient de m'être rendue, et je me flatte qu'en conséquence de mes ordres précédents[3] vous m'informerez bientôt de la somme totale des contributions que les états de Saxe assemblés dernièrement en Diète ont accordée à l'Électeur. Dès que vous m'aurez donné toutes les lumières suffisantes sur cet article, je serai par là à même de tirer les conséquences moi-même sur tout le reste dont je désire être instruit relativement à la cour de Saxe.

Il n'y a pas apparence, d'ailleurs, que la cour de Vienne voudra

[1] Am 3. December 1769 hatte ein Maulthiertreiber aus persönlicher Rachsucht versucht, König Joseph I. Emanuel, der zur Jagd ritt, mit einer Keule niederzuschlagen. — [2] Vom 17. Februar ein Schreiben an Voltaire in den Œuvres, Bd. 23, S. 149; an d'Alembert, ebenda, Bd. 24, S. 474. — [3] Vergl. Nr. 18790.

donner une somme de quelque importance à la cour où vous êtes, en payement des livraisons faites par elle pendant la dernière guerre à l'armée autrichienne,[1] et je crois qu'elle se trompera grandement dans son calcul, si elle fait effectivement fond sur l'argent qui pourrait lui entrer de ce côté-là.

Je suis surpris, au reste, que la cour où vous êtes, continue toujours à rester dans son illusion relativement aux affaires de Pologne, et qu'à la fin elle ne renonce pas d'elle-même aux espérances qu'elle avait conçues à leur égard, puisque, jusqu'à présent, il n'y a pas la moindre lueur capable à pouvoir lui promettre d'y réussir d'une manière ou d'autre.

Federic.

Nach dem Concept.

18806. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Potsdam, 17 février 1770.

Je ne saurais qu'applaudir à toutes les réflexions que vous faites dans votre rapport d'hier sur la commission que le margrave d'Ansbach vient d'établir pour examiner et vérifier les dettes de Baireuth.[2] Elles me paraissent, à tous égards, très solides et très conformes à mes intentions et à mes intérêts, et j'approuve, en conséquence, parfaitement que le comte de Schulenburg se rende pour quelques semaines à Baireuth, afin d'y assister à cette commission et de veiller à ce qu'il ne se fasse rien qui puisse préjudicier à mes intérêts. Vous aurez donc soin de lui faire parvenir incessamment les instructions nécessaires.[3]

Nach der Ausfertigung.

Federic.

18807. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 10. Februar, dass er von den Gedanken des Königs über die Vermittlung in Polen und der Türkei[4] den Fürsten Kaunitz unterrichtet und dass dieser, nachdem er der Kaiserin-Königin Bericht erstattet, ihm geantwortet habe: angesichts der Kriegslust des Sultans würden die Verhandlungen an der Pforte zu vertagen sein; mit Rücksicht auf eintretende Veränderungen solle aber, der Ansicht des Königs gemäss, Thugut sofort mit Instructionen für den Fall versehen werden, dass die Pforte auf Frieden dringe.

[1] Blanchot berichtete, man hoffe, bald eine Abschlagszahlung zu erhalten. „C'est un point que les états de Saxe ont paru avoir fort à cœur, que la cour ne paraît pas disposée à négliger." — [2] Da wünschenswerth sei, die Thätigkeit der Commission zu überwachen und die Interessen des Königs als künftigen Nachfolgers wahrzunehmen, befürworteten Finckenstein und Hertzberg die Bitte des Markgrafen Alexander um Entsendung eines Deputirten und brachten dafür Schulenburg in Vorschlag. — [3] Demgemäss Ministerialerlass an Schulenburg und Instruction, Berlin 19. und 23. Februar. — [4] Vergl. Nr. 18761.

In Polen sei der wiener Hof bereit, auf Ansuchen der Conföderirten die Vermittlung zu übernehmen. Kaunitz habe indessen zwei Schwierigkeiten erwähnt, über die er die Ansicht des Königs erbitte. „Il supposait d'abord qu'on ne saurait admettre d'autre Confédération qu'une générale de tout ce qu'il y a de Confédérés en Pologne, et que, pour représenter le corps de la République, il faudrait même que la cour de Varsovie en fût. Pour lever cette difficulté, je lui ai répondu que le dernier cas, c'est-à-dire que la cour même en fût, n'était presque pas susceptible de médiation, parceque alors toute la Pologne serait déjà réunie et en état de se pacifier elle-même.“ Kaunitz habe dem zugestimmt, und sie seien übereingekommen, „qu'aussitôt que Votre Majesté ferait avertir Leurs Majestés Impériales que la Confédération générale existe, et qu'on en pourrait accepter la demande comme venant de la part de tous les Confédérés, on n'aurait plus aucun scrupule là-dessus.

Cette première difficulté étant levée, le Prince proposa la seconde, portant qu'il prévoyait, par les égards que les Confédérés avaient pour une certaine puissance qu'il ne voulait pas me nommer, et que je devinerais facilement,[1] et vu les liaisons qui les y attachaient, qu'ils ne pourraient pas se dispenser de la requérir, en même temps, quand ils demanderaient les bons offices de médiation à la cour d'ici, et, croyant que cela pourrait révolter celle de Russie, il me demanda ce que j'en pensais, en ajoutant qu'il pourrait se tromper, et que peut-être cela n'arriverait point, mais qu'il ne concevait pourtant pas que ces gens-là voudraient ou pourraient s'en dispenser. Je lui ai dit naturellement que je croyais, comme lui, que, ce cas existant, il répugnerait très fort à la Russie. »Mais,« m'a-t-il dit, »il me vient dans l'idée qu'ils pourraient prendre un biais pour se tirer d'affaire avec cette puissance; ce serait de lui faire insinuer que, malgré le plus grand empressement qu'ils auraient de lui demander également l'office de médiateur pour terminer leurs calamités domestiques, les circonstances du temps y mettaient pourtant un obstacle invincible, mais qu'ils se flattaient de la grandeur d'âme du monarque et de l'amitié de son ministère qu'on les dispenserait actuellement d'un devoir qu'ils rempliraient volontiers et avec la plus grande confiance, mais duquel la nature de leurs désastres et la nécessité où la patrie se trouvait, les éloignait si malheureusement.« Nous en sommes restés là sur cet article.“

Rohd berichtet weiter über eine Mittheilung Stormonts, dass Frankreich auf dem letzten Reichstage in Schweden eine Million Livres zur Durchführung seines Planes ausgegeben habe, „d'y changer la constitution jusqu'au point où elle était du temps de Charles XI et XII, ce qui est pourtant difficile à croire, et que, son dessein étant de porter le roi de Suède à déclarer la guerre aux Russes, le duc de Choiseul avait écrit à M. de Modène qu'il n'y avait rien à espérer de ces gueux-là, tant qu'ils auraient un maître sans pouvoir.

Le portrait qu'il m'a fait des finances de France, est celui de la plus grande confusion qui doit y régner. Tout son ministère convient de la pressante nécessité d'une réforme, mais chaque ressort dit en particulier qu'elle n'est pas admissible dans le sien, et la dépense de la cour doit aller jusqu'à l'incroyable.“

Potsdam, 18 février 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 10 de ce mois, et je suis très charmé d'apprendre les dispositions favorables où la cour où vous êtes, paraît se trouver relativement à la médiation entre la Russie et la Porte et des troubles de Pologne.

Quant à la première, mon ministre à Constantinople est déjà instruit d'une manière exactement conforme aux ordres dont le prince de Kaunitz vous a assuré vouloir munir le sieur Thugut,[2] et il ne me reste absolument rien à y ajouter.

[1] Frankreich. — [2] Vergl. Nr. 18520.

Mais pour ce qui regarde la pacification des troubles de Pologne, les difficultés que ce ministre paraît y entrevoir, ne sont qu'apparentes et très aisées à écarter. En effet, il ne se trompe point, s'il suppose que le roi de Pologne est d'accord avec les Confédérés. Bien au contraire, vous pouvez bien lui faire connaître sous main et en confidence que ce Prince est tout-à-fait du même sentiment, et qu'on tâche, autant qu'il est possible, de l'engager à plus de modération, de crainte qu'un trop grand attachement à leurs principes ne le brouillât enfin avec la Russie. D'ailleurs, les différentes Confédérations qui subsistent en Pologne, ne sont proprement à considérer que comme une Confédération générale, sans cependant en avoir l'apparence. La Russie n'a, pour ainsi dire, aucune personne de marque en Pologne sur laquelle elle puisse faire fond, tandis que toutes les grandes familles sont du parti opposé, quoique la peur des Russes les retienne dans le silence et ne leur permette pas de se déclarer ouvertement.

La seconde difficulté du prince de Kaunitz relativement à cet objet n'est pas plus difficile à résoudre. Il est vrai, et ce ministre a grande raison de présumer que la France ne saurait guère participer à cette médiation. Sa participation ou plutôt la seule idée d'y admettre cette couronne, révolterait trop la Russie. Les intrigues françaises, tant en Turquie qu'en Suède, lui ont inspiré une haine implacable contre la cour de Versailles, et ce serait le moyen le plus sûr de l'éloigner entièrement de toute cette médiation que d'y faire paraître le nom de la France; de sorte que vous ferez très bien de confirmer le prince de Kaunitz dans l'idée qu'il vous a fait apercevoir à cet égard.

Mais il en est tout autrement de sa cour. Ce n'est pas elle qui a suscité à la Russie la guerre avec la Porte, elle a plutôt observé, pendant tous ces troubles, la plus exacte neutralité, et comme ses États confinent avec la Pologne, la Russie ne saurait se formaliser de sa médiation, surtout si elle en est formellement requise par cette république. Connaissant aussi, comme je fais, la façon de penser de la cour où vous êtes, sur ce sujet, je suis tout persuadé que, si, pendant cette négociation, elle parle à la Russie avec douceur et par manière d'insinuation, elle pourra effectuer beaucoup auprès de cette puissance pour la pacification de ces troubles.

Au reste, tout ce que, selon votre dépêche susalléguée, le lord Stormont vous a dit relativement à la situation actuelle des affaires en France et à ses desseins à la dernière Diète de Suède, est vrai au pied de la lettre, mais comme la clôture de cette dernière s'est faite, sans que cette couronne les ait pu mettre en exécution, je crois qu'elle laissera tomber à présent ce projet chimérique de sa politique.

Nach dem Concept. Federic.

18808. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 18 février 1770.

Ma chère Nièce. Vos lettres,[1] ma chère enfant, me trouvent à présent dans une situation tranquille, parceque je n'ai plus d'appréhensions pour votre santé; vous revoilà, Dieu merci, comme un autre: vous sortez, et vous jouissez comme autrefois des agréments de la société. J'apprends avec plaisir les petites fêtes que le prince d'Orange vous donne, ce sont des témoignages de l'amitié qu'il a pour vous, et qu'il rend justice aux admirables qualités de sa bonne petite femme.

A propos, ma chère enfant, il faut que vous sachiez que j'ai votre portrait, mais ressemblant comme deux gouttes d'eau; un heureux hasard m'en a rendu possesseur, c'est la Therbusch qui l'a peint, et je le destine pour ma nouvelle maison, quoique je n'en aie pas besoin, et que votre image soit gravée dans mon cœur aussi fortement que sur du bronze; indépendamment, cela me fait grand plaisir, et je lui dis ce que je vous dirais à vous-même, que je vous aime de tout mon cœur, et que je serai à jamais, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

18809. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 19 février 1770.

Votre dépêche du 13 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, et, en continuant à me rendre exactement compte de toutes les nouvelles ultérieures qui parviendront à votre connaissance, vous aurez soin aussi de me communiquer les différents raisonnements que vous entendrez tenir en Hollande relativement aux opérations du présent Parlement d'Angleterre. Vous m'informerez surtout du jugement que l'on porte là où vous êtes, touchant l'administration britannique actuelle, et me manderez si l'on est dans l'idée que ce ministère se soutiendra contre les efforts de l'opposition, ou si l'on pense qu'il subira du changement.

Der Schluss betrifft das Engagement des Sachverständigen für Edelmetalle (vergl. S. 312).

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Das Schreiben der Prinzessin liegt nicht vor.

18810. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 19 février 1770.

Si l'état effectif de l'armée française, ainsi que vous le prétendez dans votre dépêche du 9 de ce mois, est de 150000 hommes, c'est bien tout le bout du monde; mais j'ai lieu de regarder cette supputation pour peu exacte et trop favorable aux forces actuelles de cette couronne.

Quoi qu'il en soit, les différentes réductions du nouveau contrôleur-général, surtout si celle de 25 pour-cent sur les capitaux a effectivement lieu, pronostiquent assez une banqueroute formelle, si tant est qu'elles ne méritent pas déjà cette qualification à l'heure qu'il est.

D'ailleurs, un nouvel objet de votre attention c'est de faire des efforts pour pénétrer les idées du duc de Choiseul sur le peu de succès que ses intrigues ont eu à la dernière Diète de Suède, dont la clôture a eu lieu, sans que ce ministre puisse se vanter du moindre effet réel des largesses qu'il y a fait distribuer. Selon toutes les apparences, le dérangement actuel des finances ne lui permettra plus de les continuer, et je suis plutôt persuadé que, dans ces circonstances, la France enverra moins d'argent que jamais dans ce royaume.

Nach dem Concept. Federic.

18811. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 19 février 1770.

Je ne saurais qu'applaudir aux réponses que, selon vos dépêches du 6 et du 9 de ce mois, vous avez faites au lord Rochford.[1] Je les trouve très bien compassées aux circonstances et lâchées aussi à propos qu'il se puisse. En effet, il n'y a point de mal de dire de temps en temps aux gens les vérités tout uniment et sans le moindre fard, afin qu'ils ne présument pas trop d'eux-mêmes et ne se persuadent que leur poids fait tellement pencher la balance que toute l'Europe a besoin de fixer ses regards sur leurs opérations.

Quant à leurs affaires intérieures et parlementaires, elles excitent plus ma curiosité qu'elles ne m'intéressent. Je suis bien aise d'en être informé en détail pour juger de la tournure qu'elles prendront, et de l'issue qu'elles auront. Mais, au reste, je les regarde avec assez d'in-

[1] Maltzan berichtete, London 6. Februar: Auf die Bemerkung Rochfords, dass das englische Ministerium sich in gesicherterer Lage befinde, als manche fremde Mächte glauben möchten, habe er geantwortet, dass es nach seiner Ansicht den fremden Mächten gleichgültig sein könne, wer an der Spitze der Geschäfte stehe, da es bei den Verhandlungen allein darauf ankomme, ob es im gegenseitigen Interesse der Höfe liege sich zu verbinden. „C'est alors avec l'Angleterre, et non pas avec ses ministres qu'on traite, . . . et c'est, outre cela, à mesure du plus ou moins de crédit et de confiance qu'un État a su se conserver, que ces négociations se facilitent.“

différence, puisque je suis persuadé que toutes leurs dissensions, dût-il même en résulter, à la fin, un changement dans le ministère, n'affecteront en rien le système des autres puissances et n'auront aucune influence sur le sort du reste de l'Europe.

En attendant, autant que je puis en juger par tout ce que vous me marquez, il me semble que la cour a toujours encore une supériorité marquée au Parlement, et quoique, selon ce que vous me dites, il n'y ait encore aucune apparence que la France ait envie d'entreprendre quelque chose contre la flotte russienne, on peut s'attendre cependant que, quand même cela arriverait dans la suite, l'Angleterre se tiendra entièrement coi et tranquille et ne s'y mêlera ni en blanc ni en noir.

Der König bewilligt dem Legationssecretär Gregory die Erstattung seiner Reisekosten (vergl. S. 221).

Nach dem Concept. Federic.

18812. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Schreiben der Königin Ulrike, 6. Februar:[1] „Nous avons enfin terminé heureusement la Diète à la satisfaction du Roi et [à] la mienne, les états nous ayant témoigné tout le zèle possible;[2] il ne manque à présent qu'une chose à ma satisfaction et qui dépend de la seule et libre volonté de la personne du monde que je chéris le plus. Je crois, mon cher frère, vous l'avoir désignée à ne pouvoir vous y tromper. Vous m'avez flattée, il y a un an, que vous voudrez bien permettre à mon frère Henri de passer ici pour quelque temps.[3] Il y a à présent vingt-cinq ans que je suis expatriée, que je n'ai vu personne de mes chers parents, que je n'ai pu parler à cœur ouvert à qui que ce soit au monde; accordez-moi, mon cher frère, cette grâce et que je puisse, avant de mourir, embrasser un autre vous-même. Je me flatte que vous m'accorderez cette demande; ma reconnaissance est d'avance gravée dans mon cœur."

[Potsdam] 21 février 1770.

Ma chère Sœur. Je vous félicite de ce que vous avez lieu d'être contente de votre Diète; pour moi, qui ne désire que le bien et le repos commun, j'ai fort applaudi à la modération du parti français, qui a même continué des pensions aux Sénateurs déposés du parti contraire.[4] Par ce moyen, ma chère sœur, la haine de parti diminuera, et comme le royaume de Suède n'a qu'un intérêt, il faut espérer que le bien public réunira enfin tous les partis et tous les ordres divisés si longtemps pour leur perte.

Mon frère Henri se prépare, ma chère sœur, à se rendre au mois d'août chez vous, les raisons qui ont empêché précédemment ce voyage,[5] ne subsistant plus. J'ai été charmé de vous procurer cette satisfaction, j'aurais volontiers voulu me substituer à sa place, si mille obstacles invincibles ne s'y opposaient. Enfin, c'est toujours quelque chose que

[1] Das Ortsdatum fehlt. Vergl. für das Schreiben Ulrikes S. 277. Anm. 1. — [2] Vergl. S. 346. — [3] Vergl. Bd. XXVII, 368. 369. — [4] Vergl. S. 338. — [5] Vergl. Bd. XXIII, 435. 436. 484; XXVII, 369.

d'avoir par quelqu'un de la famille des nouvelles certaines de votre personne. Mon frère viendra chez vous dans un temps où les affaires ne vous embarrassent pas, et où vous pouvez jouir d'une tranquillité parfaite. Vous trouverez mon frère Henri bien vieilli, et si vous voyez le reste de la famille, vous verriez des infirmes de toute espèce, dignes de meubler les hôpitaux. Vingt-six ans, ma chère sœur, font un époque considérable sur la brièveté de la vie humaine et de grands changements sur la mécanique des fibres et sur la figure; mais ce qui est à l'abri du temps et du changement, c'est la tendresse sincère et l'attachement avec lequel je suis, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

18813. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 21 février 1770.

Votre dépêche du 6 de ce mois, avec son post-scriptum, m'a été fidèlement rendue, et voici quelques réflexions que j'ai faites sur les idées du comte Panin pour intimider le roi de Pologne,[1] et que vous aurez soin de lui glisser adroitement dans les conversations que vous aurez avec lui.

D'abord, je regarde comme infructueuses toutes les insinuations et démarches qu'on pourrait faire pour ramener le roi de Pologne dans le bon chemin, aussi longtemps que ce Prince se laisse gouverner aveuglément par ses oncles les Czartoryski.

En second lieu, quand même l'ambassadeur de Russie établirait effectivement sa résidence à Cracovie, je ne crois pas qu'il trouverait seulement deux Polonais qui voulussent former un parti dans cette ville en faveur de sa cour. Le nom des Russes est trop odieux à cette nation en général pour qu'on puisse se promettre un heureux succès de cette démarche. Mais

3° L'idée de faire suivre cet ambassadeur par la garnison de Varsovie et d'en retirer toutes les troupes russiennes, serait s'exposer encore à de plus grands embarras et inconvénients que par le passé, puisqu'il pourrait bien en arriver que les Confédérés profitassent de l'absence de ces troupes pour exécuter par un coup de main leurs desseins et détrôner le roi de Pologne.

Toutes ces considérations me confirment donc dans les idées que je vous ai déjà communiquées par mon ordre immédiat du 4 de ce mois,[2] et me persuadent de plus en plus que le seul et le plus sûr moyen de parvenir à notre but, c'est de faire éprouver son ressentiment

[1] Vergl. dafür Nr. 18814. — [2] Nr. 18775.

aux Czartoryski sur leurs terres. Le caractère national des Polonais est d'être extrêmement intéressés; et, en se servant des différents prétextes qui s'offrent, pour faire entrer des troupes sur les terres de ces Princes, on les ferait bientôt changer d'idées et les engagerait à inspirer d'autres sentiments à leur neveu le roi de Pologne. Ce moyen me paraît aussi préférable à tout autre, par la considération qu'il nous mettrait à même de remplir avec plus de dignité tous nos engagements vis-à-vis du roi de Pologne, sans qu'il y paraisse seulement la moindre légèreté ou humeur de notre part.

Au reste, les nouveaux succès des armes russiennes contre les Turcs sur les bords du Danube, dont vous faites mention dans votre susdite dépêche,[1] sont, selon mes nouvelles,[2] encore bien plus importants que vous ne les représentez, et ouvrent la plus belle perspective pour leurs succès ultérieurs dans la campagne prochaine.

Aussi n'y a-t-il jusques ici aucune apparence que leur flotte dans la Méditerranée soit troublée dans ses opérations par la marine française, puisque l'on n'apprend encore rien qui indique que la France ait dessein de faire sortir une flotte de ses ports.

Enfin, et pour ce qui est du présent en porcelaine que je destine à l'impératrice de Russie, ce que vous me rapportez dans votre apostille, me servira de direction dans mon choix pour commander dans ma fabrique ou un service de table ou un dessert complet.[3] Comme je veux cependant y faire mettre tous les soins imaginables pour le rendre d'une beauté achevée, je compte bien que la fabrication de l'un ou de l'autre, soit que je me décide pour le service de table ou pour le dessert, pourrait bien nous mener jusques au mois de septembre ou d'octobre prochain, de sorte que ce ne sera que vers ce temps-là que je pourrai vous le faire expédier pour le présenter de ma part à Sa Majesté Impériale.

Nach dem Concept. Federic.

18814. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 21 février 1770.

Votre dépêche du 14 de ce mois m'est bien parvenue. Les succès que, suivant son contenu, les armes russes continuent d'obtenir sur celles des Ottomans,[4] n'occasionnent pas moins d'étonnement que la pusillanimité avec laquelle ces derniers agissent dans la présente guerre, a lieu de causer de la surprise.

[1] Solms berichtete über den Sieg Podgoryczanis über die Türken, vergl. Nr. 18800. — [2] Vergl. Nr. 18814 und 18816. — [3] Solms berichtete, dass es nicht auf grosse Zahl der Stücke und auf grossen Werth ankomme. „Quelques pièces choisies et parfaites par la beauté de l'ouvrage pourraient lui être fort agréables, surtout si l'on oserait les donner être du goût et du choix de Votre Majesté.“ Vergl. S. 303. — [4] Vergl. dafür Nr. 18816.

Pour ce qui regarde les Confédérés, il est à croire, comme tous les échecs qu'ils essuient, ne les rebutent point, mais que, malgré cela, ils continuent à pousser leur pointe, qu'ils doivent se flatter de trouver, à la fin, quelque appui, et s'attendre à recevoir du secours d'un côté ou d'autre, sans quoi leur conduite serait entièrement déraisonnable.

Quoi qu'il en soit à cet égard, voici un plan que le comte de Panin vient de me communiquer, pour savoir mon sentiment, avant que de le mettre en exécution.[1] Il consiste à employer des menaces vis-à-vis du roi de Pologne, pour essayer de faire changer de conduite à ce Prince. Son idée est de faire faire par l'ambassadeur de Russie des démonstrations à Varsovie comme s'il serait résolu de quitter cette résidence du Roi et d'aller établir la sienne à Cracovie, où par un manifeste il inviterait tous les patriotes et tous ceux qui penseraient bien pour la Russie, de se rendre auprès de lui, pour convenir des moyens de pacifier la Pologne. Il s'imagine que le Roi, qui après la retraite de l'ambassadeur et des troupes russes qui le suivraient, aurait à craindre de rester exposé à la merci des Confédérés, pourrait être engagé à chercher de prévenir ce malheur par une conduite plus accommodante et conforme aux intentions de la cour de Russie.

Pour moi, bien loin d'être du sentiment du comte Panin, je présume, au contraire, qu'en suivant ce plan on ne trouverait peut-être pas deux personnes de considération dans toute la Pologne qui voulussent suivre l'ambassadeur à Cracovie et se déclarer ouvertement du parti de la Russie. C'est pour savoir si j'ai raison de juger ainsi, ou si je me trompe peut-être, que je vous fais part en confidence de ce projet du comte Panin et de mon sentiment là-dessus, afin que vous me marquiez ce que vous en pensez. Vous ne manquerez donc pas de me dire tout naturellement et sans détours vos idées à ce sujet.

Nach dem Concept. Federic.

18815. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 21 février 1770.

La nouvelle des nouveaux succès des Russes contre les Ottomans dont vous faites mention dans votre dépêche du 14 de ce mois, est très fondée; elle m'a été également confirmée par mes lettres de Pologne[2] et ouvre aux Turcs une triste perspective de la campagne prochaine.

D'un autre côté, je ne crois pas que le duc de Choiseul tentera quelque chose contre la flotte russienne; s'il en avait le dessein, il ferait déjà plus de préparatifs pour s'assurer du succès de l'exécution, de sorte

[1] Das folgende nach dem Bericht von Solms, Petersburg 6. Februar, vergl. Nr. 18813. — [2] Vergl. Nr. 18816.

qu'il y a bien de l'apparence que cette flotte ne réussira pas moins dans ses opérations.

Au reste, je vous ai déjà informé par un de mes ordres précédents de la clôture de la Diète de Suède. Les Sénateurs du parti russien n'ont pas été exclus des pensions qu'on y a distribuées,[1] et j'en suis d'autant plus charmé que c'est un indice de plus que l'animosité des deux partis n'est plus aussi forte que par le passé, et que tout restera tranquille dans ce royaume.

En Angleterre, au contraire, tout est encore dans la plus grande confusion, sans qu'on puisse juger si le ministère d'à présent se soutiendra ou non. Le meilleur est que le sort de ce dernier, aussi bien que les affaires intérieures de cette île ne sauraient avoir la moindre influence sur les affaires politiques des autres puissances, de sorte que celles-ci peuvent les regarder avec la plus grande indifférence et un grand sang-froid.

Federic.

Nach dem Concept.

18816. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 22 février 1770.

Der Empfang des Berichts vom 16. Februar wird bestätigt und die Erstattung der Unkosten für Anwerbung des Tabakarbeiters (vergl. S. 335) angewiesen.

Pour ce qui regarde les affaires en France, il est à croire que, malgré toutes les opérations de finances du nouveau contrôleur-général, une banqueroute formelle y sera tôt ou tard inévitable; et si j'ai souhaité de savoir, pour cet effet, l'influence qu'elle pourrait avoir en Hollande,[2] ce n'a été que dans la vue d'être à même de fournir des conseils salutaires à nos marchands pour les garantir du contre-coup qu'une telle banqueroute pourrait faire ressentir dans l'étranger.

La poste d'Angleterre a manqué cet ordinaire, de sorte que je suis sans lettres de ce pays-là, et que j'ignore, par conséquent, ce qui s'y passe.

Au reste, les dernières nouvelles de Pologne[3] annoncent que le premier avantage que les troupes russes avaient eu sous les ordres du général Podgoryczani,[4] après l'échec qu'un petit corps de leurs chasseurs a essuyé près du Danube,[5] venait d'être suivi d'un second avantage tout aussi important que le premier, puisque le général Stoffeln s'était emparé de Braïlow, sans y rencontrer aucune résistance, les Turcs ayant repassé le Danube dans la plus grande hâte avec leurs bateaux; que, par cet évènement, la communication de l'armée du grand-vizir avec tous les Tartares, aussi bien qu'avec Bender et Oczakow, était

[1] Vergl. S. 338. — [2] Vergl. S. 328. — [3] Bericht Benoîts, Warschau 14. Februar. — [4] Vergl. Nr. 18800. — [5] Vergl. S. 339.

entièrement coupée et les Russes maîtres de cette rive du Danube, par l'état de défense dans lequel a été mis Braïlow. Ces nouvelles ajoutent que les troupes russes qui se trouvaient en Moldavie, étaient en pleine marche pour se porter sur le Danube et en Valachie, et que la division commandée en Pologne par le prince Repnin les remplaçait successivement. Voilà tout ce que je puis vous mander aujourd'hui de ces contrées.

Federic.

Nach dem Concept.

18817. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 24 février 1770.

Je suis bien aise de voir par votre dernière dépêche du 9 de ce mois que la Diète de Suède soit entièrement terminée. Si les affaires n'y ont pas pris la tournure que ceux qui l'ont occasionnée, auraient souhaité, il ne faut l'attribuer qu'au refus que la France a fait de fournir les sommes nécessaires à cet effet, du moins en est-il une des principales raisons.

Vous serez déjà informé, à l'heure qu'il est, du voyage que mon frère le prince Henri médite de faire, cette année, en Suède pour voir la Reine ma sœur.[1] Ce voyage pourra avoir lieu, à ce que je pense, au mois de juin ou d'août prochain.[2] Lorsqu'il y arrivera, vous aurez soin de l'informer du caractère des principales personnes à cette cour, des différents partis qui s'y trouvent, ainsi que des arrangements qui ont été pris par la dernière Diète, et vous ne lui laisserez ignorer absolument rien de ce qui pourra lui servir pour connaître à fond la cour où vous êtes.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

18818. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BLANCHOT A DRESDE.

Potsdam, 24 février 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 19 de ce mois. Vous vous rappellerez que de tout temps je n'ai pronostiqué rien de favorable à la cour de Saxe relativement à l'augmentation des revenus qu'elle espérait se procurer par les arrangements des états assemblés en dernier lieu en Diète, et si jamais elle a fait fond d'en retirer une augmentation pour le moins

[1] Vergl. Nr. 18812. — [2] Am 27. Februar bewilligt der König das Gesuch des Generalmajors Grafen Hordt, den Prinzen Heinrich nach Schweden zu begleiten. „Mais, comme ce voyage n'aura lieu qu'au mois d'août prochain, vous pouvez bien en attendant vous rendre encore chez moi à Potsdam, n'ayant d'ailleurs rien à faire." — [3] Zum Schluss folgen Nachrichten vom türkischen Kriegsschauplatze wie in Nr. 18816.

de 600 000 écus, elle sera furieusement trompée dans son calcul, puisque, à en juger par les notions que votre susdite dépêche renferme sur l'additionnel que lesdits états lui ont accordé, il est à croire que toute la somme ne passera guère les 200 000 écus. Selon toutes les apparences, ce ne sera que dans cinq ou six mois, lorsque les différentes sommes accordées commenceront à entrer dans les caisses électorales, qu'on pourra voir clair sur cette matière et juger précisément à quoi cette augmentation pourra aller effectivement. Je m'attends donc que vous ne négligerez pas pour lors de m'informer exactement et en détail de tout ce qui vous reviendra là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

18819. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 25. Februar[1] 1770.

Bei denen in Eurem Mir wohlbehändigten Bericht vom 17. Januarii angezeigten Umständen ist freilich noch zur Zeit zur Wiederherstellung des Friedens zwischen Russland und der Pforte kein Anschein. Sowohl Ich als der wienersche Hof schmeicheln uns auch nicht mit der Hoffnung, hierunter vor der Hand etwas gedeihliches in Konstantinopel ausrichten zu können. Da der Sultan so ausserordentlich gegen die Russen aufgebracht ist, so würden freilich alle Bemühungen, ihm friedfertige Gedanken einzuflössen, nur vergebens sein, und es erhellet aus allen Umständen ganz deutlich, dass Frankreich die Hände im Spiel hat, und dass solches durch eine sehr schlechte Politik die Türken solchergestalt in Gefahr setzet, sich in ein noch grösseres Unglück zu stürzen. Dahingegen ist es ganz wahrscheinlich, dass die Pforte in dieser Denkungsart ohnmöglich lange verbleiben könne. Neue Unglücksfälle, denen sie allem Ansehen nach in der bevorstehenden Campagne nicht entgehen kann, werden sie vermuthlich auf andere, ihrem wahrem Besten angemessenere Gedanken bringen, und alsdann werdet Ihr Euch die Umstände zu Nutze machen und ihr friedsame Insinuationes zu thun nicht unterlassen. Zu dem Ende könnet Ihr derselben sodann zugleich vorstellen, dass, nachdem sie sich durch die im Krieg erlittene Verluste auf schwachen Füssen befände, so wäre wohl das beste für sie, dass sie sich durch die Mediation des österreichischen Hauses wieder aufzuhelfen und solchergestalt zugleich einen guten Frieden zu erhalten suchte. Dieses Haus würde sich auch zu dergleichen Mediation ganz bereit finden lassen, wenn die Pforte dasselbe darum anspräche, und Ich könnte ihr um so mehr dafür gut sein, dass dasselbe hierunter gute Gesinnungen habe,[2] als dasselbe von solchen

[1] Vom 25. Februar ein Schreiben an die Churfürstin-Wittwe von Sachsen in den Œuvres, Bd. 24, S. 192. — [2] Vergl. S. 361.

einen ganz klaren Beweis dadurch abgelegt habe, da es während dieses ganzen Kriegs die genaueste Neutralität beobachtet hätte. Welchergestalt nun sodann die türksche Minister sich auf diese Insinuationes herauslassen werden, darüber erwarte Ich zu seiner Zeit von Euch ausführlichen Bericht, um Euch mit neuen Verhaltungsbefehlen versehen zu können.

Indessen werde Ich durch den Inhalt Eures obangezogenen Berichts in dem Gedanken nur noch mehr bestärket, welcher Mir bereits bei des Achmets Effendi Gegenwart an Meinem Hofe[1] in den Sinn gekommen ist, dass nämlich über kurz oder lang die grosse Unwissenheit, bald möchte Ich sagen Dummheit, des türkschen Hofs den Umsturz und Untergang des Ottomannischen Reichs befördern müsse. Eben diese Dummheit und Unverstand herrscht auch bei dem Volk, und die von Euch angemerkte dumme Wuth, sich wegen des im gegenwärtigem Krieg erleidenden Unglücks an unschuldigen Leuten zu rächen,[2] leget solche noch mehr zu Tage. Ich glaube auch nicht, dass die bevorstehende Campagne nur halb zu Ende kommen werde, ohne dass die Pforte sich werde genöthiget sehen, mit mehrerem Ernst auf die Wiederherstellung des Friedens zu denken, und hoffe dahero, dass alsdann Eure obgedachter Maassen zu thuende Insinuationes mehreren Eingang finden werden.

Nach dem Concept. Friderich.

18820. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 25 février 1770.

Votre dépêche du 17 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, et j'ai de la peine à me persuader que la France, dans le moment présent, fasse sortir une escadre de ses ports. Ses finances sont trop dérangées pour fournir à une telle dépense, et il n'y a point d'apparence que le contrôleur-général parvienne sitôt à les mettre sur un meilleur pied. Aussi faut-il faire une grande différence entre les opérations de finances qu'on fait en France, et celles de la cour où vous êtes. Sans compter que le fardeau des dettes françaises est trop pesant pour s'en délivrer, sans faire une banqueroute formelle, et que celles de la maison d'Autriche ne montent pas seulement à la trentième partie des premières, il faut considérer encore que la sagesse et l'économie président à l'administration autrichienne, tandis qu'il n'y a que légèreté et prodigalité qui caractérisent celle des Français, de sorte qu'il est entièrement impossible que les opérations pour le rétablissement des finances aient les mêmes succès dans ces deux cours.

[1] Vergl. S. 310. — [2] Zegelin berichtete von Erpressungen und Ueberfällen, die „das liederliche Gesindel allhier“ gegen Christen „bei hellem Tage und auf öffentlicher Strasse“ verübe.

Au reste, je viens de recevoir des lettres de Constantinople, en date du 17 de janvier dernier,[1] dont je suis bien aise de vous communiquer la substance. Elles portent que l'expérience que la Porte a faite à la dernière guerre contre la Russie,[2] l'a rendu extrêmement méfiante contre une médiation de la cour où vous êtes; que, bien que le même système ne subsistât plus, et qu'il n'y ait plus d'alliance entre cette dernière et la Russie, les Ottomans, accoutumés cependant à ne consulter que le passé, auraient peut-être quelque peine à accepter sa médiation; qu'à l'heure qu'il est, au moins il n'y avait pas la moindre apparence que la Porte prêtât l'oreille à des insinuations pacifiques, et que, bien au contraire, le Sultan ne roulait dans son esprit que des idées de vengeance, sans que le mauvais succès de ses armes ni les dispositions favorables de ses ministres pour la paix puissent y apporter le moindre adoucissement.

J'avoue que je ne comprends rien à cette obstination de continuer la guerre, et, après toutes les pertes que la Porte a déjà faites, il me semble que son propre intérêt devrait l'engager à changer d'idées. Mais il paraît que le Sultan veut absolument hasarder une nouvelle campagne, et, comme il y a toute apparence qu'il y éprouvera de nouveaux revers, je ne désespère pas qu'alors il sentira plus vivement le besoin qu'il a du rétablissement de la paix. Dans cette vue, j'ai chargé de nouveau mon ministre à Constantinople[3] de profiter de tous les échecs que les Ottomans pourraient essuyer encore, pour leur faire adopter des sentiments pacifiques, et pour leur faire sentir tous les services que la cour où vous êtes, pourrait leur rendre par sa médiation; en ajoutant que les soins qu'elle avait pris pour observer la plus exacte neutralité, étai[en]t bien un garant assuré de ses bonnes dispositions, et que j'étais persuadé que, si la Porte lui demandait sa médiation, elle ne ferait aucune difficulté de l'accepter.

Vous aurez soin de communiquer toutes ces anecdotes en confidence au prince Kaunitz et de lui insinuer, en même temps, que mon ministre à Constantinople, souhaitait beaucoup que le chargé d'affaires de Vienne fût autorisé d'aller de concert avec lui dans tout ce qui pourrait avoir quelque rapport à cette médiation, et vous n'oublierez pas de me rendre compte de la manière dont le prince de Kaunitz s'expliquera sur ce sujet.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 18819. — [2] Nach Zegelins Bericht hatte damals die Pforte die österreichische Vermittlung angenommen, der wiener Hof ihr aber darauf den Krieg erklärt. — [3] Vergl. Nr. 18819.

18821. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 25 février 1770.

Quoique le dernier ordinaire ne m'ait apporté aucune dépêche de votre part, je n'ai cependant pas voulu tarder de vous communiquer ci-joint l'extrait de mes dernières lettres de Constantinople du 17 de janvier.[1] Il renferme des anecdotes assez curieuses sur la façon de penser du Sultan pour la continuation de la guerre, ainsi que sur les difficultés qu'il trouve de ramasser des troupes; et si vous le jugez à propos, vous n'avez qu'à les communiquer, comme à l'ordinaire, au comte de Panin.

Federic.

Nach dem Concept.

18822. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 26 février[2] 1770.

Der Eingang betrifft eine Klage Thulemeiers, Haag 20. Februar, über den Postmeister Edelmann in Berlin, deren Abstellung der König zusagt, und das Engagement eines weiteren Tabakarbeiters.

Pour ce qui regarde, au surplus, les différents emprunts de la cour de Pétersbourg en Hollande, dont vous faites mention, je vous avoue que leur produit m'a surpris, et que je ne m'imaginais pas qu'ils pourraient aller jusqu'à la concurrence de 5 millions de florins. Cependant, je crois que vous rencontrez juste en pensant que cette cour emploie uniquement tous ces emprunts qu'elle fait là où vous êtes, pour la flotte qu'elle a envoyée dans la Méditerranée, sans faire passer un sol de toutes ces sommes dans le pays, et je suis parfaitement de votre sentiment à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

18823. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 26 février 1770.

Vos deux dépêches du 12 et du 15 de ce mois viennent de m'entrer à la fois, et j'ai été très satisfait des différents détails qu'elles renferment. En général, je ne saurais vous dissimuler, à cette occasion, combien j'ai lieu d'être content de vos dépêches. Vous ne négligez rien pour me mettre bien au fait de tout ce qui se passe à la cour où vous êtes, et, en continuant de même, vous pouvez être assuré que je ne manquerai

[1] Vergl. Nr. 18819. — [2] Vom 26. Februar ein Schreiben an Hoditz in den Œuvres, Bd. 20, S. 224.

pas, de mon côté, de vous tenir bon compte de votre zèle et de votre application.

En attendant, autant que j'en puis juger par tout ce que vous me marquez du duc de Choiseul, il y a toute apparence que, pour le présent, ce ministre se soutiendra bien, malgré toutes les batteries que le parti opposé pourrait dresser contre lui, et tous les pièges qu'il pourrait lui tendre; et, comme vous êtes en si bon chemin pour pénétrer les choses que je désire de savoir, vous n'oublierez pas de faire vos efforts pour approfondir également le système actuel de l'Espagne et si c'est peut-être de ce côté-là que la flotte de Russie aurait à appréhender quelque orage ou interruption dans son expédition.

Nach dem Concept. Federic.

18824. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 26 février 1770.

Ma dépêche d'hier[1] étant déjà écrite, je viens d'être averti par des lettres de France que,[2] quoiqu'il paraissait que le duc de Choiseul, vu l'épuisement total des finances, n'entreprendrait rien contre les opérations de la flotte russienne, il se pourrait cependant très bien que, pour assouvir sa haine contre la Russie, il tâchât à se concerter avec quelque puissance étrangère, moins à découvert que l'Espagne, pour les traverser. On présume même que la république de Venise pourrait bien être cette puissance, et que non seulement sa position réunissait tous les avantages pour concourir aux vues de ce Duc, mais qu'elle s'y prêterait peut-être même sans peine, pour peu que la France la berçât de l'idée de lui faire restituer quelques places par la Porte.

Quelque vagues que soient ces avis, je me sens cependant obligé, en bon et fidèle allié de la Russie, de ne les pas lui laisser ignorer, et c'est dans cette vue que je n'ai pas voulu négliger de vous en faire incessamment part.

Federic.

Nach dem Concept.

18825. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 26 février 1770.

Ce que vous venez de me rapporter, dans votre dépêche du 13 de ce mois, de la grande supériorité du parti ministériel à la chambre des Communes, fait assez présumer que, pour cette fois-ci au moins, il aura gain de cause sur l'opposition, et que les mouvements que celle-ci pourrait se donner encore pour le traverser, seront à pure perte.

[1] Nr. 18821. — [2] Das folgende nach dem Bericht von Sandoz, Paris 15. Februar, vergl. Nr. 18823.

Maltzan wird von dem angeblichen Plane Choiseuls zu einem Bündniss mit Venedig unterrichtet (vergl. Nr. 18824).

D'un autre côté, je sais que la Russie se flatte qu'en cas que sa flotte soit effectivement attaquée, l'Angleterre ne tarderait pas à déclarer d'abord la guerre à la France; mais, par tous les motifs que vous m'avez allégués dans vos précédentes dépêches, je ne saurais qu'être de votre sentiment et me persuader avec vous que, ce cas arrivant, la cour où vous êtes, ne se précipitera pas de prendre fait et cause en faveur de la Russie.

Federic.

Nach dem Concept.

18826. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 28 février 1770.

Malgré l'éloignement du Sultan pour la paix que votre dernière dépêche du 13 de ce mois, aussi bien que mes lettres immédiates de Constantinople[1] me confirment, il me paraît cependant impossible que la guerre puisse durer plus longtemps que cette année-ci. Les différents revers que les armes ottomanes ont éprouvés dans la dernière campagne, la peine que la Porte a de ramasser des troupes pour renforcer son armée, tout comme les nouveaux succès des Russes en Moldavie[2] et l'apparence qu'il y a qu'ils recueilliront de nouveaux lauriers dans la campagne prochaine, sont des motifs bien puissants de disposer les esprits à une pacification, et me font présumer que la Porte sera obligée, bon gré mal gré, de demander la paix. Sa situation actuelle me paraît même si critique que je croirais presque qu'elle n'attendra pas seulement la fin de cette campagne, et que peut-être les premiers succès des Russes la porteront à changer d'idées et de revêtir des sentiments plus pacifiques.

Au reste, je n'ai nulle peine d'ajouter foi à ce que le comte Panin vous a dit au sujet des frais de la première campagne. J'ai appris de bonne part que tout leur magasin de guerre de l'année dernière ne leur a coûté que 800 000 roubles, de sorte que la somme de 8 millions qu'il vous a nommée comme le montant total des frais de cette campagne, me paraît bien juste et proportionnée.

Enfin, j'ai été très sensible à l'agrément que l'impératrice de Russie a bien voulu accorder à mon neveu, le prince Guillaume de Brunswick, et à quelques autres officiers de mes armées, d'assister, en qualité de volontaires, aux opérations prochaines de son armée,[3] et vous n'oublierez pas de témoigner, dans les termes les plus polis, au comte Panin com-

[1] Vergl. Nr. 18819. — [2] Vergl. Nr. 18816. — [3] Vergl. Nr. 18763.

bien j'avais été charmé de la manière obligeante dont Sa Majesté Impériale avait bien voulu s'expliquer à ce sujet.[1]

Nach dem Concept. Federic.

18827. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 28 février 1770.

Je vous sais gré des nouvelles et autres particularités renfermées dans votre dernière dépêche du 17 de ce mois, qui vient de m'être fidèlement rendue. Vous ferez tout votre possible pour désabuser le prince Wolkonski de son idée que, pour rétablir solidement la tranquillité en Pologne, il serait nécessaire de détrôner le Roi et de mettre un étranger à sa place. Vous tâcherez, au contraire, de le convaincre qu'il serait contre ma dignité et celle de l'impératrice de Russie, sa souveraine, si, après avoir formellement garanti l'un et l'autre le trône à ce Prince, nous voulions faire pareille démarche et condescendre à l'élévation d'un prince étranger sur le trône de ce royaume. Je suis persuadé que c'est aux insinuations seules du Primat, qui est entièrement dévoué à la maison de Saxe, et dont les vues ne tendent qu'à ménager le trône de Pologne à un prince de cette famille, qu'on doit attribuer cette idée, et que ce sont elles qui ont fait naître de pareils sentiments au ministre de Russie; mais il vous sera facile de l'en faire revenir.

En général, je vous enjoins, à cette occasion, de contrecarrer là où vous êtes, toutes les mesures qui pourraient tendre à mettre sur ce trône ou un prince de la maison de Saxe ou de celle d'Autriche,[2] et de faire tout ce qui dépendra de vous, pour étouffer de pareils projets dès leur naissance.

Nach dem Concept. Federic.

18828. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 28 février 1770.

Il paraît bien, tant par les nouvelles de Constantinople, contenues dans votre dernière dépêche du 21 de ce mois, que par celles qui me sont entrées immédiatement de mon major de Zegelin,[3] que la Porte persiste dans le dessein de hasarder encore une seconde campagne. Cette résolution, après les revers sans nombre que les armes ottomanes ont déjà essuyés dans la première, et vu les difficultés que la Porte rencontre pour ramasser les renforts nécessaires, est bien hardie, et je ne saurais la regarder que comme une démarche qui pourrait bien, si-

[1] Katharina hatte Solms durch Panin mittheilen lassen, „que tout ce qui venait de la part de Votre Majesté, ne saurait que lui être très agréable". — [2] Vergl. Bd. XXII, 524. 525. — [3] Vergl. Nr. 18819.

non entraîner la ruine de l'empire ottoman, du moins avoir des suites extrêmement funestes.

Quoi qu'il en soit, s'il est vrai, ainsi que vous venez de me l'assurer, que la cour où vous êtes, a renouvelé sa trêve avec la Porte,[1] je ne saurais vous dissimuler que j'en serais bien charmé, et que je regarderais cet évènement comme un acheminement à engager les Turcs à demander à la cour où vous êtes, sa médiation pour obtenir une bonne paix. Je souhaite donc que cette nouvelle se confirme, et, en attendant, la copie ci-jointe[2] vous apprendra quelques particularités des derniers avantages que les Russes ont remportés sur les Turcs.[3]

Nach dem Concept. Federic.

18829. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 1er mars 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 23 de février dernier et vous sais gré des notions qu'elle renferme sur la situation présente des affaires de la Grande-Bretagne. Mais, quoiqu'on présume là où vous êtes, que l'administration actuelle de ce royaume ne tardera guère à être assujettie à quelque changement essentiel, je continue cependant à être d'une idée contraire et à croire que le ministère britannique d'à présent se maintiendra, malgré tous les efforts de l'opposition, par une majorité décidée. Voilà le jugement que j'en porte, et que le temps décidera.

Au reste, les dernières nouvelles publiques de Pologne confirment, avec des détails plus circonstanciés, les différents avantages que les Russes ont eus, depuis peu, sur les Turcs, tant en Moldavie qu'en Valachie.[4] Vous les trouverez plus amplement dans la feuille ci-close, et j'y fais joindre également pour votre connaissance un extrait des derniers avis qui sont entrés directement de Constantinople.[5]

Nach dem Concept. Federic.

18830. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 1er mars 1770.

Quoique les conjectures que vous formez, dans votre dépêche du 19 de février dernier, sur les liaisons entre la France et la république de Venise relativement à la flotte russienne,[6] ne soient pas destituées

[1] Rohd berichtete: „Il est sûr qu'elle vient de renouveler sa trêve avec la Porte aux mêmes conditions que portait la dernière (vergl. Bd. XXV, 404), mais à cela près qu'on n'y a stipulé aucun terme." — [2] Auszug aus dem Berichte Benoîts, Warschau 17. Februar. — [3] Vergl. Nr. 18816. — [4] Vergl. Nr. 18828. — [5] Vergl. Nr. 18819. — [6] Vergl. Nr. 18824.

de toute vraisemblance, il y a cependant tant d'autres considérations qui ne permettent pas encore d'y ajouter une foi entière, et il faut attendre que le temps développe un peu plus cette intrigue, pour y asseoir un jugement ferme et solide.

J'en juge de même du dessein qu'on attribue au duc de Choiseul de vouloir demander son congé après le mariage du Dauphin,[1] et je suis plutôt porté à présumer qu'aussi longtemps qu'il verra quelque apparence de se soutenir, il ne pensera pas à descendre de la scène.

Tout cela ne vous empêchera cependant point de continuer à suivre ces deux objets pour m'en rendre, ainsi que sur toutes les autres affaires qui pourraient mériter mon attention, un compte aussi exact que détaillé.

Federic.

Nach dem Concept.

18831. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 1er mars 1770.

Votre dépêche du 16 de février dernier vient de m'être fidelement rendue. Tout ce qu'elle renferme sur la conduite à observer de la part du Sénat durant l'intervalle d'une nouvelle Diète,[2] donne suffisamment à connaître que c'est l'esprit du parti français qui a dicté ces instructions, et que c'est à ce parti seul qu'il faut les attribuer.

Mais, quoi qu'il en soit, je serais bien aise, comme je ne connais absolument point encore le Prince Royal de Suède, que vous me fassiez un portrait exact de son caractère et me le représentiez au naturel. Vous tâcherez donc de contenter au mieux mes intentions à ce sujet.

Nach dem Concept.

Federic.

18832. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION GEISELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 1er mars 1770.

Le Roi, ayant vu par la dépêche du sieur Geiseler du 19 de février dernier qu'on débite là où il est, la nouvelle de l'arrivée prochaine d'une troisième escadre russe à la rade de Copenhague, lui donne à connaître en réponse que, comme pareil avis n'est entré d'aucun autre endroit à Sa Majesté, elle a lieu de douter encore de son authenticité

[1] Sandoz führte als Beweggrund an: „Que lui, duc de Choiseul, est instruit que son parti contraire a fait agir à Vienne pour prévenir la Dauphine sur son compte". — [2] Cocceji berichtete: „Le Comité secret, après avoir ordonné au Sénat de vivre en paix avec toutes les puissances, ajoute que, si, contre toute attente, la Suède venait à être attaquée, elle pouvait tout espérer de ses alliés naturels." Als solche werden die Türkei, Holland, der Kaiser, Frankreich und Spanien bezeichnet. Den übrigen Mächten gegenüber sei jeder Anlass zur Klage zu vermeiden.

et ne saurait, par cette raison, s'imaginer que cette nouvelle soit fondée. Le sieur Geiseler tâchera donc [à] l'approfondir et continuera à mander tout ce qui lui paraîtra digne d'attention.

Nach dem Concept. Federic.

18833. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BLANCHOT A DRESDE.

Potsdam, 3 mars 1770.

Il est bien temps, à mon avis, que la cour de Saxe prenne le sage parti que, selon votre dépêche du 26 de février dernier, on soupçonne qu'elle commence d'adopter, et qu'elle renonce une bonne fois aux vues chimériques qu'elle se forgeait relativement à la Pologne. Il est, d'ailleurs, très certain que le manque du numéraire empêche cette cour à faire des largesses, et que ses coffres, qui ne sont que médiocrement fournis d'argent comptant, ne lui permettent guère de donner de grosses sommes.

Federic.

Nach dem Concept.

18834. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 4 mars 1770.

La conduite lâche que, selon votre dépêche du 21 de février dernier, les Turcs doivent avoir tenue à la défense du château de Braïlow dont le général Stoffeln vient de s'emparer, ainsi que celle qu'ils ont montrée en général jusqu'ici dans toutes les rencontres où ils ont eu à faire avec les Russes, a, je vous avoue, de quoi surprendre et est presque inconcevable. Elle ne saurait leur pronostiquer rien de bon pour l'avenir, et il est sûr que les suites de la prochaine campagne ne pourront que leur être funestes et tourneront vraisemblablement au plus grand désavantage des armes ottomanes.

L'intention du général Weymarn de détacher à Posen et dans ces environs le colonel de Rœnne avec un corps de 1000 à 1200 hommes, me fait, au reste, bien du plaisir. L'approche seule de ces troupes nettoiera bientôt ces contrées de Confédérés qui s'y tiennent, et rassurera surtout mes frontières de ce côté-là contre les désordres auxquels le voisinage de ces gens les exposait.

Federic.

Nach dem Concept.

18835. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 5 mars 1770.

Tout ce que vous venez de me mander dans votre dépêche du 23 de février dernier au sujet des nouveaux arrangements de finances

de la cour où vous êtes, fait assez voir que vous avez su vous mettre parfaitement bien au fait de cette branche du gouvernement français. Les différents détails où vous entrez à cet égard, sont très conformes et analogues aux autres avis qui m'en sont revenus, et je ne doute point qu'avec la même application vous n'ayez aussi le même succès dans toutes vos autres recherches.

En attendant, voici un nouvel objet que je recommande à votre pénétration. Il y a des avis ici qui prétendent que le duc de Choiseul s'est brouillé avec le prince de Kaunitz. On allègue pour raison de cette brouillerie les peines que le premier s'est données pour animer la république de Venise à traverser les entreprises de la flotte russienne dans l'Archipel,[1] et que, n'ayant pu y réussir, il avait changé de batterie et avait tâché d'indisposer la Porte contre cette République et de lui attirer son ressentiment. J'avoue que j'ai de la peine à ajouter foi à ces avis; aussi ne vous en fais-je part que sur le pied d'un bruit de ville, que vous aurez cependant soin d'approfondir, autant qu'il est possible.

Federic.

Nach dem Concept.

18836. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 5 mars 1770.

Vos deux dernières dépêches du 16 et du 20 de février fournissent de nouvelles preuves de la supériorité que la cour conservera dans le Parlement, et la mettent même hors de toute contestation. De cette façon, j'ai lieu de présumer qu'il ne se passera plus rien de fort intéressant dans cette assemblée, et que les choses resteront dans votre île sur le même pied où elles étaient auparavant.

Partant de ce principe, il ne faut donc pas s'attendre non plus que l'Angleterre se mêlera en aucune façon des affaires générales, et la réponse même que, selon votre dépêche susalléguée, elle vient de donner au mémoire du comte de Burzynski, ministre de Pologne,[2] me paraît être une simple rodomontade dont le roi de Pologne ne saurait attendre de grands succès.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 363. — [2] Maltzan berichtete, London 16. Februar, über eine von Burzynski überreichte Denkschrift, in der König Stanislaus den Schutz und die Vermittlung Englands bei der Pforte angerufen (vergl. dafür S. 144) und gebeten habe, ihn über alle darauf bezüglichen Vorgänge zu unterrichten. Die englische Regierung habe geantwortet, nach Kräften für die Wiederherstellung des Friedens wirken zu wollen, ohne die Zustimmung der contrahirenden Parteien aber keine Mittheilungen geben zu können.

18837. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 5 mars 1770.

Les nouvelles renfermées dans votre dernière dépêche du 27 de février [1] m'ont fait plaisir, et je vous sais gré de l'attention que vous avez eue à me les communiquer. Elles correspondent, en général, assez bien avec les avis qui me sont parvenus d'ailleurs sur ces mêmes objets. Il n'y a que les affaires du Portugal touchant lesquelles ces derniers observent un silence absolu, de sorte qu'on ignore entièrement ce qui se passe à cette cour. C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui en réponse.

Nach dem Concept. Federic.

18838. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 6 mars 1770.

Ma chère Nièce. Votre portrait que j'ai, ma chère enfant, est [2] si ressemblant qu'il n'y manque que la parole; je ne le troquerais ni contre un van Dyck ni contre un Raphael, parceque c'est vous-même. [3]

Ne me parlez plus de la petite-vérole, ma chère enfant, ou je croirai que vous le faites par coquetterie; vous n'avez rien perdu de vos charmes, et vous voulez qu'en vous revoyant je dise: ma chère enfant est aussi belle et aussi jolie qu'elle l'a été; cette surprise n'aura pas lieu, parceque je suis informé que deux légères marques sur le nez et autant sur le front sont les seuls vestiges que vous conservez de cette grêle de pustules qui ont couvert votre visage.

Depuis que je n'ai plus été inquiété par votre santé, j'ai passé un hiver fort tranquille; à présent nous commençons à goûter les prémices du printemps, et si cela continue, j'irai vers la moitié de ce mois à ma vigne [4] pour jouir de tous les progrès de la belle saison. Votre nouvelle belle-sœur devient grosse comme un tambour; [5] ce sera vers la fin de juin qu'elle dépaquetera sa marchandise, voir ce que ce sera.

Je crois que vous verrez cet été les fils de ma sœur de Suède, elle envoie les deux cadets à Aix, pour prendre les bains. [6] Je ne puis rien vous mander ni de nos spectacles ni de nos amusements, car ce

[1] Ueber den angeblichen Marsch spanischer Truppen nach Portugal (vergl. S. 346), die steigende Unzufriedenheit in Portugal und die Verhandlungen zwischen Frankreich und Venedig (vergl. S. 363). — [2] Vorlage „et". — [3] Die Prinzessin hatte, Haag 27. Februar, für das Bild von Frau Therbusch (vergl. S. 351), der sie nie gesessen habe, ein andres angeboten, das allgemein für sehr ähnlich gelte. Es sei auf Wunsch des Prinzen und vor ihrer Erkrankung an den Pocken (vergl. S. 265) gemalt worden und stelle sie in der Rolle der Monime in Racines „Mithridates" dar. [Charlottenburg. Hausarchiv.] Vergl. Œuvres, Bd. 27, Th. 2, S. 127. — [4] Sanssouci. — [5] Vergl. S. 331. — [6] Vergl. S. 301.

sont des passe-temps si simples que le récit vous en ennuierait. Adieu, ma chère enfant, je vous embrasse avec la tendresse d'un père et le tendre attach[em]ent que je vous ai voué, étant, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

18839. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 6 mars 1770.

Je comprends présentement en quelque façon, au moyen des éclaircissements que votre dépêche du 20 de février renferme sur les dépenses de la Suède, au sujet desquelles je vous avais témoigné de la surprise,[1] la manière d'agir des gens là où vous êtes. On dépense, à ce que je vois, à tort et à travers, sans s'embarrasser aucunement ni du payement du capital ni de celui des intérêts, et sans se soucier d'où viendront les fonds pour l'acquit de l'un et de l'autre, lorsqu'il en sera question.

Der Schluss betrifft die Auskunft über den Preis der Kanonen. Der König will nicht Dreissigpfünder (vergl. S. 301. Anm. 2), sondern nur Zwölfpfünder ankaufen.

Nach dem Concept. Federic.

18840. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 24. Februar, über eine Unterredung mit dem Kaiser, der ihm u. a. gesagt habe: „Qu'il était tout consolé de la perte de différentes provinces que la maison d'Autriche avait possédées autrefois et perdues ensuite, pourvu qu'on le laissât cultiver tranquillement celles qui lui restaient encore, et qu'il se flattait d'y parvenir en vivant en paix et en bonne union avec Votre Majesté, les États réciproques coupant, pour ainsi dire, l'Europe en deux, depuis la Baltique jusqu'à la Méditerranée. Il espérait que cela suffisait pour tenir en respect tous les autres et le reste de l'Europe avec des troupes aussi bonnes et respectables que celles de Votre Majesté et les siennes.

Dans le cours de ces mêmes réflexions l'Empereur me parut reconnaître aussi le besoin qu'il a du crédit de Votre Majesté et de Son parti dans l'Empire pour avancer sa besogne de ce côté-là."

Potsdam, 7 mars 1770.

Rien de plus obligeant que la manière dont, selon votre dépêche du 24 de février dernier, l'Empereur s'est expliqué vis-à-vis de vous sur mon sujet, et je doute qu'on puisse s'énoncer plus poliment. Dans le fond, ce Prince a aussi parfaitement raison dans tout ce qu'il vous a dit à d'autres égards, mais je ne comprends pas ce qui lui reste à désirer de ma part pour avancer son parti dans l'Empire. Je ne sais

[1] Vergl. Nr. 18774.

au moins pas qu'on lui ait donné quelque sujet de se plaindre, et je désirerais bien d'en être informé plus en détail, afin d'en pouvoir juger avec plus de fondement.

Quant à la conduite de la France dont votre dépêche du 28 de février, qui m'est entrée en même temps, renferme un nouvel échantillon,[1] je vous ai déjà fait part par mes précédents ordres comment je la regarde en général. Différents avis même me font presque soupçonner une espèce de refroidissement entre elle et la cour où vous êtes, sans pouvoir cependant vous dire au juste ce qui y a donné lieu. Il y en a qui prétendent que la France a tâché d'engager la république de Venise à s'opposer aux opérations de la flotte russienne dans l'Archipel,[2] et peut-être est-ce là le germe du mécontentement de la cour où vous êtes, qui craint que la France, en remuant de tous côtés, ne l'entraîne enfin également dans quelques affaires désagréables. Mais, quoi qu'il en soit, il y a tout lieu de présumer que le mariage de la Dauphine n'en sera nullement affecté, et que la cour où vous êtes, saura bien, à cette occasion, dissimuler son mécontentement.

Nach dem Concept.

Federic.

18841. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 7 mars 1770.

C'est avec bien du plaisir que j'ai appris, par votre dépêche du 20 de février dernier, que le comte de Panin a senti toute la solidité des mesures que je lui ai proposées pour le rétablissement de la tranquillité en Pologne.[3] En effet, plus que je les examine, plus me paraissent-elles l'unique moyen qui puisse être de saison dans les conjonctures présentes, et, après tout ce qui s'est fait, et après avoir une fois garanti au roi de Pologne sa couronne, il est impossible que nous puissions l'abandonner à son sort. En dirigeant, au contraire, son ressentiment contre les Czartoryski, la Russie peut se flatter de punir les coupables seuls, sans risquer d'y envelopper les innocents. D'ailleurs, à bien considérer la chose et en s'y prenant bien, elle peut se faire même, sans que personne, excepté les Czartoryski seuls, en puisse pénétrer ou soupçonner seulement le vrai motif; et, pour cet effet, elle n'a qu'à se servir du prétexte des livraisons et autres suites ordinaires d'une guerre, qui seront plus que suffisantes pour colorer son vrai dessein.

Au reste, quelque plaisir que je trouverais d'obliger le comte Panin,

[1] Die Erzherzogin Maria Antoinette war einem Balle, den der französische Gesandte ihr zu Ehren veranstaltete, wegen eines Verstosses des Gastgebers gegen die Etikette unter dem Vorwande einer Erkältung ferngeblieben. — [2] Vergl. S. 369. — [3] Vergl. Nr. 18767 und 18775.

je ne saurais cependant me résoudre à séparer les volontaires que j'ai dessein d'envoyer à l'armée russienne.[1] Leur économie, aussi bien que les remises d'argent qu'il faut leur faire, en seraient dérangées, et supposé qu'il dût arriver à l'armée du comte de Panin quelque évènement important, ils pourront, en tout cas, s'y rendre incessamment de la grande armée pour y assister. En attendant, les officiers que j'ai nommés pour cette campagne, sont mon neveu le prince Guillaume de Brunswick,[2] le colonel de Lengefeld, les major et lieutenant de Krockow et Lindener des hussards et le major de Haas; de sorte que vous n'avez qu'à en informer le comte de Panin, afin qu'il puisse donner les ordres nécessaires au général comte de Rumänzow pour leur réception.

Nach dem Concept. Federic.

18842. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 8 mars 1770.

Tout ce que vous me marquez ultérieurement, dans votre dépêche du 26 de février dernier, sur les nouveaux arrangements des finances, ne permet presque plus de douter que, dans le fond, l'on s'achemine insensiblement à une banqueroute formelle. Peut-être que le nouveau contrôleur-général, s'il se soutient, ne cherche, par les différentes opérations qu'il fait, que de ne pas effaroucher Sa Majesté Très-Chrétienne par le nom odieux de faillite, mais, nonobstant cela, cette faillite n'ira pas moins, de jour en jour, grand train.

Quant à l'indifférence qu'on remarque au Roi pour la comtesse du Barry, la raison qu'on en allègue entre autres, me fait présumer que c'est le duc de Choiseul qui a trouvé moyen de l'inspirer à son maître, dans la vue de culbuter cette maîtresse, et que, pour réussir d'autant mieux dans ce dessein, il s'est adressé à la cour de Vienne pour l'engager aux représentations dont vous faites mention.[3] Le duc de Richelieu et son parti a donc fait une grande faute de ne pas travailler à éloigner ce Duc encore avant le mariage du Dauphin. C'était-là l'heure du berger pour frapper son coup; mais à présent qu'on a laissé échapper cette occasion favorable, on ne la rattrapera pas de sitôt, et tous les efforts qu'on voudrait faire à cet effet, seront inutiles.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Solms berichtete, dass er glaube, Katharina würde die Vertheilung der Volontäre auf die Armee Rumänzows und die Panins, des Bruders des Ministers, gern sehen. — [2] Vergl. S. 317 und 364. — [3] Sandoz berichtete: „La cour de Vienne a dû faire quelques représentations à celle-ci touchant les désagréments où la future Dauphine se trouverait exposée, si elle était obligée de faire sa cour, pour ainsi dire, à une personne de cette espèce."

18843. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 8 mars 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 2 de ce mois et vous témoigne mes remercîments de votre attention à me mander les nouvelles qu'elle renferme. Pour ce qui regarde les arrangements de la France relativement à ses finances, il est à croire qu'ils feront perdre entièrement à cette couronne le crédit qu'elle avait en Hollande, et qu'ils l'entraîneront insensiblement à une banqueroute formelle; les opérations actuelles du nouveau contrôleur-général doivent au moins être envisagées comme le commencement et la cause d'un pareil évènement.[1]

Der Schluss betrifft das Engagement des Sachverständigen für Edelmetalle (vergl. S. 312).

Nach dem Concept. Federic.

18844. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 8 mars 1770.

Vous avez bien raison de regarder, selon votre rapport du 23 de février dernier, les affaires parlementaires comme finies,[2] et de présumer que l'administration présente ne sera nullement ébranlée, mais se soutiendra contre tous les assauts qu'on voudrait lui faire éprouver encore. On parle, à la vérité, dans les gazettes de bien de mécontentement dans la nation et de différents libelles qu'on publie; mais dès que le Roi est assuré de son Parlement, il peut, je crois, regarder toutes ces criailleries avec un mépris souverain.

Au reste, les différents retranchements que la France fait actuellement dans le payement de ses dettes,[3] font un objet nouveau qui mérite votre attention. Je suis bien curieux de savoir la sensation qu'une pareille opération produit dans votre île, et vous n'oublierez pas de faire tous vos efforts pour me rendre un compte exact et détaillé sur ce sujet.

Nach dem Concept. Federic.

18845. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 8 mars 1770.

Comme vous donnez à connaître par votre dépêche du 23 de février dernier que l'emploi auquel la Suède destine les fonds dont elle est en possession, ainsi que ceux qu'elle pense de se procurer encore

[1] Vergl. Nr. 18842. — [2] Maltzan berichtete: „Excepté les affaires d'Amérique, il reste aux membres très peu de besogne à débattre, à moins que le parti de l'opposition ne mette des affaires sur le tapis auxquelles on ne s'attend pas jusqu'à ce moment." — [3] Vergl. Nr. 18842. 18843.

au moyen d'emprunts dans l'étranger et dans le pays même, occasionnera, à la fin, nécessairement une banqueroute générale, je souhaiterais d'apprendre les raisons qui vous engagent à porter pareil jugement. Il est vrai que cette couronne augmentera, de cette façon, considérablement ses dettes; mais comme ce royaume ne saurait manquer d'avoir suffisamment des ressources dans son intérieur, il est à croire aussi que, sans avoir besoin de recourir à un pareil expédient odieux, il pourrait trouver des moyens plus convenables pour s'aider dans l'occasion. Mandez-moi donc ce que vous pensez là-dessus, et donnez-moi les éclaircissements que je vous demande à ce sujet.

Nach dem Concept. Federic.

18846. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 10 mars 1770.

J'ai reçu, avec votre dépêche du 27 de février dernier, la lettre particulière[1] qui y était jointe de votre part. Je vous avoue que la demande imprévue que vous faites par cette dernière, pour être rappelé de la cour où vous vous trouvez,[2] m'embarrasse tant soit peu, à l'heure qu'il est, faute d'avoir justement quelqu'un à la main qui puisse sur-le-champ prendre votre place; aussi ne saurais-je déférer à votre demande qu'après avoir trouvé un sujet propre pour vous remplacer, et c'est jusque là que vous continuerez à remplir le poste que je vous ai confié.

Nach dem Concept. Federic.

18847. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 10 mars 1770.

Le rappel que mon lieutenant-colonel et envoyé extraordinaire à la cour de Suède, le baron de Cocceji, vient de me demander par sa lettre ci-jointe en original, en date du 27 de février,[3] ne laisse pas de m'embarrasser. Les sujets pour remplir son poste nous manquent, et je n'en connais aucun qui puisse le remplacer. Peut-être pourrez-vous me faire quelques propositions convenables à cet égard. En attendant, je crois que le seul moyen qui me resterait, serait de faire un échange avec mes ministres à Stockholm et à Dresde et de nommer le sieur de Borcke à l'ambassade de Suède et le baron de Cocceji à celle de

[1] Liegt nicht vor. — [2] In einem Schreiben an den Cabinetsminister Graf Finckenstein, Stockholm 23. Februar, begründete Cocceji sein Gesuch um Abberufung mit seiner angegriffenen Gesundheit und der Nothwendigkeit, seine häuslichen Verhältnisse zu ordnen. — [3] Vergl. Nr. 18846.

Saxe. Dites-moi sur ce plan votre sentiment, et renvoyez-moi, en même temps, la lettre de ce dernier.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

18848. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BLANCHOT A DRESDE.

Potsdam, 10 mars 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 5 de ce mois, et comme j'ai été de tout temps de l'opinion que la cour de Saxe serait forcée d'en venir tôt ou tard à une réduction dans son militaire,[1] les différents apanages dont cette cour charge ses revenus, me confirment d'autant plus dans le sentiment qu'il lui sera impossible de maintenir le corps de troupes qu'elle a actuellement sur pied, et qu'il faudra nécessairement y faire une réforme. La facilité dont les nouveaux fonds assignés par les derniers états entreront ou non dans les caisses de l'Électeur, pourra servir encore à faire connaître la véritable situation des affaires de la Saxe et les ressources que ce pays peut avoir encore; c'est pourquoi vous tâcherez d'apprendre de quelle manière les nouveaux revenus de la cour où vous êtes, se perçoivent, si c'est avec facilité ou par beaucoup de contrainte, et ne manquerez pas de me rendre compte des notions que vous recueillirez à cet égard.

Pour ce qui regarde les Polonais, qui continuent journellement à débarquer là où vous êtes, ils ne doivent guère se promettre du secours de la cour de Saxe;[2] et si celui qu'ils attendent du côté de la Porte, leur manque, comme il y a apparence, ce ne sera certainement pas de la première qu'ils recevront la moindre assistance.

Federic.

Nach dem Concept.

18849. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 11 mars 1770.

Vos dépêches du 28 de février dernier et du 3 de ce mois me sont entrées à la fois par l'ordinaire d'aujourd'hui. Les démarches auxquelles j'ai été forcé d'en venir par les procédés cruels des Confédérés à l'égard de quelques-uns de mes sujets, n'ont été que purement défensives. Ce n'est proprement qu'à ces gens-là et à personne autre des Polonais que les détachements de mes troupes ont fait éprouver mon ressentiment.[3] La nature de la chose exigeait de brider par

[1] Blanchot berichtete über eine ausserordentliche Sitzung des Conseils zur Verringerung der Ausgaben für das Heer. — [2] Vergl. S. 368. — [3] Benoît berichtete, Warschau 28. Februar, über die Bitte Wolkonskis, der König wolle den nach Grosspolen gesandten Truppen (vergl. S. 332. Anm. 3) einschärfen, die Dissidenten und Russenfreunde, darunter einige namentlich aufgezählte, zu schonen.

quelque action de vigueur leur férocité qui, sans cela, serait devenue tout-à-fait effrénée; mais en faisant prendre vengeance d'eux, mes troupes n'ont point touché de mon aveu les terres des Dissidents, dont on n'a aucun sujet de se plaindre, ni celles des amis de la Russie dont le prince Wolkonski vous a parlé, et elles se sont uniquement bornées à exécuter les ordres qu'elles avaient relativement aux Confédérés.

Je ne saurais d'ailleurs vous dissimuler mon étonnement de voir, par le contenu de vos dépêches susalléguées, l'opiniâtreté avec laquelle les Confédérés continuent à s'opposer aux troupes russes, malgré les désavantages qu'ils ont dans chaque rencontre, et que tous les échecs qu'ils essuient, ne les rebutent aucunement.

Au reste, il faudra attendre patiemment les avis qui vous entreront vraisemblablement dans peu de la Moldavie et Valachie, pour apprécier au juste les nouvelles qu'on a ébruitées sur les avantages remportés dernièrement par les Russes à la prise de la forteresse de Braïlow,[1] et vous n'oublierez pas de me communiquer tout ce qui vous reviendra là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

18850. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 11 mars 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 3 de ce mois, et l'assurance avec laquelle la Porte a répondu à l'ambassadeur de France relativement à la flotte russienne,[2] me paraît bien singulière. Je ne sais au moins pas sur quoi elle la fonde, et comment elle peut seulement se flatter de traverser les opérations de cette flotte, tandis qu'elle n'a point de vaisseaux prêts pour faire une expédition navale, et de facilités pour s'en procurer sur-le-champ.

Au reste, la nouvelle que les Russes se sont emparés de Braïlow et de sa citadelle, n'est pas encore bien avérée. Selon mes dernières lettres de Varsovie,[3] on n'en a pas encore reçu la confirmation, et il n'y a que des lettres particulières qui continuent à l'affirmer, de sorte qu'il faudra bien en attendre encore des garanties plus assurées.

D'ailleurs, je suis très sensible aux attentions de l'Empereur au sujet de notre prochaine entrevue à Neustadt. Si Sa Majesté Impériale

[1] Ueber die Einnahme des Schlosses von Braïlow und die Verluste der Türken (vergl. S. 368) lagen bisher lediglich Privatmeldungen vor. — [2] Auf die Mittheilung Saint-Priests, dass ein Theil der russischen Flotte im Mittelmeer angekommen sei und dass sein Hof nicht umhin könne, diesen Schiffen im Fall der Noth Zuflucht zu gewähren (vergl. S. 167), hatte die Pforte geantwortet: „Qu'il lui importait fort peu que la France reçût ou non ces vaisseaux-là dans ses ports, qu'elle était peu embarrassée aussi de leur arrivée dans la Méditerranée, et qu'on leur opposerait des forces si considérables qu'ils en seraient infailliblement ruinés, fussent-ils en beaucoup plus grand nombre qu'on ne le disait". — [3] Vergl. Nr. 18849.

veut bien y consentir, j'y amènerai mes propres chevaux de main, et je prendrai mon logement dans une auberge, afin de n'être à charge à personne; et c'est ce que vous pourrez bien insinuer au grand-écuyer comte de Dietrichstein, en le remerciant des soins qu'il a pris de s'instruire d'avance sur ce sujet,[1] et en l'assurant que je serais bien charmé de le voir à ma cour[2] et de lui faire connaître de bouche les sentiments d'estime dont j'étais pénétré pour lui.

Nach dem Concept. Federic.

18851. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 11 mars 1770.

Je suis bien aise d'apprendre par votre dépêche du 23 de février dernier que l'Impératrice a acquiescé au payement des deux quartiers de mes subsides, payables vers la fin de ce mois, à Danzig,[3] et je ferai, en revanche, tout mon possible pour acquitter les suivants par lettres de change à Pétersbourg.[4] Mais comme je n'ai pas encore reçu la quittance pour le quatrième quartier de la première année, ni la quittance générale qu'il me faut pour tous les quatre quartiers ensemble, vous n'oublierez pas d'en faire souvenir le comte de Panin d'une manière convenable et polie, afin de me la procurer le plus tôt possible.

L'heureux retour du comte de Tschernyschew m'a fait également plaisir, et je me flatte qu'il n'aura pas manqué d'appuyer les mesures que j'ai fait proposer à la cour où vous êtes, pour soutenir le roi de Pologne et faire revenir les Czartoryski des mauvais conseils qu'ils ne cessent de lui donner.[5]

Je ne suis pas moins sensible aux soins du général comte de Tschernyschew, son frère, pour me faire avoir la carte géographique[6] qu'il m'a promise, et je lui en saurai d'autant plus de gré que jusques ici je n'en connais aucune de ces contrées qui fût bien exacte, et que, par conséquent, ce général aura bien de la peine de remplir sa promesse obligeante.

D'ailleurs, le jugement du comte de Panin sur les Confédérations me paraît assez bien fondé.[7] La Saxe au moins ne pourra plus guère

[1] Dietrichstein hatte sich bei Rohd nach den Wünschen des Königs erkundigt. — [2] Dietrichstein beabsichtigte, seine Besitzungen in Schlesien und darauf Berlin zu besuchen. — [3] Vergl. S. 334. — [4] Am 12. März unterrichtet der König Solms, dass die erste Zahlung mit Wechselbriefen bei der Septemberrate erfolgen werde. — [5] Vergl. Nr. 18767. 18775 und 18841. — [6] Vergl. S. 29. Anm. 3. — [7] Solms berichtete, dass die mit sächsischem Gelde zu Stande gekommene Generalconföderation (November 1769 zu Biala zusammengetreten) nach den letzten Niederlagen in Grosspolen als vernichtet gelte. „Panin se flatte que les caisses des protecteurs des Confédérés auront été si bien épuisées par ces efforts que l'incendie sera obligé de s'éteindre, faute de trouver de quoi s'entretenir."

rafraîchir les caisses des Confédérés, et l'argent y devient de jour en jour plus rare, de sorte que je ne saurais que me confirmer dans mes soupçons que c'est principalement la France qui, par ses largesses, entretient encore le feu de dissension en Pologne.

Voici en attendant quelques nouvelles de Constantinople,[1] dont vous ferez l'usage ordinaire.

Federic.

Nach dem Concept.

18852. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 12. März 1770.

Schon vor einigen Wochen ist Mir von verschiedenen Orten die ziemlich zuverlässige Nachricht zugekommen, dass die Pforte ihre Trêve mit dem Haus Oesterreich, jedoch auf keine bestimmte Zeit, erneuert und verlängert hat,[2] und Ich habe dahero von einem Posttag zum andern erwartet, dass Ihr Mir davon etwas gewisses einberichten würdet. Wenn aber davon auch in Eurem letzterem, Mir wohl zugekommenem Bericht vom 3. Februarii nicht die geringste Meldung geschiehet, als habe Ich nicht länger Anstand nehmen wollen, Euch davon zu benachrichtigen, damit Ihr diesen Umstand, ohne jedoch Lärm zu machen, sondern mit einer guten Manier näher untersuchen und zu erfahren Euch bemühen möget, ob und in wie weit diese Erneuerung der Trêve wirklich Grund hat oder nicht.

Sonst kann Ich die Bedenklichkeiten gar nicht einsehen, welche die Pforte nach denen Aeusserungen ihres Dolmetschers bei der österreichschen Mediation finden dürfte.[3] Meiner Meinung nach wenigstens ist es überhaupt hohe Zeit, dass die Pforte an Wiederherstellung des Friedens mit Russland ernstlich denke. Es ist beinahe vorauszusehen, dass die diesjährige Campagne noch schlimmere Folgen als die vorjährige für sie haben dürfte, und vielleicht möchte solche eben nicht lange dauern, ohne dass die Pforte inne wird, wie sich alles zu ihrem Umsturz hinneiget. Mein Vorschlag bleibt also immer der beste. Erhält Oesterreich die Mediation von Seiten der Pforte und Ich von Seiten Russlands, so können wir beiderseits sehr viel ausrichten und [wird] dieses das einzige Mittel sein, die Wiederherstellung des Friedens zu erleichtern. Die Besorgniss der Pforte wegen Belgrad begreife Ich gar nicht, und Ich sehe dazu nicht den geringsten Grund. Allenfalls hänget es ja nur von ihr ab, ihre Trêve, wenn solches, wie oben gedacht, noch nicht

[1] Bericht Rohds, Wien 3. März, nach Meldungen aus Konstantinopel, vergl. Nr. 18850. — [2] Vergl. S. 366. — [3] Der Pfortendolmetscher Karadscha hatte erklärt, „dass es Mühe haben würde, die Pforte zur Annehmung der österreichischen Mediation zu persuadiren . . ., die Pforte trauet dem wiener Hof nicht recht, in der Besorgniss, dass selbiger bei dieser Gelegenheit suchen möchte, Belgrad wieder zu bekommen, und dass, wann die Négociation nicht zu Stande käme, sich alsdenn die Oesterreicher gegen die Türken feindlich declariren dürften".

geschehen ist, mit Oesterreich zu erneuern und dadurch alle anscheinende Besorgniss aus dem Wege zu räumen. Hiernächst muss doch die Pforte darauf bedacht sein, sich nach geendigtem Krieg wenigstens der Assistenz einer christlichen Macht zu versichern, und auch in dieser Absicht könnte derselben die österreichische Mediation sehr wohl zu Statten kommen. Endlich so ist solches die einzige Macht, welcher sie solche antragen kann, weil Russland dagegen wohl nichts zu erinnern haben, die französische Mediation hergegen zuverlässig zu keiner Zeit annehmen noch zulassen wird.

Diese Considerationes könnet Ihr demnach dem Pfortendolmetscher und wo Ihr es sonst dienlich erachtet, auf eine gute Art vorstellig machen lassen und von dessen darauf erfolgenden weiteren Aeusserungen weiter berichten.

Nach dem Concept. Friderich.

18853. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 12 mars 1770.

Les réflexions que vous faites dans votre dépêche du 27 de février dernier sur l'état de l'Angleterre, me paraissent très sensées, et je sais très bien qu'elle ne manque pas de ressources pour entamer une guerre.[1] Outre le fonds d'amortissements, elle a encore la taxe proportionelle des pairs qui peut fournir encore au moins deux millions de livres sterling,[2] et moyennant un fonds de cette importance elle n'aura point de peine, en cas de besoin, de trouver un emprunt de quarante millions.

Pour ce qui est du comte Halifax, à qui l'on a confié les sceaux, je ne connais ni ses talents ni son caractère; mais il me semble qu'il a été autrefois du parti du lord Bute; et si mes soupçons à cet égard sont fondés, son avancement serait une nouvelle preuve que l'esprit de ce lord préside encore, malgré son absence, à toutes les affaires de la Grande-Bretagne.

Au reste, je ne me fais pas une grande idée des opérations ultérieures au Parlement britannique, et j'ai plutôt lieu de présumer qu'elles ne seront guère de nature à intéresser les puissances du Continent.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Maltzan berichtete: „Quoiqu'à la vérité l'État soit dérangé par ses dettes, il ne laisse pas de trouver des ressources bien plus solides dans les richesses immenses de la nation, lesquelles, par un crédit et confiance bien établie, sont à la disposition du gouvernement, et les produits du fonds d'amortissement seuls suffisent pour payer les intérêts d'un emprunt de 50 millions, somme plus que suffisante pour soutenir une guerre.“ — [2] Vergl. Bd. XXVII, 67. 103.

18854. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 12 mars 1770.

Votre dépêche du 2 de ce mois m'a été fidèlement rendue, et les nouveaux arrangements de finances qu'on fait actuellement à la cour où vous êtes, me confirment toujours qu'on a dessein de faire banqueroute.[1] Peut-être même que la France trouve plus convenable de la faire éclater à l'heure qu'il est, afin de ne pas s'y voir exposée, lorsqu'elle sera engagée dans une guerre avec l'Angleterre, et si mes soupçons à cet égard ne sont pas destitués de fondement, elle ne sera pas tant à blâmer, et la seule chose qu'on pourrait mettre à sa charge, c'est de n'éprouver auparavant encore une réforme dans les dépenses de sa cour, pour voir si, par ce moyen, elle ne pourrait pas soutenir le crédit public.

Au reste, on prétend que l'Espagne fait de grands armements et renforce considérablement les troupes dans ses colonies. On soupçonne même qu'elle médite une invasion dans la Jamaïque; mais comme je doute beaucoup de la réalité de ces avis, vous aurez soin de les approfondir et de pénétrer, en tout cas, ce qui peut y avoir donné lieu.

Nach dem Concept. Federic.

18855. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 12 mars 1770.

J'ai reçu votre dépêche et lettre particulière du 6 de ce mois, et vous remercie de la communication des nouvelles de France qui sont revenues la où vous êtes, sur les opérations ultérieures du nouveau contrôleur-général; je vous sais gré aussi de m'avoir fait part de l'impression que toutes ces mesures de finances de la France commencent à faire en Hollande.[2] Pour moi, je suis bien persuadé que les conséquences d'une banqueroute de la part de la France se feront ressentir tant en Angleterre qu'en Hollande, et que même elles rejailliront, mais d'une façon plus indirecte, sur l'Allemagne et, par conséquent, aussi sur mes sujets.

Au reste, j'ai renvoyé à l'examen de mon département de justice le contenu de votre lettre particulière[3] pour savoir son jugement là-

[1] Vergl. S. 373. — [2] Thulemeier berichtete: „On craint, peut-être non sans raison, que les payements ne cessent tout d'un coup, et que la faillite n'éclate subitement. . . Une telle banqueroute produirait en Hollande les effets les plus immédiats sur le commerce et le crédit public“ — [3] Thulemeier bat den König um vorläufige Aufhebung eines vom Kammergericht wegen einer Schuld verfügten Arrestes seiner Einnahmen aus der ihm verliehenen Havelberger Präbende, da er von seinem Gehalt allein den Aufenthalt im Haag nicht bestreiten könne.

dessus,[1] et je ne saurais me dispenser de vous recommander, à cette occasion, d'apporter plus d'économie dans votre domestique, afin [d']éviter de vous endetter de plus en plus. La frugalité si renommée des gens du pays où vous êtes, doit vous servir d'exemple et vous retenir à faire des dépenses mal à propos et superflues.[2]

Nach dem Concept. Federic.

18856. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 12 mars 1770.

Les raisons que vous alléguez dans votre rapport d'hier,[3] ne servent qu'à m'affermir dans l'idée que le baron de Cocceji à Stockholm ne saurait être mieux remplacé que par le sieur de Borcke à Dresde, et je suis entièrement de votre sentiment que, supposé même que le premier ne voulût point accepter l'ambassade de Saxe, on trouvera bien un autre sujet capable de la remplir. Il ne s'agit donc que d'informer le sieur de Borcke de sa destination ultérieure, et comme il ne tardera apparemment pas d'être de retour de son voyage à Clèves,[4] vous n'oublierez pas de lui en parler immédiatement après et de me rendre compte de sa réponse.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

18857. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Benoît berichtet, Warschau 7. März, dass die Abreise Wolkonskis von Warschau, wie Panin sie plane,[5] nicht den beabsichtigten Erfolg haben werde. „Je pense donc, et le prince Wolkonski est tout-à-fait de mon avis, que l'unique parti à prendre, comme le seul qui serait de la dignité de la Russie et en même temps profitable à Votre Majesté . . ., serait qu'on envoyât ordre à l'ambassadeur de se retirer avec tout le corps de troupes de Weymarn, d'aller s'établir en Volhynie et en Podolie pour y couvrir les magasins et le derrière de l'armée qui agira sur le Danube, et de faire, en même temps, une déclaration, de concert avec Votre Majesté, comme quoi, les

[1] Cabinetserlass an Jariges, Potsdam 12. März. Auf Grund des Berichtes von Jariges wird Thulemeier am 16. März abschlägig beschieden: „Je ne saurais me départir en votre faveur de la loi que je me suis faite de laisser le cours libre à la justice." — [2] Am 27. übersendet der König an Finckenstein einen Bericht Thulemeiers, Haag 20. März, über seine Finanzverhältnisse. „Comme j'ai d'ailleurs sujet d'être très content de la manière dont il s'acquitte de ses fonctions, je laisse à vos soins d'aviser aux moyens les plus propres pour le tirer de l'embarras où il se trouve." — [3] Finckenstein berichtete, dass die Zahl der Persönlichkeiten, die für Gesandtschaftsposten in Frage kämen, nur gering sei und der in Stockholm jemand erfordere, „qui ait déjà fait son noviciat". Vergl. Nr. 18847. — [4] Auf die Meldung Borckes vom 18., dass er von seinem Urlaub zurückgekehrt sei, bescheidet ihn der König am 19. März zu sich, „voulant bien vous parler demain". — [5] Vergl. S. 356.

deux puissances alliées voyant l'opiniâtreté des Polonais, elles avaient pris le parti de les abandonner à eux-mêmes et de leur laisser faire ce qu'ils voudraient pour les affaires intérieures de leur pays, mais qu'elles déclaraient, en même temps, que, si les Polonais faisaient la moindre démarche contre les traités en général et, en particulier, contre ce qui avait été établi en dernier lieu, pour la restauration des droits des Dissidents aussi bien que pour la conservation de la forme du gouvernement républicain, l'impératrice de Russie et Votre Majesté regarderaient cette démarche comme une déclaration de guerre, et qu'elles prendraient leurs mesures en conséquence. Alors, si les Polonais cassaient le dernier traité, ils enfreindraient celui de l'Olive par rapport aux Dissidents, ce qui donnerait le droit à Votre Majesté et à l'impératrice de Russie de prendre simplement en dépôt ou en séquestre chacun les provinces limitrophes qui nous conviendraient le mieux, en les faisant administrer pour notre profit et en y assignant aux nobles Dissidents des terres de Confédérés, dont on obligerait les propriétaires de faire l'échange contre celles que les Dissidents auraient abandonnées. De cette façon, ces provinces prises en dépôt pourraient peut-être nous rester pour toujours, si les Polonais ne se prêtaient pas en tout à notre volonté. En attendant, les Turcs continueraient à être humiliés, et, pour l'Autriche, l'ambassadeur croit qu'on la tranquilliserait aisément en lui offrant ce qu'elle a perdu en Hongrie, et en lui insinuant de faire comme nous, du côté de la Pologne, en faisant valoir ses droits sur le territoire de Zips."[1]

Potsdam, 14 mars 1770.

Les raisons que, selon votre dépêche du 7 de ce mois, qui vient de m'être fidèlement rendue, le prince Wolkonski vous a communiquées pour faire goûter son projet de retraite de Varsovie avec les troupes russiennes, ne me paraissent pas, à mon avis, assez solides pour m'engager d'approuver et d'entrer dans ses idées. Connaissant, comme vous faites, la férocité des Confédérés, vous conviendrez vous-même que ces gens, ne trouvant, dans ce cas, plus d'obstacles pour se rendre maîtres de la capitale, s'empareraient bientôt de la personne du roi de Pologne, et qu'ayant ce Prince à leur merci, ils l'obligeraient infailliblement à des démarches dont il résulterait de très grands malheurs. Les Russes même ne pourraient qu'être revoltés, à la fin, au suprême degré de toutes les actions auxquelles on porterait ce Prince, et engagés peut-être par là à déclarer le trône de Pologne vacant; évènement cependant qui ne s'accorde nullement à mes intérêts, et que, par conséquent, je ne saurais pas regarder avec indifférence.

Je crois donc qu'en exécutant le plan contre les Czartoryski que j'ai proposé, et en faisant éprouver à ces gens d'une manière indirecte le mécontentement de la Russie à l'égard de leur conduite,[2] on parviendra également à obtenir le même but, et qu'on les rangera à la raison, sans avoir besoin, surtout après les brillants succès des armes russiennes, d'abandonner le roi de Pologne; démarche qui se ressentirait de légèreté et serait incompatible à la dignité de nos deux couronnes.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. Bd. XXVIII, 292. — [2] Vergl. Nr. 18776.

18858. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 14 mars 1770.

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai appris, par votre dernière dépêche du 7 de ce mois, les bonnes dispositions du prince de Kaunitz relativement à la médiation des troubles entre la Russie, la Porte et les Confédérés.[1] Je sens très bien que le moment de procéder à un ouvrage aussi salutaire n'est pas encore venu, et il faudra, sans doute, attendre que la Porte en fasse elle-même la proposition. Dans cette vue, je viens aussi de renouveler à mon major et ministre le sieur de Zegelin à Constantinople les ordres que je lui ai déjà donnés précédemment, de profiter de toute occasion qui pourrait se présenter, pour engager la Porte de rechercher ou d'agréer au moins la médiation de la cour où vous êtes, et je lui ai fourni tous les motifs qui m'ont paru propres pour l'y déterminer.[2]

En attendant, le prince de Kaunitz n'a aucun sujet de craindre quelque embarras de la résolution que la France pourrait prendre de s'ingérer dans cette médiation.[3] La Russie n'y admettra jamais cette couronne, et je souhaiterais seulement qu'on pût se flatter de trouver les Confédérés également bien disposés à cette médiation.

Mais la dissension qui règne parmi leurs différents chefs, apportera toujours de grandes difficultés aux soins qu'on voudrait prendre de réunir leurs suffrages sur cet article. A l'heure qu'il est, au moins il n'y a pas moyen d'y penser seulement. La confusion qui règne actuellement en Pologne, est montée à son comble, et l'on aurait même une peine infinie d'en faire agréer la proposition au roi de Pologne. Les Confédérés y poussent actuellement leur rage extrêmement loin contre les Dissidents et même contre les Catholiques qu'ils croient être attachés à la Russie. Ils leur font payer le quadruple des contributions, pillent et saccagent leurs villages et ruinent leurs bois, de sorte que le désordre y est porté à son plus haut degré.[4] Mais, dès qu'une fois la Porte paraît sérieusement disposée à la paix et à accepter la médiation de l'Autriche, alors on trouvera bien des expédients à y faire consentir également Sa Majesté Polonaise et les Confédérés.

Peut-être que les succès que les armes de Russie continuent d'avoir contre les Turcs, et qui iront, selon toutes les apparences, en augmentant à la prochaine campagne, y aplaniront encore plus les voies et en écarteront tous les embarras qu'elle pourrait rencontrer. Vous apprendrez, sans doute, par les gazettes les nouveaux avantages que le général Stoffeln a remportés sur les Ottomans à Braïlow,[5] où il a battu à plate

[1] Vergl. Nr. 18807. — [2] Vergl. Nr. 18852. — [3] Kaunitz hatte erklärt: „Si ce cas-là arrivait, pour alors on ne serait pas à même ici de la renvoyer, quoiqu'il sentait fort bien . . . que cela révolterait la Russie et ferait manquer l'affaire.“ Vergl. S. 349. 350. — [4] Bericht Benoîts, Warschau 7. März. — [5] Das folgende nach dem von Solms mit seinem Bericht, Petersburg 27. Februar, übersandten „Anhang zu den St. Petersburgischen Zeitungen“ Nr. 13, 12. Februar.

couture un corps très considérable de ces derniers. Mille hommes et au delà sont restés sur la place, et, en les poursuivant, on leur a tué encore un bon nombre. Plusieurs ont été noyés, et on leur a pris, à cette occasion, 3 pièces de canon, 3 grandes et 3 petites queues de cheval, 2 drapeaux et un derviche Naschany.[1] La plus grande partie de la ville même a été réduite, à cette occasion, en cendres, tant par les assiégeants que par les assiégés qui s'étaient retirés dans la citadelle, et le grand magasin dans lequel, selon le rapport des bourgeois, il se trouvait un amas de près de 60000 tschetwert de grains, a été entièrement consumé par les flammes.

Au reste, j'ai appris également que l'Espagne fait des grands armements qui pourraient bien avoir quelque dessein guerrier pour objet;[2] mais je pense, comme vous, qu'elle ne fera jamais une levée formelle de bouclier sans le concours de la France.

Die Erstattung von Auslagen wird angewiesen.

Nach dem Concept. Federic.

18859. AN DEN GENERALMAJOR VON DALWIG IN RATIBOR.

Potsdam, 14. März 1770.

Ich habe Euren Grenzrapport vom 8. dieses erhalten, und da Ich zum Lager bei Mährisch-Neustadt von des Kaisers Majestät invitiret bin,[3] so wundert Mich gar nicht, wenn dazu mehrere Regimenter zusammengezogen werden, auch solche etwas früher einrücken, weil man vermuthlich, um sie in guter Ordnung sehen zu lassen, sie gehörig zu exerciren Zeit gewinnen will.

Friderich.

Nach dem Concept.

18860. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 14 mars 1770.

J'ai été bien charmé d'apprendre, par votre dépêche du 27 de février, les nouveaux avantages que le général Stoffeln a remportés sur les Turcs à Braïlow,[4] et vous n'oublierez pas de féliciter de ma part Sa Majesté Impériale dans les termes les plus polis et les plus affectueux sur ces nouveaux succès de ses armes victorieuses.

Les nouvelles que j'ai reçues par Vienne[5] de sa flotte, ne sont pas moins favorables, et on me mande que quelques-uns des premiers vaisseaux qui la composent, ont déjà poussé jusques à Morée, où l'on prétend même que les habitants se sont soulevés contre les commissaires

[1] So. — [2] Vergl. S. 381. — [3] Vergl. S. 377. 378. — [4] Vergl. Nr. 18858. — [5] Bericht Rohds, Wien 7. März.

que le Sultan y avait envoyés pour faire des recrues, et les ont obligé de se retirer sur leurs vaisseaux, qui ont eu toute la peine du monde de se sauver. Tant d'heureux évènements, qui se succèdent l'un à l'autre, ouvrent la plus belle perspective sur les succès ultérieurs que l'impératrice de Russie a à se promettre de la campagne prochaine, et je ne doute plus qu'ils n'obligent enfin la Porte à demander la paix, et que l'automne prochain ne soit peut-être le terme de cette glorieuse époque pour la Russie

Quant à ce qui regarde le comte de Redern,[1] j'ai lieu de présumer que l'idée qu'on s'est faite, dans l'éloignement, de ses lumières et de ses talents, ne se sera pas soutenue, lorsqu'on l'a vu de près. Je ne m'attends pas, à la vérité, à l'apprendre de vous, qui peut-être ne le connaissez pas si bien que moi; mais, ce qu'il y a de certain, c'est qu'il [est] extrêmement imbu de ses connaissances et de ses sentiments, et qu'il n'en démord presque jamais.

Nach dem Concept. Federic.

18861. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 14 mars 1770.

Mon cher Frère. Vous avez bien de la bonté de vous intéresser à ma santé.[2] Il est rare que, lorsqu'on frise les soixante, il n'y ait pas souvent des réparations à faire; mais cela ne vaut pas la peine qu'on en parle.

J'ai fait venir ici le colonel Regler pour préparer tout ce qui est nécessaire, afin que l'on commence au mois de juin à bâtir le château de Glatz à peu près sur le plan, mon cher frère, que vous en avez vu. Ces forteresses, une fois mises en bon état de défense, augmenteront au double du passé les difficultés de porter la guerre chez nous, et il ne s'agira que de les bien munir de vivres, pour être tranquille sur leur sujet.

Les Autrichiens font filer des troupes en Transylvanie;[3] il paraît clairement que cette guerre qui se fait dans leur voisinage, commence à leur déplaire souverainement. Les Russes ont plus fait de progrès cet hiver que durant toute la campagne passée. On m'écrit de Vienne qu'il y a déjà de leurs vaisseaux qui se sont approchés de la Morée.[4] Si tout le monde les laisse faire, ils mèneront les Turcs grand train. Pourvu que mes maudits subsides, dont je m'ennuie beaucoup, prennent une prompte fin, je me consolerai du reste, faute de pouvoir empêcher ce qui arrive.

[1] Solms berichtete, dass Graf Redern unverrichteter Dinge aus Petersburg abreise (vergl. Bd. XXVIII, 66. 67. 190), zuvor aber den St. Annenorden erhalten habe. — [2] Das Schreiben des Prinzen liegt nicht vor. — [3] Vergl. S. 304. — [4] Vergl. Nr. 18860.

Redern est sur son retour de Pétersbourg; il a été cordonné et décoré par le Grand-Duc, mais, à ce que je remarque, il n'a pas recueilli dans ce pays les applaudissements dont peut-être il s'était flatté.[1] Je vous embrasse, mon cher frère, en vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

18862. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 15 mars 1770.

Votre dépêche du 2 de ce mois fournit une nouvelle preuve de l'esprit turbulent et inquiet du duc de Choiseul, et je doute fort qu'il se bornera à l'embarras qu'il a suscité à l'amiral russe Elphinstone.[2] Mes ordres immédiats du 26 de février dernier[3] vous auront déjà appris qu'on lui suppose le dessein d'engager la république de Venise à traverser les opérations de la flotte russienne, et, quoique jusques ici cette nouvelle ne soit pas encore bien avérée, je ne suis cependant pas moins persuadé que, le cas existant effectivement, l'Angleterre ne remuera pas plus pour cela, mais restera plutôt spectateur tranquille de ses intrigues. Le parti de l'opposition est aussi trop faible pour réveiller cette cour de sa léthargie, et je vois bien qu'en général on ne peut s'attendre à rien de sa part. Il y a même des avis qui prétendent que ses adhérents ne sont pas d'accord, et quoique cet avis ne me soit pas revenu par un canal assez sûr pour y tabler, tous les autres qui me sont entrés, tant par vos dépêches que d'ailleurs, concourent cependant à me confirmer dans l'idée que ce n'est pas chose aisée de renverser la supériorité de la cour et de l'administration présente.

En attendant, je crois que le duc de Choiseul n'a fait une acquisition aussi considérable des fonds des Indes[4] que dans la vue de brouiller de toutes les manières possibles les affaires dans votre île, tout comme son inquiétude l'engage à faire partout ailleurs, et qu'il a fait encore, en dernier lieu, à Genève où l'on a découvert par les dépositions des rebelles que c'est encore ce ministre qui a été le premier moteur de ces nouveaux troubles.[5]

Quant à l'affaire de la succession de Bavière dont on vous a parlé,

[1] Vergl. S. 386. — [2] Auf Beschwerden der französischen Regierung über die Behandlung der russischen Flotte in den englischen Häfen hatte die englische Regierung erklärt, sie künftig nur als Handelsflotte ansehen und Elphinstone nicht mehr als Admiral behandeln zu können. — [3] Nr. 18825. — [4] Vergl. Nr. 18863. — [5] Ein Theil der Einwohner hatte „verschiedene Prätensions gegen die Landgesetze . . . mit Gewalt durchsetzen“ wollen. Der Aufstand wurde von Rath und Bürgerschaft einmüthig niedergeschlagen. Vergl. „Berlinische privilegirte Zeitung“ Nr. 27 und 32 (3. und 15. März 1770).

selon un de vos derniers rapports,[1] il faut considérer que jusques ici il ne paraît pas encore de saison d'y toucher. L'Électeur n'est pas encore aussi âgé que, selon le cours ordinaire de la nature, il puisse manquer sitôt,[2] et son cousin n'a aussi que 48 ans.[3] Le cas de vacance de cet électorat ne saurait donc être regardé comme prochain, et comme la maison d'Autriche ne fait pas non plus aucun arrangement qui indique quelque vue secrète sur cette succession, il me semble que, le cas existant, il sera encore assez temps d'aviser aux moyens qu'il conviendra de prendre dans cette occurrence.

Au reste, je ne veux pas vous laisser ignorer que j'ai dessein de me rendre, cette année, au camp que l'Empereur fera assembler en Moravie, pour rendre ma visite à Sa Majesté Impériale; et comme je serais bien aise de savoir ce qu'on pense de cette résolution à la cour où vous êtes, et en général en Angleterre, vous n'avez qu'à en glisser quelque chose, quoique sans affectation, dans vos conversations, pour me rendre compte du jugement qu'on en portera.

Nach dem Concept. Federic.

18863. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 15 mars 1770.

Les différentes opérations des finances que, selon votre dépêche du 5 de ce mois, on continue à faire à la cour où vous êtes, et dans lesquelles, bien loin d'épargner aux peuples de nouveaux impôts, on prend plutôt à tâche d'imaginer toutes sortes de moyens pour les augmenter, indiquent bien clairement que le dérangement de ses finances est parvenu à son comble. Reste à savoir s'il ne sera pas un frein pour empêcher la France de concevoir de longtemps des desseins guerriers, et c'est à quoi, en suivant toujours le fil des opérations susmentionnées, vous ne manquerez pas de prêter attention, pour me dire ce que vous en pensez.

Selon mes lettres de Londres,[4] l'on a découvert, par le procès jugé depuis quelques jours, concernant un nommé Lescallier, secrétaire d'ambassade de feu le comte Guerchi,[5] et qui est chargé présentement du soin des affaires pécuniaires du duc de Choiseul en Angleterre, que ce Duc a acheté pour la somme de 300 000 livres des fonds des Indes. Comme quiconque a 500 livres dans ces fonds, acquiert par cela même

[1] Maltzan hatte, London 27. Februar, berichtet, dass Rochford ihn nach den Ansprüchen des wiener Hofes und den Rechten des Herzogs von Zweibrücken auf die bayrische Erbschaft gefragt habe. — [2] Churfürst Maximilian Joseph war 1727 geboren. — [3] Herzog Christian IV. von Zweibrücken-Birkenfeld war am 6. September 1722 geboren. — [4] Vergl. Nr. 18862. — [5] Gesandter in London, September 1763 bis Juli 1767, gestorben am 17. September 1767.

le droit de voter avec les autres qui y sont intéressés, j'ai tout lieu de présumer que ce ministre ne s'est engagé si avant dans cette compagnie qu'afin de brouiller ses affaires de fond en comble, ainsi qu'il a coutume de faire partout ailleurs.

Ce qui s'est passé, en dernier lieu, à Genève, et dont vous serez déjà informé par les gazettes,[1] fournit une nouvelle épreuve de cet esprit turbulent et inquiet qui l'anime. Il appert par les dépositions des principaux mutins que c'est encore lui qui a soufflé ce feu, et qu'il est à considérer comme le premier moteur de ces nouveaux troubles.

Il n'y a qu'en Pologne où ses intrigues, au moins jusque ici, n'ont pas eu tout le succès qu'il s'en promettait, et il y a même apparence qu'il sera obligé d'y remettre la partie à une autre fois. Comme on n'y effectue rien qu'à force d'argent, le moment d'à présent ne lui est guère favorable, et le dérangement des finances ne lui permettra jamais d'y répandre à pleines mains des sommes suffisantes pour faire jouer ses ressorts avec succès.

Au reste, voici quelques nouvelles qui me sont entrées de Venise.[2]

Nach dem Concept. Federic.

18864. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 15 mars 1770.

Votre dépêche du 9 de ce mois, par le contenu de laquelle j'ai vu qu'on est dans l'idée là où vous êtes, que c'est principalement aux représentations du baron de Breteuil[3] qu'on doit attribuer le soutien que la cour de France a accordé au sieur de La Ballue,[4] dont la faillite aurait porté un coup sensible au commerce des Hollandais, m'a été fidèlement rendue. Vous avez non seulement bien fait de me mander tout ce qui est relatif à cette affaire, mais aussi d'y avoir ajouté les autres nouvelles qu'elle renferme;[5] et, en continuant à prêter attention à tout ce qui entrera ultérieurement d'intéressant là où vous êtes, je vous recommande de ne pas oublier à m'en faire part, mais de me communiquer exactement tout ce qui parviendra à votre connaissance.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 387. Anm. 5. — [2] Liegen nicht bei. — [3] Bei Choiseul. — [4] Hofbankier Ludwigs XV. Die von ihm in Holland, London und Hamburg aufgebrachten Summen, um die es sich handelte, sollten 60 Millionen Livres betragen. — [5] Thulemeier berichtete, dass die Einschränkungen am französischen Hofe selbst nur gering seien.

18865. AN DEN ETATSMINISTER GRAF HOYM IN BRESLAU.[1]

Potsdam, 16. März[2] 1770.

Auch mache Ich Euch in Gefolg Meiner Euch ertheilten Ordre vom 7. dieses hierdurch annoch bekannt, dass Ihr Euch mit dem russisch-kaiserlichen Obrist von Rönne,[3] welcher nunmehro in Posen wohl eingetroffen sein wird, wegen derer von daher, wie auch aus Fraustadt und andern Orten ins Land zuziehenden Fabricanten und andern Colonisten in Correspondenz setzen und, damit derselbe den Abzug dieser Leute, so viel möglich, zu facilitiren sich geneigt finden lasse, Euch mit ihm allenfalls mittelst einer Gratification zu verstehen suchen, sodann aber von dieser Begünstigung auf der bestmöglichsten Art zu profitiren keine Zeit verlieren müsset.[4]

Nach dem Concept. Friderich.

18866. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BLANCHOT A DRESDE.

Potsdam, 17 mars 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 12 de ce mois et conçois très bien que, dans le moment présent, la cour où vous êtes, ne doit guère fournir des matières intéressantes pour en étoffer vos rapports ni ceux des autres ministres étrangers qui y résident.

En attendant, j'approuve et applaudis fort à votre réponse au comte de Sacken sur ses propos réitérés touchant l'avantage que mes sujets et ceux de Saxe retireraient d'un traité de commerce entre nos deux États. Vous avez parfaitement bien fait de décliner toute explication là-dessus avec ce ministre,[5] parceque je suis intentionné de ne me prêter nullement aux vues de la cour de Saxe à cet égard ni d'entrer dans aucun arrangement quelconque avec elle sur ce sujet.

Nach dem Concept. Federic.

18867. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION GEISELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 17 mars 1770.

Le Roi, eu égard à la confirmation réitérative et aux détails que le sieur Geiseler fournit par sa dépêche du 10 de ce mois sur la nouvelle que la cour de Russie est intentionnée de faire équiper une troi-

[1] Postscript. Das Hauptschreiben betrifft die Errichtung einer „Getreide-Handlungs-Compagnie auf der Oder". — [2] Vom 16. März ein Schreiben an Steinbart in den Œuvres, Bd. 20, S. 15. — [3] Vergl. S. 368. — [4] Ein Cabinetserlass gleichen Inhalts ergeht am 16. März an Brenckenhoff. — [5] Blanchot schützte seine Unkenntniss des Gegenstandes vor, „en priant que ces ouvertures fussent remises à un autre temps et faites à des personnes plus instruites".

sième flotte pour la Méditerranée,[1] veut bien ajouter quelque créance à cet avis, quoiqu'il ne lui soit entré là-dessus encore aucune notion d'autre part; mais Sa Majesté ne saurait s'empêcher de présumer en même temps que, si cette nouvelle se trouve réellement fondée, la cour de Russie ne pourra manquer d'être fort embarrassée d'où prendre les matelots nécessaires pour l'équipement de cette flotte. Le sieur Geiseler continuera donc, pour cet effet, à prêter beaucoup d'attention à cet objet, et n'oubliera pas, d'ailleurs, à rapporter également tout ce qui parviendra, outre cela, d'intéressant à sa connaissance.

Nach dem Concept. Federic.

18868. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 18 mars 1770.

J'ai reçu, avec votre dépêche du 10 de ce mois, la relation sur le nouvel avantage que les troupes russes viennent de remporter en Valachie.[2] Il faut avouer que la fortune dont les armes russiennes se voient favorisées dans cette guerre contre les Turcs, occasionne autant de surprise que le fait la lâcheté que ces derniers montrent dans toutes les rencontres. Leur courage est entièrement abâtardi, et il semble qu'il n'y a plus la moindre goutte de cette ancienne valeur dans leurs veines.

Mais si l'on a sujet d'être étonné à l'un et l'autre de ces deux égards, on doit l'être encore davantage de l'obstination que, malgré tous les heureux succès des Russes, les Confédérés conservent toujours, et de voir que nonobstant que tout espoir de secours et de réussite leur soit ôté par là, ils persévèrent néanmoins, sans se rebuter, dans leur conduite opiniâtre à l'égard des Russes.[3]

Benoît soll die Reiseroute für die preussischen Volontäre (vergl. S. 373) senden. Der Aufbruch ist auf den 26. April festgesetzt.

Nach dem Concept. Federic.

18869. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 18 mars 1770.

Votre dépêche du 10 de ce mois m'est très bien parvenue, et la relation ci-jointe[4] vous apprendra les succès ultérieurs des Russes contre

[1] Vergl. Nr. 18832. — [2] General Stoffeln hatte ein überlegenes türkisches Corps am 4. Februar bei Giurgewo geschlagen und darauf die Stadt besetzt. — [3] Am 19. März genehmigt der König den Vorschlag des Generalmajors von Belling, ein Commando von 200 Pferden zur Aufhebung von 400 Conföderirten in Polnisch-Stargard, Mewe und Tuchel abzusenden, „von welchen allerdings zu besorgen ist, dass sie die Strasse nach Preussen unsicher machen und die Posten beunruhigen werden". — [4] Vergl. Nr. 18868.

les Turcs. Il faut avouer que les armes de Russie ont partout les succès les plus brillants, et, quoique, selon votre susdite dépêche, l'on ignore encore de quel côté sa flotte dirigera sa route, il se peut cependant bien que ses principales opérations seront réservées pour l'Archipel, et qu'en chemin faisant elle appuiera, en même temps, le soulèvement des Monténégrins et tâchera d'en exciter également dans d'autres îles. Il est donc très vraisemblable que, par ces différentes opérations, la Porte se trouvera, à la fin, dans le plus grand embarras, et il faut espérer qu'à la fin elle ouvrira les yeux sur ses véritables intérêts et prendra des dispositions plus pacifiques.

Der König fordert von Rohd einen eingehenden Bericht über alle anlässlich der Vermählung der Erzherzogin Maria Antoinette stattfindenden Festlichkeiten und dankt ihm für eine Sendung italienischer Trüffeln.

Nach dem Concept. Federic.

18870. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 19 mars 1770.

Votre dépêche du 2 de ce mois, ainsi que votre lettre particulière de la même date, me sont très bien parvenues. Mes ordres précédents vous auront déjà fait connaître que je suis entièrement d'accord avec la cour où vous êtes, sur l'article du payement de mes subsides, et qu'il ne subsiste plus la moindre difficulté à cet égard;[1] mais quel que puisse être d'ailleurs l'aloi des nouveaux roubles,[2] ils ne sauraient sortir que de la monnaie de Pétersbourg, et on n'en a point, que je sache, contrefait en Pologne.

Quant aux insinuations du comte de Panin relativement au Danemark,[3] je ne les ai passées sous silence que parcequ'elles ne sont pas trop de ma convenance. Ce n'est cependant pas par un principe de mécontentement contre cette couronne, elle ne m'a donné, au moins jusques ici, aucun sujet qui puisse m'indisposer contre elle; et si vous voulez savoir la véritable raison pourquoi j'y laisse encore vacant le poste de mon ministre, ce n'est que parceque ci-devant j'en ai fait subsister un à cette cour dans le temps qu'elle différait d'un jour à l'autre de remplacer le sien à la mienne,[4] et que je suis bien aise de lui faire paroli, à l'heure qu'il est, et de surseoir encore pour quelque temps ma nomination ultérieure à cette ambassade. Mais, au reste, je n'entrerai jamais dans aucune alliance ni liaison étroite avec cette couronne; je m'y sens tout aussi peu disposé que d'en contracter avec l'Angle-

1 Vergl. Nr. 18851. — 2 Solms berichtete über eine Münzverschlechterung. — 3 Vergl. S. 345. — 4 Raben, der Nachfolger des im April 1767 abgegangenen Barons von Diede, war erst im November 1768 in Berlin eingetroffen (vergl. Bd. XXVI, 381; XXVII, 574).

terre. Celle qui subsiste entre la Russie et moi, me tient lieu de toutes les autres, et je ne suis nullement intentionné de les multiplier.

Enfin, et pour ce qui est de l'héritage qui vous est échu par la mort de votre oncle en Saxe, je vous en félicite de bon cœur; mais, malgré les motifs que vous alléguez, je ne saurais vous accorder à présent la permission d'abandonner votre poste pour quatre mois.[1] Vous sentirez vous-même que, dans les conjonctures présentes, mon service ne saurait que souffrir par votre absence, de sorte qu'il faudra remettre votre voyage jusques après le rétablissement de la paix, où j'aurai moins de peine de déférer à votre demande.

Les Russes ont encore battu les Turcs auprès du Danube;[2] peut-être que cela obligera les derniers à prendre des sentiments plus pacifiques.

Federic.

Nach dem Concept; der eigenhändige Zusatz nach der im übrigen chiffrirten Ausfertigung.

18871. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 19 mars 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 6 de ce mois, et je trouve que le lord Chatham s'est énoncé, en dernier lieu, à la Chambre des pairs d'une manière assez conforme au sentiment de la nation;[3] mais je conclus, en même temps, par le peu de succès de l'opposition qu'il faut bien que leur partie ne soit pas bien liée, et qu'elle ne fera rien changer dans le système de la cour britannique.

Au reste, voici le détail des derniers nouveaux succès des Russes contre les Turcs.[4]

Beaucoup de bruit et peu de besogne.

Federic.

Nach dem Concept; der eigenhändige Zusatz nach der im übrigen chiffrirten Ausfertigung.

18872. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 19 mars 1770.

Votre dépêche du 12 de février passé dont vous faites mention dans celle du 9 de ce mois, m'est à la fin parvenue, ainsi que vous

[1] Solms wollte sich persönlich über den Stand der Güter, die ihm durch den am 26. Januar erfolgten Tod seines Oheims Graf Johann Georg von Solms-Pouch zugefallen waren, unterrichten und mit seinen Verwandten auseinandersetzen. — [2] Vergl. Nr. 18868. — [3] Chatham hatte die Behauptung Graftons, dass Frankreich die öffentliche Ruhe zu stören nicht beabsichtige, mit dem Hinweis auf die Eroberung Corsicas und die französischen Umtriebe in Schweden, Ostindien und Konstantinopel zurückgewiesen und darauf, auf Grund seiner Erfahrungen, von dauernden geheimen und unsichtbaren Einflüssen in England gesprochen, an denen jedes selbständig denkende Ministerium scheitere. — [4] Vergl. Nr. 18868.

aurez déjà appris par mes ordres précédents. Il faut bien qu'elle ait été accrochée quelque part, et je soupçonne toujours le duc de Choiseul qu'il fait ouvrir vos dépêches,[1] et qu'il est l'unique cause de leur retard.

Au reste, l'avis qui m'est entré, que, pour soutenir le crédit du sieur de La Ballue,[2] on n'a trouvé dans toutes les caisses de Sa Majesté Très-Chrétienne que 4 millions de livres,[3] prouve bien clairement le délabrement total de ses finances; et quoiqu'on trouvera peut-être encore des moyens de se mettre, dans le moment présent, à l'abri d'une banqueroute formelle, il y a cependant des gens assez au fait de cette branche du gouvernement français, qui prétendent que la France ne pourra jamais soutenir son crédit au delà de 1772, et qu'alors elle sera obligée de se déclarer formellement insolvable. Le temps nous apprendra le plus ou moins de réalité de ce pronostic, et vous ne le perdrez point de vue, afin de m'informer en attendant de tout ce qui pourrait y avoir quelque rapport.

Federic.

Nach dem Concept.

18873. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 19 mars 1770.

La fermentation que les opérations de finances de la cour de France continuent, selon le contenu de votre dernière dépêche du 13 de ce mois, à occasionner en Hollande,[4] ne provient, selon moi, que de l'appréhension où l'on y est pour une banqueroute formelle de la part de cette cour dont les effets rejailliront, sans faute, d'une manière bien marquée sur les fortunes des particuliers des Provinces Unies. La ruine qu'un tel évènement entraînera après lui, à l'égard de plusieurs négociants hollandais, ne pourra cependant être imputée qu'à la facilité seule avec laquelle on s'est embarqué, là où vous êtes, dans tous les fonds de France, et au grand empressement qu'on a toujours eu pour y intéresser.

Der Schluss betrifft die Erstattung von Auslagen.

Nach dem Concept.

Federic.

18874. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 20 mars 1770.

Ma chère Nièce. La coquetterie dont je vous accuse, ma chère enfant, est toute innocente, et vous n'auriez pas lieu d'en rougir; toute-

[1] Vergl. Nr. 18787. — [2] Vergl. S. 389. — [3] Bericht Thulemeiers, Haag 13. März. — [4] Vergl. Nr. 18855.

fois je me flatte que le ravage que la petite-vérole a fait sur vos charmes, n'est pas aussi considérable que vous le faites,[1] et que quelques mois de plus emporteront et les tâches et les cicatrices que vous avez encore.

Je vous félicite de ce que vous avez une si bonne troupe juive à La Haye;[2] pour ici, nous n'avons plus rien de bon, depuis qu'une certaine Monime a paru sur le théâtre.[3] Nos spectacles sont suspendus à présent, et nous menons une vie tranquille, douce et retirée. Il fait depuis quelques jours un temps si épouvantable qu'il m'empêche d'aller prendre l'air de la campagne. Je crois que ce sera chez vous à peu près la même chose.

Vos lettres, ma chère enfant, me font toujours plaisir, pourvu que j'y trouve: »je me porte bien, je suis contente, et j'aime encore le vieil oncle«. Cela me suffit. En attendant je vous embrasse, ma chère enfant, en vous assurant que je ne renonce pas encore au plaisir de vous revoir, soit où cela se pourra, pour vous assurer de vive voix de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

18875. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 21 mars 1770.

Votre dépêche du 6 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, et si les affaires de Suède ne fournissent plus, depuis la fin de la dernière Diète, aucune matière à mériter l'attention du public ou encore moins celle des puissances étrangères, c'est, selon moi, une très bonne marque, de laquelle on doit naturellement conjecturer que tout est paisible à présent dans ce royaume, et qu'il ne s'y passe absolument plus rien qui pourrait faire appréhender pour l'altération de sa tranquillité. C'est tout ce que j'ai à vous dire en réponse aujourd'hui.

Nach dem Concept.

Federic.

18876. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 21 mars 1770.

C'est effectivement la quantité de neiges, ainsi que vous l'observez dans votre dépêche du 14 de ce mois, qui a retardé celle du

[1] Die Prinzessin schreibt, Haag 13. März, sie habe mehr Narben, als dem König berichtet worden sei, und sie habe gefürchtet, er würde bei dem nächsten Wiedersehen darüber betroffen sein (vergl. Nr. 18838). „Le désir de plaire à mon cher oncle m'a paru une coquetterie très permise.“ [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [2] Die Prinzessin berichtete von ausgezeichneten Vorstellungen einer jüdischen Theatertruppe. — [3] Vergl. S. 370. Anm. 3.

24 de février dernier,[1] et elle m'est très bien entrée par le courrier suivant.

Je vous sais, d'ailleurs, beaucoup de gré de la liste des régiments qui formeront le camp prochain à Neustadt en Moravie, que vous venez de m'adresser, et comme je vous ai déjà fait parvenir, à la suite d'un de mes derniers ordres,[2] une relation exacte des progrès des armes russiennes en Valachie, je ne saurais aujourd'hui que m'y référer.

Nach dem Concept. Federic.

18877. AU PRINCE SAPIEHA A KOZMIN.

Potsdam, 21 mars 1770.

J'ai reçu votre lettre du 16 de ce mois.[3] Comme vous y convenez vous-même de l'action aussi barbare qu'inouïe exercée par les Confédérés contre un bas-officier et trois dragons du régiment de Czettritz, qui ne leur avaient fait le moindre mal, vous ne saurez, par conséquent, désapprouver la vengeance que je ne pouvais me dispenser de tirer sur les Polonais d'un pareil affront.[4] Ne pouvant faire poursuivre et arrêter les coupables au beau milieu de la Pologne, il ne me restait que de m'en prendre à ceux sur la frontière. Je suis fâché que, par un pur hasard, le coup soit tombé sur vos sujets.

C'est aux Confédérés à en donner satisfaction; alors tout vous sera rendu.

Federic.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

18878. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

Potsdam, 22 mars 1770.

La lettre[5] que vous m'avez fait le plaisir de m'écrire, m'a été des plus agréables, et je ne manquerais pas d'y répondre de ma main, si une attaque de goutte qui, causée en partie par le mauvais temps qu'il fait, me tient au pied depuis quelques jours, ne m'en empêchait. C'est ce qui fait aussi que sur son contenu je ne saurais m'étendre davantage que pour ajouter ici les assurances de la plus parfaite estime et amitié avec lesquelles je suis etc.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 18840. — [2] Vergl. Nr. 18869. — [3] Liegt nicht vor. — [4] Vergl. S. 332. — [5] Liegt nicht vor.

18879. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 22 mars 1770.

J'ai été bien aise de recevoir, à la suite de votre dépêche du 6 de ce mois, la quittance pour le quatrième quartier de mes subsides, ainsi que les détails de la nouvelle victoire des Russes près de Giurgewo. Ces derniers m'étaient déjà revenus par mes lettres de Pologne,[1] et tous ces brillants succès ouvrent la plus belle perspective sur la campagne prochaine, qui ne saurait manquer d'être également glorieuse aux armes russiennes.

En attendant, je ne veux pas vous laisser ignorer que j'ai associé à mes volontaires le major Mengen[2] pour accompagner mon neveu le prince Guillaume de Brunswick,[3] et vous n'oublierez pas d'en faire part là où il appartiendra.

D'ailleurs, je ne me porte pas trop bien depuis un couple de jours, de sorte que je me borne aujourd'hui à ce peu de lignes, auxquelles je n'ai rien à ajouter, si ce n'est que j'ai été charmé de l'exactitude avec laquelle le comte de Tschernyschew vous a rapporté tout ce que je l'avais requis de vous dire.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

18880. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 22 mars 1770.

A ce qu'il paraît par votre dépêche du 9 de ce mois, on continue en Angleterre à faire plus de bruit que de besogne,[5] et, à la fin, tout n'aboutira cependant qu'à des brouilleries, sans qu'il en résulte quelque changement réel dans la façon de penser et d'agir de la cour où vous êtes. Ce que j'ai de la peine à concevoir, c'est que vous me marquez que le ministère ne paraît plus si pacifique comme par le passé, mais adopter plutôt des sentiments plus fermes, et qu'il n'est même plus aussi éloigné de faire la guerre, en cas de besoin. J'avoue qu'en lui supposant même de telles dispositions, je ne vois pas trop quelle pourrait être la puissance qu'il pourrait avoir en vue pour entrer en lice avec elle, et vous pouvez être assuré au moins que ce que le ministre de Russie[6] vous a dit d'une nouvelle alliance entre les cours de Vienne et de Versailles,[7] est destitué de fondement.

Quant à la proposition que vous me faites de vous tenir un translateur exprès et de le soudoyer séparément, elle ne me convient nulle-

[1] Vergl. Nr. 18868. — [2] In braunschweigischen Diensten. — [3] Vergl. S. 373. — [4] Ueber Polen und die Bezahlung der Schulden Dolgorukis (vergl. S. 326. 335). — [5] Vergl. Nr. 18871. — [6] Mussin Puschkin, der Nachfolger Tschernyschews. — [7] „Qu'il s'était fait depuis peu un traité entre la France et la cour de Vienne."

ment, et cette dépense me paraît d'autant plus superflue que dans mon département des affaires étrangères je ne manque pas de sujets capables à faire cet office, de sorte que vous n'avez qu'à m'envoyer toujours les pièces qui paraîtront en anglais, et que vous jugerez dignes de mon attention.

Federic.

Nach dem Concept.

18881. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 22 mars 1770.

La nouvelle que, selon votre dernière dépêche du 16 de ce mois, le comte de Welderen[1] vient de mander au prince d'Orange de l'acquisition que le duc de Choiseul doit avoir fait d'un nombre considérable d'actions à la Compagnie anglaise des Indes orientales, m'a été également déjà confirmée par mes lettres de Londres même,[2] de sorte qu'il n'y a aucun lieu de douter que cet avis ne soit effectivement fondé et très véridique.

Quant à la situation présente des affaires en Angleterre, il me semble que le vacarme qui règne depuis si longtemps déjà dans ce pays, sans avoir néanmoins effectué, jusques ici, le moindre changement en rien, doit faire présumer que le présent Parlement n'en finira pas moins tranquillement ses séances, et que, quoique la fermentation paraisse augmenter considérablement, à l'heure qu'il est, parmi le peuple anglais, les affaires cependant s'accommoderont insensiblement avec le temps dans ce royaume.

Federic.

Nach dem Concept.

18882. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 22 mars 1770.

Votre dépêche du 12 de ce mois m'a été fidèlement rendue, et comme vous ne discontinuez pas à me mettre bien au fait de tout ce qui se passe à la cour où vous êtes, je suis bien aise de vous confirmer que je suis très satisfait de vos rapports, et que vous ne sauriez suivre une meilleure voie pour vous concilier mes bonnes grâces et mon approbation.

Les opérations de finances auxquelles la France s'occupe à l'heure qu'il est, font la plus grande sensation en Hollande, et on y appréhende plus que jamais que la déclaration formelle d'une banqueroute n'en soit la suite.[3] Ce qu'on en peut inférer avec une entière certitude, c'est

[1] Der holländische Gesandte in London. — [2] Vergl. Nr. 18862. — [3] Vergl. Nr. 18855. 18873.

qu'elles feront baisser le crédit de la France à un tel point qu'au cas d'une guerre elle ne pourra absolument plus compter que sur ses fonds intérieurs, et qu'il ne se trouvera personne dans l'étranger qui voulût lui en fournir.

Continuez donc à m'informer, dans le plus grand détail, de tout ce qui se passera ultérieurement à la cour où vous êtes, et n'oubliez pas même de me rendre compte des fêtes qui se donneront au mariage prochain du Dauphin.

Federic.

Nach dem Concept.

18883. AN DEN GENERALMAJOR VON BELLING IN STOLP.

Potsdam, 23. März 1770.

Ich habe aus Eurem Bericht vom 15. dieses den Mir darin angezeigten Vorfall zwischen ein Corps Conföderirter und dem Commando derer Lieutenants Paalzow und Lucan bei Konitz sehr ungern ersehen, und bin Ich versichert, dass, wenn diese Lieutenants die Conföderirte ihrer grossen Ueberlegenheit ohngeachtet nur dreist attaquiret hätten, sie solche sicher würden über den Haufen geschmissen haben.[1]

Ich wundere mir, dass Seine Husaren sich von die Schäkers schlagen lassen, die die Russen mit Erbsenblasen jagen.

Friderich.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

18884. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 25 mars 1770.

L'ordinaire d'aujourd'hui vient de m'apporter à la fois vos dépêches du 14 et 17 de ce mois. Vous faites très bien d'observer les sentiments du prince Wolkonski relativement à la situation présente des affaires en Pologne. Les idées que ce ministre paraît avoir sur le rétablissement de la tranquillité en Pologne et à laquelle on ne saurait parvenir, selon lui, tant que le roi d'aujourd'hui ou quelque autre Polonais occupera le trône, sont, à ce que je crois, les effets des insinuations que le Primat de ce royaume lui aura vraisemblablement faites. Ce prélat, comme je vous l'ai déjà dit,[2] est entièrement dévoué à la maison de Saxe et tâche dans toutes les occasions de favoriser les intérêts de cette maison électorale, autant qu'il dépend de lui.

[1] Am 6. April befiehlt der König Belling, Vorschläge für die Besetzung der Stellen von Paalzow und Lucan zu machen, da es für sie „immer schändlich bleibt und selbige nicht einen Schuss Pulver werth sein müssen, dass sie sich von dergleichen miserables Krop schmeissen und gefangen nehmen lassen, dahero auch in Meiner Armee weiter zu dienen nicht meritiren". — [2] Vergl. S. 365.

Les nouvelles, au reste, que vous me communiquez de Moldavie, et qui annoncent la continuation des succès des armées russiennes dans ces provinces contre les Turcs,[1] me confirment de plus en plus dans le sentiment que je vous ai déjà fait connaître, qu'il faut de toute nécessité que le courage des Turcs d'aujourd'hui soit entièrement abâtardi, et qu'ils n'aient plus une goutte dans leurs veines de la valeur de leurs ancêtres, lesquels ne se sont jamais comportés d'une manière aussi pusillanime que leurs descendants le font dans la présente guerre.

Nach dem Concept. Federic.

18885. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 25 mars 1770.

Un accès assez violent de goutte,[2] dont j'espère cependant d'être rétabli bientôt, ne me permet pas de répondre en détail à votre dépêche du 17 de ce mois. Je me borne donc à vous dire que je suis tout-à-fait de votre sentiment sur les différents sujets[3] qui pourraient peut-être porter quelque atteinte à cette grande intimité qui a régné jusques ici entre la cour où vous êtes, et la France, ainsi que leurs ministres.

Aussi ne saurais-je nullement blâmer les ménagements que le prince de Kaunitz vous a fait remarquer comme très convenables relativement à la situation actuelle des affaires.[4] Je les trouve, au contraire, très sages, et vous n'avez qu'à lui dire, dans l'occasion, que j'approuvais parfaitement sa conduite à cet égard. Je sens, d'ailleurs, très bien que la prudence exige que sa cour observe tout autant de ménagements pour la France que moi vis-à-vis de la Russie.

Nach dem Concept. Federic.

18886. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BLANCHOT A DRESDE.

Potsdam, 26 mars 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 19 de ce mois, et j'approuve les détails que vous avez touchés par son contenu. Je dois conclure par ceux

[1] Benoît berichtete, Warschau 14. März, nach Privatbriefen, dass nach der Niederlage bei Giurgewo (vergl. S. 391) die Türken das Schloss in Braïlow geräumt hätten (vergl. S. 384. 385), „laissant après eux l'artillerie et tout ce qu'ils n'avaient pas pu emporter". — [2] Vergl. S. 396. — [3] Die Eroberung Corsicas, die französischen Umtriebe an der Pforte, die zum russisch-türkischen Krieg geführt hatten, und in Polen, die Sendung Chauvelins nach Parma (vergl. S. 142) und die Unterstützung der Genuesen in dem Streit um Saint-Remo (vergl. S. 254). — [4] Kaunitz hatte Rohd davon unterrichtet, dass er bei Uebersendung der Instruction wegen der Vermittlung Thugut beauftragt habe, „de prendre ses mesures, quand il se concerterait là dessus avec le ministre de Votre Majesté, pour le temps aussi bien que pour le lieu où ils parleraient ensemble, afin que la Porte n'en eût point d'ombrage, ce qui pourrait faire manquer toute l'affaire".

qui concernent les arrangements de finances de la Saxe, que la cour où vous êtes, est bien éloignée encore de voir régner dans ses revenus cet ordre qu'elle se flattait d'y mettre au moyen des résolutions de la dernière Diète des états de son pays.

Au reste, les avis que certaines gens prétendent avoir là où vous êtes, d'une intelligence secrète entre les cours de France et de Saxe relativement à la Pologne, ne méritent aucune créance, et personne tant soit peu sensée n'ajoutera jamais foi à des idées pareilles.

Federic.

Nach dem Concept.

18 887. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 26 mars 1770.

Quoique le changement qu'on a apporté au voyage des princes de Suède, duquel vous me rendez compte par votre dernière dépêche du 9 de ce mois, soit en lui-même assez indifférent, je conçois cependant que la santé faible et valétudinaire du prince Charles, qui ne souffre peut-être aucun délai, pourra avoir engagé la cour où vous êtes, à presser son voyage pour le faire aller aux eaux, et à faire accompagner plutôt, l'année prochaine, le Prince Royal dans son voyage en France et ailleurs par son frère le prince Frédéric. [1]

Au reste, je présume que présentement que la Diète est entièrement terminée, les affaires là où vous êtes, ne fourniront guère plus matière pour en étoffer vos rapports, de sorte que je ne m'attends pas à rencontrer des choses fort intéressantes dans ceux que vous pourrez m'adresser dans la suite.

Federic.

Nach dem Concept.

18 888. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 27 mars[2] 1770.

L'affectation avec laquelle, selon votre dépêche du 16 de ce mois, le duc de Choiseul vous a appelé dans son cabinet, quoiqu'il y eût encore quelques ministres du second ordre à passer avant vous, [3] in-

[1] Vergl. S. 301. 338. — [2] Vom 27. März ein Schreiben an die Churfürstin-Wittwe von Sachsen in den Œuvres, Bd. 27, Th. 3, S. 318. — [3] Choiseul hatte Sandoz, der ihn in Angelegenheiten eines Privatmanns sprechen wollte, ausser der Reihe in sein Zimmer gerufen und ihm mitgetheilt, dass Goltz sich des Hauses und seiner Möbel in Paris zu entledigen suche. Er bat Sandoz, ihn vor der Rückkehr von Guines aufzuklären, ob König Friedrich die Zurücksendung von Goltz oder die Abordnung eines anderen bevollmächtigten Gesandten beabsichtige oder ob die Dinge auf dem derzeitigen Fuss bleiben sollten, „afin que Sa Majesté Très-Chrétienne pût se diriger en conséquence".

dique assez combien il souhaiterait d'en imposer, par ce signe de confidence, à certaines puissances et de leur faire accroire qu'il y a quelque nouvelle négociation entre nous sur le tapis. Afin donc d'éventer à temps cette nouvelle mine de la politique de ce ministre, vous n'avez qu'à dire tout naturellement au sieur de Chotinski, au cas qu'il revienne à la charge pour vous demander de quoi il s'était agi dans cette conférence,[1] qu'il vous semblait que le duc de Choiseul ne visait, par cette démonstration, qu'à faire soupçonner quelque nouvelle négociation entre les deux cours, et que ce qui vous confirmait dans cette idée, c'était le sujet même de cette conférence, où il ne s'était agi absolument que de la résolution que le baron de Goltz avait prise de dénoncer la maison qu'il avait occupée à Paris; à quoi vous n'avez qu'à ajouter que l'état de la santé de ce dernier ne lui permettait pas de retourner en France dont le climat lui paraissait être contraire, et que, d'ailleurs, c'était chose connue que le comte Guines ne reviendrait pas non plus à Berlin, mais irait relever le comte de Châtelet à la cour britannique.

Monsieur de Choiseul se moque de vous, mon bon Rollin, par les distinctions qu'il prétend vous faire; je sais à quoi m'en tenir.

Federic.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

18889. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 28 mars 1770.

Le peu de vigueur que les Turcs emploient jusqu'à présent à leurs préparatifs pour continuer la guerre contre les Russes, ne doit pronostiquer certainement à la Porte qu'un succès très désavantageux pour ses armes dans la campagne prochaine, et mon sentiment à cet égard est tout-à-fait conforme au jugement que vous portez là-dessus par votre dépêche du 21 de ce mois,[2] qui vient de m'être fidèlement rendue. Vous n'imputerez, d'ailleurs, le laconisme de ma réponse d'aujourd'hui qu'à l'accès de goutte dont je me ressens encore,[3] et qui ne me permet pas de m'étendre cette fois plus amplement sur le contenu de votre dépêche susmentionnée.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Auf eine Bemerkung, die Chotinski über das auffallende Verhalten Choiseuls machte, hatte Sandoz nur eine allgemeine und ausweichende Antwort gegeben. — [2] „Qu'à l'ouverture de la prochaine campagne les Russes, au lieu de rétrograder vers le Niester, soient en état de tenir ferme sur le Danube, et que l'autre rive de ce fleuve fût l'objet du théâtre de la guerre." — [3] Vergl. S. 396.

18890. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 28 mars 1770.

Les différentes difficultés qui, selon votre dernière dépêche du 13 de ce mois, le comte Panin paraît redouter dans le plan que je lui ai fait proposer pour ramener les Czartoryski, ne me paraissent nullement de nature à en arrêter l'exécution. En effet, je ne vois pas qu'il ait tant à redouter des cris des Polonais dans cette rencontre,[1] et cent et cent prétextes s'offrent pour justifier ses procédés. Le besoin de fourrages et de vivres pour l'armée autorise, selon la raison de guerre, à demander au pays des chevaux et des bestiaux, ainsi que toutes sortes de fourrage, et la considération que la guerre ne se fait que pour le bien et le repos de ce même pays, donne à ce prétexte un air de convenance et de justice, de sorte qu'à l'aide de ce prétexte et de tant d'autres qui se présentent, la Russie pourra toujours se mettre à l'abri de tout reproche raisonnable et se promettre un succès infaillible de la terreur qu'une telle démarche répandra sur ceux qui en sont les objets.

Quoi qu'il en soit et bien qu'à mon avis le prince Wolkonski ne se conduise pas aussi mal qu'on le pense,[2] et que je remarque, au contraire, bien plus de sagesse dans toutes ses démarches que dans celles de son prédécesseur le prince Repnin, je ne veux cependant point me refuser à la proposition du comte de Panin de concourir aux représentations que ce ministre a dessein de faire faire encore, pour la dernière fois, aux Czartoryski. Mon département des affaires étrangères a déjà ordre d'adresser une instruction bien motivée sur ce sujet au sieur Benoît et de vous la communiquer *in extenso.*[3] Mais je ne saurais vous dissimuler, en même temps, que je ne saurais m'attendre à une grande confiance de la part de cette famille, qui s'imaginera peut-être que ce n'est que de mon propre chef que je lui fais passer toutes ces considérations, et n'y fera, par conséquent, aucune attention.

Quant à la route de la flotte russienne, je sais que deux de ses vaisseaux ont déjà poussé jusques à l'île de Morée ou Peloponèse, et qu'il y a eu déjà un petit soulèvement des habitants[4] dont j'ignore cependant les suites ultérieures. Aussi par toutes les nouvelles qui me reviennent, j'ai lieu de pronostiquer aux Russes la plus heureuse campagne.

En attendant, voici quelques nouvelles de Constantinople qui viennent de m'entrer,[5] et que vous aurez soin de communiquer, comme à l'ordinaire, au comte Panin.

[1] Solms berichtete: „Il n'y a qu'une chose qu'il craint en ceci, c'est que le monde se récriera de nouveau contre les violences commises par les Russes en Pologne." — [2] Solms berichtete, im Hinblick auf die geplante neue Unterhandlung mit den Czartoryski: „Je ne crois pas qu'il est assez fort pour conduire des esprits aussi aigris, et qu'il sache les flatter et les menacer à propos." — [3] Vergl. Nr. 18891. — [4] Vergl. S. 385. 386. — [5] Durch Bericht Rohds, Wien 21. März.

D'ailleurs, je ne veux pas vous laisser ignorer que c'est le général Ried qui est destiné à relever le prince de Lobkowitz en qualité de ministre de la cour de Vienne à celle où vous êtes.[1] Comme il a passé quelques années à ma cour,[2] j'ai eu occasion d'approfondir son caractère, et pour vous faire son portrait en peu de mots: c'est le plus grand bavard que je connaisse, et qui ne dit jamais un mot de vrai.

Enfin, j'ai été extrêmement flatté de l'accueil distingué que l'impératrice de Russie a bien voulu faire, à ma recommandation, au comte de Solar de Gouvon.[3] C'est bien le meilleur caractère qu'on puisse rencontrer, et qui ne donnera sûrement jamais sujet de faire regretter les politesses et les attentions qu'on a pour lui.

Nach dem Concept. Federic.

18891. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 28 mars 1770.

Vous aurez, sans doute, déjà appris par la dernière dépêche du comte de Solms, en date du 13 de ce mois,[4] que le comte Panin désire fort que je veuille bien appuyer les représentations qu'il se propose de faire faire encore, pour la dernière fois, aux Czartoryski pour les ramener de leurs illusions. Quelque peu assuré que me paraisse le succès que j'aie à me promettre de mon concours auprès d'une famille qui ne m'a jamais donné beaucoup de marques de sa confiance, je ne suis cependant nullement éloigné de me prêter aux désirs de ce ministre, afin de l'engager encore davantage, au cas que ce dernier essai de douceur restât sans effet, de procéder, sans plus de délai, à l'exécution du plan que je lui ai communiqué, pour parvenir au même but.

Il ne s'agit donc que de dresser, pour cet effet, une instruction bien motivée au sieur Benoît à Varsovie, dans laquelle il faut tâcher de rassembler toutes les raisons imaginables pour ramener la famille susmentionnée dans le bon chemin et l'engager à renoncer, une bonne fois, à ces principes et à ces maximes pernicieuses qu'elle a tâché jusques ici de faire adopter au roi de Pologne; et vous aurez soin de donner à cette expédition toute l'étendue et tout le nerf que vous jugerez nécessaires pour produire l'effet qu'on en attend. Pour cet effet, vous ne négligerez pas de vous servir de toutes les considérations capables à vaincre l'opiniâtreté de ces gens. Représentations, promesses, menaces, tout sera mis en œuvre pour les ébranler. La puissance de l'impératrice de Russie, le désir qu'elle a d'affermir leur neveu sur le

[1] Nach Bericht Rohds, Wien 21. März. Solms hatte, Petersburg 6. März, berichtet, dass Lobkowitz mit Urlaub nach Deutschland abgereist sei. — [2] Juli 1763 bis December 1764, vergl. Bd. XXIII, 519; XXIV, 407. — [3] Vergl. S. 289. Anm. 4. — [4] Vergl. Nr. 18890.

trône de Pologne, la guerre onéreuse qu'elle soutient pour le même but, les soins qu'elle prend pour pacifier les troubles qui déchirent leur patrie, l'amitié même qu'elle porte à leur neveu, le chagrin qu'elle a de voir ce Prince répondre si mal à toutes ses bontés, ainsi que la connaissance qu'elle a que ce n'est qu'à leurs impulsions pernicieuses qu'elle doit l'attribuer, enfin les suites funestes qui, à la longue, pourraient résulter tant pour le Roi et pour la République en général que pour leur famille en particulier: tout cela et d'autres considérations de la même nature vous fourniront assez d'étoffe pour bien appuyer les remontrances à faire à cet égard.

Vous aurez donc soin de faire expédier, dans ce sens, l'instruction susmentionnée,[1] et, dès que je l'aurai signée, vous n'oublierez pas de la communiquer *in extenso* au comte de Solms, afin qu'il puisse en faire part au comte de Panin et convaincre par là de nouveau ce ministre de mon empressement à entrer dans toutes les vues convenables de sa cour pour pacifier la Pologne.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

18892. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 29 mars 1770.

Quoique, selon le tableau que vous venez de me faire dans vos deux dernières dépêches du 13 et du 16 de ce mois, il paraisse que l'agitation et l'échauffement entre les deux partis aille tous les jours en augmentant, il ne me semble cependant pas que celui de l'opposition, malgré tous ses cris, parvienne à une espèce de supériorité sur celui de la cour. Bien au contraire, ce dernier se soutient toujours par une certaine fermeté, et je ne vois pas que l'opposition ait gagné encore un pouce de terrain sur lui. En attendant, comme il n'est presque pas possible qu'on puisse trouver un ministère d'aussi bas aloi que celui d'à présent, je souhaiterais bien qu'il fût remplacé enfin par des personnes de plus de talents et de mérite, mais tout concourt à me persuader qu'il se soutiendra malgré tous les efforts de l'opposition, à moins que le Roi n'ait enfin la faiblesse de céder.

D'ailleurs, la conduite que les ambassadeurs d'Espagne et de France ont tenue à la présentation des remontrances de la ville de Londres,[2]

[1] Demgemäss Ministerialerlass an Benoît, Berlin 31. März; unter gleichem Datum abschriftlich an Solms übersandt. — [2] Maltzan berichtete, London 16. März, da die Uebergabe der Beschwerdeschrift an dem Tage stattgefunden habe, an dem alle Gesandten dem Könige ihre Aufwartung zu machen pflegten, seien Fürst Masserano und Graf Châtelet dem Hofe ferngeblieben, der letztere mit der Erklärung: „qu'il n'avait pas voulu être témoin d'un acte si désagréable". Ebenso äusserte Masserano: „Je ne vais jamais à la cour, quand on présente des pétitions désagréables à Sa Majesté."

indique assez qu'elle n'est compassée que par le désir d'endormir le ministère britannique, et, au reste, je crois qu'il faudra attendre l'issue des opérations du Parlement d'à présent pour porter un jugement solide sur les évènements qui pourront résulter de toutes ces disputes et dissensions intestines.

Federic.

Nach dem Concept.

18893. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 29 mars 1770.

Le mérite que, selon votre dépêche du 23 de ce mois, le duc de Choiseul s'attribue d'avoir engagé Sa Majesté Très-Chrétienne à soutenir efficacement le banquier de la cour, sieur de La Ballue,[1] ne saurait nullement déplaire là où vous êtes. Je m'imagine, au contraire, que les Hollandais seront bien aises d'avoir rencontré dans la personne de ce Duc, et dans les conjonctures présentes à la cour de France, un protecteur aussi chaud pour le soutien de leur crédit. Il s'agira principalement de voir si ce ministre conservera longtemps les mêmes sentiments qu'il témoigne présentement à cet égard, et si son inconstance naturelle ne lui fera pas changer d'idées là-dessus au premier jour.

Vous trouverez, au reste, dans la feuille ci-jointe les dernières nouvelles qui me sont entrées touchant ce qui s'est passé ultérieurement en Moldavie entre les Russes et les Turcs.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

18894. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 29 mars 1770.

Tout ce que vous venez de me marquer[3] de la dispute qui s'est élevée entre le duc de Choiseul et le contrôleur-général au sujet des différentes économies à introduire dans les finances et, en particulier, dans le département de la guerre, ne me surprend nullement, et il est bien naturel que le premier, étant plus fin et plus adroit que tous les ministres du Conseil français, ait emporté les suffrages et fait avorter le plan de son adversaire.

Au reste, il n'est plus douteux qu'il n'existe effectivement quelque refroidissement entre la cour où vous êtes, et celle de Vienne. Tous les avis qui m'en sont revenus, l'annoncent comme très réel, et j'ai tout lieu de me persuader qu'il s'origine de l'envoi du comte de Chauvelin à Parme.[4] Une anecdote qui paraît en prouver encore plus la

[1] Vergl. Nr. 18864. — [2] Vergl. S. 400. — [3] Bericht, Paris 19. März. — [4] Vergl. S. 142.

vérité et que je veux bien vous confier, c'est que l'Empereur lui-même m'a dit, à notre dernière entrevue, qu'il avait dessein de faire un tour en Brabant, afin de passer de là à la cour de Versailles, et comme Sa Majesté Impériale a changé depuis tout-à-fait de sentiments, et que ce voyage n'aura pas lieu, on doit naturellement en inférer quelque mécontentement secret et que cette grande intimité qu'on a remarquée autrefois entre ces deux cours, a souffert quelque altération notable, et que leurs cloches n'accordent plus si bien ensemble.[1]

Nach dem Concept. Federic.

18895. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 30 mars 1770.

Vos trois rapports d'hier me sont très bien parvenus, et pour ne pas multiplier mes signatures,[2] je vous ferai savoir par ce seul ordre mes intentions sur leurs différents sujets.

Quoique je ne sois pas encore entièrement rétabli, je serai cependant bien aise de voir le prince de Lobkowitz[3] et de favoriser le désir que ce ministre a manifesté de me faire sa cour. Il dépendra donc de lui de se rendre, pour cet effet, ici demain ou après-demain, et il peut compter que je l'admettrai avec plaisir en ma présence, et que je lui ferai l'accueil le plus favorable.

L'état des finances de mon ministre à La Haye, au contraire, n'a pu que me faire de la peine, et je ne vois pas trop comment on pourrait les rétablir.[4] La caisse de légation n'est pas en état de pourvoir à des augmentations, et, d'ailleurs, comme le sieur de Thulemeier n'a fait jusques ici que l'office d'un observateur attentif, sans avoir été proprement chargé de quelque négociation, je ne suis pas non plus disposé à lui augmenter ses appointements. Tout ce que je pourrai faire pour lui, c'est de lui accorder quelque gratification extraordinaire, et, pour cet effet, vous n'avez qu'à lui demander un état exact et fidèle de ses dettes actuelles, afin que je puisse mieux juger si, au moyen d'une telle gratification, je puis le tirer, au moins en quelque façon, de l'embarras où il se trouve.[5]

Au reste, l'insinuation du secrétaire de France étant en tout point analogue à la demande que le duc de Choiseul a faite au sieur de Sandoz Rollin,[6] il faudra aussi lui répondre, dans le même sens, que j'ai ordonné à ce dernier de s'expliquer au ministre de France, au cas

[1] Ein Postscript betrifft eine Anfrage des französischen Legationssecretärs Saudray wegen Goltz, vergl. Nr. 18895. — [2] Wegen des Gichtanfalls. — [3] Vergl. S. 404. — [4] Vergl. S. 382. Anm. 2. — [5] Auf Finckensteins Bericht vom 16. April über Thulemeiers Finanzverhältnisse antwortet der König am 17., dass er höchstens eine Präbende ihm geben könne. „Les services qu'il m'a rendus en Hollande, ne méritent assurément pas des gratifications extraordinaires.“ — [6] Vergl. Nr. 18888

qu'il revienne à la charge, savoir: qu'étant déjà informé que le comte de Guines était destiné pour relever le comte de Châtelet à Londres, et le baron de Goltz n'étant pas encore rétabli de son indisposition, les choses resteraient sur le même pied où elles étaient à l'heure qu'il est.[1] Vous aurez donc soin de faire audit secrétaire la même réponse, et nous attendrons tranquillement la réplique du duc de Choiseul pour savoir à quoi nous en tenir à cet égard.

Enfin, il me reste encore à ajouter un autre article qui intéresse ma famille royale, et que je recommande également à vos soins. Mon cher frère le prince Ferdinand m'a fait connaître, à son dernier passage ici, que la Princesse son épouse souhaiterait beaucoup que votre sœur, la grande-gouvernante de la maison de la Reine, baronne de Kannenberg, voulût l'assister dans ses couches qu'elle attend dans le courant du mois de juin prochain; de sorte que je suis bien aise de vous en avertir à temps, afin que vous puissiez en prévenir votre sœur, ne doutant point qu'elle ne soit toute disposée à se conformer aux désirs de la Princesse et à lui rendre un service dont je n'oublierai pas de lui tenir compte.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

18896. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Cocceji berichtet, Stockholm 16. März: „Le prince Gustave a l'esprit naturel et a une mémoire heureuse; joint l'application à l'étude, le goût des belles lettres à une connaissance générale des beaux arts. Il a toujours pris à tâche de faire paraître sa soumission et son respect pour le Roi son père et n'a jamais manqué aucune occasion de témoigner ces sentiments publiquement. Sa présence aux délibérations du Sénat et la fréquentation des autres collèges qui composent les différentes branches de l'administration suédoise, lui ont acquis une connaissance exacte du pays et l'ont depuis longtemps rendu propre à bien gouverner un royaume, pourvu que, négligeant la politique minutieuse des partis qui le déchirent, il veuille tourner ses vues vers le grand. Parmi les systèmes politiques entre lesquels Son Altesse Royale pourra quelque jour choisir, celui d'une union intime avec la France lui paraît préférable, et dès à présent il cherche à convaincre la cour de France de son attachement et de la durée de ses sentiments. Aux goûts naturels de son âge il joint celui des spectacles, de la magnificence et de la représentation, choses qui, par la suite du temps, pourront l'entraîner dans des dépenses disproportionnées avec ses revenus. Le reproche le plus grave qu'on fasse au Prince, est celui de la dissimulation dans la société. Je me persuade avec plaisir qu'on ne rend pas justice à ce Prince, ou bien, s'il n'est pas entièrement exempt de ce défaut, je croirai que c'est moins à son cœur qu'à la façon mystérieuse dont on conduit les moindres choses en Suède, qu'il faut l'attribuer."

Potsdam, 30 mars 1770.

L'éducation que le Prince Royal de Suède a reçue, ne peut qu'avoir formé le caractère de ce Prince tel que je l'ai trouvé dans le tableau

[1] Vergl. S. 407. Anm. 1.

que vous venez de m'en tracer par votre dépêche du 16 de ce mois. L'on lui suppose un peu de dissimulation dans la société; cela ne provient, sans doute, que des différentes factions qui règnent constamment en Suède, et qui rendent une pareille conduite, dans ce pays, générale et même nécessaire. Peut-être mériterait-il, au contraire, par cette raison avec plus de droit le reproche de n'être pas assez dissimulé et de faire paraître ses véritables sentiments trop à découvert.

La préférence qu'on remarque d'ailleurs à ce Prince pour une union avec la France, n'est que l'effet des principes que les personnes du parti français qui l'environnent, lui ont inculqués, et dans lesquels elles ne manqueront vraisemblablement pas de l'entretenir et le fortifier.

Nach dem Concept. Federic.

18897. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 30. März 1770.

Die Insinuationes, welche Ihr nach Eurem allergehorsamstem Bericht vom 17. Februarii dem Reis-Effendi thun lassen,[1] finden Meinen völligen Beifall. Der wienersche Hof ist nicht weniger geneigt, sich der Mediation des Friedens zwischen Russland und der Pforte zu unterziehen, und hat dahero seinen dortigen Minister instruiret, das dortige Terrain zu sondiren, ob man nicht bald dazu gelangen könnte. Weil dieser Hof aber gewisse Ménagements mit Frankreich zu beobachten hat, so hat derselbe zugleich seinem Minister aufgegeben, allen Éclat einer grossen Cordialität mit Euch vor der Hand sorgfältig zu vermeiden,[2] und Ich finde um so mehr rathsam, Euch dazu gleichfalls anzuweisen, weil Ich versichert bin, dass Russland nicht weniger als Frankreich seine Spions an der Pforte hat, welche darauf Acht haben und davon sowohl als von allen übrigen Demarchen der ausländischen Minister rapportiren müssen.

Sonst ist wohl nichts wahrscheinlicheres, als dass die Türken in dieser Campagne einen schwereren Stand als jemals haben und solche sehr übel für sie ausfallen dürfte. Ausser denen beständigen Progressen, welche die Russen schon anjetzo gegen sie gemacht und wodurch sie genöthiget worden, sich über die Donau zurückzuziehen, ist auch die russische Flotte schon im Peloponnes angelangt, und es suchen auch andere Nationen sich der Botmässigkeit der Pforte zu entledigen. Nur noch neuerdings haben die Tartarn von Kuban die Anzahl dererselben vermehret, so dass die Pforte, um sich nicht der gänzlichen Zerrüttung und dem völligem Untergang ihres Reichs blosszustellen, wohl genöthiget sein wird, ihr möglichstes zu thun, um den Frieden baldmöglichst wieder herzustellen.

[1] Ueber die Vertheidigungsanstalten des Wiener Hofes an den Grenzen, vergl. Nr. 18714. — [2] Vergl. S. 400.

Dies würde alsdann die rechte Stunde sein, wenn nämlich die Pforte wirklich einige Neigung zum Frieden äussern wird, um daran mit einigem Erfolg zu arbeiten; und dahero werdet Ihr wohl thun, darauf so viel, als immer möglich, attent zu sein, um Euch diesen Augenblick sofort zu Nutze zu machen. Zu dem Ende werdet Ihr dem österreichschen Minister von diesem Auftrag vertraute Eröffnung thun und ihm dabei zugleich zu erkennen geben, dass, sobald Ihr dergleichen friedfertige Neigung der Pforte in Erfahrung bringen und es sich dazu anlassen sollte, Ihr ihn sofort davon benachrichtigen wolltet und übrigens nicht zweifeltet, er werde gleichmässige Instruction von seinem Hofe erhalten haben und dahero geneigt sein, auch Euch ungesäumt zu benachrichtigen, sobald er seinerseits von dergleichen Friedensneigung der Pforte etwas in Erfahrung bringen möchte.

Der Schluss betrifft die Sendung von Orangen- und Feigenbäumen und Weinstöcken.

Nach dem Concept. Friderich.

18898. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BLANCHOT A DRESDE.

Potsdam, 31 mars 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 26 de ce mois. La générosité à laquelle, selon son contenu, l'électrice douairière de Saxe doit s'être laissé aller, depuis peu encore, envers les partisans de sa maison en Pologne, me paraît exagérée. Je suis persuadé que ceci, en approfondissant la chose, ne consistera tout au plus que dans quelques présents faits de la part de cette Princesse de pures babioles ou en quelques dons que la compassion l'aura engagée de faire en faveur de quelques-uns d'eux. Voilà peut-être à quoi toute cette prodigalité dont on accuse là où vous êtes, cette Princesse, se trouve réduite, que le public ignorant et mal instruit grossit vraisemblablement du triple et du quadruple.

Nach dem Concept. Federic.

18899. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 31 mars 1770.

Votre rapport d'hier[1] est une nouvelle preuve de l'exactitude que vous apportez à l'exécution de mes ordres, et je suis très satisfait de la manière dont vous vous êtes déjà acquitté d'une partie de ceux du 30 de ce mois,[2] et des assurances préalables que vous ajoutez à l'égard de l'autre.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Liegt nicht vor. — [2] Nr. 18895.

18900. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

Potsdam, 31 mars 1770.

Très sensible à la part sincère que vous voulez bien prendre à mon indisposition,[1] il faut que je vous dise, mon cher frère, que je me suis bien trompé, quand j'ai compté d'être quitte de la goutte, après l'avoir eue pendant huit jours au genou et au pied droit; ce mal vient d'attaquer encore le pied gauche et m'oblige de nouveau de garder le lit. J'espère cependant que cela ne sera pas pour longtemps, et que j'aurai bientôt le plaisir de vous assurer par moi-même des sentiments de véritable estime et amitié avec lesquels je suis etc.

Federic.

Nach dem Concept.

18901. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 1er avril 1770.

Vos dépêches du 24 de mars dernier ne fournissant point matière à de nouvelles instructions, je me borne aujourd'hui à vous en accuser la réception et à ne vous pas dissimuler que, ne sachant pas trop par qui vous remplacer dans le poste que vous occupez à la cour où vous êtes, la permission que vous venez de me demander de vous en absenter pour quelque temps, pour rétablir votre santé dans votre pays natal, ne laisse pas de m'embarrasser beaucoup.

D'ailleurs, il y a toute apparence que la pacification entre la Russie et la Porte nous occupera assez cette année-ci et donnera lieu à bien des négociations, qui pourraient rendre votre présence à Vienne encore plus nécessaire. Mais laissez-moi seulement quelque temps pour mieux penser aux moyens de vous satisfaire sur cet article, que ne me permet encore, à l'heure qu'il est, ma goutte dont je ne suis pas encore entièrement rétabli.

Au reste, je serai charmé de voir une fois terminées les affaires de Württemberg, quoique, à vous dire vrai, je le désire plus que je n'ose l'espérer.[2] En effet, connaissant l'esprit chancelant du Duc, je doute fort qu'il soit fort scrupuleux à observer les conditions de son accommodement avec ses états, et j'ai plutôt lieu de présumer qu'il ne tardera pas de les tracasser de nouveau de plus belle, à la première occasion qui se présentera.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 18878. — [2] Rohd berichtete, dass Karl Eugen, um die kaiserliche Bestätigung des Vergleichs mit den Ständen hinauszuschieben, ihnen gegenüber eine neue Bedingung aufgestellt habe, dass ihm aber von Wien aus ernstlich bedeutet worden sei, „qu'il ferait bien de changer de sentiment".

18902. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 1er avril 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 16 de mars dernier, et, mes lettres de Constantinople du 17 de février[1] venant de m'entrer, je vous en adresse, comme de coutume, ci-joint un extrait pour faire part au comte de Panin des particularités qu'il renferme.

D'ailleurs, ayant toujours des ressentiments assez forts de ma goutte, je ne saurais donner plus d'étendue à mes ordres immédiats d'aujourd'hui.

Pour le prince de Valachie, j'en ferai écrire;[2] mais ne vous promettez pas trop de mon crédit.

Federic.

Nach dem Concept; der eigenhändige Zusatz nach der im übrigen chiffrirten Ausfertigung.

18903. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 2. April 1770.

Mein Minister an dem russisch-kaiserlichen Hof Graf Solms hat Euch, wie er Mir meldet,[3] mit Vorwissen des Grafen von Panin und auf Ansuchung des in die russische Kriegsgefangenschaft gerathenen Hospodars der Walachei ersucht, von dem Schicksal der zu Konstantinopel zurückbehaltenen Frau dieses letzteren einige Nachrichten einzuziehen und ihm zukommen zu lassen, und Ich bin auch ganz wohl zufrieden, dass Ihr ihm diesen Dienst leistet und die verlangte Nachrichten ihm zu verschaffen sucht.

Gedachter Hospodar hat aber auch zugleich bei Mir Ansuchung thun lassen, ihm mit Meinem Vorwort bei der Pforte dahin zu Statten zu kommen, dass ihm wegen seiner erfolgten Aufhebung durch die Russen,[4] an welcher er keinesweges, sondern die türksche Garnison einzig und allein Schuld sei, dereinst keine Verantwortung noch weniger Strafe zugezogen [werden], sondern er vielmehr zu seiner Zeit ganz sicher nach seiner Residenz zurückkehren und bei seinem Posten, Leben und Gütern, nebst seiner Frau und Kindern erhalten werden möchte. Wenn nun dieser Hospodar in seinem vorigem Amt als Pfortendolmetscher unter dem Namen Ghika[5] Mir verschiedene gute Dienste geleistet hat und Ich dahero ihm in diesem seinem Gesuch nicht entstehen will, als befehle Ich Euch hiermit, Euch, so viel es die Umstände verstatten und es mit guter Manier geschehen kann, zu seinem Besten zu verwenden und Mir von dem Erfolg Eurer Bemühungen von Zeit zu Zeit zu berichten.

Nach dem Concept.

Friderich.

---

[1] Vergl. Nr. 18897. — [2] Vergl. dafür Nr. 18903. — [3] Vergl. Nr. 18902. — [4] November 1769. — [5] Gregor Ghika war von August 1758 bis März 1764 Pfortendolmetscher gewesen.

18904. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 2 avril 1770.

Votre dépêche du 24 de mars dernier vient de m'être fidèlement rendue, et vu les terribles échecs que le crédit de la France a soufferts depuis quelque temps, et que ses nouveaux arrangements de finances ne sont guère capables de réparer, je doute fort qu'elle puisse ramasser toutes les différentes sommes qu'elle tâche de se procurer, et qui, d'ailleurs, ne sauraient qu'accumuler la masse de ses dettes et en grossir considérablement la charge. Le temps nous apprendra ce qui en arrivera.

Federic.

Nach dem Concept.

18905. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 2 avril[1] 1770.

Selon votre rapport du 20 de mars dernier, les affaires intérieures de la Grande-Bretagne continuent à se trouver dans une crise étonnante qui va tous les jours en augmentant, et il faudra attendre du temps quelle en sera enfin l'issue et si elle sera conforme au pronostic que vous venez d'en former.[2]

En attendant, selon mes dernières lettres de France,[3] il y court un bruit que la frégate anglaise Le Sphinx avait été saisie par trois vaisseaux de ligne espagnols dans les Indes Orientales; mais comme ce bruit n'est pas accompagné d'aucune autre circonstance, je n'y ajoute encore aucune foi, et vous aurez soin de vous informer de ce qui en est, pour m'en rendre compte.

Federic.

Nach dem Concept.

18906. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 4 avril 1770.

J'ai reçu votre dépêche et votre apostille du 20 de mars dernier, et ce n'est qu'avec plaisir que je m'aperçois par le contenu de la première que la cour où vous êtes, persiste dans le plan que je lui ai proposé pour ramener les Czartoryski. Mon ministre à Varsovie a déjà ordre d'appuyer de son mieux les représentations que le prince Wol-

[1] Vom 3. April ein Schreiben an Voltaire in den Œuvres, Bd. 23, S. 152; an d'Alembert, ebenda, Bd. 24, S. 476. — [2] Maltzan bezeichnete es als Nothwendigkeit für König Georg III., erst nach Schluss des Parlaments zu einem Ministerwechsel zu schreiten; jedoch würde der Versuch, das gegenwärtige Ministerium auf die Dauer zu halten, sehr unangenehme Folgen für ihn nach sich ziehen. — [3] Bericht von Sandoz, Paris 24. März.

konski sera chargé de leur faire;[1] mais tout ce qu'il pourra leur dire, ne saurait avoir le même effet que ce que la Russie leur fera insinuer. Comme cette dernière a des troupes en Pologne qui sont à portée de donner plus de force à ses représentations, il est aussi tout naturel qu'elles auront plus de succès que les miennes, et encore ai-je tout lieu de présumer que, pour finir une bonne fois avec ces gens, il faudra pourtant en venir tôt ou tard à leur montrer les grosses dents.

Au reste, je ne suis pas encore tout-à-fait rétabli de ma goutte pour entrer aujourd'hui dans un plus grand détail, et je me borne à vous témoigner tout le gré que je vous sais du débit de ma porcelaine que vous me faites espérer en Russie. J'ai donné mes ordres en conséquence, et je me flatte que sa beauté et bonté fournira, dans la suite, un motif de plus d'en diminuer les droits d'entrée.[2]

Der Schluss enthält Mittheilungen über die Entsendung eines weiteren Volontärs, die jedoch in einem Postscript zurückgezogen werden.

Nach dem Concept. Federic.

18907. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 4 avril 1770.

J'ai vu, par votre dépêche du 28 de mars dernier qui m'est entrée par l'ordinaire d'aujourd'hui, la démarche que vous avez faite conjointement avec le prince Wolkonski auprès du roi de Pologne, pour vous éclaircir sur le bruit d'une Confédération générale qu'il méditait,[3] et la réponse que ce Prince vous a donnée à cet égard. Tout ce que je souhaite dans de pareilles occasions, ainsi que dans toutes autres, c'est que l'on observe toujours une espèce de ménagement avec ce Prince, et que l'on ne passe pas les bornes dans les démarches qu'on jugera devoir faire vis-à-vis de lui.

Au reste, je n'ai pas appris, jusqu'à présent, que la ville de Posen ait été effectivement occupée, comme vous le marquez, par les troupes aux ordres du brigadier Rœnne. Tout ce que je puis vous dire de certain, c'est que depuis peu tout est assez tranquille sur mes frontières de ce côté-là, et que je n'ai pas entendu qu'il s'y soit commis le moindre désordre. C'est là tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 18891. — [2] Vergl. Bd. XXVIII, 162. — [3] Benoît hatte sich mit Wolkonski zu Stanislaus begeben und ihn gewarnt, „à ne pas faire le second tome du dernier *senatus consilium* (vergl. Nr. 18522) et à ne pas forcer le sieur Wolkonski à former une contre-confédération, qui casserait infailliblement le cou à lui, roi de Pologne". Stanislaus bezeichnete das Gerücht als erfunden; er werde nie einen solchen Gedanken fassen.

18908. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 4 avril 1770.

Ce n'est qu'avec peine que je viens d'apprendre par votre dépêche du 28 de mars dernier que le général Nugent pourrait bien être rappelé de ma cour, afin de soigner d'autant mieux sa santé, qui effectivement ne paraît pas des plus fermes. Il sera difficile de le remplacer par un sujet aussi bien intentionné, et je ne saurais lui refuser la justice qu'il m'a donné tous les sujets imaginables d'être satisfait de sa conduite pendant tout le temps qu'il a subsisté à ma cour.

Le prince Lobkowitz a passé ici, à son retour de Pétersbourg, et, quoique je ne sois pas encore entièrement rétabli de ma goutte, je l'ai cependant admis en ma présence.[1] Je l'ai chargé de mille compliments polis et affectueux pour l'Empereur, et je lui ai fait, pour son personnel, l'accueil le plus gracieux. Il m'en a paru d'autant plus digne par les bonnes dispositions que je lui ai remarquées, et je suis très persuadé qu'il ne fera aucun tort au reste des affaires.

Le grand-écuyer[2] pourra s'attendre également à un accueil très favorable de ma part, et, connaissant son mérite, je ne manquerai pas d'y proportionner la réception que je lui ferai, lorsqu'il viendra se présenter ici.[3]

Quant aux affaires de Pologne, c'est un terrible chaos, et je ne sais pas trop comment on pourra le débrouiller. Le roi de Pologne[4] vient, à la vérité, de proposer de nouveau à l'impératrice de Russie de remettre la discussion de ces affaires à la médiation des cours catholiques, mais, la Russie trouvant cette proposition tout aussi peu acceptable, dans les circonstances présentes, qu'elle l'était ci-devant, il faudra attendre ce qui en arrivera.

Au reste, je suis bien aise d'apprendre que l'accommodement du duc de Württemberg avec ses états est en aussi bon chemin que la convention est sur le point d'être confirmée par l'Empereur,[5] et tout ce qu'il me reste à souhaiter, c'est que le Duc observe fidèlement et sans interruption les engagements y contenus.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 407. — [2] Dietrichstein. — [3] Rohd berichtete: „Il a ordre d'être le 10 août de retour auprès de la personne de l'Empereur, dont je ne doute pas qu'il ne soit chargé d'arranger au gré de Votre Majesté tout ce qui pourrait avoir quelque rapport à l'entrevue de Neustadt." Vergl. S. 378. — [4] Das folgende nach dem Bericht von Solms, Petersburg 20. März. — [5] Rohd berichtete: „Le Duc s'est ravisé, et la convention est enfin arrivée ici toute signée et ratifiée;" die kaiserliche Bestätigung stehe unmittelbar zu erwarten. Vergl. S. 411.

18909. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 4 avril 1770.

N'ayant aucune commission à donner au ministre du landgrave de Hesse-Cassel, comte Oeynhausen, pour le voyage que, par ordre de son maître, il va entreprendre à Vienne,[1] vous n'avez qu'à lui souhaiter de ma part un heureux voyage, et il faudra voir ensuite si effectivement il ne fera qu'une absence momentanée et s'il reviendra reprendre les fonctions de son ministère à ma cour, ainsi qu'il nous l'a assuré selon votre rapport d'hier.

Pour le prince de Lobkowitz, au contraire, je suis tout aussi content de l'avoir vu ici,[2] qu'il vous a témoigné l'être de l'accueil que je lui ai fait. Faites-lui bien mes compliments, et dites-lui que j'étais extrêmement sensible à son attention de m'avoir procuré un si beau morceau du marbre du piédestal destiné à la statue de Pierre le Grand,[3] et que je ne manquerais pas de le conserver comme un souvenir de sa part.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

18910. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam] 4 avril 1770.

Ma très chère Sœur. La goutte, plus forte que moi, m'a empêché, ma chère sœur, de vous répondre plus tôt; j'en ai si cruellement été maltraité par trois accès consécutifs qu'à peine encore je puis tenir la plume.

J'ai été sensible au plaisir que vous fait le voyage de mon frère Henri,[4] et j'ai senti une satisfaction intérieure d'y avoir contribué. Je comprends, ma chère sœur, que vous aurez beaucoup de choses à vous dire,[5] ainsi que mon frère pourra, de même, vous expliquer plus clairement mes idées.

Je me fais une véritable joie de recevoir ici une de vos productions,[6] mais on me dit que le Prince qui va voyager, est celui de la famille qui vous ressemble le moins; vous me préparez de nouveaux agréments pour l'année prochaine en m'annonçant la venue du Prince

[1] Wegen eines Processes des Landgrafen vor dem Reichshofrath. — [2] Vergl. S. 415. — [3] Wie Finckenstein berichtete, hatte Lobkowitz ihm gesagt: „Que, comme Votre Majesté lui avait fait plusieurs questions sur la pierre de marbre qui doit servir de piédestal à la statue de Pierre le Grand, il espérait qu'Elle voudrait bien permettre qu'il Lui présentât un morceau de cette pierre qui en représente la figure, et où ses dimensions se trouvent marquées à côté." — [4] Vergl. Nr. 18812. — [5] Ulrike schreibt, Stockholm 8. März: „Vous saurez par mon frère à son retour tout ce que j'ai souffert, et ce que je n'ai jamais confié à la plume, et vous serez surpris comment j'existe." — [6] Ulrike schreibt: „Mon fils Charles aura l'honneur de vous faire sa cour à son retour des eaux d'Aix-La-Chapelle" (vergl. S. 401).

Royal et de son frère.[1] Je vous chercherai, ma chère sœur, dans vos enfants; plus je leur trouverai de ressemblance, pour la figure et l'esprit, à leur chère mère, plus je les aimerai.

Je viens de vous offrir les prémices de ma reconvalescence; j'ai l'esprit plein de choses que je voudrais vous dire, mais mes forces m'empêchent de les exprimer; ce qui m'oblige de finir, en vous assurant de la haute estime et de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

18911. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 4 avril [1770].

Ma chère Nièce. J'ai eu trois forts accès de goutte, ma chère enfant, qui m'ont emporté toutes mes forces; tout ce que je puis faire, se réduit à vous écrire ces peu de mots. J'attends du temps mon entière reconvalescence, pour vous en dire davantage; à présent je me borne à vous assurer que, malade ou sain, présent ou absent, également je vous aime de tout mon cœur, et que je serai jusqu'à la mort, ma chère Nièce, votre plus fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

18912. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 5 avril 1770.

J'ai reçu votre dépêche et post-scriptum du 30 de mars dernier. Les Hollandais ont sujet de s'estimer heureux, à mon avis, de s'être tirés aussi bien des banqueroutes françaises[2] et de n'avoir pas essuyé, à cette occasion, des pertes beaucoup plus considérables qu'ils n'ont effectivement fait. Mais, après l'avoir échappé ainsi, je suis surpris qu'on ne témoigne pas plus d'empressement, là où vous êtes, pour se libérer de toutes façons de papiers français qu'on peut encore avoir en mains, et qu'on ne tâche [pas] par là à se précautionner contre les évènements ultérieurs qui pourraient encore avoir lieu, à cet égard, en France.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Ulrike kündigte den Besuch des Kronprinzen Gustav und des Prinzen Friedrich für Mai oder Juni 1771 an (vergl. S. 401). — [2] Vergl. S. 389.

18913. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 5 avril 1770.

Tout ce que vous venez de me rapporter, dans votre dépêche du 27 de mars dernier, des arrangements des finances françaises, ainsi que ce qui m'en est revenu d'ailleurs, me fait juger qu'il n'y a absolument rien de solide, et que tout n'est que de simples palliatifs, dont on se sert pour voir si et jusques à quel point ces arrangements pourront contribuer à relever et à soutenir le crédit de cette couronne. Continuez cependant à y apporter toute votre attention et marquez-moi à peu près s'il y a apparence qu'on parviendra à ce but, et jusques à quel terme, à la faveur de ces arrangements, la France pourra se soutenir et éloigner sa banqueroute générale.

Au reste, vous faites parfaitement bien de prêter également toute votre attention aux affaires d'Espagne et de me communiquer tout ce qui vous en revient. Les dispositions de cette cour ont une influence assez considérable dans la combinaison des affaires générales; et comme on continue toujours à soupçonner que cette couronne ne fasse cause commune avec la France pour faire sortir une flotte combinée contre celle des Russes dans la Méditerranée et l'Archipel, n'oubliez pas de me faire part du plus ou moins de vraisemblance que vous trouverez actuellement à ces soupçons.

Nach dem Concept. Federic.

18914. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 5 avril 1770.

Si ainsi que, selon votre dépêche du 23 de mars dernier, les ambassadeurs de France et d'Espagne prétendent, la tranquillité de l'Europe ne dépendait que de moi,[1] je vous donne ma parole qu'elle ne serait point troublée, mais qu'elle se soutiendrait toujours.

Aussi pouvez-vous regarder sur le même pied le bruit qui s'est répandu à Londres de la prétendue marche de 4 de mes régiments en Pologne.[2] Ce bruit n'a pas le moindre fondement, et, selon toutes les apparences, les détachements de mes hussards que j'ai envoyés, cette année-ci comme les précédentes, pour faire la remonte ordinaire en Ukraine, y ont donné lieu.

D'ailleurs, il n'y a pas la moindre solidité dans tous les arrangements que la cour de Versailles prend, à l'heure qu'il est, pour le

[1] Maltzan berichtete: „Les ambassadeurs de France et d'Espagne s'inquiétent beaucoup sur le parti que prendra Votre Majesté dans la guerre entre la Russie et la Porte, et prétendent que la tranquillité de l'Europe dépendait uniquement de Votre Majesté.“ — [2] „Comme quoi Votre Majesté avait fait marcher 4 régiments en Pologne, et que votre ministre, Sire, à Varsovie en avait prévenu cette cour.“

rétablissement de ses finances. Ce ne sont que des palliatifs qui, bien loin de guérir le mal, ne la mettent pas seulement à même de faire face à ses dépenses courantes et ordinaires.[1] En effet, cette couronne se trouve si surchargée de dettes qu'elle ne saurait jamais les acquitter, et toutes ses opérations actuelles ne visent manifestement qu'à éprouver si, au moyen de ces mêmes arrangements, elle ne pourrait pas soutenir, au moins en quelque façon, son crédit. En attendant il est toujours bon que l'Angleterre en prenne quelque ombrage, et je ne suis ni fâché ni intentionné de la rassurer sur cet article.[2]

Enfin, quelque étonnante que soit la discorde qui règne actuellement dans votre île, le dénoûment de toute la scène dépendra cependant uniquement du plus ou du moins de fermeté que le Roi fera paraître pour soutenir son ministère. L'opposition au moins ne me paraît pas avoir assez de nerf pour se promettre de grands succès de ses opérations. Je remarque plutôt qu'on y est si indécis et si indéterminé que l'on ne cherche qu'à intimider la cour, sans avoir l'intention d'agir contre elle avec la moindre vigueur.

Nach dem Concept. Federic.

18915. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 5 avril 1770.

Votre dépêche du 20 de mars dernier vient de m'être rendue. La résolution du Sénat de Suède de faire compléter les régiments de Finlande et de porter jusqu'au pied complet la réserve, me paraît tout-à-fait hors de saison, et je suis de votre avis que, quoique cette démarche ne soit rien moins que dangereuse en elle-même, elle ne manquera cependant pas de choquer la Russie et l'engager à en garder le souvenir.

Selon mes dernières lettres de France,[3] on y prétend qu'il est question de nouveau d'un traité entre les cours de France et de Suède, lequel doit être actuellement sur le tapis. Des personnes assez bien instruites assurent même qu'on était occupé, dans le moment présent, à prendre les arrangements nécessaires pour acquitter une partie des subsides arriérés, afin de lever, par ce moyen, le seul obstacle que la France éprouvait de la part de la Suède pour l'accomplissement de ses vues, et pour faire rentrer cette dernière dans une dépendance dont elle a dû contracter l'habitude Si cet avis, qui jusqu'à présent est encore vague et destitué de circonstances qui pourraient l'accréditer, devait cependant être fondé, malgré le peu d'empressement que la

[1] Vergl. Nr. 18913. — [2] Rocheford hatte Maltzan gesagt, dass die französischen Finanzmaassnahmen die höchste Beachtung verdienten; „car toutes les affaires étant en France en bon ordre, les armements nécessaires pour attaquer l'Angleterre pourraient se faire en trois semaines de temps.“ — [3] Bericht von Sandoz, Paris 27. März.

France a témoigné jusqu'ici de remplir ses engagements à cet égard, je présumerais presque que, dans ce cas, le voyage des princes de Suède en France[1] pourrait avoir principalement pour but de faciliter l'arrangement et la conclusion de ce traité. Vous tâcherez donc d'approfondir pour cet effet, de votre côté, si les notions que j'ai reçues là-dessus, peuvent avoir quelque réalité ou s'ils sont destitués de toute vraisemblance, et aurez soin de me rendre compte de ce qui vous en reviendra.

Au reste, je suis surpris de voir par votre susdite dépêche qu'il se trouve des gens qui veulent hasarder de placer des capitaux en Suède.[2] Selon moi, tout argent, placé là où vous êtes, me paraît fort aventuré et peu sûr, de sorte qu'il faudra voir si les négociations qu'on est intentionné d'entamer à ce sujet, prendront consistance ou non; de quoi vous n'oublierez pas de m'informer également en son temps.

Nach dem Concept. Federic.

18916. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BLANCHOT A DRESDE.

Potsdam, 7 avril 1770.

Votre dépêche du 2 de ce mois vient de m'être rendue. L'indisposition de madame l'électrice douairière de Saxe me fait bien de la peine, aussi ne manquerez-vous pas de dire de ma part à cette Princesse, quand vous aurez occasion de la voir, que j'étais fâché d'apprendre qu'une fatale sympathie nous eût assujettis tous deux à la même maladie,[3] et de lui témoigner les vœux sincères que je fais pour son prompt et entier rétablissement.

Au reste, je suis, par rapport à la réduction dans les troupes saxonnes,[4] tout-à-fait du sentiment de ceux qui la regardent comme indispensable, et, à en juger par ce que vous mandez de l'insuffisance dans la recette des revenus de la cour où vous êtes, et des difficultés qu'on trouve pour y apporter du remède, il est même à croire qu'on sera obligé d'en venir à une réduction beaucoup plus considérable dans ces troupes qu'on ne se l'est peut-être en tout cas proposé.

Nach dem Concept. Federic.

18917. AU RÉGIMENTAIRE DE LA GRANDE POLOGNE SIEROSZEWSKI.

Potsdam, 7 avril 1770.

J'aime la justice, je ne m'écarterai jamais de ses principes et de ses préceptes; mais je sais aussi ce qu'on doit aux souverains, et je

[1] Vergl. S. 401. — [2] Holländische Grosskaufleute erboten sich, gegen genügende Sicherheit Gelder auszuleihen. — [3] Die Churfürstin-Wittwe hatte einen Anfall von Gicht gehabt. — [4] Vergl. S. 376.

ne permettrai jamais qu'on insulte impunément mes sujets par des cruautés, et qu'on se permette des crimes aussi atroces qu'a été celui qu'on a commis contre quelques dragons de mon régiment de Czettritz.[1] Il m'en faut plutôt une satisfaction des plus éclatantes et proportionnée à l'attentat des Confédérés qui en sont les auteurs, et c'est ce que je ne saurais vous dissimuler en réponse à votre lettre du 4 de ce mois.

Federic.

Nach einer Abschrift im Kriegsarchiv des Königl. Grossen Generalstabs zu Berlin.

18918. AN DEN GEHEIMEN FINANZRATH VON BRENCKENHOFF.

Potsdam, 7. April 1770.

Ich habe Euren Bericht vom 4. dieses wegen derer Colonisten, so Ihr unter Begünstigung des Obristen von Rönne[2] aus Polen ins Land zu ziehen und zu etabliren gedenket, erhalten; und da Ich glaube, dass, um die Leute mit Sicherheit einzuholen, ein paar Commandos schon hinreichend sein werden, so habe Ich dem Generallieutenant von Czettritz und Generalmajor von Alvensleben, dergleichen auf Eure Requisition, und zwar in gehöriger Stärke, verabfolgen zu lassen und unter dem Vorwande, die unterweges befindliche Remonte zu decken, nach Polen abzufertigen anbefohlen,[3] und könnet Ihr also das weiter nöthige mit selbigen nur verabreden und arrangiren.

Da Ich übrigens gedachtem Obristen von Rönne gegen die von ihm hierunter beweisende Willfährigkeit gern eine Gratification, so ihm angenehm sein dürfte, geben möchte, so wollet Ihr, worin solche etwa bestehen könne, unter der Hand zu erfahren Euch angelegen sein lassen und Mir anderweit zu melden nicht verabsäumen.

Nach dem Concept. Friderich.

18919. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 8 [avril][4] 1770.

Comme il n'y a rien à appréhender pour la sûreté de mes frontières de la part des différents petits corps que, selon le contenu de votre dépêche du 31 de mars dernier, les Confédérés en Pologne forment

[1] Für obiges Schriftstück findet sich auf dem für die Cabinetsvorträge angefertigten „Extract" aus dem (nicht vorliegenden) Schreiben Sieroszewskis die eigenhändige Weisung des Königs, Potsdam 7. April: „Ich muss von den Conföderirten davor Satisfaction haben." Sieroszowski verwandte sich für einige wegen der „Mordthat" (vergl. S. 332) nach Küstrin gebrachte „Polnische von Adel", da der schuldige, Wyrzyski, „welcher kein Conföderirter, sondern von jeher ein crimineller Mensch gewesen", verhaftet und dem General von Czettritz „alle Satisfaction nach der strengsten Justiz" zugesagt worden sei. — [2] Vergl. S. 390. — [3] Cabinetserlasse, Potsdam 7. April. — [4] In der Vorlage verschrieben: „mars".

présentement, et au moyen desquels ils ravagent d'autant plus cruellement leur patrie, les mesures étant prises pour garantir mes sujets contre leurs incursions, je suis aussi tout-à-fait tranquille et hors de tout embarras à cet égard.

En attendant, je veux bien vous avertir pour votre information que je viens de donner des ordres pour qu'on tâche d'engager l'officier russien commandant à Posen à prêter la main pour que les sujets protestants des contrées où il se trouve, qui auront envie de s'expatrier et de venir s'établir dans mes provinces, puissent le faire en toute sûreté et sans aucun risque de la part de leurs compatriotes de la religion catholique. [1]

Federic.

Nach dem Concept.

18920. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 8 avril 1770.

Vous avez parfaitement raison, dans votre dépêche du 31 de mars dernier, de regarder l'avis qui m'est entré d'un prétendu traité entre les cours de Vienne et de Versailles [2] relativement à la guerre actuelle entre la Russie et la Porte, comme destitué de vraisemblance. J'en ai d'abord porté le même jugement, et c'est pourquoi je n'en ai aussi fait la moindre mention dans mes ordres immédiats. [3] Je suis plutôt très persuadé que la cour où vous êtes, restera spectatrice tranquille de cette guerre, sans s'en mêler en rien, et qu'elle observera plutôt scrupuleusement une parfaite réserve, comme le seul parti convenable à prendre pour elle.

Federic.

Nach dem Concept.

18921. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 9. April 1770.

Die Sprache, welche die Franzosen nach Eurem Bericht vom 3. Martii bei der Pforte fortfahren zu führen, [4] kommt Mir ganz unbegreiflich vor, und das Vorgeben, als ob Russland durch diesen Krieg sich bereits erschöpfet, ist eine offenbare Unwahrheit. Ich will zwar nicht in Abrede stellen, dass diesem Reich seine gegenwärtige Unternehmungen etwas schwer werden, und die Verschiedenheit und Kosten dieser letzteren machen diese Vermuthung wahrscheinlich; an Geld zu

[1] Vergl. Nr. 18918. — [2] Vergl. S. 397. — [3] Die Mittheilung obiger Nachricht an Rohd war durch Ministerialerlass, Berlin 24. März, erfolgt. — [4] Zegelin berichtete, „die gewöhnliche Sprache der Franzosen allhier“ sei, dass die Russen durch die Vorbereitungen für den kommenden Feldzug ihre Geldmittel völlig erschöpft hätten und „am Ende dieses Jahres“ daher „sich genöthiget sehen werden, der Pforte den Frieden anzutragen“.

deren Fortsetzung aber fehlt es demselben gewiss noch nicht, und da es auswärts seinen Credit erhält, so wird es das Spiel noch immer mit ansehen und gewiss länger als die Pforte aushalten können. Die ununterbrochenen Successe seiner Waffen gegen die Türken eröffnen für die letzteren eine überaus schlechte Aussicht auf die diesjährige Campagne, und man kann der Pforte ohnmöglich bei längerer Fortsetzung des Kriegs etwas gutes prophezeien. Vielmehr ist alle Vermuthung vorhanden, dass sie sich dadurch ein noch grösseres Unglück auf den Hals ziehen und nur zu spät bereuen dürfte, den französischen Vorspiegelungen hierunter Gehör gegeben zu haben.

Inzwischen ist vor der Hand in Ansehung der Mediation keine andere Partei zu ergreifen, als die Zeit abzuwarten, bis die Türken von selbst einsehen lernen, wie sehr sie sich in ihrer Rechnung betrogen haben, und sie alsdann aus eigener Ueberzeugung an Wiederherstellung des Friedens denken werden. Wenigstens halte Ich Mich versichert, dass der englische Hof dieselben niemals zu Annehmung seiner Mediation bringen, sondern dessen Bemühungen, sie dazu zu bewegen,[1] ganz fruchtlos sein werden.

Der Schluss betrifft die Uebersendung von Orangen- und Feigenbäumen und Weinstöcken.

Nach dem Concept. Friderich.

18922. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 9 avril 1770.

Mes dernières lettres de Constantinople du 3 de mars[2] renfermant différentes anecdotes sur les difficultés que la Porte rencontre de rassembler son armée, ainsi que sur la mauvaise discipline qui règne dans ses troupes, j'ai cru faire plaisir à l'impératrice de Russie de ne les pas lui laisser ignorer, et, pour cet effet, vous n'oublierez pas de communiquer au comte de Panin l'extrait ci-joint que j'ai fait faire de ces dépêches.

Nach dem Concept. Federic.

18923. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 9 avril 1770.

Autant que j'en puis juger par votre rapport du 30 de mars dernier, ainsi que par ceux qui l'ont précédé, le contrôleur-général n'a

[1] Wie Zegelin vertraulich mitgetheilt worden war, hatte „der englische Ambassadeur vor 14 Tagen abermals ein Promemoria der Pforte übergeben und darinnen die Mediation seines Hofes angetragen", aber keine Antwort darauf bekommen. — [2] Vergl. Nr. 18921.

pas les reins assez forts pour culbuter le duc de Choiseul. Il est trop faible pour résister à un ministre aussi adroit et aussi rusé, et le crédit de ce dernier me paraît bien au-dessus de ses atteintes, de sorte qu'il y a toute apparence que toutes les tentatives qu'on pourrait faire pour débusquer ce Duc, ne feront que blanchir, et qu'il remportera une victoire complète sur ses adversaires.

Un article cependant que je ne saurais combiner avec la politique de ce ministre, c'est que, selon mes dernières lettres de Constantinople, il ne cesse d'encourager la Porte à la continuation de la guerre.[1] Après tous les brillants succès des armes russiennes et auxquels, selon toutes les apparences, on doit encore s'attendre dans cette campagne, cette conduite me paraît incompréhensible et si peu compassée aux circonstances qu'il n'en peut résulter qu'un concours si compliqué de revers et de malheurs pour la Porte qu'elle aura bien de la peine de s'en tirer. Mais telle est la politique de M. de Choiseul. Nous verrons ce qui en arrivera.

Federic.

Nach dem Concept.

18924. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 9 avril 1770.

Vous avez parfaitement raison de juger, comme vous faites dans votre dépêche du 3 de ce mois, sur la conduite du duc de Choiseul,[2] et je suis de votre sentiment à cet égard. Toutes les démarches de ce premier ministre de la France sont marquées, jusqu'à présent, au coin de l'imprudence et d'un caractère extrêmement inquiet. Aussi suis-je d'opinion qu'on peut pronostiquer avec fondement qu'aussi longtemps que ce Duc se trouvera à la tête de l'administration des affaires de sa cour, on verra éclore continuellement quelques nouvelles intrigues de sa part, et jamais des mesures solides et bien digérées. . . .

Federic.

Nach dem Concept.

18925. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 9 avril 1770.

Vos deux dépêches du 27 et du 30 de mars dernier viennent de m'être rendues à la fois, et si les remontrances et émeutes continuent dans le même train,[3] j'ai tout lieu de présumer que le Roi sera pour-

[1] Vergl. Nr. 18921. — [2] Thulemeier bezeichnete die Politik Choiseuls als unbeständig und unbedacht, „la vivacité de son caractère lui ayant fait embrasser souvent les mesures les plus hasardeuses". — [3] Maltzan berichtete, London 30. März, dass die Wähler von Westminster, dem Beispiel Londons (vergl. S. 405) folgend, schriftliche Beschwerden dem Könige überreichten.

tant, à la fin, obligé de congédier son ministère d'à présent. Ce qu'il y a de certain, c'est que la princesse de Galles, sa mère, a le plus contribué aux embarras sans nombre où ce Prince se trouve, à l'heure qu'il est,[1] et que, pour rétablir la tranquillité dans votre île, il faut que l'on prenne tôt ou tard le parti d'éloigner et d'expatrier cette Princesse.

Au reste, l'Angleterre pourrait bien se trouver, avec le temps, sans alliés, et pour ce qui me regarde en particulier, elle n'a aucun lieu de se flatter que je la seconderai en cas de nécessité.[2] Les procédés indignes au moins qu'elle a tenus à mon égard vers la fin de la dernière guerre, ne sont guère des motifs propres à contracter avec elle la moindre liaison, et je suis seulement surpris que le ministère britannique puisse se bercer du contraire, et que la vanité qu'il tire des richesses de la Grande-Bretagne, l'aveugle au point de présumer qu'au moyen de son argent elle pourra se procurer des alliés à tout temps et quand elle le jugera à propos. Elle pourrait cependant se tromper furieusement en son calcul. Mais continuez, en attendant, à me faire part de tout ce qui peut mériter mon attention.

Federic.

Nach dem Concept.

18926. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 10 avril 1770.

J'ai reçu votre dépêche et lettre particulière du 27 de mars dernier. Je ne me refuse nullement à la demande réitérative[3] que vous me faites par cette dernière; mais patientez-vous seulement encore un tant soit peu et laissez-moi le temps nécessaire pour trouver un sujet propre à vous remplacer à la cour où vous êtes. Dès que je me serai déterminé sur ce choix, je déférerai sans peine à vos désirs et vous accorderai votre rappel. Jusque là cependant il est de toute nécessité que vous restiez sur votre poste, et je ne saurais permettre de vous en absenter plus tôt.

Quant à ce qui concerne les dépenses extraordinaires que, selon votre dépêche susalléguée, la cour de Suède fait, et par lesquelles elle augmente considérablement ses dettes, il est à présumer qu'elles ont été calculées sur les subsides qu'on s'est flatté de recevoir de la France; si ceux-ci viennent à lui manquer, comme il y a apparence, il n'y a aucun doute que cela occasionnera une bredouille entière dans toutes

[1] Wie Maltzan, London 27. März, berichtete, war an die Mauern von St. James mit grossen Buchstaben angeschrieben worden: „Accusez la mère du Roi.“ — [2] Maltzan berichtete, London 30. März, dass man die bevorstehende Zusammenkunft mit Joseph II. ungern sehe, in der Befürchtung, „que, si une liaison plus intime venait à être établie entre Votre Majesté et la cour de Vienne, l'Angleterre pourrait bien se trouver dans le cas d'être sans allié dans un moment de nécessité“. — [3] Der Abberufung, vergl. Nr. 18846.

les affaires de la Suède, et que le pronostic[1] que vous formez, en sera l'effet immanquable.

Federic.

Nach dem Concept.

18927. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 10 avril 1770.

Mon cher Frère. Je vous rends mille grâces de la part que vous prenez à ma santé.[2] Elle commence à présent à devenir meilleure; j'apprends à marcher, et vous voyez, par là, qu'à peu près dans la durée de 60 années de vie je n'ai pas fait beaucoup de progrès. L'espérance que vous me donnez de vous revoir,[3] me fait beaucoup de plaisir; ce sera une fête pour moi. Le temps commence enfin à se radoucir, et je me réjouis sur le grand air; son ressort est ce qu'il y a de plus sain pour les hommes. En attendant, on exerce ici à force; je n'en suis point, mais bientôt je tâcherai de me tirer de l'hôpital et de redevenir comme un autre. La pauvre électrice de Saxe a la goutte tout comme moi;[4] c'est un des plus mauvais effets que la sympathie — s'il en est — pût opérer. J'espère, mon cher frère, en quelques jours de pouvoir m'étendre davantage, à présent je me borne à vous assurer de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma très chère Sœur,[5] votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

18928. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 11 avril[6] 1770.

Votre dépêche du 4 de ce mois m'est bien parvenue, et j'applaudis fort à la réponse que, selon son contenu, vous avez faite aux sollicitations du Primat, pour demander en sa faveur mon agrément d'oser se rendre auprès de moi et me communiquer ses idées sur la nécessité du détrônement du roi de Pologne d'à présent.[7] Si ce magnat s'avisait de revenir à la charge et de vous parler encore du même ton sur cet objet, vous ajouterez à tout ce que vous lui avez dit déjà, qu'il devait savoir que les puissances étaient trop jalouses de leurs promesses pour les rompre facilement, et que, dès qu'elles avaient tant fait que de garantir une chose, comme nous avions garanti, moi et la Russie, le

[1] Eines Bankrotts. — [2] Auch am 4. April hatte der König für die Theilnahme an seinem Befinden gedankt. — [3] Bei der Berliner Revue. Das Schreiben des Prinzen liegt nicht vor. — [4] Vergl. S. 420. — [5] So. — [6] Vom 11. April ein Schreiben an Prinz Ferdinand von Preussen in den Œuvres, Bd. 26, S. 561. — [7] Benoît hatte geantwortet, „que cette sollicitation serait inutile, vu que Votre Majesté ne voulait pas entendre parler de choses pareilles".

trône au roi de Pologne d'aujourd'hui, on ne changeait pas en pareil cas de sentiment d'un jour à l'autre.

Au reste, je suis bien aise de vous communiquer pour votre direction que je viens d'écrire au comte de Solms à Pétersbourg, en date d'aujourd'hui,[1] que je souhaiterais plus que jamais que la Russie ne diffère pas trop de faire éprouver aux Czartoryski son juste ressentiment; que je le désire même, dans le moment présent, d'autant plus ardemment que ces mauvais conseillers sont sur le point d'entraîner le Roi leur neveu dans de nouveaux faux pas, pour ne pas dire sottises. Que je savais qu'ils méditaient de l'associer aux Confédérés, et que j'appréhendais beaucoup qu'à moins que la Russie n'y mette bientôt ordre, ils ne poussent leurs mauvaises démarches au point qu'on ne saurait absolument plus y résister. Que c'était donc à présent le moment où il fallait montrer les dents à ces boute-feux de Czartoryski, et que, si la Russie les prévenait par des mesures vigoureuses, elle pourrait se flatter de les arrêter tout court dans leurs desseins pernicieux.

Nach dem Concept. Federic.

18929. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 11 avril 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 27 de mars dernier, ainsi qu'un postscriptum de la même date. Les détails que ce dernier renferme des nouveaux avantages que les armes russiennes ont remportés sur les Turcs auprès de la ville de Giurgewo,[2] m'ont fait un plaisir infini, et j'y ai pris cette part vive et sincère que Sa Majesté l'impératrice de Russie peut attendre d'un allié qui lui est aussi fidèlement attaché que je le suis. Vous n'oublierez pas de lui en faire mes félicitations dans les termes les plus polis et les plus affectueux, et vous y ajouterez que tous ces brillants succès m'ouvraient la plus belle perspective sur la campagne de cette année, où elle ne manquerait pas de recueillir de nouveaux lauriers.

Pour ce qui est du roi et de la république de Pologne, tout ce que vous venez de me marquer de la lettre du premier,[3] me fait souhaiter plus que jamais que la Russie ne diffère pas trop de faire éprouver

[1] Vergl. Nr. 18929. — [2] Am 4. Februar, vergl. S. 391. — [3] Nach dem Berichte von Solms hatte Stanislaus, nach einer Klage über das durch den Aufenthalt der Russen und den Krieg herbeigeführte Elend in Polen, Katharina II. gebeten, ihm anzugeben, „ce qu'elle demande qu'il fasse pour parvenir à une pacification, et ce qu'elle exige pour cela de la part de la nation polonaise; mais il prétend qu'elle déclare ces sentiments d'une manière que la nation puisse être persuadée qu'ils viennent directement de sa part. . . Il finit enfin par le conseil d'admettre les cours catholiques à la médiation et à la garantie de la pacification, comme l'unique moyen d'inspirer de la confiance à la nation.“ Vergl. S. 415.

aux Czartoryski son juste ressentiment. Je le désire même, dans le moment présent, d'autant plus ardemment que ces mauvais conseillers sont sur le point d'entraîner le Roi leur neveu dans de nouveaux faux pas, pour ne pas dire sottises. En effet, je sais qu'ils méditent de l'associer aux Confédérés, et j'appréhende beaucoup qu'à moins que la Russie n'y mette bientôt ordre, ils ne poussent leurs mauvaises démarches au point qu'on ne saurait absolument plus y résister. C'est donc à présent le moment où il faut montrer les dents à ces boutefeux de Czartoryski, et si la Russie les prévient par des mesures vigoureuses, elle peut se flatter de les arrêter tout court dans leurs desseins pernicieux.

Que pensez-vous, au reste, de la proposition du primat de Pologne qu'il vient de me faire passer par le canal de mon résident à Varsovie? Cet homme, entiché de l'idée du détrônement de son roi et de l'élévation de l'électeur de Saxe sur le trône de Pologne, a déclaré au sieur Benoît qu'il se flattait de me convaincre de la nécessité de son projet, et que, pour cet effet, il souhaiterait beaucoup d'obtenir la permission de me venir parler. Mais mon susdit résident a rejeté fort loin, comme de raison, une pareille idée chimérique et contraire à mes intérêts et à ma façon de penser,[1] et si jamais il s'avise de revenir à la charge, je le ferai rembarrer comme il le mérite. En attendant, cette démarche de la part du Primat fournit bien une nouvelle preuve que ce prélat est entièrement vendu à la cour de Saxe, ainsi que je vous l'ai déjà fait observer précédemment.

Federic.

Nach dem Concept.

18930. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 11 avril 1770.

Les différentes fêtes que, selon votre dépêche du 4 de ce mois, la cour où vous êtes, donnera au mariage de la Dauphine, me paraissent assez somptueuses, et comme je serais bien aise d'en savoir le montant en général, vous n'oublierez pas d'en faire un calcul proportionné aux préparatifs qui se font, et de me l'indiquer.

En attendant, on m'a également informé de La Haye que le monsieur de Breteuil relèvera le comte de Durfort à la cour où vous êtes.[2] Son caractère n'est rien moins que conciliant, et vous avez bien raison de dire qu'il est d'un esprit extrêmement brouillon et impétueux. Aussi n'y a-t-il aucun doute qu'il n'en donnera de nouvelles preuves à Vienne, et il faudra voir comment on s'accommodera de ses fantaisies et caprices.

Au reste et pour ce qui regarde les affaires de la Porte, elle continue à manifester un aveuglement stupide et étonnant dans toutes ses

[1] Vergl. Nr. 18928. — [2] Vergl. Nr. 18931.

actions. Malgré tous les succès brillants et non interrompus des Russes, elle ne respire que la continuation de la guerre, et je ne vois pas à quoi cette obstination aboutira à la fin. Ce qui me fait le plus de peine, c'est que de telles dispositions retardent beaucoup mes espérances pour le prompt accommodement de ces troubles, et, pour ce qui regarde, en particulier, ceux de Pologne, l'impératrice de Russie a fait connaître tout récemment au roi de Pologne, dans la réponse qu'elle a faite à une lettre de ce Prince,[1] que, pour assurer la liberté de cette république, il ne fallait ni le concours d'une cour catholique ni d'aucune autre puissance, et que c'était une chose qui pourrait être réglée entre elle et la Pologne seule.[2] C'est donc bien à regret que je vois, par cette déclaration, entièrement échouer le seul moyen qui nous restait de rétablir le calme et l'équilibre en Pologne, et, si la cour où vous êtes, doit être exclue de la médiation, je ne sais, en vérité, pas comment parvenir à un but aussi salutaire. Le temps nous éclaircira cependant mieux sur tout cela, et, en attendant, n'oubliez pas de m'informer de tout ce qu'il parviendra à votre connaissance des succès de la flotte russienne, dont on m'a déjà voulu assurer qu'elle avait débarqué quelques troupes en Morée.

Der König bewilligt dem Gesandten einen Zuschuss anlässlich der Festlichkeiten bei der Vermählung der Dauphine.

Nach dem Concept. Federic.

18931. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 12 avril 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 6 de ce mois. Ce que vous m'avez mandé par une de vos précédentes[3] au sujet du baron de Breteuil, vient de m'être confirmé également par mes dernières lettres de Vienne.[4] On suppose que ce ministre français est désigné à relever, comme ambassadeur de France, le comte de Durfort, qui y réside actuellement en cette qualité, et qui, ayant été rappelé, compte de quitter cette cour d'abord après la cérémonie du mariage de la future Dauphine.

Au reste, je m'attends que vous continuerez à m'informer avec l'attention que vous avez eue jusqu'à présent, de toutes les nouvelles ultérieures qui parviendront, là où vous êtes, à votre connaissance.

Nach dem Concept. Federic.

18932. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 12 avril 1770.

Les inquiétudes que, selon votre dépêche du 3 de ce mois, les habitants aux environs de la prison de Wilkes et de Westminster font

[1] Vergl. S. 427. Anm. 3. — [2] Bericht von Solms, Petersburg 27. März. — [3] Bericht, Haag 12. December 1769. — [4] Vergl. Nr. 18930.

paraître pour le jour de son élargissement,[1] me font présumer que cet homme-là taillera encore bien de la besogne au ministère britannique, et je suis curieux de voir jusques où l'enthousiasme pour ce prétendu protecteur de la liberté anglaise portera ses partisans, et ce qui se passera ultérieurement à son égard au Parlement. Vous n'oublierez donc pas d'y prêter attention pour m'en rendre compte.

Federic.

Nach dem Concept.

18933. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 12 avril 1770.

Les avis qui me sont entrés de Malte au sujet des dispositions du grand-maître[2] et de l'ordre à l'égard de la flotte russienne et de ses opérations,[3] ne se combinent pas avec ceux que, selon votre dépêche du 2 de ce mois, le sieur Chotinski vous a confiés,[4] de sorte que vous avez, je crois, bien raison de regarder comme chimériques les idées flatteuses que ce chargé d'affaires s'en est formées. D'ailleurs, on ne discontinue pas de parler de la sortie des flottes françaises et espagnoles, et vous n'oublierez pas de redoubler vos soins pour approfondir ce qui en est de tous ces bruits, afin de m'en informer.

Au reste, j'ai lieu de présumer par tout ce qui me revient de la faveur du duc de Choiseul, que le crédit de ce ministre est si bien raffermi à l'heure qu'il est, qu'il n'a absolument plus rien à appréhender de la part de l'opposition.

Federic.

Nach dem Concept.

18934. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 15 avril 1770.

L'entretien des ambassadeurs donnant lieu à de très fortes dépenses, sans que les affaires en profitent, je crois que ce n'est qu'à un esprit d'économie qu'il faut attribuer la résolution que, selon votre rapport du 7 de ce mois, la cour où vous êtes, a prise, de rappeler les siens et d'y substituer des ministres du second ordre.

D'ailleurs, le sort du ministère britannique actuel n'est pas encore décidé, et il est toujours très problématique s'il se soutiendra ou non.

[1] Man befürchtete Unruhen, da Maassnahmen getroffen werden sollten, um den Plan von Wilkes zu vereiteln, sofort nach seiner Freilassung am 18. April sich zur Theilnahme an den Sitzungen des Unterhauses nach dem Parlament zu begeben. Wilkes war wegen Beleidigung des Königs und des Ministeriums 1768 abermals zu 22 Monaten Haft verurtheilt worden. — [2] Pinto. — [3] Bericht Thulemeiers, Haag 16. März. — [4] „Qu'on était assez disposé non seulement à recevoir les vaisseaux russes dans les ports [de Malte], mais que même on devait avoir pris des arrangements secrets pour agir de concert contre les Turcs."

Rien de plus certain cependant que sa grande dépendance des volontés de la France qui, par la richesse de ses largesses et de ses corruptions, a su s'arroger un gouvernement assez despotique sur lui. D'un autre côté, l'opposition contre la cour y est assez considérable pour en appréhender des suites sur lesquelles toutefois il n'y a que le temps qui puisse nous éclairer. C'est tout ce que j'ai à vous dire en réponse à votre susdite dépêche.

Federic.

Nach dem Concept.

18935. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 15 avril 1770.

L'ambassade que, selon votre dernière dépêche du 7 de ce mois, les Confédérés de Pologne prétendent envoyer à la Porte Ottomane, et au sujet de laquelle ils se trouvent fort embarrassés présentement, est la démarche la plus ridicule à laquelle ils puissent se porter.[1] Comme elle est tout-à-fait déraisonnable, aussi est-il évident qu'elle sera sans effet et sans le moindre avantage pour améliorer leur situation.

Au reste, selon le rapport du lieutenant-général de Czettritz du 9 de ce mois, le régimentaire polonais Sieroszewski vient de lui mander que le nommé Wyrzyski, l'auteur du meurtre commis contre un bas-officier et 3 dragons de mes troupes,[2] se trouvait arrêté à Fraustadt, et qu'on était prêt de nous le remettre, si je l'exigeais. Il me marque également que le vieux gentilhomme polonais Briganski avait offert à payer 300 ducats pour rançon de son fils et neveu qui ont été enlevés à cette occasion de notre part par représailles, et qui se trouvent détenus à Küstrin. Comme j'ai acquiescé à cette satisfaction de leur part,[3] je suis bien aise de vous en donner connaissance pour votre direction.

Federic.

Nach dem Concept.

18936. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 15 avril 1770.

Votre dépêche du 30 de mars dernier vient de m'être fidèlement rendue.

[1] Benoît berichtete, dass Fürst Radziwill zum Gesandten von der General-Conföderation ausersehen sei. „Celui-ci pourrait bien passer une partie de son ambassade dans les Sept-Tours, lorsque la diversion chimérique des Confédérés se découvrira dans tout son jour aux Ottomans.“ Nach dem Berichte Benoîts, Warschau 17. März, hatten die Conföderirten den Türken zugesagt, durch Diversionen die Russen zum Rückzug aus der Moldau und Walachei zu zwingen. — [2] Vergl. Nr. 18917. — [3] Cabinetserlass an Czettritz, Potsdam 13. April.

Pour[1] cette fois le comte Panin paraît mal informé de ce qui se passe à Vienne.[2] Les Français ont fait jouer toute sorte de ressorts pour engager l'Impératrice à prendre fait et cause avec les Turcs et les Confédérés, mais elle a été trop sage pour donner dans ce piège, et elle a fait valoir aux Français ce petit armement qu'elle a fait en Transylvanie pour faire respecter sa neutralité.[3] Les Autrichiens disent que les succès des Russes ne sont dus qu'à la Fortune, que c'était la dernière campagne à qui ferait le plus de fautes des généraux, et qu'il s'est trouvé que celles des Turcs étaient les plus lourdes. D'ailleurs ils sont bien loin de croire que les avantages que l'Impératrice remporte sur les Turcs, pourr[ont] lui donner plus d'influence dans les affaires de l'Europe que par le passé, et, pour ce qui regarde l'Asie, ils ne s'en inquiètent pas. Pour moi, ils ne m'ont ni rien dit ni rien fait insinuer contre les Russes, car ma façon de penser leur est assez connue, et je ne m'en suis pas même caché envers l'Empereur. Les Français, de leur côté, dépriment les succès des Russes et suppriment leurs avantages, autant qu'ils le peuvent; mais jusqu'ici il ne m'est revenu d'aucun lieu que les progrès de M. Golizyn et Rumänzow causent des jalousies.

Pour les subsides, je ne saurais changer les arrangements une fois pris.[4] Je paie à présent deux quartiers à Danzig en roubles sonnants;[5] celui de sept[embre], je le leur paierai à Pétersbourg, et comme je ne suis pas banquier, je ne saurais leur donner des lettres de change pour Amsterdam.

Au reste, si j'ai ordonné à mes volontaires, ainsi que je vous en ai déjà informé par mes précédentes, de se rendre à l'armée du général Rumänzow,[6] ce n'a été que parceque, étant destinée contre la grande armée ottomane, on doit s'attendre aussi naturellement qu'elle frappera les plus grands coups; mais je leur ai cependant enjoint, en même

[1] Diesem und dem folgenden Absatze, bis zu den Worten: „lettres de change pour Amsterdam", liegt eine eigenhändige Niederschrift des Königs zu Grunde. — [2] Panin hatte dem Grafen Solms mitgetheilt: „Que la cour de Vienne et celle de France, s'étant entre-communiquées leurs réflexions sur les succès que les armes russiennes avaient eus jusqu'ici, étaient convenues que cette continuation d'avantages suivis préparait à cet empire une prépondérance de forces et de supériorité sur les autres puissances de l'Europe qu'il serait à désirer que, sans avoir besoin de s'y opposer ouvertement en lui déclarant formellement la guerre, on pût trouver cependant un moyen d'empêcher qu'elle n'allât trop loin, et qu'en conséquence de ce résultat, la cour de Vienne avait pris sur elle de sonder les dispositions de Votre Majesté sur ces appréhensions, qu'elle regardait dignes de Son attention aussi bien que de celle de tout le reste de l'Europe". — [3] Vergl. S. 304. — [4] Panin wiederholte die Bitte, die nächste und alle folgenden Raten in Wechselbriefen auf Amsterdam zu bezahlen. Vergl. S. 334. — [5] Ein Erlass vom 16. April betrifft die Zahlung der Raten nach Danzig und die Ausstellung einer Generalquittung über die 1769 gezahlten Raten, die, wenn möglich, von Katharina II. zu zeichnen sei. Der König beauftragt Solms, darüber mit Panin Rücksprache zu nehmen, „en évitant soigneusement, dans vos insinuations à cet égard, tout ce qui pourrait choquer ou indisposer ce ministre ou sa souveraine". Vergl. S. 378. — [6] Vergl. S. 372. 373.

temps, de ne pas négliger l'autre armée et d'observer en général d'assister à toutes les opérations intéressantes, partout où elles pourraient se présenter.

Federic.

Nach dem Concept.

18937. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 15 avril 1770.

Mon cher Frère. Notre printemps ressemble, mon cher frère, comme deux gouttes d'eau à l'hiver; le froid est fort. L'on m'écrit qu'à Vienne, en Moravie et dans l'Empire c'est la même chose; triste consolation que d'avoir des compagnons de souffrance! J'ai pourtant été aujourd'hui, pour la première fois, dehors à l'exercice. Cet air froid fortifie les nerfs et doit être un aussi grand tonique que le quinquina; mais comme on se lasse des remèdes, je voudrais bien que le temps se radoucît, au risque d'avoir les nerfs moins tendus. Je souhaite, mon cher frère, que ce temps ne nuise point à votre santé, vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

18938. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 16 avril[1] 1770.

Je crois qu'on ne se trompe pas, lorsque, après votre dépêche du 6 de ce mois, on suppose que le roi de France ne se résoudra que difficilement à la restitution du comté d'Avignon,[2] et ce qui me confirme dans cette idée, c'est que cette acquisition peut lui servir, en quelque façon, de dédommagement des pertes qu'il a faites dans la dernière guerre.

D'ailleurs, je ne suis pas moins de votre sentiment que, vu l'épuisement où cette puissance se trouve, une banqueroute ne manquera pas d'arriver tôt ou tard. Supposé donc qu'elle n'ait lieu que dans quelques années d'ici, je serais bien aise d'être informé d'avance si et quelle sensation elle pourrait faire dans le public. Il est vrai que, d'un côté, les rentiers y feraient une perte très considérable en se voyant frustrés de leurs capitaux; mais, d'un autre côté, il est à considérer que, par ce moyen, l'État se déchargerait d'une quantité considérable de divi-

[1] Vom 16. April ein Schreiben an Hoditz in den Œuvres, Bd. 20, S. 224. — [2] Sandoz war durch Ministerialerlass, Berlin 20. März, unterrichtet worden, dass nach Briefen aus Italien Verhandlungen zwischen dem Papst und Frankreich über die Rückgabe eines Theiles der Grafschaft Avignon an den Papst (vergl. Bd. XXVII, 227; XXVIII, 396) schwebten.

dendes, et qu'en rassemblant plus de fonds à sa disposition, il serait à même de diminuer de beaucoup les impôts extraordinaires sous lesquels la nation gémit. Dites-moi ce que vous en pensez.

Nach dem Concept. Federic.

18 939. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 16 avril 1770.

Votre dépêche du 10 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue. Quelle que soit la situation actuelle du crédit de la France que la protection, accordée en dernier lieu au sieur de La Ballue,[1] ait pu lui acquérir en Hollande, je viens cependant d'apprendre[2] que ce banquier, malgré tout le soutien du gouvernement, n'a pu se remettre de la crise où la suppression des rescriptions l'a réduit, et que son crédit est tellement tombé, dans l'étranger, qu'il a été obligé de renoncer entièrement aux affaires.

Quant au crédit de la Russie, il est naturel qu'il soit très peu assuré en Hollande, et je suis même persuadé qu'il n'y saurait jamais prendre grande consistance. La raison en est que, tout dépendant uniquement, dans cet empire, du souverain qui se trouve sur le trône, une révolution renverse naturellement toute la boutique et change la face des engagements contractés par le prédécesseur.

Au reste, ayant fait acquitter, depuis peu, les dettes affectées sur des domaines en Ost-Frise, je serais curieux de savoir si par là je n'aurais pas acquis et augmenté, là où vous êtes, mon crédit, de sorte que vous me ferez plaisir de me communiquer vos pensées à cet égard.

Nach dem Concept. Federic.

18 940. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 16 avril 1770.

Votre dépêche du 6 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, et je serais bien aise, si toutes les mésintelligences entre les deux partis qui existent plus en effet que de nom, aboutissaient, à la fin, à un changement total de ministère. Pour juger cependant du plus ou du moins d'apparence qu'il y a pour un tel évènement, il faut savoir au juste si le Roi persiste toujours dans la fermeté qu'il a fait paraître jusques ici, ou si elle a souffert quelque ébranlement par les différentes représentations qui se succèdent les unes aux autres.[3] Vous n'oublierez donc pas d'y prêter toute votre attention pour m'en rendre compte.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. S. 389. 406. — [2] Bericht von Sandoz, Paris 6. April. — [3] Vergl. S. 405. 424.

18941. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 18 avril 1770.

Quoique je sois bien aise d'apprendre par votre dernière dépêche du 11 de ce mois que l'accommodement entre le duc et les états de Württemberg est enfin parvenu à sa perfection, et qu'il ne tardera pas d'être consolidé par la confirmation impériale,[1] vous avez cependant bien raison de supposer que je ne le crois pas, pour cela, au-dessus de toute contestation ou infraction de la part du Duc. Connaissant, comme je fais, le caractère de ce Prince, je ne saurais m'y trop fier, et je ne voudrais même pas jurer que les égards qu'il doit à l'Empereur, ne soient pour lui une barrière trop faible pour le retenir dans une exacte observation des engagements qu'il vient de contracter avec ses états.

Federic.

Nach dem Concept.

18942. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 18 avril 1770.

Le contenu de votre dépêche du 11 de ce mois qui m'a été exactement rendue, me fait plaisir. Comme, selon vos avis, l'armée russienne aux ordres du général comte de Rumänzow attend, pour commencer ses opérations dans les formes, que l'herbe au champ lui facilite la subsistance de la cavalerie, j'espère qu'ainsi les officiers que j'envoie comme volontaires pendant cette campagne à ladite armée, en se mettant en route au terme que je leur ai ordonné,[2] partiront toujours assez tôt d'ici pour pouvoir arriver encore à temps en Moldavie et avant que l'armée russienne se sera mise en mouvement pour agir.

Nach dem Concept.

Federic.

18943. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 18 avril 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 3 de ce mois, et vous ferez très bien de vous bien imprimer mes sentiments pour le Danemark.[3] Ils reposent sur des principes trop solides pour ne pas faire la règle constante et invariable de ma conduite. Je vous ai déjà fait connaître tout le prix que je mets à l'alliance avec la cour où vous êtes; elle me tient lieu de toutes les autres, et je m'y bornerai. Personne ne m'engagera à prendre de nouvelles liaisons, soit avec l'Angleterre, soit avec la Suède, soit avec le Danemark. Mais, malgré cela, je n'ai rien à démêler avec

[1] Vergl. S. 415. — [2] 26. April. — [3] Vergl. Nr. 18870.

cette dernière puissance, je continuerai plutôt de vivre avec elle, ainsi qu'avec les autres, sur un bon pied, et je ne manquerai même pas de lui renvoyer, avec le temps, un ministre de ma part.

C'est tout ce que j'ai à vous dire en réponse à votre dépêche susalléguée, et, au reste, je vous communique ci-joint un extrait de mes dernières lettres de Venise[1] et vous adresse une lettre au comte de Solar[2] pour la lui faire parvenir.

Nach dem Concept. Federic.

18944. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 19 avril 1770.

Je vous avoue que j'ai été surpris de voir, par votre dépêche du 13 de ce mois, que les États-Généraux aient consenti à la proposition de leur amiral[3] commandant l'escadre hollandaise dans la Méditerranée, appuyée par les amirautés d'Amsterdam et de la Meuse, pour l'équipement de 6 vaisseaux de guerre de 60 et 50 canons.[4] On n'a pas toujours témoigné, là où vous êtes, autant de facilité, lorsqu'il a été question d'augmentation, et il me semble que depuis bien du temps les Provinces Unies ont constamment eu beaucoup de répugnance pour tout ce qui sentait un surcroît de dépense, et que c'est toujours avec peine qu'on a pu les porter à surpasser le subside de leurs revenus ordinaires.

Der König dringt auf die Abreise des Tabakarbeiters (vergl. S. 335) und dankt Thulemeier für seine Bemühungen.

Nach dem Concept. Federic.

18945. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 19 avril 1770.

Plus je réfléchis sur les nouveaux arrangements des finances de France, dont votre dernière dépêche du 9 de ce mois contient quelques nouveaux détails, plus je commence à présumer que le désir de faire de l'argent pour le service de la cour, en fait le premier et le principal motif.

Vous n'oublierez pas de suivre cet article avec la même attention que vous y avez apportée jusques ici, et un autre objet qui ne la mérite pas moins et qui m'intéresse également, c'est d'avoir des notions justes et exactes sur le degré de crédit où le duc de Choiseul se trouve actuellement. Il me semble presque que, bien loin d'avoir souffert le

[1] D. d. Venedig 30. März. — [2] D. d. Potsdam 18. April. — [3] Vlacq. — [4] „Pour protéger le commerce hollandais dans l'Archipel et sur les côtes de l'Italie."

moindre échec, il a plutôt augmenté, et, ce qui me confirme dans cette idée, c'est que j'apprends qu'il se croit assez fort de persécuter le duc d'Aiguillon.[1] Ayez donc soin de me dire ce qui en est.

Nach dem Concept. Federic.

18946. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION GEISELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 20 avril 1770.

Le Roi, qui a reçu la dépêche du sieur Geiseler du 14 de ce mois, veut bien lui permettre de continuer à faire ses rapports en cour aussi souvent que des matières intéressantes et dignes d'attention lui en fourniront le sujet; mais comme, la plupart du temps, ses dépêches ne renferment que des particularités de peu d'importance, Sa Majesté le dispense toutes les fois qu'il n'aura rien d'essentiel à mander, ou tout au plus des détails équivalents au contenu de sa dépêche susalléguée,[2] de lui écrire régulièrement toutes les semaines, de sorte que, dans ce cas, il pourra surseoir à adresser immédiatement ses rapports à Sa Majesté, et se contenter de les faire parvenir simplement au département des affaires étrangères. A quoi il aura soin de se conformer exactement pour l'avenir.

Federic.

Nach dem Concept.

18947. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 22 avril 1770.

Je me suis bien figuré par tout ce que vous m'avez mandé jusqu'ici des sentiments des Czartoryski relativement à la pacification de la Pologne, en vous autorisant, aux instances de la cour de Russie, à faire de ma part à ces seigneurs polonais les représentations dont vous vous êtes acquitté, que leur réponse serait telle que vous venez de m'en rendre compte par votre dernière dépêche du 14 de ce mois, et que, bien loin de vouloir entendre à de pareilles insinuations, ils témoigneraient plutôt y être entièrement contraires.[3] Vous ferez bien, pour cet effet, de com-

[1] Vergl. dafür S. 445. — [2] Geiseler berichtete, dass man mit der Ausrüstung des Kriegsgeschwaders gegen Algier beginne. — [3] Die Czartoryski hatten erklärt, dass ohne Nachgiebigkeit Russlands in der Dissidentenfrage und ohne dessen Verzicht auf die Garantie der Beschlüsse des letzten Reichstags jeder Versuch, die Ruhe in Polen wiederherzustellen, aussichtslos sei; dass sie durch den letzten Senatsbeschluss (vergl. S. 164. 165) lediglich Katharina II. um Nachgiebigkeit hätten ersuchen wollen; dass sie weder in Verhandlungen mit Frankreich je sich eingelassen noch gewusst hätten, dass es von Stanislaus geschehen sei (vergl. S. 316); „qu'au reste ils se donneraient bien de garde d'offenser volontairement la cour de Russie ou d'y induire le Roi; mais que de s'en remettre uniquement aux volontés de cette cour était impossible." Vergl. Nr. 18891.

muniquer au prince Wolkonski le résultat des conversations que vous avez eues à ce sujet avec lesdites princes Czartoryski, afin de convaincre par là ce ministre de Russie et le faire convenir lui-même qu'il n'y a aucun lieu d'espérer de pouvoir jamais parvenir par le moyen de ces gens-là au rétablissement de la tranquillité en Pologne. Vous agirez donc en conséquence.

Federic.

Nach dem Concept.

18948. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 22 avril 1770.

Je suis d'autant plus satisfait d'apprendre par votre dernière dépêche du 6 de ce mois que le comte Panin acquiesce à ce que je lui ai fait connaître sur ses propositions relativement au système du Nord,[1] que je ne me départirai jamais de mes principes à cet égard. En effet, plus j'y réfléchis, et moins de motifs je trouve de contracter de nouvelles alliances avec les puissances de cette partie de l'Europe. Je me borne plutôt, ainsi que je vous l'ai encore répété en dernier lieu,[2] à celle avec la Russie. Elle me tient lieu de toutes les autres, et, en général, je n'aime pas d'avoir beaucoup d'alliés. Plus le nombre en est grand, et plus il y a des embarras qui ne font nullement mon affaire. D'ailleurs, je ne vois pas le moindre motif dans tout le système du Nord qui dût m'y engager. Le seul engagement que j'ai pris relativement à ce système, regarde uniquement un changement formel de la constitution en Suède. Aussi longtemps donc que cet évènement n'existe point, je n'y ai rien à faire, et je ne me mêlerai de rien, de sorte que je ne vois ni l'utilité ni la nécessité de contracter de nouvelles liaisons, et que je resterai invariable dans les principes que j'ai adoptés à cet égard.

Au reste, j'ignorais parfaitement les procédés de la cour de Vienne dont, selon votre susdite dépêche, la Russie se plaint, mais il me semble que dans le fond celle-ci n'a aucun sujet de s'en fâcher. Le prétexte de neutralité dont le prince Kaunitz s'est servi pour excuser l'un et l'autre, me paraît plutôt assez plausible et fournit effectivement une raison assez légitime au refus d'admettre un consul de Russie à Trieste et d'acheter du bétail et des vivres en Hongrie pour l'armée du comte Rumänzow.

Mais, quant aux affaires de Pologne, je viens d'être averti par mon résident à Varsovie que les représentations qu'il a faites aux Czartoryski pour les engager à changer de conduite, n'ont nullement produit l'effet

[1] Panin hatte dem Entschluss des Königs, kein Bündniss mit Dänemark einzugehen (vergl. Nr. 18870 und 18943), zugestimmt und seine Ueberzeugung ausgesprochen, „que deux cours peuvent harmonier très bien ensemble, sans être liées par aucun engagement". — [2] Vergl. Nr. 18943.

que la cour où vous êtes, s'en promettait.[1] Pour vous en convaincre, je vous communique ci-joint en copie le rapport que je viens d'en recevoir, et dont vous ferez l'usage que vous jugerez le plus convenable, et il vous fournira une nouvelle preuve que ce n'est pas par des représentations qu'on ramènera ces gens à la raison.

Enfin, j'ai été bien sensible à l'inquiétude que le comte Panin a fait paraître sur ma dernière indisposition.[2] C'est une nouvelle marque des sentiments de ce ministre pour moi et combien il s'intéresse à ma conservation. En attendant, mes ordres précédents vous auront déjà appris que c'était un violent accès de goutte qui m'a tourmenté, et je suis bien aise de pouvoir vous dire aujourd'hui que j'en suis entièrement rétabli, et que je n'en ai plus le moindre ressentiment.

Nach dem Concept. Federic.

18949. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 22 avril 1770.

Votre dépêche du 14 de ce mois fait mention d'une manœuvre que l'Empereur a fait faire à un escadron, sur laquelle je serais bien curieux d'être informé plus en détail. De la façon que vous en parlez, la compagnie d'infanterie contre laquelle elle était dirigée, n'aurait guère pu échapper d'être écrasée,[3] de sorte qu'il faut bien que le compte qu'on vous en a rendu, soit défectueux, et qu'il y ait d'autres parties de cette attaque qu'on ne vous a point rapportées. Tâchez donc de vous en mettre mieux au fait, afin de m'informer avec plus d'exactitude de tous les détails de cette manœuvre.

En attendant, je ne veux pas vous laisser ignorer que la Russie ne paraît pas trop édifiée du refus d'un consul de sa part à Trieste et de l'achat de bétail et d'autres denrées en Hongrie que le général Rumänzow a sollicité pour son armée.[4] Quoique le prince Kaunitz ait présenté que ce serait manquer à la neutralité que sa cour avait promise d'observer dans la présente guerre, on y paraît pourtant sensible à la cour de Pétersbourg, et, comme je serais bien aise de savoir ce qui en est effectivement de ce refus, vous aurez soin de vous en informer sous main et sans la moindre affectation, afin de m'en rendre un compte aussi exact que détaillé.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. Nr. 18947. — [2] Vergl. S. 397. — [3] Die Infanterie suchte sich durch spanische Reiter und zahlreiche davor aufgepflanzte Fähnchen, vor deren im Winde flatternden Wimpeln die Pferde scheuen sollten, gegen den Angriff zu schützen; jedoch nahm die Kavallerie das Hinderniss. — [4] Vergl. S. 438.

18950. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 22 avril 1770.

Mon cher Frère. Vous avez grande raison de trouver la dépense excessive que l'on fait en Autriche et en France pour les noces de la Dauphine.[1] Si chaque pucelage coûtait autant à prendre, je crois, mon cher frère, que le monde périrait faute de pucelages perdus. Mais ces gens, dussent-ils faire banqueroute le lendemain, prodigueraient encore en luxe et en faste excessif, la veille, tout l'argent qu'ils auraient pu amasser, lorsqu'ils s'imaginent qu'il s'agit de soutenir la grandeur de leur maison et le lustre de leur famille. C'est la vanité, mon cher frère, qui cause les plus grandes dépenses des souverains, et dans ces vastes et grands corps, composés de tant d'États et de provinces, les princes trouvent toujours des ressources pour leurs folies et pour leurs extravagances. Les petits terrains, ceux qui, avec moi, se trouvent partagés également de la Fortune, n'ont de ressource que l'ordre et l'économie pour se soutenir, et s'il leur arrive de faire des folies, leurs facultés leur interdisent la liberté de les répéter tous les jours. Ainsi, mon cher frère, nous sommes quelquefois sages par force; pourvu qu'on le soit, il est indifférent par quel motif on l'est.

Je commence à m'indigner contre le temps qu'il fait. Le soleil ne fait plus son devoir, tout le ciel est chargé de nuages accumulés de neige, de pluie et de grêle. Le printemps nous fait banqueroute, je crains que l'été suivra son exemple, et qu'au mois de juin il y aura encore des courses de traîneaux dans les rues de Berlin. Cela n'accommode guère un goutteux reconvalescent, cela me révolte contre mon climat natal et contre toutes les influences du Nord, des gelées et des ouragans qui nous enlèvent une partie bien intéressante des agréments de la vie. Mais les plaintes sont aussi inutiles que superflues sur ce sujet, et il faut se résigner, en enrageant, au maudit méridien que nous habitons. Je souhaite que ce froid ne nuise point à votre santé, mon cher frère, et que vous vouliez bien me croire avec toute la tendresse et l'estime possible, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

18951. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 23 avril 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 13 de ce mois, et comme je vous ai déjà instruit, le 29 de mars,[2] de mes intentions au sujet du renvoi réciproque des ministres, je ne saurais que m'y référer.

[1] Vergl. S. 428. — [2] Vergl. S. 407. Anm. 1.

J'ajouterai seulement pour votre instruction que le projet que le duc de Choiseul a eu en tête, et que j'ai fait échouer,[1] est très aisé à deviner. Ce ministre avait formé le dessein d'animer la Suède contre la Russie et de l'engager à faire une diversion à cette dernière en Finlande; mais il a très mal calculé dans cette occasion, il n'a point pensé à l'alliance défensive de la Russie avec moi et avec le Danemark, ainsi qu'à l'opposition qu'en conséquence de ces deux alliances il rencontrerait dans l'exécution de son plan. Mon alliance avec la Russie étant aussi fort antérieure au temps où il a conçu ce plan, et n'ayant été ignorée de personne, tout comme celle avec le Danemark, ce ministre ne saurait s'en prendre qu'à soi-même d'avoir conçu ce projet et d'avoir arrangé si mal ses ressorts qu'il s'en est allé à-vau d'eau.

Au reste, et pour ce qui regarde les finances de la cour où vous êtes, il me semble que, plus le contrôleur-général se donnera-t-il des soins pour les rétablir, plus y découvrira-t-il des dérangements. Aussi le grand nombre d'expédients qu'il imagine pour y remettre l'ordre, indique assez le vide qui se trouve dans les coffres du Roi aussi bien que partout ailleurs, et il faudra voir à quoi tous ces arrangements mèneront à la fin. Vous n'oublierez pas d'y prêter attention.

Nach dem Concept. Federic.

18952. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 23 avril 1770.

Der Eingang betrifft das Gesuch eines Kaufmanns um einen Freipass.

Le tableau que vous continuez à me faire des affaires britanniques, ne permet pas encore de former un pronostic assuré sur leur issue. Il est bien vrai que la harangue du lord-maire est conçue dans des termes bien forts;[2] mais c'est aussi tout, et il me semble que, dans le fond, il y a beaucoup de bruit et fort peu de besogne. Le ministère se soutenant toujours et n'étant jusques ici encore nullement ébranlé, il ne résultera, selon toutes les apparences, de toutes ses disputes avec l'opposition rien de fort essentiel, et les choses resteront vraisemblablement sur le même pied où elles ont été jusques ici. Les affaires des Indes se trouvent à peu près dans la même situation. J'ignore si le gouvernement y a assez de crédit pour prévenir une révolte et soutenir son autorité.[3] En général il paraît que, pour voir arriver les choses dans votre île à une certaine extrémité, il faudrait, de toute nécessité, plus

[1] Sandoz berichtete: „Ce ministre avait des projets en tête que Votre Majesté a fait échouer, et qui ont dérangé furieusement son système. Je suis sur les voies d'en apprendre quelques particularités." — [2] Die Ansprache, mit der, nach dem Berichte Maltzans, London 13. April, der Lord Mayor den Zünften die Antwort Georgs III. auf ihre Beschwerden (vergl. S. 405) mittheilte, war von starken Ausfällen gegen das Ministerium erfüllt. — [3] Vergl. S. 143. 155.

de fermeté et de vigueur de la part du gouvernement et plus d'enthousiasme du côté de l'opposition, de sorte qu'il faut attendre du temps le dénoûment de tout ce chaos.

Nach dem Concept. Federic.

18953. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 23 avril 1770.

Les notions que votre dépêche du 17 de ce mois renferme, donnent suffisamment à connaître qu'au bout du compte les Hollandais souffriront une perte très considérable sur les effets français dont la République se trouve inondée. Je souhaiterais donc bien de savoir à combien cette perte pourra monter, et, pour cet effet, vous aurez soin de me donner tous les éclaircissements que vous pourrez vous procurer là-dessus, et tâcherez surtout de m'indiquer, autant que cela sera possible, la somme totale que la république de Hollande perdra vraisemblablement, pour son compte, sur cesdits effets.

Vous n'oublierez pas aussi de continuer à me rendre compte des conjectures que l'on fait, là où vous êtes, sur les affaires parlementaires d'à présent en Angleterre: si l'on suppose qu'elles aboutiront nécessairement à un changement prochain dans le ministère britannique actuel, ou si l'on est dans l'idée que ce ministère n'essuiera aucun échec des menées de l'opposition, et que les choses y resteront, malgré cela, sur le pied où elles sont présentement.

Der König dringt auf die Anwerbung des Sachverständigen für Edelmetalle (vergl. S. 312).

Nach dem Concept. Federic.

18954. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 23 avril 1770.

Ma chère Nièce. Je vous rends grâce de la part que vous prenez, ma chère enfant, à la santé du vieil oncle;[1] à mon âge il y a toujours quelque chose qui cloche. Il faut sans cesse étayer un vieux bâtiment qui menace ruine et qui enfin s'écroule, mais il ne faut pas que ma vieillesse entretienne votre jeunesse de choses aussi peu amusantes. Je voudrais, ma chère enfant, pouvoir vous marquer d'ici toute sorte de choses capables de vous divertir, mais cela serait un peu difficile. Je ne puis vous parler que du temps qui est abominablement mauvais,[2] et qui nous gêne beaucoup dans nos exercices, ce qui ne vous intéresse guère. Nous n'avons à présent aucun étranger ici, il ne passe que des

[1] Das Schreiben der Prinzessin fehlt. — [2] Vergl. S. 440.

courriers russes qui vont en Italie porter des ordres à cette flotte qui fait tant de bruit. Les gros ventres de nos Princesses nous feront encore attendre jusqu'à la fin de juin, avant de nous découvrir ce qu'ils ont recélé si longtemps.[1] Pour vous, ma chère enfant, je ne sais ce qui en est, mais il y a des gens qui prétendent que vous êtes dans le même cas; je suspends mon jugement sur ce sujet, jusqu'à ce que vous m'en éclaircissiez vous-même. En attendant je vous embrasse du fond de mon cœur jusqu'au temps que je pourrai vous embrasser moi-même et vous réitérer les assurances de la parfaite tendresse avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

18955. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 25 avril 1770.

Le détail des fêtes, à l'occasion du mariage de l'archiduchesse Antoinette avec le Dauphin, que votre dernière dépêche du 18 de ce mois renferme, m'a fait plaisir, et comme, selon toutes les apparences, elles seront finies à l'heure qu'il est, je présume que l'Empereur ne tardera guère de se rendre en Hongrie.

D'ailleurs, je n'ai rien de nouveau à ajouter aujourd'hui, si ce n'est que les armées russes se mettent à présent en mouvement et ouvriront la campagne par le siège de Bender.

Federic.

Nach dem Concept.

18956. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 25 avril 1770.

Votre dépêche du 10 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, et je suis très sensible à l'ouverture confidente du comte Panin relativement aux vues de l'Autriche sur la succession de Bavière.[2] Il y a longtemps que je n'ai rien entendu de ce projet, et j'ai même lieu de douter que la cour de Vienne soit, à l'heure qu'il est, fort pressée d'acheter par des cessions la connivence de la France a cet égard. L'électeur de Bavière n'est pas encore dans un âge si avancé que, selon le cours ordinaire de la nature, on pût s'attendre à voir son

[1] Vergl. S. 331. 370. — [2] Panin hatte Solms vertraulich von der Meldung Mussin Puschkins in London unterrichtet, es handle sich (nach den zahlreichen Besprechungen des holländischen Gesandten, Graf Welderen, mit der englischen Regierung zu schliessen) um Abreden zwischen Holland und England für den Fall einer Abtretung der österreichischen Niederlande an Frankreich gegen dessen Zustimmung oder Beihilfe zur Erwerbung der bayrischen Erbschaft durch Oesterreich (vergl. Bd. XXVII, 358. 385; XXVIII, 144. 355).

électorat sitôt vacant par sa mort;[1] bien au contraire, la vigueur de son âge lui promet une carrière bien plus longue qu'à bien d'autres princes plus âgés que lui; et, d'ailleurs, les pourparlers fréquents qu'on a remarqués entre le ministère britannique et l'envoyé des États-Généraux à Londres, me paraissent d'autant moins relatifs à cet objet que je suis intimement convaincu, et que je puis vous garantir d'avance que l'Angleterre ne parviendra jamais à engager la république de Hollande à une alliance.

Au reste, j'ai été charmé d'apprendre les succès ultérieurs des armes russiennes dont vous me rendez compte dans votre dépêche susalléguée.[2] J'en félicite de tout mon cœur l'impératrice de Russie, et je crois pouvoir anticiper hardiment mes félicitations sur les lauriers que ses armées victorieuses recueilliront encore de nouveau dans le cours de la campagne présente. Selon mes lettres de Vienne, le peuple de la Morée s'est déjà attroupé pour la révolte;[3] elle ne manquera donc pas d'éclater à l'apparition de la flotte russienne; et quoique jusques ici on ne m'en ait pas pu mander d'autres particularités, tout conspire cependant à faire bien augurer pour les avantages ultérieurs que la Russie remportera, dans cette année, sur la Porte.

Federic.

Nach dem Concept.

18957. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 26 avril 1770.

Je vous sais beaucoup de gré des particularités renfermées dans votre dernière dépêche du 20 de ce mois,[4] qui sûrement sont très curieuses et méritent d'être suivies avec attention.

Au reste, comme on m'a voulu assurer que ma nièce, la princesse d'Orange, se trouvait de nouveau enceinte,[5] et que j'ai de la peine à le croire, parceque cette Princesse ne m'en a point informé encore, et que je présume qu'elle l'aurait certainement fait, si cela était, vous aurez soin de me marquer s'il y a lieu de soupçonner que la nouvelle qu'on m'a donnée à ce sujet, soit fondée ou non.

Federic.

Nach dem Concept.

18958. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 26 avril 1770.

Je suis très satisfait des détails curieux renfermés dans votre dernière dépêche du 16 de ce mois. Ils fournissent différents indices que le

[1] Vergl. S. 388. — [2] Ein Einfall von Tartaren in Polen war zurückgeschlagen worden. — [3] Bericht Rohds, Wien 14. April. — [4] Vergl. Nr. 18958. — [5] Vergl. Nr. 18954.

crédit du duc de Choiseul est parfaitement bien rétabli, et qu'il est plus que jamais fort avant dans les bonnes grâces de son maître. Le succès de ses intrigues contre le duc d'Aiguillon[1] en est une preuve bien parlante, et ce qui a attiré le plus la haine du ministre à ce dernier, sera apparemment qu'il a établi la nouvelle maîtresse auprès du Roi, et qu'il a tâché de culbuter, par son moyen, le ministre.[2]

Quant aux nouveaux démêlés qui se sont élevés entre la France et l'Angleterre au sujet des fossés de Chandernagore,[3] on vient de m'assurer que le duc de Choiseul a cédé aux représentations de l'ambassadeur d'Angleterre et, voyant la fermeté de ce dernier, a tâché de l'amadouer.[4] Toute sa conduite donc me persuade de plus en plus que la France n'a ni envie ni assez de force pour commencer une nouvelle guerre, et vous n'oublierez pas de continuer votre attention à tout ce qui se passera ultérieurement à la cour où vous êtes.

Nach dem Concept. Federic.

18959. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 26 avril 1770.

La comtesse Skorzewska, qui s'est réfugiée dans mes États pour y jouir de ma protection durant les troubles actuels de sa patrie, vient de solliciter mon intercession pour que ses terres en Pologne soient ménagées par les troupes russes, et que les livraisons demandées pour leurs magasins lui soient entièrement remises, vu les dommages qu'elle a déjà soufferts précédemment par lesdites troupes, qui rendent ces livraisons presque impossibles.[5] Je conçois, à la vérité, qu'il n'est guère faisable que les Russes rabattent rien sur les livraisons exigées pour remplir leurs magasins, puisqu'ils en ont absolument besoin pour l'entretien et la subsistance de leurs armées; mais, comme je souhaiterais néanmoins de témoigner à cette dame polonaise que j'ai déféré à sa demande, et que je me suis employé, à cet effet, pour elle, je vous enjoins de parler avec le prince Wolkonski en sa faveur, afin de lui

[1] Aiguillon stellte sich dem Parlamente, um sich wegen der Anschuldigungen zu rechtfertigen, die von den Ständen der Bretagne, deren Gouverneur er gewesen war, gegen ihn erhoben wurden. „Le duc de Choiseul est le moteur de toute cette affaire.“ — [2] Vergl. Bd. XXVIII, 490. — [3] Wie Sandoz, Paris 13. April, berichtete, hatten die Engländer Erdwälle, die von den Franzosen in Chandernagore errichtet waren und für Entwässerungsanlagen ausgegeben wurden, mit Gewalt zerstört, da Frankreich nach dem letzten Friedensschlusse weder Truppen noch Befestigungen in Indien haben dürfe. — [4] Bericht Thulemeiers, Haag 20. April, nach Briefen aus Paris. — [5] Auf dem für die Cabinetsvorträge angefertigten „Extract“ aus dem Schreiben der Gräfin Skorzewska, d. d. Driesen 24. April, findet sich die eigenhändige Weisung des Königs, Potsdam 26. April: „Man kann wohl darum in vaguen Termes schreiben. Ihr antworten: ein Vorschreiben wollte ich wohl geben, aber würde nicht viel helfen.“

faire éprouver, s'il est possible, quelque soulagement à cet égard. Mon intention cependant n'est pas que vous insistiez extrêmement fort là-dessus auprès dudit ministre de Russie, mais seulement que vous lui en parliez de manière, afin qu'en cas de refus de sa part, pour cause d'impossibilité, cette dame ne puisse pas manquer d'être informée que je me suis effectivement intéressé pour elle à ce sujet, et que je n'ai pu réussir à lui faire obtenir sa demande. Vous vous conformerez ainsi à ce que dessus, et n'oublierez pas de me rendre compte du résultat de cette commission.

Au reste, je n'ai point reçu cette fois-ci de dépêche de votre part, mais je m'attends de la recevoir par l'ordinaire prochain.

Nach dem Concept. Federic.

18960. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 27 avril 1770.

Vous n'ignorez pas que plusieurs familles protestantes de Pologne désirent de se retirer de leur patrie, à cause de l'oppression qu'elles y essuient de la part de leurs seigneurs catholiques, et qu'elles sont intentionnées de venir s'établir dans mes États. Le colonel Rönne, qui commande les troupes russes à Posen, en est déjà instruit,[1] et comme il se pourrait qu'il demandât, au premier jour, des ordres sur la conduite qu'il aura à observer à l'égard de ces gens-là, je vous ordonne de prévenir là-dessus le prince Wolkonski et de tâcher à le disposer qu'il ne soit pas contraire en ceci, mais plutôt qu'il enjoigne audit colonel Rönne, lorsque celui-ci en fera son rapport, à favoriser autant que possible l'émigration de ceux qui souhaiteront de se domicilier chez nous. Vous remplirez de votre mieux mes intentions à ce sujet vis-à-vis dudit ministre de Russie.

Nach dem Concept. Federic.

18961. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 27 avril 1770.

Ce n'est qu'avec bien de la peine que j'apprends par votre rapport d'hier que le général Nugent a effectivement reçu son rappel,[2] et qu'il est sur le point de quitter ma cour. Connaissant son mérite distingué et l'ayant toujours trouvé très attentif à cimenter la bonne intelligence qui subsiste entre les deux cours, j'aurais bien désiré de le conserver; mais, sa santé ne lui permettant plus de continuer une carrière que jusques ici il a remplie avec tant d'honneur, il ne me reste qu'à former

[1] Vergl. S. 421. 422. — [2] Vergl. S. 415.

des vœux sincères et ardents pour son prompt et parfait rétablissement. En attendant, il dépendra de lui s'il veut prendre son audience de congé ici, et il peut compter qu'il y sera très bien reçu,[1] et que je ne manquerai pas de faire également à son successeur l'accueil auquel tout ministre de Leurs Majestés Impériales et Royales a droit de s'attendre de ma part.

C'est ce que vous n'oublierez pas de lui insinuer et de lui renouveler, en même temps, les assurances de mon estime à laquelle son absence n'apportera jamais la moindre altération.

Nach der Ausfertigung. Federic.

18962. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION GEISELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 27 avril 1770.

Le Roi, qui a reçu la dépêche du sieur Geiseler du 17 de ce mois, a été surpris d'y rencontrer des insinuations de sa part pour le prochain envoi d'un ministre à la cour de Copenhague.[2] Sa Majesté, qui connaît mieux que personne quand il sera temps d'un pareil envoi à ladite cour, n'a besoin des conseils de qui que ce soit à cet égard, et le sieur Geiseler aurait dû être assez avisé de lui-même pour ne pas s'émanciper à vouloir donner les siens sur cet objet. Il sera donc plus circonspect à l'avenir et se gardera dorénavant de sortir des bornes qu'il lui convient d'observer dans ses rapports.

Nach dem Concept. Federic.

18963. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BLANCHOT A DRESDE.

Potsdam, 28 avril 1770.

Votre dépêche du 23 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, et vous aurez soin de me mander, en son temps, en combien le projet[3] du sieur de Wangenheim[4] et ceux des Français autrefois employés à la régie d'ici, desquels vous venez de me rendre compte, auront été goûtés à la cour où vous êtes, et quel en sera l'effet.

En attendant, il me semble qu'on n'a rien déterminé encore en

[1] Am 29. April befiehlt der König Finckenstein, Vorschläge zu einem Abschiedsgeschenk für Nugent zu machen, und beauftragt ihn am 1. Mai, sein Porträt in Brillanten gefasst im Werth von 2000 Thalern auszuwählen, „désirant de proportionner le présent que je destine au général Nugent, à l'estime particulière dont j'honore ce ministre". — [2] Geiseler befürwortete die Ernennung eines Gesandten, da einzig Preussen und Oesterreich in Kopenhagen durch Legationssecretäre vertreten seien und auch in Berlin ein ausserordentlicher dänischer Gesandter sich befinde. — [3] Zur Wiederherstellung der sächsischen Finanzen. — [4] Früher Oberstlieutenant in preussischen Diensten.

Saxe relativement à une diminution à faire dans les troupes de ce pays,[1] et j'ignore entièrement qu'il y ait, jusqu'à présent, aucune résolution positive prise à cet égard.

D'ailleurs, je ne doute nullement que les affaires actuelles de Pologne n'occasionnent encore bien des dépenses à la cour de Saxe, et qu'elles n'engagent même cette cour à maintes démarches fausses et frivoles dont elle sera la dupe. C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

18964. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 29 avril 1770.

Les succès de la flotte des Russes en Morée dont vous faites mention dans votre rapport du 21 de ce mois,[2] font présumer que leurs armes y seront tout aussi victorieuses qu'elles l'ont été jusques ici en Moldavie et en Valachie, et que cette campagne ne sera pas moins désavantageuse aux Turcs que la précédente. Le temps nous apprendra ce qu'il en sera.

Der König dankt für eine Sendung Lazerolen-Sträucher.

Nach dem Concept.

Federic.

18965. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 29 avril 1770.

Le dernier ordinaire ne m'ayant rien apporté de votre part, je me borne aujourd'hui à vous informer que, selon mes dernières lettres de Vienne,[3] la flotte russe a débarqué en Morée dans deux endroits différents, sans avoir rencontré ni hommes ni vaisseaux qui se fussent opposés à leur entreprise, de manière que 8 vaisseaux ont débarqué d'un côté et 5 de l'autre, pour pénétrer plus avant dans le pays.

Vous trouverez un plus grand détail de ce débarquement dans mes lettres de Venise du 14 de ce mois, dont je vous adresse ci-joint un extrait.

Federic.

Nach dem Concept.

18966. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 29 avril 1770.

J'ai vu, par votre dernière dépêche du 18 de ce mois qui m'est bien entrée, que l'on est déjà instruit là où vous êtes, du dessein de

[1] Vergl. S. 376. — [2] Vergl. dafür Nr. 18965. — [3] Vergl. Nr. 18964.

plusieurs familles protestantes polonaises de s'établir dans mes États,[1] et les instances que l'ambassadeur de Russie vous a faites à cette occasion en faveur des amis de sa cour.[2] Je ne crois pas que, parmi ces protestants, il y ait des sujets de seigneurs polonais attachés à la Russie et que, par conséquent, l'Impératrice honore d'une façon particulière de sa protection. Le plus grand nombre de ceux qui se rendent chez nous, sont ou de la ville de Posen et de son territoire ou des biens du prince Sapieha, de Filehne et de Lissa. J'ignore donc parfaitement qu'il y ait parmi eux des gens appartenants à des gentilshommes polonais bien-intentionnés pour la Russie.

P. S.

Potsdam, 30 avril 1770.

Je suis bien aise d'ajouter encore pour votre information au contenu de mes ordres d'hier que, quoiqu'il n'y ait pas apparence que ceux qui ont charge de ma part de recueillir les protestants polonais qui voudront s'établir dans mes États, toucheront aux terres des seigneurs polonais que vous avez indiquées par votre dépêche du 28 de février passé,[3] vu que la plupart sont situées assez avant dans le royaume, cependant, comme il se pourrait pourtant que quelques-unes appartenantes aux princes Sulkowski[4] fussent du nombre de celles où mes gens se rendront, je viens de leur faire signifier[5] d'apporter, en considération de la recommandation de l'ambassadeur de Russie, tout le ménagement convenable aux biens desdits Princes et d'éviter qu'il n'y soit commis aucun excès de leur part.

Pour ce qui regarde, au reste, le jeune comte Sollohub dont le prince Adam Czartoryski me fait offrir les services, je vous dirai qu'il est trop jeune encore pour être placé comme lieutenant-colonel dans mes troupes,[6] et que, d'ailleurs, je n'ai aucune envie de l'accepter, de sorte que vous n'aurez qu'à remercier, mais cependant par un compliment convenable et poli de ma part, ledit Prince de l'attention qu'il a bien voulu me témoigner par l'offre de ce jeune comte.

Nach dem Concept. Federic.

18967. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 30. April 1770.

Obgleich die nach Eurem allergehorsamstem Bericht vom 17. Martii, welchen Ich erst gestern erhalten, dem Frangopulo von dem Reis-Effendi geschehene Friedensinsinuationes noch nichts wesentliches zu Wieder-

[1] Vergl. S. 422. — [2] Wolkonski bat den König um Anordnungen zum Schutze der Russenfreunde. — [3] Vergl. S. 376. — [4] Fürst August und Anton Sulkowski. — [5] Cabinetserlasse an Graf Hoym und Brenckenhoff, Potsdam 30. April. — [6] Graf Sollohub, etwa zwanzig Jahr alt, war Oberstlieutenant und Flügeladjutant von König Stanislaus.

herstellung der Ruhe enthalten,[1] so ist es Mir dennoch immer sehr lieb zu vernehmen gewesen, dass die Pforte anfängt, auf dergleichen Friedensgedanken zu kommen. Es scheint Mir solches wenigstens so viel zu versprechen, dass am Ende dieses Jahrs oder vielleicht noch währender gegenwärtiger Campagne die Pforte ihr wahres Beste beherzigen und sich um Wiederherstellung des Friedens mit Russland mit rechtem Ernst bewerben dürfte. Inzwischen billige Ich vollkommen die Antwort, welche Ihr gedachtem Reis-Effendi auf seine Insinuationes geben lassen.[2] Insbesondere habt Ihr ganz wohl gethan, dass Ihr ihm keine weitere Avances darüber gemacht habt. Man muss vielmehr die Pforte schlechterdings kommen sehen. Sie hat den ersten Schritt zum Bruch gethan, und es ist dahero nicht mehr als billig, dass sie auch den ersten Schritt zur Wiederherstellung der Ruhe thue. Vermuthlich wird sie nach Eröffnung der diesjährigen Campagne und bei einigen neuen guten Successen, welche man, allem Ansehen nach, von den russischen Waffen zu erwarten hat, gelindere Saiten aufziehen, ihren Stolz sinken lassen und gute Worte geben. Ich wünsche wenigstens solches recht sehr, weil es in allen Absichten das beste für ganz Europa, für Polen und Mich ist.

Der Schluss betrifft die Sendung der Orangen- und Feigenbäume und Weinstöcke (vergl. S. 423).

Nach dem Concept. Friderich.

18968. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 30 avril 1770.

La Porte commence, à la vérité, à sentir le besoin qu'elle a de faire sa paix avec la Russie, mais sa présomption orientale ne lui permet pas encore de faire les premières démarches pour y parvenir. L'extrait ci-joint de mes dernières lettres de Constantinople du 17 de mars,[3] qui ne font que m'entrer, renferme différentes particularités sur ce sujet, qu'en bon et fidèle allié de Sa Majesté l'impératrice de Russie je m'empresse à porter à sa connaissance.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Der Reis-Effendi hatte Zegelin, nach dessen Bericht, durch Frangopulo gebeten, „ihm entweder schriftlich oder durch meinen Dolmetscher mündlich einige directe Propositiones“ für den Frieden zu machen, und zwar sollten diese „im Namen des russischen Hofes“ erfolgen. — [2] Zegelin hatte, nach seinem Berichte, sich bereit erklärt, „mit derjenigen Person, welche die Pforte ernennen würde, in Conférence zu treten. Ich könnte aber nichts schriftliches deshalb übergeben, da ich bereits vorhin verschiedene Mémoires eingegeben (vergl. Bd. XXVIII, 102. 174); noch weniger aber wäre ich autorisiret, von Seiten des russischen Hofes einige Propositiones zu thun.“ — [3] Vergl. Nr. 18967.

18969. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Sandoz berichtet, Paris 20. April, über die Pläne Choiseuls.[1] „Il y avait déjà quelque temps que le duc de Choiseul cherchait à renouer la correspondance interrompue depuis la dernière guerre entre Votre Majesté et cette cour, sans qu'il eût pu trouver un prétexte convenable pour le faire avec succès, quand l'idée d'un commerce, qui avait été discutée entre les deux cours, lui fut suggérée, ce qui lui parut un moyen propre à remplir ses vues.[2] Occupé dès cet instant à le mettre en exécution, on convint bientôt de part et d'autre à un envoi réciproque de ministres accrédités, qui a eu lieu depuis.[3] Le duc de Choiseul estimait qu'en considération des avantages qui résulteraient de ce commerce, et qu'il supposait tenir fort à cœur à Votre Majesté, vous ne refuseriez pas, Sire, d'entrer également dans quelque liaison secrète avec cette cour, et voici quelle était l'idée de ce système. C'est que Votre Majesté aurait donné Sa parole d'observer la plus exacte neutralité dans la guerre que la Russie soutient actuellement, et cela au cas même que la Suède vînt à se déclarer contre la première, ce qu'elle aurait fait indubitablement suivant cet arrangement, si le Duc avait pu porter Votre Majesté à écouter ses idées.[4] . . Le traité de commerce qui était sur le tapis, aurait servi de voile à toute cette négociation, lequel traité ne devait se conclure qu'à mesure que Votre Majesté aurait bien voulu entrer dans les idées de ce ministre. Tel était, à ce que plusieurs personnes m'ont confirmé, le plan qu'il avait imaginé, et qu'il regardait comme bien suffisant pour donner une tablature à la Russie, d'autant plus qu'il espérait, dans ce cas, réunir les Polonais et les opposer encore à cette puissance. Il ne s'inquiétait point de l'Angleterre, qu'il supposait trop absorbée dans ses divisions intérieures pour pouvoir y prendre d'autre intérêt que celui de s'étonner de tout ce complot, et il avait pardevers lui, à ce qu'on prétend, des moyens assurés pour retenir le Danemark dans l'inaction."

Potsdam, 30 avril 1770.

Les projets du duc de Choiseul sont effectivement tels que vous venez de les détailler dans votre dernière dépêche du 20 de ce mois; mais différentes considérations très simples auraient dû lui faire douter de leur succès. Mon alliance avec la Russie et la manière grossière dont ce ministre a prétendu me duper, en me présentant d'abord une belle perspective pour avancer le commerce de mes sujets, et en y mettant tout de suite tant d'entraves que toute cette négociation s'est allée en fumée,[5] et que les choses entre nos deux cours se trouvent justement au même point où elles etaient auparavant, tout cela lui aurait dû faire sentir que je ne consentirais jamais à ses propositions pour le système du Nord, et je ne comprends pas même comment il a pu se flatter seulement que j'entrerais, à cet égard, dans quelque liaison avec sa cour.

Aussi se passera-t-il, selon toutes les apparences, encore bien du temps, avant que ce ministre puisse regagner quelque influence dans ces affaires, quoiqu'il paraisse à présent avoir renoncé entièrement au dessein de molester la flotte russienne dans ses opérations. Quoi qu'il

[1] Vergl. Nr. 18951. — [2] Vergl. Bd. XXVII, 202. 203. — [3] Vergl. Bd. XXVII, 580; XXVIII, 491. — [4] Vergl. Bd. XXVIII, 492. — [5] Vergl. Bd. XXVIII, 491. 492.

en soit, vous ne discontinuerez pas de faire tous vos efforts pour déterrer les autres projets de ce ministre, et vos recherches à cet égard seront d'autant moins infructueuses qu'un esprit aussi turbulent que le sien ne saurait être longtemps, sans en imaginer d'autres.

Nach dem Concept. Federic.

18970. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 30 avril 1770.

Vos dépêches du 17 et du 20 de ce mois viennent de m'être fidèlement rendues; et, vu les attaques fréquentes d'apoplexie dont le duc de Bedford est atteint, il pourrait bien arriver qu'il devienne invalide et soit, par cela même, obligé de sortir du ministère. Supposé cependant que le Roi cédât enfin au cri de la nation, et qu'il créât effectivement un nouveau ministère, il s'agira toujours de savoir si les nouveaux membres ne sont pas partisans du lord Bute ou des torys. Dans l'un et dans l'autre de ces deux cas, on ne doit pas s'attendre à une nouvelle face des affaires britanniques; le même esprit y présidera, et elles resteront dans la même situation où elles sont à l'heure qu'il est.

Au reste, il y a encore deux articles dans vos susdites dépêches sur lesquels je serais bien curieux d'avoir des éclaircissements ultérieurs. Le premier regarde la conduite de Wilkes après son élargissement,[1] et l'autre l'impression que la conduite de l'amiral Elphinstone a faite sur le ministère.[2] Vous aurez donc soin de m'informer, d'un côté, si la détention de Wilkes l'a rendu plus sage et circonspect ou s'il compte de retourner à ses extravagances passées, et, de l'autre, si le ministère britannique ressentira le mécontentement que le susdit amiral lui a donné, ou s'il le regardera avec indifférence, sans le relever davantage.

Nach dem Concept. Federic.

18971. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 2 mai[3] 1770.

Mes ordres immédiats du 22 d'avril dernier[4] vous auront déjà mis à même de désabuser le comte Panin de l'idée flatteuse que, selon votre dépêche du 17 du même mois, ce ministre continue à se former

[1] Vergl. Nr. 18932. — [2] Wie Maltzan, London 17. April, berichtete, hatte Elphinstone einen englischen Officier, der in Halbsold stand und angeblich die Erlaubniss der Admiralität dazu besass, in Dienst genommen. Eine Reclamation der englischen Regierung war zu spät gekommen, da die russische Flotte bereits in See gegangen war. — [3] Vom 1. Mai ein Schreiben an die Churfürstin-Wittwe von Sachsen in den Œuvres, Bd. 24, S. 195. — [4] Nr. 18948.

sur l'impression de mes représentations à faire aux Czartoryski.[1] Ils vous auront appris tous les subterfuges dont ils se sont servis pour se disculper des reproches qu'on met à leur charge; de sorte que je reviens toujours à mon premier avis, que, pour leur faire entendre une fois raison sur cet article, il faut leur montrer les grosses dents. Aussi suis-je très persuadé que, si le comte Panin continue à user de trop d'indulgence vis-à-vis d'eux et à reculer l'exécution du conseil que je lui ai donné,[2] il ne manquera pas d'être la dupe de leurs paroles emmiellées.

D'ailleurs, ce que vous me mandez de l'offre que l'Angleterre a faite de sa médiation pour accommoder les troubles de Pologne,[3] n'a pu que me surprendre beaucoup, et, ces troubles ne la regardant en rien, je ne vois aucun motif à sa médiation. C'est plutôt la guerre contre les Turcs qui décidera foncièrement les affaires de Pologne, et si la Russie y a les succès que, selon toutes les apparences, elle a lieu de s'en promettre, la Pologne sera bien obligée de demander la paix, sans le concours d'aucune autre puissance étrangère.

Enfin, les avantages de la flotte russe en Morée viennent de m'être confirmés.[4] Les troupes qu'elle y a débarquées, se sont rendues déjà maîtres de Misthra, Kalamata, Nisi, Androussa et Glandarita[5] et ont même mis le siège devant le fort d'Amadiah, de sorte qu'on doit également s'attendre à des nouvelles très intéressantes de ces contrées.

Nach dem Concept. Federic.

18972. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 2 mai 1770.

Votre dépêche du 25 d'avril dernier vient de m'être fidèlement rendue. Selon mes lettres de Pétersbourg,[6] le comte Panin, ignorant encore le résultat de vos représentations aux Czartoryski,[7] comptait toujours qu'elles seraient de beaucoup d'utilité, et c'est dans l'attente de l'effet, et non par amitié pour lesdits Princes, qu'il diffère de réaliser les voies de fait contre eux. D'ailleurs il ne voudrait pas les aigrir absolument, parcequ'il conserve toujours l'espoir qu'en se ménageant une porte avec eux, on parviendra encore par leur canal à pacifier les troubles de la Pologne. Il a même parlé sur ces matières d'un ton si assuré qu'il semble par son discours qu'il en prévoit infailliblement l'issue.

Ces lettres ajoutent aussi qu'on avait avis que le roi de Pologne et ses ministres s'étaient tournés du côté de l'Angleterre pour chercher

[1] Vergl. Nr. 18972. — [2] Vergl. Nr. 18775 und 18890. — [3] Vergl. dafür Nr. 18972 und 18973. — [4] Bericht Rohds, Wien 25. April, nach Briefen aus Italien. — [5] Wohl Chalandritza. — [6] Bericht von Solms, Petersburg 17. April. — [7] Vergl. S. 437. Anm. 3.

par ce canal la voie de la pacification. L'affaire doit avoir été entamée à Varsovie avec le sieur Wroughton qui en a écrit à milord Cathcart à Pétersbourg, lequel doit avoir communiqué au comte Panin le plan ébauché avec le susdit ministre d'Angleterre à Varsovie sur lequel on pourrait entamer une pareille négociation, dont on ignore cependant encore le contenu. Pour moi, je suis d'opinion que toutes ces démarches de la cour de Pologne ne sont que de pures intrigues qu'elle fait jouer en Russie dans l'espérance d'amadouer par là cette cour impériale et la rendre plus favorable à ses vues.

Je suis surpris en attendant que cette négociation des Anglais pour faire les médiateurs, dont je ne vous donne avis que pour votre direction seule, ait pu échapper à votre connaissance, et que vous n'en ayez rien pénétré encore, puisqu'elle doit avoir été traitée, quoique avec beaucoup de secret à la vérité, entre le roi de Pologne, ses confidents et les deux ministres susdits d'Angleterre. L'avis susmentionné pourra donc vous servir de voie pour approfondir la réalité de cette nouvelle et éclairer les suites qui en pourront résulter.

Nach dem Concept. Federic.

18973. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 2 mai 1770.

Votre dépêche du 25 d'avril dernier vient de m'entrer, et, si votre calcul est juste, il faut avouer que la cour où vous êtes, n'a rien épargné pour les fêtes du mariage de l'archiduchesse Antoinette. Un million de florins, sans y comprendre la dot, est une somme très forte, et tout ce qu'on lui a d'ailleurs fourni, prouve bien qu'on a voulu mettre tout l'éclat possible dans son voyage.

Quant au séjour de l'Impératrice-Reine à Schönbrunn et Laxenburg, il pourrait bien être interrompu par le voyage que, selon un avis qui vient de m'entrer, cette Princesse a dessein de faire dans les environs de Neustadt. En effet, on me marque qu'elle compte de se rendre à un château de la commanderie du prince Charles de Lorraine dans ces cantons, et, comme je suis très curieux de savoir si cet avis est fondé, vous n'oublierez pas de m'informer de ce qui pourrait vous en être revenu.

En attendant, je ne veux pas vous laisser ignorer que l'Angleterre a tenté de faire agréer sa médiation entre la Russie et la Pologne, et qu'elle a même fait présenter, pour cet effet, un plan au comte de Panin;[1] mais, j'ai appris, en même temps, que ce dernier n'a pas trop applaudi à cette idée, et qu'il a prétendu plutôt qu'on pourrait très bien se passer de cette médiation, puisqu'il était persuadé que les Polonais viendraient eux-mêmes proposer une pacification.[2] Quoi qu'il

[1] Vergl. Nr. 18972. — [2] Bericht von Solms, Petersburg 17. April.

en soit, vous pourrez informer le prince de Kaunitz de cet avis, quoique en grande confidence et pour sa seule direction, afin de ne pas trahir le canal qui me l'a fourni, et vous lui ferez observer, en même temps, que la réponse du comte Panin me faisait soupçonner qu'on aurait bien de la peine de faire agréer à la Russie la médiation de toute autre puissance, et qu'elle n'admettrait plutôt personne pour travailler, ainsi qu'il aurait été à souhaiter, conjointement avec elle à la pacification de ces troubles.

Aussi ceux-ci continuent d'aller toujours le même train. Selon mes dernières lettres de Varsovie,[1] le général-major Suworow vient de battre encore un parti très considérable des Confédérés qui s'étaient rassemblés près de Sendomir, et, après un combat de courte durée, les Confédérés ont été dispersés comme à l'ordinaire, en abandonnant 6 pièces de leurs canons. D'ailleurs, les pluies continuelles ont occasionné des inondations extraordinaires dans les palatinats de Russie et de Podolie. Les chemins, surtout dans cette dernière province, en sont devenus impraticables, et, malgré la saison avancée et l'abondance de l'herbe qui commence à paraître, on doute cependant beaucoup que les armées russes puissent commencer leurs opérations d'aussi bonne heure que leurs commandants s'en étaient flattés. On ajoute de Valachie qu'à l'exemple des Russes, qui font construire des ponts sur le Niester, les Ottomans se préparent à en faire autant sur le Danube, et qu'ils se flattent même de pouvoir passer ce fleuve, avant que le comte Rumänzow pût parvenir à rassembler son armée dans ces environs. J'ai cependant lieu de douter de cette dernière circonstance, et je n'en garantis nullement la vérité ni la vraisemblance.

Au reste, le grand-écuyer comte de Dietrichstein peut compter qu'il sera très bien accueilli à ma cour, ainsi que je vous l'ai déjà marqué précédemment;[2] et comme le général Nugent vient d'annoncer à mon ministre son rappel,[3] sans désigner son successeur, vous tâcherez de pénétrer le sujet qu'on y destine, pour m'informer à peu près de ses talents et de son caractère.

Federic.

Nach dem Concept.

18974. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 3 mai 1770.

Je ne suis point du tout de l'avis de ceux qui, selon votre dernière dépêche du 23 d'avril, supposent au duc de Choiseul le dessein de prolonger la guerre entre la Russie et la Porte. Après toutes les nouvelles qui me reviennent de la situation de cette dernière, il est entière-

[1] Bericht Benoîts, Warschau 25. April. — [2] Vergl. S. 415. — [3] Vergl. Nr. 18961.

ment impossible qu'il puisse persister dans une idée aussi chimérique qui lui donnerait le dernier ridicule et ne saurait entrer dans l'esprit d'un homme tant soit peu raisonnable. Ceux qui lui attribuent, d'un autre côté, quelques vues de médiation, pourraient, à la vérité, avoir plus de raison, mais je suis plus que persuadé que ce ministre ne trouvera jamais moyen de la faire agréer à la Russie.

Au reste, selon des lettres qui viennent de m'entrer,[1] le sieur de La Ballue[2] continue à se trouver dans une situation très défavorable. Il est vrai que jusques ici ses correspondants à Amsterdam ne lui refusent pas encore les avances qu'il exige, et ses lettres de change se soutiennent dans le cours qu'elles ont eu; mais c'est au mois de mai que sera l'époque pour le crédit de la France en Hollande, et comme ce sera alors que cette puissance aura à satisfaire à différents payements dont on ignore jusques ici les moyens qu'elle compte d'employer pour les acquitter, il y a bien des personnes qui appréhendent que le sieur de La Ballue, malgré toutes les avances que sa cour lui a faites, ne soit pourtant obligé de faire banqueroute. Je suis bien aise de vous communiquer ces particularités pour votre direction dans vos recherches.

Nach dem Concept. Federic.

18975. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 3 mai 1770.

Der König bestätigt den Empfang des Berichtes vom 20. April und theilt Cocceji mit, dass General Hordt mit dem Ankauf der Kanonen (vergl. S. 371) beauftragt sei.

Au reste, je suis tout-à-fait de votre sentiment que, malgré tout ce qu'on a voulu ébruiter du contraire,[3] la Suède n'obtiendra jamais, dans les circonstances présentes des finances de la France, un liard en payement des arrérages de cette couronne, et que les notions que l'on a reçues là où vous êtes, sur ce sujet,[4] sont très conformes à la vérité.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Bericht Thulemeiers, Haag 27. April. In der Antwort, Potsdam 3. Mai, wünscht der König das Urtheil zu erfahren, „que l'on porte en Hollande sur la tournure que les affaires parlementaires actuelles en Angleterre pourront prendre avec le temps". — [2] Vergl. S. 406. 434. — [3] Vergl. Nr. 18915. — [4] Wie Cocceji berichtete, hatte das französische Ministerium die Verhandlungen auf günstigere Zeiten verschoben, „sous prétexte du dérangement des finances".

18976. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 4 mai 1770.

Ayant lieu de présumer que le général Nugent sera bien aise d'obtenir sans délai son audience de congé,[1] je veux bien la lui accorder ici à Potsdam dimanche prochain, 6 de ce mois. Vous aurez donc soin de l'en informer à temps, afin qu'il puisse faire ses arrangements en conséquence et se présenter ce jour-là à Sanssouci, à l'heure accoutumée, en renvoyant jusques à son retour à Berlin de lui remettre le présent que je lui ai destiné,[2] avec ses lettres de récréance.

J'attends pour cet effet et en conformité de votre rapport d'hier ces dernières incessamment à ma signature.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

18977. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

[Potsdam] 4 mai 1770.

Junck berichtet, Danzig 29. April, dass 10 an ihn adressirte Geldfässer[3] ihm von der dortigen Post nicht ausgeliefert seien, „unter dem Vorwande, sie müssten die Danziger Vorrathskammer passiren und von derselben besichtiget werden". Zwar sei im letzten Kriege eine derartige königliche Verfügung, alle Geldsendungen betreffend, auf Bitten des Magistrats ergangen, von dem früheren Generalpostmeister Graf Stanislawski aber auf Vorstellung des preussischen Residenten für die „preussische Residentur" aufgehoben worden.

Le procédé ... que, selon le rapport ci-joint en original de mon résident de Junck, le bureau des postes à Danzig, à l'instigation du magistrat, s'est permis de tenir à l'égard de certaines sommes d'argent que j'ai fait adresser au premier, exige des remontrances plus sérieuses et énergiques, et vous n'aurez rien de plus pressé que d'en porter des plaintes tant au bureau général des postes en Pologne qu'au magistrat de Danzig et d'insister sur un prompt redressement de ce grief, conformément aux ordres que le défunt grand-maître des postes de Pologne, comte Stanislawski, a donnés ci-devant à cet égard.

Comme il m'importe infiniment que ces sommes soient délivrées, sans le moindre délai, entre les mains de mon susdit résident, sans être visitées auparavant, vous n'oublierez pas de mettre tout le nerf possible dans les représentations à faire à cet égard, et de les communiquer au sieur de Junck pour sa direction ultérieure.[4]

Federic.

Nach Abschrift der Ministerialkanzlei (Extract). Die Ausfertigung liegt nicht vor.

[1] Vergl. Nr. 18961. — [2] Vergl. S. 447. Anm. 1. — [3] Die Sendung enthielt zwei Raten der Subsidiengelder. Vergl. S. 378. 432. — [4] Die demgemäss im Ministerium aufgesetzten Erlasse an Benoît und Junck, sowie das Schreiben an den Danziger Magistrat sind Berlin 5. Mai datirt.

18978. AN DEN WOIWODEN VON SMOLENSK FÜRST SAPIEHA IN DRESDEN.

Extract für die Cabinetsvorträge: Der Woiwode von Smolensk, Fürst Sapieha in Dresden, bittet, mit der Begründung, dass der Urheber der an den preussischen Dragonern verübten Mordthat[1] gefangen sei, „ihm das vor Entdeckung gedachten Thäters genommene, wovon er nicht anzeiget, worinnen es bestehet, allergnädigst retradiren zu lassen".

Potsdam, 5. Mai 1770.

Eine östreichsche Antwort.[2]

Friderich.

Nach der eigenhändigen Weisung des Königs auf dem „Extract".

18979. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 6 mai[3] 1770.

Vos deux rapports d'hier et d'aujourd'hui m'ont été fidèlement remis, avec la dépêche de mon ministre d'État de Rohd,[4] qui se trouvait jointe à ce dernier, et qui renfermait une autre de la part du major de Zegelin à Constantinople.[5]

Je ne m'arrêterai aujourd'hui qu'au contenu du premier, sur lequel je ne vous dissimulerai point que l'idée de donner au baron de Cocceji à Stockholm le sieur de Borcke pour successeur,[6] m'est tout-à-fait échappée, de sorte que je n'en ai effectivement pas sonné le moindre petit mot à ce dernier à son séjour d'ici.[7] En attendant, il paraît assez, par la réponse qu'il vous a faite,[8] qu'il n'a nulle envie de ce poste, et comme je ne prétends pas le lui confier malgré lui, vous tâcherez de trouver un autre sujet capable à remplir le poste de Suède, et, en tout cas, je crois que le baron de Goltz pourrait bien ne le pas refuser.[9]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. S. 431. — [2] Vergl. Bd. VIII, 319; XI, 345. 361. 362. — [3] Vom 6. Mai ein Schreiben an Fouqué in den Œuvres, Bd. 20, S. 168; an Hoditz ebenda, Bd. 20, S. 225. — [4] D. d. Wien 1. Mai, vergl. S. 461. — [5] D. d. Konstantinopel 3. April. — [6] Vergl. S. 382. — [7] Vergl. S. 382. — [8] „Que, Votre Majesté lui ayant enjoint de se rendre sans délai à son poste de Dresde, il avait lieu de croire qu'Elle avait changé d'idée à cet égard, d'autant plus que les arrangements qu'il avait pris, avec le consentement de Votre Majesté, pour se marier dans un an d'ici, ne lui permettraient pas d'entreprendre un voyage aussi éloigné dans le moment présent." — [9] Am 13. Mai schreibt der König an Finckenstein: „Quelque avantageux que soit le témoignage que, selon votre rapport d'hier, le grand-chancelier a rendu au réferendaire de Schlabrendorff, j'ai cependant mes raisons de ne le point agréer pour le poste qu'il s'agit de remplir. Tout autre sujet me sera plus agréable."

18980. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 20. April, dass der Argwohn der russischen Regierung gegen Oesterreich durch die soeben eingegangenen Nachrichten gesteigert worden sei: „que la cour de Vienne faisait défiler du côté de la Hongrie beaucoup plus de troupes qu'il ne paraissait qu'elle aurait besoin à la garde de ce pays-là, et que sur les frontières de la Transylvanie contre la Valachie elle établissait des magasins pour un corps de 40000 hommes. Le comte Panin balance s'il doit regarder ces avis comme absolument authentiques, parceque le prince Golizyn, ministre de Russie à Vienne, l'a prévenu qu'il ne devait pas se mettre en peine, si de pareils bruits devaient lui revenir; qu'à la vérité les Autrichiens rassembleraient des troupes et établiraient des magasins sur leurs frontières, mais que le nombre des unes et la quantité des autres ne seraient de beaucoup pas si importants qu'on voulait le faire accroire, et que cela ne se faisait que dans la vue de prendre des précautions contre les sujets grecs et protestants de ces pays, dont on se défiait dans les circonstances présentes où le voisinage des Russes inspirait des sentiments de rébellion à ceux de la même confession qui vivaient sous la domination des Turcs. Dans l'incertitude où l'on se trouve ici par ces doubles avis, le comte Panin espère que Votre Majesté serait en état de lui dire ce qu'il en doit croire. . . . On s'imagine ici que les Autrichiens se préparent à pouvoir offrir une médiation respectable, dans le cas que les succès de la campagne prochaine devaient conduire les Russes au delà du Danube."

Solms berichtet, dass Panin ihm gegenüber die angebliche Absicht Josephs II. erwähnt habe, mit den Königen von Preussen und von England über die Fortschritte der Russen Rücksprache zu nehmen; auf die Mittheilung davon habe aber Choiseul dieses Vorhaben aufs äusserste bekämpft und erklären lassen: „que, si Sa Majesté Impériale s'adressait à ces deux monarques, elle perdrait toute la confiance de la cour de France, et que Sa Majesté Très-Chrétienne trouverait moyen de rompre le projet de mariage du Dauphin avec l'Archiduchesse." Panin meint, dass Joseph II. die Zusammenkunft in Böhmen zur Rücksprache benutzen werde.

Potsdam, 6 mai 1770.

Votre dépêche du [20] d'avril dernier m a été fidèlement rendue. La[1] cour de Russie n'est point au fait de la cour de Vienne. Il n'a point été question d'une médiation armée, jamais l'Empereur ne m'en a parlé ni fait parler; mais les brouilleries qu'il [y] a eu entre les Autrichiens et les Français, ont été causées par la duchesse de Parme qui a voulu culbuter le ministre de son mari, protégé par la France.[2] Les Français ont agi vis-à-vis de cette Princesse avec trop de vivacité, l'Impératrice en a été piquée,[3] et ce n'est qu'en considération du mariage de la Dauphine que l'affaire s'est passée en douceur.

D'ailleurs l'Empereur n'a d'influence directe dans cette cour que sur le militaire et quelque peu, mais très peu, en fait de finances; le prince Kaunitz s'est réservé à lui seul la politique, et je sais de science certaine que l'Empereur n'ose pas s'en mêler.

Pour ce qui est du corps que les Autrichiens ont envoyé en Transylvanie, l'augmentation ne consiste qu'en 7 de leurs troisièmes bataillons

[1] Diesem und den beiden folgenden Absätzen, bis zu den Worten „du côté des Autrichiens", liegt eine eigenhändige Niederschrift des Königs zu Grunde. — [2] Du Tillot, Marquis de Felino. — [3] Vergl. S. 142. 400 und 406.

et 2 régiments de cavalerie, et je suis tout-à-fait du sentiment de leur ministre qui est à Vienne, qui leur en a expliqué la véritable raison. Je ne vous dissimulerai pas cependant que, si les Autrichiens avaient le choix des voisins, ils aimeraient mieux garder les Turcs sur les frontières de la Hongrie que d'y voir les Russes, et comme je ne suis aucunement dans leur confidence, il m'est impossible de dire ce qu'ils feront ou ne feront pas pour éviter ce nouveau voisinage; mais comme la modération de l'impératrice de Russie et ses sentiments pacifiques me sont connus, je n'ai pas seulement pensé à ce qui pourrait se faire du côté des Autrichiens.

J'étais sur le point de finir ici cette dépêche, mais des lettres très intéressantes qui viennent de m'entrer de Constantinople, en date du 3 d'avril, [1] m'engagent à vous en communiquer la substance dans l'extrait ci-joint, en vous renvoyant pour le détail à ce que mon major de Zegelin vous en a déjà marqué immédiatement. Il paraît par les particularités y contenues que les troubles actuels entre la cour où vous êtes, et la Porte s'acheminent à un accommodement. Cette dernière désire au moins déjà de savoir à quelles conditions la Russie y veut donner les mains, [2] et comme il convient de battre le fer, tandis qu'il est chaud, vous ne sauriez mieux faire que de presser le comte Panin de répondre à ces premières ouvertures le plus tôt possible. Pour l'y encourager d'autant plus, vous n'avez qu'à lui faire observer que cette négociation ne saurait arrêter ou retarder en rien les opérations des armées russiennes, que, bien au contraire, celles-ci continueraient toujours d'aller leur train, jusques à ce que la première ait pris plus de couleur, et que les Ottomans se seraient expliqués plus clairement sur leurs véritables intentions; qu'enfin c'étaient toujours les Turcs qui avaient demandé les premiers la paix, et qu'en profitant de leurs premières ouvertures, on pourrait peut-être parvenir, au milieu ou à la fin de cette campagne, à une solide pacification.

D'ailleurs, le cadilesker [3] Murad Mollah a, à la vérité, fait connaître, en même temps, que peut-être la cour de Vienne ferait encore cette année une diversion aux Russes en faveur de la Porte, en ajoutant cependant qu'à son avis c'était plutôt à souhaiter qu'à espérer. Mais j'avoue que j'ai beaucoup de peine à me persuader que cette cour hasarde une pareille démarche, qui ne saurait que prolonger la guerre. Quoi qu'il en soit, comme l'interprète de la Porte [4] s'est expliqué à peu près sur le même ton, il me semble que cet avis ne doit pas être

[1] Vergl. Nr. 18979 und 18983. — [2] Wie Zegelin berichtete, hatte der Reis-Effendi zu Frangopulo geäussert: wolle der König „bei dem russischen Hof anfragen lassen, auf was für Conditions dieser Hof den Frieden mit der Pforte zu machen gedächte, und die Antwort sodann der Pforte communiciren, so würde ihr solches sehr lieb sein, jedoch ohne dabei die Pforte zu compromittiren, als wenn diese um den Frieden gebeten". — [3] Oberrichter. — [4] Karadscha.

négligé, et qu'il mérite, au contraire, quelque considération pour approfondir ce qui en est.

C'est donc avec la dernière impatience que j'attends votre rapport sur cette dépêche, et vous n'oublierez pas de me communiquer, le plus tôt possible et dans le plus grand détail, de quelle manière le comte de Panin se sera expliqué sur tout ce qui en fait l'objet.[1]

Nach dem Concept. Federic.

18981. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 6 mai 1770.

Votre dépêche du 28 d'avril dernier ne renferme rien qui exige quelque instruction, et je me borne aujourd'hui à vous en accuser la réception.

Rohd wird, nach dem Bericht von Solms, Petersburg 20. April, von den militärischen Maassnahmen der Oesterreicher in Ungarn und Siebenbürgen, sowie von den Beweggründen, die sie nach Ansicht Golizyns leiten, unterrichtet (vergl. Nr. 18980).

J'ai chargé mon susdit ministre à Pétersbourg[2] de déclarer au comte de Panin que, selon mes avis, toute l'augmentation que la cour où vous êtes, envoyait dans les pays susmentionnés, ne consistait qu'en 7 de leurs troisièmes bataillons et 2 régiments de cavalerie, et que j'étais tout-à-fait du sentiment de ceux qui ne l'attribuaient qu'à une simple précaution et défiance contre les sujets grecs, ainsi que ce ministre en avait été déjà averti lui-même.

Vous n'oublierez pas d'informer le prince de Kaunitz de l'ombrage que la cour de Russie paraît avoir pris, en cette occasion, des arrangements de sa cour, tout comme de la manière dont j'ai tâché de la rassurer sur ce sujet; mais vous aurez soin de ne faire l'un et l'autre que par manière de conversation.

P. S.

Mes ordres immédiats de ce matin étaient déjà expédiés, lorsque votre dépêche du 1er de ce mois me fut rendue,[3] avec les lettres de mon major de Zegelin à Constantinople. Il s'agit effectivement dans ces dernières de quelques paroles de paix que la Porte a fait porter à ce ministre, mais elles sont encore extrêmement vagues, et l'on se borne à reconnaître le besoin qu'on a du retour de la paix, en désirant que la Russie s'explique la première sur les conditions.[4]

Quoi qu'il en soit, j'en conclus que c'est tout de bon que la Porte pense au rétablissement de la tranquillité, et qu'elle est toute disposée d'y donner les mains; de sorte que vous n'avez qu'à insinuer au prince de Kaunitz que, si sa cour voulait faire offrir sa médiation, à l'heure

[1] Am 6. Mai sendet der König obigen Erlass an Finckenstein, mit dem Befehl, ihn Dolgoruki zuzustellen, der sich zur Uebermittlung erboten hatte. — [2] Vergl. Nr. 18980. — [3] Vergl. Nr. 18979. — [4] Vergl. S. 460. Anm. 2.

qu'il est, à la Porte, elle en aurait la meilleure occasion, et que toutes les apparences y étaient qu'elle serait très bien accueillie. D'ailleurs, je doute fort que le sieur de Zegelin ait communiqué quelque chose de ces dispositions de la Porte au sieur Thugut; vous aurez plutôt appris par la lettre particulière qu'il me marque vous avoir adressée, que, selon des avis qui lui étaient revenus, ce dernier avait dépêché, le 27 de mars, dans le plus grand secret un courrier à sa cour, de sorte que vous tâcherez d'approfondir si ses dépêches sont relatives à cet objet et en quoi les propositions de la Porte consistent proprement.

Au reste, un des ministres de la Porte a fait connaître au mien que peut-être la cour où vous êtes, ferait, encore cette année, une diversion aux Russes, et, quoiqu'il ait ajouté qu'il le souhaitait plus qu'il n'osait l'espérer,[1] il est cependant bien singulier que l'interprète de la Porte a tenu les mêmes propos,[2] de sorte que cet avis n'est pas tout-à-fait à négliger, mais mérite bien votre attention pour approfondir et me marquer ce qui en est.

Federic.

Nach dem Concept.

18982. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM ÖSTERREICHISCHEN GESANDTEN NUGENT.

[Sanssouci, 6. Mai 1770.][3]

Nugent berichtet an Kaunitz, Wien 25. Mai,[4] über seine Abschiedsaudienz bei dem König: „Il m'a reçu d'abord avec les plus fortes marques d'amitié et, en m'embrassant, me fit un compliment des plus gracieux pour me témoigner ses regrets sur mon départ; il s'est ensuite assis et me fit prendre place auprès de lui.

Il commença la conversation par me dire combien il se trouve heureux de ce que la bonne harmonie entre les deux cours et la confiance qu'il a dans la façon de penser de Leurs Majestés Impériales, lui fait espérer de pouvoir passer le reste de ses jours paisiblement. Je l'ai fortement assuré des sentiments de nos augustes maîtres à cet égard.

»Dans notre partie de l'Europe,« me dit-il, »nous sommes tranquilles, mais qui sait si Choiseul, par son étourderie, ne suscite encore quelques nouveaux troubles? Mais je connais trop bien votre cour, elle ne se réglera jamais sur les vues des autres.«

Je lui ai dit que le jugement de Sa Majesté était très juste à l'égard de notre cour, et que, pour la tranquillité publique de notre partie de l'Europe, elle dépendait actuellement de Leurs Majestés Impériales et de lui.

Sur quoi, il m'assura qu'on le trouverait toujours très disposé à entretenir la bonne intelligence qui subsiste entre les deux cours. Il

[1] Vergl. S. 460. — [2] Vergl. S. 460. — [3] Für die Datirung vergl. Nr. 18976. — [4] Nugent hatte am 10. Mai Berlin verlassen.

me fit ensuite l'éloge de ces grandes vertus et des brillantes qualités dont notre auguste souveraine est douée, de sa fermeté dans les différents revers qu'elle avait essuyés, et de cette bienfaisance qui la caractérise.

En parlant de Sa Majesté l'Empereur, il s'est servi des termes les plus forts pour exprimer la haute idée qu'il avait de lui; il admirait particulièrement dans ce monarque cet amour filial et l'attachement respectueux qu'il témoigne avoir pour son auguste mère, ajoutant:

»Ce Prince possède toutes les qualités propres à former un très grand homme, il a un fonds de cette noble ambition qui excite aux grandes entreprises; il se retient encore; en attendant, l'homme qu'il a chargé de ses arrangements militaires,[1] y réussit parfaitement, tout se perfectionne de jour en jour, et son armée est telle aujourd'hui que la maison d'Autriche ne s'en est jamais vu de semblable. L'on établit chez vous de l'ordre dans les finances, vous payez vos dettes, vous avez un ministère bien composé. La politique du prince de Kaunitz est simple, mais elle est très profonde; c'est le plus grand homme d'État qu'on a eu depuis longtemps en Europe. Tout cela, mis ensemble, me fait envisager la puissance de la maison d'Autriche actuellement beaucoup plus solidement établie qu'elle n'a jamais été. Laissez écouler encore quelque temps, et vous verrez comme l'Empereur éclatera. Il a vu dans ses voyages des belles provinces qui ont appartenu à sa maison, mais il m'a rassuré sur la Silésie.«[2]

Après quoi, il est tombé, comme naturellement, sur la situation géographique de l'un et de l'autre État, disant combien il est inconvénient d'avoir ses provinces entrecoupées et si séparées l'une de l'autre. »Par exemple,« me dit-il, »la Bavière serait beaucoup de votre convenance; cela ferait un arrondissement, et cette maison va s'éteindre.«

Je lui répondais que, quoique j'étais persuadé que Sa Majesté l'Empereur n'envahira jamais les États d'autrui, j'étais aussi en même temps convaincu qu'il soutiendra toujours ses droits légitimes avec toute la fermeté possible: que je n'ignorais pas, en cas que la maison de Bavière vînt à s'éteindre, qu'il en retombait plusieurs fiefs à celle d'Autriche.

»Oh, pour ceux-là,« me dit-il, »personne ne vous les disputera.«

Il revint encore aux provinces qui ont appartenu à la maison d'Autriche, et, en parlant de la Lorraine et de l'Alsace, il formait un plan d'opération militaire pour la conquête de l'une et de l'autre, disant que ce serait l'affaire de deux campagnes. Des objections que j'ai faites à son plan, le fi[ren]t entrer avec chaleur dans un détail circonstancié des arrangements qu'il y aurait à prendre relativement à son projet, et [il] finissait en disant:

»Je vois bien que vous n'approuvez pas mon plan, mais que pensez-vous de l'Italie? Vous avez déjà le Mantouan, le Milanais et

[1] Lacy. — [2] Vergl. S. 42. 53.

la Toscane, les États du duc de Modène vous reviennent. Si vous y ajoutiez Parme et Plaisance, avec quelque chose de l'État de Venise, vous auriez un arrondissement très convenable.«

Je lui répondais qu'il n'y aurait rien de si aisé que de s'arrondir, si les souverains auxquels ces États appartiennent, et nos voisins voudraient bien s'y prêter. »Mais, Sire,« lui dis-je, »je pourrais bien faire un arrondissement pour Votre Majesté — sauf toujours la complaisance de vos voisins — qui ne serait pas si difficile à exécuter. Si l'on tirait une ligne des frontières de la Prusse par Graudenz, Thorn, Posen jusqu'à Grand-Glogau, ce qui serait entre cette ligne et la mer, conviendrait fort à Votre Majesté, et la communication d'une grande partie de vos États serait établie. En prenant, avec cela, l'évêché de Warmie, qui se trouve enclavé dans le royaume de Prusse, l'arrondissement se compléterait.«

Il ne répondit rien sur ce que je venais de dire, mais devint un peu pensif; après quoi il me dit en souriant:

»Tout cela est bon pour le discours, mais je vous dirai quelque chose sur laquelle il faut me garder le secret. Dites à Leurs Majestés Impériales et au prince de Kaunitz seul que j'ai des avis certains de Constantinople que les Turcs soupirent après la paix, et que la Porte accepterait volontiers la médiation de votre cour.[1] Pour moi et l'Angleterre, nous sommes alliés de la Russie. La France est l'amie intime de la Porte et en grande partie cause de la guerre. Votre cour est, à la vérité, alliée de la France, mais il n'y a qu'elle qui pourrait faire la paix, car si elle voudrait agir, mais fortement, à Constantinople, elle obligerait les Turcs à un accommodement. En cas qu'on voudrait se servir de moi pour la correspondance avec la cour de Russie, je m'en chargerais avec plaisir, mais il faut ménager beaucoup les termes avec cette Princesse, car c'est une forte dose de vanité qui fait le fond de son caractère.«

Après l'avoir assuré que je rapporterais fidèlement à mes souverains et au prince de Kaunitz seul le secret dont il m'a bien voulu faire le dépositaire, il continua ainsi:

»Je sais bien que vous ne voulez pas avoir les Russes pour voisins.«

»Ni Votre Majesté non plus,« répliquai-je.

»Nous n'avons tort l'un et l'autre,« me dit-il, »mais tout cela s'arrangerait. L'on m'a écrit de Pétersbourg que vous voulez entrer dans la médiation à main armée, et que vous rassembliez un corps de troupes en Transylvanie pour cet effet, mais je les ai désabusé sur cet article, puisque je sais qu'il n'y a que quelque peu de bataillons qui ont l'ordre d'y marcher.«[2]

[1] Vergl. S. 460 und 461. Ueber die Bereitwilligkeit der Pforte, die österreichische Vermittlung anzunehmen, ist nichts in dem Berichte Zegelins, Konstantinopel 3. April, gesagt. — [2] Vergl. Nr. 1898o.

Je répondais: »Votre Majesté sait combien peu nous nous sommes mêlés de toutes les brouilleries qui ont agité différentes parties de l'Europe depuis la dernière paix, et quoique je n'ai rien eu de ma cour touchant les matières dont Elle me fait l'honneur de parler, j'ose pourtant L'assurer que nous ne nous ingérerons pas non plus à présent dans une médiation entre les Russes et les Turcs, sinon que l'une et l'autre de ces puissances n'en fasse la réquisition convenablement. L'exacte neutralité que ma cour a tenue depuis le premier commencement de ces troubles, la met à l'abri de tout soupçon de partialité, et je suis persuadé qu'il n'y aurait que des circonstances très graves qui pourraient obliger Leurs Majestés Impériales à changer la conduite qu'elles ont tenue jusqu'à présent. Et pour ce qui regarde la marche des troupes en Transylvanie, peut-être l'a-t-on trouvé nécessaire pour faire respecter nos frontières.«

Le Roi reprit la parole pour me faire le détail des grands avantages que les Russes ont eus pendant cette guerre, et [de] l'heureuse situation de leurs affaires tant en Moldavie que dans la Morée,[1] disant que les Turcs seront obligés de demander la paix à tel prix que ce soit.

Je lui ai dit qu'il savait mieux que personne combien peu de chose qu'il fallait pour changer la face d'une guerre, que d'ailleurs les ressources des Turcs étaient bien plus considérables que celles des Russes.

Il continua toujours à relever avec exagération leurs avantages et paraissait fort zélé pour la cause des Russes. L'affectation et l'emphase avec laquelle il s'énonçait, m'a fait soupçonner que, s'il a eu des avis certains de Constantinople qu'on y désire la paix, il pourrait bien en avoir eu aussi de Pétersbourg pour le même objet.

Ses discours roulaient ensuite sur des matières indifférentes et sur sa dernière maladie.[2] Il m'a chargé des compliments les plus affectionnés pour Leurs Majestés Impériales et me congédia avec les mêmes marques d'amitié avec lesquelles il m'a reçu.

Au reste, sa constitution a beaucoup souffert par son dernier accès de goutte, et je ne crois pas qu'il pourrait soutenir une seconde attaque comme celle qu'il vient d'essuyer.“

Nach der Ausfertigung im K. und K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv zu Wien.

---

18 983. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 7. Mai 1770.

So fängt denn doch nunmehro nach Eurem Bericht vom 3. April die Pforte ordentlich an einzusehen, wie nöthig ihr die baldige Wieder-

[1] Vergl. S. 453. — [2] Vergl. S. 411.

herstellung des Friedens mit Russland sei und wie wenig sie sich von fernerer Fortsetzung des Kriegs zu versprechen habe.[1] Mir ist solches sehr lieb zu vernehmen gewesen, und Ich habe keinen Anstand genommen, den ganzen Inhalt Eures Berichts, insoweit er die Friedensäusserungen der Pforte betrifft, nach Russland zu communiciren und, so viel möglich, die russische Kaiserin zu bewegen, sich darauf in eine ordentliche Unterhandlung mit der Pforte einzulassen.[2] Durch dieses Hin- und Herschreiben gehet aber immer ein Monat Zeit darauf, und es können leicht noch mehrere Wochen verstreichen, ehe Ich von Ihro Kaiserl. Majestät darauf genommenen Entschliessung benachrichtiget werde. Russland wird sich überhaupt mit dieser Antwort nicht übereilen. Bis dahin ist ihm das Glück der Waffen immer günstig geblieben, und es stehet dahero zu vermuthen, dass es den Erfolg seiner diesjährigen bereits angefangenen Operationen ebenfalls noch abwarten wolle. Einmal ist inzwischen zur Wiederherstellung des Friedens das Eis gebrochen, und es ist wenigstens einige Hoffnung vorhanden, dass vielleicht noch vor Ende der diesjährigen Campagne dieses Friedensgeschäfte zur Vollkommenheit gebracht werden könne.

Hättet Ihr Gelegenheit, der Pforte unter der Hand zu erkennen geben zu lassen, wie das Haus Oesterreich hierbei durch seine Vermittlung derselben sehr nützliche Dienste leisten könnte, so würde solches so übel nicht sein; jedoch müsset Ihr bei dieser Insinuation alle nur ersinnliche Vorsicht gebrauchen, damit die Pforte nicht dereinst aus Unbedachtsamkeit sagen könne, dass Ich ihr angerathen habe, sich um die Vermittlung des wienerschen Hofs zu bewerben. Lieb soll es Mir immer sein, wenn auf eine oder die andere Art der Friede je eher je lieber hergestellet wird. Der Pforte eigenes Interesse erfordert solches, und, je länger sie zaudert, um solchen zu erhalten, je schlimmer und härter werden die Bedingungen werden, unter welchen man solchen wird eingehen wollen.

Uebrigens möchte Ich wohl wissen, ob die Türken nicht bedacht sind, näher nachzuforschen und zu untersuchen, wo eigentlich der Fehler steckt, dass ihre Sachen so übel ausgeschlagen sind, und was für Mittel nöthig sein möchten, um solche wieder in Ordnung zu bringen, oder ob sie wirklich so einfältig sind, dass ihnen dergleichen Gedanke gar nicht einfällt. Ihr werdet Mir hierüber die erforderliche Auskunft zu geben nicht ermangeln, und Ich erwarte darüber nächstens Euren Bericht.

Der Schluss betrifft die Sendung von Orangen- und Feigenbäumen und Weinstöcken.

Nach dem Concept. Friderich.

---

[1] Vergl. dafür S. 460 und 461. — [2] Vergl. Nr. 18980.

18984. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 7 mai 1770.

Je ne suis point surpris de la distribution que le duc de Choiseul, selon votre rapport du 27 d'avril dernier, a faite des différents postes dans l'étranger.[1] L'expérience de tous les temps a prouvé que les ministres ne placent jamais dans leurs départements que des personnes qui leur sont entièrement attachées. Mais tout cela n'est que momentané, et la Fortune de ces subalternes s'évanouit avec celle de leurs supérieurs, et dès que ceux-ci perdent leur crédit et sont culbutés, les autres éprouvent ordinairement le même sort et sont chassés par les nouveaux ministres en place.

D'ailleurs, j'ai lieu de juger, par différents avis qui me sont entrés, que, d'un côté, la Suède sera bientôt dégoûtée des délais continuels que la France apporte à satisfaire une fois à ses promesses tant de fois réitérées à l'égard des subsides,[2] et que, de l'autre, la Porte commence également à sentir qu'elle a été très mal conseillée par la France dans la guerre contre la Russie,[3] et qu'elle pourrait bien en prendre occasion de se brouiller entièrement avec cette couronne.

Der Schluss betrifft die Anweisung von Geldern für die ausserordentlichen Ausgaben anlässlich der Vermählung des Dauphins.

Nach dem Concept.

Federic.

18985. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 7 mai 1770.

Vos deux dépêches du 24 et du 27 d'avril dernier me sont entrées à la fois, et vous avez parfaitement bien fait, selon la première, d'informer vos amis de l'opposition de la nouvelle lâcheté du ministère britannique vis-à-vis de la France au sujet de l'affaire du pavillon.[4]

D'ailleurs, tout ce que vous me marquez des affaires de Boston,[5] m'a bien l'air d'une révolte formelle, mais je serais bien curieux de savoir si, indépendamment de cela, le ministère pourra se soutenir ou si, à la fin, il ne sera point ébranlé par les différents coups que le parti de l'opposition lui porte. Je n'ai pas assez de connaissance des

[1] Sandoz berichtete, dass Choiseul seit langem die Abberufung von Durfort aus Wien (vergl. S. 429) geplant habe, in der Ueberzeugung, „que cet ambassadeur ne lui était pas attaché. Le duc de Choiseul ne peut, en ce cas, que s'applaudir des différentes missions qu'il vient de distribuer dernièrement, puisqu'elles sont toutes remplies par des personnes qui lui sont absolument dévouées.“ — [2] Vergl. Nr. 18975. — [3] Bericht Zegelins, Konstantinopel 3. April. — [4] Die englische Regierung hatte sich zu der Erklärung verstanden, dass ihr Officier schuldig sei (vergl. S. 135 und 280). — [5] Maltzan berichtete, London 24. April, über einen blutigen Zusammenstoss zwischen Bürgern und Soldaten am 5. März; auf Verlangen der Bürgerschaft wurde die Garnison aus Boston zurückgezogen.

différents appuis de l'un et de l'autre parti pour en juger, et comme vous en serez mieux au fait, vous n'oublierez pas de me dire ce que vous en présumez.

Federic.

Nach dem Concept.

18986. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 7 mai 1770.

Ma chère Nièce. Vous prenez, ma chère enfant, plus de part à la santé du vieil oncle qu'il n'en mérite;[1] plus qu'on avance en âge, moins que l'on vaut, l'on fait journellement des pertes jusqu'à ce qu'à la fin il n'y ait plus rien à perdre, alors les vers dévorent les restes de la dépouille. Mais, ma chère enfant, ces réflexions lugubres d'un vieillard ne sont pas faites pour les grâces de votre jeunesse, il ne faut vous entretenir que de choses agréables et riantes. Je vous dirai donc que je me suis rappelé que vous aimez le jeune vin de Hongrie, et que j'ai sitôt fait partir une petite provision pour votre cave; je sais qu'il vous soit agréable, que vous le buviez avec plaisir, et qu'il serve à votre consolation, qui me touche plus que la mienne propre.

Les ventres de nos Princesses enflent journellement,[2] et avec un peu de patience, ma chère, vous serez instruite de ce que nous aura produit un ouvrage de neuf mois.

Nous exerçons ici à force; vous savez que c'est[3] une épidemie qui règne ici tous les printemps, qui cependant a son terme marqué, et qui finit au commencement de juin.

Les flottes russes, dont vous me parlez, ont fait une descente dans l'ancienne Attique,[4] mais selon toutes les apparences la paix interviendra au milieu de cette campagne, car les Turcs, découragés par leurs mauvais succès, pensent sérieusement à terminer une guerre qui, à la longue, pourrait leur devenir fatale.[5] Enfin, ma chère enfant, je vous dis tout ce que je sais, mais je ne vous dirai jamais assez combien je vous aime, combien je vous chéris, et combien je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Mes compliments à votre héroine, la Danckelman, qui a triomphé de la petite-vérole par attachement pour votre personne.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

---

[1] Die Prinzessin sprach, Haag 30. April, ihre Freude über die völlige Wiederherstellung des Königs aus. [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [2] Vergl. S. 443. — [3] Vorlage: „cet". — [4] Vergl. S. 453. — [5] Vergl. S. 460 und 461.

18987. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 8 mai 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 24 avril dernier. L'avis qu'elle renferme, entre autres, que les Hollandais ont déjà placé autour d'un million de florins en Suède, me fait souhaiter de savoir si cette somme qui vient d'être versée dans les fonds de ce royaume, fait effectivement sensation là où vous êtes, dans la circulation du numéraire ou si, malgré cela, on n'y aperçoit guère jusqu'à présent du changement à cet égard. Vous prêterez donc attention à cet objet et aurez soin, pour satisfaire ma curiosité, de me communiquer toutes les notions que vous pourrez acquérir là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

18988. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 8 mai 1770.

Je suis très content de la manière dont vous vous êtes acquitté de mes commissions, tant auprès du prince Dolgoruki qu'auprès du général Nugent, et dont vous venez de me rendre compte par votre rapport d'hier.[1]

Mais, comme je viens d'apprendre, en même temps, que le prince de Dietrichstein est déjà arrivé à Berlin,[2] et que j'ai lieu de présumer qu'il ne tardera pas de s'adresser à vous pour savoir le jour que je voudrai le voir, je suis bien aise de vous prévenir qu'ayant dessein de faire un petit tour à Charlottenburg, je ne saurais le recevoir dans le courant de cette semaine; mais s'il veut se rendre ici dimanche prochain[3] et s'y arrêter quelques jours, il sera le bienvenu, et je ne manquerai pas de lui faire l'accueil auquel son mérite lui donne droit de s'attendre. C'est ce que vous aurez soin de lui faire connaître, au cas qu'il vienne vous demander le jour qu'il pourrait se rendre ici.[4]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

18989. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 9 mai 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 2 de ce mois, et je n'ai rien à ajouter à mes ordres du dernier ordinaire[5] au sujet des dispositions pacifiques

[1] Vergl. S. 457. 461. — [2] Vergl. S. 455. — [3] 13. Mai. — [4] Am 9. übersendet der König an Finckenstein ein (nicht vorliegendes) Antwortschreiben für Dietrichstein, dem er freistellt, bereits am 12. Mai nach Potsdam und zu ihm nach Sanssouci zu kommen. „En attendant, je ne doute pas que vous ne lui fassiez toutes sortes de politesses pour lui faire passer son temps agréablement à Berlin.“ — [5] Vergl. Nr. 18981.

de la Porte. A présent il faut attendre la déclaration de la Russie sur ces premières ouvertures, et la manière dont elle s'expliquera sur ce sujet, nous fera juger à peu près du succès qu'on pourra s'en promettre. Pourvu que l'une et l'autre partie ne poussent pas leurs prétentions trop loin, on trouvera peut-être moyen de les concilier et d'avancer par là le grand ouvrage de la paix. Dans cette vue, j'ai profité du retour du général Nugent à Vienne pour faire insinuer à sa cour qu'à mon avis elle ferait très bien de mettre toute la douceur possible dans ses insinuations à la Porte,[1] et je souhaite qu'elles aient tout le succès imaginable.

Au reste, le comte de Dietrichstein étant arrivé avant-hier à Berlin, je compte de le voir dans un couple de jours.[2]

Nach dem Concept. Federic.

18990. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 9 mai 1770.

Je ne saurais qu'être surpris de la réserve que, selon votre dépêche du 24 d'avril dernier, le comte de Panin a mise dans ses ouvertures relativement aux apparences qu'il prétend y avoir pour une prompte fin des troubles de Pologne. Les lois communes des alliances exigent plutôt une communication ouverte à son confédéré de tout ce qui se passe, lorsqu'il peut y avoir le moindre intérêt, et quand même la chose serait indifférente, on n'en doit jamais faire mystère. C'est au moins ainsi que j'en ai toujours agi envers la Russie, et je me serais attendu également à cette attention de sa part. Mais Dieu sait tout ce que les Polonais ont fait accroire à ce ministre à cet égard, et il est seulement à appréhender qu'il n'en soit la dupe de leurs paroles emmiellées.

Quoi qu'il en soit, vous aurez déjà appris par mes derniers ordres immédiats[3] et par l'extrait y joint de mes dépêches de Constantinople que la Porte est assez bien disposée pour le rétablissement de la paix; et, pourvu que la Russie ne forme pas des prétentions outrées, et qu'elle mette plutôt quelque modération dans les conditions, elle est la maîtresse d'y parvenir, quand elle le voudra.

En attendant, ses opérations ont eu tous les succès possibles en Morée. Ses troupes, secondées par les Grecs, se sont déjà emparées de cette presqu'île jusques à l'isthme de Corinthe, à l'exception de

[1] Vergl. S. 464. — [2] Vergl. Nr. 18988. Am 9. dankt der König dem Generalmajor von Dalwig für die in seinem „Grenzrapport" vom 3. Mai gesandten Nachrichten, „besonders von der sogenannten Landesconscription und welche, so viel Ich absehe, wohl schwerlich zu Stande kommen dürfte". — [3] Nr. 18980.

Napoli di Romania dont les Turcs sont encore les maîtres, et qui demande une attaque dans les formes. 5000 Grecs des îles de Zante, de Céphalonie et d'autres de la domination vénitienne ont passé en Morée pour se joindre à leurs confrères contre les Turcs. On prétend même que les Russes ont battu un corps de 8000 Arnautes qui s'était opposé à leurs opérations, et si cet avis se confirme, ils pénétreront vraisemblablement jusques en Macédonie, en faisant côtoyer leur flotte. Il est seulement à souhaiter que tant de progrès successifs n'éloignent pas la cour où vous êtes, d'accueillir favorablement les dispositions pacifiques de la Porte, et c'est pourquoi j'attends avec la plus grande impatience votre rapport sur mes derniers ordres immédiats que je vous ai fait parvenir par le courrier du prince Golizyn à Vienne, qui a passé, il y a quelques jours, par Berlin.[1]

Nach dem Concept. Federic.

18991. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 9 mai 1770.

Votre dépêche du 2 de ce mois m'est bien parvenue. Les ordres du 18 du mois d'avril dernier[2] que les Confédérés ont enlevés, et qui, par conséquent, ne vous sont point entrés, ne renferment, à la vérité, rien d'intéressant; cependant pour ne laisser aucune lacune dans les archives de votre mission, je vous en envoie le double que vous trouverez ci-joint.

Selon mes lettres de Pétersbourg[3] le comte de Panin continue toujours à donner à connaître par ses discours qu'il a des raisons d'être assuré que les troubles de Pologne finiront bientôt. Il prétend que les Confédérés, n'ayant plus d'argent à espérer de la Saxe et se voyant négligés de la France, commençaient à se lasser de leur fureur. Que plusieurs d'entre eux désiraient déjà de pouvoir avoir des sauves-gardes pour retourner vivre tranquillement chez eux, et qu'on observait même que les courses de la petite noblesse qui jusqu'ici avait fait plutôt le métier de voleurs des grands chemins que celui de soldat, diminuaient aussi; ce qu'on regarde comme une preuve qu'ils n'ont agi que sur la direction des grands, et qu'ils resteront en repos, dès que ceux-ci ne les animeront plus. J'ignore en combien les raisons du comte Panin peuvent être fondées ou non, mais je crains fort que les Czartoryski ne l'aient induit en erreur sur l'accommodement auquel il paraît se flatter de parvenir bientôt, et qu'il ne soit la dupe de ces gens-là. Comme vous êtes sur les lieux, vous serez mieux en état d'apprécier ces avis à leur juste valeur, et c'est à cet effet et pour aucun autre usage que j'ai bien voulu vous les communiquer.

[1] Vergl. S. 461. Anm. 1. — [2] Nr. 18942. — [3] Vergl. Nr. 18990.

Au reste, suivant les dernières nouvelles de Turquie[1] on commence à y sentir la nécessité de songer au rétablissement de la paix avec la Russie, et on n'y témoigne plus la même opiniâtreté que ci-devant pour continuer la guerre à outrance contre cet empire.

Nach dem Concept. Federic.

18992. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 10 mai 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 30 d'avril dernier, et je vois par son contenu que la haine du ministre contre la maîtresse continue à être toujours la même.

Au reste, l'indifférence avec laquelle la France continue à regarder les opérations et les succès de la flotte russienne, ne laisse pas de me surprendre, et je suis curieux de voir si elle se soutiendra jusques à la fin.

Nach dem Concept. Federic.

18993. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 10 mai 1770.

Votre dépêche du 1er de ce mois me fait juger que tout est dans la plus grande confusion à la cour où vous êtes; je sens aussi très bien que, dans une constitution comme celle de la Grande-Bretagne, le Roi doit user de toute la prudence imaginable pour se tirer du pas épineux où il se trouve par les efforts de l'opposition, et pour étouffer dans leur naissance des inquiétudes qui, dès qu'un esprit échauffé se mettrait à la tête, pourraient être poussées bien loin. Je ne vois pas même qu'un changement de ministère pourrait mettre le Roi plus à son aise, vu que celui-là ne laisserait pas de conserver ses partisans et donner la même tablature à la nouvelle administration.

Au reste, les médecins trouvant absolument nécessaire pour le rétablissement de votre santé que vous alliez prendre les eaux de Spa, je vous accorde la permission que vous venez de me demander, pour vous y rendre pour deux mois, après que le Parlement aura terminé ses séances, et je vous souhaite tous les succès imaginables de cette cure. Mais je me flatte, en même temps, que vous arrangerez votre voyage et votre retour de façon que mes affaires n'en souffrent point.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 18983.

18994. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 10 mai 1770.

Votre rapport du 4 de ce mois, avec un post-scriptum de la même date, m'est très bien entré. Pour ce qui regarde le contenu du dernier, les dépêches précédentes de mes ministres du département des affaires étrangères vous auront vraisemblablement déjà appris que, sur ce que vous m'avez mandé ci-devant relativement aux démêlés survenus entre l'Électeur palatin et les villes de Rotterdam et de Dort, j'ai fait écrire sur-le-champ à ce Prince en conformité des désirs des États-Généraux,[1] et que je suis à attendre sa réponse à mes représentations.

Je n'ai d'ailleurs autre nouvelle intéressante à vous marquer par cet ordinaire, sinon qu'il paraît par les dernières lettres que j'ai reçues de Turquie,[2] que les Ottomans commencent à adopter des sentiments beaucoup plus pacifiques qu'ils n'ont témoignés jusqu'ici; de sorte qu'il y a lieu de se flatter de voir renaître bientôt la paix et la bonne harmonie entre cette puissance et la Russie. C'est là tout ce que j'ai à vous communiquer pour cette fois.

Nach dem Concept. Federic.

18995. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SPANDAU.

[Potsdam] 10 mai 1770.

Mon cher Frère. Vous avez bien de la bonté de prendre part à ma santé.[3] Chez un vieillard tout est lent, mon cher frère, et la reconvalescence ne vient que par degrés; je ne puis encore pas regagner les forces dans mes jambes, et mon genou m'incommode encore beaucoup. Cependant, je vais mon train comme je peux, et ne m'embarrasse pas du corps, cette chenille qui n'est, à ce que dit Molière et les théologiens, que la servante de l'âme.

Voilà les Turcs qui commencent à parler de paix; on s'est adressé à mon ministre pour en faire les premières ouvertures. J'ai aussitôt fait partir cette pacotille pour Pétersbourg,[4] et j'attends la réponse avec autant de curiosité que d'impatience. Je vous prie, mon cher frère, de n'en point parler, car il faut ménager la délicatesse orgueilleuse du Sultan, qui ne veut pas qu'il soit dit qu'il ait demandé la paix.

[1] Churfürst Karl Theodor erhob von allen Schiffen aus Rotterdam und Dordrecht eine neue Abgabe als Repressalie für Beschwerden, die er gegen das „Admiralitätscollegium von der Maass" hatte. Es liegt weder das angezogene Schreiben des Königs an Karl Theodor noch eine Correspondenz mit dem Cabinetsministerium in dieser Frage vor. Nach dem Ministerialerlass an Thulemeier vom 12. Mai war das Schreiben des Königs ergangen, „pour porter ce Prince à faire cesser un arrangement si préjudiciable au commerce du Rhin et à mes péages sur ce fleuve". — [2] Vergl. Nr. 18983. — [3] Das Schreiben des Prinzen liegt nicht vor. — [4] Vergl. Nr. 18980 und 18983.

Les affaires s'embrouillent prodigieusement en Angleterre,[1] et ce levain, ce ferment de sédition et de rébellion qui éclate dans toutes les provinces et dans toutes les conditions des citoyens, me fait croire que les choses pourront aller plus loin dans ce pays qu'on ne devait s'y attendre. Quoi qu'il arrive là-bas, ces révolutions ne peuvent influer en rien dans le système général, ni troubler notre repos; il n'y a que ce repaire d'ours sur les bords de la mer glaciale desquels je ne m'accommode pas trop, et qui vont s'élever à présent par leur fortune au pinacle de la gloire et de la considération. Je prévois la vanité, la hauteur, l'insolence que leur inspireront leurs succès étranges, et je crois qu'il sera difficile de cheminer à la longue avec eux.

M. de Dietrichstein est arrivé à Berlin, je le verrai dimanche ici,[2] car je vais demain à Berlin pour les revues de commissaire,[3] et je compte d'être ici samedi de retour. Je vous embrasse, mon cher frère, en vous assurant de la tendresse sincère avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

18996. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SPANDAU.

[Charlottenburg, 11 mai 1770.]

Mon cher Frère. Quelque plaisir que me fait votre offre obligeante,[4] je ne serai, pour cette fois-ci, pas en état d'en profiter, parceque je compte, mon cher frère, dîner demain à Potsdam. A 9 heures j'aurai achevé les petites revues, de sorte que j'ai mieux aimé retourner avant le dîner qu'après le manger. D'ailleurs le comte Dietrichstein viendra aussi à Potsdam,[5] auquel je tâcherai de faire tout l'accueil que mérite son maître. J'espère donc, mon cher frère, de vous voir plus sûrement demain en huit à Spandau[6] et de vous assurer de toute la tendresse avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

18997. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BLANCHOT A DRESDE.

Potsdam, 12 mai 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 7 de ce mois. L'incertitude que la cour où vous êtes, a témoignée jusqu'ici sur le parti qu'elle aurait à

[1] Vergl. Nr. 18993. — [2] Vergl. S. 469. — [3] Specialbesichtigung der Berliner Regimenter. — [4] Das Schreiben des Prinzen liegt nicht vor. Es handelt sich um eine Einladung zum Mittagessen. — [5] Vergl. S. 469. Anm. 4. — [6] Der König ging am 19. Mai von Potsdam über Spandau wiederum nach Charlottenburg und Berlin zu der Frühjahrsparade.

prendre relativement aux différents projets qui lui ont été suggérés pour balancer sa dépense avec la recette, a duré assez longtemps, à ce qu'il me semble, pour croire qu'à la fin elle se fixera là-dessus et se décidera une bonne fois sur les résolutions qu'elle voudra prendre ou non à ce sujet.

Au reste, je compte que le sieur de Borcke, qui vient de partir d'ici pour retourner à son poste et y reprendre ses fonctions, arrivera au premier jour chez vous, et je suis bien aise de vous dire, à cette occasion, que j'ai eu tout sujet d'être content des relations que vous m'avez adressées pendant son absence, et que vous vous êtes acquis mon approbation à cet égard.

Nach dem Concept. Federic.

18998. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 13 mai 1770.

Votre dépêche du 27 d'avril dernier, ainsi que son apostille, me sont très bien parvenues, et vous avez très bien fait de ne me pas laisser ignorer les particularités ultérieures que la première renferme, tant sur la négociation de la Russie avec le Danemark[1] que sur le plan proposé de la part du roi de Pologne pour pacifier les troubles.

Quant au premier objet, je vous ai déjà fait connaître ma surprise du silence que la cour où vous êtes, a observé à cet égard.[2] Ordinairement les alliés ne se font aucun mystère de pareilles conventions, mais il faut bien qu'on suive d'autres principes en Russie, puisque cette puissance ne m'en a fait faire aucune communication.

Pour ce qui regarde, au contraire, le plan de pacification du roi de Pologne, je doute fort qu'on puisse s'en promettre le moindre succès, avant que la paix avec la Porte ne soit faite et conclue. J'ai plutôt lieu d'être persuadé que toutes ces insinuations du roi de Pologne ne sont qu'un pur effet des intrigues de ses oncles et de quelques autres grands de Pologne, qui ne cherchent qu'à leurrer la Russie, de sorte que le comte Panin a très bien fait de n'en être pas la dupe.[3]

Mais ce qui m'intéresse le plus, dans le moment présent, c'est d'apprendre la réponse de la cour où vous êtes, sur les dispositions pacifiques de la Porte, dont le sieur de Zegelin a été l'interprète dans sa dernière dépêche, et dont je vous ai communiqué un extrait par le

[1] Betreffend die Erneuerung der Allianz von 1765. — [2] Vergl. S. 470. — [3] Panin hatte durch Cathcart an Wroughton schreiben lassen, „que la cour de Russie ne voulait entrer dans aucuns pourparlers avec celle de Pologne, avant qu'elle ne fût assurée que cette dernière n'eût renoncé entièrement à la demande d'admettre les cours catholiques à la négociation et à la garantie". Vergl. S. 453 und 454.

dernier courrier que le prince Golizyn à Vienne a adressé à sa cour.[1] Je l'attends avec la dernière impatience pour aviser aux mesures à prendre en conséquence, et je souhaite d'autant plus qu'elle soit favorable, que le bonheur de toute l'Europe est intéressé à terminer par une prompte pacification une guerre qui, en traînant en longueur, pourrait bien affecter et altérer également la tranquillité générale.

Nach dem Concept. Federic.

18999. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 13 mai 1770.

Vous avez parfaitement bien fait de m'informer, dans votre dépêche du 5 de ce mois, du reste des particularités que le prince de Kaunitz vous a confiées au sujet des insinuations de la Porte et de la réponse que la cour où vous êtes, y a faite.[2] Elles me font juger que cette dernière a à présent lieu de présumer que sa médiation pourrait bien être acceptée, et, pour le secret que le prince de Kaunitz vous a demandé, il peut être persuadé que je l'observerai religieusement. J'attends, à l'heure qu'il est, la réponse que la Russie me fera parvenir sur les dispositions pacifiques de la Porte, en conséquence des dernières dépêches du sieur de Zegelin,[3] et, dès qu'elle me sera entrée, je ne manquerai pas de la faire communiquer également à la cour où vous êtes, quoique sous le même sceau du secret le plus absolu et en la faisant requérir de n'en rien dire à la France, afin de ménager d'autant plus le secret de cette négociation et d'en assurer le succès.

Au reste, le comte de Dietrichstein[4] est arrivé ici et m'a invité formellement et au nom de l'Empereur de venir à son camp de Moravie, de sorte que vous profiterez de la première occasion de parler à Sa Majesté l'Impératrice-Reine pour en informer cette Princesse. Vous y ajouterez encore qu'ayant un très grand empressement de revoir l'Empereur, je la priais de vouloir bien agréer que je profitasse de son obligeante invitation, et vous n'oublierez pas d'accompagner cette demande du compliment le plus flatteur et le plus poli pour cette grande Princesse.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 18980. — [2] Rohd hatte, Wien 2. Mai, nach der Mittheilung von Kaunitz berichtet, dass die Pforte unter den schmeichelhaftesten, von Kaunitz nicht näher angegebenen Bedingungen dem wiener Hofe eine engere Verbindung angeboten, dieser aber sie abgelehnt und erklärt habe, „qu'en revanche on lui offrait tous les bons offices possibles pour obtenir une paix honorable, et que la Porte ne saurait mieux faire que de s'adresser aussi à Votre Majesté". — [3] Vergl. Nr. 18980. — [4] Vergl. S. 474.

19000. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 13 mai 1770.

Quelque espérance que le Sénat de Suède puisse concevoir de l'utilité du voyage du Prince Royal en France,[1] il n'y a pas apparence que cela engagera plus facilement la cour de Versailles à délier les cordons de sa bourse en faveur de celle de Suède. Ce sentiment me paraît au moins si vraisemblable, dans les conjonctures présentes des finances de la France, qu'il est à croire que, quand même la cour où vous êtes, y enverrait, pour ainsi dire, dix princes, elle ne réussira cependant jamais à obtenir une obole de la part de cette couronne. C'est tout ce que j'ai à répondre aujourd'hui au contenu de votre dépêche du 1er de ce mois, qui vient de m'entrer.

Nach dem Concept. Federic.

19001. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam] 13 mai 1770.

Ma très chère Sœur. La tendre part que vous daignez prendre à ce qui me regarde, m'est un témoignage évident de l'intérêt que vous prenez encore à la personne du vieux frère, qui vous en témoigne sa plus vive reconnaissance.

Je ne crois pas, ma chère sœur, qu'il y aura rien à reprendre à la conduite de vos jeunes princes,[2] dont la renommée dit mille biens; mais je fouillerai leur physionomie pour y retrouver quelques-uns de vos traits, et le moindre air de famille me sera précieux; je baiserai les copies, faute de pouvoir embrasser l'original. Je serai comme les juifs qui vénèrent un peu de la terre de Jérusalem que des voyageurs leur rapportent; mais mon frère,[3] plus heureux que moi, jouira du bénéfice entier de vous voir, de vous entendre et de vous parler. Je bénis au moins l'invention de l'écriture, qui est la seule voie qui me reste ouverte depuis vingt-six ans pour vous expliquer mes idées.

La goutte m'est passée, ma chère sœur, mais j'en ai encore les membres tout affaiblis, et ce n'est que par des efforts que j'agis comme les autres. L'âge est une terrible chose, qui détruit, mine et, à la fin, ruine tous ces êtres passagers que la nature n'a formés que pour décrire un certain cercle d'actions et pour se dissoudre totalement. Je m'achemine insensiblement vers le temps de ma métamorphose, sans me révolter contre les lois éternelles de la nature, et tout résigné à suivre le sort commun des hommes et de tout être qui, comme moi, a

[1] Vergl. S. 420. — [2] Ulrike schrieb, Stockholm 27. April, im Hinblick auf den Besuch der Prinzen in Berlin (vergl. S. 416. 417): „Je les recommande d'avance à votre amitié et serai charmée, si leur conduite peut leur acquérir votre estime." — [3] Heinrich, vergl. S. 416.

eu un commencement. Mais je ne sais comment il m'arrive de m'égarer en des matières aussi lugubres, en vous écrivant; je vous en demande pardon, ma chère sœur, en vous assurant de la tendresse infinie et de la considération avec laquelle je ne cesserai d'être, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

19002. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 14 mai 1770.

Si le crédit du duc de Choiseul s'est aussi bien rétabli et raffermi que vous le prétendez dans votre rapport du 4 de ce mois, il ne lui sera pas non plus difficile de culbuter et de renvoyer la maîtresse de son maître, dès qu'elle ne veut pas se conformer à ses fantaisies et à ses principes.

En attendant, ce que vous ajoutez sur la façon de penser et les projets de ce ministre, prouve assez que vous êtes très bien instruit, et que vous n'avez pas manqué de bien étudier et approfondir son caractère.[1] Quoi qu'il en soit, l'Angleterre ayant manifesté tant de lâcheté dans l'affaire du pavillon,[2] il y a toute apparence que les affaires entre les deux cours resteront sur le pied où elles sont, et que la tranquillité continuera à se soutenir.

Federic.

Nach dem Concept.

19003. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 14 mai 1770.

L'avis que mon département des affaires étrangères vous a communiqué par sa dépêche du 28 d'avril dernier, et qui, selon votre rapport du 8 de ce mois, a été lâché là où vous êtes, de Londres, d'une négociation entre les cours de Versailles et de Vienne sur la succession éventuelle de la Bavière en faveur de la maison d'Autriche, contre un troc des Pays-Bas à la France,[3] n'est certainement qu'une nouvelle controuvée et qui n'a pas le moindre fondement. C'est la jalousie seule qui l'a enfantée en Angleterre. On paraît ne pas y regarder avec indifférence la harmonie et bonne intelligence qui commence à se manifester entre moi et la cour impériale, de sorte que c'est à

[1] Sandoz berichtete: „Ce ministre infatigable pour les entreprises et dont les projets se succèdent à mesure qu'ils s'évanouissent, serait assez porté à troubler le repos de l'Europe, s'il n'était pas arrêté par plusieurs considérations; l'épuisement du pays en est une, l'éloignement que le Roi a pour la guerre . . ., en est une autre." — [2] Vergl. S. 467. — [3] Vergl. S. 443. Anm. 2.

cause de cela qu'on a jugé à propos d'y donner cours, à ce que je crois, à un pareil bruit d'une cession des Pays-Bas à la France contre la succession éventuelle en Bavière de la maison d'Autriche, et qu'on le fait divulguer au dehors.

Ein (nicht vorliegendes) Schreiben an die Baronin von Danckelman wird übersandt.

Nach dem Concept. Federic.

19004. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 14 mai 1770.

Le parti de l'opposition continue, à la vérité, selon votre rapport du 4 de ce mois, à manifester beaucoup d'humeur et de mauvaise volonté, mais, dans l'éloignement où je suis, je ne saurais juger avec précision des suites qui en pourront résulter. J'ai de la peine à me persuader qu'elles puissent devenir aussi sérieuses qu'elles aient quelque influence sur les affaires parlementaires, et je présume plutôt que tout cela ne sera que comme un feu follet qui ne durera qu'un temps, et que la séance du présent Parlement finira assez tranquillement.

L'affaire de Boston[1] me paraît bien plus scabreuse, et le gouvernement aura besoin de toute la prudence et circonspection possible pour en prévenir les éclats. En attendant, il faudra voir comment le sieur Wilkes[2] se conduira à cette occasion, et c'est à quoi vous n'oublierez pas de donner votre attention.

Federic.

Nach dem Concept.

19005. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 14 mai 1770.

La république de Venise vient de se déterminer pour la plus exacte neutralité dans la guerre actuelle entre la cour où vous êtes, et la Porte. L'extrait ci-joint de mes dernières lettres de Venise[3] vous en apprendra quelques particularités ultérieures, dont vous ferez l'usage que vous jugerez être le plus convenable.

Nach dem Concept. Federic.

19006. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 16 mai 1770.

Les nouvelles tentatives que j'ai faites auprès des Czartoryski, et dont le comte Panin, selon votre dépêche du 1er de ce mois, a voulu

[1] Vergl. S. 467. — [2] Vergl. S. 452. — [3] Bericht von Cataneo, Venedig 25. April.

attendre l'effet, ont eu le même succès que les précédentes. Vous aurez déjà appris par un de mes derniers ordres[1] que leur réponse a été négative, déclinatoire et telle que je m'y étais d'abord attendu. Aussi suis-je bien persuadé qu'il ne faut attribuer la résolution du prince Wolkonski d'aller aux eaux de Spa,[2] qu'au chagrin d'avoir été dupé dans la négociation avec cette famille. Quoi qu'il en soit, si le comte de Panin croit avoir des raisons de ménager encore cette dernière, il en est bien le maître; mais je crains bien qu'à la fin il n'ait sujet de reconnaître l'illusion qu'il s'est faite, et de s'en repentir. En attendant, je crois qu'il ne saurait donner au prince Wolkonski un meilleur substitut que le général Weymarn, dont on m'a fait un portrait si avantageux que je ne saurais qu'applaudir à son choix et me promettre beaucoup de la façon dont il conduira la barque.

Au reste, l'apparition du comte de Dietrichstein ici a eu deux différents objets. D'un côté, ses terres en Silésie l'ont amené à ma cour,[3] et, de l'autre, il a été chargé de m'inviter de la part de l'Empereur son maître au camp de Neustadt[4] qui s'assemblera, je crois, à la fin d'août ou au commencement de septembre prochain, Sa Majesté Impériale étant, à l'heure qu'il est, en Hongrie pour faire la revue des troupes qui se trouvent campées dans ce royaume.

Nach dem Concept. Federic.

19007. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 16 mai 1770.

J'ai appris avec bien du plaisir par votre dépêche du 9 de ce mois le ménagement que le prince Wolkonski a promis d'avoir, eu égard à ma recommandation, pour les biens de la comtesse Skorzewska.[5] Comme je suis très sensible à cette marque de son attention pour moi, vous ne manquerez pas aussi de le remercier convenablement de ma part à ce sujet.

Je ne saurais d'ailleurs vous laisser ignorer à cette occasion que je viens d'apprendre par mes lettres de Pétersbourg[6] que ce Prince a demandé, assez mal à propos dans les conjonctures présentes, la permission à l'impératrice de Russie de faire cet été un voyage aux eaux de Spa. C'est le comte Panin lui-même qui l'a dit à mon ministre le comte de Solms, de sorte que cette nouvelle ne saurait être révoquée en doute, quoiqu'on ignore encore si l'Impératrice approuvera sa demande ou non. Je présume que cet ambassadeur, se voyant dupé dans les négociations qui lui ont été suggérées pour le rétablissement de la tranquillité en Pologne, vient de faire par dépit une pareille démarche auprès de sa cour et désire pour cet effet de quitter celle où il se

[1] Vergl. Nr. 18948. — [2] Vergl. dafür Nr. 19007. — [3] Vergl. S. 14. 378. — [4] Vergl. Nr. 18999. — [5] Vergl. Nr. 18959. — [6] Vergl. Nr. 19006.

trouve présentement. Comme vous êtes à même de juger avec plus de justesse des véritables raisons de cette demande du prince Wolkonski, vous n'oublierez point de m'en rendre compte et de me mettre au fait de ce qui peut l'avoir engagé à la faire dans les circonstances présentes.

Pour ce qui regarde, au reste, le jugement que vous portez des opérations des Russes dans la campagne prochaine,[1] je suis persuadé que l'issue de celle-ci sera tout-à-fait semblable à la précédente, et qu'elle se terminera entièrement à l'avantage de la partie belligérante qui fera le moins de fautes dans ses opérations. Voilà tout ce que je puis vous en dire, et le pronostic que je forme sur les évènements qui pourront arriver.

Federic.

Nach dem Concept.

19008. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 16 mai 1770.

Votre dépêche du 9 de ce mois m'a été bien rendue, et vous me rendrez un service très agréable, si vous pouvez me procurer un exemplaire du nouveau règlement que le comte Lacy a fait pour l'armée.

Je vous ai déjà informé, d'ailleurs, par mes ordres du dernier ordinaire[2] de l'arrivée du comte de Dietrichstein ici. Dans les entretiens que j'ai eus avec lui, j'ai cru remarquer que sa cour est, dans le fond, très inquiète du voisinage des Russes. Il m'a même semblé que son embarras a considérablement augmenté à ce sujet, de sorte que j'espère qu'elle s'intéressera d'autant plus chaudement dans la médiation entre ces derniers et la Porte. Je le désire même avec d'autant plus d'ardeur qu'elle me paraît la seule puissance qui puisse donner un certain poids à son interposition.

Federic.

Nach dem Concept.

19009. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 17 mai[3] 1770.

Connaissant depuis longtemps l'esprit inquiet et remuant du duc de Choiseul, je suis très persuadé de la part que votre dernière dépêche du 7 de ce mois lui attribue aux troubles de Boston,[4] dont on le fait passer pour premier auteur et moteur. Continuez seulement à suivre de près ses menées sourdes. Sa politique ne se démentira pas; la cabale et l'intrigue en sont les premiers mobiles, et comme il ne saurait

[1] Benoît meinte, dass wegen ungenügender Vorbereitungen die Russen sich auf die Einnahme von Bender und Oczakow und einiger Plätze der Krim würden beschränken müssen, „sans qu'on puisse prêter la main aux habitants de la Grèce". — [2] Nr. 18999. — [3] Vom 17. Mai ein Schreiben an d'Alembert in den Œuvres, Bd. 24, S. 484. — [4] Vergl. S. 467.

rester transquille, je ne serais nullement surpris de lui voir couver quelque nouveau dessein tout aussi extraordinaire et étonnant que ceux qu'il a enfantés jusques ici.

Federic.

Nach dem Concept.

19010. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 19 mai 1770.

J'ai vu par la dépêche que vous m'avez faite du 15 de ce mois, votre retour à Dresde, et que vous comptez de me mander au premier jour les résolutions décisives de la cour de Saxe au sujet de la réforme à faire dans ses troupes. Je m'attends donc que, dès que vous serez bien au fait de tout ce qui regarde cet objet, vous vous acquitterez de votre promesse à cet égard, et que vous continuerez, d'ailleurs, à m'informer avec la même exactitude que par le passé de tout ce que la cour où vous êtes, fournira d'intéressant.

Federic.

Nach dem Concept.

19011. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 20 mai 1770.

Votre dépêche et apostille du 4 de ce mois me sont très bien parvenues, et pour ce qui regarde les sentiments des Autrichiens et des Français sur les progrès des armes russiennes,[1] je ne me suis jamais imaginé et j'ai encore moins de sujet de me le figurer, à l'heure qu'il est, que la cour de Vienne voudrait faire à cet égard quelque démarche par complaisance pour la France. Je vous ai déjà marqué, dans mes ordres précédents,[2] ce que j'en pense, et comme tout ce que je vous en ai dit, me paraît très plausible, je ne saurais que m'y référer. Il n'y a en effet qu'un seul évènement qui pourrait faire changer d'idées à l'Autriche. C'est le cas où la Russie voulait garder la Moldavie et la Valachie et joindre ces deux provinces à son empire; mais, comme je sais qu'elle n'y pense pas, je ne saurais non plus me persuader qu'elle ait le moindre embarras à appréhender de la part de la cour de Vienne.

Au reste, tout ce que vous me dites des préparatifs de voyage de l'impératrice de Russie, paraît assez accréditer le bruit qui court

[1] Solms berichtete, dass Panin von der Eifersucht der Franzosen und Oesterreicher auf die russischen Erfolge gesprochen und gewünscht habe, genügende Aufklärung über die Gründe der österreichischen Rüstungen in Siebenbürgen (vergl. S. 459) zu erhalten, „pour savoir au juste si [la cour de Vienne] agit ainsi par complaisance pour la France ou si c'est pour opposer des difficultés aux avancements des armes russiennes". — [2] Vergl. Nr. 18980.

qu'elle a dessein d'aller à son armée. Autant que j'en puis juger, je crois qu'elle est peut-être intentionnée de se rendre d'abord à Kiovie, et qu'ensuite elle pourrait bien faire un petit tour à son armée, d'où cependant elle ne tardera pas de retourner à Kiovie.

Quant au comte de Solar, tout ce que vous m'apprenez de sa conduite,[1] dans votre apostille, a de quoi me surprendre; mais je ne connais point du tout son caractère personnel. Tout ce que j'ai fait pour lui, n'a été qu'une suite de la recommandation du roi de Sardaigne[2] et du Prince Royal son fils, de sorte que, si, par sa conduite, il donne de justes soupçons à la cour où vous êtes, je me désiste entièrement de lui et ne suis nullement d'humeur de lui continuer ma protection.[3]

Nach dem Concept. Federic.

19012. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 20 mai 1770.

Ce n'est qu'avec une peine infinie que j'ai appris, par votre dépêche du 12 de ce mois, que la foudre est tombée à Fünfkirchen en Hongrie sur la maison que l'Empereur occupait, et je suis bien charmé que ce digne Prince est sorti heureusement de ce danger, sans se faire du mal. Il est cependant bien singulier que ce Prince ne fait presque aucun voyage, sans se voir exposé à quelque péril ou accident fâcheux.

Au reste, les armements de la cour où vous êtes, en Transylvanie continuent à donner à penser à la Russie, et on paraît être inquiet sur ce qu'il en peut être le vrai motif.[4] On prétend, à la vérité, que les progrès des armes russiennes, quelque considérables qu'ils puissent devenir, n'étaient cependant nullement de nature à donner de justes sujets de jalousie à aucune puissance de l'Europe; mais on trouve cependant que l'expérience presque journalière en fait apercevoir beaucoup de la part des cours de Vienne et de Versailles. Comme j'ai été bien aise de guérir la Russie d'un pareil soupçon, je n'ai pas manqué de lui faire connaître que les arrangements militaires en Transylvanie n'avaient pour objet que la sûreté de ces frontières, et que j'étais très persuadé qu'une complaisance de la part de l'Autriche pour la France n'y avait pas la moindre part; qu'à la vérité, si l'intention de la Russie était de conserver, après la paix, la Moldavie et la Valachie, il y avait

[1] Solar hatte sich durch seinen nahen Umgang mit dem ihm von Turin her bekannten Sabatier verdächtig gemacht. — [2] Vergl. S. 289. — [3] Am 22. Mai schreibt der König an Solms, dass er Panins Vorschlag, die im September fällige Subsidienrate in Wechselbriefen auf Holland zu zahlen, annehme, und befiehlt ihm, dem Grafen Tschernyschew für die Karte von der Moldau und Walachei (vergl. S. 29) zu danken. „Ce présent ... m'est d'autant plus agréable qu'il représente le théâtre des victoires et des lauriers des armées de ma plus intime amie et alliée, l'Impératrice de Toutes les Russies." — [4] Das folgende nach dem Berichte von Solms, Petersburg 4. Mai, vergl. Nr. 19011.

grande apparence que cela n'accommoderait point du tout la cour où vous êtes, et qu'une telle conquête pourrait bien occasionner une guerre; mais que, comme je savais qu'elle n'en avait pas l'idée, je ne saurais non plus en appréhender les suites embarrassantes qui en pourraient résulter.[1]

Je suis bien aise de vous communiquer toutes ces anecdotes pour votre direction.

Federic.

Nach dem Concept.

19013. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 20 mai 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 12 de ce mois, et je présume qu'on commence une bonne fois à se détromper en Russie de l'opinion qu'on y avait des Czartoryski.[2] Je suis bien persuadé que, quand ceux-ci s'apercevront que les Russes ne voudront plus être leurs dupes, et qu'ils éprouveront surtout le poids de leur ressentiment, que les affaires ne tarderont pas à prendre une autre face en Pologne et de s'acheminer bientôt à une pacification.

Au reste, je m'aperçois de plus en plus que le roi de Pologne est trop flottant dans sa conduite pour se décider par lui-même sur celle qu'il aurait à suivre. Je crains donc extrêmement qu'on n'engage ce Prince à pousser les choses trop loin à l'égard de la cour de Russie, et qu'il ne perde, à la fin, par ses démarches, sans espoir de retour, la propension que cette cour lui a témoignée jusqu'ici. Mais quoi qu'il en puisse arriver, l'expérience m'a donné à connaître qu'on ne saurait se flatter d'opérer, par aucun motif, un changement à cet égard auprès de ce Prince, et qu'il faudra laisser aller les choses comme elles voudront.

Nach dem Concept. Federic.

19014. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Berlin, 21 mai 1770.

Tout ce que vous continuez à me mander, dans votre dépêche du 11 de ce mois, au sujet des finances de France, me paraît très véridique, et tout me persuade qu'effectivement elles se trouvent dans l'état que vous les représentez.[3] Prêtez-y donc toujours la même

[1] Vergl. Nr. 19011. — [2] Vergl. S. 453. — [3] Sandoz führte aus, dass Frankreich sich seit 1762 in einem Zustand des Bankrotts befinde und dieser Zustand noch acht bis zehn Jahre dauern werde, wenn nicht ein Regierungswechsel die übermässigen Staatslasten und Auflagen vermindere und die Staatsschulden beseitige. Erst lange nach Ordnung aller finanziellen Verhältnisse werde Frankreich wieder Credit bekommen: „Jusqu'à cette époque point de commerce, point de confiance, point de compagnie des Indes, point d'argent sur la place."

attention et ménagez bien les sources où vous avez puisé jusques ici les différentes notions que vous m'avez données de la situation actuelle de la cour où vous êtes, afin de rendre vos dépêches toujours aussi intéressantes qu'elles ont été jusques ici.

En attendant, les revues annuelles de mes troupes qui m'occupent à présent, ne me permettent pas d'ajouter autre chose.

Nach dem Concept. Federic.

19015. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 21 mai 1770.

Votre dépêche du 8 de ce mois me confirme de plus en plus que, dans toute la fermentation actuelle contre le gouvernement britannique, on fait beaucoup plus de bruit que de besogne, et qu'après tout le vacarme de l'opposition, l'administration ne changera en rien et les affaires resteront sur le pied où elles ont été jusques ici.

C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui, étant occupé, à l'heure qu'il est, à faire les revues annuelles de mes troupes.

Nach dem Concept. Federic.

19016. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 21 mai 1770.

Votre dépêche, avec un post-scriptum, du 15 de ce mois m'ont été fidèlement rendus, et je veux bien vous dire en réponse sur les notions que la première renferme par rapport au jugement qu'on porte en Hollande sur la tournure que les affaires parlementaires pourront prendre en Angleterre, que je suis également du sentiment que l'administration britannique actuelle se soutiendra malgré tous les assauts que l'opposition lui porte, et qu'elle ne subira aucun changement essentiel.[1]

Pour ce qui regarde, au reste, la nouvelle qu'on a ébruitée d'une négociation relative à la succession éventuelle de la Bavière en faveur de la maison d'Autriche, je me rappelle de vous avoir déjà dit, dans mes ordres précédents,[2] qu'elle était entièrement controuvée, et vous pouvez être assuré qu'elle est destituée de tout fondement.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. Nr. 19015. — [2] Vergl. Nr. 19003.

19017. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Berlin, 22 mai 1770.

Votre dépêche du 18 de ce mois m'ayant rendu compte du premier pas que l'électeur de Saxe vient de faire pour une réforme dans son armée,[1] j'attends avec impatience d'apprendre les arrangements ultérieurs auxquels ce Prince se déterminera sur ce sujet. Quelques avis disent que la réduction sera poussée jusqu'à 3 compagnies, mais d'autres prétendent qu'elle n'aura lieu qu'à l'égard d'un certain nombre d'hommes par régiment. Comme ces nouvelles sont trop vagues pour y tabler, vous aurez soin de continuer à m'informer avec exactitude des résolutions que la cour où vous êtes, pourra prendre effectivement encore par rapport à cet objet.

Federic.

Nach dem Concept.

19018. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 23 mai 1770.

J'admire l'indulgence extraordinaire dont, selon votre dépêche du 8 de ce mois, on continue d'user vis-à-vis des Czartoryski. La cour où vous êtes, ne gagnera sûrement rien par les délais qu'elle apporte de leur montrer les grosses dents. Ils les rendront plutôt plus entêtés, et, à la fin, on n'en sera ni plus ni moins leur dupe.[2]

D'ailleurs, que le comte d'Orlow se rende ou non à l'armée russe, on regardera le parti qu'il prendra, avec beaucoup d'indifférence. Cet évènement n'est, en effet, d'aucune importance, et je ne crois pas que l'on y fera grande attention.

Federic.

Nach dem Concept.

19019. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 23 mai 1770.

La jalousie que la cour où vous êtes, fait paraître, selon votre dépêche du 16 de ce mois, au sujet des progrès rapides et non interrompus des Russes contre la Porte, ne me surprend point; je la trouve plutôt très naturelle, et je n'en suis même pas fâché. Mais si l'on veut bien y réfléchir, on ne saura disconvenir que c'est la cour où vous êtes, qui a trop ouvert les yeux à cette puissance, et qui, par ses liaisons d'autrefois avec elle, lui a fait prendre trop d'influence dans les affaires. Ce n'est cependant qu'une réflexion particulière que je ne fais que pour vous seul, et que vous aurez soin de ménager.

[1] Die Escadron wurde um 20 Pferde verringert. — [2] Vergl. Nr. 19006.

Au reste, on a prétendu, il y a quelque temps, que l'impératrice de Russie avait dessein de se rendre elle-même à son armée, mais les lettres suivantes mettent encore en suspens si ce sera Sa Majesté Impériale elle-même ou bien le comte Orlow qui s'y rendra.[1]

Nach dem Concept. Federic.

19020. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 23 mai 1770.

Votre dépêche du 16 de ce mois m'est bien parvenue, et les Czartoryski continuant, selon son contenu, à persévérer dans les dispositions qu'ils vous ont donné à connaître dans la dernière conférence que vous avez eue avec eux,[2] il n'y a autre parti à prendre à leur égard que de les abandonner à leur sort. La cour de Russie doit savoir, à l'heure qu'il est, la réponse qu'ils ont faite à vos représentations, et il faudra voir de quelle manière cette cour jugera présentement à propos d'en agir avec eux.

En attendant, comme les progrès des Russes contre les Turcs continuent d'aller grand train de tous côtés, il est fort à appréhender que plus les Polonais s'opiniâtreront à ne vouloir condescendre aux vues de la Russie, et plus ils empireront par cette conduite vis-à-vis de ladite cour la situation des affaires de leur patrie.

Nach dem Concept. Federic.

19021. AN DEN GENERALMAJOR VON BELLING IN STOLP.

Charlottenburg, 24. Mai[3] 1770.

Extract für die Cabinetsvorträge: Generalmajor von Belling meldet, „dass an der Grenze bei Lobsens von denen Confoederirten 3 bis 400 Mann [sich] herumtreiben, und fräget an, ob beim Rückmarsch von der Revue er mit 200 Pferden längst der Grenze in Polen bis nach Konitz und Stargard, um dadurch vielleicht von den Confoederirten was zu profitiren, patrouilliren lassen soll."

Sie sollen sich nur nicht schlagen lassen. Die Russen prügelen die Confoederirte, wor sie sie sehen, aber die Bellingsche Husaren kriegen allerwegens von ihnen Schläge.[4]

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung des Königs auf dem „Extract".

[1] Vergl. S. 482. 483. 486. — [2] Vergl. Nr. 18947. — [3] Vom 24. Mai ein Schreiben an Voltaire in den Œuvres, Bd. 23, S. 155; an Prinz Ferdinand ebenda, Bd. 26, S. 562. — [4] Vergl. Nr. 18883. Auf dem für die Cabinetsvorträge angefertigten „Extract" aus dem Berichte des Stabsrittmeisters Dehrmann im Regiment Belling, der um die Aufnahme seines Sohns in das Berliner Cadettencorps bittet, findet sich die eigenhändige Weisung des Königs, Potsdam 24. Juni: „Das Regiment lässet sich von die Confoederirten schlagen."

19022. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Charlottenburg, 24. Mai 1770.

Euer Bericht vom 18. April ist Mir zurecht abgeliefert worden. Alles, was Ihr Mir darinnen meldet, öffnet Mir bei denen ununterbrochenen Successen der russischen Waffen, von welchen Mir beinahe posttäglich Nachrichten eingehen, die schlechteste Aussicht für die Pforte,[1] und Ich sehe kein einziges anders Mittel als die baldige Wiederherstellung des Friedens, um sie von ihrem Ruin zu retten und sich solchergestalt aus der schlimmen Lage, worinnen sie sich dermalen befindet, herauszuziehen.

Friderich.

Nach dem Concept.

19023. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Charlottenburg, 24 mai 1770.

L'extrait ci-joint de mes dernières lettres de Constantinople du 18 d'avril[2] représente la situation des affaires de la Porte dans un état bien critique, et vous n'oublierez pas de le communiquer, comme de coutume, au comte de Panin.

Federic.

Nach dem Concept.

19024. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Charlottenburg, 24 mai 1770.

Je continue d'être extrêmement satisfait de vos rapports dont le dernier est du 13 de ce mois. Vous puisez dans de très bonnes sources vos nouvelles, et je suis très persuadé surtout que tout ce que vous me dites de la prétendue convention entre la France et l'Autriche au sujet de la Bavière,[3] est très fondé, et au moins est-il très vraisemblable que cette négociation n'a pas été poussée plus loin.

Au reste, je regarde le duc de Choiseul comme plus fin et plus adroit que tous ses ennemis à la cour, et comme le Roi Très-Chrétien est un homme de coutume qui ne change pas volontiers les personnes qu'il honore de sa confiance, et auxquelles il est accoutumé, je suis

[1] Zegelin berichtete über die Disciplinlosigkeit und schlechte Verpflegung der Truppen und den schlechten Zus tandaller Festungen. — [2] Vergl. Nr. 19022. — [3] Vergl. S. 443 und 478. Sandoz hatte in Erfahrung gebracht, dass Frankreich dem wiener Hofe vor Jahren Eröffnungen gemacht und als Aequivalent für die Erwerbung Bayerns die Abtretung der österreichischen Niederlande gefordert, dass Oesterreich diese Bedingung für zu unvortheilhaft gehalten und sich daher auf die Verhandlung nicht eingelassen, dass Frankreich, auf Vorstellung des spanischen Hofes, dann selber von seinem Vorschlag Abstand genommen habe.

bien persuadé que le duc de Choiseul restera en place, malgré les efforts du parti contraire. Il y a aussi toute apparence, ainsi que vous l'observez très bien, que la Dauphine se gardera bien de se ranger du côté de l'opposition. Elle a vu le mauvais succès d'une pareille entreprise de sa sœur à la cour de Parme,[1] et ne voudra jamais s'exposer à courir le même risque.

D'ailleurs, comme je compte toujours d'aller voir cet été l'Empereur en Moravie, vous n'oublierez pas de prêter toute l'attention imaginable à la sensation que cette visite fera à la cour où vous êtes, et surtout aux propos que le duc de Choiseul ou ses confidents pourront tenir à ce sujet.

Der Schluss betrifft die Reisekosten für den Diamantschneider Hudde (vergl. S. 323).

Nach dem Concept. Federic.

19025. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Charlottenburg, 24 mai 1770.

Le bruit d'une convention entre l'Autriche et la France au sujet de la Bavière[2] dont je vous ai fait part et vous parlez dans votre dépêche du 11 de ce mois, s'origine de l'Angleterre, et je crois qu'en le divulguant en Hollande, son but a été de susciter de la jalousie contre la maison d'Autriche.

Au reste, il me paraît tous les jours plus vraisemblable que le ministère britannique se soutiendra malgré tous les mouvements de l'opposition, qui effectivement ne fait que crier beaucoup, sans avoir assez de nerf pour ébranler les ministres.[3]

C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui, étant sur le point de me rendre en Poméranie pour y faire la revue de mes troupes.

Nach dem Concept. Federic.

19026. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Charlottenburg, 24 mai 1770.

J'ai été bien aise de voir par votre dépêche du 18 de ce mois que le prince d'Orange, aussi bien que les États-Généraux, ont témoigné apprendre avec plaisir la démarche que j'ai faite en faveur de la République auprès de l'Électeur palatin pour faire revenir ce Prince des mesures défavorables qu'il a adoptées relativement au commerce des

[1] Vergl. S. 459. — [2] Vergl. S. 488. — [3] Der König befiehlt Maltzan, Potsdam 30. Mai, alles beachtenswerthe zu melden; „n'oubliez pas le plus ou moins d'apparence qui se manifestera pour le changement du ministère."

villes de Dort et de Rotterdam.[1] Je ne doute nullement que ces différends survenus ne s'arrangent, dans peu, au contentement des États-Généraux, surtout si ceux-ci donnent à connaître à l'Électeur qu'au cas qu'il se raidisse trop à vouloir mettre en exécution le parti qu'il a embrassé, ils pourraient bien, de leur côté, réaliser la proposition faite par quelques régents hollandais de saisir les revenus dont il jouit du marquisat de Bergen op Zoom et du comté de Ravenstein.

C'est tout ce que je puis dire aujourd'hui en réponse à votre dépêche susalléguée, étant à la veille de me mettre en route pour la Poméranie, afin d'y faire les revues ordinaires de mes troupes.

Nach dem Concept. Federic.

19027. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Borcke berichtet, Dresden 21. Mai, dass die Churfürstin-Wittwe Maria Antonia dem König für sein letztes Schreiben[2] danke. „Son Altesse Royale ajouta que le souvenir des moments heureux que Votre Majesté lui avait fait passer l'année dernière, lorsqu'elle Lui avait fait sa cour à Potsdam,[3] lui avait laissé le désir le plus vif d'avoir encore le bonheur de La revoir une fois, et qu'il n'y avait que la crainte de Lui devenir importune, qui combattait ce désir.

J'ai cru devoir lui répondre que cette crainte était mal fondée, et que Votre Majesté m'avait fait la grâce de me témoigner que, si Son Altesse Royale avait renoncé au plan du voyage qu'elle avait eu intention de faire en Bavière pendant cet été, elle Lui ferait un vrai plaisir de L'honorer de sa présence à Potsdam, mais que Ses occupations militaires, qui ne se terminaient qu'avec les manœuvres d'automne à Potsdam, duraient jusqu'au 18 septembre, et qu'ainsi ce n'était qu'après ce jour que Votre Majesté pourrait jouir de cette satisfaction.

Elle me répliqua que toutes les saisons lui étaient indifférentes, et que ce serait toujours naturellement celle où Votre Majesté serait le plus à loisir d'occupations sérieuses, qu'elle préférerait pour Lui faire sa cour; qu'ainsi elle attendrait Ses ordres ultérieurs et réglerait son voyage comme Votre Majesté jugerait à propos de le lui prescrire."

Stargard, 28 mai 1770.

J'ai bien reçu votre dépêche du 21 de ce mois, et je me réserve de vous marquer, après que je serai retourné à Potsdam, le jour que je pourrai, sous le bon plaisir de madame l'électrice douairière de Saxe, avoir la vraie satisfaction de revoir cette digne Princesse.

Der König bewilligt Blanchot einen vierwöchentlichen Bade-Urlaub nach Teplitz.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. Nr. 18994. — [2] Vergl. S. 452. Anm. 3. — [3] Vergl. Nr. 18534.

19028. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Stargard, 28 mai 1770.

Votre dépêche du 19 de ce mois vient de m'être rendue. Il est surprenant qu'il s'élèvent encore, à l'heure qu'il est, de nouvelles Confédérations en Pologne. Il faut de toute nécessité que l'aveuglement dans lequel ces gens-là se trouvent plongés, soit bien grand, puisque les échecs que les troupes ottomanes ont constamment essuyés, quoique exagérés pour l'ordinaire par les Russes, ainsi que le prouve encore la dernière rencontre qu'il y a eu entre un parti des troupes du général Stoffeln et un corps turc près de Budziak,[1] qu'on a débitée d'abord pour beaucoup plus importante qu'elle ne l'était effectivement, devraient suffisamment convaincre les Polonais que les choses ne pourront jamais tourner à leur avantage, et que toutes leurs entreprises n'auront qu'une issue défavorable.

Quoi qu'il en soit, vous n'oublierez pas de m'informer si les officiers que j'envoie comme volontaires à la grande armée russienne,[2] ont passé à Varsovie, vu que depuis leur départ d'ici je n'ai rien appris encore à leur sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

19029. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Stargard, 28 mai 1770.

Tout ce que, selon votre dépêche du 19 de ce mois, le prince de Kaunitz désirerait que j'ajoutasse encore aux assurances que j'ai fait passer en Russie des dispositions de sa cour,[3] est, à peu de chose près, analogue à ce que j'ai déjà ordonné au comte de Solms d'y insinuer.[4] J'attends maintenant de quelle manière la Russie s'expliquera sur les paroles de paix que la Porte a fait porter à mon ministre à Constantinople, le sieur Zegelin, et, dès que cette réponse me sera rentrée, je ne manquerai pas de vous en faire incessamment part.

En attendant, il paraît que le prince de Kaunitz est jaloux des succès rapides et non interrompus des Russes, et l'on ne saurait non plus disconvenir que, jusques ici, ils ont été très brillants et signalés. En effet, ils ont poussé leurs opérations avec toute la hardiesse et toute l'activité nécessaire, et leur flotte même n'a pas manqué de faire des progrès si inattendus qu'on peut dire, sans exagération, que la Fortune a accompagné ses armes, tant par mer que par terre. Mais, après cela,

[1] Vergl. Nr. 19029. — [2] Vergl. S. 435. — [3] Dass es sich lediglich um Defensiv- und Vorsichtsmaassregeln in Ungarn und Siebenbürgen handle, dass aber der König nicht die Bürgschaft für den wiener Hof würde übernehmen können, „s'il arrivait que la cour de Pétersbourg voulût pousser ses conquêtes sur la Porte jusqu'au point que la balance de cette partie de l'Europe pourrait risquer d'être renversée ou changée". Vergl. Nr. 18981. — [4] Vergl. Nr. 18980. 19011.

il faut avouer aussi qu'ils n'auraient jamais pu trouver des circonstances plus favorables à la réussite de leur entreprise A peine la plupart des puissances, capables à s'y opposer, étaient-elles sorties d'une longue et onéreuse guerre, qui avait épuisé leurs fonds, lorsqu'ils ont fait cette levée de bouclier, et, encore à l'heure qu'il est, les finances de France se trouvent délabrées au point que, bien loin d'être en état d'armer sa flotte, elle se voit réduite à faire des réductions dans sa marine. Tant il est vrai que le moment qu'on choisit pour exécuter son entreprise, décide souvent beaucoup de son succès.

Encore, selon mes dernières lettres de Pologne,[1] les Ottomans ont essuyé un nouvel échec, à quelques lieues de Budziak. Un corps assez nombreux de Turcs et de Tartares y a été rencontré et entièrement dispersé par un détachement du corps du général Stoffeln qui a fait, à cette occasion, sur les Turcs quelques centaines de prisonniers et délivré, en même temps, de leurs mains 3 à 400 esclaves grecs, arméniens et polonais qu'ils traînaient avec eux. Ces lettres ajoutent que les Russes ont fait embarquer à Kalusz tout ce qui est nécessaire pour faire un siège, et que, tandis que tous ces attirails descendraient le Niester, le comte Panin s'approcherait de Bender pour attaquer cette place dans les formes.

Au reste, je suis curieux d'apprendre comment le grand-écuyer comte de Dietrichstein a été content de l'accueil que je lui ai fait à Potsdam,[2] et vous n'oublierez pas d'être attentif à la façon dont il s'expliquera à ce sujet, à son retour à Vienne, pour m'en rendre compte.

Nach dem Concept. Federic.

19030. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 30 mai 1770.

Le contenu de votre dépêche du 15 de ce mois, autant qu'il regarde le rétablissement de la paix entre la Russie et la Porte,[3] ne me satisfait nullement. Je[4] vous ai envoyé une dépêche très importante venant de Constantinople, où les Turcs font les premières ouvertures de la paix aux Russes.[5] Au lieu de me faire une réponse sur ce sujet, je ne reçois que des compliments de l'Impératrice. Il faut une réponse que je puisse envoyer à Constantinople. Il me semble

[1] Vergl. Nr. 19028. — [2] Vergl. S. 476. — [3] Solms berichtete, dass Katharina II. Panin beauftragt habe, dem Könige für die Uebermittlung des Berichtes Zegelins über seine Verhandlungen mit dem Reis-Effendi (vergl. Nr. 18967 und 18968) zu danken und zugleich ihre Genugthuung über die nützlichen Dienste, die Zegelin durch sein kluges Verhalten den russischen Interessen in der Türkei leiste, auszudrücken. — [4] Das folgende bis zum Schlusse des Erlasses nach der eigenhändigen Niederschrift des Königs. — [5] Vergl. Nr. 18980.

que, lorsque l'ennemi montre des inclinations pour la paix, qu'il ne convient pas de le rebuter, et cela vient d'autant plus mal à propos que, m'étant informé avec la dernière exactitude de ce qui se passe à Vienne, vous verrez ci-joint ce qu'on me marque,[1] et ce que le ministre de Russie à la même cour aura sûrement fait savoir à la sienne. Il semble donc que, de gaieté de cœur, l'Impératrice veut embraser toute l'Europe et la mettre en guerre, si elle ne veut point penser à finir bientôt celle qui se fait à présent avec les Turcs.

Il faut que vous parliez fortement sur ce chapitre, et que vous insistiez sur une réponse, afin de voir si l'on pourra encore conjurer ce nouvel orage à temps. Voilà la raison pour laquelle j'expédie ce courrier, afin d'avoir une prompte réponse. Les Turcs ont déjà offert la Servie aux Autrichiens pour obtenir leur assistance. S'ils y ajoutent Belgrade, je ne jure plus de rien; ainsi quelques paroles pacifiques que je pourrai faire passer de la part de l'impératrice de Russie aux Turcs, pourr[ont] calmer ce mouvement et, en même temps, [produire] plus de retenue dans les opérations de la guerre; car je sais qu'à Vienne on est fermement résolu de soutenir ce qu'ils appellent la balance du Levant. Faites donc usage de toutes ces choses sans perte de temps, et si vous recevez enfin une réponse dont on peut faire usage, envoyez-la-moi par courrier.

Federic.

Nach dem Concept.

19031. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 23. Mai: „Le bruit est général ici que l'Impératrice-Reine se rangera du côté des Turcs, si les Russes ne mettent pas des bornes à leurs progrès. Il me paraît assez clair aussi que la cour de Vienne ne serait pas fâchée que celle de Pétersbourg le sentît, parceque les magasins[2] qu'elle fait former en Transylvanie, au Banat et dans la Haute-Hongrie,[3] ne sauraient manquer de donner ombrage aux Russes, et si je ne me trompe pas, un courrier que le prince Golizyn vient d'envoyer à sa cour, doit avoir eu cette matière pour objet. Il ne m'en a rien dit, à la vérité, mais, l'ayant vu hier, j'ai remarqué qu'il y avait des soupçons en campagne, et qu'il craignait les suites de cette guerre, si elle ne finissait pas bientôt. Je lui fis sentir qu'en se mettant à la place du prince Kaunitz, la saine politique ne manquerait pas de l'alarmer sur des conquêtes de pareille nature et si rapides, qui, jointes aux grands préparatifs de la Russie pour la campagne de cette année et aux mauvaises dispositions qu'on faisait du côté de la Porte, semblaient en pronostiquer bien d'autres qu'on y pourrait ajouter encore, si sa cour était intentionnée de pousser sa pointe et d'aller toujours en avant."

Potsdam, 30 mai 1770.

Les démonstrations que la cour où vous êtes, continue à faire sur les frontières de Hongrie et de Transylvanie, et dont vous venez de me

[1] Vergl. dafür Nr. 19031. — [2] Vergl. S. 459. — [3] In der Mittheilung des obigen Berichtes an Solms (vergl. Nr. 19030) ist der Text von hier ab wie folgt geändert: „sont très considérables. Le prince de Kaunitz est alarmé des conquêtes des Russes et de leur rapidité, qui, jointes" u. s. w. bis zum Schluss wie oben.

rendre encore compte dans votre dernière dépêche du 23 de ce mois, viennent fort à propos. J'en devine le but, et je ne manquerai pas de le faire servir à pénétrer les dispositions de la Russie pour le rétablissement de la paix et s'il n'y a pas moyen de lui faire adopter des sentiments plus modérés et pacifiques.

Jusques ici cependant mon premier essai est resté sans succès. Au lieu d'une explication catégorique sur les insinuations que la Porte a fait faire au major Zegelin, je n'ai reçu que de simples compliments de la part de l'impératrice de Russie d'avoir bien voulu les lui communiquer.[1] Mais comme je désire trop le prompt rétablissement de la paix, je ne saurais non plus acquiescer à une réponse aussi vague, et je viens d'expédier un courrier exprès à mon ministre à Pétersbourg, le comte de Solms, avec ordre de presser cette cour à me donner une réponse plus positive et, en même temps, satisfaisante. Dans cette vue, et afin d'inspirer plus de modération à la cour de Russie, je ne lui ai pas caché non plus que les magasins que la cour où vous êtes, fait former en Transylvanie, au Banat et dans la Haute-Hongrie, sont très considérables,[2] et j'attends la réponse qu'on me fera, avec d'autant plus d'impatience qu'elle me mettra à même de juger quelles sont proprement les vues et les intentions de cette cour, et qu'elle dévoilera, en même temps, à celle où vous êtes, ses véritables desseins, pour se diriger ensuite en conséquence et éviter toute fausse démarche. Vous n'oublierez pas de faire confidence de tout ceci au prince de Kaunitz.

Nach dem Concept. Federic.

19032. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 30 mai 1770.

Der König bestätigt den Empfang des Berichtes Finckensteins vom 28. und des Schreibens der Churfürstin-Wittwe von Sachsen, d. d. Pillnitz 25. Mai.

En attendant, la dépêche du comte de Solms en date du 15 de ce mois[3] vous aura déjà appris le peu d'empressement de la Russie de profiter des premières ouvertures pacifiques que la Porte a fait faire au major de Zegelin, tout comme celle de mon ministre d'État de Rohd du 23[4] vous aura fait voir le nouvel orage qui paraît menacer la tranquillité de l'Europe, au cas que la première persiste à pousser sa pointe au delà des justes bornes et à aller toujours en avant. Dans cette crise, et afin de conjurer l'orage qui paraît se préparer, j'ai jugé à propos d'adresser à ces deux ministres les ordres ci-joints en copie[5] et de faire partir même celui au comte de Solms par un courrier exprès. Mais

[1] Vergl. S. 492. — [2] Vergl. Nr. 19030. — [3] Vergl. Nr. 19030. — [4] Vergl. Nr. 19031. — [5] Vergl. Nr. 19030 und 19031.

comme je serais bien aise de vous parler encore plus amplement sur le même sujet, vous aurez soin de vous rendre ici demain pour un jour.

Nach der Ausfertigung. Federic.

19033. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 30 mai 1770.

J'ai reçu votre dépêche et post-scriptum du 22 de ce mois. L'Électeur palatin ne témoigne jusqu'à présent aucune envie à se relâcher du parti qu'il a embrassé à l'égard du commerce de quelques villes de la république de Hollande. Vous savez que j'ai fait tout mon possible pour porter ce Prince à changer de sentiment à cet égard,[1] je suis même prêt à lui réitérer encore mes exhortations à ce sujet, si les États-Généraux le désirent, et j'ose me flatter qu'elles ne seront pas entièrement infructueuses, mais qu'elles pourront contribuer à donner, à la fin, une tournure favorable aux différends de la République avec ledit Prince.

Ne manquez pas, au reste, de m'informer de la situation de la princesse d'Orange ma nièce,[2] et comment elle se porte.

Nach dem Concept. Federic.

19034. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LOO.

[Potsdam] 30 mai 1770.

Ma chère Nièce. Je suis bien aise d'apprendre vos grands progrès militaires,[3] mais je vous avoue, ma chère enfant, que j'aimerais mieux apprendre de bien bonnes nouvelles de votre santé, pour laquelle je ne suis pas sans inquiétudes. Je ne pourrai pas avoir la satisfaction de vous voir cette année, mais je ne désespère pas, ma chère enfant, de pouvoir encore un jour vous embrasser, avant de mourir. Je sais les lieux qui vous contiennent, quand vous habitez à Loo, et cela me fait plaisir, parceque mo nimagination vous y suit; il n'en est pas de même de La Haye, où je n'ai jamais été, ainsi, ma chère enfant, je me complais davantage de vous savoir à Loo qu'ailleurs.

Vous pouvez nous envoyer ici votre prince de Hesse[4] et qui vous voudrez, votre recommandation suffit pour qu'il soit bien reçu, ainsi que tous ceux qui nous viennent de votre part.

[1] Vergl. Nr. 18994. — [2] Vergl. S. 444. — [3] Die Prinzessin schrieb, Haag 24. Mai, sie habe so viele militärische Uebungen gesehen, dass sie glaube, bald selbst ein Regiment befehligen zu können. [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [4] Prinz Friedrich von Hessen-Cassel, Generalmajor in holländischen Diensten, wünschte im Herbst dem König seine Aufwartung zu machen und den Manövern in Potsdam beizuwohnen. Prinzessin Wilhelmine befürwortete seine Bitte.

Je vais après-demain aux revues de Magdeburg, et de là je ferai une petite échappade[1] pour voir ma bonne sœur de Brunswick; après quoi, ma chère, nous ferons ici des baptêmes à notre tour. La pauvre [princesse] Ferdinand a pensé mourir, elle nous a donné une fille,[2] mais je ne crois pas que cet enfant vive de la façon qu'en jugent les médecins. Adieu, ma bonne et chère enfant, je vous embrasse mille fois, en vous assurant de la parfaite tendresse avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre fidèle et bien attaché oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

19035. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 1er juin 1770.

Comme, suivant les informations que vous avez eues relativement à la réforme qui se fera dans les troupes saxonnes,[3] vous assurez, par votre dépêche du 28 de mai dernier, qu'elle sera au moins de 25 soldats par compagnie et d'autant de chevaux par escadron, je souhaiterais bien de savoir le total que, suivant ce principe, cette réduction ferait en hommes sur toute l'armée de Saxe. Vous ne manquerez donc pas de contenter ma curiosité à cet égard, et aurez soin de me mander à combien monterait au juste le nombre entier d'hommes, réduit par une telle opération, pour tout le corps d'armée saxon.

Federic.

Nach dem Concept.

19036. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 1er juin 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 18 de mai dernier. Quant aux particularités que vous m'y mandez, tant sur l'union parfaite qui règne actuellement entre le roi et le Sénat de Suède, que par rapport au but[4] que l'on se propose là où vous êtes, dans l'accélération du voyage du Prince Royal en France, il faudra attendre les suites que l'un et l'autre de ces objets auront, et voir si vos soupçons à leur égard se confirmeront ou non.[5]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] So. — [2] Friederike Luise Dorothee Philippine wurde am 24. Mai geboren. — [3] Vergl. S. 486. — [4] Erneuerung der französischen Allianz, vergl. Nr. 18915. — [5] Am 10. Juni wiederholt der König seine Zusage, Cocceji abzulösen, sobald er einen geeigneten Nachfolger gefunden haben werde. Vergl. S. 458.

19 037. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Cörbelitz, 3 juin 1770.

Vous raisonnez assez juste, quand il vous semble, selon votre rapport du 25 de mai dernier, qu'il n'y a plus d'apparence et qu'il serait même trop tard, à l'heure qu'il est, que la France pût espérer de traverser encore avec succès les opérations maritimes de la Russie. Il est, après tout, étonnant que le duc de Choiseul ait laissé passer une occasion si favorable et telle qu'elle ne se présentera que difficilement à l'avenir, pour contrecarrer et embarrasser lesdites opérations maritimes. Vous pouvez être très persuadé que les Turcs ne sont rien moins qu'édifiés de cette indifférence apparente de la cour de Versailles, et il sera à savoir si l'Angleterre, de quoi je doute néanmoins, tâchera de profiter pour son trafic du mécontentement que la Porte Ottomane paraît avoir conçu, dans ces conjonctures, de la France.

Nach dem Concept. Federic.

19 038. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Cörbelitz, près de Magdeburg, 4 juin 1770.

C'est avec beaucoup de raison que vous attribuez, dans votre dépêche du 26 de mai dernier, aux succès de la campagne qui va s'ouvrir entre les Russes et les Turcs, la décision du temps où l'on pourra se promettre le rétablissement de la tranquillité en Pologne. Il n'y a aucun doute que cette époque dépendra entièrement des évènements qui auront lieu, et qu'elle sera avancée ou retardée, suivant que la Fortune favorisera les opérations des uns ou des autres. On peut prévoir, à la vérité, en quelque façon avec vraisemblance que les projets des Russes sur Bender et Oczakow réussiront sans faute, mais on n'en saurait dire autant avec certitude de ceux qu'ils comptent d'entreprendre du côté de la Grèce. Les derniers avis que je viens de recevoir de Venise, font mention de différents échecs assez considérables que les Russes doivent avoir essuyés en Morée.[1] Si cela se confirme, il n'y a pas apparence que leurs armes auront également le succès dans ces contrées-là qu'elles obtiendront probablement de ce côté-ci.

Nach dem Concept. Federic.

19 039. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Cörbelitz, 4 juin 1770.

J'ai reçu ici votre dernière dépêche du 18 de mai, et, pour ce qui regarde le rétablissement de la paix entre la cour où vous êtes, et la

[1] Vergl. S. 498.

Porte, je me réfère aux ordres immédiats que je vous ai fait parvenir par le chasseur Bartenfelder.[1] En attendant, je vois bien par tout ce que vous me marquez,[2] que, pour y travailler avec quelque succès, il faut que les affaires se développent encore davantage, et qu'on puisse juger avec plus de précision du train que cette campagne prendra.

Selon mes dernières lettres de Venise, les Russes ont souffert quelque échec en Grèce de la part des Arnautes et des Dulcignotes; mais, comme les nouvelles que ces républicains débitent, me paraissent fort sujettes à caution, vu qu'ils aiment assez à en divulguer au désavantage des Russes, je ne regarde pas non plus celle-ci pour authentique, et j'attends plutôt que j'apprenne par des canaux moins suspects ce qui en est effectivement.

Quoi qu'il en soit cependant, si la Russie a le dessein que vous lui présumez, et qu'elle veuille tout de bon soustraire la Moldavie et la Valachie à la domination ottomane,[3] vous pouvez être très persuadé que la guerre entre elle et la maison d'Autriche est inévitable. En effet, une pareille entreprise ne saurait manquer de donner sujet à de nouvelles brouilleries, qui ne regarderaient ni le roi de Pologne ni les Dissidents; et si la Russie ne revêt pas des sentiments plus modérés, vous pouvez compter que l'Autriche ne restera pas tranquille, mais qu'elle est plutôt résolue de commencer la guerre. Dans cette situation des affaires, je ne saurais, en qualité d'allié et de bon et fidèle ami, donner un meilleur conseil à l'impératrice de Russie que de profiter du moment présent où elle a obligé la Porte de lui demander la paix. C'est au moins le moment le plus favorable pour se tirer avec honneur de cette guerre, et quand même on mettrait cette négociation dès à présent en train, les opérations de la campagne présente n'en souffriraient nullement; bien au contraire, elles pourraient toujours se faire avec tout autant de succès et faciliter alors même les moyens de parvenir à une glorieuse paix, à la fin de cette même campagne. Mais si la Russie laisse passer ce moment, il est bien à craindre qu'il n'en résulte une guerre générale dont on ne saurait pas trop reconnaître l'objet. Enfin, une observation que je ne puis pas passer sous silence, mais que je ne fais cependant que pour votre seule direction, sans que vous ayez besoin d'en faire autrement mention, c'est que mon traité d'alliance avec la Russie n'a pas le moindre rapport à la Moldavie ou à la Valachie, et que mes liaisons se bornent uniquement aux affaires de Pologne. Vous vous garderez cependant bien de toucher cette corde là où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. Nr. 19030. — [2] Vergl. dafür Nr. 19040. — [3] Vergl. dafür Nr. 19040.

19040. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Cörbelitz, 4 juin 1770.

Votre dépêche du 26 de mai dernier m'a été fidèlement rendue ici. Il paraît par mes dernières lettres de Pétersbourg[1] que mes soupçons au sujet des dispositions pacifiques de cette cour ne sont pas tout-à-fait sans fondement. Jusques ici on y a paru tout aussi fier que les Turcs de ne pas vouloir faire la première proposition pour la paix. Malgré ma médiation, qui ménage la délicatesse des deux partis, on craint de perdre l'avantage qu'on se promettait, de forcer l'ennemi à venir chercher la paix. L'Impératrice, très sensible à la gloire des armes russiennes sous son règne, aura peut-être aussi un peu de peine d'y renoncer, avant d'avoir vu l'effet de l'expédition maritime dont elle s'approprie, en grande partie, la première idée. Enfin, tout le monde voudra que les grandes dépenses qu'on a faites, et les grands arrangements qu'on a pris pour entamer la Porte de plusieurs côtés à la fois, fussent non seulement employés, mais rendissent l'humiliation de cette dernière encore plus complète qu'elle n'est à l'heure qu'il est, et qu'ils ménageassent, en même temps, une sûreté solide pour les nations éloignées qui se sont déclarées, à cette occasion, amies de la Russie. En effet, il paraît qu'on s'est bercé et qu'on se berce encore de l'idée de soustraire ces nations entièrement à la domination ottomane; on se flatte d'en faire des États et des provinces indépendantes, et peut-être même le hospodar prisonnier[2] entretient-il un peu cette idée, dans l'espérance d'en profiter lui-même et d'obtenir la Moldavie et la Valachie comme un fief héréditaire pour lui et sa famille, sous la redevance de la Russie.

Quoi qu'il en soit, si les Russes, ainsi que mes lettres de Venise le prétendent, ont essuyé effectivement quelque échec de la part des Arnautes et des Dulcignotes en Grèce, et que les nouvelles qui s'en débitent, sont fondées, je ne désespère pas entièrement de porter la Russie, au mois de septembre ou d'octobre prochain, à revêtir des dispositions plus modérées et à donner les mains à une paix raisonnable. Mais, comme vous ne sonnez mot de ces échecs, et que, s'ils étaient effectivement tels qu'on les annonce, la nouvelle en serait également parvenue à la cour où vous êtes, je suspends encore d'y ajouter une foi entière, et j'attends qu'ils me soient confirmés par des canaux moins suspects, ne doutant point que, si vous en apprenez quelque chose, vous ne tarderez pas de m'en informer.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. Nr. 19039. — [2] Gregor Ghika, vergl. S. 412.

19041. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Cörbelitz, 6 juin 1770.

J'ai reçu avec votre dépêche du 1er de ce mois la déclaration faite par le ministère autrichien aux ministres d'Angleterre et de Hollande[1] au sujet de la nouvelle répandue depuis quelque temps d'une négociation entre les cours de Versailles et de Vienne pour la cession d'une partie des Pays-Bas à la France,[2] et vous continuerez à me mander soigneusement les nouvelles ultérieures de France et d'Angleterre que vous apprendrez là où vous êtes.

En revanche, je puis vous dire que la princesse douairière de Galles est intentionnée de passer en Allemagne, sous prétexte d'y voir ses enfants. Je suis persuadé que l'idée de sortir de l'Angleterre ne serait jamais venue à cette Princesse, si elle avait vu jour que le parti qu'elle y a, pourrait se maintenir; je crois donc, par conséquent, que son voyage en Allemagne doit être envisagé comme une marque certaine que l'administration britannique actuelle subira du changement.

Nach dem Concept. Federic.

19042. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Cörbelitz, 6 juin 1770.

C'est bien en vain que le duc de Choiseul désire, selon votre dépêche du 28 de mai dernier, de faire intervenir la médiation de sa cour pour le rétablissement de la paix entre la Russie et la Porte.[3] L'impératrice de Russie n'y consentira sûrement jamais, et comment ce ministre peut-il concevoir seulement qu'elle puisse accepter l'intervention d'une puissance qu'elle regarde et qu'elle a sujet de regarder comme le premier auteur et promoteur de sa guerre actuelle avec les Ottomans! Aussi suis-je très persuadé que, malgré le ton radouci dont ce ministre a parlé, en dernier lieu, au chargé d'affaires de Russie, il n'avait pas moins conçu le dessein d'attaquer la flotte de sa cour, et que ce n'est

[1] Stormont und Degenfeld. — [2] In der von Thulemeier übersandten Note stellte die österreichische Regierung das Gerücht von angeblichen umfangreichen Abtretungen (vergl. S. 443. 488) in Abrede und erklärte, dass die mit Frankreich am 16. Mai 1769 geschlossene Convention nur die Ausführung des Artikels 18 des Aachener Friedens sei und einzig Grenz- und andere Streitigkeiten zwischen Frankreich und den österreichischen Niederlanden betreffe. — [3] Sandoz glaubte aus der freundlichen Haltung, die Choiseul in einer Unterredung mit Chotinski zeigte, und aus Mittheilungen von Persönlichkeiten, die dem Minister nahe standen, schliessen zu dürfen, „que ce ministre verrait avec plaisir que la rupture entre la Russie et la Porte fût apaisée, et qu'il désirerait surtout pouvoir y faire intervenir la médiation de la France".

uniquement que le dérangement des finances de France qui l'a empêché de le mettre en exécution.

Au reste, nonobstant toute sa finesse vis-à-vis de la maîtresse de son maître,[1] il me semble cependant que ce n'est que quelque brouillerie secrète avec le duc de Richelieu[2] qui puisse retenir cette dernière à lui faire plus de mal qu'elle ne lui a fait jusques ici; et comme vous êtes sur les lieux, vous trouverez peut-être moyen d'approfondir ce qui en est.

En attendant, on me mande de Hollande[3] que le comte de Guines est destiné pour le poste de Londres, et, si vous en apprenez la confirmation, n'oubliez pas de m'en informer.

D'ailleurs, je n'ai rien à ajouter aujourd'hui, et je me borne à vous communiquer ci-joint en copie la déclaration que le ministère autrichien a fait remettre, depuis peu, aux ministres d'Angleterre et de Hollande à Vienne, afin de contredire les bruits qui se sont répandus au sujet d'une négociation entre l'Autriche et la France pour la cession d'une partie des Pays-Bas autrichiens.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

19043. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Brunswick, 9 juin 1770.

J'ai appris également ici à Brunswick que la princesse de Galles viendrait ici à la fin de ce mois;[5] je regarde ce départ comme un mauvais signe pour son parti et celui de Bute. Elle craint la fureur du peuple pour elle-même, et je crois qu'elle craint autant de voir succomber le ministère. Cependant il me paraît toutefois que, tant que le Roi conserve la supériorité dans le Parlement, que l'opposition ne saurait avoir beau jeu contre lui, parceque la sanction du Parlement tient lieu de loi en Angleterre et, dès que le Parlement aura fini, le Roi et son gouvernement demeurent tout-puissants jusqu'à l'assemblée prochaine. De plus, du côté de l'opposition j'entends bien des cris qui s'élèvent, mais je ne vois point encore cette opiniâtre résolution de tout risquer pour réformer les abus. Je ne sais point ce qui s'est passé à Boston dans les colonies; je crois bien que l'opposition se servira de tout prétexte pour harceler le gouvernement,[6] mais je ne vois point

[1] Sandoz berichtete, dass jeder Versuch, die Gräfin du Barry zu stürzen, Choiseul um die Gunst Ludwigs XV. bringen würde. — [2] Vergl. Bd. XXVIII, 490. — [3] Bericht Thulemeiers, Haag 1. Juni. — [4] Vergl. Nr. 19041. — [5] Vergl. S. 500. — [6] Maltzan berichtete, London 25. Mai, dass man Nachrichten aus Amerika erwarte, „qui probablement seront très désavantageuses pour le ministère, puisque l'on prévoit qu'il sera obligé de retirer entièrement les troupes de Boston (vergl. S. 467), ce qui donnera de nouveau de l'avantage à l'opposition".

le moyen qu'elle peut employer pour forcer le Roi à changer son ministère.

Federic.

Nach der eigenhändigen Weisung auf der Rückseite des Berichts, London 22. Mai: „Réponse aux deux dépêches de Maltzan“ (22. und 25. Mai). Das Datum ist von dem Cabinetssecretär hinzugefügt.

19044. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Magdeburg, 9. Juni 1770.

Die bei dem Schluss Eures Berichts vom 2. Mai daselbst ausgebreitete Nachrichten von einigen angeblichen Successen der Türken in Morea[1] sind Mir ebenfalls aus Venedig zugekommen;[2] ob aber solche sich angebrachter Maassen verhalten, lasse Ich dahingestellt sein, wenigstens weiss man davon noch nichts in Wien, und Ich sollte doch glauben, dass, wenn solche einigen Grund hätten, man daselbst am ersten davon etwas würde sprechen hören.

Inzwischen kann Ich Euch noch nicht melden, wie die friedfertige Gesinnungen der Pforte, deren Ihr in Eurem vorhergehendem Bericht Meldung gethan habt,[3] am russisch-kaiserlichen Hofe aufgenommen worden sind. Noch zur Zeit habe Ich darauf keine Antwort erhalten, hoffe aber, dass solche nächstens eintreffen soll, und zweifle übrigens nicht, dass, wenn die Russen, wie sehr zu vermuthen, noch mehrere Progressen machen sollten, die Pforte ihr eigenes Beste beherzigen und sich nicht länger entziehen werde, an Russland wirkliche Friedensvorschläge zu thun.

Der Schluss betrifft die Erstattung von Auslagen.

Nach dem Concept. Friderich.

19045. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Magdeburg, 9 juin 1770.

Pour le bien de l'humanité et afin de prévenir une guerre générale, je désire fort que la réponse de la Russie pour le rétablissement de sa paix avec la Porte, que vous me faites espérer dans votre dépêche du 22 de mai dernier, soit au moins honnête et ne renferme point un refus formel. En effet, comme le comte Panin vous a fait entendre qu'une lettre de ma propre main à l'impératrice de Russie aurait fait un très bon effet sur l'esprit de cette Princesse, je me veux du mal de n'y avoir point pensé d'abord; mais vous pouvez compter qu'à la première occasion je ne manquerai sûrement pas de lui en adresser. En attendant, il me semble que la Porte se trouvera forcée à faire la paix, et si elle n'a aucun secours à

[1] Vergl. dafür S. 503. — [2] Vergl. S. 497 und 498. — [3] Vergl. Nr. 18983.

attendre de quelques autres puissances, et qu'elle perde encore Bender ou souffre seulement quelque autre nouvel échec, il n'est pas à douter qu'elle ne vienne bientôt en faire les premières propositions.

Il est vrai que ce que je vous ai dit des dispositions et des sentiments de la cour de Vienne dans mes ordres immédiats du 20 de mai,[1] était très conforme aux nouvelles qui m'étaient entrées alors à cet égard; mais la scène paraît avoir changé depuis, ainsi que vous aurez déjà vu par mes deux derniers ordres immédiats,[2] auxquels je me réfère.

Au reste, on a publié, à la vérité, à Constantinople, selon mes dernières lettres,[3] que le bacha de Morée avait battu les Maïnotes et obligé les Russes à se retirer sur leurs vaisseaux dont on prétend qu'il ne se trouve encore que deux vaisseaux de guerre et trois frégates dans ces parages; et l'on ajoute même que plusieurs bâtiments de transport avaient péri, tandis que les galiotes qu'ils avaient fait construire à Morée, avaient été brûlées par les Turcs; mais comme le canon du Sérail est resté entièrement muet à ces prétendues bonnes nouvelles, il se peut très bien qu'elles ne procèdent que de quelque source vénitienne, et qu'elles n'aient pas le moindre fondement.

Nach dem Concept. Federic.

19046. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Magdeburg, 9 juin 1770.

Me trouvant sur mon retour à Potsdam, je me borne aujourd'hui à répondre très succinctement à votre dépêche du 30 de mai dernier, me réservant de vous écrire plus amplement par l'ordinaire prochain.

J'ignore si les nouvelles qu'on a débitées à Constantinople de l'échec des Russes en Morée,[4] sont bien fondées. On me les a également annoncées de Venise,[5] mais je suspends mon jugement sur leur authenticité, et le silence du canon du Sérail me les rend même très apocryphes.

En attendant, je n'ai encore aucune réponse de Pétersbourg sur les propositions pacifiques de la Porte. Le comte Panin en a voulu informer sa souveraine,[6] et je suis encore à attendre comment cette Princesse les aura accueillies. Vous aurez soin d'en informer préalablement le prince de Kaunitz.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Nr. 19011. In der Vorlage verschrieben: „2“. — [2] Vergl. Nr. 19030 und 19039. — [3] Vergl. Nr. 19044. — [4] Vergl. Nr. 19044. — [5] Vergl. S. 497 und 498. — [6] Vergl. Nr. 19045.

19047. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 10 juin[1] 1770.

Je suis très satisfait de la manière dont, selon votre dépêche du 25 de mai, l'impératrice de Russie a accueilli les premières ouvertures de paix que la Porte a fait passer à mon ministre à Constantinople,[2] et je ne manquerai sûrement pas d'en faire bon usage. La liberté du sieur Obreskow que Sa Majesté Impériale exige avant toutes choses, me paraît une condition très juste, et je ne doute presque point que la Porte ne s'y prête sans difficulté. Pour cet effet, j'en ferai tout de suite part à mon ministre à Constantinople[3] pour voir s'il n'y a pas moyen d'y déterminer la Porte; et si le sieur Obreskow est relâché, la cour où vous êtes, pourra juger par là de l'effet que mes insinuations y produisent. Mais alors elle sentira aussi la nécessité de s'expliquer ultérieurement et de se décider préalablement sur les conditions sous lesquelles elle a dessein de faire sa paix. Il est à souhaiter qu'elle n'en propose pas de trop onéreuses qui pourraient faire échouer la négociation. Un peu de modération sera d'autant plus à sa place qu'à son défaut je ne suis pas sans crainte, ainsi que je vous l'ai déjà fait observer,[4] que les Autrichiens ne fassent, par jalousie, des démarches qui pourraient bien prolonger les troubles.

Le désordre qui vient d'arriver sur la frontière de Transylvanie, me fait au moins appréhender que, si la paix ne se rétablit pas bientôt, les affaires ne deviennent au moins tous les jours plus compliquées. En voici le détail.[5] Du côté de la Moldava, il y a une lisière litigieuse entre les Autrichiens et les Turcs et dont les derniers étaient en possession jusques à l'entrée des Russes en Moldavie. Mais alors les Autrichiens, du consentement de la Porte, y ont fait planter des poteaux ornés de leur aigle, et un détachement de cosaques, y étant entré depuis peu, a sabré ces poteaux et y a exercé encore d'autres actes de maître, en se retirant ensuite. La cour de Vienne, en ayant reçu la nouvelle, a dépêché tout de suite un courrier à Pétersbourg pour en demander satisfaction, et on prétend même qu'elle a dessein d'y envoyer main-forte pour défendre cette lisière contre toute invasion ultérieure. Ces bisbilles, si on les continuait, pourraient donc bien avoir des suites, de sorte que vous ferez bien de prêter attention à la réponse que la Russie fera aux plaintes que la cour de Vienne lui en a fait porter, afin de m'en rendre compte.

[1] Vom 10. Juni ein Schreiben an die Churfürstin-Wittwe von Sachsen in den Œuvres, Bd. 24, S. 199. — [2] Katharina II. liess dem König für die Beweise seiner Freundschaft danken und ihre Genugthuung über die Haltung Zegelins aussprechen und bat ihn, der Pforte mitzutheilen („en son propre nom et sans y faire mention de celui de l'impératrice de Russie"), dass vor Eröffnung von Friedensverhandlungen Obreskow freizulassen sei. Vergl. Nr. 18980 und 19049. — [3] Vergl. Nr. 19048. — [4] Vergl. Nr. 19039. — [5] Das folgende nach dem Berichte Rohds, Wien 2. Juni.

En attendant, selon mes lettres de Vienne,[1] tout va bien en Morée pour les Russes. Le comte d'Orlow y doit être déjà arrivé, et comme le vice-amiral Elphinstone est entré déjà dans la Méditerranée, l'escadre russe en sera considérablement renforcée, à moins que sa division n'ait ordre d'agir séparément. Les Napoli di Romania et di Malvasia sont, à la vérité, encore entre les mains des Turcs, mais les Russes y ont mis déjà le siège et fait environ 6000 prisonniers sur les premiers. Ils se sont aussi emparés de l'isthme de Corinthe, et, ce qui me rend toutes ces bonnes nouvelles encore moins suspectes, c'est qu'elles me sont parvenues par la voie de Vienne, où l'on n'est pas fort empressé de débiter des nouvelles favorables aux Russes.

Federic.

Nach dem Concept.

19048. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 10. Juni 1770.

Bei Meiner gestern erfolgten hiesigen Zurückkunft habe Ich die vorläufige Erklärung des russisch-kaiserlichen Hofs auf die durch Euch eingegangene erste Friedensäusserungen vorgefunden. Die russische Kaiserin hat solche von Meinem Minister sehr gut aufgenommen und ist zu Wiederherstellung des Friedens gar nicht abgeneigt, nur fordert sie, ehe und bevor sie sich darauf einlassen will, die Befreiung ihres Ministers, des von Obreskow, dessen Gefangenhaltung sie als eine offenbare Verletzung ihrer Ehre und der Gloire des russischen Reichs ansiehet.[2] Sie hat auch nicht Unrecht, und Meiner Einsicht nach kann sie nach allen Reguln der Billigkeit und des Völkerrechts auf die Entlassung und Freiheit ihres Ministers als einen article préliminaire bestehen. Haben also die Türken wirklich Lust, Frieden zu machen, so können sie sich nicht entbrechen, gedachten von Obreskow vorläufig auf freien Fuss zu stellen und dadurch einen überzeugenden Beweis von ihren friedfertigen Neigungen abzulegen. Ihr habt demnach solches gehörigen Orts zu erkennen zu geben, jedoch ohne die russische Kaiserin dabei im geringsten zu compromittiren. Ueber den Eindruck, welchen diese Insinuationes bei der Pforte machen werden, erwarte Ich hiernächst Euren Bericht.

Friderich.

Nach dem Concept.

19049. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 10 juin 1770.

Votre dépêche du 2 de ce mois, avec une apostille de la même date, m'a été fidèlement rendue à mon retour ici. J'y ai trouvé égale-

[1] Bericht Rohds, Wien 2. Juni. — [2] Vergl. Nr. 19047.

ment la réponse préalable de la cour de Russie aux premières ouvertures que la Porte a faites à mon ministre à Constantinople pour le rétablissement de la paix. Elle porte en substance [1] qu'avant d'écouter aucune proposition ou de se faire parler sur quelques conditions, l'impératrice de Russie, quelque portée qu'elle soit d'ailleurs pour la paix, voudrait cependant voir auparavant en liberté son ministre le sieur Obreskow, retenu prisonnier chez les Turcs contre toutes les lois de l'humanité et des nations, et dont elle regardait la détention comme une offense faite à sa personne et à sa couronne.

Vous pouvez donc faire part en confidence de cette déclaration au prince Kaunitz et y ajouter que je n'y trouvais rien que de fort juste, et que la prétention de Sa Majesté Impériale me paraissait d'autant plus fondée que la Porte n'a depuis longtemps hasardé une pareille démarche, lorsqu'elle a voulu rompre avec une puissance. Je ne vois aussi pas comment elle pourrait se dispenser de relâcher ce ministre, si elle a un désir sincère pour rétablir la paix, et, pour les autres conditions sous lesquelles la Russie pourrait y donner les mains, il me semble qu'elle veut attendre auparavant les succès de cette campagne, afin de se déterminer en conséquence.

Il pourrait donc bien se passer encore quelque temps, avant que cette négociation prenne quelque faveur; mais comme elle ne laissera pour cela pas d'aller toujours son train, et qu'elle pourrait même devenir, d'un jour à l'autre, plus vive de part et d'autre, je ne vous dissimulerai point que j'aurais souhaité que vous eussiez pu choisir un autre temps pour vous rendre en Prusse et y arranger vos affaires domestiques. [2] Quoi qu'il en soit, vu les motifs pressants que vous m'alléguez, je veux bien vous en accorder la permission, à condition toutefois que vous vous arrangiez de façon que vous puissiez être de retour sur votre poste à la fin du mois de septembre au plus tard, et que vous instruisiez mon secrétaire d'ambassade [3] de manière que mon service ne souffre pas par votre absence.

Enfin, j'attends encore la réponse de l'Impératrice-Reine sur le compliment que je vous ai chargé de lui faire au sujet de mon voyage prochain au camp de Neustadt pour y voir l'Empereur son fils. [4] Dans votre dépêche du 23 de mai dernier vous avez, à la vérité, promis de vous en acquitter; mais comme je n'en ai rien appris depuis, vous n'oublierez pas de m'informer comment cette insinuation a été accueillie de la part de cette Princesse.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Das folgende nach dem Bericht von Solms, Petersburg 25. Mai. Vergl. Nr. 19047. — [2] Vergl. S. 411. — [3] Jacobi. — [4] Vergl. Nr. 18999.

19050. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 10 juin 1770.[1]

A en juger par les avis que votre dépêche du 2 de ce mois renferme de la position où se trouvent les différents corps détachés de l'armée du comte de Rumänzow, et des mouvements que le reste de cette armée continue de faire pour se rassembler dans les environs de Chozim, il est à croire que les opérations entre les troupes russes et ottomanes ne tarderont plus guère à commencer; et comme l'ouverture de cette campagne produira vraisemblablement bientôt des évènements fort intéressants, je m'attends que vous aurez soin à m'informer exactement, ainsi que vous l'avez fait jusqu'ici, de toutes les nouvelles qui entreront, là où vous êtes, de ces contrées-là.

Nach dem Concept. Federic.

19051. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 10 juin 1770.

Mon cher Frère. Hier au soir à 6 heures, que je suis revenu de Brunswick, j'ai reçu, mon cher frère, la lettre[2] que vous me faites le plaisir de m'écrire. Je dois dire à l'éloge des troupes que j'ai vues en Poméranie et dans le Magdeburg, qu'il faudrait avoir beaucoup d'humeur pour n'en point être content. Les dragons de Küstrin[3] sont un peu arriérés, mais j'espère qu'ils suivront le bon exemple des autres; cependant on peut envisager l'armée, telle qu'elle est déjà à présent, comme ayant trois bonnes campagnes dans le ventre. C'est de quoi en être content.

J'ai vu à Brunswick un certain Aschersleben, qui est précisément de retour de Versailles. Il a vu les noces du Dauphin, et il prétend que cela ne répondait aucunement à l'attente qu'on en avait; beaucoup de confusion et de loin pas autant de magnificence qu'on avait annoncé.

Je suis toujours occupé à donner des sentiments pacifiques aux Russes;[4] cela est difficile, car je grave sur du fer; mais je crois entrevoir que je réussirai, et qu'avant la fin de l'année tout s'acheminera à pacifier l'Orient.

[1] Durch Cabinetserlass, Magdeburg 9. Juni, wird Benoît davon in Kenntniss gesetzt, dass der König, infolge der von Benoît auf Ansuchen Wolkonskis erhobenen Vorstellungen, von Hoym und Brenckenhoff Aufklärung über die ungerechten Ansprüche eingefordert habe, welche nach Preussen übergesiedelte Bauern an ihre früheren Herren, Graf Poninski und von Unruh, erhöben. Am 19. Juni sendet der König an Benoît abschriftlich den Bericht Brenckenhoffs, d. d. Warthebruch 14. Juni, der von den Ansprüchen nichts wisse, mit dem Befehl, Wolkonski davon zu unterrichten und nach dem Vorschlag Brenckenhoffs zu versuchen, „d'arranger à l'amiable les différentes prétentions de mes sujets à la charge de ces gentilshommes polonais". — [2] Liegt nicht vor. — [3] Regiment Alvensleben. — [4] Vergl. Nr. 19047.

La princesse de Galles viendra dans peu en Allemagne;[1] on ne croit pas qu'elle retourne en Angleterre. Ce voyage pronostique la chute du gouvernement britannique; je ne crois pas qu'elle eût quitté le royaume, pour peu qu'elle eût vu jour à soutenir son parti. On n'est pas fort empressé à Brunswick de la recevoir, on aimerait mieux qu'elle portât ses pas ailleurs; ce qu'il y a de certain, c'est que ni elle ni son Bute ne viendront pas chez nous; ils craignent ce pays par rapport à leurs infamies, comme Collignon[2] craint la France et l'Autriche.

La Princesse héréditaire est grosse à pleine ceinture et aussi aimable que vous la connaissez toujours.[3] Je suis encore un peu fatigué du voyage, ce qui m'oblige, mon cher frère, d'abréger ma lettre, en vous assurant de l'estime, de la tendresse et de tous les sentiments avec lesquels je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

19052. A LA LANDGRAVE RÉGNANTE DE HESSE-DARMSTADT.[4]

[Potsdam] 10 juin 1770.

Madame ma Cousine. Je n'entre point dans les secrets de la Princesse de Prusse.[5] Votre Altesse me fait des remercîments que je ne mérite pas. Je n'en conviens pas moins, Madame, que votre présence est impayable pour ceux qui ont le bonheur d'en jouir. Je me réjouis sincèrement de votre arrivée, et je puis vous assurer, Madame, que jusqu'ici la Princesse votre fille se porte à merveille, et qu'il ne s'agit plus que de bien terminer le dernier acte de la scène, auquel je me flatte que votre présence mettra le comble. Je suis avec toute l'estime imaginable, Madame ma Cousine, votre fidèle cousin et ami

Nach einer Abschrift der eigenhändigen Ausfertigung. Federic.

---

[1] Vergl. S. 501. — [2] Vielleicht der preussische Freischarenführer aus dem Siebenjährigen Kriege Johann Franz von Collignon (vergl. Bd. XVIII, 736; XX, 643), der als geborener Lothringer Anlass haben mochte, die Berührung mit seiner alten Landesherrschaft (Frankreich, bez. Kaiser Franz I.) zu fürchten. — [3] Vergl. Bd. XXVI, 66. — [4] Landgräfin Caroline traf anlässlich der bevorstehenden Entbindung ihrer Tochter, der Prinzessin von Preussen, am 13. Juni in Potsdam ein. Vergl. S. 468. Das in den Œuvres, Bd. 27, Th. 2, S. 140 unter dem 13. Juni 1770 abgedruckte Schreiben an die Landgräfin ist vom 14. Mai 1773 zu datiren. Bei Walther: „Briefwechsel der Grossen Landgräfin Caroline von Hessen" (Wien 1877), Bd. I, S. 19 und 52, ist das Schreiben versehentlich zu den Jahren 1770 und 1773 eingereiht worden. — [5] Das Schreiben der Landgräfin liegt nicht vor.

19053. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 10 juin[1] 1770.

L'électeur de Saxe ayant enfin pris le parti, selon votre dépêche du 4 de ce mois, d'ordonner la réforme si longtemps projetée dans ses troupes, j'attends que vous m'informerez de la manière dont elle se fera, dès que vous serez à même de le faire avec précision, et vous n'oublierez pas surtout d'entrer dans tous les détails possibles à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

19054. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 11 juin 1770.

Ayant accepté l'invitation de l'Empereur d'aller le trouver au 1er de septembre à son camp de Neustadt en Moravie,[2] cette visite, qui prolongera vraisemblablement mon absence d'ici de quelques jours plus longtemps que de coutume, est cause que je ne saurais me livrer plus tôt que le 26 dudit mois de septembre au plaisir de voir l'électrice douairière de Saxe chez moi.[3] Si donc cette Princesse veut bien agréer que je fixe ce terme pour son arrivée ici, elle voudra bien se persuader, par les sentiments qu'elle me connaît, d'être accueillie par moi avec la plus grande satisfaction et tout l'empressement possible.

Federic.

Nach dem Concept.

19055. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 11 juin 1770.

Selon vos dépêches du 29 de mai et du 1er de ce mois, le théâtre politique d'Angleterre paraît toujours agité, sans qu'on voie une fin à ses différentes agitations. Autant cependant que j'en puis juger, la fin de la séance du Parlement en décidera, et si alors le ministère actuel subsiste encore, l'on peut poser en fait que son administration continuera jusques à la rentrée du Parlement, à la fin de l'année.[4]

En attendant, il est très certain qu'on ne peut trouver rien de plus faible que ce même ministère d'à présent, et s'il gagne du temps, il

[1] Auf dem für die Cabinetsvorträge angefertigten „Extract" aus dem Berichte des Hofraths du Commun, dass Gaudot die Schmähschrift „in Frankreich drucken zu lassen im Begriff stehe" (vergl. Nr. 18797), findet sich die eigenhändige Weisung des Königs, Potsdam 10. Juni: „An Herrn von Hagen und Lentulus." Auf den (nicht vorliegenden) Bericht von Lentulus vom 18. billigt der König am 22. Juni die ergriffenen Maassnahmen; er verspreche sich davon, „que cette impression n'aura pas lieu". — [2] Vergl. S. 506. — [3] Vergl. Nr. 19027. — [4] Das Parlament war am 19. Mai bis zum Ende des Jahres vertagt worden.

saura bien trouver moyen de faire des corruptions pour se maintenir, à moins que les constitutions britanniques ne permettent de retarder le payement des subsides déjà accordés à la cour.

Quant au voyage de la princesse de Galles,[1] je crois que le principal motif en a été la crainte d'être insultée par la populace, ce que cependant vous saurez mieux approfondir là où vous êtes, que je ne saurais le faire dans l'éloignement.

Nach dem Concept. Federic.

19056. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 11 juin 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 5 de ce mois et souhaiterais bien d'apprendre que les différends entre la république de Hollande et l'Électeur palatin[2] se terminaient au contentement de la première. Je viens, pour cet effet, d'écrire sur ce sujet de nouveau encore, en termes plus forts que les précédentes fois, à ce Prince;[3] mais, pour donner d'autant plus de poids à mes exhortations, il serait à souhaiter, ainsi que vous pourrez l'insinuer aux membres des États-Généraux, en leur donnant avis de la démarche que je viens de faire tout récemment en leur faveur, il serait à souhaiter, dis-je, qu'ils coopérassent, de leur côté, par les mesures qu'ils jugeront convenables de prendre, à déterminer l'Électeur palatin à se relâcher du parti violent qu'il a embrassé vis-à-vis de la République.

Nach dem Concept. Federic.

19057. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 11 juin 1770.

Votre dépêche du 1er de juin m'a été bien rendue, et il faudra voir à présent le dénoûment ultérieur de toutes les particularités qu'elle renferme.[4] Ce qu'il y a de très certain, c'est que le duc de Choiseul surpasse de beaucoup en esprit et en finesse tous ses collègues, et qu'ainsi il trouve plutôt moyen d'en culbuter ceux qui ne lui sont pas attachés. Supposé même que son antagoniste, la comtesse du Barry, apprenne plus le manège de la cour où vous êtes, le moment de faire du tort au premier ministre sera cependant passé sans retour, et les affaires ne changeront point de face.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Nach Deutschland, vergl. S. 508. — [2] Vergl. Nr. 18994 und 19026. — [3] Das Schreiben liegt nicht vor. Vergl. S. 473. Anm. 1. — [4] Sandoz berichtete, dass die Zahl der Gegner Choiseuls zunehme. „Il est très probable aussi que la comtesse du Barry, habituée de plus en plus au séjour de la cour, en prendra l'esprit avec le temps et deviendra assez intrigante pour indisposer le Roi contre le Duc."

19058. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 13 juin 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 1er de ce mois. Quel que soit le motif qui occasionne le rappel du comte de Modène de la cour où vous êtes,[1] ce rappel ne profitera certainement rien à la Suède, puisque les rapports les plus favorables que tout autre ministre de France pourra faire à sa cour en faveur des Suédois, ne seront jamais assez efficaces pour leur faire obtenir de l'argent de cette couronne. La grande raison en est que la France manque elle-même, dans le moment présent, de numéraire, et que ses finances sont trop épuisées pour pouvoir fournir des subsides à des puissances étrangères.

Federic.

Nach dem Concept.

19059. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 13 juin 1770.[2]

Les bons sujets pour les missions étrangères deviennent, de jour en jour, plus rares; je le sais, et d'autres cours se trouvent, avec moi, dans les mêmes embarras à cet égard. Mais le poste en Suède, dans le moment présent, ne me paraît pas si difficile à remplir, et il n'exige pas un sujet tout-à-fait routiné et rompu dans les négociations. Un esprit ouvert, joint à des manières aisées, c'est tout ce qu'il faut pour cette mission dans la situation actuelle où je me trouve vis-à-vis de cette cour, de sorte que j'y penserai encore plus mûrement, avant de me décider sur le sujet que vous venez de me proposer dans votre rapport d'hier.[3] Peut-être que le hasard me fournira des facilités dans mes recherches, et nous ne risquons rien en les continuant encore quelque temps.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

19060. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Potsdam, 13 juin 1770.

La dépêche ci-jointe en original de mon conseiller d'ambassade et résident de Junck, en date du 2 de ce mois, renferme un nouveau

[1] Cocceji berichtete: „Son crime est de n'avoir pas voulu se persuader que la Suède est une puissance respectable, et que l'utilité de son alliance ne saurait être achetée trop cher par la France." — [2] Durch einen Cabinetserlass vom 12. Juni wurde Finckenstein beauftragt, am 15. den dänischen Gesandten von Raben zur Abschiedsaudienz nach Potsdam zu begleiten und dort einige Zeit als des Königs Gast zu verweilen. — [3] Finckenstein schlug den Kammerherrn von Schack vor. „Mais, outre que je ne lui crois pas tous les talents nécessaires pour une mission étrangère, je ne sais pas non plus si la famille nombreuse qu'il a, lui permettrait de l'accepter." Vergl. S. 458.

tableau bien frappant des entraves que le magistrat de Danzig prend à tâche de mettre continuellement à mes enrôlements.[1] Il les pousse même jusques à des insultes et paraît avoir entièrement oublié le respect qu'il doit aux têtes couronnées, et je ne saurais être indifférent à une conduite aussi impertinente et inconsidérée que l'est celle du président et bourgmestre Conradi, dans cette rencontre.[2] Écrivez-lui donc de bonne encre, et faites lui sentir son tort, dans les termes les plus forts et les plus énergiques. Insistez non seulement sur une prompte et éclatante satisfaction, mais encore sur les mesures à prendre pour mettre mes enrôleurs à couvert de ces sortes d'avanies, et apprenez-lui à mieux observer les égards qu'il me doit.

Un autre grief que j'ai à la charge de ces messieurs, et qui n'est pas encore vidé, c'est l'arrêt qu'ils se sont avisés de mettre sur une partie de mes subsides que j'ai fait adresser à mon susdit conseiller d'ambassade de Junck.[3] Comme je n'ai jusques ici pas appris que cet arrêt ait été levé, vous aurez soin d'ordonner incessamment à ce dernier de renouveler ses instances à cet égard et de ne leur pas cacher, à la moindre tergiversation ultérieure, que je saurais bien me faire rendre justice, et qu'en continuant dans leur refus de faire délivrer ces sommes à mon résident de Junck, ils n'avaient qu'à s'en prendre à eux-mêmes, si, afin de les y obliger, je me voyais enfin réduit à employer la force et à faire entrer sur leur territoire quelques régiments de mes troupes, en informant, en même temps, toutes les autres cours du motif légitime qui m'y avait déterminé.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

19061. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 13 juin 1770.

Votre dépêche du 6 de ce mois m'est bien parvenue. Je m'imagine, ainsi que vous, que, malgré tout ce qu'on raconte, là où vous êtes, à l'occasion de l'escarmouche qu'il y a eu entre l'avant-garde de l'escorte qui conduit mes officiers volontaires, et quelques Confédérés polonais, que l'affaire qui s'y est passée, ne sera que de peu d'importance et méritera à peine d'être relevée. Le temps nous éclaircira là-dessus.

[1] Junck berichtete: „Depuis le premier jour qu'ils étaient nécessités de nous accorder la liberté de faire des recrues (vergl. Bd. XXVI, 392. 399; XXVII, 590. 591. 598), ils ont persécuté nos gens par des chicanes qui ne finissaient jamais: sous les prétextes les plus frivoles ils leur enlevaient les enrôlés, et malgré les raisons les plus évidentes qui justifiaient la légalité des enrôlements, jamais le cas a existé qu'on nous ait délivré une recrue.“ — [2] Conradi verweigerte die Festnahme von Polen, die einen polnischen Rekruten gewaltsam befreit und das aus drei Husaren des Regiments Lossow bestehende Commando halb todtgeschlagen hatten, sowie jede Genugthuung. Ferner erklärte er, nur eine schriftliche Beschwerde dem Magistrat vortragen zu wollen. — [3] Vergl. Nr. 18977.

Mais comme je suis fort curieux présentement de savoir ce que les armées russiennes entreprendront en Moldavie et Valachie, et de quelle manière les Turcs s'opposeront à leurs opérations, vous aurez soin de me rapporter exactement tout ce que vous apprendrez, là où vous êtes, sur ces matières. Vous n'oublierez pas de m'informer également si les Confédérations polonaises, rebutées des mauvais succès qu'elles ont constamment essuyés, ne commencent pas à la fin à diminuer, ou ce qui en est. C'est sur ces différents objets que j'attends vos nouvelles.

Federic.

Nach dem Concept.

19062. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 13 juin 1770.

Je suis bien aise d'apprendre par votre dernière dépêche du 6 de ce mois que vous vous êtes acquitté du compliment que je vous ai chargé de faire à l'Impératrice-Reine au sujet de la visite que j'ai dessein de rendre à l'Empereur son fils au camp de Neustadt en Moravie. La manière dont cette Princesse a reçu cette attention,[1] est des plus obligeantes et telle que je l'aurais jamais pu désirer.

Mais je remarque, en même temps, par la suite de son discours, qu'on commence à sentir que les progrès des Russes contre les Turcs méritent une attention plus sérieuse que la cour où vous êtes, ne se l'est imaginée d'abord. En effet, il paraît, par tout ce que cette Princesse vous a dit à ce sujet, que ces succès rapides excitent une certaine jalousie entre les deux cours dont je ne suis nullement fâché. Bien au contraire, elle me fait dans un sens bien du plaisir, et, pourvu qu'elle ne soit poussée trop loin, je ne saurais qu'y gagner. Quoi qu'il en soit, si la cour où vous êtes, veut entrer dans mes idées pour la médiation de ces troubles, elle remettra dans la balance de l'Europe ce poids que la Porte n'est plus en état d'y maintenir; et je me flatte qu'à force de représentations je parviendrai à inspirer plus de modération à la Russie, ce qui, dans le moment présent, est tout ce qu'on peut exiger de cette puissance.

Afin donc de ne point interrompre le cours de cette importante négociation pour la médiation, vous n'oublierez pas de mettre votre secrétaire d'ambassade bien au fait de tout ce qui y a du rapport, et de lui donner, avant votre départ,[2] dont vous m'indiquerez encore plus

[1] Rohd berichtete über die Antwort Maria Theresias: „Si mon âge et mes infirmités étaient compatibles avec un voyage, me dit-elle, j'irais volontiers moi-même au camp de Moravie, mais cela ne se pouvant pas, j'enverrai au Roi le prince Kaunitz; il y ira par mes ordres et de ma part.“ Vergl. Nr. 18999. — [2] Vergl. S. 506.

positivement le terme, toutes les instructions nécessaires, afin que, pendant votre absence, il puisse en suivre le fil et entrer, comme il faut, dans tous ses différents détails.

N'oubliez pas non plus de me marquer comment le comte de Dietrichstein s'expliquera sur l'accueil que je lui ai fait ici,[1] et continuez à m'informer de tout ce qui pourrait mériter d'ailleurs mon attention.

Selon les nouvelles qui me sont entrées du théâtre actuel de la guerre entre les Russes et les Ottomans, un corps des premiers ira assiéger Bender et l'autre s'approchera de Jassy pour couvrir ce siège. Reste à savoir s'ils entreprendront, en même temps, celui d'Oczakow et s'ils s'avanceront vers le Danube. Enfin, comme toutes les gazettes renferment des nouvelles de Morée, il me paraît surprenant qu'on n'en ait point là où vous êtes, par la voie de Fiume ou de Trieste.

P. S.

Potsdam, 14 juin 1770.

J'applaudis aussi à la réponse que vous avez faite à la demande de l'Impératrice-Reine pour savoir votre pensée si le renvoi du général Ried à ma cour[2] pourrait m'être agréable,[3] et je vous enjoins, au cas que, par hasard, on revînt à vous parler de nouveau sur ce sujet, de tâcher à décliner de la manière la plus convenable l'envoi de ce général, d'autant que je n'ai jamais eu sujet d'être fort content de lui pendant tout le temps de sa mission à ma cour.[4]

Nach dem Concept. Federic.

19063. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 14 juin 1770.

J'ai de la peine d'ajouter foi à la destination que, selon votre dépêche du 4 de ce mois, on prête à l'armement de Toulon.[5] Les circonstances actuelles ne me paraissent nullement favorables pour le diriger contre les Barbaresques. Une telle entreprise, dans le moment présent, pourrait fournir occasion à la Porte de se brouiller avec la France, et, d'ailleurs, l'armement même me paraît trop faible pour s'en servir contre ces régences avec quelque succès.

Au reste, le départ de la princesse de Galles pour l'Allemagne est très décidé.[6] Il doit avoir déjà eu lieu, et, jusques ici, on n'entend pas encore qu'elle ait dessein de retourner en Angleterre. Il se peut

[1] Vergl. S. 476. 492. — [2] Als Nachfolger Nugents. — [3] Rohd berichtete: „Je me suis borné à répondre en termes généraux que j'étais persuadé que, venant de Leurs Majestés, tout ministre serait agréable à Votre Majesté, militaire ou civil, surtout dans la conjoncture présente, mais que j'ignorais Sa volonté sur les sujets en détail." — [4] Vergl. S. 404. — [5] Vergl. dafür Nr. 19077. — [6] Vergl. S. 510.

que, se voyant méprisée par la nation, le dégoût ait le plus de part à sa résolution. Je ne saurais cependant vous rien dire de positif à cet égard, et le temps nous apprendra ce qui en arrivera.

En attendant, il est bien triste et très fâcheux qu'un si grand nombre de personnes aient péri, au dernier feu d'artifice,[1] par la négligence de la police.

Federic.

Nach dem Concept.

19064. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES

Potsdam, 14 juin 1770.

Votre dépêche du 5 de ce mois vient de m'entrer, et il paraît par toutes les différentes scènes qui jusques ici se sont données sur le théâtre politique de votre île, que le dénoûment ne sera pas de fort grande importance. On s'aperçoit bien que la nation n'est pas contente. mais il me semble que ni l'une ni l'autre partie n'a nulle envie de passer à une résolution décisive et vigoureuse.

Quant aux Russes, l'achat qu'ils ont fait chez vous de quelques vaisseaux, ainsi que les gens qu'ils ont trouvé moyen d'engager à leur service, pourraient bien produire quelque refroidissement entre les deux cours, et comme c'est un objet qui mérite qu'on y prête toute l'attention possible, et sur lequel il m'importe beaucoup d'avoir des informations exactes et justes, vous n'oublierez pas d'avoir l'œil au guet pour me faire part de tout ce qui pourrait vous en revenir ultérieurement.

Federic.

Nach dem Concept.

19065. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Potsdam, 14 juin 1770.

Les plaintes et les appréhensions de mon cher neveu, le duc Frédéric-Eugène de Württemberg, dont sa lettre ci-jointe en original du 3 de ce mois vous apprendra les détails,[2] me paraissent bien fondées; je les abandonne cependant à votre examen, et, comme vous êtes au

[1] Anlässlich der Vermählung des Dauphins. Man zählte 460 Todte und 1100 Verwundete. — [2] Friedrich Eugen erklärte sein und seiner Familie Interesse für gefährdet, da die Stände seine Zustimmung zu dem Erbvergleich forderten, obwohl sie ohne sein Vorwissen die Clausel eingefügt hätten, dass sie erst nach Bestätigung des Vergleichs einem neuen Herrscher zu huldigen verpflichtet seien; ausserdem sei der Prager Erbvertrag von 1545, nach dem bei Aussterben der männlichen Linie das Herzogthum an Oesterreich fallen sollte, aufgenommen, obwohl von württembergischer Seite nach dem Tode Karls VI. das Recht Oesterreichs für erloschen erklärt sei. Friedrich Eugen bat, durch Schulenburg Vorstellungen bei den Ständen wegen ihres unbilligen Vorgehens zu erheben.

fait de tout ce qui s'est négocié relativement à l'accommodement entre le Duc régnant et ses états, vous aurez soin de faire expédier à ce Prince une réponse aussi favorable que les circonstances le permettront.[1]

Nach der Ausfertigung. Federic.

19066. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Potsdam, 15 juin[2] 1770.

Ayant résolu sur votre rapport d'hier[3] de ne point différer de faire éprouver au magistrat de Danzig mon juste ressentiment du peu d'égards qu'il a fait paraître pour mes représentations tant à l'égard de mes enrôlements que sur l'argent qu'il s'est avisé d'arrêter, j'ai ordonné, tout de suite, à mon lieutenant-général de Stutterheim l'aîné de faire entrer incessamment 500 hussards et un bataillon de garnison sur le territoire de cette ville qu'on nomme *Danziger Werder*, avec ordre d'y vivre à discrétion et d'exiger des contributions.[4]

Le susdit magistrat, j'en suis persuadé, ne manquera pas de faire beaucoup de bruit de cette démarche vigoureuse, mais je m'en mets fort peu en peine, et ma résolution est ferme de ne m'en désister que lorsqu'il m'aura rendu toute la justice qui m'est due à l'un et à l'autre égard.

En attendant, il conviendra cependant de l'en prévenir et d'en informer également les deux cours impériales, en leur apprenant, en même temps, les justes motifs qui m'ont déterminé enfin à cet acte de vigueur. Vous n'oublierez donc pas d'envoyer sans délai ces différentes expéditions à ma signature.[5]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

19067. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON STUTTERHEIM IN KÖNIGSBERG i. Pr.

Potsdam, 15. Juni 1770.

Der Magistrat zu Danzig wird in seinem Betragen gegen Mich immer verwegener. Er begnüget sich nicht, Meinen Werbungen alle

[1] Die im Ministerium aufgesetzte Antwort an Prinz Friedrich Eugen, Berlin 15. Juni, enthielt den Rathschlag, dem Erbvergleich mit Vorbehalt zuzustimmen, „comme j'apprends que le duc Louis son frère a fait de son côté". Schulenburg wurde durch Ministerialerlass, gleichen Datums, angewiesen, das gestörte Einvernehmen wiederherzustellen. — [2] Vom 15. Juni ein Schreiben an Pöllnitz in den Œuvres, Bd. 20, S. 100. — [3] Die Minister berichteten: „Il nous paraît que, si [le magistrat] continue à s'opiniâtrer, le meilleur et le plus sûr moyen qui restera à Votre Majesté pour Se faire rendre justice, sera de réaliser la menace et d'envoyer un détachement sur le territoire de Danzig, pour mettre ces gens à la raison." Vergl. Nr. 19060. — [4] Vergl. Nr. 19067. — [5] Demgemäss Schreiben an den Magistrat von Danzig, Berlin 15. Juni, und Ministerialerlasse an Solms und Rohd, Berlin 16. Juni.

nur ersinnlichen Hindernisse in den Weg zu legen und Meine Commandirte sogar bei ihrem Durchgang durch die Stadt insultiren zu lassen, sondern er hat kürzlich sich so weit gegen Mich vergangen, dass er gewisse, von Mir Selbst an Meinen dasigen Legationsrath und Residenten von Junck adressirte Gelder angehalten und, aller gegen beide Unternehmungen ihm geschehenen ernsthaften Vorstellungen ohnerachtet, von seinen offenbaren Chicanen nicht abgelassen noch bemeldete Gelder bis auf diese Stunde ausgeliefert hat.[1]

Fernere Nachsicht hierunter würde Meiner Gloire nachtheilig sein, und Ich sehe Mich dahero zur Rettung derselben genöthiget, diesem Magistrat den Ernst zu zeigen und ihn auf die Mir schuldige Achtung mit erforderlichem Nachdruck zurückzuführen. Zu diesem Ende befehle Ich Euch hiermit, sofort ein Detachement von 500 Husaren vom Malachowskischen Regiment nebst einem Garnisonbataillon nach dem Danziger Werder zu commandiren und dasselbe in solches einrücken, auf Discretion darin leben und Contribution ausschreiben zu lassen, auch solches von da nicht eher wieder zurückzuziehen, als bis gedachter Magistrat seinen Fehler erkannt und Mir wegen seiner verschiedenen Beleidigungen Genugthuung verschafft haben wird.

Nach einer Abschrift. Friderich.

19068. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 16 juin 1770.

Le sentiment du conseiller privé de Fritsch vient donc, comme je vois par votre dépêche du 11 de ce mois, de prévaloir à la cour où vous êtes, puisque enfin on y est forcé d'adopter ses conseils relativement à une réforme dans les troupes saxonnes. Ce n'est pas à cette réduction seule qu'on vient de faire présentement,[2] que la cour de Saxe pourra se restreindre; je suis de l'opinion que, pour mettre la dépense de niveau avec la recette, elle sera obligée d'en faire pour le moins une seconde de 4 à 5000 hommes encore dans son armée, car il n'y a pas apparence que, sans cela, elle puisse jamais atteindre son but de suffire avec ses revenus actuels à la dépense courante.

Nach dem Concept. Federic

19069. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 17. Juni 1770.

Die Aeusserung des Sultans, nicht eher Frieden zu machen, als bis die Russen solchen von ihm verlangen, deren der Murad Mollah

[1] Vergl. Nr. 19060 und 19066. — [2] Nicht ganz 3000 Mann sollten entlassen und 3520 Mann „für Rechnung des Churfürsten neun Monat im Jahr“ beurlaubt werden.

nach Eurem Bericht vom 17. Mai erwähnet, ist ein neues Merkmal der Unwissenheit und des Stolzes des dortigen Gouvernements, mit welchem man niemals etwas gutes wird ausrichten können. Es ist eine ganz unerhörte Forderung, dass der Sieger dem Ueberwundenen den ersten Antrag zum Frieden thun soll. Inzwischen muss man, wie Ihr ganz wohl bemerkt, die Leute nehmen, wie sie sind, und könnet Ihr allenfalls die nach Meiner Ordre vom 10. dieses Monats[1] von Russland verlangte Befreiung seines Ministers als dergleichen Antrag ausgeben. Vielleicht lässt sich die Pforte darauf ein und thut nähere Vorschläge. Wenigstens bin Ich sehr versichert, dass, wenn die gegenwärtige Campagne ihren Anfang genommen haben wird, die Russen neue Vortheile über die Türken erhalten werden und diese doch endlich zu Friedenspropositionen werden kommen müssen. Meiner Einsicht nach wird es sogar ein Glück für die Pforte sein, je eher je lieber zum Frieden zu schreiten, weil, je länger sie solches aussetzt, je grösser ihr Verfall und Unglück werden kann.

Friderich.

Nach dem Concept.

19070. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 17 juin 1770.

Je suis tout aussi persuadé que vous paraissez l'être, selon votre dépêche du 9 de ce mois, et je m'en flatte même qu'il n'y aura point de rupture à craindre entre les deux cours impériales à l'occasion de la présente guerre avec la Porte.[2] J'espère plutôt que, dès qu'il sera effectivement question de quelques propositions de paix, et que la cour où vous êtes, y prendra quelque part, soit par une médiation ou de quelque autre manière, la Russie ne manquera pas de mettre plus de modération dans ses prétentions et de ne les pas étendre au delà des justes bornes.[3]

Au reste, je suis surpris du silence qui règne là où vous êtes, sur ce qui se passe en Morée. Il me semble cependant que l'on n'y saurait manquer de nouvelles de ces cantons, et vous n'oublierez pas d'y être attentif pour m'en rendre compte.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Nr. 19048. — [2] Rohd berichtete: „Le ministère autrichien, quoiqu'indisposé contre les Russes (vergl. Nr. 19071), n'a pourtant point d'envie de précipiter sa souveraine dans une nouvelle guerre; au contraire, il souhaite encore de l'éviter, autant qu'il pourra." — [3] Vergl. Nr. 19071.

19071. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 17 juin 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 1er de ce mois, et je souhaite que le penchant de la cour où vous êtes, pour la paix[1] prenne tous les jours plus de force et nous mène enfin à un prompt rétablissement de la tranquillité. Je le désire d'autant plus qu'ayant ordonné à mon ministre à Vienne de sonder les dispositions de cette cour, il vient de me mander en autant de termes[2] qu'au cas que la Russie voulût conserver la Moldavie et la Valachie après la paix, cette conquête n'accommoderait point la cour de Vienne; qu'il en pourrait plutôt résulter une nouvelle guerre, et que, quelque éloigné qu'on en soit, elle pourrait cependant arriver en pareil cas. Que l'autorité[3] même que cette puissance avait exercée en Pologne depuis tant d'années, et les progrès rapides que ses armes avaient faits en dernier lieu, mettaient de l'aigreur et de la jalousie dans l'esprit de la cour de Vienne, qui, tout armée qu'elle est, n'aurait qu'un pas à faire pour éclater, si elle croyait devoir le franchir à la fin. Cet avis fera voir à la cour où vous êtes, que les affaires commencent à prendre une tournure assez sérieuse et qui mérite bien que la Russie et son ministère fassent les plus mûres réflexions sur le parti qui lui reste à prendre.

L'ignorance où elle se trouve sur les opérations de sa flotte, ne saurait non plus l'arrêter à cet égard. Il se passera bien encore assez de temps, avant qu'on puisse entamer, dans les formes, la négociation de la paix, et, dans cet intervalle, elle ne manquera pas d'apprendre les succès que ces opérations auront. D'ailleurs, la Porte ne saurait encore revenir de sa fierté nationale pour en faire les premières propositions;[4] mais, selon toutes les apparences, elle sera bien obligée d'y renoncer, à la fin, et de devenir plus souple. L'ouverture de la campagne actuelle et les nouveaux succès auxquels les Russes ont droit de s'y attendre, seront bien propres à abattre cette présomption orientale et à lui faire sentir le besoin indispensable d'un prompt rétablissement de la paix.

Tel est en effet le tableau fidèle de la situation actuelle des affaires, et comme il n'y manque rien pour s'en faire une idée juste et exacte, je me flatte aussi qu'il vous mettra d'autant plus à même de bien expliquer mes idées au comte de Panin.

Je profiterai de mon séjour prochain au camp de Neustadt en Moravie pour pénétrer encore davantage les dispositions et les desseins de la cour de Vienne, et, en attendant, je vous adresse, à la suite de la présente, l'extrait de mes dernières lettres de Constantinople.[5]

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. Nr. 19047 und 19048. — [2] Das folgende nach dem Berichte Rohds, Wien 9. Juni. Vergl. Nr. 19070. — [3] In dem der Mittheilung zu Grunde liegenden Bericht Rohds: „le despotisme". — [4] Vergl. Nr. 19069. — [5] Vergl. Nr. 19069.

19072. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 17 juin 1770.

Der König bestätigt den Empfang des Berichts vom 9. Juni und weist 140 Dukaten zu Geschenken für den Correspondenten in Kamieniec an.

Au reste, je viens d'apprendre de Pétersbourg[1] que la peste s'est effectivement montrée à Jassy, et qu'elle y a été apportée des vagabonds venus de l'armée. Le comte Panin a dit, à la vérité, qu'elle n'a été qu'à cet endroit seul, et qu'elle était déjà étouffée; mais comme d'autres avis cependant prétendent qu'elle s'est également manifestée à Chozim et Bucharest, ce qui ferait une marque qu'elle serait déjà bien répandue, je vous enjoins d'être fort attentif sur les nouvelles qui reviendront, là où vous êtes, à cet égard, et de m'informer soigneusement de tout ce que vous apprendrez sur cet objet, afin qu'au cas que ce fléau dût se répandre, je puisse prendre à temps les précautions nécessaires pour l'arrêter de mes frontières.

Nach dem Concept. Federic.

19073. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 17 juin 1770.

Mon cher Frère. Oui, mon cher frère, les maux de la guerre ont été le mieux réparés que les circonstances l'ont permis. Nous commençons à ravoir une armée qui, en cas de besoin, pourra rendre de bons services.[2] Mais ne pensez pas que ces choses influent sur les politiques; ils sont si accoutumés de traiter le militaire en bagatelle qu'ils ne tiennent aucun compte du bien que l'on peut dire de l'armée de leur voisin. Mon petit voyage en Moravie fera des impressions plus pacifiques sur l'impératrice de Russie que toutes les troupes et toutes les revues du monde. Les Autrichiens forment des magasins sur leurs frontières de la Hongrie;[3] à vous dire la vérité, je ne les crois pas bien considérables, mais je les fais valoir à Pétersbourg le mieux qu'il m'est possible, et je me flatte que la paix se fera l'hiver prochain, ou la guerre pourrait bien devenir générale l'année prochaine.

Ma sœur de Brunswick ni toute sa famille n'ont pas marqué un grand empressement pour recevoir la princesse de Galles chez eux.[4] Elle fera un tour dans le Holstein et puis à Gotha.

On croit en Angleterre que le ministère ne pourra pas tenir, et que la nation forcera le Roi de le remplacer par des whigs. Tout cela ne nous touche point, et c'est historiquement que je vous le mande.

Les fêtes, les cabales de cour, la disette d'argent, le décrédit du gouvernement, tout cela occupe à présent les Français chez eux. Le

[1] Bericht von Solms, Petersburg 1. Juni. — [2] Vergl. Nr. 19051. — [3] Vergl. S. 459 und 493. — [4] Vergl. S. 508.

feu d'artifice de la ville de Paris a coûté la vie à 460 personnes,[1] il y en a eu 1200 de blessés, parmi lesquels des gens de la première distinction.

La landgrave de Darmstadt est arrivée ici pour voir quelle sorte de créature le destin lui donnera pour petit-fils ou fille.[2] Pour moi, j'attends tranquillement l'être que j'aurai pour petit-neveu ou petite-nièce; un enfant n'est qu'un peloton de chair en naissant, et, pour s'y affectionner, il faut que son âme se développe; avant ce temps les jeunes animaux ont de la préférence sur notre espèce, parcequ'ils se forment plus vite.

Je souhaite que le temps soit plus agréable à Rheinsberg qu'il ne l'est ici; nous n'avons que des pluies quotidiennes qui m'indignent contre notre climat. Je suis avec autant d'estime que de tendresse, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

19074. A LA REINE DE SUÈDE A DROTTNINGHOLM.

[Potsdam] 18 juin 1770.

Ma très chère Sœur. Quoique je n'aie pas vu le comte de Sparre dans le temps précisément que je prends les eaux, il m'a fait remettre, ma chère sœur, la lettre[3] que vous avez la bonté de m'écrire; il a été pressé, à ce que je crois, de se rendre en Saxe à sa destination.[4]

Nous avons à présent ici la landgrave de Darmstadt,[5] qui vient assister sa fille et voir de quoi elle la rendra grand'mère. J'ai été voir ma bonne sœur de Brunswick,[6] qui se porte fort bien, mais qui ne peut plus se promener dans son jardin de Salzthal qu'à l'aide d'un bâton; nous avons clopiné ensemble; ce qui n'aura pas édifié les spectateurs. A présent je m'attends à un baptême, après lequel ma sœur Amélie et mes belles-sœurs viendront passer quelque temps chez moi; je leur procure quelques amusements champêtres, quelque comédie, des motets pour ma sœur et des bals pour la jeunesse. Voilà, ma chère sœur, un précis de notre été. Je voudrais que vous n'eussiez point de Diète, et vos jours s'en écouleraient plus tranquillement. Je suis avec toute l'estime et la tendresse possible, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

19075. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 18 juin 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 8 de ce mois, et il paraît, de plus en plus, que le ministère a parfaitement bien soutenu sa cause relativement

[1] Vergl. S. 515. — [2] Vergl. Nr. 19052. — [3] Liegt nicht vor. — [4] Als Gesandter. — [5] Vergl. S. 508. — [6] Vergl. S. 507.

à sa conduite vis-à-vis de la France. Il n'aura donc aussi rien à appréhender de la part de l'opposition jusques à la création d'un nouveau Parlement, et cette époque est encore trop éloignée pour s'en embarrasser à l'heure qu'il est. C'est tout ce que j'ai à vous faire observer aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

19076. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 18 juin 1770.

Si ainsi que, selon votre dépêche du 8 de ce mois, vous avez lieu de présumer, l'armement de Toulon[1] doit servir à observer les opérations de la flotte russienne, il me semble que la France a pris ce parti trop tard. Cette flotte est déjà considérablement renforcée, et je ne vois pas qu'un aussi petit nombre de vaisseaux soit capable de l'embarrasser dans le plan de ses opérations.

Federic.

Nach dem Concept.

19077. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 18 juin 1770.

Selon mes dernières lettres de France,[2] il s'est fait effectivement à Toulon un armement de 2 vaisseaux de ligne, 2 frégates, 2 galiotes à bombes et 4 chebecs. On prétend, à la vérité, qu'il n'est destiné qu'à tirer satisfaction de l'insulte que les corsaires de Tunis ont faite, il y a six à sept mois, à cette couronne, en s'emparant de quelques bâtiments corses portants son pavillon; mais,[3] après différentes recherches faites, il y a lieu de présumer que cet armement ne se borne pas à cet objet seul, et qu'il est destiné plutôt à épier, en même temps, les opérations de la flotte de Russie. En effet, il paraît assez vraisemblable que la France n'aurait pas reculé jusques à ce moment à tirer cette satisfaction, si elle n'eût pas eu quelque autre dessein en vue; et peut-être n'a-t-elle pas voulu prendre une résolution finale à cet égard qu'après qu'elle a donné aux deux flottes russes le temps d'arriver dans l'Archipel, afin de faire servir alors sa petite flotte et la mettre, en même temps, à portée d'observer celle de Russie, sans donner le moindre ombrage aux autres puissances.

Quoi qu'il en soit, je n'ai pas voulu tarder de faire part de tout

[1] Vergl. S. 514 und Nr. 19077. — [2] Bericht von Sandoz, Paris 4. Juni. — [3] Das folgende bis zum Schluss des Absatzes nach dem Bericht von Sandoz, Paris 8. Juni.

ceci à la cour où vous êtes, et je me flatte qu'elle y trouvera une nouvelle preuve du soin que je prends de l'informer, en bon et fidèle allié, de tout ce qui peut avoir quelque rapport à ses intérêts.

Nach dem Concept. Federic.

19078. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 18 juin 1770.

J'ai appris avec plaisir par votre dépêche du 12 de ce mois que l'état de grossesse de ma nièce la princesse d'Orange ne saurait plus être révoqué en doute,[1] et me réjouis beaucoup de savoir, à cette occasion, qu'elle jouit de la meilleure santé possible. J'espère, par conséquent, que cette Princesse aura le bonheur de se tirer d'affaire, cette fois-ci, bien plus heureusement que la première,[2] et je fais à cet égard des vœux aussi ardents que sincères.

Au reste, je ne saurais vous mander par cet ordinaire autre nouvelle sinon qu'il y a toute apparence, à en juger par les particularités qui sont entrées des contrées du théâtre de la guerre, que la campagne est à la veille de commencer entre les parties belligérantes, et qu'ainsi on ne tardera guère de recevoir des avis intéressants de ce côté-là.

Nach dem Concept. Federic.

19079. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LOO.

[Potsdam] 19 juin 1770.

Ma chère Nièce. Vous me tirez, ma chère enfant, d'une grande inquiétude pour votre santé; je vous avoue que la bonne Danckelman m'avait un peu alarmé. J'aime bien mieux vous savoir en chemin de mettre un petit prince d'Orange au monde, que de vous croire assaillie d'une fâcheuse maladie.[3] Je vous recommande deux choses que je tiens de la bouche de femmes expérimentées: l'une, de vous faire saigner à présent et le jour avant que vous accouchiez; l'autre, de vous faire la violence de ne souper le moins que vous le pourr[ez]. Je vous recommande ces deux attentions, ma chère enfant, par une suite de la sincère tendresse que j'ai pour vous; j'espère — ne fût-ce que par complaisance pour moi, — que vous y ferez attention; autrement vous pourriez risquer la vie, en suivant d'autres avis.

[1] Vergl. S. 495. — [2] Vergl. Bd. XXVIII, 494. — [3] Die Prinzessin schreibt, Loo 11. Juni: „J'espère dans peu avoir l'honneur de marquer à Votre Majesté positivement ma grossesse; ce n'est qu'un excès de précaution de la part des médecins qui ne veulent pas l'affermir, avant que la moitié du terme soit écoulée.“ [Charlottenburg. Hausarchiv.]

Vous m'enverrez un prince de Hesse et qui vous voudrez;[1] dès qu'il m'est adressé de votre part, il doit s'attendre à être bien reçu. Nous avons ici la princesse de Darmstadt,[2] qui se prépare à dépaqueter sa fille du fardeau dont monsieur votre frère l'a chargée; donnez-vous une quinzaine de jours de patience, ma chère enfant, et vous saurez alors avec précision ce que le ventre de votre belle-sœur nous recèle à présent. Ne m'oubliez pas, ma bonne, portez-vous bien, acouchez le plus lestement que possible, donnez-nous un petit stathouder en herbe et soyez sûre de la tendresse et de tous les sentiments avec lesquels je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle et bon oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

19080. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 20 juin 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 13 de ce mois et me flatte qu'au moyen de la somme d'argent que vous m'avez demandée, laquelle je vous fais remettre par ma banque, vous serez à même de réveiller l'exactitude de votre correspondant[3] à vous fournir, sans le moindre délai, les nouvelles que vous souhaiterez d'avoir de lui. Les opérations prochaines des armées, tant russiennes qu'ottomanes, lui fourniront probablement dans peu bien des sujets à vous servir utilement, et je m'attends de recevoir au premier jour de vous des avis intéressants de ce qui se passera dans ces contrées, où, selon les apparences, tout est en mouvement à l'heure qu'il est. Ceux, au reste, que l'on a reçus, là où vous êtes, par la voie de Vienne, peu favorables aux armes russiennes dans la Morée, ne sont peut-être pas tout-à-fait destitués de fondement. Il est certain au moins que jusqu'à présent les entreprises de la flotte russe n'ont guère eu de succès dans cette partie de l'empire ottoman,[4] et il faudra voir si la Fortune les secondera mieux à l'avenir.

Nach dem Concept. Federic.

19081. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 20 juin 1770.

Les nouvelles de Moldavie qui viennent de m'entrer de Varsovie,[5] et dont vous trouverez ci-joint une copie, continuent d'être favorables aux Russes; celles de Morée, au contraire, pourraient bien être telles que, selon votre dépêche du 13 de ce mois, on vous les a annoncées.[6]

[1] Prinz Friedrich von Hessen bat, schon zu den schlesischen Manövern kommen zu dürfen, vergl. S. 495. — [2] Vergl. S. 521. — [3] Vergl. S. 520. — [4] Vergl. Nr. 19081. — [5] Vergl. Nr. 19080. — [6] Rohd meldete nach Privatnachrichten: „Les Russes, voyant leurs ennemis marcher en force contre eux, se sont embarqués sur la flotte pour tenter fortune ailleurs."

Les gazettes mêmes parlent de la retraite des Russes de cette île d'un ton si positif et unanime que l'on ne saurait presque plus la révoquer en doute, et que je suis plutôt tenté d'y ajouter une foi entière.

En attendant, je comprends bien la raison qui ne permet pas au prince de Kaunitz de se promettre beaucoup d'une négociation de paix entre les deux parties belligérantes.[1] Il s'imagine que chaque partie voudra voir auparavant comment le sort des armes se décidera dans cette campagne, et qu'il faudra attendre la fin de celle-ci, avant de pouvoir se flatter d'y travailler avec quelque espérance de succès. Il se peut qu'il ait raison, mais, quoi qu'il en soit, j'espère toujours que les affaires pourront être dirigées de façon qu'il n'en arrive point un embrasement général, et qu'au moins le repos de l'Europe n'en sera point troublé.

Federic

Nach dem Concept.

19082. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 21 juin 1770.

Les détails que votre dernière dépêche du 15 de ce mois renferme au sujet des différends de la république de Hollande avec l'Électeur palatin, me font présumer qu'aussi longtemps que les États-Généraux n'agiront pas vigoureusement dans une cause qui leur est particulière, les exhortations que je pourrai faire à ce Prince,[2] ne prendront guère couleur auprès de lui. C'est donc aux résolutions efficaces de la République à donner du poids à mon intervention pour faire adopter à l'Électeur des sentiments conformes aux désirs des États-Généraux, et l'engager à se prêter à un accommodement raisonnable.

Federic.

Nach dem Concept.

19083. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 21 juin 1770.

Votre dépêche du 11 de ce mois vient de m'être rendue, et ma surprise subsiste toujours sur la sortie tardive de la flotte de Toulon.[3] Si elle est destinée en même temps à embarrasser les opérations de celle de Russie, elle en a sûrement perdu le moment favorable, et ses efforts actuels ne conduiront à rien.

[1] Auf die Mittheilung, die Rohd von der ersten Erklärung Russlands über den Frieden und von dem Befehl an Solms, auf eine positive Antwort in Petersburg zu dringen (vergl. Nr. 19031), ihm machte, hatte Kaunitz geantwortet, „qu'il n'en espérait pas beaucoup encore". — [2] Vergl. Nr. 19056. — [3] Vergl. Nr. 19076 und 19077.

Au reste, vous avez bien raison de dire que le comte Châtelet a glorieusement fini son rôle en Angleterre;[1] mais, à bien considérer les choses, il n'a fait que profiter de l'occasion favorable qu'il a rencontrée. En effet, si l'on ne saurait lui contester l'honneur d'avoir bien négocié, on ne saurait non plus révoquer en doute que c'est à la faiblesse du ministère britannique qu'il est redevable du succès, et il ne l'aurait sûrement eu à aussi bon marché avec un ministère tant soit peu ferme.

D'ailleurs, je consens avec plaisir qu'à l'exemple des autres chargés d'affaires vous suiviez également la cour à Compiègne et à Fontainebleau, et mes ministres du département des affaires étrangères ont ordre de vous assigner l'extraordinaire usité en pareille occasion.

Nach dem Concept. Federic.

19084. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 21 juin 1770.

Quoique votre dernière dépêche du 12 de ce mois fournisse de nouvelles preuves que l'opposition est remplie de beaucoup de mauvaise volonté, il paraît cependant que le système n'en souffrira pas la moindre altération. Jusques ici au moins les affaires sont restées dans la même situation, et il y a toute apparence que plus de fermeté de la part du Roi fera échouer tous les projets du parti opposé.

Au reste, les insultes que la princesse de Galles a essuyées de la part de la populace de Canterbury,[2] sont bien sanglantes; elles sont de très mauvais augure pour cette Princesse, et il me semble toujours qu'elle ne voudra plus retourner dans un pays dont la nation paraît avoir conçu une haine souveraine et implacable contre elle.

Nach dem Concept. Federic.

19085. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 23 juin 1770.

L'expédient que, selon votre dépêche du 12 de ce mois, on a adopté là où vous êtes, d'emprunter de l'argent dans l'étranger, ne saurait mériter de l'approbation, et tant que l'on n'y prendra des mesures plus foncières que celles-là, il n'y a pas apparence qu'on réussisse par des arrangements momentanés à obtenir le but qu'on s'y propose.

[1] „Puisqu'il a terminé à la satisfaction de la France tous les différends qui subsistaient entre les deux cours." Châtelet verliess seinen Gesandtschaftsposten. — [2] Maltzan berichtete: „Quelques-uns des plus insolents sont montés derrière son carrosse, en criant: Quoi! vous allez voir Bute, mais vous serez frustrée dans votre attente, puisqu'il se porte très mal."

D'ailleurs, je n'ai rien à vous dire de plus aujourd'hui, si ce n'est que mon frère le prince Henri compte de se rendre, à la fin du mois prochain de juillet, à la cour où vous vous trouvez.[1]

Nach dem Concept. Federic.

19086. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 23 juin 1770.

J'approuve parfaitement la conduite que, selon votre dépêche du 18 de ce mois, vous avez tenue à l'égard des sollicitations que le prince Beloselski vous a faites, et que vous n'ayez pas poussé les choses au point qu'il a voulu exiger de vous.[2] Les insinuations qui peuvent avoir été faites à l'électeur de Saxe par quelques Polonais et leurs partisans pour embrasser leurs intérêts avec vigueur, ne sauraient être regardées que comme de simples pourparlers, et ce n'est certainement pas à force ouverte, ainsi que vous pourrez le dire au ministre de Russie, que la cour de Saxe songe à soutenir les vues qu'elle peut avoir sur le trône de Pologne. La situation où elle se trouve à l'heure qu'il est, ne lui permet pas d'embrasser un tel expédient, de sorte qu'on peut être sans la moindre appréhension à cet égard.

En attendant, n'oubliez pas d'être attentif aux arrangements ultérieurs de ménage qu'on adoptera à la cour où vous êtes, et si, pour balancer la dépense avec la recette dans ses finances, elle ne sera pas forcée de recourir à une seconde réforme encore dans ses troupes.

Nach dem Concept. Federic.

19087. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 24 juin 1770.

Il est surprenant que tous les échecs que les Confédérés de Pologne ont constamment essuyés, et dont, selon votre dépêche du 16 de ce mois, ils viennent d'en éprouver tout récemment un nouveau de la part du sieur de Drewitz, ne rebutent pas, à la fin, ces gens-là et les engagent une bonne fois d'abandonner la partie. On les voit, bien loin de là, reparaître à tout bout de champ de nouveau sur la scène, et l'extrait ci-joint de mes dernières lettres de Dresde[3] vous donnera même à connaître que plusieurs des principaux de leur clique se re-

[1] Vergl. S. 477. — [2] Infolge der andauernden Umtriebe der Conföderirten hatte Beloselski Borcke aufgefordert, von Sacken eine Erklärung des sächsischen Hofes zu fordern, „qui pût tranquilliser les puissances intéressées à son repos". Borcke hatte darauf jedes Vorgehen, das officiellen Charakter trage, abgelehnt, da der sächsische Hof bisher keinen bestimmten Schritt gethan habe, „qui prêtât à la censure". — [3] Vergl. Nr. 19086.

paissent encore toujours de l'idée chimérique de vouloir, au moyen de leurs Confédérations, parvenir au but qu'ils se sont forgé.

Mais quoi qu'il en soit de tout ceci, n'oubliez pas, surtout à présent que les nouvelles ne tarderont plus guère à devenir très curieuses, à me mander soigneusement tout ce que vous apprendrez d'intéressant là où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

19088. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 24 juin 1770.

Votre dépêche du 8 de ce mois m'est bien parvenue, et comme il m'est entré, en même temps, des nouvelles de Morée, je vous les communique ci-joint en copie, telles que je les ai reçues. Il est bien vrai que le commencement des opérations russiennes dans cette île a été brillant, mais, si l'on peut ajouter une foi entière à ces nouvelles, la suite n'y a pas répondu, et, les Russes ayant été obligés de se rembarquer sur leurs vaisseaux, on peut regarder leur plan d'opérations, dans cette contrée au moins, comme entièrement manqué. Cependant, comme ces nouvelles ne me sont parvenues que de Venise,[1] où l'on paraît être très animé contre la Russie, je ne saurais non plus répondre de leur authenticité, et j'aime mieux suspendre mon jugement jusques à ce que j'en aie reçu la confirmation.

Supposé toutefois qu'elles se confirmassent, les opérations de la grande armée n'en souffriront pas la moindre altération, et je présume plutôt que les nouveaux ordres que, selon votre dépêche susmentionnée, on a envoyés au comte de Rumänzow pour avancer, seront exécutés avec le même succès qui a accompagné jusques ici les armes russiennes. En effet, quand même la Russie ne réussirait point dans son entreprise sur Morée, ses descentes ultérieures dans l'Archipel ne laisseront pas d'embarrasser furieusement la Porte et ne lui permettront jamais de les perdre de vue.

Mais ce qui me paraît mériter toute l'attention de la cour où vous êtes, ce sont les arrangements que celle de Vienne continue à prendre. Il est vrai que cette campagne-ci pourrait bien se passer encore, sans que la Russie ait sujet de s'en inquiéter; mais l'on ne saurait répondre de rien pour celle qui suivra. Le meilleur serait donc, à mon avis, que la Russie pensât à mettre fin à cette guerre encore cette année, et à prévenir par une bonne paix la prolongation des troubles dont l'issue reste pourtant toujours incertaine. Je compte aussi de profiter de la

[1] Auf dem für die Cabinetsvorträge angefertigten „Extract“ aus einem nicht vorliegenden Bericht von Cataneo findet sich die eigenhändige Weisung des Königs, Potsdam 23. Juni: „Es wäre gut. Er soll nur fortfahren, weiter zu schreiben, was dar passiret.“

première bonne occasion que mes lettres de Constantinople pourraient me fournir, pour faire à l'impératrice de Russie, dans une lettre de ma propre main, un tableau fidèle de la situation actuelle des affaires; mais jusques ici je n'y vois pas encore assez clair pour en porter un jugement solide et décisif.

En attendant, l'extrait ci-joint de mes dernières lettres de Dresde [1] vous apprendra les nouvelles intrigues qui se jouent à cette cour pour engager l'Électeur à aspirer de nouveau au trône de Pologne; mais je ne saurais vous dissimuler qu'elles ne me paraissent pas mériter quelque attention, et qu'il y a quantité de considérations très graves qui empêcheront ce Prince de s'embarquer dans de pareils embarras.

Nach dem Concept. Federic.

19089. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 24 juin 1770.

Quoique l'on ne saurait disconvenir, ainsi que, selon votre dépêche du 16 de ce mois, on paraît se persuader à la cour où vous êtes, que la bétise des Turcs contribue beaucoup aux succès consécutifs des armes russiennes, il n'est cependant pas moins certain que l'artillerie russienne est infiniment supérieure à celle des Ottomans, et qu'elle est toujours si bien servie que les Russes ne sauraient manquer de remporter toujours la victoire. Ce n'est toutefois qu'une remarque que je fais pour votre seule information, et dont l'expérience vous prouvera la vérité, mais dont vous vous garderez bien de faire mention à d'autres.

Au reste, vous avez bien raison de supposer à l'aigreur qui paraît par les réponses du prince de Kaunitz au prince Golizyn, [2] un tout autre motif que les troubles de Pologne. Au moins ne crois-je pas me tromper en la dérivant de ma dernière paix avec la Russie, et l'influence que la Russie a gagnée depuis dans les affaires générales de l'Europe, n'a pu qu'exciter encore davantage la jalousie de la cour où vous êtes. Mais, d'ailleurs, ce qui met surtout cette dernière de mauvaise humeur, dans le moment présent, c'est le voisinage des Russes et du despote qu'ils pourraient vouloir établir sur ses frontières. En effet, ce voisinage ne saurait que lui paraître très insupportable, et je ne suis point surpris qu'elle se donne tant de mouvements pour l'éloigner.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 19086. — [2] Kaunitz hatte das Gesuch Golizyns, den Russen den Einkauf von Lebensmitteln in Ungarn und die Errichtung eines Consulats in Triest zu gestatten (vergl. S. 438. 439), abschlägig beschieden.

19090. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 25 juin 1770.

Les particularités renfermées dans votre dernière dépêche du 19 de ce mois [1] sont très curieuses, et vous avez bien fait de me les avoir communiquées.

Pour ce qui regarde les différends de la République avec la cour de Manheim, je ne crois pas que la première veuille jamais se prêter à des mesures aussi vigoureuses que le ministère palatin lui attribue. [2] Contentez-vous à persuader uniquement aux États-Généraux de faire des démonstrations pour vouloir troubler l'Électeur dans la possession des biens qu'il a sur le territoire de la République, afin d'engager par là ce Prince à se désister de ses prétentions et lui faire accepter les propositions des régents de la République pour un accommodement raisonnable. Si cet accommodement traîne trop en longueur, il est à craindre que les États intéressés à la navigation du Rhin se ressentiront tous de ces différends, et que leurs intérêts souffriront par un pareil délai.

Au reste, voici un extrait de mes dernières lettres de Pétersbourg, qui vous apprendra les nouvelles que la cour de Russie a reçues relativement aux opérations de sa flotte en Morée. [3]

Nach dem Concept. Federic.

19091. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 25 juin 1770.

Votre dépêche du 15 de ce mois m'a été fidèlement rendue, et j'approuve fort l'explication que vous vous êtes ménagée avec le lord Rochford, et la déclaration mâle et énergique que vous lui avez faite au sujet du mécontentement qu'il a fait paraître sur votre conduite. [4] Il est hors de toute contestation qu'aucun ministre étranger n'est responsable de ses actions et de ses discours qu'à sa cour, et il n'ap-

[1] Ueber die Reise der Prinzessin von Wales (vergl. S. 520) und die Zustände in England. — [2] „D'envoyer des vaisseaux armés sur le Rhin pour obliger l'Électeur à entrer dans leurs vues et à accepter les propositions qui lui ont été faites." Vergl. Nr. 19056. 19082. — [3] Solms berichtete, Petersburg 8. Juni, nach Meldungen Fedor Orlows vom 29. März über das siegreiche Vordringen der Russen auf Morea. — [4] Rochford hatte Maltzan Indiscretionen und den Verkehr mit Mitgliedern der Opposition zum Vorwurfe gemacht. Maltzan hatte ihm darauf erklärt: „Que ce que j'avais fait, il ne devait pas le considérer comme fait par un ministre de Prusse, mais par le comte de Maltzan, pouvant l'assurer de n'avoir jamais eu des ordres d'intriguer ici, étant fort indifférent à Votre Majesté quel parti le ministère britannique pourrait former; par conséquent, si l'on croyait avoir des raisons de mécontentement de moi, je le regarderais comme une grâce tout particulière de la part de Sa Majesté Britannique, si elle voulait bien intercéder auprès de Votre Majesté pour mon rappel."

partient nullement au ministère britannique de s'arroger le droit de lui en demander raison. Il vous est donc tout aussi bien permis qu'à un autre de votre corps de parler sur des affaires politiques, et vous pouvez être entièrement tranquille à cet égard, puisque je suis persuadé que ces messieurs, embarrassés comme ils sont déjà assez pour se soutenir dans leurs postes, ne voudront pas s'attirer encore d'autres affaires désagréables sur les bras. D'ailleurs, je n'ai aucune liaison avec l'Angleterre, et il m'est très indifférent si l'on est de bonne ou de mauvaise humeur dans votre île.

Au reste, pour ce qui est du ministère actuel, il me semble que le Roi sera obligé d'employer toute l'obstination possible pour le soutenir, sourtout après la création d'un nouveau Parlement, quoique, d'un autre côté, il se pourrait aussi que bien des cabales restent même alors sans effet, et que la cour y remporte de nouveau une supériorité décidée.

Enfin, l'état général des dettes de l'Angleterre que vous avez joint à votre dépêche susmentionnée,[1] est bien exorbitant. Je suis bien aise de n'en avoir pas la centième partie à payer, et l'histoire ne fournira guère d'exemple que les dettes d'une nation soient jamais montées à des sommes aussi considérables.

Nach dem Concept. Federic.

19092 AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 25 juin 1770.

Quoique j'aie de la peine à me persuader que la cour où vous êtes, ait donné son consentement a la levée des recrues que, selon votre dernière dépêche du 15 de ce mois, le comte Wielhorski[2] a sollicité de faire pour le service des Confédérés en Pologne, je ne vois cependant pas, supposé que cet avis se confirmât, quel avantage en pourrait revenir à ces derniers, quand même cette levée serait poussée jusques à 2 ou 3 régiments français.

Quant à l'escadre de Toulon,[3] au contraire, il se peut que, pour cacher sa véritable destination, on ait pris la résolution de la faire passer pour une flotte d'observation; mais, vu sa faiblesse, je doute fort qu'elle ose seulement se montrer devant les flottes russe et danoise.[4]

Le temps nous apprendra ce qui en sera, et, en attendant, je suis surpris du silence que vous observez sur les nouvelles de Morée, tandis qu'elles ne sauraient manquer à la cour où vous êtes, par la voie de

[1] „État de toutes les dettes publiques de la Grande-Bretagne à la charge de l'échiquier au 5 janvier 1770." Die Gesammtsumme betrug rund 129 Millionen Pfund Sterling. — [2] Michael Wielhorski weilte seit Februar als Agent der Conföderirten in Paris. — [3] Vergl. Nr. 19077. 19083. — [4] Die französische Regierung befürchtete, dass die gegen Algier bestimmte dänische Flotte sich mit der russischen vereinigen würde.

Marseille. Celles qui m'en sont entrées jusques ici d'autre part, sont si vagues et si sujettes à caution que je ne saurais m'y fier, et je serais bien aise, si vous pouviez m'en procurer de plus positives et de plus certaines.

Federic.

Nach dem Concept.

19093. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 27 juin 1770.

Je suis charmé d'apprendre par votre dépêche du 12 de ce mois que le comte de Saldern s'est chargé d'être l'interprète de mes intentions relativement à un prompt rétablissement de la paix entre la Russie et la Porte.[1] Possédant, comme il fait, la confiance du grand-maître,[2] c'est avec le plus grand plaisir que je le vois prendre cette négociation si fort à cœur, et je me promets même un bon succès de son intervention. En effet, il est fort à désirer que la cour où vous êtes, revêtisse des sentiments pacifiques, et, supposé que la guerre dût continuer encore l'année prochaine, on peut compter qu'elle deviendra générale. En attendant, il faudra voir sur quel ton l'Impératrice et son grand-maître s'expliqueront sur mes nouvelles insinuations, pour juger quelle sera la tournure la plus favorable qu'on pourra donner à cette négociation.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

19094. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 27 juin 1770.

Ce que, selon votre dépêche du 20 de ce mois, le comte de Degenfeld vous a dit au sujet de la prétendue cession d'une partie des Pays-Bas à la France, me fait présumer que la convention des limites a fait

[1] Solms hatte die Eröffnungen, mit denen ihn der König in dem Erlass vom 30. Mai (Nr. 19030) für Panin betraut hatte, in Abwesenheit des Hofes Saldern (vergl. S. 192) gemacht. „J'ai pu m'adresser à lui en toute sûreté; car il est un de ceux qui reconnaissent le plus la haute sagesse de ces conseils, qui est le plus porté pour la paix, et qui, par la confiance intime dont le grand-maître l'honore, est aussi le plus en état de l'encourager de faire son possible pour les faire adopter par l'Impératrice. Il a accepté avec plaisir cette commission." — [2] Panin. — [3] Auf dem für die Cabinetsvorträge angefertigten „Extract" aus dem Bericht des Generalmajors von Platen, der das Gesuch des Stabscapitäns von Steinmann, eines geborenen und getauften Türken, überreicht, ihm „zu seinem fünf Stunden von Chozim gelegenen Erbgute Kubultschin bei gegenwärtigen Conjuncturen" zu verhelfen, findet sich die eigenhändige Weisung des Königs, Potsdam 27. Juni: „Da wird nicht viel draus werden, denn die Russen werden Chozim nicht behalten; überdem ist alles dar ruiniret."

soupçonner qu'il s'agissait de tout autre chose,[1] et qu'elle a peut-être même donné lieu au bruit d'une convention secrète relativement à la succession de Bavière dont on a tant parlé, il y a quelque temps.[2]

Au reste, je ne doute pas que l'on ne parvienne enfin à disposer la Russie à une prompte paix. Il y a au moins quelque espérance qu'elle ne rejettera pas tout-à-fait les propositions qui pourraient lui être faites à cet égard; et c'est tout ce que j'ai à vous dire de nouveau aujourd'hui, mes dernières lettres de Pétersbourg[3] ne contenant, d'ailleurs, rien d'intéressant.[4]

Nach dem Concept. Federic.

19095. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 27 juin 1770.

Votre dépêche du 20 de ce mois m'est bien parvenue, et comme la position où, selon son contenu, se trouvent présentement les troupes russiennes et ottomanes en Moldavie, fait pronostiquer qu'elles ne tarderont guère d'en venir aux mains, je suis dans l'attente d'apprendre bientôt ce qui se sera passé d'intéressant dans ces contrées. Pour cet effet, je vous réitère de me rendre fidèlement compte de tout ce qui parviendra à votre connaissance à cet égard, et de m'informer exactement des succès que les Russes pourront remporter de nouveau sur leurs ennemis.

Pour ce qui est des Confédérés, il n'y a pas apparence que leur opiniâtreté de revenir continuellement à la charge, leur profitera beaucoup, et qu'ils pourront jamais effectuer par là la moindre chose pour le bien de leur cause.

Au reste, comme vous n'avez touché aucunes particularités au sujet des plaintes que le comte de Flemming peut avoir à la charge de mes gens,[5] j'attends que vous entriez dans un plus grand détail à ce sujet, pour pouvoir me décider sur ce qu'on pourra faire ou non en sa faveur.

[1] Rohd berichtete, dass der Inhalt der ihm mit dem Ministerialerlass, Berlin 9. Juni, übersandten Note des österreichischen Ministeriums über die Convention mit Frankreich (vergl. S. 500. Anm. 2) ihm durch Degenfeld bestätigt worden sei. — [2] Vergl. S. 443. 488. — [3] Vergl. Nr. 19093. — [4] Auf dem für die Cabinetsvorträge angefertigten „Extract" aus dem Berichte Dalwigs, dass „das Publikum, besonders in Böhmen", an der „Landesconscription" trotz aller Aufklärung „keinen Geschmack habe und solche als eine wirkliche Cantonsveranstaltung zu betrachten fortfahre", findet sich die eigenhändige Weisung des Königs, Potsdam 27. Juni: „Man muss sehen, ob der Hof ferme bleiben wird." Vergl. S. 470. — [5] Benoît berichtete, dass Weymarn ihm die Russenfreunde und besonders den Grafen Flemming warm empfohlen habe, „qui doit être inquiété dans la starostie de Schönaich par les gens de Votre Majesté au sujet de quelques prétentions qu'on forme contre l'ancien possesseur de cette starostie".

Voici, au surplus, ma réponse à la lettre[1] que vous m'avez fait parvenir de la part du prince Charles de Courlande, que vous aurez soin de lui remettre, et tâcherez de lui faire comprendre, à cette occasion, d'une manière honnête et polie que son dessein d'acheter des terres dans mes États, ne saurait avoir lieu.[2]

Nach dem Concept. Federic.

19096. AUX MINISTRES DU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Potsdam, 27 juin 1770.

J'approuve fort les nouvelles instructions que, selon votre rapport ci-joint d'hier, vous venez de donner aux sieurs de Junck et Benoît au sujet de mes griefs contre le magistrat de Danzig.[3]

En attendant, le détachement de mes troupes s'est déjà mis en marche,[4] et mes lettres me font présumer que, dans deux ou trois jours, il sera rendu sur le territoire de cette ville, d'où je ne saurais le retirer qu'après que le susdit magistrat aura délivré à mon résident de Junck l'argent détenu et satisfait à mes autres justes demandes.

Au reste, le prince de Sapieha à Dresde étant revenu à la charge pour solliciter l'élargissement de quelques Polonais que j'ai fait enlever, à l'occasion du meurtre commis, il y a quelque temps, en Pologne contre quelques dragons de mon armée,[5] vous aurez soin de lui faire connaître dans des termes honnêtes et polis qu'en réfléchissant de plus près, il serait obligé de convenir qu'il n'était que juste qu'on me donnât satisfaction de cette insulte, et que ce n'était pas de ma faute, si quelques-uns de ses sujets, ayant pris part à ces excès, partageaient le sort de leurs complices.

Nach der Ausfertigung. Federic.

19097. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LOO.

[Potsdam] 27 [juin 1770].[6]

Ma chère Nièce. Je vous avoue, ma chère enfant, que je suis un peu mécontent de vos médecins; il ne s'agit pas de vous tâter le pouls pour vous saigner, mais de vous tirer un peu de sang,[7] pour que votre

[1] D. d. Warschau 13. Juni. Die Antwort liegt nicht vor. — [2] Benoît berichtete: „Il a toujours ici la plus mauvaise réputation, étant entouré de toutes sortes d'aventuriers." — [3] Junck war beauftragt, sich wegen der beschlagnahmten Gelder an den Magistrat zu halten und diesen für die weiteren Folgen verantwortlich zu machen. Benoît sollte von dem polnischen Ministerium den Befehl an das Postamt zur ungesäumten Ablieferung der Gelder an Junck erwirken. Vergl. Nr. 19060. — [4] Vergl. Nr. 19067. — [5] Vergl. Nr. 18978. — [6] Von demselben Tage ein in den Œuvres, Bd. 27, Th. 2, S. 123, irrthümlich zum Jahre 1772 eingereihtes Schreiben an den Prinzen von Oranien. — [7] Die Prinzessin schrieb, Loo 18. Juni,

enfant, moins fort, moins robuste, en puisse mieux venir au monde. Toutes les femmes expertes disent que cela est absolument nécessaire; si on ne vous saigne pas, au moins faites-vous la violence de vous lever presque à jeûne de table. C'est pour prolonger vos jours, ma chère enfant, que j'entre dans ce détail, cela est très important, je vous prie de faire expliquer tout cela à votre rétive faculté.

Vous me chargez d'une commission qui m'embarrasse un peu;[1] je ne puis vous répondre au sujet de votre mère, avant d'en avoir consulté avec elle; ainsi attendez ce qui en résultera. Le voyage est long, votre mère est vieille, les chemins sont affreux, surtout dans l'arrière-saison: voilà bien des difficultés, mais il faut voir si elles pourront se vaincre.

Votre nouvelle belle-sœur est sur le point d'accoucher, vous en saurez dans peu des nouvelles; hier elle est venue ici pour la dernière fois, je lui ai donné un intermezzo avec des ballets, où des nouveaux danseurs ont brillé; me voilà, ma chère enfant, au bout de mon latin. Je préfère cette stérilité de nouvelles aux mauvaises que j'aurais à vous écrire; mais ce qui n'est point nouveau, et ce qui a duré autant que votre existence, c'est la tendre amitié avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

19098. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 28 juin 1770.

Votre dépêche et post-scriptum du 22 de ce mois m'ont été bien rendus. Je vous ai déjà donné à connaître par ma précédente[2] qu'il serait fort à désirer que la république de Hollande voulût embrasser des moyens assez efficaces pour faire donner les mains à l'Électeur palatin à l'accommodement proposé par rapport à ses différends avec la République, ou au moins qu'elle voulût faire semblant de prendre des mesures vigoureuses à obliger ce Prince d'adopter des sentiments favorables à cet égard. Il est à présumer, je vous le répète, que, sans de pareilles démarches de la part des États-Généraux, l'affaire traînera en longueur, et que les États intéressés au commerce du Rhin se ressentiront à la longue de ces démêlés.

Pour ce qui regarde l'article de vos dettes,[3] soyez persuade que

dass die Aerzte einen Aderlass, nach ihrer schweren Krankheit im Winter (vergl. S. 265. 266), für überflüssig erklärten und erst dazu schreiten würden, „dès qu'ils s'apercevront du moindre échauffement dans mon pouls." [Charlottenburg. Hausarchiv.] Vergl. S. 523.

[1] Die Prinzessin bat um den Besuch ihrer Mutter für die Zeit ihrer Niederkunft. — [2] Nr. 19090. — [3] Vergl. S. 407.

je vous tiendrai ce que je vous ai promis. Mais comme bien des personnes m'ont rendu des services importants, il est juste que je les récompense et préfère à tous autres. Patientez-vous donc jusqu'à ce que le tour vienne où je serai en état de faire quelque chose en votre faveur. En attendant, comme je ne vous oblige à aucune dépense extraordinaire pour mon service, restreignez votre domestique autant que possible, et soyez assuré que je ne vous oublierai pas dans l'occasion.

Au reste, vous trouverez ci-joint le précis des nouvelles que la cour de Russie a reçues du succès des opérations de sa flotte en Morée,[1] dont vous ferez l'usage convenable.

Nach dem Concept. Federic.

19099. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 28 juin 1770.

Les observations que vous faites dans votre dépêche du 18 de ce mois,[2] me paraissent bien justes. Le grand nombre d'emprunts que le trésor royal cherche à se procurer, fait preuve de sa disette extrême et indique, en même temps, que la confusion dans les finances françaises est montée à son comble. J'avoue que je ne comprends rien aux dépenses inconsidérées et extravagantes que, malgré ce dérangement total de ses finances, la cour continue à faire, et à l'indifférence qu'elle apporte à en faire une réforme raisonnable. Tous les arrangements qu'elle fait cependant, ne sont que des palliatifs; ils ne vont pas à la source du mal, et, en cas que, contre son attente, il lui survînt une nouvelle guerre, il ne lui resterait d'autre ressource que la création d'un troisième vingtième; et si ce nouvel impôt ne suffit pas à la soutenir, sa seule ressource serait de faire banqueroute pendant le cours de cette même guerre, dont il ne saurait toutefois résulter que des inconvénients sans nombre et de la plus grande conséquence. Tout ce qui me surprend en attendant dans cette situation des affaires, c'est que le contrôleur-général des finances peut continuer ses fonctions, et je ne sais si celui d'aujourd'hui s'empressera beaucoup de rester dans ce poste.

Quoi qu'il en soit, il me semble que tous ces embarras dans les finances empêchent au moins le duc de Choiseul à satisfaire ses in-

[1] „Précis de la lettre du comte Fédor Orlow de devant Koron, le 29 mars 1770“ (von Solms mit dem Bericht vom 12. Juni übersandt), vergl. S. 530. Anm. 3. — [2] Sandoz berichtete: „Il me semble qu'on ne peut guère donner de plus sûrs indices de la disette où les finances du trésor royal se trouvent réduites, que le grand nombre d'emprunts qui s'ouvrent depuis quelque temps pour son compte, et rien ne prouve mieux aussi la défiance qui règne dans la nation, que le peu de succès qu'ils ont eu jusqu'ici.“

clinations et à embrouiller encore davantage les affaires générales. Peut-être même mettent-ils un frein assez fort à l'envie qu'on lui a toujours supposée, de vouloir attaquer ou au moins embarrasser la flotte russienne dans ses opérations, et c'est ce que le temps nous développera encore davantage.

Federic.

Nach dem Concept.

19100. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 29 juin 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 25 de ce mois, et présume, par tout ce que vous m'avez mandé jusqu'ici par rapport à la réforme qui a eu lieu dans l'armée saxonne, que le corps de troupes que la cour où vous êtes, conserve encore sur pied, peut aller actuellement à 24000 hommes ou même à moins, et que c'est là environ tout à quoi se réduisent présentement ses forces.

A en juger, au reste, par la conduite de l'Électeur relativement aux insinuations des Confédérés de Pologne,[1] il paraît que ce Prince n'est pas éloigné d'accepter la dignité royale qu'on lui offre, mais qu'il n'y a, jusqu'à présent, que les difficultés d'y parvenir qui le retiennent d'entrer dans les projets mal digérés et chimériques de ces gens-là.

En attendant, vous ferez bien d'entretenir le ministre de Russie dans la défiance qu'il a conçue de la bonne foi de la cour de Saxe; car, comme il semble que celle de Pétersbourg incline assez pour la première, et qu'ainsi elle pourrait se laisser engager à vouloir la favoriser tôt ou tard, il faut tâcher de rompre en quelque façon cette intelligence et la faire revenir de la bonne opinion qu'elle paraît avoir à son égard. Mais quoi qu'il en soit, comme il est avéré que l'influence de la cour de Saxe ne saurait être d'aucune considération dans les conjonctures présentes de l'Europe, aussi ne mérite-t-elle guère qu'on réfléchisse beaucoup à ses démarches.

Federic.

Nach dem Concept.

19101. A LA COMTESSE DE SKORZEWSKA A DRIESEN.

Potsdam, 29 juin 1770.

Tel disposé que je puisse être à vous faire plaisir, je trouve cependant la demande que vous me faites dans votre lettre du 24 de ce mois,[2] de nature que mon intercession auprès du roi de Pologne en

[1] Borcke berichtete: „Si l'Électeur n'entre pas dans les folles propositions qu'on lui a faites (vergl. Nr. 19086), cela est plutôt dû à son irrésolution et à sa timidité naturelle qu'à une résolution prise de rompre avec les Confédérés en Pologne.“ — [2] Liegt nicht vor.

faveur de votre mari ne saurait produire l'effet que vous vous en promettez. Vous connaissez les circonstances épineuses qui partagent la cour de Pologne; jugez donc vous-même si ce Prince, occupé de tant d'objets embarrassants, ne doit éviter tout ce qui en peut augmenter le nombre. Le meilleur pour votre mari sera donc, à mon avis, d'attendre tranquillement la paix, et alors personne ne l'empêchera de se défaire de son régiment de la même manière qu'il l'a acquis.

Nach dem Concept. Federic.

19102. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 30 juin 1770.

Je pense non seulement, ainsi que vous, que c'est la Suède qui perdra le plus à l'expiration de son traité avec la Russie,[1] mais je suis persuadé encore que cette dernière puissance ne s'inquiétera guère que ledit traité soit renouvelé ou non. Il y a bien apparence, comme vous dites, que ce renouvellement n'aura pas lieu, puisqu'on s'obstine à garder là où vous êtes, un profond silence sur les insinuations que le comte Ostermann a faites à ce sujet dès l'année passée; mais, dans ce cas, je suis sûr que la cour de Pétersbourg n'en sera guère affectée. C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui en réponse à votre dernière dépêche du 19 de ce mois.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Der Defensivvertrag lief am 24. Juni ab. Vergl. S. 287.

PERSONENVERZEICHNISS.[1]

Für die mit * bezeichneten Namen vergl. auch S. 556 ff.

A.

Achmet Effendi, Resmi Pascha (1763/64 Gesandter in Berlin): 310. 360.

Adolf Friedrich, König von Schweden, Herzog von Holstein-Gottorp: 4. 52. 91. 120. 169. 236. 313. 349. 353. 408. 496.

Aiguillon, Herzog, Armand Vignerot Duplessis Richelieu: 303. 437. 445.

Alberoni, Giulio, Cardinal und span. Premierminister († 1752): 330.

Albert, chursächs. Prinz, vierter Sohn Churfürst Augusts III., österr. Generalfeldmarschall, Reichsfeldmarschall, Generalcapitän und Statthalter von Ungarn: 1. 44. 50—52. 56. 71. 81. 109. 131. 160. 175. 228. 287.

d'Alembert, Johann le Rond, franz. Schriftsteller: 55.

*Alexander, reg. Markgraf von Brandenburg-Ansbach und Baireuth: 2. 7. 19. 21. 41. 74. 115. 144. 154. 186. 236. 248. 249. 291. 348.

Algier, Dey von: 133.

Alvensleben, Achaz Heinrich von, preuss. Generalmajor, Chef eines Dragonerregiments: 421; das Regiment: 312. 507.

Amalie, preuss. Prinzessin, Schwester des Königs, Aebtissin von Quedlinburg: 521.

Amalia (Maria Amalia), reg. Herzogin von Parma, Gemahlin Herzog Ferdinands I., geb. österr. Erzherzogin, vierte Tochter der Kaiserin-Königin Maria Theresia: 142. 254. 459. 489.

Anhalt, Heinrich Wilhelm von, preuss. Oberst, Flügeladjutant des Königs und Generalquartiermeister: 248.

Anhalt-Dessau: siehe Hans Georg; Leopold.

Anna Elisabeth Luise, preuss. Prinzessin, Gemahlin des Prinzen Ferdinand, Bruders König Friedrichs II., geb. Prinzessin von Schwedt: 126. 190. 193. 202. 296. 306. 331. 408. 443. 468. 496.

Anrep, russ. Major: 310. 339.

Ansbach: siehe Alexander; Friederike Luise.

Antonius: 224.

von Aschersleben: 507.

Asseburg, Achaz Ferdinand von der, dän. Gesandter in Stuttgart: 24.

Auersperg, Fürstin, Maria Wilhelmine Josepha, geb. Gräfin Neipperg, Gemahlin des österr. Kämmerers Fürsten Johann Adam von Auersperg: 44.

Augustus: siehe Octavian.

August II., Churfürst von Sachsen, König von Polen († 1733): 177.

August III., Churfürst von Sachsen, König von Polen, Sohn des voranstehenden († 1763): 177.

[1] Die Schreibung der Namen erfolgt, soweit möglich, nach den eigenhändigen Unterschriften.

August Wilhelm, Prinz von Preussen, Bruder König Friedrichs II. († 1758): 257.
Augusta, Prinzessin von Wales, Wittwe des Prinzen Friedrich Ludwig von Wales, geb. Prinzessin von Sachsen-Gotha, Mutter König Georgs III. von England: 156. 208. 425. 500. 501. 508. 510. 514. 515. 520. 526. 530.
Augusta, Erbprinzessin von Braunschweig-Wolfenbüttel, Gemahlin des Erbprinzen Karl Wilhelm Ferdinand, geb. Prinzessin von England: 500. 508.
d'Ayassasa, Graf, Joseph, österr. General der Kavallerie: 51. 52.

B.

Baireuth: siehe Alexander.
La Ballue, Hofbankier König Ludwigs XV.: 389. 394. 406. 434. 456.
Bare, engl. Oberst, Mitglied des Unterhauses: 106.
du Barry, Gräfin, Marie-Jeanne Gomarde de Vaubernier: 74. 142. 307. 373. 445. 478. 501. 510.
Bartenfelder, preuss. Courier: 265. 498.
Bastiani, Johann Baptista, Abbé und Dompropst in Breslau: 304.
Bataile de François, franz. Legationssecretär und Geschäftsträger in London: 94. 134. 135. 142. 213. 214. 237. 242.
Bayern: siehe Karl VII.; Maximilian Emanuel; Maximilian Joseph.
Beckford, William, Lord Mayor von London: 168. 219. 441.
Bedford, Herzog, John Russell, engl. Staatsmann: 87. 88. 106. 137. 187. 340. 452.
Behr, Burchard Christian von, hannöv. Wirkl. Geh. Rath, Cabinets- und Staatssecretär der hannöverschen Angelegenheiten in London: 163.
Belenski, Conföderationsmarschall von Litauen: 105.
Belgiojoso, Graf, Ludwig, kaiserl. Geh. Rath, Generalfeldwachtmeister, Gesandter in Stockholm, seit Juni 1770 ausserordentl. Gesandter und bevollm. Minister in London: 58.
*Belling, Wilhelm Sebastian von, preuss. Generalmajor, Chef eines Husarenregiments: 152. 391. 399. 487; das Regiment: 104. 487.
Beloselski, Fürst, Andreas, russ. Kammerherr und Brigadier, bevollm. Minister in Dresden: 56. 89. 131. 138. 158. 527. 537.
*Benoît, Gideon, preuss. Legationsrath, Ministerresident in Warschau: 3. 12. 20. 21. 25. 29. 30. 35—38. 41. 54. 58. 59. 65—67. 72. 78. 79. 83. 84. 87. 88. 90. 97. 104. 105. 113. 116. 121. 128. 129. 131. 144. 145. 150—152. 159. 164. 165. 170. 171. 178. 179. 185. 191. 194—196. 200. 201. 207. 213. 217. 222. 233. 238. 246. 252—254. 268. 269. 271. 272. 276. 287. 290. 294. 295. 297. 298. 309. 310. 312. 313. 316. 321. 326—328. 332—334. 339. 343. 344. 355—357. 365. 366. 368. 376. 377. 382—384. 391. 399. 400. 403—405. 413. 414. 418. 421. 422. 426—428. 431. 435. 437. 438. 445. 446. 448. 449. 453—455. 457. 471. 472. 480. 481. 484. 487. 491. 497. 507. 512. 513. 520. 524. 527. 528. 533. 534.
Berecki, Pole: 195. 196.
Berkenrode, Mattheus Lestevenon van, holländ. Botschafter in Paris: 261. 262. 298.
Berruer, Pierre, franz. Bildhauer: 10.
*Blanchot, preuss. Legationssecretär und Geschäftsträger in Dresden: 1. 33. 34. 52. 55—57. 70. 71. 77. 88. 89. 109. 120. 121. 138. 150. 151. 158. 164. 177. 178. 189. 190. 198. 204. 205. 210. 215. 216. 227. 228. 232. 233. 237. 238. 241. 244. 250. 251. 253. 257. 264. 267. 268. 275. 276. 280. 281. 284. 301. 315. 324. 337. 338. 347. 348. 358. 359. 368. 376. 390. 400. 401. 410. 420. 447. 448. 474. 475. 490.
*Bohlen, Graf, Karl, preuss. Oberst: 254.
Bolza, Graf, Joseph, chursächs. Geh. Rath: 190.
Borcke, Friedrich Wilhelm von, ehemal. preuss. Etatsminister († 26. September 1769): 121.
*Borcke, Adrian Heinrich von, Sohn des voranstehenden, preuss. Geh. Legationsrath, Gesandter in Dresden (Juli 1769 — Mai 1770 beurlaubt): 1. 121. 375. 382. 458. 475. 482. 486. 490. 496. 509. 517. 527. 537.
La Borde, ehemal. Hofbankier König Ludwigs XV.: 322. 323.

*Branicki, Graf, Johann Clemens, poln. Kronfeldherr, Castellan von Krakau: 12. 13.

Braunschweig-Wolfenbüttel: siehe Augusta; Charlotte; Ferdinand; Karl; Karl Wilhelm Ferdinand; Ludwig Ernst; Wilhelm Adolf.

*Brenckenhoff, Franz Balthasar Schönbergk von, preuss. Wirkl. Geh. Finanz-, Kriegs- und Domänenrath: 390. 421. 449. 507.

Breteuil, Baron, Ludwig August Le Tonnelier de, franz. Botschafter im Haag (bis Anfang November 1769), darauf zum Botschafter in Wien designirt: 16. 28. 73. 74. 82. 100. 104. 124. 125. 139. 146. 147. 205. 389. 428. 429.

von Briganski, poln. Edelmann: 431; dessen Sohn und Neffe: 431.

Brincken, russ. Oberstlieutenant: 6.

Browne de Camus, Graf, Maximilian Ulysses, österr. Generalfeldmarschall († 1757): 42.

Brühl, Graf, Karl Adolf, chursächs. Generallieutenant: 78.

Burzynski, Graf, Thaddäus, Castellan von Smolensk, seit Januar 1770 poln. ausserordentl. Gesandter in London: 369.

Busenbaum, Hermann, Jesuit († 1668): 43.

Bute, Lord, John Stuart, früherer engl. Erster Lord des Schatzes: 8. 15. 28. 44. 87. 95. 137. 187. 380. 452. 501. 508. 526.

C.

Caché, Benedict, Edler von, österr. Legationssecretär und Geschäftsträger in Stockholm: 58.

Caesar, Cajus Julius: 330.

Callimachi (Callimaki), Gregor, Hospodar der Moldau, August 1769 abgesetzt und hingerichtet: 18.

Camden, Lord, Charles Pratt, Lordkanzler von England, legt 17. Januar 1770 sein Amt nieder: 280.

Carmer, Johann Heinrich Casimir von, preuss. Etats- und Justizminister in Schlesien: 12. 13.

*Caroline, reg. Landgräfin von Hessen-Darmstadt, Gemahlin des Landgrafen Ludwig IX., geb. Prinzessin von Zweibrücken-Birkenfeld: 38. 129. 138. 139. 508. 521. 524.

Cataneo, Graf, Johann, preuss. Rath und Resident in Venedig: 183. 479. 528.

Cathcart, Baron, Karl, engl. bevollm. Gesandter in Petersburg: 223. 303. 454. 475.

Celsing, Gustav, schwed. Gesandter in Konstantinopel: 346.

Celsing, Ulrich, Bruder des vorangehenden, schwed. Legationssecretär in Konstantinopel: 346.

Chalil Pascha, Statthalter von Rumili, türk. Grossvezier seit Mitte December 1769: 220. 357.

Charlotte (Philippine Charlotte), reg. Herzogin von Braunschweig-Wolfenbüttel, geb. Prinzessin von Preussen, Schwester König Friedrichs II.: 496. 520. 521.

Charlotte, Prinzessin von Lothringen, Schwester Kaiser Franz' I. und Karl Alexanders: 11.

Châtelet-Lomont, Graf, Florentin Ludwig, franz. Maréchal de camp, Botschafter in London (bis Anfang December 1769 beurlaubt, abberufen Juni 1770): 271. 280. 402. 405. 408. 418. 526.

Chatham: siehe Pitt.

Chauvelin, Marquis, François-Claude, franz. Maréchal de camp, 1769 in besonderer Sendung in Parma: 142. 254. 400. 406.

Choiseul d'Amboise, Herzog, Stephan Franz, Graf von Stainville, franz. Staatssecretär und Chef des Departements der Auswärtigen Angelegenheiten und des Krieges: 9. 11. 17. 23. 32. 57. 61. 67. 74. 76. 83. 86. 88. 104. 105. 108. 118—120. 122—126. 133. 134. 137. 142. 147. 148. 153. 155—157. 166—168. 181—183. 188. 197. 202—204. 206. 208. 209. 211. 214—216. 223. 227. 232. 241. 242. 245. 247. 249. 250. 252. 255. 259. 264. 269. 272. 273. 277. 280. 282. 297. 298. 300. 303. 304. 306—308. 311. 316. 317. 322. 327—329. 333. 336. 347. 349. 352. 356. 363. 364. 367. 369. 373. 387—389. 394. 398. 401. 402. 406—408. 424. 430. 436. 437. 441. 445. 451. 452. 455. 456. 459. 462.

467. 478. 481. 482. 488. 489. 497. 500. 501. 510. 536. 537.
Choiseul, Graf, Cäsar Gabriel, Herzog von Praslin, franz. Staatssecretär, Chef des Departements der Marine, der Colonieen und des Finanzenraths: 181. 203. 215.
Chotinski, Nikolaus Constantinowitsch, russ. Legationssecretär und Geschäftsträger in Paris: 22. 32. 123. 132. 147. 167. 402. 430. 500.
Christian VII., König von Dänemark: 220. 257.
Christian IV., reg. Herzog und Pfalzgraf von Zweibrücken-Birkenfeld: 23. 38. 388.
Clemens XIV., Ganganelli, Römischer Papst: 433.
Cobenzl, Graf, Karl Johann Philipp, österr. Wirkl. Geh. Rath, Minister in den österr. Niederlanden († 27. Januar 1770): 340.
Cocceji, Freiherr, Samuel, preuss. Grosskanzler der Justiz († 1755): 252.
*Cocceji, Freiherr, Johann Friedrich, preuss. Oberstlieutenant, Flügeladjutant des Königs, Gesandter in Stockholm, Sohn des voranstehenden: 4. 5. 16. 17. 24. 33. 52. 55. 58. 62. 76. 83. 93. 96. 97. 111. 116. 120. 140. 151. 157. 169—171. 180—183. 192—194. 199. 205. 208. 228—231. 236. 244. 245. 256. 260. 269. 270. 273. 279. 287. 288. 292. 300. 301. 313. 325. 338. 342. 343. 345. 346. 358. 367. 371. 374. 375. 382. 395. 401. 408. 409. 419. 420. 425. 426. 456. 458. 469. 477. 496. 511. 526. 527. 538.
Cocceji, Freiherr, Johann Friedrich Ernst, poln. Generalmajor, Bruder des voranstehenden: 252.
Cöln: siehe Maximilian Friedrich.
Collignon, Johann Franz von, ehemal. preuss. Oberst und Chef eines Freibataillons: 508.
Colloredo, Fürst, Rudolf, österr. Wirkl. Geh. Rath und Conferenzminister, Reichshofvicekanzler: 15. 16.
du Commun, ehemal. preuss. Legationssecretär im Haag, Hofrath: 243. 314. 342. 509.
Condé, Prinz, Ludwig, franz. Feldherr († 1686): 235. 323.
Conradi, Bürgermeister von Danzig: 512.
Coyer, Gabriel-François, Abbé, franz. Schriftsteller: 149.
Creutz, Graf, Gustav Philipp, schwed. Kammerherr und ausserordentl. Gesandter in Paris: 245.
Curland: siehe Karl Biron.
Czartoryski, Fürsten, poln. Magnatenfamilie (insbesondere Fürst August Alexander und Fürst Michael Czartoryski, siehe unten): 117. 118. 159. 165. 175. 192. 194. 207. 238. 241. 246. 248. 272. 276. 277. 287. 289. 316. 319. 326. 327. 354. 355. 372. 378. 383. 403—405. 413. 414. 427. 428. 437—439. 453. 471. 475. 479. 480. 484. 486. 487.
Czartoryski, Fürst, August Alexander, Woiwode von Klein-Russland, General-Regimentarius der poln. Kronarmee, Oheim des Königs von Polen: 319.
Czartoryski, Fürst, Adam, General von Podolien, Sohn des voranstehenden: 192. 194. 319. 449.
Czartoryski, Fürst, Michael, Grosskanzler von Litauen, Oheim des Königs von Polen: 319.
*Czettritz, Freiherr, Ernst Heinrich, preuss. Generallieutenant, Chef eines Dragonerregiments: 312. 332. 421. 431; das Regiment: 312. 396. 421.

D.

Dänemark: siehe Christian VII.
*Dalwig, Georg Ludwig von, preuss. Generalmajor und Chef eines Kürassierregiments: 99. 385. 470. 533.
Damiens, Robert Franz: 298.
Danckelman, Baronin, Sophie, ehemal. Erzieherin der Prinzessin Wilhelmine von Oranien, im Hofstaat der Prinzessin im Haag: 261. 275. 283. 468. 479. 523.
Dassdorf, chursächs. Lieutenant (in preuss. Haft): 173.
Daun, Graf, Leopold, österr. Generalfeldmarschall († 1766): 42.
Degenfeld-Schomburg, Graf, Friedrich Christoph, ausserordentl. holländ. Gesandter in Wien: 500. 501. 532. 533.
Dehrmann, Joachim Ehrentreich, Stabsrittmeister im preuss. Husarenregiment Belling: 487; dessen Sohn: 487.
Derschau, Friedrich Wilhelm von,

Präsident der clevisch-märkischen Kriegs- und Domänenkammer, 1767/68 preuss. Commissar in Neuchâtel: 244. 314.
Devonshire, Herzog, William Cavendish: 205. 225.
van Deyl, Optiker in Amsterdam: 236.
Diede zum Fürstenstein, Freiherr, Wilhelm Christoph, dän. Kammerherr, seit 1767 Gesandter in London: 392.
Dietrichstein, Graf, Johann Karl, österr. Wirkl. Geh. Rath, Oberstallmeister des Kaisers (Mai 1770 in Berlin): 14. 21. 26. 34. 36. 51. 52. 378. 415. 455. 469. 470. 474. 476. 480. 481. 492. 514.
Dolgoruki, Fürst, Wladimir, russ. Gesandter in Berlin: 96. 301. 302. 334. 335. 397. 461. 469.
Drewitz, russ. Oberstlieutenant: 79. 269. 321. 327. 328. 331. 332. 339. 343. 527.
Durfort-Civrac, Marquis, Jacques, franz. Botschafter in Wien (bis Mai 1770): 26. 30. 40. 327. 329. 372. 428. 429. 467.
van Dyck, Anton, niederländ. Maler († 1641): 370.

E.

Edelmann, Hofpostmeister in Berlin: 362.
*Edelsheim, Freiherr, Georg Ludwig, preuss. Legationsrath und Kammerherr: 124. 305.
Edelsheim, Freiherr, Wilhelm, Bruder des voranstehenden, baden-durlach. Gesandter in Wien: 124.
Einsiedel, Graf, Johann Georg, ehemal. chursächs. Cabinetsminister und Staatssecretär der inländischen Affairen: 268.
Elisabeth Christine, Königin von Preussen, geb. Prinzessin von Braunschweig-Bevern: 172. 408.
Elmpt, Freiherr, Johann Martin, russ. Generallieutenant: 201.
Elphinstone, John, russ. Contreadmiral: 93. 143. 189. 339. 387. 452. 505.
Ende, Freiherr, Leopold Nikolaus, chursächs. Cabinetsminister und Staatssecretär der inländischen Affairen: 251. 257. 280. 315.
England: siehe Augusta; Georg III.
d'Éon de Beaumont, Ritter, Karl Genoveva Louise August Andreas Timotheus, bis September 1763 franz. Gesandter in London: 95.
Erberfeldt, Philipp Anton, preuss. Resident in Amsterdam: 236.
Eugen, Prinz von Savoyen, österr. Feldherr und Staatsmann († 1736): 235. 310.
van Eyck, Graf, Maximilian Emanuel Franz, churbayr. Wirkl. Geh. Rath und Gesandter in Paris: 142.

F.

Fabius Maximus Cunctator: 323.
Fabrice, russ. Oberstlieutenant: 310.
Fagel, Heinrich, erster Greffier der Generalstaaten: 261.
Fagel, Franz, zweiter Greffier der Generalstaaten: 218.
Ferdinand I., Herzog von Parma, Piacenza und Guastalla, Infant von Spanien: 459.
Ferdinand, preuss. Prinz, dritter Bruder des Königs, General der Infanterie, Chef eines Infanterieregiments, Herrenmeister des Johanniterordens: 185. 190. 193. 202. 408.
Ferdinand, Prinz von Braunschweig-Wolfenbüttel, bis 1766 in preuss. Diensten: 16.
Fersen, Graf, Axel, schwed. Reichstagsmarschall: 52. 169. 231. 260. 287.
*Finckenstein, Graf, Finck von, Karl Wilhelm, preuss. Etats- und Cabinetsminister: 2. 8. 11. 12. 15. 18. 24. 34. 53. 54. 62. 64. 68—70. 77. 92. 96. 101—103. 110. 126. 137. 138. 141. 171. 192. 193. 195. 196. 200. 206. 209—211. 216. 221. 243. 245. 249. 251. 252. 257. 258. 263. 281. 288. 292. 293. 301. 318. 326. 335. 337. 342. 348. 375. 376. 382. 404. 405. 407. 408. 410. 416. 446. 447. 457. 458. 461. 469. 473. 494. 495. 511. 512. 515. 516. 526. 534.
Flemming, Graf, in Polen: 533.
Fleury, Andreas Hercules von, Cardinal und franz. Premierminister († 1743): 174. 224.
Focylowski, poln. Conföderirter: 221. 272.
*Fouqué, Baron, de La Motte, Heinrich August, preuss. General der In-

fanterie, Chef eines Infanterieregiments: 66. 67; das Regiment: 67.
François: siehe Bataile de François.
Frangopulo, Jhannaki, Dolmetscher des preuss. Gesandten von Zegelin in Konstantinopel: 189. 285. 449. 450. 460.
Frankreich: siehe Ludwig XIV.; Ludwig XV.; Ludwig; Maria Antoinette.
Franz I., Römischer Kaiser († 18. August 1765): 44. 508.
Franz III., Herzog von Modena: 464.
Friederike, Prinzessin von Preussen, Gemahlin des Prinzen Friedrich Wilhelm, geb. Prinzessin von Hessen-Darmstadt: 1. 11. 38. 129—131. 139. 146. 149. 166. 185. 278. 296. 306. 331. 370. 443. 468. 508. 521. 524. 535.
Friederike Luise, Markgräfin von Brandenburg-Ansbach, geb. Prinzessin von Preussen, Schwester König Friedrichs II.: 144.
Friederike Luise Dorothee Philippine, preuss. Prinzessin, Tochter des Prinzen Ferdinand (geb. 24. Mai 1770): 496.
Friedrich I., König von Preussen († 1713): 212.
*Friedrich II., reg. Landgraf von Hessen-Cassel: 62. 136. 141. 292. 293. 309. 416.
Friedrich, Prinz von Hessen-Cassel, Sohn des voranstehenden, holländ. Generalmajor: 495. 524.
Friedrich, schwed. Prinz, Sohn König Adolf Friedrichs: 300. 301. 370. 401. 417. 420. 477.
Friedrich August, Churfürst von Sachsen: 1. 43. 70. 77. 78. 81. 107. 109. 121. 129. 131. 150. 158. 160. 166. 175—177. 205. 215. 233. 244. 250. 252. 257. 272. 275. 276. 280. 281. 301. 324. 337. 338. 347. 376. 428. 486. 509. 517. 527. 529. 537.
Friedrich Eugen, Prinz von Württemberg, bis Mai 1769 in preuss. Diensten: 34. 70. 515. 516.
Friedrich Heinrich Emil Karl, preuss. Prinz, Sohn des Prinzen Ferdinand (geb. 21. October 1769): 126. 178. 190. 193. 202.
Friedrich Michael, Herzog und Pfalzgraf von Zweibrücken-Birkenfeld († 1767): 129.
Friedrich Wilhelm, Prinz von Preussen, ältester Sohn des Prinzen August Wilhelm: 11. 21. 38. 41. 43. 47. 107. 133. 139. 186. 524.
Fritsch, Freiherr, Thomas, chursächs. Geh. Rath und Conferenzminister: 517.
Fuentes, Graf, Joachim, span. Gesandter in Paris: 133. 148.

G.

Gaudot, Generaladvocat des Königs in Neuchâtel († 24. April 1768): 314. 342; dessen Wittwe: 314; dessen Schwester: 314.
Gaudot, Oberstlieutenant à la suite der holländ. Armee, Bruder des voranstehenden: 314. 341. 342. 509.
Gaullard de Saudray, franz. Legationssecretär, seit December 1769 Geschäftsträger in Berlin: 206. 407. 408.
*Geiseler, Friedrich Emanuel, preuss. Legationssecretär und Geschäftsträger in Kopenhagen: 93. 110. 115. 127. 143. 157. 158. 189. 199. 220. 256. 257. 367. 368. 390. 391. 437. 447.
Georg III., König von Grossbritannien, Churfürst von Hannover: 8. 15. 23. 44. 77. 87. 88. 105. 106. 108. 137. 156. 163. 168. 187. 214. 215. 227. 237. 243. 255. 262. 280. 281. 307. 317. 329. 374. 405. 413. 419. 424. 425. 430. 434. 441. 452. 459. 472. 501. 502. 520. 526. 530. 531.
Georgien: siehe Heraclius.
Ghika, Gregor, Fürst der Walachei, seit November 1769 in russ. Gefangenschaft: 94. 267. 412. 499; dessen Frau: 412.
Giraud, Bernhardinus, Erzbischof von Damaskus, Nuntius in Paris: 32.
Gleichen, Heinrich Karl von, dän. Kammerherr, ausserordentl. Gesandter in Paris (bis März 1770): 203. 204. 345.
Golizyn (Galizin), Fürst, Alexander, russ. Vicekanzler: 191—193. 200.
Golizyn (Galizin), Fürst, Alexander, russ. General en chef, bis 29. September 1769 Führer der Hauptarmee gegen die Türken: 3. 6. 17. 23. 25. 26. 29. 36. 50. 54. 55. 57—59. 65. 71—73. 76. 78. 81. 83—85. 90. 97.

98. 113. 116. 121. 122. 124. 125. 129—131. 147. 207. 340. 432.
Golizyn (Galizin), Fürst, Dmitrij Michailowitsch, Bruder des voranstehenden, russ. Generallieutenant und Wirkl. Kammerherr, bevollm. Minister in Wien: 36. 459—461. 471. 476. 493. 529.
*Goltz, Freiherr, Bernhard Wilhelm von der, preuss. Oberst, Flügeladjutant und Wirkl. Kammerherr, Gesandter in Paris (bis Ende December 1769): 9. 10. 17. 22—24. 27. 32. 33. 37. 38. 51. 55. 57. 60. 61. 63. 67. 75. 76. 82. 86—88. 93. 94. 104. 114. 118. 119. 123. 125. 126. 133. 134. 141. 142. 147. 148. 154—156. 162. 167. 177. 182. 188. 196. 197. 203. 204. 206. 209. 211. 212. 214. 215. 218. 219. 227—229. 232. 241. 243. 245. 246. 250. 255. 256. 259. 261. 262. 264. 271. 272. 282. 288. 298. 300. 303. 316. 401. 402. 407. 408. 440. 451. 458.
Goltz, Freifrau, Gemahlin des voranstehenden, geb. von Steengracht: 10.
Goodrick, John, engl. Gesandter in Stockholm: 4. 5. 287.
Gotsch, Matthes Christoph von, Lieutenant im preuss. Dragonerregiment Alvensleben: 312.
von Grabowski, poln. Edelleute: 344.
Grafton, Herzog, Augustus Heinrich, Lord Fitzroy, engl. Erster Lord des Schatzes, legt am 29. Januar 1770 sein Amt nieder: 106. 340. 393.
Grammont, Herzogin, Beatrix, geb. Gräfin Choiseul-Stainville, Schwester des Herzogs von Choiseul: 11. 32. 74.
Gray, Ritter, Jakob, engl. ausserordentl. Gesandter in Madrid: 119.
Gregory, Karl Wilhelm, preuss. Legationssecretär in Paris, seit Januar 1770 in London: 114. 154. 156. 206. 209. 210. 216. 221. 256. 353.
Grimaldi, Marquis, Hieronymus, span. Premierminister: 75. 76.
Guerchi, Graf, Claudius Ludwig Franz de Reignier, franz. Generallieutenant und Gesandter in London († 1767): 388.
Guines, Graf, Adrien-Louis Bonnières de Souastre, franz. Brigadier, Gesandter in Berlin (bis Ende December 1769), zum Gesandten in London designirt: 205. 206. 209. 211. 246. 250. 256. 258. 259. 263. 264. 268. 288. 401. 402. 408. 440. 451. 501.
Gustav, Kronprinz von Schweden: 338. 367. 401. 408. 409. 416. 417. 420. 477. 496.

H.

Haas, Dietrich von, Major im preuss. Ingenieurcorps (1770 als Volontär ins russ. Hauptquartier gesandt): 373.
*Hagen, Freiherr, Ludwig Philipp, preuss. Etatsminister, Chef des dritten Departements des Generaldirectoriums: 144. 243. 244. 509.
Halifax, Graf, Georg Montagu Dunk, seit Januar 1770 engl. Geh. Siegelbewahrer: 380.
Hannibal: 323.
Hans Georg, Prinz von Anhalt-Dessau, zweiter Sohn des Fürsten Leopold Maximilian, preuss. Oberstlieutenant im Infanterieregiment Queiss (1769 als preuss. Volontär im russ. Hauptquartier): 54. 65. 170. 171. 199. 210.
Harcourt, Graf, Franz, Pair von England, Gesandter in Paris (bis Ende November 1769 beurlaubt): 241. 445.
*Heinrich (Friedrich Heinrich Ludwig), preuss. Prinz, Bruder des Königs, General der Infanterie, Chef eines Infanterieregiments: 10. 21. 41. 43. 46. 47. 69. 70. 85. 86. 108. 109. 136. 137. 149. 150. 198. 210. 211. 223—225. 234. 235. 277. 323—325. 329—331. 336. 337. 343. 353. 354. 358. 386. 387. 396. 411. 416. 426. 433. 440. 473. 474. 477. 507. 508. 520. 521. 527.
Heinrich, preuss. Prinz, zweiter Sohn des Prinzen August Wilhelm, Oberst und Chef eines Kürassierregiments († 1767): 266.
Henckel von Donnersmarck, Graf, Victor Amadeus, preuss. Major im Infanterieregiment Prinz von Preussen, Flügeladjutant des Prinzen Heinrich (1769 als Volontär im russ. Hauptquartier): 248.
Heraclius, Fürst von Georgien: 183. 286. 295.
Hertz, Franciscus, Jesuit, Beichtvater des Churfürsten von Sachsen: 78.

*Hertzberg, Ewald Friedrich von, preuss. Etats- und Cabinetsminister: 2. 15. 96. 141. 171. 200. 221. 288. 292. 293. 342. 348. 457. 473. 511. 512. 515. 516. 526. 534.
Hessen-Cassel: siehe Friedrich II.; Friedrich; Wilhelm.
Hessen-Darmstadt: siehe Caroline; Ludwig IX.
Hirsch, ansbach-baireuth. Finanzrath (December 1769 nach dem Haag gesandt): 115. 248. 249. 291.
Hochstetter, Gottfried Adam von, preuss. Geh. Rath und Gesandter am churpfälz. Hofe und beim oberrhein. Kreise: 24.
Holland: siehe Wilhelm V.; Wilhelmine; sowie Ludwig Ernst.
van der Hoop, holländ. Oberst: 39. 40. 74. 75. 103.
Hope, holländ. Bankier: 291.
Hordt, Graf, Johann Ludwig, preuss. Generalmajor: 358. 456.
*Horst, Freiherr, Julius August Friedrich von der, preuss. Etatsminister und Chef des vierten Departements des Generaldirectoriums: 250. 258. 263. 264. 268.
*Hoym, Graf, Karl Georg Ernst, preuss. Präsident der Kriegs- und Domänenkammer in Cleve, seit 19. Januar 1770 Etatsminister und dirigirender Minister von Schlesien: 259. 260. 390. 449. 507.
Hudde, Diamantschneider: 57. 282. 323. 489.
Hüttel, Karl Ludwig, preuss. Legationssecretär in Petersburg: 193.
Hyder Ali, Chan-Bahadur, Herrscher von Maisur: 143. 155.

I. (J.)

Jacobi, Constans Philipp Wilhelm, preuss. Legationsrath, Gesandtschaftssecretär in Wien: 506. 513. 514.
Jariges, Joseph Philipp von, preuss. Grosskanzler, Chef de Justice, Etatsminister und Chef des Tribunals: 382. 458.
d'Inveau: siehe Mainon d'Inveau.
*Joseph II., Römischer Kaiser: 2. 3. 8. 10—14. 16. 21. 23. 25—27. 29—34. 36. 38—62. 65—69. 72—75. 78—80. 84—86. 88. 89. 97. 99. 103. 104. 107. 109. 113. 114. 117. 123. 126. 131. 133—136. 140. 149. 160. 163. 172. 184. 187. 189. 198. 201. 206. 210. 211. 223—225. 230. 235. 304. 320. 321. 333. 334. 349. 367. 371. 372. 377. 385. 388. 407. 415. 425. 432. 435. 439. 443. 447. 459. 462—465. 474. 476. 480. 483. 489. 506. 509. 513. 514.
Joseph I. Emanuel, König von Portugal: 347.
Juel, Gregers von, dän. Kammerherr, Gesandter in Stockholm: 4. 5. 180. 199.
Juncker, Johann Andreas, preuss. Legationsrath, Resident in Danzig: 457. 511. 512. 517. 534.
Iwan IV., russ. Kaiser, entthront seit 1741, ermordet 1764: 45.

K.

Kaminski (Kamenskoi), Michael Feodorowitsch von, russ. Generalmajor: 87.
Kannenberg, Charlotte Albertine von, Oberhofmeisterin der Königin von Preussen, Wittwe des 1762 gestorbenen Oberhofmeisters der Königin Friedrich Wilhelm von Kannenberg, geb. Gräfin Finck von Finckenstein: 408.
Karadscha, Nicola, Dolmetscher der Pforte: 189. 379. 380. 460. 462.
Karl V., Römischer Kaiser († 1558): 56.
Karl VI., Römischer Kaiser († 1740): 330. 515.
Karl VII., Römischer Kaiser (Churfürst von Bayern) († 1745): 184.
Karl III., König von Spanien: 133. 148.
Karl XI., König von Schweden († 1697): 349.
Karl XII., König von Schweden († 1718): 330. 349.
Karl, reg. Herzog von Braunschweig-Wolfenbüttel: 150. 211.
Karl, chursächs. Prinz, dritter Sohn des Churfürsten August III., früher Herzog von Curland: 17. 60. 63. 81. 82.
Karl, schwed. Prinz, Sohn König Adolf Friedrichs: 300. 301. 370. 401. 416. 477.
Karl Alexander, Prinz von Lothringen, österr. Generalfeldmarschall, Generalcapitän der österr. Niederlande, Grossmeister des Deutschordens: 17. 454.
Karl Emanuel III., König von Sardinien, Herzog von Savoyen: 123. 245. 289. 483.

Karl Eugen, reg. Herzog von Württemberg: 15. 16. 35. 54. 70. 411. 415. 435. 516.
Karl Theodor, Churfürst von der Pfalz: 11. 32. 473. 489. 490. 495. 510. 525. 530. 535.
Karl Wilhelm Ferdinand, Erbprinz von Braunschweig-Wolfenbüttel: 136. 149. 150. 198.
Karl Biron, Prinz von Curland, Sohn des Herzogs Ernst Johann Biron: 534.
Karwoski, poln. Conföderirter: 221. 272.
*Katharina II., Kaiserin von Russland: 4—6. 10. 19. 20. 22. 44—46. 50. 53. 55. 56. 64. 65. 68. 70. 84. 85. 90. 91. 100. 101. 104. 109—112. 115. 117. 122. 123. 125. 131. 136. 141. 146. 153. 160. 163. 164. 170. 175. 191—195. 199. 201. 238. 241. 248. 252. 263. 267. 272. 276. 289. 290. 301—303. 309. 317. 318. 324. 325. 331. 335. 355. 364. 365. 373. 378. 383. 385. 386. 404. 405. 415. 423. 427. 429. 432. 437. 444. 449. 450. 460. 464. 466. 480. 482. 483. 487. 492—494. 498—500. 502—506. 520. 529. 532.
Kaunitz-Rittberg, Fürst, Wenzel, österr. Hof- und Staatskanzler: 25. 40. 41. 44. 117. 172. 206. 247. 269. 277. 278. 285. 286. 297. 304. 315. 316. 348—350. 361. 369. 384. 400. 438. 439. 455. 459. 461—464. 476. 491. 493. 494. 503. 506. 513. 525. 529.
*Köpken, Arend, preuss. Kriegsrath, April bis November 1769 in besonderem Auftrag in Ansbach: 2.
Kolowrat, Graf, kaiserl. Hauptmann: 140. 158.
Krasinski, Adam, Bischof von Kamieniec: 324. 337.
Krockow, Heinrich Joachim Reinhold von, Major im preuss. Husarenregiment Werner (1770 als Volontär ins russ. Hauptquartier gesandt): 373.
Krone, Baron, früher in preuss. Diensten: 238.

L.

Lacy, Graf, Franz Moritz, österr. Generalfeldmarschall, Präsident des Hofkriegsraths, Chef eines Infanterieregiments: 25. 42. 51. 52. 463. 481.
Laudon, Freiherr, Gideon Ernst, österr. Generalfeldzeugmeister: 25. 42. 51. 52. 96.
Lefort, Louis, russ. Agent in Konstantinopel: 161. 259. 285. 286.
Lengefeld, Christian August von, Oberst im preuss. Bataillon Rosnières (1770 als Volontär ins russ. Hauptquartier gesandt): 373.
*Lentulus, Freiherr, Rupert Scipio, preuss. Generallieutenant der Kavallerie, Flügeladjutant, Gouverneur von Neuchâtel: 243. 314. 342. 509.
Leopold, österr. Erzherzog, zweiter Sohn Kaiser Franz' I., Grossherzog von Toscana: 80.
*Leopold, reg. Fürst von Anhalt-Dessau: 210.
Lescallier, ehemal. franz. Legationssecretär in London: 388.
Lewaschew, russ. Sergeant, Courier: 301. 302.
Leykam, Franz Georg von, kaiserl. Wirkl. Hofrath, Geh. Reichs-Hofreferendarius: 35.
Linckersdorff, Johann Jakob von, preuss. Oberst (1769 als Volontär im russ. Hauptquartier): 199.
Lindener, Ferdinand Friedrich von, Premierlieutenant im preuss. Husarenregiment Bohlen (1770 als Volontär ins russ. Hauptquartier gesandt): 373.
Lniski, Conföderationsmarschall von Pommerellen: 152. 179.
Lobkowitz, Prinz, Joseph Maria August Anton, österr. Generalfeldmarschallieutenant, bevollm. Minister in Petersburg: 315. 404. 407. 415. 416.
Lossow, preuss. Husarenregiment: 512.
Lothringen: siehe Charlotte; Franz I.; Karl Alexander.
Louvois, Marquis, Franz Michael Le Tellier, franz. Kriegsminister († 1691): 323.
Lubomirski, Fürst, Martin: 7.
Lucan, Karl Wilhelm, Lieutenant im preuss. Husarenregiment Belling (1770 verabschiedet): 399.
Ludolf, Wilhelm de, neapolitan. ausserordentl. Gesandter in Konstantinopel: 339. 340.
Ludwig XIV., König von Frankreich († 1715): 234. 235. 323.
Ludwig XV., König von Frankreich: 9. 32. 74. 76. 77. 105. 142. 162. 232.

250. 263. 269. 277. 298—300. 322. 341. 349. 373. 389. 394. 401. 406. 433. 441. 445. 459. 478. 488. 501. 510.

Ludwig, Dauphin von Frankreich, Enkel des voranstehenden: 9. 26. 114. 167. 281. 293. 294. 300. 306. 367. 373. 399. 443. 459. 467. 507. 515.

Ludwig IX., reg. Landgraf von Hessen-Darmstadt: 139. 215. 254.

Ludwig Ernst, Prinz von Braunschweig-Wolfenbüttel, holländ. Generalfeldmarschall, früherer Vormund des Erbstatthalters der Niederlande: 16. 68. 124. 204. 211. 314.

Ludwig Eugen, Prinz von Württemberg, präsumptiver Thronfolger: 516.

*Luise Amalia, verwittwete Prinzessin von Preussen, Gemahlin des Prinzen August Wilhelm, geb. Prinzessin von Braunschweig-Wolfenbüttel: 204. 211. 535.

M.

Mainon d'Inveau, franz. Generalcontroleur der Finanzen (bis 20. December 1769): 299.

Malachowski, preuss. Husarenregiment: 517.

Malczewski, Ignatius von, poln. Starost, Conföderationsmarschall von Grosspolen: 121.

Malta: siehe Pinto.

*Maltzan, Graf, Joachim Karl, preuss. Kammerherr, bevollm. Minister in London: 8. 9. 15. 22. 23. 28. 29. 31. 32. 39. 55. 57. 58. 62. 63. 68. 75. 81. 87. 88. 95. 105. 106. 114. 118. 125. 134. 135. 142. 143. 156. 157. 162. 163. 166—168. 187. 202. 208. 213. 214. 219. 220. 226. 227. 237. 242. 243. 249. 255. 262. 270. 271. 280. 288. 292. 296. 307. 308. 317. 329. 340. 341. 352. 353. 363. 364. 369. 374. 380. 387. 388. 393. 397. 398. 405. 406. 413. 418. 419. 424. 425. 429. 430. 434. 441. 442. 452. 467. 468. 472. 479. 485. 489. 501. 502. 509. 510. 515. 521. 522. 526. 530. 531.

Maria Amalia Augusta, Churfürstin von Sachsen, Gemahlin des Churfürsten Friedrich August, geb. Prinzessin von Zweibrücken-Birkenfeld: 1. 77. 129—131. 146. 149. 166. 172.

Maria Antoinette, österr. Erzherzogin, siebente Tochter der Kaiserin-Königin Maria Theresia, am 16. Mai 1770 mit dem Dauphin Ludwig von Frankreich vermählt: 26. 113. 273. 281. 293. 294. 300. 303. 307. 367. 372. 373. 392. 428. 429. 440. 443. 454. 459. 489.

*Maria Antonia, Wittwe des Churfürsten Friedrich Christian von Sachsen, geb. Prinzessin von Bayern: 1. 44. 77. 78. 107—109. 127. 129—131. 136—138. 145. 146. 149. 150. 158. 160. 164. 166. 172—180. 184. 186. 193. 198. 252. 272. 410. 420. 426. 490. 494. 509.

Maria Theresia, Römische Kaiserin, Königin von Ungarn und Böhmen, seit 18. August 1765 Wittwe: 2. 3. 6. 8. 25. 26. 30. 36. 41. 44. 48. 49. 53. 55. 59. 72. 73. 97. 98. 107. 109. 117. 142. 158. 174. 190. 191. 193. 206. 211. 222—224. 230. 231. 234. 235. 239. 242. 254. 297. 304. 316. 333. 334. 344. 348. 349. 432. 447. 454. 459. 462—465. 476. 493. 506. 513. 514. 518.

Marlborough, Herzog, John, engl. Feldherr († 1722): 235.

Masserano, Fürst, Victor Amadeus, span. Botschafter in London: 405. 418.

Maupeou, René Nicolas Charles Augustin de, franz. Kanzler und Grosssiegelbewahrer: 307.

Maximilian Emanuel, Churfürst von Bayern († 1726): 184.

Maximilian Friedrich, Graf von Königseck-Rothenfels, Erzbischof und Churfürst von Cöln, Bischof von Münster: 280.

Maximilian Joseph, Churfürst von Bayern: 142. 235. 388. 443. 444.

Mayer, Kaspar, österr. Legationssecretär und Geschäftsträger in Dresden: 88.

von Mengen, braunschweig. Major (1770 als Volontär im russ. Hauptquartier): 397.

Mercier, österr. Legationssecretär und Geschäftsträger in Kopenhagen: 447.

Mercy d'Argenteau, Graf, Florimund Claudius, österr. Wirkl. Kämmerer, Botschafter in Paris: 57.

Michell, Abraham Ludwig, preuss. Geh. Legationsrath, bis 1768 Vicegouverneur von Neuchâtel: 259. 314.

Miltitz, Freiherr, Dietrich, österr. Feldmarschalllieutenant: 51. 52.
Mitchell, Andrew, engl. bevollm. Minister in Berlin: 77. 82. 329.
Modena: siehe Franz III.
Modène, Graf, Raimund, franz. Maréchal de camp, bevollm. Minister in Stockholm: 83. 349. 511.
Modzieiowski, Andreas, Bischof von Posen, poln. Krongrosskanzler: 72.
Mohammed Emin, türk. Grossvezier, am 12. August 1769 hingerichtet: 18. 25. 29. 36. 38. 49. 54. 78—80. 84. 85. 87. 93. 94.
Mokranowski, Graf, Andreas, Starost von Janow, poln. Generalmajor: 86. 104.
Moldau: siehe Callimachi.
Moldowandschi Ali, Pascha von Bender, seit Mitte August 1769 Grossvezier (12. December 1769 abgesetzt): 79. 80. 84. 85. 87. 88. 93. 108. 113. 117. 119. 120. 122. 124. 163. 201. 202. 220.
Molière, Jean Baptiste Poquelin, franz. Lustspieldichter († 1673): 473.
Morea, Pascha von: 503.
Motherby, Georg, engl. Arzt: 39.
Müller, Friedrich Wilhelm, preuss. Kriegsrath und Geh. Rath, Secretär in der Geh. Etatskanzlei, Geh. Archivarius: 257.
Murad Mollah, türk. Kadileskier (Oberrichter): 460. 462. 517.
Murray, Ritter, John, engl. Botschafter in Konstantinopel: 303. 308. 423.
Musgrave, Samuel, Doctor, engl. Gelehrter und Politiker: 95.
Mussin Puschkin, Alexius von, russ. bevollm. Minister im Haag, seit Mitte November 1769 Gesandter in London: 203. 397. 443.
Mustapha III., türk. Sultan: 38. 79. 80. 84. 85. 94. 153. 163. 188. 189. 211. 216. 217. 220. 239. 240. 265. 267. 284—286. 302. 309. 315. 324. 348. 359. 361. 362. 364. 386. 473. 517.

N.

Nassau-Oranien: siehe Wilhelm V.; Wilhelmine.
Nidschaji Effendi, türk. Reis-Effendi: 79. 285. 409. 449. 450. 460. 492.
Nostitz, Graf, Friedrich Moritz, österr. Feldmarschalllieutenant. 26. 51. 52.
*Nugent von Waldosotto, Graf, Jakob, österr. Generalfeldwachtmeister, Inhaber eines Infanterieregiments, Gesandter in Berlin (bis Mai 1770): 96. 172. 304. 305. 415. 446. 447. 455. 457. 462—465. 469. 470. 514.
Nummers, Johann von, russ. Generallieutenant, Commandeur der Truppen in Litauen: 25. 29.

O.

Obreskow, Alexej, russ. Wirkl. Staatsrath, Gesandter in Konstantinopel (in türkischer Haft): 38. 504—506. 518.
Octavian (Augustus): 224. 330.
Oesterreich: siehe Amalia; Franz I.; Joseph II.; Karl V.; Karl VI.; Leopold; Maria Antoinette; Maria Theresia; Therese.
Oeynhausen, Graf, Karl August, hessencassel. Oberst, Gesandter in Berlin: 141. 292. 416.
Orlow, Graf, Fedor, Befehlshaber auf der russ. Flotte im Mittelmeer: 505. 530. 536.
Orlow, Graf, Gregor, Bruder des voranstehenden, russ. Kammerherr, Generallieutenant und Adjutant der Kaiserin: 486. 487.
Osten-Sacken, Graf, Karl von der, chursächs. Wirkl. Geh. Rath und Premierminister: 56. 138. 251. 257. 268. 280. 315. 390. 527.
Ostermann, Graf, Johann, russ. Brigadier, Gesandter in Stockholm: 4. 5. 33. 111. 180. 193. 199. 244. 260. 279. 287. 343. 538.

P.

Paalzow, Bernhard Friedrich, Lieutenant im preuss. Husarenregiment Belling (1770 verabschiedet): 399.
Pachelbel, Gesandter des Herzogs von Zweibrücken-Birkenfeld in Paris: 17. 23. 196.
Panin, Graf, Nikita, russ. Wirkl. Geh. Rath und Senator, Oberhofmeister des Grossfürsten Paul, Leiter der Auswärtigen Angelegenheiten Russlands: 4—8. 19. 20. 22. 32. 37. 55. 64. 69. 71. 80. 91. 92. 98. 99. 101. 102. 105. 111. 112. 123. 124. 131. 141. 143. 153. 166. 169—171. 179. 180. 183. 184.

191—193. 197. 199. 200. 204. 212. 213. 223. 238. 240—242. 244. 247. 253. 258. 259. 263. 267. 276. 289. 290. 293. 294. 303. 311. 320. 325. 326. 334. 335. 339. 345. 354. 356. 362. 364. 365. 372. 373. 378. 382. 392. 403—405. 412. 423. 432. 438. 439. 443. 452—455. 459—461. 470. 471. 475. 479. 480. 482. 483. 488. 492. 502. 503. 519. 520. 532.

Panin, Graf, Peter, russ. General en chef und Senator, seit Ende September 1769 Führer der zweiten russ. Armee, Bruder des voranstehenden: 73. 83. 84. 201. 217. 373. 492.

Paoli, Pascal de, ehemal. cors. General: 53. 74. 75. 82. 135.

Parma: siehe Amalia; Ferdinand I.

Paul, russ. Grossfürst-Thronfolger, Herzog von Holstein-Gottorp: 387.

Pechlin, Freiherr, Karl Friedrich, schwed. Oberst: 273.

Pelisari, Bevollmächtigter des Landgrafen von Hessen-Darmstadt in Holland: 215.

Peter I., der Grosse, Kaiser von Russland († 1725): 416.

Peter III., Kaiser von Russland († 1762): 45.

Chur-Pfalz: siehe Karl Theodor.

Pinto, Emanuel da Fonseca, Grossmeister des Malteserordens: 430.

Pitt, William, Graf Chatham, Pair von Grossbritannien, früherer engl. leitender Staatsmann: 87. 237. 243. 307. 393.

Platen, Leopold Johann von, preuss. Generalmajor, Chef des Dragonerregiments Jung-Platen: 532.

Podgoryczani, Johann von, russ. Generalmajor: 344. 355. 357.

Podoski, Graf, Gabriel Johann, Erzbischof von Gnesen und Primas von Polen: 129. 365. 399. 426. 428.

Pöllnitz, Baron, Karl Ludwig, preuss. Oberceremonienmeister: 177. 184. 198. 210. 228.

Poissonnier: 93.

Polen: siehe August II.; August III.; Stanislaus II. August Poniatowski.

Pomeiske, Nikolaus Alexander von, preuss. Generalmajor, Chef eines Dragonerregiments: 128.

Poniatowski, Fürst, Stanislaus August: siehe Stanislaus II. August Poniatowski, König von Polen.

Poniatowski, Fürsten, Brüder des voranstehenden: 287.

Poninski, Graf, Anton, poln. Kron-Grossküchenmeister: 507.

Portugal: siehe Joseph I. Emanuel.

Potocki, Graf: 241.

Praslin: siehe Choiseul.

Preussen: siehe Amalie; Anna Elisabeth Luise; August Wilhelm; Charlotte; Elisabeth Christine; Ferdinand; Friederike; Friederike Luise; Friederike Luise Dorothee Sophie; Friedrich I.; Friedrich Heinrich Emil Karl; Friedrich Wilhelm; Heinrich; Heinrich; Luise Amalia; Ulrike; Wilhelmine.

Primas von Polen: siehe Podoski.

Proskau, Graf, Georg Christoph, in Schlesien († 29. Juli 1769): 14.

del Puente Fuerte, Marquis, Joseph, span. ausserordentl. Gesandter im Haag: 226. 255. 266.

Q.

Queiss, preuss. Infanterieregiment: 210.

R.

Raben, Siegfried Victor von, dän. Kammerherr, ausserordentl. Gesandter in Berlin (bis Juni 1770): 392. 447. 511.

Racine, Jean, franz. Dramatiker († 1699): 370.

Radziwill, Fürst, Karl, Woiwode von Wilna: 431.

Raphael, Sanzio, italien. Maler († 1520): 370.

Reclam, Friedrich, Portraitmaler in Berlin: 107.

Redern, Graf, Sigismund Ehrenreich, preuss. Kammerherr, Curator der Akademie der Wissenschaften in Berlin: 386. 387.

Regler, Ludwig Wilhelm von, Oberst im preuss. Ingenieurcorps: 386.

Rehbinder, Johann von, russ. Oberst, Resident in Danzig: 345.

Reimer, Benjamin, ehemal. preuss. Resident in Danzig: 457.

Reischach, Freiherr, Thaddäus, österr. Geh. Rath, ausserordentl. Gesandter und bevollm. Minister im Haag: 58.

Reunekamp, Johann von, russ. Generallieutenant: 97.
Repnin, Fürst, Nikolaus, russ. Generallieutenant, bis 1769 Gesandter in Polen: 165. 358. 403.
Reuss (j. L.), Graf, Heinrich IX., preuss. Oberhofmarschall: 173.
Reuter, Johann Hartwig, preuss. Tribunalsrath, Deputirter beim Reichskammergericht in Wetzlar: 98.
Richelieu, Herzog, Ludwig Franz Armand, Marschall von Frankreich: 373. 501.
Ried, Freiherr, Joseph Heinrich, österr. Feldmarschalllieutenant, Juli 1763 bis December 1764 Gesandter in Berlin: 404. 514.
Riedesel, Freiherr, hessen-darmstädt. Oberst, Oberjägermeister: 254.
La Rochefoucauld-Liancourt, Herzog, François Alexandre Frédéric: 126. 137.
Rochford (Rochefort), Graf, Wilhelm Heinrich, engl. Staatssecretär der nördl. Angelegenheiten: 8. 15. 39. 62. 63. 95. 142. 157. 187. 280. 352. 388. 419. 530.
Römischer Kaiser: siehe Franz I.; Joseph II.; Karl V.; Karl VI.; Karl VII.
Römischer Papst: siehe Clemens XIV.
von Rönne, russ. Oberst: 368. 390. 414. 421. 422. 446.
*Rohd, Jakob Friedrich von, preuss. Etatsminister, bevollm. Gesandter in Wien: 2. 3. 7. 13—15. 21. 25. 26. 29—31. 34. 36. 37. 40. 41. 49. 59. 60. 66. 72. 73. 79. 80. 84. 89. 92. 97—99. 113. 114. 117. 118. 123. 124. 129 130. 140. 145. 146. 150. 152. 158. 160. 165. 166. 172. 179. 184. 185. 190. 191. 193. 198. 201. 202. 206. 211. 212. 216. 217. 222. 223. 230. 231. 234. 239. 245. 246. 254. 259. 260. 265. 269. 273. 277. 278. 281. 282. 284—286. 290. 293. 296. 297. 304. 308. 309. 315. 316. 320. 321. 327. 333. 334. 340. 344. 348—350. 356. 357. 360. 361. 365. 366. 371. 372. 377—379. 384. 385. 391. 392. 395. 396. 400. 402—404. 411. 415. 422. 428—431. 435. 439. 443. 444. 448. 453—455. 458. 461. 462. 469. 470. 476. 481. 483. 484. 486. 487. 491—494. 499. 503—506. 513. 514. 516. 518. 519. 524. 525. 529. 532. 533.
Rumänzow (Romanzoff), Graf, Peter, russ. General en chef, seit Ende September 1769 Führer der Hauptarmee gegen die Türken: 73. 83—85. 150. 217. 248. 373. 432. 435. 438. 439. 455. 507. 528.
Runtze, Johann Samuel, Lieutenant im preuss. Husarenregiment Belling: 104. 105.
Russland: siehe Iwan IV.; Katharina II.; Paul; Peter I. der Grosse; Peter III.
Rzewuski, Graf, Franz, poln. Kronfeldcommissarius, ehemal. Gesandter in Petersburg: 9.

S.

Sabatier de Cabré, Honoré August, franz. Legationssecretär und Geschäftsträger in Petersburg: 32. 132. 147. 234. 247. 282. 483.
Chur-Sachsen: siehe Albert; August II.; August III.; Friedrich August; Karl; Maria Amalia Augusta; Maria Antonia; Xaver; die sächsischen Prinzen: 1. 8. 44. 102. 309. 319. 365.
Sacken: siehe Osten-Sacken.
Saint-Pol (Saint-Paul), Secretär des ehemal. poln. Krongrosskanzlers Zamoyski, 1769 von König Stanislaus nach Paris gesandt: 316.
Saint-Priest, Chevalier, Franz Emanuel Guignard, franz. Botschafter in Konstantinopel: 132. 308. 311. 339. 340. 377.
Saldern, Kaspar von, holstein-gottorp. Conferenzrath: 192. 532.
von Saldern, Neffe des voranstehenden, Lieutenant im preuss. Kürassierregiment Vasold: 192.
*Sandoz Rollin, Daniel Alfons von, preuss. Legationssecretär in London, seit Januar 1770 Legationssecretär und Geschäftsträger in Paris: 216. 221. 249. 251. 252. 256. 282. 291. 292. 298—300. 306—308. 311. 322. 323. 328. 329. 336. 338. 341. 346. 347. 352. 362. 363. 366—369. 373. 381. 388. 389. 393. 394. 398. 399. 401. 402. 406—408. 413. 418. 419. 423. 424. 430. 433. 434. 436. 437. 440. 441. 444. 445. 451. 452. 455. 456

467. 472. 478. 481. 482. 484. 485. 488. 489. 497. 500. 501. 510. 514. 515. 522. 525. 526. 531. 532. 536. 537.

*Sapieha, Fürst, Peter, Woiwode von Smolensk: 396. 449. 458. 534.

Sardinien und Savoyen: siehe Karl Emanuel III.; Victor Amadeus.

Saudray: siehe Gaullard de Saudray.

Sayn-Wittgenstein, Graf, Christian Ludwig Casimir, russ. Generalmajor: 217.

Schack, Gneomar Bernd Wilhelm von, preuss. Kammerherr: 511.

Schlabrendorff, Freiherr, Ernst Wilhelm, preuss. Etatsminister, dirigirender Minister von Schlesien († 14. December 1769): 3. 36. 259.

Schlabrendorff, Freiherr, Ludwig Friedrich Wilhelm, Sohn des voranstehenden, Kammergerichtsreferendar in Berlin: 458.

*Schulenburg, Graf, Gebhard Werner, preuss. Hofmarschall, Gesandter in Stuttgart, Februar 1770 mit besonderem Auftrag nach Baireuth geschickt: 15. 16. 24. 34. 35. 54. 106. 348. 515. 516.

Schweden: siehe Adolf Friedrich; Friedrich; Gustav; Karl XI.; Karl XII.; Karl; Ulrike.

Scipio Africanus: 323.

Seilern, Graf, Christian August, österr. Wirkl. Geh. Rath, ausserordentl. Gesandter in London (bis November 1769): 58.

*von Sieroszewski, Rath und Regimentarius der grosspoln. Conföderation: 420. 421. 431.

Sinzendorf, Graf, Philipp Joseph, Gesandter des Malteserordens in Berlin: 40. 41.

Skorzewski, Graf, Stanislaus, poln. General: 538.

*Skorzewska, Gräfin, geb. von Ciecierska, Gemahlin des voranstehenden: 252. 445. 446. 480. 537. 538.

Smeth, holländ. Bankhaus: 115.

Sokolnicki, Kämmerer von Kalisch: 12. 13.

Solar de Gouvon, Graf, Louis, zweiter Stallmeister des Königs von Sardinien: 289. 404. 436. 483.

Sollohub, Graf, poln. Oberstlieutenant, Adjutant von König Stanislaus: 449.

*Solms, Graf, Victor Friedrich, preuss. Geh. Legationsrath und Kammerherr, bevollm. Minister in Petersburg: 4—8. 18—20. 22. 26. 27. 29—32. 37. 49—51. 53. 55. 56. 60—65. 69. 71—73. 75. 77. 78. 80. 81. 90—92. 100—102. 105. 110—112. 116. 117. 120. 122—124. 130. 131. 135. 136. 141. 143. 146. 147. 153. 154. 159—161. 166. 167. 169—171. 179—181. 183. 184. 191—193. 196. 197. 199—201. 204. 206. 207. 212. 213. 221. 223. 229. 240—242. 247. 248. 253. 255. 256. 258. 259. 263. 265. 267. 272. 273. 276. 277. 282. 286. 289. 290. 292—294. 298. 299. 301—303. 311. 315. 317—320. 325. 326. 334. 335. 337. 339. 345. 354—356. 362—365. 372. 373. 378. 379. 384—386. 392. 393. 397. 403—405. 412—415. 423. 427—429. 431—433. 435. 436. 438. 439. 443. 444. 448. 450. 452—454. 459—461. 470. 471. 475. 476. 479. 480. 482. 483. 486. 488. 491—494. 497. 498. 502—506. 516. 519. 520. 522. 523. 525. 528—530. 532. 536.

Solms-Pouch, Graf, Johann Georg († 26. Januar 1770): 393.

Sorba, Marquis, Augustin Paul Dominicus, genues. bevollm. Minister in Paris: 148. 188.

Spanien: siehe Ferdinand I. (von Parma); Karl III.

Sparre, Baron, Bengt, schwed. Kammerherr, seit Juni 1770 bevollm. Minister in Dresden: 521.

Spiridow, Gregor Andrei, russ. Admiral: 93. 143.

Stackelberg, Baron, Otto Magnus, russ. bevollm. Minister in Madrid: 285. 286.

Stanislaus II. August Poniatowski, König von Polen: 6. 7. 9. 12. 20. 29. 43. 50. 65. 66. 70. 102. 117. 118. 128. 129. 144. 145. 150. 152. 159. 160. 165. 174. 177. 179. 191. 192. 194. 195. 200. 207. 222. 233. 238. 240. 241. 246. 248. 252. 253. 268. 269. 272. 276. 277. 287. 289. 290. 294. 297. 298. 309. 316. 318—320. 326. 327. 332. 343. 344. 350. 354—356. 365. 369. 372. 378. 383. 384. 399. 404. 405. 414. 415. 426—429. 437. 449. 453. 454. 475. 484. 498. 537. 538.

Stanislawski, Graf, Albert Siegmund,

bis April 1765 Generalpostmeister in Polnisch-Preussen († 16. September 1767): 457.
Stanley, Lord, Hans, engl. Staatsmann: 270. 271.
Steinmann, Ludwig von, Stabscapitän im preuss. Dragonerregiment Jung-Platen: 532.
Stoffeln, Christoph von, russ. Generallieutenant: 344. 357. 368. 384. 385. 391. 491. 492.
Stormont, Viscount, David, engl. ausserordentl. Gesandter und bevollm. Minister in Wien: 185. 349. 350. 500. 501.
Stüers, Kaufmann in Rotterdam: 94. 95.
*Alt-Stutterheim, Joachim Friedrich von, preuss. Generallieutenant, Chef eines Infanterieregiments und Gouverneur von Ostpreussen: 90. 91. 128. 145. 221. 516. 517.
Stutterheim, Heinrich Gottlob von, chursächs. Generalmajor, Gesandter in Berlin: 137. 281.
Sulkowski, Fürst, August, reg. Herzog zu Bielitz, kaiserl. Wirkl. Geh. Rath und Kämmerer, Woiwode von Gnesen, Starost von Nowodwor, poln. Generallieutenant: 121. 213. 449.
Sulkowski, Fürst, Alexander, Starost von Odlanow, kaiserl. Generalfeldwachtmeister, Bruder des voranstehenden: 164.
Sulkowski, Fürst, Anton, Bruder der voranstehenden, Starost von Sokolnick, poln. Generallieutenant: 213. 449.
Suworow, Graf, Alexander Wassiljewitsch, russ. Generalmajor: 455.
Szaniawski, General-Regimentarius von Polen: 327. 328.

T.

Terray, Joseph Marie, Abbé, Parlamentsrath, am 23. December 1769 zum Generalcontroleur der Finanzen ernannt: 299. 306—308. 311. 313. 318. 328. 347. 352. 357. 360. 373. 374. 381. 406. 423. 424. 441. 536.
Therbusch, Anna Dorothea, geb. von Lisiewska, Malerin in Berlin: 351. 370.
Therese (Maria Theresia), österr. Erzherzogin, Tochter Kaiser Josephs II. und seiner ersten Gemahlin Maria Isabella († 23. Januar 1770): 320.
Thugut, Franz Maria von, österr. Hofrath, Geschäftsträger in Konstantinopel: 286. 315. 348. 349. 361. 400. 409. 410. 462.
*Thulemeier, Friedrich Wilhelm von, preuss. Geh. Legationsrath, bevollm. Minister im Haag: 3. 16. 22. 23. 27. 28. 32. 36. 52. 55. 58. 67. 68. 73. 74. 81. 82. 87. 94. 95. 100. 115. 124. 125. 135. 139. 144. 146. 147. 154. 161. 168. 181. 186. 187. 197. 202. 203. 209. 215. 218. 226. 231. 232. 236. 242. 248. 249. 254. 255. 261. 266. 275. 283. 291. 295. 298—300. 311. 312. 314. 318. 322. 328. 335. 336. 341. 342. 346. 351. 357. 358. 362. 366. 370. 374. 381. 382. 389. 394. 398. 406. 407. 417. 424. 429. 430. 434. 436. 442. 444. 445. 456. 473. 478. 479. 485. 489. 490. 495. 500. 501. 510. 523. 525. 530. 535. 536.
Thurn, Graf, Franz, österr. Feldmarschalllieutenant: 43.
du Tillot, Marquis de Felino, Premierminister des Herzogs von Parma: 459.
Toscana: siehe Leopold.
Tottleben, Graf, Gottlob Kurt Heinrich, russ. Generallieutenant: 295.
Toupet, Oberst, in Polen, früher in franz. Diensten: 7.
Tournon, General, Agent der polnischen Conföderirten in Dresden: 150.
Traun, Graf, Otto Ferdinand, österr. Feldmarschall († 1748): 42.
Tschernyschew, Graf, Iwan, russ. Gesandter in London (bis November 1769): 31. 62. 75. 93. 100. 106. 187. 223. 318. 323. 326. 335. 378. 397.
Tschernyschew, Graf, Zacharias, Bruder des voranstehenden, russ. General en chef und Kriegsminister: 29. 50. 130. 131. 192. 207. 378. 483.
Türkei: Sultan: siehe Mustapha III.; Grossvezier: siehe Chalil Pascha; Mohammed Emin; Moldowandschi Ali; Pfortendolmetscher: siehe Karadscha; Reis-Effendi: siehe Nidschaji Effendi.
Turenne, Vicomte, Heinrich de La Tour d'Auvergne, franz. Feldherr († 1675): 323.

U.

*Ulrike (Luise Ulrike), Königin von Schweden, Gemahlin König Adolf Friedrichs, geb. Prinzessin von Preussen, Schwester König Friedrichs II.: 52. 62. 273. 274. 277. 325. 343. 353. 354. 358. 370. 416. 417. 477. 478. 521.
von Unruh, poln. Edelmann, Starost von Hammerstein: 507.
*Usedom, Adolf Dettlef von, Oberstlieutenant im preuss. Husarenregiment Lossow (1769 als Volontär im russ. Hauptquartier): 248.

V.

Valcroissant, ehemal. franz. Oberst: 317.
Vanloo, Karl Amadeus Philipp, preuss. Hofmaler (1769 verabschiedet): 10. 17.
Vasold, preuss. Kürassierregiment: 192.
Victor Amadeus, Kronprinz von Sardinien, Herzog von Savoyen: 483.
Vlacq, Römer, holländ. Vice-Admiral: 436.
Volontäre, preuss. im russ. Hauptquartier (1769: siehe Linckersdorff, Prinz Hans Georg von Anhalt-Dessau, Usedom, Henckel von Donnersmarck; 1770: siehe Prinz Wilhelm Adolf von Braunschweig, Lengefeld, Krockow, Haas, Mengen und Lindener): 30. 36. 50. 53. 65. 92. 121. 129. 130. 141. 154. 158. 159. 199. 200. 207. 233. 238. 317. 364. 373. 391. 397. 432. 435. 491. 512.
Voltaire, Franz Arouet de, franz. Schriftsteller: 44. 257.
Voss, Christian Friedrich, Verleger in Berlin: 96.

W.

Walachei: siehe Ghika.
Walpole, Robert, engl. Geschäftsträger in Paris: 17. 23. 67. 126. 133. 155. 188. 214. 227. 242.
von Wangenheim, früherer preuss. Oberstlieutenant: 447.
Weber, österr. Hauptmann, Legationssecretär und Geschäftsträger in Berlin: 96.
Welderen, Graf, holländ. ausserordentl. und bevollm. Gesandter in London: 398. 443. 444.
Weymarn, Johann von, russ. Generallieutenant und Commandeur der russ. Truppen in Polen und Litauen: 90. 91. 368. 382. 480. 533.
Weymouth, Viscount, Thomas Thynne, engl. Staatssecretär der südl. Angelegenheiten: 242.
Wielhorski, Graf, Michael, Grossküchenmeister von Litauen, seit Februar 1770 Agent der Conföderirten in Paris: 531.
von Wilczewski, Marschall der Conföderation von Pommerellen: 145.
*Wilhelm V., Prinz von Oranien, Erbstatthalter der Niederlande: 11. 16. 39. 40. 74. 75. 103. 149. 178. 186. 187. 205. 211. 225. 260. 261. 265. 266. 270. 274. 275. 278. 279. 283. 288. 289. 295. 305. 314. 341. 342. 351. 370. 398. 489.
Wilhelm, Erbprinz von Hessen-Cassel: 62. 141.
Wilhelm Adolf, Prinz von Braunschweig-Wolfenbüttel, Sohn des Herzogs Karl, preuss. Generalmajor und Chef eines Infanterieregiments (1770 als Volontär ins russ. Hauptquartier gesandt): 317. 364. 373. 397.
*Wilhelmine, Prinzessin von Oranien, Gemahlin des Prinzen Wilhelm V., geb. Prinzessin von Preussen, Tochter des Prinzen August Wilhelm: 10. 11. 40. 74. 75. 103. 149. 178. 185—187. 204. 205. 211. 225. 226. 251. 260. 261. 265. 266. 270. 274. 275. 278. 279. 283. 288. 289. 295. 296. 305. 306. 322. 331. 332. 351. 370. 371. 394. 395. 417. 442—444. 468. 495. 496. 523. 524. 534. 535.
Wilkes, John, früheres Mitglied des engl. Unterhauses und Herausgeber der Wochenschrift North Briton: 208. 280. 429. 430. 452. 479.
Wittgenstein: siehe Sayn-Wittgenstein.
Wolfersdorff, Karl Friedrich von, preuss. Generalmajor, Chef eines Infanterieregiments: 280.
Wolkonski (Wolkonskoi), Fürst, Michael, russ. General en chef, Gesandter in Polen: 20. 21. 25. 35. 179. 191. 194. 195. 200. 212. 222. 233. 238. 246. 252. 253. 287. 309. 316. 332. 343. 354. 356. 365. 376. 377. 382. 383. 399. 403. 413. 414. 438. 445. 446. 449. 480. 481. 507.

Wroughton, Thomas, engl. Resident in Warschau: 454. 475.
Württemberg: siehe Friedrich Eugen; Karl Eugen; Ludwig Eugen.
Wurmbrand, Graf, Franz Joseph, österr. Wirkl. Geh. Rath und bevollm. Minister in Dresden: 57.
Wyrzyski: 421. 431. 458.

X.

Xaver, chursächs. Prinz, zweiter Sohn Churfürst Augusts III., früherer Vormund des Churfürsten Friedrich August und Administrator des Churfürstenthums: 17. 60. 63. 82. 173.

Y.

Yorke, Joseph, engl. Generallieutenant, ausserordentl. Gesandter und bevollm. Minister im Haag: 3. 161. 299. 318.

Z.

Zamoyski, Graf, Andreas, bis 1767 poln. Krongrosskanzler: 316.
*Zegelin, Johann Christoph von, preuss. Major, Gesandter in Konstantinopel: 17. 18. 37. 38. 50. 63. 72. 78—80. 84—86. 92. 97—99. 132. 136. 161. 163. 164. 188. 189. 217. 218. 239. 240. 259. 266. 267. 278. 284—286. 292. 302. 309—311. 315. 339. 349. 359—361. 365. 379. 380. 384. 400. 409. 410. 412. 422. 423. 449. 450. 458. 460—462. 464—467. 473. 475. 476. 488. 491. 492. 494. 502. 504—506. 517. 518.
Zehmen, Freiherr, Karl Alexander, chursächs. Geh. Rath: 78.
Zieten, Joachim Hans von, [preuss. General der Kavallerie, Chef eines Husarenregiments: 42.
Zweibrücken-Birkenfeld: siehe Christian IV.; Friedrich Michael.

VERZEICHNISS DER CORRESPONDENTEN.[1]

A.

Alexander, reg. Markgraf von Brandenburg-Ansbach und Baireuth: Nr. 18492.

B.

Belling: Nr. 18883. 19021.

Benoît: Nr. 18306. 18317. 18324. 18330. 18340. 18341. 18350. 18362. 18368. 18380. 18392. 18404. 18411. 18419. 18428. 18437. 18447. 18453. 18461. 18472. 18493. 18504. 18514. 18522. 18531. 18538. 18548. 18561. 18570. 18582. 18593. 18600. 18608. 18624. 18631. 18644. 18655. 18685. 18691. 18698. 18717. 18722. 18730. 18735. 18751. 18756. 18762. 18769. 18776. 18783. 18799. 18814. 18827. 18834. 18849. 18857. 18868. 18884. 18907. 18919. 18928. 18935. 18942. 18947. 18959. 18960. 18966. 18972. 18991. 19007. 19013. 19020. 19028. 19038. 19050. 19061. 19072. 19080. 19087. 19095.

Blanchot: Nr. 18337. 18364. 18390. 18401. 18417. 18443. 18460. 18482. 18502. 18512. 18521. 18536. 18556. 18566. 18577. 18597. 18616. 18623. 18630. 18641. 18651. 18664. 18676. 18683. 18697. 18706. 18713. 18740. 18760. 18773. 18790. 18805. 18818. 18833. 18848. 18866. 18886. 18898. 18916. 18963. 18997.

Bohlen: Nr. 18658.

Borcke, Adrian Heinrich von: Nr. 18295. 19010. 19017. 19027. 19035. 19053. 19054. 19068. 19086. 19100.

Branicki: Nr. 18307.

Brenckenhoff: Nr. 18918.

C.

Caroline, reg. Landgräfin von Hessen-Darmstadt: Nr. 18483. 19052.

Cocceji, Freiherr, Johann Friedrich: Nr. 18312. 18323. 18336. 18358. 18372. 18399. 18410. 18422. 18427. 18452. 18459. 18485. 18503. 18510. 18528. 18541. 18544. 18560. 18578. 18584. 18617. 18619. 18627. 18640. 18662. 18669. 18687. 18704. 18718. 18726. 18739. 18757. 18774. 18791. 18798. 18802. 18817. 18831. 18839. 18845. 18846. 18875. 18887. 18896. 18915. 18926. 18975. 18987. 19000. 19036. 19058. 19085. 19102.

Czettritz: Nr. 18755.

D.

Dalwig: Nr. 18431. 18859.

E.

Edelsheim, Freiherr, Georg Ludwig: Nr. 18745.

F.

Finckenstein: Nr. 18300. 18305. 18360. 18378. 18386. 18387. 18389.

[1] Vornamen und Titel der mit Familiennamen hier angeführten Correspondenten vergl. im Personenverzeichniss.

18400. 18421. 18426. 18434. 18468. 18481. 18530. 18559. 18562. 18569. 18588. 18598. 18606. 18638. 18642. 18649. 18653. 18565. 18674. 18707. 18727. 18766. 18797. 18806. 18847. 18856. 18891. 18895. 18899. 18909. 18961. 18976. 18977. 18979. 18988. 19032. 19059. 19060. 19065. 19066. 19096.

Fouqué, Baron, de La Motte: Nr. 18382.

Friedrich II., reg. Landgraf von Hessen-Cassel: Nr. 18373.

G.

Geiseler: Nr. 18444. 18451. 18469. 18490. 18511. 18555. 18567. 18605. 18663. 18832. 18867. 18946. 18962.

Goltz: Nr. 18302. 18313. 18321. 18327. 18335. 18345. 18357. 18365. 18371. 18375. 18383. 18398. 18409. 18415. 18423. 18436. 18449. 18457. 18467. 18476. 18488. 18498. 18508. 18518. 18525. 18535. 18543. 18553. 18563. 18574. 18580. 18587. 18595. 18603. 18615. 18622. 18661. 18672.

H.

Hagen: Nr. 18639.

Heinrich, preuss. Prinz, Bruder des Königs: Nr. 18303. 18388. 18413. 18442. 18480. 18500. 18501. 18565. 18590. 18611. 18626. 18772. 18781. 18788. 18861. 18878. 18900. 18927. 18937. 18950. 18995. 18996. 19051. 19073.

Hertzberg: Nr. 18426. 18530. 18569. 18606. 18727. 18797. 18806. 18977. 19060. 19065. 19066. 19096.

Horst: Nr. 18650. 18666. 18675. 18684.

Hoym: Nr. 18865.

J.

Joseph II., Römischer Kaiser: Nr. 18351—18354. 18359.

K.

Katharina II., Kaiserin von Russland: Nr. 18462. 18741.

Köpken: Nr. 18296.

L.

Lentulus: Nr. 18758.

Leopold, reg. Fürst von Anhalt-Dessau: Nr. 18589.

Luise Amalia, verwittw. Prinzessin von Preussen: Nr. 18576.

M.

Maltzan: Nr. 18301. 18309. 18329. 18333. 18346. 18366. 18374. 18385. 18397. 18407. 18416. 18425. 18439. 18456. 18466. 18477. 18489. 18509. 18519. 18526. 18552. 18572. 18585. 18594. 18604. 18614. 18629. 18637. 18648. 18660. 18673. 18689. 18690. 18705. 18719. 18733. 18749. 18764. 18780. 18794. 18811. 18825. 18836. 18844. 18853. 18862. 18871. 18880. 18892. 18905. 18914. 18925. 18932. 18940. 18952. 18970. 18985. 18993. 19004. 19015. 19025. 19043. 19055. 19064. 19075. 19084. 19091.

Maria Antonia, Churfürstin-Wittwe von Sachsen: Nr. 18441. 18470. 18534.

N.

Nugent: Nr. 18533. 18744. 18982.

R.

Rohd: Nr. 18297. 18308. 18318. 18325. 18331. 18338. 18342. 18349. 18355. 18369. 18381. 18393. 18405. 18412. 18418. 18429. 18448. 18455. 18464. 18473. 18486. 18495. 18505. 18513. 18523. 18532. 18539. 18547. 18557. 18571. 18581. 18591. 18599. 18609. 18620. 18625. 18632. 18633. 18643. 18657. 18668. 18677. 18686. 18693. 18700. 18708. 18715. 18723. 18728. 18734. 18743. 18750. 18761. 18768. 18777. 18784. 18793. 18800. 18807. 18815. 18820. 18828. 18840. 18850. 18858. 18869. 18876. 18885. 18889. 18901. 18908. 18920. 18930. 18934. 18941. 18949. 18955. 18964. 18973. 18981. 18989. 18999. 19008. 19012. 19019. 19029. 19031. 19040. 19046. 19049. 19062. 19070. 19081. 19089. 19094.

S.

Sandoz Rollin: Nr. 18710. 18725. 18738. 18748. 18753. 18771. 18779. 18787. 18795. 18804. 18810. 18823.

18830. 18835. 18842. 18854. 18863. 18872. 18882. 18888. 18894. 18904. 18913. 18923. 18933. 18938. 18945. 18951. 18958. 18969. 18974. 18984. 18992. 19002. 19009. 19014. 19024. 19037. 19042. 19057. 19063. 19076. 19083. 19092. 19099.

Sapieha, Fürst: Nr. 18877. 18978.

Schulenburg: Nr. 18310. 18322. 18339. 18361. 18440.

Sieroszewski: Nr. 18917.

Skorzewska, Gräfin: Nr. 18654. 19101.

Solms: Nr. 18299. 18315. 18316. 18319. 18326. 18332. 18344. 18356. 18363. 18370. 18377. 18379. 18391. 18402. 18406. 18420. 18433. 18438. 18445. 18446. 18454. 18458. 18463. 18474. 18479. 18487. 18491. 18496. 18506. 18515. 18524. 18529. 18540. 18545. 18546. 18558. 18564. 18568. 18575. 18583. 18592. 18607. 18610. 18618. 18635. 18645. 18656. 18667. 18678. 18682. 18692. 18699. 18709. 18716. 18721. 18729. 18736. 18742. 18763. 18767. 18775. 18785. 18789. 18801. 18813. 18821. 18824. 18826. 18841. 18851. 18860. 18870. 18879. 18890. 18902. 18906. 18922. 18929. 18936. 18943. 18948. 18956. 18965. 18968. 18971. 18980. 18990. 18998. 19005. 19006. 19011. 19018. 19023. 19030. 19039. 19045. 19047. 19071. 19077. 19088. 19093.

Alt-Stutterheim: Nr. 18471. 18494. 19067.

T.

Thulemeier: Nr. 18298. 18311. 18320. 18328. 18334. 18367. 18384. 18394. 18408. 18424. 18432. 18450. 18465. 18478. 18484. 18497. 18507. 18517. 18527. 18542. 18551. 18573. 18586. 18596. 18602. 18613. 18621. 18628. 18636. 18647. 18659. 18671. 18680. 18696. 18711. 18724. 18731. 18737. 18754. 18759. 18765. 18770. 18778. 18786. 18796. 18803. 18809. 18816. 18822. 18829. 18837. 18843. 18855. 18864. 18873. 18881. 18893. 18912. 18924. 18931. 18939. 18944. 18953. 18957. 18994. 19003. 19016. 19026. 19033. 19041. 19056. 19078. 19082. 19090. 19098.

U.

Ulrike, Königin von Schweden: Nr. 18694. 18812. 18910. 19001. 19074.

Usedom: Nr. 18646.

W.

Wilhelm V., Prinz von Oranien: Nr. 18347. 18395. 18550. 18670. 18679. 18688. 18695. 18701. 18703. 18712. 18720. 18746.

Wilhelmine, Prinzessin von Oranien: Nr. 18304. 18348. 18396. 18435. 18499. 18537. 18549. 18579. 18612. 18652. 18702. 18732. 18747. 18782. 18808. 18838. 18874. 18911. 18954. 18986. 19034. 19079. 19097.

Z.

Zegelin: Nr. 18314. 18343. 18376. 18403. 18414. 18430. 18475. 18516. 18520. 18554. 18601. 18634. 18681. 18714. 18752. 18792. 18819. 18852. 18897. 18903. 18921. 18967. 18983. 19022. 19044. 19048. 19069.

SACHREGISTER.

ALGIER. Der Bey erklärt Dänemark den Krieg 110. 127. 157, — auf Antrieb Choiseuls 133; vergl. 203. — Dänemark rüstet 437.

Frankreich hat Beschwerden gegen Algier 203. 522, — rüstet 203. 242. 247. 262. 514. 522.

ANHALT-DESSAU. Der König ladet den Fürsten Leopold nach Potsdam ein 210. — Prinz Hans Georg als preussischer Volontär ins russische Hauptquartier gesandt, Rückkehr 54. 65. 170. 171. 199. — Fürst Leopold besucht seinen Bruder nach dessen Rückkehr in Stettin 210.

ANSBACH-BAIREUTH. Markgraf Alexander begleitet den König nach Neisse 41. — Krankheit der Markgräfin-Mutter 144.

Der Markgraf plant, mit Einverständniss des Königs, die Aufnahme einer Anleihe von 400000 Thlrn. in Holland 74. 115. 144. 154. 186. 236. — Die Verhandlungen bleiben ergebnisslos 248. 249. 291. — Der König ist bereit, die Anleihe durch die ostfriesischen Stände aufnehmen zu lassen 144.

Einsetzung einer Commission zur Prüfung der Schulden in Baireuth 348. — Der König erklärt sich, auf Wunsch des Markgrafen, zu der Anerkennung der Landesschulden von Baireuth bereit 2. — Köpken führt die Verhandlungen 2. — Schulenburg zur Ueberwachung der Commission entsandt 348.

Der König beabsichtigt, sich durch russische Bürgschaft die Erbfolge in Ansbach und Baireuth zu sichern 4. 7. 19. 64. 111; siehe unter Russland. — Der Heimfall der Markgrafschaften an Preussen steht zu Lebzeiten des Königs nicht zu erwarten 7, — erst nach Ablauf des preussisch-russischen Vertrages 19.

BAYERN. Churfürst Maximilian Joseph wünscht, zu seinen Lebzeiten den Uebergang des Churfürstenthums in die Hände der einzig gesetzmässigen Erben durch französische und preussische Garantie gesichert zu sehen 142. — Der König will sich nicht darauf einlassen 142. — Gleichgültige Haltung der meistinteressirten Höfe 196. — Der Tod Maximilian Josephs steht sobald nicht zu erwarten 235. 388. 443. 444.

Absichten des wiener Hofes auf die Erbfolge in Bayern 17. 23. 142. 182. 196. 214. 235. 388. 397. 422. 443. 463. 478. 479. 485. 488. 489. 500. 501. 532. 533; siehe unter Oesterreich.

BRAUNSCHWEIG. Die Herzogin altert 521. — Urtheil des Königs über die Erbprinzessin 508. — Besuch des Erbprinzen in Berlin 136. 149. 150. 198, — des Königs in Braunschweig 496. 501. 507. 520. 521. — Der Besuch der Prinzessin

von Wales in Braunschweig ungern gesehen 508. 520. — Prinz Wilhelm Adolf als preussischer Volontär ins russische Hauptquartier gesandt 317. 364. 373. 397.
Die Angelegenheiten des Hofes ein „chaos“ 150.

CÖLN. Abneigung des Churfürsten gegen die Ernennung eines Coadjutors 280.

CURLAND. Prinz Karl in schlechtem Rufe 534. — Der König lehnt sein Gesuch ab, Besitzungen in Preussen zu erwerben 534.

DÄNEMARK. Ordnung der Finanzen 220. 256. 257.
Kein Vertrag zwischen Dänemark und Preussen 345. — Der König will sich auf keine Verbindung mit den Dänen einlassen 345. 392. 435, — hat mit ihnen nichts zu verhandeln 345. — Einzig über die schwedischen Verhältnisse ist gegebenen Falls Rücksprache zu nehmen 345. — Kein Anlass zu einer Verstimmung 392. 435. 436. — Der König wünscht mit Dänemark auf gutem Fusse zu leben 435. 436; vergl. 438, — verschiebt die Entsendung eines Gesandten, „je suis bien aise de lui faire paroli“ 392. — Frage der Ernennung eines preussischen Gesandten 258. 259. 263. 392. 436. 447. — Angebliche Abneigung der Dänen gegen die Ernennung von Michell 258. 259. — Abschiedsaudienz des dänischen Gesandten Raben 511.
Der König will über den Stand der dänischen Finanzen unterrichtet sein 199. 220. 257, — über die russischen Geschwader 110. 115. 143. 189. 368, — über den Eindruck des Krieges mit Algier 127, — verbittet sich die Rathschläge Geiselers 447, — weist ihn an, über unwichtige Dinge allein an die Minister zu berichten 437.
Russland plant die Erneuerung der Allianz von 1765: 475. — Die Dänen widersprechen der Behauptung, dass sie in den russisch-türkischen Krieg eingreifen würden 203. 204; vergl. 531.
Krieg mit Algier 110. 127. 133. 157. 437; siehe unter Algier.

ENGLAND-HANNOVER. Nachtheiliger Einfluss der Prinzessin von Wales auf die Regierung 425. — Ihre Entfernung liegt im Interesse Englands 425. — Sie ist dem Volk verhasst 501. 510. 515. 526, — plant Uebersiedlung nach Deutschland 156. 208. 500. 501. 508. 510. 514. 515. 520. 526. — König Friedrich erblickt darin das Zeichen der bevorstehenden Niederlage der Regierung 500. 501. 508.
Schwächliche Haltung der Regierung, „sans principe et sans système“ 8. 31. 39. 44. 87. 88. 94. 95. 114. 135. 156. 167. 168. 187. 202. 208. 214. 237. 242. 243. 270. 277. 288. 296. 387. 405. 441. 442. 509. 515. 526. — „La faiblesse est le caractère distinctif du gouvernement présent“ 94. 405. 509. — Butes Geist beherrscht die Regierung 380. 452. — Sie vernachlässigt die eigenen Interessen 168, — schädigt Englands Ansehen 187. 202. 242. 288, — ist von Frankreich abhängig, die Minister sind Choiseuls „subalternes et commis“ 88. 95. 134. 137. 188. 270. 271. 431. — Eine Aenderung des Systems unter der derzeitigen Regierung nicht zu erwarten 8. — Sie fürchtet den Krieg 202. 237. 242. 243. 277. — Ein Krieg wird das Ministerium stürzen 87. — Vielleicht wird die Nation den Krieg erzwingen 88. 118. 214. 219. 243. — Das Ministerium rafft sich vorübergehend auf 77. 397, — stellt sich zuversichtlich 280. — Seine Erhaltung hängt von der Festigkeit Georgs III. ab 87. 105. 106. 243. 262. 307. 329. 405. 419. 434. 441. 442. 526. 531. — Voraussichtlich wird er gezwungen, der Nation entgegen zu kommen 255. 288, — das Ministerium zu opfern 108. 163. 280. 281. 307. 413. 424. 425. 520. — Georg III. kann dabei nur gewinnen 156. 187, — zeigt Festigkeit 317. — Aussichten auf Ministerwechsel 106. 118. 137. 187. 203. 208. 214. 219. 227. 262. 280. 288. 296. 307. 309. 341. 342. 413. 424. 425. 467. 500. 501. 508. 520. — Er steht nicht sobald zu erwarten 22. 95. 318. 341. 369. 374. 387. 397. 441. 485. 489. 509. 510, — nicht vor Schluss des Parlaments 237. 413. 430.

431. 434, — wird nichts am System ändern 452. 472, — beeinflusst nur den Gang der inneren Angelegenheiten 341. — Jedes selbständige Ministerium scheitert an geheimen Einflüssen 393. — Es mangelt an einer Persönlichkeit für die Bildung eines neuen Ministeriums 22. 106. 187. 237.

Bute im Volk und Ministerium verhasst 8. 15. 28. 87, — steht in französischem Interesse 137, — kehrt zurück 8. 44, — verlässt England abermals 95. 187. — Pitt tritt im Parlament auf 307. 393, — wird nach Ansicht König Friedrichs schwerlich unter den derzeitigen Verhältnissen das Ministerium übernehmen 237. 243. — Bedford: „caractère extrêmement hardi" 88. — „Animosité" des Volkes gegen ihn 87. 106. 187. — Er ist die Stütze Georgs III. 88, — steht in französischem Interesse 137, — verliert sein Ansehen 106, — ist krank 452. — Rücktritt des Herzogs von Grafton 340, — bleibt voraussichtlich ohne Folgen 340. — Graf Halifax wird Geheimer Siegelbewahrer 380. — König Friedrich wünscht Aufklärung über dessen Person 380. — Sein geringschätziges Urtheil über Devonshire 205. 225.

Die inneren Angelegenheiten nehmen die Regierung ausschliesslich in Anspruch 31. 105. 176. 224. 235. 341. 369. 451, — bereiten ihr grosse Schwierigkeiten 31. 214. 215. 307. 309. 357. 374. 398. 405. 413. 419. 424. 425. 509. — Das Königthum gefährdet 472. 474. — Unzufriedenheit der Nation, sie fordert ein neues Ministerium 8. 15. 28. 31. 44. 87. 88. 106. 108. 137. 187. 202. 203. 214. 227. 262. 288. 307. 374. 398. 419. 431. 452. 467. 479. 485. 501. 515. 520. — Adressen an König Georg 214. 215. 227. 255. 405. 424. 434. — Man wagt kein entschiedenes Vorgehen gegen das Ministerium 95. 329. 419. 489. 501. 515; vergl. 317. — „Le peuple est toujours craintif" 88. — Die Regierung verliert durch die Wahl Beckfords zum Lord Mayor den Einfluss in London 168. 219; vergl. 441. — „Portrait" Beckfords 219. — Wilkes Gegner der Regierung 429. 430. 452. 479.

Das Parlament von der Regierung bestochen 31. 156. — Die Regierung kann sich nur durch das Parlament halten 31. — Die Erhaltung des Ministeriums hängt von ihm ab 118. 208. 219. 357. — Der Austrag der Angelegenheiten des Landes bis zur Parlamentssitzung vertagt 88. 242. 262. — Sie führt voraussichtlich zu grossen Veränderungen 118. 208. 227. 262. 280. 281. — Das Ministerium verschiebt die Einberufung 118. 137. — Zusammentritt und Verhandlungen des Parlamentes (9. Januar — 19. Mai 1770) 307. 312. 353. 369. 374. 393. 405. 406. 509. — Der Hof hat das Uebergewicht 329. 353. 363. 366. 369. 374. 405. 501; vergl. 307. — Uneinigkeit der Opposition 387. 393. — Ihre Angriffe auf die Minister bleiben ohne Erfolg 363. 366. 369. 374. 387. 393. 441. 442. 479. 489. 501. 502. 526. — „Beaucoup de bruit et peu de besogne" 393. 397. 441. 485. 489. — Die Verhandlungen bieten kein Interesse mehr, lassen keine Veränderungen mehr erwarten 369. 374. 380. 397. 398. 405. 406. 441. 479. 485. 515. — Vertagung der Verhandlungen 509. — Bis zu ihrer Wiederaufnahme hat die Regierung nichts zu befürchten 501. 509. 521. 522; vergl. 531.

Differenzen mit den amerikanischen Colonieen: Aufruhr in Boston (5. März 1770) 467. 479. 501, — angeblich von Choiseul angestiftet 481. — Pitt tadelt das Verhalten der Regierung zu den Colonieen 307.

Aufstand Hyder Alis und der Mahratten in Ostindien 3. 106. 109. 143. 441, — von Choiseul erregt 133. 134. 137. 155. — Der Handel leidet 106. 109. — Die Regierung dadurch geschädigt 143. — Die ostindische Compagnie in bedrängter Lage 3. 106. 109. 143.

Schwächliche Haltung der Regierung dem Ausland gegenüber 31. 39. 94. 95. 118. 135. 202. 208. 214. — Erst neuer Krieg wird Aenderung herbeiführen 31. 39, — durch Einigung der Parteien 31. — Der Einfluss Englands in Europa hängt von dem Charakter des Ministeriums ab 288. — Pitt tadelt die Leitung der auswärtigen Politik 307. — Ein Bündniss mit der derzeitigen Regierung für jede Macht ausgeschlossen 100; vergl. 352. — Die Engländer nur auf den eignen Vortheil bedacht 100. — Die fremden Mächte sind nicht geneigt, ihre Interessen für

ein Bündniss mit England preiszugeben 15. — Mit England ist auf anderem Fusse zu verhandeln wie mit den übrigen Staaten 15. — Stolzes Auftreten gegen England erforderlich 118. — Englands Zuversicht auf sein Geld nicht berechtigt 425. — England hat im Kriegsfall auf keine Verbündeten zu rechnen 95. 163. 307. 425. — Die Zeit des „Enthusiasmus“ für England vorüber 163. — Die Bedeutung Englands für die fremden Mächte gering 352. 353. 357. 369. 474. — Der Verlauf der inneren Angelegenheiten Englands für die Mächte gleichgültig 341. 352. 353. 357. 380. 474. — England einzig auf seinen Handel bedacht 303; vergl. 497.

Ungeheure Schuldenlast 380. 531. — England kann zur Zeit aus Geldnoth keinen Krieg führen 277. 341, — findet im eignen Lande genug Hülfsquellen 380.

Die Engländer haben sich zu ihrem Nachtheil verändert 305; vergl. 77. — „Fierté nationale“ 118. — „Fougue ordinaire“ 307. — „La violence fait un des principaux traits du caractère national britannique“ 307. — „Le nom du Parlement vaut tout auprès de la nation britannique“ 31. — „La sanction du Parlement tient lieu de loi en Angleterre“ 501.

Zwischen England und Preussen besteht kein Vertrag 45. 68. 531. — Der König verweigert, im Hinblick auf seine Erfahrungen, den Abschluss eines neuen Bündnisses 163. 392. 425. 435, — spricht verächtlich von England 44, — will mit Georg III. nicht tauschen 44, — betrachtet gleichgültig die inneren englischen Verhältnisse und Wirren 352. 353. 520. 531, — das englische Urtheil über die Neisser Zusammenkunft 135. — Eindruck derselben in England 62. 63. 163.

Der König unterrichtet Maltzan von den Vorgängen des russisch-türkischen Krieges 9. 68. 88. 114. 125. 202. 220. 255. 393, — von der Zusammenkunft in Neisse 57. 58, — lässt erklären, dass Kaiser Joseph zu seinen Freunden gehöre 57, — fordert Aufklärung über den Eindruck der bevorstehenden Zusammenkunft in Neustadt 388, — wohin die Erbitterung der Nation führt 187. 467. 468, — lehnt die Ernennung Maltzans zum Staatsminister ab, da England in Berlin nur durch einen Ritter vertreten sei 329. — Maltzan fertigt eine Beschwerde der englischen Minister über sein Verhalten bündig ab 530. — Der König billigt sein Vorgehen 530. 531. — Die Besoldung eines besonderen englischen Uebersetzers überflüssig 397. 398; vergl. 308. — Maltzan wird ein zweimonatlicher Urlaub bewilligt 472. — Ersetzung des Legationssecretärs Sandoz Rollin durch Gregory 221. 256.

Erkaltung der Beziehungen zwischen England und Russland 176. 515. — Russland hat auf keinerlei Unterstützung der Engländer gegen die Pforte zu rechnen 68, — auch nicht bei dem Angriff einer französisch-spanischen Flotte 168. 176. 353. 364. 387. — Die Engländer begünstigen nicht die russische Flottenfahrt 208. 452. 515. — Russische Anleihe in England geplant 67. 68. — Die Engländer mahnen zum Frieden mit der Pforte 303. 307. 308, — mit Polen 453. 454. 475. — Vergl. unter Russland. — Abberufung Tschernyschews 31. 75. 100. 223, — aus Gesundheitsrücksichten 75, — da mit England nichts auszurichten ist 100. 106. — England wünscht die Entsendung eines neuen Botschafters 223.

Die Aussicht auf Krieg mit Frankreich gering 118. 157. 163. 242. 249. 276. 277. 281. 282. 303. 341. 478; vergl. 271. 364, — nimmt zu 214. 219. 223. — Nachgiebigkeit des englischen Ministeriums gegen Frankreich 118. 135. 202. 208. 214. 219. 236. 242. 243. 270. 467. 478. — Geheimes Einverständniss mit Choiseul 118. 133. 134. 137. 188. — Die Erhaltung des derzeitigen englischen Ministeriums liegt in Choiseuls Interesse 203. 208. 227. 296. — England überschätzt Frankreichs Kräfte 419, — fühlt sich durch die französischen Finanzmaassnahmen beunruhigt 419, — sieht die Eroberung Corsicas durch Frankreich ungern 305, — will die Anzeige der Besitznahme zunächst nicht beantworten 39. — Die Antwort Englands 77. 81. 82, — „une espèce d'ostentation“ 77. 117. 135, — ist von beruhigenden Erklärungen begleitet 94. 95. 117. — Das englische Ministerium sucht den Groll der Nation gegen Frankreich zu beschwichtigen 94. 95. 117. 243. — Differenzen wegen der Forderung eines englischen Capitäns zur Streichung der französischen

Flagge 118. 119. 134. 135. 142. 143. 157. 202. 213. 214. 219. 227. 237. 242. 249. 270. 280. 308. 467. 478, — führen voraussichtlich nicht zum Bruch 118. 119. 134. 143. 157. 237. 242. 249. 281. 282. — Frankreich fordert Genugthuung 135. 142. 202. 213. 214. 219. 242. 280. — Man sucht gütliche Beilegung 118. 119. 157. 227. 280—282. 308. — England giebt nach 270. 467. 478; vergl. 237. 242. — Streitigkeiten in Indien 445. — Choiseul nachgiebig 445. — Frankreich sucht angeblich England zur Uebernahme der Vermittlung im russisch-türkischen Kriege zu bestimmen 208. — Infolge der Finanzmaassnahmen sinkt der Credit Frankreichs in England 318. — Vergl. unter Frankreich. — Châtelet verlässt London 526. — Alle seine Verhandlungen von Erfolg gekrönt 526. — Guines zu seinem Nachfolger designirt 402. 408. 501.

Anzeichen für einen Krieg zwischen Frankreich-Spanien und England 27. 28. 87. 88. 214. 385. — Der Krieg scheint unvermeidlich 27. 87. 214. — Der Ausbruch von den Umständen abhängig 88. — England sucht ihn hinauszuschieben 87, — ist auf die Dauer der vereinigten Flotte der Spanier und Franzosen überlegen 218. — Spanien und Frankreich suchen England einzuschläfern 405. 406, — erklären in London, dass sie die russischen Flottenrüstungen nicht gleichgültig ansehen können 161. 162. — Spanien gegen England feindselig 214. 307. 308. 413, — plant Einfall in Jamaïka 381, — rüstet in den Colonieen 381. 385. — Vergl. unter Spanien.

England und Oesterreich haben keine Verhandlungen mit einander zu führen 185. — England hat auf ein Bündniss mit dem wiener Hof nicht zu rechnen 163. 182, — fürchtet die Annäherung zwischen Oesterreich und Preussen 425. 478, — verbreitet das Gerücht von Verhandlungen über die Abtretung der österreichischen Niederlande an Frankreich 478. 479. 489, — trifft für den Fall der Abtretung der Niederlande Abrede mit Holland 443. 444; vergl. 500. 501, — sucht die Eifersucht der Holländer gegen Oesterreich zu erregen 489. — Englische Allianz mit Holland ausgeschlossen 444.

England und Polen: siehe unter Polen; England und die Pforte: siehe unter Türkei.

FRANKREICH. Ludwig XV.: „homme de coutume“, liebt nicht seine Umgebung zu wechseln 488, — vor Anschlägen auf sein Leben besorgt 298. 299, — zeigt Gleichgültigkeit gegen die Gräfin du Barry 373. — Abneigung gegen Krieg 232. 277. 478. — „Le Dauphin n'est pas grand génie“ 293. — Festlichkeiten anlässlich der Vermählung des Dauphins 399. 428. 440. 443. 454. 507. 515. 520. 521. — Die Dauphine wird sich voraussichtlich von der Politik fernhalten 293. 489; vergl. 273.

Geringschätzige Urtheile Friedrichs II. über Choiseuls Persönlichkeit 126. 133. 137. 147. 153. 155. 168. 183. 184. 223. 247. 269. 272. 298. 304. 387. 389. 406. 424. 441. 451. 452. 462. 478. 481. 482. 536. 537. — „Ce boute-feu ne cherche qu'à allumer le flambeau de la guerre partout“ 133. 137. 147. 183. 269. 272. 441. 451. 462. — „Imagination chimérique“ Choiseuls 183. 184. 247. 424. 478. 481. 482. — „Esprit tracassier“ 137. 272. 298. 387. 389. 424. 452. 462. 481. — „Caractère bien étourdi“ 247. 304. 406. 424. 441. 462. — Choiseul ist verhasst 303, — stellt dem König das Portefeuille des Auswärtigen zur Verfügung 9. — Umtriebe der Gegner zu seinem Sturz 23. 232. 303. 307. 363. 367. 373. 445. 489. 501. 510, — sind aussichtslos 232. 373. 424. 430. 489. — Sinken seines Credits 9. 214. 215. 303. — Sein Sturz wahrscheinlich 297. 307. 336, — nicht sobald zu erwarten 300. 327—329; vergl. 57, — nicht mehr nach der Hochzeit des Dauphins 9. 307. 373. — Unentschlossenheit der Feinde 23. — Choiseul sucht durch Verwirrung der politischen Lage sich unentbehrlich zu machen 214. 215. 269. 280; vergl. 232. — Seine Stellung ist gesichert 142. 363. 367. 373. 424. 430. 436. 437. 445. 478. 489. 510. — König Friedrich sieht dessen Sturz gleichgültig an 17. — Choiseul sucht die Gräfin du Barry zu stürzen 373. 472. 478. 501, — mit Hülfe Oester-

reichs 373. — Choiseul „plus fin et plus adroit que tous les ministres du Conseil français“ 406. 488. 510, — umgiebt sich mit Anhängern 467, — unter dem Einfluss seiner Schwester, der Herzogin von Grammont 11. — Sie geht nach dem Haag 11. 32. 74, — in Ungnade bei Ludwig XV. 74; vergl. 32. — Die Nachricht von dem bevorstehenden Rücktritt von Praslin unbegründet 181. 215. — Sein Rücktritt ist nicht zu erwarten, solange Choiseuls Partei herrscht 215. — Der Abbé Terray Generalcontroleur der Finanzen als Nachfolger von Mainon d'Inveau (December 1769) 299. — Terray in Zwist mit Choiseul wegen der Ersparnisse im Budget 306. 311. 347. 406, — unterliegt 406. 423. 424. — Der Herzog von Aiguillon der Nation verhasst 303, — verantwortet sich vor dem Parlament 445. — Choiseul sein Hauptgegner 437. 445. — Durfort als Nachfolger Choiseuls bezeichnet 327. 329.

Französische Umtriebe in ganz Europa 137. 170. 183. 223. 349. 350. 372. 393. 424. 441. — Frankreichs Politik ändert ihren Charakter nicht, solange Choiseul die Geschäfte leitet 424. — „On ne se repaît ... que de pures chimères“ 104. — Frankreich verliert den Einfluss im Norden Europas 451, — ist ausschliesslich mit den inneren Angelegenheiten beschäftigt 520. — „Décrédit du gouvernement“ 520.

Frankreich derzeit zu schwach, um einen Krieg führen zu können 163. 224. 277. 297. 308. 309. 360. 388. 445. — Zerrüttung der Finanzen, Geldmangel 23. 24. 76. 83. 163. 224. 228. 235. 248. 297. 299. 300. 303. 308. 313. 318. 325. 335. 338. 341. 347. 349. 352. 360. 363. 374. 388. 389. 394. 398. 399. 413. 418. 419. 433. 434. 441. 456. 477. 478. 484. 492. 501. 511. 520. 536. — Maassnahmen, die Finanznoth zu heben 76. 219. 248. 335. 347. 352. 374, — durch Anleihen 154. 155. 203. 536, — durch Auflagen 388, — durch Ersparnisse 306. 308. 313. 318, — sind erfolglos 203. 248. 306. 360. 413. 418. 419. 536. — Wachsende Schwierigkeit 23. 82. 413. — Beschaffung von Geldern für 1770: 322. — Das Geld reicht nicht für die laufenden Ausgaben 303. 325. 419. — Deckung der Hofhaltungskosten vornehmstes Ziel 436. — Die Ausgaben bei der Hochzeit des Dauphins beschleunigen den Ruin 303. 306; vergl. 440. — „Légèreté et prodigalité“ der französischen Finanzverwaltung 38. 137. 360. 418. 419. 536. — Sinkender Credit 203. 299. 318. 335. 374. 399. 413. 418. 419. 484. — Frankreich hat im Kriege auf keine Anleihe im Ausland zu hoffen 399. — Die Maassnahmen Terrays sind „banqueroute en détail“ 328. 347. 352. 373. 374. 381, — „simples palliatifs“ 418. 419. 536. — Frankreich am Rande des Bankrotts 137. 163. 299. 347. 352. 357. 360. 373. 374. 394. 413. 418. 433. 484. — Bankrott das einzige Mittel, um Ordnung zu schaffen 328. 360. 433. 434; vergl. 381, — zieht die Nachbarn in Mitleidenschaft 154. 381, — steht in 2 oder 3 Jahren zu erwarten 303. 347. 394. — Ludwig XV. will keinen offenen Bankrott 300. 373. — Der Zusammenbruch des Hofbankiers La Ballue wird nur durch Staatshülfe vermieden 389. 394. 406. 417. 434. 456.

Stärke der französischen Armee 352. — Ungenügende Leistungen 27. — Mangel an Matrosen 218. — „Tout se réduit à donner un beau coup d'œil“ 27. — Rüstungen in Toulon 203. 204. 223. 241. 242. 247. 262. 271. 329. 514. 522. 525. 531; vergl. 197. 334. 341, — werden vorläufig eingestellt 271.

Besitznahme Corsicas 28. 39. 74. 123; vergl. unter England und Holland. — Paolis Rolle ist endgültig ausgespielt 135. — Die Correspondenzen der fremden Gesandten werden in Frankreich geöffnet 38. 123. 209. 216. 255. 259. 262. 291. 298. 336. 394.

Zwischen Frankreich und Preussen bestehen keinerlei Verträge 256. — Das von Schweden aufgebrachte Gerücht einer preussisch-französischen Allianz ist unbegründet 60. — Mit Frankreich ist keinerlei Verhandlung zu führen 61. 211. — König Friedrich betrachtet die Verhandlungen über den Handelsvertrag als endgültig gescheitert 61. 250. 258. 263. 264. 268. 451. — Ihr geheimer Zweck für Choiseul 451. — Choiseul wollte Preussen zur Neutralität für den Fall eines schwedisch-russischen Krieges verpflichten 451. — Der König über Choiseuls Vor-

gehen verstimmt 211. — Frankreich gegen Preussen ungünstig gesinnt 112, — zeigt die Besitznahme Corsicas nicht an 39. 74, — fürchtet preussische Absichten auf Polnisch-Preussen 271.

Guines verlässt Berlin 205. 206. 209. 211. 256. 259. 268, — unter dem Vorwand dringender persönlicher Angelegenheiten 206. 211, — nicht infolge politischer Misshelligkeiten 288, — um Goltz zuvorzukommen 209. 259. — Er erbietet sich, die Verhandlungen über den Handelsvertrag in Paris wieder in Gang zu bringen 250. 258. 263. 264. 268. — Frankreich will, während der Abwesenheit des preussischen Gesandten in Paris, in Berlin nicht durch einen Gesandten vertreten sein 288. 401. — Erkundigungen Choiseuls betreffs der Rückkehr eines preussischen Gesandten nach Paris 401. 402. 407. — König Friedrich lässt erklären, dass die Dinge einstweilen unverändert bleiben würden 402. 407. 408, — will Choiseuls Antwort abwarten 408. — Gaullard de Saudray wird Geschäftsträger in Berlin 206. — Guines zum Gesandten in London designirt 402. 408. 501. — Audienz des Herzogs de La Rochefoucauld 126. 137.

Der König unterrichtet seine Vertreter in Paris von den Vorgängen des russisch-türkischen Krieges 10. 24. 32. 38. 51. 57. 67. 82. 87. 93. 94. 114. 125. 134. 300, — von der Zusammenkunft in Neisse 23. 51. 57. 133, — fordert Aufklärung über den Eindruck des Krieges 9. 67. 124—126, — der Zusammenkunft 23. 32. 33. 61. 133, — über die Intimität der österreichisch-französischen Beziehungen 86. 147. 148. 155. 188. 197, — über die Absichten Oesterreichs auf die bayrische Erbschaft 17. 23. 182. 196. 214, — über Choiseul 148. 203, — über die finanziellen Maassnahmen Frankreichs 76. 203. — Der König ist mit der Berichterstattung von Goltz unzufrieden 27. 93. 114. 126. 133. 147. 148. 155. 162. 167. 177. 182. 203. 204. 219. 227. 243. 245. — „Goltz a été fort maladroit“ 245.

Der König verlängert den Aufenthalt von Goltz: er soll den Beobachter spielen 60. 61. 170, — auf das Verhalten Choiseuls zu der russischen Flotte achten 123. 188. 197. 203. 209. — Goltz soll Krankheit vorschützen 61. 114. 162. 206. 212; vergl. 256. 288, — um im October oder November 1769 zurückzukehren 61. 76. 114. 142. 162, — erhält den erbetenen Erholungsurlaub, mit dem Befehl sofortiger Heimkehr 206. 209. 211. 212. — Der Befehl wird erneuert 255. 261. 262, — geht ihm durch holländische Vermittlung zu 261. 262. 298. — Choiseul verzögert die Abreise 255. 259. 261. 262. 298. — Rückkehr von Goltz 282. 298. 300. 303.

Ein Legationssecretär führt bis auf weiteres die Geschäfte 114. 156. — Der König beabsichtigt nicht die Ernennung des Secretärs Gregory zum Nachfolger von Goltz 156, — schlägt ihm Gehaltszulage ab 156. — Gregory wird als Geschäftsträger in Aussicht genommen 206, — für diesen Posten nicht geeignet 209. Wahl eines Nachfolgers 209. 210. 216. — Sandoz Rollin dazu bestimmt 216. 221. 256. — Ankunft in Paris 282. — Instruction 216. 221. 249. 251. 252. 282. — Sandoz soll Choiseul beobachten 249. 251. 252. 300. 347. 352. 367. 369. 436. 452. 478. 481, — auf die spanisch-französischen Rüstungen gegen Russland Acht geben 249. 251. 252. 291. 341. 347. 418, — auf die französischen Finanzen 300. 436, — auf den Eindruck der Zusammenkunft in Neustadt 489. — Der König spricht Sandoz seine Zufriedenheit aus 362. 363. 369. 398. 488, — beauftragt ihn, Chotinski wegen angeblicher Verhandlungen mit Frankreich zu beruhigen 402. — Chotinski gegen Goltz zurückhaltend 22.

Frankreich und Oesterreich: Verlobung und Vermählung des Dauphins mit der Erzherzogin Maria Antoinette (16. Mai 1770) 26. 113. 114. 167. 281. 294. 300. 303. 372. 399. 428. 440. 443. 454. 459. 507. 515. 520. 521. — Das Zustandekommen der Verbindung ist gesichert 167. 372. 459. — Sie stärkt die Beziehungen zwischen beiden Mächten 26. 113. 114. 294. 459. — Ein Bruch zwischen beiden Mächten steht sobald nicht zu erwarten 9. 293. 294. — Misshelligkeiten 230. 254. 293. 372. 400. 406. 407. 459, — führen nicht zur Entzweiung 293. — Choiseul der Vertrauensmann der Oesterreicher 182. — Kaunitz

gegen ihn verstimmt 269. 369. 400, — wegen dessen Umtriebe in Venedig 369. 372. — Misstrauen gegen Kaiser Joseph 61. — „Jalousie“ Durforts über die Zusammenkunft in Neisse 26. 40; vergl. 30. 61. 133. — Sie findet nach Abkunft zwischen Wien und Versailles statt 30. 89. — Choiseul ist über ihren Verlauf unterrichtet 86. 104. — Die Franzosen suchen die Zusammenkunft in Neustadt zu verhindern 231. — Verhandlungen über die bayrische Erbschaft: die Nachricht der Abtretung von Brabant an Frankreich ist unbegründet 182. 214. — Ebenso die Nachricht von dem Abschluss eines Vertrages über die Abtretung 397. 422. 443. 478. 479. 485. 488. 489. 500. 501. 532. 533. — Sie ist auf frühere Verhandlungen zurückzuführen 488, — auf ein 1769 getroffenes Grenzabkommen 500. 501. 532. 533. — Frankreich sucht angeblich die Freundschaft der Oesterreicher aus Furcht vor ihrer Verbindung mit England 182. — Vergl. unter Oesterreich.

Aussicht auf Krieg zwischen Frankreich und England ist gering 118. 157. 163. 242. 249. 276. 277. 281. 282. 303. 341. 478; vergl. 271. 364, — nimmt zu 214. 219. 223. — Choiseul hütet den Frieden, solange er seine Stellung nicht erschüttert fühlt 280, — soll vorübergehend an Bruch mit England gedacht haben 303. — Frankreich schlägt, im Vertrauen auf Englands Schwäche, stolzen Ton an 208. 227; vergl. 214. 215, — hat unter dem derzeitigen englischen Ministerium freies Spiel 296. — Die Erhaltung desselben liegt in Choiseuls Interesse 203. 208. 227. — Choiseul steht mit ihm in geheimem Einverständniss 118. 133. 134. 137. 188, — ist über alle Vorgänge in England und dem Ministerium unterrichtet 88, — intriguirt in England 148. 155. 481, — kauft Actien der ostindischen Compagnie, um deren Angelegenheiten in Unordnung zu bringen 387—389. 398. — Mittheilung der Besitznahme von Corsica, die Antwort Englands 39. 77. 81. 82. 94. 95. 117. 135; vergl. 305. — Differenzen wegen der Forderung eines englischen Capitäns zur Streichung der französischen Flagge: siehe unter England. — Streitigkeiten in Indien, Choiseul giebt nach 445. — Das Gerücht von französischen Truppentransporten nach Ostindien ist unbegründet 38. — Vergl. unter England. — Walpole Creatur der englischen Minister 133. 188.

Anzeichen für einen Krieg zwischen Frankreich-Spanien und England 27. 28. 87. 88. 214. 385; siehe unter England und Spanien. — Spanien und Frankreich suchen England einzuschläfern 405. 406, — erklären in London, dass sie die russischen Flottenrüstungen nicht gleichgültig ansehen können 161. 162. — Choiseul plant, in Gemeinschaft mit Spanien die russische Mittelmeerflotte anzugreifen 148. 153. 161. 167. 168. 176. 188. 203. 363. 418. 430.

Frankreich und Russland: Frankreich, im besonderen Choiseul, den Russen feindlich gesinnt 112. 119. 184. 282. 298. 333. 363. 497; vergl. unter Schweden und Türkei. — Choiseul sucht den Russen zu schaden, wo er kann 119. 123. 184, — wünscht die Friedensvermittlung zwischen der Pforte und Russland zu übernehmen 100. 101. 104. 168. 230. 234. 456. 500. — Die Entsendung des russischen Mittelmeergeschwaders erregt sein Misstrauen 104. 105. 108. 119. 120. 124; vergl. 93. 472. — Sein angeblicher Plan, sie durch einen Angriff zu vernichten oder ihre Operationen zu kreuzen 119. 123. 140. 141. 148. 153. 155. 161. 166—168. 176. 188. 203. 209. 223. 249. 252. 277. 282. 291. 303. 347. 430. 525. 531; vergl. 247. 522. — Russland demgegenüber wehrlos 119. 148. 161. 166. — Die Rüstungen in Toulon richten sich gegen Russland 203. 223. 247. 522. 525. 531. — Choiseul intriguirt in England gegen die russische Flotte 387, — sucht angeblich Bündniss mit Venedig gegen die Russen 363. 364. 387, — verzichtet auf die Unternehmung 353. 355. 356. 360. 451, — aus Mangel an Geld 360. 363. 492. 500. 501. 537. — Der geeignete Zeitpunkt ist versäumt 497. 522. 525. — Choiseul gestattet, auf officiellen Antrag Russlands, nur einzelnen Schiffen Aufnahme in französischen Häfen 167. 202; vergl. 377, — fängt die Correspondenz von Chotinski ab 123. 147; vergl. 32. — Vergl. unter Russland.

Frankreich und Algier: siehe unter Algier; Frankreich und Holland: siehe unter Holland; Frankreich und Parma: siehe unter Parma; Frankreich und

Polen: siehe unter Polen; Frankreich und Rom: siehe unter Rom; Frankreich und Sachsen: siehe unter Chur-Sachsen; Frankreich und Schweden: siehe unter Schweden; Frankreich und Schweiz: siehe unter Schweiz; Frankreich und die Pforte: siehe unter Türkei; Frankreich und Venedig: siehe unter Venedig.

GENUA. Die Genuesen rüsten 231. 245, — fürchten Angriff von Seiten Sardiniens 245, — stehen unter Frankreichs Schutz 245. — Der König von Preussen will sich unterrichten, wie Genua sich zu der Besitznahme Corsicas durch Frankreich stelle 148.

Genua trifft Vorsichtsmaassregeln gegen die russische Flotte 245, — hat nichts von Russland zu befürchten 259.

Sachsen plant Handelsvertrag mit Genua 237.

Marquis Sorba: „un homme très entendu“ 148, — kennt Choiseul 148.

HESSEN-CASSEL. Landgraf Friedrich wünscht durch ein Abkommen mit Erbprinz Wilhelm die landesherrlichen Befugnisse über die Grafschaft Hanau zurückzuerlangen 62. 141. 292. 293. — Auf Wunsch des Landgrafen legt der König Fürsprache in London und Petersburg ein 62. 141. 292. — Katharina II. für den Erbprinzen eingenommen 141. — England verweigert seine Zustimmung 292. — Der Landgraf beschränkt seine Wünsche auf Zurückziehung der hannöverschen Garnison aus Hanau 292. 293.

Der König gestattet dem Prinzen Friedrich die Theilnahme an den preussischen Manövern 495. 524. — Oeynhausen reist im Auftrag des Landgrafen nach Wien 416.

Der Landgraf kommt als polnischer Throncandidat in Betracht 309.

HESSEN-DARMSTADT. Der König verwirft das Anerbieten Landgraf Ludwigs, in preussische Dienste überzutreten 254. — Correspondenz mit der Landgräfin Caroline 138. 139. 508. — Sie kommt, anlässlich der bevorstehenden Entbindung ihrer Tochter, der Prinzessin von Preussen, nach Potsdam 508. 521. 524.

Plan einer Anleihe in Holland 27. 139. 215. — Pelisari geht als Unterhändler nach dem Haag 215.

HOLLAND. Das Statthalterpaar ist nicht freier Herr seiner Entschliessungen 178. — Prinz Ludwig Ernst verhindert den Besuch des Paares in Potsdam 211. — „Déférence“ Wilhelms V. gegen Ludwig Ernst 16. — Dieser wacht über seinen Einfluss mit Eifersucht 211. — Die Uebernahme seiner Aemter, im Falle seines Rücktritts, durch Prinz Ferdinand von Braunschweig nicht wahrscheinlich 16. — Erkrankung und Genesung der Prinzessin Wilhelmine von den Pocken 260. 261. 265. 266. 270. 274. 278. 279. 283. 288. 305. 306. 322. — Theilnahme der Generalstaaten 283. — Schwangerschaft der Prinzessin 443. 523. 524 534. 535; vergl. 444. 495. — Rathschläge des Königs 523. 534. 535.

Die politische Haltung Hollands ist für die fremden Mächte ohne Bedeutung 82. — Verfall des Handels 242. — Die Holländer verstärken zum Schutz des Handels ihre Flotte im Mittelmeer 436. — Abneigung gegen Ausgaben 436. — „La frugalité si renommée“ der Holländer 382.

Theilnahme des Königs an der Gesundheit der Prinzessin Wilhelmine 260. 261. 265. 266. 270. 274. 278. 279. 283. 288. 289. 295. 296. 305. 306. 322. 351. 395. 495. 523. 524. — Er wünscht ihr Nachkommenschaft 296, — beschuldigt sie scherzhaft der Koketterie 331. 370. 394. 395; vergl. 306, — will ihr von der Therbusch gemaltes Bild nicht vertauschen 351. 370. — Sie bittet um den Besuch ihrer Mutter für die Zeit ihrer Niederkunft 535. — Das für 1770 geplante Wiedersehen muss verschoben werden 149. 178. 186. 204. 205. 211. 225. 251. 331. 495. — Austausch von Geschenken 178. 251. 468.

Thulemeier hat zur Zeit keine besonderen Verhandlungen zu führen 236. 407, — versieht „l'office d'un observateur fidèle“ 407. — Der König lässt den Prinzen-Statthalter um Abberufung des Oberstlieutenants Gaudot aus Neuchâtel ersuchen 314. — Die Erfüllung der Bitte liegt nicht im Machtbereich des Prinzen 341. 342. — Der König gestattet dem Obersten van der Hoop die Theilnahme an den preussischen Manövern 39. 74. 75. 103, — sendet dem spanischen Gesandten Puente Fuerte Porcellan als Gegengeschenk für eine Sendung Tabak 226. 255. 266.

Der König mit Thulemeiers Amtsführung zufrieden 161. 197. 382. — Thulemeier bittet um Unterstützung in seiner bedrängten finanziellen Lage 381. 382. 407. 535. 536. — Der König erklärt, nicht zu seinen Gunsten in den Gang der Justiz eingreifen zu können 382, — zu einer Gratifikation bereit 407, — räth ihm, unnütze Ausgaben zu vermeiden 382. 536. — Thulemeier soll Anleihe von Ansbach-Baireuth unterstützen 74. 115, — von Hessen-Darmstadt 27. 215, — soll über englische und französische Verhältnisse berichten 22. 36. 124. 139. 168. 181. 203. 209. 261. 275. 295. 299. 322. 442. 500; vergl. 32. 342. 351. 456, — wird, zum Zweck der Mittheilung an Prinz Ludwig Ernst und Fagel, von den Vorfällen des russisch-türkischen Krieges unterrichtet 3. 23. 58. 68. 73. 74. 82. 87. 95. 100. 115. 124. 254. 255. 291. 295. 328. 336. 346. 357. 358. 366. 406. 530. 536, — über die Zusammenkunft in Neisse 52. 58, — über den schwedischen Reichstag 181. 231. 232. 236. 249. 261. 346. — Der König fordert Aufklärung über den preussischen Credit 434, — befiehlt den Ankauf von Ferngläsern 236, — die Anwerbung von Tabaksarbeitern 209. 236. 335. 357. 362. 436, — eines Sachverständigen für Edelmetalle 312. 341. 351. 374. 442.

Holland und Frankreich: Frankreich zeigt die Besitznahme von Corsica an 28. 74. — Die Antwort ist für Frankreich gleichgültig 82. — Die Erhaltung Choiseuls auf seinem Posten liegt nicht im Interesse Hollands 147; vergl. 406. — Anleihen der Franzosen 154. 155. 203. — Sinken ihres Credits 203. 299. 374. 399. — Leichtsinn der holländischen Bankiers 394. 417. — Der König fordert Aufklärung über den Eindruck des bevorstehenden Bankrotts von Frankreich 328. 357. — Man fürchtet dessen plötzlichen Ausbruch 381. 394. 398. — Holland wird stark in Mitleidenschaft gezogen 389. 394. 442; vergl. 417. — „Conduite imprudente et déplacée“ Breteuils 139. — Er verlässt Holland 205, — zum Gesandten in Wien designirt 428. 429. — „Esprit extrêmement brouillon et impétueux“ 428. — Paoli in Holland 74. 75. 82.

Holland und Russland: Russische Anleihen 28. 67. 68. 115. 154. 362; vergl. 335. — Gesammtbetrag der Anleihen 362. — Russlands Credit unsicher 434. — Die Fahrt der russischen Flotte nach dem Mittelmeer im Winter wird als unmöglich angesehen 124.

England sucht die Eifersucht der Holländer gegen Oesterreich zu erregen 489, — trifft mit ihnen Abrede für den Fall der Abtretung der österreichischen Niederlande an Frankreich 443. 444; vergl. 500. 501. — Allianz mit England ist ausgeschlossen 444.

Schweden besitzt keinen Credit in Holland 275. — Versuche einer Anleihe scheitern 16. 17. 275.

Oesterreichische Anleihe 236. 242. — Plan einer Anleihe von Ansbach-Baireuth 74. 248. 249. 291; vergl. unter Ansbach-Baireuth, — von Hessen-Darmstadt 27. 139. 215.

Holland und Chur-Pfalz: Holland fordert von Churfürst Karl Theodor die Aufhebung einer als Repressalie eingezogenen Abgabe 473. 489. 490. 495. 510. 525. 530. 535. — Der König legt auf Ansuchen der Generalstaaten seine Fürsprache bei dem Churfürsten zu Gunsten der Holländer ein 473. 510, — dringt bei diesen auf demonstrative Maassnahmen gegen Karl Theodor 490. 510. 525. 530. 535. — Der Churfürst weigert sich nachzugeben 495, — fürchtet kriegerische

Maassnahmen der Holländer 530. — Bei längerer Dauer des Streits leiden die an der Rheinschiffahrt interessirten Staaten Zolleinbusse 530. 533.

MALTA. Russland sucht für seine Flotte die Unterstützung des Malteserordens nach 430.

OESTERREICH. Maria Theresia führt allein die Regierung 55. — Sie wünscht den Frieden zu bewahren 174. 224. — Urtheil des Königs über sie 463. — Joseph II. nimmt auf sie grösste Rücksicht 117. 463. — Sie zügelt seinen Ehrgeiz 53. — Joseph besitzt keinen Einfluss auf die Regierung 55. 224. 225. 459, — hält sich zurück 463, — ist allgemein beliebt 11. — Seine Thätigkeit erstreckt sich nur auf Heer und Finanzen 459. — „Goût décidé pour le militaire" 51. 89. 140. — Vorliebe für die Kavallerie 89. — Er sucht sich überall selbst zu unterrichten 107. 172. — Auf seine Jugend ist kein Verlass 224. — „Un homme dévoré d'ambition" 53. 59. 67. — „L'Europe sera en feu, dès qu'il sera le maître" 53. 55. 56. 59. 60. 107. 114; vergl. 463. — Urtheile des Königs über Joseph II. 53. 59. 60. 66. 67. 69. 103. 107. 149. 172. 463. — Rückkehr aus Italien 13. — Inspectionsreisen nach Ungarn 89. 109. 443. 483. — Plan der Reise nach Holland 149. 407, — nach Frankreich 79. 407. — Tod der Erzherzogin Therese (23. Januar 1770) 320. 321. — Ihr „Portrait" 320. — Charakter der Prinzessin Charlotte von Lothringen 11. — Joseph nimmt auf Kaunitz Rücksicht 117. 459. — Urtheil des Königs über Kaunitz: „c'est le plus grand homme d'État qu'on a eu depuis longtemps en Europe" 463. — Dietrichstein verliert Josephs Gunst 26. — Nostitz sein Nachfolger 26. — Tod Cobenzl's (27. Januar 1770) 340. — Seine Persönlichkeit 340. — Urtheil des Königs über General Ried: „c'est le plus grand bavard que je connaisse, et qui ne dit jamais un mot de vrai" 404. 514.

Höhe der Einnahmen 344. — „La sagesse et l'économie président à l'administration autrichienne" 360. 430. 463; vergl. 440. — Die Abzahlung der Schulden dauert noch 15 Jahre 224. — Sie zwingen, den Frieden zu bewahren 294, — sind dreissigmal geringer als in Frankreich 360. — Anleihe in Holland 236. 242. — Grosse Ausgaben anlässlich der Vermählung der Erzherzogin Maria Antoinette 428. 440. 454.

Entwurf zur Erwerbung von Bayern nach dem Tode des Churfürsten 17. 23. 142. 182. 196. 214. 235. 388. 397. 422. 443. 463. 478. 479. 485. 488. 489. 500. 501. 532. 533; vergl. unter Bayern. — Die Erwerbung Bayerns der Lieblingsplan Josephs 235. — Oesterreich hat nur auf einige Lehen legitimen Anspruch 463, — sucht angeblich die Zustimmung Frankreichs durch Abtretung der österreichischen Niederlande zu gewinnen 182. 214. 397. 422. 443. 478. 479. 485. 488. 489. 500. 501. 532. 533. — Erst bei Eintritt des Erbfalles sind Maassnahmen zu ergreifen 388. 443. — Joseph erklärt den Verlust der alten Provinzen für verschmerzt, solange man Oesterreich nicht in seinem derzeitigen Besitze störe 371. 463. — Der König erörtert die Abrundung Oesterreichs durch Erwerbung von Bayern, Elsass-Lothringen und italienischen Fürstenthümern 463. 464.

Friedliches System des wiener Hofes 65. 66. 224. 294. 320. 422. 465. 518. 519. — Der König glaubt nicht, dass die Oesterreicher ihr Friedenssystem gegen Russland aufgeben 297. 422. 432. 460. — Sie wollen die Störung des Gleichgewichts in der „Levante" nicht dulden 491. 493. 494. — Für 1771 steht ihre Einmischung in den Krieg zu erwarten 520. 528. — Nachrichten über militärische Maassnahmen der Oesterreicher, „Grenznachrichten" 99. 217. 290. 296. 299. 304. 385. 459. 461. 464. 470. 483. 491. 493. 494. 520. 533. — Joseph II. vervollkommnet das Heer 140. 463. — Plan einer „Cantonseinrichtung" und „Landesconscription" 99. 470. 533. — Der König glaubt nicht an ihr baldiges Zustandekommen 99. 470. 533. — Lager in Böhmen 198, — in Mähren 206. 210. 333. 385. 396. — Verstärkung des Grenzcordons 290. 296. 299. 304. 333. 459—461. 464. 465. 483; vergl. 217. 386. 432. — Anlage von Magazinen 459. 493. 494.

520. — Es handelt sich nur um Defensivmaassnahmen 284. 285. 290. 296. 299. 304. 432. 465. 483. 491, — um Vorsichtsmaassregeln gegen die griechischen Unterthanen 459. 461.

Oesterreich und Preussen: Der König wünscht die Herstellung eines guten Einvernehmens 41. 42. 45. 107. 210. 211. 223—225. 230. 231. 254. 462, — um späteres Bündniss vorzubereiten 210. 224. 225. 231, — erblickt in den Zusammenkünften mit Joseph ein geeignetes Mittel dazu 211. — Eine preussisch-österreichische Allianz würde Europa beherrschen 42. 224. 371. 462. — Eventualität der Ersetzung des russischen Bündnisses durch ein österreichisches 210. 211. — Der König macht den Abschluss der Erneuerung der russischen Allianz von den Eröffnungen Josephs in Neisse abhängig 11. 12. — Theilnahme Maria Theresias an der Geburt eines preussischen Prinzen 190. 191. 193. — „L'Impératrice-Reine me dit des douceurs" 109. — Entgegenkommende Haltung Josephs 224. — Theilnahme des Königs an einem Unfall Josephs 201, — am Tod der Erzherzogin Therese 321, — erwartet, den Regierungsantritt Josephs nicht mehr zu erleben 10. — Das alte Misstrauen ist schwer abzulegen 42. 46. 224. 336, — besteht fort 53. 69. 109. 174. 224. 225. 234. 235. — Preussen hat von Oesterreich nichts zu befürchten 198. 213. 462, — solange die russische Allianz dauert 224. — Oesterreich missgönnt Preussen eine Vergrösserung durch Heimfall der fränkischen Markgrafschaften 4. 7. 19. 337. — Möglichkeit eines Tausches 7. 19. — Oesterreich sieht die Entsendung eines preussischen Hülfscorps nach Polen nicht gleichgültig an 20; vergl. 213. — Der König dementirt die Nachricht der angeblichen Besetzung von Krakau durch die Oesterreicher 96, — will eine österreichische Candidatur in Polen nicht zulassen 365.

Vorbesprechungen über die Zusammenkunft des Königs mit Kaiser Joseph II. in Neisse 2. 3. 10. 13. 14. 21. 25. 26. 30. 34. 36. 40. 51. 60. — Auf Anfrage Maria Theresias schlägt der König als Zeitpunkt für die Ankunft Josephs den 25. August vor 2. 3. 10. 13. 25. 26. 30. — Vorbereitungen für den Empfang Josephs 14. 26. 36. 40. — Der König unterrichtet sich über dessen Wünsche für den Aufenthalt in Neisse 13. 14. 21. 26. 34. — Joseph liebt kein Ceremoniell 14. 60, — wünscht Wahrung des Incognito 21. 34. 51, — kommt aus „curiosité", um die preussischen Truppen zu sehen 25. 40. 79. 189. — Besuch Kaiser Josephs in Neisse (25.—28. August 1769) 41—53. 55—60. 65—69. 72. 78—80. 84. 85. 89. 97. 98. 103. 107. 117. 189. 371. 407. 432. 463. — Neutralitätsabkommen zur Erhaltung der Ruhe in Deutschland für den russisch-türkischen und den bevorstehenden englisch-französischen Krieg, durch Austausch von Briefen zwischen den Monarchen 42. 45. 47—49. 59. 68. 69. — Das Abkommen ist „renouvellement de la paix de Dresde" 69. — Entwurf Josephs 48. 49, — dem König überreicht 45. — Der König ändert ihn mit Rücksicht auf sein russisches Bündniss 45. 46. — „Projet" des Königs 48. — Austausch der Briefe 47. 52. — Der Josephs ist die Antwort auf den des Königs 47. — Der Wortlaut 47. 48. — Unterredungen des Königs mit Joseph 41—47. 52. 53; vergl. 407. 432. — Der König eröffnet sie mit der Erklärung, er wünsche das Einvernehmen mit Oesterreich wiederherzustellen 41. 42. 45. — Joseph erklärt den Verlust Schlesiens für vergessen 42. 53; vergl. 371. 463. — Der König lobt Josephs Haltung gegenüber Maria Theresia 44, — mahnt zur Toleranz gegen die Griechen in Ungarn 43, — widerräth eine Verminderung des Heeres 42. 53, — warnt vor Russlands Uebergewicht 44. 46. 53; vergl. 432. — Joseph erklärt, sich nicht in Polen einmischen zu wollen 65. 66, — hat nichts gegen die Mittheilung seines Wunsches nach Herstellung des Friedens an Russland einzuwenden 44. 45, — vermeidet Aeusserungen über Frankreich 53. 80. 117, — will das, was er gesehen hat, nicht gegen Preussen ausnützen 67. — Gespräche betreffend den Siebenjährigen Krieg 42, — betreffend das Römische Reich 97. 98; vergl. unter Römisches Reich. — „Politesse outrée" des Königs 52. — Joseph äussert sich befriedigt über die Zusammenkunft 21. 72. 84. 85. 89. — Günstiger Eindruck in Wien 89. 113. — Mittheilungen

des Königs über die Zusammenkunft an die Churfürstin-Wittwe von Sachsen 107, — an die auswärtigen Vertreter Preussens 49—53. 59. 78. 79. 189, — über die Persönlichkeit Josephs 49. 51. 53. 55—60. 69. — Er sendet ihnen eine ostensible Schilderung Josephs, mit dem Befehl, sie ohne Aufsehen den dortigen österreichischen Gesandten mitzutheilen 56—58. — Zeitungsberichte über die Zusammenkunft 34. 54.

Plan der Zusammenkunft in Neustadt 1770; der König nimmt die Einladung Kaiser Josephs an, den Besuch in Böhmen oder Mähren 1770 zu erwidern 53. 60. 67. 73. 84. 140. 172. 184. 187. 189. 206. 230. 304. 333. 334. 377. 378. 385. 388. 476. 480. 489. 506. 509. 513; vergl. 519. 520, — überlässt die Bestimmung von Ort und Zeit dem Kaiser 140. 184. 230. 333. — Wahl von Neustadt 230. — Dietrichstein erkundigt sich nach den Wünschen des Königs 377. 378. 415, — überbringt die Einladung Josephs zum Besuch in Mähren nach Potsdam 476. 480. — Der König will niemand zur Last fallen 378, — wünscht Kaunitz bei dem Besuch zu sehen 206. 304, — holt die Zustimmung Maria Theresias zu seinem Besuche ein 304. 333. 334. 476. 506. — Maria Theresia erklärt, als ihren Stellvertreter Kaunitz zu entsenden 513. — Der König plant, in Neustadt über die österreichische Friedensvermittlung zu verhandeln 235, — die Absichten des wiener Hofes aufzuklären 519.

Der König schlägt dem wiener Hofe gemeinschaftliche Vermittlung zwischen Russland und der Pforte vor 165. 166. 172. 206. 222. 223. 239. 315. 348. 349. 361. 384; vergl. 235. 380. 411. — Es handelt sich zunächst nur darum, den Boden in Oesterreich zu „sondiren" 234. 235. 278. — Baldiger Friedensschluss liegt im österreichischen und preussischen Interesse 239. — Oesterreich allein ist im Stande, die türkischen Interessen Russland gegenüber zu vertreten und das europäische Gleichgewicht wiederherzustellen 44. 165. 316. 379. 380. 464. 481. 513. 518. — Maria Theresia erklärt sich zur Uebernahme der Vermittlung bereit, sobald die Pforte sie darum angeht 222. 230. 235. 348. 359. 361. 384. 409. 465. — Angesichts der kriegerischen Stimmung des Sultans sind die Verhandlungen zu vertagen 222. 315. 348. 359. 361. 384. 423. 429; vergl. 525. — Kaunitz zurückhaltend 278. — Der König will Thugut im Voraus mit Weisungen versehen wissen 315. 348. 349. — Thugut soll zu gemeinsamem Vorgehen mit Zegelin ermächtigt werden 361. — Die Aussichten auf Annahme der österreichischen Vermittlung steigen 461. 462. 464. 476. — Der König lässt Kaunitz von den Friedensaussichten unterrichten 461. 462. 464. 494. 506. — Vergl. unter Russland und Türkei. — Gedanke einer bewaffneten Vermittlung 315. 459. 464.

Der König bringt die österreichische Vermittlung zwischen Russland und Polen in Vorschlag 165. 278. 316. 320. 349. 350. 384. — Nur sie vermag den Russen das Gleichgewicht in Polen zu halten 190. 222. 223. 230. 316. 429. — Der König plant, dass die Conföderirten die Oesterreicher um ihre Vermittlung bitten sollen 316. 320. — Der wiener Hof sieht Schwierigkeiten voraus 349. 350. 384, — wird bereit sein, sobald sich die General-Conföderation an ihn wenden wird 349. 350, — fürchtet, dass Frankreich auf Theilnahme an der Vermittlung besteht 349. 350. 384. — Da Russland keine fremde Vermittlung dulden will, scheitert der Plan 429. 455; vergl. 350. — Vergl. unter Polen.

Rohd wird von den Ereignissen des russisch-türkischen Krieges unterrichtet 3. 30. 37. 66. 73. 113. 124. 129. 140. 152. 201. 217. 254. 290. 327. 334. 344. 384. 385. 391. 392. 443. 455. 492, — soll den Eindruck in Wien feststellen 3. 14. 21. 129. — Der König unterrichtet ihn von der Zusammenkunft in Neisse 49. 59. 60, — fordert Aufklärung über die Aufnahme in Wien 66. 73. 80. 84; vergl. 113. — Rohd erhält Mittheilungen über die russischen Friedensbedingungen 185, — über den schwedischen Reichstag 231. 245. 260. 297. 357, — über den Besuch der Churfürstin-Wittwe Maria Antonia von Sachsen in Potsdam 130. 145. 146. 166. 172, — über die Rückkehr von Guines und Goltz 211. 212, — soll über den Eindruck davon berichten 246, — Reglements senden 201. 202. 481, — soll

alles thun, um das alte Misstrauen zu beseitigen 231. — Kaiser Joseph ist mit Rohd zufrieden 59. — Unterredungen Maria Theresias mit Rohd 97. 98. 222. 230. 513. — Rohd bittet um Urlaub 411. 506. 513. 514, — erhält Befehl, bis spätestens Ende September 1770 auf seinen Posten zurückzukehren 506.

Nugent nimmt aus Gesundheitsrücksichten den Abschied 415. 446. 447. 455. — Der König ausserordentlich mit ihm zufrieden 415. 446. 447, — sieht ihn ungern scheiden 415. 446. — Abschiedsaudienz (6. Mai 1770) 462—465; vergl. 447. 457. 470. — Abschiedsgeschenk 447. 457. — Unterredungen des Königs mit Nugent 172. 304. 305. — Der König wünscht Ried als seinen Nachfolger nicht 514. — Audienz von Lobkowitz 407. 415. 416. — Er macht dem König ein Geschenk 416, — preussisch gesinnt 415. — Dietrichstein reist nach Schlesien und Berlin 14. 378. 415. 480, — kommt mit Aufträgen Kaiser Josephs 415. 476. 480. — Der König verheisst ihm guten Empfang 378. 415. 455. 469. — Dietrichstein in Berlin (Mai 1770) 469. 470. 474. 476. 480. 481. — Audienz bei dem König 469. 476. 480. — Der König fordert Aufklärung, wie sich Dietrichstein nach der Rückkehr über den Aufenthalt in Potsdam äussert 492. 514.

Oesterreich und Frankreich: Verlobung und Vermählung des Dauphins mit der Erzherzogin Maria Antoinette (16. Mai 1770) 26. 113. 114. 167. 281. 294. 300. 303. 372. 399. 428. 440. 443. 454. 459. 507. 515. 520. 521. — Sie erhält angeblich die Städte Menin und Furnes als Mitgift 281. — Die französische Allianz deckt den Oesterreichern den Rücken 247. 293. — Sie haben nichts für Brabant oder von den Türken zu fürchten, solange sie mit den Bourbonen gut stehen 293. — Ein Bruch zwischen beiden Mächten steht sobald nicht zu erwarten 9. 293. 294. — Abneigung Josephs gegen die Franzosen 8. 30. 61. 126, — bleibt ohne Einfluss auf die politischen Beziehungen beider Mächte 8. — Er giebt Reise nach Frankreich auf 407; vergl. 79. — Kaunitz der Anwalt der französischen Allianz 247. — Sie ist „un principe fondamental de sa politique“ 247. — Seine Rücksichten auf Frankreich 400. 409. — Der wiener Hof fürchtet, durch die französischen Umtriebe in Ungelegenheiten verwickelt zu werden 372, — lässt sich nicht durch Frankreich zum Krieg verleiten 462. 482. 483. — Die Neisser Zusammenkunft findet nach Abrede zwischen beiden Höfen statt 30. 89. — Misshelligkeiten 230. 254. 293. 372. 400. 406. 407. 459, — führen nicht zur Entzweiung 293. — Oesterreich verstimmt wegen des Vorgehens Frankreichs gegen die Herzogin von Parma 254. 273. 400. 406. 459; vergl. 142, — wegen der Umtriebe an der Pforte 230. 254. 400, — wegen der Eroberung Corsicas 80. 254. 400; vergl. 113, — wegen des Verhaltens in dem Streit betreffend San Remo 254. 400. — Vergl. unter Frankreich. — Durfort ist Choiseul nicht zugethan 467, — verlässt Wien 428. 429. 467. — Breteuil zu seinem Nachfolger designirt 428. 429.

Oesterreich und Russland: Zwischen Oesterreich und Russland bestehen keine Verbindungen 272. — Die Oesterreicher sind verstimmt über die Russen 505. 518. 519. 529, — über ihren Einfluss in Europa 529, — über das preussisch-russische Bündniss 529, — über Panin 98. — Die Oesterreicher zweifeln an den russischen Siegesnachrichten 152. 277. 278. — Der König glaubt nicht, dass sie diese günstig aufnehmen 129. 136. 152. 158. — Die Oesterreicher sehen die Waffenerfolge der Russen nicht gleichgültig an 152. 153. 165. 172. 176. 234. 278. 386. 481—483. 486. 491. 504. 513. 519, — kommen durch den Krieg in gefährdete Lage 176. 234. 285. 386, — verstärken den Cordon 290. 296. 299. 304. 333. 459—461. 464. 465. 483, — fürchten die russische Nachbarschaft 152. 153. 172. 176. 234. 285. 386. 460. 464. 481. 529, — können die Einverleibung der Moldau und Walachei durch Russland und die Störung des Gleichgewichts der „Levante“ nicht zulassen 176. 482—484. 491. 493. 494. 498. 519. — Frankreich hetzt die Oesterreicher gegen Russland auf 297. 298. 333. 432, — nach Ansicht des Königs ohne Aussicht auf Erfolg 297. 482. 483. — Der König fürchtet, dass Oesterreich sich in den Krieg mischt 183. 184. 491. 493. 494. 498. 503. 504, —

voraussichtlich im Jahre 1771: 520. 528, — dass es dadurch zum allgemeinen Krieg kommt 153, — dass eine Grenzverletzung Ungarns durch Kosaken zum Conflict führt 504. — Oesterreich betrachtet die Vorgänge in Asien gleichmüthig 432, — ist schuld, dass Russland den grossen Einfluss in Europa gewonnen hat 486. — Vergl. unter Russland.

Oesterreich und Polen: Oesterreich will sich nicht einmischen 65. 66. 320. 350. — Die Neutralität ist kein Hinderniss für die Uebernahme der Vermittlung 320. 350. — Die österreichische Vermittlung liegt im Interesse der Polen 272. — Der König argwöhnt geheimes Einverständniss zwischen Oesterreich und den Czartoryski 287. — Prinz Albert von Sachsen-Teschen gilt als der österreichische Thronkandidat 1. 56. 71. 131. 175. 287; vergl. 160. 161. 228.

Oesterreich und England: siehe unter England; Oesterreich und Sachsen: siehe unter Chur-Sachsen; Oesterreich und die Pforte: siehe unter Türkei.

Siehe ferner unter Römisches Reich.

PARMA. Die Herzogin von Parma begünstigt die Jesuiten 142. 459. — Ludwig XV. entsendet Chauvelin, um sie zur Vermählung zu beglückwünschen 142, — um durch ihn die Wiederherstellung der alten Verhältnisse zu bewirken 142. 305. 459. 489. — Das französische Vorgehen verstimmt den wiener Hof 254. 273. 400. 406. 459; vergl. 142.

CHUR-PFALZ. Karl Theodor besucht zu seinem Vergnügen den Haag 11. 32.

Holland und Chur-Pfalz: siehe unter Holland.

POLEN. Stanislaus: „faiblesse naturelle“ 191. 241. 298. 319, — „timide et extrêmement craintif“ 309, — „flottant dans sa conduite“ 241. 484, — „ni traître ni malicieux“ 319, — in Polen verhasst 174. 207. — Seine Absetzung wird geplant 9. 43. 129. 174. 175. 207. 309. 319. 354. 365. 383. 399. 426—428. 527; vergl. unter Chur-Sachsen. — Er findet einzigen Rückhalt an Russland 194. 268, — ist schlecht berathen 269, — ganz von seinen Oheimen, den Czartoryski, abhängig 159. 191. 192. 238. 241. 248. 253. 276. 277. 287. 289. 316. 319. 326. 327. 354. 404. 427. 428. 475. 484. — Sie veranlassen ihn zu Schritten gegen sein eigenes Interesse 165. 192. 194. 207. 238. 241. 276. 287. 316. 319. 326. 327. 378. 404. 405. 427. 428. 484, — suchen ihn mit Russland zu verfeinden 287. 319, — zum Anschluss an die Conföderirten zu bestimmen 427. 428, — hassen Stanislaus 319, — stehen mit Oesterreich angeblich in Einverständniss 287. — Stanislaus kann den polnischen Truppen nicht trauen 160. — Die Polen wollen einen reichen Fürsten zum König 173. — „Avidité naturelle“ 173. 355. — „On n'y effectue rien qu'à force d'argent“ 389. — Charakter der Polen 173. 174. 355. — Ihnen ist nicht zu helfen 174.

Stanislaus beruft, anlässlich der türkischen Kriegserklärung, den Senat 144. 164. 165. 174. 175, — auf Antrieb der Czartoryski 165. 174. 175. 192. 238. 319. — Der Senat erklärt die Beschlüsse des letzten Reichstags für ungültig 144. 165. 276, — fordert die Räumung Polens durch die Russen 144. 165, — beschliesst die Entsendung eines Gesandten nach Russland 165; vergl. 222. — Die Beschlüsse sind „ridicules“ 144. 165.

Verblendung der Conföderirten 41. 128. 174. 213. 217. 233. 246. 297. 350. 377. 391. 491. 527. 533; vergl. 471. 513. — Ihre „chimärischen“ Hoffnungen 213. 297. 321. 356. — Sie haben ohne Unterstützung der Türken auf keinen Erfolg zu rechnen 35. 36. — Die Conföderationen werden zunehmen, sobald die Türken in Polen eindringen 65. — Auf die Hülfe der Türken ist nicht mehr zu zählen 36. 376. — Eindruck der russischen Siege 113. 121. 122, — ist gering 128. — Sie werden von den Conföderirten verkleinert 41. — Aussicht auf Rückkehr der Ruhe im Winter 1769/70 84. 185. 200; vergl. 12. — Die Conföderirten werden sich schliesslich gezwungen sehen nachzugeben 104. 170. 270. 453, — infolge

der Nutzlosigkeit des Kampfes 29; vergl. 327. 378. — Stanislaus angeblich im Einverständniss mit den Conföderirten 350. — Die Czartoryski wollen ihn zum Anschluss bestimmen 427. 428, — sind Anstifter der Conföderationen 319. — Angeblicher Anschlag der Conföderirten auf Stanislaus 159. 160. 192. 194, — ist eine Intrigue der Czartoryski 159. 192. — Die Conföderirten wollen Stanislaus absetzen 309. 354. 527, — sobald er in ihre Macht gelangt 354, — ihn mit Russland entzweien 383. — Die Magnaten unterstützen heimlich die Conföderirten 350. 471. — Uneinigkeit unter den Führern 384. — Verfolgung der Dissidenten 384. — „Férocité des Confédérés" 383. — Sie lassen keine Nachrichten vom Kriegsschauplatz durch 9. 12. 14. 24—26. 30. 248.

Polen und Preussen: Der König lehnt ab, sich mit Stanislaus unter der Hand über Salzlieferung zu verständigen 159, — einen gefangenen polnischen Edelmann freizugeben 12. 13, — die Güter der Sulkowski in Polen zu schützen 121. 213; vergl. 449, — für einen Sulkowski sich in Polen zu verwenden 164, — einen Grafen Sollohub in preussischen Dienst zu übernehmen 449. — Conföderirten, die sich ruhig halten, wird Zuflucht gewährt 175. — Herausforderndes Auftreten der Conföderirten gegen Preussen 104. 105. 151. — Schreiben Bereckis und Antwort des Königs betreffend das Verhältniss Preussens zu den Conföderirten 195. 196; vergl. 233. — Benoît soll diese möglichst verbreiten 253. — Der König mahnt zur Toleranz 195. 196, — droht mit Entsendung von Truppen zur Züchtigung der Conföderirten 105. — Entsendung von Detachements zum Schutz der Grenzen und preussischen Gebietes 128. 145. 146. 185. 195. 207. 212. 213. 376. 377. 391. 422. 487. — Die Maassnahme ist rein defensiv 185. 195. 207. 376. 377. — Ein Commando der Belling-Husaren lässt sich gefangen nehmen 399; vergl. 487. — Soldaten eines Remontecommandos werden von Conföderirten angegriffen und getötet 312. 332. 335. 396. 421. 431. — Der König fordert „eclatante Satisfaction" 312. 313. 332. 335. 421, — lässt als „Repressalie" einige Conföderirte wegführen und auf die Festung setzen 312. 332. 335. 343. 376. 377. 396. 421. 431. 534, — weist Beschwerden der Polen (Sapieha, Sieroszewski) zurück 396. 420. 421. 458. 534. — Freilassung gegen Lösegeld 431. — Conföderirte werden zur Strafe gefangen gesetzt 221. 272. — Der König dringt auf Vertreibung der Conföderirten aus Posen 332. 343. 344. 368; vergl. 414, — lässt Conföderirte als Rekruten anwerben 152, — verbietet den Verkauf von Kriegsmaterial an Polen 90. 91. 128, — zieht polnische Colonisten nach Preussen 390. 421. 422. 449, — sucht für sie russischen Schutz nach 390. 422. 446, — sendet ihnen Commandos als Bedeckung entgegen 421.

Streitigkeiten mit dem Magistrat von Danzig 457. 511. 512. 516. 517. 534. — Er sucht die preussische Werbung zu hindern 511. 512. 516. 517, — beschlagnahmt eine Geldsendung an Junck unter dem Vorwand der „Besichtigung" 457. 512. 516. 517. — Der König fordert deren sofortige Herausgabe 457. 512, — entsendet ein preussisches Detachement auf Danziger Gebiet 516. 517. 534; vergl. 512, — will es erst nach Abstellung aller Beschwerden zurückziehen 516. 517. 534.

Der König will sich in die polnischen Verhältnisse nicht einmischen 70. 151. 176. 195. 213. 289, — hat dafür keinen legitimen Vorwand 207. — Lediglich die Absetzung von Stanislaus verpflichtet Preussen zum Eingreifen 70. — Er hat die Garantie übernommen, Stanislaus auf dem Thron zu erhalten 6. 7. 20. 70. 102. 241. 253. 316. 319. 326. 355. 365. 372. 426. 427, — erklärt, dessen Absetzung nicht zulassen zu wollen 7. 20. 102. 241. 253. 326. 365. 372. 383, — will keine österreichische oder sächsische Candidatur dulden 365, — weigert sich, Podoski in dieser Angelegenheit zu empfangen 426. 428. — Preussen ist für die Dissidenten keinerlei Verpflichtung eingegangen 7, — hat für sie nur mit schriftlichen oder mündlichen Erklärungen einzutreten 20. — Die Nachricht von dem Marsch preussischer Regimenter nach Polen ist unbegründet 418, — durch die Entsendung von Remontecommandos hervorgerufen 418. — Die Entsendung eines Corps nach Polen würde den König in den Krieg verflechten 151; vergl. 343. 344. — Die Polen wünschen

die preussische Vermittlung 272. — Der König will sich bei der Vermittlung allein auf die „Cooperation“ beschränken 316. — Preussen hat legitimen Anspruch auf das Territorium von Elbing 212. 213. — Absichten auf Polnisch-Preussen werden dem König zugeschrieben 271. — Prinz Heinrich von den Polen zum König gewünscht 86.

Der König beauftragt Benoît, Stanislaus zur Rücksichtnahme auf Russland zu ermahnen 12. 128. 129. 145. 152. 191. 194. 195. 200. 207. 233. 246. 252. 268. 269. 290, —. ihn vor den Czartoryski zu warnen 194. 207, — sich dabei einer Vertrauensperson zu bedienen 252. 287, — auf Wunsch Panins 191. 194. 240. 241. — Benoît soll mit Wolkonski gemeinsam die Vorstellungen machen 191. 194. 200. 309. 343, — Stanislaus mit seiner Preisgebung drohen 294. 309; vergl. 297. 298. — Stanislaus verhält sich ablehnend und ausweichend 191. 238. 246. 252. 253. 268. 276. 277. 287. 289. 298. 309. 332. 344. — Auf Wunsch Panins beauftragt der König Benoît, die Czartoryski zu einer Aenderung ihrer Haltung zu bestimmen 403—405. 413. 414, — sieht den Misserfolg voraus 403. 404. 414. 437. 480. — Die Czartoryski geben ausweichende Antwort 437—439. 453. 479. 480. 487. — Der König erklärt, Stanislaus seinem Schicksal überlassen zu wollen 484, — ebenso die Czartoryski 487. — Stanislaus soll über den Potsdamer Besuch der Churfürstin-Wittwe von Sachsen in Besorgniss bleiben 178. 179. — Wolkonski soll von seiner Ueberzeugung zurückgebracht werden, dass zur Wiederherstellung des Friedens die Absetzung von Stanislaus nöthig sei 365. 399, — über die Zusammenkunft in Neisse unterrichtet werden 25. — Der König wünscht Aufklärung über die Aussichten für eine österreichische Vermittlung 272. — Benoît soll alle von den Conföderirten ausgesprengten Gerüchte über Neisse dementiren 25, Drewitz für den Uebertritt in preussischen Dienst gewinnen 79. 321. — Fürsprache des Königs für Schonung der Güter der Gräfin Skorzewska durch die Russen 445. 446. 480; vergl. 537. 538. — Wolkonski verwendet sich bei Preussen für die Schonung der Dissidenten und Russenfreunde 376. 377. 449. 507. 533. — Benoît erhält Befehl, das preussische Gesandtschaftsarchiv in Warschau bei Zeiten zu retten 66, — über die Pest wegen Ziehung eines Schutzcordons zu berichten 295. 321. 520.

Polen und Russland: Erbitterung der Polen gegen Russland 86. 117. 118. 354. — Die Erfolge der Russen über die Türken verändern die Lage der Dinge in Polen 9. 121. 384. 453, — entscheiden das Schicksal der Polen 453. 497. — Die Anwesenheit der russischen Truppen sichert Polen vor türkischen Einfällen 145. — König Friedrich fürchtet nach dem Rückzug der Russen über den Dniester, dass die Türken in Polen eindringen und Stanislaus zur Flucht aus Warschau zwingen 65. 66. 70; vergl. 117. — Solange sich die Russen in Polen behaupten, haben sie die Conföderirten nicht zu fürchten 81. — Siege der Russen über die Conföderirten 152. 321. 327. 328. 331. 339. 455. 527. — Der Sieg bei Kalisch berechtigt zu grossen Erwartungen 327. — Die Conföderirten haben keine Erfolge zu verzeichnen 117. 377; vergl. 222. — Ihr Kampf ist aussichtslos 174. 391. 487. 491. 533. — Panin befürchtet die Bildung einer Generalconföderation 80, — betrachtet sie als vernichtet 378.

Katharina hatte zur Einmischung in Polen kein legitimes Recht 70. — Russland tritt als „Dictator“ auf 190. 519. — Nach ihren Erfolgen steigert sich der „Despotismus“ der Russen 190. 230. — Der polnische König nur „abhängiger Hospodar“ 176. 177. — Nach neuem Feldzug wird die „Sclaverei“ der Polen noch grösser 137. — König Friedrich wünscht die Vermittlung und Garantie Oesterreichs, da nur sie den Russen das Gegengewicht in Polen zu halten vermag 190. 222. 223. 230. 316. 429; vergl. unter Oesterreich. — Russland duldet keine fremde Einmischung in Polen 176. 183. 190. 349. 350. 384. 415. 429. 454. 455. 475, — wünscht nicht die preussische Vermittlung 271. 272.

Correspondenz zwischen Stanislaus und Katharina II. wegen Beilegung der Wirren 427. 429. — Russland ist zu Concessionen bereit 35. 46. 176. 289. 318. 320. 321, — in politischen Fragen 318, — in der Dissidentenfrage 44. 280, — besteht

auf den Rechten der Dissidenten 35. 318, — auf den Beschlüssen des letzten Reichstags 44. 50, — auf der Erhaltung von Stanislaus 50. 318, — erwärtet polnische Vorschläge 454. — Panin hofft auf baldige Beilegung 470. 471. 475. — Aussicht auf Beilegung 50. 318. 319. 321; vergl. 65. — Die Polen wollen sich auf keine Verhandlung einlassen 213. 487. — Stanislaus fordert Aufhebung des Vertrages von 1768: 276. 437. — Stanislaus und die Czartoryski verlangen die Vermittlung einer katholischen Macht 272. 415. 427. 475. — Die Forderungen der Czartoryski 437. — Die Russen lassen sich nichts vorschreiben 276, — lehnen jede fremde Vermittlung ab 349. 350. 384. 415. 429. 454. 455. 486. — Auf die Vermittlung der Czartoryski ist nicht zu rechnen 438. 453. 471. 475. 480. 484. 486. 487. — Die Wiederherstellung der Ruhe ist erst nach dem russisch-türkischen Frieden zu erwarten 174. 453. 475; vergl. 384. — Die Russen nehmen die polnischen Angelegenheiten zu leicht 98, — erregen mit ihren Declarationen unnützes Aufsehen 98, — lehnen den Empfang eines polnischen Gesandten ab 222.

Stanislaus findet seinen einzigen Rückhalt an Russland 194. 268, — hat nichts zu befürchten, solange Russland ihn schützt 194. — Russland und Preussen haben sich zu seiner Erhaltung verpflichtet 6. 70. 253. 316. 319. 326. 355. 365. 372. 426. 427. — Russland ist moralisch genöthigt, seine Absetzung nicht zuzulassen 174. 241. 319. 326. 365. 383, — besteht auf seiner Erhaltung 50. 174. 290. 318, — wofern er nicht während des Krieges entthront wird 174, — oder sich den Conföderirten anschliesst 290. 383, — die Waffen gegen Russland ergreift 290. — Der König erklärt sich gegen die Absetzung von Stanislaus 241. 253. 326. 372. 383, — mahnt die Russen, Nachsicht gegen ihn zu üben 192. 319. 414; vergl. 252, — für seine persönliche Sicherheit zu sorgen 160, — ihn dem Einfluss der Czartoryski zu entziehen 192. 253. 354, — fürchtet, dass Stanislaus selbst die Russen zu seiner Absetzung zwingt 383. 405. 428. 484. — Stanislaus entfremdet sie sich durch sein Verhalten 159. 165. 174. 175. 191. 194. 207. 222. 240. 241. 246. 252. 268. 277. 287. 290. 294. 309. 316. 319. 327. 332. 344. 350. 356. 405. 414. 484. — Der polnische Hof sucht Russland einzuschläfern 454. — Panin und Wolkonski planen, durch Preisgabe von Warschau und Bildung einer russischen Partei Stanislaus zur Sinnesänderung zu bestimmen 354. 356. 382. 383. — König Friedrich missbilligt den Plan 354. 356. 383. — Russland hat keine Anhänger unter den Magnaten 350. 354, — kann nicht auf das Zustandekommen einer Partei rechnen 354. 356. — Panin fordert Stanislaus auf, den Senatsbeschluss rückgängig zu machen 238. — Wolkonski droht ihm mit Gegenconföderation, sobald er die Bildung einer Generalconföderation plane 414. — Die sächsische Partei will Stanislaus mit Russland entzweien 194. — Die Czartoryski tragen die Schuld an seiner feindlichen Haltung 165. 192. 194. 207. 238. 241. 276. 287. 326. 327. 355. 378, — aus Hass gegen Russland 117. 118. 192. 319, — wegen der verunglückten Candidatur des Prinzen Adam Czartoryski 192. 194. 319. — König Friedrich mahnt die Russen zu ernsthaften Schritten gegen die Czartoryski 319. 326. 327. 354. 355. 372. 378. 383. 403. 414. 427. 428. 439. 453. 484, — um sie durch Kriegslieferungen zu einer Aenderung ihres Verhaltens zu bestimmen 326. 327. 372. 383. 403. — Nur ein derartiges Vorgehen verspricht nach seiner Ansicht Erfolg 354. 355. 383. 403. 484. — Panin wünscht die Czartoryski im Hinblick auf die Friedensvermittlung zu schonen 452. 453. 486.

Wolkonski tritt für unbedingte Fortsetzung des Krieges ein 20. 21, — für Absetzung von Stanislaus 399, — von Podoski beeinflusst 365. 399, — bringt in Vorschlag, die polnischen Grenzprovinzen in Sequester oder dauernden Besitz zu nehmen, im Fall, dass die Polen die Verfassung brechen 383. — Panin mit ihm nicht zufrieden 403. — Wolkonski übertrifft an Klugheit seinen Vorgänger Repnin 403, — über seine erfolglosen Verhandlungen verstimmt 480, — erbittet Urlaub nach Spa 480. — König Friedrich billigt die Wahl Weymarns zu seinem Vertreter 480.

Polen und Oesterreich: Prinz Albert von Sachsen-Teschen gilt als österreichischer Throncandidat 1. 56. 71. 131. 175. 287; vergl. 160. 161. 228. — Siehe unter Oesterreich.

Polen und Frankreich: Französische Umtriebe in Polen 38. 105. 233. 246. 269. 379. 400, — aus Mangel an Geld erfolglos 389. 471. — Entsendung französischer Officiere zu den Conföderirten 7. 233. 269. — Die Erlaubniss zur Aushebung von Rekruten in Frankreich bringt ihnen keinen Vortheil 531. — Die Conföderirten suchen Frankreichs Schutz nach 104. — Frankreich nimmt ihren Vorschlag, einen Gesandten nach Paris zu senden, günstig auf 162. — Der Erklärung Choiseuls, dass Frankreich sich in Polen nicht einmischen wolle, ist nicht zu trauen 272. — Stanislaus bittet um Vermittlung Frankreichs 316; vergl. 272. — auf Antrieb der Czartoryski 316. 319; vergl. 437. — Russland lässt diese nicht zu 349. 350. 384. — Die französische Unterstützung in Polen nützt den Sachsen nicht viel 175.

Polen und Sachsen: Der sächsische Hof giebt die Hoffnung auf Wiedererlangung der polnischen Krone nicht auf 1. 8. 43. 56. 70. 71. 77. 78. 131. 160. 173. 175—177. 180. 181. 228. 233. 241. 253. 348. 368. 448. 527. 529. 537, — sucht die Unterstützung Russlands sich dafür zu sichern 175. 176; vergl. 194, — die preussische Zustimmung zu erhalten 131. 175. 176; vergl. 252. — Ohne russische und preussische Zustimmung sind die Bestrebungen aussichtslos 71. — Als Throncandidaten werden genannt: Churfürst Friedrich August 1. 43. 70. 71. 77. 78. 131. 175. 527—529. 537, — Prinz Xaver 1. 173, — Prinz Karl 1, — die sächsischen Prinzen 1. 8. 309. 319 365; vergl. 60. 61. — Maria Antonia die Seele der Bestrebungen 77. 131. 252; vergl. 410. — Geringe Aussicht auf Erfolg 160. 164. 166. 167. 177. 180. 181. 348. 368. 448. 527. 529. 537. — Die Conföderirten bieten dem Churfürsten die Krone an 175. — Der Churfürst will nur legitime Wahl annehmen 150. 175, — lässt sich von den äusseren Schwierigkeiten zurückhalten 527. 537, — lässt die Hoffnung sinken 160. 164. 166. 167. 180. — Der sächsische Hof fürchtet die Concurrenz des Prinzen Albert von Sachsen-Teschen 1. 56. 71. 131; vergl. 160. 161. 228, — sucht seine Partei in Polen zu stärken 77. 78. 131. 160, — sendet Geld und Waffen nach Polen 78. 253. 267. 337. 448, — Kanoniere 337. — Die sächsischen Prinzen haben eigene Confoderationen 81. — Die Polen neigen zu Sachsen 129, — wollen den Churfürsten als König haben 129. 309. — Podoski Anhänger Sachsens 129. 365. 399. 428, — betreibt die sächsische Candidatur 365. 399. 428, — ebenso die Czartoryski 319. — Polen in Dresden 190. 241. 324. 337. — Ihre dortigen Intriguen sind aussichtslos 190. — Sie haben auf sächsische Unterstützung nicht zu rechnen 376. 378. 379. 471. 527. 528.

Polen und Türkei: Kriegserklärung der Pforte 72. — Polen plant, durch englische und holländische Vermittlung die Pforte zu deren Zurücknahme zu bewegen 144. 165. — Die Conföderirten versprechen den Türken Diversion gegen die Russen 431, — planen Sendung einer Gesandtschaft an die Pforte 431, — haben auf keine Hülfe seitens der Türken zu rechnen 376. — Die Türken können sich in Polen nicht behaupten 92, — gewähren Polen Aufnahme 246.

Polen und England: Polen plant die Entsendung eines Gesandten nach England zur Vermittlung bei der Pforte 144. — Sendung des Grafen Burzynski 144. 369. — Stanislaus ruft die Vermittlung der Engländer an 369. — Ihre Antwort „simple rodomontade“ 369. — Polen hat von England nichts zu hoffen 369. — Die Engländer bieten den Russen ihre Vermittlung in Polen an 453. 554. — auf Veranlassung von Stanislaus 453. 454. 475. — Panin antwortet ablehnend 454. 455. 475.

Polen und Holland: Polen plant die Entsendung eines Gesandten nach Holland zur Vermittlung bei der Pforte 144.

PORTUGAL. Anschlag auf König Joseph I. Emanuel 347. — Innere Unruhen in Portugal 346. 370. — Die Nachricht, dass Spanien auf Ansuchen Portugals Truppen an die Grenze sende, ist unbegründet 346. 370.

König Friedrich wünscht Nachrichten über Portugal zu erhalten 307.

PREUSSEN. Reisen des Königs: nach Schlesien (August/September 1769) 11. 25—62, — nach Pommern (Mai 1770) 489—491, — nach Magdeburg (Juni 1770) 496—503. — Besuch in Braunschweig 496. 501. 507. 520. 521. — Gesundheit des Königs, Gichtanfälle 10. 396. 397. 400. 402. 407. 411. 412. 414—417. 420. 426. 439. 442. 465. 473. 477. — Kur 521. — Der König fühlt sich altern 225. 234. 235. 274. 324. 442. 477. 478. 521. — „Je me regarde comme un emeritus“ 324. — Er führt ein zurückgezogenes Leben 103. 178. 186. 198. 205. 225. 274. 323. 370. 395. — „Le plus maussade maître de cérémonie de l'Europe“ 14. 60. — Er bevorzugt die älteren Schriftsteller 149, — greift nicht in den Gang der Justiz ein 382. — „La tolérance: son principe“ 43. 196. — Urtheil über die Jesuiten 43.

Berufung auf historische Beispiele 174. 188. 224. 234. 235. 323. 330. — Staatenbündnisse gründen sich auf Interessengemeinschaft 9. — Bündnisse sollen nicht ohne zwingenden Grund gewechselt werden: „on irrite contre soi l'allié que l'on quitte“ 337. — „Je n'aime pas d'avoir beaucoup d'alliés“ 438. — „Rien de plus important pour un État que de ne point perdre sa considération“ 263. — Ruhe und Glück der Staaten ist von den guten Beziehungen der Fürsten zu einander abhängig 108. — Die Politik nöthigt oft die Fürsten, gegen ihre persönlichen Neigungen zu handeln 69. — „La vanité . . . cause les plus grandes dépenses des souverains“ 440. — „Enthousiasme du bien public“ 108. — „En politique la défiance est la mère de la sûreté“ 235. — Der Politiker ist gewöhnt, „de traiter le militaire en bagatelle“ 520. — „Le moment qu'on choisit pour exécuter son entreprise, décide souvent beaucoup de son succès“ 492. — Betrachtungen über die „causes secondes“ 225. 235. 323. 329. 330. — Beschränktheit der menschlichen Natur 330. — „Nous sommes des aveugles qui allons en tâtonnant dans l'obscurité“ 225. 235. — Auch der König hat den Einfluss der „causes secondes“ erfahren 330. — Das Wirken des Genius 225. 323. 329. 330. — Die Menge urtheilt nur nach dem Erfolg 324. — Der Mensch hat seine Zeit 235. — Mit den Jahren wechseln die Neigungen 225. 226. — Friedrich jung ehrgeizig 42. — Ermahnung zum Lebensgenuss 226. — Das Alter bevorzugt das in der Jugend gern Gehabte 149. — „Un enfant n'est qu'un peloton de chair en naissant“ 521. — „La fourberie est, pour l'ordinaire, la ressource des faibles“ 288. — Rücksendung eines anonymen Schreibens: „c'est une misère“ 24.

Friedensliebe des Königs 10. 66. 70. 137. 150. 151. 174. 176. 239. 274. 324. 386. 418. 450. 462. 525. — Er wünscht, dem russisch-türkischen Kriege fernzubleiben 10. 137. 151. 176. 274. 386. 418, — glaubt nicht, dass er noch einmal Krieg führen werde 324. 462, — betrachtet als seine Aufgabe, für seinen Nachfolger den Staat in Kriegsbereitschaft zu halten 324.

Vergrösserung des Staates ist nicht sobald zu erwarten 235, — lässt sich vielleicht bei Eintritt des bayrischen Erbfalles ausführen 235. — Der König rechnet, diesen nicht zu erleben 235, — erklärt Absichten auf Polnisch-Preussen, die man ihm unterschiebt, für unzutreffend 271. — Vorschläge von Nugent für Abrundung Preussens 464. — Die einzigen Hülfsquellen Preussens sind „l'ordre et l'économie“ 440.

Der König sendet dem Prinzen Heinrich Früchte und Geschenke 69. 70. 85. 136. 149. 210, — tauscht mit ihm Wetternachrichten aus 150. 211. 426. 433. 440. 521. — Theilnahme des Prinzen an der Gesundheit des Königs 69. 386. 396. 411. 426. 473. — Besuch in Potsdam 149. — Der König besucht ihn in Spandau 474. — Plan einer Reise des Prinzen nach Schweden im Sommer 1770: 277. 325. 330. 336. 343. 353. 354. 358. 416. 477. 527; vergl. unter Schweden. — Urtheil Josephs II. über den Prinzen 43. — Heinrich gealtert 354, — polnischer Thronprätendent 86. — Gesundheitlicher Verfall der Familie 354. — Günstiges Urtheil des Königs über die Prinzessin von Preussen 11. 139. — Er wünscht die Thronfolge durch Geburt eines Prinzen gesichert zu sehen 139. 185. 186. — Schwangerschaft der Prinzessin von Preussen 278. 296. 306. 331. 370. 443. 468. 508. 521. 524. 535. — Geburt des Prinzen Friedrich Heinrich Emil Karl, Sohn des Prinzen Ferdinand (21. October 1769) 126. 185. 186. 202. — Schwangerschaft der Prinzessin Ferdinand

und Geburt der Prinzessin Friederike Luise (24. Mai 1770) 296. 306. 331. 408. 443. 468. 496. — Besuch des Erbprinzen von Braunschweig 136. 149. 150. 198, — der Landgräfin von Hessen-Darmstadt 508. 521. 524. — Besuch Josephs II. in Neisse: siehe unter Oesterreich. — Besuch der Churfürstin-Wittwe Maria Antonia von Sachsen: siehe unter Chur-Sachsen. — Bevorstehender Besuch der Prinzessin Amalie 521. — 1769 „l'année des visites" 136.

Besprechungen des Königs mit Finckenstein 8. 12. 53. 103. 193. 495. — Vorübergehende Unzufriedenheit mit Finckenstein 263. 337. — Der König lobt ihn 251, — lobt seine „exactitude" 410, — ladet ihn auf einige Zeit nach Potsdam zu Gaste 511. — Die Behandlung der Reichsangelegenheiten ist den Cabinetsministern überlassen 97. 98. — Mangel an tüchtigen Gesandten und Legationssecretären 221. 511, — den Ministern zum Vorwurf gemacht 221. — Unzufriedenheit des Königs mit Solms: siehe unter Russland, — mit Goltz: siehe unter Frankreich. — Günstiges Urtheil des Königs über Edelsheim 305. — Er soll im diplomatischen Dienst verwandt werden 305. — Urtheil über Erberfeldt 236. — Tod des Ministers von Schlabrendorff (14. December 1769) 259. — Hoym zum Nachfolger ernannt 259. 260. — Urtheil des Königs über Pöllnitz 184. 210. — Redern „extrêmement imbu de ses connaissances et de ses sentiments" 386. — Beschlagnahme der Schrift „Anekdoten zur Erläuterung etc." 257. 258. 281. — Ihre Veröffentlichung wird Voltaire beigemessen 257.

Der König ist mit dem Zustand der Truppen zufrieden 67. 108. 507. 520, — fordert schlagfertiges Heer und intelligentes Officiercorps 108, — will keine Officiere, „qui manquent de conduite" 317, — ist mit dem Husarenregiment Belling unzufrieden 399. 487. — Manöver und Revuen 90. 92. 426. 433. 442. 468. 474. 485. 489. 490. 496. — „Une épidémie qui règne ici tous les printemps" 468. — Schlesische Festungsbauten 386.

Der König plant Anleihe in Venedig für Schlesien 264. — Sorge für die Emdener Compagnie 81. — Colonisten aus Sachsen 34, — aus Polen 390. 421. 422. 446. 449. — Der König verschreibt sich einen Bildhauer aus Frankreich 10, — giebt Vanloo den Abschied 10. 17. — Für Neuchâtel: siehe unter Schweiz.

ROM. Frankreich zu der Rückgabe eines Theils der Grafschaft Avignon an den Papst nicht geneigt 433.

RÖMISCHES REICH. Kaiser Joseph über das Misslingen der Reformbestrebungen verstimmt 97, — überlässt ihre Fortführung den Ministern 97, — sucht die Unterstützung des Königs 97. 98. 371. 372. — Bereitwilligkeit des Königs 98. — Beschwerde des wiener Hofes über den preussischen Deputirten in Wetzlar 98.

Die Bestätigung des Erbvergleichs zwischen dem Herzog von Württemberg und den Ständen durch den Kaiser 411. 415. 435; vergl. unter Württemberg.

RUSSLAND. Russland und Preussen: Das russische System beruht nach Panin auf dem Bund und der Interessengemeinschaft mit Preussen 4. — Ueber die Entstehung der Allianz 337. — Ihr Werth für Preussen 224. 337. — Die Allianz für Preussen nothwendig 46. — Preussen kann, solange es mit Russland verbündet ist, alle anderen Allianzen entbehren 393. 435. 438. — Der König ist entschlossen, an der Allianz mit Russland festzuhalten 56. 158. 337, — sie zu festigen 141, — seine Verpflichtungen genau zu erfüllen 6. 64. 91. 345, — erweist sich gefällig gegen die russische Politik 334. 405, — macht seine Bereitwilligkeit geltend 192, — sucht alles zu vermeiden, was Russland verstimmen kann 96. 102. 241. 400. 432. — Das Einvernehmen ist auf die Dauer nicht festzuhalten 211. 474; vergl. 336. 337. — Verstimmung gegen Russland 212. 213. 259. 263, — gegen Panin 213. 470. 475. — Der König duldet die Einmischung der Russen in die inneren Angelegenheiten Preussens nicht 258. 259. 263. 272. 273, — will nicht ihr „Sclave" werden 263. 272. 273. 337, — empfindet die Allianz als Last 46. 340. 386. — Russland auf preussischen Machtzuwachs eifersüchtig 336. 337, — missbraucht die

preussische Unterstützung in Polen 337, — nimmt auf Preussen grössere Rücksicht, solange es seiner in Schweden bedarf 292. — Preussen kann bei gespanntem Verhältniss zwischen Russland und Oesterreich nur gewinnen 486. 513. — Der König verspricht sich von der Zusammenkunft mit Joseph II. in Neustadt grosse Wirkung auf Russland 520. — Die Allianz mit Russland wird durch den Abschluss des preussisch-österreichischen Neutralitätsabkommens in Neisse nicht verletzt 45. 59. 89, — kann Preussen nur in Krieg mit Schweden oder Polen verwickeln 45. 69. 176. 345. 438, — bezieht sich nur auf Polen, aber nicht auf die Moldau und Walachei 498. — Der König wünscht, dass sich Russland nicht in Polen eingemischt hätte 70. — Preussen die „Avantgarde" Europas gegen Russland 46.

Der König wünscht nicht die Aufnahme anderer Mächte in die preussisch-russische Allianz 91. 392. 393. 435. 436. 438, — würde die Aufnahme von Dänemark derjenigen von England vorziehen 91, — widerräth ein Bündniss mit England 100, — weist alle „Insinuationen" des russischen Hofes, betreffend die Ernennung eines preussischen Gesandten in Kopenhagen und den Abschluss eines Bündnisses mit Dänemark, entschieden zurück 258. 259 263. 345. 392. 435. 438, — warnt vor Sachsen 537.

Verhandlungen über die Erneuerung der preussisch-russischen Allianz 4—8. 18—20. 64. 71. 100. 101. 110—112. 169. 191. — Instructionen an Solms 6. 7. 18—20. 71. 110—112. — Correspondenz des Königs mit Finckenstein über den Vertrag 8. 11. 12. 64. 69. 92. 101—103. 192. 193. 200. — Der König fordert die russische Bürgschaft für die preussische Erbfolge in Ansbach-Baireuth 4. 7. 19. 64. 111, — oder für ein entsprechendes Aequivalent 7. 19, — fordert die Unterdrückung einer die Bürgschaft einschränkenden Clausel 4. 19. — Russland verzichtet auf die Clausel 4. 19. 64. 111. — Die Russen verlangen Gegenleistungen 4. 5. 7. 19. 20. 64. 102. 111, — fordern gemeinsames Vorgehen in Schweden und eventuelle Diversion in Pommern 4. 5. 64. 71. 102. 111. — Der König weigert sich, jede Aenderung der schwedischen Verfassung als *casus fœderis* anzuerkennen 4. 5. 19, — fordert eine „Specification" aller Fälle, in denen der *casus fœderis* eintreten soll 19. 20, — will ihn anerkennen, sobald die Schweden Russland angreifen oder die Grundgesetze der Verfassung von 1720 verändern 5. 7. 19. 71. 90. 91. 102. 111, — übernimmt die Garantie der Verfassung von 1720: 7. 111. — Vergl. unter Schweden. — Russland wünscht die Erwähnung der geheimen Convention über die polnische Königswahl von 1764: 6. 102. 111, — fordert preussische Diversion nach Sachsen 6. 64. 71. 102. 111; vergl. 43. — Der König lehnt diese ab 6, — giebt nach 111, — besteht auf klarer Fassung der Artikel 4. 6. 8. 111; vergl. 64.

Vorläufige Antwort Panins auf die Bemerkungen des Königs über das russische Contre-projet (Juli 1769) 4—6. — „Réponse de Sa Majesté Impériale de Toutes les Russies" (August 1769) 64. — Der König verzögert den Abschluss der Verhandlungen 11. 12, — macht die Entscheidung abhängig von den Eröffnungen Josephs II. in Neisse 11. 12, — von der Antwort des russischen Hofes über den Eintritt des *casus fœderis* in Schweden 60. 64. 69. 71. — Neue russische Denkschrift (September 1769) 90. 91; vergl. 71. — Entgegnung des Königs 110—112. — Nachgiebigkeit des russischen Hofes 4—6. 11. 55. 71. 90—92. 110—112. 169. — Der König sieht sie nach den Misserfolgen auf dem Kriegsschauplatz voraus 69, — fordert „juste proportion entre les avantages réciproques" 60, — begnügt sich mit der Bürgschaft für die Erbfolge in Ansbach-Baireuth: „d'un mauvais payeur il faut prendre ce que l'on peut" 336, — widerräth die von Russland gewünschte sofortige Bekanntgabe der Erneuerung 101—103. 112, — ermächtigt Solms zur Zeichnung 110—112. 169. — Zeichnung (am 12./23. October 1769) 191—193. — Austausch der Ratificationen 191. 193. 200. 263. 265. — Geschenk für die am Abschluss des Vertrages betheiligten russischen Beamten 193. 200.

Der Verlauf des russisch-türkischen Krieges bereitet dem König Sorge 10. 55. 65. 66. 68. 70. 85. — Er wünscht, dass beide Theile sich die Wage halten 85.

176, — fordert von Solms Aufklärung über die Stimmung und Bedingungen für den Frieden 123. 136. 153. 460. 504, — mahnt die Russen, Frieden zu schliessen 160. 183. 184. 460. 466. 492. 493. 498. 502. 504. 507. 519. 520. 528. 532. 533, — mässige Bedingungen zu stellen 470. 493. 494. 498. 499. 504. 513; vergl. 518, — wünscht, dass ihre Erfolge sie dem Frieden geneigt machen 153; vergl. 471. — „Je grave sur du fer" 507. — Russland dem Frieden abgeneigt 163, — will nicht den ersten Schritt thun 499. — Der König fürchtet den Ausbruch eines allgemeinen Krieges, wenn der Friede nicht bald geschlossen wird 153. 160. 166. 174. 183. 184. 239. 476. 493. 498. 502. 504. 520. 525. 528. 532, — wenn Oesterreich sich in Polen einmischt 66, — oder wenn Russland die Moldau und Walachei behalten will 483. 484. 498. 519. — Gefahr der Verallgemeinerung des Krieges für 1771: 520. 528. 532.

Der König klärt Panin über Haltung und Absichten der Oesterreicher auf 432. 459. 464. 482. 493. 503. 519. 528, — beruhigt die Russen über seine Stellung zu Sachsen 56. 131. 138. 158. 160, — über seine Maassnahmen gegen die Conföderirten 207. 221, — über ihre Besorgniss, dass sein Vorgehen in Elbing die Oesterreicher zur Einmischung veranlassen könne 212. 213, — unterrichtet sie von den Maassregeln zum Schutz der Grenzen gegen Polen 146. 221. 272. 335, — von seinem Streit mit Danzig 516.

Der König unterrichtet Solms, zum Zweck der Mittheilung an Panin, von den Vorgängen in der Türkei 18. 31. 37. 64. 81. 92. 131. 136. 160. 166. 223. 241. 265. 267. 286. 311. 339. 362. 379. 393. 403. 412. 423. 488. 519, — auf dem Kriegsschauplatz 61. 64. 65. 92. 122, — von Nachrichten über die Flotte 385. 386. 403. 448. 453. 470. 471. 498. 503. 505. 528, — von der Zusammenkunft mit dem Kaiser in Neisse 50. 51. 53. 55. 56; vergl. 117. 123, — von der politischen Haltung und den Finanzen Frankreichs 105. 120. 124. 135. 184. 204. 223. 241. 247. 298. 303. 334. 363. 522, — von den Gründen des verlängerten Aufenthalts von Goltz in Paris 60. 61. 123; vergl. 229, — von der Rückkehr von Goltz 206. 255, — von den sächsischen Absichten auf Polen S. 77. 78. 166. 167. 241. 253. 267. 337. 529, — von dem Besuch der Churfürstin-Wittwe von Sachsen in Potsdam 131. 160. 180. 181, — von dem Besuch von Pöllnitz in Dresden 184, — von dem Aufenthalt Dietrichsteins in Potsdam 480, — von den Vorgängen in Schweden 241. 299. 345, — von den Zuständen in Montenegro 51. 72. 143. 183, — von der Haltung Venedigs 183. 479. — Der König unzufrieden mit Solms 212. 213. 229, — schlägt ihm, mit Rücksicht auf die politischen Zeitverhältnisse, einen Urlaub ab 393.

Zahlung der Subsidien an Russland 33. 91. 170. 229. 242. 276. 282. 289. 294. 334. 345. 378. 392. 397. 432. 483; vergl. 46. 457. — Der König beglückwünscht die Russen zu ihren Waffenerfolgen 22. 117. 122. 123. 136. 146. 153. 199. 272. 385. 427. 444. — „Bravoure" der preussischen Volontäre im russischen Hauptquartier 50. 207, — findet Anerkennung der Russen 207. — Katharina II. ladet den Prinzen Hans Georg von Anhalt und die übrigen Volontäre nach Petersburg ein 65. 170. 199. — Rückkehr des Prinzen 54. 170. 171. 199, — der übrigen Volontäre 200. 233. 238. 248. — Der König spricht Usedom persönlich 248, — nimmt das Kriegstagebuch des Grafen Henckel entgegen 248, — entsendet mit Erlaubniss der Kaiserin 1770 wiederum Volontäre 317. 364. 365. 373. 397. 432. 433. 435. 491. 512, — empfiehlt den Grafen Solar de Gouvon 289. 404, — entzieht ihm seine Fürsprache 483, — verwendet sich für die Bezahlung der Schulden Dolgorukis 334. 335, — gestattet freien Durchzug russischer Transporte und den Verkauf von Kriegsmaterial 90. 91. — Ausfuhr von Porcellan nach Russland 414. — Rückkehr Rederns aus Petersburg 386. 387.

Immediat-Correspondenz des Königs mit Katharina II. 122. 301. 302; vergl. 136. — Eindruck der Schreiben des Königs auf die Kaiserin 502; vergl. 529. — Sie macht ihm einen Pelz zum Geschenk 301. 302. — Der König beabsichtigt, ihr ein Gegengeschenk mit Porcellan zu machen 303. 355. — Panin der Anwalt

des preussisch-russischen Bündnisses 98. — Der König erklärt, gegen ihn keinen Anlass zur Klage zu haben 99. — Theilnahme Panins an der Erkrankung des Königs 439. — Die Schuld an den Misserfolgen im Felde wird Panin beigemessen 98. — Saldern besitzt sein Vertrauen 532, — tritt für den Frieden ein 532. — Der König beauftragt Solms, den Grafen Zacharias Tschernyschew in seiner freundlichen Gesinnung zu bestärken 130, — dankt ihm für eine Karte des Kriegsschauplatzes 29. 378. 483, — für Melonensamen 192. — Audienz des Grafen Iwan Tschernyschew bei dem König (1. Februar 1770) 318. 323. 326. — Der König mit Dolgoruki zufrieden 335.

Russland und Oesterreich: Panin ein Gegner der Verbindung mit Oesterreich 98, — wünscht den Anschluss Oesterreichs an Preussen 247. 293. — Der König vor österreichischen Umtrieben in Petersburg auf der Hut 234. 235, — glaubt nicht, dass die Russen gegen die Vermittlung der Oesterreicher in Polen und der Türkei etwas einzuwenden haben 350. 380, — dass sie die Vermittlung der Oesterreicher anrufen 44. — Plan Wolkonskis, die Zustimmung der Oesterreicher zu der Besitznahme polnischer Provinzen durch Russland und Preussen durch Ueberlassung der Zips zu gewinnen 383. — Die Russen verstimmt, dass Kaunitz, mit Berufung auf die Neutralität, Zufuhren aus Ungarn und die Zulassung eines Consuls in Triest nicht gestattet 438. 439. 529, — fühlen sich durch militärische Maassnahmen der Oesterreicher in Siebenbürgen und Ungarn beunruhigt 459—461. 464. 482. 483. 493, — fürchten die Einmischung der Oesterreicher 212. 432, — ihre bewaffnete Vermittlung 459. 464. — Vergl. unter Oesterreich. — Lobkowitz wird nach Deutschland beurlaubt 404, — Ried als sein Nachfolger genannt 404.

Russland und Frankreich: Choiseul sucht den Argwohn der Russen gegen Preussen zu erregen 402. — Der König räth, Frankreich zu überwachen 170; vergl. 247. — Katharina hasst die Franzosen wegen ihrer Umtriebe 350, — wird ihre Friedensvermittlung zwischen Russland und der Pforte nicht zulassen 100. 230. 234. 380. 456. 500, — ebensowenig in Polen 349. 350. 384. — Vergl. unter Frankreich. — Panin weigert sich, das Creditiv Sabatiers entgegenzunehmen 32. 132. 147. — Sabatier soll die Friedensvermittlung der Franzosen anbieten 234. — Der König warnt vor Sabatier: „il a la renommée d'être extrêmement intrigant“ 247.

Russland und England: Russland wünscht den Abschluss des Bündnisses mit England 68, — leistet darauf Verzicht 91. 95. — Mit England ist nichts auszurichten 100. — Plan einer russischen Anleihe in England 67. 68. — Erkaltung der Beziehungen 176. 515. — Russland hat auf Unterstützung der Engländer gegen die Pforte nicht zu rechnen 68, — auch nicht gegen Frankreich und Spanien bei einem Angriff auf die russische Flotte 168. 176. 353. 364. 387, — lehnt Englands Vermittlung in Polen ab 454. 455. 475, — ist verstimmt, dass England auf Frieden mit der Türkei dringt 303. 307. 308. — Vergl. unter England.

Russland plant die Erneuerung der Allianz von 1765 mit Dänemark 475.

Innere Zustände: Die Gerüchte von einer Revolution in Petersburg und von Unruhen in den Provinzen sind unbegründet 226. — „L'arrogance et l'hauteur de l'Impératrice“ 10. 69. 474. 499. — „Vanité“ 464. 474. — „Ambition“ 46. — „Beaucoup de génie“ 324. — Urtheil Josephs II. über Katharina 53. — „Hauteur“ und „arrogance“ der russischen Minister 336. — Die Kriegserfolge steigern den Stolz der Russen 10. 136. 152. 163. 176. 331. 471. 474.

Die Russen rechnen bei ihren Plänen auf die Uneinigkeit der deutschen Reichsfürsten 336. — „Desseins ambitieux“ 153. 211. 331. 336. — Alle Mächte müssen gegen Russland dereinst zusammenstehen 46. 336.

Geldmangel 28. 224. 333. — Münzverschlechterung 392. — Anleihen in Holland 28. 67. 68. 115. 154. 362; vergl. 335. — Ihr Gesammtbetrag 362. — Die unsicheren politischen Zustände beeinträchtigen den russischen Credit 434. — Russland kann aus Mangel an Geld fern von seinen Grenzen Heere nicht unterhalten 224.

Russland und Polen: siehe unter Polen; Russland und Sachsen: siehe unter Chur-Sachsen; Russland und Schweden: siehe unter Schweden; Russland und Türkei: siehe unter Türkei und Tartarei; Russland und Malta: siehe unter Malta; Russland und Venedig: siehe unter Venedig.

CHUR-SACHSEN. Churfürst Friedrich August: „faible, timide et irrésolu“ 280. 537, — Spielball seiner Umgebung 280. — „Indolence naturelle“ 77. — Der Ehrgeiz Maria Antonias 77. — Sie ist die Seele der Bestrebungen nach dem polnischen Königsthron 77. 131. 252; vergl. 410, — erkrankt an der Gicht 420. 426, — muss wegen Geldmangels Reisen nach Bayern und ins Ausland aufgeben 109. 490. — Urtheile des Königs über sie 44. 166. 178. 186. — Seine geringe Meinung von den sächsischen Prinzen 44. — Aussicht auf den Sturz des Grafen Osten-Sacken 250. 251. 257. 268; vergl. 280, — geht vorüber 315. — Bevorstehender Sturz des Freiherrn von Ende 250. 251. 257. 315; vergl. 280.

Sachsen ohne Einfluss auf die europäische Politik 537, — als Bundesgenosse ohne Werth 233, — von keiner Macht gesucht 232. 233. 238, — solange seine Finanzen nicht geordnet sind 238. — Friedrich August sucht sich die Freundschaft aller Mächte zu erhalten 175.

Innere Zerrüttung des Landes, schlechte Wirthschaft 120. 138. 164. — Schlechter Zustand der Finanzen 109. 120. 121. 190. 198. 238. 244. 250. 264. 268. 368. 376. 401. 420. 447. 474. 475. — Die Schuldenlast ist nicht zu tilgen 244. — Alle Maassnahmen bleiben ohne Erfolg 264. 401. 420. — Ein Ministerwechsel ändert nichts 250. 257. — Anleihe in Holland 244. 267. — Neue Anleihen geplant 120. 138; vergl. 264, — scheitern 190. — Die Ablehnung einer Anleihe „fanfaronnade“ 264. — Verbesserungen sind im Lande möglich 175, — werden durch den Zustand der Finanzen verhindert 178. — Die Erhöhung der Einnahmen um 600 000 Thaler ist zur Erhaltung von Heer und Hofstaat auf dem bisherigen Fuss erforderlich 198. 268. 281. 358. 359.

Verhandlungen des sächsischen Landtags (15. October 1769 — 14. Januar 1770): 158. 175. 198. 204. 205. 227. 275. 301. — Der Hof fordert die Gewährung einer ausserordentlichen Beihülfe 109. 121. 158. 175. 198. — Die Lage des Landes verbietet sie 109. 121. 158. 198. 281. — Die Stände zeigen sich geneigt 121. 158. 198, — bewilligen „don gratuit“ 301, — beschliessen neue Auflagen 301. — Die neuen Bewilligungen lassen sich voraussichtlich gar nicht oder nur zum Theil aufbringen 198. 281. 301. 358; vergl. 315. 376, — betragen nur 200 000 Thaler 359. — Gesammtergebniss des Landtags voraussichtlich unbedeutend 227. 358. 359.

Der Churfürst muss sich, nach Ansicht des Königs, zu Entlassungen im Heer entschliessen 1. 189. 190. 198. 244. 257. 268. 275. 276. 376. 420. 517; vergl. 177. 315. 448. 527. — Beurlaubungen 215. 216. 268. 517. — Entlassungen 486. 496. 509. 517. — Das Heer beträgt nach den Entlassungen 24 000 Mann 537.

Sachsen und Preussen: Briefwechsel des Königs mit Maria Antonia 107. 108. 127. 173. — Theilnahme an ihrer Erkrankung 420. — Sie schenkt dem König ihr Bild 107, — sagt ihren Besuch in Potsdam zu 107. 127. 150. — Der König theilt seinen auswärtigen Vertretern mit, dass die Churfürstin-Wittwe komme, um die Prinzessin von Preussen, die Cousine der Gemahlin des Churfürsten, kennen zu lernen 129—131. 145. 146. 166; vergl. 172. — Der Besuch erfolgt aus politischen Beweggründen 131. 172. — Vorbereitungen zum Empfang 136—138. 149. — Besuch Maria Antonias bei dem König (20.—30. October 1769) 160. 164. 173—178. 180. 186. 198. — Unterredungen 160. 164. 173—177. — Sie äussert sich über den Besuch befriedigt 198. — Der König giebt auf ihre Fürsprache einen gefangenen sächsischen Officier frei 173. — Sie beabsichtigt, den Besuch 1770 zu wiederholen 490. — Ihr Besuch wird für den September festgesetzt 509. — Friedrich August plant, dem König seinen Besuch zu machen 175. 176. — Der König spricht von einem Gegenbesuch in Dresden 176, — gestattet Pöllnitz

eine Reise nach Dresden 177. 184. 198. 210. 228, — empfängt ihn vor der Abreise 177, — lässt ihn überwachen 228. — Verhandlungen kommen dabei nicht in Frage 184.

Sachsen sucht Preussen für seine polnischen Pläne zu gewinnen 131. 175. 176, — fürchtet, dass der König bei der Zusammenkunft in Neisse für die Candidatur des Prinzen Albert von Sachsen-Teschen gewonnen werden soll 56. 71. 131; vergl. 33. 160. 161. — Der König will den Sachsen ihren Argwohn nicht nehmen 56. 131, — erklärt, dem Churfürsten nichts nützen zu können 175. 176, — erklärt sich gegen sächsische Candidatur in Polen 365; vergl. 102. 252, — fordert Aufklärung über die sächsischen Absichten in Polen 77, — billigt, dass Borcke die Aufforderung Beloselskis ablehnt, eine beruhigende Erklärung von dem sächsischen Hofe über seine Absichten in Polen zu verlangen 527, — lässt Beloselski von der Aussichtslosigkeit der sächsischen Bestrebungen in Polen unterrichten 527.

Der König will keinen Vertrag mit den Sachsen eingehen 233. 284. 390, — befiehlt, jedem Annäherungsversuche auszuweichen 138. 233. 284. 390, — beantragt in Sachsen die Beschlagnahme der Schrift „Anekdoten zur Erläuterung etc." 258. 281.

Der König unterrichtet den Legationssecretär Blanchot von der Zusammenkunft mit Joseph II. in Neisse 52. 56. 57, — fordert von ihm Aufklärung über den Eindruck in Dresden 33, — über die sächsischen Finanzen 121. 150. 151. 177, — über die Landtagsverhandlungen 151. 164. 177. 216. 228. 251. 257. 275. 281, — über die Höhe der Summen, welche die Stände bewilligen werden 204. 205. 275. 276. 281. 315. 324. 338. 347, — über die Entlassungen bei dem Heer 482. 486. 509. 527. — Blanchot soll Beloselski beruhigen über die Zusammenkunft in Neisse 56. 138, — über den Besuch Maria Antonias in Potsdam 138. 158, — seinen Argwohn gegen Sachsen vermehren 89. 537, — mit dem österreichischen Legationssecretär ein näheres Verhältniss als bisher unterhalten 88. — Der König mit der Geschäftsführung von Blanchot durchaus zufrieden 475. — Borcke wird beurlaubt 1. 121, — kehrt nach Dresden zurück 475. 482, — als Nachfolger Coccejis in Stockholm in Aussicht genommen 375. 376. 382, — lehnt ab 458. — Der König spricht ihn vorher 1. 382.

Russland zeigt den Sachsen Entgegenkommen 537; vergl. 175. 527. — Sachsen hat auf die russische Unterstützung in Polen nicht zu rechnen 176.

Sachsen sucht Oesterreich wiederzugewinnen 228. 233. 237. 238; vergl. 131, — zur Unterstützung seiner Pläne in Polen 228; vergl. 175, — aus Rücksicht auf seinen Handel 233. — Geringe Aussicht auf Erfolg 228. 233. 238. — Verhandlungen über einen sächsisch-böhmischen Handelsvertrag 264. — Sachsen hat auf Zahlung für Lieferungen im letzten Kriege nicht zu rechnen 347. 348.

Sachsen sucht die Unterstützung Frankreichs für die polnische Throncandidatur 233. — Die Franzosen werden sich der Wahl Friedrich Augusts nicht widersetzen 175. — Ihre Unterstützung gewährt wenig Nutzen 175. — Die Nachricht eines geheimen Einverständnisses ist unbegründet 401. — Die Prinzen Xaver und Karl am französischen Hofe 17. 60. 61. 63. 82, — im Interesse ihrer Absichten in Polen 60. 61. — Ihre Bemühungen bleiben voraussichtlich erfolglos 63. — Xaver bewirbt sich um die französische Unterstützung für die Stelle des Coadjutors bei dem Deutschritterorden 17.

Sachsen plant durch Handelsverträge mit Venedig und Genua den Handel zu heben 237.

Sachsen und Polen: Der sächsische Hof giebt die Hoffnung auf Wiedererlangung der polnischen Krone nicht auf 1. 8. 43. 56. 70. 71. 77. 78. 131. 160. 173. 175—177. 180. 181. 228. 233. 241. 253. 348. 368. 448. 527. 529. 537. — Der Churfürst und die sächsischen Prinzen treten als Throncandidaten auf 1. 8. 43. 70. 71. 78. 131. 173. 175. 309. 319. 365. 527—529. 537; vergl. 60. 61. — Vergl. unter Polen.

SARDINIEN (SAVOYEN). Sardinien erklärt die Besetzung Corsicas durch Frankreich für eine Verletzung des Aachener Vertrages 123.

Rüstungen 231. 245. — Genua fürchtet, von Sardinien angegriffen zu werden 245.

Besuch des Grafen Solar de Gouvon in Petersburg 289. 404. 483.

SCHWEDEN. Charakteristik des Kronprinzen Gustav 408. 409; vergl. 367. — Er ist Anhänger Frankreichs 408. 409. — Plan einer Reise des Kronprinzen nach Frankreich 1771: 338. 401. 420. 477. 496. — Prinz Karl soll 1770 die Bäder in Spa gebrauchen und Deutschland besuchen 300. 301. 370. 401. 416, — ebenso Holland 370, — in Begleitung des Prinzen Friedrich 300. 301. 370. — Friedrich wird Gustav begleiten 401.

Tagung des ausserordentlichen Reichstags in Stockholm (19. April 1769 bis 29. Januar 1770) 7. 44. 52. 76. 96. 97. 109. 116. 169. 180—183. 205. 208. 229—232. 236. 241. 260. 269. 270. 313. 325. 338. 339. 343. 345. 346. 350. 352. 358. — Die Ergebnisse sind voraussichtlich unbedeutend 17. 76. 205. 208. 229. 230. 236. 241. 244. 270. 279. 297. 299. 346, — geben keiner fremden Macht Anlass zur Besorgniss 109. 116. 117. 180. 230. 241. 261. 270. 279. 294. 299. 339. 345. 346. — Solange es sich allein um Ordnung der Finanzen handelt, fühlt sich keine fremde Macht beunruhigt 97. 116. — Ordnung der Finanzen 52. 96. 97. 116. 232. — Grosse Geldbewilligungen 300. 313. 325. 338. 371. — Nachlass von Steuern 325. — Den abgesetzten Senatoren wird Pension bewilligt 313. 325. 338. 345. 353. 357, — dem Hof die Bezahlung seiner Schulden 343. 346. 353. — Die Erwartungen des Hofes werden voraussichtlich nicht erfüllt 52. 62. — Die französische Partei beantragt Aenderung der Verfassung zu Gunsten der Krone 120. 140. 151. 157. 169. 180. 181. 183. 193. 205. 208. 236, — sucht die russische Partei dafür zu gewinnen 140. — Die Aussicht auf Erfolg gering 83. 120. 140. 151. 183. 205. — Die Verfassungsänderung wird abgelehnt 208. 229. 231. 232. 236. 245. 249, — durch eigene Schuld der französischen Partei 232. — Der Abschluss einer Allianz mit Frankreich wird geplant 52. 180. 181. 193. 208. 228. 244. 256. 260. 261. — Die französische Partei uneinig 7, — hat das Uebergewicht 44; vergl. 256, — nur im Anfang 229. — „Animosité des deux partis“ 345. 353, — wird durch die Pensionsbewilligung an die Senatoren gemildert werden 338. 353. 357. — Fersen fordert energisches Vorgehen auf dem Reichstag 169, — baldigen Schluss 52. — König Friedrich erwartet friedlichen Ausgang 62. 116. 180. 181. 244. 270. 322, — wofern auf Russland Rücksicht genommen wird 62. 169. 181. — Der Reichstag ermüdet 260. 261. 269. 270; vergl. 44. — Sein Schluss 274. 279. 339. 343. 345. 346. 353. — Wiederkehr der Ruhe 274. 357. 395; vergl. 401.

Schweden kann einen Krieg zur Zeit aus Mangel an Geld nicht führen 24. 80, — aus Mangel an Truppen 180, — aus Schwäche 292. — Geldnoth 24. 236. 275. 420. 526; vergl. 469. — „On dépense . . . à tort et à travers“ 325. 338. 371. 425. 526. — Die Finanzwirthschaft führt zum Bankrott 374. 375. 425. 426. — Die Geldbewilligungen des Reichstags sind ohne fremde Subsidien nicht durchführbar 300. 313. — Schweden hat im Ausland keinen Credit 275. — Jede Kapitalanlage in Schweden unsicher 420. — Schweden will jedem Krieg ausweichen 367. — „Sans argent il est impossible d'effectuer la moindre chose en Suède“ 83.

Schweden und Frankreich: Die Vorgänge in Schweden sind das Werk Choiseuls 183. 273. 349. 350. — Er sieht seine ursprünglichen Hoffnungen in Schweden nicht erfüllt 83. 273. 349. 350. 352, — scheitert mit seinen Plänen auf dem Reichstag 7. 230. 245. 249. 260. 262. 273 279. 297. 299. 303. 346. 352. — Der einzige Erfolg ist der Eintritt der Parteigänger Frankreichs in den Senat 297. 300. — Frankreich verzichtet infolge der russischen Waffenerfolge auf seine schwedischen Pläne 151. 273. 441, — hält durch Bestechungen sein System aufrecht 44. — Bestechungen 38. 349, — sind ungenügend 17. 358. — Frankreich

stellt die Zahlungen ein 83. 273. 352, — in der Erfüllung seiner Verpflichtungen säumig 419. 420. 467.

Schweden fordert die rückständigen Subsidiengelder 76. 83. — Frankreich ist zu deren Zahlung nicht im Stande 76. 83. 228. 352. 425. 456. 477. 511, — höchstens zu Abschlagszahlungen 228, — verschiebt die Auszahlung 467. — Schweden hat auf keine französischen Geldzahlungen zu hoffen 24. 80. 83. 313. 325. 338. 425. 456. 477. 511. — Der Versuch, eine Anleihe in Holland zu vermitteln, scheitert 16. 17.

Schweden betrachtet Frankreich als „allié naturel" 367, — plant den Abschluss einer neuen Allianz 52. 180. 181. 193. 208. 228. 244. — Der Entwurf 180. 181. — Das Zustandekommen steht nicht zu erwarten 208. 228. 244. 256. 260. 261. — Die Schweden halten an der Hoffnung fest 300. 313. — Wiederaufnahme der Verhandlungen 419. 420. 456. 496. — Die Zahlung der rückständigen Subsidien verhindert den Abschluss 228. 419. — Die Schweden planen, zur Beschleunigung der Verhandlungen Kronprinz Gustav nach Paris zu senden 420. 477. 496. — Frankreich verschiebt den Abschluss 456. — Dem König von Preussen das Zustandekommen des Bündnisses gleichgültig 256. — Er glaubt, dass die Schweden bald Frankreichs überdrüssig werden 467. — Auf Wunsch der Schweden wird Modène abberufen 511. — Seine Abberufung nützt ihnen nichts 511.

Umtriebe Frankreichs in Schweden gegen Russland 180. 183. 273. 349. 441. 451.

Schweden und Russland: Schweden will die Erneuerung des Defensivbündnisses von den russischen Waffenerfolgen abhängig machen 287, — giebt keine Antwort auf die russischen Eröffnungen 538, — verliert, wenn die Erneuerung nicht erfolgt, am meisten 538. — Die Aussicht gering 538. — Russland betrachtet diese Frage mit Gleichmuth 538. — Die Hoffnung der Schweden auf die Niederlage der Russen ist thöricht 292.

Der russische Hof ist wegen der Vorgänge in Schweden besorgt 4. 5. 24. 81. 141. 179. 180. 230. 241. 260. 279. 294. 299. 345, — misst ihnen nach preussischer Auffassung zu grosse Tragweite bei 81. 141. 180. 241. 244. 260. 294. 345, — fürchtet die Erhöhung der Macht der schwedischen Krone 4. 5. 141. 179. 180. 294, — hat, infolge seiner Garantie, das Recht, sich einzumischen 20, — glaubt durch Bestechungen das Gleichgewicht der Parteien erhalten zu können 80, — vermag die französische Partei nicht ganz zu stürzen 292; vergl. 256.

Demonstrative Rüstungen der Schweden in Finnland 24. 81. 168. 169. 180. 419. 441; vergl. 345. — Die russischen Waffenerfolge gegen die Türken dämpfen ihren Eifer 16. 24. 120. 140. 141. 151. 153. 154. 157. 180. 182. 183. — Das Erscheinen der russischen Geschwader in Kopenhagen macht auf die Schweden keinen Eindruck 120; vergl. 93. 157. — Russland hat von den Schweden nichts zu befürchten 24. 80. 81. 117. 169. 176. 180. 256. 419. — Sie sind zu schwach, um ihre feindlichen Absichten gegen Russland und Preussen auszuführen 292. — Das Bündniss zwischen Russland, Preussen und Dänemark hält sie zurück 180. 183. 441. — Die französisch-schwedische Allianz stellt das Gleichgewicht nicht her 256.

Der König von Preussen ist vertragsmässig verpflichtet, Russland im Falle eines schwedischen Angriffs mit Truppen zu unterstützen 5. 90. 91. 102. 111. 176. 345, — übernimmt die Garantie der Verfassung von 1720: 7. 111. 170. 171. 180. 438; vergl. unter Russland. — Solange Schweden diese nicht verletzt, haben Russland und Preussen keinen Grund zur Einmischung 170. 171. 180. 438. — König Friedrich giebt Cocceji entsprechende Verhaltungsmaassregeln 170. 171. 180, — warnt Russland vor Einmischung in Schweden 46. — Der Erfolg würde den aufgewandten Kosten nicht entsprechen 46. — Panin wünscht gegen Schweden gemeinsame Schritte der verbündeten Mächte 4. 5. 170. 171. 180. 192. 199. — Auf Ansuchen Panins wird Cocceji zu der Erklärung ermächtigt, dass Preussen, nach Abrede mit Russland, die Verletzung der Verfassung und der Ruhe des Nordens nicht dulden könne 192—194. 199.

Schweden und Preussen: Schreiben des Königs von Preussen an die Königin Ulrike 273. 274. 353. 354. 416. 417. 477. 478. 521. — Der Briefwechsel ist zeitweilig unterbrochen 274. — Sendung von Früchten und Geschenken 273. 274. — Ulrike verheisst für 1770 den Besuch des Prinzen Karl 416. 477, — für 1771 den Besuch der Prinzen Gustav und Friedrich 416. 417. 477. — König Friedrich plant für 1770 die Entsendung des Prinzen Heinrich, um Ulrike zur Rücksichtnahme auf Russland zu bestimmen 277. 325. 330. 336. 343. 353. 354. 358. 416. 477. 527. — Der Prinz veranlasst die Königin, ihrerseits um seinen Besuch zu bitten 277. 353. — Mittheilung nach Russland über diesen Besuch 277. 325. 343. — Hordt begleitet den Prinzen 358.

Der König von Preussen will mit Schweden kein Bündniss eingehen 435, — warnt die Schweden, Russland gegen sich aufzubringen 157. 169; vergl. 62. 419, — lässt Ostermann über die Vorgänge in Schweden beruhigen 244. 260; vergl. 279, — von der Reise des Prinzen Heinrich benachrichtigen 343. — Ankauf von Kanonen in Schweden 301. 371. 456. — Cocceji wird von der Zusammenkunft des Königs mit Joseph II. in Neisse unterrichtet 52. 58, — von den Vorgängen auf dem Kriegsschauplatz 76. 292. 346, — soll den Prinzen Heinrich über Personen und Zustände in Schweden aufklären 358, — bittet aus finanziellen und Gesundheitsrücksichten um seine Abberufung 375. 425. 496. — Wahl des Nachfolgers 375. 376. 458. 511. — Borcke in Aussicht genommen 375. 376. 382, — lehnt ab 458. — Goltz in Aussicht genommen 458. — Der König gegen die Ernennung von Schlabrendorff 458, — von Schack 511. — Der Posten erfordert Erfahrung 382, — „un esprit ouvert, joint à des manières aisées“ 511.

SCHWEIZ. Der König denkt daran, Neuchâtel zu verkaufen 243. 244. — Die Missvergnügten wollen sich, eintretenden Falls, der Erbfolge einer Nebenlinie widersetzen 243. — Der holländische Oberstlieutenant Gaudot plant die Herausgabe einer Schmähschrift gegen Preussen 314. 509. — Der König sucht die Herausgabe zu verhindern 314. 341. 342. 509.

Unruhen in Genf 387. 389, — angeblich von Choiseul angestiftet 387. 389.

SPANIEN. Beträchtlicher Einfluss Spaniens auf die europäische Politik 418. — Schlechter Zustand der Finanzen 119. 148, — von Heer und Marine 119. — Vermehrung der Truppen 76. 167. — König Friedrich wünscht Auskunft über System, Heer und Finanzen von Spanien 27. 51. 75. 76. 148. 167. 219. 363.

Anzeichen für einen Krieg zwischen Spanien-Frankreich und England 27. 28. 87. 88. 214. 385. — Spanien schlägt ohne Frankreich nicht los 385. — Feindseligkeiten gegen England 214. 307. 308. 381. 413. — Rüstungen 381. 385. — Vergl. unter England und Frankreich. — Choiseul plant, in Gemeinschaft mit Spanien die russische Mittelmeerflotte anzugreifen 148. 153. 161. 167. 168. 176. 188. 203. 363. 418. 430.

Spanien und Portugal: siehe unter Portugal.

TARTAREI. Streifzüge der Tartaren in der Ukraine 78. 82. 165. — Die Russen schlagen sie aus Polen zurück 295. 300. 444. — Abfall der kubanischen Tartaren von der Pforte 409.

TÜRKEI. Der Sultan fürchtet Aufruhr und Absetzung 80. 172. 188. 189. 211. 265, — büsst an Ansehen ein 94, — plant Uebernahme des Commandos 153. 205. — Seine Absetzung würde ohne Vortheil für die Heeresleitung bleiben 265. — Anscheinend gesicherte Stellung des Grossveziers Mohammed Emin 38. — Er wird abgesetzt und hingerichtet (12. August 1769) 79. 80. 84. 85. 87. 93. 94. — Moldowandschi Ali, Pascha von Bender, zu seinem Nachfolger ernannt 79. 80. 84. 85. 87. 93. — „un homme fier et entreprenant“ 79. — Der Nachfolger Chalil Pascha ohne militärische Gaben 220. — „Einfalt“ der türkischen Regierung 310. 311. 360. 466. 518.

Entartung und „lâcheté“ der Türken 310. 311. 355. 368. 391. 400. — Unruhen in Konstantinopel 211. 360. — Charakter des Volkes: „barbare et présomptueux“ 172. 188. 311. 360. — „Présomption orientale“, „Stolz“ der Türken 450. 518. 519. — „Délicatesse orgueilleuse“ 473. 499.

Die Pforte und Preussen: Der Einfluss des Königs an der Pforte ist beschränkt 412, — steigt 240. — Zegelin soll ihn „befördern“ 18; vergl. 78. — Die Türken durch die Neisser Zusammenkunft angeblich beunruhigt 231. — Zegelin wird angewiesen, über die Stimmung an der Pforte zu berichten 86. 132, — die Türken gegen die Oesterreicher nicht aufzubringen 99; vergl. 97. 98, — sie über die österreichischen Rüstungen zu beruhigen 284. 285. 359, — vor Lefort auf der Hut zu sein 161. — Der König billigt seine Abrede mit Lefort 285. 286, — lässt auf Wunsch des russischen Hofes für Ghika Fürsprache einlegen 412, — unterrichtet Zegelin über die Vorgänge in Polen und auf dem Kriegsschauplatz 17. 37. 78. 132. 310. 339, — über die Neisser Zusammenkunft 78. 79. 189, — über die in Neustadt 189.

Der König von Preussen wünscht baldigen Friedensschluss 20. 21. 130. 132. 140. 153. 160. 163. 164. 176. 239. 240. 265. 267. 320. 340. 450. 466. 476. 494. 525, — während des Winters 1769/70: 140. 153. 160. 163. 164. 239. 240. — Mangel an Lebensmitteln wird beide Theile zum Frieden nöthigen 85. 86. — Der Friede hängt von den Russen ab 63, — ist nicht sobald zu erwarten 50. 153. 163. 174. 311. — Ein zweiter Feldzug in Aussicht 68. 163. 217. 220. 303, — muss die Türken „in das grösseste Unglück“ stürzen 137. 164. 216. 240. 265. 284. 308. 310. 315. 320. 339. 356. 359—361. 364—366. 368. 379. 402. 409. 423. 424. 468. 488, — bedroht den Bestand des türkischen Reichs 150. 152. 267. 310. 360. 365. 366. 379, — ist unvermeidlich 303. 315. 339, — wird voraussichtlich in seinem Verlauf zum Frieden führen 360. 364. 450. 460. 466. 468. — Ein dritter unwahrscheinlich 364. 507. — Den Sieg erringt, wer die wenigsten Fehler macht 481.

Bemühungen des Königs von Preussen für den Frieden 132. 136. 160. 165. 166. 172. 183. 184. 206. 222. 223. 239. 240. 267. 302. 315. 349. 350. 359—361. 379. 380. 384. 410. 460. 466. 470. 492—494. 498. 499. 502. 504. 505. 507. 513. 518. 520. 528. 532. 533; vergl. unter Oesterreich und Russland. — Zegelins Aufgabe ist allein, für den Frieden zu wirken 98. — Er soll die Türken „zu dem Frieden aufmuntern“, sobald Erfolg vorauszusehen ist 132. 267. 359—361. 384. 410, — ihre Friedensbedingungen erkunden 339, — ihre Friedenseröffnungen entgegennehmen 302, — die Pforte sondiren, ob sie die österreichische Vermittlung annnehmen wird 239. 240, — die österreichisch-preussische Vermittlung ihr empfehlen 267. 359—361. 379. 380. 466, — ohne sich blosszustellen 466, — sich mit Thugut verständigen 409. 410. — Der König unterrichtet ihn von den russischen Friedensbedingungen 189, — billigt, dass er der Pforte „nochmals“ die Vermittlung schriftlich anzutragen ablehnt 266. 267. — Eröffnungen des Reis-Effendi an Zegelin über den Frieden 449. 450. 460. 461. 465. 466. — Weisungen des Königs an Zegelin für die Antwort 505. 518.

Die Türken fordern Zegelin auf, „nochmals“ in einer Note die preussische Vermittlung anzubieten 240. 266. 267, — wollen den Schein vermeiden, dass sie um Frieden bitten 450. 460. 473. 499, — verlangen den ersten Schritt von Russlands Seite 267. 450. 517. 519, — durch Vermittlung Ghikas 267. — Dieses Ansinnen ist unbillig 267. 302. 303. 450. 518. — Man muss die Pforte „schlechterdings kommen sehen“ 450. — Sie wird dem Frieden geneigter 449. 450. 460. 461. 464—466. 468. 470. 472. 473. — Der Reis-Effendi bittet Zegelin, „directe Propositiones“ namens der Russen für den Frieden zu machen 449. 450, — bittet ihn um Mittheilung der russischen Friedensbedingungen 460. 461. 464—466. 473. — Der König von Preussen theilt die türkischen Eröffnungen den Russen mit 450. 460. 461. 466. 473, — erwartet ungeduldig ihre Antwort 461. 470. 471. 473. 475. 476. 491. 502. 503. — Die Antwort auf die erste Eröffnung enthält nur „Complimente“ 492. — Der König dringt auf eine positive Erklärung

492—494. — Katharina fordert als „article préliminaire“ die Freilassung Obreskows 504—506; vergl. 38. — Der König betrachtet die Forderung als billig und zweifelt nicht an ihrer Erfüllung 504—506, — ermächtigt Zegelin, sie den Türken mitzutheilen 505, — ohne die Russen zu „compromittiren“ 506, — als „Antrag“ zum Frieden 518. — Nach Ansicht des Königs beeinträchtigt die Verhandlung nicht die Operationen im Felde 460. 498. — Russland wünscht deren Ausgang abzuwarten 466. 499. 506. 525. — Die Eröffnung der formellen Verhandlung ist sobald noch nicht zu erwarten 498. 506. 519. — Der König hofft auf ihr Gelingen, wofern beide Theile mässige Bedingungen stellen 470. 499.

Der russisch-türkische Krieg: 3. 6. 9. 10. 14. 17. 25. 29. 36. 49. 54. 55. 57. 58. 61. 65—67. 71. 78. 84. 85. 87. 90. 100. 112. 113. 116. 121. 122. 128. 129. 132. 140. 151. 199. 201. 202. 254. 255. 290. 291. 295. 296. 300. 310. 326—328. 344. 357. 358. 366. 368. 384—386. 391. 400. 403. 409. 429. 443. 444. 448. 453. 468. 470. 471. 491. 492. 497—499. 502. 503. 505. 524. 525. 528. 530. — Sieg der Russen bei Chozim (13. Juli 1769) 3. 9. 14. 17. 22. — Gerücht von der Einnahme Chozims 3. 6. 9. 10. 16. — Belagerung Chozims durch Golizyn 25. 29. 36. 51. — Der König von Preussen glaubt, dass der Feldzug mit der Eroberung von Chozim, Bender und Oczakow durch die Russen enden wird 49—51. — Der Grossvezier geht von Bender zurück 36. 49. 51, — marschirt auf Chozim 54. 58. — Golizyn hebt daraufhin die Belagerung auf 54. 55. 57. 58, — erwartet den Angriff der Türken 54. — Sie weichen dem Kampf aus 61. 65. 66. — Der König von Preussen fürchtet, dass die Russen Polen werden preisgeben müssen 65. 66. 70. 72, — betrachtet den Feldzug als beendet 83—85. 97. 108. 113. — Rückzug Golizyns über den Dniester bis Kamieniec 65—67. 70—74. 76. 78. 79, — aus Mangel an Geschütz 72. 97. 98, — an Lebensmitteln 65. 67. 78. 81, — infolge des schlechten Zustandes der Kavallerie 65. — Scharmützel 58. 78. 82. 85. 87. 97. 98. 108, — unglücklich für die Russen 58. — Die Lage der Russen ist misslich 109. 112, — nicht verzweifelt 71. 112. 117. 119. — Ein Sieg wird ihr Uebergewicht wiederherstellen 112. — Sie behaupten ihre Stellung 72—74. 78. 79. 82. 92. 100. 104. 116, — verwehren den Türken den Uebergang über den Dniester 82. 84. 90. 98. 100. 108. — Golizyn schlägt den Grossvezier über den Dniester zurück (9. September 1769) 113. 116. 119. 132, — verfolgt den Sieg nicht 116, — schlägt die Türken zum zweiten Mal am Dniester (17. September 1769) 121. 122. 124. 125. 128. 132, — besetzt das von ihnen verlassene Chozim 121. 122. 124. 136. 140. 146; vergl. 113. — Schluss des Feldzuges; die Russen beziehen Winterquartiere 123. 131. 136. 146. 171. 181. 200. — Die Türken räumen das Feld 125. 131. 145. 165. — Belagerung von Bender geplant 150. 201. 295, — aufgegeben 217. — Die Türken verlassen Bender 290. 291. — Rückzug des Grossveziers über die Donau 201. 202. 292. 357. — Die Russen nützen ihre Erfolge nicht aus 218.

Die Russen senden ein Corps nach Jassy 129. 136. 137. 140, — nehmen Jassy 199. 201. 202. — Huldigung des Moldaufürstenthums 201. — Weitere Erfolge der Russen daselbst 254. 255. 272. — Vormarsch der Russen aus der Moldau in die Walachei 358. — Ihr siegreiches Vorpostengefecht bei Braïlow 310. — Ein russisches Detachement wird vernichtet 326—328. 331. 334. 339. 357. — Podgoryczani siegt bei Fokschani, besetzt Bukarest 344. 355—357. — Stoffeln rückt auf Braïlow vor 344, — schlägt die Türken und nimmt die Stadt 357. 368. 384. 385, — angeblich auch die Citadelle 377. 400, — siegt bei Giurgewo (4. Februar 1770) 391. 393. 397, — bei Budziak 491. 492. — Fürst Heraclius besetzt Trapezunt 295.

Das neue Kriegstheater ist wahrscheinlich an der Donau 402. — Eröffnung des Feldzuges 1770: 435. 443. 507. 513. 514. 523. 524. 528. 533, — verzögert sich 435. 455, — erfolgt mit der Belagerung von Bender 284. 443. 492. 497. 514; vergl. 503. — Die Belagerung von Oczakow wird geplant 284. 514. — Die Türken hoffen, den Russen an der Donau zuvorzukommen 455.

Der Plan, die Türken auch zur See anzugreifen, geht von Katharina II. selbst aus 499. — Entsendung von Geschwadern nach dem Mittelmeer 93. 104. 108. 124. 126. 140. 141. 143. 152. 154. 162. 166. 167. 176. 179. 189. 197. 367. 390. 391. — Ankunft in Kopenhagen, Ueberwinterung in England 93. 104. 108. 110. 115. 126. 132. 134. 140. 143. 162. 164. 187. 189. 367. 390. 391. — Gute Ausrüstung 197. 259; vergl. 391. — Die Operationen zur See können nicht vor dem Frühjahr 1770 beginnen 124. 132. 134. 164. — Katharina plant die Belagerung von Konstantinopel 152. 176. 179. — Eventualität einer Erhebung der Inselgriechen gegen die Türkei 197. 216. 218. 310. 392. 481. — Der Seekrieg bringt die Türken voraussichtlich in grosse Bedrängniss 104. 176. 197. 216. 218. 357. 392. 528; vergl. 108. 481. 497 und unter Frankreich und Spanien. — Sie erklären, die russische Flotte nicht zu fürchten 377. — Ankunft der Russen im Mittelmeer 339. 355. 377; vergl. unter Malta und Venedig, — auf Morea 385. 386. 403. 409. 429. 448. 468. 505. — Aufstand der Griechen gegen die Türken 385. 386. 403. 444. 470. 471. — Die Russen dringen siegreich auf Morea vor 453. 470. 471. 491. 505. 530, — erleiden Niederlagen 497—499. 502. 503, — müssen sich auf die Schiffe zurückziehen 502. 503. 524. 525. 528. — Die Nachrichten über die Kämpfe auf Morea sind unzuverlässig 498. 499. 502. 503. 524. 528. 532. — Landung der Russen in Montenegro 143. — Sie rüsten eine Flotte im Schwarzen Meer aus 152. — Gerücht von einer Vernichtung der dortigen türkischen Flotte 92.

Unruhen der Montenegriner und der Georgier 86. 164. 295. 310, — durch Russland geschürt 152. 392. — Der Sultan sucht den Fürsten Heraclius durch ein Bündniss zur Ruhe zu bestimmen 286. — Diversion der Perser 130. 132. 218. — Die Einwohner der Moldau „als Rebellen declarirt“ 310. — Das gleiche Schicksal droht den Walachen 310. — Auftreten der Pest 295. 321. 520.

Der König prophezeit den Russen den Sieg 99. 121. 122. 301. 302. 355. 364. 384. 386. 397. 403. 427. 444. 448. 519. 528. 529; vergl. 481. — Das Glück begünstigt sie 323. 432. 491. 492. — Die europäischen Verhältnisse sind ihnen vortheilhaft 492. — Sie übertreiben ihre Erfolge 491, — nützen sie nicht aus 218, — nehmen den Krieg zu leicht 59, — sind den Türken an Geld und Credit überlegen 422. 423, — durch bessere Heeresleitung 324. — Diese Ueberlegenheit sichert ihnen den Sieg 324. — Gute Artillerie 78. 82. 108. 529. — Das Belagerungsgeschütz unbrauchbar 98. 99. — Die Kavallerie in schlechtem Zustand 65. 108. 112. — Stärke des russischen Heeres 340. — Der erste Feldzug kostet 8 Millionen Rubel 364. — Angebliche Absicht Katharinas II., sich zum Heere zu begeben 482. 483. 487, — oder Orlow zu entsenden 486. 487. — Golizyns Heeresleitung erfährt Tadel 26. 55. 71. 73. 112. — Seine Langsamkeit 55. — Seine mangelnde Fürsorge für Lebensmittel 81. — Im Fall einer Niederlage trifft ihn die Schuld 55. — Seine Unfähigkeit 59. 112. — Golizyn wird abberufen 73. 83—85. — Rumänzow erhält die Führung des Hauptheers 73. 83—85. — Graf Peter Panin übernimmt an dessen Stelle das Commando der zweiten Armee 73. 83. 84. — Lefort als Spion nach Konstantinopel gesandt 161. 259. 285. 286.

Die russischen Siege sind „zum Theil dem Bouleversement und Découragement der Türken zuzuschreiben“ 240. — Die Türken täuschen sich über die eigenen Kräfte 239, — über ihre Interessen 265, — sind den Russen unterlegen in der Schlacht 54, — in jeder Hinsicht 46, — übertreffen sie noch an Fehlern 432. 529; vergl. 481. — Schlechte Heeresleitung 216. 217. 265. 310. 324. 339. — Die türkischen Truppen unzufrieden 286, — mangelhaft ausgebildet 54, — in schlechtem Zustand 94. — Disciplinlosigkeit und Desertion 94. 423. 488. — Mangel an Lebensmitteln 94. 488. — Neue türkische Rüstungen 217. 220. 339, — sind unzulänglich 239. 265. 267. 285. 308. 310. 320. 402. — Es wird „alles so erbärmlich schlecht angegriffen“ 310. 311. — Man kann den Russen nicht genügende Kräfte entgegenstellen 285. 286. 310. 362. 364. 365. 423.

Der Sultan kriegslustig, beharrt auf Fortsetzung des Kampfes 216. 217. 220.

222. 223. 239. 240. 284. 285. 308. 315. 340. 348. 359. 361. 362. 364. 365. 428. 429. — Die Pforte sucht durch Verbreitung von Siegesnachrichten den Muth der Bevölkerung zu heben 31. 37. — Der Sultan wird den Beginn des Krieges vermuthlich bereuen 122. 132. — Der baldige Friede liegt im Interesse der Türken 164. 240. 265. 259—361. 379. 409. 423. 466. 488. 518. — Ihre Niederlagen werden sie friedfertig stimmen 18. 37. 153. 160. 188. 223. 239. 303. 311. 315. 359—361. 364. 392. 393. 423. 450; vergl. 50. 132. 140, — werden sie zu Friedensvorschlägen zwingen 160. 315. 364. 386. 465. 502. 503. 518. 519.

Die Russen planen den Umsturz der Türkei 152. 247. 499. — Ihre Friedensbedingungen: Abtretung von Azow 44. 46. 50. 183, — türkischer Verzicht auf Einmischung in Polen 183. 190, — Sicherung der Griechen vor der türkischen Rache 50. 499, — Landabtretungen an die griechischen Aufständigen und an Fürst Heraclius 183, — Abtretung der Moldau und Walachei an selbständige Fürsten unter russischer Oberhoheit 190. 499; vergl. 482—484. 498. 519, — vielleicht auch Verwandlung der Krim in einen selbstständigen Staat 50.

Die Pforte und Oesterreich: „La Porte est son ennemie héréditaire“ 152. — Nach Ansicht des Königs ziehen die Oesterreicher die türkische Nachbarschaft der russischen vor 152. 460. — Die Türken fühlen sich durch die Maassnahmen der Oesterreicher zum Schutz ihrer Grenzen beunruhigt 284—286. — Der König räth Kaunitz, durch Thugut die Türken darüber zu beruhigen 286. — Gutes Einvernehmen mit Oesterreich liegt im Interesse der Türken 380. — Sie hoffen auf eine Diversion der Oesterreicher gegen Russland 460. 462. — Frankreich empfiehlt der Pforte, durch Abtretung Belgrads und anderer Eroberungen die österreichische Bundesgenossenschaft zu gewinnen 184. 247. — Die Einmischung der Oesterreicher in den Krieg zu Gunsten der Türken steht zu erwarten, wenn der Friede nicht bald geschlossen wird 183. 184. — Gerücht der Erneuerung des Waffenstillstandes von 1739: 366. 379. 380. — Die Pforte bietet den Oesterreichern eine engere Verbindung an 476. 493. — Oesterreich lehnt ab 476. — Der König von Preussen wünscht, dass die Türken die österreichische Vermittlung anrufen 165. 166. 172. 206. 222. 223. 230. 235. 239. 265. 315. 348. 349. 359. 361. 384. 409. 423. 429. 465; vergl. unter Oesterreich. — Nur die Oesterreicher können die Interessen der Türken gegen Russland vertreten 165. 316. 380. 464. 513. — Misstrauen der Türken gegen die österreichische Vermittlung 359. 361. 379, — in Folge französischer Intriguen 230. 234. 235. 254; vergl. 222. — Sie befürchten Hintergedanken auf Belgrad 379. — Die Erneuerung des Waffenstillstandes führt zur Annäherung 366. — Oesterreich bietet die Vermittlung an 476. — Weisungen an Thugut 348. 349. 400. 409. — Kaunitz gebietet ihm Vorsicht im Verkehr mit Zegelin 400. 409.

Die Pforte und Frankreich: „La France est l'amie intime de la Porte“ 464. — Französische Umtriebe gegen Russland und Preussen an der Pforte 101. 103. 112. — Choiseul als Anstifter des Kriegs 133. 269. 308. 500; vergl. 400. 464. — Die Türken sehen in Frankreich den Urheber des Krieges 308. 311. 467. — Angeblich ist Frankreich durch ein Bündniss zu ihrem Beistand verpflichtet 303, — empfindet ihre Lage schwer 226, — verkleinert die russischen Erfolge 226. 255. 284. 432; vergl. 26, — verbreitet falsche Nachrichten von türkischen Siegen 37. 73. 74. 134. 146. 147; vergl. 76, — prophezeit den Türken Erfolge 118. 119, — sucht sie zur Fortsetzung des Krieges zu bestimmen 50. 239. 265. 284. 305. 359. 422. 424; vergl. 148. 155. 227. 455, — ohne Nutzen 265. 305. 424. 455. 456, — wünscht die Friedensvermittlung zu übernehmen 100. 101. 104. 168. 230. 234. 500, — bietet sie an 132. — Die Türken fordern Frankreich und Neapel auf, der russischen Flotte die Häfen und den Zugang zum Archipel zu sperren 339. 340. — Verstimmung gegen Frankreich 467. 497. 514. — „Insulte“ des französischen Gesandten 308. 311.

England trägt der Pforte seine Vermittlung an 423, — dringt in Russland auf Frieden 303. 307. 308.

Die Pforte und Polen: siehe unter Polen. — Vergl. unter Tartarei.

VENEDIG. Venedig im russisch-türkischen Kriege neutral 183. 479, — den Russen ungünstig gesinnt 498. 528, — hat von ihnen nichts zu befürchten 259, — trifft Vorsichtsmaassregeln gegen ihre Flotte 245, — sucht durch diplomatische Schritte ihre Einfahrt ins adriatische Meer zu verhindern 259.

Frankreich plant ein Bündniss mit Venedig gegen Russland 363. 364. 366. 367. 369. 372. 387. — Der Plan hat Aussicht auf Erfolg, sobald Venedig au Rückgabe aller Eroberungen durch die Pforte hoffen darf 363, — misslingt 369. — Nach Misslingen des Plans sucht Choiseul die Pforte gegen Venedig aufzubringen 369.

Sachsen plant Anleihe 264, — schlägt Handelsvertrag vor 237.

WÜRTTEMBERG. „L'esprit chancelant du Duc" 411.

Beilegung des Streites zwischen dem Herzog und den Ständen durch den Erbvergleich vom 27. Februar 1770: 15. 16. 24. 34. 35. 54. 106. 411. 415. 435. — Der Reichshofvicekanzler übernimmt die Vermittlung 15. 16. — Aussicht auf Beilegung 54. 106. — Zweifel des Königs an dem Erfolg des Abkommens 34. 35. 415. 435. — Der Herzog wird sich voraussichtlich niemals an die Abmachungen binden 15. 411. 435, — sucht die kaiserliche Bestätigung des Erbvergleichs zu verzögern 411, — giebt auf das energische Auftreten des kaiserlichen Hofes nach 411. 415. — Kaiserliche Bestätigung 415. 435. — Die Stände fügen dem Erbvergleich Clauseln ein 515. 516.

Die Stände fordern die Zustimmung des Prinzen Friedrich Eugen zu dem Erbvergleich 515. 516. — Der König räth ihm zur bedingten Annahme 516, — ermahnt ihn, vorsichtig gegen den Herzog aufzutreten 70.

Schulenburg kehrt nach Stuttgart zurück 24. 54. 106, — wird angewiesen, das gestörte Einvernehmen zwischen Friedrich Eugen und den Ständen wiederherzustellen 516, — an das Ministerium seine Berichte zu senden 35. 106. — Sendung nach Baireuth 348; vergl. unter Ansbach-Baireuth.

Es ist zu lesen:

S. 44 Z. 11 v. o.: tapis statt tamis.
S. 47 Z. 9 v. o.: qu'on ne dise rien de ces lettres en France, qu'il n'en dirait rien en Russie.
S. 52 Z. 3 v. u.: accompagné de personne que de mes messieurs.
S. 225 Z. 2 v. u.: méditations statt médiations.

Pierer'sche Hofbuchdruckerei Stephan Geibel & Co. in Altenburg.

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

DD
405
.2
A4
187c
Bi.29

Friedrich II, der Grosse,
King of Prussia
Politische Correspondenz
Friedrich's des Grossen